15 FEV.

Université d'Ottawa
Documents Officiels
Government Publications
University of Ottawa
BIBLIOTHÈQUE DE DROIT
U.d'O.
O.U.
LAW LIBRARY

DOCUMENTS DE LA SESSION.

Universite d'Ottawa
Documents Officiels
Government Publications
University of Ottawa

VOLUME 5.

QUATRIÈME SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT

DU

CANADA.

SESSION DE 1882.

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON, OTTAWA.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

VOL. XV.—SESSION 1882.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A — No.

Acte de tempérance du Canada, rapports par les pharmaciens, etc. 163
Acte des *homesteads* 30
Acte des terres fédérales, T.N.O. 30*n*
do do agences des terres. 30*o*
do do agents des terres 30*n*
do do argents reçus pour. 30*k*
do do droits miniers 30*m*
do do préemptions 30*l*
do do réclamations de la cie de la baie d'Hudson 30*p*
Actes du Nouveau-Brunswick, cours de comté, jugements 151
Actes du Nouveau-Brunswick, émission de licences de mariage 170
Actes, législatures provinciales 141
do do 141*a*
do do 141*b*
Affaires des sauvages, rapport annuel 6
Agriculture, rapport du département de l' 11
Algoma, volontaires d' 153
Allan, démission du capitaine 123
Alma, N.B., bureau de poste d' 169
Anderdon, réserves des sauvages 28
Annie Stewart, remorqueur 90
Annonces 129
Arbitrage, frontière d'Ontario 37
do correspondance 37*a*
do arbitres 37*b*
Argent en dépôt, Canada ou ailleurs 46
do dépôts mensuels 46*a*
Argent, monnaie d', canadienne 36*a*
Arisaig, jetée d', jetée du cap George et brise-lames de Bayfield, N.E. 140
Assurances, contre l'incendie, sur la navigation intérieure et maritime 14
Assurances sur la vie, etc, résumé des 14*a*
Auditeur général, rapport de l' 10

B

Baie Georgienne, système de permis de pêche 125
Banque du Haut-Canada 108
do do dette de la 108*a*
Banques 22
do circulaires aux, du min. des finances. 55
Baptêmes, mariages et sépultures 21
Barils à farine, drawback, règlements éludés. 94
Bateaux-passeurs, Québec et Lévis 23
Belle Creek, I.P.E., port de 29
Bibliothèque du Parlement 13
Bois pour traverses de chemins de fer, Winnipeg 102
Buchanan, indemnité aux amis de 16
Budget 2

C — No.

Caisse d'épargne, gouvernement fédéral 43
Caisses d'épargne du gouvernement 43
do do coût des div. 43*a*
do do instructions des agents 43*b*
do do mandats d'arg. 43*c*
Canal Grenville, bois passé sur le 175
Cascumpèque, I.P.E., port de 133
Chaloupiers de la douane, Québec 119
Chemins de fer et canaux, rapport annuel 8
Chemins de fer provinciaux, législation 103
Chemins de fer, statistique des 8*a*
do compagnies, rapports, N.-E. 69
do Nord-Ouest, octrois de terres. 164
do traverses de, Toronto 107
Chicoutimi et Saguenay, bois ouvré 51
do do poisson, etc., exporté 52
Cie de navigation du canal Huron et Ontario 173
Cie de prêt Anglo-canadienne 87
Cie des steamers de l'Acadie, jetée 78
Circulaires de douane, interprétation 136
do do 136*a*
Cleveland, Nathan, Alma, N.B., B. P. 169
Collège militaire royal, Kingston 109 à 109*g*
Commission du service civil, rapport de la 32
do do rapport de la minorité 32*a*
Comox, prolongement du télégraphe 89
Compagnie de la Baie d'Hudson, établissement de la rivière Rouge 30*p*
Compagnies d'assurances étrangères, dépôts. 96
Comptes publics 2
Cornwall, canal, portes d'écluse 174
Cotons, canadiens et étrangers 84
Cour suprême, ordre général n° 80 112
Cours de circuit et de comté, N.B., condamnations 151
Courtney, rivière, district de Comox 116
Cowan, James, rapport sur les dommages du canal Welland 20*c*
Cowichan, rivière 145
Criminels fugitifs 40

D

Dépenses imprévues 15
Dépôts aux banques, montant des 46
Dépôts de banque 46*a*
Dette publique, intérêt sur la 44
Directeur général des postes, rapport 4
Dixon, James D., mise à la retraite de 95
Drawback, règlements éludés, barils de farine 94
Drawback sur articles d'exportation 148
Droits de douane, l'Orignal, York et Churchill 53

E — No.

Eaux de l'intérieur du Canada, perte de navires ... 64*a*
Edifices publics, mécaniciens et chauffeurs ... 176
Effets exportés, Québec à la Colombie-Britannique ... 120
Emory's Bar et Port-Moody, C.B ... 48
Etablissements de pisciculture ... 168
Exportations de chaque province ... 147
Exportations et importations, 1877-1882 ... 50
Extradition ... 160

F

Fabre, l'hon. sénateur ... 85
Fabriques, commissaires ... 83
Falsification des substances alimentaires ... 3
Fleming, Sandford ... 48*cc*
Fletcher, lt.-col ... 111
Fletcher, Thomas ... 150
Fleur, farine et maïs, N.-E ... 92
Fonds consolidé, recette et dépense ... 45
Fonds de depôts et d'amélioration des terres. 30*d*
Frais de voyage, membres du gouvernement. 35
do do do ... 113

G

Galt, sir A. T. ... 114
Garanties et sécurités ... 58
Gaspé, nomination d'un juge ... 179

H

Halifax et St-Jean, officiers de santé ... 143
Hall, remorqueur ... 19
Hamilton, nouvelle maison de douane ... 127
Hareng mariné, importation de ... 134*a*
Havre de Montréal, commissaires, règlements.. 184
Holland, Henry A. P. ... 155
Hopewell Corner, B.P. ... 181
Houille exportée de la Nouvelle-Ecosse ... 118

I

Ile du cap Sable, communication télégraphique 74
Ile du Prince-Edouard, chemin de fer de l', état comparatif, opérations ... 146*a*
Ile du Prince-Edouard, chemin de fer de l', réponse à ordre ; correspondance, etc ... 146*b*
Ile du Prince-Edouard, chemin de fer de l', tarif du transport réduit ... 146
Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, communication d'hiver ... 79
Ile du Prince-Edouard, réponse supplémentaire ... 79*a*
Ile Hunter, permis de coupe de bois et exploitation de mines ... 30*f*
Ile Vancouver, chemin de fer de l' ... 132
Importations et exportations ... 50
do grains, animaux, etc. ... 117
Impressions sans soumissions ... 128
Inspection des bateaux à vapeur ... 62
Inspection du poisson ... 134
do do mariné ... 134*a*
Intercolonial, chemin de fer ... 81 à 81*n*
Intérieur, rapport annuel du département de l' 18

J — No.

Jetté, Son Honneur le juge, validité d'un mariage à Québec ... 122
Juges des cours de comté ... 159

K

Kingston et Pembroke, localisation du chemin de fer de ... 157
Kingston, Brockville et Prescott, bois expédié de ... 178
Kingsville, port de, rapport de M. Perley ... 60

L

Laine importée ... 99
Lang, M., mission de, Manitoba ... 27
Législatures provinciales, actes des ... 141
London, bureau de poste de, irrégularités ... 88
do do do ... 88*a*
do do do ... 88*b*
L'Orignal, York et Churchill, droits perçus à. 53
Luard, général ... 121

M

Magee, M., démission ... 165
Maîtres de port, actes concernant les ... 183
Malt, liqueurs de, droits ... 138
Mandats du gouverneur général ... 34
Manitoba ... 30
do administration de la justice ... 154
do chartes à des compagnies de ch. de f. 164
do délégués, édifices publics ... 142
do et chemin de fer de la Baie d'Hudson 54
do lac, niveau de l'eau ... 98
do do ... 98*a*
do lignes frontières ... 82
do mission de M. Lang ... 27
do et Montagnes Rocheuses, droits perçus ... 171
M. C. Upper ... 182
Marine et pêcheries, rapport annuel ... 5
Marins, malades et en détresse, fonds des ... 65
Mariage, jugement de Son Honneur le juge Jetté ... 122
Matane, quai de ... 115
Milner, W. C., nomination de ... 95
Milice, rapport annuel sur l'état de la ... 9
do dépenses de la ... 121
do discipline, volontaires ... 121*a*
do noms des officiers, expédition de la Rivière-Rouge ... 110
Mines ... 75
Mises à la retraite, état ... 33
do de 1873 à 1881 ... 33*a*
Monnaie d'argent canadienne ... 36*a*
Monnayage, correspondance relative au ... 36
Morse, D. J., démission de ... 137
Moulins et fabriques, commission ... 42
Mouture en entrepôt ... 91

Mc

McEdwards, A. S. ... 67
McLatchie, M., A.T.F ... 161
McLaren *vs.* Caldwell ... 149
do désaveu du bill relatif aux cours d'eau ... 149*a*

N	No
Napoleon III., vapeur du gouvernement	63
Navires américains, enregistrés en Canada	64
do perdus à cause de surchargement	64*b*
do perdus dans les eaux canadiennes	64*a*
Navires construits en Canada, France	73
Nominations judiciaires, Québec	167

O

Officiers de santé, Halifax et St-Jean	143

P

Pacifique, chemin de fer canadien du	48 à 48*cc*
Paspébiac, port de, relevé hydrographique	56
Passages d'eau entre les Etats-Unis et le Canada	135
Pêche à l'anguille, rivière Richelieu	71
Pêcheries, loyers et permis	152
Pembroke, Cie du chemin de fer du C. C., prolongements	158
Pénitenciers	12
Perley et Roy, rapports sur la rivière Ristigouche	47
Pictou, cale sèche de	105
Poids et mesures	3
Pointe-aux-Trembles, quai de la	68
Poisson importé de Terreneuve et du Labrador	134*a*
Police à cheval du Nord-Ouest, approvisionnements	80
Pont Louise, Winnipeg	70
Port-Daniel, relevé hydrographique	49
Port-Stanley, recettes et dépenses	19
Ports d'entrée, saisies	61
Postes de la Baie d'Hudson, saisies de douanes	162
do et ch. de fer du Manitoba	54
Potts, Thomas, Saint-Jean, N.-B	180

R

Recensement, Canada	38
do description des districts	38*b*
do énumération, etc	38*c*
do do	38*d*
do rapport sur le	38*a*
Recettes et dépenses, fonds consolidé	45
do do de 1874 à 1882	45*a*
Réclamations de métis, acte du Manitoba	124
Réserves des sauvages, Anderdon	28
Revenu de l'intérieur, Canada	3
Rivière à la Pluie	161
Rivières de la Paix et Skeena, explorations	31
Rivière-du-Loup, dragage	25
Rivière-Rouge, expédition	110
do Richelieu, pêche à l'anguille	71
Rivières, cours d'eau et ruisseaux	149*a*
Ross, J. J., et Gordon, G., London, B.P	88*b*
Ross, lieut.-col. Walter	177
Ruelland, Langlois, Leclerc et Blais	152
Ryan, Thomas	104

S

Saint-Anaclet, station de chemin de fer	156
Saint-Hyacinthe, importations et exportations	98
Saint-Jean, rivière, pont au-dessus des chutes	130
Saint-Laurent, Joseph	81*f*
Saint-Michel, quai	77

S	No.
Saint-Pierre, paroisse de, patentes pour terres	30
Saguenay, service postal	97
Saisies aux ports d'entrée	61
" " nature des	61*a*
Saskatchewan, Grands Rapides de la, tramway	139
Sauvages, lacs Huron et Supérieur, arrérages dus	76
Secrétaire d'Etat, rapport annuel	17
Service météorologique, coût du	86
Selkirk, Edmonton et Winnipeg, télégraphe	100
Sénateur Fabre	85
Sorel, terres du gouvernement	26
do propriétés vendues	24
Souris-Ouest, améliorations au port de	126
Station de la quarantaine	101
Statistique criminelle	11
Statuts du Canada	57
Sud-Est, chemin de fer du	166

T

Tabac canadien	59
do droits perçus sur	59*a*
do inspecteurs du	59*c*
do saisies de	59*b*
do taxes sur	59*d*
Tableaux du commerce et de la navigation	1
Tarif de transport, ch. de fer Intercolonial et de l'I. du P.-E	81
Télégraphe sous-marin, S. Fleming	41
do correspondance	41*a*
Terrains houillers	39
do et miniers	30*g*
Terres jalonnées, réclamations, acte du Manitoba	30*e*
Terres publiques affermées par le département de l'intérieur	30
Territoires du Nord-Ouest—permis de coupes de bois	30*a*
do do districts provisoires	172
do do squatters	30*b*
Terres, paroisse Saint-Pierre, patentes	30
do règlements	30*i*
do vente et administration des	30*h*
Tramway contournant les grands rapides de la Saskatchewan	139
Toronto, port de	144
do traverses de chemins de fer	107
Travaux publics, rapport annuel	7*c*
Upper, M. C	182

U

Université Laval	72

V

Vapeur du gouvernement, *Napoléon III*	63
do *Druid*	66

W

Wagons à houille	81*e*
Welland, canal	20
do réclamations par les habitants sur la Grande Rivière	20*c*
do soumissions pour travaux sur le	20*a*
do do lumière électrique	20*b*
Windsor et Annapolis, chemins de fer de	131
Wood, E. B., juge en chef, Manitoba	106

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

MATIÈRES DU VOLUME A.

A..... RECENSEMENT :—Rapport du recensement des provinces de l'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et des Territoires, fait au mois d'avril 1881 ; vol. I.

MATIÈRES DU VOLUME N° 1.

N° 1... COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 2.

2.... COMPTES PUBLICS :—Pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Budget du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1883.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1882.

Autre budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1882.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1883.

Autre budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1883.

MATIÈRES DU VOLUME N° 3.

3.... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapports, états et statistique du revenu de l'intérieur du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

SUPPLÉMENT N° 1 :—Statistique des canaux, pour la fin de la saison de navigation de 1881.

SUPPLÉMENT N° 2 :—Poids et mesures, 1881.

SUPPLÉMENT N° 3 :—Falsification des substances alimentaires, pour 1882.

SUPPLÉMENT N° 3 :—Analyse de l'eau, 1882.

4.... DIRECTEUR GÉNÉRAL DE POSTES :—Rapport du directeur général des postes, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 4.

N° 5.... MARINE ET PÊCHERIES :—Rapport du ministre de la marine et des pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

SUPPLÉMENT N° 1 :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année terminée le 31 décembre 1881.

SUPPLÉMENT N° 2 :—Rapport du commissaire des pêcheries, pour l'année terminée le 31 décembre 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 5.

6... AFFAIRES DES SAUVAGES :—Rapport annuel du département des affaires des sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

7... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport annuel du min stre des travaux publics, pour l'exercice expiré le 30 juin 1881.

8... CHEMINS DE FER ET CANAUX :—Rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux, pour l'exercice expiré le 30 juin 1881.

8*a*... STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER DU CANADA :—Capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 6.

9... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice du Canada, pour l'année 1881.

10... AUDITEUR GÉNÉRAL :—Rapport de l'auditeur général sur les comptes des crédits ouverts, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 7.

11... AGRICULTURE :—Rapport du département de l'agriculture, pour l'année 1881.

STATISTIQUE CRIMINELLE :—Annexe au rapport du ministre de l'agriculture, pour l'année 1881.

Rapport de la commission honoraire au sujet de l'exposition internationale de Melbourne, 1880-81.

Rapport de la commission honoraire au sujet de l'exposition internationale de Sydney, 1879.

12... PÉNITENCIERS :—Rapport du ministre de la justice au sujet des pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

13... BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire.

MATIÈRES DU VOLUME N° 8.

14... RELEVÉS ET ÉTATS DES ASSURANCES :—Relevé de 1881, et rapport du surintendant pour 1880.

14*a*. Relevé de l'assurance sur la vie au Canada, pour 1881.

15... DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'arrêtés du conseil, depuis le 1er juillet 1881 jusqu'à date, conformément à l'acte 44 Vic., ch. 2, cédule B.

16... BUCHANAN, — :—Réponse à ordre ; correspondance relative à l'indemnité aux amis de —Buchanan, tué à Sussex l'été dernier, par l'explosion d'un obus. (*Pas imprimée.*)

N° 17.... SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA :—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

18.... INTÉRIEUR :—Rapport du département de l'intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

19.... HAVRE DE PORT-STANLEY :—Réponse à ordre ; état des recettes et dépenses de la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental au sujet du havre de Port-Stanley ; aussi correspondance relative à la perte du bateau remorqueur *Hall*, dans le havre de Port-Stanley en novembre dernier. (*Pas imprimée.*)

20.... CANAL WELLAND :—Conventions intervenues entre H. J. Beemer et Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, pour l'achèvement de la section n° 27 du canal Welland.

20*a*.. Réponse à adresse ; annonces demandant des soumissions pour l'exécution des travaux sur la section 27 du canal Welland, etc. ; aussi toute correspondance, etc., relative à la remise faite par MM. Murray, Hunter et Cie de leur contrat pour travaux sur le canal Welland.

20*b*.. Réponse à adresse ; copie de toutes soumissions reçues par le département des chemins de fer et canaux pour l'éclairage du canal Welland au moyen de la lumière électrique. (*Pas imprimée.*)

20*c*.. Réponse à ordre ; rapports faits par James Cowan, écr., arbitre du gouvernement, sur les demandes d'indemnités faites par les propriétaires riverains de la Grande Rivière, en amont de la retenue supérieure du canal Welland. (*Pas imprimée.*)

21.... BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etat général des baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1881. (*Pas imprimée.*)

MATIÈRES DU VOLUME No 9.

22.... BANQUES :—Listes des actionnaires des diverses banques du Canada.

23.... BATEAUX PASSEURS, QUÉBEC ET LÉVIS :—Réponse à adresse ; correspondance entre le gouvernement et toute personne au sujet de l'établissement, entre Québec et Lévis, d'un système de bateaux-passeurs devant relier l'Intercolonial au chemin de fer Q., M., O. et O. (*Pas imprimée.*)

24.... SOREL, PROPRIÉTÉS DU GOUVERNEMENT VENDUES :—Réponse à ordre, état indiquant les propriétés vendues par le gouvernement dans la ville de Sorel et les paroisses voisines, depuis septembre 1878 jusqu'à date, le prix payé et les noms des acheteurs. (*Pas imprimée.*)

25.... DRAGAGE DE LA RIVIÈRE DU LOUP :—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur nommé pour faire l'examen de l'embouchure de la rivière du Loup (*en haut*), afin de s'assurer quel serait le coût du dragage qui permettrait aux navires d'y entrer à la saison des basses eaux. (*Pas imprimée.*)

26.... SOREL, TERRAINS DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre ; état indiquant les terrains que possède le gouvernement dans la ville de Sorel, leur étendue, et le revenu depuis le 1er juillet 1867. (*Pas imprimée.*)

27.... MISSION DE M. LANG AU MANITOBA :—Réponse à ordre ; document se rapportant à la mission de M. Lang, du département de l'intérieur, l'été dernier, au Manitoba, au sujet des terres non-patentées de cette province. (*Pas imprimée.*)

28.... RÉSERVE DES SAUVAGES, ANDERDON :—Réponse à ordre ; correspondance relative à la remise d'intérêt faite aux acquéreurs de terres sur la réserve des sauvages dans le canton d'Anderdon, comté d'Essex. (*Pas imprimée.*)

29.... PORT DE BELLE-CREEK, I.P.E :—Réponse à ordre ; correspondance, etc., relative aux améliorations au port de Belle-Creek, comté de Queen, Ile du Prince-Edouard. (*Pas imprimée.*)

30.... PAROISSE DE SAINT-PIERRE, PATENTES POUR TERRES :—Réponse à ordre ; correspondance relative à des demandes de patentes pour terres dans la paroisse de Saint-Pierre. (*Pas imprimée.*)

30*a*.. PERMIS DE COUPE DE BOIS, T.N.O :—Réponse à adresse ; état faisant connaître le nombre de permis de couper du bois sur les terres du gouvernement dans le Manitoba, Kewatin et les territoires du Nord-Ouest octroyés par le gouvernement depuis le 1er février 1882, les conditions auxquelles ils ont été concédés, etc.

N° 30*b*.. SQUATTERS SUR TERRES, T.N.O. :—Réponse à adresse ; arrêtés du conseil depuis le 1er janvier 1878, relatifs aux squatters fixés sur des terres dans les territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)

30*c*.. TERRES A PATURAGE :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre total de demandes pour loyers de terrains à pâturage, et le nombre total d'acres demandés à cette fin. (*Pas imprimée.*)

30*d*.. FONDS D'AMÉLIORATION DES TERRES :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et ceux d'Ontario et de Québec, au sujet du compte non liquidé de dépôt et de fonds d'amélioration des terres.

30*e*.. RÉCLAMATIONS POUR TERRES JALONNÉES :—Réponse à adresse ; rapport de la commission composée des juges Miller et Dubuc, chargée en vertu de l'acte du Manitoba de faire rapport sur certaines réclamations pour des terres jalonnées. (*P. imp.*)

30*f*... PERMIS POUR COUPES DE BOIS ET EXPLOITATION DE MINES :—Réponse à adresse ; copie de tous permis pour la coupe du bois et l'exploitation des mines dans les limites du territoire en contestation à l'ouest du méridien de l'extrémité orientale de l'île Hunter ; aussi, le nombre d'acres de terre concédés chaque année.

30*g*.. SITUATION DES HOUILLÈRES ET TERRAINS MINIERS :—Réponse à adresse ; état faisant connaître la quantité et la situation des houillères, terrains miniers et à bois dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, vendus, loués, concédés ou dont il a été autrement disposé, depuis l'acquisition de cette région jusqu'au premier jour de février 1882.

30*h*.. TERRES PUBLIQUES, RÈGLEMENTS QUANT A LA VENTE :—Réponse à ordre ; règlements promulgués de temps à autre par le département de l'intérieur concernant la vente et l'administration des terres publiques dans le Manitoba, le Kéwatin et le Territoire du Nord-Ouest ; aussi, concernant la vente des terrains miniers, houillers et à bois.

30*i*... RÈGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES :—Réponse à adresse ; copie des règlements concernant les terres en vigueur le 16 octobre 1878, et de ceux qui ont été promulgués de temps à autre depuis cette date.

30*j*... ACTE DE HOMESTEAD :—Réponse à ordre ; état faisant connaître le nombre d'acres de terre pris par des colons dans le Manitoba, le Kéwatin et le Territoire du Nord-Ouest, en vertu de l'acte de homestead, pendant l'année 1881 ; aussi chaque année, avant 1881.

30*k*.. SOMMES D'ARGENT REÇUES :—Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant total des sommes d'argent reçues pour le compte des terres fédérales, pendant le cours de l'année civile 1881. (*Pas imprimée.*)

30*l*... PRÉEMPTIONS :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre d'arpents inscrits comme préemptions au Manitoba, dans le Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année 1881. Aussi, le nombre d'arpents inscrits comme préemptions, pendant chaque année antérieure à 1881.

30*m*.. DROITS MINIERS :—Réponse à adresse ; ordres en conseil et règlements qui n'ont pas encore été soumis, concernant les droits miniers. (*Pas imprimée.*)

30*n*.. RAPPORTS DES AGENTS DES TERRES :—Réponse à ordre ; rapports faits par les agents des terres du gouvernement concernant le fonctionnement de l'acte des Terres Fédérales ou des règlements relatifs aux terres dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)

30*o*.. SITUATION DES AGENCES DES TERRES :—Réponse à ordre ; état faisant connaître le nombre et la situation des agences des terres du gouvernement établies dans le Manitoba, le Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest, le nombre des fonctionnaires employés, et le montant payé chaque année, à titre d'appointements.

30*p*.. CIE DE LA BAIE D'HUDSON, RÉCLAMATIONS :—Réponse à adresse ; arrêtés du conseil et instructions du département de l'intérieur relatives aux terres réclamées par la Cie de la Baie d'Hudson dans la zone réservée pour la colonisation le long de l'établissement de la Rivière-Rouge.

31.... EXPLORATION DES RIVIÈRES DE LA PAIX ET SKEENA :—Réponse à ordre ; état donnant le coût de chacune des expéditions faites dans le but d'explorer la contrée avoisinant la rivière de la Paix et la Skeena, et les routes nord, pour un chemin de fer allant à l'océan Pacifique. (*Pas imprimée.*)

32.... COMMISSION DU SERVICE CIVIL :—Second rapport de la commission du service civil, daté d'Otawa, le 28 juillet 1881.

32*a*.. Mémorandum de la minorité de la commission du service civil, signé par MM. Taché et Tilton, membres de la dite commission.

33.... MISES A LA RETRAITE :—Etat de toutes les indemnités et gratifications octroyées depuis la date du dernier état, en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 4, intitulé : "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en "pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées."

N° 33*a*.. Réponse à ordre ; état indiquant la somme totale payée chaque année depuis le 30 juin 1873, jusqu'au 30 juin 1881, à titre d'indemnité ou de compensation aux personnes qui se sont retirées du service. (*Pas imprimée.*)

34.... MANDATS ÉMIS PAR LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—Etat des mandats spéciaux émis par le gouverneur général conformément à l'acte 41 Victoria, chapitre 7, section 32, pour l'exercice 1880-81 ;—et un état semblable pour l'exercice 1881-82.

35 ... DÉPENSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre ; état indiquant les dépenses encourues par les divers membres du gouvernement, et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, qui ont été envoyées en Angleterre, ou ailleurs, depuis le 10 février 1880 jusqu'à date.

36.... MONNAIE D'ARGENT :—Réponse à ordre ; correspondance et documents relatifs au monnoyage d'un approvisionnement de monnaies d'argent suffisant pour satisfaire aux besoins du commerce et du public en Canada. (*Pas imprimée.*)

36*a*.. Réponse à adresse (*Sénat*) ; état indiquant la quantité de monnaie d'argent canadienne émise par le gouvernement du Canada, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er mars 1881, indiquant aussi la quantité de chaque dénomination émise, etc. (*Pas imprimée.*)

37.... ARBITRAGE DES LIMITES :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement d'Ontario et les autorités fédérales au sujet de l'arbitrage des limites.

37*a*.. Réponse à adresse ; correspondance qui n'a pas encore été soumise à cette Chambre, au sujet des limites nord et ouest d'Ontario.

37*b*.. Réponse à adresse ; correspondance échangée avec le lieutenant-gouverneur d'Ontario, depuis le 27 janvier dernier, concernant l'arbitrage des limites ; aussi toute correspondance, etc., relative à la nomination d'arbitres.

38.... RECENSEMENT :—Message transmettant copie du recensement numérique du Canada, fait en vertu de l'acte 42 Victoria, chapitre 21. (*Pas imprimé.*)

38*a*.. Rapport du ministre de l'agriculture, en ce qui concerne le recensement, etc., et les instructions adressées au officiers chargées du second recensement du Canada, 1881. (*Pas imprimé.*)

38*b*.. Réponse à ordre ; pour une description complète de la localité comprise dans chaque sous-district de recensement de *a* à *f*, inclusivement, du district de recensement n° 192 : "les territoires ;" aussi, la carte indiquant les limites de chacun de ces sous-districts. (*Pas imprimée.*)

38*c*.. Réponse à ordre ; pour un état indiquant les noms de tous les officiers et énumérateurs employés au recensement de 1881, dans le comté de Saint-Jean ; les sommes payées à chacun d'eux pour honoraires, etc (*Pas imprimée.*)

38*d*.. Réponse à ordre ; état faisant connaître le nom des personnes qui ont fait le recensement de 1881 dans le comté de Rimouski et le montant que chacune d'elle a reçu pour ses honoraires, etc. (*Pas imprimée.*)

39.... TERRAINS HOUILLERS :—Copie des règlements concernant les terrains houillers.

40.... BILL DES CRIMINELS FUGITIFS :—Correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada relative au bill projeté concernant les criminels fugitifs. (*Sénat.*)

41.... TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance, etc., relative au projet de Sandford Fleming, de correspondre avec l'Asie au moyen d'un câble sous-marin, ainsi que les documents s'y rattachant.

41*a*.. Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance, depuis le 19 mars 1881, entre le gouvernement du Canada et M. Sandford Fleming, concernant un télégraphe sous-marin entre la côte occidentale du Canada et l'Asie.

42.... MOULINS ET FABRIQUES :—Rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur le fonctionnement des moulins et fabriques du Canada, et sur la main-d'œuvre qui y est employée.

43.... CAISSE D'ÉPARGNE DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre ; nombre de personnes qui ont déposé à la caisse d'épargne du gouvernement, pendant la dernière année financière, des sommes au-dessous de dix piastres.

N° 43*a*.. CAISSE D'ÉPARGNE DU GOUVERNEMENT :—
Coût des succursales :—
Réponse à ordre ; état indiquant le coût du maintien des caisses d'épargne du gouvernement du Canada pendant les exercices expirés le 30 juin 1879, 1880 et 1881, respectivement.

43*b*.. Instructions aux agents :—
Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 24 mars 1881, touchant les instructions adressées à des agents pour la gestion des caisses d'épargne du gouvernement du Canada.

43*c*.. Argent expédié :—
Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant d'argent expédié par mandats-poste, dans tous pays pendant l'année 1881, et le coût de ces mandats. (*Pas imprimée.*)

44.... INTÉRÊT SUR LA DETTE PUBLIQUE :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et MM. Glyn et Baring au sujet de toute modification dans les conventions intervenues pour le solde de l'intérêt sur la dette publique, etc.

45.... RECETTES ET DÉPENSES, FONDS CONSOLIDÉ :—Réponse à ordre ; recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1881 au 20 février 1882. (*Pas imprimée.*)

45*a*.. Réponse à ordre ; recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet au 1er février des exercices expirés le 30 juin 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, respectivement. (*Pas imprimée.*)

46.... ARGENT EN DÉPÔT :—Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant d'argent déposé, en date du 1er février 1882, en Canada ou ailleurs, ainsi que les noms des banques où ces dépôts ont été faits, et le taux d'intérêt, etc.

46*a*.. Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant total déposé dans des banques du Canada, dans les derniers jours de chaque mois de l'exercice 1880-81. (*Pas imprimée.*)

47.... RIVIÈRE RISTIGOUCHE :—Réponse à ordre ; rapports de H. F. Perley, écr, et de C. F. Roy, écr, au sujet du chenal de la traverse de la rivière Ristigouche. (*Pas imprimée.*)

48.... CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à adresse ; copie des devis, soumissions, correspondance, etc., et de toutes autres pièces concernant l'adjudication des travaux du chemin de fer entre Emory's Bar et Port-Moody, C.A.

48*a*.. Ditto supplémentaire.

48*b*.. Convention intervenue entre John Paterson et Sa Majesté la reine Victoria, pour la construction de gares de section, etc., sur la ligne du Pacifique canadien entre Yale et le lac Kamloops, C.A. (*Pas imprimée.*)
Aussi, entre Andrew Onderdonk et Sa Majesté la reine Victoria, etc., etc., pour la construction de la section du chemin de fer du Pacifique canadien entre Emory's Bar et Port-Moody, C.A. (*Pas imprimée.*)
Aussi, entre Andrew Onderdonk et Sa Majesté la reine Victoria, etc., etc., pour la construction d'un pont en acier ou en fer sur la rivière Fraser, à Lytton, C.A. (*Pas imprimée.*)
Aussi, entre Walter Oliver et Sa Majesté la reine Victoria, etc., etc., pour la construction d'une gare à voyageurs et à marchandises au Portage-du-Rat, sur le chemin de fer du Pacifique canadien, pour la somme de $1,925,—et d'un appentis, pour la somme de $125,—total $2,050,—avant le 15 août 1881. (*Pas imprimée.*)
Aussi, le contrat conclu avec Robert Ferres, Peter Paul et George Millwar, entrepreneurs, pour le transport des approvisionnements des ingénieurs sur la ligne du Pacifique canadien, depuis l'extrémité de la section 15 jusqu'à la section 42. (*Pas imprimée.*)

48 ... Réponse à ordre ; lettres et rapports adressés par l'ingénieur en chef au ministre des chemins de fer, et par l'ingénieur du district de Manitoba à l'ingénieur en chef, au sujet de l'augmentation des quantités, dans le contrat n° 15 du chemin de fer du Pacifique. (*Pas imprimée.*)
Aussi, copie des instructions données à M. Haney, et aussi, un état indiquant quelles modifications ont été faites dans les rampes et les courbes depuis l'hiver 1879-80. (*Pas imprimée.*)

48*d*.. Réponse à ordre ; droits de péage à imposer sur le chemin de fer du Pacifique canadien.

N° 48*e*.. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à adresse ; arrêté du conseil concernant la charte pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, la charte elle-même ; le dépôt d'un million, et la définition du terme "capital."

48*f*... Réponse à adresse ; correspondance depuis le 22 décembre 1880, avec Smith, Ripley et Cie, relativement au contrat de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique. (*Pas imprimée.*)

48*g*.. Réponse à adresse ; correspondance concernant le tarif du transport des voyageurs et des marchandises sur toute voie ferrée exploitée par la compagnie du chemin de fer du Pacifique, et tous rapports et ordres en conseil affectant ces tarifs ; et tous tarifs spéciaux.

48*h*.. Réponse à ordre ; correspondance au sujet de tout chemin de fer existant ou projeté que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique prétend devoir porter atteinte aux droits que lui donne son contrat.

48*i*... Réponse à ordre ; relevés indiquant les quantités approximatives des diverses classes de travaux pour la construction du chemin de fer du Pacifique entre Port-Moody et Yale. (*Pas imprimée.*)

48*j*... Réponse à ordre ; copie du chèque déposé par Andrew Onderdonk en même temps que la soumission qu'il a présentée pour la construction du chemin de fer de Port-Moody à Emory's Bar, et qui a été accepté. (*Pas imprimée.*)

48*k*.. Réponse à ordre du 21 février 1881 ; copie de tout contrat passé entre un nommé Ham McMicken, agissant en son propre nom ou comme agent, et T. J. Lynskey, surintendant de la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, de Emerson à Saint-Boniface, concernant le transport et la livraison de marchandises à Winnipeg, etc. (*Pas imprimée.*)

48*l*... Réponse à ordre du 21 février 1881 ; lettres, documents, etc., se rapportant aux difficultés entre un nommé Ham McMicken, ou T. J. Lynskey et Robert Tait, au sujet de la traverse entre Saint-Boniface et Winnipeg. (*Pas imprimée.*)

48*m*.. Réponse à ordre du 11 février 1881 ; état donnant le coût des explorations et du tracé des seconds 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, depuis le 1er janvier 1879 jusqu'au 1er février 1881. (*Pas imprimée.*)

48*n* . Réponse à adresse ; correspondance échangée avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien au sujet de la direction suivie par aucune partie du dit chemin de fer, y compris aucun de ses embranchements, et un état de la dépense faite par le gouvernement sur la ligne par lui construite à l'ouest de Winnipeg.

48*o*.. Réponse à adresse ; correspondance, etc., se rapportant à tous les paiements de deniers faits à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, et un état détaillé de tous tels paiements. (*Pas imprimée.*)

48*p*.. Réponse à adresse ; correspondance se rapportant à l'acceptation des obligations hypothécaires de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, par le gouvernement, pour toute fin publique.

48*q*.. Réponse à adresse ; correspondance relative à tous octrois de terres faits à la compagnie du chemin de fer du Pacifique. (*Pas imprimée.*)

48*r*.. Réponse à ordre ; correspondance échangée entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, concernant toutes réclamations faites pour la dite compagnie pour de la pierre, etc., employée. (*Pas imprimée.*)

48*s*... Réponse à ordre ; état détaillé de tous les dépôts en espèces faits par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien entre les mains du gouvernement ; aussi, de toutes les acquisitions faites par la compagnie du gouvernement. (*Pas imprimée.*)

48*t*... Rapport de la commission royale sur le chemin de fer du Pacifique canadien, volumes 1 et 2 des témoignages donnés devant la commission. (*Pas ré-imprimé comme document de la session.*)

48*u*.. Réponse à ordre ; état détaillé des sommes déjà dépensées pour la commission du chemin de fer du Pacifique, et correspondance, etc., relative à l'impression de la preuve ou du rapport. (*Pas imprimée.*)

48*v*.. Réponse supplémentaire à adresse ; annonces, devis, etc., concernant l'adjudication des travaux du chemin de fer entre Emory's Bar et Port-Moody, Colombie anglaise.

N° 48*w*.. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à ordre; copie de tous contrats pour la construction d'aucune partie quelconque du chemin de fer du Pacifique canadien, conclus par la compagnie avec aucune personne ou association, depuis la date jusqu'à laquelle s'étend l'ordre précédent.

48*x*.. Réponse à ordre ; correspondance, etc., relative aux remises que l'on a proposé de faire aux fabricants canadiens de certains articles requis par la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien. (*Pas imprimée.*)

48*y*.. Réponse à ordre; correspondance, etc., relative aux mesures à prendre pour assurer aux provinces maritimes le terminus d'hiver du chemin de fer du Pacifique canadien. (*Pas imprimée.*)

48*z*... Communication du secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, en date de Montréal, le 30 mars 1882, demandant que le tracé de la ligne entre le terminus ouest de la portion subventionnée du chemin de fer du Canada Central (maintenant le Pacifique canadien) et les moulins d'Algoma, déjà mentionnee sous le nom "d'embranchement du Sault-Sainte-Marie," soit approuvée. (*Pas imprimée.*)

48*aa*. Réponse à adresse ; correspondance échangée entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et le gouvernement au sujet de ses affaires. (*Pas imprimée.*)

48*bb*. Réponse à ordre ; état détaillé des divers articles comprenant les prix demandés à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien pour travaux exécutés sur les premiers 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge. (*Pas imprimée.*)

48*cc*. Réponse à adresse (*Sénat*) ; communications adressées par M. Sandford Fleming au secrétaire d'Etat au sujet du rapport de la commission des chemins de fer tel que soumis aux deux Chambres du Parlement.

MATIÈRES DU VOLUME N° 10.

49.... HAVRE DE PORT-DANIEL :—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé hydrographique du havre de Port Daniel en 1881. (*Pas imprimée.*)

50.... EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS :—Réponse à ordre; état des exportations et des importations, du 1er juillet au 1er janvier des années 1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, respectivement. (*Pas imprimée.*)

51.... BOIS EXPORTÉ DE CHICOUTIMI ET SAGUENAY :—Réponse à ordre; état donnant la valeur totale du bois, manufacturé ou non, exporté des comtés-unis de Chicoutimi et Saguenay pendant l'année expirée le 30 juin dernier. (*Pas imprimée.*)

52.... POISSON EXPORTÉ DE CHICOUTIMI ET SAGUENAY :—Réponse à ordre ; état donnant la valeur totale des poissons, huiles de poisson, fourrures, et peaux d'animaux marins, exportés des comtés-unis de Chicoutimi et Saguenay pendant l'année expirée le 30 juin dernier. (*Pas imprimée.*)

53.... DROITS DE DOUANE AUX PORTS DE L'ORIGNAL, YORK ET CHURCHILL :—Réponse à ordre ; état indiquant le montant des droits perçus aux ports de l'Orignal, York et Churchill pendant les années de 1876 à 1881 inclusivement ; aussi, le montant payé aux officiers de douane de ces divers ports. (*Pas imprimée.*)

54.... CHEMIN DE FER JUSQU'A LA BAIE D'HUDSON :—Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et toutes autres personnes concernant le chemin de fer projeté entre le Manitoba et la Baie d'Hudson. (*Pas imprimée.*)

55.... CIRCULAIRES ADRESSÉES AUX BANQUES :—Réponses à ordre; copie de trois circulaires demandant des renseignements, qui ont été adressées récemment à diverses banques d'après l'ordre du ministre des finances; aussi, le nom des banques auxquelles elles ont été adressées.

56.... PORT DE PASPÉBIAC :—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé hydrographique du port de Paspébiac en 1874 et 1875. (*Pas imprimée.*)

57.... STATUTS DU CANADA :—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 44 Victoria, troisième session du quatrième parlement, 1880-81. (*Pas imprimée.*)

58.... GARANTIES ET SÉCURITÉS :—Etat détaillé des garanties et sécurités enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat du Canada, conformément à l'acte 31 Victoria, chap. 37, section 15. (*Pas imprimée.*)

N° 59.... TABAC CANADIEN :—Réponse à ordre ; état constatant le montant détaillé, par comtés, des revenus produits par la taxe sur le tabac canadien, le montant détaillé de ce que la perception des droits sur le tabac canadien a coûté, et le montant produit par les amendes perçues entre le 1er janvier et le 31 décembre 1881.

59*a*.. Réponse à ordre ; état indiquant le montant des droits perçus sur le tabac canadien ; le montant des timbres émis, etc., et de toutes sommes payées à même le trésor. (*Pas imprimée.*)

59*b*.. Réponse à ordre ; état de tout le tabac de provenance canadienne saisi par les officiers du département du revenu de l'intérieur dans la province de Québec pendant les années 1875, 1876, 1877 et 1878. (*Pas imprimée.*)

59*c*.. Réponse à ordre ; listes des personnes nommées comme inspecteurs du tabac en vertu de 42 Vic., ch. 19. (*Pas imprimée.*)

59*d*.. Réponse à ordre ; liste donnant les noms des personnes du second district d'enregistrement du comté de Rimouski qui ont payé la taxe sur le tabac cultivé et vendu par elles. (*Pas imprimée.*)

60.... PORT DE KINGSVILLE :—Réponse à ordre ; rapports de H. P. Perley, écr., ingénieur en chef du département des travaux publics, concernant le port de Kingsville. (*Pas imprimée.*)

61.... AMENDES ET SAISIES :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre de saisies faites à chaque port d'entrée en Canada, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1881 ; le montant des amendes imposées, et la manière dont il en a été disposé. (*Pas imprimée.*)

61*a*.. Réponse à ordre ; état indiquant le nombre, la nature et la cause des diverses saisies opérées dans les différents ports d'entrée du Canada, depuis le 30 juin 1881 jusqu'au 1er janvier 1882, et le montant des amendes imposées dans chaque cause entendue. (*Pas imprimée.*)

62.... INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR :—Réponse à ordre ; copie de toutes règles et règlements concernant l'inspection des bateaux à vapeur en vigueur pendant les années 1879 et 1880 ; aussi, copie de tout certificat d'inspection donné au steamer *Waubuno*, naviguant sur la baie Georgienne, lac Huron, en 1879. (*Pas imprimée.*)

63.... STEAMER NAPOLÉON III :—Réponse à ordre ; rapports relatifs à la condition de la machine et des chaudières du steamer du gouvernement *Napoléon III*, depuis le 1er janvier 1878 ; aussi, copie des soumissions pour la machine et les chaudières, etc. (*Pas imprimée.*)

64.... NAVIRES DES E.-U. ENREGISTRÉS AU CANADA :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre des navires à voiles ou à vapeur qui ont été construits aux Etats-Unis et enregistrés en Canada entre le 1er janvier 1878 et le 1er janvier 1880. (*Pas imprimée.*)

64*a*.. Réponse à ordre ; état faisant connaître le nom et le nombre de tous bâtiments ou navires à voiles qui ont péri dans les eaux de l'intérieur du Canada depuis 1870, ainsi que la valeur des cargaisons et le nombre de vies perdues, et les causes connues de la perte de ces navires. (*Pas imprimée.*)

64*b*.. Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et toutes autres personnes touchant la perte de navires dans les eaux de l'intérieur par suite de surcharge ou de déplacement de la cargaison. (*Pas imprimée.*)

65.... FONDS DES MARINS MALADES :—Réponse à ordre ; état donnant les montants annuels perçus sur les navires qui ont fréquenté la rivière Saguenay depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet dernier, pour le fonds des marins malades. (*Pas imprimée.*)

66.... STEAMER DRUID :—Réponse à ordre ; copie de toutes soumissions expédiées au département de la marine et des pêcheries pour la construction de nouvelles roues à palettes, etc., à la machine du steamer du gouvernement le *Druid* ; aussi, des rapports des ingénieurs-mécaniciens, etc. (*Pas imprimée.*)

67.... DÉMISSION DE A. S. MCEDWARDS :—Réponse à ordre ; documents relatifs à la démission de A. S. McEdwards, ci-devant directeur de poste de Neustadt. (*Pas imprimée.*)

68.... QUAI À LA POINTE-AUX-TREMBLES :—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur nommé par le gouvernement, sur la possibilité de la construction d'un quai à la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Portneuf ; aussi copie du plan, etc. (*Pas imprimée*)

69.... RAPPORTS DES CIES DE CHEMINS DE FER DE LA N.E. :—Rapports fournis par des compagnies de chemins de fer dans la Nouvelle-Ecosse, en conformité de l'acte 38 Vic., chap. 25. (*Pas imprimés.*)

N° 70.... PONT LOUISE :—Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le département des chemins de fer et le conseil de la ville de Winnipeg, au sujet du pont Louise. (*Pas imprimée.*)

71... PÊCHE À L'ANGUILLE, RIVIÈRE RICHELIEU :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; documents portant diverses dates entre janvier 1874 et le 18 mars 1881, en la possession du département de la marine et des pêcheries, relativement aux droits de Joseph Goyette, Pierre Dionne et Toussaint Huot, dans une pêche à l'anguille sur la rivière Richelieu. (*Pas imprimée.*)

72.... UNIVERSITÉ LAVAL :—Réponse à adresse ; copie de l'acte passé par la législature de Québec à sa dernière session concernant l'université Laval, et de toutes requêtes demandant le désaveu de cet acte. (*Pas imprimée.*)

73.... NAVIRES CANADIENS ET PRODUITS FRANÇAIS :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; concernant la vente de navires de contruction canadienne en France aux mêmes termes que les navires de construction britannique ; aussi, quant à l'admission de produits français en Canada à de meilleures conditions. (*Pas imprimée.*)

74.... TÉLÉGRAPHE DU CAP SABLE :—Réponse à ordre ; correspondance échangée avec le ministère des travaux publics, demandant au gouvernement de pourvoir à l'établissement d'une communication télégraphique entre l'île du Cap Sable et la terre ferme, dans le comté de Shelburne. (*Pas imprimée.*)

75.... ACTE CONCERNANT LES MINES, QUÉBEC :—Réponse à adresse ; copie de l'acte passé par la législature de Québec, à la session de 1880, concernant les mines ; de toutes requêtes demandant le désaveu du dit acte ; du rapport du ministre de la justice. (*Pas imprimée.*)

76.... ARRÉRAGES DUS AUX SAUVAGES :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario au sujet des arrérages dus aux sauvages des lacs Huron et Supérieur, en vertu du traité Robinson.

77.... QUAI DE SAINT-MICHEL :—Réponse à ordre ; rapport concernant les améliorations, etc., à faire au quai de Saint-Michel, comté de Bellechasse. (*Pas imprimée.*)

78.... JETÉE DE LA CIE DE STEAMERS DE L'ACADIE :—Réponse à ordre ; correspondonce relative à la construction de la jetée de la Cie de steamers de l'Acadie, à Annapolis, et toutes évaluations du coût de la dite jetée. (*Pas imprimée.*)

79.... COMMUNICATION D'HIVER, I.P.E. :—Réponse à ordre ; correspondance relative à l'amélioration de la communication d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.

79*a*.. Réponse supplémentaire " " "

80.... APPROVISIONNEMENTS DE LA POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :—Réponse à ordre ; copie du contrat conclu en 1880 par le gouvernement avec J. G. Baker et Cie, de Fort-Benton, pour la fourniture d'approvisionnements à la police à cheval du Nord-Ouest.

81.... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à ordre ; copie de tous les tarifs de transport des marchandises ou des voyageurs sur le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et un état de tous les tarifs spéciaux. (*Pas imprimée.*)

81*a*.. Réponse à ordre ; état donnant les comptes des approvisionnements tirés des magasins du chemin de fer Intercolonial, à Moncton, pendant les années 1879 et 1880. (*Pas imprimée.*)

81*b*.. Réponse à ordre ; état indiquant la moyenne du nombre de milles du chemin de fer Intercolonial mis en opération chaque année depuis qu'aucune partie de ce chemin a été ouverte au trafic ; les frais d'exploitation du chemin, par mille ; la quantité moyenne du fret transporté et la moyenne des recettes, par mille.

81*c*.. Réponse à ordre ; état indiquant les frais d'exploitation et les recettes du chemin de fer Intercolonial pour chacune des années 1877, 1878, 1879, 1880 et 1881, le nombre des employés et leurs salaires, et le nombre de milles parcourus.

81*d*.. Réponse à ordre ; état indiquant le nombre de locomotives, wagons, etc., appartenant au chemin de fer Intercolonial, qui subissent des réparations dans les différents ateliers du dit chemin de fer. (*Pas imprimée.*)

81*e*.. Réponse et réponse supplémentaire à ordre ; soumissions, correspondance, etc., concernant l'achat de wagons à houille, de seconde main, de B. Burland ou par son entremise.

Nº 81*f*.. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à ordre ; copie de la plainte de Joseph St-Laurent au sujet d'un cheval tué par les wagons sur l'embranchement de l'Intercolonial à Rimouski, et le rapport de M. Rennie y annexé. (*Pas imprimée.*)

81*g*.. Réponse à ordre ; rapports faits par Frank Shanly sur des demandes d'indemnité présentées par des entrepreneurs ou autres, sur le chemin de fer Intercolonial.

81*h*.. Réponse à ordre ; état faisant connaître quels embranchements et voies d'évitement du chemin de fer Intercolonial ont été construits ou commencés pendant l'année expirée le 31 décembre 1881 ; l'étendue et le coût de chacun de ces travaux ; etc.

81*i*.. Réponse à ordre ; état détaillé des diverses sommes formant le montant de $24,372.54, cité dans le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, annexe nº 3, comme ayant été dépensé pour l'achèvement de l'Intercolonial. (*Pas imprimée.*)

81*j*.. Réponse à ordre ; état faisant connaître le coût total, jusqu'à date, de la partie de l'Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et le terminus de ce chemin à Hadlow ou Jonction de la Chaudière.

81*k*.. Etat comparatif des opérations du chemin de fer Intercolonial, depuis le 1er juillet 1876 jusqu'en 1880-81.

81*l*.. Compte du capital, chemin de fer Intercolonial, de la quantité de matériel roulant livré et à livrer, et de la dépense faite et à faire à ce sujet, du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1883.

81*m*.. Mémoire sur le renouvellement des rails d'acier, chemin de fer Intercolonial, depuis les années 1874-75 jusqu'à 1878-79.

81*n*. Réponse à ordre ; état indiquant la quantité de houille de Spring-Hill livrée à St-Jean et aux stations intermédiaires, par l'Intercolonial, pendant l'année expirée le 31 décembre 1881 ; aussi, le tarif du transport, etc. (*Pas imprimée.*)

81*o*.. Réponse à ordre ; tous les documents se rapportant à la réclamation de Félix Caron et Henriette Chouinard, tous deux de St-Jean-Port-Joli, contre l'Intercolonial. (*Pas imprimée.*)

81*p*. Réponse à ordre ; état faisant connaître combien de machines-locomotives, voitures à voyageurs, wagons à marchandises et à charbon et autre matériel roulant, ont été achetes ou donnés à l'entreprise, ou construits dans les ateliers du gouvernement, pendant l'année expirée le 31 décembre 1881.

81*q*.. Réponse à ordre ; rapport des hommes de section au sujet des dommages causés par le feu des locomotives à la propriété de M. Ferd. Bellavance. (*Pas imprimée.*)

81*r*.. Réponse à ordre ; annonces ou circulaires demandant des soumissions pour la fourniture du fer et du fer ouvré, etc., requis pour le chemin de fer Intercolonial pendant la période comprise entre le 30 juin 1881 et le 31 décembre 1881.

82.... FRONTIÈRES DU MANITOBA :—Réponse à adresse ; copie de la proclamation qui met en vigueur l'acte à l'effet d'étendre les limites de la province du Manitoba. (*Pas imprimée.*)

82*a*.. Réponse à adresse ; dépêches entre les gouvernements du Canada et du Manitoba concernant l'extension des limites du Manitoba, et aussi concernant les nouveaux octrois en argent à cette province.

83.... FABRIQUES, COMMISSAIRES :—Réponse à ordre ; instructions adressées aux commissaires chargés de faire une enquête sur les fabriques, et toute correspondance échangée avec eux, y compris les instructions et la correspondance relatives aux informations sur des sujets autres que ceux traités dans leur rapport déposé sur le bureau ; aussi les relevés détaillés en la possession du gouvernement, etc.

84.... COTONS CANADIENS ET ÉTRANGERS :—Réponse à ordre ; relevés, en la possession du gouvernement, indiquant le coût de certaines marques déterminées de cotons gris et blanc de fabrique canadienne ou étrangère de qualités semblables. (*Pas imprimée.*)

85.... SÉNATEUR FABRE :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance entre le gouvernement et le sénateur Fabre au sujet de la compensation payée à ce dernier pour frais de voyages et autres. (*Pas imprimée.*)

N° 86.... SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE :—Réponse à ordre; état détaillé indiquant les sommes payées pour le service météréologique du Canada, pendant les années 1877, 1878, 1879, 1880 et 1881. (*Pas imprimée.*)

87.... CIE ANGLO-CANADIENNE DE PRÊT ET DE PLACEMENTS :—Liste des actionnaires, ainsi qu'un état de ses affaires. (*Pas imprimée.*)

88.... BUREAU DE POSTE DE LONDON :—Réponse partielle à adresse ; rapport fait par l'inspecteur des postes, Dewe, vers 1880, sur les défauts et irrégularités du bureau de poste de London. (*Pas imprimée.*)

88*a*.. Réponse supplémentaire à adresse; rapport fait par l'inspecteur des postes, Dewe, vers 1880, sur les défauts et irrégularités du bureau de poste de London. (*Pas imprimée.*)

88*b*.. Réponse à adresse ; correspondance, etc., concernant J. J. Ross et J. Gordon, ci-devant commis dans le bureau de poste de London, et leur mise à la retraite. (*Pas imprimée.*)

89.... BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE SUR L'ILE VANCOUVER :—Réponse à ordre: documents demandant de prolonger le réseau télégraphique sur la côte est de l'île Vancouver, de Nanaïmo à Comox. (*Pas imprimée.*)

90.... REMORQUEUR ANNIE STEWART :—Réponse à ordre; état faisant connaître les travaux exécutés pour le gouvernement par le bateau remorqueur *Annie Stewart*, pendant les trois dernières années ; aussi copie de tous traités ou marchés conclus avec les propriétaires du dit bateau. (*Pas imprimée.*)

91.... MOUTURE EN ENTREPÔT :—Réponse à adresse; correspondance, règlements, etc., concernant la mouture en entrepôt; un état de toutes obligations données en vertu des règlements, un exposé de la décision prise à leur sujet, et de l'état actuel des choses relativement à chaque obligation, etc. (*Pas imprimée.*)

92.... FARINES DE BLÉ, D'AVOINE, ETC., DANS LA NOUVELLE-ECOSSE :—Réponse à ordre; état détaillé de la farine de blé, farine d'avoine et du maïs importés pour la consommation dans les différents ports douaniers de tous les comtés de la province de la Nouvelle-Ecosse, du 15 mars 1879, au 30 septembre 1881.

93.... IMPORTATION, ETC., AU PORT DE ST-HYACINTHE :—Réponse à ordre; état des importations au port de St-Hyacinthe, du 1er juillet 1881 au 1er février 1882; aussi, un état des recettes et des dépenses au même port pendant la même période. (*Pas imprimée.*)

94.... BARILS À FLEUR, ETC. :—Réponse à ordre; correspondance en la possession du gouvernement, relativement à l'emploi de barils dans lesquels de la fleur avait été importée, dans le but d'exporter de la fleur du Canada pour éluder les règlements concernant le drawback. (*Pas imprimée.*)

95.... MISE A LA RETRAITE DE JAMES D. DIXON :—Réponse à ordre; correspondance relative à la mise à la retraite de James D. Dixon, percepteur des douanes à Sackville, et à la nomination de William C. Milner, son successeur. (*Pas imprimée.*)

96.... LISTE DES COMPAGNIES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE SUR LA VIE :—Réponse à ordre ; liste des noms des Cies étrangères d'assurance sur la vie qui ont fait des dépôts entre les mains du gouvernement pour le seul avantage des porteurs de polices canadiens. (*Pas imprimée.*)

97... COMMUNICATION POSTALE, COMTÉ DU SAGUENAY :—Réponse à ordre; requête et correspondance adressées au gouvernement, concernant les communications postales sur la partie de la côte nord du fleuve St-Laurent qui se trouve comprise dans le comté de Saguenay. (*Pas imprimée.*)

98.... NIVEAU D'EAU DANS LE LAC MANITOBA :—Réponse à ordre; rapports faits par les ingénieurs et correspondance concernant l'abaissement du niveau de l'eau dans le lac Manitoba. (*Pas imprimée.*)

98*a*.. Réponse supplémentaire à ordre ; rapports faits par des ingénieurs et correspondance concernant l'abaissement du niveau de l'eau dans le lac Manitoba. (*Pas imprimée.*)

99.... LAINE IMPORTÉE :—Réponse à ordre ; état faisant connaître le nombre de livres de laine importée en Canada depuis le 30 juin 1881, et le montant des droits perçus. (*Pas imprimée.*)

100.. DÉPENSE, LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE DE SELKIRK :—Réponse à ordre ; état des recettes et des dépenses se rattachant à l'entretien et au fonctionnement de la ligne télégraphique entre Selkirk et Edmonton, et de celle qui relie Selkirk à Winnipeg, séparément. (*Pas imprimée.*)

N° 101.. STATIONS DE QUARANTAINE POUR BESTIAUX :—Réponse à ordre ; liste des stations de quarantaine autorisées en conformité des règlements concernant l'importation du bétail pour fins de reproduction. (*Pas imprimée.*)

102.. JAMES ANDERSON, AGENT DES BOIS DE LA COURONNE, WINNIPEG :—Réponse à ordre ; instructions adressées par Lindsay Russell, écr., sous-chef du département de l'intérieur, à James Anderson, agent des terres de la couronne à Winnipeg, relativement à la disposition des coupes de bois pour la fabrication du bois de service, des traverses de chemins de fer ou du bois de chauffage, depuis le 1er mars 1881. (*Pas imprimée.*)

103.. CHEMINS DE FER PROVINCIAUX :—Réponse à adresse ; copie de toute résolution d'aucun corps législatif provincial transmise à Son Excellence au sujet de l'exercice, par le parlement du Canada, du pouvoir de déclarer d'utilité générale les chemins de fer provinciaux. (*Pas imprimée.*)

104.. NOMINATION DE THOMAS RYAN :—Réponse à ordre ; correspondance au sujet de la nomination de M. Thomas Ryan comme ingénieur à la douane de Montréal, avec la date de telle nomination. (*Pas imprimée.*)

105.. CALE SÈCHE DE PICTOU :—Réponse à ordre ; correspondance concernant la construction d'une cale sèche à Pictou. (*Pas imprimée.*)

106.. E. B. WOOD, JUGE EN CHEF, MANITOBA :—Réponse à adresse ; réponse de l'honorable Edmund Burk Wood, juge en chef de la province du Manitoba, à la pétition de Henry J Clark, C.R., de Winnipeg, et autres, présentée à la chambre des Communes le 4 mars 1881.

107.. PASSAGES À NIVEAU, TORONTO :—Réponse à ordre ; rapports des ingénieurs du gouvernement concernant les divers passages à niveau sur les rues Queen et Dufferin, dans la cité de Toronto. (*Pas imprimée.*)

108.. BANQUE DU HAUT-CANADA :—Mémoire concernant les biens de la ci-devant banque du Haut-Canada.

108*a*. Etat de la dette de la banque du Haut-Canada au gouvernement, s'élevant à $1,150,000, jusqu'à date.

109.. COLLÈGE MILITAIRE ROYAL :—Réponse à ordre ; état faisant connaître les divers changements opérés dans l'organisation du collège militaire royal, depuis sa création jusqu'au 1er février 1882. (*Pas imprimée.*)

109*a* Réponse à ordre ; liste complète des cadets nés aux Etats-Unis qui ont suivi ou qui suivent actuellement les cours du collège militaire royal. (*Pas imprimée.*)

109*b*. Réponse à ordre ; état faisant connaître le nombre de cadets qui ont été admis au collège militaire royal depuis son ouverture ; le nombre de ceux qui ont été gradués et de ceux qui ont quitté le collège sans être gradués ; le nombre de ceux qui suivent actuellement les cours du collège. (*Pas imprimée.*)

109*c*. Réponse à ordre ; noms des gradués ayant des commissions dans la milice qui ont assisté aux exercices des bataillons auxquels ils sont attachés depuis le mois de juillet 1880. (*Pas imprimée.*)

109*d*. Réponse à ordre ; état faisant connaître le salaire payé au professeur Ferguson, le nombre de cadets qui fréquentent ses cours, et le nombre de lectures qu'il a données depuis le 1er novembre 1881 jusqu'au 1er février 1882. (*Pas imprimée.*)

109*e*. Réponse à ordre ; noms des personnes qui composent l'état-major et des employés de toute classe du collège militaire Royal, les salaires et indemnités payés à chacun, ainsi que leurs attributions. (*Pas imprimée.*)

109*f*. Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le commandant du collège militaire royal et le département de la milice touchant la nomination d'un capitaine des cadets du collège en remplacement du major Ridout. (*Pas imprimée.*)

109*g*. Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le commandant du collège militaire royal de Kingston, le major général commandant la milice, et le ministre de la milice, au sujet de la destitution du major Ridout, qui faisait partie de l'état-major du dit collège. (*Pas imprimée.*)

110.. EXPÉDITION DE LA RIVIÈRE-ROUGE :—Réponse à adresse ; état indiquant le nom des officiers qui ont pris part à l'expédition de la Rivière-Rouge, en 1870-71, tant ceux des carabiniers d'Ontario que des carabiniers de Québec. (*Pas imprimée.*)

N° 111.. LIEUT.-COLONEL FLETCHER :—Réponse à ordre ; correspondance échangée avec le ministère de la milice et de la défense au sujet de la mise à la retraite du lieutenant-colonel John Fletcher, ex-aide-adjudant général du district militaire n° 5, et du bonus qui lui a été accordé lors de sa mise à la retraite. (*Pas imprimée.*)

112.. COUR SUPRÊME :—Ordre général n° 80 de la cour suprême du Canada, conformément aux dispositions de la section 79 de l'acte de la cour suprême et de l'échiquier. (*Pas imprimée.*)

113.. DÉPENSES EN ANGLETERRE :—Réponse à ordre ; état indiquant les dépenses encourues par les différents membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement qui ont été envoyés en Angleterre ou ailleurs, depuis le 10 février 1880 jusqu'à ce jour.

114.. SIR A. T. GALT :—Réponse à ordre ; état indiquant toutes les sommes payées à sir A. T. Galt à titre de haut commissaire ; aussi, les sommes payées pour le loyer et l'ameublement de sa résidence à Londres ; aussi, les sommes payées pour ses frais de voyage depuis le 1er juillet 1878.

115.. QUAI DE MATANE :—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur touchant les réparations faites au quai de Matane et aux améliorations qu'il y aurait à faire au port dans cette localité. (*Pas imprimée.*)

116.. RIVIÈRE COURTNEY :—Réponse à ordre ; rapport des agents fédéraux sur la rivière Courtney, dans le district de Comox. (*Pas imprimée.*)

117.. DROITS PAYÉS SUR GRAIN, ETC. :—Réponse à ordre ; état indiquant la quantité et la valeur des articles suivants importés pour la consommation, et les droits perçus sur ces articles : Céréales et leurs produits, animaux, fruits et provisions, pour les années 1878-79, 1880-81.

118.. HOUILLE EXPORTÉE :—Réponse à ordre ; état indiquant la quantité de houille exportée des ports de la Nouvelle-Ecosse pendant les années 1877-78, 1878-79, 1879-80 et 1880-81, et les pays où elle a été exportée ; aussi, la quantité de houille transportée par la voie des canaux du Saint-Laurent, etc.

119.. CHALOUPIERS DE LA DOUANE, QUÉBEC :—Réponse à ordre ; copie de toute requête des chaloupiers de la douane, de la cité de Québec, demandant qu'un costume officiel leur soit fourni, et les réponses données à ces requêtes. (*Pas imprimée.*)

120.. MARCHANDISES MANUFACTURÉES À QUÉBEC :—Réponse à ordre ; état des marchandises qui ont été manufacturées dans la province de Québec et exportées à la Colombie-Anglaise du 1er janvier 1880 au 1er janvier 1882 ; aussi de leur valeur. (*Pas imprimée.*)

121.. MILICE :—Réponse à ordre ; état des dépenses encourues pour le service de la milice en Canada, du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879, et depuis le 1er juillet 1879 jusqu'à date. (*Pas imprimée.*)

121*a*. Réponse à ordre ; rapport du général Luard ou de tout autre officier ou de toute cour d'enquête concernant des affaires relatives au commandement du 27me bataillon de la milice volontaire ou à la discipline qui y est observée ; aussi, copie des plaintes de tout officier du dit bataillon. (*Pas imprimée.*)

122.. SON HONNEUR LE JUGE JETTÉ :—Réponse à ordre ; copie de l'opinion ou du jugement de Son Honneur le juge Jetté dans une cause récente affectant la validité du mariage dans la province de Québec, et dans laquelle certaines questions ont été déférées à l'autorité ecclésiastique. (*Pas imprimée.*)

123.. CAPITAINE ALLAN :—Réponse à adresse ; correspondance concernant la destitution ou la démission du capitaine Allan. (*Pas imprimée.*)

124.. RÉCLAMATIONS DE MINEURS MÉTIS :—Réponse à ordre ; réclamations faites en conformité de l'acte du Manitoba par des mineurs métis ou autres qui étaient absents temporairement à la date du 15 juillet 1880. (*Pas imprimée.*)

125.. BAIE GEORGIENNE :—Réponse à ordre ; correspondance relative au système adopté pour les permis accordés aux bateaux de pêche, et à son fonctionnement pour ce qui concerne la baie Georgienne, Ontario ; toutes demandes concernant la formation d'une compagnie dans le but de devenir seule permissionnaire pour la totalité ou la plus grande partie de ces fonds de pêche. (*Pas imprimée.*)

126.. PORT DE SOURIS, I.P.E. :—Réponse à ordre ; correspondance, etc., concernant les améliorations du port de Souris-Oust, dans l'Ile du Prince-Edouard. (*Pas impr.*)

127.. DOUANES D'HAMILTON :—Réponse à ordre ; pétition présentée par les citoyens d'Hamilton pour l'achat d'un emplacement, en vue d'y construire une nouvelle maison de douane. (*Pas imprimée.*)

N° 128.. IMPRESSIONS PUBLIQUES :—Réponse à ordre ; état indiquant le montant payé pour impressions, par ordre du gouvernement, à quelque personne ou personnes autres que l'entrepreneur des impressions du parlement.

129.. ANNONCES :—Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant payé pour annonces dans les divers journaux, et une liste de ces journaux. (*Pas imprimée.*)

130.. PONT SUR LA RIVIÈRE SAINT-JEAN :—Réponse à adresse (*Sénat*); correspondance entre le gouvernement et toutes personnes intéressées ou offrant de contruire un pont sur les chutes de la rivière Saint-Jean, N.-B.

131.. CHEMIN DE FER DE WINDSOR ET ANNAPOLIS :—Réponse à ordre ; état donnant séparément les recettes brutes perçues pour le trafic local et d'entier parcours sur les voies ferrées exploitées par la Cie du chemin de fer de Windsor et Annapolis, et le mode adopté pour la repartition en vertu duquel on en est arrivé à parfaire la somme de $21,216 payable au gouvernement. (*Pas imprimée.*)

132.. CHEMIN DE FER DE L'ILE VANCOUVER :—Réponse à adresse ; correspondance, etc., relative à la construction d'un chemin de fer sur l'île Vancouver. (*Pas imprimée.*)

133.. PORT DE CASCUMPÈQUE :—Réponse à ordre ; correspondance échangée avec le ministère des travaux publics depuis le 1er juillet dernier, au sujet de l'amélioration du port de Cascumpèque, comté de Prince, I.P.E. (*Pas imprimée.*)

134.. INSPECTION DU POISSON :—Réponse à ordre : état faisant connaître la quantité de chaque espèce de poisson inspecté dans chaque district d'inspection pour lequel un inspecteur a été nommé ; l'honoraire exigé pour inspection dans chaque cas, et le montant brut des honoraires perçus en 1881. (*Pas imprimée.*)

134*a*. Réponse à ordre ; documents concernant l'importation du hareng salé de Terreneuve ou de la côte du Labrador, et l'inspection de tel poisson à Terreneuve, etc. (*Pas imprimée.*)

135.. TRAVERSE ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS :—Réponse à adresse ; ordres en conseil concernant les bateaux traversiers faisant le service entre certains points du Canada et des Etats-Unis. (*Pas imprimee.*)

136.. CIRCULAIRES DU DÉPARTEMENT DES DOUANES :—Réponse à ordre ; toutes circulaires, etc., adressées par le département des douanes, concernant la définition des diverses classes d'articles importés, et les droits à percevoir sur les dits articles en vertu du tarif, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 14 mars 1879. (*Pas imprimée.*)

136*a*. Réponse à ordre ; toutes circulaires, etc., adressées par le département des douanes concernant la définition des diverses classes d'articles importés, et les droits à percevoir sur les dits articles en vertu du tarif, depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er fevrier 1882. (*Pas imprimée.*)

137.. DÉMISSION DE D. J. MORSE :—Réponse à ordre ; correspondance relative à la destitution de D. J. Morse, sous-percepteur des douanes à Bear River, comté d'Annapolis. (*Pas imprimée.*)

138.. DROITS SUR LES LIQUEURS DE MALT :—Réponse à ordre ; exposé des divers modes adoptés jusqu'à présent pour recevoir les droits imposés sur le malt et les liqueurs de malt ; aussi, pour toute information concernant le mode en usage en Angleterre et aux Etats-Unis. (*Pas imprimée.*)

139.. TRAMWAY AUX GRANDS RAPIDES DE LA SASKATCHEWAN :—Réponse à ordre : documents concernant l'octroi d'une charte à la Cie de la Baie d'Hudson pour construire un tramway contournant la rive nord des grands rapides de la Saskatchewan.

140.. JETÉES D'ARISAIG ET DU CAP GEORGE, ET BRISE-LAMES DE BAYFIELD, N.-E. :—Réponse à ordre ; rapports d'ingénieurs et pétitions concernant les jetées d'Arisaig et du Cap George, et le brise-lames de Bayfield, N.-E., depuis le 30 septembre 1878. (*Pas imprimée.*)

141.. ACTES DES LÉGISLATURES PROVINCIALES :—Réponse à adresse ; liste de tous les actes provinciaux passés par les législatures locales des diverses provinces du Canada et désavoués par le gouvernement du Canada, depuis le 1er juillet 1867 ; aussi, de tous ceux qui, bien que n'ayant pas été désavoués, ont été modifiés conformément à la demande du gouvernement du Canada ; aussi, de tous ceux qui ont été déclarés *ultra vires* par le conseil privé de Sa Majesté, etc. (*Documents de la session seulement.*)

141*a*. Réponse à adresse ; correspondance concernant des actes ou des bills des législatures provinciales qui ont été réservés, et qui n'ont pas encore été demandés au moyen d'une adresse ou d'un ordre de cette Chambre. (*Documents de la session seulement.*)

N° 141*b*. ACTES DES LÉGISLATURES PROVINCIALES :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance, etc., concernant des actes des législatures provinciales passés depuis le 1er janvier 1880, ou réservés pour être sanctionnés par Sa Majesté. (*Doc. de la session seulement.*)

142.. EDIFICES PUBLICS, MANITOBA :—Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 8 avril 1880, concernant un mémoire en date du 20 mars 1880, des délégués de la province du Manitoba chargés de conférer avec le conseil privé du Canada, touchant la construction d'édifices publics, etc. (*Pas imprimé.*)

143.. OFFICIERS DE SANTÉ, HALIFAX ET SAINT-JEAN :—Réponse à ordre ; circulaires et instructions adressées aux officiers de santé dans les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.B., au sujet des navires qui fréquentent ces ports et qui ont à leur bord des passagers atteints de maladies contagieuses. (*Pas imprimée.*)

144.. PORT DE TORONTO :—Memorandum, accompagné du plan concernant l'état passé et présent du port de Toronto, province d'Ontario, préparé sous la direction de l'hon. sir Hector Langevin, C B., ministre des travaux publics,—et le rapport préparé par James B. Eads, I.C.

145. RIVIÈRE COWICHAN :—Réponse à ordre ; état indiquant l'argent dépensé pour la rivière Cowichan, et rapport de l'ingénieur faisant connaître si les travaux ont été complétés suivant les termes du contrat. (*Pas imprimé.*)

146.. CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Réponse à ordre ; état donnant la liste des articles pour lesquels on a réduit les tarifs de transport sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, depuis l'année 1878 ; aussi, correspondance relative à une nouvelle réduction, y compris le tarif que l'on exige pour le transport des voyageurs. (*Pas imprimée.*)

146*a*. Etat comparatif des opérations du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, du 30 juin 1875 au 30 juin 1881.

146*b*. Réponse à ordre ; correspondance, etc., relative à la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Harmony Station, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et East Point

147.. IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :—Réponse à ordre ; relevé sommaire, pour les six mois expirés le 31 décembre 1881, de la quantité et de la valeur des exportations de chaque province et du Canada, comprenant les produits des mines, des pêcheries, des forêts, etc. ; aussi, un relevé sommaire pour chaque province et pour le Canada, de la quantité et de la valeur des importations comprenant ces mêmes articles, pendant la même période.

148.. DRAWBACK SUR MARCHANDISES :—Réponse à ordre ; état faisant connaître toutes les réclamations présentées pour drawbacks sur des articles fabriqués pour l'exportation, depuis le 22 janvier 1881, indiquant les noms des réclamants, etc. (*Pas imp.*)

149.. MCLAREN *vs.* CALDWELL, ET BILL RELATIFS AUX COURS D'EAU :—Réponse à adresse ; demandant copie du jugement de la cour de chancellerie et de la cour d'appel d'Ontario, dans la cause de McLaren *vs.* Caldwell *et al* ; aussi, copie de toute correspondance au sujet du désaveu du bill relatif au cours d'eau. (*Pas imp.*)

149*a*. Réponse à adresse ; correspondance, etc., se rapportant à un acte de la législature d'Ontario, intitulé : "Acte pour protéger les intérêts publics sur les rivières, cours d'eau et ruisseaux," désavoué par le gouverneur en conseil.

150.. THOMAS FLETCHER :—Réponse à adresse ; correspondance et autres documents pouvant se rattacher à la demande de mise en liberté de Thomas Fletcher, sentencié le 8 juin 1881, par la cour de session générale de la paix pour le district de Montréal. (*Pas imprimée.*)

151.. CONDAMNATIONS DANS LES COURS DE COMTÉ, NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à ordre ; état mentionnant les personnes condamnées dans les cours de circuit et de comté de la province du Nouveau-Brunswick pendant les trois dernières années, et la sentence prononcée ; et aussi, les prisonniers condamnés au pénitencier pendant les dites années par les magistrats de police de la cité de Saint-Jean et la ville de Portland. (*Pas imprimée.*)

152.. PERMIS DE PÊCHE, SAINT-VALIER :—Réponse à ordre ; rapports, etc., concernant les pêches et permis de pêche accordés à François Ruelland et Jean B. Langlois, de Saint-Valier, etc. (*Pas imprimés.*)

153.. COMPAGNIES DE VOLONTAIRES, ALGOMA :—Réponse à ordre ; demandes faites de la part des jeunes gens du district d'Algoma, au département de la milice et de la défense, pour qu'il leur soit permis de former des compagnies de milice volontaire dans ce district. (*Pas imprimée.*)

N° 154.. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LE MANITOBA :—Réponse à adresse ; correspondance relative à toute commission émanée par le gouvernement local du Manitoba sur le mode d'administrer la justice dans cette province. (*Pas imprimée.*)

155.. PROPRIÉTÉ DU JARDIN DU CHATEAU, QUÉBEC :—Réponse supplémentaire à ordre (20 décembre 1880) ; documents qui ont été de temps en temps fournis au gouvernement, au soutien des prétentions de Henry A. P. Holland à la propriété du jardin du Château, Québec. (*Pas imprimée.*)

156.. STATION DE CHEMIN DE FER, SAINT-ANACLET :—Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le gouvernement et les intéressés de la paroisse de Saint-Anaclet et de la Pointe-aux-Pères, au sujet de la construction d'une station dans la paroisse de Saint-Anaclet. (*Pas imprimée.*)

157.. CHEMIN DE FER DE KINGSTON ET PEMBROKE ; Réponse à ordre ; correspondance, etc., concernant les plaintes formulées contre le tracé et le fonctionnement du chemin de fer de Kingston et Pembroke, dans la cité de Kingston. (*Pas imprimée.*)

158.. CHEMIN DE FER DE PEMBROKE ET DU CANADA CENTRAL :—Réponse à adresse ; copie d'une pétition présentée à Son Excellence le gouverneur général par la corporation de la ville de Pembroke, dans le comté de Renfrew, en date du 30 janvier 1879, demandant qu'il plaise à Son Excellence dégager la dite ville du paiement d'un bonus de $75,000.00 accordé à la compagnie du chemin de fer du Canada Central, en vue d'obtenir le prolongement de la dite voie ferrée. (*Pas imprimée.*)

159.. JUGE DE COURS DE COMTÉ :—Réponse à adresse ; correspondance concernant la tenure d'office des juges de cours de comté dans chacune des provinces. (*Pas imprimée.*)

160.. EXTRADITION :—Réponse à adresse ; correspondance au sujet de l'extradition et du dernier acte du Canada concernant l'extradition. (*Pas imprimée.*)

161.. POUVOIRS D'EAU DE LA RIVIÈRE LA PLUIE :—Réponse à ordre ; rapport et relevés hydrographiques de M. McLatchie, A.T.P., sur les pouvoirs d'eau de la rivière La Pluie, au Portage-du-Rat ou dans les environs. (*Pas imprimée.*)

162.. SAISIES DES DOUANES, BAIE D'HUDSON :—Réponse à ordre ; état faisant connaître toutes les saisies opérées par les autorités douanières aux ports de l'Orignal, York et Churchill et à tous les autres ports situés sur la Baie d'Hudson, pendant les sept dernières années. (*Pas imprimée.*)

163.. ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA :—Réponse à ordre ; rapports annuels dressés par les pharmaciens patentés ou par les marchands de liqueurs, conformément à l'acte de tempérance du Canada de 1878, dans les divers comtés et cités où la loi a été adoptée. (*Pas imprimée.*)

164.. CHEMINS DE FER DANS LE MANITOBA :—Réponse à adresse ; correspondance concernant toutes compagnies de chemin de fer légalement constituées, soit par la législature du Manitoba ou pour le parlement du Canada, dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, et se rapportant soit à des concessions ou réserves de terres, au tracé ou aux points extrêmes des lignes. (*Pas imprimée.*)

165.. DÉMISSION DE M. MAGEE :—Réponse à ordre ; correspondance, etc., concernant la destitution de William Magee, ci-devant directeur de poste à Greenwood, N.-E., et la nomination de Marsden Foster. (*Pas imprimée.*)

166.. CHEMIN DE FER DU SUD-EST DE WINNIPEG :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance, etc., relative à un acte de la législature de la province du Manitoba, intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de chemin de fer du Sud-Est de Winnipeg," désavoué par Son Excellence en conseil.

167.. NOMINATIONS JUDICIAIRES DANS QUÉBEC :—Réponse à adresse, représentations faites durant les derniers douze mois, par quelqu'une des sections du barreau de la province de Québec, au sujet des nominations judiciaires dans cette province. (*Pas imprimée.*)

168.. ETABLISSEMENTS DE PISCICULTURE :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre et la situation des établissements de pisciculture dans tout le Canada.

169.. VOL AU BUREAU DE POSTE D'ALMA, N.-B. :—Réponse à ordre ; correspondances, etc., concernant le vol commis au bureau de poste tenu par Nathan Cleveland, à Alma, comté Albert, N.-B. (*Pas imprimée.*)

170.. LICENCES DE MARIAGE, NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance entre le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick, concernant certains actes passés par la législature du Nouveau-Brunswick, en 1869, relativement aux licences de mariage, la publication des bans, etc. (*Pas imprimée.*)

N° 171.. DROITS SUR IMPORTATIONS, MANITOBA ET MONTAGNES-ROCHEUSES :—Réponse à ordre ; relevé de tous droits perçus pour importation à ou près la frontière entre la province du Manitoba et les Montagnes-Rocheuses. (*Pas imprimée.*)

172.. DISTRICTS PROVISOIRES, T.N.O. :—Message transmettant copie d'un rapport du conseil privé du Canada, en date du 8 mai courant, au sujet de l'établissement de districts provisoires dans les territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimé.*)

173.. CIE DU CANAL DE NAVIGATION HURON ET ONTARIO :—Réponse à ordre; documents et correspondances adressés au gouvernement ou à aucun département par la compagnie du canal de navigation Huron et Ontario, ou autres personnes, au sujet de la construction d'un canal de navigation devant faire communiquer les eaux de la baie Georgienne avec celles du lac Ontario. (*Pas imprimée.*)

174.. PORTES D'ÉCLUSE DU CANAL CORNWALL :—Réponse à ordre ; copie de toutes annonces et soumissions se rapportant à l'entreprise concédée l'été dernier pour de nouvelles portes d'écluse pour le canal de Cornwall. (*Pas imprimée.*)

175.. PÉAGES SUR BOIS DE SERVICE, ETC., CANAL GRENVILLE :—Reponse à ordre; état faisant connaître le nombre de pieds (mesure de planche) de bois de toute espèce, et le nombre de mille bardeaux et lattes, qui ont été expediés par la voie du canal de Grenville, pendant les années 1879, 1880 et 1881, et pour lesquels des péages ont été perçus. (*Pas imprimée.*)

176.. MÉCANICIENS ET CHAUFFEURS, ÉDIFICES PUBLICS :—Liste des noms, adresses et appointements des ingénieurs-mécaniciens et des chauffeurs employés dans les édifices publics du Canada; aussi, le montant requis pour les payer lorsqu'ils seront transférés au département des Travaux publics. (*Pas imprimée.*)

177.. LIEUT.-COLONEL WALTER ROSS :—Réponse à adresse ; copie de toutes accusations portées contre le lieutenant-colonel Walter Ross, du 16ème bataillon de la milice volontaire, lorsqu'il commandait le camp de Picton. (*Pas imprimée.*)

178.. BOIS EXPÉDIÉ DE KINGSTON, BROCKVILLE ET PRESCOTT :—Réponse à ordre ; état détaillé du nombre de pieds carrés de bois marchand de toute espèce expédié des ports de Kingston, Brockville et Prescott, pendant les années 1879, 1880 et 1881, et de la valeur totale de chaque espèce. (*Pas imprimée.*)

179.. NOMINATION D'UN JUGE A GASPÉ :—Réponse à ordre ; documents concernant la nomination d'un juge dans le comté de Gaspé et le système de décentralisation judiciaire dans le Canada. (*Pas imprimée.*)

180.. THOMAS POTTS, SOUSTRACTION DE LETTRES :—Correspondance échangée entre Thomas Potts, de Saint-Jean, N.-B., et l'honorable ministre des finances, l'honorable directeur général des postes et l'honorable ministre de l'agriculture, ou aucuns des employés de leur département, au sujet de la destruction ou de la soustraction de lettres qui lui ont été expédiées du département de l'agriculture. (*Pas imprimée.*)

181.. BUREAU DE POSTE DE HOPEWELL CORNER :—Réponse à ordre; correspondance, etc., adressée au gouvernement ou à quelqu'un des départements, concernant le changement de nom du bureau de poste de "Hopewell Corner" en celui de "Albert", dans le comté Albert, N.-B. (*Pas imprimée.*)

182.. M. C. UPPER :—Documents relatifs au steamer "*M. C. Upper*," pour dommages subis dans le canal Welland par suite de la rupture des portes d'écluse.

183.. ACTES CONCERNANT LES MAITRES DE PORT :—Réponse à ordre; correspondance échangée entre le département de la marine et des pêcheries et des personnes de Montréal relativement à la taxation et aux dépenses en vertu des actes concernant les maîtres de port. (*Pas imprimée.*)

184.. COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL :—Réponse à ordre ; derniers règlements de la commission du havre de Montréal, et requête des bateliers de Saint-François, etc., se plaignant de ces règlements. (*Pas imprimée.*)

CANADA

RAPPORT ANNUEL

DU

DÉPARTEMENT

DES

AFFAIRES DES SAUVAGES

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE

1881.

Imprimé par ordre du Parlement.

OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1882

INDEX.

PAGE

Rapport du surintendant général des affaires des sauvages 1

PARTIE I.

RAPPORTS DES SURINTENDANTS ET AGENTS.

ONTARIO.

Surintendance de la Grande Rivière—J. T. Gilkison, surintendant-visiteur et commissaire 1
do Centrale—Wm. Plummer do do 2
do du Nord—1re division, J. C. Phipps, surintendant-visiteur 5
do de l'Ouest do E. Watson, do des sauvages 7
do do 2e division, Thomas Gordon, agent 7
do do 3e do John Beattie do 9
do du Nord—2e do C. Skene, surintendant-visiteur 8
do do 3e do Wm. Van Abbott, agent des terres des sauvages 10
do do 4e do Amos Wright, agent 11
do du lac d'Or, Henry George, agent 12

QUÉBEC.

Agence de Caughnawaga—Geo. E. Cherrier, agent 12
do du lac des Deux-Montagnes—John McGirr, agent. Pas de rapport ..... —
do de Saint-Régis—John Davidson, agent 13
do de Saint-François—Henri Vassal do Pas de rapport ..... —
do de Viger—Antoine LeBel, agent 15
do de Saint-Jean,—L. E. Otis, agent 15
do de Maria,—Rév. J. Gagné, ptre 16
do de Ristigouche—Rév. O. Drapeau, ptre 16
do de la rivière Désert—Charles Logue, agent 17
do de la Jeune Lorette—Rév. G. Giroux, ptre., missionnaire 18
do de la rive nord du fleuve Saint-Laurent—L. F. Boucher, surintendant 19

NOUVELLE-ECOSSE.

District n° 1—John Harlow, agent, Pas de rapport ..... —
do 2—J. E. Beckwith do 24
do 3—Rév. T. J. Butler, agent 26
do 4—Rév. E. J. McCarthy, agent 26
do 5—Rév. D. C. O'Conner, do 27
do 6—James Gass do 27
do 6—D. H. Muir, M.D. do 28
do 7—A. T. Clark do 28
do 8—Rév. R. McDonald do 29
do 9—Rév. W. Chisholm do 30
do 10—Rév. John McDougall do 31
do 11—Rév. D. McIsaac do 32
do 12—Rév. R. Grant do Pas de rapport. Nommé depuis le 30 juin 1881 ..... —
do 13—Rév. M. McKenzie do 33

PAGE

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Surintendance du Nord-Est—Charles Sargeant, surintendant-visiteur 33
do du Sud-Ouest—1re division, Wm. Fisher, surintendant-visiteur 34
do do 2e do Moses Craig do 35

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

John O. Arsenault, surintendent des sauvages 36

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Rapports du commissaire des sauvages du Manitoba, Kéwatin et des Territoires du Nord-Ouest, du surintendant James F. Graham, et des divers agents des sauvages et des inspecteurs des agences et des fermes.

E. Dewdney, commissaire des sauvages pour le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest 37
James F. Graham, surintendant des sauvages 59
Francis Ogletree, agent, traité n° 1 61
A. M. Muckle do do 1 63
Jos. Kent do do 1—Pas de rapport ..... —
H. Martineau do do 2 64
L. W. Herchmer do do 2 68
R. J. N. Pither do do 3 69
Geo. McPherson do do 3 70
John McIntyre do do 3 71
Lt.-col. A. McDonald, agent, traité n° 4, (reçu trop tard pour être publié à sa place) 224
E. Allen, agent, traité n° 4—Pas de rapport. On s'est dispensé des services de M Allen avant le 30 juin 1881 ..... —
A. Mackay, agent, traité n° 5 72
Hayter Reed do do 6 75
J. M. Rae, sous-agent, traité n° 6 83
Wm. Anderson, agent do 6 83
N. T. Macleod do do 7—Pas de rapport ..... —
E. McColl, inspecteur des agences du Manitoba, traités 1, 2, 3 et 5 86
T. P. Wadworth, inspecteur des agences des Territoires du Nord-Ouest, traités 4, 6 et 7 116

RAPPORTS DES ARPENTEURS.

Geo. A. Simpson, A.T.F 123
John C. Nelson, A.T.F 130
W. A. Austin, I.C., A.T.F 130

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Lt.-Col. I. W. Powell, surintendent des sauvages 139
W. H. Lomas, agent 160
H. Guillod do 161
P. McTeirnan do 166
H. Cornwall do 167
G. Blenkinsop do 167
A. E. Howse do 172
P. O'Reilly, commissaire des réserves des sauvages 175

PAGE

TABLEAUX.

N° 1.—Indiquant le nombre d'acres de terres des sauvages vendus pendant l'exercice expiré le 30 juin 1881; le montant total des prix d'achat, et l'étendue des terres des sauvages, arpentées et cédées, qui n'étaient pas vendues à cette date. 205
2.—Statistiques agricoles et industrielles 208
3.—Statistiques scolaires 210
4.—Tableaux du recensement 219

PARTIE II.

A. 1. Officiers et employés au bureau central 2
A. 2. do do à l'extérieur 3

ÉTATS FINANCIERS.

B. Etat analytique de la caisse des sauvages, avec états secondaires, 1 à 63 11

1. Sauvages de Batchewana.
2. Chippewas de Beausoleil.
3. Chippewas de Nawash.
4. Chippewas de Rama.
5. Chippewas de Sarnia.
6. Chippewas de Saugeen.
7. Chippewas de l'Ile au Serpent.
8. Chippewas de la Thames.
9. Chippewas de l'île Walpole.
10. Bande de Fort-William.
11. Sauvages de la rivière des Français.
12. Sauvages de la rivière au Jardin.
13. Sauvages de Henry's Inlet.
14. Sauvages du lac Nipissingue.
15. Sauvages de l'île Manitouline (non cédé).
16. Sauvages Meganattewan.
17. Mississaguas d'Alnwick.
18. Mississaguas de Crédit.
19. Mississaguas du lac et de la rivière à la Vase.
20. Mississaguas de Scugog.
21. Mohawks de la Baie de Quinté.
22. Moraves de la Thames.
23. Munsees de la Thames.
24. Ojibbewas et Ottawas de l'île Manitouline.
25. Ojibbewas du lac Huron.
26. Ojibbewas du lac Supérieur.
27. Ojibbewas de la rivière Mississagua.
28. Oneidas de la Thames.
29. Sauvages de l'île Parry.
30. Pottawattamies de l'île Walpole.
31. Sauvages de la rivière au Serpent.
32. Six Nations de la Grande Rivière.
33. Sauvages de Shawanaga.
34. Sauvages de la rivière des Espagnols.
35. Sauvages de la rivière Thessalon.
36. Tootoomenai et sa bande.
37. Sauvages de la rivière au Poisson Blanc.
38. Wyandotts d'Anderdon.
39. Abénakis de Saint-François.
40. Abénakis de Bécancour.
41. Amalécites de îles Verte et Viger.
42. Sauvages du lac d'Or.
43. Hurons de Lorette.
44. Iroquois de Caughnawaga.
45. Iroquois de Saint-Régis.
46. Sauvages du lac Saint-Jean.
47. Sauvages du lac des Deux-Montagnes.
48. Nipissaguas, etc., de l'Outaouais supérieur.
49. Sauvages de la rivière Désert.
50. Sauvages de la Colombie-Britannique.
51. Sauvages du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.
52. Sauvages de la Nouvelle-Ecosse.
53. Sauvages du Nouveau-Brunswick.
54. Sauvages de Tobique.
55. Sauvages de l'Ile du Prince-Edouard.
56. Clench, J. B.
57. Maiville, Nancy.
58. Manace, James.
59. Wabbuck, William.
60. Caisse des sauvages de la province de Québec.
61. Caisse d'administration des terres des sauvages.
62. Compte indéterminé.
63. Caisse des écoles des sauvages.

C. 1. Nouveau-Brunswick .....
C. 2. Nouvelle-Ecosse .....
C. 3. Colombie-Britannique .....
C. 4. Ile du Prince-Edouard ..... } Etat des dépenses.

Compte général—Sauvages du Manitoba et du Nord-Ouest, avec états secondaires de A à J.

A. Annuités en vertu des traités.

B. Instruments aratoires, bestiaux, grains, outils, munitions et ficelles fournis aux termes des traités.

C. Moulin à farine.

D. Provisions à fournir pendant les payements annuels, et aux sauvages pauvres pendant toute l'année, et achat de munitions et d'instruments pour permettre aux sauvages de pourvoir à leur propre subsistance.

E. Fourniture triennalle de vêtements aux termes des traités 4 et 7.

F. Appointements des instituteurs et coût des maisons d'école.

G. Arpentages.

H. Main-d'œuvre sur les fermes.

I. Sioux.

J. Dépenses générales.

RAPPORT

DU

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

A Son Excellence le Très honorable SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, *marquis de Lorne, gouverneur général du Canada, etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,—

J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information de Votre Excellence, les rapports du département des affaires des sauvages, pour l'année 1881.

Ayant acquis une connaissance personnelle de l'état général des affaires des sauvages dans les territoires du Nord-Ouest, dans le cours de votre voyage, l'été dernier, Votre Excellence ne sera pas surprise du rapport que j'ai le plaisir de lui faire, savoir : que la condition des sauvages dans les territoires, a été, en somme, satisfaisante dans le cours de l'année dernière.

Nous avons cependant eu de graves appréhensions dans les mois de juillet et d'août, par suite de la présence d'un nombre considérable de sauvages dans le voisinage immédiat de Fort-Walsh, et de l'attitude provocante d'un grand nombre d'entre eux à l'égard des officiers du département.

Ces sauvages venaient, pour la plupart, de l'autre côté de la frontière, où ils avaient fait la chasse et le commerce durant l'hiver et le printemps ; et leur nombre a été légèrement augmenté par l'arrivée de quelques sauvages du nord qui étaient mécontents et qu'il a été impossible de retenir sur leurs réserves.

Les sauvages ainsi assemblés se composaient de Cris et d'Assiniboines, au nombre de 4,000 à 5,000, outre un grand nombre de métis.

Les Cris assemblés ici appartenaient à différentes localités dans le voisinage des lacs Qu'Appelle, de Fort-Ellice et du district de la Saskatchewan ; et les Assiniboines aux alentours de Fort-Walsh.

Les officiers du département ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour engager les Cris à retourner sur leurs réserves respectives, afin de recevoir leurs annuités dans les agences où ils demeurent. Une grande confusion, qui a occasionné dans plusieurs

cas une perte réelle pour le gouvernement, s'étant déjà produite dans le passé par le fait que certains sauvages recevaient leurs annuités ailleurs que dans leurs agences respectives, on a jugé à propos de s'efforcer de faire comprendre à ces sauvages la nécessité de se rendre sur leurs réserves. Ils persistèrent néanmoins dans leur refus de se rendre aux désirs du département, et demandèrent qu'on leur payât leur annuité à Fort-Walsh.

L'arrivée dans les territoires de grands troupeaux de bison venant des Etats-Unis donna au gouvernement, à ce moment critique, un prétexte de permettre aux officiers du département de revenir sur leur décision dans cette affaire des paiements, et ils informèrent les sauvages qu'ils seraient payés, pour cette fois, à Fort-Walsh, afin de leur permettre de suivre le bison de suite, sans perdre leur temps à se rendre dans leurs réserves pour y recevoir l'annuité. Ainsi une situation qui aurait pu avoir des résultats sérieux, vu le petit nombre d'hommes de la police à cheval stationnés à Fort-Walsh, s'est trouvée débrouillée par une circonstance fortuite.

Fort-Walsh est, depuis des années, le point de ralliement des sauvages qui reviennent du territoire américain. Le fort est un centre de commerce, et la présence à cet endroit d'un détachement de la police à cheval, et la grande quantité d'approvisionnements qui s'y trouve nécessairement emmagasinée pour leur usage, y attire les sauvages. De plus, le sol, dans le voisinage, étant pour la plus grande partie impropre à la culture, il a été impossible de fournir de l'ouvrage aux sauvages capables de travailler, en échange de la nourriture qu'on leur donne, comme on le fait dans les districts plus fertiles. Les sauvages, sachant cela parfaitement, sont plus portés à se rendre à un endroit où l'on ne peut leur demander d'ouvrage en échange de ce qu'ils reçoivent.

Les sauvages qui avaient quitté Fort-Walsh à la poursuite du bison dans les territoires, ont presque tous vécu depuis de la viande de bison, quelques munitions seules leur étant fournies de temps à autres, à mesure que leur approvisionnement s'épuisait.

Les progrès que les sauvages de la Saskatchewan ont faits dans l'agriculture et la construction, surtout dans les districts de Carlton et de Prince-Albert, de même que sur les réserves près de Battleford, sont des plus satisfaisants. Plusieurs des tribus dans les districts de Qu'Appelle, de Fort-Ellice, des Buttes du Tondre et de la rivière du Cygne, ainsi qu'une forte proportion des sauvages du Sang, sur la rivière du Ventre, ont aussi fait preuve d'un zèle et d'une industrie dignes de louanges ; les Pieds-Noirs aussi paraissent déterminés à profiter de l'occasion qu'ils ont d'apprendre la manière de vivre des blancs.

Les rapports du commissaire et des divers agents des sauvages, ci-inclus, donnent une idée parfaite des opérations de la dernière année. Cependant, il n'est peut-être pas hors de propos d'introduire dans ce rapport quelques-unes des lettres reçues de temps à autre des divers agents par le commissaire des sauvages qui les a trans-

mises au département. Ces lettres montrent la condition des sauvages et les travaux faits sur les réserves et les terres des instructeurs d'agriculture pendant les diverses saisons de l'année :—

BUREAU DES SAUVAGES.
CARLTON, 31 décembre 1880.

MONSIEUR,—Je suis très heureux de pouvoir vous dire que les sauvages de la réserve du lac au Canard ont très bien fait cet hiver; une grande amélioration est qu'ils travaillent bien et qu'ils font ce qu'on leur dit; ils ont coupé 8,000 perches pour les clôtures, sorti du bois et équarri 400 troncs d'arbres pour bâtir des maisons, et scié à la main 2,500 pieds de bois;—tout cela a été payé en provisions et est destiné à la ferme modèle du gouvernement; une quantité comparativement peu considérable de provisions a été fournie aux vieillards, aux pauvres et aux malades. Maintenant que la saison des grands froids arrive, il me faudra les aider beaucoup plus, mais vous pouvez être certain que mes provisions seront distribuées avec beaucoup de soin et d'économie; j'ai pu heureusement garder la plus grande partie des provisions qui me sont arrivées, et j'en ai, à cette époque de l'année, un grand assortiment en magasin.

J'ai présenté le fusil au Barbu, qui en a été très content; sa tribu et lui prospèrent d'une manière remarquable.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 31 décembre 1880.

MONSIEUR,—La tribu de Peteynaker, lac Marécageux, a mieux réussi que je ne m'y attendais cet hiver, mais ce sont tous des paresseux qu'il est très difficile de faire travailler; jusqu'à présent, ils n'ont pas reçu beaucoup d'aide, ce qui les a forcés de chasser et de tendre des pièges, et la compagnie de la Baie d'Hudson me dit que cette tribu a apporté un grand nombre de fourrures.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 23 mars 1881.

MONSIEUR,—Je viens de visiter la partie de l'est de mon district et j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant:—

Tribu de William Twait, lac à l'Esturgeon.

La plupart des sauvages d'ici ont été très malades de la rougeole; et j'ai dû les secourir sous forme de provisions, parce qu'ils ne peuvent dans le moment subvenir à leurs besoins.

Sioux de Prince-Albert.

Ayant terminé leur contrat pour la fourniture de bois, 4,000 cordes, ils ne purent trouver d'autre ouvrage et sont partis pour leur réserve. Je dois dire que ces hommes ont gagné presque entièrement leur vie cet hiver, et n'ont aucunement troublé les colons. Ils désirent beaucoup avoir une bonne étendue de terre cet été, et je ne doute nullement qu'ils deviennent de bons fermiers. Les résidents de Prince-Albert désirent en garder quelques-uns pour leurs travaux du printemps; mais comme ils ne veulent pas les aider à présent et qu'ils n'en ont besoin que pendant un court espace de temps pour les semences, j'ai fait partir toute la tribu.

Tribu de John Smith, Branche sud.

Ces sauvages réussissent très bien et sont guéris de leur rougeole. Je n'ai eu à leur fournir que peu de secours durant l'hiver.

Chakastapasin, Branche sud.

Ces sauvages sont aussi guéris de la rougeole et ils ont fait des perches de clôtures, etc. Ils n'ont pas reçu beaucoup d'aide. Ils désirent semer en grand.

James Smith, La Corne.

Ces sauvages ont été très malades de la rougeole, sept sont morts depuis ma dernière visite (deux pendant que j'étais sur leur réserve), et deux sont aux portes du tombeau, souffrant de la consomption. Je leur ai fourni des provisions parce qu'ils ne peuvent rien par eux-mêmes. Ils ont coupé des perches de clôture, et sèmeront beaucoup de grain.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 27 mai 1881.

MONSIEUR,—En visitant la réserve de Mistawasis, j'ai trouvé tous les sauvages sérieusement occupés à travailler. Ils avaient semé leur blé, environ soixante et dix boisseaux, ainsi que leurs pommes de terre et leurs légumes ; ils n'avaient pas encore commencé à semer leur orge ; ils n'ont pas assez de bestiaux et il faudrait au moins trois paires de bœufs pour les membres de la bande; mais, de fait, ils n'ont pas d'instruments pour travailler ; ils auront au moins trente-cinq acres en culture de plus que l'année dernière, et ils vont en labourer encore 100 acres dans le cours de l'été ; ils réussissent vraiment très bien.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 28 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que le jeune Soricks a semé 20 boisseaux de pommes de terre, 16 boisseaux d'orge, et 25 boisseaux d'avoine, outre des navets et autres légumes. J'ai envoyé ses bêtes à cornes labourer pour les sauvages (bande de Mistawasis).

BUREAU DES SAUVAGES
CARLTON, le 31 décembre 1881.

MONSIEUR,—La bande de Mistawasis a très bien réussi cet hiver ; il a envoyé ses hommes tendre des pièges et faire la chasse. Ils ont gardé des grains de semence, mais il faudra les aider dans les très grands froids. Il espère obtenir du gouvernement, l'année prochaine, assez de semence pour ses nouvelles terres. L'année dernière, il a dû laisser en friche plusieurs acres de terre faute de semence.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 27 mai 1881.

MONSIEUR,—Je suis heureux de vous annoncer que le Barbu a fini ses semences et que son blé paraît très beau. Son labourage d'automne lui a permis d'ensemencer, etc., au moins dix jours avant les autres. Ces sauvages ont réellement pris de bonnes résolutions et réussissent très bien. Tout animal disponible a été mis au travail et ils ont fait tout leur possible. Ils ont semé 75 boisseaux d'avoine, 60 boisseaux d'orge, environ 80 boisseaux de pommes de terre, outre des navets et autres légumes. Ils ont labouré et ensemencé ce printemps environ 12 acres de terres nouvelles, ce qui fait presque 30 acres ensemencés de plus que l'année dernière. Ils ont aussi clôturé leurs nouveaux champs, ainsi qu'un autre de 60 acres qu'ils se proposent de labourer. Il leur faudrait deux nouvelles paires de bœufs, afin que tous pussent

travailler; ils ont beaucoup mieux réussi que je n'espérais; s'ils continuent de la sorte, ils seront bientôt à l'aise.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 27 mai 1881.

MONSIEUR,—En visitant les sauvages de la bande du lac Marécageux, je les ai trouvé moins avancés que les autres; ils n'avaient encore rien semé, à l'exception de quelques pommes de terre et des légumes de jardins. J'y suis resté deux jours, et je surveillais moi-même l'ouvrage. Avant de partir, j'ai eu la satisfaction de voir semer 35 boisseaux de blé, bien hersé. Ils sèmeront ou plutôt ils ont semé maintenant 50 boisseaux de pommes de terre, des légumes et environ 50 boisseaux d'orge. Ils ont ensemencé environ 20 acres de plus que l'année dernière. Il leur faudrait une autre paire de bœufs. Ils ont intention de défricher beaucoup dans le cours de l'été.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 27 mai 1881.

MONSIEUR,—En visitant la réserve de la Couverture Etoilée (*Star Blanket*), au nord de Carlton, j'ai trouvé que ces sauvages avaient parfaitement réussi; ils avaient déjà semé leur blé, leurs pommes de terre, leurs légumes, et un peu d'orge; ils auront au moins trente acres de plus que l'année dernière, mais il y a un fort inconvénient: ils n'ont pas assez de bêtes à cornes; il leur faudrait au moins deux paires de bœufs de plus. Ils ont l'intention de labourer 75 à 100 acres de plus cet été, et si on leur envoie cet été les bœufs qu'ils demandent, ils pourront labourer pendant l'automne toute la terre actuellement en culture, ce qui leur serait très avantageux le printemps prochain; ils sont décidés à faire de leur mieux, et on devrait leur fournir assez d'animaux et d'instruments aratoires pour les mettre à même de travailler.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 27 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai été très heureux, en visitant la réserve d'O'Kimasis, d'y trouver autant d'ouvrage fait. Cette bande est peu nombreuse; elle possède deux paires de bœufs; elle a semé 35 boisseaux de blé, 40 boisseaux d'orge et 30 boisseaux de pommes de terre, outre des légumes, et elle a labouré 25 acres de terre neuves qu'elle a ensemencés; elle possède de bonnes clôtures, et elle travaille parfaitement. O'Kimasis déclare que lorsqu'on lui a conseillé de cultiver, il croyait qu'il ne pourrait jamais vivre des produits de la terre, mais maintenant il dit à qui veut l'entendre: "Je serai bientôt riche et indépendant," et il est très fier du travail qu'il a accompli; il a l'intention d'employer ses bœufs à faire des défrichements tout l'été; on devrait lui fournir une autre paire de bœufs, et dans un an sa bande sera presque à l'aise.

P.S.—Cette bande a cultivé 25 acres de terre de plus que l'an dernier.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 28 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que Chakastapasin a semé 30 boisseaux de pommes de terre, 20 boisseaux de blé et 16 boisseaux d'orge, outre des légumes de jardin; sa bande a cultivé environ onze acres de terre de plus que l'an dernier. Elle n'a qu'une seule paire de bœufs et on devrait lui en fournir une autre.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 28 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que Wm. Tait, du lac à l'Esturgeon, a semé environ 70 boisseaux de blé, 60 boisseaux d'orge et 60 boisseaux de pommes de terre, à part les légumes de jardin. Sa bande a cultivé de 15 à 16 acres de plus que l'année dernière ; elle possède de nombreuses bêtes à cornes et possède un bon nombre de jeunes vaches.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 28 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que Chaffee a fini ses récoltes. Elles comprennent 20 boisseaux de blé, 30 boisseaux d'orge et 30 boisseaux de pommes de terre, à part les navets et les légumes de jardin. J'emploie ses chevaux à aider aux sauvages, et ils continueront à défricher pour eux tout l'été.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 28 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que la bande de John Smith a presque fini ses semences. Ces sauvages ont reçu du gouvernement 50 boisseaux d'avoine, 50 boisseaux d'orge et 50 boisseaux de pommes de terre, à part les graines pour jardins. Outre cela, ils ont des grains de semence conservés par eux et ils ensemenceront au moins 30 acres de plus que l'année dernière. Ils ont beaucoup de bêtes à cornes, et si la récolte est bonne, ils n'auront plus besoin d'aide.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 31 décembre 1880.

MONSIEUR,—Les sauvages de la réserve de James Smith réussissent, comme d'habitude, très bien, et n'ont encore reçu cet hiver aucune aide du gouvernement.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 28 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que Tomkins a semé 30 boisseaux de blé, 30 d'avoine, 30 de pommes de terres et 30 d'orge, à part les navets et autres légumes de jardin. Il a fait construire une certaine longueur de clôture, et il a bâti sa nouvelle maison. J'envoie ses chevaux labourer sur la réserve, la semaine prochaine.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 25 juillet 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que les moissons paraissent bien en général et qu'il y a toute apparence d'une bonne récolte. Les sauvages des diverses réserves ont labouré constamment, et je crois qu'ils auront labouré au moins 400 acres à la fin du mois. Je les fais commencer les foins cette semaine. Personne ne murmure et il se fait beaucoup d'ouvrage.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 1er octobre 1881.

MONSIEUR,—Je suis heureux de pouvoir vous dire que, grâce aux faucheuses et aux moissonneuses, notre récolte de foin et de grain est finie. La gelée, je suis peiné de le dire, a endommagé la moitié de la récolte, bien que les dommages ne soient pas aussi considérables que l'année dernière. Le blé semé l'automne a été récolté en temps convenable ; de fait, il a mûri deux semaines plus tôt que le grain semé le printemps. Ceci me prouve que tout le labourage devra se faire l'automne, si nous voulons avoir un assez bon rendement. Avec les bêtes à cornes que vous m'avez permis d'acheter, on a labouré cet automne beaucoup de terre, et j'espère voir labourer avant la tombée de la neige, non-seulement toute la terre ensemencée cette année, mais aussi de nouvelles terres. Je suis occupé à préparer mes rapports pour le gouvernement, mais ils ne seront pas prêts pour cette malle. Tout va bien ici, et le labourage, la construction des maisons et la coupe des perches de clôtures sont à l'ordre du jour.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 19 novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus les rapports de Chaffee pour le mois dernier, et je suis heureux d'apprendre *qu'environ cinquante maisons et écuries ont été construites sur cette réserve cet automne.* Les sauvages de ces réserves ont récolté 1,200 boisseaux de pommes de terre, 3,000 boisseaux de navets et 100 boisseaux de carottes.

Chaffee, personnellement, a 225 boisseaux de pommes de terre, 500 boisseaux de navets et 10 boisseaux de carottes.

Ces sauvages commencent à battre leurs grains, et je vous enverrai un état du rendement le plus tôt possible.

HUMBOLDT, le 18 novembre 1881.

MONSIEUR,—Je suis arrivé à la réserve des Sioux (Bois du Caribou) le 13 mai ; j'ai trouvé un grand nombre de Sioux manquant de vêtements et de provisions ; trois ou quatre sont morts à l'état de squelettes.

Ils avaient semé en blé un petit morceau de terre. J'ai trouvé la plus grande partie de la bande prête à travailler, mais tous les sauvages affamés et faibles. Nous avons labouré et semé environ 15 acres en grain, et nous avons clôturé environ 30 acres, bâti huit petites maisons confortables et labouré de cinq à sept acres après les semences.

J'ai quitté la réserve au commencement de septembre ; dans cet espace de temps, sur ordre de M. Rae, je suis allé cinq fois à Carlton chercher des provisions, etc., pour la bande.

La plus grande partie de la bande consent à travailler ; elle est reconnaissante envers le gouvernement des faveurs qu'elle en a reçues ; elle est décidée à se livrer sérieusement à l'agriculture, et elle espère pouvoir se suffire à elle-même d'ici à deux ans. Lorsque je suis arrivé en premier lieu, elle refusa de me laisser semer du blé ou de l'orge, que les sauvages consommèrent en grande partie, ainsi que quelques pommes de terre.

Toutes les graines de jardin ont bien rapporté. J'ai semé plus d'un acre de navets en sillons. Le rendement a été excellent—bien au-dessus de la moyenne.

Les sauvages n'étaient pas contents de faire des sillons, mais ils ont été très heureux lorsqu'ils ont vu la différence du rendement avec celui des navets semés à la volée.

BUREAU DES SAUVAGES,
CARLTON, le 4 novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'il y a progrès manifeste dans les treize réserves confiées à mes soins ; les plus grands progrès ont été faits sur les réserves de Mistowasis, d'Attackakoop, d'Okimasis et du Barbu.

Le nombre d'acres ensemencés en 1880 a été de 252, qui ont rapporté: 750 boisseaux de pommes de terre, 200 boisseaux d'orge, 290 boisseaux de blé, et 50 boisseaux d'avoine. Le nombre d'acres en culture en 1881, était de 602 acres; rapport: 700 boisseaux de pommes de terre, 645 boisseaux de blé, 565 boisseaux d'orge, 90 boisseaux d'avoine, en tout 2,000 boisseaux de grain, contre 1,290 l'année précédente.

Ces deux évaluations ne comprennent pas les navets ou les légumes de jardins, dont le rendement par acre est double de celui de l'année dernière.

Les moissons sont très passables; une partie du blé a été atteinte par la gelée, qui l'a légèrement endommagé; les pommes de terre et les navets ont été presque entièrement arrachés à temps pour échapper à la gelée.

Dans le cours de l'été, de 350 à 400 acres de nouvelles terres ont été labourées sur les diverses réserves, et après que la récolte eût été enlevée, la plus grande partie des terres ensemencées cette année ont été labourées l'automne et une grande partie des nouvelles terres a été labourée une seconde fois; cela aura un immense avantage pour les sauvages le printemps prochain, et leur permettra de semer dans la bonne saison.

Presque tous mes sauvages ont la confiance de pouvoir bientôt subvenir eux-mêmes à leur subsistance, sans recevoir beaucoup d'aide du gouvernement; ils donnent des semences aux cultivateurs pour l'année prochaine, et je crois que $400 soldera le compte des dépenses de grains pour cette année.

A la demande de Mistowasis et d'Attackakoop, je leur ai acheté une batteuse qu'ils devront payer en mouture; cela indique que ces deux bandes au moins apprennent à ne dépendre que d'elles-mêmes.

Comme le grain n'est pas encore battu, je ne puis vous donner un état du rendement, mais je le ferai le plus tôt possible.

Un bon nombre de nouvelles maisons et écuries ont été construites cet automne, ainsi que des greniers; en somme, les sauvages me paraissent très bien réussir, et être contents de leur sort.

BUREAU DES SAUVAGES,
BATTLEFORD, le 28 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire que depuis le dernier rapport que je vous ai adressé, les opérations agricoles ont été passablement bien. On a grandement besoin d'un plus grand nombre d'animaux pour toutes les réserves; ce besoin se fait surtout sentir sur la réserve du Faisan-Rouge, où un grand nombre de sauvages peuvent s'en servir.

La conduite du Faiseur-d'Etangs a pendant un certain temps complètement dérangé tous les sauvages, et à une certaine époque, on se demandait s'ils resteraient en assez grand nombre sur les réserves pour les cultiver. La moitié de la tribu du Faiseur-d'Etangs est partie en menaçant d'emmener toutes ses bêtes à cornes et de les tuer à mesure que les sauvages en auraient besoin dans les plaines; j'ai empêché l'exécution de cette menace, en me montrant ferme, mais ils ont réussi à emmener un bœuf par la faute de l'interprète, qui ne s'est pas conformé aux instructions que je lui avais données. Bien que les autres sauvages de la bande eussent promis de rester pour finir les semences, ils étaient trop irrésolus pour rester plus que quelques jours, et ils n'ont travaillé que très peu pendant ce temps. Je réussis à retenir un ou deux des meilleurs travaillants, et j'en envoyai un, comme je l'ai dit dans ma lettre contenant des pièces justificatives. La bande de Frappe-Le travailla admirablement jusqu'à ce que la plus grande partie de ses semences eût été faite, et ces sauvages partirent aussi pour les plaines, laissant à peu près quarante d'entre eux en arrière. Toute la bande de L'Enfant-du-Tonnerre a quitté la réserve choisie pour elle, au commencement de mars, et est restée avec celle de Frappe-Le jusqu'à son départ avec le Faiseur d'Etangs, ne laissant que six ou sept hommes en arrière pour aider la bande de Frappe-Le. Moosomin n'a eu que trente sauvages sur sa réserve pendant tout le printemps, le reste était parti pour rejoindre L'Enfant-du-Tonnerre. Ce dernier ne reviendra sur la réserve qu'on a choisie pour lui qu'à condition que l'instructeur d'agriculture Clink soit renvoyé—c'est-à-dire qu'il donne cette raison, mais je suis

sous l'impression que le désir d'être près des bandes du Faiseur-d'Etangs et de Frappe-Le est son principal motif. Il serait absurde de lui permettre de rester à l'endroit qu'il a choisi lui-même, parce qu'il n'y a guère plus d'un millier d'acres de bonnes terres.

Les vêtements sont en grande demande, et ce manque de vêtement est la raison qu'ils donnent de vouloir s'en aller dans les plaines.

Un bon nombre de sauvages de Fort-Pitt sont partis. Aux endroits où les semences sont presque finies, il est plus économique de les laisser partir pour les plaines, lorsqu'ils promettent de revenir à temps pour faire les foins et la récolte.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

HAYTER REED, *agent des sauvages.*

BUREAU DES SAUVAGES,
BATTLEFORD, le 9 juillet 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que, vu la difficulté qu'on éprouve à garder les sauvages sur les réserves situées dans notre voisinage à l'époque des semences, et vu l'impossibilité, pendant un certain temps du moins, de se procurer des moyens de transport quelconques, je n'ai pu visiter avant le commencement du mois dernier, aucune des agences où l'on cultive des terres, à part celles qui se trouvent dans le voisinage immédiat.

Lors de ma visite au fort Pitt, j'ai trouvé tout ce qui est sous le contrôle de M. l'instructeur d'agriculture Williams dans un état aussi satisfaisant que le permettaient les circonstances.

Bien qu'il n'ait pas suivi mes instructions au sujet de la diminution de la grandeur de la ferme modèle, on ne peut considérer cela comme un inconvénient, parce que la ferme se trouvant sur la réserve de Seekaskoots et contiguë à la terre que les sauvages cultivent eux-mêmes,elle peut être facilement subdivisée et exploitée par eux à l'avenir. En réalité, on a accordé à trois ou quatre hommes qui ont travaillé sur cette ferme pendant les semences, un intérêt dans une partie de cette ferme modèle à titre d'encouragement. De plus, quelques morceaux de terre convenables se trouvant à une certaine distance des terres déjà cultivées, on a jugé inopportun d'aller au loin tant que le nombre de bêtes à cornes sera limité. L'instructeur d'agriculture m'a dit, et ce que j'ai vu par moi-même confirme son assertion, que, si les sauvages de cette tribu avaient un nombre suffisant de bêtes de travail pour s'occuper constamment, cette bande se suffirait à elle-même, ou à peu près, dans moins de deux ans. Mais naturellement, monsieur, vous connaissez assez le caractère du sauvage pour savoir qu'il peut travailler parfaitement bien une journée et tout abandonner le lendemain. Cependant, nous espérons toujours le mieux. Les moissons commençaient à pousser, et promettaient une bonne récolte si la saison était assez favorable, excepté l'avoine, qui menaçait de manquer, probablement, parce que la semence a été faite à la légère.

Il règne sur cette réserve un certain degré d'ordre et de régularité qui, je regrette de le dire, manque sur celles qui sont confiées aux soins de M. Delaney. Il faut naturellement tenir un certain compte du grand nombre de réserves confiées aux soins de ce dernier, et des longues distances qui les séparent. Il y a eu culture dans la ferme modèle de cette réserve : sept acres semés de 135 boisseaux de pommes de terre; 17 acres sur lesquels on a semé 27 boisseaux de blé; 3½ acres sur lesquels on a semé 40 boisseaux d'avoine, 30 n'ont pas poussé, et le terrain a été subséquemment semé en orge.

36½ acres sur lesquels on a semé 67 boisseaux d'orge; 1 acre semé en navets; formant en tout 65 acres en culture.

SUR LES FERMES DES SAUVAGES.

20 acres sur lesquels on a semé 360 boisseaux de pommes de terre; 4 acres sur lesquels on a semé 8 boisseaux de blé; 2 arpents en navets; 20 acres sur lesquels on a semé 40 boisseaux d'orge; 1 acre en jardin; en tout 47 acres en culture.

En visitant la ferme n° 15, j'ai trouvé les livres de M. l'instructeur d'agriculture

Delaney dans un état particulièrement embrouillé. Le seul article délivré par lui et que j'ai pu constater, est la farine, c'est-à-dire que j'ai trouvé exacte la quantité qui restait en magasin après les livraisons.

Quant au bœuf salé et aux autres articles, j'ai été obligé de faire inventaire et de commencer de nouveau, et alors je me suis efforcé de faire comprendre à M. Delaney d'inscrire au moins les livraisons, s'il ne pouvait faire plus. Je trouve que les livraisons d'instruments ont été faites à mesure qu'il recevait des demandes et non pas suivant les conventions des traités. J'ai trouvé des instruments aratoires de grande valeur dispersés sur les réserves que j'ai visitées,abandonnés à l'endroit où l'on s'en était servi la dernière fois, et laissés exposés à la détérioration en plein air ou perdu dans les herbes sauvages. Je les ai fait ramasser et convenablement mettre à l'abri.

La ferme modèle contient environ 50 acres de terre en culture, sur lesquels on a semé 20 boisseaux de blé, 24 boisseaux d'avoine, 20 boisseaux d'orge, 1 lb. de navets, 1½ lb. de carottes, ainsi qu'un petit jardin.

Sur la réserve de Keeheewin, il y avait environ huit acres labourés, dont cinq seulement étaient en culture. D'après ce que disait l'instructeur, le chef avait reçu 100 boisseaux de pommes de terre pour la semence. Ce dernier prétend qu'il n'en a reçu que 60. Environ 3 acres de terre sont semés en pommes de terre.

Au lac du Caribou, où demeure une partie de cette tribu, il y a environ deux acres semés en pommes de terre, orge et légumes ; cinq boisseaux et demi d'avoine ont été semés; le reste a été semé en orge et en légumes.

Puskerahkeewin avait six acres en culture l'an dernier, mais il en a douze cette année. On lui a donné 98 boisseaux de pommes de terre, 8 boisseaux d'orge, 4 boisseaux de blé, 1 lb. de navets et de carottes. Il paraît avoir semé 5 acres de pommes de terres; 2 acres de blé; 2 acres d'orge; le reste en navets, carottes, etc.

On a donné à Nipohay 62 boisseaux de pommes de terre, et il en a semé sur environ trois acres, et pas autre chose.

Le jeune Mikayo a environ 14 acres en culture et il a reçu 82 boisseaux de pommes de terre ; 12 boisseaux d'orge; des graines de navets et de carottes.

Comme je l'ai dit dans une autre lettre, la réserve du Faiseur-d'Etangs a été cultivée pendant quelques jours par une partie de la bande qui était restée en arrière pour remplir sa promesse de faire les semences avant de partir pour les plaines, mais l'état irrésolu de leur esprit, dû à l'influence qu'exerçaient sur eux les sauvages déjà partis, était tel qu'ils suivirent bientôt les traces de la première partie de la bande et ne firent pas grand'chose. Alors, en promettant un petit salaire, je réussis à retenir un bon sauvage et quelques familles désireuses de gagner un peu d'argent.

Ayant été obligé de renvoyer l'interprète placé sur cette réserve, je retins pour le temps des semences, un sauvage énergique de la réserve du Faisan-Rouge, et, comme on le verra, les sauvages firent passablement d'ouvrage, si l'on considère qu'ils n'avaient qu'une paire de bœufs.

La terre qui a été labourée l'automne dernier, n'ayant été que légèrement tournée, il a été impossible de la cultiver, parce que le hersement qu'il aurait fallu faire eût été trop considérable pour leurs bêtes à cornes. De fait, une des belles paires de bœufs données au Faiseur-d'Etangs, est tout à fait hors de service depuis les travaux du printemps.

On a cultivé sur cette réserve 2 acres, où l'on a semé 4½ boisseaux d'avoine ; 20 acres où l'on a semé 40 boisseaux d'orge ; 7½ acres où l'on a semé 75 boisseaux de pommes de terres ; 10 acres où l'on a semé des navets et 1 acre de jardin ; en tout 40½ acres.

Sur la réserve de Frappe-le-dans-le-dos, les hommes ont bien travaillé pendant qu'ils s'y trouvaient ; ils sont restés jusqu'à ce que les semences eussent été aux trois quarts faites, puis ils sont partis en laissant un bon nombre d'entre eux pour finir les travaux. Il a été très difficile d'empêcher cette bande de se joindre aux autres lorsqu'elles sont parties, car on a employé toutes les ruses possibles, non-seulement pour les influencer, mais aussi pour les engager à accompagner les mécontents.

Par exemple, le parti du Faiseur d'Etangs faisait courir la rumeur que 800 soldats étaient débarqués à Prince-Albert pour faire prisonniers tous les sauvages et pour

violer leurs femmes et leurs filles. Cette rumeur leur causa une telle frayeur que soudain, un matin, ils étaient tous très affairés à préparer les voitures, les harnais, les chevaux, etc., et à charger les voitures avant de s'enfuir dans les plaines; on a eu beaucoup de peine à leur persuader que la rumeur était fausse et qu'ils pouvaient rester plus longtemps. Ils ont semé : sur 9 acres, 170 boisseaux de pommes de terre; sur 11 acres, 25 boisseaux d'orge; sur ½ acre, ½ boisseau de blé; sur 8 acres, des navets; 2 acres en jardin; en tout, 30½ acres.

Toute la bande de l'Enfant-du-Tonnerre avait quitté sa réserve avant mon arrivée et était établie avec Frappe-le-dans-le-dos; et bien que j'aie parlementé avec eux maintes et maintes fois, leur chef était trop entêté pour entendre raison. Cependant j'ai réussi à retenir la plupart des hommes, jusqu'à ce que la crainte, causée par les rumeurs qui circulaient, les ait fait partir pour les plaines, afin d'y rejoindre leur chef.

Ils ne firent donc absolument aucune semence. Tous leurs instruments aratoires étaient dispersés par toute la contrée depuis la Saskatchewan du Nord jusqu'à la réserve de la rivière à la Bataille. Tout ce qu'on a pu trouver, après des recherches minutieuses, a été convenablement enmagasiné.

Le chef Moosomin, bien qu'abandonné de toute sa bande à l'exception d'environ quarante adhérents, dont à peine six ou huit étaient capables de travailler, a très bien réussi, et je crois que vous partagerez mon opinion, surtout lorsque vous prendrez en considération qu'il n'avait pas un acre de terre en culture l'année dernière, et que la saison était très avancée lorsqu'on a fourni à sa bande des animaux pour faire les travaux du printemps.

La bande a semé 8 boisseaux d'avoine, sur 2 acres et demi, 45 boisseaux d'orge, sur 21 acres; dix boisseaux de blé, sur 20 acres; des navets, sur 20 acres; des carottes, sur un acre; 99 boisseaux de pommes de terre, sur 7 acres; ⅛ d'acre a été mis en jardin; soit un total de 58⅜ acres.

La superficie de terre semée en navets est très considérable, mais leur soin occupera les sauvages et les empêchera de faire du mal.

La ferme modèle des collines de l'Aigle a très belle apparence, l'exception des pommes de terre qui ont manqué à cause de la trop grande abondance de pluie; les trois quarts de la semence ont pourri dans la terre. On avait semé 5 acres en pommes de terre, 56 boisseaux; 4 arpents en navets; ¼ d'acre a été mis en jardin; 9 acres ont été semés d'orge, 12 boisseaux; 10 acres d'avoine, 25 boisseaux; 5¾ acres de blé, 8 boisseaux; en tout 34 acres.

Les sauvages de la bande du Faisan-Rouge n'ont pas travaillé avec l'ardeur qu'on aurait pu attendre d'eux, qui étaient si avancés. Il y a naturellement deux ou trois exceptions remarquables de sauvages qui, avec le temps acquerront une riche aisance.

Ils ont semé 62½ boisseaux d'orge, 16 boisseaux de blé, 16 boisseaux d'avoine, 170 boisseaux de pommes de terre, sur une étendue totale de 880 acres, y compris 10 acres de navets et de légumes de jardins.

Ce ne fut qu'après que la plus grande partie des travaux sur la ferme modèle eût été achevée que la tribu du Maringouin put obtenir les bœufs nécessaires pour ses propres semences; malgré cela et bien que ces sauvages n'eussent labouré que 15 acres l'automne dernier, on verra qu'ils ont un nombre raisonnable d'acres en culture.

Ces pauvres gens, bien que du type le plus sauvage, ont montré un désir très recommandable de parvenir, et pourraient servir d'exemple à d'autres plus avancés sous le rapport de la civilisation. Ils ont bêché environ huit acres avec des houes et de petites haches, après que la terre eût été labourée, et ils espèrent une bonne récolte, parce que la terre est bien mieux travaillée qu'elle ne l'aurait été avec la herse. Naturellement, de cette bande comme de toutes les autres, on ne peut obtenir grand'chose lorsque le surveillant n'y est pas. Cette bande a montré un goût tout particulier pour les jardins, dont quelques-uns ont très belle apparence et sont arrangés, avec goût, beaucoup de peine ayant été prise sur certains morceaux de terre, pour les arranger d'après leurs propres idées imparfaites. Ces sauvages ont semé 175 boisseaux de pommes de terre sur 10 acres; 8 boisseaux d'orge sur 4 acres; des navets sur 12 acres et 5 acres ont été mis en jardins; en tout 31 acres.

Signe caractéristique de la nature imprévoyante du sauvage, on a découvert que quelques-unes de ces pauvres créatures, après avoir semé sous l'œil de l'instructeur, étaient revenues, avaient déterré ce qu'ils avaient semé et l'avaient mangé.

En somme, toutes les moissons ont belle apparence, et l'on espère avoir une bonne récolte.

Le sous-agent Rae ayant fait un rapport sur les récoltes du district de Carlton, je m'abstiens de répéter ce qu'il dit.

A moins que le sauvage ne soit surveillé de près, il est trop enclin à se dépêcher de faire ses semences sans labourer la terre ; il en résulte que les mauvaises herbes poussent promptement et étouffent le grain, et je crains qu'il en soit ainsi pour la plus grande partie des moissons de Keeheewin, et pour une petite partie de celles de Pushee ah-kee soni et du jeune Mikayo. Pour remédier à cela, et pour empêcher que la semence soit mal semée, je suggérerais respectueusement de laisser un homme sur chaque réserve pendant les travaux du printemps, ainsi que pendant les récoltes, mais il est difficile d'engager des hommes compétents à ces époques-là. J'ai trouvé, en faisant ma tournée d'inspection dans les agences, que les instructeurs, au lieu de s'efforcer d'enseigner à quelques sauvages individuellement la manière de travailler, et comment les choses doivent se faire, préfèrent travailler eux-mêmes plutôt que de s'astreindre à l'ennui d'enseigner. De plus, ils se sont très peu occupés de conserver les instruments aratoires des sauvages, et sans exception, aucun fermier ne savait ce qui était ou ce qui aurait dû être en la possession des bandes dont il avait la direction. Ils ne connaissaient pas le chiffre de la population des différentes bandes, et cela n'a été remarqué que dans certains cas exceptionnels. La plupart des instructeurs ne sont pas assez souvent parmi leurs sauvages.

J'ai adopté dans ce district le système d'inspecter périodiquement tous les instruments aratoires et les outils, et je me propose de l'appliquer aussi à celui de Carlton ; par ce moyen j'espère pratiquer une grande économie pour le public, et par conséquent conférer un grand avantage aux sauvages eux-mêmes. Je verrai de plus à ce que chaque instructeur possède une liste fidèle de tous les membres des tribus confiées à ses soins.

Je m'efforcerai principalement de diminuer la distribution de la farine et du bœuf salé, mais naturellement c'est une tâche difficile. J'ai informé tous ceux qui se trouvent sous mon contrôle qu'aucun secours ne serait accordé, excepté dans des circonstances spéciales, aux sauvages en dehors des réserves auxquelles ils appartiennent ; mais ils ont recours à toutes sortes d'artifices pour tourner cette difficulté, comme, par exemple, de venir sur une réserve étrangère, et d'y laisser des vieillards et des enfants, sachant bien qu'on ne les renverrait pas. J'ai de plus averti tous ceux qui sont sous mon contrôle que personne ne serait payé en dehors des endroits fixés pour les bandes respectives. Ceci est assez dur pour un certain nombre de sauvages du Fort Pitt, désireux d'assister à une grande "danse de la soif" qui doit avoir lieu à Battleford. Comme je n'ai aucunement le pouvoir d'empêcher cette danse, je tâche de la faire remettre après le sarclage des pommes de terre, et avant la saison des foins. Comme les sauvages sont déterminés à venir voir le gouverneur général, j'ai décidé de payer tout le monde sur les réserves, car autrement les sauvages ne couperont pas leurs foins. Je sais, monsieur, qu'une grande partie de ce que je vous dis là, vous a déjà été communiqué, mais j'ai jugé à propos de le répéter dans un rapport. Espérant que ces observations seront trouvées satisfaisantes bien que faites un peu tard,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HAYTER REED,

Agent des sauvages.

BUREAU DES SAUVAGES, T.N.O.,
EDMONTON, le 12 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que le 17 décembre, j'ai laissé ce bureau aux soins de M. Macrae, et que je me suis rendu moi-même au lac La Biche.

A Victoria, j'ai trouvé beaucoup de misère parmi les sauvages, et j'ai fait des arrangements avec un homme digne de confiance appelé Wm. Norn, pour l'établissement d'un fourneau économique sous la direction du rév. M. McLaughlin ; cette cuisine paraît bien fonctionner.

Au lac du Poisson-Blanc, j'eus une longue conversation avec le chef Secum, ou Pucan. Il paraît que le rendement de la pêche a été très pauvre cette année. En conséquence le chef me dit qu'avec sa petite provision, il est obligé de nourrir 45 vieillards et vieilles femmes pauvres, et qu'il leur sera impossible de passer l'hiver sans secours, bien que sa bande et lui-même désirent ne pas demander d'aide au gouvernement sous forme de provisions de bœuf et de farine. Il dit que bien que le poisson ait été rare, si le nombre des filets qu'on leur a donnés n'eût pas été aussi restreint, ils auraient pris assez de poisson pour leur subsistance, et qu'il est certain que si chaque famille avait eu un filet de bonne heure à l'automne (en tout environ 100), elles auraient toutes pu subvenir à leurs besoins sans autre aide.

Au lac la Biche j'ai trouvé que les trois bandes des chefs Payaysee, Rolling Thompson et les Chipwayans sont très pauvres, à cause de cette rareté du poisson et du gibier, et je crains qu'il ne faille les aider. Ils pourraient se suffire en grande partie à eux-mêmes si on leur fournissait des munitions, parce que ce sont d'adroits chasseurs. Je suis revenu par le lac à la Selle. L'instructeur de cette localité, Higgins, paraît bien conduire les choses, il est économe et exploite bien la ferme. C'est un homme pratique. Il fait fonctionner convenablement et à bon marché, le fourneau économique, et il est obligé de nourrir un grand nombre de vieillards ; en réalité, j'ai trouvé une grande misère dans la tribu du Petit-Chasseur. Ces sauvages n'ont aucun gibier et ne prennent que très peu de poisson. Dans ce lac, les vers détruisent totalement les filets, quelquefois ils en mangent un tout entier en une seule nuit. Pendant que je suis sur ce sujet, je vois qu'on se plaint du même ver à d'autres endroits, comme au lac Sainte-Anne, aux lacs du Pigeon et du Poisson Blanc, de fait dans presque toutes eaux poissonneuses. On me dit que la seule protection contre cette vermine est de faire tanner les filets, et je suggérerais de faire fabriquer et tanner au Canada les filets qui seront donnés l'été prochain.

Je revins ici le 3 du courant, et je trouvai que la semaine précédente un des hommes de la Peau d'Hermine avait tué un bœuf appartenant à la bande. Le chef porta plainte devant le capitaine Gagnon, qui arrêta le coupable et lui fera subir son procès.

Le soir de mon arrivée, M. Hardisty reçut un télégramme de McKernan, du lac des Foins, demandant immédiatement de l'aide, parce qu'une bande d'Assiniboine, sous la conduite du chef la Tête Pointue, le volait et qu'il craignait pour sa vie et celle de sa famille. Le capitaine Gagnon partit immédiatement avec six hommes dans le cours de la nuit, et le matin du 7, il revint en disant que c'était un malentendu entre les parties intéressées ; que le chef avait empêché des désagréments et que McKernan avait reçu trois chevaux en paiement de 200 boisseaux de pommes de terre endommagées par la gelée, parce qu'on avait laissé ouverte la porte du caveau. La faim les avait poussés au vol. Je renvoyai de suite par le capitaine Gagnon, 100 lbs. de farine, 50 lbs. de bœuf, 80 lbs. de bœuf salé, pour les distribuer s'il le jugeait à propos, parce que je savais que la faim seule les avait forcés à se servir eux mêmes. Ces provisions leur furent données parce qu'ils étaient excessivement pauvres. Un des frères de la Tête Pointue est arrivé ici avec huit autres sauvages il y a quelques jours; ils avaient passé plusieurs jours sans manger, et paraissaient affamés et hagards.

Je leur ai donné de la nourriture. Ils étaient avec les gens qui avaient causé du trouble aux lacs des Foins, mais ils étaient déjà partis lorsque le malentendu eut lieu. Je crains, vu le manque de gibier et de poisson, qu'il n'y ait beaucoup de misère dans ce district cet hiver ; cependant vous pouvez être certain que je ferai tout en mon pouvoir pour passer l'hiver avec le moins de difficultés et de dépenses possibles.

L'argent des paiements supplémentaires, $2,000, m'est arrivé de fort Maclood, et comme cet argent permet aux sauvages qui le reçoivent, de pourvoir à leur propre nourriture et de se vêtir, cela m'aidera considérablement.

Vous m'avertissez d'être bien prudent dans ces paiements. Vous pouvez être certain que je verrai à ce que personne ne soit payé à part ceux qui ont droit à l'annuité.

Je crois que M. Wadsworth fait erreur lorsqu'il dit que $600 couvriront les annuités non encore payées dans ce district, parce que beaucoup de Cris des Plaines, outre les Assiniboines, n'ont pas reçu leur argent cette année.

L'argent est entre les mains de la compagnie de la baie d'Hudson.

Comme il est temps aujourd'hui de se préparer aux travaux du printemps, d'acheter des bœufs, si c'est nécessaire, et d'engager des hommes de confiance pour voir à ce que les semences soient bien faites, à ce que les pommes de terre soient données aux sauvages et semées, parce que, sans cela, les sauvages en mangeraient la plus grande partie plutôt que de les semer et d'agir pour l'avantage du gouvernement et des sauvages, j'aimerais à y être autorisé par vous.

Je désire appeler votre attention sur la "question des porcs" (voir ma lettre du 16 novembre 1880). Cette question se discute beaucoup ici. Le chef Secum dit que si le gouvernement leur avait donné des porcs, comme il y était obligé par le traité, les sauvages en auraient une centaine aujourd'hui, et il demande l'intérêt sur ce qui n'a pas été payé. Je me suis consulté avec M. Hardisty au sujet des filets de pêche. Il dit qu'on peut se procurer des filets tout faits à bien meilleur marché qu'en achetant la ficelle, et que la compagnie de la Baie d'Hudson fait venir les siens comme cela cette année. Il a eu la bonté de me donner un mémoire de la dimension des mailles, etc.

Les filets devraient avoir quarante-cinq brasses de long et être tannés, pour empêcher les vers de les manger. Les mailles devront avoir de 4½ à 6 pouces—très peu seulement de ces derniers, qui serviront surtout dans le lac la Biche. Les filets à mailles de 4½ pcs., 5 pcs. et 5½ pcs. devront être distribués en proportions égales.

La ficelle n° 10 remplacera bien les lignes à morue, dont il ne faudra envoyer qu'un très petit nombre. Elle est bien meilleur marché et dure plus longtemps.

EDMONTON, T.N.O, 5 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que le 23 avril j'envoyai M. Macrae à Victoria pour surveiller les travaux agricoles du printemps dans cette partie du district qui s'étend de Victoria au lac la Biche, et j'ai confiance que son habileté rendra de précieux services aux sauvages de cette région.

Quant aux réserves dans cette partie du pays elles sont toutes en bonne voie; j'y ai placé des hommes pour les surveiller, et j'ai bon espoir d'en faire ensemencer une grande partie. Quelques-unes sont déjà partiellement ensemencées. Alexandre, de la bande du lac la Nonne, a six acres ensemencés. Une grande bande de traînards, sous la conduite de Tommy-la-Patate, s'est établie dans la plaine des Assiniboines, à environ huit milles d'ici. Je les ai mis sous la surveillance d'un homme compétent (Tom Logan) et il y a de bons travailleurs parmi eux. Je me crois assuré de leur succès.

Deux boîtes de graines de jardin arrivèrent par la malle le 12 avril; et une autre par la malle d'hier. Permettez-moi de vous suggérer qu'il serait bon d'expédier de bonne heure par les bateaux à vapeur, les graines suivantes: blé d'automne, blé de printemps, trèfle rouge et blanc, ainsi que du maïs jaune de France. Je suis certain que toutes ces graines pousseraient bien ici et augmenteraient la valeur des fermes modèles.

Conformément à votre télégramme du 21 avril, j'ai acheté de Logan deux cents sacs de farine; j'ai refusé d'acheter son bœuf salé, qui était de qualité inférieure.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état du nombre d'acres de terre cultivés par les sauvages sous la direction du gouvernement, et quelques notes sur la position des sauvages du lac La Biche, qui vous donneront quelques renseignements sur leur état, etc.

Elles sont extraites du rapport que M. Macrae m'a fait.

NOMBRE d'acres cultivés par les sauvages sous la direction du gouvernement dans le printemps de 1881.

——	Acres de blé.	Acres d'orge.	Acres de pommes de terre.	Acres de tubercules	Acres en jardins.	Nombre total d'acres.
Alexander's (Katchtahwayscums)	3	22	10	.....	.....	35
Nichel Calihoo's	5	13	7	.....	.....	25
Alexis	.....	19	11	.....	.....	30
Passpasschase's	.....	.....	.....	.....	.....	32
Trainards de Tommy-la-Patate	.....	17¼	9½	.....	1	27¾
Sampson's	.....	.....	.....	.....	.....	11 1/16
Peau-d'Hermine	.....	.....	.....	.....	.....	16 1/16
Bobtail's	.....	.....	.....	.....	.....	14¼
Muskaginaties (H. M.)	.....	.....	.....	.....	.....	9¾
Plume-Bleue	.....	.....	.....	.....	.....	12
Petit-Chasseur	10	62	16	12	10	110
Sauvages du lac du Castor	.....	.....	6½	.....	.....	6½
Chipwayans	.....	.....	6	.....	.....	6
Peyaysees	.....	8	15	.....	.....	23
Muddy Bull (H. M. Erminskin) *a*	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tête-Pointue (Cheepoostikwalee) *a*	.....	.....	.....	.....	.....	.....
James Secum (Pucan) *b*	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	18	141¼	81	12	11	357 5/16

a. Pas de rapport.

b. N'étant pas sous notre surveillance, il n'a été fait aucun rapport sur l'étendue de sa terre. Il en a assez pour subvenir aux besoins de sa bande, et pourrait y subvenir complètement, si des étrangers ne venaient pas mendier durant l'hiver. Les jardins, dans certains cas, ne sont pas compris, parce qu'ils sont petits. Dans certains autres, le nombre total d'acres a été donné, sans tenir compte des détails. Les mesurages sont approximatifs, mais on croit qu'ils sont à peu près exacts.

BANDE DE PEYAYSEES.

La Grande Baie est un bras du lac La Biche, et autour de son extrémité sud se trouve la terre choisie par Peyaysees pour la future réserve de sa tribu. L'endroit est bien choisi; c'est le seul terrain découvert dans le voisinage du lac La Biche; il contient du bon bois en abondance (surtout l'épinette, le tremble et le bouleau), et de hautes terres ayant un sol riche et très propre à l'agriculture. Le voisinage du lac est avantageux, car il abonde en beau gros poisson blanc de la meilleure qualité, qui est un des principaux aliments des sauvages. Plusieurs champs de bonnes dimensions sont en culture et clôturés—quatre ou cinq des maisons qui y sont construites sont confortables, mais les écuries sont misérables, bien qu'ils les améliorent actuellement, ce qui devient nécessaire parce que le nombre de leurs jeunes animaux augmente rapidement. Cette localité se trouve à environ dix milles dans une direction est du comptoir de la baie d'Hudson, par terre, mais la distance est bien plus grande par eau. Cette tribu se compose presque entièrement de métis français, dont plusieurs seraient heureux de renoncer au traité s'ils pouvaient rembourser le montant des annuités qu'ils ont reçues. Presque tous sinon tous les sauvages se sont séparés d'eux il y a deux ans, et se sont établis au lac du Castor, sous Rolling Thompson. La plupart de ces gens demeuraient dans des maisons avant le traité, et ne sont pas encore partis pour leur future réserve. Ils sont dispersés sur une étendue d'environ vingt milles, ce qui rend difficile la surveillance de leurs travaux, etc.

S'il devient possible pour les métis de renoncer aux avantages du traité sans rembourser les annuités qu'ils ont reçues, lorsque la réserve aura été arpentée, et qu'on leur dira de s'y rendre, plusieurs d'entre eux voudront quitter la tribu, et je prends la liberté de vous représenter que si l'on considère avantageux de pratiquer cette grande économie, l'arpentage de la réserve accélérera ce résultat.

La mission catholique du lac La Biche donne l'instruction à beaucoup d'enfants et l'enseignement religieux à toute la bande, le système d'éducation étant, je crois, très efficace. On se plaint cependant d'un obstacle qui nuit grandement aux bénéfices qu'on retirerait ultérieurement de l'éducation donnée aux garçons (je ne sache pas qu'on se plaigne de la même chose pour les filles). C'est que les garçons peuvent quitter leurs maîtres à dix-sept ans, époque à laquelle ils sont sujets à être influencés et à retomber dans les habitudes de leurs familles ; tandis qu'on prétend que s'ils restaient jusqu'à leur majorité, leur jugement plus sain et leurs habitudes mieux formées préviendraient ce malheur.

J. ANSDELL MACRAE.

Plusieurs Saulteux des montagnes du Dauphin ont depuis quelque temps demeuré avec cette bande et ont l'intention d'en faire partie.

Chipwayans (lac des Cœurs), sous H. M. Antoine.

Le lac des Cœurs (*Hearts Lake*) est situé à environ quarante milles au nord-est du lac La Biche (ou un peu à l'est de ce point), avec lequel il communique par la rivière du Hibou, dont les eaux se déversent dans ce dernier lac. Ce cours d'eau est la route d'été que suivent ces gens en canots ; par terre le sentier des chevaux passe à travers une suite de foudrières qui rendent le voyage difficile lorsque la terre est dégelée. (Depuis ma visite en mai 1880, les Chipwayans, par leur énergie, sont parvenus à faire un chemin carrossable sur une distance de 30 milles.)

A quelques milles avant d'arriver au lac des Cœurs, et après avoir traversé plusieurs milles de petits bois et de broussailles, on arrive à un petit lac, de cinq à six milles de long, et à une certaine étendue de pays à découvert, très propre à faire de petits champs pour les sauvages. Ne pouvant cependant prendre aucun poisson dans ce lac, les sauvages n'ont pas voulu utiliser ces terres, dont la culture leur aurait donné beaucoup moins de travail que celles qu'ils occupent actuellement. Après avoir quitté ce lac je fus très surpris de me trouver en face d'une large route, ayant des ponts sur les ruisseaux, et si droite qu'elle rappelle plutôt l'idée d'une avenue que d'une route, surtout à cause des arbres de hautes venue (épinette, tremble, et peuplier baumier) qui la bordent.

En suivant ce chemin sur une distance de deux milles on arrive à la maison du chef. C'est une bonne et solide construction en troncs d'arbres, aux coins bien finis, avec bonnes fenêtres pour la cave, et une bonne cheminée. Ses dimensions sont, autant que je puis le voir, de 18 sur 20 ou 22 pieds, et le toit est à demi incliné. Ce qui est plus étrange, il n'y avait pas moins de quatre échelles, bien faites, près de la maison. Je parle de cela et du chemin, pour qu'on sache que les Chipwayans n'ont pas peur du travail, attendu qu'une seule échelle et un chemin étroit auraient fait aussi bien. La construction de la maison est une merveilleuse imitation du travail de l'homme blanc. Six acres (approximativement) de terre en face de la maison, sont bien défrichés et parfaitement essartés, bien que ce travail ait été très pénible. Des piles de perches indiquent leur intention de clôturer. Ceci est à une portée de fusil de la baie sud du lac des Cœurs. Sur deux milles en suivant la rive ouest du lac, on trouve plusieurs maisons entourées de leurs petits morceaux de terre bien clôturés et fermés par des barrières à claire-voie comme celles des maisons du comptoir de la compagnie de la baie d'Hudson, au lac La Biche. Les maisons, bien construites, sont couvertes et planchéiées avec des planchs faites par les sauvages avec une vieille scie qu'un missionnaire, je crois, leur a donné, il y a quelques années. Les étables sont bien couvertes, et divisées en compartiments ; et les planchers sont en perches fendues.

J'ai vu huit maisons, et l'on m'a dit qu'il y en avait encore trois de l'autre côté du lac.

L'île aux Pommes de terre, où l'on cultive ces tubercules, a environ quatre acres et demi d'étendue. Elle était autrefois toute boisée, mais depuis quelques années elle a été entièrement défrichée et essartée.

Le sol est excellent pour ce tubercule et la gelée d'été y est inconnue. L'île est

cultivée et possédée en commun par toute la bande et les produits sont partagés. On voit dans ces maisons des arcs, des couteaux courbés, des couteaux de table, des chaises, des lits, etc., fabriqués par les sauvages. Les couteaux sont faits avec de vieilles limes, qu'ils se procurent dans les comptoirs; leur trempe est excellente. Des filets et des munitions sont ce dont ils ont le plus besoin; les sauvages peuvent se fournir de provisions et de vêtements et améliorer continuellement leurs petites fermes.

Les pouvoirs du chef sont parfaitement reconnus, et ses ordres gouvernent la bande.

Le Père Girouard, de la mission catholique du lac La Biche, les visite plusieurs fois dans l'année, et c'est, je crois, leur seule instruction religieuse, bien qu'avec cet excellent homme qui comprend et parle parfaitement leur langue, ils apprennent rapidement les préceptes du christianisme. Lorsqu'on tient compte de leurs grandes facultés d'imitation et de leur capacité d'en faire pratiquement l'application, on reste convaincu qu'avec de l'instruction ces gens seraient susceptibles d'une grande amélioration.

La contrée autour du lac étant fortement boisée, leurs progrès dans l'agriculture seront nécessairement lents, les haches, les houes et les bêches étant les principaux instruments qu'il leur faudrait.

Dans le passé les outils avec lesquels ils ont fait la plus grande partie des travaux que j'ai vus, ont été des bêches et des houes, en bois, fabriquées par eux-mêmes.

TRIBU DU LAC DU CASTOR.

La plupart des sauvages (formant la majorité de la bande) qui étaient autrefois avec Peyaysees, se sont séparés de lui et demeurent au lac du Canard avec Rolling Thompson.

L'endroit où ils sont établis, et où ils espèrent avoir leur réserve, est à environ quatre milles du comptoir de la compagnie de la Baie d'Hudson, au lac La Biche, qui leur fournit le poisson dont ils font leur nourriture principale.

Les morceaux de terre qu'ils cultivent sont dans les îles du lac, et doivent par conséquent être cultivées avec la houe. La réserve projetée s'étend cependant dans une direction ouest en partant du lac, et comprendra à son extrémité opposée quelques terres à découvert et de bonne qualité. L'endroit n'est cependant pas très propice, mais son principal avantage et ce qui attire le plus les sauvages est le poisson. Ils ont plusieurs maisons du style sauvage (Cris) habituel, et, à part cela, on remarque chez eux très peu d'amélioration.

Maintenant qu'on leur a donné des bêtes à cornes, il leur faudra nécessairement bâtir une étable

Lorsqu'ils ont quitté la bande Peyaysee ils ont emporté la plus grande partie des outils, et ils en sont assez abondamment fournis jusqu'à ce qu'ils se mettent à cultiver plus en grand.

On peut à peine l'espérer avant que les sauvages sentent l'aiguillon qui les fait travailler, mais qui ne se fait pas encore suffisamment sentir ici—la faim.

La pauvreté de ces sauvages provient surtout de l'impression qui existe parmi les commerçants que des munitions, des filets, etc., devaient être, jusqu'à un certain point, fournis par le gouvernement, ce qui les a empêchés d'en faire venir un assortiment. Le peu d'aide qu'on a pu leur donner, en leur fournissant un nombre très restreint de ces articles, n'a donc été qu'une goutte d'eau dans la mer, et les autres sources d'alimentation (sur lesquelles ils doivent surtout compter) ayant manqué, tout cela joint à la rareté des filets et du poisson, a causé la misère qu'ils ont éprouvée l'hiver dernier.

BUREAU DES SAUVAGES,
EDMONTON, T.N.O., 9 août 1881.

MONSIEUR,—Je regrette d'avoir à vous informer que le 26 juillet, la récolte de la ferme de la rivière qui Barre (nº 17) a été complètement détruite par la grêle. La moisson paraissait particulièrement belle et promettait un rendement considérable.

La tempête ne dura que dix minutes, mais elle était tellement violente que les bardeaux de la maison et de l'étable, du côté d'où venait la tempête, ont été fendus, et ces toits font eau maintenant.

Les animaux ont beaucoup souffert et sont bien enflés par l'effet de la grêle à laquelle ils ont été exposés. Des grêlons de 3½ pouces de diamètre ont été mesurés par M. O'Donnell, qui ressent vivement sa perte. Il coupe une quantité additionnelle de foin pour remplacer le fourrage qu'il a ainsi perdu.

FORT-MCLEOD, T.N.O., 1er avril 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que dans le cours du mois de mars, les sauvages ont fait des progrès raisonnables dans la préparation et le commencement des travaux du printemps.

Sur la réserve des Piégânes que j'ai visitée le 25 mars dernier, l'instructeur avait commencé à labourer la ferme modèle le 19, et les sauvages qui avaient labouré des terres l'année dernière étaient occupés à les labourer sur le travers avec leurs propres chevaux. Le "Gros Cygne," "Twepee" et le "Corbeau Rouge" avaient labouré environ cinq acres chacun lorsque j'y suis allé; ils avaient transporté sur le terrain toutes les perches dont ils auront besoin pour les clôtures. J'espère voir de soixante-dix à quatre-vingts acres de terre ensemencés et cultivés par les sauvages pour leur propre compte. Il y aura quarante acres ensemencés sur la ferme modèle. Il reste assez de semence de l'an dernier (c'est-à-dire d'orge, d'avoine et de pommes de terre) pour ensemencer cette étendue de terre. J'ai donné à l'entreprise le labourage de vingt acres de terre de cette réserve pour ce printemps.

A la réserve des Gens du Sang, que j'ai visitée le 28 mars dernier, j'ai trouvé les sauvages généralement occupés à ériger des clôtures et à bâtir des maisons. Le Corbeau Rouge était occupé avec un certain nombre de ses gens à bêcher les quelques acres de terre que j'avais labourés l'automne dernier, avant d'y semer des pommes de terre. J'ai donné à l'entreprise le labourage de cent acres de terre ici, et quatre paires de chevaux sont parties pour terminer ces travaux. Dix acres de cette terre seront ensemencés par l'instructeur avec des pommes de terre et lui serviront de jardin; le reste sera cultivé par les sauvages, qui y sèmeront des pommes de terre et des navets. J'ai fait des arrangements pour avoir assez de pommes de terre pour la semence.

Depuis huit jours, il est arrivé un grand nombre de Gens du Sang venant de l'autre côté de la frontière; ils disent que tout le campement est en route pour revenir et que ces sauvages arriveront dans quelques jours. Ils disent que Pied de Corbeau revient avec tous ses Pieds-Noirs.

En partant d'ici, je suis allé à la ferme modèle et j'ai trouvé M. Bruce occupé à herser avant de semer. Il a semé quatre acres de blé, qui restait de l'année dernière et qui, s'il pousse bien, fournira la semence pour l'année prochaine. Il sèmera ensuite de l'avoine (cinquante acres) puis de l'orge. J'ai 100 boisseaux de grain récoltés sur la réserve des Piégânes, ce qui l'occupera jusqu'à ce qu'il reçoive la semence que j'ai commandée à Benton, pour ensemencer 200 acres. Le reste de la terre sera semé de pommes de terre et de navets.

Je me suis rendu à la scierie, que j'ai trouvée prête à commencer les opérations. M. Kean commencera à scier quelques billes pour des particuliers lundi prochain. Il continue la charpente du moulin à farine.

M. McHugh n'était pas arrivé au ruisseau du Poisson lorsque l'inspecteur Denny y passa, il y a six jours J'ai intention de m'y rendre mardi, le 5 du courant, et de continuer jusqu'à la réserve des Assiniboines. En revenant, je visiterai la traverse des Pieds-Noirs, où j'ai fait des arrangements pour le labourage de cinquante acres de terre, et pour avoir une quantité suffisante de pommes de terre et de navets pour les ensemencer. Je veux que les sauvages cultivent cette terre; je ferai aussi ensemencer ce qui a déjà été labouré.

Je vous transmets ci-joint les états mensuels pour mars 1881, savoir:
Etat de la quantité de bœuf et de farine distribués à Fort MacLeod;
Liste des pièces justificatives certifiées et approuvées par moi;
Etats de quelques-unes des fermes comprises dans les limites de ce traité.

FORT-MACLEOD, le 30 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que je suis arrivé à l'endroit choisi pour la réserve des Gens du Sang, le 25 du courant.

Elle est située sur le côté est de la rivière du Ventre, près de son confluent avec la Kootanie. Il y a une grande superficie de terre s'étendant le long de la rivière et en descendant; les terres sont bien boisées, ce qui assure pendant plusieurs années la provision de bois pour tous les besoins. Le sol est profond, riche, arable, et l'emplacement est très convenable pour une réserve.

Comme il y a 3,116 noms sur le bordereau des rations, l'instructeur intérimaire d'agriculture, M. McDougall, a beaucoup à faire partout, vu qu'il n'est pas secondé par un bon personnel; il a six hommes en tout, dont un intreprète et un cuisinier; et deux de ses aides étaient malades; tous ces hommes sont engagés à $35 par mois.

Avec un pareil nombre de sauvages à conduire, l'instructeur devrait avoir au moins quatre bons fermiers comme aides; on ne peut cependant les trouver dans cette localité.

M. McDougall a montré une grande patience dans la direction des sauvages, et il paraît bien les diriger.

Ceux des sauvages qui ont passé l'hiver sur la réserve, sont confortablement installés dans des maisons. Les nouveaux venus sont campés entre les maisons, ce qui a créé une certaine confusion. Je suggérerais l'opportunité de les disperser. Cela se fera, mais il est probable qu'ils bâtiront par groupes, sous leurs principaux chefs, le Corbeau Rouge, le Veau blanc, le Lièvre-qui-court, et le chef Batton. Le Corbeau Rouge a la bande la plus nombreuse; les autres sont à peu près également divisées.

Pour faire travailler avec succès un aussi grand nombre de gens, on devrait placer à la tête de chacune de ces bandes, un homme compétent qui travaillerait avec eux et qui gagnerait leur confiance, et tous seraient comme aujourd'hui sous la surveillence générale de l'instructeur.

Il y a trois paires de bœufs sur cette réserve, mais on me dit qu'ils ne voulent pas laisser les sauvages les approcher et les conduire. Sous tous les autres rapports ce sont de beaux bœufs très propres au travail. Il faudrait un plus grand nombre de bœufs pour un aussi grand nombre de sauvages, il les faudrait tranquilles et bien domptés. Il n'y en a pas de semblables à vendre ici.

L'instructeur a construit sur cette réserve une maison pour lui et ses aides; un magasin, etc., de 92 pieds x 18 pieds; un caveau pour les légumes de 12 x 16, et 9 pieds de hauteur de murs; une étable de 14 x 16 pieds.

Les sauvages ont construit soixante-trois maisons, 104 acres ont été labourés à l'entreprise, dont quarante sont ensemencés et clôturés; il y a de la graine de navets pour ensemencer dix acres de plus, et on le fera.

La conduite de ces sauvages est peut-être trop bonne pour durer, mais il est certainement très agréable de voir leur docilité, leurs efforts et leur désir d'apprendre la manière de travailler, et celui de posséder une maison en propre, etc. Le mois d'octobre de l'année dernière était avancé lorsque l'instructeur quitta le Fort MacLeod pour venir s'établir ici avec les sauvages.

Il y a eu passablement de maladie et beaucoup d'enfants sont morts de la rougeole qui était épidémique; ils n'enterrent pas leurs morts mais ils les suspendent aux arbres et sur des échafaudages; ce n'est pas très agréable à l'approche de l'été, et cela deviendra probablement malsain. Je crains beaucoup qu'on éprouve de grandes difficultes à empêcher leurs chevaux de manger les moissons. Ils ont déjà mangé à nu toute la prairie autour du camp; tous les chevaux ont la gale des prairies, et jettent les clôtures par terre à force de se frotter dessus. Je suis certain qu'il y a

autant de chevaux que de sauvages, la contrée environnante en est couverte. Comme ils ne sont d'aucune utilité quelconque, sinon pour porter leurs propriétaires, c'est une satisfaction de savoir qu'ils mourront de faim dans le cours de l'hiver prochain. Je me suis efforcé d'engager les sauvages à les échanger contre des poëles de cuisine.

FORT-MACLEOD, 1er juin 1881.

MONSIEUR,—Dans mon dernier rapport du mois de mai, je vous informais que j'arrivais de visiter la réserve des Assiniboines, et qu'à Calgarry je m'étais séparé de M. Wadsworth, qui s'en allait à la Traverse des Pieds-Noirs, et qu'à mon retour j'avais trouvé les Sarcis encore campés autour de Fort-McLeod, contrairement à mon attente.

J'ai maintenant l'honneur de vous faire rapport que j'ai attendu le retour de M. Wadsworth de la Traverse, et que nous eûmes avec les Sarcis une entrevue qui dura plusieurs jours. Ils consentirent enfin à se rendre à l'endroit que nous avions choisi lors de notre première entrevue avec eux, savoir : une partie de l'extrémité ouest de la réserve actuelle et sur la rive sud de la rivière à l'Arc, en commençant à trois milles en amont de la Traverse des Pieds-Noirs, et s'étendant dans l'ouest aussi loin qu'il serait nécessaire. M. Wadsworth, lors de son séjour à la Traverse, en était déjà venu à une entente avec les Pieds-Noirs pour leur faire renoncer à tous leurs droits sur cette partie de la réserve, et en laisser les Sarcis entièrement maîtres ; et comme la rivière à l'Arc coule entre les deux réserves, il ne peut y avoir aucune excuse, pour l'une ou l'autre de ces bandes, de se mêler des affaires de l'autre. En recevant le consentement des Sarcis, je les fis partir de suite en envoyant en même temps de la farine et du pemmican pour un mois, 4,126 lbs. de pommes de terre pour la semence, ainsi qu'une quantité de graines de navets et autres légumes de jardins, et je fis des arrangements pour le labourage de 20 acres de terre.

Le docteur Brunskill, de Morleyville, en prendra soin moyennant un salaire de ($45) quarante-cinq dollars par mois; et M. Munro, de Calgarry, sera interprète moyennant ($30) trente piastres par mois.

Le 19 mai j'allai avec M. Wadsworth visiter la réserve des Piégânes, où nous avons trouvé les semences terminées, et les sauvages occupés à finir les clôtures de leurs champs.

Je fus rappelé à Fort-MacLeod et M. Wadsworth continua sa route pour aller visiter la scierie et le moulin à farine.

Le 23 du courant, à la ferme modèle n° 23, M. Bruce avait terminé ses semences et ses plantations à l'exception de quelques acres de navets. Il y a 130 acres de cette ferme non cultivés, parce qu'il est impossible de se procurer les grains pour les ensemencer.

Le 24, nous allâmes en voiture à la réserve des Gens du Sang, où nous trouvâmes aussi les semences à peu près finies, et l'instructeur en proie à de graves difficultés, à cause du grand nombre de sauvages qui étaient arrivés depuis quelques jours de l'autre côté de la frontière. Le nombre de ses sauvages augmenta en peu de semaines de 800 à 3,330, qui, arrivant à cette époque de l'année où les sauvages que nous y avions établis étaient occupés à leurs semences, ont dérangé toute la tribu, les nouveaux venus insistant pour camper à côté de leurs amis, parmi les maisons déjà construites, et dans certains cas partageant leurs champs. Nous pourrions remédier à cela dans le cours de l'été en les engageant à bâtir sur les terres qui ne sont pas occupées. Les sauvages ont apporté la rougeole et la scarlatine, et les ont communiquées aux autres bandes, parmi les enfants desquelles ces maladies ont fait de nombreuses victimes. Malgré ces causes de désordre, les instructeurs font rapport que les sauvages sont tranquilles et bien disposés, et empressés à travailler, mais que vu la rareté des instruments de travail, ils ne peuvent répondre à leurs désirs.

M. Wadsworth revint avec moi à Fort-MacLeod le 25.

Les Pieds-Noirs continuent à arriver ici par petites bandes, venant par la route des montagnes du Cyprès. S'ils s'étaient rendus directement à la Traverse, ils se

seraient épargné une longue route, et nous auraient exemptés de distribuer des rations supplémentaires à cet endroit. Il y a actuellement 329 Pieds-Noirs à qui l'on fournit des rations à la Traverse.

Je vous transmets les rapports mensuels ordinaires.

FORT-MACLEOD, le 30 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que je viens d'arriver du ruisseau Pincher, où j'ai visité la ferme modèle.

J'ai été très satisfait de son emplacement et de la nature du sol; sa situation lui assurera, avec une administration convenable, un succès extraordinaire.

Le gérant de la ferme, M. Bruce, a fait ses semences de bonne heure; ce sont soixante et cinq acres d'avoine, douze acres de pommes de terre, huit acres de navets et de carottes, et un bon jardin potager; il a l'intention de semer encore quinze acres de navets, soit en tout environ 150 acres. Il y a 315 acres labourés sur cette ferme, et tout est clôturé à part vingt acres; la raison pour laquelle il n'a pas ensemencé plus de terre, c'est qu'il n'a pu se procurer les semences nécessaires. A part la maison et l'étable construites à l'entreprise, M. Bruce a bâti une forge de 16 x 18 pieds; une maison pour les ouvriers, 16 x 20 pieds; une remise pour le charbon, 12 x 12 pieds, et une écurie pour huit chevaux; il a aussi creusé un caveau pour les légumes, et il se propose de l'achever de suite.

A l'exception de 1,000 livres de pommes de terre, toutes celles qui ont été semées ont été récoltées sur la ferme l'année dernière.

Les ouvriers suivants sont aujourd'hui sur cette ferme:

Samuel Bruce, agent	$60	83	par mois.
Harvey Bruce, fils de l'agent	35	00	"
Wellington Quail, neveu	35	00	"
Alex. Clark	35	00	"
James H. Clark, fils d'Alex	35	00	"
Mme Clark, femme d'Alex. (cuisinière)	35	00	"
Thos. T. A. Boys	35	00	"

Vous remarquerez qu'à l'exception d'un seul employé (Boys), tout le personnel de cette ferme est pris dans deux familles. Dans un autre rapport, j'ai déjà exprimé mon opinion sur l'emploie de plusieurs personnes de la même famille sur une même ferme.

Le vieux Clark parlait de retourner dans l'Ontario avec sa famille, et j'ai insisté auprès de M. Bruce pour le laisser partir; si j'avais eu ici des hommes pour faire l'échange, j'aurais proposé d'envoyer le fils et le neveu de M. Bruce sur une autre ferme, mais nous sommes dans une position telle ici que l'échange est impossible.

Après avoir envoyé à la réserve des Gens de Sang les bœufs appartenant à cette ferme, M. Bruce a été autorisé d'acheter quelques chevaux pour les remplacer. Je n'ai aucun doute qu'il a fait le mieux possible, mais les chevaux sont en général trop légers pour les travaux agricoles; il a quatre paires de chevaux, un cheval boîteux, deux ponies du pays et un cheval de selle.

Le compte de la main-d'œuvre de cette ferme a été très élevé, et ne représente que très peu de travail, tant de choses ayant été faites à l'entreprise; même durant l'hiver, il y avait l'instructeur, quatre hommes et la cuisinière, recevant un salaire collectif de $235.53 par mois, et il en a coûté à peu près la même somme pour les nourrir. Sur celle-ci comme sur toutes les autres fermes ou réserves, on devrait, aussitôt après avoir terminé les travaux d'automne, renvoyer tout le monde à part un homme pour aider l'agent à prendre soin des animaux. Je suis bien certain qu'essayer d'entreprendre des travaux l'hiver, à part ceux qui sont strictement nécessaires, serait une erreur, non pas à cause du climat, mais parce que, pour une raison ou une autre, nos agents sont éminemment des hommes à l'âme tendre, qui considèrent qu'il fait presque toujours trop froid pour laisser sortir les hommes ou les animaux.

Comme les colons s'établissent rapidement dans cette partie du pays, j'ai donné instruction à M. Bruce de profiter de la première occasion favorable de jalonner les limites de sa ferme, afin d'éviter toutes difficultés à l'avenir.

J'ai parcouru cette terre avec lui. Il a été nécessaire d'y adjoindre le pré contigu, et bien que cela donne plus de terre qu'il nous en faut, j'ai pensé qu'il valait mieux adjoindre aussi la mine de houille.

FORT-MACLEOD, le 30 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai visité la réserve des Piégânes, qui est favorablement située sur la rivière du Vieux, et qui renferme une bonne quantité de bois pour le chauffage et les clôtures; on se procure le bois de construction plus haut, sur la rivière.

Jusqu'à ce jour, les sauvages ont principalement cultivé le côté nord-ouest de la rivière, où se trouve la maison et les dépendances de l'instructeur d'agriculture.

Le sol est léger avec sous-sol graveleux; les terres sur les hauteurs, bien que le sol en soit également léger, seront, je crois, plus propres à la culture que celles de la vallée, et par conséquent on défrichera d'abord ces terres.

Les sauvages se sont mis sérieusement à l'ouvrage; ils ont bâti 65 à 70 maisons, par groupes formant quatre villages; la terre qu'ils ont labourée est bien clôturée et semée, et ils paraissent très contents; le dernier bordereau de rations porte 914 noms.

Les semences des sauvages consistent, en tout, en 40 acres de pommes de terre, 19 acres d'orge, 8 acres d'avoine, 23 acres de navets et 5 acres en jardins.

Les sauvages sont païens et pratiquent la polygamie. Le rév. M. McKay, C.E., s'est construit une maison au milieu d'eux, mais il n'est pas encore, me dit-on, resté longtemps avec eux en aucun temps; il parle de bâtir une maison d'école sur la réserve. Ces sauvages possèdent un bon nombre de chevaux. J'ai été heureux d'apprendre qu'un grand nombre s'était pourvu de poêles de cuisine en donnant des chevaux en échange. Le grand nombre de chevaux que possèdent ces sauvages des plaines est surtout ce qui les empêche de garder des bêtes à cornes. Ces chevaux sont de peu d'utilité, pour quoi que ce soit, si ce n'est comme montures pour leurs maîtres, et ils rasent à nu l'herbe sur une étendue d'une couple de milles autour du camp.

Les bêtes à cornes que le gouvernement a données à ces sauvages ont passé un bon hiver, quant à l'entretien; mais l'instructeur a fait rapport qu'il en manque—quelques-unes sont peut-être retournées au troupeau; des maraudeurs sauvages du Fort MacLeod en ont tué d'autres, dont deux ont été trouvées en partie dépécées deux jours avant mon arrivée, et deux sauvages purgent maintenant une condamnation pour avoir été arrêtés les mains ensanglantées quelques semaines auparavant. Les bêtes à cornes que j'ai vues ont très belle apparence; elles ont un nombre raisonnable de veaux du printemps. Les sauvages traient quelques-unes de leurs vaches, ce qui fait un peu dommage aux veaux, qui n'ont pas assez de lait pour leur subsistance.

FERME MODÈLE.

Cette ferme, au moyen du produit de la récolte de l'an dernier, a fourni toute la graine nécessaire pour l'ensemencer cette année, ainsi que la réserve, à l'exception des graines de navets et des légumes de jardins; de plus, on a pu remettre à M. Bruce pour sa ferme modèle, soixante-quinze boisseaux d'orge de semence; les 450 boisseaux de navets qui ont été distribués en rations aux sauvages dans le cours de l'hiver, ont été récoltés ici. On a semé, cette année, sept acres de pommes de terre, dix-neuf acres d'orge, seize acres d'avoine, six acres de navets, et un demi-acre en jardin.

Les hommes employés sur cette ferme et cette réserve sont:

Kettles, instructeur d'agriculture	$60 83	par mois.
Greer, 1er aide (parti depuis)	35 00	"
Chrisler, garçon de ferme	35 00	"
Armstrong, garçon de ferme	35 00	"
Begg, cuisinier	35 00	"

Contrairement à ce qui se pratique dans le nord, où le cuisinier fait beaucoup d'autre chose, tout en revenant du travail un peu plus tôt le midi et le soir, afin de préparer les repas, les cuisiniers des fermes et des réserves d'ici et des scieries ne font rien autre chose, ce qui me paraît une "sinécure," parce qu'ils ne font que très peu de cuisine pour très peu de monde; mais je ne vois actuellement aucun moyen avantageux de changer cette coutume.

Il y a, sur cette réserve, une excellente paire de chevaux de l'Ontario qui rend de véritables services. Il sont en bon état, bien qu'ils aient fait beaucoup d'ouvrage. Il y a trois bonnes paires de bœufs, tous en bon état. Je trouve que chaque ouvrier de cette ferme a son propre cheval; l'instructeur a aussi une vache. Je crois que vous devriez adresser une lettre-circulaire à chaque agent de ferme, instructeur d'agriculture et instructeur intérimaire dans les territoires, prohibant cet usage, parce qu'il peut donner lieu à des abus, et qu'une grande partie du temps des employés se passe à soigner leurs propres animaux. L'instructeur a construit une bonne maison ainsi qu'un caveau pour les légumes. Le nombre total d'acres de terre labourés sur la ferme modèle (située sur la réserve) et sur la réserve elle-même est de 139. J'ai donné instruction au fermier d'occuper constamment ses bœufs à labourer la terre sur cette réserve pendant tout l'été.

Tous les sauvages de la bande sont établis sur cette réserve. Ils paraissent heureux et contents, comme ils ont raison de l'être; ils prennent, à la façon sauvage, un grand intérêt à leurs travaux, et je ne doute pas que dans un an, ils subviennent à leurs besoins.

FORT-MACLEOD, le 12 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que je suis arrivé à Morley, le 28 avril dernier, et que je me suis mis en rapport avec M. McDaniel McDougall, instructeur intérimaire d'agriculture chez les sauvages Assiniboines.

Le lendemain matin, accompagné du Rév. John McDougall, de M. l'agent des sauvages McLeod, et de M. Daniel McDougall, je parcourus la réserve à cheval.

Vu sa proximité des montagnes et la nature du sol, je doute beaucoup du succès des opérations agricoles sur cette réserve, parce que le sol est léger et sablonneux sur un lit de gravier (les monticules sont entièrement de gravier). Dans la saison de la sécheresse, les moissons ne peuvent pousser à moins qu'on ne puisse établir un bon système d'irrigation, ce qui est facile vu qu'il y a plusieurs petits ruisseaux qui traversent la réserve. Comme terre d'élevage, ce n'est pas ce qu'un éleveur expérimenté choisirait pour l'hiver, parce qu'il y a trop de broussailles et de bois. Les animaux recherchent ces endroits pendant les tempêtes, et si elle dure plusieurs jours, ils ne sortiront pas pour manger, tandis que dans une contrée ondulée où il n'y a ni broussailles ni bois, les animaux recherchent les creux et ont toujours de l'herbe sous les pieds. Comme pâturage d'été, cet endroit ne peut être surpassé pour la qualité de l'herbe.

J'ai vu plusieurs des animaux qui s'y trouvaient, et M. McDougall me dit qu'il avaient bien hivernés sans trop de pertes; la plupart des vaches étaient pleines ou avaient déjà vêlé. L'hiver dernier a été excessivement agréable ici, et il n'y a eu aucune tempête digne de ce nom avant le commencement d'avril; c'est cette même tempête qui m'a retenu à la rivière Marias. La neige qui tomba alors à Morley atteignit trente pouces d'épaisseur, aux endroits où le vent ne l'avait pas chassée, et arrivant à la fin de l'hiver, lorsque les animaux étaient faibles, elle en fit périr quelques-uns.

Les sauvages ont construit environ quinze maisons, dans le cours de l'hiver dernier, mais très peu d'entre elles ont été couvertes; ils ont clôturé presque toute la terre labourée, et prennent un grand intérêt à leur travail; ils sémeront ce printemps des pommes de terre et des navets, vu que le colonel McLeod n'a pu se procurer l'orge qu'il leur fallait pour les semences.

Il y a en tout environ 100 acres labourés, soit environ trente-trois acres pour chacune des trois tribus, et chacune a fait à peu près la même somme de travail. Dans une tribu les sauvages se servaient de deux paires de leurs propres chevaux

pour le second labourage ; ils réussissaient très bien avec ces chevaux, et se servaient des petits attelages de labour envoyé l'année dernière.

Je convoquai les trois bandes en conseil dans la maison d'école ; je leur fis rendre compte de leurs travaux et de la manière dont les animaux qu'on leur avait donnés avaient passé l'hiver.

La tribu de la Patte d'Ours avait perdu six vaches, et les loups ont enlevé quelques veaux ; deux vaches sont mortes en vêlant, une fut encornée, une s'enfonça dans un bourbier, et deux périrent dans une tempête. Deux bœufs de travail que vous avez donnés à cette tribu sont très sauvages, mais ce sont de très beaux animaux, et je crois qu'on les dompterait en les faisant constamment travailler.

Les deux autres paires de bœufs données à cette tribu travaillent. Il y avait aussi un cheval de selle aux soins de M. McDougall. Cette tribu (celle de la Patte d'Ours) avait deux taureaux qui lui ont été donnés en même temps que les bêtes à cornes ; l'un d'eux s'échappa ou quitta le troupeau, et les sauvages prétendent qu'il est retourné à l'ancien pâturage où se trouve le troupeau du gouvernement ; ils désirent en avoir un autre pour le remplacer. Deux veuves ayant des enfants et appartenant à cette bande n'ont pas eu de bêtes à cornes parce qu'elles n'étaient pas présentes aux paiements ; elles désirent maintenant avoir ce à quoi elles ont droit.

La tribu de Chinnequy a perdu cinq vaches, quelques-unes en vêlant, d'autres, dans la tempête de neige. Ce chef a perdu sa propre vache. Les sauvages prétendent aussi qu'un de leurs taureaux retourna au troupeau du gouvernement, parce qu'ils suivirent sa piste jusqu'à la traverse de la rivière Haute (*High river*).

La bande de Jacob ne mentionne que la perte de deux vaches ; les sauvages disent qu'ils en ont peut-être perdu davantage. Environ 200 personnes de cette bande étaient prêtes à partir pour la chasse d'été. Après être convenu de laisser un nombre suffisant de personnes sur la réserve pour surveiller les fermes, j'ai jugé qu'il valait autant la laisser partir ; le bordereau des rations portait alors 602 noms ; d'autres sauvages des bandes de la Patte d'Ours et de Chinnequy partiront probablement aussi, après avoir semé leurs pommes de terre. Le chef, la Patte d'Ours, n'avait qu'un seul conseiller ; les autres bandes en avaient deux chacune. Je remarque que le traité ne mentionne que cinq conseillers pour ces trois bandes d'Assiboines. John McDougall essaya d'expliquer que cela était arrivé lors de la signature du traité, parce que la Patte d'Ours n'était pas à cette époque prêt à nommer de suite un second conseiller, comme l'ont fait les autres chefs. Il désire maintenant avoir un second conseiller.

Les sauvages qui étaient sur le point de partir désiraient que l'époque du paiement des annuités fut remise jusqu'après leur retour de la chasse. Leurs amis qui restaient et ceux des autres bandes le voulaient aussi. Je ne voyais aucune objection à accorder ce délai, parce que ces sauvages n'ont pas les habitudes nomades des autres bandes des plaines. Il n'est pas probable non plus qu'ils se présentent aux paiements qui se feront plus tôt ; de plus ils sont connus individuellement. Ils désirent être payés vers le 17 octobre. Un grand nombre d'entre eux auront droit d'être payés pour deux années, parce qu'ils étaient absents l'an dernier à l'époque des paiements. Si les paiements sont retardés, l'agent pourra les faire lui-même. On sera sûr ainsi qu'il seront faits avec soin. J'ai dit aux sauvages que je ne pouvais leur promettre ce délai, mais que je vous transmettrais leur demande.

M. John McDougall m'informa qu'il y avait dans les montagnes des lacs poissonneux que l'on pouvait atteindre en venant de Morley. Je recommanderais d'envoyer ici, pas plus tard que le premier septembre, 100 filets confectionnés. Il les faut confectionnés avec mailles de 4½ pouces, parce que ces sauvages ne savent pas les faire.

J'ai visité l'école du dimanche, que j'ai trouvée bien condnite par M. Sibbald, l'instituteur de l'école de semaine. Il y avait plusieurs institutrices. Dix-huit garçons et vingt-sept filles sauvages y assistaient. Ils n'étaient pas mal vêtus, mais il était évident que les enfants avaient été habillés pour l'occasion : vu l'absence de la bande de Jacob, le surintendant m'informa qu'il n'y avait pas autant d'enfants présents qu'il y en avait eu dans le cours de l'hiver. Ils chantèrent plusieurs hymnes très joliment, à la fin de la classe ; madame Sibbald et sa petite fille dirigent ce chœur.

Réserve Stoney, Morleyville.

Le lendemain, je visitai l'école de semaine ; il y avait présents vingt filles et vingt-trois garçons. Je les entendis lire, épeler, etc., et j'examinai leur écriture sur leurs ardoises ; ils étaient très tranquilles et très attentifs; ils ont grandement besoin de 100 petites ardoises de six pouces carrés ou à peu près, de crayons d'ardoises, d'une mappemonde indiquant les deux hémisphères, d'images d'animaux, et de livres élémentaires, comme ceux dont on se sert dans les écoles de l'Ontario. M. Sibbald reçoit $500 par année de l'église méthodiste du Canada, comme instituteur. Son premier engagement était de $500 par année, mais il en reçoit maintenant $650. La moyenne de présence depuis que les sauvages sont rationnés régulièrement, est de trente-huit; avant cela les enfants n'assistaient à l'école que lorsque leurs parents ne chassaient pas. Comme la rivière divise ces bandes, les enfants des tribus de la Patte d'Ours et de Chinnequy ne peuvent assister à l'école durant les mois d'été. M. McDougall dit qu'il a l'intention de faire construire une maison d'école pour ces deux bandes, et d'avoir un instituteur. Je lui ai dit que le gouvernement lui fournirait une somme de $100 pour l'achat de vitres, de pierre, etc., après la construction d'une école convenable.

J'ai examiné la manière de distribuer les rations, ainsi que les livres, en comparant soigneusement les bordereaux de rations avec le montant de la farine et du bœuf reçu, et j'ai trouvé les comptes convenablement tenus, et corrects en ce qui concerne les chiffres, mais, en même temps, ils ne m'ont pas satisfait, comme je vous le dis dans une autre lettre.

J'ai examiné la forte distribution de viande faite aux sauvages en mars et avril, et j'ai trouvé qu'elle était due à ce qu'il n'y avait plus de farine et qu'il a fallu donner double ration de bœuf, et de plus, que 68 Cris mourant de faim ont reçu une demi-ration durant ces deux mois. Un précédent pour justifier la distribution de cette double ration de bœuf lorsqu'il n'y avait plus de farine, a eu lieu dans le mois de novembre de l'an dernier, et l'on a fait la même chose. Je vous ferai un rapport détaillé sur ces rations, dans une lettre à part, et par conséquent je n'en dirai pas plus long sur ce sujet.

Si l'on tient compte de la situation favorable de ces réserves pour se procurer l'épinette et le pin ; des facilités qu'offre la rivière à l'Arc pour le flottage du bois jusqu'à l'endroit où l'on pourrait l'utiliser; de la force athlétique des sauvages et de leur bonne volonté à travailler, je crois qu'on pourrait essayer avec eux de faire du bois et des traverses pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.

D'abord, il faudrait placer à leur tête un homme accoutumé aux sauvages et qui serait en même temps un homme du métier, comme John Delanay, l'instructeur d'agriculture du lac aux Grenouilles ; il leur faudrait un habillement complet, des chaussures, des couvertures, des haches, des manches de haches, des cordeaux, etc., dont le prix serait remboursé au gouvernement par la vente du bois. Les sauvages seraient payés au tronc d'arbre ou au pied, tant de pieds coupés par jour devant assurer leur pension, et le reste à payer en nourriture pour leurs familles, en vêtements et un peu en argent comptant ; le gouvernement pourrait aussi leur fournir du tabac et du thé au prix coûtant, plus les frais de transport. Avant de se lancer dans cette entreprise, il serait bon de s'assurer d'une manière positive si le prix que le syndicat paiera pour le bois livré sur les bords de la rivière à l'Arc près de la montagne, ou à aucun endroit sur la rivière à l'Arc ou sur la Saskatchewan du sud, serait rémunératif pour les sauvages.

Ces sauvages possèdent environ 500 chevaux et 300 juments. Si l'instructeur d'agriculture avait une paire de chevaux de trait canadiens ordinaires mais entiers, qu'on pourrait se procurer à l'âge de deux ans dans l'Ontario, au prix des chevaux hongres, et en laissant ces chevaux couvrir les juments sauvages, les indigènes auraient bientôt une race de chevaux qui se vendraient un bon prix.

Je suggère ces idées parce que je crois, à en juger par la nature du sol de ces réserves, que les sauvages devront gagner de l'argent autrement que par l'agriculture pour pouvoir subvenir à leurs propres besoins.

J'ai engagé un jeune homme du comté d'York, Ontario, nommé Mulholland, pour un mois, à $35 et sa nourriture, pour aider M. McDougall à semer pour les sauvages, sur la rive sud de la rivière.

Avant de partir, David McDougall m'informa qu'il ne pourrait continuer d'agir comme instructeur si on ne lui accordait pas sa nourriture en outre de son salaire actuel de $75 par mois ; je lui répondis que l'arrangement ayant été fait avec vous, je ne pouvais le modifier, mais que je vous soumettrais sa demande.

BUREAU DES SAUVAGES, TRAITÉ N° 7,
FORT-MACLEOD, 4 août 1881.

MONSIEUR—J'ai l'honneur de vous faire rapport que, vu la difficulté de se procurer des hommes pour travailler sur les réserves et la rareté des outils pour faire travailler les sauvages, on n'a fait que très peu d'ouvrage dans le cours du mois dernier.

A la Traverse des Pieds-Noirs, M. Norrish qui, comme je vous l'ai déjà rapporté, a envoyé sa démission au commencement de juillet, s'est débarrassé de son dernier homme vers cette époque, sous prétexte qu'il intriguait avec les sauvages contre lui. Je n'ai pu remplacer Norrish à cette époque, mais depuis j'ai envoyé M. John Lauder prendre la direction des Pieds-Noirs.

Le "Pied-de-Corbeau" arriva ici le 20 juillet dernier, avec 1,064 sauvages dans le plus grand dénûment.

Une grande partie de ceux qui le suivaient étaient des vieillards, des femmes et des enfants.

Ils étaient presque tous à pied. Je lui permis de rester ici jusqu'à ce qu'il se fût reposé. Il partit pour la Traverse le premier du courant.

A la réserve des Sarcis, le Dr. Bunskill a été obligé de partir le 4 de juillet pour cause de maladie dans sa famille, et il m'a depuis écrit qu'il ne pourrait revenir prendre soin des sauvages. J'ai donc été obligé de laisser les Sarcis sous les soins de son aide et de l'interprète. M. Stewart, les a bien dirigés jusqu'à ce jour.

M. MacDougall a réussi à maintenir dans la tranquillité les Gens du Sang. Ses aides étaient en trop petit nombre pour conduire une aussi forte bande de sauvages que celle qui était rassemblée sur cette réserve. Le manque d'outils a été l'excuse qu'ils ont donnée pour ne pas travailler.

Ceux qui sont arrivés au printemps ont fait preuve de méchanceté et de jalousie à l'égard des sauvages déjà établis. Leurs clôtures sont abattues pendant la nuit et leurs jardins pillés. Ce sont, je crois, les jeunes gens de la tribu qui font cela. Après que les paiements auront été fait, j'espère pouvoir opérer un changement.

M. Kettles fait rapport que les Piégânes sont tranquilles et font attention à leurs moissons qui, dit-il, promettent beaucoup. Ils sont constamment dans leurs champs à houer et à sarcler ; quelques-uns s'occupent de bâtir. Je vous ai déjà fait rapport sur ce que j'ai fait au sujet de la place d'instructeur chez les Assiniboines.

M. Begg m'a fait rapport de son arrivée à la réserve, et de son entrée en fonctions La difficulté, je pourrais même dire l'impossibilité, de se procurer des hommes compétents, est la cause principale de notre difficulté à conduire les sauvages, et tant que nous ne pourrons pas nous assurer des services d'hommes qui sachent travailler, qui veuillent rester avec nous et qui prennent intérêt à leurs travaux, nous resterons toujours au même point.

La réduction des gages à cette saison de l'année a été aussi la cause d'une forte partie de nos difficultés. Sur les fermes modèles les moissons paraissent bien et promettent une bonne récolte. Celle de M. Bruce est assez mince, ce que j'attribue à la gelée, dont la semence a peut-être souffert lors de la dernière récolte. Il a eu quatre charrues en opération pendant un certain temps, et il commencera ses foins le 8 du courant. Les pommes de terre ont légèrement souffert des récentes gelées.

Je visitai la ferme du Ruisseau du Poisson et j'ai été très satisfait de l'apparence des récoltes. M. McHugh a grandement besoin de chevaux, et il n'a pu, en conséquence, faire aucun labourage, ce qui fera dommage à la ferme l'année prochaine. Il avait commencé ses foins, et j'ai été obligé d'autoriser l'achat d'un cheval pour lui permettre de se servir de sa faucheuse. Il ne pourra faire les récoltes sur sa ferme

lorsque viendra le moment de les rentrer, s'il n'a pas d'autres chevaux. Si on envoyait douze ou seize bonnes juments pouliniòres pour l'usage de ses deux fermes, ainsi qu'un bon étalon, elles travailleraient bien et dans quelques années elles paieraient l'avance de fonds.

FORT-WALSH, le 14 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai visité la ferme du ruisseau de l'Erable les 11 et 12 du courant. J'ai trouvé environ quatre-vingt-dix acres de terres labourées, dont vingt-deux ensemencés en blé, qui avait alors à peu près quatre pouces de haut. Ils avaient semé un peu d'avoine, et quelques milliers de livres de pommes de terre ; le reste de la graine sera, je l'espère, toute semée d'ici à dix jours. Quelques sauvages ont labouré et travaillé remarquablement bien, ce qui prouve que ceux qui le veulent, peuvent apprendre aussi facilement que les blancs.

Le Petit-Enfant a été un peu turbulent pendant quelques jours avant mon arrivée, et il avait fait cesser le travail de ses hommes; il se plaignait de la qualité de la farine et de ce qu'on ne lui avait pas accordé une ration de blé et de tabac pour ses sauvages qui travaillaient. Il m'a demandé aussi de lui donner un titre pour la réserve, disant qu'il craignait qu'on ne la lui enlevât pour la donner à d'autres sauvages. Je lui répondis que je n'avais pas le pouvoir d'accorder à ses demandes, et qu'il n'avait aucune raison de craindre à ce sujet tant qu'il cultiverait convenablement sur la terre, mais que s'il ne le faisait pas je la remettrais à certaines personnes qui en prendraient bien soin.

Le lendemain, il me demanda de nouveau un titre de la propriété, je lui répondis comme la veille, et il se retira apparemment satisfait.

Lorsque mes chevaux furent attelés et prêts à partir, il vint me trouver de nouveau pour me dire qu'il désirait me remettre son drapeau et sa médaille ; qu'il avait gagné sa vie avant notre arrivée dans le pays et qu'il pourrait encore la gagner. Je lui dis qu'il pouvait les remettre à M. English, et que je verrais à faire nommer un nouveau chef qui ferait travailler ses hommes. Je m'éloignai alors, pensant qu'il valait mieux le laisser à ses réflexions, et voir la faute qu'il avait commise. C'est un homme orgueilleux qui sentira vivement la position qui s'est faite.

Ce matin, son beau-frère arriva de la ferme et m'informa que le Petit-Enfant était autour du camp au petit jour, avertissant ses hommes d'aller travailler. Il m'a dit aussi que quelqu'un avait dû influencer le Petit-Enfant, parce qu'il ne l'avait jamais vu agir de la sorte auparavant.

Le Dr Kennedy m'accompagnait et vaccina quatorze personnes de la réserve.

FORT-WALSH, le 8 juin 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai visité la ferme du ruisseau de l'Erable le — du mois dernier. Tout paraissait bien et en bon état. La moisson était toute semée, à l'exception des navets, qui, me dit-on, furent semés le lendemain de mon départ. Un des garcons de ferme qui vint ici hier soir m'informa que toutes les céréales et tous les légumes étaient sortis de terre, et poussaient bien. Le maïs était sorti de terre et avait bonne apparence ; il avait environ quatre pouces de haut, et les autres légumes en proportion.

Nous devrions avoir une grande quantité de blé cette année, parce que nous en avons semé vingt-deux arpents. Je recommanderais donc fortement de fournir à cette agence un moulin à farine portatif pour moudre le blé récolté sur cette ferme. J'apprends qu'on peut en acheter un pour une somme comparativement petite, et l'encouragement qu'on donnerait ainsi aux sauvages serait très précieux. Quelques-uns des sauvages ont semé du blé pour eux-mêmes, et s'ils pouvaient le moudre et faire leur propre farine, cela en engagerait un grand nombre à labourer de la terre l'année prochaine pour y semer leur propre blé.

Les sauvages paraissent avoir mis beaucoup d'amour-propre à se faire des jardins. En plusieurs endroits, j'ai été heureux de constater qu'ils étaient ennuyés de ne

pouvoir labourer plus de terre que nous ne pouvions leur fournir de grains pour les ensemencer. Je garderai cependant sur la récolte de cette année une quantité suffisante de grain pour ensemencer une grande ferme le printemps suivant, et je pourrai donner aux sauvages autant de grain pour la semence qu'ils auront de terre labourée.

Je ne veux pas paraître trop enthousiaste, mais si les progrès de l'année prochaine sont aussi grands que ceux qu'ils ont faits depuis le printemps, j'ai tout espoir que les sauvages établis sur les réserves de ce district subviendront à leurs propres besoins l'année suivante.

Après l'arrivée de M. Wadsworth, si quelques-uns des sauvages qui sont ici le désirent et sont décidés à s'établir sur les réserves, je ferai, avec votre permission, labourer de grandes fermes cette année afin que le printemps prochain la terre soit en état d'être travaillée et de produire tout ce qu'on sèmera.

FORT-ELLICE, T. N. O., 26 janvier 1881.

MON CHER MONSIEUR,—Je suis arrivé ici avant-hier au soir, après avoir traversé les réserves du Lac Croche, où j'ai rencontré les chefs. Nous eûmes ensemble un entretien de quelques heures sur les travaux du printemps prochain et ils sont tous décidés à faire leur possible. O'Soup, Ne-pa-pee-ness et Jordin sont occupés à transporter les approvisionnements de M. Setter. Leurs chevaux sont en bon état, et on leur paie $1.25 par cent livres pesant.

Hier j'ai passé presque toute la journée au campement des Assiniboines, situé dans la vallée sur le côté de l'est, et à environ un demi-mille du pont. Leur campement est composé de huttes faites de perches couvertes de vase. La majorité d'entre eux couche sur la paille ou le foin, et quelques-uns sur la terre même. Je dois dire que ces sauvages sont actuellement misérables.

J'ai visité aujourd'hui le chef L'Ours Blanc et sa bande. La plupart de ces sauvages vivent dans des huttes à environ dix milles du fort, dans la direction de la rivière Qu'Appelle. Tous les sauvages, y compris ceux que j'avais visités hier, sont venus me trouver ici. M. Houri m'accompagnait. Nous avons visité chaque famille. Ils ont autant besoin de vêtements que les Assiniboines, et ils en demandent pour leurs femmes et leurs enfants. Je leur ai dit que vous aviez envoyé quelques couvertures, du fil et des aiguilles, et quelques paires de mocassins, que M. Houri visiterait de nouveau leur campement pour y constater la condition de chaque famille, et approvisionnerait ceux qu'il croirait avoir besoin de quelque chose. Mais que ceux qui avaient des couvertures et des vêtements devaient s'attendre à ne rien recevoir.

Ils ont demandé qu'on leur accordât plus de provisions; actuellement on leur donne ¾ lbs. de farine et ¼ lb. de lard par jour. Je leur dis qu'en laisssant Qu'Appelle c'était mon intention de leur réduire, dès mon arrivée, l'approvisionnement qu'on leur accorde présentement, mais qu'après avoir visité le campement et vu l'état misérable dans lequel ils se trouvaient, je permettrais de leur donner la même quantité de vivres, que cependant aussitôt le froid disparu et quand on pourrait chasser, on leur donnerait des munitions, mais qu'ils seraient obligés de se procurer eux-mêmes leur nourriture. Je leur dis aussi que ceux qui travailleraient sur la réserve pendant ce temps seraient nourris—c'est-à-dire s'ils ne mangeaient pas tout ce qu'on avait actuellement en mains. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de Ogisna (le père du chef), il m'apprend qu'il est bien portant et s'occupe à couper du bois, mais qu'il souffre de la faim. J'ai ordonné à M. Houri de lui envoyer à la première occasion 5 sacs de farine et 250 lbs. de lard. On me dit que le daim rouge abonde, mais ces sauvages ne savent pas comment lui faire la chasse. Le jour où je partais de Qu'Appelle je vis une personne dernièrement arrivée de la montagne de l'Orignal. Cette personne rapporte qu'il n'y a pas de sauvages à cet endroit, qu'ils sont allés dans le sud. On venait de recevoir, la nouvelle, ajouta-t il, le jour où je quittai la montagne de l'Orignal, que des troupes considérables de bisons, tous mâles, se dirigeaient vers le nord par la route de *Pinto Horse Bute*. M. Fisher est aussi arrivé à

Qu'Appelle venant du sud, ou de l'extrémité est de la montagne du Cyprès. Il rapporte avoir vu de petites bandes de bisons depuis cet endroit jusqu'au lac la Plume ou au lac du Poisson Blanc, mais il n'y avait personne pour leur faire la chasse. Il a apporté avec lui six charges de viande fraîche et s'est servi de charrettes jusqu'à trente-cinq milles de Qu'Appelle. Un autre signe qu'il y aura du bison, c'est que bon nombre d'antilopes se dirigent vers le nord. Quelques sauvages se préparent à partir pour l'ouest.

J'ai oublié de mentionner que deux sauvages venant de la montagne de l'Orignal, étaient morts peu de temps après leur arrivée ici. M. Houri a fait tout ce qu'il a pu pour eux, leur préparant du bouillon, etc. Le cadavre d'un autre sauvage est étendu sur la route à environ 25 milles d'ici et ils ne peuvent le faire venir ici, ni aller le chercher. J'ai donné instruction à M. Houri d'y envoyer quelque personne l'enterrer.

Pendant mon voyage à la rivière au Cygne, M. Houri fera l'inventaire des propriétés que possède ici le gouvernement, et dès mon retour j'en ferai un état que je vous enverrai par la première malle avec le relevé des provisions que l'on a eues ici.

J'ai écrit à M. Herchmer, agent des sauvages, lui demandant si ses sauvages avaient des pommes de terre de semence à vendre, et que s'ils en ont je leur en achèterai pour ceux des réserves du lac Croche et de la montagne de l'Orignal.

On devrait envoyer aussitôt que possible au printemps des instructeurs qui prendraient soin des réserves de la montagne de l'Orignal et de la Butte de la Lime.

Je n'ai jamais été aussi dégoûté du travail que pendant les deux dernières journées,—car faites tout ce que vous pouvez pour les sauvages et vous ne les satisferez jamais. Je leur ai dit aujourd'hui que s'ils ne prenaient garde et ne faisaient ce que je leur ai dit, j'abandonnerais le travail et verrais à ce qu'on leur envoie une autre personne. Je dois dire que jamais encore je ne leur avais parlé avec autant de fermeté; cependant, nous nous sommes quittés bons amis, et j'ai l'espoir qu'au retour de mon voyage dans le nord je constaterai que quelques-uns d'eux auront coupé du bois ou fait d'autres travaux.

Si je trouve que les choses vont mieux à mon retour de Pelly, je me hâterai de me rendre à Winnipeg. Je télégraphierai de la rivière au Cygne demandant le congé de M. Salter, qui désire vivement aller entreprendre quelque commerce à son compte

---

FORT-ELLICE, le 27 septembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai inspecté la ferme n° 2, et les réserves des sauvages situées dans cette partie du pays. L'instructeur d'agriculture Johnson semble posséder parfaitement son art, et désirer vivement que l'agriculture soit en honneur parmi les sauvages confiés à sa surveillance. J'ai inspecté d'une manière très complète les réserves de Kee-che-cou et de Coté, examiné les améliorations faites par les sauvages eux-mêmes, de même que celles faites par l'instructeur à leur profit. J'ai fait discontinuer le dernier genre d'améliorations, car c'est un mauvais système de procéder avec les sauvages, et j'ai ordonné à l'instructeur de leur enseigner la manière de travailler, et de voir à ce qu'eux-mêmes accomplissent l'ouvrage. Je lui ai de plus donné instruction de ne pas aider ceux qui, capables de travailler ne le voulaient pas. Ces deux bandes feront une jolie somme d'ouvrage pendant la prochaine saison, car je leur ai donné quelques bœufs de plus, ils en possédaient si peu. Il est tout à fait impossible qu'une bande composée de 30 familles, par exemple, puisse vivre des produits du sol, lorsqu'elle ne possède que deux paires de bœufs, nombre prescrit par le traité.

La bande de Kee-che-cou ne possède plus qu'un bœuf, car ce chef a mangé sur son ancienne réserve tous les animaux qu'il avait reçus en vertu du traité, à l'exception d'une vache qu'il a mangée pendant l'été. Je lui ai fait remplacer cette vache par une autre jeune vache de bonne race, et j'ai prêté trois bœufs et deux génisses à des membres de mérite de sa bande.

Je ne suis pas surpris que la bande ait mangé le bétail venant du gouvernement

sur l'ancienne réserve de la Plaine Carrée, vu que les sauvages ont mangé leurs propres animaux pendant mon séjour à cet endroit. C'est le lieu le moins propre à la culture que je connaisse, à part cependant la réserve de la Clé,dont je vais parler tout à l'heure. La bande de Côté possède aujourd'hui 34 animaux, jeunes et vieux, venant du gouvernement, et réussit bien. Un bœuf se mourait de vieillesse, il n'avait plus de dents et je le fis tuer. Le chef Côté possède en propre 800 boisseaux de pommes de terre, et plusieurs de ses hommes réussissent bien, mais plusieurs autres ont de maigres succès, car ils se fient trop sur le chef. J'ai prêté deux jeunes taureaux à cette bande. La réserve de la Clé est située dans un vaste marais boisé, et les sauvages y vivent misérablement de quelques navets et d'un peu de poisson. Cette réserve ne vaut rien, car les mouches s'acharnent sur les animaux et il n'y a pas de terres arables. Les petits lopins de terre qu'ils possèdent sont comme de petites îles dans ce marais. M. l'agent Macdonald a travaillé afin que cette réserve fût transférée dans le voisinage de la ferme n° 2, mais il n'a pu réussir. J'ai eu un long entretien avec le chef de la Clé, et il a fini par me promettre de venir me voir le 26 octobre, à la ferme n° 2 et de me donner sa décision. Je crois que ces sauvages s'y transporteront de bonne heure au printemps, et je leur ai promis qu'une partie des employés de la ferme Johnston leur aiderait pendant une année à semer leurs grains. La Clé a sept animaux venant du gouvernement et la bande possède en propre 37 animaux.

J'ai envoyé le sous-instructeur d'agriculture Robert Johnston, de la ferme n° 2, au lot B, de la bande de la montagne de l'Orignal, parce que le métis que j'avais engagé, comme je vous l'ai dit n'a pas voulu remplir son engagement. (Je l'ai fait condamner à vingt-cinq piastres d'amende pour violation de contrat.) J'ai de plus averti M. Allen qu'on se passerait de ses services quand les travaux d'automne seraient terminés, ce qui réduira le personnel au moindre nombre possible. Il y a sur cette ferme une grande quantité de navets, et j'ai donné l'ordre d'y amener les vaches et les veaux hiverner, car les veaux ont besoin de navets.

Il est presque impossible de se faire mener à cette ferme, et M. Johnston ne pourra s'y rendre qu'en ayant recours, pour les moyens de faire le voyage, à la Compagnie de la Baie d'Hudson. A la première tombée de neige, il se portera sur le fort Ellice avec les attelages qu'il aura pu réunir.

La jument qu'on a envoyée de la ferme n° 1 est morte le jour de mon arrivée (il est bien inutile d'envoyer des chevaux travailler, s'il n'y a pas d'avoine à leur donner). J'eus donc à louer un cheval pour terminer la récolte du foin. Cette ferme pourra, je l'espère, fournir aux trois réserves du blé de semence et des pommes de terre, car la récolte est belle. Tous les états, etc., de cette ferme sont bien tenus, et j'ai constaté, après une enquête minutieuse que les quelques plaintes portées par certains sauvages contre M. Johnston étaient frivoles. Il y a sur cette ferme, trois vaches grasses et un taureau inutiles. J'ai ordonné de les tuer et de s'en servir pour les rations d'hiver, afin d'épargner ainsi les frais de transport du lard.

Les extraits suivants du rapport annuel du Commissaire des sauvages des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba donnent une idée des progrès faits par quelques unes des bandes de sauvages pour se rendre capables de pourvoir à leurs besoins et indépendants :—

" Pendant la saison prochaine, j'espère pouvoir me dispenser de la plupart des instructeurs dans la section de l'est, traité n° 4, qui, jusqu'à ces derniers temps, était comprise dans l'agence de Macdonald et Allen, mais a été transférée à l'agence de M. Herchmer. Dans cette localité, on a fait des défonçages sur une grande étendue de terres que les sauvages actifs qui veulent se livrer à l'agriculture, pourront cultiver plus aisément, et avec l'aide qu'ils recevront ce printemps, cette étendue, convenablement cultivée, devrait rapporter assez pour leur entretien. Les facilités qu'ils auront de trouver de l'ouvrage dans ces environs, où la population est nombreuse, jointes à la chasse des petits animaux à fourrure, devraient leur assurer une position indépendante.

"Nous espérons que nombre de sauvages qui sont maintenant au sud, mais demeuraient autrefois sur les réserves du nord, reviendront cette année sur leurs réserves, dans la partie ouest de la section couverte par le traité 4, laquelle comprend Qu'Appelle, le lac Croche, les Buttes à la Lime, les Buttes de Tondre et le lac La Plume, et s'y établiront ; nous serions alors obligés d'avoir un nombreux personnel d'aides pour les instruire ; mais, comme sur ces réserves il y a déjà nombre de familles sauvages à l'aise qui se livrent à l'agriculture, je crois qu'il ne sera pas difficile d'induire les nouveaux arrivants à se mettre à l'ouvrage.

"Dans la section couverte par le traité 6, particulièrement dans le voisinage de Prince-Albert et Carlton, les sauvages ont fait de grands progrès, et M. Rae, leur instructeur pendant une couple de saisons, m'informe que "presque tous ses sauvages ont confiance que bientôt ils pourront se suffire à eux-mêmes sans demander beaucoup d'aide au gouvernement ; ils vont fournir des semences aux cultivateurs pour l'année prochaine."

On verra par l'extrait suivant du même rapport la quantité totale des produits qu'on a récoltés cette année et leur valeur en deniers, de même que le nombre de maisons, granges et autres bâtiments qui ont été construits, et combien d'acres de terre sont cultivés :—

"En 1880, nous payions le blé de semence $2 le boisseau, à Fort-Ellice, prix auquel il faut ajouter celui du transport jusqu'aux réserves ; nous payions le même prix à tous les points de la partie nord des territoires, excepté à Prince-Albert, au lac aux Canards et à Edmonton ; au fort Walsh, nous avions à payer de sept à huit cents par livre pour les grains et les pommes de terre. Dans les distributions de provisions alimentaires, deux livres de navets peuvent remplacer une livre de fleur de farine. Je crois donc ne pas exagérer en évaluant à une moyenne de trois cents par livre le prix des récoltes.

"Voici le relevé général de la récolte :—

	Boisseaux.	
Blé	6,172	
Avoine	4,580	
Orge	8,900	
Pois	333	
Pommes de terre	19,891	
Navets	24,855	
Carottes	1,299	
	66,030=3,961,800 lbs., à 3 cts. la lb.	$118,854
Foin coupé et mis en meule, 2,582 tonnes, $8 la tonne		20,656
Terres défoncées, 4,575⅜ acres, à $5 l'acre		22,875
		$162,385

"A ce chiffre on peut ajouter la valeur des produits récoltés par huit instructeurs, qui cultivent près de 700 acres, sur leurs propriétés et sur les réserves. Je n'ai pas encore reçu de rapport du rendement de leurs récoltes ; mais je calcule qu'elles représenteront, au moins, 4,000 boisseaux de grains, pommes de terre et tubercules, ce qui, au même prix, donnerait $7,200.

"En 1881, on a ensemencé 3,448⅞ acres, et 1,798 seulement en 1880, ce qui représente une augmentation de 1,650⅞ acres.

"Le tableau ci-dessous indique les constructions érigées sur les réserves des sau-

vages, et comprend toutes les améliorations faites sur les propriétés des instructeurs :—

Résidences	768
Fourneaux économiques	2
Magasins	22
Caveaux	47
Glacière	1
Huttes	88
Granges	11
Etables	89
Laiterie	1
Forge	1
	1,030

" Ces constructions, à l'exception des huttes, sont généralement très bien faites. Je n'essaierai pas de les évaluer, mais leur construction représente beaucoup de travail."

La visite de Votre Excellence au Nord-Ouest paraît avoir été universellement agréable aux sauvages, et nul doute que les discours de Votre Excellence n'aient eu l'effet d'augmenter en eux la conviction que les officiers de ce département ont toujours cherché à leur inculquer que l'objet du gouvernement, en leur aidant, est de les rendre capables de pourvoir à leurs besoins le plus tôt possible.

Il est certain que le meilleur sentiment que l'on puisse inculquer aux sauvages est celui de ne compter que sur eux-mêmes pour leur subsistance, et depuis l'époque où il a fallu assister les sauvages des territoires du Nord-Ouest, le département a fortement engagé ses officiers des territoires à rappeler constamment ce fait aux sauvages. Puis afin de leur donner une idée pratique de ce principe sur les réserves où cela pouvait se faire, on a obligé les sauvages à travailler pour les vivres ou autre assistance qui leur étaient accordées.

C'est un bon signe du succès qui couronnera probablement les efforts faits par le département pour rendre les sauvages des territoires du Nord-Ouest capables de se supporter eux-mêmes, que d'apprendre par les rapports des commissaires et des agents que les sauvages dans certains districts sont aujourd'hui presque en état de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. Le retour du bison dans le pays a certainement eu pour effet de tourner la tête à plusieurs sauvages, et comme on ne peut s'attendre à ce que le chemin de fer une fois terminé par tous les territoires et le développement rapide de colonisation qui en résultera, le bison parcoure les plaines en troupes assez nombreuses pour permettre aux sauvages de vivre de cette chasse, et qu'il est douteux qu'ils puissent se procurer ainsi les vêtements nécessaires, on ne sait si l'on doit se féliciter de voir quelquefois revenir cet animal, quand on considère combien l'arrivée de quelques troupes de bisons trouble leur esprit et détourne leur attention des travaux industriels. Il ne peut y avoir de doute que le moins les sauvages auront de sujets qui détournent leur attention pendant qu'on cherche à les habituer à la culture du sol, le plus tôt ils s'établiront et deviendront capables de pourvoir eux-mêmes à leurs

besoins, tout en débarrassant le gouvernement des dépenses nécessaires pour les nourrir et leur donner l'instruction dans l'art de l'agriculture.

Afin d'empêcher les sauvages de vendre ou de troquer, et les autres personnes d'acheter les produits récoltés sur les réserves, il a plu à Votre Excellence, par un arrêté du conseil du 14 juillet dernier, défendre ces pratiques sous les peines prescrites par les dispositions de l'Acte 44 Vic., ch. 17. Les règlements faits en vertu du dit arrêté du conseil, de même que les dispositions de l'acte ci-dessus mentionné, ont été publiés et distribués avec profusion par tous les territoires.

En ce qui concerne le massacre des bestiaux et le vol de chevaux appartenant à des citoyens des Etats-Unis, qu'on prétend avoir été commis par des sauvages canadiens lorsqu'ils se trouvaient de l'autre côté de la frontière, dans le but de faire le commerce et de poursuivre le bison, les représentations qui ont été faites au gouvernement des Etats-Unis et communiquées à Votre Excellence étaient, paraît-il, fort exagérées. L'extrait suivant du rapport annuel du commissaire des sauvages des Territoires du Nord-Ouest expose probablement cette affaire sous son vrai jour.

"Je faisais rapport, en 1879, que nombre de Pieds-Noirs et de Gens du Sang s'étaient dirigés vers le sud pour chasser le bison.

"Ils sont restés, pour la plupart, sur le territoire américain jusqu'à l'été. Avant leur départ, ils vivaient de chair de bison et étaient encore à l'état sauvage; ils avaient pourtant compris les avantages de l'établissement de la police à cheval et de la suppression du trafic du whiskey, et si nous avions eu alors les moyens de les garder sur leurs réserves, ils seraient aujourd'hui plus contents de leur sort; mais comprenant dans quelle position ils se trouvaient, sachant que les Sioux éloignaient le bison de leurs campements, ils n'avaient pas d'autre alternative que de se diriger vers le sud, où, leur avait-on dit, ils trouveraient des bisons et se procureraient ainsi de la viande, des peaux pour se vêtir et du cuir.

"Sur le territoire américain, ils firent bonne chasse, et si les traficants de whiskey ne les avaient pas suivis, ils seraient revenus dans de meilleures conditions qu'à leur départ. Mais ils furent suivis par des voleurs et des traficants de whiskey de la pire espèce, lesquels, en échange de peaux, fournirent aux sauvages des chevaux, les firent boire, et les voyant ivres, leur volèrent ces mêmes chevaux; se trouvant ainsi démontés, ils commencèrent à se voler entre eux, à voler les sauvages américains, et parfois même les blancs. On se plaignit au gouvernement de Washington que les sauvages anglais tuaient les bestiaux, et les commerçants de bétail commencèrent à s'inquiéter. Je crois bien que, tout en volant des chevaux, nos sauvages ont pu tuer quelques bestiaux; mais d'après des renseignements pris aux environs du Missouri, je suis persuadé que les commerçants de bestiaux n'ont pas perdu autant de bestiaux qu'ils le prétendent, et que ces pertes sont dues plutôt à la rigueur de l'hiver qu'aux sauvages. Bien qu'on prétende que nos souvages ont tué tous les bestiaux qui manquent, il est bien connu que les sauvages américains ont commis la plus grande partie des déprédations.

"Voici dans quelle alternative se trouvent nos sauvages: les traficants sauvages du Missouri leur offrent de grands avantages pour aller faire la chasse au sud, et, dans ce but, ils donnent des gratifications aux chefs, tandis que les autorités américaines donnent instructions aux officiers de l'armée de les repousser, s'ils franchissent la frontière."

ARPENTAGES.

Les arpentages des limites des réserves assignées aux sauvages des territoires compris dans les traités 4 et 6, qui avaient été confiés à la surveillance des arpenteurs

fédéraux, MM. Simpson et Nelson, ont été terminés pendant la belle saison; les limites de plusieurs des réserves attribuées aux sauvages de la section couverte par le traité n° 3, ont été arpentées par l'arpenteur fédéral, M. Vaughan, et M. Austin, aussi arpenteur fédéral, a fait les changements qu'on avait cru convenable d'opérer sur certaines réserves du territoire couvert par le traité n° 2. Vu la colonisation rapide du pays, il est de toute nécessité, afin de prévenir de sérieuses complications dans l'avenir, de procéder vigoureusement à terminer l'arpentage des limites de toutes les réserves des sauvages du Manitoba, de Kéwatin et des territoires du Nord-Ouest, et l'on redoublera d'efforts aussitôt que cela pourra se faire pour atteindre ce but tout à fait désirable.

On trouvera ci-inclus les rapports des arpenteurs ci-dessus mentionnés (à part celui de M. Vaughan, qui n'a pas encore été reçu), lesquels renferment la description de leurs opérations sur le terrain, de même que les plans des réserves qu'ils ont arpentées.

MANITOBA.

Les sauvages du Manitoba et d'une grande partie du district de Kéwatin ont beaucoup souffert pendant l'hiver dernier du concours de plusieurs circonstances, parmi lesquelles on peut mentionner les suivantes, pour ce qui a trait aux sauvages du lac Winnipeg:—les pêcheries ont en partie manqué dans certains endroits et dans d'autres complètement; la rareté des rats-musqués, dont les sauvages tirent les principaux moyens de subsistance, et de tous les animaux à fourrures généralement, a été grande. L'hiver ayant commencé plus tôt que d'habitude, tout le gibier sauvage a disparu. De plus, la crue extraordinaire et sans précédent des eaux du lac a inondé plusieurs de leurs terres cultivées pendant la belle saison, et détruit la plus grande partie de leurs récoltes, et des gelées hâtives sont venues ravager ce qui n'avait pas été détruit par les hautes eaux. Dans le district du lac Manitoba, les affaires n'ont pas été aussi mauvaises. Cependant, plusieurs bandes ont perdu leurs moissons par suite de la crue des eaux de ce lac et se sont en conséquence trouvées dans la misère. L'eau a même pénétré dans les maisons de quelques sauvages, et deux des réserves durent être abandonnées. Plusieurs animaux sont morts pendant l'hiver à cause de la rareté du foin, les sauvages n'ayant pu s'en procurer une plus grande quantité, vu l'inondation de la plus grande partie des terres à foin.

Les sauvages des lacs Winnipeg et Manitoba méritent des éloges pour la persévérance qu'ils ont montrée dans ces circonstances décourageantes, et des efforts faits pour cultiver le sol. Et quand ils trouvaient, ce qui n'a pas été rare du tout, que le sol des réserves qu'on leur avait attribuées était impropre à la culture à raison de sa formation aride ou pierreuse, ou, si la réserve se trouvait exposée par sa situation à être inondée par la crue des eaux du lac, ils demandaient de suite qu'on leur donnât des terres dans d'autres endroits. Et ces nouveaux emplacements accordés ils se remettaient à l'ouvrage, bien déterminés à se suffire à eux-mêmes et à leurs familles par leur travail. Bref, c'est l'exception de trouver dans l'un ou l'autre de ces districts

une bande de sauvages qui ne désire sincèrement améliorer sa condition. Leur cri général est qu'on leur donne plus d'instruments aratoires et d'outils, et qu'on établisse des écoles dans les endroits où il ne s'en trouve pas encore.

Il est regrettable de n'avoir pas à faire un rapport aussi favorable des sauvages des réserves situées plus près du Portage La Prairie. Il y a, dans ce district, trois ou quatre bandes dont les progrès, relativement à l'abandon de leurs habitudes nomades et à la culture de leurs réserves, est loin de donner satisfaction. Le gouvernement n'a cependant rien ou presque rien à payer pour les soutenir, car ils paraissent en état de pouvoir se suffire à eux-mêmes au moyen de la pêche et de la chasse, et en travaillant pour des cultivateurs de la race blanche. Mais il n'en est pas moins regrettable que le gouvernement soit obligé d'encourir la dépense d'une agence pour ces sauvages, quand on a si peu de résultats pratiques en tant qu'il s'agit de la culture de leurs terres.

Comme il fallait évidemment surveiller avec plus de soin les sauvages de l'agence qui comprenait autrefois les réserves de Saint-Pierre, de la rivière de la Tête-Ouverte, du fort Alexandre et de la rivière Noire, vu qu'elles étaient situées—principalement celle de Saint-Pierre,—à proximité des établissements des blancs, on divisa l'agence (sans augmenter les dépenses cependant), et M. A. M. Muckle fut chargé des réserves de Saint-Pierre et de la rivière de la Tête-Ouverte, et M. Joseph Kent de celles du fort Alexandre et de la rivière Noire. Ces deux personnes sont des cultivateurs pratiques et on espère que ce changement dans l'agence bénéficiera aux sauvages.

Les récoltes de la réserve de Saint-Pierre offrent cette année un contraste avantageux avec celles des deux dernières saisons. Cependant, on a eu au printemps beaucoup de pluie, ce qui a empêché de semer autant qu'on l'aurait fait sans cet accident. L'eau du lac Winnipeg qui s'est élevée à plusieurs pieds au-dessus du plus haut niveau qu'il eût jamais atteint dit-on, en inondant bon nombre de champs situés dans la partie nord de la réserve, a empêché tout travail agricole dans cet endroit. Plusieurs des animaux périrent pendant l'hiver dernier à raison du manque de foin, car les hautes eaux avaient submergé l'automne précédent beaucoup de terres à foin.

La bande de Saint-Pierre a commencé cette année le travail de corvée sur les chemins qui traversent la réserve ; elle a aussi élargi plusieurs des chemins, réparé les ponts, etc. Le conseil sauvage de cette réserve semble bien disposé à adopter les lois municipales pour la gouverne du peuple dans les affaires locales. L'agent rapporte que ces sauvages ont déjà adopté plusieurs des règlements de la municipalité voisine pour ce qui est de mettre les animaux en fourrière, de détruire les chardons, pour la corvée, etc.

Les écoles de la réserve sont bien dirigées.

L'inspecteur de la réserve du fort Alexandre rapporte qu'il y a une amélioration très marquée dans la quantité de terres défrichées, de même que dans l'étendue

cultivée. Il y a deux écoles sur la réserve, l'une catholique romaine, l'autre protestante.

Les sauvages des réserves situées dans le district qui avoisine le lac des Bois ont perdu l'hiver dernier plusieurs animaux, leur récolte de foin ayant en grande partie manqué, par suite du débordement des eaux du lac. Les froids rigoureux de l'hiver dernier ont de plus détruit de grandes quantités de pommes de terre.

Le sol de cette région est, règle générale, d'une nature pierreuse, cependant dans les endroits où il est quelque peu arable, ce sol est, d'après ce qu'on rapporte, très fertile et tout à fait propre à la culture du blé-d'inde et des pommes de terre.

D'après le rapport de l'agent, les jardins de la réserve de la Grosse Ile sont vastes et bien clôturés, et les sauvages de la réserve d'Islington ont fait de grands progrès dans la culture de leurs terres. Ils possèdent maintenant des défrichements considérables. Il y a aussi sur la réserve une école pour les enfants.

Le trafic si considérable de boissons enivrantes qui se fait dans le district du lac des Bois est très regrettable, car c'est une cause de démoralisation pour les sauvages et un obstacle aux bons résultats qu'obtiendraient autrement les efforts faits pour améliorer leur condition. La proximité de la frontière des Etats-Unis empêche l'application rigoureuse de la loi sur ces réserves. Cependant on craint qu'une grande quantité de liqueurs ne soit envoyée de Winnipeg au Portage du Rat, et il est d'une nécessité urgente d'appliquer plus rigoureusement la loi afin de faire cesser ce trafic.

Les bandes de sauvages du lac et de la rivière La Pluie possèdent de nombreuses réserves dont la plupart sont très propres à la culture, et l'inspecteur rapporte que les bandes habitant le nord de la rivière La Pluie ont fait de véritables progrès dans leurs constructions et en agriculture. Il est à regretter cependant que les sauvages de ce district perdent annuellement cinq ou six semaines à la célébration de leurs fêtes païennes, ont lieu des cérémonies, des danses de guerre et beaucoup de jeux de hasard, ce qui les amène à gaspiller avec insouciance l'argent des paiements d'annuités et à perdre, comme il est dit ci-dessus, un temps qu'ils auraient pu employer avantageusement sur leurs réserves.

Ces sauvages, de même que ceux du lac des Bois, sollicitent instamment le département de leur donner plus d'instruments aratoires.

Comme pour les sauvages du lac des Bois, la proximité de la frontière des Etats-Unis est, pour les bandes établies près de Fort Frances, un sérieux obstacle à la répression du trafic des boissons enivrantes. Les habitants de ce village ont fortement exprimé leur manière de voir à ce sujet à M. l'inspecteur McCall, lors de sa visite à cet endroit pendant son dernier tour d'inspection, et ils ont représenté qu'ils appréhendaient vivement voir un jour éclater des troubles sérieux quand les sauvages seraient pris de boissons.

Les bandes dirigées par l'agence de la Savane (qui est la limite est du terri-

toire couvert par le traité fait à l'angle nord-ouest du lac des Bois) se composent de celles du lac des Mille Lacs, du lac la Croix, de la rivière La Seine et de Ka-wa-wai-go-mok. Ces sauvages vivent principalement de pêche et de chasse ; cependant on rapporte de ceux qui possèdent les réserves du lac la Croix et de la rivière la Seine font des progrès passables en agriculture. En général le sol de ces réserves est décrit comme pierreux et stérile.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Ainsi que je le faisais entrevoir dans mon rapport de l'année dernière, on a soumis à Votre Excellence les noms de plusieurs personnes qui devaient occuper les positions d'agents résidents des sauvages à différents endroits sur l'île Vancouver et sur la partie méridionale de la terre ferme de la Colombie Britannique, et il a plu à Votre Excellence, par un arrêté du conseil en date du 3 avril 1881, nommer à ces diverses positions les personnes ainsi recommandées.

Suivent les noms des personnes nommées et des districts confiés à leur surveillance :

1. M. Wm. Stewart à l'agence des sauvages de Cowichan, sur l'île Vancouver.
2. M. George Blenkinsop à l'agence de la Côte de l'ouest, sur l'île Vancouver.
3. M. W. H. Lomas à l'agence de Kwaw-Kwelth, sur l'île Vancouver.
4. M. P. McTiernan à l'agence de la rivière Fraser, sur le continent.
5. M. Henry Cornwall à l'agence de Kamloops, sur le continent.
6. M. A. S. Howse à l'agence de O'Kanagan, sur le continent.

M. Stewart ayant refusé l'agence de Cowichan, on envoya provisoirement M. Lomas à cet endroit, M. Blenkinsop à l'agence de Kwaw-Kewlth, et M. Henry Guillod à celle de la côte de l'Ouest.

On trouvera ci-inclus le rapport de ces agents et celui du surintendant des sauvages pour la province. Ces rapports contiennent des détails complets sur l'état des affaires des sauvages dans les différentes agences. Celui du surintendant a aussi trait à plusieurs localités situées en dehors des agences et où il est allé pendant la dernière saison. Il fait plaisir d'apprendre, de ces différentes sources, que les sauvages de la Colombie britannique n'ont encore jamais été aussi prospères et qu'une satisfaction générale règne parmi eux. Le surintendant rapporte qu'on observe presque partout une amélioration notable dans l'apparence de leurs maisons et de leurs villages, et cela pour les sauvages habitant la côte comme pour ceux de l'intérieur, et que la politique du gouvernement, en encourageant ces sauvages à se rendre capables de pourvoir à leurs besoins, est suivie de résultats satisfaisants. Il y a naturellement des exceptions à cet état de choses dans le voisinage de centres populeux de blancs, car les sauvages en fréquentant ces endroits se trouvent en contact avec des blancs à inclinations vicieuses, ce qui leur est fortement préjudiciable.

Les tribus de la nation des Kwaw-Kewlth qui fréquentent la partie nord-est de l'île Vancouver, de même que quelques bandes habitant la région de Bella-Coola, ne partagent pas non plus l'état général de prospérité des sauvages de la Colombie britannique. Mais il n'y a pas de doute qu'avec un agent aussi actif et intelligent que l'est M. Blenkinsop, qui, tout en ayant les qualités nécessaires à sa charge, est de plus familier avec ces sauvages, on n'obtienne bientôt un changement pour le mieux. Le trafic des boissons enivrantes s'est fait parmi eux sur une grande échelle, et on doit certainement attribuer à ce fait leur état arriéré actuel. Des mesures rigoureuses ont été prises afin de faire cesser ce trafic ; ainsi, par exemple, on a nommé des constables résidents, et tous les efforts de l'agent des sauvages tendront sans relâche à en arriver à ce but bien désirable. Le surintendant rapporte qu'au village de Nimkish, l'un des villages des Kwaw-Kewlth, situé sur la baie Alert, il a constaté une amélioration dans la propreté des habitations des sauvages, que de plus une société de commerce a construit, dans cet endroit, un établissement de conserves alimentaires très complet. Les sauvages y trouvent ainsi une occupation lucrative. La société des missions d'Angleterre a aussi construit dans ce village des bâtiments pour la mission et pour une école. Les garçons et les filles sauvages y reçoivent l'instruction du missionnaire et de sa femme, et cette dernière enseigne en outre aux filles les travaux domestiques, et, en autant qu'elle le peut, les éloigne des influences pernicieuses de la vie du campement.

L'Inlet de Knight est le grand lieu de rendez-vous de tous les sauvages de la nation des Kwaw-Kewlth. Ils peuvent s'y procurer un approvisionnement illimité d'oolâchan, délicieux poisson que les sauvages aiment beaucoup à cause de son goût et de l'huile qu'ils en retirent, et dont ils trafiquent avec les tribus du Sud. En outre, le gibier abonde, et il est tout probable qu'on y fondera le printemps prochain un immense établissement de conserves de poisson et d'huile, où les sauvages trouveront de nouveaux moyens de s'occuper. Le surintendant fait observer qu'on pourrait rendre cette réserve de l'Inlet de Knight immensément fertile.

Les sauvages de Bella-Coola ont eu le malheur de voir brûler leur village l'hiver dernier. Le département les assista en leur envoyant des vivres et des instruments aratoires.

Les habitants du village de Kemsquit ont eu, il y a cinq ans, un malheur dont ils ne se sont pas encore relevés. Ce village fut bombardé par le navire de Sa Majesté le *Rocket*, parce que deux des naturels du pays refusaient d'accompagner le capitaine pour servir de témoins dans une cause de meurtre de l'équipage du steamer George J. Wright, perdu en mer deux années avant, crime qu'on soupçonnait les sauvages d'avoir commis.

Le surintendant fait rapport qu'il n'y a pas raison de croire au massacre de l'équipage et que les sauvages se plaignent amèrement de l'injustice qui leur a été faite. Outre la destruction de leur village, nombre de sauvages sont morts de froid

et de misère, et comme on ne pouvait se procurer du bois dans la localité, il a été impossible de rebâtir les maisons. Leur réserve étant éloignée et située dans un endroit isolé, ces sauvages n'ont pas les mêmes avantages que d'autres pour faire de l'argent et se procurer par ce moyen les choses dont ils ont besoin.

Le surintendant rapporte que depuis sa dernière visite, il y a deux ans, les sauvages de Bella-Coola ont beaucoup amélioré leur condition. Ils sont proprement et bien vêtus, et leurs maisons sont aussi nettes et propres. Bon nombre de ces sauvages ont abandonné les coutumes démoralisatrices de la vie sauvage.

La corporation méthodiste wesleyenne a établi une mission dans le village, et ses bâtiments se composent d'une église propre et commode et d'une résidence de mission très confortable. Les Tsimscheans de Metla-Kahtla ont raison de s'enorgueillir de leur village, dont la population s'est accrue de 50 qu'elle était, lors de la fondation de cette mission en 1862 par M. William Duncan, à pas moins de 1,100 âmes. La population actuelle comprend des membres des treize différentes bandes qui parlent la langue Tsimschéanne.

Leur maison d'école peut contenir environ quatre ou cinq cents personnes. Ils se vantent aussi de posséder une vaste église qu'ils ont eux-mêmes construite, et ils exploitent un immense magasin, une scierie, une machine à planer, un tour et d'autres machines. Dans les ateliers, on fabrique des châssis, des portes à panneaux et des meubles. Une forge sauvage approvisionne le moulin, etc., de tous les articles en fer et en acier nécessaires. On a commencé à faire de la brique, et M. Duncan s'attend bientôt à voir se fonder un établissement de conserves de saumon. Les femmes s'occupent de leur côté à carder et filer la laine, de même qu'à la tisser.

Les maisons qu'occupent les sauvages de ce village sont toutes d'une grandeur uniforme. Elles ont 36 x 18 pieds, deux étages, l'étage inférieur ayant deux chambres et l'autre trois.

M. le surintendant Powell dit que la colonie a l'apparence d'un paisible village anglais.

Les sauvages de Kincolith sur la rivière Nass, travaillaient avec profit pour eux à un établissement de conserves lorsque le surintendant est allé les visiter.

Les sauvages des villages situés sur la rivière Nass sont bien fatigués de la rivalité qui existe entre les dénominations anglicane et méthodiste wesleyenne, rivalité qui, naturellement, a eu pour résultat de leur faire perdre toute confiance en elles ; les naturels des villages d'en haut ne veulent même avoir aucun rapport avec l'une ou l'autre de ces dénominations,et concluent que leurs rites païens valent mieux, parce qu'on y a moins de disputes.

Le village sauvage de Fort-Simpson est, comme celui de Metla-kahtla, une colonie modèle. D'après la description qui est donnée des maisons et des sauvages, elles sont bien finies, la plupart excessivement bien construites et propres et plusieurs

meublées avec confort; enfin on constate une amélioration considérable sous ce rapport et sous d'autres depuis la dernière visite du surintendant, il y a deux ans.

Outre les bâtiments de la mission de l'Eglise méthodiste wesleyenne, on a construit une maison d'école confortable qu'on est sur le point d'agrandir, afin de recevoir le nombre toujours croissant de ceux qui demandent à s'instruire. Madame Crosby, femme du missionnaire, a aussi fondé un asile pour les jeunes filles sauvages. L'état satisfaisant des affaires, à cet endroit, est principalement dû aux efforts que fait la société des missions méthodistes pour civiliser les sauvages, efforts qui ont été suivis d'éminents succès.

Les sauvages Stickeen, dont les terrains de chasse sont situés sur le territoire appartenant aux Etats-Unis et désigné sous le nom d'Alaska, lequel pays touche à la Colombie-Britannique, ont toujours disputé aux sauvages de la dernière province, dont les terrains de chasse s'étendent dans une direction nord jusqu'à la frontière de l'Alaska, et qui sont connus sous les noms de Sticks et de Faltans, le droit de pêcher dans la rivière Stickeen sur un parcours de 150 milles, en partant de l'embouchure, et où ils prétendent avoir seuls le droit de pêcher, bien que la partie de la rivière qu'ils disputent coule sur le territoire britannique. Lors de la visite que le surintendant des sauvages a faite à cette région le chef des Stickeens a promis de ne plus molester les Sticks et les Faltans dans l'exercice de ce privilège. Ces derniers sauvages sont représentés comme honnêtes, dignes de confiance, et très industrieux. Cependant l'ouverture des mines de Cassiar les a mis en contact avec des blancs sans scrupules, et la démoralisation a suivi de près.

Les Hydahs des îles de la Reine-Charlotte sont représentés comme supérieurs à toute autre race infidèle de la province. Ils sont très habiles mécaniciens. Leurs maisons sont vastes et commodes et bâties de planches qu'ils ont eux-mêmes manufacturées; elles sont tenues proprement. Tous sont bien vêtus.

La société des missions de l'église possède au Massett un poste qui paraît être dirigé avec succès. Les sauvages désirent vivement qu'on érige une maison d'école à cet endroit.

Les sauvages de Skidegate, autre village important des îles de la Reine-Charlotte, sollicitent aussi avec instance la construction d'une maison d'école, et l'établissement d'une école à cet endroit. Le surintendant rapporte qu'on ne pourrait dépenser nulle part d'une manière aussi satisfaisante un crédit pour les fins d'éducation, qu'à Skidegate.

Les Hydahs sont d'une race vigoureuse et d'un beau physique, ils sont très doux et on les dirige facilement. Pendant l'été les hommes gagnent aisément cinq ou six piastres par jour en prenant le chien de mer, qu'ils vendent à une compagnie faisant la manufacture de l'huile à Skidegate. Toutefois, ils peuvent accomplir toutes sortes de travaux, et, à vrai dire, ces sauvages pourvoient entièrement à leurs besoins.

Le village sauvage de Kit-kathlah, sur le détroit de la Reine-Charlotte, est décrit

comme vaste et prétentieux, il est bien bâti et peut contenir une nombreuse population. Le village a un air de propreté et les sauvages y possèdent des biens meubles d'une assez grande valeur pour indiquer qu'ils sont bien dans leurs affaires. Ils obtiennent beaucoup d'ouvrage à de bons gages dans les établissements de conserves où le travail des sauvages est préféré, dit-on, à celui des Chinois.

Il fait plaisir d'apprendre que plusieurs des villages sauvages situés le long de la côte nord-ouest qui avaient autrefois une apparence de saleté misérable, sont maintenant des établissements propres et attrayants.

Le surintendant rapporte que la condition des sauvages habitant l'intérieur de la province, n'est pas moins prospère ou encourageante que celle des sauvages de la côte.

En suivant les conseils de leurs agents ces sauvages dépensent leur argent avec beaucoup plus de prévoyance ; ils ont aussi grandement amélioré l'apparence de leurs maisons et augmenté le nombre des instruments aratoires, des bestiaux et des chevaux.

Les sauvages Cowichan de la Fraser obtiennent de l'ouvrage à des prix lucratifs dans les établissements de conserves de poisson, et les capitaines des steamers qui naviguent sur les rivières,préfèrent composer l'équipage de leurs bâtiments de sauvages, car ils les considèrent les employés les mieux disposés et les plus actifs qu'ils puissent trouver. Un sauvage gagne de cette manière de $45 à $50 par mois.

Les sauvages qui demeurent plus à l'intérieur, trouvent une occupation avantageuse en travaillant comme porteurs dans les travaux d'exploration de chemin de fer et autres ouvrages en voie de construction.

La hutte malsaine, maison souterraine dont se servaient beaucoup autrefois les sauvages de l'intérieur a été presque entièrement abandonnée, et des habitations confortables et propres l'ont remplacée.

Les arpentages des limites des réserves attribuées aux sauvages de la Fraser d'en bas, à l'Inlet Jervis et au Détroit de Howe, ont été faits par deux partis, sous le contrôle respectif des arpenteurs fédéraux Mohun et Jennett. Il y a des écoles pour l'instruction et l'éducation des enfants sauvages aux différents endroits suivants : A la rivière Nass, à Kincolith,à Fort-Simpson, à Massette, à Metla-Kahtla, à Hazleton, à Sainte-Marie, à Fort-Rupert et aux fourches de la Skeena, et comme il a été dit précédemment, M. le surintendant Powell exprima l'opinion qu'on devrait établir une ou deux écoles sur les îles de la Reine-Charlotte. Ce dernier ajoute que la jeunesse sauvage de la province profiterait grandement de l'établissement de deux ou trois pensionnats sur le modèle des maisons d'industrie aux endroits sauvages les plus au centre

La valeur du poisson, de l'huile, des fourrures qu'a produite pendant la dernière année la province de la Colombie-Britannique, est estimée à $739,056 ; et si l'on songe que la plus grande partie de ces articles provenaient du travail sauvage, on pourra se faire une idée de l'importance de cette nation comme main-d'œuvre dans la province.

Dès le commencement du mois de mai dernier, M. Peter O'Reilly, que Votre Excellence avait nommé commissaire préposé à l'attribution des réserves sauvages de la Colombie Britannique qui n'avaient pas encore été assignées aux sauvages par son prédécesseur M. Sproat, ou par la commission chargée de cette division importante des affaires des sauvages, avant la nomination de M. Sproat comme commissaire unique, a pris possession de sa charge afin de donner suite aux instructions qu'il avait reçues concernant l'attribution des terres des sauvages.

Le programme envoyé au commissaire des réserves sauvages pour guider son travail pendant la saison, comprenait la répartition des terres aux sauvages dans les localités suivantes : sur la rivière Fraser, à Simiahmes, à Kaitere, à la rivière Harrison et à Yale ; dans l'intérieur au lac Williams, à la Coulée de la Soude, à Quesnelle, à Bonaparte, à la Coulée de la Cache, à Lytton, à Lillooet, les Portages et Douglass ; sur les limites méridionales à Sisnal-Kameen et à Osooyoos ; sur la côte du nord-ouest à Bella-Coola, à Skeena, à Melta-kathtla, à Fort-Simpson et la Nass ; enfin sur la côte de l'ouest au détroit de Barclay.

On pourra voir jusqu'à quel point le commissaire a pu accomplir l'ouvrage projeté et la somme de travail qui lui a été imposée en consultant les rapports et les descriptions y jointes, que cet officier envoyait de temps à autre au département, et qui forment partie des annexes de ce rapport. M. O'Reilly paraît avoir éminemment réussi, jusqu'à la date de son dernier rapport, à satisfaire les sauvages, sans leur assigner inutilement de grandes étendues de terres, si l'on considère la nature du sol dans les différentes localités où il a travaillé.

LES ANCIENNES PROVINCES.

Les affaires des sauvages des anciennes provinces du Canada n'ont subi que peu de changements depuis la date de mon dernier rapport annuel.

Les récoltes ont été, généralement parlant, abondantes ; la prise des animaux à fourrures, parmi les sauvages qui font de la chasse un moyen de subsistance, a passablement réussi, et les prix obtenus par la vente de ces fourrures étaient rémunérateurs ; enfin la pêche a été abondante.

Il est regrettable que tant de sauvages des anciennes provinces qui possèdent des terres de meilleure qualité, près d'excellents marchés où ils peuvent se rendre très facilement, et qui résident dans le voisinage de cultivateurs blancs dont ils pourraient apprendre, s'ils le voulaient, comment cultiver d'une manière utile, ne veuillent profiter de tous ces avantages. En effet, généralement parlant, non seulement ils ne cultivent pas leurs fermes de manière à obtenir un rendement qui soit profitable, mais trop souvent ils ne récoltent pas assez pour subvenir aux besoins de leurs familles. En conséquence sont-ils obligés, afin de combler le déficit, de recourir à la fabrication de paniers, de manches de hache, d'ouvrages en rassades, de mocassins et autres produits de l'industrie sauvage. Ils visitent ensuite de nombreux endroits afin de vendre ces

articles, encourageant par là leur vieille et naturelle habitude de parcourir tout le pays, mais cela au prix de résultats fâcheux sous le rapport moral et sous le rapport matériel.

La nomination d'agents résidents qui auraient une connaissance pratique de l'agriculture et qui enseigneraient aux sauvages cet art, l'élève du bétail et les soins qu'il faut lui donner, la manière de réparer leurs bâtiments et leurs clôtures, aurait naturellement l'effet d'opérer un changement pour le mieux dans la condition des sauvages de ces provinces. Une autre source d'avantages considérables serait de s'assurer les services d'un inspecteur possédant une connaissance suffisante de ces questions pour lui permettre de juger si elles sont convenablement administrées ou non sur les différentes réserves. Jusqu'à ce qu'on ait adopté un système du genre de celui mentionné ci-dessus on ne peut s'attendre à constater une amélioration notable dans la condition des sauvages des anciennes provinces.

L'étrange aversion que presque toutes les bandes sauvages de ces provinces ont montré relativement à la subdivision de leurs réserves en emplacements à l'usage des différentes familles, a eu pour effet d'empêcher de remettre généralement (comme cela avait été projeté) aux occupants particuliers les permis d'occupation des terres qu'ils tenaient.

Cependant quelques bandes dont les réserves ont été subdivisées depuis plusieurs années ont consenti de bonne grâce à accepter les permis, et les possesseurs de ces permis ont paru comprendre qu'ils avaient ainsi individuellement un meilleur titre de possession qu'ils n'en avaient encore eu. Et l'on espère qu'avec le temps toutes les bandes consentiront à la subdivision de leurs réserves et que des permis d'occupation soient donnés à chaque occupant particulier d'un terrain.

Une question qui mérite d'être étudiée est celle de savoir si l'on ne devrait pas adopter des mesures législatives dans le but d'établir une sorte de système municipal parmi les bandes dont l'avancement suffirait pour tenter l'épreuve. Il est à espérer qu'on pourrait adopter un système ayant pour effet d'habituer les sauvages aux modes de gouvernement qui servent aux blancs du voisinage, et de les préparer ainsi à se joindre plus tôt à la population générale du pays.

Le résumé suivant donnera une idée de la condition générale des affaires des sauvages dans chacune des anciennes provinces:

Ontario.

Ojibewas (ou Chippewas) du lac Supérieur.—Bande de Fort-William.—Cette bande a cultivé une plus grande étendue de terre qu'elle ne l'avait encore fait précédemment.

Ils ont construit une nouvelle salle de conseil pendant l'année dernière. Il y a deux écoles ouvertes sur la réserve,—une pour les garçons et l'autre pour les filles. Toutes deux sont administrées avec efficacité, Cependant peu d'enfants les fréquentent, ce qui est dû principalement à la négligence des parents de les vêtir d'une manière suffisante.

Grande Baie, sur le lac Nipigon. Un certain nombre de sauvages qui s'étaient établis à cet endroit, sur des terres vacantes de la couronne, ont été informés que leurs droits à ces terres, comme c'est aussi le cas pour d'autres colons réels, seraient respectés.

Des maisons d'écoles ont été construites au lac Hélène et au lac Nipigon, et on est sur le point de les ouvrir à ces deux endroits sous les auspices de l'église catholique romaine.

Le Pic.—On a construit plusieurs nouveaux bâtiments et des améliorations considérables ont été faites. Il y a eu un rendement passable de pommes de terre et autres légumes. On est aussi sur le point d'établir une école à cet endroit.

Michipicoten.—Il n'y a pas de changement assez important pour en faire la remarque,

Ojibewas (ou Chippewas) du Lac Huron.—Réserve de la rivière du Jardin.—On a eu une récolte moyenne sur le côté est de cette réserve, mais sur le côté ouest la plus grande partie de la récolte a été détruite par les sauterelles et les insectes. La mouche des patates a aussi causé beaucoup de dommages à la récolte de ce tubercule. Toutefois les sauvages qui ont pris soin convenablement de leurs champs ont eu une récolte assez passable.

Il y a deux écoles ouvertes sur la réserve, une protestante et l'autre catholique romaine. On rapporte que le nombre de ceux qui ont fréquenté ces deux écoles a augmenté pendant la dernière année.

Ile Manitouline—Sauvages et bandes sauvages établis sur la rive nord du lac Huron, vis-à-vis cette île.—Les récoltes de grains ont été au-dessous de la moyenne. Le rendement des pommes de terre fut assez abondant ; la récolte du foin a été faible ; et comme l'hiver a été très long, plusieurs animaux appartenant soit aux sauvages, soit aux blancs, sont morts à défaut de fourrage. L'augmentation dans l'étendue des terres cultivées cette année, comparativement à l'année dernière, a été très légère. Vu la sévérité de l'hiver on a perdu des quantités considérables de pommes de terre et d'autres racines.

Plusieurs sauvages obtiennent une occupation constante et de bons gages, pendant l'été aux scieries et pendant l'hiver dans les chantiers.

Les pêcheries ont donné d'assez bons résultats et la prise des animaux à fourrures a eu un succès moyen. Les prix de vente des fourrures ont aussi été rémunérateurs.

On rapporte que la conduite générale de ces sauvages est bonne.

Les bâtiments servant à l'école d'industrie pour les garçons et les filles, à Wikwemikong, sur l'île Manitouline, ont été agrandis de beaucoup, et les progrès des élèves sont satisfaisants.

Les sauvages de l'île Manitouline ont construit de nouvelles maisons d'école à Wikwemikongsing et à Shesheguaning, et il y en a d'autres en voie de construction au lac du Poisson Blanc, à la Baie du Sud et à Shequiandah, et le département leur a aidé en leur donnant des châssis, des vitres, des clous, des serrures, etc.

District de Parry Sound.—Sur les réserves comprises dans cette section, les récoltes ont été assez abondantes. Cependant les sauvages vivent principalement de chasse et de pêche; de plus ils travaillent aux scieries et aux chargement et déchargement des navires, pendant la saison de navigation. Ils cultivent leurs terres avec indifférence.

Il y a quatre écoles ouvertes aux endroits suivants :—Deux sur l'île Parry et une sur chacune des réserves de Henvey-Inlet et Shawanaga. Elles sont bien fréquentées et bien administrées.

La surintendance centrale de l'Ontario renferme plusieurs bandes de sauvages habitant des réserves situées à différents endroits entre l'Ile du Chrétien, dans la baie Georgienne, et le township de Tyendinaga, dans le comté d'Hastings, baie de Quinté. Je commencerai par l'endroit mentionné en premier lieu :—

(*a*) *Ile du Chrétien.*—J'ai l'honneur de faire rapport que les sauvages de cette réserve forment, d'après ce qu'on en dit, une société très industrieuse et régulière. En conséquence leur situation est très confortable; ils prospèrent et leur nombre s'accroit. Il y a une école ouverte sur la réserve.

(*b*) *Chippewas de Saugeen.*—Les récoltes ont été bonnes. Cette bande a pris une licence pour couper sur sa réserve des traverses de chemin de fer qu'ils ont vendues avec profit. Il y a une légère augmentation dans la population. Il y a deux écoles ouvertes sur la réserve.

(*c*) *Chippewas de Nawash ou du cap Croker.*—Ces sauvages parviennent à vivre très confortablement et possèdent un grand nombre d'animaux. Après avoir obtenu une licence, ils ont, pendant l'iver dernier, coupé sur la réserve et vendu des traverses de chemins de fer pour une valeur d'environ $8,000. Leurs opérations de pêche ont été plus heureuses que d'habitude. On a construit pendant l'année un nouveau bâtiment public pour servir de salle de conseil et d'école. Il y a trois écoles ouvertes sur la réserve, et elles sont administrées avec plus d'efficacité que cela n'a eu lieu jusqu'ici. Tout semble prouver d'une manière incontestable que cette bande, de même que celle de Saugeen, a fait des progrès satisfaisants.

(*d*) *Chippewas de Rama.*—Ces sauvages cherchent à améliorer leur mode de culture et leur nombre s'accroît. Ils ont une école.

(*e*) *Les Chippewas de l'Ile aux Serpents,* sur le lac Simcoe, sont, paraît-il, très industrieux; en conséquence ils vivent dans l'aisance. Il y a une école sur leurs réserves.

(*f*) *Les Mississaguas du lac à la Vase* pourvoient eux-mêmes aisément à leurs besoins. Leur nombre n'a pas augmenté. Ils ont aussi une école sur leur réserve.

Le nombre des Mississaguas du lac Rice va en diminuant. Quelques-uns de ces sauvages cultivent d'une manière à leur faire honneur. Mais la majorité emploient des blancs pour cultiver la terre à leur place, et faute de soins leurs champs se couvrent rapidement de chardons et autres mauvaises herbes. Il y a une école sur la réserve.

(*h*) *Les Mississaguas d'Alnwick*, comme leurs frères du lac Rice, diminuent aussi en nombre. Ils ont construit pendant l'année dernière une très belle maison en briques, comprenant une salle de conseil et une salle d'école.

(*i*) Le nombre des Mohawks de la baie de Quinté va en augmentant. Leurs affaires d'écoles sont dans un état très satisfaisant. Il y a trois écoles, toutes trois sont bien fréquentées et l'administration en est bonne. Il est à regretter cependant que ces sauvages n'aient pas amélioré davantage leurs opérations d'agriculture.

La surintendance de la Grande-Rivière renferme l'importante confédération sauvage connue sous le nom des Six-Nations. Leur réserve est située sur la Grande-Rivière et comprend le township de Tuscarora et parties des townships d'Onondaga et d'Onéida. Il y a aussi une petite bande de sauvages Mississaguas qui habite une partie de la réserve située dans le township de Tuscarora, dont les Six-Nations leur ont généreusement permis l'occupation il y a quelques années.

Ces deux familles ont grandement amélioré leurs terres pendant la dernière année. Une bonne étendue en a été défrichée et on a aussi fait une quantité considérable de clôtures et construit de nombreuses maisons. On rapporte que la dernière exposition de la société d'agriculture des Six-Nations a réussi d'une manière exceptionnelle et a surpassé celles des années précédentes. La société a élevé pendant l'année une construction de la grandeur de 70 x 30 pieds devant lui servir de salle et qu'elle a entourée d'un parc ayant une superficie de douze acres. Le concours annuel de labour, pendant lequel on a présenté douze prix aux concurrents heureux, a eu lieu pendant le mois de novembre, et les nombreux spectateurs qui y assistaient ont paru s'y intéresser vivement. Les sauvages qui se disputaient les prix ont accompli le labourage d'une manière à se faire beaucoup d'honneur.

La corvée sur les chemins et les ponts est accomplie d'une manière satisfaisante.

Les Mississaguas sont à construire une nouvelle salle de conseil en brique.

En général les sauvages des Six-Nations prennent un intérêt croissant à l'instruction. Il y a 12 écoles où les enfants de ces sauvages vont chaque jour s'instruire. Ceux de la bande Mississagua ont aussi une école pour leurs enfants.

Il y a sur les réserves des sociétés de tempérance qui produisent certainement de bons résultats, cependant un trop grand nombre de ces sauvages s'abandonnent à l'usage des liqueurs enivrantes, et il est souvent arrivé de malheureuses affaires où la mort est résultée des actes de violence commis dans des moments d'ivresse par des sauvages des Six-Nations.

La surintendance de l'ouest de l'Ontario comprend les réserves des sauvages

habitant les comtés de Lambton, de Kent, de Middlesex et d'Essex. Ceux des comtés de Lambton et d'Essex sont confiés à la surveillance d'un surintendant visiteur dont le bureau est à Sarnia, et ils se composent comme suit :

1. Les Chippewas de Sarnia, qui occupent une étendue de terres fertiles qui pourraient être cultivées avec succès et donneraient certainement un ample rendement à ceux qui les cultiveraient. Cependant il est loin d'en être ainsi pour les occupants actuels, car pendant une investigation récente faite dans le but de constater leur condition, on a découvert que la majorité de ces sauveges non-seulement ne cultivent pas leurs terres avec succès mais même vivent dans un état de misère réelle.

La manière dont les affaires de cette bande ont été administrées a été très défectueuse. Quoique le département ait tenu depuis bien des années un surintendant à Sarnia, endroit situé à quatre milles de la réserve, les affaires locales de la bande n'ont pas été soignées suffisamment. Règle générale, les emplacements des sauvages n'ont jamais été inspectés, et le surintendant n'a jamais non plus visité les sauvages individuellement, afin de s'assurer personnellement de la condition de chaque famille sur la réserve.

Lorsque le département apprit l'état réel des affaires sur la réserve, il fit des efforts pour engager ces sauvages à aller s'établir sur l'île Walpole. C'était l'opinion qu'on pourrait mieux les surveiller sur l'île Walpole, où résidait un agent compétent, qu'à l'endroit où ils demeurent maintenant, et le gouvernement aurait fait ainsi une économie. Les négociations n'eurent toutefois pas de succès. L'attachement que les sauvages ont habituellement pour les localités où ils ont demeurées longtemps fut cause que ceux de Sarnia refusèrent d'accéder aux propositions du département.

2° *Sauvages de l'Ile Walpole.*—L'état des affaires sur cette réserve n'était pas aussi mauvais que sur celle de Sarnia. Il y a eu cependant de graves irrégularités commises relativement à la coupe de bois de construction et de bois de chauffage qu'on a laissé enlever sans en informer le département.

3° *Sauvages des réserves de Kettle Point et du Sable.*—Les observations faites à propos de la réserve de l'île Walpole s'appliquent aussi à ces dernières réserves.

Le nombre des sauvages habitant la réserve située près de Sarnia diminue.

Il y a des écoles sur chacune des réserves.

On peut observer qu'en général, pour ce qui concerne les bandes et les réserves mentionnées ci-dessus, l'administration a été extrêmement relâchée et qu'il faut nécessairement un changement immédiat.

On devrait placer dans les différentes réserves, ou dans leur voisinage immédiat, des agents capables de pouvoir enseigner l'agriculture aux sauvages, et de protéger énergiquement leurs intérêts dans les bois de construction et les autres qui sont sur les réserves, et on se propose d'opérer prochainement un changement dans ce sens.

4° *Les Wyandots d'Anderdon*, dans le comté d'Essex.—Ces sauvages sont aussi sous la surveillance du surintendant de Sarnia. La grande majorité d'entre eux ont été admis cette année au droit de bourgeoisie, étant arrivés au terme du temps d'épreuve fixé par la loi. Ils ont reçu les lettres patentes qui leur accordaient la propriété des terres qui leur avaient été attribuées individuellement pour eux et leurs familles.

5° *Les Oneidas, les Chippewas et les Muncees de la Thames*. Ces sauvages occupent deux réserves,—celle des Onéidas est située dans le township de Delaware, et la réserve qu'occupent conjointement les Chippewas et les Muncees est dans le township de Caradoc.

Ces bandes sont sous la surveillance d'un agent des sauvages demeurant à Strathroy. Les réserves sont admirablement situées sur la rivière Thames et le sol est d'une excellente qualité.

Il y a six écoles dans cette agence, savoir: Deux sur la rivière des sauvages Oneidas, trois sur la partie de la réserve qu'habitent les Chippewas, et une sur l'autre partie de la même réserve où les Munsees se sont établis. Ces écoles ne sont pas fréquentées autant qu'elles pourraient l'être.

Les Oneidas et les Chippewas augmentent en nombre, tandis que les Munsees diminuent.

Moraves de la Thames.—Leur réserve est située dans le township d'Oxford, comté de Kent, et ils sont sous la surveillance d'un agent habitant Highgate. Les récoltes n'ont pas été aussi abondantes que l'année dernière, cependant comme on avait sombré et cultivé une plus grande étendue de terres, la quantité réelle des produits qui ont mûri n'a pas été moins considérable.

On a construit pendant l'année un bon nombre de granges et d'étables.

Les sauvages de la réserve se sont servis plus généralement des instruments aratoires perfectionnés, tels que les semoirs, les faucheuses et les moissonneuses.

D'après le rapport de l'agent, les chemins qui ont été ouverts par les sauvages feraient honneur à une population blanche; ils ont aussi creusé plusieurs fossés pour le drainage des terres, ce qui a été d'un grand avantage à la réserve. La maison d'école a subi des réparations, et les progrès que font les élèves qui la fréquentent régulièrement sont satisfaisants. Le nombre de ceux qui suivent les leçons n'est cependant pas aussi considérable qu'il pourrait l'être, si les parents s'occupaient davantage d'y envoyer leurs enfants.

QUÉBEC.

Algonquins et sauvages Tête de-Boule de la rivière Désert et de la Gatineau.—Ces sauvages possèdent une réserve qui est admirablement située au confluent des rivières Désert et Gatineau. On rapporte qu'ils font de bons progrès en agriculture.

Le nombre de leurs chevaux et bestiaux augmente.

Leurs récoltes ont été cette année d'une qualité moyenne, à part le foin, dont la quantité a été très faible.

Les agents rapportent que dans une période de temps raisonnable ces sauvages seront d'aussi bons cultivateurs que plusieurs de leurs voisins blancs. On leur a donné cette année des permis d'occupation d'emplacements individuels.

Jusqu'à tout dernièrement encore ces sauvages comptaient entièrement sur la chasse pour vivre. Mais vu la diminution rapide des animaux à fourrures et du gros gibier, principalement de l'orignal (dont ils ne tiraient pas seulement leurs provisions de viande, mais aussi le cuir servant à la confection de mocassins pour leur propre usage, de même que pour le commerce), ces sauvages ont compris qu'il fallait changer leur manière de vivre. Plusieurs d'entre eux outre leurs travaux agricoles, s'engagent pendant l'hiver chez les marchands de bois et s'en vont travailler dans les chantiers.

Sauvages du lac Témiscamingue.—Il y a peu de choses à dire de ces sauvages, car le département n'a pas d'agent sur leur réserve. Ils occupent une belle étendue de terres situées sur le lac.

Les sauvages vivent principalement de chasse et de pêche,—le département envoie cependant chaque hiver aux vieillards et aux malades de la bande de la farine que l'officier de la compagnie de la Baie d'Hudson a la bonté de leur partager.

Iroquois de Saint-Régis.—Un grand nombre de ces sauvages, s'engagent pendant la saison de navigation pour conduire les trains de bois et comme pilotes sur les navires. Ceux qui cultivent ne peuvent être appelés de bons agriculteurs, car ils s'acquittent de leur travail avec négligence et d'une manière peu satisfaisante et laissent croître sur la plus grande partie de leurs terres les mauvaises herbes et les broussailles, bien qu'une bonne portion de leurs terres soit excellente, principalement sur les îles, dont plusieurs sont d'une grandeur considérable.

Il y a trois écoles sur la réserve et il en a été ouvert une nouvelle pendant l'année à un endroit qu'ils appellent *Le Chenal.*

Il n'y a eu pendant l'année qu'un seul cas de dénûment, extrême, pour lequel il a fallu avoir recours à la caisse de la bande.

Iroquois de Caughnawaga.—Ces sauvages ont eu une bonne moisson de pois et d'avoine. Ils ont aussi cultivé un peu de blé.

Plusieurs d'entre eux travaillent pendant l'hiver dans les carrières ; d'autres vont dans les chantiers, et pendant la saison de navigation ils s'engagent comme flotteurs.

Le commerce des objets de leur propre industrie a été actif. La tribu est en général plus prospère qu'elle n'était autrefois.

Vu la situation de cette réserve vis-à-vis le village Lachine, avec lequel un bateau passeur la met constamment en communication pendant la saison de navigation, il a

été difficile de réprimer l'intempérance. Des mesures vigoureuses ont cependant été adoptées pendant l'année pour diminuer le mal, et elles ont bien réussi.

Sauvages du lac des Deux-Montagnes.—Je suis heureux de pouvoir faire rapport que le gouvernement a pu faire un arrangement qui règle à jamais l'ennuyeuse question des réclamations des sauvages relativement aux terres de la Seigneurie du lac des Deux-Montagnes en ce qui concerne du moins trente-deux familles sauvages. Ces dernières se sont transportées sur des terres du township de Gibson, dans le district de Muskoka, qui ont été achetées pour eux du gouvernement d'Ontario et payées par le séminaire de Saint-Sulpice. Outre les terres que doivent occuper ces familles, le séminaire en a payé d'autres en quantité suffisante pour y établir convenablement tous les sauvages du lac des Deux-Montagnes, au cas où ils se décideraient à aller s'établir dans cette localité. Le séminaire a de plus payé aux sauvages les améliorations qu'ils avaient faites à Oka, leurs frais de déplacement jusqu'à Gibson et leur nourriture pendant les quatorze jours après leur arrivée. Le séminaire devra aussi faire construire à ses frais de bonnes maisons en troncs d'arbres de la grandeur de 18 x 24 pour chaque famille, et si, après quatre ans, il reste des lots achetés qui ne soient pas occupés, le prix d'achat de ces lots sera remboursé sans intérêts au séminaire. La couronne sera investie en fidéicommis du titre du terrain, qui comprend 25,582 acres, pour les sauvages.

Les familles qui sont maintenant rendues sur leur nouvelle réserve sont tout à fait satisfaites du changement ; la terre est parfaitement propre à l'agriculture, il y a de nombreux cours d'eau et des lacs où le poisson abonde, une grande quantité de daims et d'autre gibier, enfin une abondance de bois utiles de toutes sortes.

Amalécites de Cacouna et de la Rivière-du-Loup.—Ces sauvages ont des habitudes entièrement nomades ; ils vivent de chasse et de pêche, de la fabrication de paniers, etc.

Montagnais du lac Saint-Jean.—Leur réserve est située sur les bords de ce lac. On les dit habiles à la culture et industrieux. Ils augmentent aussi le nombre de leurs bestiaux. La récolte de cette année a donné un rendement au-dessus de la moyenne ; et plusieurs sauvages ont sombré de nouveaux terrains qu'ils ensemenceront l'année prochaine.

Les prix de vente des fourrures provenant de la chasse ont été rémunérateurs, et il n'y a pas eu de cas de misère parmi eux.

On rapporte que l'école est fréquentée plus régulièrement et par plus de monde qu'autrefois. A tout prendre, l'état des affaires sur cette réserve est satisfaisant.

Micmacs de Maria.—Ces sauvages possèdent un bon endroit de pêche sur le grand Cascapédiac. Le pays abonde aussi en gibier.

Ils ont remplacé leurs wigwams par des maisons dont plusieurs sont très propres.

Quelques-uns de ces sauvages ont fait des progrès en agriculture, pas autant cependant qu'on aurait pu s'y attendre.

L'école a donné des résultats assez satisfaisants, et les élèves se sont montrés plus assidus que par le passé.

Micmacs de Ristigouche.—L'agent rapporte que ces sauvages ont fait de véritables progrès en agriculture ; presque toutes les terres arables de la réserve ont été défrichées et les sauvages les cultivent convenablement. En un mot ils sont assez bien dans leurs affaires.

Hurons ou Wyandotts de Lorette.—Cette bande a eu cette année à déplorer la mort de son missionnaire, M. l'abbé Boucher, qui avait pris soin d'eux depuis au-delà de 26 ans ; ainsi que celle de l'agent, M. Honoré Sioni.

L'école est assez bien fréquentée et c'est un excellent instituteur qui la dirige.

Ces sauvages font un trafic considérable des objets de leur propre industrie ; ils sont tous à l'aise et quelques-uns d'eux sont même tout à fait riches.

MONTAGNAIS DU BAS DU SAINT-LAURENT.

1. *Rivière de la Grande-Romaine.*—Les sauvages établis à cet endroit sont au nombre de 245, et tous vivent entièrement de chasse pendant l'automne et l'hiver, et de pêche pendant le printemps et l'été. Afin de leur permettre de mieux réussir dans la dernière occupation le département leur a donné cette année un plus grand nombre d'appareils de pêche, et, en conséquence, la quantité de poisson qu'ils ont pris a été très considérable. Ces sauvages forment, dit-on, un peuple très sobre et facile à conduire ; il n'y a pas eu un seul cas d'ivrognerie pendant toute l'année.

2. *Nataskouan.*—Les sauvages qui se sont établis à cet endroit ne comptent que 36 âmes. Ils vivent de chasse.

3. *Mingan.*—Il y a ici 178 sauvages. Le caractère que leur prête l'agent n'est rien moins que flatteur. Cependant il rapporte qu'ils ne sont pas adonnés à l'intempérance. Et comme ils ont réussi à prendre des animaux à fourrures et une quantité assez considérable de poisson il n'ont pas trop souffert pour vivre.

4. *Sept-Iles.*—La population sauvage à cet endroit est de 272.

Il y a abondance de fourrures, et comme les prix de vente ont été rémunérateurs, ces sauvages ont pu se procurer tout ce dont ils avaient besoin.

5. *Godbout.*—Il n'y a que 31 sauvages à cet endroit. On rapporte qu'ils ont des habitudes industrieuses et qu'ils sont bien dans leurs affaires.

Escoumains.—La population sauvage est ici de 50. Les récoltes avaient une belle apparence cette année ; cependant elle vit principalement de chasse et du produit d'objets de sa propre fabrication, car il se vend une grande quantité de mocassins et d'ouvrages en rassades aux touristes qui visitent Tadoussac et les autres stations d'eau pendant la saison d'été.

Betsiamits.—Les sauvages ont ici une colonie importante et une réserve. On compte 461 âmes. Toutes leurs maisons ont été réparées et peinturées proprement pendant l'année. On se plaint qu'ils peuvent trop facilement se procurer des spiritueux à Rimouski.

Le produit de leur chasse pendant l'hiver dernier a été, dit-on, de $20,000. Ils peuvent vivre à l'aise pendant l'été en s'occupant de pêche.

Le climat du bas du Saint-Laurent nuit à l'agriculture. Il gèle à tous les mois de l'année dans ces régions. En conséquence les sauvages n'ont que la chasse et la pêche pour vivre, et le surintendant des sauvages fait tous ses efforts pour les encourager à continuer activement ces occupations, leur conseillant d'adopter des habitudes de prévoyance et d'éviter de faire usage des spiritueux. Je suis heureux de faire rapport que l'agent a de plus réussi à empêcher le commerce de spiritueux que faisaient autrefois chez ce peuple des trafiquants sans scrupules, qui leur fournissaient des liqueurs en abondance, et lorsqu'ils étaient ivres, leur volaient souvent le produit de toute une saison de chasse.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Les Micmacs du comté d'Inverness sont observateurs des lois, très sobres et ont de bonnes mœurs. Ces sauvages possèdent deux réserves, savoir,—une à Whycocomagh et une autre à Malagawatch. Sur la première les sauvages vivent dans des maisons en charpente; ils possèdent des chevaux, des vaches, de jeunes bestiaux et des instruments aratoires de toutes sortes, outre d'autres biens meubles; de plus ils sont très industrieux et cultivent des quantités considérables de céréales, de racines et de légumes.

L'école de la réserve est dirigée d'une manière satisfaisante.

Les sauvages de la réserve située à Malagawatch ne sont pas aussi prospères que leurs frères de Whycocomagh.

Micmacs du comté du Cap-Breton.—Ces sauvages ont une réserve à Eskasoni et, comme leurs frères de la réserve de Whycocomagh, dans le comté d'Inverness, ils s'occupent d'agriculture avec succès et semblent désireux de ressembler à leurs voisins blancs sous le rapport des habitudes sociales et de l'instruction.

Il y a une école sur la réserve qui semble réussir passablement.

Micmacs du comté de Richmond.—Ces sauvages sont en général très industrieux, honnêtes et tempérants.

Quelques-uns d'entre eux cependant s'occupent peu de la culture de leurs terres et ont des habitudes nomades. Les récoltes de l'année dernière, et principalement celles de l'avoine et des pommes de terre (la principale ressource des sauvages), ont manqué, et si le département ne leur avait envoyé du secours en argent ils auraient été dans un grand embarras.

Les Micmacs du comté d'Antigonish sont en général sobres et honnêtes, mais ils ne font aucun progrès. Il est question d'établir une école pour leurs enfants.

Ces sauvages se sont construit il y a plusieurs années un certain nombre de maisons, mais ils ne s'occupent que très peu de la culture de leurs terres. Ils vivent principalement de pêche, de la chasse aux marsouins, etc.

Micmacs du comté de Lunenburg.—Il n'y a pas eu de changement sensible dans leur état moral ou social. Les sauvages habitant la réserve de la Nouvelle-Allemagne ont quelque peu travaillé à améliorer leurs fermes, et la récolte de cette année, à part celle des pommes de terre, a été plus abondante que les années précédentes; la qualité en a aussi été supérieure.

Les sauvages de ce comté sont sobres, honnêtes et religieux.

Micmacs du comté de King.—Ces sauvages n'ont pas de réserves; ils sont dispersés et habitent des terrains dans différentes parties du comté. Ils vivent principalement de la vente d'articles de leur confection. Quelques familles cultivent cependant la terre, mais avec peu de succès.

Micmacs du comté d'Halifax.—L'agent rapporte que ces sauvages ont fait un peu de progrès.

Le département a acheté l'année dernière un terrain de 70 acres à Coal Harbor pour les sauvages de ce comté, qui depuis nombre d'années fréquentaient le voisinage de Dartmouth, et l'on pensait qu'ils seraient heureux de s'y établir. Cependant, d'après le rapport de l'agent, dix familles seulement ont profité du privilège. Ces familles sont bien et satisfaites.

Les Micmacs du comté de Queen sont paisibles, inoffensifs et industrieux.

Leurs récoltes ont été cette année excellentes. Il n'y a pas eu d'ivrognerie pendant l'année.

Micmacs du comté de Hants.—On a eu cette année une récolte insuffisante, vu que la saison a été tardive et que le charançon et la rouille l'ont gâtée. Ces sauvages possèdent une réserve à Shubénacadie sur laquelle ils ont fait de très importants défrichements et ils désirent vivement améliorer leur condition.

Micmacs du comté de Cumberland.—En général ces sauvages mènent une vie errante et inutile.

Sur la réserve du lac Half-way, les sauvages se sont un peu occupés d'agriculture, et cette année les récoltes leur font honneur; il s'en est suivi une amélioration considérable dans leur condition.

Les jeunes gens de cette réserve travaillent presque constamment dans les moulins ou chez des cultivateurs blancs du voisinage.

Micmacs du comté de Pictou.—Il y a eu dernièrement un changement dans l'agence de cette bande par suite de la démission de l'ancien agent, l'abbé Ronald

MacDonald, qui a été promu au siège catholique romain du Havre-de-Grâce, à Terreneuve.

Cet ecclésiastique remplissait depuis nombre d'années les fonctions d'agent du département auprès de ces sauvages. Le successeur de Sa Grandeur est M. l'abbé Roderick Macdonald qui, de même que l'était son prédécesseur, est curé à Pictou, ville située vis-à-vis la réserve sauvage de Fisher's Grant.

En général les sauvages de cette réserve sont sobres, religieux, et en ce qui concerne au moins la fabrication des ouvrages de confection indienne, comprenant toutes espèces d'ouvrages en bois, sont industrieux.

Il y a une école sur la réserve; elle est passablement fréquentée et bien administrée.

Micmacs d'Annapolis, de Digby, de Yarmouth et de Shelburne.—Il est regrettable que je n'aie pas reçu de rapport de l'agent de ces sauvages, ce qui m'empêche de donner une idée de leur condition. Je puis dire cependant que les sauvages des deux comtés mentionnés en premier lieu sont établis sur les réserves, tandis que ceux des deux derniers comtés ont des habitudes nomades, ou résident parmi la population blanche.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Micmacs des comtés du nord et de l'est.—On rapporte une légère amélioration dans leur condition. Sur plusieurs des réserves on s'occupe davantage d'agriculture et de l'élève du bétail.

Il y a sur la réserve de l'Eglise Brûlée une école qui fonctionne à merveille et est très fidèlement fréquentée. Il est question d'établir deux autres écoles dans cette surintendance—une sur la réserve de la Pointe Fort-Folly, dans le comté de Westmoreland, et l'autre sur la réserve de Eel-Ground, dans le comté de Northumberland. Grand nombre de sauvages gagnent leur vie pendant l'hiver en vendant du poisson.

Micmacs des comtés de l'ouest et du sud du Nouveau-Brunswick. Ces sauvages ont fait peu ou point de progrès dans les arts de la civilisation. Sur les réserves de Kingsclear et de Sainte-Marie, dans le comté de York, et sur celle de Saint-George, dans le comté de Charlotte, il y a eu, dit-on, de légers efforts faits pour cultiver la terre. Les sauvages des deux premières réserves ont demandé des écoles pour leurs enfants.

Micmacs des comtés de Victoria et de Madawaska. Ces sauvages sont plus satisfaits et ont des habitudes plus régulières que les autres sauvages de la province. Les résidents de Tobique possèdent des maisons confortables et proprement tenues.

Il y a une excellente école sur la réserve et les enfants font d'assez bons progrès.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Micmacs de l'Ile Lennox.—Quelques-unes de leurs maisons sont bien finies et meublées confortablement.

Ils font des progrès passables en agriculture. On a semé l'année dernière une plus grande quantité de blé que jamais. La récolte des pommes de terre a quelque peu souffert par suite de pluies prolongées.

Les sauvages se comportent bien et ont de bonnes mœurs. Plusieurs appartiennent à la société de tempérance.

Les enfants qui fréquentent l'école de l'île Lennox font d'assez bons progrès.

ÉDUCATION.

Le nombre des écoles qui ont été établies pour les enfants sauvages ayant augmenté, le département a une assez forte tâche à remplir. A la fin de chaque trimestre on reçoit des états qui sont examinés avec soin et l'instituteur est averti des défauts qui peuvent s'y trouver. Ces états indiquent les noms, l'âge et le degré d'instruction, les matières enseignées, l'assiduité, pour chaque élève. Ils indiquent aussi combien d'élèves en moyenne ont fréquenté l'école pendant le trimestre. Il a été pris des mesures dernièrement pour constater l'état de chaque maison d'école ; les réparations nécessaires ont été faites, et des meubles ainsi que des effets d'écoles ont été envoyés là où le besoin s'en faisait sentir.

On avait l'espoir de pouvoir faire avant cette date un arrangement avec les différents gouvernements provinciaux à l'effet de confier l'inspection des écoles pour les sauvages aux inspecteurs d'écoles dans leurs provinces respectives ; cependant quoiqu'une dépêche à ce sujet ait été envoyée dès le commencement de l'année à chacun des lieutenants-gouverneurs, aucun arrangement n'a été conclu encore.

L'état F ci-annexé contient la statistique relative à chacune des écoles dont le département reçoit des rapports.

ÉTAT SANITAIRE.

Il n'y a pas eu pendant l'année dernière de maladies épidémiques parmi les sauvages, à part les épidémies ordinaires, telles que la rougeole et les fièvres scarlatines.

Les membres d'un grand nombre de bandes sauvages ont été vaccinés, mais plusieurs autres n'ont pas voulu subir l'opération. Pour d'autres le vaccin est resté sans effet, probablement pour n'avoir pas été employé assez tôt. Rien ne sera négligé pour compléter pendant la prochaine année ce très important service.

COMPTABILITÉ.

Le montant au crédit de la caisse des sauvages, qui comprend tous les deniers gardés en dépôt au bénéfice des tribus ou bandes sauvages, était le 30 juin 1881 de $3,089,798.78, soit une augmentation de $50,588.40 sur le chiffre de l'année dernière à la même date.

Pendant l'exercice la somme payée à même cette caisse a été de $249,363.82, soit

une augmentation de $2,320.48 sur celle payée l'année dernière.

Suit un état de la dépense des crédits votés par le parlement pour la même période :

Manitoba et Nord-Ouest	$726,737 70
Nouveau-Brunswick	4,455 82
Nouvelle-Ecosse	4,483 33
Colombie britannique	42,317 96
Ile du Prince-Edouard	2,052 36

Les détails complets du revenu et de la dépense relatifs à chaque tribu, sont contenus dans le tableau B, ci-annexé, et les tableaux supplémentaires, numérotés de 1 à 63 inclusivement, qui le suivent. Les tableaux C 1, 2, 3, 4, 5, et les dix tableaux supplémentaires a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, donnent également des renseignements au sujet des crédits votés par le parlement pour les affaires des sauvages.

VENTE DES TERRES.

Pendant la dernière année on a vendu 33,293$\frac{71}{100}$ acres de terre, pour la somme de $52,787.01. Presque toutes les terres vendues étaient situées dans différentes parties de la province d'Ontario. Il a été perçu $50,446.71 des ventes et des baux anciens et nouveaux.

L'étendue des terres des sauvages restant à vendre est, en chiffres ronds, de 538,000 acres. L'on trouvera dans l'état D., l'une des annexes de ce rapport, tous les renseignements concernant les terres qui ont été vendues pendant l'année dans chaque township, de même que l'étendue de terres encore disponibles.

AFFAIRES GÉNÉRALES.

Suit un état comparatif du travail fait par le département pendant la dernière année et l'année précédente.

Lettres écrites, 8,007, soit 1,260 de plus que l'année précédente, couvrant 10,450 feuillets, soit 1,850 feuillets de plus cette année.

Lettres reçues, 9,295, soit 1,375 de plus que l'année dernière.

Mémoires, rapports, etc., 655 feuillets.

Comptes tenus et balancés chaque jour, 153, soit 3 de plus cette annee.

Chèques, 3,277, soit 432 de plus que l'année dernière.

Certificats pour crédits 160, soit 4 de plus cette année.

Etats et pièces justificatives envoyés à la fin de chaque mois à l'auditeur général, 208, soit 16 par mois de plus cette année.

Mémoires au sujet des comptes, 4,500, soit 900 de plus que l'année dernière.

Inscriptions de nouvelles ventes de terre, 459.

Inscriptions de paiements de baux, 291.

Examen des rapports des agents, etc., 151.

Examen et enregistrement de transports de terres, 235.

Examen de description de terres pour lettres patentes et d'un nombre équivalent de lettres patentes, 293.

Annulations de ventes, 35.

Outre ce qui précède il y a nécessairement beaucoup d'autres ouvrages, tels que recherches de documents, mémoires nécessitant des lettres, etc., dont il n'est pas tenu compte, ce qui ne pourrait se faire facilement, mais qui néanmoins demandent beaucoup de travail.

On trouvera aussi des tableaux indiquant le nombre des individus composant les différentes tribus sauvages, la condition des écoles, les ressources agricoles et industrielles, et le bien-être matériel des sauvages des différentes provinces.

Les annexes de ce rapport renferment de plus les rapports des surintendants et des agents des sauvages, sur leur administration dans chacun de leurs districts.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN A. MACDONALD,
Surintendant général des affaires des sauvages.

PARTIE I

RAPPORTS DES SURINTENDANTS ET DES AGENTS

PARTIE I

DU

Rapport du Département des Affaires des Sauvages.

ONTARIO,
SURINTENDANCE DE LA GRANDE RIVIÈRE,
BRANTFORD, le 26 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le tableau annuel et mon présent rapport pour l'année expirée au 30 juin dernier, indiquent que le progrès continue parmi les sauvages des Six Nations et les Mississaguas, dans le voisinage.

La distribution de semences, au printemps de l'année dernière, a eu pour résultat une abondante récolte, tellement abondante qu'il n'y a pas eu de disette générale l'hiver dernier ni ce printemps.

Sur plusieurs points de la réserve de cinquante mille arpents, on remarque des améliorations permanentes, tels que nouveaux défrichements, clôtures et bâtiments.

L'exposition de la société d'agriculture, tenue l'année dernière—et que j'annonçais dans mon dernier rapport—a très bien réussi, beaucoup mieux que les précédentes; le seul inconvénient a été le manque d'espace.

Toutefois, avec un esprit d'entreprise qui lui fait honneur, la société se propose de préparer, à ses frais, un local pour l'exposition des produits; elle va faire enclore un parc de 12 arpents et construire un bâtiment en bois, de 70x30 pieds; elle espère que tout sera prêt pour l'exposition de cet automne.

Les Mississaguas ont décidé de construire un édifice en brique où ils tiendront leurs conseils et assemblées; il sera achevé cette année.

Les concours annuels de labour ont eu lieu en novembre; la scène était fort animée; vingt-huit concurrents se disputaient les prix, depuis le grand prix de labour offert par le gouverneur général, jusqu'au prix du concours des brouettes. Ces concours intéressent vivement les sauvages, et la présence des visiteurs des environs excite encore l'émulatien parmi eux. Comme résultat on peut voir maintenant d'excellents labours dans toute la réserve.

En général, les corvées sont faites d'une manière convenable et avec empressement; dans toute la réserve, les chemins sont aussi bons que ceux des districts ruraux, partout ailleurs, et l'on fait des dépenses pour les ponts.

Quelques permis ont été accordés pour le bois de corde et autres coupes, mais le conseil a sagement résolu de défendre l'exportation du bois de la réserve, et avec votre approbation ce commerce a virtuellement cessé.

Parmi les Six Nations, il y a des chrétiens appartenant aux dénominations suivantes: Eglise d'Angleterre, anabaptistes, méthodistes et *Plymouth Brethren;* 800 sauvages sont demeurés païens.

Les Mississaguas appartiennent à la dénomination méthodiste.

Les sauvages commencent à prendre plus d'intérêt à l'éducation, et l'on espère, avec confiance, que leurs enfants fréquenteront bientôt les écoles avec plus de régularité et en plus grand nombre.

Il y a, sur la réserve, douze écoles, dont huit sont sous le contrôle du bureau des écoles des Six Nations. Sept des instituteurs sont des sauvages qui font preuve de beaucoup d'habileté.

Le bureau est composé de trois représentants de la compagnie de la Nouvelle-Angleterre, trois représentants du conseil des sauvages et du surintendant-visiteur, représentant le gouvernement.

Nombre des élèves inscrits sur les listes de 12 écoles de jour..	595
Fréquentation journalière (en moyenne)	177
Présents aux examens.....	334

L'institut Mohawk, qui compte quatre-vingt-dix élèves, continue de prospérer sous ses habiles directeurs, et peut être classé, à tous égards, parmi les établissements modèles.

Un des traits marquants de cette institution est que l'on y prépare et forme les élèves à la profession d'instituteur, ce qui répond à un besoin pressant des écoles des sauvages.

Les sociétés de tempérance se maintiennent, et il y a tout lieu de croire qu'elles accomplissent leur bonne œuvre, si l'on en juge par le grand nombre et la position sociale des personnes qui assistent à leurs assemblées. Toutefois, les mauvais effets de l'abus des liqueurs se manifestent encore assez fréquemment, et, entre autres résultats graves, je dois mentionner la mort d'une femme sauvage, mort que l'on attribue à des actes de violence.

On applique la loi quand il est possible, car, malgré les récompenses offertes aux dénonciateurs, les magistrats ne sont que rarement saisis de causes de ce genre, et souvent la condamnation ne peut avoir lieu faute de preuves; toutefois, quelques personnes ont été trouvées coupables et punies en conséquence.

Une maladie peu commune a fait son apparition parmi ces sauvages, je veux parler de la fièvre scarlatine, qui a occasionné quelques décès et une certaine panique, puis a disparu heureusement.

Il y a encore des cas de fièvres ordinaires dont on pourrait encore beaucoup réduire le nombre en enlevant le bois flottant des cours d'eau et en creusant des puits où l'on se procurerait de l'eau pure.

Suivant leur coutume, les Six Nations ont célébré l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté par un salut royal, un feu de joie, sérénades par les corps de musique, et discours, le tout suivi d'un banquet et se terminant par des courses à pied.

Le temps était superbe, comme c'est l'ordinaire le jour de la fête de la Reine; environ quinze cents personnes formaient l'assemblée, et tout s'est passé de la manière la plus agréable.

Les Six Nations comptent		3,216 âmes.
Naissances	127	
Décès	101	
Augmentation	26	
Les Mississaguas comptent		214 "
Naissances	7	
Décès	6	
Augmentation	1	
Population		3,430 "

C'est probablement la réunion la plus nombreuse de sauvages, dans un seul établissement, en Canada; ce sont aussi, peut-être, les sauvages les plus avancés, et je suis heureux d'avoir à vous signaler leur prospérité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. T. GILKINSON,

Surintendant-visiteur et contrôleur.

ONTARIO.

SURINTENDANCE CENTRALE,

TORONTO, le 14 décembre 1881.

Au Très honorable,

Surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant des affaires des sauvages pour l'année expirée au 30 juin 1881:

Les sauvages progressent si lentement que, d'une année à l'autre, il n'y a que peu de chose à mentionner dans un rapport les concernant.

Les récoltes de l'année ont été généralement très bonnes et les provisions sem-

blent abondantes, mais chez les Mississiguas surtout, la mortalité a été très grande parmi les enfants, comme suite d'une épidémie de rougeole. L'état sanitaire des autres bandes a été généralement bon.

MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTÉ.

Cette bande compte maintenant 911 âmes, soit une augmentation de 20 pendant l'année ; il y a eu 34 naissances et 11 décès, et 3 personnes ont quitté la réserve.

J'ai à faire rapport que leurs écoles s'améliorent d'une manière très satisfaisante, mais leurs opérations agricoles n'ont pas pris de développement sensible.

MISSISSAGUAS D'ALNWICK.

Cette bande compte actuellement 211 âmes, soit une diminution de 3. Il y a eu 13 décès, surtout parmi les enfants.

L'école est toujours dirigée par la même institutrice peu compétente. Elle a promis de faire des efforts pour subir bientôt l'examen devant le Bureau de Comté.

L'été dernier, on a construit, sur la réserve, un fort joli bâtiment en brique qui servira d'école et de salle du conseil.

MISSISSAGUAS DU LAC RICE.

Cette bande compte 104 âmes, soit une diminution de 7.

Il y a très peu de changements à signaler dans l'état et les habitutdes de ces sauvages.

Quelques-uns cultivent leurs terres d'une façon très convenable, mais la majorité emploie des blancs pour cultiver à moitiés (*on shares*), et suit ce système depuis des années. Dans ces conditions, les blancs ne se préoccupant que de la récolte de l'année, le sol s'est épuisé et se couvre rapidement de mauvaises herbes et de chardons.

L'instituteur qui dirigeait autrefois l'école, a été congédié et remplacé par une personne capable, ce qui amènera sans doute de meilleurs résultats.

MISSISSAGUAS DU LAC À LA VASE.

La rougeole s'est aussi déclarée parmi les enfants de cette bande ; mais comme ils ont été mieux soignés, les décès n'ont pas été aussi nombreux qu'au lac Rice et à Alnwick. La bande compte 155 âmes, même chiffre que l'an dernier.

Je suis heureux d'avoir à faire rapport que l'état sanitaire de ces sauvages est généralement bon et que la chasse, la pêche et la culture leur fournissent le confortable.

MISSISSAGUAS DE SCUGOG.

Cette bande compte actuellement 45 âmes, soit une augmentation de trois.

A l'exception de deux familles, les sauvages prennent lentement l'habitude du travail. Ils n'ont pas encore d'école.

CHIPPEWAS DE L'ILE AUX SERPENTS.

Cette bande compte actuellement 138 âmes, soit une augmentation de cinq.

CHIHPEWAS DE RAMA.

Cette bande compte 138 âmes, soit une augmentation de cinq.

Ces sauvages améliorent leur système de culture, sèment plus de grain et défrichent graduellement une plus grande étendue de terres.

L'école ne s'améliore pas et reste dans un état peu satisfaisant.

CHIPPEWAS DE L'ILE DES CHRÉTIEXS.

Cette bande compte 317 âmes, soit une augmentation de sept.

Quatre-vingt-huit membres de la tribu résident sur l'île Manitoulline et les 229 autres sur l'île des Chrétiens.

Ces derniers sont très industrieux et généralement d'habitudes régulières. Les hommes robustes passent une partie de l'hiver à la chasse et sèment leurs champs et leurs jardins au printemps; l'été, ils charge le bois de service aux scieries de la côte nord à forfait.

L'école est encore dirigée par le même instituteur sauvage; il ne s'est pas encore procuré de certificat de capacité.

CHIPPEWAS DE SAUGEEN.

Cette bande compte actuellement 359 âmes, soit une augmentation de six.

Ceux de ces sauvages qui se livrent à la culture ont fait de bonnes récoltes l'année dernière, et fabriqué une grande quantité de traverses de chemins de fer, lesquelles se vendent bien.

Depuis mon dernier rapport, l'instituteur de l'école du village de Saugeen a été congédié pour incapacité, mais, d'après ce qu'on me dit, son successeur ne vaut guère mieux.

CHIPPEWAS DE NAWASH.

Cette bande compte 392 âmes, soit une augmentation de quatre.

Outre l'agriculture, ces sauvages se sont beaucoup occupés, l'année dernière, de la fabrication des traverses de chemin de fer, dont ils ont fait, me dit-on, pour une valeur d'environ $8,000. Leur pêche a été excellente, de sorte qu'avec le nombre relativement considérable de bestiaux qu'on élève sur la réserve, ces sauvages ont vécu dans le confortable.

Ils ont achevé et ouvert une nouvelle salle du conseil et une école, et sous bien des rapports, toutes leurs écoles, surtout celle du village du Cap Croker, sont plus prospères que jamais.

Les plus intelligents de ces sauvages semblent se préoccuper davantage de faire mieux instruire leurs enfants; mais, pour le plus grand nombre, ils ne manifestent que peu ou point le désir de s'améliorer. Cependant, parmi eux et chez les Chippewas de Saugeen, il y a des signes manifestes de proprès dans la civilisation.

Le nombre total des sauvages de cette surintendance qui participent aux distributions semestrielles, est de 2,891, soit une augmentation de 40 sur le chiffre de l'an dernier. Il y a, en outre, environ 200 sauvages qui résident sur les différentes réserves, ou les fréquentent, et n'appartiennent à aucune des bandes susmentionnées; ils ne sont point compris dans le recensement, et le département ne leur paie rien.

On compte aussi 25 familles, environ, représentant à peu près 120 individus des tribus d'Otahwa et Pottawatamie, qui laissèrent les Etats-Unis pour le Canada, il y a plusieurs années, pour venir se fixer sur l'île des Chrétiens; quelques-unes de ces familles y sont encore; mais 19 d'entre elles se sont rendues à la Pointe au Caribou, sur la côte nord du lac Huron, où elles ont construit des maisons et mis des terres en culture. Elles ne possèdent point de terres et ne participent à aucun paiement en espèces, mais, grâces à leur activité, elles ont pu, jusqu'à présent, se suffire passablement à elles-mêmes.

Plusieurs fois, elles m'ont exprimé le désir que l'on réservât exclusivement pour elles un petit district sur la Pointe au Caribou où elles se sont établies, car, à mesure que le district qui les environne se colonisera, elles pourraient bien se voir chassées de leurs foyers.

D'après les observations que j'ai pu faire moi-même sur les lieux, je suis porté à croire qu'en faisant strictement surveiller, par des personnes compétentes, les bandes de cette surintendance, on parviendra, mieux que par tout autre moyen, à civiliser ces sauvages.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. PLUMMER,
Surintendant et commissaire.

SURINTENDANCE DU NORD—DIVISION N° 1,
BUREAU DES SAUVAGES,
MANITOWANING, le 24 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa,

MONSIEUR,—L'année expirée au 30 juin 1881, pour laquelle j'ai l'honneur de vous adresser le présent rapport, accompagné d'états tabulaires, n'a été marquée par aucun progrès agricole sensible chez les sauvages de cette surintendance ; ils sont à peu près dans la même position que l'année dernière. Les récoltes de grain ont été un peu au-dessous de la moyenne, surtout le blé; la récolte de pommes de terre, qui est une des plus importantes pour les sauvages, a été assez abondante. La récolte de foin a été assez faible, et la neige ayant commencé à tomber dans les premiers jours de décembre et couvert le sol jusqu'au mois d'avril, la saison pendant laquelle il faut nourrir le bétail a été plus longue qu'à l'ordinaire, et il n'est pas surprenant que, la provende venant à manquer, plusieurs cultivateurs aient dû faire sortir leur bétail au mois de mars, alors que le sol était encore recouvert d'une épaisse couche de neige, et que nombre d'animaux aient péri. Les tableaux n'indiquent donc pas d'augmentation du nombre des bestiaux appartenant aux sauvages, augmentation que j'aurais à constater si la saison eût été plus favorable. Sous ce rapport, les sauvages n'ont pas plus souffert que les colons blancs, dont les pertes ont été relativement aussi considérables.

La superficie des terres en culture n'est pas beaucoup plus considérable que l'an dernier, car, bien que certains sauvages aient fait de nouveaux défrichements, dans bien des cas ils ont laissé en jachère une étendue égale de terrain, autrefois cultivé, mais qui n'était plus de bon rapport.

L'amélioration du commerce de bois a augmenté la demande de la main-d'œuvre dans les différentes scieries ; plusieurs sauvages ont été employés dans l'été et à de bons gages.

Pendant l'hiver, quelques bandes ont fabriqué des traverses de chemin de fer ainsi que des poteaux de télégraphe; toutefois, ces articles ne se vendaient pas bien et le travail était peu rétribué.

L'hiver de 1880-81 a été très rude, mais n'a pas eu de mauvais effets sur l'état sanitaire des sauvages ; toutefois, la gelée a pénétré dans des caves et celliers jusqu'alors considérés comme à l'épreuve du froid, et de grandes quantités de pommes de terre et autres tubercules ont été gâtés.

La pêche a été d'un bon rapport.

Les sauvages qui font la chasse ont été assez heureux dans leurs expéditions. Ils ont pris, pendant l'hiver, des fourrures pour un montant variant de $25 à $250 chacun, suivant l'habileté du chasseur. Les fourrures se sont bien vendues.

La conduite des sauvages a été généralement bonne ; quelques jeunes gens se sont pourtant abandonnés à l'intempérance ; pendant l'année, quatorze sauvages ont été condamnés à l'emprisonnement, pour des termes assez courts. Les personnes qui leur fournissent des liqueurs échappent généralement à la loi, car les sauvages ne les dénoncent jamais.

On a continué la construction de l'école industrielle des garçons, à Wickwemikong. Depuis quelques mois, l'édifice est occupé, bien qu'il ne soit pas encore achevé complètement.

On a aussi construit une grande rallonge à l'école industrielle des filles, ce qui sera d'un grand avantage pour les occupants.

Les sauvages de Wikwemikongsing et de Sheshewaning ont ouvert de nouvelles maisons d'école, et l'on en construit aussi de nouvelles au lac du Poisson-Blanc, à la baie du Sud et à Sheguiandah ; le département aide à ces constructions en fournissant les châssis, vitres, clous, serrures, etc.

Voici les paiements faits aux sauvages de cette surintendance :

Paiement annuel de $4 par tête, en vertu du traité Robinson ; ce paiement est effectué en juillet. En outre, plusieurs bandes reçoivent l'intérêt sur le capital placé,

et cet intérêt, payé chaque semestre, représente, pour l'année, $4.79 par tête, pour les Ojibways et les Outaouais de l'île Manitouline.

Pendant l'année, on a distribué aux sauvages de cette surintendance, un total de $10,322.62.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES PHIPPS,
Surintendant-visiteur.

WIKWEMIKONG, le 29 septembre 1881.

NOS ÉCOLES INDUSTRIELLES.

A cette époque, l'année dernière, nous travaillions activement à préparer des locaux meilleurs pour les enfants de nos écoles industrielles; nos garçons étaient encore dans l'ancienne maison d'école, où ils se trouvaient tellement entassés qu'à part les inconvénients de cet état de choses, il n'y avait plus de place pour de nouveaux élèves.

Bien que la nouvelle maison d'école soit achevée à l'extérieur, les cloisons intérieures ne sont pas faites ; ce n'est qu'au milieu de novembre qu'on a pu terminer ce qui pressait le plus à l'intérieur.

La cuisine, les réfectoires et les salles de récréation occupaient alors tout le premier étage.

Au second étage, il n'y avait qu'une grande salle servant de dortoir; les deux étages supérieurs étaient inachevés.

Les classes et les cours ont été continués dans l'ancienne maison, où l'on avait laissé également les ateliers des tisserands et des cordonniers.

Depuis plusieurs années, les filles avaient un local mieux disposé, mais qui est aussi devenu insuffisant. On commença, en juillet 1880, une grande rallonge reliant le pensionnat à l'école, et, l'automne suivant, cette rallonge était assez avancée pour qu'on pût occuper le premier étage. Au commencement de l'été de cette année, les travaux étaient repris, et l'on peut dire qu'ils sont maintenant achevés, au grand avantage de l'institution.

Il restait beaucoup à faire dans les autres divisions—on y avait beaucoup travaillé le printemps dernier, mais après avoir fait plusieurs cloisons, pour les divers besoins de l'institution et avoir partout posé les lattes, il reste encore à achever le plâtrage, et l'ouvrier qui y travaille (un sauvage), ne pourra très probablement faire plus, cet automne, que de le terminer dans les deux grandes chambres de l'étage supérieur, où l'on doit installer les dortoirs, et—nous l'espérons—dans la moitié d'un autre étage où seront les nouvelles salles d'étude, et les ateliers des tisserands et des cordonniers.

Ces deux métiers sont les seuls que l'on enseigne jusqu'à présent; un seul de nos garçons était assez fort pour commencer à apprendre les métiers de charpentier ou de forgeron. On a construit des ateliers pour ces deux métiers, mais ils n'ont pas beaucoup servi. Dernièrement, on les a fait mieux arranger par un artisan d'expérience, et quelques-uns de nos garçons y commenceront bientôt leur apprentissage.

Aucun engagement formel n'empêche les parents d'emmener leurs enfants quand ils préfèrent les avoir chez eux.

L'état sanitaire des enfants a été généralement bon, si ce n'est à une certaine époque, l'hiver dernier, où quelques petites filles ont eu la rougeole; heureusement, toutes en ont guéri. Cette maladie n'a pas atteint les garçons.

On a beaucoup amélioré la cour de récréation, où les enfants peuvent maintenant jouer à cœur-joie.

Outre les enfants sauvages, on en a admis quelques blancs; comme ils parlent anglais, ce sera un moyen de répandre de plus en plus l'usage de cette langue.

Tous les élèves font, dans toutes les branches de l'enseignement, des progrès satisfaisants pour les instituteurs; ils sont généralement dociles et se conduisent bien.

D. DUROUQUET, S. J.

ONTARIO,
SURINTENDANCE DE L'OUEST,
SARNIA, le 9 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un état tabulaire, pour l'année expirée au 30 juin dernier, concernant les bandes de cette surintendance.

On y verra que la population des différentes bandes a diminué, le nombre des décès excédant celui des naissances. Je crois cependant que quelques naissances n'ont pas été enregistrées, et que, par conséquent, la diminution semble plus considérable qu'elle ne l'est en réalité.

Les Wyandotts d'Anderdon se font graduellement naturaliser, et prendront bientôt place parmi leurs voisins, les blancs, comme citoyens de la Confédération canadienne. Nombre d'entre eux rempliront cette formalité à leur honneur, tandis que d'autres vendront bientôt leurs propriétés et dissiperont les produits de cette vente.

Les récoltes de 1880 ont été insuffisantes pour un grand nombre. Toutefois, les sauvages laborieux ont fait beaucoup d'ouvrage, à des prix avantageux. Les conseils des différentes bandes ont pourvu aux besoins des vieillards, des invalides, et les sommes ainsi distribuées ont été portées au fonds des secours publics.

Les récoltes ont été meilleures cette année, et tous les sauvages un peu laborieux ne manqueront pas de provisions.

Toutefois, nombre de sauvages très capables de travailler ne songent jamais à l'avenir. Ils se bâtissent des maisons habitables, mais ne défrichent ni ne cultivent la terre; il en résulte que nombre d'entre eux sont toujours à la veille de manquer du nécessaire.

Il y a aussi un grand nombre de veuves, de vieillards et d'invalides qui sont à la merci de la charité publique. Lorsqu'il est bien portant et vigoureux, le sauvage ne pense presque jamais à économiser pour l'époque où il deviendra vieux ou infirme.

Cet exposé me semble assez incomplet, mais je l'ai fait aussi exact que possible dans les circonstances.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. WATSON,
Surintendant des sauvages.

ONTARIO,
SURINTENDANCE DE L'OUEST,
AGENCE DES SAUVAGES,
STRATHROY, le 3 octobre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, avec le tableau qui l'accompagne, indiquant les progrès, etc., qu'ont fait les diverses tribus sauvages, dans cette agence, pendant l'année expirée au 30 juin dernier.

Le résultat du recensement est satisfaisant, en général :—

Les Oneidas de la Thames comptent.....	688	âmes.
Augmentation de 47, depuis le dernier recensement.		
Les Chippewas de la Thames comptent.....	483	"
Augmentation de 13, depuis le dernier recensement.		
Les Munceys de la Thames comptent.....	129	"
Diminution de 1, depuis le dernier recensement.		
Population totale.....	1,300	"

Les réserves sur lesquelles vivent ces tribus sont magnifiquement situées, le long de la rivière Thames, et le sol en est excellent.

Les sauvages de cette réserve possèdent six écoles, savoir : deux chez les Oneidas, trois chez les Chippewas et une chez les Munceys; elles sont toutes dirigées par des instituteurs aborigènes, excepté une qui est sous la direction d'une institutrice blanche.

Trois des écoles sont maintenues aux frais des Chippewas, deux, en partie aux frais de l'église et en partie aux frais des sauvages. Cette agence possède aussi une école industrielle très bien dirigée où les garçons apprennent des métiers et l'agriculture, et où l'on enseigne aux filles l'économie domestique, le tricotage et la couture, tout en leur donnant une éducation élémentaire. Les enfants de ces tribus ne suivent pas aussi bien qu'ils le devraient, les écoles communes; cela est dû à ce que les parents l'un certain nombre sont absents une partie de l'année et que ceux des autres négligent ou même refusent presque de les envoyer à l'école. Toutes les maisons d'école sont en fort bon état, quatre d'entre elles sont de bonnes maisons en charpente, presque neuves, et deux des maisons en troncs d'arbres.

L'église anglicane et la société méthodiste canadienne ont chacune une mission bien organisée parmi les sauvages, où elles font beaucoup de bien.

Je n'ai rien de spécial à mentionner relativement à l'état moral et intellectuel de ces bandes.

Leur état sanitaire a été le même que celui que j'indiquais dans mon rapport de l'an dernier. Il ne s'est pas déclaré d'épidémie parmi eux, dans le cours de l'année dernière.

On a distribué aussi judicieusement que possible, les couvertures fournies par le département aux Chippewas et aux Munceys, l'année dernière, pour le confort des vieillards et des invalides.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
THOMAS GORDON,
Agent.

ONTARIO,
SURINTENDANCE DE L'OUEST,
HIGHGATE, e 1er octobre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport, accompagné de l'état tabulaire, pour l'année expirée au 30 juin dernier.

MORAVES DE LA THAMES.

Les sauvages de cette réserve sont actuellement au nombre de 274, augmentation de trois depuis mon dernier rapport ; il y a eu 13 naissances et 10 décès.

Les récoltes de la réserve n'ont pas été aussi bonnes que l'an dernier, à cause de la sècheresse prolongée ; mais comme l'étendue de terres en culture était plus considérable, on devra récolter à peu près le même nombre de boisseaux.

Depuis mon dernier rapport, on n'y a construit qu'une seule résidence, mais un grand nombre de granges et d'étables.

Il y a aussi augmentation du nombre d'instruments aratoires, surtout des semoirs, cultivateurs et moissonneuses.

On a fait et ensemencé quelques nouveaux défrichements, mais le progrès, sous ce rapport, laisse encore à désirer. Une des principales améliorations faites sur la réserve, est celle des chemins qui, maintenant, pour leur construction, feraient honneur à n'importe quel township de l'Ontario.

L'automne dernier, on a creusé nombre de fossés qui sont d'un grand avantage pour les chemins et les routes qu'ils traversent.

On a fait des réparations à la maison d'école qui, comme je le disais dans mon dernier rapport, était en fort mauvais état, et elle pourra encore être utilisée pendant un certain temps. Les écoles ne sont pas encore fréquentées comme elles devraient l'être, mais il y a cependant amélioration sous ce rapport; les élèves qui suivent régulièrement les classes, font des progrès, et quelques-uns sont même assez avancés.

Somme toute, les sauvages font des progrès lents mais sûrs; on pourrait désirer mieux, mais c'est tout ce à quoi on peut s'attendre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN BEATTIE,
Agent des sauvages.

ONTARIO,
SURINTENDANCE DE PARRY-SOUND,
PARRY-SOUND, le 17 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR.—En même temps que l'état tabulaire pour l'année expirée au 30 juin dernier, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant sur les affaires générales des sauvages, dans cette surintendance.

Quant aux récoltes, il m'a été impossible de me procurer des renseignements positifs sur le rendement; mais, sur quelques-unes des réserves, j'ai pu constater, l'automne dernier, que les récoltes étaient passables, et bonnes en quelques endroits; dans d'autres, les bestiaux les avaient ravagées, et,au lac Nipissingue,on avait cultivé une moindre étendue qu'à l'ordinaire, ce que les sauvages attribuaient au manque de blé et de pommes de terre de semence, et, comme ils n'en avaient point demandé, ils n'ont point eu leur part dans la distribution que le département a faite aux bandes qui avaient fait une demande régulière; et, cette année encore, j'ai pu constater que l'étendue de terres en culture est moindre que l'an dernier.

Sur l'île Parry, les récoltes de blé et de pommes de terre ont été bonnes.

A Shawanaga, les récoltes ont été passables, et bonnes dans certains cas.

A Henvey's Inlet, plusieurs récoltes ont été détruites par les bestiaux, mais ailleurs elles étaient passables.

Lac Nipissingue.—Moins de terres en culture, mais là où on a ensemencé, les récoltes s'annoncent bien.

Sur la réserve de Dokis, aucun membre de cette bande réside. Quelques-uns accompagnent,avec Dokis, les partis de traficants qui se rendent au nord, et d'autres habitent les îles du lac Nipissingue, d'autres sur la réserve Nipissingue, comme, par exemple, le chef des Dokis,qui y possède une maison et fait de bonnes récoltes sur son petit terrain. Peu d'amélioration pour les bestiaux; il y a maintenant un plus grand nombre de vaches sur les réserves, mais comme les familles de leurs propriétaires s'absentent quelquefois plusieurs jours, pour aller cueillir des fruits, etc., je suis porté à croire que les vaches ne sont pas bien soignées.

Ecoles—Jusqu'à la fin du dernier trimestre, quatre écoles étaient ouvertes, mais depuis lors, il n'y en a plus que trois, parce que l'instituteur de l'école supplémentaire de l'île Parry, a donné sa démission, et je n'ai encore pu le remplacer.

Les enfants fréquentent les écoles en assez grand nombre, mais je suis fâché d'avoir à dire qu'ils ne sont pas assez réguliers.

Cet hiver, j'ai visité trois des écoles, en compagnie de M. Switzer, I.E.P., qui s'est montré bien satisfait des examens et de la manière dont les écoles sont tenues. A l'époque, il n'a pas eu le temps de visiter l'école de Henvey Inlet.

Cet été, tous les instituteurs des écoles des sauvages, dans cette surintendance, ont été examinés par M. Switzer, ainsi que les instituteurs des écoles publiques, et il s'est montré très satisfait de ces examens.

Pendant l'année, le département des sauvages m'a mis à même de faire construire, pour chaque école, deux cabinets d'aisance masqués. Ce travail a été fait pour trois écoles ; pour la troisième, on a reçu une soumission, mais, subséquemment, le soumissionnaire a renoncé à entreprendre cette construction.

A Henvey's Inlet, la bande s'est cotisée et a fait blanchir l'école et les cabinets d'aisance, à l'intérieur et à l'extérieur, ce qui est une grande amélioration.

Je ne puis dire que les sauvages se livrent davantage à l'agriculture ; un meilleur système donnerait de meilleurs résultats ; mais on rencontrera toujours de grandes difficultés sur ce point. D'abord, l'agriculture constitue un nouveau genre de vie pour les sauvages ; ensuite, les gelées de printemps et d'automne rendent la saison très courte, et enfin plusieurs bandes sont mal pourvues de chevaux et de bœufs ; cependant, ils réussiraient mieux s'ils n'attendaient pas la fin du printemps pour préparer la terre, d'où il résulte que tous ont besoin de bœufs en même temps.

Pendant la saison des travaux, quelques sauvages de ces bandes gagnent de bons gages comme manœuvres aux scieries ; mais ils n'ont pas de l'ouvrage continuellement ; on peut même dire que les scieries ne fonctionnent que par intervalles. Aussi, cette année, plusieurs sauvages se sont engagés et ont travaillé assez longtemps sur le chemin de fer du Pacifique, au lac Nipissingue, et sur le chemin de colonisation de Shawanaga.

Bien que je ne l'aie pas constaté par moi-même, j'ai su que les cas d'ivresse étaient assez communs sur l'île Parry ; mais il est très difficile de se procurer les preuves nécessaires pour faire condamner les personnes qui vendent des liqueurs. Toutefois, il n'y a pas longtemps, le magistrat stipendiaire a été saisi de deux cas de ce genre ; l'une des causes a été renvoyée, par suite de l'absence d'un témoin ; dans l'autre cas, la preuve étant complète, le prisonnier a été mis à l'amende. On m'informe que, depuis lors, le nombre des cas d'ivrognerie a beaucoup diminué sur l'île.

En terminant, je ferai observer que si les progrès n'ont pas été bien sensibles, il n'est pas douteux que les écoles produiront de bons résultats parmi les jeunes sauvages, chez lesquels seuls on peut espérer des améliorations, et seulement des améliorations graduelles, parce qu'ils prendront nécessairement bien des habitudes de leurs parents et des membres les plus anciens de la bande.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. SKENE,
Surintendant-visiteur.

ONTARIO,
AGENCE DES TERRES DES SAUVAGES,
SAULT SAINTE-MARIE, le 30 sept. 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—Conformément à votre circulaire du 29 août 1881, j'ai l'honneur de vous expédier mon rapport pour l'année expirée au 30 juin 1881, sur la 3ème surintendance du nord, dont j'ai le contrôle.

J'ai peu de choses à dire au sujet des récoltes de cette année ; elles ont donné à peu près le même rendement que celles de l'année dernière. Le blé et autres grains semés par les sauvages dans la partie de l'est de la réserve, ont donné une récolte à peu près moyenne ; mais la récolte de grains de la bande Nubenaigooching, autour de la baie de l'ouest de la réserve, a été bien ravagée par les sauterelles et autres insectes, qui en ont détruit la plus grande partie ; la mouche à patates a fait de grands dégâts dans les endroits où l'on ne s'est pas occupé de la détruire. Si les Nubenaigoochings ne se sont pas préoccupés de cette invasion, cela est dû, en grande partie, à l'absence des hommes de la bande, qui faisaient partie, en grand nombre, pendant l'été, d'expéditions de pêche sur le lac Supérieur, où ils reçoivent de bons gages, et avaient négligé d'engager des hommes pour veiller à leurs récoltes. A cette

époque importante, les femmes s'occupent à cueillir des fruits, faire des paillassons, des paniers, des ouvrages en écorce, etc. Par suite, les grands jardins—comme on pourrait appeler les terres cultivées—sont laissés à l'abandon. Les hommes actifs qui sont restés sur leurs terres, ont fait de bien bonnes récoltes.

Quant aux deux écoles qui se trouvent sur la réserve, je crois qu'elles s'améliorent toutes les deux; le nombre des élèves y est beaucoup plus considérable que lorsque je les visitai il y a quelques années. Je crois que l'usage d'alphabets illustrés a attiré un grand nombre d'élèves qui n'auraient point, sans cela, fréquenté l'école, car les enfants sauvages s'instruisent plus par les yeux qu'autrement, et préfèrent ce mode d'enseignement à tout autre. On n'arrive pas à convaincre les parents de la nécessité d'envoyer leurs enfants à l'école, bien que tous semblent animés du désir de leur donner de l'éducation.

Je regrette d'avoir à dire que, dans mon district, il s'est vendu très peu de terres l'an dernier. Les colons qui voudraient s'y établir, se plaignent de ce qu'en achetant on ne les laisse pas maîtres de disposer du bois que le premier individu qui prend un permis, a le droit de couper, qu'ils perdent ainsi leur meilleur bois, et que les lots ainsi tailladés par les porteurs de permis, sont plus difficiles à défricher et beaucoup plus exposés aux feux des bois environnants.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre trés obéissant serviteur,

WILLIAM VAN ABBOTT,
Agent des terres des sauvages.

AFFAIRES DES SAUVAGES,
SURINTENDANCE DU NORD, 4EME DIVISION,
PRINCE-ARTHUR'S-LANDING, le 30 Septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le tableau annuel statistique des affaires des sauvages de cette division, pour l'année expirée au 30 juin 1881.

Les sauvages de la bande de Fort-William ont affecté l'allocation que le département leur a accordée, à la construction d'une salle du conseil sur leur réserve, et les travaux se font activement. Le bâtiment aura 20 x 30 pieds; à l'intérieur et à l'extérieur il est fait de bois taillé, et lorsqu'il sera fini, répondra bien à tous les objets pour lesquels on l'a entrepris.

Les écoles des garçons et celles des filles fonctionnent bien, mais ne sont pas aussi fréquentées qu'on pourrait le désirer. J'ai fait observer la chose à l'instituteur, en lui disant combien la régularité des élèves est importante; il m'a répondu que nombre d'enfants éprouvaient de la répugnance à venir à l'école parce qu'ils n'étaient pas suffisamment vêtus.

La paire de bœufs fournie par le département, a permis à la bande de cultiver une plus grande étendue de terres qu'à l'ordinaire.

Nombre de sauvages s'établissent et font des améliorations dans les limites de la mission fondée par l'Eglise anglicane à la Grande Baie, sur le lac Nipigon. Cette entreprise réussira probablement, le gouvernement d'Ontario ayant exprimé son intention de concéder les terres aux colons-résidants qui y feront des améliorations.

Les maisons d'école construites au lac Hélène et au lac Nipigon, seront bientôt ouvertes; ces écoles doivent être sous le contrôle de l'Eglise catholique romaine.

Au Pic, on a construit plusieurs maisons, fait des améliorations considérables et entré une assez bonne récolte de pommes de terre et d'autres légumes. L'école que l'on doit y établir sera bien appréciée dans la localité.

Pas de changement notable à Michipicoten.

Parmi ces sauvages, il y a quelques personnes âgées et indigentes qui auraient grand besoin de couvertures et de vêtements.

Conformément à vos instructions, je me suis fait accompagner dans la tournée annuelle que je fais pour payer les annuités, par un médecin qui a vacciné deux cents enfants.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

AMOS WRIGHT,
Agent des sauvages.

EGANVILLE, le 10 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je suis heureux d'avoir à vous informer que la fréquentation moyenne de l'école augmente, et que tous les élèves semblent faire de grands progrès. Il y a eu peu de maladie parmi les sauvages de cette bande; une seule personne—une sauvagesse nommée Maria Moshel—est morte de la fièvre. Les récoltes sont presque toutes faites et entrées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HENRY GEORGE,
Agent des affaires des sauvages.

(Original.)

AGENCE DE CAUGHNAWAGA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
1er octobre 1881.

A l'honorable surintendant général,
des affaires des sauvages, Ottawa,
Ontario.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur la condition des sauvages de cette réserve pour l'année expirée le 30 juin dernier.

La moisson a été bonne et ils ont récolté beaucoup de pois, d'avoine, et même ceux qui avaient semé du blé ont pu procurer du pain à leur famille durant plusieurs mois.

L'argent n'a pas trop manqué cette année dans le village, même pendant l'hiver, parce qu'un assez graud nombre d'hommes et de jeunes gens ont été employés aux carrières.

Au printemps, il en est parti pour les chantiers un plus grand nombre que de coutume, parce que les gages étaient plus élevés; plusieurs y ont passé l'hiver.

Le commerce de rassade a été en progressant, par suite de la reprise des affaires aux États-Unis. On peut dire en somme que la prospérité augmente dans la tribu.

Les braves gens de la localité ont applaudi aux sages mesures prises par le département pour fermer les auberges; on voit encore sans doute des ivrognes dans le chemin parce qu'ils se procurent des boissons à Lachine ou à Montréal; mais il y a beaucoup moins de désordres dans le village, et la nuit on n'est plus si souvent troublé par les cris des ivrognes. La présence d'un homme de police contribue beaucoup à empêcher bien des désordres.

Plusieurs arrestations d'ivrognes et autres délinquants ont été faites.

Le bois de la réserve devient de plus en plus rare et cher; mais je suis fier de dire que les sauvages le ménagent beaucoup depuis que le département a pris des mesures à cet effet; cependant, je prévois que cet hiver et désormais, les pauvres auront à souffrir du froid et que plusieurs iront hiverner aux Etats-Unis.

Nous avons eu à déplorer dernièrement l'incendie d'une grange appartenant à la famille De Lorimier; tout le monde s'accorde à attribuer à la malveillance la cause

de ce sinistre. Est-ce le fait d'un particulier qui a voulu se venger? ou est-ce la suite du complot formé autrefois contre les métis? La question est difficile à résoudre! Il est certain que les germes de haine qui ont été déposés dans le village par certains individus et qui ont été fomentés involontairement sans doute par d'autres, qui sans pousser directement au mal, excitent indirectement les esprits contre les métis et ne cessent de parler de la nécessité de les expulser, sont pour quelque chose dans ces tristes résultats.

Ces désastres périodiques indiquent la nécessité d'introduire des changements dans la tenure de la seigneurie.

Le système de communauté qui était bon autrefois, n'est plus de saison maintement. Un grand nombre de sauvages étant jaloux et paresseux, verront toujours d'un mauvais œil ceux qui prospèrent, même parmi ceux de leur nation, et seront portés à regarder le bien et les économies des autres comme les leurs.

Cet hiver, il y a eu d'assez nombreux décès surtout parmi les enfants; mais depuis trois mois il y en a eu très peu. Quant à la statistique, il n'y a rien ou peu de différence avec celle que j'ai eu l'honneur de vous transmettre l'an dernier, comme le prouve le tableau ci-joint.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. C. CHERRIER,
Agents des Sauvages.

OKA, P.Q.

Pas de rapport de John McGirr.

PROVINCE DE QUÉBEC,
AGENCE DE SAINT-RÉGIS,
DUNDEE, le 3 octobre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre l'état tabulaire pour l'année expirée au 30 juin dernier, et le rapport suivant.

Comme on le verra par le tableau, le chiffre de la population sauvage de cette agence a augmenté de 20 depuis mon dernier rapport.

L'état général de la réserve ne s'est pas essentiellement modifié depuis l'an dernier.

L'hiver dernier, j'ai vu dans les journaux qu'un sauvage de cette réserve avait dit, à Ottawa, que les sauvages de Saint-Régis étaient dans la misère et mouraient presque de faim; or, à ma connaissance, la misère n'a pas été plus grande que les hivers précédents. Nul doute que les sauvages qui passent l'hiver sur la réserve, ont à souffrir plus ou moins du manque de bois, et de l'insuffisance de leurs habitations, plutôt que du manque de nourriture. Je ne sache pas qu'il ait été fait de plaintes, si ce n'est par une veuve malade qui a demandé des secours que le département lui a envoyés.

Il n'y a pas de raison pour que les gens bien portants et pas trop âgés manquent des choses nécessaires à la vie; mais nombre d'entre eux sont trop indolents pour travailler beaucoup, et dès qu'ils gagnent quelques dollars, ils les dépensent à boire, et se ruinent ainsi de plus d'une manière. Un des sauvages me disait, il y a quelques jours: "Quelques blancs auront beau faire tous leurs efforts pour nous empêcher—nous les sauvages—de nous procurer des liqueurs, nous en trouverons quand même, et si les blancs veulent absolument nous empêcher d'en avoir, ils n'ont qu'un moyen à prendre, c'est de ne plus en fabriquer;"—et ce sauvage disait vrai. Quand on ne les leur vend pas directement, ils trouvent toujours des blancs qui leur en procurent.

Une assemblée du conseil a eu lieu pour engager les sauvages à céder, conformément à l'acte concernant les sauvages, quelques-unes des îles du lac Saint-François

à la Couronne, qui les louerait pour leur avantage; mais la majorité requise n'a pas voulu y consentir, bien que, dans leur état présent, ces îles ne soient d'aucun rapport pour les sauvages. Ils disent qu'au lieu de louer d'autres de leurs terres, ils veulent qu'on leur remette celles qui sont louées, particulièrement les terres situées dans Dundee et dont les baux sont expirés. Les sauvages sont très obstinés quand ils veulent quelque chose. On a beau leur répéter que leur demande n'est pas acceptable, ils reviennent sans cesse à la charge.

Une nouvelle maison d'école a été construite sur cette partie de la réserve connue sous le nom de Chenail; cette école a été ouverte aujourd'hui, et il faut espérer que les habitants de cette section et de l'île Jaune, qui est contiguë, profiteront de cette école et y enverront régulièrement leurs enfants; le gouvernement leur a fourni une bonne maison d'école et leur a envoyé l'instituteur, les livres, le papier, en un mot toutes choses nécessaires.

L'école de Saint-Régis est peu suivie, si l'on tient compte du nombre d'enfants qui pourraient s'y rendre. A moins que l'on adopte une loi coercitive, ou que l'on refuse les annuités aux parents qui négligent pendant plusieurs mois d'envoyer leurs enfants à l'école, ils ne les enverront pas.

L'école de l'île de Cornwall fonctionnait très bien, sous la direction d'un sauvage d'Oka; mais comme il était protestant, le Révd. Père missionnaire est intervenu, et les sauvages étant en majorité des catholiques romains, il a fallu congédier l'instituteur, car les sauvages auraient été privés des immunités de l'église en lui confiant l'éducation de leurs enfants. Les sauvages étaient satisfaits, contents de voir leurs enfants faire des progrès, sans s'occuper des opinions religieuses de l'instructeur, la religion n'étant pas enseignée à l'école. Je suis d'avis qu'il est avantageux d'avoir un sauvage pour diriger une école suivie par les enfants des tribus. Cependant, dans les trois écoles de la réserve maintenant en opération, les instituteurs sont des blancs.

Depuis la date de mon dernier rapport, j'ai visité toute la réserve spéciale, et j'ai pu constater avec quelle négligence les sauvages cultivent. D'abord, ils ne sarclent jamais leurs champs, au grand détriment de la récolte de grain et plus encore de la récolte de foin, qui auraient été excellentes, si les broussailles et les mauvaises herbes n'eussent pas empêché les semences d'atteindre leur entier développement. Sur les îles de Cornwall et de Saint-Régis, le sol, quand il n'est pas trop pierreux, est presque partout très fertile, et s'il était mieux travaillé et cultivé, on y récolterait une plus grande quantité de grains, etc. Mais si peu étendu que soit le lot d'un sauvage, rarement il le cultive en entier, et en laisse environ la moitié à l'état inculte.

Traversez le village de Saint-Régis à n'importe quelle époque de l'été, si ce n'est à l'époque de la récolte du houblon, vous y verrez nombre de jeunes hommes vigoureux, étendus çà et là; peut-être quelques-uns jouent au bouchon ou s'exercent un peu au jeu de crosse, mais très peu à ce dernier jeu, qui demande trop d'énergie. On ne comprend pas bien comment ils peuvent gagner suffisamment pour vivre et perdre tant de temps à des bagatelles.

Le département m'a envoyé de la vaccine et un instrument pour la poser, avec ordre de faire vacciner les sauvages; mais ils n'ont pas voulu se soumettre à cette opération. Ils prétendent qu'il sera temps lorsque l'épidémie se déclarera quelque part dans le voisinage.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN DAVIDSON,
Agents des sauvages.

(Original).

PROVINCE DE QUÉBEC,
SAINT-FRANÇOIS.

Pas de rapport de M. Vassal, agent des sauvages.

(Original.)

AGENCE DE VIGER,
RIVIÈRE-DU-LOUP, 6 novembre 1881.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport et l'état tabulaire, tel que requis par votre circulaire.

Le retard apporté à l'envoi de ces documents est dû à la difficulté que j'ai éprouvée à recueillir les renseignements nécessaires qu'une partie des sauvages refusait de me donner, par suite d'une difficulté surgie entre eux à propos du chef, qu'ils accusaient de mauvaise administration, accusation portée par quelques-uns qui ambitionnaient la charge. C'est une affaire que vous connaissez déjà.

La situation des sauvages est la même que pendant l'année dernière.

Il y a eu cinq décès dans le cours de l'année.

J'avais autorisé un médecin de vacciner suivant l'ordre que vous m'en aviez donné, aucun d'eux n'a voulu se faire vacciner disant que leurs travaux ne le leur permettaient pas et qu'il n'y avait pas de danger qu'ils prissent la maladie; sur le rapport du médecin, j'essayai de les persuader sans plus de résultats.

Je crois qu'il serait préférable de leur distribuer des effets, soit vêtements, ustenciles de cuisine, etc., à la place des annuités en argent, car plusieurs le dépensent en boissons et leurs familles en souffrent, ce sont généralement ceux dont les familles ont un plus grand besoin qui agissent ainsi.

Comme l'année dernière, la plus grande misère règne parmi eux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ANT. LEBEL,
Agents des sauvages.

(Original.)

PROVINCE DE QUÉBEC,
AGENCE DU LAC SAINT-JEAN, 24 septembre 1881.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information du gouvernement, mon rapport ainsi que l'état tabulaire pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Il y a eu, comme vous le remarquerez par l'état tabulaire, une augmentation dans la population de quarante et une âmes. Je suis heureux de dire que cette croissance est généralement due aux soins intelligents du docteur Matte. L'hôpital, où les malades trouvent tout le confort que nécessite leur état, leur fait un grand bien et diminue notablement les mortalités.

Les pluies presque continuelles de septembre et d'octobre derniers ont endommagé la récolte ; le rendement a été médiocre. Cette année les grains sont beaux et le rendement sera au-dessus de la moyenne.

Plusieurs ont travaillé à préparer de la terre neuve pour l'ensemencer l'année prochaine ; ils travaillent adroitement et proprement et sont très encouragés. J'ai acheté deux boisseaux de blé d'automne que j'ai fait ensemencer sur la terre du chef. C'est la première fois que nous essayons ce genre de culture ; d'après la nature du terrain, je pense que nous pourrions très bien réussir, ce qui serait d'un grand avantage pour eux.

Quelques-uns ont pris goût à l'élevage du bétail ; le nombre en augmente tous les ans. Il serait à désirer que les sujets fussent de meilleures races.

Le prix des fourrures étant très élevé, il n'y a pas eu de misère cet été parmi eux. Le chemin que le gouvernement a fait travailler dans le township Ouiatchouan

a fait vivre bon nombre d'entre eux qui n'avaient pas de chasse ; ces sortes de travaux ont le double avantage de leur donner du pain et de les préserver de l'oisiveté qui les démoralise et leur ôte toute énergie.

L'école est plus fréquentée que les années passées ; cependant il y a encore à désirer, les parents sont trop insouciants à cet égard.

En général, je suis satisfait des résultats obtenus, nos indiens se montrent bien disposer à profiter de l'encouragement que le gouvernement leur donne chaque année : on remarque beaucoup de progrès tant qu'en bâtisses, culture, etc.

L'argent reçu du département a été dépensé avec autant d'économie que possible à l'achat de grains de semence et pour soulager les nécessiteux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
L. E. OTIS.
Agent des sauvages.

Rapport annuel sur la bande micmaque de Maria, comté de Bonaventure, province de Québec, pour l'année finissant le 30 *juin* 1881.

(Original.)

MARIA, 14 décembre 1881.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui mon rapport sur la bande micmaque de Maria. C'est par pur oubli, si j'ai retardé jusqu'à présent à vous le transmettre.

Les Micmacs de Maria sont établis sur leur réserve depuis longtemps. Ils y étaient déjà fixés même dans le siècle précédent. C'est leur amour pour la pêche et la chasse qui a dû les y attirer ; car la rivière, Grande Cascapédiac, près de laquelle ils demeurent, abonde en saumons, truites et plusieurs autres espèces de poissons ; c'est aussi un excellent endroit pour la chasse.

Les Micmacs de Maria paraissent avoir progressé assez sensiblement depuis cinq ou six ans : presque toutes les vieilles cabanes ont été remplacées par de petites maisons, dont plusieurs sont assez coquettes ; l'agriculture a pris aussi des proportions qui annoncent du progrès de la part d'un certain nombre. Cependant, cela est loin de ce que ce devrait être, vu l'encouragement qu'ils reçoivent chaque printemps du gouvernement.

L'état moral et intellectuel des sauvages laisse beaucoup à désirer. L'école donne des résultats assez satisfaisants depuis plus d'un an : l'assiduité des enfants est incontestablement meilleure qu'auparavant. C'est pourquoi, j'ose espérer que si cette assiduité se continue longtemps, la douce influence de l'éducation et de l'instruction puisées à cette école, aura pour effet de policer cette bande.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, le surintendant,
Votre obéissant serviteur,
A. GAGNÉ, ptre,
Agent.

(Original.)

PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE BONAVENTURE
MISSION DE SAINTE-ANNE-DE-RISTIGOUCHE,
CROSS-POINT, P.Q., 27 septembre 1881.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages.
Ottawa.

HONORABLE MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec l'exposé tabulaire, le présent rapport sur les sauvages Micmacs habitant la réserve de Sainte-Anne-de-Ristigouche.

Depuis mon dernier rapport, j'ai constaté un progrès réel dans la culture et je puis dire que presque toute la terre de la réserve, très propre à la culture, est défrichée.

Les familles qui ont des fermes suffisamment grandes, récoltent presque assez pour leur subsistance ; ce nombre est petit vu la petitesse de la réserve, mais toutes les familles cultivent un peu, et elles cultivent bien.

La population augmente surtout par les quelques familles qui viennent d'ailleurs tous les ans.

La consomption est la maladie des sauvages d'ici, elle fait plusieurs victimes par année. Cette maladie origine surtout de l'abus des liqueurs alcooliques, et cet abus tend à s'aggraver de plus en plus, surtout chez les jeunes gens. Pendant la saison de l'été, il est la cause de graves désordres, à part qu'il prive des familles entières des choses nécessaires pour la saison de l'hiver.

J'ai l'honneur d'être, hon. monsieur,
Votre tout dévoué serviteur,

OCT. DRAPEAU, ptre.,
Agent.

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ D'OTTAWA,
MANIWAKI, septembre, 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,--J'ai l'honneur de soumettre, pour votre information, l'état tabulaire indiquant la population, les industries et les affaires générales des sauvages de la réserve de Maniwaki, pendant l'année dernière.

Les tableaux du recensement indiquent un petit accroissement de la population. Il y a aussi une augmentation considérable du nombre de bestiaux, principalement chevaux et bêtes à cornes destinés au travail.

Au commencement du printemps, la rougeole et la fièvre scarlatine se déclarèrent parmi les sauvages de la réserve, et prirent bientôt le caractère d'une épidémie. Comme il n'y a pas eu de décès, ni de cas de détresse complète, je n'ai point cru devoir vous demander des secours spéciaux.

Conformément à vos instructions, j'ai fait vacciner tous les sauvages de la réserve sur lesquels cette opération n'avait pas encore été faite avec succès, depuis sept ans. Tous les préjugés qui peuvent avoir existé parmi eux au sujet de la vaccine, ont disparu devant l'épidémie de variole qui a sévi, l'été dernier, parmi eux; plusieurs parents dont les enfants n'avaient pas subi l'opération, ont pris d'eux-mêmes la précaution de les faire vacciner.

Les récoltes de la saison ont été d'un rapport moyen sur la réserve, à l'exception de celle du foin, que les fortes gelées de nuit qui ont eu lieu en juin et ont été suivies d'une longue sécheresse, ont rendue très faible. Dans certains cas, la valeur du foin coupé ne représentait pas les frais encourus pour le couper et le rentrer. La récolte d'avoine a été forte et a donné un très bon rapport. La paille était très-longue et compensera, jusqu'à un certain point, la rareté de fourrage pour les bestiaux pendant l'hiver.

Quant aux progrès que les sauvages font dans l'agriculture, je suis heureux d'avoir à dire que s'ils ne sont pas aussi rapides que je le désirerais, ils sont continus; les sauvages sont aujourd'hui entièrement convaincus qu'ils ne peuvent vivre exclusivement de leur chasse, et cette conviction a essentiellement modifié leurs idées sur l'agriculture. Plusieurs qui, tout dernièrement encore, ne se préoccupaient que peu ou point de la question de cultiver le sol, travaillent maintenant à l'améliorer. Somme toute, j'ai le ferme espoir que dans un délai raisonnable, ils deviendront d'aussi bons cultivateurs que leurs voisins les blancs.

Les sauvages Tête de Boule ont eu tellement peur des maladies contagieuses que bien peu d'entre eux ont visité la réserve cet été.

Plusieurs sauvages vigoureux qui, autrefois, passaient l'hiver à chasser dans les bois, prennent aujourd'hui des engagements avec divers fabricants de bois et vont travailler dans les chantiers. Ils sont même très recherchés, parce que, règle générale, ils ont des habitudes paisibles et se livrent assidûment aux divers travaux qui leur sont assignés.

Les gages élevés que l'on payait, l'hiver dernier, aux flotteurs pour faire la descente des billes de sciage sur le haut de la Gatineau et ses affluents, attira nombre de sauvages Maniwakis, dont quelques-uns ne revinrent sur la réserve qu'après l'époque des semences. Les permis d'occupation émis cet été par le département et distribués aux sauvages de la réserve Maniwaki, pour les lots qu'ils occupent respectivement et sur lesquels ils ont fait des améliorations, ont été hautement appréciés par eux, et cette mesure aura, j'en suis convaincu, d'excellents résultats. Elle mettra fin aux différends relatifs aux limites et constituera un encouragement pour ceux qui en sont porteurs.

On avait habilement répandu parmi les sauvages de la réserve—et cela dans un but qu'il est difficile de concevoir—le bruit que leurs terres seraient données un jour aux colons de race blanche, que ce n'était qu'une affaire de temps. Naturellement, quelques sauvages avaient ajouté foi à cette rumeur, et aucun raisonnement ne pouvait mieux leur en démontrer la fausseté que la distribution de ces permis d'occupation.

On s'aperçoit que les sauvages ont fabriqué cette année une quantité beaucoup moins considérable de mocassins de cuir d'orignal. C'était une de leurs principales industries. Pendant que les sauvages se livraient à leurs occupations ordinaires, les femmes tannaient les peaux d'orignal et en faisaient des mocassins dont la vente leur rapportait assez pour se procurer les choses nécessaires à la vie. L'orignal, l'un des plus nobles animaux de nos forêts, disparaît très rapidement. Il n'en saurait être autrement, car on en fait un massacre inconsidéré; quelquefois on ne les tue que pour la peau. Les sauvages ne sont pas les seuls à blâmer sous ce rapport. Je les ai fortement pressés, dans leur propre intérêt, si ce n'était pour d'autres considérations, de n'en point tuer pendant la saison où la chasse est fermée, sauf les cas de disette, et de me signaler les blancs qui, à leur connaissance, se permettraient pareille infraction à la loi.

La chair de l'orignal est délicieuse, et, grâce au procédé que les sauvages emploient pour la fumer et la saler, on peut la conserver longtemps sans qu'elle se gâte.

Je n'ai à signaler aucun changement notable en ce qui concerne les écoles. Nombre d'enfants assez âgés pour les suivre ne les fréquentent pas. Maintes fois j'ai prié les parents de ne point négliger l'éducation de leurs enfants. Ils donnent les plus frivoles excuses pour ne pas les envoyer à l'école. J'ai invité plusieurs des hommes importants de la bande à assister aux derniers examens et ils se sont rendus à mon invitation. Ils ont paru satisfaits du résultat et ont promis de s'intéresser davantage à l'éducation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES LOGUE,
Agent des sauvages.

(*Original.*)

VILLAGE HURON DE LA JEUNE LORETTE,
29 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages.

MONSIEUR,—L'évènement le plus considérable de cette année pour le village Huron de la Jeune Lorette, c'est que cette tribu a perdu son digne missionnaire le révd. M. François Boucher, qui avait desservi cette tribu pendant plus de trente-six

ans. Cette mort prévue depuis longtemps a jeté le deuil parmi cette petite population, qui avait été l'objet des soins assidus de son missionnaire. Le gouvernement ayant continué l'allocation du missionnaire, la tribu a le bonheur d'en posséder un autre et se montre très reconnaissante envers le gouvernement.

Durant l'année finissant le 30 juin dernier, le village Huron se trouva doté d'une école permanente subventionnée par le département des sauvages, et un bon nombre d'enfants fréquentent cette école, qui est tenue par une bonne institutrice.

Il serait à désirer que le département des sauvages allouât chaque année, en sus des 200 piastres, une somme de vingt piastres pour l'entretien de la maison d'école qui, faute de réparations nécessaires chaque année, finira par devenir inhabitable. Cette maison a coûté assez cher au département sauvage pour lui assurer une existence prolongée.

Durant l'année aucune maladie contagieuse n'est venue fondre sur la tribu, et grâce au commerce assez considérable pratiqué par quelques familles huronnes, il existe une certaine aisance dans le village à part quelques veuves qui n'ont personne pour prendre soin d'elles.

Je dois vous avertir, M. le surintendant, que la mort est venue priver le village de son agent, M. Honoré Sioni. Il est très désirable que le gouvernement paie, alloue un certain salaire à l'agent, vu qu'il est quelquefois obligé de perdre du temps dans l'exercice de sa charge et qu'il n'a pas toujours les moyens de subir cette perte. M. François Groslouis, ayant été nommé assistant de l'agent, a exercé cette charge depuis la mort de Honoré Sioni, et je crois que le département ne pourrait pas mieux faire que de le nommer agent en titre.

J'ai déjà écrit au département sur certaines réparations nécessaires à la chapelle du village; je crois que le département pourrait à la rigueur faire quelque chose pour cet objet.

Le tout humblement soumis.

GUIL. GIROUX, ptre,
Missionnaire.

(*Original.*)

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ ET DISTRICT DE SAGUENAY,
NOTRE-DAME DE BETHSIAMITS, 22 août 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur les bandes sauvages montagnaises de la rive nord, dans le bas du fleuve Saint-Laurent, confiées à ma charge.

GRANDE ROMAINE.

Cette année j'ai eu le plaisir de rencontrer 58 familles, 15 veuves, 7 orphelins, 5 orphelines; total, 245 âmes.

Les familles de Saint-Augustin et d'autres à l'est et à l'ouest, échelonnées le long de la côte, se sont toutes rendues sans exception à la Grande Romaine. Tous ces sauvages étaient contents de voir arriver l'agent, qu'ils attendaient depuis plusieurs jours. Ils me dirent: Nous craignons de ne pas le voir cette année, peut-être que le gouvernement nous a oubliés, on se préparait à partir pour les places de chasse et de pêche; mais les voyant si contents leurs doutes ont été vite oubliés.

La chasse aux fourrures a été moyenne, la chasse au caribou a été bonne, ce qui leur a fourni des provisions, personne n'a souffert de la faim.

Suivant votre ordre, j'ai fait apporter par le capt. N. Blais les articles de pêche à la morue, et cinq barriques de sel. A ma demande, L. Métivier, en a fait la distribution aux sauvages, et à mon arrivée j'ai vu le plus grand nombre après faire la pêche; ils paraissent encouragés. Durant mon passage la morue donnait bien, j'espère

que cela va les aider beaucoup à vivre durant l'été. L'an prochain je vous ferai connaître le résultat de leur pêche. Pour l'an prochain il leur faudrait encore des lignes à morue, des calles, des hameçons, vu que pour plusieurs familles il leur faudrait au moins deux lignes pour en tirer plus de bénéfice. Par l'encouragement qu'il y a déjà pour la pêche, il leur faudrait un ret à hareng et plusieurs barriques de sel, car il y a beaucoup de hareng, ils ont des barges suffisamment, entre eux ils en possèdent douze bonnes et bien voilées.

Je me suis permis de leur faire une part de l'argent que vous m'aviez confié, que je leur ai distribué en fleur, saindoux etc. Ils préféraient, me dirent-ils, partager tous également, vu que tous ensemble ils font vivre les veuves et les orphelins ; c'est le cas, tous les font vivre. Ils sont très reconnaissants envers le gouvernement de cette part d'annuité. Ils vous demandent, et je désire moi-même qu'à l'avenir elle soit plus forte, car il y a beaucoup de pauvres parmi eux, vu le grand nombre de veuves et d'orphelins ; de plus, comme il y a plusieurs vieillards, je désire que le gouvernement leur donne de la poudre, du plomb, et des capsules pour chasser en été, ces vieillards ne sont pas capables de faire la pêche.

Durant les conseils que je leur ai donnés en les encourageant à la pêche à la morue, je leur ai fait connaître qu'ils ne pouvaient pas avoir la rivière Grande Romaine pour pêcher le saumon, vu qu'elle était louée à un Canadien. Ces pauvres sauvages sont bien misérables et tristes de voir qu'ils ne peuvent point pêcher un saumon on une truite comme faisaient leurs ancêtres, me dirent-ils.

Ils éprouvent beaucoup de difficultés pour l'écorce à canot ; ici le bois est rare, petit, et point de bouleau ; même chose dans l'intérieur. Cela leur fait tort pour leur terre de chasse afin de construire des canots pour monter les rivières et passer les lacs.

La santé générale des sauvages est bonne. Durant l'année il n'y a eu que trois décès, deux jeunes enfants, et un homme par la consomption. Je les ai tous vaccinés ; cela leur a fait plaisir.

Le chef Charles Lafontaine est bien respectable et docile ; il regrette ainsi que tous les sauvages de ne pas avoir un terrain de réserve, comme je l'ai demandé pour eux l'an passé ; moi-même je le regrette beaucoup. Ils demandent encore au gouvernement de leur donner un terrain, afin qu'ils soient tranquilles des blancs, et puissent se bâtir une chapelle et faire un cimetière. L'automne dernier ils ont défriché l'emplacement d'une chapelle et d'un cimetière sur le terrain que je leur avait désigné ; le printemps dernier un pêcheur blanc s'est emparé du terrain et s'est bâti une misérable maison ; cela a beaucoup attristé les sauvages. A leur demande, je n'ai pu faire évacuer le terrain, parce qu'il ne leur est pas donné.

Ces pauvres sauvages demandent aussi au gouvernement s'il veut bien leur venir en aide pour leur aider à bâtir une chapelle ; ils sont bien pauvres, et désirent beaucoup avoir une petite chapelle où ils puissent tous se réunir au moins une fois durant l'année pour faire leur mission, et se reposer des fatigues d'une année ; en même temps ils se feront un cimetière, car ils ont un grand respect pour leurs morts. Durant l'hiver, sur leur terre de chasse, s'il arrive quelques décès parmi eux, ils descendent toujours les cadavres sur des traînes (toboganne) à la mer ou au cimetière, distance quelquefois de 300 à 600 milles ; la distance ne les effraie jamais.

Durant l'année, il n'y a pas eu de cas de boisson à déplorer parmi les sauvages, les traiteurs du lieu font à présent une grande attention. Par les conseils que je leur ai donnés l'an passé, je crois que tous les sauvages de la Grande Romaine sont à présent en général sobres, à l'exception d'un, s'il en trouvait l'occasion ; mais ce sujet est toujours à craindre pour les sauvages, car ils sont comme des enfants, toutes sortes de choses les tentent. Ils sont bien respectueux, dociles, assez propres, se conduisent bien, et sont très reconnaissants envers le gouvernement. Jusqu'à présent je suis content d'eux.

NATASKOUAN.

Je n'ai rencontré que 7 familles, 1 orphelin, 1 orpheline ; total, 36 âmes. Le surplus de l'année dernière se trouve à la Grande Romaine, endroit que je leur avais recommandé pour la pêche à la morue.

Ces sept familles sont descendues tard du bois, et le gros vent contraire les a empêchées de se rendre à temps à la Grande Romaine; maintenant elles sont toutes retournées là pour pêcher; elles possèdent trois bonnes barges.

Je leur ai dit que je regrettais beaucoup de ne pas les avoir vues toutes à la Grande Romaine tel qu'elles me l'avaient promis. Voyez-vous, pour elles c'est difficile de leur faire oublier tout à coup la place de leurs ancêtres, telle que Nataskouan; mais l'an prochain j'espère qu'elles seront toutes réunies lors de la visite de l'agent; là où il y a une chapelle c'est le moyen de toutes les réunir une fois durant l'année, si les moyens leur permettent d'en bâtir une. Comme l'an passé ces familles ont fait peu de chasse aux fourrures; elles étaient pauvres.

Ils ont été tous sobres, pour une bonne raison, c'est que le sou ne sonnait pas dans leur poche, en retour leur santé était bonne, je les ai tous vaccinés.

MINGAN.

J'ai rencontré 40 familles, et 8 veuves, total 178 âmes, une augmentation de 33 avec l'année dernière. Cela est causé par de nouveaux nés et le déplacement de quelques familles des Sept-Isles.

J'ai fait connaître aux sauvages que le gouvernement ne pouvait pas leur donner le terrain de Mingan pour une réserve, vu que c'est en seigneurie, ni leur donner la rivière pour le saumon parce qu'elle est louée; pour ces deux sujets, ils ont été désapointés et ont montré beaucoup de mécontentement contre le gouvernement et l'agent, si bien qu'ils ont prévenu le garde-pêche du lieu qu'ils s'empareraient de tout le saumon qu'ils pourraient prendre dans la rivière. Etant averti à temps par le garde-pêche, je les ai empêchés d'aller dans la rivière, leur défendant d'enfreindre la loi, si non qu'ils seraient arrêtés, et qu'ils subiraient les conséquences; cela a eu un bon effet. Le chef des Sept-Isles, Barthelemy Menaïk, a été à Mingan l'été dernier en promenade et a dit aux sauvages qu'eux, dans la rivière Moisie, ils pêchaient le saumon comme ils voulaient, qu'ils pouvaient pêcher la rivière Mingan pareillement; cela a fait beaucoup de tort.

L'été dernier, durant mon passage, ils avaient donné leur place de pêche à saumon à un blanc qui a fourni les rets et son temps. Il en a pris sept quarts, et a fait part suivant son marché d'un tiers du saumon aux sauvages, pour la valeur de 2⅓ quarts. Cette année, comme les sauvages n'avaient pas encore de rets, j'ai donné la place de pêche à cette même personne et aux mêmes conditions; la pêche a été très petite.

Plusieurs ont fait bonne chasse aux fourrures. Pour quelques-uns elle a été moyenne, pour d'autres nulle; cependant personne n'a souffert de la faim.

A mon arrivée, ils s'attendaient que le gouvernement leur envoyait des provisions pour les faire vivre tout l'été; je les ai désabusés difficilement de cela en leur disant que le gouvernement ne leur devait rien, qu'il n'est pas obligé de les faire vivre, qu'ils eussent à travailler, soit en chassant ou à pêcher, pour gagner leur vie. Je leur ai aussi recommandé d'être économiques, car il faut dire qu'ils n'ont aucun ménagement; ils ne mangent pas pour vivre, mais vivent pour manger. C'est général pour toutes les bandes sauvages.

L'année dernière plusieurs familles se sont tenues auprès du poste de la compagnie, se fiant pour vivre sur l'annuité, de sorte qu'elles ont perdu leur temps pour chasser. Pour qu'elles n'en prennent pas l'habitude, afin de les engager à chasser au loin, je leur ai dit qu'elles n'auraient rien cet automne, par conséquent de partir toutes pour leur terre de chasse; par ce moyen les veuves et les nécessiteux s'en trouveront mieux. La compagnie leur a fait des avances suffisantes pour chasser tout l'hiver.

Durant l'année il n'y a eu aucun décès, leur santé est bonne, je les ai vaccinés; une partie a montré de l'indifférence, les autres étaient contents.

Ils ont été sobres durant l'année, l'agent de la compagnie m'a dit qu'il ne connaissait aucun cas de boisson parmi eux,

Il n'y a pas de morue à Mingan, je ne vois rien à faire pour eux pour les aider à vivre durant l'été par la pêche. Plus tard assurément que la misère se fera beaucoup

sentir parmi eux, vu que la chasse diminue toujours, et l'augmentation des blancs leur nuit beaucoup, à moins que vous ne leur donniez la rivière de Mingan pour la pêche au saumon; j'en serais bien content dans leur intérêt. En leur donnant la rivière, le gouvernement devrait les aider par des rets. Même ils demandent des rets pour leur pêche qu'ils ont à la mer, cela coûterait au moins $80 à $100. A ce sujet je leur ai conseillé lorsqu'ils arrivent le printemps de leur terre de chasse de souscrire entre eux depuis $1.00 à $2.00 pour avoir des rets, qu'ils occuperaient eux-même leur pêche, et en auraient tout le produit.

La rivière de Mingan est le passage pour leur terre de chasse; ils ont une chapelle, un terrain de réserve serait nécessaire pour eux, mais j'en vois pas auprès vu que c'est une seigneurie; il faut nécessairement que les sauvages soient par bandes, à la mer et sur les terres de chasse. Etant toutes ensemble au même lieu, elles auraient beaucoup de misère, et ne pourraient point vivre.

J'ai trouvé un certain nombre de ces pauvres sauvages sans aucune reconnaissance, insolents, fiers, soupçonneux et paresseux. Je n'ai pas manqué de le leur dire, attribue cela et avec connaissance de cause, aux mauvais conseils de plusieurs blancs; ssurément que c'est un bien mauvais service à leur rendre.

SEPT-ISLES.

Durant l'année il n'y a pas eu de décès ni de maladie chez eux. La chasse au fourrures a été moyenne. Durant qu'ils étaient au bois, personne n'a souffert de la faim. Sur 272 personnes j'en ai vacciné 242; quelques-uns étaient absents, les autres étaient vaccinés, et leur vaccine était bonne.

Je leur ai fait connaître que le gouvernement ne pouvait point leur donner le terrain qu'ils désirent avoir pour une réserve, que c'était concédé pour les minerais; ils le regrettent beaucoup comme c'est leur place primitive, et que leur chapelle est bâtie sur ce terrain.

Ces pauvres sauvages demandent si vous voulez bien leur aider pour réparer leur chapelle, qui a absolument besoin de réparation, ils en seraient très contents.

En descendant à la Grande Romaine, suivant vos ordres, je leur ai acheté une bonne barge à voiles pour faire la pêche à la morue. A mon retour je m'attendais pouvoir leur donner des lignes, des calles et des hameçons, M. H. Fraser, épicier, de Québec, m'informant par une lettre du 11 avril dernier, qu'il enverrait ces articles de pêche à Sept-Isles. A mon retour, grande surprise, aucun de ces articles n'a été envoyé, ce qui a empêché plusieurs de pêcher, cependant un certain nombre se sont procuré des lignes et se sont mis à pêcher, de sorte que la barge a été employée; ils s'en servent aussi pour la chasse au loup-marin. Cette barge leur a fait plaisir et est très commode pour eux. L'an prochain ces sauvages espèrent avoir des lignes, etc., pour la pêche à la morue, si vous permettez à l'agent d'acheter le nombre demandé.

Pour l'argent que vous m'aviez confié, une partie a été distribuée durant l'hiver aux plus nécessiteux; ce sont des sauvages qui se tiennent à Moisie qui en ont le plus profité. Durant mon passage, j'ai distribué la balance aux veuves et aux plus pauvres, compris sept barils de fleur que j'ai donnés au chef Barthelemy Menaïk pour distribuer aux plus pauvres de sa bande de Moisie, comme il l'appelle; il n'a pas manqué de donner cela à ses enfants et autres parents, gardant une bonne part pour lui. Cela n'a pas manqué de faire des mécontents parmi la bande générale, qui me disait: "Si tu connaissais le chef, tu ne lui donnerais jamais rien, il garde tout pour lui et pour ses enfants." En effet c'est le cas. J'ai agi de la sorte pour le mieux, afin de ne point trop mécontententer le chef et son petit parti.

De temps à autre il arrive que quelques sauvages trouvent toujours quelque moyen de se procurer de la boisson, par des hommes sans principes qui leur en achètent et leur en vendent. Sept Isles est le havre de tous les navigateurs et de tous les traiteurs, il y en a toujours un grand nombre; avec l'aide des gens de terre ils trouvent le moyen de donner et vendre de la boisson aux sauvages. Sur les lieux il n'y a point de juge de paix, et lorsque l'agent passe il ne peut rien faire en fait de poursuite, il n'y a que le magistrat stipendiaire de la côte que l'agent rencontre une

fois pour un moment, mais ce bon monsieur ferme les yeux et se bouche les oreilles. Pourvu qu'il passe, cela fait son affaire, voilà tout; que peut faire l'agent?

L'été dernier j'ai poursuivi un individu de la place devant le magistrat pour de la boisson vendue aux sauvages, cet individu a plaidé ignorance de la loi, et a été mis sous caution.

Je n'ai pas pu rester aussi longtemps aux Sept-Isles qu'il aurait fallu, pour la raison que j'avais déjà dépassé le montant des dépenses de voyage fixé par votre ministère; il a fallu me rendre au plutôt à Notre-Dame de Bethsiamits.

Le plus grand nombre des sauvages ont eu des avances de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, et est en route.

GODBOUT.

La population des sauvages est la même que l'an passé. Lors de mon passage j'en ai vacciné que quatorze, les autres étaient absents; mais je sais qu'ils étaient tous en bonne santé.

L'année dernière a été mauvaise ici pour les patates, ils n'ont récolté que 125 minots, ce qui les a aidé beaucoup à vivre durant l'hiver, au printemps je leur en ai fourni 40 minots pour semer, elles étaient bien poussées lorsque je suis passé, et promettent beaucoup plus que l'année dernière.

Les sauvages de Godbout sont vaillants, chassent et travaillent toujours, en retour ils vivent sans misère.

L'automne dernier je leur ai fait la distribution en fleur, etc., et quelques barils au printemps; il me reste une balance en main pour que la distribution soit plus forte en automne, ils ne s'en trouveront que mieux pour l'hiver, comme cela a eu lieu l'hiver passé. Durant l'été ils vivent facilement par eux-mêmes.

ESCOUMAINS.

J'ai pu visiter ces sauvages un instant le 16 de mai dernier, il n'y avait point de maladie parmi eux; une vieille centenaire est décédée durant l'hiver.

Tous ces sauvages ont été vaccinés l'hiver passé par le docteur qui a passé aux Escoumains pour vacciner les blancs.

Je me suis permis de leur distribuer du grain et des patates pour semer que je leur ai apportés de Québec le 16 de mai, que j'ai achetés sur l'argent de Godbout, comme la population de Godbout est peu nombreuse en comparaison de ce qu'ils reçoivent et qu'ils vivent sans misère, m'a engagé d'en faire une part à ceux des Escoumains dans l'intérêt de les faire semer. Depuis je n'ai pas visité ces sauvages, mais ils m'ont informé qu'ils avaient semé tout leurs grains et patates, et que cela promettait de leur donner une bonne récolte; cela les encouragera pour l'avenir.

Le terrain de M. Vachon demandé pour eux n'est pas encore chaîné faute d'arpenteur, et on m'a informé qu'il n'en aurait pas durant l'été. Si votre ministère veut bien permettre à l'agent d'en avoir un pour terminer l'achat du dit terrain, afin que les sauvages puissent travailler et semer avec plus d'encouragement et en toute sûreté.

NOTRE-DAME DE BETHSIAMITS.

A mon arrivée des postes d'en bas j'y ai rencontré ici 101 familles, compris 33 veuves, total 461 âmes.

Point de maladie contagieuse parmi eux; leur santé est généralement bonne. J'ai vacciné 249 personnes, un bon nombre était bien vacciné, d'autres n'ont point voulu se faire vacciner sous prétexte qu'ils partaient pour le bois. Comme je doute que le vaccin soit pas bon pour le plus grand nombre, pareillement pour les autres bandes que j'ai vaccinées, je suis prêt à recommencer l'an prochain, je suppose que le vaccin était trop vieux, il serait bon que l'agent eût toujours du vaccin et un autre appareil, pour préserver les sauvages, si votre ministère veut bien en envoyer.

Toutes les maisons des sauvages ont été réparées et blanchies à la chaux, c'est bien propre à présent.

Je n'ai pu avoir du bois pour le carré d'une maison d'école comme vous aviez permis à l'agent de faire bâtir. Durant tout l'hiver les hommes étaient tous absents au bois à la chasse. En hiver c'est le temps propre ici pour pouvoir avoir du bois de

construction de là forêt. Je trouve une maison à louer qui ferait bien pour une école si votre ministère permet de louer, et d'avoir une institutrice.

Dans le cours du mois de mars dernier ayant appris qu'un des formans de l'établissement de M. Girouard avait ouvert un chemin pour couper des billots sur la réserve, je me suis rendu sur les lieux pour l'arrêter immédiatement.

A mon retour de ma lointaine visite dans les postes d'en bas, j'ai trouvé les sauvages d'ici dans une état d'excitation fiévreuse qui aurait pu avoir des suites funestes. Plusieurs d'entr'eux avaient traversé à Rimouski sur la côte sud et se sont procuré à peu près autant qu'ils ont voulu de la boisson, plusieurs sont revenus ivres, ils ont partagé avec ceux qui étaient restés sédentaires, leur liqueur de feu. Une fois échauffés et poussés aussi par les mauvais conseils des marchands, ils voulaient faire du trouble à l'agent qui se trouve ici sans force et dépourvu de tout moyen de résistance contre une révolte, mon seul recours c'est l'influence morale des missionnaires, mais encore que peuvent ces messieurs contre une bande avinée ?

Durant l'absence de l'agent pour la visite des postes d'en bas, il serait bon lorsque tous les sauvages sont à la mer pour la traite, qu'il y eût ici sur la réserve des constables où hommes de police, afin d'arrêter les traiteurs, en même temps d'arrêter les sauvages en boisson, et ceux qui vont sur la côte sud en acheter.

La chasse a été moindre que l'an dernier ; il est vrai qu'on ne peut jamais savoir au juste des sauvages le montant de leur chasse, ils disent toujours peu, cependant au dire des marchands ils ont acheté pour environ vingt mille piastres de pelleteries ; mais se ne sont point les sauvages qui en tirent le plus de bénéfice. Sur ce sujet je demande que l'agent soit autorisé par le gouvernenment de vérifier les comptes des marchands avant que les sauvages paient. Souvent les sauvages sont trompés, surtout lorsqu'ils ont un coup de liqueur de feu dans la tête, car j'apprends par une lettre privée qu'un marchand a vendu une bouteille de gin vingt piastres à un sauvage; ils peuvent les trompés pour bien d'autres choses.

Je ne leur ai point distribué de patates au printemps parce qu'ils n'en sèment point. Comme l'an dernier il me reste en argent une balance en main qui sera d'un grand secours pour l'hiver prochain, tel que j'ai fait par le passé pour les veuves, etc. En été elles se tirent toujours bien d'affaire lorsqu'ils sont tous à la mer. Il arrive souvent quand ils ont gaspillé leur argent, c'est alors qu'ils viennent demander à l'agent de l'aide sur l'octroi du gouvernement, je les congédie en leur faisant honte, et leur recommandent d'être plus économiques et de travailler pour gagner leur vie. Oui c'est un fait, souvent c'est celui qui a le moins de besoin, ou le plus à l'aise qui demande du secours, ils sont quêteurs et sans gêne. Il faut nécessairement que l'agent agisse avec prudence et qu'il garde sans rien leur dire pour les secourir en hiver, par rapport au grand nombre de veuves et d'orphelins qui sont ici avec d'autres nécessiteux.

Un bon nombre est maintenant en route pour leur terre de chasse avec des avances qu'ils ont eues de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, les autres vont partir bientôt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très obéissant serviteur,

L. F. BOUCHER,
Surintendant des sauvages.

DISTRICT N° 1, NOUVELLE-ECOSSE.

Pas de rapport de John Harlow.

AGENCE DES SAUVAGES N° 2,
CORNWALLIS, COMTÉ DE KING,
NOUVELLE-ECOSSE, le 23 juillet 1880.

Au très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le moment est venu de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état des sauvages dans cette agence, et je regrette d'avoir à dire que je n'ai à signaler

aucune amélioration parmi eux. Au contraire, leurs moyens d'existence diminuent d'année en année.

Je ferai peut-être bien de rappeler ici dans quelles conditions les Anglais vinrent s'établir dans ce comté, en 1760. Immédiatement avant cette époque, après l'expulsion des Français, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse émit une proclamation invitant la Nouvelle-Angleterre à lui envoyer des colons. C'est alors que nos ancêtres quittèrent la partie est du continent, et le township de Cornwallis, ayant environ quarante (40) milles de longueur sur dix (10) de large, fut concédé à cent cinquante-six (156) propriétaires; on ne fît aucunes réserves pour les sauvages, parce qu'ils étaient aussi hostiles que les Français restés neutres—du moins les regardait-on comme tels. Les townships de Horton et d'Aylesford—formant ensemble une superficie égale à celle de Cornwallis—furent colonisés par des concessionnaires individuels, et, dans les parties sud de ces townships, il y avait de nombreux lots de terres de la Couronne qui ont tous été cédés, il y a douze ou quinze ans, à des gens qui spéculaient sur le bois. On est vraiment surpris de ce que les gouvernements provinciaux de cette période aient poussé l'indifférence jusqu'à ne pas s'occuper davantage de l'avenir des sauvages. Bien qu'ils soient d'un caractère fort indépendant et ne veulent point devenir, comme ils disent, les esclaves payés de maîtres blancs, je suis intimement persuadé que, si on les établissait sur des terres riches et fertiles, ils ont assez d'énergie et connaissent assez la valeur des terres pour les cultiver, pourvu qu'on les aidât suffisamment au début; mais les bonnes terres sont à des prix beaucoup trop élevés, dans ce comté du moins, pour que j'aie même l'idée de suggérer au gouvernement d'acheter des terres pour un établissement de ce genre, et je ne vois, en perspective, que détresse et misère et, finalement, l'extinction de la race sauvage, dans ce comté du moins.

Le gibier a entièrement disparu. Le bois dont les sauvages ont besoin pour leurs petits ouvrages, devient très rare. Les sauvages établis près de Kentville ont à faire environ cinquante milles pour trouver les essences les plus utiles, et même les jeunes érables qui servent aux femmes pour faire leurs paniers et ouvrages de fantaisie, il faut les abattre et les traîner, ou même les porter à dos sur des parcours variant de trois à cinq milles. Lorsque les ouvrages sont fabriqués, il faut les porter à des distances variant de six à dix milles pour les vendre dans les villages les plus importants, où les sauvages ne peuvent les vendre qu'aux habitants les plus riches, tout en mendiant, probablement, pour le double de leur valeur. C'est ainsi que les sauvages gagnent ce qui est absolument nécessaire à leur misérable existence. Advenant la maladie, ils se trouvent en face de la détresse et de la famine, qui deviendraient dans bien des cas une réalité sans les faibles secours que l'agent peut leur transmettre, grâce à l'allocation que leur accorde le gouvernement fédéral.

On ne doit donc point s'étonner que le pauvre sauvage devienne lourd et apathique, qu'il semble paresseux et indolent. Et je ne charge point le tableau; la réalité se manifeste à chaque instant; la seule chose à craindre est que nous devenions trop endurcis, et trop indifférents à leur misère.

Je ne blâme en aucune manière le département; je sais que nous recevons notre pleine part de l'allocation accordée aux sauvages, mais je désirais vous expliquer pourquoi, généralement, il y a plus de misère parmi les sauvages de ce comté que dans d'autres agences.

Je citerai deux faits qui prouvent que les sauvages ont de l'ambition et de l'énergie qu'ils savent parfois bien employer. Il y a quelques années, Stephen Knockwood, fils, travailla sur un chemin de fer, et parvint à économiser sur ses gages la somme de quatre-vingts dollars, avec laquelle il acheta quatre arpents de terre. Depuis, il a construit une maison et une grange très convenables et acheté une paire de bouvillons. Il m'a demandé du grain de semence, et croyant de mon devoir de l'aider, je lui en ai acheté suffisamment pour ensemencer un arpent et un quart. Il a une femme et six enfants. Il les a laissés à la maison pour aller faire la chasse aux marsouins pendant l'été. Mais son terrain est pauvre et il l'a payé trois fois la valeur. Autre fait: il y a quelque temps, un sauvage se prit d'amitié pour un cultivateur de Berwick sud, travailla pour lui quelques années et lui acheta dix arpents de terre. Le cultivateur

lui avait construit une maison, lorsqu'il (le sauvage) mourut de la maladie innée à sa race, la phthisie pulmonaire. Ses deux sœurs héritent de sa propriété.

L'année dernière, j'ai reçu du département, balance au 30 juin.		$ 16 64
Pour distribution, et semences.....		89 04
		$105 68
J'ai dépensé pour les pauvres.....	$ 78 05	
" " semences	25 00	
Balance en caisse	2 68	
		$105 73

Le tout respectueusement soumis.

J. E. BECKWITH,
Agent des sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
DISTRICT DES SAUVAGES N° 3
CALEDONIA, 8 octobre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel, avec le tableau ordinaire.

Peu de changements à signaler depuis mon dernier rapport.

Les récoltes sont excellentes, bien meilleures que l'an dernier.

L'état sanitaire des sauvages de ce district est très satisfaisant.

L'usage des liqueurs fortes diminue chaque année, je suis heureux de le dire. Je n'ai pas eu connaissance d'un seul cas d'ivresse, dans le cours de l'année dernière.

Les sauvages sont paisibles, inoffensifs et toujours disposés à travailler.

L'été, ils s'occupent à faire des paniers, canots, etc.; l'hiver ils font la chasse.

Ils n'ont pas d'école particulière. Quelques-uns de leurs enfants suivent les écoles publiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
THOMAS BUTLER.

CHESTER, le 10 novembre 1881.
DISTRICT DES SAUVAGES N° 4.

Au très-honorable
Surintendant général des affaires des sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre au département mon rapport annuel sur les affaires des sauvages pour le dernier exercice, avec le tableau ordinaire.

Au point de vue social et moral, il n'y a eu, depuis douze mois, chez les sauvages de ce district, que des changements presque imperceptibles; aussi n'ai-je que peu de choses à mentionner dans ce rapport.

Cinq familles qui habitent New-Germany, sur la réserve, ont, à leur honneur, employé toute leur énergie à améliorer leur position en cultivant mieux leurs terres. A la seule exception des pommes de terre, dont les pluies du printemps ont fait manqué la récolte, toutes les autres récoltes ont été meilleures et plus abondantes que l'an dernier. La récolte de foin a été particulièrement bonne. L'avoine a donné aussi un bon rapport.

Le tableau ci-joint fait voir que l'avoine rentrée et battue a donné cent cinquante boisseaux.

Je puis faire le plus grand éloge de la conduite des sauvages. Depuis douze mois, je n'ai pas entendu parler d'un cas d'ivresse. Bien qu'ils manquent souvent des choses nécessaires à la vie, la malhonnêteté est inconnue chez eux. Ils sont tous catholiques et fréquentent très régulièrement leur église. J'ai connaissance que quelques-uns d'entre eux font quatorze milles pour assister au service divin le dimanche. Toutefois, je regrette d'avoir à dire qu'ils n'envoient pas régulièrement leurs enfants à l'école. Cela est peut-être dû à ce qu'ils n'ont point d'écoles ni d'instituteurs convenables, spécialement pour eux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

E. J. McCARTHY,
Agent des sauvages.

BEDFORD, NOUVELLE-ECOSSE, le 15 septembre 1881.
DISTRICT DES SAUVAGES N° 5.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel pour le district n° 5 de la Nouvelle-Ecosse, ou district du comté d'Halifax.

J'ai peu de chose à ajouter aux informations que je vous ai transmises depuis deux ans. Néanmoins, je puis signaler un progrès général.

Le gouvernement a fait l'acquisition d'une bonne propriété de soixante-dix arpents, située à Cole Harbor, à quatre milles, environ, de Dartmouth. L'intention du département était que les sauvages s'y transporteraient pour s'établir sur une réserve à eux propre. Je regrette d'avoir à dire que quelques-uns seulement ont profité de cette occasion d'améliorer leur position. Les autres ont refusé de s'éloigner ainsi de Dartmouth et Halifax et des attraits que leur offrent ces deux villes. Les familles qui se sont fixées sur la réserve de Cole Harbor, ont le confort et semblent satisfaites.

Le département m'avait donné instructions de faire vacciner les sauvages l'an dernier. Je regrette d'avoir à dire qu'il m'a été impossible de réunir les sauvages, comme le voulait le médecin, pour les soumettre à cette opération. Les vieillards ont formellement refusé de se soumettre à l'opération. Un autre médecin a refusé de s'occuper de la chose, parce qu'il trouvait les honoraires insuffisants. Dans la partie la plus retirée de la région, à Sheet Harbor, etc., on a essayé de vacciner les sauvages, mais je n'ai pas encore reçu le rapport du médecin.

J'ai distribué, de la manière que j'ai crue la plus convenable, les allocations de l'hiver dernier, en espèces et en semences.

Au commencement du printemps le département a accordé une allocation spéciale pour réparations nécessaires aux maisons des sauvages de Cole Harbor, ce dont ils se sont montrés fort reconnaissants.

J'ai l'honneur d'être, votre bien dévoué,

D. C. O'CONNOR.

NOUVELLE-ECOSSE,
DISTRICT N° 6 "A",
SHUBENACADIE, le 14 octobre 1881.

Au très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, l'état tabulaire pour l'année expirée au 30 septembre.

Il est aussi complet que j'ai pu le faire, les grains n'étant pas encore tous battus.

Vous observerez que le rendement des récoltes est très faible, comparativement à la quantité des semences employées.

La raison principale de ce fait est que la saison a été tardive; une autre raison est le manque d'engrais.

Le charançon et la rouille ont détruit le blé; les pommes de terre pourrissent et la saison a été si tardive qu'on est obligé de couper une partie de l'avoine en herbe.

Les sauvages se plaignent encore de ce que le moulin rejette l'eau sur leurs terres.

Cette eau a détruit, pendant la saison, quantité de bon foin.

Les sauvages du district demandent instamment une école, parce qu'ils sont très ignorants et disent qu'ils ne veulent pas voir leurs enfants grandir, comme eux, dans l'ignorance.

Quelques sauvages sont actuellement à la chasse, c'est-à-dire qu'ils ont été engagés comme guides par des partis de chasseurs.

Quelques-uns ont obtenu des prix à l'exposition fédérale, tenue à Halifax, pour des ouvrages qu'ils y avaient exposés, mais, comme vous l'observerez par les tableaux, peu de sauvages se sont occupés de tonnellerie, ceux qui faisaient ce métier ayant consacré plus de temps à la culture de leurs terres pendant la saison.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JAMES GASS.

TRURO, N.-E., le 26 septembre 1881.
DISTRICT N° 6 "B."

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport, avec l'état tabulaire ci-inclus, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

Les sauvages de mon agence sont très nomades: quelquefois, j'en ai quinze ou vingt camps; à d'autres moments, pas plus de dix.

L'état sanitaire des sauvages de mon district a été mauvais l'an dernier; il y a eu une épidemie de coqueluche, rougeole, etc.

Pendant l'automne de 1880 et au printemps de 1881, j'ai reçu les sommes de $28 et $25, pour secours et achat de semences; j'ai dépensé ce montant avec le plus grand soin et les sauvages ont su apprécier ces dons.

Votre bien dévoué,
D. H. MUIR, D.M.,
Agent des sauvages.

PARRSBORO, N.-E., le 29 septembre 1881,
DISTRICT N° 7.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport et l'état tabulaire ci-joint, pour l'année expirée le 30 juin dernier.

Depuis mon dernier rapport, il n'y a pas eu de changement notable parmi les sauvages de mon agence, à l'exception de la bande du lac Halfway; ils s'occupent peu ou point d'agriculture, conservent leurs habitudes nomades et mènent une vie errante et sans but. Pendant l'hiver, ils se réunissent dans le voisinage des villes et occasionnent des désagréments et des frais aux autorités. J'ai fait tous mes efforts pour les engager à s'établir sur la réserve, mais ça été en vain.

Je suis heureux d'avoir à signaler une amélioration notable chez la bande du Lac. Ces sauvages semblent comprendre que l'agriculture, même pratiquée en petit et

d'après leur méthode primitive, leur assure des moyens d'existence moins précaires que la chasse. Ils semblent reconnaissants de l'assistance qu'on leur donne et désireux d'améliorer leur position. Les jeunes gens de cette bande travaillent presque constamment dans les scieries ou sur les fermes voisines.

Cette année, leurs récoltes ont très bonne apparence. Ils ont planté quelques arbres fruitiers qui semblent tous de belle venue.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. T. CLARKE.

PICTOU, NOUVELLE-ECOSSE, le 28 juillet 1881,
DISTRICT N° 8.

Au Très honorable
Surintendant des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Dans le rapport que j'adressais, l'année dernière, à votre département, je donnais quelques détails sur les habitudes sociales des sauvages Micmacs. Pour vous mettre encore mieux à même de comprendre le *modus vivendi* de la bande, je décrirai ici quelques-unes de leurs coutumes et observances religieuses les plus remarquables.

La grande fête des Micmacs—à laquelle je viens d'assister—est celle de Sainte-Anne. Le 26 juillet est le jour fixé par l'église catholique romaine pour célébrer la mémoire de Sainte-Anne, que les premiers missionnaires français avaient choisie pour patronne des aborigènes de l'ancienne Acadie. Quelques jours avant la fête, ils commencent à se rendre, de différents points, vers la chapelle de l'île qui est située dans le port de Merigonish. Ils commencent par régler les affaires temporelles d'un intérêt public. C'est ce qu'ils font toujours avant de remplir les devoirs plus solennels de la religion. Le chef, les capitaines subalternes et toute la populace sont évidemment pénétrés, à cette époque, de la responsabilité qui fait songer les hommes au bien-être de la nation. Ils passent en revue les évènements des derniers douze mois, ils considèrent les relations de la bande avec les autres bandes de la tribu, et discutent gravement, en conseil solennel, les exigences de la situation actuelle. Le malheureux, coupable de quelque délit vulgaire—ordinairement un cas unique d'ivresse—est sévèrement admonesté par le chef et obligé de formuler, en présence de ses pairs, son ferme propos de s'amender. Cette promesse est toujours acceptée, et l'expérience prouve qu'elle est presque toujours remplie; alors, il reprend sa position dans la bande; il est devenu un homme nouveau, et jamais on ne lui reprochera ses écarts passés. Ils sont oubliés et pardonnés.

L'autorité du chef est respectée jusqu'à un point qui, réellement, étonne. Il ne se distingue de ses compagnons, ni par son costume, ni par une lignée d'ancêtres distingués. Jusqu'à la mort de son prédécesseur, c'était un sauvage humble et laborieux dont la réputation de probité et de conduite était excellente, mais dont la position n'avait rien de remarquable. Mais la mort de l'ancien chef a créé une vacance et, après une élection chaudement contestée, il a été élu à une faible majorité, probablement à la majorité d'une voix sur son concurrent. Il n'a pas obtenu directement les suffrages d'un quart des électeurs; et, le lendemain, personne ne songe à discuter ses décisions, personne plus que ses rivaux de la veille n'est prêt à obéir à son commandement avec une soumission profonde. Il devient en un instant, respecté, reconnu et accepté par tous. Néanmoins, la tradition restreint ses droits dans une certaine sphère, car, bien que chef suprême, ce n'est, en aucune façon, un monarque absolu. Sa juridiction s'étend jusqu'à une limite bien définie, mais pas au-delà, et ses vaillants sujets, bien qu'évidemment soumis quand la soumission est un devoir, sont parfaitement libres, même dans un sens plus étendu que celui de la liberté républicaine, en toutes questions relativement auxquelles la coutume ne les rend pas justifiables de l'autorité du chef. Ils ne lui paient point de tribut, il n'a point de cassette particulière, et quand il fait la chasse ou la pêche, ou se livre à quelque occupation

ordinaire, sa part est fixée par le tirage au sort, qui règle la distribution générale. Ses vêtements ne sont pas plus riches, son *wigwam* n'est ni mieux construit, ni mieux meublé. Le seul insigne de sa charge est une médaille qu'il porte avec une certaine ostentation dans les grandes circonstances et qu'il cache soigneusement le reste de l'année. Il y a environ trente ans, les chefs étaient élus chaque année. A la demande de l'évêque d'Arichat, la durée de la charge a été modifiée, et le chef est maintenant élu pour la vie. A sa mort, la médaille, accordée par Louis XIV de France, en témoignage de son approbation, est transférée à son successeur, choisi à la majorité des voix.

Bien qu'il soit élu par ses sujets, l'autorité du chef est, sous tous autres rapports, très autocratique. C'est ainsi du moins, que le peuple la considère. Son principal devoir est de réprimer les abus publiquement commis par les individus et de nature à rejaillir sur la réputation des Micmacs. Il agit aussi comme interprète lorsque le prêtre fait un sermon, et en l'absence de ce ministre de l'église, il préside aux prières qui sont toujours faites trois fois par jour. Il veille à ce que les enfants apprennent le catéchisme et se préparent à bien recevoir les sacrements de l'église. Les parents sont sévèrement réprimandés de toute négligence à cet égard, et l'on prend des mesures pour y remédier de suite. Les mariages ne sont solennisés qu'après avoir consulté le chef, et il est presque inutile d'ajouter qu'il n'y met jamais d'obstacle. En général, le sauvage se marie jeune. J'ai fréquemment assisté à des mariages où les âges réunis des conjoints n'excédaient pas trente ans. En ménage, le jeune guerrier est ordinairement un modèle d'honnêteté et de fidélité conjugales. La fête de Saint-Anne, la semaine qui la précède et celle qui la suit, constituent, par excellence, la saison des mariages, que l'on célèbre par de grandes réjouissances.

Les affaires temporelles de la tribu une fois réglées, les mariages célébrés et les sacrements de l'église administrés, la fête religieuse se termine par une procession autour des tombeaux. Le cimetière de la bande est magnifiquement situé sur la hauteur voisine de l'église. Enfin, l'assemblée se disperse et les familles retournent à leurs travaux, pour se réunir au même endroit et dans le même but, l'année suivante.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Avec respect,

R. MacDONALD,
Agent des sauvages.

Nouvelle-Ecosse, le 11 octobre 1881.
District n° 9.

Au Très honorable
Surintendant g néral de affaires des sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—L'état tabulaire ci-joint contient tout ce qui peut intéresser le département au sujet du nombre et des ressources des sauvages.

On peut y voir que le chiffre de la population a diminué de quatre depuis mon dernier rapport. Au printemps dernier et cet été, des maladies de poumons ont emporté un nombre plus qu'ordinaire de grandes personnes. Sans l'immigration de sauvages d'autres districts, la population de ce district serait maintenant beaucoup moindre qu'il y a cinq ans.

Les sauvages sont routiniers et, dans le cours d'une année, il n'y a parmi eux, que des changements presque imperceptibles. Chaque année ils coupent à peu près la même quantité de bois, de trois à quatre arpents. Ils ont employé presque la même quantité de semences et cultivé à peu près la même étendue de terre cette année que l'an dernier.

Environ la moitié des familles du district sèment plus ou moins de pommes de terre. Ils emploient très peu les autres semences. Après la récolte des pommes de terre, en automne, plusieurs familles quittent la réserve et vont camper, pendant l'hiver, dans différentes parties de ce comté et des comtés voisins. Elles partent, entraînées, les unes par leur goût pour la vie nomade, d'autres par le désir d'améliorer leur position ; car, sur leurs terres, les matériaux nécessaires pour leurs ouvrages de tonnellerie, paniers, etc., deviennent rares, et c'est la seule industrie à laquelle ils se livrent pendant l'hiver.

Les grandes distances qui séparent les réserves, rendent très difficile l'établissement d'une école pour les sauvages. Il est cependant question de leur donner, l'été prochain, une école qui sera ouverte, du moins pendant quelques mois.

Les sauvages sont généralement sobres. Bien peu d'entre eux sont adonnés à l'ivrognerie. L'ivrogne est profondément méprisé par ses compagnons, chose remarquable, alors même que le sauvage est ivre comme Bacchus, il est impossible de l'induire à déclarer la personne qui lui a procuré des boissons fortes.

Ils ne sont aucunement maraudeurs ou voleurs. Il est vrai que le sauvage qui emprunte ne rend pas souvent; s'il achète à crédit il n'est pas punctuel à payer à l'époque convenue, mais, alors même qu'il en est réduit à la plus grande misère, il n'ira point voler un mouton dans la bergerie de son voisin, et ne dérobera rien dans son champ de pommes de terre ou son verger.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. CHISHOLM,
Agent des sauvages.

ILES ROUGES, le 21 décembre 1881,
DISTRICT N° 10.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état tabulaire concernant les affaires des sauvages dans mon district, pour l'année expirée au 30 juin 1881.

L'an dernier, les récoltes ont manqué généralement, surtout celles de l'avoine et des pommes de terre, qui sont les plus importantes pour les sauvages. Sans les secours envoyés par le département, certains sauvages auraient manqué du nécessaire, le printemps dernier. Les sauvages de mon district sont généralement laborieux, actifs et sobres. Quelques-uns ne s'occupent peu de cultiver leurs terres. Ils errent çà et là, et quand ils reviennent sur la réserve, ne sont pas dans de meilleures conditions qu'auparavant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN McDOUGALL,
Agent des sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
DISTRICT DES SAUVAGES, N° 11, COMTÉ D'INVERNESS,
RIVIÈRES DES HABITANTS, le 30 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—En réponse à votre circulaire en date du 30 août dernier, j'ai l'honneur de vous soumettre l'état tabulaire ci-joint. A part ce qu'il contient, je n'ai que peu de chose à signaler à l'attention du département, sauf les empiètements continuels des colons blancs, dans le voisinage immédiat des réserves de Whycocomagh et de Malagawatch.

Les sauvages de mon district sont paisibles, très sobres et d'une moralité incontestable.

Ils sont fiers et reconnaissants de la protection que leur assure la loi de 1880 et son amendement de 1881. Je dois dire que les pauvres sauvages de Whycocomah et de Malagawatch ont grand besoin qu'on les fasse bénéficier du dit amendement, dont leurs voisins blancs semblent faire fi ! Ces derniers semblent considérer ces empiètements comme autant d'actes louables dont le pauvre sauvage est néanmoins la victime. Malgré les avis que, comme agent des sauvages, j'ai maintes fois fait servir d'année en année par les constables et le grand shérif du comté, aux "squatters et maraudeurs," les menaçant de poursuites légales, les délinquants n'ont pas cessé leurs déprédations. J'ai émis des mandats d'arrestation et d'emprisonnement contre eux, mais jusqu'à présent ils ont échappé aux officiers de la loi. Je crois qu'il est grand temps de prendre des mesures pour appréhender les coupables.

L'année dernière il y a eu trois mariages, neuf naissances et cinq décès, savoir : deux vieillards, chefs de familles, et trois enfants. L'assertion que la population des bandes Micmacs diminue ne s'applique donc pas à celle-ci. L'augmentation est due au résultat très naturel du mariage. Grâce à l'allocation si généreusement et largement fournie par le département des sauvages, l'école publique, sous la direction de John McEachen, est florissante, bien que pas aussi fréquentée que j'aurais droit de m'y attendre et que je le désire. Cependant, on peut dire que les sauvages de Whycocomagh ont un bel avenir devant eux.

Les $53 accordées par le département pour semences de grains et de pommes de terre, ont été également réparties entre eux, en semences de blé, d'avoine et de pommes de terre ; ces semences ont été d'un bon rapport. Presque tous les Whycocomaghs vivent dans des maisons en charpente, possèdent des chevaux, des vaches et de jeunes bestiaux, ainsi qu'une quantité considérable de meubles, vêtements, etc. Bien que quelques-uns soient pauvres, ils savent se suffire à eux-mêmes en travaillant à la tonnellerie, etc., et en faisant la chasse et la pêche, surtout vers la fin de l'année. Ils récoltent chaque année de grandes quantités de pommes de terre, foin, blé, avoine, sarrasin, navets, choux, pois et fèves, etc. Ils possèdent des charrettes, charrues, traîneaux, herses, fourches, râteaux, haches, etc. Ils chassent surtout le renard, le vison, le rat musqué, le lièvre et quelquefois le loup-marin, en hiver.

Autrefois, la réserve de Whycocomagh était bien boisée, mais on n'y trouve maintenant aucun bois de quelque valeur.

En terminant, je désire exprimer l'opinion que les sauvages étant maintenant en voie de devenir plus actifs et plus laborieux, plus on les traîtera avec générosité, plus tôt ils prendront leur place parmi les blancs, dans les divers emplois et positions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. McISAAC,
Agent des sauvages.

NOUVELLE-ECOSSE,
DISTRICT N° 12.

Pas de rapport. Le rév. M. Grant a été nommé depuis le 30 juin 1881.

ILE DE NOEL, N.-E., le 5 octobre 1881.
DISTRICT N° 13.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—Les renseignements que j'ai à communiquer au département concernant les sauvages de ce district pour l'année dernière, se trouvent presque tous dans l'état tabulaire ci-joint.

Les sauvages d'Eskasoni réussissent, en général, aussi bien que l'on pourrait s'y attendre, dans la culture de leurs terres. Parmi les colons les plus âgés et les plus avancés, on remarque une certaine émulation dans leurs efforts pour améliorer leur position et suivre l'exemple des hommes les plus actifs et les plus à l'aise parmi leurs voisins les blancs. Une nouvelle maison en charpente, appartenant à John Christmas, a été construite pendant l'année ; elle est presque achevée, et peut supporter la comparaison avec n'importe quelle maison de cultivateur dans le pays. John Dinney, le chef, vient d'acheter une voiture neuve.

La grande demande d'ouvrages de tonnellerie, cette année, tels que tinettes à beurre, barils, manches de pioches, etc., a permis aux sauvages de se procurer certains articles utiles dont ils auraient dû autrement se passer.

La mort a fait de grands ravages dans cette tribu, l'hiver et le printemps derniers. Dix sauvages sont morts, et tous—à l'exception de trois enfants—de la phthisie pulmonaire.

Conformément aux instructions du département, j'ai fait vacciner, avec succès, plusieurs sauvages à Eskasoni,—cinquante, je crois. Plusieurs autres sauvages de la bande ont déjà été vaccinés ; mais le grand nombre refuse de se soumettre à l'opération.

Relativement aux sauvages de Sydney-Nord, je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai communiqué dans une lettre précédente. Ils persistent à réclamer l'ancienne réserve des sauvages de la rivière du Milieu, comté de Victoria, laquelle est aujourd'hui habitée par des blancs. C'est au département d'examiner si leurs prétentions sont fondées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

M. MACKENZIE,
Agent des sauvages.

SURINTENDANCE DE L'EST,
CHATHAM HEAD,
NOUVEAU-BRUNSWICK, le 6 décembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, l'état tabulaire pour l'année expirée au 30 juin 1881, et le rapport des affaires des sauvages de ma surintendance.

L'état est aussi complet que j'ai pu le faire. Vous observerez une légère amélioration dans la position des sauvages. Plusieurs ont augmenté leur matériel de ferme et se sont occupés davantage de la culture, mais je crois qu'en général ils ne réussiront

pas comme cultivateurs : il est réellement impossible de les induire à travailler sur leurs terres, et plusieurs se bornent à cultiver quelques pommes de terre pour leur consommation d'automne.

Nombre d'entre eux vivent assez bien, pendant l'hiver, du commerce de poisson gelé, qui se vend bien.

Je suis heureux d'avoir à faire rapport que l'école établie sur la réserve de l'Eglise Brûlée fonctionne bien, que les sauvages y prennent intérêt et qu'elle est bien fréquentée. J'espère que le printemps prochain deux autres écoles seront ouvertes : l'une à Fort Folly Point, comté de Westmoreland, et une autre à Eelground, comté de Northumberland. Les sauvages ont, dans cette dernière localité, un de leurs plus grands établissements ; nul doute que l'école que l'on y établira sera bien fréquentée et donnera les meilleurs résultats.

La population est à peu près la même. Je constate que les sauvages qui se trouvent près du chemin de fer et peuvent se rendre aisément d'un endroit à un autre, reprennent leurs habitudes nomades ; cependant, ce qu'ils auraient de mieux à faire serait de rester sur leur réserve et de se contenter de l'ouvrage qu'ils peuvent trouver, pendant l'été, aux scieries environnantes.

Somme toute, je puis dire que leur position s'est améliorée.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHAS. SARGEANT,
Surintendant visiteur et agent.

SURINTENDANCE DE L'OUEST,
FRÉDÉRICTON, N. B., le 28 novembre 1881,

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à votre circulaire du 30 juin dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-inclus, un rapport sur les affaires des sauvages de ma surintendance, pour l'année expirée au 30 juin 1881.

L'état tabulaire que j'ai expédié, il y a quelques jours, à votre département, contient tous les renseignements que les circonstances m'ont permis de me procurer, et a été dressé, comme à l'ordinaire, avec grand soin.

Vous verrez par les tableaux que la population a diminué l'année dernière ; cette diminution est due à diverses causes, entre autres : décès et déplacements.

Dans mes rapports annuels et dans mes rapports spéciaux, je vous ai déjà fait observer combien est minime l'allocation, en espèces, qui m'est envoyée pour les sauvages pauvres, et je ne voudrais pas vous importuner de nouveau à ce sujet ; je me bornerai donc à vous informer que mes instructions m'obligent à refuser aux sauvages certaines choses qui leur sont absolument nécessaires, en outre des provisions que j'ai déjà commandées pour eux. Quelques sauvages se sont déjà plaints, et je suis persuadé que si je continue à exécuter à la lettre vos instructions, il se manifestera, parmi eux, un mécontentement très considérable que je voudrais pouvoir prévenir.

Les sauvages sont contents d'apprendre, par la correspondance échangée entre le département et moi-même, surtout l'année dernière, que des maisons d'école vont être construites et que l'on va établir des écoles dans quelques-uns de leurs districts, au printemps ou l'été prochains, et il est inutile de m'étendre sur les avantages de ce projet.

J'ai constaté que la loi autorise l'établissement d'une police spéciale parmi les sauvages, et, l'année dernière, je l'ai partiellement mise à effet, pour le plus grand

bien des sauvages et des autres groupes de la population, et je m'efforcerai de compléter cette organisation pour leur tranquillité et leur bien-être.

Sur la réserve des sauvages de Kingsclear, l'agriculture a fait plus de progrès que dans aucune autre partie de ma surintendance. Quelques améliorations ont eu lieu à Sainte-Marie, dans le même comté. Il n'y en a pas autant sur la petite réserve de deux ou trois arpents, où il n'y a que des maisons avec jardins, que sur les terres que les sauvages ont affermées ou autrement obtenues de leurs voisins les blancs, qui ont bien voulu leur permettre de les occuper à ces conditions. A Woodstock, comté de Carleton, on a offert des semences aux sauvages, pour ensemencer cette réserve, mais ils ne les ont pas acceptées. A Saint-George, comté de Charlotte, deux ou trois sauvages ont cultivé un peu de terre qui leur a été cédée, dans ce but, par M. Claudius Messwright, ancien et recommandable habitant de cette localité, qui s'est toujours beaucoup intéressé aux sauvages qui y résident, surtout au vieux médecin sauvage et à sa famille.

A Scottstown, une famille sauvage à laquelle j'ai fourni des semences depuis deux ou trois ans, a fait de très bonnes récoltes, et l'on m'informe que c'est une famille des plus recommandables. En parlant des progrès de l'agriculture, je dois dire que, selon moi, dans toutes ou presque toutes les localités, les sauvages mettent rarement en terre toute la semence qui leur est donnée, mais, soit pauvreté extrême, manque d'énergie, ignorance ou dégoût de la culture, s'en servent comme aliment ou d'autre manière, et bien que je leur aie souvent fait des représentations, quelques-uns en agissent encore ainsi.

J'ai fait antérieurement des rapports si complets sur la position générale des sauvages que je me bornerai à ajouter ceci: tant qu'on ne les instruira pas mieux, ils ne feront que des progrès bien lents dans toutes les connaissances et les travaux qui peuvent assurer leur confort et leur bien-être.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WILLIAM FISHER,
Agent des sauvages.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK,
PERTH-CENTRE, comté de Victoria, le 30 septembre 1880.

Au Très honorable,
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les sauvages des comtés de Victoria et de Madawaska ; j'y joins l'état tabulaire pour l'année expirée au 30 juin dernier.

Je constate que la population a diminué depuis mon dernier rapport. L'hiver dernier, la rougeole s'est déclarée parmi les sauvages, et a emporté nombre d'enfants. La population réunie des deux bandes est de cent soixante-dix âmes.

Rien de spécial à mentionner relativement à la position générale des sauvages, si ce n'est qu'ils sont plus satisfaits de leur sort et moins nomades que ceux des autres localités.

A Tobique, leur village est propre et coquet. Presque toutes leurs maisons sont confortables et peinturées à l'extérieur. La chapelle et la maison d'école, récemment achevées, peuvent supporter la comparaison avec les constructions du même genre, chez leurs voisins les blancs.

Leurs récoltes ont été à peu près aussi bonnes que l'an dernier, sauf celles des pommes de terre, qui comme presque partout ont été ravagées par la mouche et la rouille et n'ont donné que la moitié du rendement de l'année dernière.

La bande de Tobique possède, depuis le 1er février dernier, une école qui fonctionne bien, l'instituteur sait y maintenir l'ordre, les enfants sont très studieux et font des progrès satisfaisants. Les sauvages sont très contents d'avoir une école et espèrent, avec votre aide, la tenir ouverte toute l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

MOSES CRAIG,
Agent des sauvages.

ILE DU PRINCE-EDOUARD,
ILE LENNOX, le 20 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant, accompagné de l'état tabulaire, pour l'année expirée au 30 juin 1881.

Les sauvages des réserves et ceux qui stationnent dans le voisinage de Charlottetown, habitent presque tous des maisons. Ils profitent de l'allocation du gouvernement pour construire. Trois maisons et une grange sont en construction cet été. Dans quelques années, sur les réserves, le *wigwam* ne sera plus qu'un souvenir du passé, et aujourd'hui même on n'en voit plus que quelques-uns ; mais les sauvages de la campagne habitent des tentes couvertes d'écorce, dont les matières sont faciles à transporter d'un endroit à l'autre.

Quelques sauvages ont de bonnes maisons, bien finies à l'extérieur, avec toit proprement peinturé, et dont le mobilier consiste en tables, chaises, couchettes, poëles de cuisine, horloges, etc. Toutefois, elles ne sont habitées que pendant une partie de l'année, parce que nombre de leurs occupants partent après les semences et vont camper dans les bois des districts voisins, où ils peuvent se procurer plus aisément les matériaux nécessaires pour fabriquer des tinettes à beurre et des paniers.

Cet année, le gouvernement local a ouvert un chemin conduisant à la réserve Morell, ce qui est d'une grande commodité pour les sauvages qui l'habitent.

Je suis heureux d'avoir à dire que les sauvages font des progrès dans l'agriculture. Ils ont semé plus de blé que les années précédentes. Ils ont semé aussi une assez grande quantité de pommes de terre ; mais je regrette d'avoir à dire qu'elles ne donneront pas une bonne récolte, parce que, sur les réserves comme dans toute la province, l'humidité de la saison les a beaucoup endommagées.

La population est la même que l'an dernier. Il y a eu 13 décès et à peu près autant de naissances. Tous les défunts étaient fort âgés, ayant respectueusement atteint 86, 88 et 93 ans.

Les mœurs des sauvages sont généralement bonnes. Je n'ai point de cas d'immoralité à signaler.

Sur la réserve de l'île Lennox, il y a une maison d'école bien bâtie et proprement peinturée ; aussi une chapelle en charpente, et la maison de la mission, où je demeure.

J'enseigne encore sur l'île. Les enfants sont intelligents et font des progrès. En été, ils ne fréquentent pas assidûment l'école, mais en hiver les élèves sont plus nombreux.

Je suis heureux d'avoir à dire que les sauvages sont fidèles aux vœux de tempérance qu'ils ont faits il y a quelques années. Quelques-uns, cependant, surtout ceux qui ne vivent pas sur les réserves, n'ont pas encore fait de vœux, et continuent à faire usage de liqueurs fortes; mais ils s'enivrent rarement, et en petit nombre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN O. ARSENAULT,
Surintendant des sauvages.

BUREAU DES COMMISSAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, le 1er janvier 1882.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les affaires des sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest et au Manitoba, pour l'année expirée au 30 juin 1881.

Mon dernier rapport vous a appris dans quelles conditions ont vécu les sauvages et les progrès qu'ils ont faits dans l'agriculture et la civilisation jusqu'à la fin de 1880.

Je suis heureux d'avoir à dire que, pendant la dernière saison, les efforts tentés par le gouvernement pour induire un plus grand nombre de sauvages nomades à demeurer sur leurs réserves et à travailler, n'ont pas été sans succès. Dans certains districts où les agents ont été actifs et où les chefs ont enfin compris les avantages qu'offre l'agriculture, il y a eu un progrès très marqué.

L'année dernière a été signalée par des événements importants pour les sauvages ; je mentionnerai, entre autres : La soumission de Bœuf-Assis, au commencement de l'été ; la visite de Son Excellence le gouverneur général ; le retour d'un grand nombre de nos sauvages qui, pour la plupart, étaient allés s'établir plus au sud depuis plus deux ans ; enfin, le retour du bison en grand nombre.

Les sauvages des Territoires ont été, en général, paisibles. Nombre de Cris du Nord se sont dirigés, cet été, vers le sud, dans l'espoir d'y retrouver le bison et ceux de leurs nations qui revenaient des Etats-Unis, après avoir mené une vie sauvage et nomade. Les habitants du fort Walsh furent inquiets pendant quelque temps, parce que l'attitude de ces sauvages était menaçante, et qu'appuyés par un grand nombre de métis, ils faisaient des demandes extravagantes,

La nouvelle que Bœuf-Assis s'était rendu, avec la majorité de ses guerriers, fit croire à nos sauvages que le bison franchirait la frontière pour revenir sur notre territoire, et les Cris du Nord désiraient vivement se faire payer leur annuité au Fort Walsh, pour se mettre aussi à même d'acheter des munitions et de faire la chasse, si le bison reparaissait. Pour arriver à ce but, ils corrompirent les chefs les plus importants (qui, avec leurs nombreuses bandes, étaient ordinairement payés au fort Walsh) et les induisirent à faire une halte et à refuser leur argent si les sauvages du nord n'étaient payés les premiers. D'autre part, nos agents avaient reçu instructions de conseiller aux sauvages du nord de demeurer sur leurs réserves, et de faire tous les efforts pour les induire à prendre cette détermination.

A un conseil tenu par moi à Qu'Appelle, les sauvages du traité 4 ont exprimé leur satisfaction de ce que le gouvernement a fait pour eux pendant l'hiver. Quelques-uns m'ont demandé un plus grand nombre d'outils pour leurs travaux, et j'ai trouvé cette demande raisonnable. J'ai promis de la leur accorder. Voyant qu'ils étaient si contents, j'ai cru bien faire d'envoyer une couple de sauvages au fort Walsh, pour informer ceux qui s'y trouvaient que le gouvernement aidait généreusement ceux qui se montraient disposés à travailler.

L'un d'eux, un chef, me dit qu'il allait se rendre immédiatement au fort Walsh, où il conseillerait aux jeunes gens de revenir chez eux, et demanda quelques provisions pour le voyage. Il partit presque immédiatement ; mais je regrette d'avoir à dire qu'en arrivant au fort Walsh, il agit d'une manière diamétralement opposée à sa promesse, et l'on m'a rapporté qu'il avait dit aux sauvages que le gouvernement les affamait et que, l'hiver dernier, un de ses parents était mort de faim.

Je n'avais pas confiance en cet homme, et dans la crainte qu'il n'agît comme un traître, j'engageai les services, pour le même objet que le premier messager, d'un autre chef nommé O'Soup, l'homme le plus important de la réserve du lac Croche, qui arrivait de cette localité.

J'avais grande confiance dans O'Soup, que j'avais toujours trouvé intelligent, laborieux et fidèle. Il arriva peu après le messager n° 1 et réagit contre la mauvaise

impression qu'il avait créée. Il induisit nombre de sauvages à revenir, mais la majorité ne voulut pas en entendre parler et demanda des provisions alimentaires au fort Walsh.

A ce moment, on apprit de source certaine que le bison se dirigeait vers le nord en troupeaux nombreux, et, en présence de ce fait, on jugea opportun de payer aux sauvages leurs annuités, pour les mettre ainsi à même de se procurer du cuir et des tendons, deux articles dont ils avaient grand besoin. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, nos sauvages ont vécu de leur chasse, ce qui dispense, jusqu'à un certain point, le gouvernement de l'obligation de distribuer de grandes quantités de provisions alimentaires aux nécessiteux; mais je doute beaucoup que l'économie ainsi réalisée soit finalement avantageuse. Je ne vois aucun moyen d'empêcher les sauvages de suivre le bison, s'il s'approche suffisamment, tant qu'ils auront des chevaux, des fusils et des munitions. Je ne vois pas non plus qu'il soit opportun de les obliger à rester sur leurs réserves tant qu'ils ont une chance de gagner leur vie en chassant, car nous ne sommes pas en mesure de leur donner à tous de l'ouvrage, et, en les retenant chez eux, nous aurions à les nourrir sans profit. D'autre part, on fait des travaux de défonçage sur les réserves, et lorsque le bison disparaîtra et que les sauvages seront obligés de se fixer, nous serons mieux en état de les recevoir.

Nous avons aujourd'hui 24 instructeurs d'agriculture, savoir: 8 dans la section couverte par le traité 4, 11 dans la section du traité 6, et 5 dans la section du traité 7. Quelques-uns cultivent des propriétés particulières, tout en s'occupant des réserves, mais ils habitent, pour la plupart, les réserves des sauvages, et peuvent donner toute leur attention à ceux qui les habitent.

Je vous adresse, ci-joint, un état, aussi complet que j'ai pu le faire avec les renseignements à ma disposition, et indiquant la quantité d'ouvrage fait sur les propriétés particulières et les réserves, pendant la saison, et les produits obtenus. Naturellement, ces produits ne sont pas aussi abondants que si les aides n'avaient eu d'autre chose à faire qu'à travailler constamment aux champs, mais ils perdent nécessairement beaucoup de temps à instruire les sauvages non-civilisés.

Pendant la saison prochaine, j'espère pouvoir me dispenser de la plupart des instructeurs dans la section de l'est, traité n° 4, qui, jusqu'à ces derniers temps, était comprise dans l'agence de M. Allen Macdonald, mais a été transférée à l'agence de M. Herchmer. Dans cette localité, on a fait des défonçages sur une grande étendue de terres que les sauvages actifs qui veulent se livrer à l'agriculture, pourront cultiver plus aisément, et avec l'aide qu'ils recevront ce printemps, cette étendue, convenablement cultivée, devrait rapporter assez pour leur entretien. Les facilités qu'ils auront de trouver de l'ouvrage dans ces environs, où la population est nombreuse, jointes à la chasse des petits animaux à fourrure, devraient leur assurer une position indépendante.

Nous espérons que nombre de sauvages qui sont maintenant au sud, mais demeuraient autrefois sur les réserves du nord, reviendront cette année sur leurs réserves, dans la partie ouest de la section couverte par le traité 4, laquelle comprend Qu'Appelle, le lac Croche, les Buttes à la Lime, les Buttes de Tondre et le lac La Plume, et s'y établiront; nous serions alors obligés d'avoir un nombreux personnel d'aides pour les instruire; mais comme, sur ces réserves il y a déjà nombre de familles sauvages à l'aise, qui se livrent à l'agriculture, je crois qu'il ne sera pas difficile d'induire les nouveaux arrivants à se mettre à l'ouvrage.

Dans la section couverte par le traité 6, particulièrement dans le voisinage de Prince-Albert et Carlton, les sauvages ont fait de grands progrès, et M. Rae, leur instructeur pendant une couple de saisons, m'informe que "presque tous ses sauvages ont confiance que bientôt ils pourront se suffire à eux-mêmes sans demander beaucoup d'aide au gouvernement; ils vont fournir des semences aux cultivateurs pour l'année prochaine."

L'an dernier, on apprit que, dans le voisinage de Battleford, certains sauvages étaient mécontents et que plusieurs étaient partis pour le sud au moment où leur présence était le plus nécessaire sur les réserves. M. l'agent Reed a réussi à faire ensemencer les terres des absents, en utilisant les services de quelques sauvages qui

étaient venus du fort Pitt, et lorsque les mécontents revinrent, après s'être rendus jusqu'au fort Walsh et avoir beaucoup souffert pendant le voyage, ils furent enchantés de se trouver possesseurs de bons champs de grains et de légumes, et déclarent maintenant qu'ils ne quitteront plus la réserve.

Plusieurs bandes nouvelles se sont établies dans le voisinage, pendant l'automne de 1880. Quelques-uns ont activement travaillé et beaucoup récolté. Une de ces bandes a fait le défonçage de 83 acres, et en a mis 53 en culture; pour une autre bande les chiffres correspondants sont 58 et 40 acres.

Nous avons des rapports satisfaisants du district d'Edmonton, plus à l'ouest, et les sauvages qui sont demeurés sur leurs réserves pour travailler sont reconnaissants de l'assistance que le gouvernement leur a donnée.

Dans la section couverte par le traité, les sauvages ne sont pas encore parvenus à se fixer.

Je faisais rapport, en 1879, que nombre de Pieds-Noirs et de Gens du Sang s'étaient dirigés vers le sud pour chasser le bison.

Ils sont restés, pour la plupart, sur le territoire américain jusqu'à l'été. Avant leur départ, ils vivaient de chair de bison et étaient encore à l'état sauvage; ils avaient pourtant compris les avantages de l'établissement de la police à cheval et de la suppression du trafic du whiskey, et si nous en avions eu alors les moyens de les garder sur leurs réserves, ils seraient aujourd'hui plus contents de leur sort; mais comprenant dans quelle position ils se trouvaient, sachant que les Sioux éloignaient le bison de leurs campements, ils n'avaient pas d'autre alternative que de se diriger vers le sud où, leur avait-on dit, ils trouveraient des bisons et se procureraient ainsi de la viande, des peaux pour se vêtir et du cuir.

Sur le territoire américain, ils firent bonne chasse, et si les traficants de whiskey ne les avaient pas suivis, ils seraient revenus dans de meilleures conditions qu'à leur départ. Mais ils furent suivis par des voleurs et des traficants de whiskey de la pire espèce, lesquels, en échange de peaux, fournirent aux sauvages des chevaux, les firent boire, et les voyant ivres, leur volèrent ces mêmes chevaux; se trouvant ainsi démontés, ils commencèrent à se voler entre eux, à voler les sauvages américains, et parfois même les blancs. On se plaignit au gouvernement de Washington que les sauvages anglais tuaient les bestiaux et les commerçants de bétail commencèrent à s'inquiéter. Je crois bien que, tout en volant des chevaux, nos sauvages ont pu tuer quelques bestiaux; mais d'après des renseignements pris aux environs du Missouri, je suis persuadé que les commerçants de bestiaux n'ont pas perdu autant de bestiaux qu'ils le prétendent et que ces pertes sont dues plutôt à la rigueur de l'hiver qu'aux sauvages. Bien qu'on prétende que nos sauvages ont tué tous les bestiaux qui manquent, il est bien connu que les sauvages américains ont commis la plus grande partie des déprédations.

Voici dans quelle alternative se trouvent nos sauvages: les traficants sauvages du Missouri leur offrent de grands avantages pour aller faire la chasse au sud, et, dans ce but, ils donnent des gratifications aux chefs, tandis que les autorités américaines donnent instructions aux officiers de l'armée de les repousser, s'ils franchissent la frontière.

"Big Bear," qui se trouve encore à la rivière aux Coquilles, où il a résidé depuis quelque temps, a induit un grand nombre de nos sauvages à se joindre à lui cet hiver, et les a informés que les Américains lui avaient offert toutes sortes d'avantages, entre autres une grande réserve. Naturellement cette information vient de quelque traficant artificieux qui voulait l'induire à demeurer pendant l'hiver à cet endroit, où les bisons sont assez nombreux, et à engager le plus grand nombre possible de sauvages à se joindre à lui.

Mais, pour en revenir aux Pieds-Noirs, ils sont tous maintenant au nord de la ligne, et quand je quittai le fort McLeod, au mois d'octobre dernier, ils étaient campés sur différentes réserves.

Pendant l'automne de 1880, environ 600 Gens du Sang, commandés par "Red Crow," se fixèrent sur leur réserve, comme je vous l'ai déjà annoncé. Ils ont construit des maisons, cultivé des jardins, et travaillé admirablement pour des sauvages

qui, jusqu'à ce jour, ne s'étaient point occupés d'agriculture. Leurs récoltes leur auraient fourni des semences et des provisions pour l'hiver, si le reste de la bande n'était pas revenu au milieu de l'été et n'avait pas planté ses tentes tout près des jardins et des maisons des nouveaux colons; et, comme c'est leur usage, en revoyant leurs amis, ils ont festoyé avec tous les comestibles mis à leur disposition. Ils avaient ramené beaucoup de chevaux qui ont brisé les clôtures et détruit une grande partie des récoltes. Toutefois, les plus soigneux ont sauvé leurs pommes de terre, et en visitant leurs maisons, j'en ai vu de bonnes provisions dans des celliers attenants à leurs maisons. Plusieurs—je dirai même la majorité—avaient des poèles de cuisine qu'ils avaient payés $50 et qui ne valaient certainement point cette somme. Les murs de plusieurs des maisons étaient tapissés de coton, et j'ai remarqué plusieurs autres indices de civilisation, par exemple, des tasses et des soucoupes, des couteaux et des fourchettes, des lampes à l'huile, des tables, et plusieurs faisaient d'excellent pain et préparaient différents mets.

Leurs maisons sont de construction assez régulière, plus régulière que sur aucune autre de nos réserves, mais elles sont trop rapprochées les unes des autres.

Nous espérons décider graduellement chaque famille à se diviser, chaque groupe allant s'établir sur une petite terre lui appartenant. Mais ils ne peuvent se débarrasser de l'idée qu'il y a plus grande sécurité pour eux à vivre dans un seul camp, comme autrefois sous des tentes ou loges qu'ils plantaient les unes près des autres.

Dans nos rapports avec les sauvages, il faut céder à quelques-uns de leurs préjugés. Mais à mesure qu'ils comprendront mieux leur position, je suis sûr qu'ils se trouveront aussi en sûreté en vivant à quelque distance des uns des autres, comme font nos sauvages dans le nord.

Un détachement de Pieds-Noirs, commandé par "Crowfoot," s'établit sur les réserves de cette nation en 1879, et travailla un peu à faire les semences au printemps de 1880; mais ils refusèrent de bâtir des maisons avant l'arrivée de "Crowfoot." Les récoltes avaient belle apparence et les sauvages étaient satisfaits, quand "Crowfoot" arriva du sud avec ses guerriers, dont les chevaux brisèrent les clôtures et détruisirent en en grande partie les récoltes sur ving-trois arpents.

Les Sarcis, qui avaient bien travaillé sur les réserves des Pieds Noirs, près de la traverse, eurent des difficultés avec eux, lorsqu'ils arrivèrent du sud. Leur principal grief était que les Pieds-Noirs avaient volé leurs récoltes. Ils vinrent me trouver au fort McLeod et me demandèrent la permission de s'établir loin des Pieds-Noirs; ils m'assurèrent que s'ils ne partaient pas, il y aurait effusion de sang. Ces sauvages avaient fait la même demande l'an dernier et voulaient s'établir à Fish Creek, où ils avaient déjà fait du bois, mais je crus qu'en les dirigeant plus à l'ouest de la réserve des Pieds-Noirs, ils pourraient vivre en paix Cependant je fus trompé dans mon attente, et les autorisai à s'établir à l'endroit qu'ils avaient choisi. J'avais été autorisé à leur donner cette permission l'hiver dernier, lors des difficultés qu'ils eurent à Calgarry. Ils réussissent bien maintenant, j'ai de bons rapports à leur sujet, et j'apprends qu'en arrivant sur leur réserve, ils se sont mis de bon gré au travail.

Les Assiniboines qui vivent près de Morleyville, sont paisibles et satisfaits; ils ont cultivé 68 acres, et fait le défonçage de 100 autres. Les récoltes n'ont donné qu'un faible rapport, et je crois qu'ils se trouvent trop près des montagnes pour pouvoir compter sur des récoltes certaines. Ils ont eu les bestiaux que leur accorde le traité, et en ont pris bien soin; leur troupeau peut leur fournir toute la viande dont ils auront besoin pendant un an ou deux. Ils sont bons chasseurs et parcourent sans cesse les montagnes; nul doute qu'ils seront bientôt indépendants du gouvernement.

La seule bande de cette section que je n'aie pas mentionnée est celle des Piégânes, établis environ douze milles à l'ouest du fort McLeod. Ce sont des sauvages très paisibles qui ne nous ont jamais causé aucun embarras.

Leur réserve, choisie par eux-mêmes à l'époque du traité, et dont ils sont très satisfaits, n'offre pas d'aussi bonnes terres arables que je le désirerais. A l'endroit où ils cultivent actuellement, le sol est léger, et je crains qu'il cesse bientôt de produire si l'on n'y met pas d'engrais. L'an prochain, j'espère pouvoir essayer des terrains sur les

hauteurs ; s'ils sont bons, les sauvages auront suffisamment de terres pour tous leurs besoins.

Les Piégânes ont eu leurs bestiaux et en ont bien pris soin.

Je n'ai pas de rapport de l'étampage des animaux fait cet automne à l'agence du fort McLeod, et, par suite, je ne saurais dire quelle a été l'augmentation des troupeaux.

La visite de Son Excellence le gouverneur général au Nord-Ouest a été très-opportune, en ce qui concerne nos sauvages.

Les traités ont causé beaucoup de mécontentement ; certains sauvages prétendent qu'il leur est impossible de vivre sous quelques-uns des traités actuels ; d'autres soutiennent que des promesses faites pendant les négociations n'ont jamais été tenues. Mais ces promesses ne sont pas mentionnées dans le traité.

Ce printemps, on a essayé sur plusieurs points, d'engager les sauvages à protester contre le traité et à refuser de s'y conformer ; et en apprenant la prochaine visite de Son Excellence, ils crurent que c'était le moment favorable pour faire valoir leurs prétentions ; cette idée leur avait été probablement suggérée par des gens intéressés.

Nombre de sauvages sont allés à la rencontre de Son Excellence, qui a eu des entrevues avec eux sur une douzaine de points de nos territoires, ou même davantage ; presque tous les principaux chefs assistaient à ces assemblées, avec leurs conseillers.

Du moment où ils soulevaient cette question relative aux traités, Son Excellence leur disait qu'il n'était pas venu pour modifier le traité, mais pour s'informer de leurs besoins et écouter l'exposé de leurs griefs.

Leur demande d'addition à leur matériel, sous la forme d'un supplément d'attelages, instruments aratoires et outils pour travailler sur leurs réserves, n'a pas été faite en vain.

D'un bout à l'autre du territoire, les sauvages ont besoin d'attelages et d'instruments aratoires.

Son Excellence reconnut qu'il leur était difficile d'exploiter leurs terres avec si peu d'animaux, et leur donna l'assurance qu'il en informerait son conseil, en lui recommandant de leur en accorder davantage.

A mesure que de nouveaux sauvages arrivent, on reconnaît que le nombre des bestiaux et celui des instruments aratoires promis par le traité, sont insuffisants.

Les stipulations du traité nous obligeaient à remettre aux chefs tant de charrues, tant de bœufs et d'outils pour leur bande ; or le nombre de bœufs—une paire, comme il est spécifié par le traité n° 4—n'est suffisant que pour une seule famille, et ce n'est pas évidemment assez d'une charrue pour dix familles.

Le traité n° 6 est un peu plus généreux, en ce qu'il accorde deux paires de bœufs par bande et une charrue par trois familles.

L'an dernier, on a remis aux sauvages un peu plus de bestiaux et d'outils que ne leur accorde le traité, ce qui leur a été d'un grand avantage pour leurs récoltes.

Je crois que l'on engagerait beaucoup nos sauvages à se fixer et à se créer une certaine indépendance en donnant une charrue à chacune des familles qui prouverait à l'agent qu'elle peut atteindre ce but par son travail.

ÉCOLES.

Il y a maintenant dans les territoires du Nord-Ouest vingt écoles et missions, dont douze sont subventionnées par le gouvernement ; neuf appartiennent à l'église anglicane, six à l'église catholique romaine, quatre à l'église méthodiste du Canada, et une à l'église presbytérienne.

Actuellement, il y a onze maisons d'école en voie de construction ou achevées, et pour lesquelles il faudra des instituteurs la saison prochaine.

Nous éprouvons de grandes difficultés à trouver des instituteurs pour les écoles dont les élèves sont en petit nombre et sans perspective d'une augmentation suffisante pour que les contributions personnelles forment un total considérable, et je recommanderais qu'en pareil cas on affecte une somme fixe par école, disons les deux tiers

(⅔) du maximum de l'allocation accordée par l'ordre du conseil, en date du 19 octobre 1880.

J'espère qu'avant la fin de l'année courante je pourrai recommander des emplacements pour les deux écoles dont le gouvernement a autorisé l'établissement au Nord-Ouest, parce que la construction rapide du chemin de fer nous met mieux à même de choisir des localités avantageuses.

Voici la liste des écoles qui fonctionnent actuellement dans les territoires :—

Eglise Anglicane.

Buttes de Tondre..	Réserve	Gordon	J. R. Settee,	instituteur.
Prince Albert.....	"	Jno. Smith	H. T. Bourne,	"
Nord de Carlton...	"	Ahtahkahoop	Rév. J. Hines,	"
Battleford.....	"	du Faisan Rouge	R. Jefferson,	"
Fort-Pitt..	"	Sekaskoots	Rév. C. Quinny,	"
Fort-Macleod	"	des Gens du Sang	Rév. M. Trivett,	"
Fort-à-la-Corne	"	James Smith		
Lac-à-la-Selle.....	"	des Petits Chasseurs	Rév. M. Inkster,	"
Battleford.....	"	Moosoomins	Mme Klink,	"

Eglise catholique romaine.

Qu'Appelle			A la mission catholique romaine.
Nord de Carlton....	Réserve	du lac Marécageux	G. Chappoline, instituteur.
Edmonton..... ..	"	Mission St-Albert	Les religieuses, institutrices.
Battleford	"	Faiseurs d'Etangs	Rév. F. Lestance, instituteur.
Lac d'Or.....	"	Aimoosaque	Mission C. R, "
Lac la Biche.....	A la Mission C. R.		Les religieuses, institutrices.

Eglise méthodiste du Canada.

Lac du Poisson Blanc.	Réserve	Seenum	J. A. Yeomans, instituteur.
Morleyville.....	"	des Assiniboines	A. Sibbald, "
Fort-Macleod			J. et T. A. McLean, "
Lac aux Tourtes.....	Réserve	des Assiniboines	Missionnaire M. C., "

Eglise presbytérienne.

Nord de Carlton.....	Réserve	des Mustawayres	R. J. McKay, instituteur.

Ci-joint un tableau donnant les noms des instructeurs d'agriculture que nous employons actuellement dans les territoires, ceux des localités où ils sont stationnés, les récoltes semées et récoltées pendant la saison, d'après les rapports que j'ai reçus ; le même tableau indique les travaux généraux faits sur les réserves, tels que défonçage, clôtures, construction de résidences, d'étables, etc.; il se termine par un relevé général, et une évaluation, en argent, des quantités de grains, tubercules, foin et terres défoncées.

Sur la quantité indiquée de produits (je n'ai pas encore reçu de rapports de huit instructeurs, concernant les récoltes de 673 acres), on gardera, pour semences, 10,000 boisseaux de grains et 5,000 boisseaux de pommes de terre ; le reste—pour la partie dont nous avons le contrôle—sera distribué comme provisions alimentaires ; ce que les sauvages ont déjà leur assure, pour un temps, la subsistance, et ils auront en outre les produits de leur chasse et de leur pêche.

En 1880, nous payions le blé de semence $2 le boisseau, au Fort-Ellice, prix auquel il faut ajouter celui du transport jusqu'aux réserves; nous payions le même prix à tous les points de la partie nord des territoires, excepté à Prince-Albert, au lac aux Canards et à Edmonton; au fort Walsh, nous avions à payer de sept à huit cents par livre pour les grains et les pommes de terre. Dans les distributions de provisions alimentaires, deux livres de navets peuvent remplacer une livre de fleur de farine. Je crois donc ne pas exagérer en évaluant à une moyenne de trois cents par livre le prix des récoltes.

Voici le relevé général de la récolte :—

	Boisseaux.	
Blé	6,172	
Avoine	4,580	
Orge	8,900	
Pois	333	
Pommes de terre	19,891	
Navets	24,855	
Carottes	1,299	
	66,030=3,961,800 lbs., à 3 cts. la lb.	$118,854
Foin coupé et mis en meule, 2,582 tonnes, $8 la tonne		20,656
Terres défoncées, 4,575⅜ acres, à $5 l'acre		22,875
		$162,385

A ce chiffre on peut ajouter la valeur des produits récoltés par huit instructeurs, qui cultivent près de 700 acres, sur leurs propriétés et sur les réserves. Je n'ai pas encore reçu de rapport du rendement de leurs récoltes ; mais je calcule qu'elles représenteront, au moins, 4,000 boisseaux de grains, pommes de terre et tubercules, ce qui, au même prix, donnerait $7,200.

En 1881, on a ensemencé 3,448⅞ acres, et 1,798 seulement en 1880, ce qui représente une augmentation de 1,650⅞ acres.

Le tableau ci-dessous indique les constructions érigées sur les réserves des sauvages, et comprend toutes les améliorations faites sur les propriétés des instructeurs :—

Résidences	768
Fourneaux économiques	2
Magasins	22
Celliers	47
Glacière	1
Huttes	88
Granges	11
Etables	89
Laiterie	1
Forge	1
	1,030

Ces constructions, à l'excéption des huttes, sont généralement très bien faites. Je n'essaierai pas de les évaluer, mais leur construction représente beaucoup de travail.

AGENCES AGRICOLES ET

Agence, n°	Nom de l'instructeur.	Localité.	Défonçage pendant l'année.	Ensemencés, 1881.	Ensemencés, 1880.	Clôturés.	Grains Foin coupé.
			Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Ton'x.
1	Charles Lawford	Way-way-see-cappo	56	56	27½	160	140
	Way-see-cappo	Rés., riv à la Queue d'Ois'u	20	20	15	.....	48
	Le Joueur, chef	.....	20	20	.....	.....	
2	James Johnston	Réserve Côté, près Fort Pelly	30	26½	20	.....	50
	Côté ou Mee-may	.....	15	15	40	.....	50
	Kish-ah-konse	.....	50	43¾			
	La Clef	.....	15	15			
3	James Setter	Lacs Croches	.....	.....	.....	.....	160
	Chuck-ah-chass	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Kah-kee-she-way	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Oosoup	Lac Rond	92	65¼	.....	127	40
	Sah-kah-mas ou Moustique	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ours-Blanc	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Kah-kee-wis-ta-haw	.....	.....	.....	.....	.....	.....
4	G. Newlove	Près Qu'Appelle	12	12	.....	12	150
	Pas-quah	.....	70	60	.....	60	50
	Mus-kow-wee-pe-tung	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Standing Buffalo (Sioux)	.....	40	20	.....	20	15
5	H. J. Taylor	Buttes de la Lime	6	6	.....	6	30
	Petit-Ours-Noir	.....	12	10	.....	10	16
	Star Blanket	.....	10	7	.....	7	12
	O-kah-neese	.....	10	6	.....	10	15
	Pee-pee-kee-sis	.....	8	6	.....	6	.....
6	G. S. McConnell	Buttes du Tondre	35	22	17	70	140
	Etoile-du-Jour	.....	30	6	54	6	30
	Cah-wah-ca-toose ou le Pauv.-Homme	.....	10	10		10	6
	Gordon	.....	20	20		20	15
	Mus-cow-ah-quhau ou Plume-Dure	.....	5	4	.....	4½	6
	Plume-Jaune	Lac aux Noix	7	7	.....	7	30
7	J. J. English (sauv. de l'Assiniboine)	Rivière aux Erables	116	115¼	77	100	18
8	J. Tomkins	Lac aux Canards	32	32	.....	.....	100
	Beardy	.....	160	87	38	.....	50
	O-see-ma-sis, chef	.....					
	Nez Coupé	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Une-Flèche	.....	25	25	.....	.....	.....
	George Weldon (Sioux)	.....	20	15	.....	30	.....
9	A. B. Loucks	Prince-Albert	27½	20½	23¼	30	20
	Wm. Twatt	Nord de Prince-Albert	30	30	296	.....	.....
	John Smith	Bras Sud	250	250		.....	.....
	Cha-kas-tah-pay-sin	do	22	22		.....	.....
	James Smith	Fort-à-la-Corne	20	20		.....	.....
10	George Chaffee	Plaines aux Serpents	35	35	19	50	50
	Mestawasis	do	290	215	139	620	125
	Ah-tah-kah-coop	Lac Sablonneux					
	Pet-to-quay-kee	Lac Marécageux					
	Ko-pau-wek-mus	Lac Vert	10	10	.....	.....	.....
	Kennemoytanoo		10	10	.....	.....	.....
11	T. Chambers	Buttes de l'Aigle	34	34	27½	34	60
	Faisan-Rouge	do	100	88	51¾	88	70
	Moustique	do	45	30	.....	30	20
12	Samuel Ballendine	Rivière de la Bataille	.....	.....	.....	.....	110
	Frappe-le-dans-le-dos	do	52	30½	47½	32	35
	Faiseur d'Etangs	do	58	40½		42	100
13	Daniel L. Clink	Rivière au Brochet	83	56	2	203	40
	Moosoomin	do					
	Ah-pische-moose	do					
14	P. J. Williams	Lac aux Oignons, F.-Pitt.	65	65	23½	100	40
	A reporter	.....	2,153½	1,749¼	951	1,968½	1,883

RÉSERVES DES SAUVAGES.

et tubercules semés.								Grains et tubercules récoltés.				
Blé.	Avoine.	Orge.	Pommes de terre.	Navets.	Carottes	Pois.	Légumes.	Blé.	Avoine.	Orge.	Pommes de terre.	Navets.
Acres.	Acres	Acres	Acres	Acres.	Acres	Acres.	Acres	Boiss'x.	Boiss'x.	Boiss'x.	Boiss'x.	Boiss'x.
		.....	1	3	.....	.....	.....	376	644	114	250	200
.....	.....	.....	7	.....	½	.....	.....	80	.....	280	500	350
10	8	.....	5	3	¼	.....	1	200	250	.....	1,000	2,500
5	.....	15	15	4	¾	.....	4	100	.....	300	2,000	500
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	4	28	12	7½	¾	.....	5	.....	.....	70	120	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7	6	5	½	3	½	.....	¼	76	50	60	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34	.....	39	120	270
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
22	54	¾	10	10½	1½	1	16	583	1,700	15	1,000	160
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	450	.....	150	300	400
								250	.....	150	240	370
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7½	6	3	3	¾	.....	.....	¼	178	.....	70	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1000	.....	1500	800	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	.....	60	100	.....
13	10	8	3	1	¼	.....	½	300	.....	100	225	500
75	.....	90	20	20	5	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
8	5	31	15	20	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	4	10	12	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
½	.....	11	9	8	.....	.....	2	10	.....	140	750	150
2	.....	20	7½	10	.....	.....	1	40	.....	270	950	350
5	.....	21	7	20	1	.....	2⅝	40	.....	100	200	350
17	3½	36½	7	1	.....	.....	.....	200	150	700	300	30
188	96½	305¼	152	125¾	10½	1	58⅝	4,157	2,794	4,318	9,225	6,280

AGENCES AGRICOLES ET

Agence n°	Nom de l'instructeur.	Localité.	Défonçage pendant l'année.	Ensemencés, 1881.	Ensemencés, 1880.	Clôturés.	Grains Foin coupé.
			Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Ton's.
	Report		2,153½	1,749¼	951	196½	1,883
	Sekaskoots	Lac aux Oignons Fort Pitt	82	47	33	60	40
	Machoos	do	14	14		14	2
15	John Delaney	Lac aux Grenouilles	50	50	27½	.....	50
	Nepo hay-how	do	8	3	14¾	.....	20
	Pus-kee-ah-go-win	Lac aux Outardes	9	9		12	.....
	Kee-hee-win	Lac à l'Orignal	13	10		15	.....
	Kee-nee-say-oo ou Chippewayan	Lac à l'Aigle	50	40	.....	40	.....
16	Edward Higgins	Lac à la Selle	100	65	31	100	35
	Seenum	Lac au Poisson Blanc	300	300	55	.....	.....
	Pee ay-sees	Lac la Biche	23	23		.....	20
	Petit Chasseur	Lac à la Selle	150	150	46¼	.....	85
	Mus-keg-ah-wah-tick	Wah-shat-ee-now	12	12		.....	15
	Plume-Bleue	Lac aux Œufs	12	12		.....	4
	Chippéwayan	Lac de Hart	6	6	10	.....	10
	Lac aux Castors	Lac la Biche	6½	6½		.....	.....
17	J. O'Donnell	Rivière qui Barre	166	145	113	425	70
	Michel	Rivière à l'Esturgeon	42	28	49	45	75
	Alexis	Lac la Pierre	28	28		40	5
	Alexander	Lac la Nonne	65	35		50	20
	Tommy la Potack	Près Edmonton	27¾	27¾	.....	30	.....
	Mah-mah-nah-wah-tow	do					.....
18	S. B. Lucas	Buttes de la Paix	86	59¼	44	600	70
	Pass-pass-chase	Buttes de l'Ours	32	32	24	32	30
	Sampson	do	11	11	.....	15	35
	Ermine Skin	do	20	20	.....	20	45
	Bob-tail	do	20	20	.....	20	25
	Chee-poos-te-qua-hu	Lac aux Pigeons	15	15	6	15	30
	Muddy Bull, commandant	do	12	12	.....	12	50
19	Magnus Begg, Assiniboines, 3 bandes	Morleyville	100	68	40	105	5
20	W. J. Lauder	Traverse des Pieds-Noirs	23	23	22	14	30
	Pieds-Noirs	do	50	35½		.....	.....
21	Charles Kettles	Rivière du Vieillard	50	48	75	80	36
	Sauvages Piégânes	do	100	95		95	.....
22	J. G. MacDougall	Rivière du Ventre	3	3	.....	3	.....
	Gens du Sang		103	40	.....	70	.....
23	Samuel Bruce, ferme d'approvisionn.	Ruisseau Pincher	310	155½	135	310	50
24	J. J. McHugh, ferme d'approvisionn.	Ruisseau au Poisson	447	207½	170	600	100
25	A Cameron	Montagne de l'Orignal	.....	.....	.....	.....	30
	Croupe de Faisan		23	3	.....	.....	25
	Homme-de-l'Océan		18	6	.....	.....	20
26	Sarcis, J. A. Grant	Crique au Poisson	.....	.....	.....	.....	.....
			4,644¾	3,553¼	1,813½	4,716½	2,873

RÉSERVES DES SAUVAGES—*Suite.*

et tubercules semés.								Grains et tubercules récoltés.				
Blé.	Avoine.	Orge.	Pommes de terre.	Navets.	Carottes.	Pois.	Légumes.	Blé.	Avoine.	Orge.	Pommes de terre.	Navets.
Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	Acres	Acres.	Acres.	Acres.	Boiss'x	Boiss'x	Boiss'x	Boiss'x	Boiss'x
188	96½	305¼	152	125¾	10½	1	54⅝	4,157	2,794	4,318	9,255	6,280
4	.....	20	20	2	.....	.....	1	40	.....	200	300	150
.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	250	350	450	150
.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	220	.....
2	.....	2	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	50	.....
3	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	220	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
20	2	33	5	3	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100	1200	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	500	600	20
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	60	200	100
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	200	50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	600	60
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
25	4	108	4	3	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	94	.....	360	1400	225
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	150	200
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	200	100
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
13½	15	15	10	3¼	.....	.....	2½	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	400	50
}	.....	45	14½	10	.....	.....	8	.....	.....	{ 50	600	100
										200	186	200
										30	200	40
										30	400	30
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300	.....
.....	.....	.....	14	42	3	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....
.....	7	4½	3	1	.....	.....	3	.....	33	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	16	17½	7	6	.....	.....	½	20	.....	650	1000	.....
.....	8	19	46	17	.....	.....	5	.....	100	.....	200	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	50	65	12	23	1½	.....	4	.....	.....	.....	200	2000
.....	60	65	25	50	1	5	1½	.....	1200	1500	.....	10000
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	2½	½	.....	.....	.....	.....	20	200	100
.....	.....	.....	1½	4	½	.....	.....	.....	.....	30	200	50
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
252½	258½	679¼	309	290½	17	6	86⅓	4,471	4,377	8,898	18,631	19.775

AGENCES AGRICOLES ET

Agence, n°	Nom de l'instructeur.	Localité.	Grains et tubercules recoltés: Carottes.	Grains et tubercules recoltés: Pois.	Perches coupées.	Nombre approximatif de sauvages établis sur les réserves.
			Boiss'x.	Boiss'x.		
1	Charles Lawford	Way-way-see-cappo	20	.....	1600	.....
	Way-see-cappo	Rés., riv. à la Queue d'Ois.	30	.....	52000	60
	Le Joueur, chef					
2	James Johnston	Réserve Côté, près Fort Pelly	150	.....	.....	.....
	Côté ou Mee-may		150	.....	7000	23
	Kish-ah-konse					50
	La Clef					30
3	James Setter	Lacs Croches	.....	.....	.....	.....
	Chuck-ah-chass		.....	.....	.....	.....
	Kah-kee-she-way		.....	.....	.....	161
	Oosoup	Lac Rond	.....	.....	17000	34
	Sah-kah-mas or Mosquito		.....	.....	1000	75
	Ours-Blanc		.....	.....	.....	20
	Kah-kee-wis-ta-haw		.....	.....	2000	154
4	G. Newlove	Près Qu'Appelle	.....	.....	3000	.....
	Pas-quah		.....	.....	18000	160
	Mus-kow-wee-pe-tung		.....	.....	.....	.....
	Standing Buffalo (Sioux)		.....	.....	18350	.....
5	H. J. Taylor	Buttes La Lime	.....	.....	2000	.....
	Petit-Ours-Noir		.....	.....	4000	.....
	Star Blanket		.....	.....	2500	.....
	O-kah-neese		.....	.....	2000	.....
	Pee-pee-kee-sis		.....	.....	2000	.....
6	G. S. McConnell	Buttes de Tondre	.....	.....	4000	.....
	Etoile-du-Jour		.....	.....	3000	.....
	Cah-wah-ca-toose ou le Pauv.-Homme		72	.....	3000	.....
	Gordon		.....	.....	2000	.....
	Mus-cow-ah-quhau ou Plume-Dure		.....	.....	1000	.....
	Plume-Jaune	Lac aux Noix	.....	.....	1000	.....
7	J. J. English (sauv. de l'Assinaboine)	Rivière aux Erables	.....	30	4500	.....
8	J. Tomkins	Rivière aux Canards	.....	.....	.....	.....
	Beardy		.....	.....	.....	70
	O-kee-ma-sis, commandant		.....	.....	.....	
	Nez-Coupé		.....	.....	.....	60
	Une-Flèche		.....	.....	.....	50
	George Weldon (Sioux)		.....	.....	.....	.....
	A reporter		422	30	150,950	947

RÉSERVE DES SAUVAGES—*Suite.*

Hommes employés, y compris l'instructeur.	Chevaux et bœufs.	Constructions érigées.	Observations.
4	1 paire de chevaux, 2 chevaux du pays, 3 attelages de bœufs ...	1 résidence, 1 grenier avec grange, 2 étables, 1 maison pour l'interprète, 1 maison d'attente pour les sauvages, 1 mais.-dortoir p. les sauv.	
.....	.....	18 maisons, 2 étables.....	
4	1 pre de chev., 4 bœufs.	1 résidence, 4 étables.....	Le blé est de très belle qualité.
.....	.....	21 do 3 do	
.....	.....		
.....	.....		
4	1 paire de chevaux, 1 cheval de selle.	1 résidence pour l'instructeur. 1 do l'interprète. 1 magasin.	L'instructeur Setter n'a pas de propriété, il travaille constamment sur les réserves avec ses hommes qui aident les sauvages.
.....	.....	1 étable, 1 maison p. les sauv.	
.....	1 attelage de bœufs	9 huttes	
.....	1 do loué. 1 attelage de bœufs, en vertu du traité.	8 bonnes maisons, 4 étables...	
.....	.....	.....	
.....	1 attelage de bœufs.....	.....	
3	1 pre de chev., 3 bœufs.	1 bonne résidence, 1 résidence pour l'interprète, 1 magasin, 1 étable, 1 étable à bœufs, 1 cave.....	
.....	2 attel. de bœufs, loués.	20 maisons, 8 étables.....	
.....	1 attelage de bœufs	2 maisons, 1 étable.....	Viennent de s'établir.
.....	2 do	12 huttes. 1 bonne étable.....	
3	1 pre de chev., 4 bœufs.	1 résidence, 1 résidence pour l'interprète, 2 étables, 1 cave.....	Les instructeurs Newlove et Taylor n'ont que de très petites propriétés et consacrent tous leurs soins à l'instruction des sauvages.
.....	1 attelage de bœufs.....	4 maisons, 2 huttes, 1 étable.	
.....	1 do	1 bonne résidence, 5 huttes, 1 étable	
.....	1 do	1 maison, 6 huttes, 2 étables.	
.....	1 do	1 maison, 5 huttes, 1 étable...	
5	1 pre de chev., 4 bœufs.	1 bonne résidence, 1 maison pour l'interprète, 1 mais. de sauvages, 2 magas., 1 étable, 1 étable à bœufs, 1 cellier..	
.....	3 bœufs, 1 loué.....	8 maisons.....	
.....	1 attelage de bœufs.....	1 bonne maison, 10 huttes	
.....	1 do loué.	15 maisons, 5 étables.....	
.....	1 do	1 maison, 5 huttes, 1 étable...	
.....	.....	1 résidence occupée par l'aide-instructeur, 1 magasin, 1 étable.	
5	4 pres de chev., 1 bœuf.	1 maison d'instructeur, 1 magasin, 1 étable.	Excellente récolte de grains ; assez bonne récolte de pommes de terre ; navets, récolte manquée.
3	3 chevaux, 1 cheval de selle, 4 bœufs.	1 résidence, 2 étables.....	
.....	.....	.....	
.....	.....	.....	
.....	.....	.....	
.....	1 attelage de bœufs.....	.....	
.....	.....	8 maisons confortables	
31			

6—4*

AGENCES AGRICOLES ET

Agence n°	Nom de l'instructeur.	Localité.	Grain et tubercules récoltés. Carottes.	Grain et tubercules récoltés. Pois.	Perches coupées.	Nombre approximatif des sauvages sur les réserves.
			Boiss.	Boiss.		
	Report		422	30	150,950	947
9	A. B. Loucks	Prince-Albert				
	Wm. Twatt	Nord de Prince Albert				100
9	John Smith	Bras Sud				125
	Cha-kas-tah-pay-sin	do				50
	James Smith	Fort à la Corne				100
10	George Chaffee	Plaines aux Serpents	10			
	Mestawasis	do				175
	Ah-tah-kah-coop	Lac Sablonneux				180
	Pet-te quay-kee	Lac Marécageux				90
	Ko-pau-wek-mus	Lac Vert				15
	Kennemoytanoo	Lac Vert				70
11	T. Chambers	Buttes de l'Aigle				
	Faisan-Rouge	do				160
	Moustique	do				304
12	Samuel Ballendine	Rivière à la Bataille				
	Frappe-le-dans-le-dos	do	1			90
	Faiseur-d'Etang	do	1			120
13	Daniel L. Clink	Rivière au Brochet				
	Moosoomin	do	50			70
	Ah-pische-moose	do				30
14	P. S. Williams	Lac aux Oignons, Fort Pitt	30		4,000	
	Sekaskoots	do				105
	Machoos	do				66
15	John Delaney	Lac aux Grenouilles	30			
	Nepo-hay-how	do				67
	Pus-kee-ah-go-win	Lac aux Outardes				55
	Kee-hee-win	Lac aux Orignaux			40,000	114
	Kee-nee-say-oo or Chippewayan	Lac de l'Angle				115
16	Edward Higgins	Lac à la Selle			28,000	
	Seenum	Lac au Poisson Blanc				200
	Pee-ay-sees	Lac la Biche	20			40
	Petit-Chasseur	Lac à la Selle	20			
	Mus-keg-ah-wah tick	Wah-chat-ee-now	40			
	Plume-Bleue	Lac aux Œufs	20			
	Chippewayan	Lac Hart	30			
	Lac aux castors	Lac la Biche				
	A reporter		674	30	222,950	3,388

RÉSERVES DES SAUVAGES—*Suite.*

Hommes employés, y compris l'instructeur.	Chevaux et bœufs.	Constructions érigées.	Observations.
31			
2	2 chev., 1 chev. de selle	1 résid., 2 étables, 1 magasin.	
.....	.....	.....	
.....	.....	.....	
.....	1 attelage de bœufs.....	.....	
.....	.....	.....	
3	.....	1 résid. de 1re classe, 1 mag., 1 grange, 2 étables.	
.....	2 attelages de bœufs.	.....	
.....	2 do ...	144 maisons.....	
.....	2 do ...	.....	
.....	.....	.....	
.....	.....	.....	
3	3 chevaux, 1 cheval du pays, 4 bœufs.....	1 bonne résidence, 1 maison p l'interp, 1 gren., 3 étab., 1 laiterie, 1 glacière.	
.....	4 bœufs, en v.d.t., 5 loués	20 maisons, 7 étables.....	
.....	1 do 1 att. loué.	1 bonne maison, 19 huttes, 1 étable, 1 prison.	
2	1 cheval de selle	1 résidence, 1 magasin, 2 étables.	Les instructeurs Ballendine et Clink n'ont pas de propriétés, mais travaillent avec les sauvages sur les réserves.
.....	4 bœufs.....	.....	
.....	3 bœufs, en vertu du traité, 1 bœuf loué....	.....	
.....	2 poneys du pays.	2 maisons, 1 maison d'école...	
2	4 bœufs.....	12 huttes.....	
.....	.....	....	
4	2 chevaux, 1 cheval de selle, 4 bœufs	1 résid. de 1re classe, 1 maison pour l'interprète, 1 magasin, 1 fourneau économique, 1 maison de sauv., 2 étables..	
.....	.....	22 maisons.....	
.....	.....	4 do	
3	1 pre de chev., 4 bœufs.	1 bonne résidence, 1 magasin, 1 fourneau économique, 2 étables, 1 cave.	
.....	.....	5 maisons.....	
.....	.....	4 do 2 étables.....	
.....	.....	.....	
.....	.....	25 résidences, 2 étables.....	Pas encore de rapport de l'étendue en culture, ni du rendement des récoltes, mais M. l'agent Reed m'informe que ces sauvages prospèrent tellement que, dans un an, ils pourront se suffire à eux-mêmes. Environ 60 familles sont établies et se livrent à la culture sur la réserve des Seenums; elles réussissent bien et se suffisent presque à elles-mêmes, mais je n'ai point encore de rapport sur les travaux qu'elles ont fait l'année dernière.
4	1 pre de chev., 4 bœufs.	1 résidence, 1 maison pour l'interprète, 2 étables, 1 magasin, 1 grange.	
.....	2 attelages de bœufs, plusieurs attelages, apparten. en propre à des sauvages.	.....	
.....	.....	20 huttes, 4 granges.....	
.....	2 attelages de bœufs....	14 do 4 do	
.....	1 do	5 do 8 cabanes, 1 grange	
.....	1 do	.....	
.....	.....	11 maisons bien finies, 5 étables.	
.....	.....	.....	
54			

AGENCES AGRICOLES ET

Agence n°.	Nom de l'instructeur.	Localité.	Grain et tubercules récoltés. Carottes.	Grain et tubercules récoltés. Pois.	Perches coupées.	Nombre approximatif de sauvages sur les réserves.
			Boiss.	Boiss.		
	Report		674	30	222,950	3,388
17	J. O'Donnell	Rivière qui Barre			16,500	
	Michel	Lac à l'Esturgeon	300		15,200	90
	Alexis	Lac La Pierre	7		10,000	100
	Alexandre	Lac la Nonne	5		20,900	100
	Tommy la Potack	Près Edmonton				
	Mah-mah-nah-wah-tow	do				25
18	S. B. Lucas	Buttes La Paix				
	Pass-pass-chase	Montagne aux Ours	10			100
	Sampson	do	75			50
	Peau-d'Ermine	do	80			50
	Bob-tail	do	20			40
	Chee-poos-tee-qua-hu	Lac aux Pigeons	20			30
	Muddy Bull, chef	do				25
19	Magnus Begg	Morleyville				
	Sauvages Assiniboines, 3 bandes					610
20	W. J. Lauder	Traverse des Pieds-Noirs				
	Pieds-Noirs	do				1,700
21	Charles Kettles	Rivière du Vieillard				
	Piégânes	do			6,500	916
22	J. G. MacDougall	Rivière du Ventre			12,000	
	Gens du Sang				1,400	3500
23	Samuel Bruce, ferme d'approvisionn.	Crique Pincher				
24	J. J. McHugh, ferme d'approvisionn.	Rivière au Poisson		33		
25	A. Cameron	Montagnes aux Orignaux				
	Pheasant Rump					30
	Homme-de-l'Océan					60
26	Sauvages Sarcis, J. A. Grant	Crique au Poisson				479
			1191	63	305,450	11,293

RÉSERVES DES SAUVAGES—*Fin.*

Hommes employés, y compris l'instructeur	Chevaux et bœufs.	Constructions érigées.	Observations.
54			
4	1 jument, 4 chevaux du pays, 4 bœufs.	1 bonne résidence, 1 maison de pierre, 1 grenier, 2 étables, 1 pont de bois équarri sur la rivière qui Barre	Sur cette propriété les récoltes ont été presque entièrement détruites par la grêle. Les récoltes d'Alexis et d'Alexandre ont été épargnées. Michel avait la meilleure orge du pays.
.....	4 bœufs.....	4 maisons, 1 étable.....	
.....	2 do	3 do 1 do	
.....	4 do	3 do 1 do	
.....	2 do	.....	
.....	.....	.....	
3	1 jument, 2 chevaux du pays, 6 bœufs.	1 résidence, 1 grenier, 2 étables, 1 grande cave.....	Pas de rapports spéciaux du rendement des récoltes. Le blé, l'avoine et l'orge n'ont donné qu'une demi-récolte. Excellente récolte de tubercules.
.....	.....	20 maisons, 2 étables.....	Les sauvages de ces réserves ont fait, en outre, les travaux suivants, en paiement de provisions: scié 3,500 pieds de bois avec le passe-partout, scié 70 pièces de bois pour construction de maison, fabriqué 70 billes de sciage, 400 billes pour enclos, coupé 6,000 bardeaux, 1,212 pieds d'épinette rouge, aplani 2,029 pièces d'épinette blanc., 129 poteaux d'épinette rouge, construit deux ponts sur les criq. à l'Ours et Pierre-à-pipe, nivelé la côte à l'Ours. Les bandes de Sampson, Peau d'Ermine, Bobtail et Muddy Bull ont cultivé pour la première foiscette année.
.....	.....	5 do 1 étable.....	
.....	.....	5 do 1 do	
.....	.....	4 do 1 do	
.....	.....	10 do 1 do	
.....	.....	6 do	
2	1 cheval de selle	.....	
.....	6 bœufs.....	48 résidences.....	Fabriqué 3,500 bardeaux. Récoltes faibles.
5	1 cheval de selle	1 résidence	
.....	6 bœufs.....	10 maisons	
4	2 chevaux, 6 bœufs.....	1 résidence, 1 résidence pour l'interprète, 1 cave, 1 dépôt d'inst. aratoires, 1 charnier, 1 magasin.....	Assez bonne récolte de grains. Cette bande possède 198 vaches qui, presque toutes, donnent du lait. La récolte n'est pas entièrement battue.
.....	.....	82 résidences, 40 caves.....	
.....	.....	6 maisons, y compris un magasin et des caves.....	
.....	4 bœufs.....	76 maisons..	
6	11 chevaux et chevaux du pays.	1 résidence, 1 grenier, 1 forge, 1 enclos, 2 étables, 1 cave....	Le grain n'est pas entièrement battu.
6	3 chevaux, 6 bœufs.....	1 résidence, 1 étable, 1 enclos, 1 grande écurie à chevaux..	La récolte des pommes de terre n'a pas été bonne.
3	.....	.....	
.....	.....	.....	Ici, il n'y a pas de ferme modèle. Les pommes de terre sont petites, ayant souffert de la gelée peu après les semailles.
.....	.....	.....	Ces sauvages viennent d'arriver sur leur réserve. Pendant l'été de 1881, ils ont cultivé 20 arpents sur la réserve des Pieds-Noirs.
87			

E. DEWDNEY,
Commissaire des sauvages.

Ci-joint un état indiquant les endroits où se trouvaient nos sauvages des territoires du Nord-Ouest, au 31 décembre 1881.

On y verra que la moitié environ est sur les réserves et que nombre de ceux qui sont actuellement à la chasse et à la pêche appartiennent à des réserves déjà fixées, mais je calcule que, dans le cours de la prochaine saison, probablement, nous aurons à réserver environ 1,000 milles carrés, en sus des terres déjà accordées aux sauvages du Nord-Ouest.

Sur les 11,459 sauvages qui occupent les réserves, près de 7,000 sont des Pieds-Noirs, et 5,000 d'entre eux reçoivent depuis quelques mois, une ration régulière de 1¾lb, en moyenne, composée de viande et de farine, ce qui représente une dépense d'environ 18,000 lbs par mois.

Les autres sauvages qui demeurent sur leurs réserves, reçoivent plus ou moins de secours, quelques-uns reçoivent une ration régulière d'une demi-livre de farine et d'un quarteron de lard ; d'autres ne reçoivent des provisions alimentaires qu'en retour de leur travail.

Les Cris sont en position de se suffire à eux-mêmes, jusqu'à un certain point, ce qu'ils font en chassant le petit gibier.

Les sauvages indiqués comme absents sur le tableau, pourvoient à leur propre subsistance, à l'exception de 800 qui reçoivent une demi-ration au Fort Walsh ; presque tous sont âgés et pauvres. D'autres qui font la chasse dans les environs, viennent quelquefois à l'agence, où on leur donne des secours, puis ils repartent pour la chasse. Cet automne, le petit gibier a été plus abondant qu'à l'ordinaire, ce qui a permis aux Cris du nord de se mieux suffire à eux-mêmes que nous l'espérions ; le retour des bisons, cet automne, a été d'un grand secours pour les sauvages qui se trouvaient au sud ; sans cela, nous aurions beaucoup plus dépensé que nous l'avons fait.

Près de 4,000 sauvages absents de leurs réserves sont au sud de la frontière, et, d'un moment à l'autre, peuvent être repoussés par les troupes américaines qui ont ordre d'en agir ainsi ; en tout cas, ils seront à notre charge de bonne heure au printemps. Ce sont les plus inutiles et les plus gênants des sauvages ; c'est une réunion d'anciens guerriers de Big Bear et de sauvages appartenant à différentes bandes du nord ; à leur arrivée, ils seront rejoints par d'autres sauvages dans la partie sud du district de Fort-Walsh, et se donneront rendez-vous à quelque point central, à Qu'Appelle, je présume ; ils seront plus de 7,000 ; ils quitteront leur camp sitôt que l'herbe reverdira, s'ils ne sont pas repoussés par delà la frontière auparavant, comme c'est l'ordinaire ; ils partiront probablement avec dix jours de provisions, et avant qu'ils atteignent notre territoire, des éclaireurs viendront nous dire que nombre d'entre eux meurent de faim sur la route et nous demanderont de leur envoyer des secours ; ils arriveront dans la misère la plus complète, et nous seront, comme pas le passé, obligés de les nourrir.

Je crois que c'est la dernière saison qu'ils passeront au sud, et je crains que, l'année prochaine, nous n'ayons à augmenter considérablement notre liste de rations.

Quand on songe qu'il y a quelques années à peine, presque tous nos sauvages des Territoires du Nord-Ouest, dans les sections couvertes par les traités 4, 6 et 7, avaient à compter sur le bison pour leur subsistance, je crois que nous devons nous féliciter de ce que le gouvernement n'ait pas eu à leur fournir davantage. Cela prouve qu'il existe d'autres ressources qui leur permettent de vivre, et jespère que les produits de nos fermes et de nos réserves, à mesure que les sauvages cultiveront mieux le sol et auront plus grand soin de leurs récoltes, nous permettront de réduire notre budget.

Pour le moment, Winnipeg semble être la station la plus avantageuse pour notre bureau. Le bureau du lac Plat, dont nous avons temporairement emprunté l'usage à la police à cheval du Nord-Ouest, n'est pas relié, comme nous croyions, au réseau télégraphique, et, par suite, nous n'avons pu l'utiliser que très peu.

Jusqu'à ce que l'on ait décidé où se tiendra notre bureau principal, je recommande qu'on le laisse à Winnipeg.

Le travail du bureau a beaucoup augmenté, l'an dernier, et il nous a fallu prendre des employés surnuméraires.

Pendant l'année expirée au 31 décembre 1881, nous avons écrit 4,151 lettres, couvrant 6,043 pages de papier écolier; nous avons expédié 38 circulaires aux agents des sauvages; 3,522 pièces justificatives, en triplicata, ont été signées et contresignées, et un grand nombre de lettres reçues de nos agents dans les territoires, ont été copiées et expédiées au département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. DEWDNEY,
Commissaire des sauvages.

TAT indiquant le nombre des sauvages, dans les Territoires du Nord-Ouest, et leurs campements au 31 décembre 1881.

Nom de la bande.	Emplacement de la réserve.	Tribu.	Nombre sur la réserve.	Nombre d'absents.	Nombre total de sauvages.	Campements des absents.
Waw-way-se-cappo	Crique à la Queue d'Oiseau	Saulteux	30	190	220	Montagne du Dauphin, où ils font la chasse
Le Joueur	Rivière Assiniboine	do	50	90	140	do do do
Cote	do	do	231		231	
Ki-shi-kous	Sud de Pelly	do	50	109	159	Montagne aux Canards, chasse.
La Clef	Nord de Pelly	Bungay	30	168	198	Montagne au Porc-Epic, chasse.
Pheasant Rump	Montagne aux Orignaux	Assiniboines	30	100	130	District du Fort-Walsh, chasse au bison.
L'homme de l'Océan	do	do	60	88	148	do do
L'Ours-Blanc	do	Saulteux	20	157	177	do do
Chae-a-chas	Lacs Croches		43		43	
O' Soup	Lacs Ronds		34	331	365	District du Fort Walsh, chasse.
Moustique	do		75	55	130	Dans le district, chasse.
Ka-pi-wis-ta-han			154	32	186	do do
Pasqua	Qu'Appelle		160	58	218	do do
Mus-cow-wee-pee-tung	do		40	126	166	do do
Petit-Ours-Noir	Buttes à la Lime		32	28	60	do do
Star Blanket	do		31	19	50	do pêche.
O'Kanesse	do		23	17	40	do do
Pe-pe-ke-sis	do		23	29	52	do do
Etoile-du-Jour	Buttes du Tondre		54	9	63	do do
Pauvre-Homme	do		81	70	151	do do
Gordon	do		120	64	184	do do
Plume-Dure	do		40	117	157	do do
Plume-Jaune	Lac aux Noix		250	7	257	do do
Petit-Enfant				297	297	District du Fort-Walsh, chasse.
O'Kanse			43		43	
Pie-pot				1,407	1,407	do do
Homme-éminent				428	428	do do
Trainards				403	403	do do
Barbu	Lac aux Canards		77		77	
Nez coupé			60	38	98	Chasse au piège.
Une Flèche			50	43	93	do
Wm. Twatt	Nord de Prince-Albert		100	39	139	do
John Smith	Sud do		125	57	182	do
Cha-kas-ta-pay-sin	do do		50	42	92	do
James Smith	Fort à la Corne		100	39	139	do

Mis-to-wa-sis	Plaines aux Serpents		175	50	225	do
Ah-ta-ca-coop	Nord de Carlton		180	8	188	do
Pe-te-yua-key	Lac Marécageux		90	106	196	do
Ke-pah-a-wa-ke-mus	Lac Vert		15	48	63	Pêche.
Ke-ne-mo-tay	do		70	43	113	do
Faisan rouge	Buttes à l'Aigle		136		136	
Moustique	do		230		230	
Frappe-le	Rivière à la Bataille		90	25	115	do
Faiseur-d'Etangs	do		96		96	
Moo-so-min	Rivière au Brochet		70	29	99	do
Fils du Tonnerre	do		30	155	185	do
See-kas-kootch	Lac aux Oignons		105	3	108	do
Mak-kayo	Lac Long		66	2	68	do
Ne-po-kayo	Lac aux Grenouilles		67	4	71	do
Pus-ke-agh a-win	Lac aux Outardes		15		15	
Ke-hee-win	Lac la Lune		114	49	163	do
Chipewayan	Lac de l'Angle		115		115	
Herbe-douce			5		5	
Pie-a-sees	Lac la Biche		40	64	104	do
Petit-Chasseur	Lac à la Selle	Cris		205	205	do
Pa-mo-tay-as-so				47	47	do
Seenum	Lac au Poisson Blanc		200	80	280	do
Chipewayan	Lac Heart			100	100	Chasse.
Lac aux Castors	Lac la Biche			145	145	do
Michel	Rivière à l'Esturgeon		90	65	155	do et pêche.
Alexis	Lac la Pierre		50	42	92	do do
Alexander	Lac la Nonne		100	76	176	do do
Pass-pass Chase	Edmonton		100	88	188	do do
Samson	Butte aux Ours		50	113	163	do do
Ermineskin	do		50	82	132	do do
Bobtail	do		40	45	85	do do
Che-pos-ta-quan	Lac aux Pigeons		30	87	117	do do
Muddy Bull	do		25	34	59	do do
Trainards, district de Carlton				49	49	Chasse au piège, dans le district.
do do de Battleford				205	205	Pêche, do
do do de Victoria				21	21	do do
do Lac aux Pigeons				89	89	do do
do do				300	300	District de Fort Walsh, chasse.
do Lac aux Bisons				32	32	Pêche dans le district.
Petit-Pin				785	785	District du Fort Walsh.
Homme Chanceux				802	802	do do
Trainards avec Petit Pin et Homme Chanceux				891	891	do do
Assiniboines	Morleyville	Assiniboines	610		610	
Pieds Noirs	Traverse des Pieds-Noirs	Pieds-Noirs	1,700	400	2,100	Rivière du Cerf Rouge, chasse.
Piégânes	Rivière du Vieux	do	960		960	
Gens du Sang	Rivière du Ventre	do	3,000	640	3,640	do do
	A reporter		10,980	10,666	21,646	

ETAT indiquant le nombre de sauvages, dans les Territoires du Nord-Ouest, et leurs campements au 31 décembre 1881—*Suite*.

Nom de la bande.	Emplacement de la réserve.	Tribu.	Nombre sur la réserve.	Nombre d'absents.	Nombre total de sauvages.	Campement des absents.
	Report		10,980	10,666	21,646	
Sarcis	Rivière au Poisson	Pieds-Noirs	479		479	
L'homme-qui-a-pris-l'habit	Rivière aux Erables	Assiniboines		278	278	Dans le district de F. Walsh, ch. au bison.
Long Lodge	do	do		123	123	do do
Pauvre-Homme	do	do		137	137	do do
Chic-ne-na-bnis	do	do		286	286	do do
Duck Head Necklace	do	do		13	13	do do
Trainards	do	do		74	74	do do
			11,459	11,577	23,036	
Gros Ours	Non compris dans le traité	Cris			624	Ont passé la frontière.
Sauvages de Carlton	do	do			350	Dans le district.
					974	
Sioux	Rivière à la Queue d'Oiseau et rivière Assiniboine	Sioux	500	500	1,000	Dans le district, chasse.
Standing Buffalo	Qu'Appelle	do	200		200	
Casque Blanc	Bras Sud	do	250		250	
Sioux hostiles, Montagne de Bois.		do		600	600	
			950	1,100	2,050	

ANALYSE DU TABLEAU.

Sauvages actuellement sur les réserves.

Traité 4	1,704
do 6	3,006
do 7	6,749
Total	11,459

Absents des réserves.

Traité 4	5,310
do 6	5,227
do 7	1,040
Total	11,577

Campements des absents.

Traité 4, district de Fort-Walsh	4,497
do territoire des Etats-Unis	2,000
do 6	4,040
do 7	1,040
Total	11,577

Sauvages compris et non compris dans les traités, district de Fort-Walsh.

Fort-Walsh	700
Lacs Poissonneux	1,850
Pied de la Montagne	900
Rivière aux Erables	118
Passé la frontière	3,533
Total	7,121

BUREAU DES SAUVAGES,
WINNIPEG, le 31 décembre 1882.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport sur l'état des sauvages de cette surintendance, pendant le cours de l'année dernière.

Je regrette d'avoir à dire que, d'après des rapports reçus de temps à autre des agents, la misère a été grande, l'hiver dernier, parmi quelques-unes des bandes comprises dans les traités 3 et 5 ; les inondations, les fortes pluies et les gelées précoces ont fait manquer les récoltes, et la perspective n'est pas aussi bonne que je le désirerais pour l'hiver prochain. Les agents m'informent que, dans la section couverte par le traité n° 2 et au Portage la Prairie, nombre de réserves ont été inondées, pendant la saison dernière, et que les récoltes ont été détruites. M. l'agent Mackay m'informe que, pendant la grande détresse qui a régné chez les sauvages de son agence, l'hiver dernier, la compagnie de la Baie d'Hudson a distribué des rations à un grand nombre de sauvages, ce qui leur a été d'un grand secours et en a sauvé plusieurs de la famine. Les rapports ne mentionnent que très peu de maladie parmi les sauvages de cette surintendance.

L'agriculture fait des progrès satisfaisants dans certaines localités ; dans d'autres, où les sauvages vivent principalement des produits de la chasse et de la pêche, on s'occupe très peu d'agriculture.

Le montant des annuités payées aux différentes bandes de sauvages, s'est élevé, cette année, à $53,686, dont $666 pour arrérages, et $250 pour commutation d'annuités, conformément à la clause 12 de l'Acte des sauvages, 1880. On a ainsi payé 51 chefs, 157 conseillers et 9,830 autres sauvages.

L'année dernière, il y eut 397 naissances et 297 décès. Cinq sauvages ont reçu des commutations d'annuité, conformément à la section 12 de l'Acte des sauvages, 1880.

Dans le cours de l'année, nombre de métis ont demandé à ce bureau la permission de se retirer du traité, conformément à la clause 14 de l'Acte des sauvages, 1880 ; jusqu'à présent deux seulement ont fait, à ce bureau, les remboursements requis.

Tous les approvisionnements mentionnés dans la cédule du contrat du printemps dernier, ont été fournis par la Compagnie de la Baie d'Hudson, à la date fixée et en bon état. Les sauvages ont été bien satisfaits des approvisionnements qui leur ont été fournis cette année.

Quant à l'arpentage des réserves, votre département a engagé les services de M. W. A. Austin, A.F., pour achever l'arpentages des réserves comprises dans le traité n° 2. C'est ce que M. Austin a fait. Il est arrivé ici le 15 octobre dernier. M. A. H. Vaughan, A.P., a aussi été employé par votre département à compléter l'arpentage des réserves comprises dans le traité n° 3 ; il s'occupe actuellement de ce travail, Les sauvages sont très satisfaits de ce que l'on arpente leurs réserves. Le traité n° 5 comprend plusieurs réserves que l'on n'a pas encore arpentées, parce que nombre de sauvages des bandes du Pas, de Cumberland et de Che-ma-wah-win, désirent avoir leurs réserves dans une autre localité.

Les bestiaux accordés aux diverses bandes de sauvages comprises dans le traité n° 3 et qui n'ont pas encore reçu leur part, leur seront livrés cet hiver, conformément à vos instructions. La bande de la rivière aux Grues, traité N° 2, a souvent demandé des bestiaux, bien qu'aucune stipulation des traités ne lui en accorde, parce qu'elle n'est qu'une partie d'une autre bande. M. le commissaire Dewdney, M. l'inspecteur McColt et moi-même, nous avons souvent recommandé à votre département de fournir des bestiaux à cette bande, à raison de son activité et pour l'encourager à se livrer à l'agriculture.

Dans cette surintendance, il y a dix écoles soutenues par votre département. Il y a d'autres écoles où l'on instruit les enfants des sauvages, mais le bureau n'a point reçu de rapport les concernant, parce qu'elles sont entièrement sous le contrôle des sociétés de missions. Nombre d'écoles seront ouvertes dans le cours de la saison prochaine, sitôt que les sauvages auront construit des maisons d'école. J'ai beaucoup de peine à trouver des instituteurs compétents pour les écoles comprises dans les traités 3 et 5, parce qu'il est difficile de s'y rendre, que la vie est chère, etc., et que l'on n'a aucune communication par la malle.

Beaucoup de bois a été coupé en contravention à la loi, sur les réserves des traités 3 et 5, mais l'on a pris des mesures pour prévenir désormais ces abus, en donnant instructions aux agents de poursuivre tous les maraudeurs sur les réserves, comme le prescrit la clause 27 de l'Acte concernant les sauvages.

Je regrette de vous informer que le trafic illégal des liqueurs enivrantes continue, bien que, cette année, plusieurs délinquants aient été traduits devant les autorités et mis à l'amende, ce qui prouve que l'on a exercé une grande vigilance. Les agents ont reçu instructions de poursuivre, aux termes de la loi concernant les sauvages, toutes les personnes qui se livrent à ce trafic illégal.

Quant au travail de ce bureau, je constate qu'il augmente chaque année ; voici le relevé de la correspondance pendant l'année dernière :—940 lettres ont été reçues et 1,059 expédiées, ces dernières couvrant 2,142 pages de papier écolier ; ces chiffres ne comprennent pas la correspondance de l'inspecteur, ni les copies des lettres adressées à votre département.

M. Levêque, de ce bureau, a fait cette année, d'une manière satisfaisante, le paie-

ment des annuités aux diverses bandes de sauvages comprises dans l'agence précédemment dirigée par M. Young, et, comme l'on n'a pas encore nommé d'agent pour la bande de la rivière Rosseau, M. Wright, également de ce bureau, a payé les annuités à cette bande.

L'agence précédemment dirigée par M. le Dr Young, a été abolie l'an dernier, et M. A. M. Mickle a été nommé agent local et instructeur d'agriculture pour les bandes des réserves de Saint-Pierre et de la rivière de la Tête Ouverte ; enfin, M. Joseph Kent a été nommé agent local et instructeur d'agriculture pour les réserves de fort Alexander et de la rivière Noire.

Je ne dois pas oublier de dire, en terminant, que mes aides, MM. Levêque et Wright, m'ont très bien secondé, et sont toujours montrés disposés à remplir les devoirs que je croyais nécessaire de leur confier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant des sauvages.

SURINTENDANCE DU MANITOBA,
AGENCE DE PORTAGE-LA-PRAIRIE, le 10 décembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel pour l'année expirée au 30 juin 1881. Je vous l'aurais envoyé plus tôt, mais n'ayant pas reçu votre circulaire, ni les blancs de tableaux que l'on m'envoie ordinairement, j'ai cru qu'il suffirait de vous l'envoyer avant la fin de l'année.

Je regrette d'avoir à dire que les différentes bandes de sauvages placées sous mon contrôle ont fait peu de progrès en agriculture depuis mon dernier rapport.

La bande de la Longue Plaine a semé, le printemps dernier, trente-six boisseaux de pommes de terre et quelques légumes, tels que navets, carottes et oignons, et dans les jardins bien sarclés et entretenus, les récoltes avaient la plus belle apparence, au mois de juillet dernier, époque à laquelle je faisais ma tournée pour payer les annuités. Cette bande a subi des pertes considérables, dues aux effets des maladies si communes parmi les chevaux dans cette région, depuis un an ou deux ; il ne lui en est resté que sept sur vingt, ou davantage, qu'elle avait l'année dernière. Très peu de sauvages de cette bande vivent de la chasse. Nombre de jeunes gens laborieux trouvent de l'ouvrage dès que commence la fenaison et jusqu'à ce que le battage des grains soit terminé ; ils gagnent d'un dollar à un dollar et vingt-cinq centins par jour, et, dans l'hiver, ils travaillent à couper du bois de corde, ce qui leur donne assez pour vivre assez à l'aise avec leurs familles. Cette bande est très mal pourvue des animaux requis pour faire les travaux nécessaires sur la réserve ; elle n'a que deux bœufs, de bien petite valeur, et quelques chevaux très épuisés par la maladie. Nombre d'entre eux semblent disposés à se livrer à l'agriculture, s'ils pouvaient labourer la terre ; mais ils ne connaissent rien au maniement de la charrue, ni à l'entretien des instruments aratoires, qui demandent beaucoup de soins dans cette région, à cause de la nature du sol ; ils ne songent jamais à porter leurs socs de charrue chez le forgeron, pour les faire reforger, à moins que le gouvernement ne paie cette petite réparation.

Ils récoltent une grande quantité de foin, et comme ils ne possèdent pas beaucoup de bestiaux, ils le transportent à la ville, où il se vend bien. Il peut sembler étrange que l'on n'ait pas récolté de blé, d'orge ni d'avoine sur la réserve. En voici la raison : dès que l'on a semé de petits champs de grains, les étourneaux sont tellement nombreux qu'ils le détruisent, et c'est pourquoi l'on n'en sème pas. Si l'on pouvait semer de blé une grande étendue, de dix ou vingt arpents, par exemple, je crois qu'on pourrait la protéger et que l'on obtiendrait ainsi des résultats encourageants ; mais à moins que l'on aide les sauvages à préparer le sol, ils n'y parviendront jamais, avec

les animaux dont ils peuvent disposer. Je suis convaincu que si on leur fournissait des bestiaux, il en résulterait de bons effets, parce que nul doute qu'avec le temps, tous les sauvages ne devront compter que sur la nourriture pour leur subsistance.

Bande du lac aux Cygnes, Plume Jaune, chef.—Cette bande a semé, au printemps dernier, trente-six boisseaux de pommes de terre et un peu de grain ; elle avait fait certains ouvrages pour des personnes qui ont labouré ses terres. La bande n'est pas sur la réserve et déclare qu'elle ne s'y établira jamais. C'est pourtant une des meilleures réserves de la province, au point de vue agricole. Nombre de ces sauvages habitent la vallée de la rivière Assiniboine, où ils cultivent de petits jardins. Plume Jaune lui-même et quelques-uns de ses proches parents cultivent ce qu'on appelle les Jardins des Sauvages. Il était en possession de ces terrains avant que sa bande eût conclu aucun traité avec le gouvernement; ils sont situés sur la section scolaire n° 11, dans le township n° 9, 9ème rang, à l'ouest du premier méridien principal.

La bande, à l'exception de quelques sauvages qui restent sur la réserve, vit principalement de la chasse. Ces sauvages n'ont pas de bêtes à cornes, et la maladie leur a enlevé plusieurs chevaux ; le chef seul en a perdu sept. Il faudra prendre des mesures pour obliger cette bande à s'établir sur sa réserve, ou lui en donner une autre, contiguë à la réserve de la Longue Plaine qui se trouve à l'ouest; là, il n'y a point de colons, sur une grande section, mais le sol y est de qualité inférieure, et si l'on pouvait, par quelque moyen, induire ces sauvages à retourner sur leur ancienne réserve, je ne recommanderais pas de leur céder des terrains au nord de la rivière. Ils ont construit quatre maisons sur les Jardins des Sauvages, et quatre au nord et près de la rivière, persuadés qu'ils établissaient ainsi leurs droits à ces terrains. Ils persistent à réclamer la réserve qui leur fût originairement accordée au sud de la rivière, avant que la bande se divisât en trois camps, en 1876. Ils agitent aussi la question de réunir de nouveau les trois bandes sous un même chef; mais, naturellement, les deux autres bandes ne veulent pas entendre parler de ce projet, parce qu'elles sont prêtes à rester où elles sont; en outre les terres qu'elles réclament, au sud de la rivière, sont toutes ou presque toutes prises comme *homestead*, ou achetées, et nombre de colons y sont établis; les colons sont très souvent tracassés par les sauvages, qui viennent leur voler du bois, et à moins que l'on ne fasse comprendre aux maraudeurs qu'ils n'ont pas droit à cette réserve, il surgira des différends entre eux et les colons. J'ai fait tous mes efforts pour persuader cela aux sauvages, mais je n'ai pas réussi.

Bande de la Baie au Sable, Nahwahchewaykahpone, chef.—Les membres de cette bande désirent améliorer leur position en imitant les blancs, mais, depuis quelques années, leur réserve est devenue impropre à la culture ; depuis deux ou trois ans, l'eau du lac a monté de quatre à cinq pieds, inondant toute la région dans un circuit de plusieurs milles, sauf quelques petits lots çà et là d'une étendue à peine suffisante pour y construire une maison. Au printemps, ces sauvages ont semé quarante-deux boisseaux de pommes de terre, un peu de maïs et quelques légumes. A l'époque où je payais les annuités, le 20 juin dernier, les pommes de terre et les légumes avaient belle apparence, considérant la hauteur de l'eau, mais j'ai appris subséquemment que l'eau s'étant maintenue longtemps à un niveau élevé, les récoltes ont beaucoup souffert et n'ont presque rien rapporté. Les membres de cette bande possèdent un nombre considérable de chevaux et de bêtes à cornes, et ils trouvent difficilement des terrains assez secs pour y couper du foin ; plusieurs ont transporté leurs effets sur les établissements, afin de se procurer de l'ouvrage parmi les colons. Si l'eau continue à monter dans la même proportion que depuis deux ans, leur réserve deviendra trop humide pour qu'ils puissent y élever des bestiaux, car ils devront se mettre à l'eau jusqu'aux genoux pour aller couper du foin. Si les saisons redevenaient sèches, comme il y a quelques années, leur réserve serait excellente pour l'éléve du bétail et la pêche. Je n'ai aucun moyen de constater la quantité de poisson et d'animaux à fourrures qu'ils ont pris. Depuis quelques années, ils n'ont pas pris beaucoup de poisson ; les saisons n'ont pas été bonnes pour la pêche ; ils ont pris beaucoup d'animaux à fourrure, mais n'en connaissent pas eux-mêmes le nombre. Les marchands avec lesquels ils trafiquent m'en donneront une idée. Les sauvages ne peuvent me

fournir un état exact du nombre des enfants en âge d'aller à l'école, Enfin, malgré la rigueur de la loi concernant la vente des liqueurs enivrantes aux sauvages, je regrette d'avoir à dire que, dans le village du Portage la-Prairie, on peut voir tous les jours des sauvages, hommes et femmes, en état d'ivresse ; et bien que, dans certains cas, les délinquants aient été sévèrement punis, il semble n'y avoir aucun moyen d'empêcher les infractions à la loi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

FRANCIS OGLETREE,
Agent des sauvages.

PROVINCE DU MANITOBA,
AGENCE DE SAINT-PIERRE ET DE LA RIVIÈRE À LA TÊTE-OUVERTE,
CLANDEBOYE, le 23 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, et le tableau concernant les bandes sauvages dans mon agence.

Depuis ma nomination, j'ai consacré beaucoup de temps à faire des visites à domicile, me mettant ainsi en rapport direct avec les sauvages des réserves placées sous mon contrôle.

Le tableau contient un inventaire aussi exact que possible de tout ce que j'ai trouvé sur les réserves. Quant au nombre des personnes, je n'ai tenu compte que de celles qui vivent sur les réserves ; les autres qui sont inscrites sur les bordereaux de paiement, ne font leur apparition que pour retirer leurs annuités.

200 sauvages, au moins, appartenant à la bande de Saint-Pierre, et plus de 300 à la bande païenne de la rivière à la Tête-Ouverte, n'ont jamais demeuré sur les réserves ; mais vivent disséminés le long de la rivière Rouge, même jusqu'à Pembina, et je crois que nombre des sauvages de la bande païenne vivent au lac au Roseau, dans la partie sud de la province ; je n'ai pas indiqué de statistique concernant ces derniers dans le tableau ci-inclus parce que je n'avais point d'autres renseignements.

BANDE DE SAINT-PIERRE.

Les récoltes de cette année sont aussi bonnes que celles des deux années dernières, mais le printemps ayant été pluvieux, et les sauvages n'ayant que des bœufs sans valeur, ils n'ont pu cultiver une grande partie de leurs champs.

Le foin est très beau et on en a récolté une grande quantité.

La crue des eaux du lac Winnipeg a retardé les travaux chez les sauvages qui vivent dans la partie nord de la réserve, et des centaines d'arpents de prairies qu'ils utilisaient autrefois ont été entièrement submergés ; le niveau de l'eau est de plusieurs pieds plus élevé qu'on ne l'a jamais vu.

Après enquête minutieuse, je constate que l'on a disposé de quatorze des animaux donnés par le gouvernement. Il y a encore, sur la réserve, 24 bestiaux donnés par le gouvernement.

Au mois de juin, tous les sauvages, sans exception, ont fait leurs corvées, qui représentent beaucoup d'ouvrage : ils ont élargi des routes dans les bois et réparé des ponts sur le grand chemin.

Le chef et le conseil, voyant le bon effet des règlements municipaux dans les comtés voisins, en ont adopté plusieurs, savoir : règlements concernant les fourrières, les chiens, les chardons et les corvées, et se montrent disposés à suivre l'exemple de leurs frères les blancs.

Les sauvages font encore des plaintes relativement à la tenure des terres achetées, dans la réserve, par les blancs et autres personnes non comprises dans le traité, et le chef s'oppose d'une manière formelle à ce que les enfants non compris dans le traité soient admis à l'école du gouvernement.

Il y a quatre écoles sur cette réserve : la nouvelle école du gouvernement a été ouverte cet été, et est très bien dirigée par le Rév. M. Cochrane ; deux autres sont habilement dirigées par le Vén. Archidiacre Cowley et Henry W. Prince (fils du chef), pour la société des missions.

Au printemps dernier, le R P. Allard a tenu une école pendant quelque temps, mais il a été absent la plus grande partie de l'été, et l'on a dû fermer l'école. Je crois que le R. P. compte l'ouvrir de nouveau l'hiver prochain.

RIVIÈRE À LA TÊTE-COUVERTE.

On n'a semé que des pommes de terre, de l'orge, du blé et des légumes qui, par suite de la sécheresse, n'ont pas beaucoup rapporté.

Plusieurs des sauvages de cette bande qui habitent près de l'embouchure de la rivière, ont perdu toutes leurs récoltes, par suite de la crue des eaux du lac Winnipeg, et quelques-uns vont transporter leurs maisons plus loin, en remontant la rivière, dans un endroit où les terrains sont plus élevés.

Ils ont fait beaucoup plus de foin qu'il ne leur en faut, et espèrent vendre le surplus, l'hiver prochain, aux fabricants de bois du Fort Alexander. Mais leurs prairies se trouvant dans les bas-fonds qui avoisinent le lac, sont toujours exposées à de violentes tempêtes pendant l'automne ; mais, cette année, ils ont pris la précaution d'établir leurs meules de foin sur des tréteaux, et j'espère qu'ils le sauveront ainsi.

Nasepekanis, chef de la bande païenne, donne le bon exemple à ses sauvages, en ce qui concerne l'agriculture ; il ne quitte pas la réserve et travaille beaucoup ; un autre sauvage, nommé Eningo, a fait tous les labours le printemps dernier.

Jusqu'à présent, huit familles seulement se sont établies sur la réserve appartenant à la bande païenne, et il sera difficile d'induire les autres à s'y fixer, parce qu'elles ne seront pas chez elles, et qu'elles n'aiment pas la localité où il n'y a que des bois et des savanes, tandis qu'elles ont été habituées à vivre dans la prairie.

Les relations sociales sont assez compliquées dans cette bande. Par exemple, un homme qui, aujourd'hui, a une femme et quatre enfants, peut les renvoyer, comme disent les sauvages, et se trouver demain sans femme ni enfants ; le surlendemain, il peut prendre une autre femme qui a déjà d'un à dix enfants, et voilà pourquoi nombre de sauvages ne connaissent pas le chiffre de leurs propres familles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. M. MUCKLE,
Commissaire des sauvages.

TRAITÉ N° 1.

Pas de rapport de Jos. Kent.

MANITOBA, TRAITÉ N° 2,
VILLAGE DE MANITOBA, AGENCE DES SAUVAGES,
le 21 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions contenues dans la circulaire datée de Winnipeg, le 3 septembre 1881, et portant la signature de M. James F. Graham, surintendant des sauvages, j'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport concernant les sauvages de la section couverte par le traité n° 2, et placés sous mon contrôle ; j'y joins un état tabulaire. Il n'est pas aussi complet que je l'aurais désiré, parce que les dates fixées pour ma visite aux différentes réserves, ne me laissaient pas assez de temps pour faire une inspection complète.

LAC MANITOBA.

Depuis ma visite au mois de juillet 1880, je regrette d'avoir à dire que je ne constate que peu ou point d'amélioration chez cette bande. Quelques sauvages de la

réserve ont essayé de se mettre à la culture, mais la crue des eaux du lac Manitoba a presque complètement détruit leurs récoltes.

La crue des eaux a aussi détruit l'automne dernier leur récolte de pommes de terre. Les sauvages de toutes les réserves me disent qu'ils n'ont jamais vu les eaux du lac aussi hautes qu'elles le sont cette saison. La seule terre sèche qu'ils puissent trouver est sur les collines, et si l'eau ne baisse pas on fera certainement peu de culture l'année prochaine. Quelques-uns des sauvages de cette bande résident encore en dehors de la réserve, ce qui a pour effet de causer beaucoup de mécontentement, comme j'avais l'honneur de le remarquer dans mon rapport de l'année dernière.

On m'a présenté une pétition signée par quelques-unes des personnes qui ne résident pas sur la réserve demandant de changer de réserve, cependant les principaux conseillers et la majorité des sauvages préfèrent demeurer sur leur réserve actuelle.

LAC DU FLUX ET DU REFLUX.

Une partie de cette réserve et principalement les terrains arables ont été inondés. Plusieurs de la bande voyant qu'on aurait une crue d'eau n'ont pas cultivé du tout, et ceux qui ont cultivé ont presque tout perdu, et il est bien douteux s'ils récolteront le quart de ce qu'ils ont semé ; les grains de semence qu'on n'a pas semés ont été emmagasinés afin de pouvoir être employés l'année prochaine. Il est tout à fait pénible de voir l'eau atteindre les portes de leur maison, et l'on ne doit pas s'étonner s'ils se disent découragés. Ils ont exprimé leur entière satisfaction du changement que l'arpenteur fédéral a opéré sur leur réserve pendant cette saison d'après les instructions du département. Ces sauvages ont perdu des bestiaux à raison de la pauvreté du foin due aux hautes eaux, et quoique l'approvisionnement fût abondant les animaux ne voulaient pas en manger. J'ai peine à dire que la maison d'école est entourée d'eau et qu'elle est dans un état de dégradation complète ; la bande m'informe qu'ils en construiront une nouvelle si le gouvernement veut bien encore leur aider. Plusieurs des enfants des sauvages de cette bande étaient malades, la plupart de la coqueluche.

FAIRFORD.

Ceux de cette bande qui demeurent dans le village d'amont sur la réserve réussissent très bien dans la culture ; comme les bords de la rivière sont très élevés, leurs terres n'ont pas été inondées et les récoltes dans cette localité sont tout ce que l'on pouvait désirer. Ils demandent qu'il soit fait des règlements qui leur permettent de protéger leurs propriétés contre les ravages faits par les animaux et contre les membres de la bande.

Les champs de ceux qui résident dans le village d'en bas sont en partie inondés et leurs récoltes sont presque entièrement sous l'eau ; plusieurs ont dû se rendre à une distance assez grande afin d'y trouver du terrain pour y planter des pommes de terre.

L'école de cette réserve est tenue régulièrement et donne d'excellents résultats.

La bande désire obtenir un changement dans la réserve afin d'avoir des prairies, et demande que cela soit accordé cette année. Lorsque j'ai fait les paiements ici on m'a informé que quelques sauvages avaient acheté d'un trafiquant un médicament qui leur avait nui. Information prise, je découvris que le trafiquant n'était pas coupable d'avoir vendu l'article avec préméditation et dans l'intention de causer du mal, mais qu'aussitôt qu'il avait vu l'effet de ce médicament il en avait cessé la vente.

Afin de prévenir de nouveaux malheurs, je me fis livrer ce qui restait du médicament, qui, pris en quantité convenable, ne peut faire aucun mal.

Le chef et son premier conseiller, John Thompson, m'ont dit que M. McColl, inspecteur des agences des sauvages, leur avait promis un coffre d'outils lors de sa visite à la réserve de Fairford l'année dernière. Sur la remarque qu'il devait y avoir méprise, ils m'ont affirmé positivement qu'on avait promis de leur donner le coffre d'outils cette année. Ils sont donc à l'attendre. En général la santé des membres de cette bande est bonne. Dans deux cas seulement il a fallu des soins médicaux : l'un des malades était un enfant souffrant d'un polype au nez, et l'autre une jeune femme sujette à des attaques de nerfs.

LAC SAINT-MARTIN.

Les membres de cette bande ont été obligés de quitter leurs maisons, parce qu'elles étaient inondées.

Ils ont cultivé des terrains situés sur une île et d'autres en dehors de la réserve, parce que leurs propres fermes dans la réserve étaient couvertes d'eau.

Ils m'ont dit cette année qu'ils ne désirent plus qu'on fasse dans la réserve le changement qu'ils ont déjà demandé, savoir :—" Les sauvages désirent l'extension de leur réserve sur la rive ouest du lac ; " mais au lieu de ce changement, ils veulent avoir des terres sur les deux côtés du détroit du lac Saint-Martin, dans le but de commander la pêche dans ce lac. Les autres réserves seraient ainsi entièrement à leur merci pendant les saisons de pêche. Les bandes des autres réserves objectent à ce qu'on accorde ce privilége à la bande du lac Saint-Martin, et ils espèrent que le gouvernement réservera un côté du détroit du lac Saint-Martin, afin que les sauvages en général puissent y faire la pêche.

Le chef et les membres de la bande disent qu'ils sont prêts à céder tout le terrain dont on peut avoir besoin autour de la maison d'école, pourvu que le gouvernement l'achète. En visitant la maison d'école j'ai constaté qu'elle était entourée d'eau, et qu'une partie de la toiture près de la cheminée était en mauvais état. J'ai trouvé les sauvages de cette bande dans un état déplorable, et comme toutes leurs maisons sont inondées, ils vivent maintement dans des tentes faites d'écorce de bouleau et toutes élevées sur une étroite bande de terre sèche ; ils m'ont paru se tenir malproprement. Il y avait quelques malades parmi les membres de cette bande, et deux désiraient recevoir des soins médicaux dans un hôpital. L'un souffrait d'abcès et l'autre avait entièrement perdu l'usage de ses sens et était hors d'état de pourvoir à ses besoins.

PETITE SASKATCHEWAN.

L'arpentage de cette réserve ayant été terminé quelques jours avant l'époque de paiements, les sauvages étaient satisfaits, et m'ont demandé de remercier le gouvernement. Ils m'ont de plus exprimé leur contentement de ce qu'on leur a accordé l'endroit qu'ils avaient eux-mêmes choisi. C'est un lieu tout à fait désirable et qui est situé sur la Baie du Sable (*Sandy Bay*), lac Saint-Martin. Le chef, au nom de la bande, m'autorise à vous dire qu'afin de pouvoir mieux diriger sa bande, il désire que les deux conseillers—qui après avoir été déposés au mois de juillet 1880, ont été cette année, réinstallés dans leur charge par un ordre venant du département—soient de nouveau déposés, et qu'on leur nomme des successeurs. Les deux individus qui occupent aujourd'hui le poste de conseillers ne lui sont d'aucune utilité, à ce qu'il prétend, parce qu'ils sont constamment absents de la réserve. A vrai dire, ces sauvages résident en dehors de la réserve et sont une source de mauvais exemple pour les membres de la bande en général.

J'ai regretté de constater, en faisant l'inspection de leurs animaux, que le taureau était grièvement blessé à l'épaule droite, s'étant heurté sur une faux qui avait été laissée par terre, par la négligence d'un des membres de la bande.

Le chef et la bande paraissent désirer qu'on leur fasse des règlements pour leur gouverne.

RIVIÈRE AUX GRUES.

Cette petite bande est certainement une bande modèle. Ses membres sont tout à fait industrieux et paraissent désirer vivement améliorer leur condition. Ils n'ont pu se servir des instruments aratoires qu'on leur avait donnés en 1880, parce qu'ils ne possédaient pas de bœufs ; mais afin de montrer combien ils désirent progresser, quatre d'entre eux se sont mis à la charrue et ont labouré environ deux acres de terre. Ces sauvages ont construit deux bonnes étables, et ont engrangé l'automne dernier (30) trente charges de foin, dans l'espérance d'avoir des animaux. Ils en couperont de nouveau cet été.

Ils ont récolté plus de 700 boisseaux de pommes de terre l'automne dernier, et s'attendent d'avoir cette année un rendement encore plus considérable.

Les sauvages de cette bande paraissent désirer bien vivement que le département leur donne une paire de bœufs et ils ont beaucoup d'espoir que leur vœu sera exaucé; je dois observer que je ne connais pas de bande qui mérite davantage de réussir. Ils ont équarri des troncs d'arbre afin de construire une maison d'école, mais ils ne peuvent les transporter, ne possédant rien de ce qu'il leur faudrait pour cela.

RIVIÈRE DE LA POULE D'EAU.

Cette bande n'a pas fait de grands progrès en agriculture cette année, à raison des hautes eaux. Ils ont presque achevé leur maison d'école, et sont très reconnaissants de l'aide qu'ils ont reçue du gouvernement pour la construire; cependant ils seraient encore bien heureux si on leur aidait à la finir et à la meubler. J'ai inspecté cette maison d'école. Elle est bâtie de bons grands troncs d'épinette, et les dimensions à l'intérieur sont de 23 x 25 pieds de largeur; le plafond a dix pieds de hauteur, mais on ne fait que de le commencer. Il y a une grande cheminée au fond, une forte porte bien large, et une fenêtre, mais le bâtiment est assez vaste pour permettre d'y mettre trois autres croisées. Le plancher est excellent et fait de madriers d'épinette, la toiture est également en épinette, mais n'est pas encore toute couverte; le bâtiment est plâtré à l'intérieur et à l'extérieur, et élevé sur une haute colline.

Le chef et quelques-uns de ses partisans veulent faire modifier la réserve, mais la majorité des membres de la bande objectent et disent qu'ils préfèrent garder leur réserve telle qu'elle est; en un mot ils sont satisfaits de leur réserve actuelle.

Cette bande m'a aussi informé que M. McColl a promis un coffre d'outils.

On me rapporta dans cette réserve qu'un enfant avait été empoisonné par des personnes inconnues. Je fis une enquête très sérieuse sur cette affaire, mais je n'ai pas réussi à découvrir le coupable; ils désiraient que l'on fît un exemple, car ils craignent beaucoup pour leur vie. L'enfant paraissait beaucoup souffrir, ses yeux étaient égarés, sa figure et son corps très enflés; et un de ses côtés paralysé. J'ai appris ensuite que l'enfant est mort des suites de cet empoisonnement.

Cette bande désire aussi des règlements qui les protégent eux que leurs propriétés et leurs animaux.

BAIE AUX CANARDS.

Les sauvages dans cette réserve ont eu bien des malheurs dans le cours de l'hiver dernier, à raison de la crue des eaux, et comme le foin était d'une qualité bien inférieure les animaux sont morts en grand nombre; un seul individu en a perdu quinze.

La réserve comprend trois îles; toutes trois sont bien boisées, la grande partie d'épinette rouge et de grosse épinette blanche. Il n'y a pas de terres à foin dans la réserve, et pour cette raison les sauvages désirent qu'on leur en donne une autre dans un endroit plus favorable à la culture du foin et à l'agriculture en général. Ils ont choisi une pièce de terre située sur la terre ferme et partant de la pointe au Peuplier, sur le lac Winnipegoosis, qui leur sera paraît-il plus avantageuse pour la culture du foin et la pêche, mais surtout pour les travaux d'agriculture.

Conformément aux instructions que j'avais reçues j'ai réinstallé le conseiller Joseph Beauchamp, qu'on avait déposé l'année dernière à la demande de la bande. On m'a présenté une pétition portant la signature de plusieurs membres de la bande demandant de nouveau la démission de ce conseiller.

Quelques-uns des sauvages se sont plaints que ceux des bandes de la Petite Saskatchewan et du lac Saint-Martin détruisaient avec préméditation le poisson blanc à l'embouchure de la rivière de la petite Saskatchewan. Le poisson blanc commence à monter la rivière vers la fin du mois d'août, et dès qu'il apparaît les sauvages se mettent à le détruire au moyen du dard ou autrement et le laissent en grande quantité se gâter sur la grève.

Les provisions et les présents ont été distribués dans les différentes réserves aux jours fixés. Le tout était en bon état et les sauvages en ont été satisfaits.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

H. MARTINEAU,

Agent des sauvages.

RÉSERVE DES SIOUX, RUISSEAU DE LA QUEUE-D'OISEAU,
MANITOBA, 27 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que les Sioux de cette réserve ont plus récolté cette année que jamais auparavant. La saison a été particulièrement favorable à la culture du blé-d'inde, qu'ils préfèrent au blé, parce qu'ils en obtiennent une plus grande quantité de nourriture dans une même étendue de terrain, et comme ils ne possèdent pas de moulins, la culture de ce grain n'est pas avantageuse. La récolte des pommes de terre a été bonne et les autres légumes ont donné un rendement passable. Il n'a été sombré pendant l'année que très peu de nouvelles terres, parce que les Sioux trouvent qu'il leur est plus profitable d'aller louer leurs services, et presque tous les hommes capables travaillent aux arpentages ou pour des colons à des gages d'environ $25 par mois, pension comprise. Il est impossible qu'on améliore beaucoup la condition de la réserve tant que les gages seront aussi élevés, cependant on est à bâtir plusieurs maisons bien propres et tous les sauvages sont contents. On a eu beaucoup de peine à se procurer assez de foin pour les bestiaux, vu que le débordement de la rivière a duré tout l'été, cependant je crois qu'on a réussi à en avoir suffisamment. Il y a eu une amélioration sensible dans la taille des veaux de cette année, et on le doit à la promesse qui a été faite d'accorder une récompense pour le meilleur veau. A part un peu d'aide qu'il faudra donner à quelques vieillards et sauvages malades, quelques grains de semence, des graines de jardin, et quelques outils, ces sauvages pourront eux-mêmes à l'avenir subvenir à leur besoins. Les Sioux qui résident en dehors des réserves et le long de la rivière se sont aussi construits plusieurs bonnes maisons ; ils prospèrent passablement bien et gagnent beaucoup d'argent à couper du bois pour les bateaux. A la Rivière du Chêne la crue des eaux a détruit une bonne partie des moissons sur les terrains plats, cependant en somme les récoltes sont bonnes. Tous ces sauvages peuvent travailler constamment à des gages élevés,car le chemin de fer canadien du Pacifique passe à proximité de leur réserve. Ils construisent des maisons, mais comme ils n'ont pas de bois convenable pour cet objet, ils n'en peuvent bâtir de bonnes. Cette bande, à l'exception des malades, pourra aussi à l'avenir subvenir elle-mêmes à ses besoins. Ils manquent de grains de semence et d'instruments aratoires.

La bande du Lac du Chêne fait des progrès, mais la plupart de ses membres auront besoin de grains de semence le printemps prochain, vu que les récoltes n'ont pas encore été suffisantes pour tous leurs besoins. Cependant la bande peut gagner beaucoup d'argent, parce que le pays qui les entoure est presque entièrement habité et qu'on y trouve beaucoup à faire en été, tandis que, pendant l'hiver, ils peuvent prendre du poisson en grande quantité et le vendre facilement.

Les bandes établies au Portage, à Gladstone, etc, ne coûtent rien au gouvernement, et on m'a rapporté que quelques-uns de leurs membres reçoivent jusqu'à $2.50 par jour pour travailler aux récoltes. La petite bande qui demeure à la Montagne à la Tortue subvient aussi elle-même à ses besoins.

Toutes ces bandes paraissent être en bons termes avec les blancs qui les avoisinent, et je n'ai eu à régler que très peu de différends. Pas un des sauvages de mon agence n'a été emprisonné pendant l'année.

La bande des Sauteux de la Montagne du Dauphin que j'ai sous mon contrôle réussit très bien. Ils ne reçoivent aucune ration du gouvernement, et la seule aide qu'on leur accorde consiste en une petite quantité de grain de semence, quelques instruments aratoires et quelquefois un peu de secours aux malades. Il y a encore bien des cas de pulmonie parmi les membres de cette bande, et plusieurs des meilleurs travailleurs sont malades actuellement.

La moitié de la section couverte par le traité n° 4 ayant été placée sous mon contrôle, je n'ai pu visiter ces réserves aussi souvent que j'avais l'habitude de le faire, mais je crois qu'ils sont assez avancés pour qu'on ne les surveille pas aussi régulièrement. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

L. W. HERCHMER, *agent des sauvages.*

AGENCE DE COUTCHEECHING,
LAC LA PLUIE, KÉWATIN,
30 août 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre le rapport suivant au sujet des sauvages de la section couverte par le traité n° 3, confiés à ma charge; aussi un état tabulaire.

Je regrette d'avoir à constater que depuis mon dernier rapport les sauvages de cette agence n'ont fait que de bien légers progrès dans la culture; cela provenant en partie de la rareté des provisions durant le printemps.

Les sept bandes de la rivière La Pluie ont perdu une forte partie des pommes de terre qu'ils devaient semer, et le département leur a donné 55 boisseaux en même temps que des graines de jardin. Au mois de juillet leurs champs avaient une belle apparence, mais comme ils quittèrent leurs réserves pour aller cueillir du riz, les animaux pénétrèrent dans quelques-uns de leurs champs et détruisirent le blé-d'inde.

Les quatre bandes du lac La Pluie ont également perdu la plus grande partie de leurs pommes de terre et le département doit leur en envoyer 80 boisseaux pour leur permettre de semer. Ces sauvages n'étaient pas en état de semer de grains à cause du manque de provisions. Le chef Mickisees et sa bande ont tué un taureau et deux vaches l'hiver dernier, parce que le foin manquait. La bande de Nickickooseminican a aussi perdu un bœuf, et celle de Gahay un taurean, la première à raison de la rareté du foin, et celle de Gahay parce qu'on avait commis la négligence de laisser l'animal libre la plus grande partie de l'hiver.

Les bandes des lacs Wabegon et de l'Aigle ont agrandi leurs champs et planté une grande quantité de pommes de terre. Le chef de la bande Wabegon a promis de se mieux conduire, et comme le chemin de fer est maintenant terminé à Wabegon, les traficants de whisky n'auront plus d'occasions de venir apporter des liqueurs dans ce voisinage.

Les sauvages du lac Seul ont élevé la charpente d'une maison d'école, et je me suis entendu avec la compagnie de la baie d'Hudson pour qu'on achève le bâtiment pour la somme de $100; les sauvages me demandent un instituteur qui parle leur langue.

La société des missions a envoyé un ministre à cet endroit et il m'a fait plaisir de voir le grand nombre de sauvages qui venaient à l'office. Ces sauvages récoltent toujours assez de pommes de terre pour leur hiver. Ils ont aussi semé le blé et l'orge qu'on leur avait envoyés au printemps, et ils étaient à récolter l'orge le 1er août. A l'époque de ma visite au lac Seul pour y faire les paiements annuels, je demandai au révérend J. Irvine de vacciner ces sauvages. Dans la plupart des cas, l'année dernière, la vaccine a bien réussi.

Ceux de la bande de Mattawan qui résident à Assubascusewecan ont perdu la plus grande partie de leurs pommes de terre de semence et ils en ont demandé 20 boisseaux pour semer le printemps prochain, ainsi que de l'orge et du blé-d'inde. Dans une assemblée de la bande que j'ai convoquée à Mattawan, le 26 juillet, je leur ai fait remarquer l'incommodité de vivre séparés, une partie de la bande à Mattawan et l'autre à 35 milles plus bas, mais les résidents de Mattawan disent qu'ils ont leurs maisons et leurs jardins à ce dernier endroit, et qu'y ayant vécu depuis bien des années, ils désirent conserver ce lieu comme leur partie de la réserve.

Je n'ai pas encore appris qu'on se préparât à arpenter les réserves du lac Seul, de Mattawan, d'Assabascusewecan ou du lac de l'Aigle, et les sauvages désirent vivement que ces réserves soient arpentées tout de suite.

Les approvisionnements de munitions, de ficelle, de thé, de tabac, de lard et de farine, étaient tous de bonne qualité, et ces articles ont été distribués aux dates et aux endroits fixés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
R. J. H. PITHER,
Agent des sauvages.

AGENCE D'ASSABASKASING,
LAC DES BOIS,
24 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, un double du rapport suivant concernant les sauvages confiés à ma surveillance, avec un double des états tabulaires, pour l'année terminée le 30 juin 1881.

L'hiver dernier tous les sauvages de cette agence ont souffert de la faim, parce que les différentes ressources sur lesquelles ils comptent généralement leur ont manqué. Leurs récoltes de pommes de terre et de blé-d'inde étaient assez belles, mais elles ont été endommagées par les pluies considérables qu'on a eues pendant la moisson. Un bon nombre de sauvages voulant attendre le beau temps pour faire la moisson ont tout perdu, et durent à la fin abandonner tout ce qu'ils avaient semé; quant à ceux qui ont récolté pendant les pluies, ils ne se sont pas trouvés mieux, car ils ont dû mettre leurs produits à l'abri pour l'hiver sans les faire sécher, et la conséquence a été que presque toutes leurs récoltes ont été détruites par la gelée. La récolte du riz a aussi manqué à raison de la crue des eaux; les pêcheries n'ont pas donné autant que les années précédentes, et enfin la grande ressource des sauvages: la chasse au lièvre—n'a pas réussi non plus.

Quand je prévis que les sauvages auraient besoin d'aide, je m'adressai à M. le surintendant des sauvages Graham, qui m'autorisa avec bonté à me servir des provisions qu'on avait ici en magasin, pour les nécessiteux, ainsi que des grains de semence conservés depuis cinq ou six années. Avec ces approvisionnements je nourris tous ceux qui se trouvaient à ma portée, les autres n'eurent pour ressources que la compagnie de la Baie d'Hudson, dont les officiers leur avancèrent à crédit autant de provisions qu'il leur en fallait pour ne pas mourir de faim.

Les sauvages de la bande d'Islington avaient si peu de provisions qu'on dût employer à leur nourriture les grains de semence de l'année précédente, qui leur étaient parvenus trop tard pour être semés cette année-là. En conséquence, ils n'avaient pas de grains pour leurs semences de cette année, et beaucoup des terres défrichées ne sont pas ensemencées.

La semence des pommes de terre et du blé, d'inde n'a pas été aussi considérable qu'on se le proposait, parce que les graines et les pommes de terre de semence ont été détruites, ainsi qu'il a été dit précédemment. Les 300 boisseaux de pommes de terre que le département a envoyés ont été d'une grande aide, mais ils n'ont pas suffi pour ensemencer toutes les terres défrichées, de sorte qu'il en reste beaucoup qui ne le sont pas. Lorsque je demandai les 300 boisseaux de pommes de terre qui ont été envoyés, on ne savait pas alors qu'une si grande partie des pommes de terre que les sauvages avaient mis dans les caveaux se gâteraient, autrement j'en aurais demandé davantage.

La récolte du foin a aussi manqué chez la plupart des bandes, à raison des hautes eaux, et en conséquence les sauvages eurent bien de la peine à conserver leurs animaux. La bande d'Islington a reçu un peu de secours, le département lui a envoyé six tonnes de foin; cependant, malgré tout ils ont perdu douze animaux; la bande du lac Plat, Sheesheegeuse, en a perdu cinq—et il ne leur est pas resté une vache; la bande du Portage du-Rat, trois; celle de Pawahwassin, cinq, et celles de Maitumeequan, de Minwabauwaiskung et de Kayawuwa, un chacune. Minwabauwaiskung, le chef de la bande de la Grosse Isle (*Big Island*), s'est servi, pour sauver ses animaux, du foin que M. McDonald et ses compagnons y avaient laissé pour l'hiver. Les sauvages ont offert de remettre la même quantité de foin qu'ils avaient prise, mais les propriétaires refusèrent de recevoir du foin, et demandèrent qu'on leur en payât le prix. Ces derniers m'ont envoyé un compte de leurs prix pour ce foin, et ils en ont aussi envoyé un autre à M. l'inspecteur McColl. Ces deux comptes, quoique pour le même foin, diffèrent entre eux; celui que j'ai reçu demande $25 par tonne et celui de M. McColl, $50. Les sauvages ne peuvent payer des prix aussi élevés; ils pourraient facilement remettre le foin, mais autrement ils ne pourront jamais s'acquitter.

Il n'y a pas eu depuis mon dernier rapport d'autres maladies que les maladies ordinaires parmi les sauvages.

Il a été coupé du bois, pendant l'hiver, sur les réserves des sauvages, sans qu'un permis préalable ait été obtenu. Sur la réserve de la Baie du Poisson Blanc (*Whitefish Bay*) il en a été coupé plus de 200,000 pieds par les employés de M. Macaulay, et au Portage de la Tortue* ces derniers ont aussi abattu 68 arbres. Sur la réserve du Portage-du-Rat, 38 B., les employés de M. John Mather ont mesuré du bois qu'ils avaient coupé là, mais on ignore quelle quantité. En ce qui concerne le délit commis par M. Macaulay je ne puis dire si on a réglé ou non cette affaire. Mais il est actuellement occupé à faire remorquer le bois de l'endroit où il avait été mis en estacades:

Je regrette d'avoir à dire que toutes les récoltes ont une apparence médiocre à cause du peu de pluie tombée pendant la première partie de l'été; et pour comble de malheur, on a constaté la présence d'une foule de mouches à pommes de terre qui ont fait grand tort à ce tubercule.

En ce qui concerne le commerce des spiritueux, au lieu de diminuer il devient pire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

G. McPHERSON,
Agent des sauvages.

TRAITE N° 3, KÉWATIN,
AGENCE DE LA SAVANE,
27 septembre 1881.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant et un état tabulaire de la statistique relative aux quatre bandes de Sauvages de mon agence.

BANDE DU LAC-DES-MILLE-LACS, CHEF, GROS PIERRE.

Ces sauvages ont défriché plusieurs petites pièces de terre sur lesquelles ils ont semé des pommes de terre et des graines de jardin, et ils ont réussi à récolter environ quatre-vingt-dix boisseaux de pommes de terre. Le chef se plaint de ce que sa bande est dispersée et ne vit annuellement que très peu de temps sur la réserve, et qu'en conséquence elle lui aide guère à cultiver la terre. Ces sauvages n'ont pas de bestiaux; ceux qu'on leur avait envoyés sont morts de faim et faute de soins. Ils ont décidé d'attendre qu'ils aient plus de foin et plus de pâturages avant de demander l'envoi des animaux qui leur sont encore dus. Ils désirent recevoir leurs annuités comme autrefois à la Savane. Il y a une diminution de vingt-quatre dans le nombre des membres de cette bande : neuf sont morts et les autres tombent sous le coup du traité Robinson.

BANDE DE KAWAWIAGAMOT—CHEF, KAYBAIGON.

Cette toute petite bande a fait très peu de progrès en agriculture, et n'a récolté qu'environ dix-neuf boisseaux de pommes de terre. Il sera longtemps avant qu'ils améliorent leur condition. Ces sauvages sont trop à proximité des sauvages américains, et ils ont une grande habitude du jeu. Sur les quatre réserves, celle qu'occupe cette bande est la plus favorable à la chasse et à la pêche; on y tue plus de chevreuils que sur aucune des autres réserves. On leur a donné des instruments aratoires et des outils au mois de mai dernier, et j'espère qu'il y aura quelque progrès parmi eux. Ils ne sont pas encore prêts à recevoir leurs animaux. C'est leur désir de recevoir leurs annuités comme autrefois à la Savane. Il n'y a eu qu'un décès pendant l'année.

LAC LA CROIX—CHEF, BLACKSTONE.

Dans le courant de l'année, cette bande a beaucoup travaillé à défricher et clôturer ses terres. Elle a récolté 110 boisseaux de pommes de terre et 2 boisseaux de blé-d'inde. Ces sauvages possèdent un bœuf dont ils prennent grand soin. Le chef

* De la réserve C 35.

conserve soigneusement les instruments aratoires et les outils qui ont été donnés à la bande, et il les remise dans un bâtiment destiné à cette fin. Les conseillers et lui se plaignent de ce que la bande ne peut habiter la réserve pendant les mois du printemps et de l'été à cause de la rareté des endroits de pêche et de chasse. On leur a donné des instruments aratoires et des outils au mois de mai dernier. Ces sauvages désirent recevoir le paiement de leurs annuités sur leur réserve l'année prochaine. Il y a eu une diminution de 23 sur le nombre des membres de la bande. Sept sont morts et les autres s'en sont séparés.

BANDE DE LA RIVIÈRE LA SEINE—CHEF, LE RAT MACKAY.

Des quatre bandes, cette dernière est la plus industrieuse et celle dont les membres désirent le plus cultiver leurs terres. Ils ont récolté 207 boisseaux de pommes de terre, 8½ boisseaux de blé-dinde, 1¾ boisseau de betteraves et 4 tonnes de foin. Ils désirent qu'on leur envoie du blé-d'inde hâtif pour semer l'année prochaine. On leur a donné des instruments aratoires, des pommes de terre de semence et des graines de jardin. Ces sauvages insistent pour qu'on leur livre les animaux sur la réserve, et veulent que les annuités leurs soient payées là l'année prochaine. Ils demandent aussi d'être vaccinés à l'époque des paiements. Il n'y a eu qu'un décès pendant l'année, et la bande s'est augmentée de huit membres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.
JOHN McINTYRE,
Agent des sauvages.

TRAITÉ N° 4.

Pas de rapport du lieutenant-colonel McDonald.

TRAITÉ N° 4.

Pas de rapport de M. E. Allin. On s'est passé des services de M. Allin depuis le 30 juin 1881.

GRANDS RAPIDES, T. N. O.,
TRAITÉ N° 5,
6 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre, en même temps qu'un état tabulaire, le rapport suivant sur les affaires des sauvages de la section couverte par le traité n° 5.

Les sauvages du bas de la Saskatchewan, dans le voisinage de Cumberland, de la rivière du Bouleau (*Birch River*), de la Montagne du Pas, du Pas, de Che-mah-wha-win, et des Grands Rapides, ont beaucoup souffert du manque de nourriture pendant l'hiver et le printemps derniers. Ce malheur a été causé par le débordement de la rivière Saskatchewan et des lacs voisins, depuis les rapides Thoban jusqu'au lac des Cèdres, ce qui a eu pour effet de faire manquer la pêche. De plus d'abondantes pluies, en même temps que de fortes gelées pendant le mois d'août, ont détruit une grande partie de la récolte des pommes de terre; puis l'hiver est venu très à bonne heure, chassant ainsi le gibier du pays beaucoup plus tôt que d'habitude. Bon nombre de ces sauvages ne cultivent que peu ou pas du tout, et ne se précautionnent aucunement contre l'hiver. On ne peut plus compter sur la pêche dans plusieurs endroits de ce district. Les sauvages sèment généralement quelques boisseaux de pommes de terre en même temps que quelques autres graines, mais quoique leurs récoltes leur soient d'un grand secours pendant l'automne et le commencement de l'hiver, elles ne peuvent suffire à leurs besoins, et bien longtemps avant la fin de l'hiver ils sont en général dénués de toutes provisions. La grande majorité de ces sauvages

n'ont aucune prévoyance, et en conséquence ils souffrent plus ou moins chaque hiver du manque de nourriture; mais il en a surtout été ainsi l'hiver dernier pour les raisons déjà mentionnées, ainsi qu'à cause de la disparition, dans ce district, de tous les animaux à fourrure. A part les faibles secours que j'ai dû nécessairement donner —pour la première fois—à quelques-uns de ces sauvages, la compagnie de la Baie d'Hudson fut obligée—pour leur sauver la vie—de donner des rations à un grand nombre d'entre eux. Autrement il y aurait eu beaucoup plus de misère et bon nombre seraient morts de faim. Il y a chez ces sauvages un trait de caractère qu'on ne saurait trop admirer; en effet, qu'ils souffrent du manque de nourriture ou d'autres privations, il est très rare qu'on entende parler d'un cas de larcin ou de vol.

Dans chaque bande, à part celle des Grands Rapides, il y a un certain nombre de vieilles personnes infirmes, de veuves et d'orphelins qui n'ont ni amis ni parents pour les secourir, et qui souffrent beaucoup dans un temps de gêne générale. Bon nombre de ces personnes seraient mortes sans doute pendant la période difficile de l'hiver dernier si elles n'avaient reçu des secours de la compagnie de la Baie d'Hudson; car j'étais loin d'avoir à ma disposition les moyens de satisfaire aux demandes.

Un certain nombre de membres des bandes de Cumberland et du Pas désirent vivement abandonner leurs réserves, et veulent qu'on leur permette de s'établir sur la rivière Saskatchewan, dans le voisinage du Fort à la Corne, où la terre est plus propice à la culture que là où ils résident actuellement.

La disparition rapide du poisson et du gibier dans cette partie du pays, alarme ces sauvages, et comme ils sont forcés de quitter leurs anciens endroits de chasse, ils prétendent que si le département ne leur accorde pas des terres plus propres à la culture, ils seront obligés à l'avenir de compter sur le gouvernement pour vivre, parce qu'il leur est impossible de se procurer des moyens de subsistance par l'agriculture, là où ils sont actuellement, vu que ce pays est bas, marécageux et couvert de rochers.

Je trouve qu'on a fait très peu de progrès cette année en agriculture, et que peu de nouvelles terres ont été défrichées ou sombrées. A la Tête-de-Brochet (*Jackfish Head*) les sauvages font des progrès, se sont construit des maisons, ont sombré et défriché de nouvelles terres, et ont amélioré leurs jardins de pommes de terre. Leurs récoltes ont belle apparence, mais à part quelques boisseaux de pommes de terre qu'on a plantés aux Détroits de Loon et à la rivière Hollow-water, les tribus des îles s'occupent peu d'agriculture. Les sauvages de la tribu de la rivière Fisher ont aidé à la construction d'une église dans leur village et ont quelque peu amélioré leur réserve. Leurs jardins de pommes de terre ont une très belle apparence et tout annonce qu'on aura un rendement excellent à l'automne. Si l'on excepte la construction de quelques nouveaux bâtiments, la tribu de la rivière Berens n'a pas, ou que très peu, amélioré la réserve pendant la dernière année, et leurs petits jardins de pommes de terre ont en partie manqué cette saison. Plusieurs membres de la tribu des Grands Rapides qui comptaient sur les approvisionnements du gouvernement emmagasinés à cette place au vu et au su de tous, n'ont fait aucune provision pour l'hiver. Le chef et plusieurs autres sauvages ont même négligé de récolter leurs pommes de terre et les ont laissé geler; en conséquence beaucoup d'entre eux ont souffert grandement du manque de nourriture pendant l'hiver et le printemps. S'ils avaient plus de prévoyance, jamais les sauvages de cette réserve ne seraient dans le besoin, car la rivière et le lac sont remplis d'une variété d'excellents poissons depuis le mois de mai jusque tard en automne, à part cependant le mois de juillet, et toute personne avec un peu de travail peut prendre en un jour soit avec la gaffe, l'hameçon, le parc en rets, la seine ou les rets, des centaines de bons poissons. Comme la pêche a manqué cet automne à Norway-House, la bande s'est trouvée pendant l'hiver dernier dans une gêne inaccoutumée; mais par bonheur, les sauvages avaient mis en réserve une assez grande quantité des provisions qu'on leur avait données à l'époque du paiement des annuités, que cela, avec le produit de la chasse du chevreuil, qui a mieux réussi que d'habitude, leur a permis de passer l'époque difficile de l'hiver dernier sans trop souffrir.

Les bandes des îles désirent que leurs réserves de la Tête-de-Brochet, de la rivière Blood-Iron, des détroits de Loon et de la rivière Hollow-Water soient arpentées

aussitôt que possible. La bande de la rivière Berens se plaint qu'on a déterminé l'emplacement de leur réserve contrairement à leurs vœux, en établissant la ligne du sud le long des bords de la rivière sur environ un mille pour la faire finalement passer diagonalement à la rive nord, de façon à les priver des meilleures terres à bois ainsi que d'une grande partie des rives sud et nord de la rivière. Ils demandent qu'on corrige cette erreur et qu'il soit fait un arpentage aux Grands Rapides (R.B.) pour ceux qui y demeurent; qu'il leur soit accordé près de la rivière aux Pigeons une réserve s'étendant depuis l'embouchure de cette rivière, le long de la rive nord, jusqu'à une distance de trois milles, sur un demi-mille de largeur. La bande de Norway-House demande qu'on donne une réserve à chacun des deux groupes de la bande, savoir, une sur la rivière Norway et sur la rivière aux Brochets, et l'autre à Yorkville, parce qu'ils ont toujours vécu à ces endroits, qu'ils y possèdent des maisons et des jardins, etc., et que ce serait pénible pour eux si le département refusait d'accorder leur requête. 25 familles vivent sur la rivière Norway et sur la rivière aux Brochets, et vingt-trois à Yorkville. J'apprends que la réserve du lac à la Crosse a été arpentée et que les sauvages sont satisfaits. Les bandes du Pas et de Cumberland ne veulent pas qu'on arpente leurs réserves cette année parce que plusieurs d'entre eux désirent abandonner ces endroits, si le département le leur permet. J'apprends aussi que la réserve du lac de l'Orignal a été arpentée.

Les bandes de la rivière Fisher et de Norway-House prennent bien soin de leurs animaux. Au premier endroit on a élevé sept veaux avec les trois vaches que le département a données. Une de leurs vaches étant morte l'hiver même qu'ils l'ont reçue, ils désirent qu'on leur en donne une autre ainsi qu'une autre paire de bœufs. La bande de Norway-House a élevé un veau de l'une des deux vaches que le département lui a donné. Ils demandent qu'on leur donne deux autres vaches et un taureau. Par négligence et manque de soin la bande des Grands Rapides a laissé mourir de faim et périr dans les marais les animaux que le département lui avait donnés, et sur les sept qu'elle a reçus, il ne lui reste plus qu'une vache et un bœuf. La bande des Iles, à l'exception d'une vache et d'un bœuf qu'elle a donnés aux sauvages de la Tête de Brochet, a tué ou laissé périr dans le lac tous les animaux qu'elle possédait. Malheureusement pour les sauvages de la Tête du Brochet, le bœuf qu'ils avaient reçu est mort l'été dernier, de quelque maladie; et ils prient le gouvernement de remplacer cet animal. Le chef du lac de l'Orignal a tué une des vaches et le taureau de sa tribu, l'hiver dernier, et on a laissé mourir une vache de faim. Il n'y a plus maintenant de vivants qu'une vache et deux bœufs sur les sept bêtes à cornes qui ont été données à la bande. Il n'y a plus que deux vaches et un bœuf vivants sur la réserve de Cumberland, une des vaches et le taureau étant morts peu de temps après leur arrivée en 1880. La bande demande qu'on remplace ces animaux. Au Pas on a encore un taureau, deux vaches et un bœuf. Le printemps dernier, un bœuf a péri en tentant de passer à la nage d'une réserve à une autre. Deux vaches moururent pendant l'hiver de 1880, l'une par suite des fatigues du trajet entre la Corne et la réserve. Les sauvages demandent que le gouvernement remplace ces animaux.

Plusieurs des tribus ont été très mécontentes qu'on ait changé les dates du paiement des annuités cette année, et elles affirment qu'il leur faut attendre maintenant longtemps après la date fixée pour les paiements, parce que l'agent ne peut faire les paiements et aller d'une réserve à l'autre dans l'espace du temps qui est accordé. Les sauvages ajoutent qu'ils sont obligés de dépenser une grande partie de l'argent qui leur est accordé aux termes du traité pour acheter de la nourriture pour eux et leurs familles pendant qu'ils attendent l'arrivée incertaine de l'agent des sauvages; que de plus cela a l'effet d'empêcher les commerçants de venir à l'époque du paiement des annuités, et qu'il n'y a plus de rivalité parmi les commerçants, ce qui a pour effet de forcer les sauvages à payer très cher ce qu'ils achètent.

C'est pourquoi ils demandent que les dates soient changées de façon à ce que l'agent ait assez de temps pour pouvoir voyager d'une réserve à l'autre, et faire les paiements à chaque bande à la date fixée.

Les sauvages demandent que le département donne des vivres aux vieillards, aux malades et aux indigents de chaque réserve. Ils représentent de plus que les outils et instruments aratoires qu'on leur a donnés sont presque tous usés et demandent au

département de leur donner un plus grand nombre de houes et de haches, et de les approvisionner de fourches, de pioches, de clés anglaises, de pics et de faucilles.

Dans le district de Cumberland, les sauvages ont tué très peu d'animaux à fourrures pendant l'hiver dernier ; en conséquence ils sont très pauvres en munitions, rets, fils et vêtements.

Les sauvages de la rivière Fisher, de Norway-House, du Pas et de Cumberland, ont essayé, cette année, de semer un peu de blé et d'orge. Ces grains ont poussé assez bien dans quelques endroits, et ils étaient presque mûrs à l'époque où je les vis. Ces sauvages demandent qu'on leur donne plus de blé et d'orge pour semer. Les approvisionnements et présents qu'on donne aux sauvages ont été délivrés par les entrepreneurs et reçus en bon état dans chaque réserve. Tous ces articles étaient d'une excellente qualité et les sauvages s'en montrèrent satisfaits, à l'exception cependant du tabac, qu'ils n'ont pas beaucoup aimé.

Les tribus du Pas et de Cumberland sont reconnaissante de l'aide que leur a donnée le département pendant le temps de misère de l'hiver dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

A. MACKAY, *agent des sauvages.*

TRAITE N° 6.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST,
BUREAU DES SAUVAGES, BATTLEFORD.
7 novembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un état tabulaire pour l'année terminée le 30 juin dernier. Comme je l'ai dit dans un précédent rapport, je n'ai pris le contrôle de cette agence que dans la première partie du mois de mai ; en conséquence les renseignements contenus dans mon rapport pour les deux mois de la période y mentionnée sont fondés moins sur la connaissance que j'ai pu avoir personnellement des faits que sur les dires des autres.

En ce qui concerne l'état de l'agence à l'époque où la surveillance m'en fut donnée, les travaux accomplis pendant le printemps, les terres cultivées, l'état des instruments aratoires, etc., etc., toutes ces choses sont pleinement indiquées, je crois, dans mon rapport du 9 juillet.

A mon arrivée j'ai trouvé les sauvages peu satisfaits de rester sur leur réserve, probablement à cause de leurs habitudes nomades et de l'ennui que leur fait éprouver la vie monotone de la réserve, outre qu'ils désirent toujours vivement connaître ce qui se passe dans les plaines du sud. On ne peut leur faire croire qu'ils ne pourraient plus trouver de moyens de subsistance sur leurs anciens territoires de chasse, qu'ils rêvent souvent de revoir. Assurément, disent-ils, tout le bison n'est pas mort, et toujours, quand on refuse de leur accorder les approvisionnements qu'ils demandent, ils répondent que l'Etre Suprême prendra soin d'eux dans leurs épreuves, sans qu'il leur faille travailler pour cela. Les demandes qu'il m'ont adressées en ma qualité de leur nouvel agent étaient tout à fait extravagantes, mais comme elles furent infructueuses, leur ultimatum—si l'on peut jamais dire d'un sauvage qu'il peut poser un ultimatum—fut qu'on eût à les nourrir sans leur imposer le travail de labourer le sol ; qu'autrement ils s'en iraient tous, en emmenant avec eux les animaux que leur avait donnés le gouvernement pour les tuer au besoin et s'en nourrir pendant leur voyage à travers les plaines. En refusant toute assistance quelconque, si ce n'est à ceux qui voulaient travailler, j'ai réussi à en retenir quelques-uns sur chaque réserve, à l'exception de celle du chef *Pondmaker* (Faiseur d'Etang), mais toujours dans un état d'irrésolution. Ce dernier chef est l'inspirateur des actions de tous les sauvages. C'est un homme de talent plus qu'ordinaire, possédant à la fois la ruse caractéristique du sauvage et le jugement sain de l'homme blanc. Si on pouvait une fois le persuader d'abandonner pour toujours la vie errante, il serait un exemple pour les autres, et il réussirait à se créer une position indépendante et enviable. Toutes sortes de faux rapports étaient

mis en circulation par ceux qui étaient déterminés à partir, afin d'influencer les mieux disposés, et l'esprit sauvage n'est que trop enclin à croire tout ce qui est défavorable aux blancs. Pour n'en citer qu'un exemple, un messager arriva un jour de grand matin sur une des réserves, l'air effaré et prétendit qu'une troupe considérable de soldats s'approchait et venait dans l'intention de les faire tous prisonniers et renouveler l'histoire de l'enlèvement des Sabines. L'effet de ce rapport fut magique, car les instructeurs d'agriculture, en arrivant sur la réserve, virent que les sauvages avaient rassemblé leurs chevaux, réparé leurs charrettes, empaqueté leurs effets, et tout paraissait prêt pour un nouvel hégire. Il fallut bien des paroles et des promesses, en même temps qu'une tasse de thé et du tabac, pour les empêcher de partir. On a essayé dans le voisinage de Battleford et de Pitt de faire échapper les animaux, mais les instructeurs que cela concerne plus particulièrement et dont on ne saurait trop louer la conduite, ayant obéi aveuglément aux instructions qu'ils avaient reçues et montré de l'énergie, je suis heureux de dire que de plus sages conseils finirent par prévaloir parmi les mécontents.

L'esprit sauvage n'a pas de peine à comprendre qu'en l'absence du bison on ne pourra se créer des moyens de subsistance qu'en labourant le sol; et dans ce voisinage on a de nobles exemples de la part de fermiers qui parsèment rapidement les belles prairies qu'on trouve dans cet endroit de grandes fermes qui comptent au nombre des meilleures du pays, et avec peu de ressources dans les commencements, se rendent promptement indépendants.

Quoique dès l'abord, un bon nombre, par l'énergie qu'ils déploient, donnent de grandes espérances aux personnes chargées de les contrôler, et promettent de devenir avant peu indépendants de toute aide publique; cependant, grâce à ce besoin de changement qui est inhérent à leur nature, il leur faut changer de scène, soit passer d'une réserve à une autre, soit partir à la recherche du gibier, pendant qu'ils devraient être dans leurs champs, et ces belles espérances sont frustrées pour un certain temps du moins.

Autant que possible on combat cette idée qu'ils ont de vouloir changer de réserve, et cela en refusant même des provisions aux nomades et dans quelques occasions aux amis qui les logent. Mais c'est un trait caractéristique du sauvage de partager entièrement tout avec celui qui a besoin, et de cette façon nous avons double combat à livrer. Ce trait de caractère du sauvage va même si loin qu'environ 75 sauvages séjournèrent durant l'été sur une réserve située dans le voisinage, pendant que sur l'autre côté de la rivière, il y eut pendant un certain temps un campement de sauvages non compris dans les traités. Les sauvages de la réserve aidèrent à tous et pillèrent eux-mêmes leurs propres champs de pommes de terre et de navets, pendant la nuit, pour ne pas être vus par l'instructeur; et ainsi ceux qu'on avait gagnés à travailler pendant le printemps ont perdu plusieurs centaines de boisseaux de leur récolte.

On sait bien qu'il est grandement désirable d'individualiser autant que possible les différentes bandes, mais pour nombre de raisons cela n'est pas toujours possible. Et parmi ces raisons on peut citer l'insuffisance des bêtes de trait, la rapidité avec laquelle les sauvages détruisent la propriété quand ils ne sont pas sous la surveillance de quelqu'un, leur manque d'énergie et leur répugnance à travailler quand ils sont loin de la personne qui les dirige.

A part de rares exceptions, dont quelques-unes sont très remarquables, je suis porté à croire qu'il se passera bien du temps avant que le gouvernement puisse cesser d'aider les sauvages soit par des approvisionnements, soit par l'entremise d'officiers vigilants, car la génération actuelle ne fait de progrès, ou même ne demeure dans le *statu quo* qu'au prix d'efforts continuels. Quelques-unes des exceptions méritent qu'on en parle: Un sauvage de la bande du Faisan-Rouge, du nom de Ak-koo-chee-chim, possède maintenant deux bœufs, trois vaches et deux veaux, outre des cochons et des poules qu'il a gagnés par son travail, à l'exception d'une vache qui appartient au gouvernement. Cet homme cultive dix-huit acres de terre et se propose d'avoir l'année prochaine une ferme de cinquante acres qu'il aurait entièrement sombrés l'été dernier s'il n'avait pas été malade. J'ai tellement confiance dans cet homme que j'ai répondu personnellement du paiement d'une *faucheuse* qu'il désirait avoir pour la prochaine saison. Un autre de la bande de See-kas-koo-ts a sombré dix acres de

terre avec ses propres chevaux et les a ensemencés. Un du nom de Grey-Eyes (Yeux Gris), de la bande des Pondmakers (Faiseurs-d'Etangs), promet d'ensemencer au moins 25 acres de terre l'année prochaine, et sa récolte de cette saison, en orge seulement, sera, il est tout probable, d'au moins 150 boisseaux. La bande qui a pour chef Kinoosayo se distingue par son désir de posséder des animaux, car dès qu'une personne a à sa disposition quelques moyens, elle s'empresse d'acheter de jeunes animaux, et ces sauvages sont aujourd'hui les heureux possesseurs de 62 têtes de bétail, dont 13 seulement appartiennent au gouvernement. Comme cette bande demeure dans le voisinage de lacs où la pêche est abondante, l'aide qu'on leur a donnée sous forme de provisions, est peu considérable relativement à ce qui a été fait pour d'autres, cependant les efforts de ceux qui travaillent constamment sont bien neutralisés, parce qu'ils ont à partager avec les moins industrieux, à leur retour à la réserve, quand le temps du travail est terminé. Tout encouragement est donné à ceux qui veulent s'aider, et on leur fournit des bêtes de trait pour leur usage exclusif quand cela est possible.

Chaque fois que cela a pu se faire on a engagé un sauvage de préférence à un blanc, pour aider et instruire les autres, mais il est toujours assez difficile de se servir d'eux, vu qu'ils sont toujours prêts à s'offenser sans raison, et que pour on ne sait quoi ils abandonnent l'ouvrage dans le moment où l'on a le plus grand besoin de leurs services.

Pendant la saison de la chasse il ne reste sur quelques-unes des réserves que très peu de personnes pour cultiver, car les jeunes gens et les hommes vigoureux s'en vont. Dans une des réserves de cette localité, pendant qu'on avait beaucoup à faire, il ne restait sur les 90 habitants que quatre hommes et quelques femmes pour travailler à la terre, les autres étaient des aveugles, des vieillards, des infirmes, des convalescents ou des enfants.

Ce sont ceux qui désirent le plus habiter constamment la réserve qui sont les moins enclins à la polygamie.

Je suis heureux d'apprendre qu'on expédie aux sauvages des vêtements en grande quantité, car avant qu'ils produisent assez pour suffire à la semence ainsi qu'à la consommation il leur sera impossible de se bien vêtir. Aujourd'hui grand nombre sont dans un besoin pressant. En terminant, j'espère fermement que, bientôt convaincu de l'inutilité de la vie nomade pour se procurer des moyens de subsistance, le sauvage finira par s'établir sur les réserves pour y travailler, quand même il ne ferait qu'un tiers du travail qu'accomplissent les blancs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

HAYTER REED, *agent des sauvages.*

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE.

BUREAU DES SAUVAGES,
BATTLEFORD, 14 novembre 1881.

MONSIEUR,—Comme le rapport que j'ai envoyé au surintendant général des affaires des sauvages ne concerne que l'exercice terminé le 30 juin dernier, j'ai l'honneur de vous soumettre pour votre information des renseignements relatifs à la période qui a suivi cette date. Bien qu'au commencement de la saison, ainsi que je l'ai dit précédemment, les sauvages de ce district aient montré plus ou moins de répugnance à travailler sur leurs réserves, et que plusieurs de ces réserves n'eussent personne pour faire les semences, cependant ceux qui restèrent accomplirent une somme d'ouvrage passable, et comme le temps se montra favorable, tout faisait présager que leurs travaux seraient couronnés d'heureux résultats; mais on verra par la suite comment nos espérances ont été en grande partie frustrées. A l'époque même où l'on faisait la récolte des pommes de terre, à la fin du mois de septembre et au commencement d'octobre, on eut pendant une semaine environ des pluies torrentielles qui furent presque aussitôt suivies d'un froid à geler la terre à un pied de profondeur; en conséquence une grande partie des récoltes de legumes fut détruite, et comme à ce froid intense succéda une période de beau temps qui dégela la terre, les pommes de terre devinrent molles et spongieuses. D'un autre côté le rendement était loin d'être proportionné aux quantités qu'on avait données pour la semence, ce qui s'explique de

plusieurs manières, dont l'une consiste en ce qu'il est presque impossible d'empêcher les sauvages de manger une grande partie ce qu'on leur donne pour semer. Et à partir du moment que les récoltes de légumes peuvent en quelque manière servir de nourriture, jusqu'au temps où elles doivent être mises en caveau pour l'hiver, les sauvages ne cessent pas d'y avoir recours, et naturellement c'est ce qu'il y a de mieux qui y passe. Souvent on a de la peine à leur faire comprendre la nécessité de s'occuper des récoltes pendant la croissance, et du soin à prendre en houant, afin de ne pas déranger les racines des plantes; et dans une circonstance, à l'époque de la moisson, ils ne se gênèrent pas de partir tous et de se rendre une semaine ou deux avant l'arrivée de Son Excellence le gouverneur général à l'endroit fixé pour le rendez-vous. Quoique, dans quelques cas, on serait porté à croire par l'examen des bordereaux que de grands nombres habitent les réserves, cependant ce n'est pas un criterium de la somme d'ouvrage qu'on y accomplit, parce qu'on ne peut pas dire encore que les bandes de ce district restent en permanence sur leurs réserves, vu qu'à des époques périodiques, et souvent quand on en a le plus besoin, les hommes les plus vigoureux s'en vont, ne laissant sur la réserve pour y travailler à la culture que les incapables. Quelques sauvages de la réserve du Faisan-Rouge ont montré un grand désir de faire la culture en grand, et en général la bande a passablement bien travaillé, mais ils n'ont cependant pas fait ce que l'on pouvait raisonnablement attendre d'eux. Quelques familles seulement sur cette réserve ne possèdent pas de champs en propre. Le rendement des récoltes a été comme suit:

Blé	60	boisseaux.
Avoine	80	"
Orge	500	"
Pommes de terre	550	"
Navets	300	"
Carottes	75	"
Foin	50	tonnes.

outre une jolie quantité de légumes.

Dans quelques cas, la qualité du grain était inférieure, ce qui provenait surtout de la manière dont on avait préparé et ensemencé la terre. En effet, souvent le propriétaire d'un terrain n'est que trop disposé à jeter la semence sans avoir au préalable labouré, et puis à ne herser que de manière à couvrir à moitié le grain, et en conséquence les mauvaises herbes croissent à vue d'œil et endommagent les récoltes.

BANDE DE LA RÉSERVE DES ASSINIBOINES.

Quoique ces sauvages n'aient passé qu'un an sur cettte réserve, ils ont fait beaut coup, si l'on tient compte de leur état de civilisation. Leurs petits jardins indiquen-quelquefois un degré de soin et d'attention réellement admirable, et ces sauvages se montrent aussi fiers de leur ouvrage que le seraient des enfants, et toutes les fois qu'il m'est arrivé de visiter leurs champs, les propriétaires s'y rendaient et y demeuraient comme des sentinelles jusqu'à mon arrivée. Ces sauvages sont particulièrement aptes à apprendre, et s'ils pouvaient seulement s'en tenir à leur conduite actuelle et demeurer sur la réserve, ils réussiraient assurément d'une manière remarquable.

Le rendement des récoltes a été comme suit:—

Orge	80	boisseaux.
Pommes de terre	230	"
Navets	300	"
Carottes	25	"
Foin	20	tonnes.

outre d'autres légumes.

BANDE DES PONDMAKERS (FAISEURS D'ÉTANGS).

Vous devez vous rappeler, comme je vous l'ai dit précédemment, que les sauvages de cette réserve sont tous partis pour les plaines à l'époque où l'ouvrage du printemps aurait dû commencer. Je réussis par la suite à engager deux familles à revenir, et

avec l'aide de sauvages d'autres réserves on fit les semences, qui donnèrent les résultats suivants :

Blé	30	boisseaux.
Orge	130	do
Pommes de terre	200	do
Navets	200	do
Carottes	1	do
Foin	100	tonnes.

et un petite quantité d'autres légumes.

Pendant un certain temps l'apparence des champs de pommes de terre promettait un bon rendement, plus considérable que celui qui est mentionné ci-dessus, mais en faisant la récolte de ces tubercules on s'aperçut dans un champ qu'on travaillait en vain et dans un autre le résultat était bien près d'être aussi mauvais, parce que les rares pommes de terre qui y avaient été laissées n'avaient que la grosseur d'une bille appelée *marbre* en ce pays. On fut longtemps sans pouvoir expliquer ce phénomène, mais à la fin il fut découvert ci et là dans la terre des trous remplis de pommes de terre de petite grosseur, qui y avaient évidemment été déposées par des taupes. Il a probablement été perdu de cette manière plusieurs centaines de boisseaux.

BANDE DE STRIKE-HIM-ON-THE-BACK. (FRAPPE-LE-DANS-LE-DOS.)

Les sauvage de cette réserve ont consenti à ensemencer presque tous leurs champs avant leur départ pour les plaines ; les résultats de leurs travaux ont été comme suit :—

Blé	10	boisseaux.
Orge	140	do
Pommes de terre	750	do
Navets	150	do
Carottes	1	do
Foin	25	tonnes.

et autres légumes.

Ce fut pendant cette saison que ceux qui sont restés sur la réserve ont réellement connu l'avantage qu'il y a pour certains grains de les semer de distance en distance, et ils affirment qu'ils profiteront de cette expérience l'année prochaine, et dans tous les cas, qu'ils suivront dorénavant les conseils des blancs à ce sujet. Je ne puis trop parler de tout ce qu'a fait l'instructeur d'agriculture M. Ballendine afin d'empêcher cette bande et celle dont il vient d'être question, de partir pour les plaines situées au sud des réserves, et la somme de travail qu'il a fait accomplir au petit nombre de sauvages qui lui sont restés. Je ne saurais non plus trop louer la manière dont il a suivi les instructions qu'on lui avait données pour préserver les animaux que menaçaient d'enlever et de tuer ceux qui partaient, au cas où leurs demandes n'auraient pas été accordées. La conduite de cet employé, comme vous le savez monsieur, ne peut être bien appréciée que par ceux qui ont des rapports avec ces pauvres gens si souvent trompés.

BANDE DE MOOSOMIN.

Quoique peu de sauvages en état de travailler soient demeurés sur la réserve, et qu'il n'y eût parfois même personne, cependant beaucoup d'ouvrage a été fait. Et si l'on considère que c'était la première année que l'on s'occupait de culture, et que 57 acres ont été ensemencés, il faut reconnaître que ces sauvages ont très bien travaillé, principalement quand on se rappelle que pendant la première partie de la saison ils n'avaient qu'une paire de bêtes de somme. Il faisait plaisir par moments de voir comment quelques jeunes gens pouvaient conduire et tracer un sillon, aussi bien que des cultivateurs expérimentés, et c'était bien amusant d'entendre le chef intérimaire de cette bande nous dire en toute sincérité qu'ils étaient paresseux et ennemis du travail.

M. Clink, leur instructeur, paraît avoir le talent particulier de faire accomplir

beaucoup d'ouvrage avec peu d'éléments de travail, et de telle façon que les sauvages se vantent de surpasser les autres en comparant les travaux accomplis.

Orge	100	boisseaux.
Avoine	30	"
Blé	10	"
Pommes de terre	200	"
Navets	350	"
Carottes	50	"
Foin coupé	30	tonnes.

Il en est de cette réserve comme des autres, et les quantités portées ici, au lieu d'être exagérées sont plutôt au-dessous de la vérité dans les cas où le grain n'a pas été battu.

Je regrette de dire que douze ou quinze cents boisseaux de navets et cinquante boisseaux de carottes ont gelés dans la terre, mais on s'est servi de ces légumes tout le temps qui a précédé la chute de la neige.

BANDE DE THUNDER CHILD (ENFANT DU TONNERRE.)

La bande entière s'est dirigée vers le sud à la recherche du bison et aucun des membres n'est revenu de l'été. J'avais réussi à gagner les membres de la bande à ne pas quitter la réserve, mais le chef, qui est particulièrement entêté et auquel il n'est pas aisé de faire entendre raison, ne s'est pas laissé persuader; en définitive tous furent entraînés par les mécontents qui partaient et qui avaient fait circuler des faux rapports sur les mauvais desseins des blancs. On retrouva leurs instruments aratoires épars dans la région environnante, et ce fut toute une affaire que de les réunir pour en prendre soin.

BANDE DE SEEKASKOOT.

Le rendement de la récolte sur cette réserve a été comme suit:—

Blé	40	boisseaux.
Orge	200	"
Pommes de terre	300	"
Navets	150	"
Foin	20	tonnes.

Ceux qui sont demeurés sur la réserve ont travaillé avec soin pendant l'été à nettoyer des mauvaises herbes, ou à faire les autres travaux nécessaires, et si leurs récoltes n'ont pas rendu davantage, ce n'est pas faute de soin de la part de ces sauvages. Les pertes qu'on a souffertes sur cette reserve à raison des gelées hâtives ont été très considérables,—car 1,800 boisseaux de pommes de terre pour le moins ont été détruits,—en conséquence, l'espérance que nous avions, l'instructeur d'agriculture et moi, de voir cette bande subvenir elle-même à ses besoins pendant l'hiver, a été malheureusement déçue. Comme cela s'est fait aussi chez les sauvages habitant plus à l'est, on a menacé M. l'instructeur Williams de ne faire aucun ouvrage, à moins que tous fussent nourris, et que s'il n'accédait pas à cette supplique tous les animaux seraient enlevés et tués à défaut de gibier, pour servir de nourriture, mais avec un peu d'énergie il a entravé leur tentative.

Je crois que les sauvages de cette bande se seraient abstenus de ces menaces s'ils n'avaient été poussés dans cette voie par Paymoo tay-ah-soo, connu comme le chef Half Black Foot (moitié Pied-Noir)—autrefois bandit des plaines et maintenant maraudeur d'une autre agence,—lequel avec sa bande et quelques maraudeurs de la bande de l'Herbe-Tendre (*Sweet-Grass*), du lac à la Selle, s'est établi à un mille ou deux de la réserve, où ils n'ont fait aucun travail de culture, si ce n'est de planter un acre ou deux de pommes de terre.

BANDE DE PUSKEE-AH-KEEWIN.

Cette bande a commencé la saison passablement bien ; mais elle aussi a été malheureusement prise du désir de gagner le sud, et il en est résulté qu'a part un jeune

homme et un individu à moitié aveugle, il ne resta personne pour garder les récoltes, qui furent très endommagées par les bestiaux errants, et le rendement fut en conséquence peu considérable.

Pommes de terre, 50 boisseaux, outre 200 boisseaux gelés dans la terre ; orge, 40 boisseaux et environ 100 boisseaux détruits.

Dans le cours de l'été j'avais donné à cette bande une partie des bestiaux qui lui étaient dus suivant les traités ; mais comme ils n'avaient pas les moyens d'en avoir convenablement soin, je fus obligé de les mettre en hivernement chez les Chippewayans.

Les tribus de Kecheewin Mikayo et d'Enipohayo ont semé chacune quelques acres en pommes de terre et en orge, et elles ont obtenu les résultats suivants :

Kecheewin a récolté 220 boisseaux de pommes de terre, outre environ 75 boisseaux gelés.

Enipohayo a récolté 220 boisseaux de pommes de terre et coupé environ 20 tonnes de foin.

Mikayo a récolté environ 50 boisseaux de pommes de terre et en a eu environ 100 boisseaux gelés dans la terre.

J'ai fait tous les efforts possibles et je leur ai offert les encouragements les plus séduisants pour engager ces quatre dernières tribus à travailler sur leurs réserves durant l'été, mais je n'ai pas réussi, ils ont préféré errer jusqu'à Battleford, où ils ont été accueillies si froidement que cette réception produira, je l'espère, de bons fruits pour l'année prochaine. Les tribus de Kecheewin et de Mikayo ont coupé assez de foin pour nourir leurs bestiaux durant l'hiver.

TRIBU DE CHIPPEWAYAN.

Ces sauvages montrent leur bon esprit en se créant des troupeaux de jeunes bestiaux. Souvent, lorsqu'ils le peuvent, après une chasse fructueuse, ils dépensent leur argent en achetant des veaux pour les élever, de sorte qu'ils se trouvent aujourd'hui les heureux possesseurs d'un troupeau de soixante-deux bêtes à cornes, dont douze seulement leur ont été données par le gouvernement. Ils sont particulièrement habiles dans la fabrication des canots, des traîneaux, etc., de sorte que j'ai donné ordre à l'instructeur, lorsqu'il le pourrait à l'avenir, d'accepter leur marchandise en échange de provisions ou de vêtements, au lieu de les aider gratuitement. N'ayant pas visité cette réserve cet automne parce que le temps m'a fait défaut, je ne puis donner un état exact de leur récolte. Cette tribu reçoit très peu d'aide relativement aux autres, et je prévois que l'année prochaine ils ne seront pas obligés de demander l'aide du public.

J'ai visité les lieux de pêches des sauvages du fort Pitt le mois dernier, pendant qu'ils s'y trouvaient, et j'ai vu ce que la pêche leur rapportait ; j'ai jugé à propos de donner des ordres de ne pas aider ces sauvages pendant les deux mois suivants, excepté naturellement ceux qui étaient sans ressources. Les mesures avaient été prises pour faire labourer l'automne toute la terre dans les différentes réserves afin d'avoir plus d'avance au printemps, mais on n'a pu labourer qu'environ un tiers des terres après que le sol fut suffisamment dégelé pour permettre de faire ces travaux

Blé	100	boisseaux.
Orge	200	"
Avoine	200	"
Pommes de terre	120	"
Navets	500	"
Foin	50	tonnes.

et une quantité d'autres légumes. Le rendement des pommes de terre n'a atteint qu'un tiers de ce qu'on en attendait, mais je ne puis dire si cela est dû à ce qu'on avait laissé trop chauffer les pommes de terre pendant l'hiver, ce qui les a fait germer, ou bien à la surabondance de la pluie après la semence.

L'avoine est une des plus belles qui aient jamais été récoltées, tandis que le blé et l'orge ont été très bons.

Sur la ferme de monsieur l'instructeur Delaney, on a récolté :—

Blé	200	boisseaux.
Orge	350	"
Avoine	250	"
Pommes de terre	450	"
Navets	150	"
Carottes	30	"
Foin	50	tonnes.

Des personnes très capables d'en juger me disent que le blé est un des meilleurs qui aient été récoltés au Canada. Je regrette de n'avoir pu envoyer plus d'aides à M. Delaney dans le temps des semences afin de lui permettre de passer plus de temps sur les diverses réserves confiées à ses soins, et qui sont dispersées sur une grande étendue de pay—ces réserves se trouvant à 50 et 60 milles de distance ;—mais il m'a été impossible de me procurer des journaliers à cette époque, si ce n'est à des prix exorbitants. Je sais parfaitement que si un homme demeurait pendant tout l'été sur une ou deux de ces réserves éloignées, les récoltes seraient bien différentes. Sur la ferme de monsieur l'instructeur Williams, le rendement a été comme suit :—

Blé	200	boisseaux.
Orge	700	"
Avoine	150	"
Pommes de terre	300	"
Navets	30	"
Carrottes	10	"
Foin	40	tonnes.

Comme l'avoine n'a été semée que le 12 juin, elle n'a pas mûrie assez pour servir de semence. On a plus labouré ici durant l'automne que sur aucune autre réserve ; on a labouré 50 acres, et lors de ma visite j'ai vu quatre charrues conduites exclusivement par des sauvages, qui faisaient en moyenne leurs cinq acres par jour.

Si ces sauvages peuvent accomplir autant, c'est en grande mesure parce que les animaux qu'on leur a dernièrement donnés étaient bien domptés et très dociles.

Dans le cours de l'été, de nombreux événements ont contribué à attirer les sauvages hors de leurs réserves; en premier lieu, comme je l'ai déjà dit, une grève générale pendant laquelle ils refusèrent de travailler,tout en demandant d'être nourris ; secondement, une *danse de la soif* qui les attira de toutes les parties du pays pour être témoins d'actes de souffrance et pour entendre raconter les actions de valeur accomplies par les anciens, ce qui, naturellement, produit sur les jeunes braves l'effet qu'un roman très saisissant produit sur l'imagination d'un adolescent de notre race; troisièmement, une assemblée, qui a suivi de près la précédente, convoquée dans le but de protester contre la manière de faire les paiements dans les réserves,—cette assemblée a duré deux semaines,—et ensuite leur départ pour la ville longtemps avant l'époque fixée pour rencontrer Son Excellence le gouverneur général.

Pendant tout ce temps les récoltes ont souffert à tel point que dans certains cas on n'a récolté que la moitié du rendement qu'on aurait obtenu si la moisson avait été faite à temps. Les écoles n'ont été qu'assez bien fréquentées dans le cours de la dernière année, mais j'imagine qu'en donnant aux enfants le repas du midi dans les froides journées de l'hiver, on attirerait un grand nombre d'élèves qui sans cela resteraient chez eux.

Le bruit court encore que le bison s'approche en nombreux troupeaux, et un grand nombre de sauvages sont partis pour chasser tout l'hiver. S'ils réussissent, tous ceux qui possèdent des chevaux les suivront, et cela diminuera les chances de les voir se résoudre à travailler hardiment sur les réserves au printemps.

Après les remarques qui précèdent et qui présentent jusqu'à un certain point le mauvais côté de la médaille, je puis néanmoins dire qu'avant longtemps une bonne partie de chaque tribu dans ce district, vivra de ses propres ressources ; mais il faudra cependant encore longtemps quelqu'un pour les diriger.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

H. REED, *agent des sauvages.*

AGENCE DES SAUVAGES,
CARLTON, 4 novembre 1881.

Au très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'il y a eu de grandes améliorations dans les treize réserves confiées à mes soins. Les plus considérables se font remarquer dans les réserves de Mistawasis, d'Attackakoop, d'Okimasis et des Barbus (*Beardy*). Une superficie de 252 acres avait été cultivée en 1880, et avait donné les récoltes suivantes: 750 boisseaux de pommes de terre, 200 boisseaux d'orge, 290 boisseaux de blé, et 50 boisseaux d'avoine.

En 1881, 602 acres en culture ont rapporté: 700 boisseaux de pommes de terre, 645 de blé, 565 d'orge, 90 boisseaux d'avoine, en tout 2,000 boisseaux de grain, contre 1,290 l'année précédente. Ces deux estimations ne comprennent pas les navets et les légumes de jardin; mais le terrain consacré à ces produits est le double de ce qu'il était l'année dernière. Les moissons sont bien passables. Une partie du blé a été surpris par la gelée et légèrement endommagé. Les pommes de terre et les navets ont été presque tous arrachés à temps et ont échappé à la gelée. Dans le cours de l'été on a sombré au moins 350 à 400 acres de nouvelles terres dans les différentes réserves, et après la moisson faite la plus grande partie des terres ensemencées ont été labourées à l'automne; une bonne partie de la terre nouvelle a reçu un deuxième labour. Ce sera un immense avantage pour le printemps prochain, et cela permettra de semer le grain assez tôt. Presque tous mes sauvages ont confiance qu'ils pourront bientôt se suffire à eux-mêmes sans grande aide de la part du gouvernement. Ils donnent des grains aux fermiers pour l'année prochaine, et je crois que $400 suffiront pour les grains de semence qu'il faudra le printemps prochain.

A la demande des Mistawasis et des Attackakoops, j'ai acheté une machine à battre qu'ils paieront eux-mêmes en ouvrage. Ce fait prouve que ces deux tribus au moins apprennent à dépendre d'elles-mêmes. Comme le grain n'est pas encore battu je ne puis vous donner les chiffres du rendement, mais je le ferai le plus tôt possible.

Un bon nombre de nouvelles maisons et étables ont été construites cet automne, ainsi que des granges, et en somme les sauvages me semblent en bonne voie et paraissent contents de leur sort.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,
J. M. RAE,
Agent des sauvages.

TRAITÉ N° 6, EDMONTON, T. N. O.
AGENCE DES SAUVAGES, 13 décembre 1881.

Au très honorable,
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que je suis entré en fonctions dans ce district le 12 septembre 1880.

J'ai trouvé les sauvages bien disposés, comme de coutume, après les paiements annuels, et comme lors des paiements des munitions, etc., leur avaient été distribuées, je n'ai pas reçu d'eux un grand nombre de visites avant le commencement de l'hiver. Cependant, comme il y avait autour du fort d'Edmonton nombre de vieillards pauvres et malades, de veuves et d'orphelins, j'ai été obligé de les secourir dans une certaine mesure.

Des arrangements pour la fourniture de semences pour 1881 ont été faits par M. Wadsworth, tandis que la compagnie de la Baie d'Hudson devait en échange de pièces justificatives fournir l'argent pour payer les travaux et les dépenses incidentes d'après un arrangement fait par vous. Elle devait aussi fournir le poisson. Norris et Logan avaient fait un contrat pour fournir tout le bœuf nécessaire, et M. Wm. Cust avait l'entreprise de la fourniture de la farine de blé et d'orge.

M. Macrae alla au lac Labiche en octobre, et à son retour il me fit un rapport sur l'état des affaires à cet endroit. Les sauvages n'avaient pas assez de grains et de pommes de terre pour les semences de cette année, et vu le manque de ficelle pour la pêche et de munitions pour la chasse, ils avaient un mauvais hiver en perspective, expectative qui s'est pleinement réalisée. Les commerçants ayant mal interprété les obligations du traité, considéraient que le gouvernement était tenu de fournir ces deux articles nécessaires à la vie du sauvage, et n'en avaient importé eux-mêmes que de très petites quantités. Cette impression a disparu, mais, naturellement, il était trop tard pour fournir aux sauvages ce dont ils avaient besoin. Des arrangements à des conditions très raisonnables ont été faits avec la compagnie de la Baie d'Hudson, et avec le père Girouard pour la mission catholique.

L'approvisionnement de grain, pour les sauvages du lac au Poisson-Blanc, aurait pu être acheté plus avantageusement à cet endroit qu'à Victoria, parce que plusieurs sauvages y avaient récolté plus de grain qu'il ne leur en fallait, et qu'ils sont toujours disposés à vendre le surplus de leurs récoltes. Seenum, chef de la tribu du lac du Poisson-Blanc, a été bien peiné de ne pas recevoir plus de ficelle, parce que sa tribu tire toute sa nourriture du lac, à part celle qu'elle obtient par la culture. Il dit avec raison que leur donner le moyen de gagner eux-mêmes leur vie, n'a pas l'effet démoralisateur que produit le système des rations. On a jugé nécessaire d'acheter des semences pour cette localité, parce qu'un grand nombre de nouveaux sauvages se rallient à la tribu. Le transport des semences et des pommes de terre jusqu'aux collines de la Paix a été fait par les Cris des Plaines, qui acceptent en paiement des vivres et des vêtements. Ce sont de bons voituriers et heureux de gagner leur vie de cette manière. J'ai regretté que les contrats déjà faits m'aient empêché de les charger de transporter notre poisson à Edmonton, mais j'ai fait des arrangements pour cela cette année.

La détresse se faisant sentir parmi les sauvages, et un grand nombre de pauvres femmes venant s'adresser à ce poste, j'ai jugé à propos d'établir une cuisine pour les pauvres, ce qui n'a pas été sans difficulté à causes des préjugés des sauvages. Elle a été cependant très appréciée et elle est devenue une manière trés économique de les secourir. J'avais eu la chance de pouvoir me procurer de grands chaudrons pour cela. J'ai donné instruction aux instructeurs des collines de la Paix et de la rivière qui Barre, d'adopter ce plan pour secourir les pauvres et les vieillards de leur localité.

Dans le cours de décembre je suis allé au lac La Biche, établissant des cuisines à Victoria et au lac à la Selle, lors de mon passage. Au lac du Poisson-Blanc, le chef, James Seenum, a pris la direction d'une de ces cuisines. La misère qu'on prévoyait ayant atteint les sauvages du lac La Biche, j'achetai ici de la compagnie de la baie d'Hudson, du poisson, que M. Traill, le facteur, eut la bonté de distribuer. On me permettra d'exprimer ici mes remerciements à cet officier pour l'aide constante et généreuse qu'il a donnée au département, et pour l'intérêt sincère qu'il témoigne aux sauvages. J'ai trouvé que ce que nous prévoyions s'était réalisé et que le manque de ficelle et de munitions avait réduit les sauvages à une extrême misère.

A mon retour à Edmonton, j'ai trouvé qu'un différend s'était élevé entre quelques sauvages de la tribu de la Tête-pointue et un colon des lacs du Foin.

C'était le résultat d'un léger malentendu, qui fut amicalement réglé par l'entremise de l'inspecteur Gagnon, de la police à cheval du Nord-Ouest.

Un des hommes de la tribu de la Peau-d'Hermine avait tué un bœuf appartenant à la tribu, pendant mon absence, et la plainte du chef avait été référée au magistrat. J'ai regretté de n'avoir pu me mêler de cette affaire, car l'indulgence ne vaut rien dans des cas semblables. Si l'on avait fait un exemple, il ne serait survenu aucune difficulté. Trois autres bœufs ont été tués après cela, l'un appartenant à la tribu de Sampson, et deux à la tribu d'Alexis, du lac Sainte-Anne. J'envoyai quelqu'un à cet endroit et il trouva les sauvages mourant de faim. Il les réprimanda et ils promirent de payer ce bœuf au prochain paiement annuel. Les sauvages d'Alexis ont rempli leur promesse, et on leur a donné un nouveau bœuf, mais ceux du chef Tête-de-fer n'en ont pas fait autant. Les sauvages pensaient que je retiendrais cette somme sur leurs munitions, mais je n'ai pu le faire, n'y ayant pas été autorisé par vous.

Une grande prostration résultant d'une maladie qui a fait garder la tente à presque tous les sauvages du lac Saint-Anne et du lac Blanc, et qui les a empêchés de pêcher et de chasser, a rendu nécessaire l'envoi immédiat de médicaments et de vivres que la mission catholique du lac Saint-Anne a bien voulu se charger de distribuer.

La pêche ayant manqué au lac la Nonne, j'engageai une partie de la tribu à aller au lac McLeod pour essayer d'y faire la pêche. Nous avons cependant été désappointés ; le lac n'a pas répondu à notre attente, et des vers ont détruit les filets.

A l'approche du printemps, je fis des arrangements pour répondre aux désirs du département, en engageant des hommes compétents pour aider et instruire les sauvages dans leurs opérations agricoles, pour distribuer les vivres destinées à les aider, et pour semer les grains. J'envoyai M. Macrae à Victoria et au lac La Biche pour surveiller les affaires et conclure les arrangements nécessaires. Vous connaissez déjà le résultat de nos efforts ; bien que peu considérables en apparence on peut cependant les considérer comme un très bon commencement. Ils ont eu pour effet de démontrer aux sauvages ce qui peut être fait, et de les porter vers l'agriculture. On leur a fait comprendre les désavantages attachés aux premiers efforts, quand la terre n'a reçue qu'une première façon.

Les contrats pour le poisson et les semences ont été bien remplis par la compagnie de la Baie d'Hudson et par M. A. Groat, et la farine fournie par Wm. Cust était aussi bonne que pouvait en produire le grain local, qui, ayant été semé tard, a souffert de la gelée.

La compagnie de la Baie d'Hudson a rempli le contrat pour 1881-82 d'une manière prompte et satisfaisante, les approvisionnements arrivant toujours en très bon état.

Les paiements des annuités se sont faits sans trouble ; quelques objections ont été faites au changement des rations, mais elles ont été facilement résolues aux collines de la Paix : quelques sauvages de la tribu de la Tête-Pointue tuèrent un bœuf appartenant à Norris et Carey, j'arrêtai les paiements jusqu'à ce que la chose fût expliquée ; ils promirent de payer ce bœuf et ils le firent.

La tribu d'Alexis demanda, au printemps, si on pouvait garder son argent jusqu'à l'automne, parce qu'elle avait l'intention d'aller faire la chasse dans les montagnes. Comme cette demande était très louable, je promis de payer la tribu à son retour. Je gardai les listes ouvertes jusqu'à ce que les membres de la tribu fussent revenus, et je les payai en novembre. Je crains que nous n'ayions quelque difficulté à nous procurer de la semence pour l'année prochaine, parce qu'un très petit nombre de soumissionnaires ont répondu à l'annonce demandant des soumissions pour la fourniture de grains de semence.

Les sauvages les plus intelligents considèrent qu'il leur serait plus avantageux de recevoir une plus grande quantité de ficelle et de munitions plutôt que des vivres. On me demande constamment des maisons d'écoles ; aucune n'a encore été établie sur les réserves, bien qu'elles soient souvent demandées par les sauvages, qui s'établissent rapidement.

Les pêcheurs sauvages ne seront pas mal cet hiver, à moins que le temps ne devienne très froid, mais ils se plaignent beaucoup de la petite quantité de filets que je peux leur fournir, et du temps avancé où ils les reçoivent pour la pêche d'automne.

Les lièvres promettent d'être très abondants cette année, mais tout autre gibier est rare. Les Cris des Plaines auront encore besoin de beaucoup d'aide.

Le payeur a jugé à propos, en 1880, de diviser certaines tribus en deux parties, la tribu proprement dite et les membres épars de la tribu ne vivant pas avec elle. L'étendue des réserves a été calculée pour la "tribu proprement dite," en excluant les autres membres de toute part dans les terres, qu'ils devaient recevoir aux termes du traité.

Ceci est évidemment injuste, et causera bientôt beaucoup de difficultés, car cette disposition des choses commence à être comprise des sauvages.

Je suis heureux de dire que les sauvages ont actuellement confiance dans la bonne foi du gouvernement, et je regretterais de la leur voir perdre.

J'ai déjà parlé des plaintes qui sont faites, et qu'on peut résumer comme suit : l'insuffisance de ficelle et de munitions, qu'ils ne peuvent se procurer, ainsi que le manque de travail.

Au sujet de la première plainte, je dois dire que la compagnie de la Baie d'Hudson et les commerçants importent moins que les années passées, et que le secours annuel du gouvernement ne suffit pas à combler cette diminution dans l'importation. Le manque de travail est dû en grande partie à la propre indolence des sauvages, ce qui en fait de mauvais ouvriers ; mais souvent ils seraient contents d'avoir de l'emploi, et ne peuvent en obtenir.

Plusieurs métis qui ont accepté le traité voudraient maintenant s'y soustraire, et ils se plaignent de ne pouvoir le faire, parce qu'ils ne peuvent rembourser les annuités qu'ils ont reçues, et un plus grand nombre veulent se retirer plutôt que de vivre sur des réserves lorsqu'elles sont arpentées.

L'année a produit des résultats bien satisfaisants, et des progrès considérables ont été faits.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. ANDERSON, *agent des sauvages.*

TRAITÉ N° 7.

Pas de rapport de M. Norman T. McLeod.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES AGENCES DES SAUVAGES,
SURINTENDANCE DU MANITOBA.

WINNIPEG, 10 décembre 1880.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que je suis parti de Winnipeg pour faire ma tournée annuelle d'inspection le 23 mai, conformément aux instructions reçues du département, et que je suis revenu le 21 octobre, après avoir visité toutes les agences et presque toutes les tribus dans ma surintendance.

Après avoir été retenu plusieurs jours à Duluth, par des brouillards qui ont arrêté la navigation sur les lacs, et à Prince-Arthur's-Landing parce qu'il n'y avait pas de train prêt à me conduire à Savanne, où je devais gagner l'ouest en canot ; je pus enfin compléter tous mes préparatifs de voyage et partir de Fort William le 7 juin, accompagné de quatre *voyageurs.*

Dans mon inspection des diverses agences, je me suis efforcé de toutes les manières possibles, non-seulement d'obtenir les statistiques soigneusement préparées contenues dans les tableaux et le supplément ci-joints, mais aussi de m'assurer si les livres dans les agences sont correctement tenus, si les pièces justificatives de la distribution des vivres et des instruments aratoires sont régulièrement signées et contresignées par des témoins, si l'on a régulièrement rendu compte de la balance des vivres non distribuées, et si elle est sûrement emmagasinée ; si les changements dans le nombre des familles, et les raisons de ce changement sont consignés sur les bordereaux de paie ; si les lettres reçues sont méthodiquement gardées en liasses et cotés ; si des copies ont été faites de toutes les lettres de consultation transmises au bureau ; si les agents se conforment fidèlement à leurs instructions pour le paiement des annuités, et dans l'accomplissement des autres devoirs qui leur incombent ; si les sauvages reçoivent honnêtement tout ce qu'ils ont droit de recevoir, aux termes des traités ; si les agents ou les sauvages fraudent le gouvernement en faisant inscrire des noms ou des nombres fictifs sur les bordereaux de paie ; si les approvisionnements reçus sont de qualité semblable à celle que les entrepreneurs ont entrepris de fournir ; si les sauvages ont assez d'instruments aratoires pour cultiver leurs jardins ; s'ils ont fait des progrès encourageants dans l'agriculture et l'érection de bâtiments depuis ma dernière visite ; si les marchands de bois ou autres personnes ont empiété sur les réserves ; si des boissons enivrantes ont été introduites chez les sauvages lors des paiements annuels, ou dans d'autres temps ; si aucune épidémie ou autre maladie a sévi parmi les sauvages d'une manière un peu sérieuse ; si les écoles sont tenues avec succès par des instituteurs capables ; et si les sauvages qui n'ont pas encore d'écoles dans leurs réserves, désirent faire instruire leurs enfants en se conformant au règlement du département, qui exige qu'ils fassent construire eux-mêmes les murs de leurs écoles.

J'ai aussi porté mon attention vers le caractère du bois, la nature du sol, et la

conformation géologique du pays que j'ai parcouru, afin de fournir au département autant de renseignements que possible.

L'état des affaires de cette surintendance a été en général satisfaisant cette année, et le département doit être félicité sur l'excellent état dans lequel, pour la première fois, les entrepreneurs ont délivré les approvisionnements à la date fixée aux différents endroits de paiements. Dans toutes mes entrevues avec les sauvages il n'a pas été proféré une seule plainte sur la qualité des approvisionnements distribués cette année. Je regrette que les progrès dans l'éducation soient encore si peu satisfaisants, malgré les avantages réels offerts aux instituteurs, et l'aide généreuse donnée aux sauvages pour meubler leurs écoles. Il est difficile de s'assurer les services d'instituteurs capables aux prix offerts, à cause du peu d'assiduité des élèves, qui réduit la moyenne journalière bien au-dessous du maximum exigé, ce qui fait que la somme qu'ils reçoivent en réalité se trouve diminuée d'autant. A part quelques louables exceptions la classe des instituteurs qu'on emploie est très inférieure, et incapable de donner l'instruction même la plus élémentaire, et par conséquent l'influence civilisatrice de l'éducation est si imparfaitement exercée qu'elle ne peut produire de bons fruits, et ne peut réveiller les facultés intellectuelles qui dorment et qui sont obscurcies par l'ignorance et la superstition. Je suis parfaitement convaincu qu'à moins de fonder des institutions industrielles dans lesquelles on instruira un certain nombre d'enfants des deux sexes appartenant aux différentes tribus, non-seulement dans les branches ordinaires de l'éducation, mais aussi dans les différents états de la vie, on ne pourra améliorer sensiblement le sort des sauvages. Pendant qu'ils seront dans ces institutions, ils se trouveront dans un milieu des plus favorables pour leur développement intellectuel et physique, étant éloignés des influences dégradantes qui les entourent dans leur malheureuse famille, et qui effacent aujourd'hui presque toutes les bonnes impressions qu'ils reçoivent à l'école. On remarquera, en consultant les tableaux et le supplément qui accompagnent ce rapport, qu'il y a plus de 10,000 sauvages dans cette surintendance; que près de la moitié sont païens, et que l'autre moitié se compose de presbytériens, de méthodistes, de catholiques romains et d'anglicans. Les vingt-quatre écoles ouvertes ont été fréquentées en différents temps dans le cours de l'anné par 564 enfants, la moyenne quotidienne étant de 290.

On pourra se faire une idée approximative des progrès de l'éducation et de l'agriculture en consultant les statistiques que je soumets et qui indiquent que 1,184 sauvages savent lire l'anglais, 49 le français, 630 le cri, et 97 l'ojibeway; qu'ils ont 13 églises, 23 maisons d'école, 1,251 maisons, 465 étables, 322 chevaux et 1,371 bêtes à cornes; que 1,220 acres de terre sont en culture et ont produit l'année dernière 37,322 boisseaux de pommes de terre, 3,142 boisseaux de blé, 1,246½ boisseaux de maïs et 680 boisseaux d'orge, à part une petite quantité d'autres céréales et de légumes.

On remarquera que bien que cette année le nombre de ceux qui ont reçu des annuités soit un peu moins considérable qu'en 1880, parce qu'on a retranché quelques noms frauduleusement inscrits, et que plusieurs absents n'ont pas été payés, il y a une augmentation de 118 dans le chiffre de la population, ainsi que le démontre l'excédant des naissances sur les décès.

Il est très désirable que les agents reçoivent instruction de faire, à l'époque des paiements annuels, une inspection personnelle des diverses réserves comprises dans les limites de leur agence, afin de recueillir des statistiques exactes, de s'assurer par eux-mêmes de l'état actuel des affaires des sauvages, et de donner les instructions nécessaires pour la culture de la terre. Cela pourrait se faire facilement sans grandes dépenses supplémentaires, si le mode de payer les sauvages dans leurs réserves, adopté dans d'autres agences, était introduit dans celles de messieurs les agents des sauvages McPherson, Pither et McIntyre. En faisant le tour du lac des Bois, M. McPherson pourrait visiter le reste des réserves de son agence et y faire les paiements de Winnipeg avec les fonds destinés aux sauvages de son agence, M Pither pourrait faire les paiements dans toutes les réserves sur les bords de la rivière La Pluie, et en se rendant au lac Seul, il pourrait payer les différentes tribus qu'il rencontrerait sur les lacs La Pluie, Wabegon et de l'Aigle. La seule dépense additionnelle un peu importante résulterait des difficultés qu'on éprouverait pour le transport des approvisionnements dans les divers portages qui se trouvent dans l'agence de M.

McIntyre. L'habitude de réunir les sauvages en grand nombre a un effet des plus démoralisateurs, en leur fournissant l'occasion de perpétuer des cérémonies païennes, de se livrer au jeu, à l'ivrognerie et autres dissipations, outre l'obligation qu'on leur impose sans nécessité de se déplacer et de parcourir des distances de cent milles quelques fois pour venir recevoir leur annuité. L'habitude d'adopter des enfants et de transférer des sauvages d'une tribu à une autre, présente de graves objections, en compliquant les bordereaux de paie, et en rendant les irrégularités difficiles à retracer; on devrait donc y mettre fin, excepté dans des cas spéciaux laissés à la discrétion du surintendant général.

La destruction inconsidérée et imprévoyante du poisson par les indigènes pendant la saison du frai, surtout pour en fabriquer de l'huile pour le commerce, en épuise graduellement l'espèce et est de nature à priver éventuellement les sauvages de leur principale ressource, et devrait par conséquent être prohibée. Les produits qu'ils retiraient autrefois de la chasse deviennent d'année en année plus rares, à cause de la disparition graduelle des animaux à fourrures. La question de préserver les sauvages contre la misère ou contre l'obligation de dépendre du gouvernement pour leur subsistance est d'une importance capitale, et il me paraîtrait désirable qu'on écoutât favorablement les suppliques incessantes des sauvages, qui demandent plus d'instruments aratoires et plus de ficelle qu'ils n'ont droit d'avoir suivant les traités, et on ferait bien de leur accorder un nombre supplémentaire de houes et de haches, si indispensables pour la préparation et la culture de leurs jardins, attendu que la quantité qu'ils reçoivent à l'heure qu'il est est insuffisante.

Si tous les sauvages recevaient leurs annuités dans leur propre réserve, on pourrait se dispenser de distribuer des vivres, et la forte somme qu'on économiserait ainsi pourrait être avantageusement employée à autre chose.

Il est regrettable que la justice soit administrée avec tant d'indifférence au Portage du Rat, à Selkirk et au Portage la Prairie, lorsqu'il s'agit de l'arrestation et de la punition de ceux qui se rendent coupables de vendre clandestinement des boissons enivrantes aux sauvages.

On remarquera par le supplément ci-joint que soixante-six sauvages ont deux femmes et que onze en ont trois; mais puisque les sauvages sont soumis aux lois comme tous les autres sujets de la reine, il n'y a aucune raison valable de perpétuer la polygamie en l'encourageant et en permettant à de nouveaux sauvages de devenir polygames. Les agents devraient recevoir instruction de ne plus reconnaître de nouvelles transgressions de cette nature en permettant à d'autres maris de retirer des annuités pour d'autres que leurs femmes légitimes.

A l'exception de quelques cas fortuits de rougeole et de fièvre scarlatine, il n'a sévi aucune maladie épidémique parmi les tribus que j'ai visitées.

Les sauvages m'ont exprimé leur gratitude envers le gouvernement, pour avoir promptement et généreusement accédé à leur demande de changer les réserves inondées par les eaux, contre d'autres plus propres à l'agriculture, et aussi pour avoir fait définir les limites de certaines autres réserves.

AGENCE DE M. MCINTYRE.

L'agent étant absent lors de mon arrivée à Fort-William, je ne pus inspecter son bureau et son magasin, mais on m'informa qu'il avait acheté à Savanne un logement convenable contenant les commodités voulues pour la transaction des affaires de son agence. Je partis de Savanne en canot le 8 juin, et je me rendis à

La réserve du lac des Mille-Lacs.

La terre défrichée ou en partie défrichée sur cette réserve comprend environ 60 acres sur le bord du lac. Le défrichement s'est principalement fait par le feu, et il faudra comparativement peu d'ouvrage pour enlever ce qui reste de bois. Le sol est d'une nature sablonneuse, avec sous-sol graveleux. Cette tribu fait évidemment preuve d'un louable esprit d'entreprise dans la culture du sol et manifeste une ferme volonté d'améliorer son sort. La plus grande partie de la réserve est d'une nature rocheuse, renfermant certains morceaux de terre propres à la culture. Les sauvages ont été entièrement satisfaits des provisions qui leur ont été fournies l'année dernière.

Ils désirent avoir la balance de houes et de haches à laquelle ils ont droit, et un

coffre d'outils pour remplacer celui qui leur était destiné et qui a brûlé dans le magasin du gouvernement. Les cinq têtes de bétail qu'ils ont reçus sont morts par leur négligence, et ceux qui leur restent à recevoir ne sont pas nécessaires maintenant.

Le 11, j'ai rencontré M. l'agent des sauvages McIntyre, au portage des Français, comme il revenait de distribuer des semences aux diverses tribus de son district. Nous avons discuté diverses matières relatives à son agence, et il m'a dit qu'il avait intention d'arrêter à l'avenir, les fraudes pratiquées par quelques sauvages, américains ou relevant du traité Robinson, qui réclamaient des annuités.

Réserve de la rivière Kawawiagamut.

Je suis arrivé le 14 à cette réserve, qui est à une grande distance de la route Dawson, à l'est du lac à l'Esturgeon. Il n'y a presque pas de terres arables dans cette partie du pays. Tout ce qu'il en a paraît être limité à une couple de lisières étroites sur les bords de la rivière. Cette tribu a jusqu'à présent limité sa culture à plusieurs petites îles dans le lac Kahneepiminanakah, mais cette année elle a commencé à cultiver sur sa réserve, qui est la plus mauvaise de cette surintendance pour la culture, et elle n'a dû être choisie par ces sauvages que parce qu'elle avait été le terrain de chasse de leurs pères. Ces sauvages ne m'ont présenté aucune plainte quelconque. Ils ont demandé douze houes, six haches, quatre faulx et faucilles et deux bêches. Ils ne seront pas prêts à recevoir leur part de bestiaux avant deux ans.

Réserve du lac la Croix.

Je suis arrivé ici le 17. La plus grande partie de cette réserve est très rocheuse, mais elle contient assez de terre propre à la culture. Les sauvages se plaignent de la qualité de la poudre, de la ficelle et du lard, qu'ils ont reçus l'année dernière.

Pierre Johnson, un des membres de la tribu, s'est plaint aussi que le chef avait saisi en son absence des marchandises, sous le prétexte qu'elles avaient été apportées des Etats-Unis en contrebande.

Une enquête minutieuse a démontré que les marchandises avaient été achetées à Fort-Francis et appartenaient légitimement à Jourdain. Le chef rendit alors des marchandises, et fit des excuses, après qu'on lui eût expliqué qu'il n'avait aucun droit d'agir de la sorte.

Ces sauvages ont demandé sept haches et douze houes; ils ont aussi demandé le reste de leurs bêtes à cornes, qu'ils désirent se faire livrer dans leur réserve en même temps que ces outils.

Réserve de la rivière la Seine.

J'ai visité cette réserve le 4. Environ 50 acres sont propres à la culture. Le sol se compose principalement de gros sable et de matières végétales, mélangés d'argile blanche. Le reste de la terre est rocheux ou marécageux, et de qualité inférieure. L'endroit est très bon pour la pêche, la rivière étant abondamment peuplée d'esturgeons.

Le chef et les conseillers m'ont représenté que les habillements donnés à la dernière distribution avaient été endommagés par les rats dans le voyage et rejetés en conséquence. Ils m'ont aussi représenté que la qualité de la farine et de la ficelle reçues l'année dernière n'était pas ce qu'elle devait être.

J'ai de nouveau fait une enquête au sujet de l'annuité de Chiwanigan, et d'après tous les témoignages entendus, je suis forcé de conclure que de graves soupçons pèsent sur le chef, parce qu'il avait l'habitude de retirer l'argent de Chiwanigan, auquel il avait fidèlement rendu compte chaque année jusqu'à 1878. Cette année le chef nia avoir reçu l'argent, et M. l'agent des sauvages Wright déclara que plutôt que d'avoir des difficultés il paierait de nouveau l'annuité par l'entremise de l'agent des sauvages Pither. L'année suivante, bien que les bordereaux de paie de MM. les agents des sauvages Wright et Mathews indiquaient que l'annuité avait été payée, le chef nia de nouveau l'avoir reçue; et lorsqu'on lui demanda des explications, il répondit en ricanant que Chiwanigan seul était à blâmer, parce qu'il aurait dû venir personnellement chercher son annuité.

Ces sauvages ont demandé douze haches, douze houes et cinq faulx et faucilles, ainsi que leurs bêtes à cornes, et ils ont promis qu'ils seraient prêts à les recevoir et qu'ils se procureraient une ample quantité de fourrage, et construiraient des étables confortables.

Bois.

Il est bon de dire d'abord que le district compris dans cette agence est en grande partie couvert de lacs, que les terres n'atteignent nulle part une altitude de plus de 100 à 200 pieds au-dessus de leur niveau, et que le pays est généralement rocheux et stérile, mais qu'il est partout couvert de bois de diverses essences. Les plus communes,en partant de Savanne et en suivant le lac des Mille-Lacs, sont l'épinette blanche, le bouleau, le tremble, l'épinette rouge et le pin blanc et rouge. Sur les bords du lac Baril, les essences les plus communes sont le bouleau, le tremble, le pin résineux, l'épinette blanche et rouge, et le long du Windegoostigan, le pin résineux, avec, à certains endroits, du bouleau, mêlé de tremble et d'épinette rouge et blanche. Du Portage des Français au Portage du Pin, le principal bois est le pin résineux qui est très abondant. On a trouvé du pin blanc çà et là au Portage du Pin, au pied du lac du Brochet. Le pin blanc domine sur la rive droite du lac des Deux-Rivières; sur la rive gauche, il ne paraît pas être d'aussi bonne qualité, et il est mélangé d'épinette et de bouleau. Au Portage des Deux-Rivières, le pin blanc devient plus épars parce que le feu a ravagé ces terres. Sur les bords du lac à l'Esturgeon, on en voit encore quelques bouquets, mais vers le milieu du lac le pin résineux domine. En remontant la rivière Pembina, le pin rouge de bonne qualité paraît très abondant; et en suivant la route qui conduit à la réserve Kawiwisgomot, les principales essences sont le pin rouge et le pin résineux mêlés de pin blanc. Le bas du lac à l'Eturgeon et la rivière Maligne sont principalement boisés de pin rouge, de pin résineux, d'épinette et de bouleau, avec du tremble et de l'épinette rouge sur les rives. Le bois sur les bords des lacs La Croix, Loon et Namenkan, est semblable à celui de la partie en dernier lieu décrite. Sur la rive est du lac La Pluie, et en remontant la rivière La Seine jusqu'aux chutes à l'Esturgeon, le pin rouge et le pin blanc, de qualité inférieure, mélangés de bouleau, d'épinette et de tremble, prédominent.

CONFORMATION GÉOLOGIQUE.

La formation des rochers le long du lac des Mille-Lacs, est de l'ordre laurentien. Le gneiss rubanné se présente dans une direction nord-est avec un plongement nord à un angle de 70 degrés. Ma route étant vers le sud-ouest et suivant par conséquent l'allure du gneiss, il n'y avait aucun changement perceptible à aucun des portages que nous avons passés. Sur la réserve Kawawiagamot, le gneiss cède le pas à une ardoise micacée à grain fin, mêlée de quelques plaquettes de quartz et de feldspath. Un terrain minier a été arpenté dans le voisinage de la réserve, et celui qui l'a découvert prétend qu'il contient de l'or. J'ai été informé qu'il y a des lisières de formation huronienne de chaque côté de la route que je suivais, et qu'au lac Shebandowan, à l'est, et au lac de la Perdrix, à l'ouest, on a trouvé de l'or; des terrains miniers ont été arpentés, mais l'exploration des mines a été retardée à cause de leur éloignement, et autres difficultés à surmonter. Au lac la Croix une ardoise micacée semi-cristalline apparaît avec une allure S. S. O., et un prolongement N. N. E. A cinq milles en deçà du Portage du Huard, on trouve du granit qui se continue jusqu'à dix milles du lac LaPluie. Sur les trente milles suivants il y a du gneiss rubanné d'une allure nord-est, et d'un plongement nord-ouest variant de 45 à 70 degrés. Près du goulet du lac LaPluie apparaît une lisière de formation huronienne, de huit à dix milles de large, composée d'ardoise talqueuse, chloritique, siliceuse et dioritique, ayant une allure nord-est et un plongement nord-ouest. Cette formation se continue le long de la rivière la Seine jusqu'à la réserve des sauvages.

AGENCE DE M. PITHER.

Après avoir visité et inspecté les réserves de Naitameecomickiskung, de Mickiseese et Gobah, je me suis rendu à l'agence, où j'arrivai le 24 juin; mais ayant été informé que l'agent était allé à Winnipeg, je me rendis à Fort-Francis, où presque tous les chefs et conseillers, et environ 300 personnes de leurs tribus, s'étaient rassem-

blées de toutes les parties du pays pour obtenir de nouveaux renseignements au sujet des tribus du lac La Pluie. Ces sauvages ont l'habitude de s'assembler annuellement et rester ensemble pendant cinq ou six semaines, en partie pour recevoir leurs annuités et en partie pour célébrer leurs diverses cérémonies païennes, et leurs danses de guerre traditionnelles. Ils se livrent aussi au jeu et gaspillent presque tout l'argent qu'ils reçoivent du gouvernement; ils perdent de plus un temps précieux qu'ils devraient employer à la culture de leurs jardins. Les jours suivants, j'ai pu réussir à avoir une entrevue avec leurs chefs, mais je fus interrompu au commencement de mes investigations par la fête du chien. Cette grande cérémonie, qui dura la plus grande partie de la journée, s'est accomplie dans une enceinte oblongue, appelée la grande tente de la médecine, entourée d'une espèce de charpente de petits arbres enlacés avec des branches qui laissaient à chacun la liberté de voir. De ce grossier pavillon pendaient des morceaux d'indiennes, des couvertures et autres articles offerts en présent au Gitche Manitou par des dévots pour obtenir la santé et le succès dans la chasse; ces articles sont ensuite distribués parmi les médecins, par des gens choisis pour cela. Au centre de cet enclos se trouvait un poteau de bois d'environ quatre pieds de haut et trois pouces de diamètre, dépouillé de son écorce et orné de peinture rouge, autour duquel se trouvaient un bon nombre de paniers d'écorce de bouleau, contenant des offrandes de pain, de tabac, etc., faites au Grand-Esprit. Dans cette enceinte étaient assis un certain nombre d'hommes et de femmes faisant partie d'un ordre quasi-sacerdotal. Diverses incantations magiques et l'accomplissement de rites magiques occupèrent presque toute la journée. Dans l'après-midi, ils se régalèrent de chiens apprêtés pour l'occasion, et dans la soirée ils prirent une soupe; mais avant de prendre ce dernier repas, plusieurs des célébrants s'assirent autour du poteau du Manitou, et après avoir marmotté une invocation, commencèrent à manger de petits pains sans levain qui avaient fait partie des offrandes sacrées. A la fin de ces fêtes, j'ai pu finir ma besogne avec les sauvages du lac La Pluie.

Réserve Nickickooseminicon.

Les quelques endroits propres à la culture dans cette réserve, se trouvent le long des rives de plusieurs petits cours d'eau, où le sol se compose en grande partie de gros sable, avec une légère couche de terre végétale. Le reste est rocheux et boisé d'épinette, de pin rouge, et çà et là de pin blanc, avec du tremble dans les terres basses.

Le chef et les conseillers ont reconnu avoir reçu tous les instruments auxquels ils avaient droit, mais ils désiraient beaucoup qu'on leur donnât encore une douzaine de haches, et une douzaine de houes, pour leur faciliter la préparation et la culture de leurs terres. Ils ont déclaré être prêts à recevoir le reste de leurs bêtes à cornes.

Stangacoming, réserve du lac La Pluie.

Le sol de cette réserve est d'une nature sablonneuse, et une petite partie seulement est propre à la culture.

Le chef Gobah désire obtenir le reste des instruments auxquels sa tribu a droit, ainsi que plusieurs articles qu'il prétend n'avoir pas été trouvés dans le coffre d'outils qu'il a reçu. Il dit que plusieurs bêtes à cornes sont mortes l'hiver dernier, à cause de la rareté du foin.

Réserve (Mickiseese) du lac La Pluie.

Le sol de cette réserve, dans la petite partie qui est propre à la culture, est généralement sablonneux.

Les sauvages m'ont exprimé un désir pressant d'avoir sept haches, sept faucilles, sept bêches, neuf houes, et une meule, ainsi que plusieurs articles qu'ils prétendent manquer dans leur coffre d'outils. Le chef s'est plaint que l'agent avait vendu du foin coupé sur la réserve pour une valeur de $100 et qu'il n'en avait pas rendu compte. Au sujet de cette affaire M. l'agent des sauvages Pither m'a informé qu'il avait transmis cet argent par chèque sur la banque Ontario, à Winnipeg, à M. le surintendant intérimaire Provancher.

La fille du chef, une veuve, est revenu chez son père et a reçu une annuité pour elle et ses trois enfants lors du dernier paiement. Son mari est un sauvage américain,

Les droits de cette femme n'ont pas souffert par le fait de son mariage, mais d'après mon interprétation de la loi concernant les sauvages, ses enfants n'ont pas droit de recevoir une annuité de la couronne.

Réserve Naicatcheewinan (Washesconee.)

Sur cette réserve, on trouve, dans les terres bonnes, une riche terre végétale, avec sous-sol mélangé d'argile et de sable ; mais en général le sol de cette réserve, de même que celui des autres du lac La Pluie, est rocheux et impropre à la culture en grand.

Cette tribu a déclaré avoir besoin de six haches, de huit houes, d'une scie, et de quatre faucilles, ainsi que de quelques outils de charpentier.

Réserve des lacs Wabigon et de l'Aigle.

M'étant assuré des services d'un guide pour me conduire à cette réserve, je partis de Fort-Francis le 27, et j'arrivai au lac Wabigon le 30. Le lendemain, trouvant que la tribu avait quitté la réserve, je l'examinai soigneusement et je partis à la recherche du chef et de ses gens. Je finis par les trouver, à environ 30 milles de distance sur une île, où ils s'étaient transportés pour construire des canots. Cette tribu est divisée en deux sections, la principale est établie au lac Wabigon, et le reste au lac de l'Aigle. Le sol de la première localité est sablonneux, avec sous-sol d'argile blanche.

Tous les jeunes gens travaillent de temps à autre sur le chemin de fer du Pacifique, mais ils se plaignent que ceux qui les emploient les frustrent de leurs gages.

D'autres sources de revenu sont la vente du poisson sur la ligne et la cueillette du riz sauvage.

Ils se plaignent aussi de ce que, malgré leurs remontrances, les blancs prennent leurs canots et leur bois dans la réserve.

On me demanda si la femme Natakamekook, qui est née dans la réserve, fait partie de la tribu et est mariée à Menawekeseequesing, sauvage américain qui a vécu parmi eux depuis neuf ans, n'a pas droit de recevoir l'annuité. Il paraît qu'elle a été payée en 1874, mais pas depuis. Je leur répondis qu'aux termes de la loi concernant les sauvages, elle avait droit au paiement. Plus tard, je soumis l'affaire à l'agent, qui me dit qu'il a coutume d'exclure des paiements toutes les femmes de la tribu mariées à des sauvages américains, parce que les femmes qui se marient à ces sauvages partagent tous les privilèges accordés à leurs maris, et que ce qu'elles perdent d'un côté est contrebalancé par ce qu'elles gagnent de l'autre. Je lui fis comprendre qu'il faisait erreur, en lui citant l'article 3 de l'acte concernant les sauvages, dans lequel il est stipulé que "toute femme sauvage qui se mariera à un sauvage avec lequel le gouvernement n'a pas fait de traité, tout en devenant membre de la bande irrégulière dont son mari fait partie, aura droit de partager également avec les membres de la bande à laquelle elle appartenait antérieurement dans la distribution annuelle de ses annuités." Cette tribu demande 28 houes, 13 haches et 12 faucilles.

Le 2 juillet je traversai le portage du lac de l'Aigle, distance de sept milles, et je visitai cette partie de la réserve. Le sol est un mélange d'argile et de sable contenant une quantité considérable d'engrais végétal, très riche et très propre à la culture des pommes de terre, que les sauvages cultivent en abondance.

La tribu demande avec instance, vu les empiétements des étrangers, qu'on fasse arpenter sa réserve le plus tôt possible, et aussi qu'on lui livre ses bêtes à cornes cet hiver, promettant qu'elle aura une étable et une grande quantité de foin. Il y a aujourd'hui dans l'agence une paire de bœufs livrée il y a deux ans à la demande de l'agent. On économiserait beaucoup en donnant cette paire de bœufs à quelque autre tribu qui aurait droit d'en avoir dans le voisinage, vu que des bêtes à cornes peuvent être facilement transportées jusqu'à cette réserve, de Prince-Arthur's-Landing par chemin de fer, ou de Winnipeg par chemin de fer et sur la glace.

Réserve des lacs Seul, de la Truite et de l'Esturgeon.

J'ai eu de la difficulté à me procurer des guides pour me conduire à cette réserve, ceux qui connaissaient le chemin ne voulant pas entreprendre les longs et pénibles portages qu'il faut traverser. J'ai cependant fini par obtenir les services de voya-

geurs expérimentés, et j'ai pu poursuivre ma route, arrivant au lac Seul le 5 juillet. Après avoir fait un examen soigneux de la partie supérieure de la réserve, je continuerai mon voyage jusqu'au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, en visitant chemin faisant les jardins de la section du milieu. Je rencontrai ici le chef David Cromartie et ses conseillers, avec lesquels je discutai tout ce qui intéresse cette tribu. Subséquemment je visitai les défrichements de la section inférieure. Eloignée comme l'est cette réserve de toutes les influences civilisatrices, la tribu fait preuve, par ses vastes champs en culture, d'une activité digne de servir d'exemple aux autres tribus établies dans des localitées plus favorisées. Le sol est en général propice à la culture, se composant d'argile blanche en certains endroits et en d'autres de gros sable recouvert de matières végétables décomposées.

La tribu qui vivait autrefois disséminée autour des lacs Seul, de la Truite, et de l'Esturgeon, est maintenant presque tout établie sur le lac Seul. Le lac à la Truite a été entièrement abandonné, et il ne reste que très peu de sauvages au lac de l'Esturgeon. J'ai visité un très beau et très spacieux caveau creusé dans une localité commode pour la tribu; l'intérieur est solidement boisé, divisé en compartiments, et admirablement adapté à l'emmagasinage des pommes de terre, qui y sont préservées de la gelée.

Les instruments et outils demandés sont 10 bêches, 8 faucilles, 25 houes, 17 haches, 8 rateaux à foin et 8 rateaux de jardins, 3 charrues et 3 herses. A l'exception d'un seul bœuf toutes les autres bêtes à cornes qui ont été reçues sont mortes de faim. Les sauvages désirent avoir une paire de bœufs au lieu des deux vaches qui leur sont encore dues, et ils ont une étable et du foin pour les recevoir.

Cette tribu est la seule de cette agence qui ait construit une école. La maison est un modèle dans son genre; les murs, le toit et le plancher sont proprement et confortablement faits, mais elle est bâtie dans un endroit très incommode pour les sauvages, se trouvant située à quatre ou cinq milles des plus proches habitations. L'agent a conclu des arrangements avec la compagnie de la Baie d'Hudson qui la terminera pour une somme de $100, et les sauvages demandent qu'on leur envoie un instituteur cet hiver, parce que l'école sera prête alors; ils demandent aussi qu'on fasse arpenter leur réserve le plus tôt possible.

Réserve Mattawan et de la rivière aux Anglais.

Après plusieurs jours de vents contraires, j'arrivai le 9 juillet à cette réserve, ou plutôt à cette partie de la réserve où se trouve le chef, au confluent des rivières aux Anglais et Mattawan. Le chef Sacketcheeway était au Portage du Rat lors de ma visite, mais un de ses conseillers était chez lui et a pu répondre à toutes mes questions. Le lendemain je visitai les jardins de cette section; ils sont situés sur une île dans le lac Plat, à dix milles en remontant la rivière Mattawan. Le sol est sablonneux. Il y a deux autres sections de la tribu, l'une à trente-cinq milles en descendant la rivière aux Anglais, à Assuhascusewecan, et l'autre sur le lac Wabaska.

Leur culture est en grande partie limitée aux pommes de terre, dont ils prennent un très grand soin.

Ils se sont plaints de n'avoir reçu aucun grain de semence cette année, et ils demandent qu'une provision de pommes de terre, d'orge et de maïs leur soit envoyée le printemps prochain. Ils demandent 10 haches, 10 houes et 10 faucilles, ainsi que les deux vaches qui leur sont encore dues, promettant d'avoir du foin en abondance et de bonnes étables pour les abriter cet hiver.

Le chef n'est aucunement pressé d'avoir une école, mais la partie de sa tribu qui habite la rivière aux Anglais désire en avoir une.

Revenant par le lac Wabaska et la rivière Wabigon, j'arrivai au lac Wabigon le 13 juillet, et après une nouvelle entrevue avec les sauvages de cette localité, je me remis en route en faisant un détour pour visiter la réserve Naicacheewinan, et j'arrivai à Coutcheeching dans la soirée du 17. L'agent était revenu de Winnipeg et avait la veille payé les différentes tribus. Le lendemain j'allai le voir et je fis une inspection complète de son bureau.

Les affaires générales de cette agence sont faites d'une manière satisfaisante, à l'exception de quelques erreurs dans les paiements, et de la manière dont environ trente sauvages qui reçoivent des annuités sont désignés dans les bordereaux de paie,

sans que leur nom propre soit inscrit : par exemple, " 1er fils, 2e fils, 1er neveu, 2e neveu, fille, fille du fils, famille du fils, sœur, mère et veuve," sont inscrits au lieu des noms propres, ce qui embrouille les choses et rend les irrégularités difficiles à découvrir.

Il y a aujourd'hui autant de sauvages campés autour de Fort-Francis qu'il y en avait lorsque je suis parti pour le lac Seul, et j'ai appris qu'il y étaient restés durant mon absence. J'ai aussi appris que quatre marchands de whiskey venant du Canada, s'étaient établis sur le côté américain de la rivière, et faisaient tout en leur pouvoir pour vendre des liqueurs aux sauvages. Je suis cependant heureux de dire que les efforts de ces vendeurs sans principes ont été presqu'entièrement déjoués par les mesures rigoureuses adoptées par M. Lyon, magistrat stipendiaire du Portage du Rat, par plusieurs citoyens, et par les chefs des différentes tribus, de sorte qu'à peu d'exceptions près, il n'y a qu'un petit nombre de métis qui se sont adonnés aux spiritueux. Les habitants de Fort-Francis craignent les graves conséquences qui pourraient résulter s'il n'est adopté des mesures sévères pour arrêter ce fatal commerce. Ci-suit une lettre qu'ils m'ont adressée à ce sujet.

FORT-FRANCIS, 19 juillet 1881.

M. E. McCOLL,

Inspecteur des agences des sauvages,

CHER MONSIEUR—Nous, habitants de Fort-Francis, ne pouvons nous empêcher de vous exprimer le plaisir que nous fait votre visite à ce moment critique, parce qu'elle nous donne l'occasion de vous faire connaître nos désirs et nos griefs. Vous savez qu'ici le Canada est séparé des Etats-Unis par la rivière La Pluie, et qu'un grand nombre de personnes qui méprisent les lois et dont la plupart ont fui la justice, se sont établies sur le côté américain de la rivière, ayant en leur possession de grandes quantités de boissons enivrantes, qu'ils ont emportées dans le but d'en disposer avec les sauvages canadiens pendant l'époque de leurs paiements annuels. Si l'on n'avait pas pris des mesures sévères pour empêcher l'introduction de la vente des boissons enivrantes aux sauvages à l'époque où ils ont de l'argent pour en acheter, les conséquences auraient pu être sérieuses. Un certain nombre d'habitants de cette localité ont formé un corps de police, avec l'aide du magistrat stipendiaire, et ont demandé l'appui d'un certain nombre de sauvages ; au moyen de ce corps, on a pu garder les bords de la rivière à Fort-Francis contre les intrusions de ces misérables, qui gagnent leur vie en se moquant des lois, et en faisant le malheur de leurs semblables. Ceux qui ont été employés comme constables ont rempli fidèlement leurs devoirs et l'on a évité le malheur qu'on redoutait. Nous avons sincèrement confiance et nous espérons que d'ici à un an le gouvernement du Canada voudra bien prendre les moyens de protéger ses sujets dans cette localité éloignée, parce que nous ne pouvons dire que nous nous sentons encore parfaitement en sûreté, ce qui est dû en grande mesure à l'état incertain dans lequel nous vivons, surtout à cause du retard apporté au règlement de la question des frontières de l'Ontario. Il est très désirable d'entrer en correspondance avec les autorités des Etats-Unis, dans le but de faire placer de leur côté de la frontière un officier chargé d'empêcher les aggressions illégales, car autrement il pourrait résulter des complications sérieuses.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. STEELE FOWLER,

Au nom des habitants de Fort-Francis.

Je convoquai en conseil des chefs et des conseillers de la rivière LaPluie en présence de M. l'agent des sauvages Pither, et j'obtins d'eux les renseignements que je désirais. J'ai pu ensuite compléter ces renseignements en visitant et en inspectant les différentes réserves en descendant la rivière. Je puis dire ici que les instruments demandés sont dans presque tous les cas, en sus de ceux qu'ils ont droit d'avoir, mais les demandes étaient si pressantes que j'ai consenti à les transmettre au département.

Réserves des Petites Fourches.

Le sol de cette réserve est sablonneux avec sous-sol argileux. Deux familles de cette tribu ont cultivé dix acres de terre sans autres instruments que deux houes de bois et une houe de fer cassée. Le chef m'a demandé pour l'usage de sa tribu, vingt haches, quinze houes et une meule.

Une école de mission est établie ici.

Réserve Manitou (Kectcheckuikaka).

Le sol de cette réserve est une riche terre franche avec sous-sol argileux. Les instruments demandés sont vingt haches et douze houes.

Réserve des rapides Manitou (Maskeekeeminie).

Le sol de cette réserve est une terre franche très riche. Une famille appartenant à cette tribu, mais vivant en dehors de la réserve, a été menacée par les colons blancs de se faire dépouiller de sa propriété, mais je lui ai persuadé que le gouvernement ne permettrait à personne de déranger les sauvages sur les terrains occupés par eux antérieurement aux traités. Ils ont demandé vingt haches et douze houes. Ils veulent avoir le reste de leurs bêtes à cornes, n'ayant reçu qu'une vache et deux bœufs, et ils préfèreraient avoir un autre bœuf à la place du taureau qui leur revient.

Réserve du Long Sault (Neshotoy).

Le chef dit qu'une certaine quantité du maïs et du blé de sa bande avait été détruit l'année dernière par les bêtes à cornes, et qu'ils n'ont pu planter que 20 boisseaux de pommes de terre cette année, à cause de la rareté de la semence.

Le fils de Shnaweeconche est mort avant le paiement, mais malgré cela son annuité a été payée à son père, contrairement aux règles du département.

La bande demande 28 haches et 15 houes.

Réserve du Loug Sault (Mawintospenessi).

Le sol de cette réserve est formé de la plus riche terre franche. Une école de mission est ouverte sous les auspices des épiscopaliens, mais elle est fréquentée avec beaucoup d'indifférence.

La bande demande 33 haches et 15 houes.

Réserve Hungry Hall (Kaibaicaboweetung).

Le sol est très riche et très propre à la culture, excepté aux endroits inondés par la rivière et le lac. Les instruments demandés sont 20 haches et 10 houes.

Réserve Hungry Hall (Miskokisick).

La plus grande partie de la terre cultivée par cette tribu se trouve sur le côté américain de la rivière, où demeurent la plupart des sauvages. Le sol de la réserve est très fertile, et admirablement propre à l'élevage à cause de l'abondance de foin qu'on y trouve. En 1880 et 1881, un des conseillers (Chinquanoquot) avait touché, à part sa propre annuité, celle de six personnes représentées comme formant sa famille, tandis que celle-ci ne comptait que cinq membres. Lorsqu'on attira l'attention de l'agent sur cette irrégularité, il dit qu'il corrigerait l'erreur avant d'envoyer les bordereaux de paie, et l'on verra en les consultant qu'il l'a fait.

Les instruments demandés sont 18 haches et 10 houes. La terre sur les bords de la rivière La Pluie est d'une valeur exceptionnelle pour la culture, et un grand nombre de blancs y sont déjà établis. Les réserves des sauvages situées sur ses bords sont les plus riches de cette agence, mais l'apparance physique du district situé au nord de Coutcheeching correspond exactement à celui qui a déjà été décrit précédemment, jusqu'après avoir passé la hauteur des terres qui divise les eaux du sud de celles coulant vers le nord, où le pays est rocheux et stérile. Plus loin il y a une amélioration sensible qu'on commence à remarquer avant d'arriver au lac Wabigon, où la

terre augmente en valeur agricole tout le long de la route jusqu'au lac Seul et son affluent, la rivière aux Anglais.

Il y a une supériorité marquée dans la construction des maisons et dans l'agriculture chez les tribus du nord.

Les tribus qui demeurent sur le lac LaPluie ont exprimé leur volonté d'avoir des écoles, mais ils n'ont pas fait les premiers efforts pour en construire. De même que ceux qui habitent les bords de la rivière LaPluie, ces sauvages paraissent croire qu'il est bien plus du devoir du gouvernement que de celui des sauvages, aux termes du traité, de construire et de compléter les maisons d'école. A l'appui de leur interprétation, ils m'ont dit avoir compris que des maisons d'écoles avaient été construites et fournies par le gouvernement à des sauvages d'ailleurs, et ils m'ont cité la maison d'école de Saint-Pierre, dont un plan, fait par le chef Mawintoopesse pendant sa visite à cette réserve, m'a été montré. Je me suis efforcé de faire disparaître cette fausse impression sur les conditions du traité, mais à la dernière assemblée que j'eus avec les chefs à Fort-Francis, le chef Mawintoopesse, se faisant le porte-parole des autres, répéta ce qui avait été dit au sujet des conventions du traité. Ils ont tous dit comme lui, qu'à cette condition, et à cette condition seule, ils consentiraient à avoir des écoles. Ils s'opposent aux écoles de missions, parce qu'ils ne veulent pas que leurs enfants soient élevés dans le christianisme. M. l'agent des sauvages Pither a dit que les sauvages refusaient d'accepter les billets de carton que le département avait délivrés dans le but de s'en servir aux paiements annuels. La raison qu'ils donnent de leur refus, est que l'agent les a avertis qu'ils perdraient leur annuité s'ils ne conservaient pas ces cartons.

BOIS.

Le caractère du bois ne change pas beaucoup au-delà de la rivière la Seine. Sur la réserve Nickickasseminicon, on trouve l'épinette, le bouleau et le pin rouge, mélangé çà et là de quelques pins blancs, le tremble ne se montrant que dans les terres basses. Sur les réserves Gobah et Mickiseese, sur la rivière La Pluie, et de là en allant au nord vers la réserve Washesconee, se retrouvent les mêmes variétés, qui ne paraissent que dans très peu d'endroits avoir quelque valeur commerciale. Il y a peu de changement au nord jusqu'à ce qu'on ait atteint la rivière Manitou, où l'amélioration est sensible, le pin rouge prédominant, avec une petite proportion de pin blanc. Ce pin rouge est le plus beau que j'aie vu sur ma route, tandis que le pin blanc est d'une assez belle qualité. Après avoir passé le lac Manitou, tout le pays qu'on voit paraît couvert des mêmes variétés, mais il y a bientôt diminution sensible dans la qualité.

Le pin continue de prédominer, avec mélange de bouleau, d'épinette et de tremble; excepté aux endroits où des feux récents ont détruit une grande partie du bois, il en est de même jusqu'après avoir dépassé la hauteur des terres et avoir atteint le lac Wabigon, où le tremble devient abondant, ce qui indique une meilleure qualité de sol. L'épinette, le bouleau, le tremble et le pin résineux sont les variétés prédominantes sur la réserve Wabigon et du lac à l'Aigle. Plus au nord on rencontre surtout le tremble avec de l'épinette rouge dans les marais, et du bouleau, de l'épinette, et plusieurs variétés de pin de qualité inférieure, dans les localités plus élevées. Tels sont les caractères distinctifs des réserves des lacs Seul et de Mattawan, et des districts environnants.

Le bois sur la rivière La Pluie se compose de tremble, d'épinette, de peuplier baumier, de chêne et d'orme, en quantité suffisante pour les besoins de la réserve, mais de peu de valeur commerciale, excepté à l'extrémité supérieure de la réserve de Kaibaicoboweetung, où il y a plusieurs bosquets de pin rouge d'une qualité excellente.

Conformation géologique.

En suivant la côte de l'ouest du lac la Pluie, nous ne rencontrons que du granit et du gneiss, ayant une direction N. E.; mais en nous dirigeant vers le nord et suivant le lac et la rivière Manitoba, nous trouvons une large bande de formation huro-

nienne, composée de schistes chloritiques, argileux, talqueux et dioritiques, et de couches interstratifiées de diorite massive. D'abord, la direction est de 10 degrés nord, mais elle devient graduellement N.N.E., le plongement change de 70 degrés N.O. à 90°, puis revient à 70° S.O. Ces rocs se prolongent jusqu'aux lacs Wabigon et à l'Aigle, et l'on prétend avoir découvert de l'or dans le district. Un changement a lieu dans le lac à l'Aigle, où le granit éruptif fait son apparition. Ce changement devient encore plus manifeste dans le lac Seul, où la formation granitique prédomine de beaucoup, bien que la formation chloritique—et métallifère, dit-on—apparaisse par endroits.

AGENCE DE M. MCPHERSON.

Après avoir terminé mon inspection des terres de M. Pither, je traversai la frontière des Etats-Unis, vis-à-vis "Hungry Hall," pour prendre des renseignements sur certains sauvages qui résident et cultivent des jardins à cet endroit, mais reçoivent des annuités en Canada. J'appris que nombre des membres de la bande de Pawawassin, de l'Angle Nord-Ouest, demeuraient aussi dans le même endroit. J'ai obtenu les renseignements suivants de ces sauvages, et je les ai comparés avec les observations consignées sur les bordereaux de paie: Kakiskaipeness, conseiller, déclare que précédemment il retirait le paiement d'une famille de neuf personnes; mais bien qu'un des membres de cette famille se soit retiré du traité il y a deux ans, pour conserver les propriétés de la dite famille aux Etats-Unis, le conseiller retire encore le paiement de neuf personnes; Wabanaquebe déclare qu'il ne retire maintenant que le paiement d'une famille de sept personnes, lui-même s'étant retiré du traité, cette année, pour la raison mentionnée dans le cas précédent, tandis que, d'après les bordereaux, c'est son fils—et non pas lui—qui s'est retiré. Kakickit, conseiller, ne retire le paiement que pour une famille de cinq personnes; Peenascowit ne retire le paiement que pour une famille de cinq personnes, s'étant retiré lui-même du traité pour la raison déjà mentionnée; Nahoopeetung retire le paiement pour une famille de trois personnes; la veuve de Maysheekeash déclare qu'elle-même et son mari s'étaient retirés du traité il y a deux ans, bien qu'elle reçoive toujours les mêmes annuités; enfin, Wametekosh déclare aussi qu'il s'est retiré du traité, il y a deux ans, pour les raisons déjà mentionnées dans les cas précédents. Je désirais informer le département de ces faits, auxquels j'ajouterai que ces sauvages cultivent des vergers et jardins aux Etats-Unis, en employant les pommes de terre et les instruments qui leurs ont été donnés en Canada, où leurs propriétés sont négligées.

Lac aux Bisons, réserve du lac des Bois.

Parti de l'embouchure de la rivière La Pluie le 22 juillet, je me hâtai dans le but de visiter les différentes réserves du lac des Bois, mais une violente bourrasque m'obligea de chercher abri sur les bords du Minnesota, et je n'atteignis la baie du Bison que le 25; j'y visitai l'établissement de la rivière de la Guerre, Minnesota, occupé par la bande Ayashawash; mais tous ces sauvages étaient absents. Le lendemain, je visitai leur réserve de ce côté-ci de la frontière. Je n'y trouvai qu'une maison, et environ deux arpents de terre en culture. Le sol est de la chaux à gravier, mêlée de sable et de glaise, et, en fait de terre arable, il n'y a qu'une bande étroite qui longe le lac. A mon arrivée, je rencontrai M. Vaughan, qui allait commencer à arpenter la réserve. Je rencontrai aussi le chef, qui venait de se faire payer les annuités à Assabaskashing, et il me demanda, pour l'usage de sa bande, six haches et six houes. Il m'informa que plusieurs membres de sa bande s'étaient retirés du traité, pour conserver leurs réserves américaines, mais que lui-même et le reste de sa bande se proposaient de s'établir bientôt d'une manière permanente sur leur réserve en Canada.

Grande Ile, réserve du lac des Bois.

J'inspectai cette réserve le 26. Le sol est très fertile, étant composé de dépôts alluviens et végétaux jusqu'à une grande profondeur. Les jardins sont les plus grands

et les mieux cultivés que j'aie encore vus. En fait d'instruments aratoires, on me demanda douze houes et douze haches.

Continuant ma route et visitant, en passant, différentes réserves, j'arrivai à Assabaskashing le 27, inspectai le bureau et le magasin et ne constatai rien d'irrégulier, si ce n'est ce que je vous ai déjà mentionné au sujet du paiement d'annuités à des sauvages qui habitent les Etats-Unis. Presque tous les sauvages du lac des Bois s'étaient réunis au Portage-du-Rat, pour y attendre le gouverneur général, et je résolus de m'y rendre sans délai, pour les voir avant leur départ. J'arrivai au Portage-du-Rat le 28, mais Son Excellence n'y arriva que dans la soirée du lendemain, et, dans l'intervalle, je n'eus pas le temps de régler aucune affaire avec les sauvages ; je pris donc passage pour la baie au Poisson-Blanc, sur le remorqueur, et j'étais de retour le 29. Le 30, après le départ de Son Excellence, je réunis les chefs et les conseillers et fis des enquêtes ; M. l'agent McPherson y assistait. Le chef Pawawassin, parlant au nom de tous les sauvages du lac des Bois, nous dit qu'il savait que l'enseignement " était une grande et bonne chose, qui donnait des connaissances," mais que le gouvernement n'avait pas rempli les stipulations du traité à cet égard, car on leur avait promis d'établir des écoles partout où ils désireraient en avoir, et maintenant on les informait qu'ils n'auraient d'écoles qu'à la condition d'ériger eux-mêmes les maisons destinées à cet objet, ce qu'ils ne pouvaient faire parce qu'ils sont trop pauvres. Un autre grand obstacle à l'établissement des écoles parmi ces sauvages, est qu'ils ne sont point encore fixés sur les réserves. Pour ces raisons, ils ne sont pas encore prêts à recevoir l'enseignement, mais le chef espère que le temps viendra où les enfants des sauvages seront instruits et auront les mêmes avantages que les autres enfants. Ils ne veulent point des écoles de missions sur leurs réserves, dans la crainte que l'on induise leurs enfants à abandonner la religion de leurs pères. Les sauvages m'informèrent que les fortes gelées de l'hiver dernier avaient, en grande partie, détruit leurs pommes de terre, ce qui leur a imposé de grandes privations, allégées cependant par les secours que l'agence leur a fournis en utilisant les provisions que l'on gardait au magasin pour les sauvages âgés et infirmes et du grain de semence presque moisi qui s'y trouvait depuis des années ; enfin les réserves ayant été inondées l'an dernier, ils n'avaient pu se procurer assez de foin pour nourrir pendant l'hiver leurs bestiaux, dont plusieurs ont péri de faim. On me remit un compte de Hector McDonald, du Portage-du-Rat, s'élevant à $115.62 et débité au chef de la Grande Ile, pour quatre tonnes de foin, environ, prises sur l'île aux Bouleaux. Le chef avoua franchement que ses sauvages s'étaient appropriés environ quatre tonnes de foin, pour empêcher leurs bestiaux de mourir de faim, qu'il avait offert de remplacer ce foin cette année, mais qu'on ne voulait accepter que de l'argent et qu'il n'en avait pas. M. l'agent McPherson m'informa aussi qu'on lui avait remis un compte de $50, débité au même chef, et pour le même délit.

Les diverses bandes mentionnées me demandèrent les instruments aratoires suivants, savoir : La bande de l'Angle Nord-Ouest (Pawawassin), douze haches et douze pioches ; celle de Condummicawininie (aussi Angle du Nord-Ouest), six haches et six pioches ; celle de Nootinaquaham (Angle Nord-Ouest), cinq haches et cinq pioches ; celle de la baie au Poisson Blanc, neuf haches et neuf pioches ; celle d'Assabaska (Naitrimeequom), quatorze haches et quatorze pioches ; celle d'Assabaska (Kataitaiboohcoot), cinq haches et cinq pioches ; celle du lac Plat (Sheesheegence), six haches et six pioches ; celle du lac Plat (Shawineepeness), huit haches et huit pioches ; enfin celle du Portage-du-Rat, vingt-quatre haches et vingt-quatre pioches. J'ai demandé à l'agent quels instruments aratoires revenaient encore à cette bande ; il m'a répondu qu'il leur était impossible de se procurer une liste du nombre des articles distribués avant sa nomination, et comme le bureau des sauvages, à Winnipeg, n'en a point tenu de liste exacte avant 1877, il est impossible de constater le nombre précis des instruments aratoires qui ont été livrés.

RÉSERVE D'ISLINGTON.

Je quittai le Portage-du-Rat le 1er août et j'arrivai sur cette réserve le lendemain. Cette bande a l'étendue de terres en culture la plus considérable, et est, sous

le rapport de la civilisation, la plus avancée de toutes celles que j'ai visitées jusqu'à présent. Le sol est formé de marne reposant sur la glaise. L'école se tient dans la chapelle de la mission épiscopale, et c'est la seule qu'il y ait dans l'agence. L'instituteur, M. Richardson, prenait ses vacances, et je n'ai pu examiner les élèves. Depuis le commencement de l'année, deux fois on a apporté du whiskey sur la réserve. L'agent a fait arrêter et enfermer au Portage-du-Rat, deux des délinquants ; mais ils ont réussi à s'évader au bout d'une semaine. Au Portage-du-Rat, on ne semble aucunement se préoccuper de mettre fin au trafic du whiskey, car, à l'époque du paiement des annuités, on en vendait ouvertement aux sauvages. Mais à Assabaskashing, à l'époque des paiements, la vigilance des agents secrets, employés pour la circonstance, a prévenu toute infraction à la loi, sous ce rapport. Par suite de l'excessive rareté du foin, et malgré les secours fournis par le gouvernement, cette bande a vu périr douze de ses bestiaux, l'hiver dernier. On m'a demandé les instruments suivants : 24 haches et 24 pioches. Presque partout, dans cette agence, le sol est rocheux, mais la petite étendue de terre arable qui s'y trouve, est très fertile et particulièrement propre à la culture du maïs et des pommes de terre.

Bois de service.

Il y a d'excellent bois de service sur plusieurs de ces réserves, mais, en général, il ne convient qu'à l'emploi qu'en font les sauvages, et n'a pas grande valeur marchande. On se plaint fréquemment des maraudeurs qui viennent couper et enlever de grandes quantités de bois sur les réserves. Macaulay, marchand de bois à Winnipeg, a enlevé, à la réserve de la baie au Poisson Blanc, plus de 800,000 pieds de bois et fait couper soixante-huit arbres sur la réserve de Mustumeequam, au Portage à la Tortue. John Mather, marchand de bois, au Portage-du-Rat, a enlevé une grande quantité de pin rouge et blanc, de cette partie de la réserve de Pagoonakieskick qui se trouve environ sept milles au sud-est du Portage-du-Rat. L'agent m'informa qu'en janvier dernier, il a essayé de mettre fin à ces empiétements, mais que, malgré sa défense, on continue à dépouiller les réserves de leurs bois les plus précieux.

Conformation géologique.

Les seuls affleurements de roc, le long de la rivière la Pluie, se trouvent à Manitou et au rapide du Long Sault, où un trapp granitique grossier fait son apparition, présentant une allure E. 10° N. et un plongement de 80° N. La partie sud du lac des Bois est basse et plate, et la formation rocheuse n'affleure qu'à quelques milles au nord de la frontière. J'ai vu de beaux échantillons de houille ligneuse trouvés sur les côtes de la baie aux Bisons et dans le voisinage. La série huronienne occupe la partie nord du lac, sous la forme de schistes dioritiques, chloritiques, calqueux, siliceux et micacés à grain fin, interstratifiés de couches de quartz dioritique massif et, çà et là, d'une couche de quartz ferrugineux. L'allure générale est N.-E. On a découvert de l'or dans un grand nombre de veines, aux environs du Portage-du-Rat, mais ces veines sont toutes isolées et très irrégulières. Au bureau du journal le *Progress*, on exposait de beaux échantillons d'or natif trouvés à différents endroits. Sur tout son parcours, la rivière Winnipeg traverse le granit et le gneiss laurentiens.

AGENCE DE M. KENT.

Réserve du Fort Alexandre.

J'arrivai sur cette réserve le 6 août. J'y constatai des améliorations marquées, comparativement à l'année dernière, sous le rapport de l'étendue des défrichements et des terres en culture. Les deux écoles établies sous les auspices des églisses épiscopalienne et catholique romaine, sont maintenues par le gouvernement. Je ne pus faire les examens dans la première, parce que l'instituteur, M. Anderson, prenait ses vacances, mais on m'informa que les élèves ne suivaient que très irrégulièrement l'école. M. Tabouret, instituteur de la seconde école, avait donné sa démission, parce qu'il trouvait son salaire insuffisant, l'allocation de $300 étant répartie entre les deux

écoles. Les RR. PP. Dupont et Madore m'informèrent qu'ils comptaient rouvrir cette école le 1er septembre. M. Joseph Kent, agent des sauvages, m'informa qu'ils se plaignaient de ce qu'après l'arpentage fait par la compagnie de Baie d'Hudson, les arpenteurs avaient tiré, en arrière de leur établissement, une ligne qui retranchait la moitié des lots des sauvages établis sur un parcours de deux milles en se dirigeant vers l'ouest et suivant la rivière. Il m'informa aussi qu'on lui avait laissé du vaccin pour faire vacciner les sauvages de son agence, mais qu'il craignait de l'employer, parce que certains enfants souffraient de diverses maladies constitutionnelles. Pour cette raison il suggérait d'employer les services d'un médecin. Il me demanda les instruments aratoires suivants pour la bande: 24 haches, 36 pioches, 22 faulx, 2 charrues et 2 herses,

Réserve de la rivière Noire.

Il n'y a pas d'école sur cette réserve, mais Mme Hope enseigne, de temps à autre, à quelques enfants qui se réunissent, soit dans sa maison, soit dans son wigwam. On remarque certaines améliorations dans la culture des jardins sur cette réserve. Entre les Sept Portages et le lac Bonnet, le sol est vraiment de qualité supérieure; il est formé de riche marne et de glaise blanche, reposant sur du calcaire en décomposition. Des colons blancs ont pris nombre d'emplacements, depuis le voisinage du Portage-aux-Pins jusqu'à la réserve. Au Portage-aux-Pins, il y a une scierie, et une autre à l'extrémité inférieure de la réserve; ces deux établissements fournissent de l'emploi à un nombre considérable de membres de la bande.

Bois de service.

Sur un parcours considérable, en suivant la rivière, on ne trouvait autrefois que du pin résineux, mais à mesure que le sol s'améliorait, il a été remplacé par le peuplier. Le bois est de petites dimensions et n'a pas grande valeur marchande.

AGENCE DE M. MUCKLE.

Rivière à la Tête Ouverte.

J'arrivai sur la réserve le 8, mais ne pus inspecter que les jardins, vu que tous les sauvages, à l'exception de quelques femmes et enfants, étaient partis pour Saint-Pierre, dans l'espérance de voir le gouverneur général qui, leur avait-on dit, devait visiter cette réserve. Après avoir visité les divers lots et constaté qu'on y avait fait peu d'améliorations depuis l'année dernière, je me remis en route et arrivai à Saint-Pierre dans la soirée du même jour. Le lendemain matin, comme il était convenu, je trouvai, à la maison d'école, les bandes de la Tête-Ouverte et de Saint-Pierre. Les chefs et les conseillers de la première m'apprirent que nombre des sauvages qui habitaient les environs du lac, se proposaient d'aller se fixer plus en amont sur la rivière, dans un endroit où le terrain est plus élevé, parce que, cette année, les inondations avaient détruit leurs récoltes.

Il y a, sur la réserve, une école de la mission épiscopalienne, mais la partie payenne de la bande n'y envoie pas d'enfants, parce que ces sauvages ont horreur de l'instruction religieuse. On me demanda 18 haches, 18 pioches et 6 faulx. J'ai découvert de graves irrégularités et des transactions frauduleuses, en ce qui concerne le paiement des annuités à certains membres de cette bande.

Voici les découvertes que mes recherches ont amenées: Charles Chef, sauvage recommandable, m'informe qu'une des femmes de Pashangee, conseiller, retire $30 d'annuité sous un faux nom, pendant que Pashangee lui-même retire l'annuité pour toute sa famille, y comprise la femme mentionnée. Je voulus faire venir Pashangee, pour qu'il s'expliquât; mais on ne put le trouver. Le chef m'affirma qu'il ne savait rien de la prétendue fraude, mais qu'à sa connaissance, Pashangee n'avait que deux femmes et cinq enfants, tandis que, d'après le bordereau, il était payé pour dix personnes. William Henry Prince me déclara aussi que cette femme avait retiré, l'année dernière, l'annuité d'une famille de huit personnes, en prenant le nom de Mis-koo-koo-na-yok, bien qu'elle eût été payée antérieurement, en même temps que

son mari. Le bordereau confirme cette déclaration. Charles Chef m'apprit encore que la femme d'Ashpanapenais, après avoir été payée en même temps que son mari, avait retiré l'annuité pour elle-même et deux de ses enfants. Il ne se rappelait pas le nom qu'elle avait pris, mais il savait qu'elle avait été payée de la même manière, l'année précédente.

Kakkokayouenin a reçu l'annuité pour une famille de trois personnes, savoir : lui-même, sa femme et son fils, et il est célibataire. George, fils de Penaimwanaguat, reçut son annuité au nom de son père, et, depuis trois ans, il la retire aussi en son propre nom. Atzsisseekeekeywaskung, conseiller, retire l'annuité pour une fille veuve et deux enfants qui demeurent au lac Rouge, territoire des Etats-Unis, où elle s'est rendue avant la date du traité et où elle réside depuis, et, conséquemment, elle n'a pas droit à l'annuité, aux termes de la 11me clause de l'Acte concernant les Sauvages. Mechakequau, conseiller, a été accusé de retirer l'annuité pour une famille plus nombreuse que n'est la sienne; mais il a nié, disant qu'il n'a reçu l'annuité que pour six personnes, quand les bordereaux prouvent qu'il l'a reçue pour douze. Shagoun, ou Sheshequis, célibataire, se trouvant en prison à l'époque des paiements, et n'ayant pas droit à l'annuité, s'est fait représenter par son frère (Nahahgeeseequip) et a reçu l'annuité pour une famille de quatre personnes. La femme de ce dernier s'est fait passer pour veuve, ayant trois enfants, et, par ce moyen, a frauduleusement obtenu la somme de $20. Mahboykoneloik s'est fait passer pour veuve ayant trois enfants, a retiré ainsi l'annuité pour quatre personnes; or, son mari est vivant et a retiré les annuités pour toute la famille, c'est-à-dire qu'il a fraudé le gouvernement de $225.

Réserve de Saint-Pierre.

Une amélioration graduelle est manifeste dans la culture. Les corvées ont été faites cette année, et les chemins sont en meilleur état que par le passé. Les inondations ayant détruit le foin, nombre de bestiaux ont péri de faim l'hiver dernier. Les sauvages se plaignent des empiétements des colons blancs sur leurs possessions. Ils se plaignent aussi de ce que les cas d'ivresse ont été plus nombreux que jamais, l'été dernier, à l'époque du paiement des annuités; que l'un des constables de service était ivre, ayant bu, à lui seul, une pinte de liqueur, et qu'on semble n'avoir pris aucun moyen de poursuivre les délinquants. A Selkirk, l'été dernier, les sauvages se conduisirent d'une façon déplorable; sous l'effet démoralisant des liqueurs enivrantes, c'étaient plutôt des brutes que des hommes.

Le rév. M. Cochrane, instituteur de l'école d'en bas, est très capable, et son école est incontestablement la meilleure de la surintendance. Il se plaint de ce que l'école est mal pourvue de pupîtres, sièges et autres articles indispensables.

Les sauvages dépouillent rapidement cette réserve de ses meilleurs bois, dont ils font trafic. La veuve de Francis Rose a reçu l'annuité pour son mari, décédé au mois de mai précédent. John Sinclair (nº 1), autrefois membre de cette bande, mais appartenant aujourd'hui aux bandes des Iles et demeurant à Jack Head, lac Winnipeg, est inscrit sur les bordereaux comme retirant l'indemnité ici, pour lui-même et sa famille, depuis 1871, et il est également inscrit comme recevant son annuité à Jack Head, depuis 1875, à l'exception d'une année où l'agent refusa de le payer.

AGENCE DE M. McKAY.

Le 11 août, je me rendis à Winnipeg où je restai jusqu'au 16 au matin, réunissant mes approvisionnements pour mon voyage dans le nord, expédiant de la correspondance officielle et d'autres travaux qui s'étaient accumulés durant mon absence. Afin de hâter mon inspection des agences qui me restaient à visiter, et comme la saison avançait, je m'embarquai sur le vapeur *Colville* pour me rendre de Selkirk aux Grands Rapides, où j'arrivai le 19. L'agent était parti pour faire les paiements des annuités j'inspectai la

Réserve des Grands Rapides.

Sur cette réserve, les progrès de l'agriculture sont à peine perceptibles. Les sauvages semblent avoir de l'aversion pour les travaux agricoles. Pendant l'été,

plusieurs sont employés sur les barques et les vapeurs ; d'autres vivent principalement de la pêche.

Wm. Chief, autrefois membre de la bande de Saint-Pierre, mais qui réside maintenant ici, où il reçoit l'annuité pour lui-même et sa famille depuis 1877, prétend que cette année-là il pria le chef Henry Prince de ne plus retirer son annuité à Saint-Pierre, mais que, malgré cela, son annuité a été retirée jusqu'à cette année, par le chef Henry Prince ou par son fils, William Henry, et pour une famille plus nombreuse que la sienne.

Les sauvages de cette bande se plaignent de ce que l'agent a refusé de payer les indemnités sur la réserve, comme autrefois, mais les a obligés à faire un trajet d'environ quatre milles par le portage, pour se rendre à son agence.

Le chef et les autres sauvages se plaignent aussi de ce qu'Abraham Scott, membre de cette bande, a coupé sur la réserve, à la demande de l'agent, assez de bois de peuplier pour faire 100 planches. L'agent admet qu'il avait acheté de Scott cette quantité de bois, à la condition que la bande consentît à cette vente, mais ayant appris que la bande y faisait objection, il refusa de le prendre. L'école de la mission, activement dirigée, depuis plusieurs années, par M. Badger, était temporairement fermée; l'instituteur venait d'entrer au collège.

Cette bande demande vingt-quatre haches et vingt-quatre pioches.

Réserve du lac de l'Orignal.

Le 25, j'arrivai à Chimawawin, partie de cette réserve ; mais tous les sauvages étaient au lac de l'Orignal à l'exception d'une couple de familles.

Cette section de la bande a demandé une école ; mais il n'y a pas encore de maison d'école sur la réserve, ni aucune perspective qu'il s'y établisse un nombre suffisant de sauvages pour que l'on puisse faire droit à cette demande. La mission épiscopalienne a ouvert une école au mois de mai dernier, mais l'instituteur est bien peu instruit; il n'enseigne que le Cri, en caractères syllabiques.

Les sauvages demandent aussi que l'on arpente leurs réserves, afin qu'ils puissent protéger leurs terres à bois contre les empiétements.

Ils ont été dans une grande disette, l'hiver dernier, par suite de l'extrême rareté du poisson et des rats-musqués, sur lesquels ils comptent principalement pour leur subsistance. Ils ont demandé des secours à l'agence, mais on leur a répondu que les provisions étaient presque épuisées, et ils n'ont pu en emporter que bien peu. Sans l'assistance opportune que leur donna la compagnie de la Baie d'Hudson, on aurait eu à constater des résultats déplorables. Il est impossible que l'agriculture progresse aussi rapidement, sur cette réserve, que dans tout autre district, parce que l'étendue de terre arable y est très restreinte, et que la culture est, pour ainsi dire, impossible, presque toute la région étant inondée.

Le 26, j'arrivai au lac de l'Orignal, et j'eus, le même jour, une entrevue avec les sauvages. Ils m'assurèrent que jamais ils n'avaient souffert d'une disette comme celle de l'hiver dernier, mais que les secours fournis par la compagnie de la baie d'Hudson avaient empêché la famine complète, en leur permettant de se passer des secours de l'agence. L'eau était tellement haute l'an dernier, qu'ils ne purent ramasser de foin pour leurs bestiaux, qu'ils durent nourrir de jonc et de foin ramassés sur la glace. Le chef fit tuer une vache, et une autre creva des suites d'une blessure.

Voici les instruments aratoires que l'on demande sur cette réserve: dix-sept pioches, neuf haches, deux pics et une scie de long.

Réserve du Pas.

A la montagne du Pas et à la rivière aux Bouleaux, l'hiver dernier, la rareté du poisson et des rats-musqués, jointe aux dégâts que les gelées d'été ont faits aux récoltes, a réduit les sauvages à une telle détresse qu'ils étaient vraiment réduits à l'état de squelettes. Dans cette extrémité ils ont demandé des provisions à la compagnie de la Baie d'Hudson et à l'agent; la compagnie leur en a fourni de temps à autre, à mesure que l'agence l'exigeait, et l'agent leur a procuré 592 livres de farine,

420 livres de lard et 14 livres de thé. Si ces secours ne leur eussent pas été promptement fournis les sauvages mouraient inévitablement de faim.

L'école était fermée pour les vacances, à l'époque de ma visite ; depuis le 13 juillet dernier, elle est dirigée par Mlle Budd. Cette institutrice m'a représenté qu'elle était entièrement dépourvue de tout matériel de classes, et me demande qu'on lui en envoie un le plus tôt possible.

Les sauvages de la montagne du Pas et de la rivière aux Bouleaux désirent faire instruire leurs enfants. L'hiver dernier la mission épiscopalienne ouvrit une école dans la seconde de ces localités, et les élèves firent quelques progrès sous la direction de Peter Bell, un sauvage.

Les progrès de l'agriculture sont manifestes à la rivière aux Bouleaux, mais à cet égard, je n'ai rien d'important à mentionner en ce qui concerne les autres localités.

On m'a demandé 150 pioches, 100 haches, une boîte d'outils et un pic.

Réserve de Cumberland.

J'arrivai sur cette réserve le 1er septembre.

Quarante-huit des houes reçues l'année dernière, sont déposées au magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson. Les sauvages les ont refusées parce qu'elles ne conviennent pas pour la culture de cette région rocheuse et boisée.

Sept familles absentes à l'époque des paiements, en 1878, mais frauduleusement inscrites sur les bordereaux de cette année-là, comme ayant reçu leurs annuités, réclament ce qui leur est dû.

Les sauvages désirent que le gouvernement établisse une école sur la réserve, parce que les deux écoles de la mission sont fermées. Les sauvages n'ont pas encore construit de maison d'école sur la réserve.

La disette a tellement sévi dans cette partie du district, par suite des faits déjà mentionnés, que la compagnie de la Baie d'Hudson a fait des avances considérables aux sauvages ; les 1,400 lbs. de farine et les 377 lbs. de lard fournis par l'agence n'étaient pas, à beaucoup près, suffisantes.

Les sauvages m'ont demandé soixante-quinze haches et soixante-quinze pioches,

A mon retour aux Grands Rapides, le 16, j'inspectai les livres et examinai les approvisionnements de l'agence. Le magasin est excellent et répond bien à l'objet auquel il est destiné. Les affaires du bureau se font dans le même bâtiment, qui n'est pas convenable pour cela, parce qu'il n'a ni cloisons, ni fenêtres. Les bordereaux de paie sont très bien tenus.

Sept des pièces justificatives de distribution de provisions à des sauvages indigents, ne sont pas certifiées par témoin, et les autres sont certifiées par Peter Budger, qui reconnaît n'avoir pas toujours été présent lorsque le chef et les conseillers signaient les pièces justificatives sur les représentations de l'agent, de même que ces derniers n'étaient pas présents lors de la distribution des approvisionnements aux membres de la bande. Le système adopté permet difficilement de découvrir les irrégularités, car les noms des personnes qui reçoivent des dons, ne paraissent pas sur les pièces justificatives. Le 19 août, les provisions suivantes furent reçues à l'agence, pour distribution aux sauvages indigents, savoir : 7,411 lbs. de farine, 1,779 lbs. de lard, 221 lbs. de thé et 133 lbs. de tabac. Au 1er mai suivant (1881), ces provisions étaient épuisées. Depuis lors, sur la recommandation même de l'agent, on ne lui a point expédié de provisions pour cet objet. Il est assez remarquable que l'agent ait fait semblable recommandation, puisque, d'après ses propres déclarations, presque chaque bande compte des indigents qui seraient morts de faim, l'hiver dernier, si ces provisions n'eussent pas été envoyées, ainsi que d'autres. L'agent déclare aussi que la bande des Grands Rapides est la seule qui ne compte pas de vieillards infirmes, de veuves et d'orphelins ; mais malgré cela, l'hiver dernier, il a donné à cette bande les trois quarts de la farine et presque tout le thé et le tabac. Il déclare encore qu'après avoir fini les paiements à Chimiwawin, il se rendit directement à Cumberland pour visiter les sauvages indigents du district de la Saskatcheman et leur donner toute l'assistance qu'il pourrait. Bien qu'il les ait trouvés dans une grande détresse, il est resté à Cumberland depuis le 19 décembre 1880 jusqu'au 12

février 1881, sans s'occuper de les soulager en leur envoyant des provisions qu'il avait dans son magasin.

Les vêtements accordés tous les trois ans aux chefs et conseillers compris dans le traité n° 5, n'ont été reçus à l'agence que le 2 septembre, après le paiement des annuités. Aucune facture, nulles instructions ne les accompagnaient; seulement, une note au crayon, écrite sur la boîte, indiquait qu'elle contenait neuf habillements pour les chefs et vingt-cinq pour les conseillers. L'agent, supposant qu'il y avait des habillements de trop, envoya un habillement de chef et trois de conseiller aux sauvages de Norway-House, privant ainsi de leurs habillements le chef et les conseillers des bandes des Iles, car la boîte ne contenait que huit habillements de chefs et vingt habillements complets pour conseillers. En juin dernier, l'agent reçut aussi deux boîtes adressées " Prince-Albert " en entrepôt de Duluth, dont chacune contenait 53 pics, mais comme l'envoi n'était point accompagné d'une lettre indiquant l'usage auquel ils étaient destinés, il ne les distribua point aux sauvages et ne prit point de renseignements au bureau de Winnipeg pour savoir ce qu'il devait en faire, bien que des demandes pressantes arrivassent de tous les points de l'agence, relativement à ces outils. Comme les différentes bandes comprises dans cette agence reçoivent leurs annuités sur leurs réserves respectives, à l'exception de la bande de l'Ile, qui les reçoit au lac Winnipeg, des sections de la bande du Pas, à la rivière aux Bouleaux et à la montagne du Pas, et une partie de la bande de la rivière aux Tourtes, aux Grands Rapides de cette rivière et à la rivière aux Peupliers, il semblerait désirable qu'au moins les bandes de sauvages de l'Ile, qui demeurent à la rivière Creuse, à " Loon Straits," à la rivière du Sang et à la rivière Jack Head, fussent payées dans ces diverses localités, d'autant plus que cela n'ajouterait pas beaucoup aux dépenses, l'agent étant obligé de passer à ces endroits en faisant sa route.

Cette année, le changement des dates de paiement a eu le bon effet que l'agent n'est plus obligé d'attendre jusqu'à dix jours à certains endroits, comme par le passé, et les sauvages ne se sont plaints d'aucun retard dans le paiement de leurs annuités.

Réserve de Norway-House.

J'arrivai sur cette réserve le 12 et visitai l'école de la mission méthodiste, dirigée par Mlle Batty, mais qui est restée fermée, faute d'instituteur, depuis le 1er mars 1880 jusqu'au 1er avril 1881, époque où elle a été rouverte par Mlle Batty, qui l'a toujours dirigée depuis. Pendant le long intervalle sus-mentionné, M. Graham, surintendant des sauvages, engagea, le 2 avril dernier, les services de M. Cookes, et lui donna ordre de se rendre immédiatement à Norway-House et de prendre la direction de l'école. M. Cookes m'a remis la correspondance suivante à ce sujet :—

ROSSVILLE, KEEWATIN, le 13 septembre, 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'au mois d'avril dernier, j'ai reçu du bureau des sauvages, à Winnipeg, la lettre suivante, m'informant que j'étais nommé instituteur à Murray-House.

BUREAU DES SAUVAGES, Winnipeg, le 2 avril 1881.

N° 2,956.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que votre demande relative à la place d'instituteur de l'école des sauvages à Norway-House, a été favorablement accueillie par le département des affaires des sauvages, et je suis chargé de vous nommer à cette position.

Je suis, monsieur, etc.,

L. ARTHUR LÉVESQUE,
Pour le surintendant des sauvages.

A M. JOHN M. COOKES.

J'eus plusieurs entrevues avec M. Graham relativement au transfert de l'école, de l'église méthodiste de Rossville et des instructions verbales que j'avais subséquemment reçues. Dans le cas où le rév. M. Gorman, directeur de la mission, refuserait de transférer l'école au gouvernement, je devais me rendre aux Grands Rapides et soumettre la question à M. l'agent Mackay, en vue de m'assurer d'un local convenable, ou de faire construire une maison d'école. M. Graham me donna une liste des livres et autres articles nécessaires que je pourrais me procurer de M. Mackay, si l'on me refusait accès dans cette partie de la mission.

Je partis donc de Winnipeg le 16, et, en arrivant à Norway-House, j'allai trouver M. Gorman, qui me dit avoir les ordres les plus formels du Dr Rice, de Winnipeg, de refuser tout instituteur nommé par le gouvernement. Je consultai aussi M. Ross, facteur de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, lequel, au mois de juin, me procura un billet de passage pour les Grands-Rapides, sur un bateau d'York qui s'y rendait; mais, par malheur, M. Mackay était parti pour la rivière Rouge, sur le vapeur "Colville." Je retournai donc à Rossville, pour attendre M. Mackay, qui devait y venir le 23 juillet pour payer les sauvages de la bande de Norway-House, compris dans le traité. A son arrivée, je lui expliquai la position dans laquelle je me trouvais et lui demandai des instructions. Je l'informai aussi que, dans l'intervalle, les sauvages avaient décidé de se bâtir une école, qu'ils désiraient que le gouvernement leur envoyât un instituteur, et qu'ils avaient réuni les matériaux nécessaires pour en commencer la construction, sitôt qu'il aurait choisi un emplacement. M. Mackay approuva la détermination des sauvages, et n'ayant pas d'instructions, à Winnipeg, relativement à ma position, s'abstint de me donner son avis; toutefois, il me suggéra de soumettre à M. Graham, surintendant des sauvages, un rapport de ce qui avait eu lieu. C'est ce que je fis dans la lettre suivante, expédiée le 6 août, par la première occasion que je pus trouver:—

ROSSVILLE, le 4 août 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que, le 16 avril, je partis de la rivière Rouge pour Norway-House, où j'arrivai sain et sauf après un long et fatigant voyage. Conformément à vos instructions, j'allai immédiatement trouver, au village, le rév. M. Gorman, ministre méthodiste, et lui montrai ma nomination comme instituteur de l'école des sauvages, lui demandant l'autorisation d'utiliser la maison d'école pour commencer l'exercice de mes fonctions. A cette demande, il opposa un refus formel, bien que courtois, et m'informa que le Dr Rice, de Winnipeg, lui avait donné l'ordre le plus formel de ne point admettre et de ne point reconnaître tout instituteur nommé par le gouvernement. Je demandai alors au chef, Thomas Balfour, de convoquer un conseil des principaux sauvages, auxquels je fis part du refus de M. Gorman de m'autoriser à utiliser la maison d'école, ajoutant que j'avais instructions de soumettre l'affaire à M. Mackay, aux Grands Rapides. Les sauvages se montrèrent fort peinés de l'attitude prise par la mission méthodiste, et décidèrent sur le champ de bâtir une maison d'école à leurs frais; en outre, ils désignèrent leur chef pour m'accompagner et faire connaître à M. Mackay l'emplacement choisi dans ce but.

Conformément à vos instructions, j'allai ensuite demander l'avis de M. R. Ross, facteur de la compagnie de la baie d'Hudson au poste de Norvay-House. Ce monsieur me porta toute l'assistance possible et me permit de l'accompagner dans son bateau jusqu'au Grands Rapides. A mon arrivée, j'appris que M. MacKay était parti pour la rivière Rouge par le vapeur *Colville* et que je ne pourrais le voir que lorsqu'il viendrait, le 23 juillet, payer les annuités accordées par le traité. Lors de sa visite, il approuva le choix de l'emplacement—situé en dehors de la mission—et qui est le point le plus central que l'on puisse trouver sur cette réserve d'une topographie particulière.

L'établissement de Norway-House est divisé en trois sections, savoir: Rossville, le village d'York et les résidents du haut de la rivière, chaque section se trouvant isolée par de longues nappes d'eau; toutefois, les enfants des deux dernières localités pourront profiter de l'école, tandis que les nombreux enfants de Rossville pourront suivre l'école de la mission.

Les sauvages ont mis beaucoup d'énergie à s'assurer un emplacement et construire une école convenable, avec chambres pour l'instituteur, et je pourrai, je crois, réunir plus de 40 élèves, nombre qui, me dit-on, pourra augmenter. Les chefs des principales familles m'ont assuré qu'ils feraient tout en leur pouvoir pour réaliser le vœu du gouvernement, en obligeant leurs enfants à suivre l'école, excepté lorsqu'ils seront vraiment obligés de s'absenter, comme à l'époque de la pêche d'automne et de la chasse d'hiver.

Pour le moment, je ne sais où me procurer les livres et la papeterie nécessaires, et je m'estimerai heureux si vous voulez bien m'en expédier un paquet le plus tôt possible.

C'est la première fois que, comme instituteur, j'ai à vous faire un rapport tant soit peu satisfaisant. Je profite du départ de M. MacKay pour les Grands Rapides pour expédier cette lettre à la rivière Rouge, par le vapeur *Colville*.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
JOHN M. COOKES.

A M. James F. Graham,
Surintendant des sauvages.

Jusqu'à présent, je n'ai pas reçu de réponse, mais l'employé de la compagnie de la Baie d'Hudson qui doit arriver à Norway-House, m'en apportera une, je crois. Par suite d'un malentendu relatif à l'emplacement, il a fallu démonter la maison d'école et la transporter à un mille plus loin au sud, en suivant la rivière. Ce printemps, l'absence de plusieurs familles qui font la pêche sur le lac, et le commencement de la récolte des foins, ont retardé la construction de la maison d'école ; une bâtisse récemment construite pour l'un des employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, m'a été prêtée pour l'hiver, et l'on travaille actuellement à la préparer pour recevoir les élèves. Toutefois, je pense que je ne pourrai commencer à faire l'école régulièrement, avant que la glace ne force à revenir plusieurs familles actuellement absentes. Alors, je puis compter sur un grand nombre d'élèves, tant du village d'York que du haut de la rivière ; la première de ces localités en fournira au moins 40, et la seconde 20. J'ai profité de votre visite d'inspection pour vous expliquer l'état des affaires. J'ai beaucoup dépensé pour faire ce long voyage, je suis prêt à entrer en fonctions, et ce n'est pas ma faite si l'école du gouvernement n'est pas encore ouverte. J'espère donc que le département voudra bien autoriser le paiement de mon salaire pour le nombre d'élèves que j'aurais pu obtenir, depuis la date de ma nomination, le 2 avril 1881.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN M. COOKES.

A M. E. McColl,
Inspecteur des agences des sauvages.

La maison d'école en voie de construction ne se trouve pas sur la réserve, mais à peu près au centre de l'établissement des sauvages, qui demandent qu'on leur accorde du terrain à l'endroit choisi et une légère subvention pour achever les travaux. Le chef dit que la bande ne veut point d'une institutrice, et on ne lui confierait pas les enfants.

Simon Bradburn, membre de cette bande, est marié à une femme non comprise dans le traité, mais contrairement à la 13e section de l'acte des sauvages, on a refusé l'annuité à cette femme. Martha Bayely, mariée à un sauvage non compris dans le traité, a reçu l'annuité pour ses deux enfants,contrairement à la 12e section de l'acte. On a refusé l'annuité à la femme et à l'enfant d'Edward Wesley, dont l'épouse n'est pas comprise dans le traité, ce qui est une violation de la 10e section de l'acte. Le chef se plaint de ce que les houes fournies l'an dernier ne conviennent pas ; plusieurs

de ces instruments sont encore déposés au magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson, car les sauvages n'en veulent point. On m'a demandé 200 pioches, 100 haches et un moulin à bras.

Réserve du lac Travers.

Proud Mackay, un des conseillers de cette bande, fut irrégulièrement suspendu, en 1878, par l'agent des sauvages ; McKay était accusé de vol avec effraction ; mais, sur la recommandation de la bande, il a été réinstallé le 16 février dernier. L'agent ayant constaté, à l'époque des paiements, que le même sauvage était en prison pour larcin, lui a retenu son annuité, conformément à la 82e section de l'acte concernant les sauvages. On a aussi retenu l'annuité de John Frog, qui était en prison pour avoir enlevé de Norway-House une femme qui était une de ses trois épouses avant qu'il se fût converti au christianisme. La bande demande trente-une pioches et vingt-trois haches.

Réserve de la rivière aux Tourtes.

J'arrivai sur cette réserve le 18, et, le lendemain, je visitai l'école de la mission méthodiste, dirigée par Wm. Hope, depuis le mois de septembre 1880. Hope a reçu une bonne éducation au collège Saint-Joseph, à Winnipeg, mais ils ne possède point le certificat provincial, comme l'exige le département. Ses élèves sont très arriérés et semblent n'avoir fait aucun progrès depuis ma dernière visite. Toute la bande se plaint de l'école de la mission et demande une école du gouvernement. Le chef me dit qu'il tient beaucoup à sa religion et aime son ministre, mais qu'à sa connaissance les écoles de mission n'avaient jamais formé d'élèves, parce qu'on y emploie invariablement des instituteurs peu instruits. Les 100 houes reçues l'an dernier sont encore au dépôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les sauvages les ont refusées parce qu'elles ne conviennent pas pour la culture de leurs terres. Ils demandent soixante-quinze pioches et cinquante haches.

Réserve de la bande de l'Ile.

La partie de cette bande qui réside à la rivière Creuse, se plaint de ce que les fabricants de bois empiètent sur leur réserve, et demandent qu'on la fasse arpenter. L'agriculture n'a pas fait de progrès l'an dernier; les sauvages demandent deux pioches et huit haches.

A " Loon Straits," partie de cette réserve, on a presque terminé la construction d'une maison d'école, et les sauvages demandent une légère subvention pour la compléter. Ils demandent aussi les articles suivants : treize pioches, sept haches, une boîte d'outils, une meule et une scie de long.

La partie de la bande qui réside à la rivière du Sang ne cultive que quelques petits jardins. Ces sauvages demandent sept pioches et six haches.

Les sauvages de cette bande qui résident à Jack Head ont construit, depuis l'année dernière, de bonnes maisons et bien cultivé leurs jardins.

Ils achèvent presque la construction d'une maison d'école, et demandent une légère subvention pour la compléter. Le conseiller demande, pour ses sauvages, dix haches, quinze pioches et un pic. Il désire aussi que l'on fasse arpenter la réserve.

Réserve de la rivière Fisher.

J'arrivai sur cette réserve le 23. Cette bande de sauvages est la plus entreprenante et la plus industrieuse de cette agence. Elle fait des progrès satisfaisants en agriculture. Wm. Cochrane et Charles McNabb, sauvages qui demeurent et ont des terres améliorées ici, mais reçoivent leurs annuités à la rivière aux Tourtes, désirent que leurs noms soient transférés sur les bordereaux de paie de cette bande, et prétendent qu'ils ont été inscrits par erreur sur ceux de l'autre bande. Les sauvages se plaignent de ce que l'on a pris, sur la réserve, environ 1,500 traverses pour enclore le terrain de la mission ; d'autre part, le missionnaire prétend que ces traverses n'ont pas été prises sur la réserve et que, l'eussent-elles été, il avait, à cet égard, le consentement préalable du chef et des conseillers. Le chef demande que l'on accorde du délai

aux quatre-vingt-dix familles qui doivent se rendre de Norway-House à la rivière Fisher; cinquante seulement de ces familles sont rendues ici. L'école dirigee par Mlle Tyness est une des deux meilleures parmi celles que j'ai visitées, tant sous le rapport du nombre des élèves que sous celui de l'enseignement.

Les sauvages désirent qu'on leur envoie du grain de semence cet hiver, parce qu'il est trop tard pour qu'on leur en envoie maintenant par eau. Ils demandent aussi soixante pioches, cinquante haches, cinquante-cinq faucilles et un moulin à bras.

Bois de service.

Sur les bords du lac Winnipeg et des rivières Nelson et Saskatchewan, le bois de service est de qualité inférieure et n'a pas grande valeur marchande. Les principales essences sont l'épinette blanche et rouge, le pin résineux, le bouleau blanc, le peuplier, le baumier et le saule nain; les meilleurs de ces bois se trouvent entre la rivière Fisher et la rivière Jack Head.

Conformation géologique.

Les formations laurentiennes de gneiss et de granit caractérisent les roches le long de la côte de l'est du lac Winnipeg, excepté dans le voisinage de la Grande-Ile, où la formation huronienne apparaît sous l'aspect métallifère. La formation laurentienne se continue en descendant la rivière Nelson jusque dans le voisinage de la Pierre-à-Pipe, où la formation huronienne fait de nouveau son apparition. Sur le côté ouest du lac Winnipeg et le long de la rivière Saskatchewan, jusqu'à Cumberland, le seul roc visible est la pierre calcaire.

AGENCE DE M. MARTINEAU.

Réserve de la Petite Saskatchewan.

Le 28, j'arrivai aux rapides de la rivière, situés une couple de milles de son embouchure; là je trouvai les sauvages de la bande occupés à faire la pêche; ils me fournirent les renseignements que je réunis pendant mon inspection. Le chef, les conseillers et les autres membres de la bande sont parfaitement satisfaits—malgré ce qu'on a pu dire au contraire—de ce que le département, agissant d'après ma recommandation, ait réinstallé les conseillers Henry Stagg et Joseph Anderson, irrégulièrement destitués, même sans cause suffisante, l'année dernière, par l'agent et son adjoint; j'ai en ma possession un document signé du chef, des conseillers et d'autres sauvages, lequel atteste cela sans équivoque. Ils sont également satisfaits qu'on leur ait accordé une excellente réserve—que j'ai subséquemment visitée—à la baie au Sable, lac Saint-Martin, au lieu de la réserve sans valeur qu'ils possédaient autrefois à l'embouchure supérieure de la petite Saskatchewan. Ils demandent que l'on veuille bien leur fournir une carte de la réserve. Ils se proposent de construire, cet hiver, une maison d'école au centre de leur nouvelle réserve. Ils demandent vingt-deux pioches et seize grandes haches.

Réserve du lac Saint-Martin.

J'arrivai sur cette réserve le 1er octobre. John s'est marié, l'automne dernier, à la fille de la veuve Keeshik, de la bande de Saint-Pierre, mais n'a reçu l'annuité que pour lui-même, bien que sa femme y ait droit aussi, aux termes de la 13e section de l'acte concernant les sauvages. Le chef se plaint de ce que la plus grande partie de la réserve n'est qu'une fondrière sans valeur et demande que l'on y ajoute des terrains de l'autre côté du détroit, où quelques membres de la bande sont déjà établis; mais les autres sauvages s'y opposent, parce que c'est le seul endroit qu'ils aient pour faire sécher et saler leur poisson. L'école a été fermée le printemps dernier, et on ne l'a pas rouverte depuis, faute d'un local. Ces sauvages demandent onze pioches, neuf haches, une scie de long et un coffre d'outils.

Réserve de Fairford.

J'arrivai le 3 sur cette réserve, et, le lendemain, j'eus une entrevue avec les sauvages. Samuel Sumner, conseiller, a été destitué l'année dernière et remplacé par Daniel Iron. Sumner a été destitué pour avoir violé un règlement établi cette année par la bande et défendant la chasse du rat-musqué sur la réserve, depuis une certaine époque du printemps jusqu'à l'automne. Sumner admet que l'accusation est fondée, mais, pour sa défense, déclare qu'il tomba malade, se trouva sans provisions alimentaires, et tua quelques rats-musqués pour satisfaire ses plus pressants besoins. Toute la procédure relative à cette destitution est une contravention directe à la 78ième section de l'acte concernant les sauvages. L'école était fermée lors de ma visite, mais on m'apprit qu'elle était habilement dirigée par M. Anderson. Les sauvages demandent dix-sept pioches, quinze haches et douze faulx.

Réserve de la Poule d'Eau.

J'arrivai sur cette réserve le 5. On y construit une excellente maison d'école ; mais l'emplacement a été mal choisi pour la commodité des élèves, parce qu'il est entouré d'un grand marais à foin. Les conseillers se plaignent que les habitudes nomades du chef et des autres sauvages de la bande retardent la colonisation et l'amélioration de la réserve, et que, par suite, peu d'enfants fréquentent l'école.

Réserve de la baie aux Canards.

J'arrivai sur la réserve le 7. Baptiste Quenezane, le conseiller régulièrement nommé l'année dernière et subséquemment destitué, demeure à la rivière aux Epinettes, dans la baie qui se trouve en vue de l'extrémité nord de la pointe au Daim Rouge, où lui-même et trois de ses partisans établis au même endroit, désirent que l'on place la réserve; Joseph Beauchamp, le conseiller actuel, et quatre autres familles, sont satisfaits de la réserve actuelle, et ne veulent la quitter pour aucune raison; un autre parti formé d'environ cinq familles, veut que l'on étende la réserve vers l'est, sur une couple de milles de l'autre côté de la baie, de manière à y comprendre une pointe de terre propre à la culture et sur laquelle ces familles ont déjà bâti quelques résidences.

Ces sauvages demandent neuf pioches et sept haches.

Bande de la rivière aux Grues.

J'arrivai sur cette réserve le 5. Cette bande possède une excellente réserve et y a fait beaucoup d'améliorations agricoles depuis ma précédente visite. On a coupé le bois nécessaire pour la construction d'une maison d'école, mais faute de bœufs on n'a pu le transporter sur l'emplacement choisi.

Les sauvages se plaignent que depuis depuis deux ans, à la demande de l'agent, ils ont construit des étables et coupé du foin pour cinq bestiaux qu'il leur a promis et qu'à l'époque de ma visite ils n'avaient pas encore reçus. Ils désirent que l'on arpente la réserve; ils demandent dix pioches, sept haches, une meule et une scie de long.

Réserve du Flux et du Reflux.

Cette réserve a été tellement inondée que l'on n'y a presque rien récolté.

Cette bande demande treize pioches et dix haches.

Réserve du lac Manitoba.

Cette réserve, comme la précédente, est fortement inondée par les eaux du lac et on y a presque rien récolté l'année dernière.

Ces sauvages demandent neuf pioches et sept haches.

J'arrivai à Manitoba-House le 15, inspectai le bureau et le magasin de l'agence et m'assurai que tout y était régulièrement conduit. L'agent me demanda des renseignements au sujet de certains coffres d'outils qu'il prétendait avoir été par moi promis aux sauvages de Fairford et de la Poule d'Eau ; je lui répondis que je n'avais jamais fait pareille promesse, ni à cette bande ni à d'autres. L'agent m'apprit qu'il

avait écrit au surintendant des sauvages à Winnipeg, lui demandant de faire remplacer le tabac de qualité inférieure fourni aux sauvages de Fairford et du lac Saint-Martin ; on lui a répondu que le bureau ne voulait plus s'occuper de cette affaire.

Bois de service.

Le bois de ce district est à peu près des mêmes variétés que celui dont j'ai parlé à propos de l'agence qui précède celle-ci ; mais sans être de première qualité, il est bien meilleur, surtout dans le district du lac Winnipeg.

Conformation géologique.

En suivant les côtes des lacs Manitoba et Winnipegosis, on n'aperçoit, en fait de roc, que de la pierre calcaire.

AGENCE DE M. OGLETREE.

Réserve de la baie au Sable.

J'arrivai sur cette réserve le 16 et constatai que l'on n'y avait fait aucun travaux d'agriculture, la réserve étant inondée par suite de la crue continuelle des eaux du lac, qui sont d'un pied et demi plus hautes que l'année dernière.

Cette bande a besoin de douze haches, douze pioches et douze faulx.

Réserve de la Longue Plaine.

Cette bande n'a fait aucun progrès sensible depuis l'année dernière. Les chef et les conseillers demandent avec instance que l'on fasse labourer leurs jardins au printemps comme ceux des sauvages de l'ouest, parce qu'ils ne peuvent faire ce travail eux-mêmes. Keewahtahwahwetamook, veuve qui n'a pu se rendre à l'endroit où se faisaient les paiements, y était représentée par son fils, qui a retiré l'annuité pour elle, deux garçons et deux filles ; mais, une fois l'annuité payée, l'agent a découvert qu'une de ses filles s'était mariée depuis l'époque des paiements immédiatement précédents, à Keesheequlp, de la bande de la Plume-Jaune, qui a aussi retiré l'annuité pour elle. L'agent me dit que la somme de $5, irrégulièrement retirée, sera déduite de l'annuité de la veuve, l'année prochaine.

Réserves du lac au Cygne.

Quelques membres de cette bande ont de grandes familles—comptant jusqu'à onze personnes—et ont reçu des paiements pour elles depuis la date du traité. Il est assez étonnant que si peu de changements apparaissent sur les bordereaux dans pareils cas, et l'on soupçonne ces familles d'avoir agi frauduleusement. Mais comme cette bande est nomade et que souvent les chefs de familles se présentent seuls le jour des paiements, et comme on ne peut se fier aux explications du chef et des conseillers, il sera impossible de déterminer le nombre exact des membres de chaque famille, tant qu'on n'obligera pas les sauvages à les amener avec eux. M. Ogletree, agent des sauvages, me dit avoir adressé une lettre au colonel McDonald, agent des sauvages compris dans le traité n° 4, l'informant qu'il soupçonnait des irrégularités dans le paiement des annuités et lui envoyant la liste des sauvages dont les noms se trouvent sur ses bordereaux et dont les annuités ont été retirées à l'agence n° 4. En réponse, le colonel McDonald lui a envoyé une liste des sauvages de la province du Manitoba qui ont été payés à son agence ; mais un seul, Keezesawa, appartenait aux bandes du Portage, tandis que, dans le rapport du département des affaires des sauvages de l'an dernier, page 233, j'observe que trente-trois sauvages appartenant à la bande de Portage-la-Prairie, ont été payés à Qu'Appelle. Ces irrégularités prouvent qu'il conviendrait de ne jamais faire de paiements aux sauvages que dans l'agence à laquelle ils appartiennent.

J'arrivai à Portage-la-Prairie le 14, examinai les livres de l'agence, inspectai les approvisionnements du magasin et constatai que tout était conduit régulièrement.

AGENCE D'EMERSON.

Réserve de la rivière aux Roseaux.

J'ai visité cette réserve avant l'époque du paiement des annuités et ne puis rien

dire de l'exactitude des bordereaux. Dans un rapport spécial déjà expédié au département, j'ai donné le résultat de mon inspection.

J'ai inspecté le bureau des sauvages, à Winnipeg, le 25 octobre, et constaté que les index des registres des lettres étaient faits jusqu'au 24 juin 1881. Les numéros, le nombre des pages, les dates, les adresses et les sujets des lettres sont inscrits dans les index, mais point par ordre alphabétique. Les lettres sont proprement et lisiblement copiées. Depuis le mois de juillet 1880, on a couvert 2,367 feuillets des registres des lettres. Montant reçu pour les annuités, $55,680, déboursé comme suit: M. Pither, agent des sauvages, $7,360; M. McPherson, $5,350; M. Lévêque, $12,660; M. J. P. Wright, $3,030; M. Herchmer, agent des sauvages, $710; M. Ogletree, agent, $3,251; M. Martineau, agent, $5,280, et M. Mackay, agent, $16,705, soit un total de $54,376, ce qui laisse une balance disponible de $1,304.

En 1880, on a fourni au bureau un livre de chèques—pour tirer sur les crédits votés—plus complet que celui dont on faisait usage auparavant; il est bien tenu; le commis qui en a charge inscrit ses initiales sur les souches quand il fait l'entrée des chèques dans le livre de caisse. Des états mensuels, accompagnés de pièces justificatives des déboursés faits sur les crédits ouverts à la banque des Marchands en faveur du surintendant des sauvages, sont envoyés en duplicata au département, et le triplicata est conservé ici, au bureau des sauvages. Tous les comptes approuvés par le surintendant des sauvages sont expédiés en duplicata au département, afin qu'il les paie, et le triplicatum est conservé ici, au bureau des sauvages. Au reçu de chèques du département, on retire trois reçus des personnes en faveur desquelles sont faits ces chèques; deux de ces reçus sont expédiés au département et le troisième est conservé au bureau. Les registres du bureau sont le journal, le grand-livre et le livre de caisse; ils sont tenus en partie double, d'après un système régulier. On tient un état mensuel des approvisionnements livrés par le bureau aux sauvages dans la détresse. Cet état est accompagné de pièces justificatives en duplicata, dont l'une est expédiée au département avec les états, et l'autre conservée au bureau. Ils sont signés, devant témoins, par les personnes qui reçoivent ces approvisionnemets. On garde aussi copie, dans un registre à cet effet, de tous les états mensuels d'approvisionnements fournis par les divers agents des sauvages, lequel registre correspond à ceux des agents, et indique les approvisionnements disponibles aux diverses agences. Toutes les lettres expédiées au départemeut sont numérotées depuis *un*, en montant; la première a été numérotée le 26 février 1876, et le numéro actuel (22 octobre 1881) est 3522. En mentionnant quelque correspondance antérieure, on indique la date et le numéro de chaque lettre, et chaque lettre ne doit traiter que d'un seul sujet. Les registres de lettres, auront bientôt des index jusqu'à la présente date, parce qu'on a engagé les services d'un employé surnuméraire à cet effet. Toutes les lettres reçues sont dépliées et mises en liasses, et chaque liasse est munie d'un dos en toile cirée et numérotée, mais les dates et les sujets des lettres sont inscrits dans les index et non pas sur le dos de chaque liasse. On tient chaque année un journal indiquant les dates des lettres reçues, les signataires, les sujets, les dates des réponses et les mesures prises à la suite de ces lettres. En 1876, on avait fourni au bureau un registre indiquant les numéros, les adresses, dates et reçus des lettres, et les mesures prises à la suite de ces lettres, mais on n'y a encore fait que peu d'entrées, et le surintendant m'informe que l'accumulation d'ouvrage dans son bureau ne lui permet pas de tenir ce registre, avec le personnel à sa disposition. Le bureau garde 153 liasses, et l'on garde, sur les liasses, des brouillons de toutes les lettres expédiées. Le bureau des sauvages devrait avoir un assortiment complet de papeterie, etc., dont on a besoin, afin de pouvoir remplir les ordres des agents sans recourir au bureau d'Ottawa, ce qui occasionne des retards préjudiciables à ces employés. On expédie chaque année une évaluation approximative des dépenses ordinaires et imprévues pour l'année suivante.

Dans l'espoir que vous approuverez, sans réserve, ce rapport élaboré et complet des affaires des sauvages dans cette surintendance,

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très obéissant serviteur,

E. McCOLL,

Inspecteur des agences des sauvages.

SUPPLÉMENT au tableau de l'agent E. McCOLL, donnant des renseignements etc., chez les sauvages de la

Noms des bandes.	Eglises.	Maison d'écoles.	Ecoles. Maintenues par le gouvernem.	Ecoles. Maintenues par la mission.	Nombre des sauvages parlant anglais.	Nombre des sauvages lisant l'anglais.	Nombre de sauvages lisant le cri.	Nombre de sauvages lisant l'ojibbeway.	Nombre des sauvages parlant français.	Nombre des sauvages lisant le français.	Naissances.	Décès.	Reli- Catholique romaine.	Reli- Episcopalienne.
Saint-Pierre	1	4	1	3	900	440	34	6	15	9	42	54	105	1166
Fort-Alexandre	2	2	2	.....	50	70	8	15	13	13	20	14	180	200
Rivière à la Tête-Ouverte	.....	1	1	.....	23	21	21	10	.....	.....	8	7	10	79
Rivière Noire	.....	.....	1	.....	7	.....	.....	2	.....	.....	2	5	4	50
Baie au Sable	.....	.....	.....	.....	23	2	.....	.....	100	.....	10	5	160	26
Longue Plaine	.....	.....	.....	.....	11	2	.....	.....	.....	.....	3	12	.....	10
Plume-Jaune	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	8	3	.....	.....
Rivière aux Roseaux	.....	1	.....	.....	8	13	.....	.....	13	.....	30	11	16	.....
Baie aux Canards	.....	.....	.....	.....	2	.....	5	5	7	.....	6	.....	89	.....
Rivière à la Poule d'Eau	.....	1	.....	.....	5	.....	1	1	9	1	3	4	119	3
Rivière aux Grues	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	.....	.....	.....	3	3	1	2
Lac Saint-Martin	.....	.....	1	.....	4	22	2	7	.....	.....	1	4	.....	44
Petite Saskatchewan	.....	.....	1	.....	4	4	11	.....	.....	.....	2	2	.....	80
Fairford	1	1	1	.....	61	103	13	11	5	.....	3	2	1	205
Lac du Flux et Reflux	1	1	1	.....	6	20	3	3	10	.....	5	4	18	71
Lac Manitoba	.....	.....	.....	.....	10	4	1	.....	4	.....	7	9	31	40
Angle N.-Ouest (Pawawassin)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	5	.....	.....
Angle Nord-Ouest (Conducumicouinian)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....
Angle N.-O. (Nootinaquaham)	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....
Grande Ile (Minwabinwaiskung)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	3	.....	.....
Baie au Poisson Blanc (Kayawnwa)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	.....
Assabaska (Naitumuquam)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	3	.....	.....
do (Katailaibaohcoot)	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....
Baie aux Bisons (Ayashawash)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....
Lac Plat (Sheesheegence)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	4	.....	1
Portage du Rat (Pagoonakieskick)	.....	.....	.....	.....	5	1	.....	.....	.....	.....	6	4	4	8
Islington (David Land)	1	.....	1	.....	30	30	.....	10	.....	.....	8	2	1	131
Long Sault (Mawintoopenesse)	.....	1	.....	1	.....	6	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....
do (Neshotay)	.....	.....	.....	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	2	4	.....	.....
Hungry Hall (Miskokisick)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....
do (Kaibaicahoweetung)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	4	.....	.....
Rap. du Manitou (Keetcheekaikuki)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	1	.....	.....
do (Moskeekuininie)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....
Petites Fourches (Kuzickookai)	.....	1	.....	1	.....	3	.....	.....	.....	.....	4	1	.....	.....
Lac Lapluie (Mickiseese)	.....	.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	9	.....	2	1	81	2
do (Gaboh)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	2
Naicatcheewinan (Washesconce)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	4
Nickickooseminican (Naitameeconuckistung)	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	1	.....	5	2	.....	.....
Lacs Wabigon et de l'Aigle (Kahkeewayash)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	3	.....	.....
Rivières Matawan et aux Anglais (Sasketcheeway)	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	8	1	20	21
Lac Seul, lacs du Front et à l'Esturg.	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	7	10	158	51
Lac des Mille Lacs	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	4	6	25	.....
Kahnupumunanakuk (Kabaquin)	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	2	1	.....	.....
Lac la Croix (Blackstone)	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	5	2	.....	2	.....	3	.....
Rivière la Seine (Rat McKay)	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	2	1	.....	7	2	1	.....
Bandes des Iles	.....	2	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	6	4	.....	.....
Rivière Fisher	1	1	1	.....	60	92	100	5	2	.....	4	4	.....	.....
Rivière aux Tourtes	1	1	.....	1	35	23	6	.....	4	.....	21	5	6	.....
Norway-House	1	1	1	1	44	90	112	.....	4	.....	25	19	.....	.....
Lac Travers	.....	.....	.....	1	3	3	17	.....	.....	.....	11	4	.....	.....
A reporter	9	18	12	8	1326	972	345	83	199	23	318	240	1034	2196

additionnels sur l'éducation, la religion, la polygamie, les instruments aratoires, surintendance du Manitoba.

gion.			Polygamie.																					
Presbytérienne.	Méthodiste.	Idolatrie.	Ayant deux femmes.	Ayant trois femmes.	Nomb. de râteaux à mains.	Nombre de haches.	Nomb. de fourches à foin.	Nombre de faulx.	Nombre de bêches.	Nombre de meules.	Nombre de pioches.	Nombre de scies de long.	Nombre de passe-partout.	Nombre d'égohines.	Nomb. de coffres d'outils.	Nomb. de râteaux à jard.	Nombre de petites scies.	Nombre de hachettes.	Nomb. de grandes haches.	Nomb. d'herminettes.	Nomb. de moissonneuses.	Nombre de faucheuses.	Nomb. de râteaux mécaniq.	Nombre de canots.	Nombre de chiens.
.....	24	86	2	1	...	450	242	200	119	17	200	10	6	26	...	...	6	1	8	...	3	10	10	35	661
.....	.....	93	1	.....	...	87	5	35	42	3	126	4	4	16	...	...	...	...	...	...	...	...	...	50	196
.....	.....	374	1	1	...	38	7	17	19	4	31	5	4	13	...	...	...	2	1	...	...	...	...	38	200
.....	.....	.....	1	.....	...	20	2	7	12	1	20	1	.....	6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	14	21
.....	.....	62	.....	.....	...	55	....	30	12	2	18	4	2	6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	75	100
.....	.....	136	3	.....	...	20	2	6	2	1	20	.....	.....	4	1	...	...	...	...	...	...	...	...	15	30
.....	.....	214	.....	1	...	12	....	6	2	1	12	.....	.....	....	1	...	...	...	...	...	...	...	...	20	30
.....	.....	547	2	.....	...	149	....	8	18	1	74	1	2	....	1	...	...	...	...	...	...	...	...	15	223
.....	.....	8	1	.....	...	25	5	12	9	4	22	3	1	7	1	1	1	1	1	...	...	...	...	24	25
.....	.....	3	.....	.....	...	33	2	14	12	1	22	5	2	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	36	48
.....	.....	45	.....	.....	...	25	....	12	8	....	16	1	.....	....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	14	25
.....	.....	23	.....	.....	...	14	....	9	13	2	24	1	2	....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	31	32
.....	.....	12	1	.....	...	10	....	6	8	2	10	1	.....	....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	30	44
.....	.....	8	.....	.....	...	74	11	25	26	4	64	4	2	12	1	...	...	1	3	...	...	...	...	80	55
.....	.....	79	.....	.....	...	26	....	21	6	....	38	1	2	....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	58	78
.....	.....	99	.....	.....	...	68	....	25	40	3	70	4	2	....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	55	74
.....	.....	102	4	.....	...	23	1	8	8	1	12	1	1	2	1	1	1	...	...	...	...	...	...	34	46
.....	.....	38	.....	.....	...	12	....	6	1	1	19	1	1	2	...	...	1	...	...	...	...	...	...	12	24
.....	.....	29	.....	.....	...	11	1	5	3	2	14	2	1	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	22
.....	.....	91	3	.....	...	25	1	6	4	1	10	1	1	2	1	...	1	...	...	...	...	...	...	25	54
.....	.....	57	3	.....	...	18	....	5	2	2	20	1	1	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21	40
.....	.....	112	3	.....	...	27	1	7	8	....	25	1	1	2	1	...	1	...	...	...	...	...	...	27	56
.....	.....	45	1	.....	...	10	1	2	5	1	8	1	1	1	1	...	1	...	...	...	...	...	...	10	20
.....	.....	43	3	.....	...	12	3	6	3	1	17	1	1	3	1	...	1	...	1	...	...	...	...	12	24
.....	.....	69	1	1	...	16	1	4	6	....	20	.....	1	1	1	...	1	...	...	...	...	...	...	16	32
.....	.....	147	4	.....	...	47	....	6	28	....	37	.....	.....	2	1	...	...	...	...	...	...	...	...	49	94
.....	.....	33	1	.....	...	50	1	24	32	1	35	1	1	2	...	...	...	1	...	...	...	...	...	46	92
.....	.....	53	.....	1	3	31	1	3	6	1	8	1	1	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	18	30
.....	.....	70	.....	.....	...	30	1	2	15	1	20	1	1	2	1	...	...	...	...	...	...	...	...	30	34
.....	.....	45	1	.....	1	10	1	5	4	....	4	1	.....	....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	16
.....	.....	47	1	.....	1	10	....	2	2	1	4	.....	1	....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	22
.....	.....	65	1	.....	...	30	....	5	8	1	8	1	1	1	1	...	...	1	...	...	...	...	...	10	32
.....	.....	34	.....	.....	...	12	....	2	1	1	4	1	1	1	1	...	...	1	...	...	...	...	...	12	16
.....	.....	79	2	.....	1	30	....	8	4	....	10	.....	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	15	34
.....	.....	44	.....	.....	...	41	1	5	6	....	8	1	1	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	20	62
.....	.....	29	.....	.....	...	10	1	3	3	....	7	1	1	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	18
.....	.....	60	.....	.....	...	20	1	3	4	....	12	1	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	20	32
.....	.....	59	.....	.....	...	15	1	5	8	1	15	1	1	3	1	...	...	...	...	...	...	...	...	30	30
.....	.....	118	3	.....	...	45	....	....	8	2	18	2	2	4	1	...	...	...	...	...	...	...	...	40	60
.....	.....	95	.....	1	...	81	....	8	8	3	32	2	2	7	1	...	...	3	5	...	...	...	...	54	76
.....	.....	197	2	2	5	135	....	18	12	5	215	7	3	12	1	5	...	...	...	...	...	...	...	115	212
.....	.....	89	2	.....	10	6	4	4	6	2	17	1	1	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	50	48
.....	.....	44	1	1	...	7	....	3	4	2	8	1	1	3	1	...	...	...	...	...	...	...	...	10	20
.....	.....	84	3	.....	10	2	6	....	13	3	13	2	2	4	1	2	3	1	1	...	...	...	...	18	36
.....	.....	128	1	.....	13	10	5	8	14	3	18	2	1	3	1	4	3	5	2	...	...	...	...	75	58
.....	31	220	2	1	...	48	....	6	45	1	68	1	1	2	3	...	...	...	...	...	...	...	...	62	62
.....	237	.....	.....	.....	...	83	3	23	46	15	76	10	1	22	1	2	1	4	...	...	...	...	...	82	110
.....	242	249	8	1	...	176	....	11	78	12	104	8	3	22	1	...	...	1	...	...	...	...	...	204	204
.....	229	335	.....	.....	...	233	10	36	33	19	165	10	6	2	...	...	...	1	1	3	...	...	...	336	336
.....	147	84	2	.....	...	56	....	4	11	2	22	1	1	....	1	...	...	...	...	...	...	...	...	93	124
.....	910	4783	64	11	44	2478	321	676	787	131	1840	111	73	212	28	15	21	24	23	3	3	10	10	2177	3918

6—8*

SUPPLÉMENT au tableau de E. McCOLL, donnant des renseignements additionnels

Noms des bandes.	Eglises.	Maisons d'école.	Ecoles. Soutenues par le gouvernem.	Ecoles. Soutenues par la mission.	Nombre de sauvages parlant anglais	Nombre de sauvages lisant l'anglais.	Nombre de sauvages lisant le cri.	Nombre de sauvages lisant l'ojibbeway.	Nombre de sauvages parlant français.	Nombre de sauvages lisant le français.	Naissances.	Décès.	Reli- Catholique romaine.	Reli- Episcopalienne.
Report	9	18	12	8	1326	972	345	83	199	23	318	240	1034	2196
Grand Rapide	1	1	.....	1	67	67	73	.....	19	25	8	2	48	91
Cumberland	2	2	.....	1	23	41	85	.....	11	.....	22	6	65	274
Le Pas	1	1	1	1	13	91	120	14	2	1	35	18	17	617
Lac l'Orignal	.....	.....	.....	.....	3	1	4	.....	.....	.....	2	5	1	46
Chimawawin	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	4	.....	.....	45
Montagne du Dauphin	.....	1	.....	1	3	12	10	.....	.....	.....	.....	.....	9	.....
Lac Plat (Shawineepeness)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	.....
Total	13	23	13	13	1435	1184	638	97	231	49	391	273	1174	3269

L. VANKOUGHNET,
Sous-surint. général des affaires des sauvages.

sur l'éducation, la religion, la polygamie, les instruments aratoires, etc.—*Suite.*

gion.			Polygamie																						
Presbytérienne.	Méthodiste.	Idolâtrie.	Ayant deux femmes.	Ayant trois femmes.	Nomb. de râteaux à mains.	Nombre de haches.	Nomb. de fourches à foin.	Nombre de faulx.	Nombre de bêches.	Nombre de meules.	Nombre de pioches.	Nombre de scies de long.	Nombre de passe-partout.	Nombre d'égoïnes.	Nomb. de coffres d'outils.	Nomb. de râteaux à jardin.	Nombre de petites scies.	Nombre de hachettes.	Nomb. de grandes haches.	Nombre d'herminettes.	Nomb. de moissonneuses.	Nomb. de faucheuses.	Nomb. de râteaux mécaniq.	Nombre de canots.	Nombre de chiens.
.....	910	4783	64	11	44	2478	321	676	787	131	1840	111	73	212	28	15	21	24	23	3	3	10	10	2177	3918
.....	.....	.....	.....	.....	...	66	....	6	24	1	52	1	1	3	1	...	...	...	...	...	...	...	...	22	66
.....	.....	13	.....	.....	...	84	....	15	75	1	112	6	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	168	168
.....	.....	48	.....	.....	...	141	....	33	82	4	112	7	2	4	...	1	1	...	...	...	...	...	...	318	318
.....	.....	105	1	.....	...	50	....	4	27	1	60	2	1	9	1	...	...	1	...	...	...	...	...	44	68
.....	.....	44	.....	.....	...	40	....	....	17	....	35	1	1	5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	42	110
136	.....	12	1	.....	...	24	....	5	2	1	23	1	.....	....	...	...	...	...	1	...	...	...	...	7	29
.....	.....	39	.....	.....	...	12	1	2	4	1	10	1	1	1	...	...	1	...	...	...	...	...	...	12	24
136	910	4944	66	11	44	2895	322	747	1018	140	2244	130	80	235	30	16	17	25	24	3	3	10	10	2790	4701

E. McCOLL,
Inspecteur des agences des sauvages.

WINNIPEG, 1er décembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que conformément aux instructions reçues du commissaire, j'ai commencé mon inspection annuelle des agences et des fermes des sauvages, dans les territoires du Nord-Ouest, comprises dans le traité n° 7, après être arrivé au Fort MacLeod de bonne heure en avril.

La saison était favorable aux travaux de la culture, et les semailles ainsi que les plantations étaient déjà assez avancées dans le district.

J'ai d'abord visité les Assiniboines, à Morley; il y en avait sur la réserve, à cette époque, 602, partagés en trois bandes, sous les chefs Patte-d'Ours, Jacob et Chinniquy. Ces sauvages ont construit 48 maisons d'une qualité supérieure, et les terres qu'ils cultivent sont entourées de bonnes clôtures; la plupart de leurs maisons ont de bonnes caves dans lesquelles ils mettent leurs racines pendant l'hiver.

La réserve s'étend jusqu'aux montagnes de chaque côté de la rivière de l'Arc; par sa position, la nature du sol et la qualité de l'herbe, elle s'adapte mieux à l'élève des bestiaux qu'à la culture en général; et, vu que ces sauvages ont déjà un gros troupeau de bétail qui leur a été donné il y a un an par le gouvernement, conformément au traité, et dont ils s'occupent beaucoup, cette réserve leur convient sous tous les rapports. Il s'y trouve néanmoins beaucoup de bons fonds propres à la culture des racines et des céréales. Le défonçage d'environ 100 acres de ces fonds a été fait; les sauvages les ont entourés de clôtures et divisés en champs et jardins, et les hommes ainsi que les femmes et les enfants étaient activement occupés à préparer le terrain pour l'ensemencement.

La bande de Patte-d'Ours a perdu six vaches pendant l'hiver, et les loups lui ont enlevé quelques veaux. Deux de ces vaches sont mortes en vêlant, une autre a péri dans un bourbier, une autre a été volée et deux ont succombé à la faiblesse.

La bande de Chinniquy a perdu cinq vaches qui sont mortes en vêlant pendant une tempête du mois d'avril.

La bande de Jacob n'a perdu que deux vaches. Son bétail avait généralement bonne mine et comprenait un bon nombre de veaux. Chaque bande possédait une paire de bœufs de trait qui lui avait été donnée par le gouvernement aux termes du traité. Deux des sauvages labouraient avec leurs propres chevaux, en se servant du harnais de petite charrue envoyé à cette fin par le département.

Les sauvages sont chrétiens. Ils comprennent que c'est au moyen de l'industrie seulement qu'ils pourront améliorer leur sort sur la terre, et il n'y a qu'à les mettre dans la bonne voie pour qu'ils deviennent en peu de temps capables de se suffire à eux-mêmes.

Il y a ici, pour les sauvages, une école qui reçoit l'aide du gouvernement; M. Sibbald en est l'instituteur. Je l'ai visité pendant les heures de classe et j'y ai trouvé 20 filles et 23 garçons; la feuille de présence indiquait une moyenne de 38. J'ai entendu les enfants lire et épeler; quelques-uns d'entre eux en étaient rendus aux mots de quatre lettres, d'autres pouvaient lire et écrire très passablement, et j'ai jugé que la plupart des écoliers présents avaient fait le plus difficile et que dans le cours d'une autre année ils feraient de rapides progrès

Les sauvages ont de promptes facultés de perception et apprennent vite au moyen du tableau. La maison d'école ici est gaie et bien éclairée, et si l'on se procurait des cartes géographiques coloriées, des portraits d'animaux, etc., pour en couvrir les murs actuellement nus, ces objets contribueraient beaucoup à attirer ainsi qu'à instruire les enfants.

La question de l'habillement est importante, car il est difficile qu'un instituteur porte intérêt à des enfants sales, mal peignés ou non vêtus (si ce n'est d'un maillot et d'une couverture). Si on pouvait avoir pour les garçons une chemise de toile avec un pantalon de coutil, et pour les filles une chemise de coton avec une robe de tiretaine, ainsi que des peignes, du savon et des essuie-mains pour l'usage des enfants, et un dîner composé de soupe, le midi, j'ose dire que cela non-seulement rendrait les écoles plus attrayantes, mais qu'au bout d'un an on aurait peine à reconnaître les écoliers. Le printemps et l'été, on pourrait donner à l'instruction des enfants une tournure pratique en leur enseignant le jardinage, etc., après leur repas du midi.

J'ai eu la bonne fortune de passer le dimande à Morley et de visiter l'école de dimanche, à laquelle assistaient 18 garçons et 27 filles; M. Sibbald, l'instituteur de

l'école de semaine en est le directeur. Il est habilement secondé de sa femme, ainsi que de sa petite fille, qui conduit le chant des enfants. Quelques dames et messieurs de l'établissement leur font aussi la classe.

A cause de la hauteur de l'eau, les enfants résidant sur le côté sud de la rivière ne pouvaient se rendre aux classes. Je recommanderais en conséquence qu'on leur procurât les moyens de passer l'eau, ou qu'on leur donnât une école et un instituteur chez eux.

Je visitai ensuite la ferme d'approvisionnement de Fish Creek, où j'arrivai le 5 mai. Cette ferme est sous la direction de M. J. J. McHugh, qui s'y était rendu quelque dix jours auparavant de la rivière qui Barre, et je trouvai ce monsieur activement occupé à faire ses semailles, ses plantations, etc. Bien qu'empêtré jusqu'à un certain point de journaliers inexpérimentés et retardé par le manque de chevaux, ses travaux avançaient bien. L'étendue de terre défoncée est de 435 acres, dont la plus grande partie est entourée de clôtures.

Il est évident que la ferme est très mal équipée pour de grands travaux. Dans une contrée où les gages sont élevés et la nourriture énormément chère, le simple bon sens veut qu'on remplace en grande partie la main-d'œuvre par des machines, et qu'on se serve de chevaux au lieu de bœufs, si l'on veut cultiver avec profit.

Quittant Fish Creek, j'arrivai le 9 à la Traverse des Pieds-Noirs, où se trouve la réserve des sauvages de ce nom. M. Norris y remplit les fonctions d'instructeur d'agriculture. Il n'y avait à cette époque, sur la réserve, que 131 sauvages; les autres se trouvaient au-delà de la frontière avec le chef Pied-de Corbeau.

Bien que la saison fût encore si peu avancée, les sauvages avaient déjà planté 20 acres de pommes de terre et en préparaient 10 autres. Ils étaient aussi à faire le défonçage de 50 acres de nouvelle terre, qu'ils devaient semer de navets.

La terre du deuxième plateau de cette réserve est propre à la culture, et il s'y trouve du bois de chauffage et de construction pour un grand nombre d'années encore. La neige ne reste jamais longtemps en hiver, ce qui favorise les pâturages. Les chevaux et le bétail qui avaient passé l'hiver dehors étaient en bon état.

On n'a pas encore livré à ces sauvages le bétail promis par le traité, vu qu'ils ne paraissent pas avoir suffisamment abandonné leur vie nomade pour qu'on puisse leur en confier le soin. Toutefois j'ai donné instruction à M. l'agent des sauvages Macleod de choisir quelques jeunes vaches prêtes à vêler parmi notre troupeau, à Pincher Creek, et de les envoyer le plus tôt possible à l'instructeur, pour qu'il les confie à tous les sauvages qu'il jugera disposés à en prendre soin, afin que ces derniers et les jeunes bêtes s'accoutument peu à peu les uns aux autres, et que le temps venu pour le gouvernement de remplir ses promesses en livrant aux sauvages leurs vaches, etc., pour l'élevage, ils ne se trouvent pas tout à fait étrangers aux mœurs du bétail.

Pendant que je me trouvais sur les lieux j'ai choisi une réserve pour les Sarcis, afin de les y établir; mais ayant appris depuis qu'ils n'y sont restés que quelques mois je n'en parlerai pas ici.

Le 20 mai j'arrivai à la réserve des Piéganes placée sous le contrôle de l'instructeur d'agriculture Kettles, et favorablement située sur la rivière du Vieux, à 25 milles de Fort Macleod. Le sol en est léger, avec sous-sol de gravier; et cette qualité le rendant propre à être travaillé très à bonne heure le printemps, je le regarde comme très favorable à la culture pour les sauvages,—ce qui est d'ailleurs démontré par les récoltes qu'il a rendues deux années de suite.

A cette époque il y avait 914 sauvages sur la réserve; tous ceux qui étaient en âge de travailler s'occupaient activement à finir leurs semailles du printemps, ou à construire des clôtures autour de leurs champs. Ils avaient près de 100 acres en culture.

Ces sauvages sont dans un état très prospère et seront, je crois, les premiers à pouvoir se suffire à eux-mêmes dans la plaine du sud. Ils sont riches en chevaux, et comme ils viennent de recevoir leur bétail du gouvernement, ils en ont aussi beaucoup. Ils traient plusieurs de leurs vaches; leur bétail a bien hiverné et se trouvait en bon état; la plupart des vaches avaient des veaux.

L'instructeur Kettles exploite une ferme d'environ 50 acres. Sa récolte de l'année dernière lui a permis non-seulement de fournir de la semence à ses sauvages cette année, mais encore de fournir à M. l'agent Bruce, de Pincher Creek, de la semence d'orge et de pommes de terre.

Chaque famille s'est construit une maison et plusieurs d'entre elles ont acheté des poëles de cuisine ; un plus grand nombre en auraient, n'était leur prix élevé. Un homme a donné trois chevaux pour un poële de seconde main tout brûlé.

Le révérend M. McKay a construit une maison sur cette réserve, avec l'intention d'y établir une école et une mission ; mais à l'époque de ma visite il se trouvait à Pincher Creek, où il construisait une église. Au dire de l'instructeur, ce monsieur a beaucoup fait, pendant son séjour sur la réserve, pour encourager les sauvages à s'y établir, en les accompagnant dans la forêt et leur aidant à sortir du bois pour leurs maisons.

J'ai quitté cette réserve avec la conviction que le plan du gouvernement, qui a pour but d'enseigner la culture aux sauvages finira par y réussir.

Je me rendis ensuite aux moulins à scier et à moudre le blé dont le gouvernement est propriétaire. Vu que j'ai déja fait un rapport au sujet de ces moulins, je n'en parlerai pas ici.

Le 23 mai j'arrivai à la ferme d'approvisionnement de Pincher Creek, dont M. Bruce est l'agent.

Cette ferme est admirablement située et son sol est très riche. M. Bruce avait fini d'ensemencer 150 acres, et ses moissons donnaient de belles espérances. Il en a défoncé 315 autres, qui, à l'exception d'environ 20 acres, sont entourés de clôtures. Bien conduites et soumises à une direction énergique, cette ferme et celle de Fish Creek pourront fournir de grandes quantités de grains et de racines dans le but de nourrir les sauvages. La première est dans le voisinage des Gens-du-Sang, et l'autre dans celui des Pieds-Noirs et des Sarcis.

Quittant cette réserve j'atteignis celle des Gens-du-Sang le 25. J'y trouvai rassemblés un grand nombre de sauvages, et la liste de ration indiquait 3,146 âmes dont les deux tiers venaient d'arriver d'au-delà les frontières, où ils avaient suivi le bison il y a deux ans.

Les nouveaux venus créèrent beaucoup de confusion, vu qu'ils dressèrent leurs tentes au milieu des premiers colons. Ceux-ci vivaient dans de petites maisons, car bien qu'on ne fût qu'en octobre 1880, ces sauvages s'étaient établis là et avaient construits 63 maisons pendant l'hiver. L'agent avait fait pour eux le défonçage de 104 acres de terre, que je trouvai presque entièrement plantés de pommes de terre et de navets.

A cause du grand nombre de chevaux appartenant à ces sauvages, j'espérais peu, à cette époque, que les clôtures frêles et faites à la hâte protégeraient les récoltes. Les champs avaient été complètement rasés par ces animaux dans un rayon d'une couple de milles du camp, et comme les moissons appartenaient aux colons et les chevaux aux nouveaux venus, tous n'avaient pas le même intérêt à écarter les chevaux des champs ensemencés.

Dans le rapport que j'ai écrit de Fort-McLeod au sujet de cette réserve, j'ai suggéré l'achat d'autres paires de bœufs pour aider ces sauvages à cultiver la terre. La réserve est bien située sur le côté est de la rivière du Ventre, près de son confluent avec la Koutanie. La vallée près de la rivière est bien boisée ; le second plateau est bon ; le sol est riche, profond et labourable.

Il faudra traiter d'une manière exceptionnellement généreuse ces sauvages, ainsi que les Pieds-Noirs à la Traverse de ce nom, pour arriver à leur apprendre la culture. Leur nombre est si grand qu'il est difficile d'éviter la confusion.

L'une des premières choses à faire serait de se procurer un bon et nombreux personnel, connaissant la culture et disposé à l'enseigner aux sauvages. Ensuite il faudra disperser ces derniers sur la réserve, car ils ne pourront jamais rien faire de bien tant qu'ils resteront pêle-mêle dans un coin, ainsi que je les ai trouvés.

Chaque homme de ce personnel devrait avoir la surveillance d'un certain nombre de familles avec lesquelles et au milieu desquelles il travaillerait, et il faudrait placer tout ce monde sous la direction d'un chef pratique, énergique et laborieux.

Je ne dirai rien du commissariat, vu que, me dit-on, des mesures ont déjà été prises par le commissaire pour mettre cette importante division sur un bon pied.

Le 27, je retournai à Fort-McLeod et commençai l'examen des livres et des approvisionnements de l'agence des sauvages. Je trouvai les livres corrects ; les

approvisionnements en magasin s'accordaient avec les balances indiqués par eux. Ils étaient en bon état et bien entretenus.

J'ai vu plusieurs fois distribuer les rations aux sauvages; la farine ainsi que le bœuf étaient de bonne qualité, et chaque sac de fleur avait le poids voulu.

J'arrivai à Fort-Walsh le 8 juin. Vu mon rapport si récent sur les graves irrégularités de cette agence qui ont amené la démission du préposé aux affaires des sauvages, il n'est pas nécessaire que j'en parle ici.

Je quittai Fort Walsh le 15 septembre et arrivai à Battleford le 20. Le temps qui avait été particulièrement beau jusque-là changea, et les pluies commencèrent. Malgré cela, je visitai toutes les réserves en compagnie de M. Reed, agent des affaires des sauvages.

Je trouvai qu'une malheureuse inimitié existait entre l'instructeur d'agriculture D'Aunais et le chef Faisan-Rouge ; et, à cause de cela, cette bande avait fait peu de progrès depuis ma visite de l'année dernière, malgré son goût pour la culture. Je raccordai ces deux hommes ensemble, et fis rapport au sous-commissaire.

La bande des Moustiques ne s'est établie que tard dans l'automne de 1880 ; elle a assez bien réussi pour l'attention que lui a donnée l'instructeur d'agriculture. Cette bande se compose de Stoneys ou Assiniboines et strictement de sauvages des Plaines,—ce qui n'empêche pas qu'elle s'est établie très sérieusement sur sa réserve ; avec de l'encouragement et un peu d'aide elle sera bientôt aussi prospère qu'aucune autre, et c'est dans ce but que j'ai donné instruction à M. l'agent Reed d'amener au Fort-Pitt, si c'est possible, M. Carson, aide de M. l'instructeur Williams, et de placer la bande sous ses soins. Cette dernière avait ensemencé 30 acres de terre et construit 19 maisons ainsi qu'une étable.

La bande de Faiseur-d'Etangs est très dispersée à cause d'un mécontentement survenu dans le printemps. Il restait alors sur la réserve peu d'hommes en état de se rendre utiles ; cependant, l'instructeur, M. Ballendine, se mit à travailler énergiquement avec eux et fit de bonnes semences. Cette réserve est située dans une localité très favorable, où l'on trouve du bois, de l'eau et une excellente terre qui ne manquera pas de donner de bonnes récoltes même à un laboureur sauvage.

La plupart des sauvages qui ont quitté la réserve au printemps, avec le chef Faiseur-d'Etangs lui-même, sont revenus et ont promis de se mieux conduire à l'avenir. Je crois qu'on peut se fier à cette promesse, vu que la famine dont a été suivie leur expédition dans le sud, leur a valu une dure leçon.

Il y a sur la réserve une mission catholique dirigée par le révérend père Lestance.

La bande de " Frappe-le-dans-le-dos " est également sous les soins de l'instructeur Ballendine, mais plus immédiatement sous celle de son aide, M. Carney. Elle a fait d'assez bons progrès: une douzaine de maisons ont été construites et 30½ acres sont en culture. Le sol de cette réserve est en partie très léger, mais il y a là autant de bonne terre que la bande en cultivera jamais. Je visitai ensuite la réserve de Moossoomin, placée sous les soins de l'aide-instituteur d'agriculture Clint. Elle est situé entre les rivières de la Bataille et Saskatchewan. Le sol en est très bon, et l'on y trouve du bois à clôture et de construction en abondance. Comme c'était la première année de culture, l'ensemencement de 56 acres avait été fait sur le gazon. Les pommes de terre et les racines ont bien réussi; l'orge avait été semée tard et fut un peu endommagé par la gelée.

Moosoomin est à la tête d'une bande de sauvages dont Firmament Jaune est le chef; ce dernier avec environ 75 compagnons n'ont pas encore signé le traité, mais ils ont manifesté le désir de le faire et de s'établir avec Moosoomin. Ils le rejoindront probablement le printemps prochain.

La réserve possède une école dont madame Clink est l'institutrice. Cette école a été ouverte pour la première fois l'hiver dernier, et le nombre de ses écoliers, qui s'est alors élevé à trente-cinq, a diminué pendant l'été; dans le mois d'août la moyenne n'était que de onze. Lors de ma visite j'y ai trouvé 15 écoliers pour qui c'était encore une rude affaire que d'apprendre quelque chose, mais qui pouvaient néanmoins épeler des mots de trois lettres. L'institutrice leur donne le midi un dîner composé de soupe. J'ai été très édifié de voir le changement qu'une année avait opéré parmi cette bande, moi qui 12 mois auparavant l'avais rencontrée dans toute sa sauvagerie

des plaines. M. et madame Clink méritent beaucoup d'éloges pour la manière dont ils la gouvernent.

Lorsque je fus de retour à Battleford j'examinai les livres ainsi que les provisions de l'agence et les trouvai en bon état. M. Reed est bien au fait de sa besogne.

Vu que le magasin était encombré il fut impossible de peser la farine et le lard; mais à cette exception près, je vérifiai l'état ci-inclus des marchandises en magasin, lequel fut tiré des livres.

Le lard était d'excellente qualité, ainsi que la farine fournie par la compagnie de la baie d'Hudson pour l'usage des cultivateurs. D'autre farine qui avait été fournie par l'honorable Thos. Howard était de mauvaise qualité et ne pesait pas le poids voulu.

Vu que la saison était trop avancée pour me hasarder plus loin dans l'ouest, je partis le 3 octobre pour Carlton, où j'arrivai le 5.

Malgré que j'eusse envoyé une dépêche à M. le sous-agent Rae par l'honorable Lawrence Clark (lequel me dit plus tard qu'il la lui avait remise) pour l'avertir que je me trouverais à Carleton au commencement de la semaine, ce monsieur n'était pas chez lui lorsque j'y arrivai; il était parti la veille pour Prince-Albert, en sorte que je ne pus avoir accès aux livres de son bureau.

J'inspectai les provisions et les trouvai en bon état. Ainsi qu'à Battleford, la farine fournie par la compagnie de la Baie d'Hudson pour l'usage des cultivateurs était de bonne qualité et pesait le poids voulu, tandis que celle de M. Howard était de mauvaise qualité et ne le pesait pas; une partie de cette dernière farine avait aussi été endommagée par l'eau pendant le transport.

M'étant rendu au lac aux Canards le 6, je visitai, en compagnie de M. l'instructeur d'agriculture Tomkins, les réserves qui lui ont été confiées.

Bande de Barbu.

Cette bande ayant fait ses semailles de bonne heure avait récolté ses grains en bon état; elle avait aussi mis ses racines à l'abri. Au moins 100 acres de terre ont été labourés cet automne et seront prêts à être ensemencés le printemps prochain. Une fois les travaux de ferme tous finis, la plupart des jeunes gens sont partis pour la chasse au bison.

Okemasis est un sous-chef de la bande de Nez Coupé, qui s'est établi avec ses compagnons sur la réserve de Barbu.

Bien qu'établis depuis le printemps 1880 seulement, ce chef et ses compagnons accomplissent des merveilles; leurs champs sont disposés et entourés de clôtures comme ceux des blancs, leurs maisons sont bonnes, et je les ai vus déployer toute l'activité du castor à récolter des navets, après avoir mis leurs grains de bonne heure à l'abri. Ils ont cultivé cette année la moitié au moins plus de terre que l'année dernière, et plusieurs d'entre eux sont déjà de bons laboureurs. Okemasis a d'abord eu à lutter contre le désavantage de n'avoir pas assez de bœufs et d'instruments aratoires à sa disposition, mais l'agent lui en a prêté un plus grand nombre, et avant qu'une autre année se soit écoulée, ses compagnons et lui pourront se suffire à eux-mêmes, si leur zèle ne diminue pas.

La bande de Une-Flèche est établie au sud de la branche sud de la Saskatchewan, à environ cinq milles de la rivière. Cette bande s'est établie pour la première fois sur sa réserve tard dans l'automne de 1880; elle est bien placée, et si on lui porte intérêt elle prospérera. La rivière la séparant de l'instructeur d'agriculture, ce dernier ne l'a pas visitée aussi souvent qu'il aurait pu le faire s'il y eût eu de meilleurs moyens de passer l'eau; néanmoins elle a défoncé—sous la direction de l'aide-instructeur—environ trente acres de terrain qui pourront être ensemencés le printemps prochain. Les pommes de terre et les légumes ont bien réussi cette année; si elle est prudente et que ses amis ne viennent pas vivre à ses dépens et la ruiner, elle passera un bon hiver.

J'ai été dans la maison du chef. Sa cave était pleine de pommes de terre; aux poutres et aux chevrons était accrochée de la viande de bison, et sur des tablettes se trouvaient des "terrines" (faites de barils à poudre sciés en deux) pleines de lait jusqu'aux bords—toutes choses constituant ce que les sauvages appellent "la bonne médecine." Justement un an auparavant j'avais rencontré le même chef et ses gens mourant de faim.

Quittant le lac aux Canards le 9, j'arrivai à la ferme des Buttes du Tondre le 14. M. McConnell y faisait les fonctions d'aide-instructeur d'agriculture, M. Scott ayant résigné ses fonctions le 1er septembre. Les travaux de la ferme étaient en arrière lorsque McConnell en prit la direction. Ce dernier travailla très assidûment, récolta ce qu'il y avait de grain, coupa et mit en meules des tonneaux de foin. Il construisit aussi une excellente maison et convertit l'autre en magasin, suivant en cela l'intention qu'on avait d'abord eue.

Cet instituteur a sous sa direction quatre bandes de sauvages, outre ceux du lac aux Noix. Ces derniers lui ont bien été confiés, mais ce ne pouvait être que dans le but de faire de sa ferme une base d'approvisionnement, car ils sont trop loin de lui pour qu'il essaye de surveiller leurs travaux ; vu que ces sauvages résident dans une contrée boisée, ils devraient être capables de pourvoir à leurs propres besoins pendant l'hiver, et je suggérerais qu'une autre année on leur envoyât de bon printemps un homme pour travailler avec eux, leur aider à faire des semailles et prendre leurs intérêts en général ; puis, les récoltes faites et les racines rentrées, je proposerais qu'on laissât ces gens à eux-mêmes jusqu'à l'année suivante. De cette manière on épargnerait beaucoup d'argent et le même but serait atteint.

Les bandes des Buttes du Tondre m'ont paru n'avoir fait que de très légers progrès depuis ma dernière visite ; je recommanderais d'envoyer à chacune de ces bandes un homme dont la mission serait de vivre et travailler avec elles depuis le commencement des semailles jusqu'à ce que la dernière pomme de terre fût rentrée. Je suggérerais d'abandonner tout à fait la ferme plutôt que de continuer cette méthode des deux dernières années, qui n'a servi qu'à favoriser la paresse de gens qui faisaient semblant de travailler.

Mais il n'y a pas lieu de faire un changement si radical, vu que notre ferme est peut-être plus nécessaire ici comme dépôt d'approvisionnements qu'aucune autre dans les territoires, à l'exception de celle de Fort-Pitt.

L'instructeur doit distribuer ses hommes comme je l'ai dit et les envoyer vivre sur les réserves ; il peut exploiter sa petite ferme avec un seul homme, et surveiller en même temps les travaux de son monde sur les réserves. Il devrait renvoyer au commencement de l'hiver tous les hommes employés çà et là au dehors, car surveillés avec un soin extraordinaire pendant l'été, ces sauvages restent si près de la ferme qu'ils n'ont pas besoin de l'être spécialement pendant l'hiver.

J'arrivai à Qu'Appelle par une grande tempête de neige, le soir du 20. J'y trouvai M. Fisher pour me répondre, mais on s'attendait à ce que M. l'agent McDonald arrivât d'heure en heure de Fort-Walsh. Il arriva effectivement le lendemain, et comme il faisait trop mauvais pour visiter les réserves, je donnai immédiatement mon attention aux livres de cette agence.

M. Jones ayant été remercié de ses services au printemps, cette agence s'est pratiquement trouvée sans commis depuis ce temps-là. M. l'agent McDonald s'est absenté de son bureau à la même époque pour aller inspecter les réserves et les fermes, ainsi que pour les paiements, et son long séjour à Fort-Walsh l'a empêché de faire lui-même l'ouvrage. M. Fisher, à qui le bureau avait été confié au départ de l'agent pour Fort. Walsh, fut presque immédiatement obligé de se rendre aux Buttes du Tondre pour y faire un changement d'instructeurs ; par conséquent, il n'avait encore passé que peu de temps au bureau de l'agence lorsque j'y arrivai. Pour ces raisons les livres n'ont pas été aussi bien tenus que je l'aurais désiré. Toutefois, j'en ai extrait l'état ci-inclus des effets en magasin à l'agence,—état que j'ai pu vérifier, à l'exception du lard et de la farine, qu'il était impossible de peser sans y mettre une très grande somme de travail à cause de l'encombrement du magasin. Ce dernier avait été confié à M. Hourie depuis qu'il était revenu de son voyage avec le commissaire, et je le trouvai en excellent état. J'inspectai les provisions, dont la qualité égalait celle demandée par les contrats, et chaque sac de farine pesait le poids voulu.

Je suis heureux de vous informer que les nouvelles des sauvages de ce district sont très satisfaisantes, la méthode de placer un homme sur chaque réserve pour consacrer toute son attention à la bande ayant produit d'excellents résultats. J'ai fait la rencontre de plusieurs des chefs, qui tous étaient satisfaits de leurs espérances. Depuis que les paiements sont terminés, tous les sauvages qui ont pu se procurer des chevaux sont partis pour la chasse au bison.

En arrivant à Fort Ellice, j'y trouvai M. Lilly, préposé aux magasins ; j'examinai ses livres et les trouvai bien tenus. Je visitai les dépôts et trouvai tout dans le meilleur ordre possible. Je n'essayai pas de vérifier les quantités des effets, car il aurait été très difficile de le faire, les magasins étant pleins jusqu'aux portes.

J'examinai le lard ainsi que la farine et trouvai leur qualité bonne. A peu près un tiers—4,500 lbs.,—du lard délivré ici par I. G. Baker et Cie., était de second choix, et les quartiers étaient minces.

Si l'on passe en revue nos travaux de culture de l'année dernière parmi les sauvages, il est évident que nous opérons d'après deux méthodes, dont l'une—la première employée—est de placer la ferme de l'instructeur dans le voisinage immédiat d'une réserve ou plus, et d'en faire un dépôt d'approvisionnements, en même temps que le quartier de l'instructeur et de ses employés. A part de mettre une ferme modèle sous les yeux des sauvages, l'intention était aussi d'y récolter un surplus de grain, de pommes de terre et de semailles, dans le but de fournir aux sauvages nouveaux venus le moyen d'ensemencer la terre.

L'autre méthode consiste à placer sur chaque réserve des laboureurs chargés de travailler avec les sauvages et pour leur profit. Je ne saurais trop recommander ce dernier plan, il a très bien réussi lorsqu'on a pu retenir les services de bons hommes. Dans les endroits où les fermes ont donné satisfaction, il serait à propos de les conserver jusqu'à ce que les sauvages pussent se suffire à eux-mêmes, vu que dans certains districts les récoltes qu'elles donnent sont les seules sur lesquelles nous puissions compter pour avoir de la semence l'année suivante. Que ces fermes produisent beaucoup ou peu, nous sommes toujours maîtres de ce qu'elles donnent, tandis qu'il faut souvent exercer une grande pression pour décider un sauvage à livrer son grain à l'agent ou à l'instructeur d'agriculture pour la semence de l'année suivante, même en lui donnant l'équivalent en farine.

Jusqu'ici nous n'avons pu cultiver les artichauts, vu que ces tubercules ont toujours péri par la gelée et le dégel, avant d'arriver à destination.

J'ai lieu de croire que si l'on pouvait se procurer du riz sauvage pour en ensemencer les bords des lacs dans les territoires, cela aurait le double avantage d'attirer les oiseaux aquatiques, et de fournir une nourriture sûre aux sauvages.

De la graine de tabac ayant été reçue il y a deux ans, cette plante fut cultivée avec quelque succès par nos sauvages, dans le voisinage du lac au Poisson Blanc. Je recommanderais qu'on en envoyât encore un peu l'année prochaine à chaque agence. La graine du tabac cultivé dans la province de Québec produirait des plantes plus fermes que celle du tabac des Etats-Unis.

Pendant mon inspection, cette année, j'ai particulièrement cherché à constater si les instruments aratoires fournis par les entrepreneurs exécutaient bien les travaux auxquels il étaient destinés, et je dois dire qu'il s'en est trouvé quelques-uns qui n'étaient pas des meilleurs modèles. A cet égard je mentionnerai surtout les charrues fournies en 1880, lesquelles, bonnes en apparence, n'ont pas répondu à l'attente des cultivateurs. Pour empêcher que ceci ne se renouvelle—non seulement pour les charrues mais encore pour d'autres instruments—il faudra, lorsqu'on demandera des soumissions, nommer le fabricant du modèle spécial dont on aura besoin, et n'en accepter aucun autre.

Des sauvages établis sur des réserves se sont souvent plaints à moi qu'ils ne peuvent se procurer ni thé ni tabac, tandis que d'autres qui flânent autour d'un poste de police ou d'un fort de la compagnie de la baie d'Hudson, parviennent en faisant quelques petits ouvrages, à avoir ces choses nécessaires aux adultes. C'est pour cela qu'il leur répugne tant d'abandonner ces endroits pour s'en aller sur leurs réserves, qu'ils quitteront aussi sous le prétexte le plus frivole, pour retourner aux établissements afin de s'y procurer les objets en question. J'ai l'honneur de suggérer qu'une petite quantité de thé et de tabac soit confiée à chaque agent pour qu'il en distribue un peu de temps à autre, comme récompense de bonne conduite, aux sauvages qui travailleront avec constance sur leurs réserves.

J'ai dû nécessairement omettre un grand nombre de choses triviales en elles-mêmes, dans le rapport qui précède ; il y a aussi plusieurs questions sur lesquelles j'ai fait rapport séparément à l'époque où elles se sont présentées, et je n'ai pas cru devoir en parler de nouveau ici. Lorsque la chose a été nécessaire, j'ai indiqué aux agents

en quoi ils pouvaient améliorer la tenue des livres et des registres du bureau. Plusieurs questions qui n'avaient pas d'importance relativement à l'administration des fermes ont aussi de temps en temps attiré mon attention. Lorsque j'ai jugé à propos d'opérer quelque changement, j'en ai donné l'ordre sans me croire obligé d'en faire rapport ni alors ni aujourd'hui. Dans les cas où les registres d'une agence n'étaient pas tenus aussi bien que je l'aurais désiré, et que tout le reste était régulier et au-dessus de tout reproche, j'ai donné tels conseils et laissé tels ordres, qui, s'ils sont suivis, mettront tout en ordre. De plus, avec les améliorations que nous nous proposons d'introduire dans les formules de nos états de ferme, il ne sera pas difficile de voir où vont les fortes sommes que nous déboursons.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

T. P. WADSWORTH,

Inspecteur des agences et des fermes des sauvages.

OTTAWA, 3 janvier 1881.

A l'honorable E. DEWDNEY,
Commissaire des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le 2 septembre 1880, je reçus vos instructions m'ordonnant d'hiverner dans les Territoires, soit à Battleford ou au lac aux Canards, endroits où il y avait des travaux à exécuter. Je fis hiverner le parti à Battleford, évitant par là de faire deux fois le chemin entre ce dernier endroit et le lac aux Canards, qui sont séparés par une distance de 123 milles.

Les plans et les notes d'arpentage ont été complétés et expédiés au département ; et avec le consentement du sous-surintendant général, on a fait deux plans de chaque réserve arpentée,—l'un pour votre bureau et l'autre pour celui de l'agent dans le district duquel se trouve cette réserve.

Le 10 janvier, je quittai Battleford pour Carleton-House dans le but de faire des arrangements pour les approvisionnements de la dernière saison, et je revins le 21 du présent mois.

Le 28, Son Honneur le lieutenant-gouverneur m'informa qu'il avait reçu d'Ottawa un télégramme l'autorisant à construire un pont sur la rivière à la Bataille, et il me demanda d'entreprendre cet ouvrage. On avait d'abord songé à construire un pont à piles, mais à cause de la grande dépense qu'il aurait fallu faire pour rendre les matériaux sur les lieux à cette époque de l'année, cette idée fut abandonnée et l'on décida de s'en tenir à un pont de pilotis. Vu qu'il était impossible de se procurer du bois convenable dans le voisinage, le premier pilotis ne put être enfoncé que le 23 février.

Les pilotis avaient trente pieds de longueur et de huit à dix pouces au petit bout ; ils furent enfoncés de treize à seize pieds dans une glaise bleue recouverte d'une couche de sable épaisse d'un pied et demi à deux pieds, et au-devant de chaque groupe de pilotis sur lesqeuels reposait la superstructure, se trouvaient des défenses triangulaires faites de sept gros pilotis bien enfoncés et solidement liés ensemble. Les travaux furent continués tout l'hiver, et lorsque le pont fut terminé (à l'exception du garde-fou d'un côté), il fut emporté par la glace, qui se rompit soudainement en gros blocs solides.

Une embâcle s'étant formée à peu de distance en descendant, je réussis à sauver la plus grande partie des matériaux qui depuis servirent à construire un " pont d'été." L'eau continua à monter jusqu'au mardi, 19 avril, époque à laquelle elle inonda le bas de la ville, où elle causa des dommages considérables à des particuliers.

Le lundi, 25 avril, je levai mon camp d'hiver, et partis le lendemain dans le but d'arpenter une réserve pour le chef Moosoomin, qui s'était établi à environ douze milles à l'ouest de Battleford, sur la rivière Saskatchewan. A cause de l'entêtement du chef et du temps couvert, les travaux ne purent être commencés que le mercredi, 29, en traversant la rivière pour nous porter de quatre milles plus à l'ouest. Les bords de la Saskatchewan sont bien boisés et le sol est excellent. Le chef possède environ une douzaine de maisons à l'angle nord-est de sa réserve. La limite est traverse une contrée onduleuse possédant un bon sol, du bois de construction, des bosquets de peupliers et un petit lac ; il y a de l'eau en abondance dans les vallées,

mais une saison sèche la rendrait rare. Sur la limite sud le sol se compose d'une légère marne sablonneuse. Cette limite atteint la rivière à la Bataille au bout de 311 chaînes et 52 chaînons, et suit le côté nord de la rivière l'espace d'environ 15 chaînes, en coupant la limite ouest. De là au nord et le long de la limite ouest, à la distance de 68 chaînes et 10 chaînons, se trouve un petit lac large de 58 chaînes et 81 chaînons, et d'un mille et demi de longueur environ, qui empiète d'environ 20 chaînes sur la réserve. Le sol reste léger jusqu'à la distance de 170 chaînes, et de ce dernier point jusqu'à la Saskatchewan il est bon ; la surface en est ondulante. Le bois consiste en bosquets de peuplier; à la distance de 540 chaînes, la ligne passe au milieu de grands peupliers et sapins, et continue ainsi jusqu'au bord de la rivière. La superficie de la réserve comprend 23 milles carrés, ce qui est la quantité allouée pour 115 âmes.

Non loin de Moosoomin, à l'ouest, je traçai la réserve du chef Enfant-du-Tonnerre, laquelle a trois milles de largeur et s'étend depuis la Saskatchewan jusqu'à la rivière à la Bataille. Sa superficie est d'environ 24 milles. Le sol, le bois et l'eau y sont semblables à ceux de la réserve de Moosoomin.

Le chef a construit un petit nombre de maisons sur les bords de la Saskatchewan. Actuellement, sa bande ne se compose que de 66 âmes, mais comme elle est en voie de formation, il n'y a pas de doute qu'elle augmentera ; en sorte qu'après avoir consulté l'agent (M. Reed) j'ai pensé qu'il valait mieux tracer la réserve telle qu'elle est, et, autant que possible, terminer les travaux dans le voisinage de Battleford.

L'eau de la rivière à la Bataille étant trop haute, nous retournâmes à Battleford pour transporter l'équipement de l'autre côté au moyen d'une embarcation, et le 24 mai je commençai l'arpentage de la réserve du chef Faiseur-d'Etangs, laquelle est située à environ 30 milles à l'ouest de Battleford, sur le côté sud de la rivière Bataille. La bande de ce chef comprend 149 âmes, et la superficie de sa réserve est de 30 milles carrés.

Un lac d'eau douce, large de 69 chaînes et 91 chaînons, part de l'angle nord-est et s'étend au sud, sur la limite est, à la distance 110 de chaînes ; à 227 chaînes, petit lac large de 35 chaînes, à bords marécageux ; à 330 chaînes, borne (dans un marais) marquant l'angle sud-est. Sol sablonneux ; bois, peuplier rabougri.

En allant vers l'ouest, sur la limite sud, le sol est meilleur ; il se compose de marne sablonneuse. A 242 chaînes se trouvent les Buttes de l'Œil, et à 264 chaînes, 91 chaînons, le ruisseau de la Butte de l'Œil—cours d'eau large de cinquante pieds et de soixante pieds de profondeur, qui coule dans une vallée profonde, vers le nord-est, et se décharge dans la rivière à la Bataille, à environ un mille et demi de l'angle nord-ouest de la réserve. J'ai vu des sauvages prendre de grosses barbottes près de l'embouchure de ce ruisseau.

A 337 chaînes de cette limite se voit un petit lac large de dix chaînes, et à 400 chaînes, ou 5 milles, se trouve une borne avec un monceau de terre indiquant l'angle sud-ouest. Il n'y a que peu de bois sur cette ligne.

Limite ouest.—A 33 chaînes traverse un petit cours d'eau large d'environ 12 pieds et de 2 pieds de profondeur ; à 93 chaînes, 63 chaînons, passe le ruisseau de la Butte de l'Œil, qui n'a ici que 40 pieds de largeur et 2 de profondeur ; à 292 chaînes et 40 chaînons, petit cours d'eau large de 3 pieds et profond de 1½ ; à 612 chaînes et 90 chaînons, borne et monceau de terre indiquant l'angle nord-ouest ; et à 619 chaînes la rivière à la Bataille. Le peuplier se montre près de la traverse du ruisseau de la Butte de l'Œil, et on le trouve épars sur tout le parcours de la ligne. Les bords de la rivière Bataille sont peu élevés et s'étendent jusqu'à deux milles en certains endroits. Le sol de ce plateau est excellent. Les fermes des sauvages sont toutes ici. J'ai remarqué qu'un peu de défonçage avait été fait au sommet de la butte, mais il a été abandonné. Est-ce à cause du manque de semence ou par défaut de courage ? Je ne puis le dire, mais il est probable que cela fut dû à la dernière de ces deux causes.

Ceci complète l'arpentage des réserves des sauvages dans le voisinage de Battleford, à l'exception de celle de Frappe-le-dans-le-dos, qui s'est réfugié sur le bord de la rivière à la Bataille, à environ 15 milles de Battleford.

Le fertile plateau mentionné dans la description de la dernière réserve a ici environ un demi-mille de largeur, et immédiatement au sud de ce plateau se trouve une ligne de buttes de sable stériles.

Je vins ici en 1879 pour donner une réserve au chef assiniboine Moustique, mais

aussitôt l'arpentage commencé, je dus l'abandonner. Ce chef choisit plus tard son terrain à côté de celui de Faisan-Rouge, dans les collines de l'Aigle. Frappe-le-dans-le-dos arriva peu de temps après (dans la même saison) et je lui expliquai qu'il serait impossible de lui donner ici une réserve qui eût quelque valeur; mais il parut décidé à rester, et vu que sa bande le quitte rapidement, il n'y a pas de doute que dans un an ou deux le terrain suffira pour lui et ses compagnons. En 1879 cette bande comprenait 143 âmes, et l'agent Orde me dit que le printemps dernier il ne lui en restait qu'environ 60.

Jeudi, le 2 juin, je quittai Battleford pour les Bois aux Orignaux *viâ* Carleton. Vu que mes voitures étaient pesamment chargées et les chemins boueux, je décidai d'aller par la plaine, ou sentier extérieur, qui est de 17 milles plus long que celui de la rivière ou des buttes, car à cette saison c'était, je crois, le meilleur parti à prendre. Nous arrivâmes à Carleton le 9 courant, après avoir eu de la pluie tous les jours depuis notre départ de Battleford. Quitté Carleton le lendemain et arrivé aux Bois aux Orignaux mardi, le 14. Distance à partir de Carleton, 100 milles.

Je trouvai le chef Bonnet Blanc et sa bande établis sur une plaine basse, longue d'environ 10 milles et large de 2 à 3, près de la Saskatchewan sud, qui coule ici dans une direction nord-ouest. La bande a occupé cet endroit pendant quatre ans environ, et bien qu'on ne lui ait rien enseigné le printemps dernier, elle a fait des progrès très remarquables dans la culture. Elle possède dix ou douze champs d'une étendue considérable, qui sont bien cultivés et entourés de bonnes clôtures.

La bande se compose de 70 à 80 âmes, et mes instructions étant d'allouer quatre-vingts acres pour chaque cinq individus, je lui accordai 1,280 acres,—ce qui forme deux sections de terrain.

L'arpentage fut commencé le 16 juin et terminé le 20; je m'arrangeai de manière à renfermer dans ses limites toutes les améliorations faites par la bande et occupant l'extrémité nord de la plaine qui le longe sur environ un mille et demi.

L'état dans lequel je trouvai les moissons de ces sauvages, joint à leur désir évident de faire des progrès, confirme le témoignage de leur instructeur, M. Weldon, qui dit qu'ils sont intelligents et bien disposés, et qu'ils n'ont besoin que d'être enseignés pour pourvoir faire eux-mêmes leurs travaux.

Cette bande est l'un des débris de la nation jadis puissante des Sioux, et la mort semble avoir exercé de terribles ravages au milieu d'elle; quarante de ses membres ont été emportés dans le cours des trois dernières années, et la plupart de ceux qui restent sont assez avancés en âge.

Le vieux chef Bonnet Blanc gémit de la décadence de sa tribu, et souvent il compare dans un langage éloquent son existence misérable et précaire, avec l'ancienne puissance et la suprématie de cette nation, qui était aussi nombreuse que les brins d'herbe et dont les loges couvraient la prairie.

Avec cette bande vit un chef nommé Petite Corneille ou "Bob-tail Crow," qui prit une part active au massacre du Minnesota. Une récompense ayant été offerte par le gouvernement des Etats-Unis pour sa capture, il s'est réfugié sous notre drapeau, à l'ombre duquel il se plaît à passer en revue les émouvants incidents de sa précoce carrière. Il a en sa possession deux médailles du roi George III qui, dit-il, sont dans sa famille depuis des générations, ainsi qu'une épée d'officier américain portant la marque du gouvernement des Etats-Unis.

CHEF UNE-FLÈCHE.

La réserve de ce chef est située sur la Saskatchewan, à environ quatre milles de la "traverse" de Fisher, dans une direction nord-est. Le chef Une-Flèche et sa bande ont vécu ici pendant quelque temps et fait eux-mêmes leurs améliorations. La contrée, dans ces environs, ou, en d'autres termes, la contrée jusqu'à environ six milles de la rivière qu'elle longe, est une prairie couverte de bosquets de peuplier dont quelques-uns ont une étendue considérable, et d'innombrables petits étangs dont la grandeur varie de cinq acres à moins. Le sol se compose d'une marne sablonneuse, avec sous-sol de même nature, et est de bonne qualité. Les moissons que portait la petite étendue de terre cultivée par ces sauvages était dans un état florissant, et je regrette beaucoup que des gens qui ont tout à souhait pour exploiter de vastes champs, et même un laboureur pour les instruire, ne montrent pas plus de courage ou un

désir plus sérieux de faire des progrès. Ce fait est surtout frappant lorsqu'on arrive de la réserve des Sioux, située aux Bois des Orignaux, où ces sauvages, avec le huitième seulement de cette grandeur de terre, font de bien plus grands progrès, bien qu'ils aient à lutter contre des difficultés plus grandes et qu'ils jouissent de moins d'avantages.

Le troisième principal méridien coupe cette partie du pays, et à l'ouest de cette ligne la terre a été subdivisée, vu qu'il est toujours mieux de placer les réserves des sauvages de manière à ce qu'elles s'accordent autant que possible avec l'arpentage des terres fédérales. J'ai tiré comme suit les lignes de celle-ci :—A l'ouest du méridien, les limites de la réserve correspondent à la subdivision susdite, y compris l'espace de une chaîne et demie de largeur allouée pour le chemin,—avec celui alloué pour la même fin le long de ses côtés nord, ouest et sud; à l'est du même point, la réserve s'étend jusqu'à la distance de 81 chaînes, de manière à s'accorder avec le règlement actuel, qui oblige de laisser un espace large d'une chaîne pour le chemin, en sorte que cet espace a été ménagé tout alentour de la réserve. L'arpentage a été commencé le 27 juin et terminé le 5 juillet; la superficie de la réserve est de seize milles carrés. Il serait superflu de donner une description de chaque ligne, vu que la contrée est toute pareille et qu'elle a déjà été décrite.

Le jour même où l'arpentage fut terminé je quittai cette réserve pour Prince-Albert, dans le but de compléter les travaux dans ce voisinage; mais comme je vis qu'aucuns nouveaux arpentages ne pouvaient être faits sans les plans et les notes des premiers, et vu que j'ai traité au long des travaux à faire dans mon rapport mensuel du 27 juillet, dont une copie a été transmise au département, il est inutile que je revienne sur ce sujet.

Réserve du lac Marécageux—chef Petty-Qua-kee—située à environ vingt milles de Carlton.

Quittant Carlton House le 19 juillet, après un retard de deux jours causé par des vents contraires qui nous empêchèrent de traverser la rivière, nous atteignîmes le lac Marécageux le 20 et commençâmes nos travaux le lendemain.

La réserve du lac Marécageux n'étant qu'à une couple de milles au sud-ouest de celle de Mistowasis, ou réserve de la Plaine du Serpent, je décidai que la limite sud de cette dernière serait autant que possible la limite nord de la première; par conséquent les deux milles et demi est de la réserve du lac Marécageux correspondent à la partie ouest de la limite sud de celle de Mistowasis. Lors du dernier paiement, la bande comprenait 210 âmes, ce qui lui donnait droit à 42 milles carrés. C'est ce que je lui accordai en donnant à la réserve 7 milles de longueur sur 6 de largeur.

L'arpentage commencé le 21 fut terminé le 27, ce qui donne une moyenne de 4½ milles par jour. Le tiers ouest de la réserve est couvert de peupliers et de pins qui donneront de grandes quantités de matériaux pour les clôtures, ainsi que d'excellent bois de construction. Le sol est une riche marne sablonneuse d'une profondeur considérable, avec sous-sol de sable. Les moissons étaient belles, et quelques-uns des végétaux que j'ai vus dans les jardins des sauvages feraient honneur à la province d'Ontario.

Les gens de cette réserve ne cultivent pas sur une aussi grande échelle que leur voisin, le chef Mistowasis; ils préfèrent la chasse. Je crois néanmoins qu'ils commencent à s'apercevoir de leur erreur, et il n'y a pas de doute qu'ils feront des semailles beaucoup plus considérables l'année prochaine. Ils ont construit sur la réserve dix ou douze bonnes maisons, et presque tous ont abandonné la couverture pour les vêtements de l'homme blanc, ce qui est un grand pas vers la civilisation.

La plus grande partie de l'eau est alcaline et par conséquent impotable; il y a des marais à foin en abondance et une grande étendue de bons fonds de terre.

Le 30 nous étions en route pour le lac la Prairie, situé dans quelque endroit supposé inabordable, au nord-ouest du lac Vert, et le 31, dimanche, nous campâmes à la ferme des sauvages placée sous le contrôle de M. Chaffer, instructeur.

Cette ferme est située entre les réserves de Mistowasis et d'Antahacoops; elle est bien entourée de clôtures et paraît être soigneusement entretenue par un homme expérimenté qui récoltera cette année d'abondantes moissons de blé, d'orge, d'avoine et de racines.

On peut dire que les sauvages des réserves voisines sont les plus industrieux des

territoires compris dans le traité n° 6 ; ils cultivent la terre depuis plusieurs années, et M. Chaffer dit que l'année prochaine ils pourront se suffire entièrement à eux-mêmes.

Cet état de chose satisfaisant, tout en étant très flatteur pour le gouvernement et les sauvages eux-mêmes, aura sans doute un bon effet sur les autres bandes des environs, qui suivront l'exemple de ces sauvages et profiteront de leur expérience.

A l'occasion de la visite qu'il a faite à Carlton-House lors de son récent voyage dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouverneur général a donné une médaille d'argent pour excellence en culture et bonne conduite, à chacun des deux chefs Mistowasis et Ahtahacoop, qui se montrent excessivement fiers de cette marque de distinction.

L'église presbytérienne du Canada a sur la réserve de Mistowasis une mission confiée au révérend John McKay, et la Société des Missionnaires Chrétiens de Londres, Angleterre, en a une sur celle d'Ahtahacoop, sous les soins du révérend John Hines, qui y a construit l'une des meilleures églises qui soient dans les territoires. Ce monsieur dirige aussi une école dont quelques-uns des élèves sont assez avancés (me dit M. Hines) pour lire l'histoire d'Angleterre et l'histoire ancienne, en outre des progrès considérables qu'ils ont faits dans l'arithmétique, la géographie, etc.

La contrée depuis Carleton jusqu'à la limite nord de la réserve d'Ahtahacoop—distance d'environ 55 milles—est une prairie semée de bouquets de peuplier, de marais à foin et de vallons entrecoupés de nombreux petits lacs. Le sol, qui se compose de marne sablonneuse, avec sous-sol de sable et parfois de glaise, est d'assez bonne qualité, mais au-delà de cette réserve, dans une direction nord, le pays change rapidement, les forêts deviennent plus épaisses, le bois plus gros, et le sol plus léger, tandis que sa surface, jusque-là légèrement ondulante et comparativement unie, devient accidentée et abrupte. A la Grande Rivière, qui se trouve à 58 milles de Carleton, peut être fixée la limite sud de la vraie forêt, et depuis ce point jusqu'au lac Vert—distance de 85 milles, à travers un bois touffu, le sentier déroule ses sinuosités le long des hauteurs, sur les collines et à travers les marais et les muskegs qui se rencontrent à leur pied.

La route du lac Vert est le grand chemin de la compagnie de la Baie d'Hudson entre le district sud et le district nord ou de la rivière aux Anglais, et elle mérite à tous égards les épithètes qu'on lui applique ou qu'on pourrait lui appliquer. Ce chemin a été fait à grands frais par la compagnie de la Baie d'Hudson, mais il est à voie simple, et les ornières qu'y a creusées depuis des années le mouvement du commerce le rendent presque impraticable. Le voyageur cheminant péniblement, contemple çà et là les débris de plus d'une vieille charrette, et se demande si ce n'est pas à son tour de voir périr la sienne. Nous revînmes par un nouveau sentier que la compagnie a terminé cette année ; bien que cette route soit un peu plus longue, elle est bien meilleure que l'autre, quoique un peu montueuse en certains endroits pour de fortes charges.

C'est sur ce chemin que les distances furent mesurées à l'odomètre, vu qu'en allant il m'avait été impossible de me servir de cet instrument.

Nous arrivâmes le 5 août au dépôt de la compagnie, situé à l'extrémité sud du lac Vert, et nous apprîmes du préposé qu'à partir de cet endroit on ne pouvait aller qu'à cheval au lac de la Prairie, et que le sentier était à peu près impraticable, vu que les maskegs étaient presque remplis d'eau. Le seul moyen qui nous restât était de faire le voyage en canot, en descendant le lac Vert jusqu'à la rivière du Castor, puis remontant la rivière du Castor jusqu'à la rivière de la Prairie, et cette dernière jusqu'au lac de la Prairie, endroit choisi pour la réserve. En conséquence, nous envoyâmes les chevaux à l'herbe sous la garde d'un sauvage, et les charrettes ainsi que tout ce dont nous n'avions pas absolument besoin pour ce voyage, furent laissés au dépôt. Un canot généreusement mis à notre disposition par la compagnie fut amené de l'extrémité nord du lac, et le reste de notre équipement fut transporté par ce moyen à cet endroit, au poste de la compagnie, que nous atteignîmes le 8 août.

Le 9, ayant loué quatre petites embarcations des habitants qui vivent dans le voisinage du poste, nous partîmes pour le lac de la Prairie, et après quelques luttes acharnées contre les rapides et les courants impétueux des rivières du Castor et de la Prairie, nous arrivâmes le 12 au *Landing*, qui est à quatre milles du lac; mais à cause

de l'eau basse et des roches nous ne pûmes aller plus loin, et fûmes obligés d'empaqueter là nos provisions, notre équipage de campement, etc.

La forme du lac de la Prairie est presque ovale ; il a environ sept milles de longueur sur deux et demi de large, et est situé dans une direction nord-est et sud-ouest. Il se décharge par la rivière de la Prairie—cours d'eau large d'environ 50 verges—qui en sort près de son angle sud-ouest.

La contrée alentour du lac de la Prairie offre principalement de la plaine semée de bouquets de peuplier, et celui qui a traversé celle d'Edmonton reconnaît aisément ici la même conformation géologique, la prairie ondulante avec ses bouquets de peuplier et ses forêts de sapin, le sol riche, profond et marneux, ainsi que les mêmes riches pâturages.

Lors du dernier paiement cette bande comptait 71 âmes, ce qui lui donnait droit à 16 milles carrés de terre.

Les limites de la réserve furent fixées de manière à satisfaire autant que possible les goûts de la bande. Elle a un front d'environ un mille sur le lac et s'étend de 4 milles en arrière (franc nord) ; sa largeur est d'environ 3½ milles. La rivière de la Prairie, le long de laquelle on trouve du beau bois de construction, suit la limite est, qu'elle franchit quatre fois. Le poisson abonde tant dans le lac que dans la rivière, en sorte qu'à tout prendre, c'est une réserve très exceptionnelle où l'on trouve du poisson en abondance, un sol excellent, du bois en quantité et de la bonne eau.

L'arpentage commencé le 13 fut terminé le 18, à temps pour nous permettre d'arriver le même jour aux fourches des rivières du Castor et de la Prairie.

Nous arrivâmes l'après-midi suivant au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson. Nous ne mîmes qu'un jour à descendre, tandis que nous en avions pris quatre pour monter. En descendant nous fîmes une coupe approximative des rivières de la Prairie et du Castor, dont nous déterminâmes le cours à l'aide du compas et les distances par l'estimation. Nous prîmes également les latitudes du lac de la Prairie et de l'extrémité sud du lac Vert. La longueur de la rivière de la Prairie est d'environ 24 milles. La rivière du Castor est comparativement un grand cours d'eau large de 80 à 100 verges, et assez profond pour être navigable pendant la plus grande partie de la saison. Sa longueur depuis la rivière de la Prairie jusqu'au lac Vert est d'environ 25 milles. Le lac Vert est situé au sud de la rivière du Castor, dans laquelle il se décharge par le ruisseau du lac Vert (long d'environ 4 milles) ; sa longueur est d'environ 18 milles et sa largeur moyenne d'environ ¾ de mille.

Les bords sont couverts d'une épaisse forêt de peuplier et d'épinette de moyenne grosseur. Le seul établissement (comprenant un petit nombre de maisons) est celui des employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, autour du poste, à l'extrémité nord du lac, lesquels parviennent à vivre en obtenant parfois de l'ouvrage de la compagnie, ainsi qu'en faisant la pêche et cultivant de petits champs de pommes de terre. Ce sont en grande partie des métis français.

22 août.—Quitté l'extrémité inférieure du lac Vert et arrivé à Carlton le 27. Nous prîmes en tout, au nord de la Saskatchewan, 40 jours pendant lesquels nous tirâmes une ligne de 42 milles et parcourûmes 400 milles par les plus mauvais chemins des territoires du Nord Ouest,—voyageant en charrette, en canot ou à pied.

Dimanche, 28 août.—Je vous rencontrai à Carlton-House et reçus vos instructions verbales, m'ordonnant de me rendre à Edmonton, où je devais faire hiverner le parti après l'avoir réduit au personnel indispensable.

Vu que mes chevaux avaient grand besoin de se reposer, je résolus d'attendre le courrier de l'est, qui était sur le point d'arriver, ce qui donna aux animaux le temps de prendre des forces pour le voyage d'Edmonton. Nous quittâmes Carlton le 8 septembre et arrivâmes à Battleford le 13. J'achetai à ce dernier endroit une partie de mes provisions pour l'hiver et la saison suivante, et ayant passé quelques jours à chercher un cheval égaré, le départ du parti pour Edmonton ne put avoir lieu que le 22. La saison se trouvant si avancée, je fis avec l'agent chef Hardisty, par dépêches télégraphiques de Battleford, les arguments nécessaires pour que mes hommes pussent hiverner convenablement, ce qui m'exempta un voyage d'aller et retour entre Battleford et Edmonton—distance de 510 milles,—et je partis le même jour (22) pour Winnipeg.

A cause de la pluie, de l'épuisement des chevaux et des mauvais chemins, le parti

ne put arriver à Edmonton que le 13 octobre, et vers le 1er novembre il prenait ses quartiers d'hiver. J'arrivai à Brandon le 18 octobre et pris là le convoi de chemin fer pour Winnipeg.

Le nombre total des jours consacrés aux opérations par le parti (du 25 avril au 18 octobre, dimanches exclus) a été de 151, dont il faut déduire:—pour cause de mauvais temps, 11 jours; à Carleton, 11; à Battleford, 8—total, 30 jours,—ce qui en laisse 131 dont j'ai passé 39½ sur la ligne en arpentant 126 milles (soit une moyenne de 3 milles par jour) à travers un pays en grande partie boisé, ainsi que les notes d'arpentage le démontreront.

Le reste du temps, c'est-à-dire pendant 81½ jours, nous parcourûmes 2,502 milles, ce qui donne une moyenne de 31 milles par jour. Lorsque je partis, au printemps, j'avais l'intention de terminer la délimitation de toutes les réserves situées à l'est de Battleford, ainsi que de celles de Battleford même; et si les réserves de Prince-Albert s'étaient trouvées placées où je m'attendais de les voir, j'y aurais réussi. Toutefois, je dois dire que sans la cordiale coopération de mon aide et du parti, je n'aurais pas pu accomplir ce qui a été fait.

Les officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson et de la police à cheval du Nord-Ouest, avec leur bienveillance ordinaire, m'ont donné l'aide qu'ils ont pu.

Ci-joint les distances en suivant le sentier sur le parcours que nous avons suivi, distances qui n'ont pas encore été publiées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

GEO. SIMPSON,

Arpentage des réserves des sauvages, traité n° 6.

Distances par le sentier, de Carleton-House au coude de la Saskatchewan-sud.

Du coude.		De Carleton.
145·00	Carleton-House	0·00
132·50	Lac aux Canards	12·50
126·50	Passage d'eau de Fisher	18·50
119·50	Passage d'eau des fourches de Gabriel	65·50
104·00	Route des fourches jusqu'à la réserve des Sioux (fin du bois)	41·00
82·50	Coupe la ligne de télégraphe près de la 10me ligne de base	52·50
52·00	Ruisseau	93·00
36·00	" 30 pds. de largeur, 1½ de profondeur (en vallée)	109·00
.....	Coude de l'embranchement du sud de la Saskatchewan	145·00

GEO. A. SIMPSON,

Arpentage des réserves des sauvages, traité n° 6.

OTTAWA, 7 janvier 1882.

Distances par le sentier, de Carleton-House au dépôt situé à la tête du lac Vert.

Du dépôt.		De Carleton.
133·65	Carleton-House	0·00
112·00	Fourches de la route du lac Marécageux	21·65
108·10	Mission presbytérienne jusq. la rés. de Mistowasis.	25·55
102·60	Ferme sauvage	31·59
100·40	Ruisseau (pont)	33·61
97·20	Lac	36·45
90·30	Mission de C.M.S., Lac aux Sables	43·35
89·00	Ruisseau (6 pds. de largeur, 1 pd. de profondeur, pont)	44·65
81·55	Rivière aux Ecailles	52·10
75·57	Grosse Rivière (près de la limite méridionale de la forêt)	58·80
71·46	Lac du Poisson Blanc	62·19
57·60	Fourches (anciennes et nouvelles routes)	76·50

53·20	Ruisseau (pont)	80·45
40·20	" (12 pds. de largeur, 2½ pds. de profondeur, pont)	93·45
26·00	" L'Image "	107·65
22·00	Fourches (nouvelles et anciennes routes)	111·65
20·45	Les " Deux Ponts " (Lac Croche)	113·20
17·37	Lac à l'Eau claire	116·28
15·40	Lac	118·25
6·70	Ruisseau (pont)	126·58
0·00	Dépôt de la compagnie de la Baie d'Hudson	133·65

GEO. A. SIMPSON,
Arpentage des réserves des sauvages, traité n° 6.

OTTAWA, 7 janvier 1882.

OTTAWA, 10 janvier 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant au sujet des travaux d'arpentage qui ont été faits pendant la dernière saison sur les réserves des sauvages du traité n° 4, territoires du Nord-Ouest, confiés à ma surveillance.

Les travaux de la saison ont compris l'attribution des réserves dans les localités suivantes, savoir :—

Montagne de l'Origaal,	Lac à la Pêche,
Lac Croche et lac Rond,	Montagne de Tondre,
Lac aux Noix,	Les Qu'Appelles.

Je partis d'Ottawa le 5 mai et me rendis à Winnipeg afin d'y préparer mon équipement.

Le 4 juin j'avais terminé l'achat des approvisionnements, préparé les moyens de transport, et m'étais pourvu d'animaux et de l'équipement de camp, et le parti se mit en marche pour l'ouest.

Le surplus des approvisionnements, etc., après qu'on eût chargé les voitures, fut expédié à Fort-Ellice, sur un des steamers de la compagnie de la baie d'Hudson naviguant sur la rivière Assiniboine.

Le 8 juin je partis de Winnipeg par chemin de fer en route pour le Portage-la-Prairie, où je rejoignis le parti qui devait m'accompagner.

Comme c'est l'habitude pendant cette saison de l'année, les chemins étaient très fatigants pour les chevaux. Cependant les mulets traversèrent les trous de vases plus facilement que je ne m'y attendais, et dès que nous atteignîmes un terrain plus solide, à l'ouest de la rivière Petite Saskatchewan, le voyage dans les prairies fut moins fatigant pour les hommes et les bêtes.

J'arrivai au Fort-Ellice, le 18 juin, et je ne fus pas peu surpris d'apprendre qu'il me faudrait passer en bac sur la rivière Assiniboine mon équipement complet, car l'eau avait atteint une hauteur extraordinaire et remplissait la vallée d'un côté à l'autre.

Au Fort Ellice je me suis mis en rapport avec le colonel McDonald, et par son entremise je reçus instruction de me rendre à la montagne de l'Orignal et d'y fixer les limites des réserves des bandes de Croupe-de-Faisan et de l'Homme-de-l'Océan.

J'emmagasinai au Fort Ellice mes approvisionnements supplémentaires, et me transportai le 23 juin à la coulée des Castors, en route pour la montagne de l'Orignal.

Un des hommes du parti, du nom de Houston, eut le malheur de se faire piquer au genou par un insecte. L'enflure devint grave, et comme nous n'avions pas de remèdes à notre disposition, je crus sage de le renvoyer au Fort Ellice, où il arriva à point pour prendre le steamer allant à Winnipeg.

Quand on a laissé la partie de terre sablonneuse qui se trouve entre la rivière Qu'Appelle et la coulée des Castors, le sentier qui conduit à la montagne de l'Orignal parcourt une prairie légèrement accidentée. Le sol se compose généralement de marne et de quelques graviers, et l'eau se trouve dans de nombreux étangs de peu de profondeur et variant d'après la sècheresse de la saison.

Le bois qu'on voit sur cette route consiste en de petits bouquets d'arbres rabougris et quelques peupliers desséchés, excepté cependant au crique à la Pierre-à-Calumet—qui est un endroit plus attrayant pour le colon—et où il paraît y avoir bon

TREATY No. 6.
Battleford District.
SCALE,
100 Miles 1 inch.
Geo. A. Simpson
D. L. S.
SASKATCHEWAN RIVER
(N. BRANCH.)
TRAIL
TRAIL TO BATTLEFORD FROM MOOSOMINS.
MOOSOMIN'S RESERVE
AREA, 23 SQ MILES.
Chs. lks. 568.97.
360 chs.
NORTH.
Chs. lks. 320.0.
P. IN M.
M.P.
CANADIAN PACIFIC
BATTLE RIVER.
TRAIL FROM BATTLEFORD TO EDMONTON
TELEGRAPH LINE.
Sheet 1.

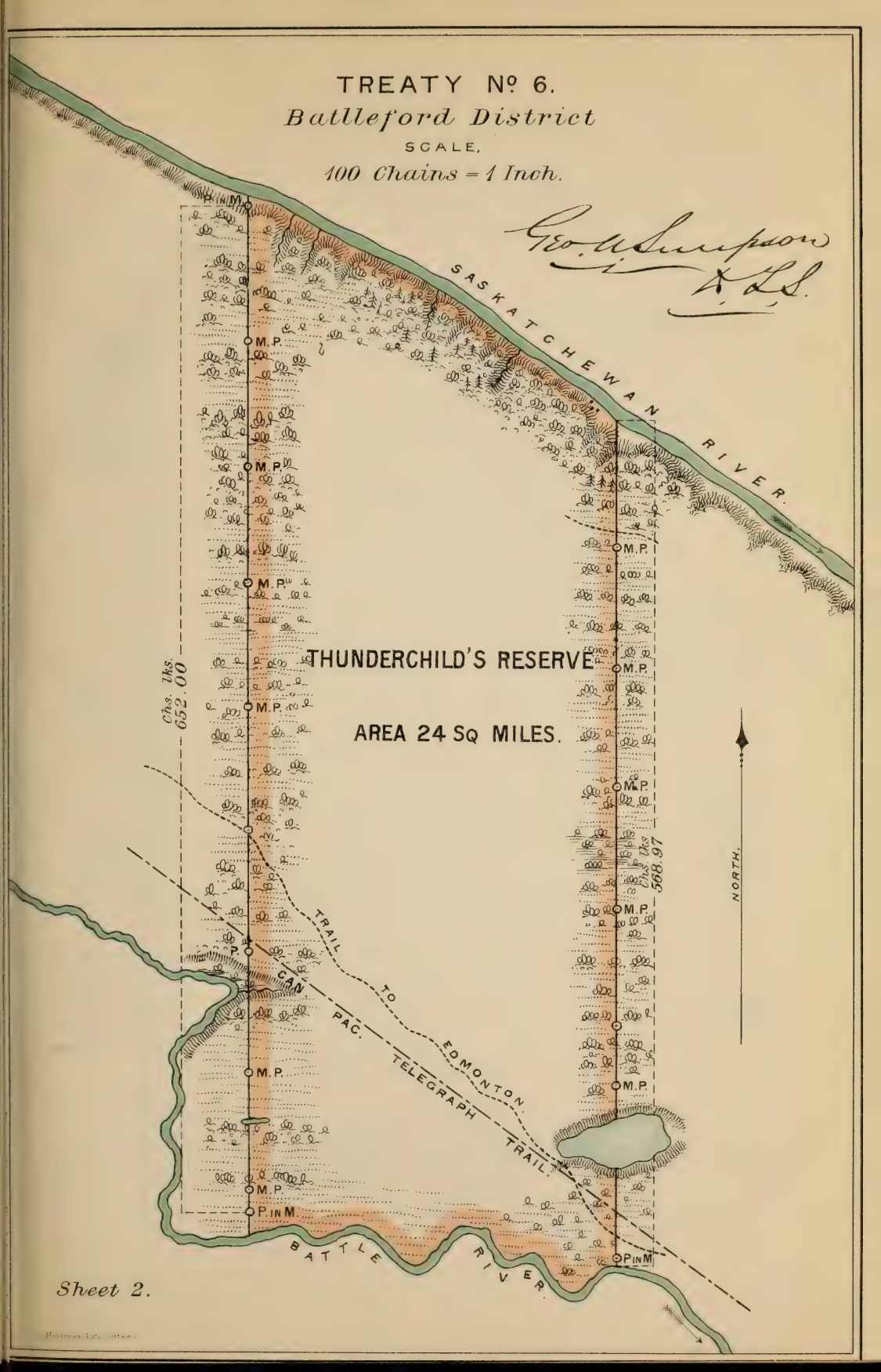
TREATY Nº 6.
Battleford District
SCALE.
100 Chains = 1 Inch.
Geo. A. Simpson
D. L. S.
SASKATCHEWAN RIVER.
THUNDERCHILD'S RESERVE
AREA 24 SQ MILES.
Chs. lks. 652.00
Chs. lks. 568.97
NORTH.
TRAIL TO EDMONTON.
CAN. PAC. TELEGRAPH TRAIL.
BATTLE RIVER.
P. IN M.
M.P.

Sheet 2.

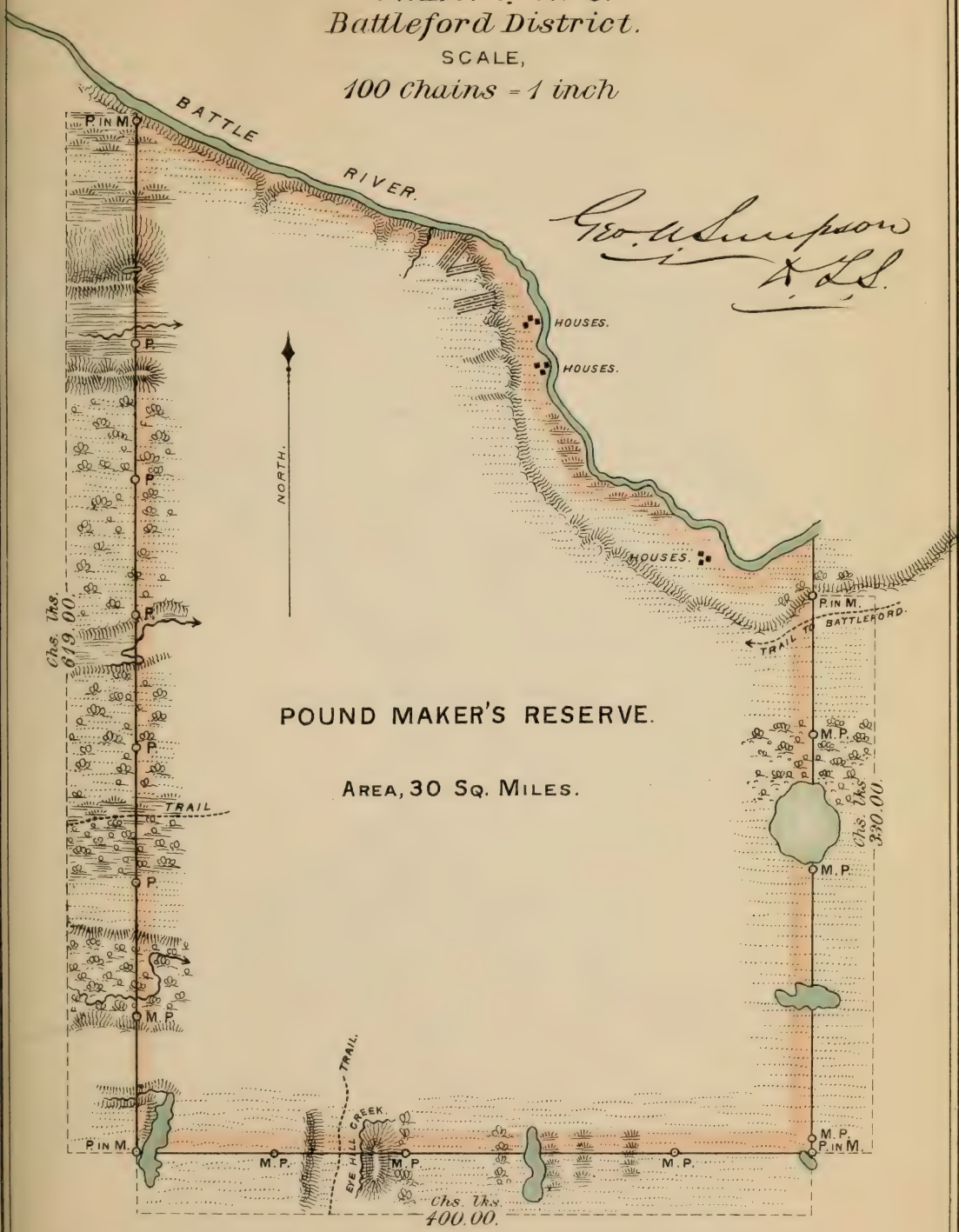
TREATY No. 6.
Battleford District.
SCALE,
100 Chains = 1 inch
BATTLE RIVER.
Geo. A. Simpson
D. L. S.
HOUSES.
HOUSES.
HOUSES.
NORTH.
P. IN M.
P.
P.
P.
P.
P.
M. P.
Chs. lks. 619.00.
TRAIL
TRAIL TO BATTLEFORD.
POUND MAKER'S RESERVE.
AREA, 30 SQ. MILES.
M. P.
M. P.
Chs. lks. 330.00.
TRAIL.
EYE HILL CREEK.
P. IN M.
M. P.
M. P.
M. P.
M. P.
P. IN M.
Chs. lks. 400.00.

Sheet 3.

TREATY Nº 6.

Carlton District.

SCALE.

30 Chains = 1 Inch.

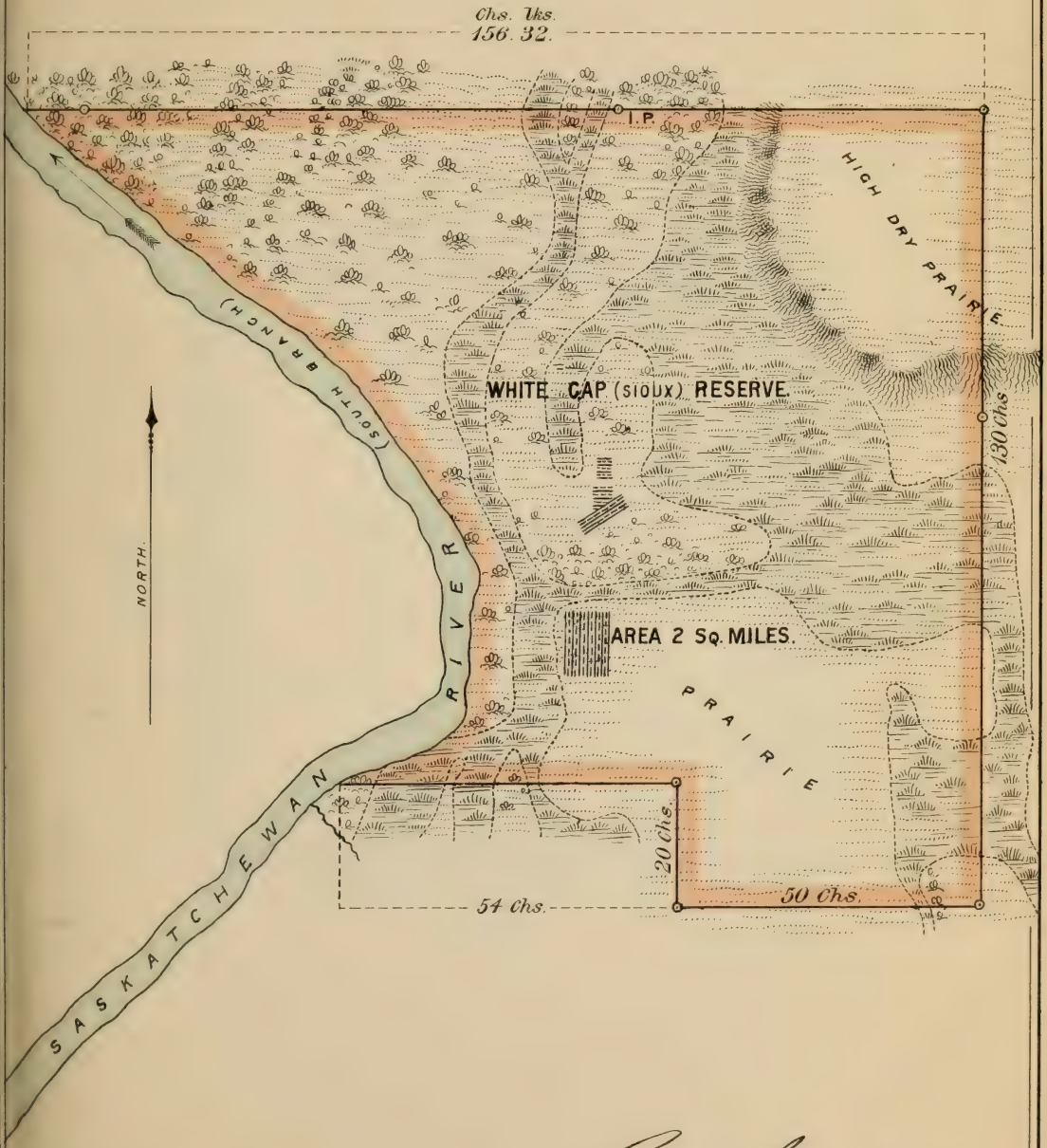

Sheet 4.

Geo. A. Simpson
D. L. S.

TREATY Nº 6.

Carlton District.

SCALE,

100 Chains = 1 inch.

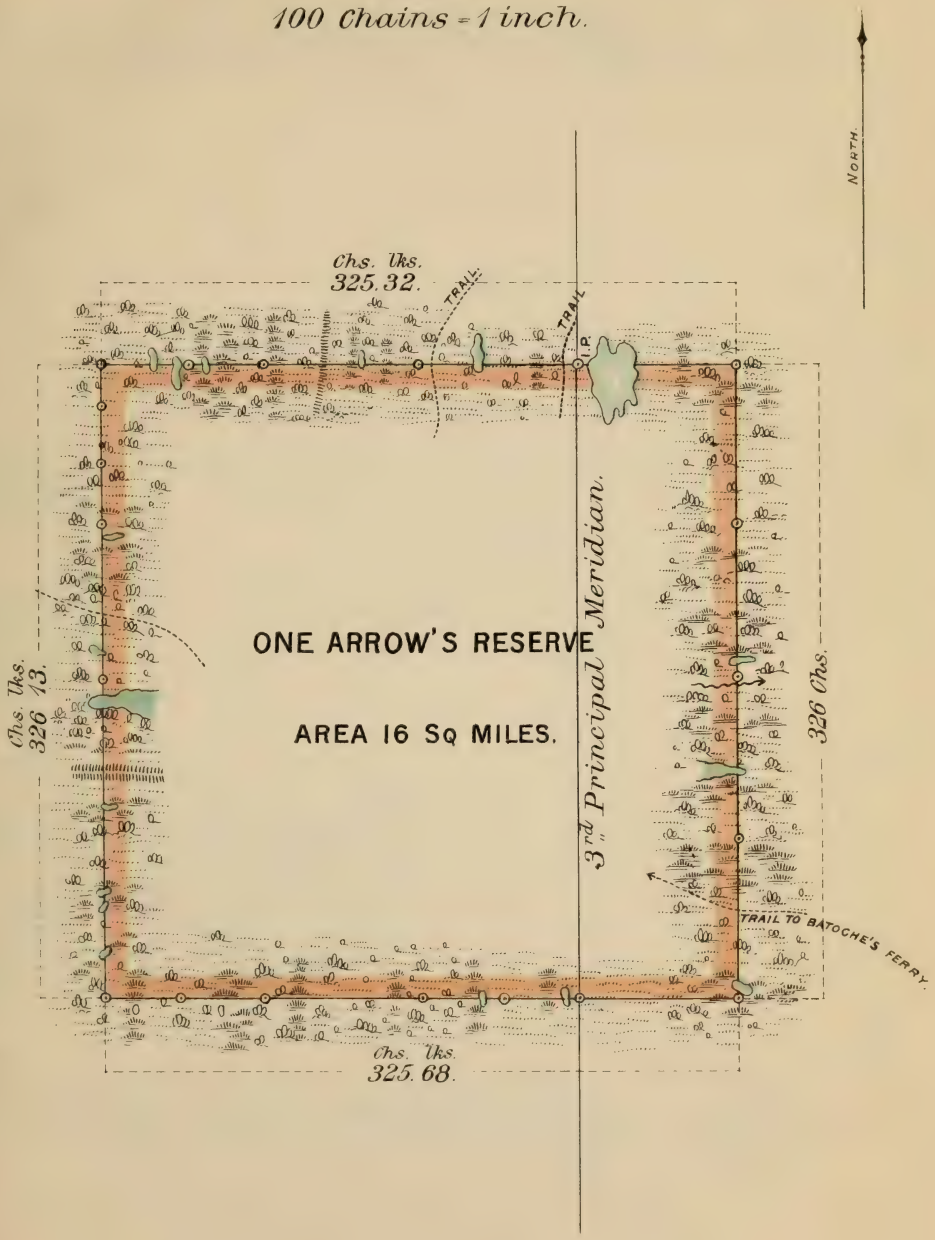

Sheet 5.

Geo. A. Simpson
D. L. S.

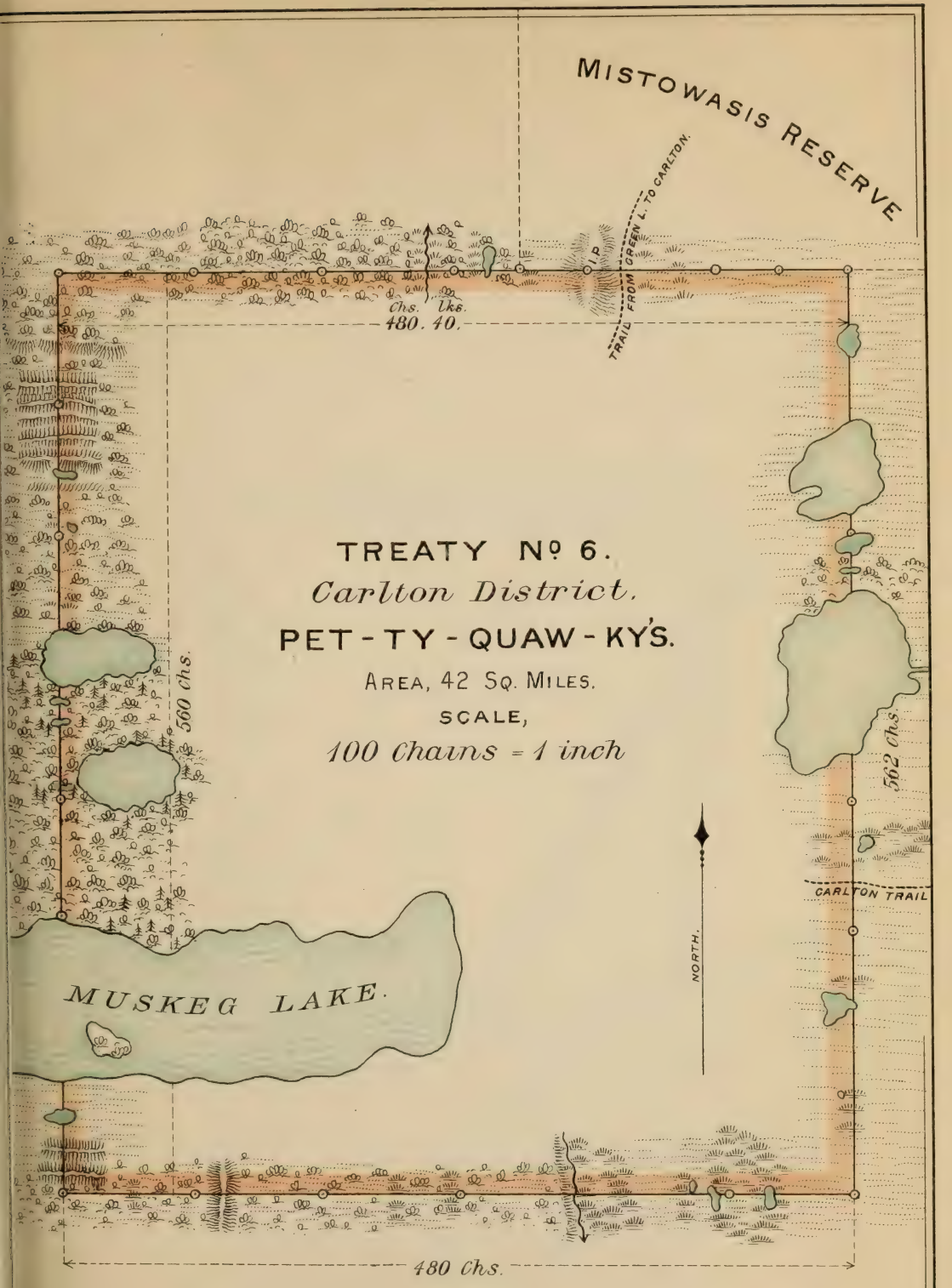

Geo. A. Simpson
D. L. S.

Sheet 6.

TREATY Nº 6.

Carlton District.

SCALE,

100 Chains = 1 inch.

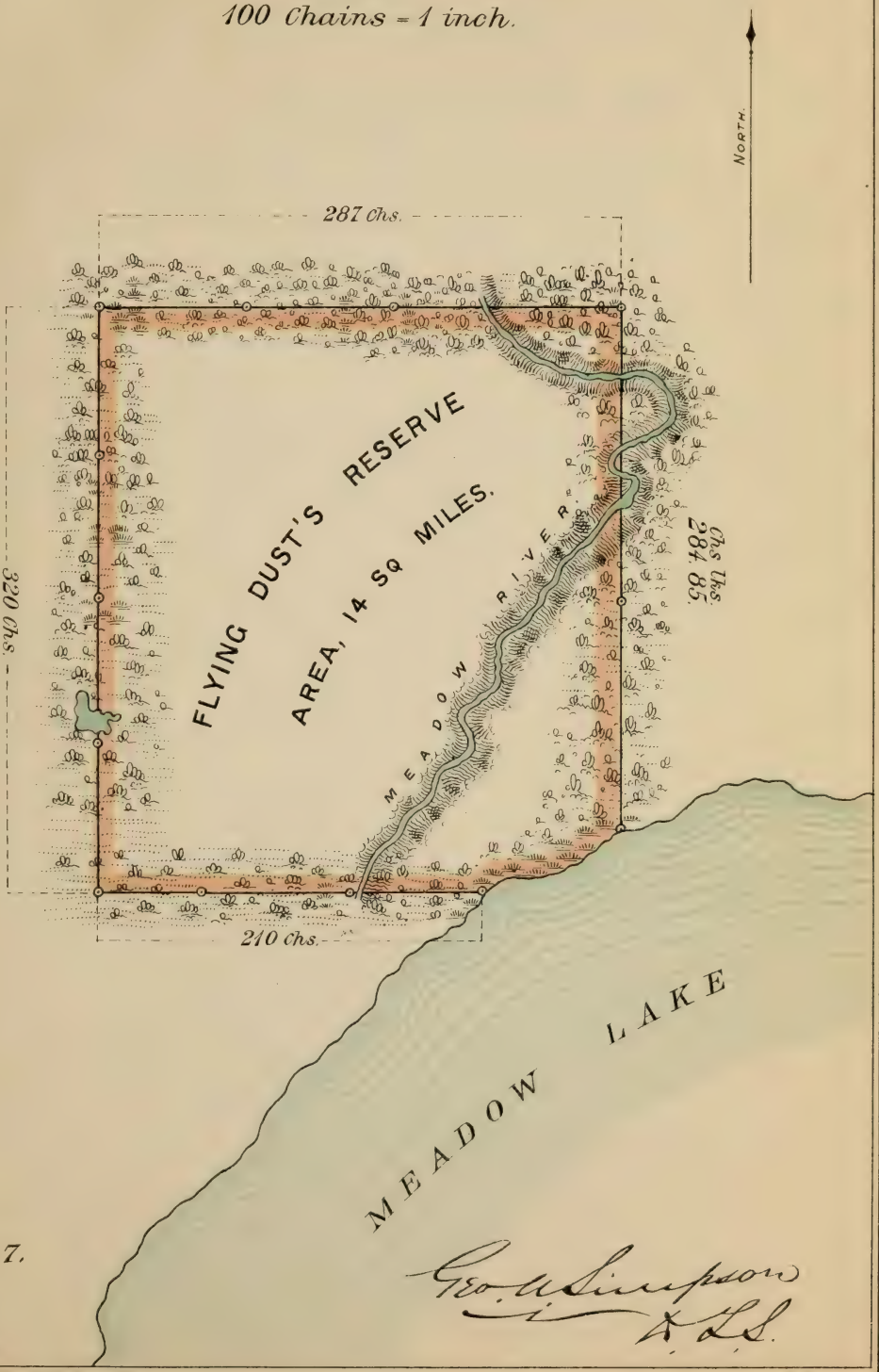

Sheet 7.

Geo. A. Simpson
D. L. S.

nombre de peupliers blancs de cinq à six pouces de diamètre, sur la berge jusqu'à l'eau.

Je n'ai pas fait attention à la conformation topographique de cette partie du pays, car je m'attends bien que ce sujet sera traité avec soin par ceux qui étaient alors occupés à subdiviser et arpenter les limites des réserves.

Je pris les bois à l'extrémité de la montagne le 29 juin, et je visitai la réserve de l'Ours Blanc à la Heart Hill (Butte du Cœur).

Je déterminai la position géographique de cette réserve, vu qu'elle n'avait pas été indiquée sur les cartes, et je posai des barres de fer aux angles sud-est et sud-ouest de la réserve conformément aux vœux des sauvages.

Ils sont très fiers que les angles de leurs possessions soient marqués avec des poteaux de fer, comme on le fait chez les blancs.

Cette réserve est située sur une partie du sommet et du versant, sud-ouest de la montagne de l'Orignal. Elle a environ quarante-huit milles carrés en superficie, et les sauvages l'ont choisi évidemment dans le but de posséder des terres à bois au lieu de terres pour la culture. La partie nue de cette réserve, sur le versant sud-ouest, est accidentée et couverte d'une profusion de cailloux, et à part deux ou trois milles situés à l'angle sud-est, je n'ai vu aucun espace de terrain qui fût propre à la culture.

Il y a un lac tout près de l'angle nord-ouest que les sauvages appellent *le Lac où le poisson se tient* et où abondent le brochet et le doré. White Bear (Ours-Blanc) m'a informé qu'il désirait vivement voir ce lac inclus dans les limites de sa réserve, vu que son peuple compte beaucoup pour vivre sur le poisson qu'il prend là. Je désirais faire la reconnaissance de ce lac, mais je m'aperçus qu'il était impossible d'en approcher à cette époque à raison des hautes eaux qui avaient inondé tous les bois environnants.

Mon interprète, M. Thomas Spencer, me dit que le lac mesure environ trois milles de longueur sur environ un mille de largeur.

Je m'avançai jusqu'au sommet de la montagne et y distribuai les réserves pour les bandes de Croupe-de-Faisan et de L'Homme-de-l'Océan, selon que l'indique le diagramme A, ci-annexé et qui est comme l'illustration des travaux.

Ces deux réserves renferment une bonne proportion de terres arables de la meilleure qualité, de bons pâturages, des terres à foin et à bois, et je les trouve tout à fait convenables pour des fins d'agriculture.

A une première entrevue avec le chef Homme-de-l'Océan, quelques-uns des principaux membres de cette bande désiraient qu'on agrandît la réserve d'environ trois milles et demi plus à l'est qu'elle n'est située actuellement. Ce changement aurait porté les limites de la réserve jusqu'au méridien situé entre les rangs 4 et 5, et leur aurait donné trop de terres à bois.

Le frère de L'Homme-de-l'Océan, qui est sans contredit celui qui parle le plus dans les assemblées de sauvages, a paru priser bien haut une plaine de peu d'étendue située près de l'angle du sud-est, sans doute parce qu'il a le secret dessein de s'y établir avec sa famille quelque jour. Les lignes se trouvèrent à comprendre ce terrain dans la réserve et il en a été en conséquence bien content.

Le 21 juillet l'arpentage des réserves de la montagne de l'Orignal était terminé, mais le 22 tous les animaux se sont enfuis, ce qui a causé un délai de deux jours. Je me mis immédiatement à leur poursuite accompagné par Red Ears *alias* Beaver Potato, qui excelle à suivre à la piste et qui se trouvait au campement sauvage ; et nous réussîmes à les arrêter dans un endroit éloigné sur les plaines de la Souris.

Je laissai pour le lac Croche aussitôt après.

A partir de l'extrémité de la montagne en se dirigeant vers le nord, on rencontre une prairie fertile et accidentée d'une étendue d'environ quarante milles et couverte de bosquets de jeunes peupliers, et nous prîmes les bois au sud de la vallée Qu'Appelle aux lacs Crochés.

Comme les sauvages de cet endroit avait montré le désir de changer l'emplacement des réserves déjà arpentées, je reçu l'ordre d'arpenter des réserves convenables sur le côté sud de la vallée pour les bandes de Moustique, d'O'Soup, de Ka-kee-wista-wan, de Ka-kee-she-way et de Cha-ca-chas, et de réduire la longueur du front des réserves qu'on leur avait déjà arpentées sur la rivière Qu'Appelle.

Les anciennes réserves avaient sur le côté nord de la vallée un front de trente milles et sur le côté sud de vingt-un milles.

Comme je n'avais pas le plan du travail qu'a fait l'année dernière M. Patrick, j'allai faire une reconnaissance de cette partie de la rivière Qu'Appelle, où tout probablement serait situé le front des nouvelles réserves. J'examinai aussi tout le pays en détail. Puis cela fait, je me mis en rapport avec le colonel McDonald, agent des sauvages à Qu'Appelle, où se trouvaient alors quelques chefs sauvages.

Après des pourparlers sur la meilleure manière de distribuer ces réserves, il fut décidé qu'on retrancherait cinq milles sur la partie inférieure de la réserve d'O'Soup, afin de donner un front sur la rivière à la réserve de Ka-kee-wis-ta-haw, et quelques-uns des fonds de terre où ils avaient déjà commencé à cultiver. La bande de Ka-kee-wis-ta-haw possède actuellement une bonne réserve, et une jolie part de bois dans les ravins conduisant à la rivière.

L'on verra, en consultant la carte, esquisse B, que la bande de Ka-kee-wis-ta-haw ne possède pas d'endroits de pêche sur le front de la réserve comme les autres bandes établies au lac Croche et au lac Rond. Je crois donc qu'il serait à propos de réserver à cette bande un morceau de terrain peu considérable sur le côté nord du lac Croche, lequel leur servirait de station de pêche.

Le 19 août, je transmis un message au capitaine Dawson, arpenteur-entrepreneur, qui travaillait à la subdivision du township 17, dans les rangs 3 et 6, à l'ouest du second méridien principal, lui demandant de ne pas toucher à la partie du terrain réservé aux sauvages, dont je lui envoyai un diagramme.

Les sauvages ont été très mécontents de l'ouvrage qui a été fait sur les réserves par les arpenteurs des limites, et ils se sont souvent plaints à ce sujet au colonel McDonald.

Je quittai mon parti afin de terminer une ligne de division entre deux des réserves du lac Rond; puis je me rendis au Fort Qu'Appelle, où, comme vous le savez, j'ai reçu de nouvelles instructions.

Pendant mon séjour à Qu'Appelle, je rencontrai la plupart des chefs et des principaux membres des bandes dont les réserves n'ont pas encore été arpentées, et je discutai et fixai avec eux et l'agent des sauvages les endroits où ces réserves seraient situées.

Mon parti arriva du lac Croche le 26 août et nous quittâmes le même jour pour le lac aux Noix, en passant par les Buttes de Tondre et le lac à la Pêche.

Le chemin, des Buttes de Tondre au lac à la Pêche, avait été rendu presque impraticable par les pluies torrentielles qu'on avait eues pendant l'été.

Du lac à la Pêche au lac aux Noix, dont la distance, dans la direction du nord, est évaluée à 40 milles, le chemin des voitures est très mauvais. La terre est noire, de marne sablonneuse et couverte d'arbres rabougris et de bouquets de peupliers. A mon avis, cette partie du pays est tout à fait propre à l'agriculture et à l'élève des animaux.

Sous la latitude 52°00′, à environ treize milles au nord du lac à la Pêche, je rencontrai et traversai un pays très marécageux couvert de chablis et que les sauvages ont appelé fort à propos *un réseau de lacs*. Après avoir traversé cet endroit, j'atteignis les cours d'eau qui coulent dans une direction nord pour se décharger dans la rivière du Daim-Rouge, et où se trouvaient des étendues de prairies découvertes et bien entrecoupées de ruisseaux.

J'arrivai à la ferme du lac aux Noix le 7 septembre. Les sauvages de la bande de la Plume Jaune ont passé tout l'été à Qu'Appelle, afin d'y rencontrer Son Excellence et de recevoir le paiement de leurs annuités; en conséquence, ils ont négligé leurs récoltes. L'orge a mûri de bonne heure et était d'une bonne qualité. Les navets et les pommes de terre ont été étouffés par la végétation étonnante et qui est particulière à ce pays du nord.

Le jour suivant, je reçus la visite d'une partie de la bande de la Plume-Jaune, que conduisait le frère de ce chef. On le dit l'ennemi acharné de la Plume-Jaune. Ces sauvages ne voulaient pas qu'on arpente le pays parce qu'ils étaient fort mécontents. Je leur expliquai dans quel but on faisait ces arpentages, et combien il était désirable de les voir se consacrer à l'agriculture comme leurs frères du lac Croche. Ils consentirent par la suite à me laisser poursuivre les travaux. Après l'assemblée, les sau-

vages m'informèrent qu'on avait l'habitude dans ces occasions de leur donner de petits présents de thé et de farine et qu'on serait fier de les recevoir. Je leur distribuai une petite quantité de ces articles, leur rappelant qu'ils avaient oublié de demander du tabac et du sucre.

Il paraît y avoir quelque chose de méchant dans le caractère de cette partie de la bande désignée sous le nom de Sioux.

J'allai examiner le pays avec M. Joseph Nolin, l'instructeur d'agriculture des sauvages qui m'avait accompagné depuis les Buttes de Tondre et qui me rendit des services précieux.

Après avoir choisi un endroit convenable pour la réserve, je fis un ordonné de la rive est du lac et je tirai les bornes en commençant par l'angle nord-ouest, ainsi qu'il est indiqué sur l'esquisse C.

L'on peut dire que la réserve s'étend le long du côté est du lac aux Noix sur une distance de dix milles, mesuré sur une ligne franc nord et sud, et en arrière, à partir du lac, elle a une profondeur moyenne de deux milles et demi franc est.

Le sol est tout à fait propre à la culture de l'orge et des pommes de terre, et le lac abonde de poisson et de gibier.

La ferme du département et ses bâtiments, se composant d'une maison neuve, d'une étable et d'un magasin sont sur la réserve, de même que les jardins que les sauvages eux-mêmes cultivent.

On peut dire de la campagne qui avoisine les côtés nord et ouest de la réserve qu'elle consiste en marécages et en *brûlés*. Il y avait de bonnes épinettes rouges et blanches, mais la plupart de ces arbres ont été détruits par des incendies de forêts.

Je n'ai pas marqué la limite sud de la réserve à l'ouest de l'angle sud-est, si ce n'est au croisement du chemin et au Ruisseau de la Pierre-à-Calumet, car tout probablement il faudra l'étendre plus au sud, vu que cette bande n'a pas encore eu tout le terrain qu'elle a le droit d'avoir.

Une partie de la bande m'a demandé de leur arpenter une réserve au Lac à l'Eau Verte, mais on me dit que le terrain à cet endroit ne convient pas à l'emplacement d'une réserve.

Aussitôt que j'eus fini les travaux du lac aux Noix je me rendis au lac à la Pêche, où s'étaient déjà établies quelques familles de la bande de la Plume Jaune, et j'y arpentai une réserve, ainsi qu'il est indiqué à l'esquisse D.

Je commençai l'arpentage de cette réserve le 19, j'avais précédemmunt examiné la localité en me rendant au lac aux Noix.

Je fis coïncider les bornes de cette réserve avec celles du township 33, rang 12, à l'ouest du 2e méridien principal.

L'emplacement est excellent, car on a sur le côté est le lac à la Pêche. Le sol est riche et produit du bon bois en abondance. Sur le lac à la Pêche et aux endroits où les sauvages vont pêcher, il y a quantité de gibier sauvage. On dit qu'il y a aussi beaucoup de gros gibier au nord-est du lac, et je sais personnellement qu'on y rencontre des ours et des élans, car à l'époque où j'étais l'adjoint de M. A. L. Russell, il y a quelques années, je tuai un très bel ours brun, et cette année j'ai réussi à tuer un élan.

L'arpentage de la réserve était terminé le 29. La jument guide à mis bas un poulain qu'on réussit à sauver, et on n'a pas perdu de temps dans le trajet du lac à la Pêche aux Buttes de Tondre.

Comme les fermes et les maisons étaient toutes situées en dehors de la réserve d'Etoile-du-Jour, j'avais à faire quelques changements dans les limites sur le côté sud, ainsi qu'il est indiqué à l'Esquisse E, ci-annexée.

Je consultai Etoile-du-Jour et ses deux sous-chefs Cross Buffalo et Kid Fox sur les changements qu'ils désiraient.

Subséquemment je tirai les bornes de manière à inclure dans la réserve toutes les améliorations qu'ils avaient opérées.

Le 8 octobre on eut de très grands froids et il fut presque impossible de faire quelques travaux, car plus de la moitié des terrains de cette partie des Buttes est couverte de lacs et de marécages qui étaient alors gelés, mais trop peu pour nous porter.

Le 28, cependant, l'ouvrage fut terminé, et avant mon départ, sur une invitation d'Etoile-du-Jour, j'allai visiter sa maison. Je fus très surpris du confort et de la pro-

preté de l'endroit qu'il possédait. Ce chef a plusieurs filles qui paraissent bien habiles aux travaux du ménage et de fromagerie. Elles sont moins repoussantes que la plupart des filles de leur origine.

Etoile-du-Jour m'informa qu'il travaillerait maintenant sérieusement et de bon cœur, vu que ses améliorations sont maintenant situées sur leurs propres possessions.

Je me portai sur Qu'Appelle le 29.

La neige qui avait atteint un pied d'épaisseur était toute fondue.

J'ai visité la bande de Gordon, établie à la mission, dans le but de connaître la nature du pays que l'on devait inclure dans la réserve, en changeant les limites comme ces sauvages le désiraient.

Ils m'ont dit qu'ils désiraient vivement changer de bonnes terres à bois contre des prairies découvertes et convenables aux travaux d'agriculture, et ont demandé d'ajouter sur les côtés nord et ouest de la réserve une bande de terre d'un mille de profondeur, et de reprendre la même quantité de terrain sur les côtés sud et est.

Après avoir pris des renseignements je découvris que la bande de terre qu'ils voulaient avoir sur le côté nord comprendrait le restant d'une pièce d'une précieuse terre à bois dont ils avaient déjà la plus grande partie sur leur réserve.

Une bande de terre d'environ un mille de largeur, sur le côté ouest de la réserve, y inclurait les fermes et les améliorations que cette bande a faite en dehors des limites ouest ; et il ne faudrait qu'une étendue de terre peu considérable sur le côté nord, à l'angle nord ouest, pour inclure les améliorations faites de ce côté.

Je rendis aussi visite à Muskow-Equin qui s'est établi à environ quatre milles au sud du Poste de Tondre. Je l'informai que je venais dans l'intention d'arpenter sa réserve et avec l'espoir qu'il en avait choisi l'emplacement.

Son beau-frère, un métis du nom d'Emmanuel, et qui paraît mal intentionné, se trouvait présent à notre entrevue et se fit son organe. Cet individu me dit qu'un grand nombre des membres de cette bande se trouvaient au sud des frontières des Etats-Unis et qu'il faudrait une réserve très considérable pour eux tous. Je lui répliquai que j'étais venu arpenter la réserve pour ceux qui étaient compris dans le traité, lui en donnant le nombre et l'étendue de terres qu'ils avaient droit d'avoir. Sa réponse fût qu'on leur avait promis une réserve de cinquante milles carrés, et qu'ils n'en accepteraient pas une moins considérable.

Je vis qu'il serait impossible de s'entendre avec Muskow-equin aussi longtemps qu'Emmanuel serait présent. Je finis donc par ne pas faire venir à cet endroit le parti qui m'accompagnait.

J'ai indiqué sur la nouvelle carte que le bureau des terres fédérales fera publier l'endroit que cette bande de sauvages choisira selon toutes probabilités. On remarquera aussi que deux colons, M. Nolin et M. Couture, ont fait des améliorations importantes sur les terres contiguës à celles des sauvages. Le travail que je fis ensuite comprenait l'arpentage d'une réserve à Jumping Creek, indiquée à l'esquisse F, endroit situé à six milles en aval du Fort Qu'Appelle, où j'arrivai le 2 novembre.

J'avais déjà visité cet endroit pendant l'été, et de concert avec le colonel McDonald et le chef sauvage Standing Buffalo (Bison debout), nous avions choisi une étendue de terre convenable.

Cette réserve est admirablement bien située. Elle a une superficie de sept milles et demi carrés et est bornée sur le côté ouest par Jumping Creek et sur le front par les Qu'Appelles. Le sol se compose de marne argileuse de la première qualité et le bois abonde. Il y a peu de foin et en conséquence on leur a réservé une petite prairie sur les immenses terres à foin du haut de la rivière.

Je montai alors la vallée de la Qu'Appelle jusqu'à environ vingt milles en aval du Fort, endroit où la bande de Muskowpecting s'était établie et avait fait cette année des travaux d'agriculture.

J'eus une entrevue avec Muskowpecting, que je trouvai fort occupé à construire des maisons pour l'hiver. Il me dit qu'il désirait avoir sa réserve sur le côté sud de la rivière voisine, et à l'ouest de celle de Pasquais.

Ce chef me montra l'endroit où M. Wagner avait placé l'angle nord-ouest de la réserve de Pasquais et je suivis la réserve Qu'Appelle sur un parcours de sept milles à l'ouest, ainsi qu'il est indiqué à l'esquisse G ci-annexée, pour aller marquer la limite de l'ouest.

A

SKETCH

Shewing Indian Reserves

MOOSE MOUNTN

6 Miles to an Inch.

Moose Mountain,
July, 21st 1881.

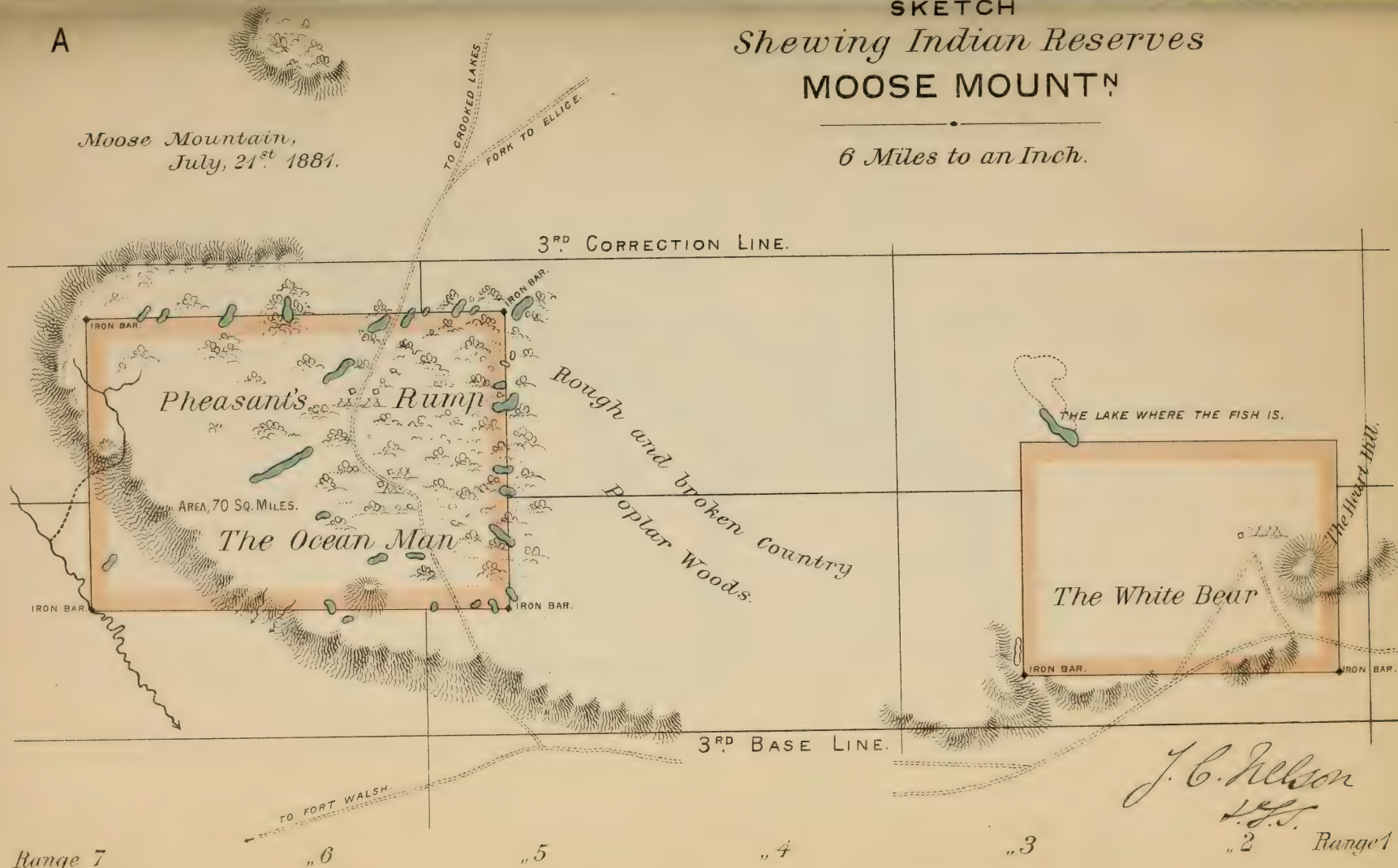

SKETCH
SHOWING INDIAN RESERVES
on
CROOKED AND ROUND LAKES.

Scale, – 6 Miles to an Inch.

AREA, 238 SQ. MILES.

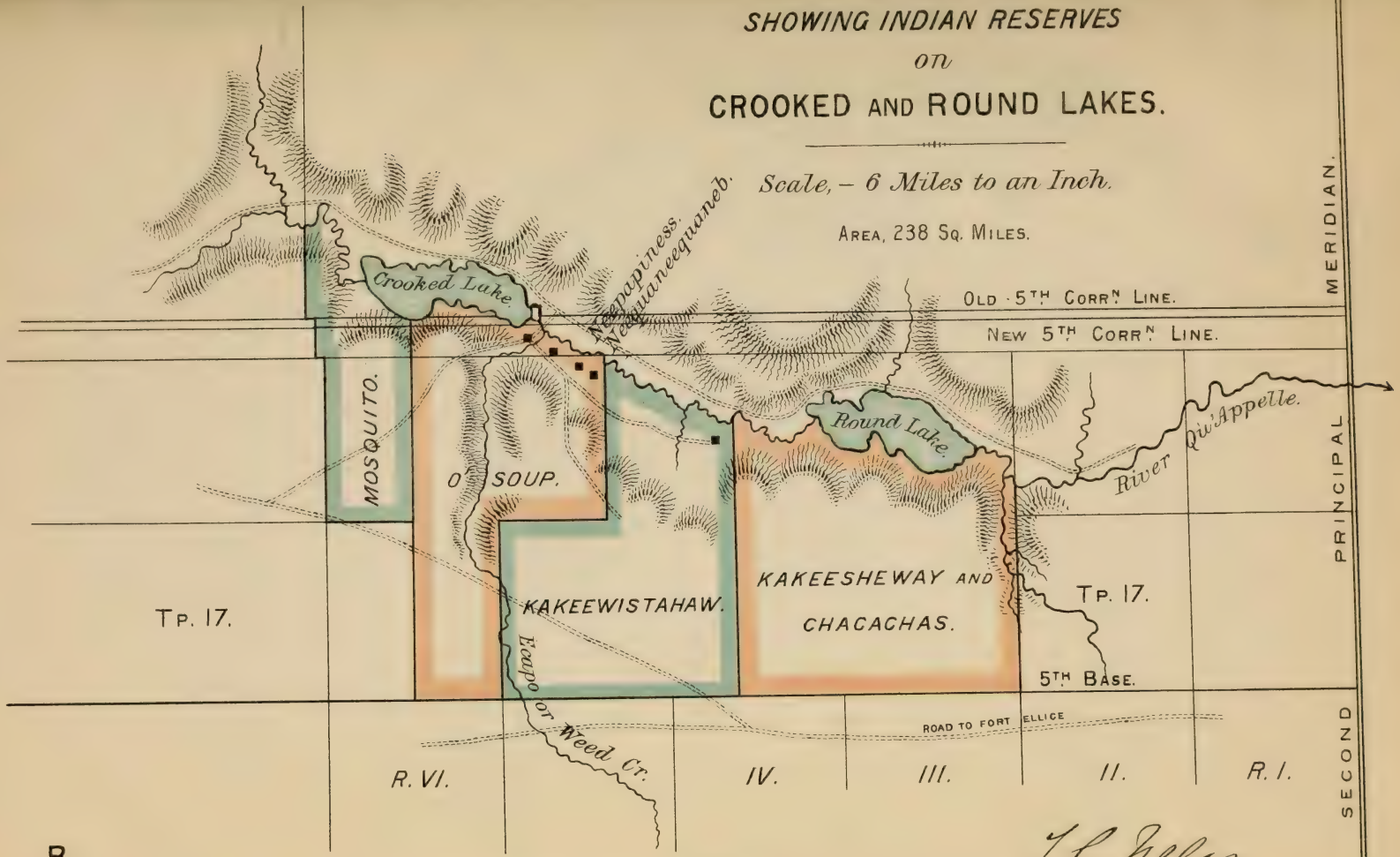

B

Crooked Lake, August, 20th 1881.

J. C. Nelson
D.L.S.

Rough Sketch on a scale of 2 Miles to the Inch.
Shewing Reserve for part of Yellow Quill's Band,
at Nut Lake. – Area 16½ Square Miles.

C

SKETCH

Showing Reserve for part of

YELLOW QUILL BAND

at Fishing Lake, N. W. T.

Scale, 2 Miles to 1 inch.

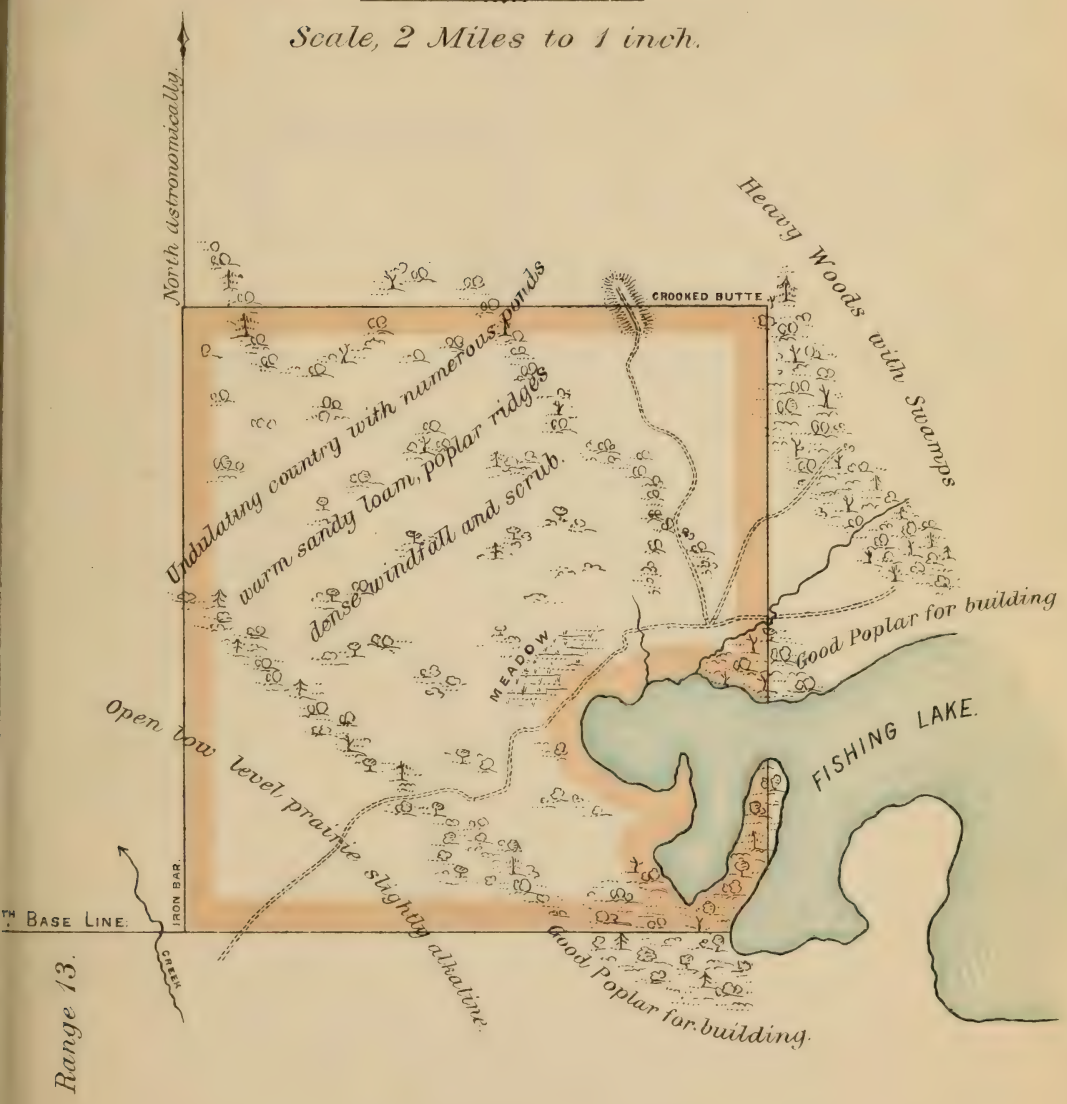

Fishing Lake, 29th Sept. 1881.

J. C. Nelson
D.L.S.

D

SKETCH

SHOWING RESERVE

for

DAY STAR'S BAND

in

TOUCHWOOD HILLS.

SCALE,

2 Miles to 1 Inch.

Touchwood Hills,
Oct. 29th 1881.

J. C. Nelson
L.S.

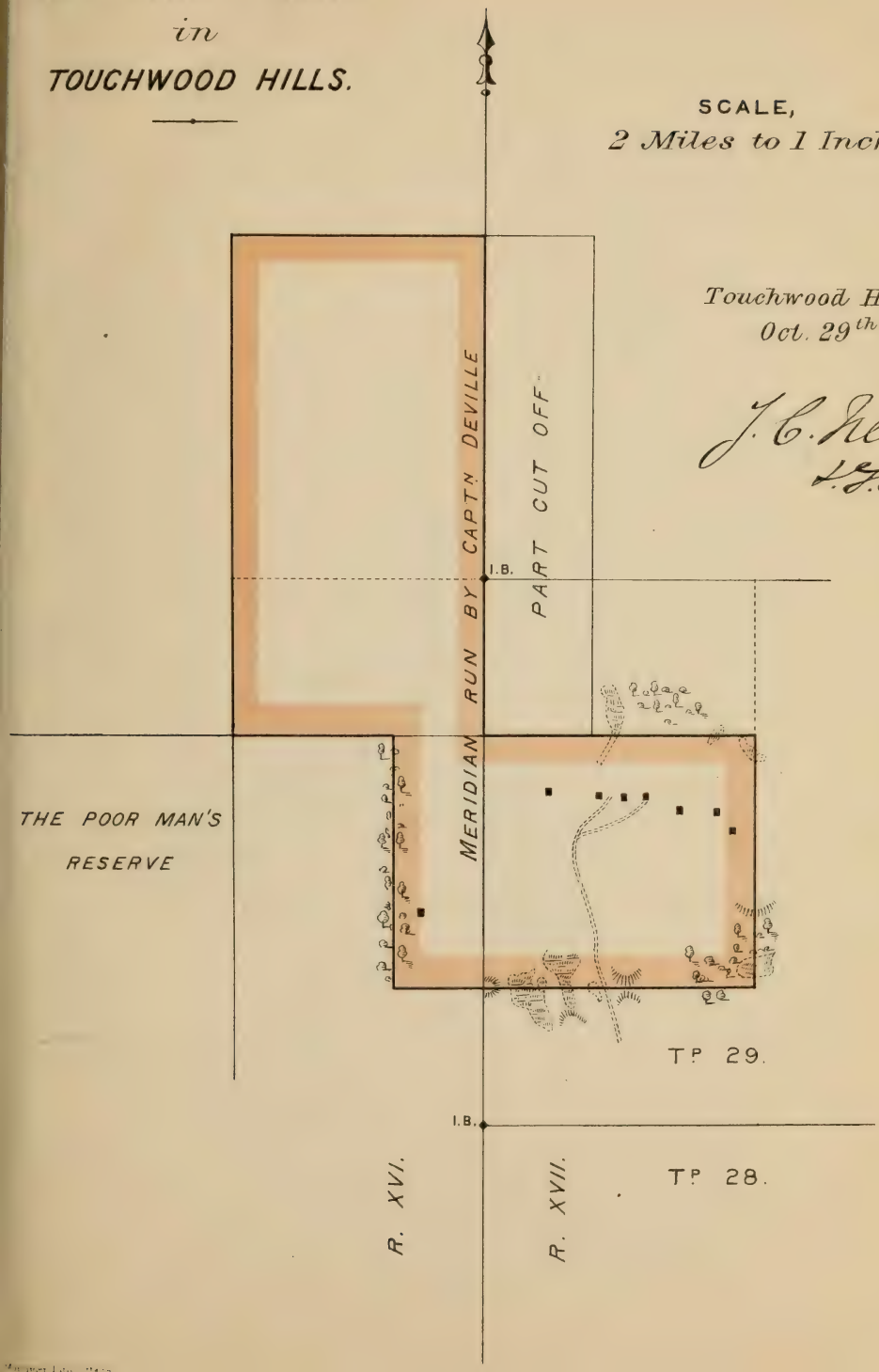

E

Rge. XIV.
Tp. 22.
Tp. 21.
STANDING BUFFALO'S
RESERVE.
Scale, 2 Miles to 1 inch.
Lakes
Qu'Appelle
Tp. 21
Range XV.
INDIAN OFFICE
AT FORT QU'APPELLE.
Qu'Appelle, Nov 18th 1881.
J. C. Nelson
D.L.S.

F

Qu'Appelle Valley.
INDIAN VILLAGE
Tp. 21.
Level Prairie alternating with Poplar and Scrub soil first quality Clay loam.
6th base line
MUSKOWPEETUNG'S RESERVE.
PASQUAIS' RESERVE.
Open level Prairie with a few bluffs of small Poplar.
Tp. 20.
Range XV.
Scale, 2 Miles to one Inch.
Rge. XVII.
Rge. XVI.
Qu'Appelle, 18th Nov. 1881.
J. C. Nelson
D.L.S.

G

ROUGH SKETCH

Shewing

HUDSON BAY CO.,

and

INDIAN DEPARTMENT RESERVES

at Qu'Appelle, N.W.T.

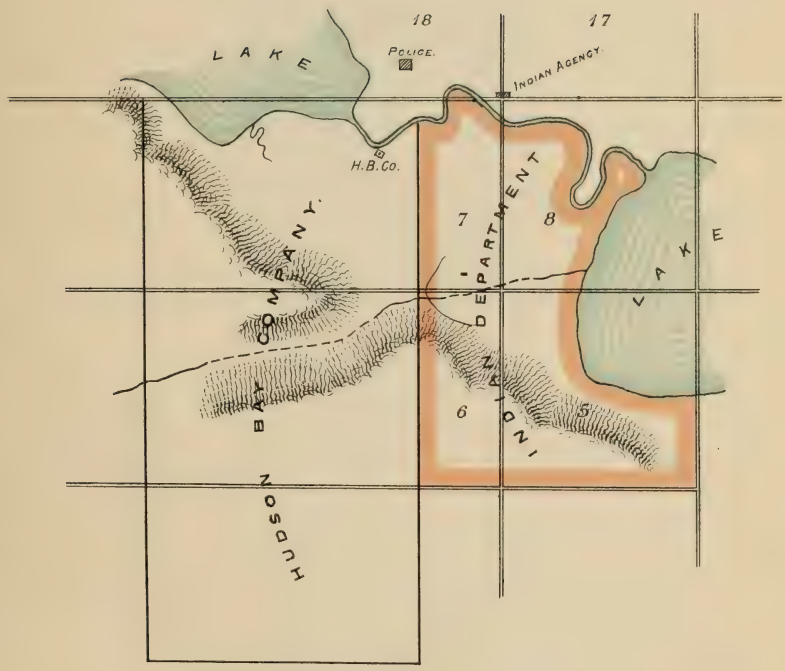

Scale, 1 Mile to an inch.

J. C. Nelson
D.L.S.

H

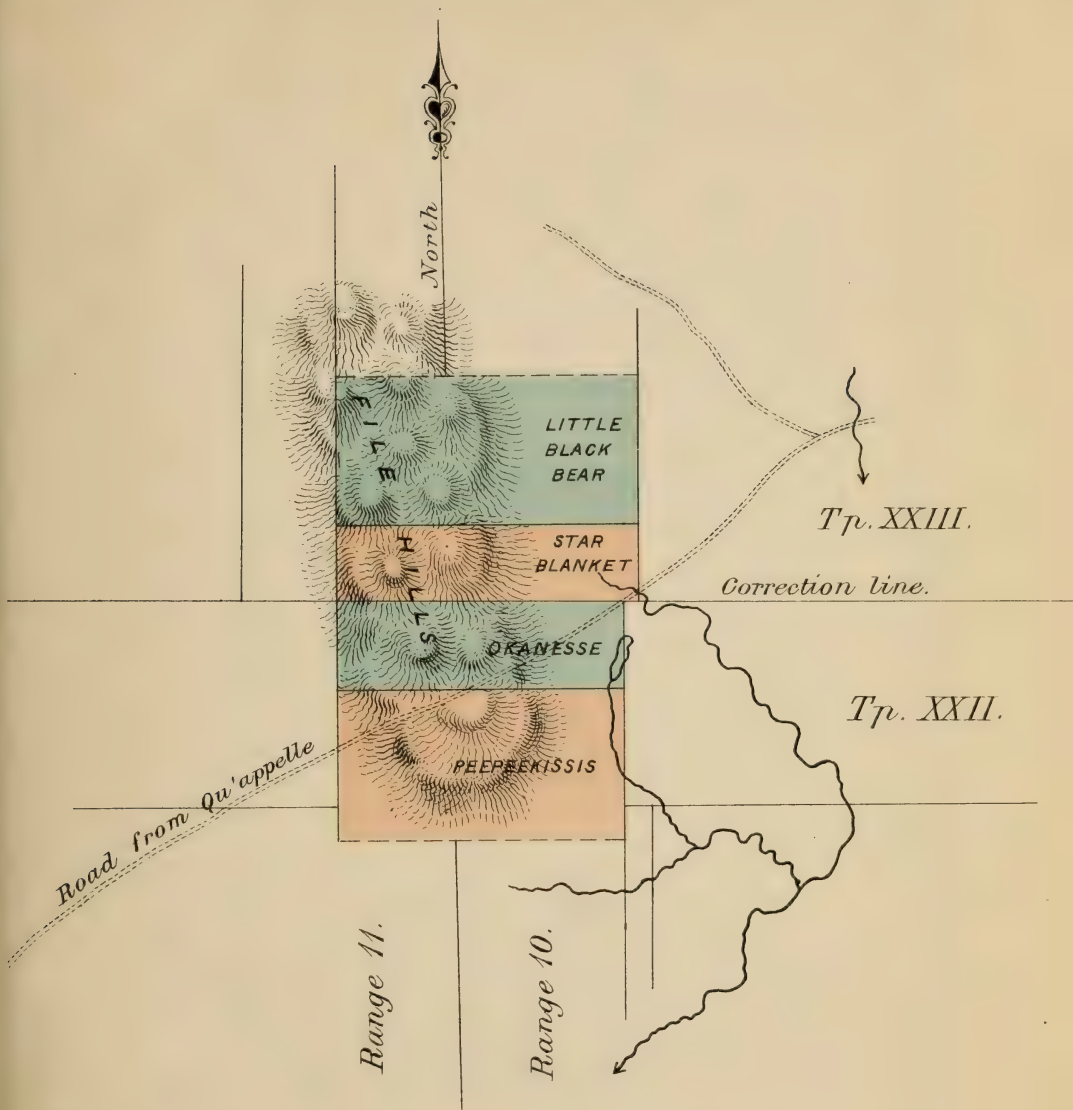

Sketch Showing Reserves in the File Hills, the dotted lines are yet to be run.

J. C. Nelson
D.L.S.

A. Mustimer Lith. Ottawa

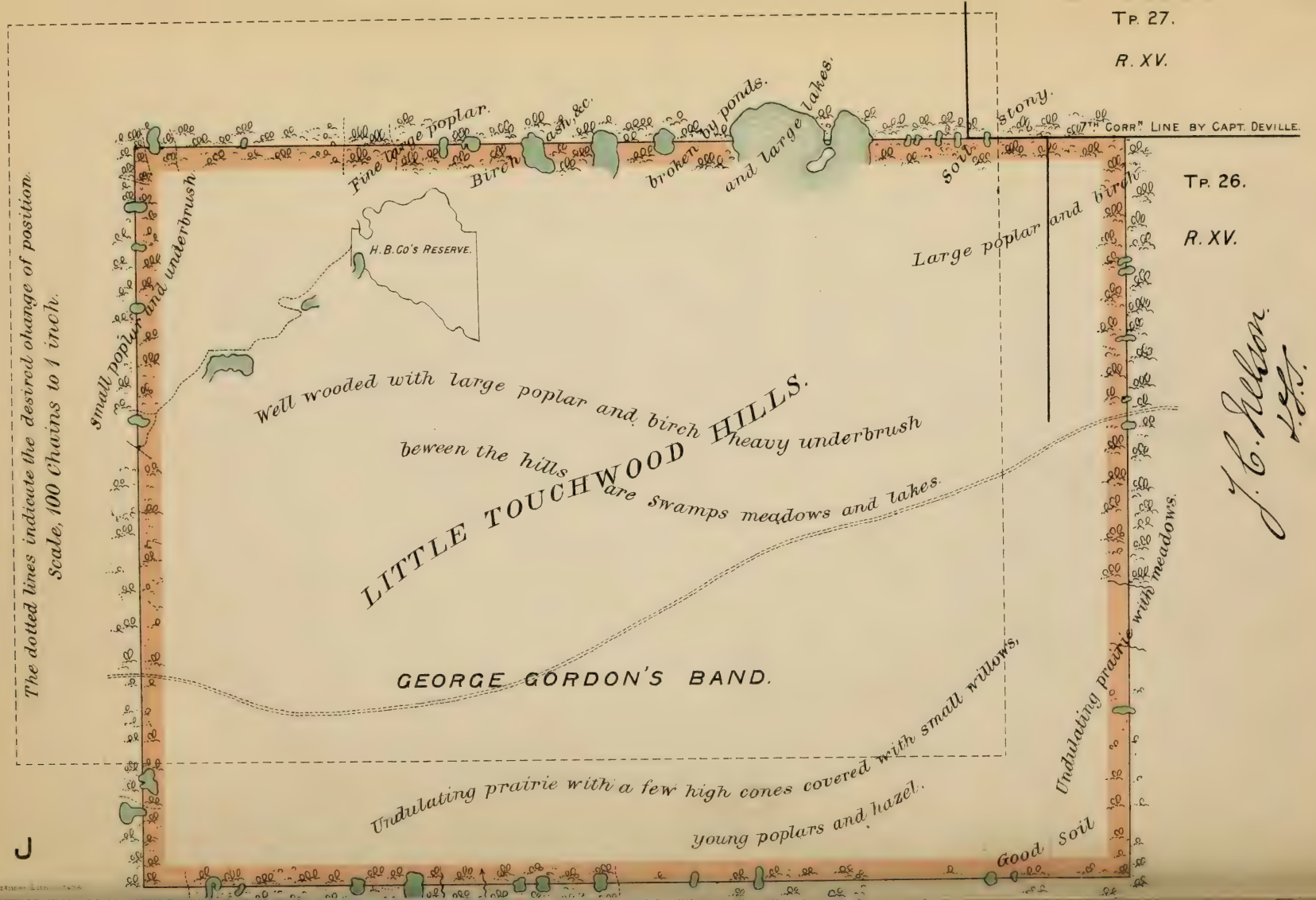
Tp. 27.
R. XV.
7th Corr^n Line by Capt. Deville.
Tp. 26.
R. XV.
Fine large poplar.
Birch ash &c.
broken by ponds.
and large lakes.
Soil stony.
Large poplar and birch
Small poplar and underbrush.
H. B. Co's Reserve.
Well wooded with large poplar and birch hills.
beween the hills heavy underbrush
are swamps meadows and lakes.
LITTLE TOUCHWOOD HILLS.
GEORGE GORDON'S BAND.
Undulating prairie with a few high cones covered with small willows,
young poplars and hazel.
Undulating prairie with meadows.
Good soil
The dotted lines indicate the desired change of position.
Scale, 100 Chains to 1 inch.
J. C. Nelson
S.E.S.

Le temps devint très froid et orageux, et il tomba une couche de neige de quatorze pouces d'épaisseur. Je vis qu'il était impossible de continuer les travaux sur les plaines d'une manière économique, et comme tout l'ouvrage de la vallée était terminé je résolus de discontinuer jusqu'au printemps la délimitation de l'arrière et d'une partie de l'ouest de la réserve.

Je dois ajouter que l'étendue du pays où se trouve cette réserve destinée à la bande de Muskowpecting ressemble à la plupart des terres du district de la Qu'Appelle, et le sol y est d'une bonne qualité. Il n'y a pas beaucoup de bois sur le plateau, mais dans les ravins qui s'étendent en arrière à partir de la vallée, il y a beaucoup de peupliers et quelques petites érables.

Les terres de fonds le long de la rivière sont de ce sol fertile dont sont composées les immenses terres à foin.

Vis-à-vis cette réserve, sur le côté nord de la rivière Qu'Appelle, on a choisi pour le département des sauvages des fonds de terre destinés à servir de terres à foin. Ces endroits sont désignés sur l'esquisse ci-annexée en couleur rose.

Le 17 novembre je descendis au fort Qu'Appelle, et le 18, pendant que j'arpentais la partie de la vallée appartenant au département des affaires des sauvages, selon qu'il est indiqué à l'esquisse H., le thermomètre était tombé à 18° au-dessous de zéro.

Tous mes animaux étaient en bon état malgré le voyage pénible que quelques uns durent faire sur la neige pour aller au fort Ellice chercher les approvisionnements, et je crus bon de leur donner sous le plus bref délai possible un bon abri pour l'hiver. En conséquence j'inspectai mon équipement et emmagasinai avec soin au poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Qu'Appelle, mes instruments, équipage de campement et provisions, excepté ce dont avaient réellement besoin mon assistant et un autre homme qui garde les mules pendant l'hiver à quinze milles du fort.

Le 25 novembre je partis de Qu'Appelle pour retourner à Winnipeg *via* le fort Ellice et Brandon City.

J'arrivai le 3 décembre à Winnipeg, et quoique le temps fût froid le voyage se fit agréablement, car le chemin d'hiver étaient alors en excellent état.

Je dois des remerciments à M. Steele et aux membres de la police à cheval de Qu'Appelle pour les bienveillants services qu'ils m'ont rendus ainsi qu'à mon parti.

Il me reste aussi à ajouter que les instructeurs d'agriculture ont toujours montré de l'empressement et du plaisir à m'aider autant qu'ils le pouvaient dans mes travaux d'arpentage.

J'ai l'honneur d'être monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN C. NELSON, A.T.F.

Arpenteur des réserves des sauuages des traités Nos 4 et 7.

GLOUCESTER, 22 décembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que M. Vankoughnet m'ordonna verbalement le 27 mai de me rendre à Winnipeg, où je recevrais des instructions concernant l'arpentage, etc., de certaines réserves des sauvages du traité n° 2.

En conséquence, le 2 juin, je laissais Ottawa pour Winnipeg, où j'arrivai dans la soirée du 6, et je me présentai le 7 au bureau du commissaire des sauvages.

Départ de Winnipeg.

Après m'être procuré l'équipement et les approvisionnements nécessaires j'envoyai mon assistant et six hommes au Portage-la-Prairie, où je les rejoignis le 15, après que j'eus reçu mes instructions. A cet endroit il me fallut renvoyer mon cuisinier, puis un de mes hommes déserta pendant la nuit. Heureusement je trouvai de suite deux autres hommes pour les remplacer, et nous arrivâmes à Totogan dans la soirée du jour suivant.

Dans l'après-midi du 20 le remorqueur nous transporta à la réserve de la Baie à la Terre Blanche ou Baie au Sable, mais avant notre départ j'achetai un bateau.

Réserve de la Baie au Sable.

Je cite ici un extrait des instructions qui m'ont été données:

" Que tous les sauvages de la bande qui ne pourront trouver dans la réserve de terres arables aient la faculté de pénétrer et de prendre possession, chacun, pour s'y établir et cultiver, d'un quart de section avoisinant ou près des limites du sud de la réserve actuelle où ils pourront en trouver; que pour chaque quart de section que la bande aura ainsi prise dans le sud, il soit retranché de la réserve, telle qu'originairement concédée, un autre quart de section à l'arrière partie, ou si les sauvages préfèrent l'extrémité nord de la réserve, que l'équivalent des nouveaux endroits qu'ils auront choisis soient repris dans un bloc continu, soit sur le même côté soit sur un autre de la réserve, selon que les sauvages l'auront indiqué ou approuvé, ou qu'il aura été convenu avec eux."

Conférence avec les sauvages.

Pendant que j'étais à Totogan je rencontrai le chef, un conseiller et un certain nombre des sauvages de la réserve, et personne d'eux ne voulait qu'on étendît leur réserve sur les côtés nord ou sud, mais bien qu'on l'agrandît sur le côté ouest jusqu'à une petite élévation de prairie d'une largeur d'environ 3 chaînes, où ils pourraient avoir un peu de terre arable et un endroit pour y construire leurs maisons, car leurs réserves étaient presque entièrement couvertes d'eau.

M. Ogletree, lors de ma visite au Portage-La-Prairie, m'informa de ce fait et me dit que je ferais mieux d'aller moi-même voir la réserve.

En conséquence, je longeai l'extrémité nord de la réserve dans une direction ouest jusqu'à l'angle nord-ouest, et de là dans une direction ouest jusqu'à peu près un mille et demi de l'élévation susdite, qui a environ 3 chaînes de largeur et de 8 à 15 pieds de hauteur. De là je descendis l'élévation dans une direction sud en me dirigeant à l'est sur un parcours d'environ deux milles. Passant alors dans une direction est sur le front de la réserve, je dus marcher dans l'eau sur presque tout ce parcours, si ce n'est dans quelques petites pièces de terre isolées dont aucune cependant, je dois dire, n'était à plus d'un pied au-dessus de l'eau.

Les sauvages m'ont dit qu'il y avait vingt-cinq (25) maisons sur la réserve, et s'il me faut juger du terrain par celui que j'ai vu, il ne valait rien à cette époque des hautes eaux.

Réserve du lac du Flux et du Reflux.

Dans la soirée du 22 nous arrivions à Manitoba-House, et après y avoir conféré avec M. Martineau, l'agent des sauvages, nous continuâmes le voyage. Le 24 nous étions à la réserve du lac du Flux et du Reflux, et nous nous mîmes à l'ouvrage le 25. Après avoir agrandi la réserve d'un mille dans une direction sud, selon que le portaient mes instructions, j'engageai un guide pour me conduire à l'extrémité nord de la réserve, afin d'y retrancher des limites de la réserve sur ce côté, la même quantité de terre qu'on avait ajoutée sur le côté sud.

La partie de terres qu'on a ajoutée à cette réserve sur le côté sud se compose d'une belle pièce de terre de prairie et une quantité raisonnable de bois dont des peupliers, quelques chênes, et une proportion passable d'épinettes blanches, quoique cependant les meilleures de ces dernières aient été coupées par les commerçants de bois. Laterre peut se classer comme de seconde qualité. Le 4 juillet nous étions de retour à Manitoba-House.

Nouvelle réserve, lac Saint-Martin.

N'ayant pu m'engager un guide pour aller au lac Saint-Martin, le remorqueur m'amena à Fairford et j'arrivai au lac Saint-Martin le 6. J'appris aux sauvages de cet endroit pour quelles raisons le gouvernement m'y avait envoyé, et tous parurent en être contents.

Les sauvages me dire qu'ils avaient commencé à défricher treize morceaux de terre et qu'ils désiraient les voir inclure dans la réserve.

L'arpentage fut commencé le 8 juillet, et le 18 du même mois tout était terminé.

Cette nouvelle réserve renferme 3,200 acres de terre, ou cinq milles carrés, et la bande se compose de cent personnes.

Des marais occupent une grande partie du front de la réserve, mais il y a aussi

une jolie étendue de terres à foin. Le bois se compose en général de peupliers et de saules ; quelques peupliers sont d'une grosseur considérable. On y trouve aussi une petite partie de brûlé et des broussailles. Une bonne proportion des terres est de première qualité, le reste est de seconde qualité.

RÉPARATIONS A NOTRE BATEAU.

Le 21 juillet nous atteignîmes Manitoba-House, et comme notre bateau, qui avait frappé un rocher et subi d'autres avaries, faisait eau, nous fûmes obligés de le faire examiner, raccommoder, goudronner, calfater et border, ce qui nous retarda jusqu'au 24, jour où nous laissâmes pour la réserve de la Poule d'Eau. Le 31 nous étions arrivés à ce dernier endroit.

RÉSERVE DE LA RIVIERE DE LA POULE D'EAU.

Les travaux d'arpentage que nous devions faire sur cette réserve comprenaient l'agrandissement de la réserve dans une direction sud afin d'y comprendre les maisons des fils du chef, et par contre de retrancher des limites de la partie nord de cette réserve une quantité équivalente de terre.

Les sauvages de l'extrémité nord de la réserve étaient fortement opposés à ce qu'on fît des changements. Ils voulaient conserver leurs terres à bois, et prétendaient que si l'agrandissement de la réserve dans la partie sud avait lieu, il n'y aurait plus de terres à bois dans cet endroit qui ne fussent vendues.

De plus, les maisons qu'on voulait inclure dans les limites de la réserve étaient si éloignées, qu'il faudrait leur ôter toute la partie nord pour remplacer l'agrandissement dans la partie sud.

Ils ajoutaient, à propos de l'école, que si la réserve était agrandie comme il était projeté, ceux de la bande qui résidaient dans la partie sud ne contribueraient pas aux frais de l'enseignement.

Pendant mon séjour à cet endroit, les sauvages de l'extrémité nord de la réserve envoyèrent chercher le chef, mais ce dernier refusa de venir les rencontrer. Je crus donc préférable de prendre les noms des sauvages qui étaient opposés à l'agrandissement de la réserve, d'après la liste que M. Martineau avait eu la bonté de me donner ; leur nombre atteignit le chiffre de treize.

J'allai ensuite à l'extrémité sud de la réserve et ne comptai que six sauvages qui désiraient l'agrandissement.

Je fis un arpentage approximatif de l'étendue que comprendrait l'agrandissement projeté, et il me paraît y avoir environ six milles depuis les limites jusqu'aux maisons des fils du chef.

Réserve de la maison d'école.

Je rencontrai M. Martineau sur la réserve le 2 août, et il me demanda de faire la délimitation d'un morceau de terre situé au nord de la réserve et aux alentours de la maison d'école (bâtiment de 20 x 30 pieds, construit avec des matériaux excellents, et qui fait honneur à la réserve.) Je procédai donc à ce travail et délimitai dix acres de terre bien égouttées qui, réunis aux terres marécageuses et inondées du front, donnaient environ quatorze acres de terre faisant face à la rivière de la Poule-d'Eau.

Le 5 avril, je quittais la réserve de la prairie de la Poule-d'Eau, croyant inutile de faire la délimitation de l'agrandissement projeté.

Je cite une clause des instructions que j'avais reçues. " Je dois dire que le surintendant général des affaires des sauvages croit qu'il serait tout à fait hors de propos d'opérer des changements qui ne seraient pas absolument nécessaires."

J'atteignis Manitoba-House le 9 août.

Changement dans la réserve de Fairford.

Le 1er septembre je recevais les instructions contenues dans les lettres 3317 et 3339. Comme la dernière lettre contremandait les instructions envoyées d'abord, il est heureux que les deux lettres me soient parvenues en même temps. Ces deux lettres concernaient également le travail que je devais accomplir à Fairford.

Mon approvisionnement additionnel de provisions ne me parvint que le 6. Je partis de Manitoba-House le 7 pour Fairford, où j'arrivai le 8 ; le même jour on commençait les travaux.

L'objet de cet arpentage était d'exclure des limites sud de la réserve une partie de terrain, sous la forme d'un triangle et y compris le lac George, puis d'ajouter à l'extrémité nord de la réserve une étendue de terre correspondante à la partie exclue, tel que dit plus haut. Je terminai cet arpentage le 30 et me rendis à Fairford le soir de ce même jour.

Partie de terre retranchée de la réserve.

Le long des lignes qui retranchent de la réserve la partie triangulaire ci-dessus mentionnée jusqu'au sud de la réserve, les bois se composent en général de peupliers, dont quelques-uns ont de grandes dimensions, et au commencement et à la fin des deux lignes du triangle on rencontre des épinettes blanches, des pins résineux, des saules et des broussailles. Quoiqu'il y ait une assez bonne quantité d'épinettes blanches, en général, ces arbres ne sont pas gros. Il n'y a pas de marais et que peu de prairies humides sous ces lignes.

Presque partout la terre est de troisième qualité, et dans les autres endroits elle est de deuxième qualité. Il y a le long de la première ligne une quantité assez considérable de terre pierreuse assise sur un fond calcaire fossilifère de couleur claire.

Parties de terres ajoutées à la réserve.

L'étendue des terres ajoutées à la réserve dans la direction nord, c'est-à-dire près de l'endroit où l'on a tiré les lignes, renferme une proportion peu considérable de bons peupliers, et en général du bois court, des saules et des broussailles. Il y a aussi quelques brûlés, de moyens peupliers et une petite quantité de frêne près du bord de l'ouest.

La partie retranchée de la réserve de même que les parties ajoutées mesurent $2,654\frac{06}{100}$ acres. Presque toute la réserve est couverte de marais à foin et de belles herbes, et il y a de bonnes terres bien égouttées de deuxième qualité.

Lot de M. Wood.

Je dois mentionner ici que M. Charles Wood possède un lot de terrains au milieu de cette partie de terres qu'on a ajoutées à la réserve. Je lui reconnus 290 acres, ce dont il s'est déclaré satisfait. J'arrivai à Manitoba-House le 3 octobre et atteignis Totogan le 7; à ce dernier endroit je recevais du bureau de Winnipeg deux lettres, dont l'une m'enjoignait de renvoyer mon parti et de me rendre à Winnipeg dès que le travail de Fairford serait terminé et d'y attendre de nouvelles instructions.

Le 8, je me rendis au Portage-la-Prairie et télégraphiai de suite qu'on m'envoyât six cents dollars ($600) afin de payer mes engagés, vu que la ligne télégraphique était brisée entre Ottawa et Winnipeg. Je ne reçus l'argent que le 14. Dans la soirée du 15 j'atteignis Winnipeg, et le 17 je me présentais au bureau.

A Winnipeg.

Je demeurai au bureau de Winnipeg et m'y occupai à préparer mes comptes et à dresser des plans. Le 10 novembre je reçus l'ordre de me rendre à Ottawa et d'y terminer mes rapports. Le 12 de novembre je transmis au bureau un état des comptes jusqu'au 31 octobre, mais il m'était impossible de laisser le bureau avant le 16. Comme le 17 j'étais malade il me fallut attendre encore une journée. Enfin, je partis le 18 et arrivai à Ottawa le 26.

Je dois faire remarquer que dans mes relations avec les sauvages, j'ai toujours trouvé qu'ils étaient bien disposés et qu'il était très facile de s'entendre avec eux; du moment qu'on s'en tient au principe que ce sont des hommes et des frères, ces gens ne tardent pas à s'en apercevoir et à l'apprécier.

Débordement du lac Winnipeg.

Les bords de presque toutes les réserves qui entourent et avoisinent le lac Manitoba sont plus ou moins inondés. Cette crue graduelle des eaux a eu lieu pendant les dernières six années, et peut s'évaluer comme suit: pendant les trois premières années 1876-77-78, la crue des eaux a été de deux pieds, et pendant les trois dernières années 1879-80-81, de quatre pieds, ce qui a été causé, comme on le pense et le reconnaît assez généralement, par l'abondance des pluies et de la neige pendant ces dernières années. Les sauvages disent que les eaux du lac étaient presque aussi élevées en 1860.

CRANE RIVER INDIANS RESERVE
WEST OF EBB AND FLOW LAKE
EXTENSION SOUTHWARDS.

2 Miles to an Inch.

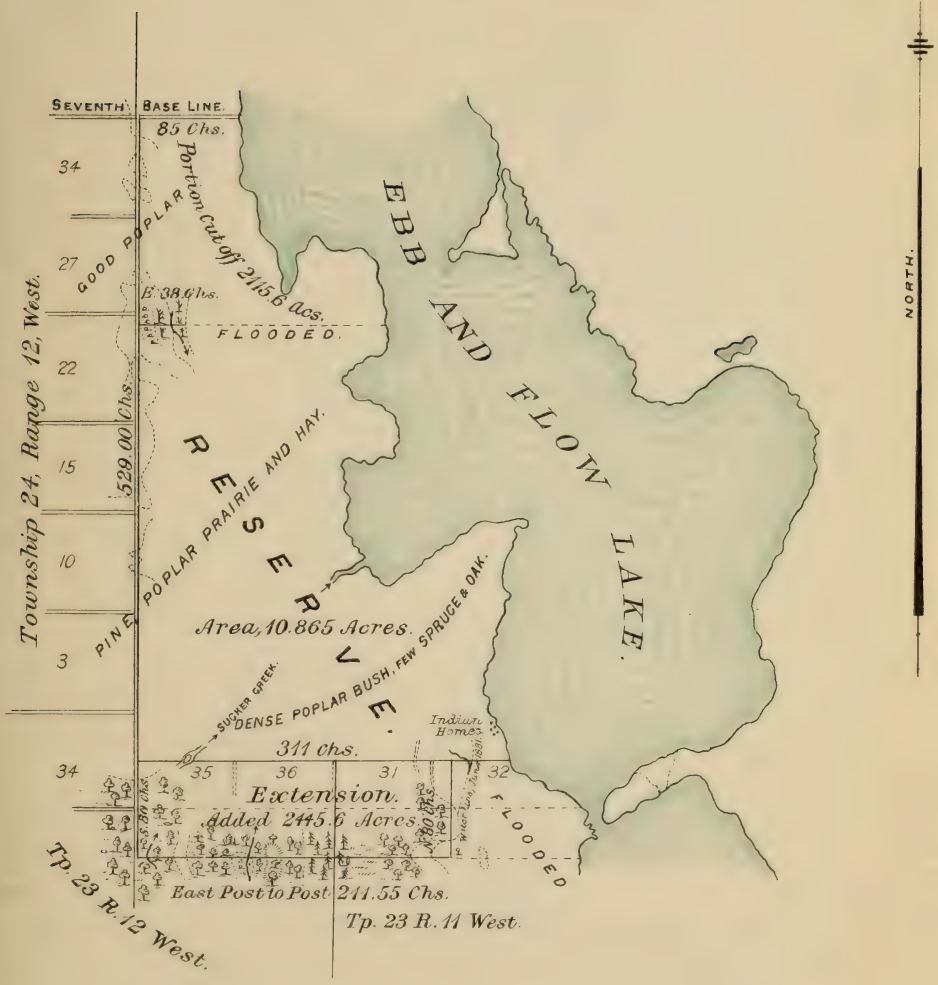

Winnipeg, Oct, 1881.

W. Austin C.E.
D.L. Surveyor.

LITTLE SASKATCHEWAN BAND.

SANDY BAY.

LAKE ST. MARTEN.

NEW RESERVE.

Scale, 80 Chains to an inch.

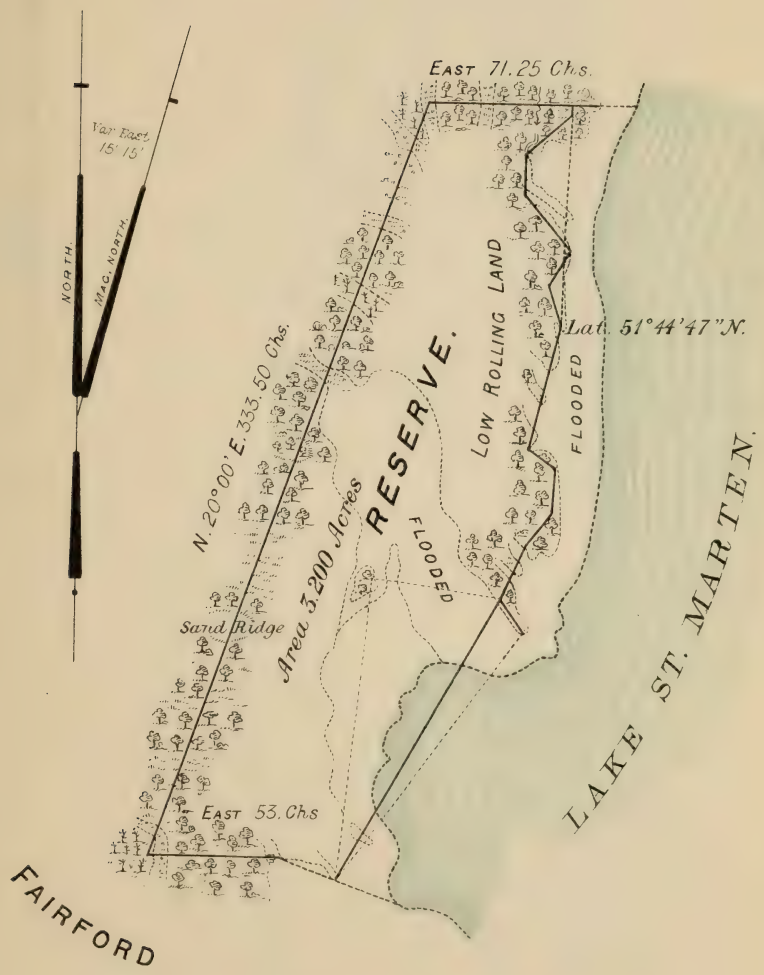

Winnipeg, Nov, 1881.

W. A. Austin G.E.
Lt. L. Surveyor.

WATER HEN RIVER RESERVE.

SKETCH

Shewing Shore South of Reserve
Survey of Extention not made.

2 MILES TO AN INCH.

Glo'ster, Dec, 1881.

W. H. Austin C.E.
D.L. Surveyor.

FAIRFORD BAND RESERVE

Showing

An equal portion Cut off the South & added to the North

ALSO THE

Claim of Charles Wood.

2 MILES TO AN INCH.

Ottawa, Dec. 1881.

W. S. Austin C.E.
D. L. Hunter

Du mois de juin au mois d'octobre, cette année (1881), les eaux du lac ont baissé de six à dix pouces, et dans le mois d'août elles étaient de bien près d'un pied plus basse qu'en juin—probablement à raison de l'évaporation.

Comme les bords du lac Manitoba sont peu élevés, il sera toujours sujet à ces crues, si l'on ne trouve d'autres moyens de faire écouler le surplus des eaux qu'il renferme, car du plus ou moins de pluie et de neige dependent la crue ou la baisse des eaux, vu que ce lac est le réservoir des eaux d'une immense surface de 28,965 milles carrés de pays. Et comme le plateau de ce pays se compose de muskegs, de marais de terres marécageuses et de vallons boisés, le lac Manitoba n'est pas exposé à des inondations subites et aux dépressions correspondantes, mais ses eaux s'élèvent lentement et l'alimentation en est continue.

Je n'ai visité que la rivière Fairford, connue comme la principale décharge des eaux du lac Manitoba. Les bords de ce cours d'eau sont élevés et il a peu de largeur. Les bancs de sable à sa source servant de busc à ce déversoir (c'est-à-dire la rivière Fairford) le rendent imparfait. Je me hasarderais aussi à dire qu'il faudrait un cours d'eau d'une largeur deux fois plus grande, et ayant une profondeur moyenne de cinq pieds, pour charrier le surplus des eaux du lac. La raison pour laquelle je limite la profondeur à cinq pieds sera facile à comprendre pour tous ceux qui ont navigué sur ce lac, car si le déversoir ou la décharge avait une plus grande profondeur dans les saisons où l'eau est basse, l'on abaisserait beaucoup trop le niveau des eaux du lac, vu que dans plusieurs endroits il existe des bancs de sable et qu'il est peu profond.

Lorsque le gouvernement jugera à propos de se servir de ce splendide système de navigation (qui ne présentera pas les dangers que l'on rencontre sur le lac Winnipeg), en construisant une ou plusieurs écluses au Portage-La-Prairie afin de pénétrer dans le lac Winnipegoosis, et de là par le canal du Portage-à-la-Mousse dans le lac des Cèdres, et par la rivière Saskatchewan jusqu'au haut de la Saskatchewan, il sera nécessaire aussi alors que les eaux du lac Manitoba ne soient pas trop basses.

J'ai l'honneur de soumettre avec ce rapport les plans et les notes d'arpentage des travaux suivants: Agrandissement dans une direction sud de la réserve du lac du Flux et du Reflux, et le retranchement d'une étendue de terre équivalente dans la partie nord ; plan et tracé. La réserve de la Baie aux Sables sur le lac Saint-Martin —une nouvelle réserve ; plan et tracé. La réserve de la rivière de la Poule-d'Eau, esquisse (approximative) du bord et délimitation de la réserve de l'école. Agrandissement dans une direction nord et rétrécissement à l'extrémité sud de la réserve de la rivière Fairford ; plan. Le lot de terres de M. Charles Wood est compris dans le plan de la réserve de Fairford. .

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. A. AUSTIN, I.C., *arpenteur des terres fédérales.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
BUREAU DES SAUVAGES,
VICTORIA, 22 novembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport général suivant concernant les affaires des sauvages de la Colombie britannique, pour l'exercice 1880-81.

Pendant la derniere saison on a fait de nombreuses inspections et on a acquis une connaissance personnelle de la condition et des espérances des tribus les plus populeuses et les plus importantes de la province.

Ayant appris par votre lettre du 14 avril les noms des six personnes qui avaient été choisies comme agents des sauvages dans les différentes localités où la commission des réserves des sauvages avait réservé des terres, j'écrivis de suite à ces officiers et leur transmis vos instructions. Ces derniers remplissent maintenant les fonctions qui leur ont été respectivement assignées.

Vous trouverez ci-annexé les rapports des agents sur les tribus de sauvages que renferment leurs agences respectives, et les services de ces employés seront bientôt

d'un grand avantage aux sauvages, non-seulement sous le rapport de l'amélioration de leur état moral et social, mais encore en assurant le développement et l'utilisation des réserves qui leur ont été attribuées.

Je suis content de pouvoir vous faire rapport que jamais, dans l'histoire de cette province, les sauvages des côtes et de l'intérieur ont été aussi prospères ou plus généralement contents que pendant l'année courante.

Il est facile de constater partout une amélioration notable dans la condition des diverses bandes, et si j'excepte les sauvages qui résident dans le voisinage des villes, comme celles de Victoria et de New-Westminster, où malheureusement ils deviennent les victimes des vices dégradants des blancs, je pourrais dire que la politique du gouvernement en les encourageant à pouvoir subvenir eux-mêmes à leurs besoins et se rendre indépendants, a produit les résultats les plus heureux et les plus satisfaisants.

En longeant les côtes ou en voyageant dans l'intérieur, on est frappé du changement d'apparence qu'ont les maisons et les villages des sauvages, si grande est l'amélioration et si visible sont l'avancement certain et la réforme de ces sauvages.

Personne parmi eux ne manque d'argent, et si l'on pouvait, comme cela viendra assurément avec le temps, leur persuader d'être plus prévoyants, il n'y a pas de peuple au Canada pour lequel l'avenir donne de meilleures espérances.

Naturellement, parmi une population de près de 40,000 âmes, il y en a qui font exception à ce que dessus, et parmi ceux-là on pourrait mentionner spécialement les tribus dont se compose la nation Kwaw-kewlth et quelques autres habitant la région de Bellacoola; cependant, même dans ces endroits, je n'ai pas de doute que la présence d'un agent actif et intelligent et connaissant bien le peuple, réussirait avant longtemps à produire un changement tout à fait désirable.

A raison de l'ancien caractère barbare et presque intraitable des différentes tribus Kwaw-kewlth, et du trafic considérable de boissons qui se fait chez ces sauvages, j'ai cru qu'il était à propos de leur introduire moi-même, personnellement, M. Blenkinsop, l'agent nouvellement nommé, lors de mon inspection générale aux côtes sur le steamer de S. M. le *Rocket*. Cet officier m'assure que cela lui a été d'un grand aide, car sa position est ainsi bien établie parmi ces peuples, de même que son influence à leur faire du bien.

Conformément à un arrangement pris avec le plus ancien officier de marine de cette station, je m'embarquai le 17 juin sur le *Rocket* commandé par le lieutenant V. B. Orlebar, et ayant rencontré le 19 M. l'agent Blenkinsop à Euclataw, nous visitâmes toutes les tribus de l'agence, bien que nous les eussions toutes rencontrées à Isawattee, situé à la tête de Knight's Inlet, où elles s'assemblent chaque printemps afin de recevoir leur approvisionnement annuel de graisse de petits poissons (oolachan).

M. Blenkinsop nous ayant informé qu'un chef Mah-teelth-pa, dans une querelle causée par l'ivresse, avait été tué par un sauvage de la rivière au Saumon, et que les tribus se feraient bientôt une guerre meurtrière, si les autorités ne s'enquerraient du crime, le capitaine Orlebar voulut bien permettre que quelques-uns de ses hommes agissent comme constables spéciaux. Puis nous débarquâmes à bonne heure le matin à la rivière au Saumon et on eût un peu de misère à arrêter le prétendu meurtrier.

Comme il y aurait eu du délai et certaines dépenses à encourir pour lui envoyer subir son examen préliminaire à Victoria, M. A. C. Anderson, l'inspecteur des pêcheries (qui nous avait accompagné) et moi-même, en qualité de juges de paix, nous fîmes l'enquête dans cette cause, et le sauvage fut duement renvoyé aux assises pour y subir son procès.

Outre la nécessité de ne pas laisser passer inaperçu une cause de ce genre et de prévenir ainsi des troubles parmi les sauvages, je suis certain que l'exemple donné en faisant exécuter la loi dans ce village éloigné, aura de très heureux résultats et sera sans doute à l'avenir d'une grande aide à l'agent dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le village de la rivière au Saumon, comme la plupart des endroits habités par ce peuple ou règne encore les coutumes imprévoyantes et démoralisatrices des tribus sauvages, n'a pas une apparance engageante, et un air de misère semble se répandre sur ce lieu.

Cependant le chef et d'autres sauvages importants de la bande ont promis de se réformer, ce que l'agent réussira à obtenir, je n'en doute pas, en les visitant et en les

encourageant. Le commerce de boissons qui s'est fait sur une échelle assez considérable parmi les sauvages, a plus contribué que toute autre chose à les tenir dans l'état arriéré où ils sont encore; et je suis d'avis qu'on devra prendre des mesures rigoureuses pour faire cesser ce commerce, si l'on veut que l'agent obtienne un changement important. Un moyen qui produirait d'excellents résultats sous ce rapport serait de nommer des constables choisis parmi les membres de chaque tribu, lesquels seraient soumis à la surveillance de l'agent, obéiraient à ses ordres et lui feraient rapport lors de la visite à sa tribu.

A la Baie Alert (Village Nimkisk), un des endroits qui a été visité et mentionné spécialement par Vancouver, il y a une centaine d'années, les habitations des sauvages, quoique à peu près les mêmes, m'ont paru plus propres qu'à ma visite d'il y a deux ans.

Cependant une société entreprenante a construit les bâtiments nécessaires à un établissement de conserve de saumon et elle a réussi à se procurer deux fois la quantité de poisson qu'on pensait d'abord avoir. Quoiqu'il n'ait été payé aux sauvages que les bas prix de $3.00 pour 100 saumons, cependant, comme la migration a été plus abondante que jamais, on a été satisfait de part et d'autre.

Il s'est pris jusqu'à quatre mille saumons en une journée à cet établissement de conserve, et l'on m'a informé que l'impuissance où se trouvaient les employés de cet établissement de préparer le poisson, était la seule cause qui limitait le nombre des prises.

La société des Missions de l'église anglicane a transporté son Poste de Mission du Fort Rupert à cet endroit, et y a construit des bâtiments confortables afin d'y résider et pour des fins d'écoles.

Le rév. M. Hall a une école de jour, et malgré toutes les difficultés qu'il rencontre, il s'efforce de la faire réussir; et madame Hall, qui semble s'être entièrement dévouée à aider aux travaux des missions, a fondé une école fixe pour les filles, où elle a l'intention de leur enseigner, en sus de la routine habituelle de l'école du jour, l'économie domestique, tout en leur procurant le grand avantage d'avoir dans cet intérieur une éducation religieuse convenable, et de les séparer des influences pernicieuses de la vie de camp.

Knight's Inlet, le premier poste important où nous devions nous arrêter, fut visité le 23, et comme le Nass parmi les Tsimpsheeans, quoique d'une importance secondaire à l'égard de celui-ci, il est le principal lieu de rendez-vous de toutes les tribus Kwaw-kewlth. Le délicieux oolachan, auquel les naturels de ce pays attachent un si haut prix comme principe de nourriture, visite cet endroit en nombre illimité, et chaque année sans y manquer, fait les délices de ces sauvages.

Ces derniers se procurent ici facilement, non-seulement, leur approvisionnement d'hiver, mais aussi des quantités considérables de graisse qu'ils troquent avec les tribus du sud. Il y a de plus du gibier en abondance et les Kwaw-kewlths s'amusent ici longtemps après l'époque où l'on prend l'oolachan, et la saison du saumon est déjà assez avancée quand il se dispersent pour se rendre à d'autres rendez-vous attrayants.

L'inlet a été découvert en 1792 par Vancouver, qui l'appela du nom d'un capitaine de marine, et comme d'autres inlets situés sur les côtes de la Colombie-Britannique, il forme une immense échancrure de la ligne des côtes dans cette région. Il a une grande profondeur et est navigable jusqu'à sa tête pour les navires de tout tonnage.

De hauts pics couronnés de neige bornent le chenal sur chaque côté, et les nombreuses et belles chutes d'eau qui viennent d'ici et de là se précipitent des falaises escarpées dans le canal situé plus bas, en font une scène qui, par sa longueur de quelque soixante milles, est à la fois charmante et pittoresque.

On m'informe qu'au printemps on fondera un immense établissement de conserve et de pêcheries pour la manufacture de l'huile dans un endroit convenable de Knight's Inlet, ce qui donnera aux sauvages de nouveaux moyens de travailler et de subvenir à leurs besoins.

Une rivière d'une force et d'un volume considérables décharge ses eaux bourbeuses à la tête de l'Inlet et donne au chenal sur un certain parcours une apparence couleur de lait, et ajoute annuellement au sol riche et vierge qui forme maintenant la réserve la plus considérable attribuée à ces sauvages.

A part de servir d'emplacement à trois ou quatre importants villages, les sauvages

en font peu d'usage actuellement, vû que l'oolachan et l'huile qui en est extrait pour la troque, leur procure, sans qu'il faille travailler beaucoup, tout ce qu'ils désirent.

La réserve peut être cependant utilisée plus aisément, si l'on prend la peine et fait la dépense de creuser des fossés, et elle est alors destinée à devenir extraordinairement fertile.

En général les sauvages paraissent jouir d'une bonne santé, quoiqu'il y ait bien, dans chaque campement, des cas particuliers de maladies et de misères qui excitent presque toujours la pitié et la commisération des autres membres de la bande. Et je pourrais, je crois, avec à propos, dire ici, que le département, tout en donnant libéralement des médicaments aux missionnaires et à d'autres personnes, ne peut soulager toutes les misères, car l'emploi de ces remèdes donne des résultats nécessairement peu satisfaisants, vu l'ignorance de la manière convenable de s'en servir, et j'espère bien que vous approuverez quelque projet pour que les malades de ces quartiers aient quelquefois le grand avantage de recevoir un secours professionnel.

Nous nous séparâmes de M. Blenkinsop à Nooweetee, et après avoir traversé le détroit de la Reine-Charlotte nous arrivâmes à Bella Coola le 26 juin.

La compagnie de la Baie d'Hudson possède ici un poste de commerce qui avait autrefois une importance considérable, et qui fait l'achat des pelleteries des sauvages (Chilcoatins) de la côte et de l'intérieur.

C'est ici que McKenzie découvrit d'abord l'eau salée,dans le voyage de découvertes qu'il avait entrepris à travers le continent en 1795, et qu'il faillit rencontrer Vancouver, lequel à la même époque, mais hors la connaissance du premier (McKenzie), faisait par mer son voyage historique de découvertes dans la même région.

Les vieux sauvages parlent encore de McKenzie, et l'un d'eux m'a raconté une anecdocte qui a été transmise par les générations qui se sont succédées depuis lors, savoir : que les sauvages qui avaient accompagné et suivi McKenzie à une petite distance en aval sur le chenal prétendaient qu'aussitôt après l'avoir vu faire une observation avec un instrument (le sextant) *le feu était descendu du ciel.*

Cela les avait effrayés si fort qu'ils refusèrent aussitôt d'aller plus loin, tournèrent le dos et abandonnèrent ce voyageur distingué.

Les sauvages de Bella-Coola ont eu le malheur de voir brûler leur village pendant l'hiver dernier, et ce désastre est loin d'être réparé ; aussi le camp présente-t-il un aspect misérable et de grande pauvreté. L'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson, M. Sinclair, m'a informé qu'ils avaient beaucoup souffert et que s'ils n'avaient eu les quelques maisons que le feu a épargnées sur le côté opposé de la rivière, grand nombre d'eux seraient morts de froid.

Les aliments que j'avais envoyés au printemps leur ont été d'un grand secours, et je crois que les instruments de jardin que j'ai donnés à la tribu permettront de cultiver autant de pommes de terre qu'ils pourront en avoir besoin pendant l'hiver prochain.

Il y a sur le bord de la rivière, à deux milles et demi en amont, un petit campement composé de quelques vieilles maisons ; mais même à cet endroit, l'apparence est assez misérable.

Le 27 nous allions par la route ud chenal Labouchère à Kemsquit, village sauvage situé à la tête du canal de Dean.

Les sauvages de Kemsquit n'ont pas encore pu réparer les désastres causés par le bombardement destructif de leur village, il y a cinq ans, par le *Rocket*, lequel est aujourd'hui employé dans un but plus pacifique.

Le steamer qui transportait des hommes de police avait visité le village dans le but d'y trouver un couple de témoins de l'affaire du steamer *George S. Wright*, lequel s'était perdu une couple d'années avant, et l'équipage, on le supposait, avait été assassiné par les sauvages. Les témoins qui s'étaient cachés dans les bois n'ayant pas été livrés aux hommes de police, on se pressa un peu trop, je crois, de bombarder le village.

Le chef, qui était alors absent du village, m'informa qu'en entendant les coups de canon du navire, son peuple avait été grandement effrayé et que la plupart d'entre eux s'étaient enfuis. Ils se plaignent beaucoup de la manière dont ils ont été traités dans cette circonstance et cela sans avis préalable. Comme il n'y avait pas de bois

dans la localité il a été impossible de rebâtir le village, et les sauvages durent se tirer d'affaire comme ils le purent dans la forêt—mais un grand nombre sont morts de froid et de misère pendant l'hiver suivant.

Le chef m'a prié d'intercéder pour eux, et espère qu'on leur accordera quelques secours. Après tout il n'y a aucune bonne raison de croire que l'équipage du malheureux steamer *Wright* ait péri victime de la malice des sauvages, et en envisageant là cause sous ce point de vue leur malheur est certainement bien pénible et mérite, a mon avis, un dédommagement raisonnable. Comme il n'y a pas de scieries,si ce n'est qu'à trois cents milles de cet endroit, les sauvages ne peuvent que tailler à la main et d'une manière grossière les matériaux qui servent à leurs constructions.

Le chef demande qu'on lui fournisse du bois, des clous et un assortiment d'instruments de jardins, ce qui leur serait d'un grand secours pour améliorer leur condition malheureuse actuelle.

Comme ces sauvages sont éloignés et isolés, ils n'ont pas les mêmes avantages que d'autres de gagner de l'argent, et en conséquence de se récupérer des pertes souffertes, et je désire sincèrement que vous trouviez convenable d'accorder un crédit pour les aider dans leur détresse.

La terre qui entoure leur village pourrait être défrichée sans misère, quoique jusqu'à ce jour les Kemsquits n'aient pas tenté de cultiver.

Le peuple vit principalement de poisson et de gibier, qui fort heureusement se trouvent facilement dans la localité, et ils obtiennent des prix raisonnables pour les fourrures des ours, des martes, etc., qu'ils vendent à la compagnie de la Baie d'Hudson soit à Bella-Coola, soit à Bella-Bella.

A ce dernier endroit, que je visitai le 28, j'ai été fier de constater la grande amélioration qu'on a opérée depuis ma dernière visite d'inspection.

Les wesleyens y ont établi une mission, et bâti une église propre et commode et une maison de mission très confortable.

Les sauvages avaient une tenue beaucoup plus propre, ils étaient bien vêtus, et l'apparence de leurs maisons indiquait qu'on y avait donné beaucoup de soins et d'attentions. Plusieurs d'entre eux ont entièrement abandonné les coutumes démoralisatrices de leur ancienne vie sauvage, recompensant ainsi les efforts de M. Tate, le missionnaire dirigeant, lequel, je dois ajouter, a été fortement secondé par madame Tate, personne qui a depuis longtemps l'expérience de l'enseignement sauvage dans les provinces de l'Est.

En touchant le rivage le chef me présenta une adresse de bienvenue, et peu de temps après je rencontrai les villageois à l'église, et des discours y furent prononcés. Les orateurs sauvages ont vivement cherché à attirer mon attention sur leurs divers besoins, et ils ont paru chagrins de voir finir l'entrevue. Comme leurs désirs étaient unanimes et qu'il y a similitude dans leurs besoins, le discours du premier orateur Hunchit donnera une bonne idée de ceux qui ont suivi :

" Nous espérons que notre chef, le Dr Powell, s'occupera d'obtenir un changement parmi le peuple de Bella-Bella.

" Nous avons abandonné le *potlach* et la danse et c'en est fait du jeu de cartes et de l'usage du whisky parmi nous.

" Tout notre peuple veut devenir meilleur et faire ce qui est juste."

" Mais je regrette que nous ne puissions pas construire nous-mêmes des maisons comme le font les blancs, parce que nous n'avons pas de bois et que le Fort Simpson, l'endroit le plus proche où nous pourrions en avoir, est à 200 milles d'ici. Ce serait une excellente chose, croyons-nous, si la Reine voulait établir une scierie dans cet endroit, et nous achèterions le bois.

" De cette manière le peuple serait bientôt en état de se construire des maisons, et nous aurions ici avant longtemps une jolie ville.

" Nous espérons que comme notre chef, vous nous aiderez à obtenir cette faveur.

" Outre la tribu de Bella-Bella il y en a plusieurs autres qui aimeraient à avoir du bois si elles pouvaient se le procurer à Bella-Bella, mais ces dernières pensent, comme nous, que c'est aller le chercher trop loin que d'aller au Fort Simpson ou à Victoria. Comme nous avons abandonné nos mauvaises habitudes nous voudrions aussi nous défaire de nos anciennes maisons. C'est la raison qui nous fait demander une scierie.

"Nous demanderions aussi à la Reine de nous envoyer un grand pavillon pour notre village."

Tous ont demandé que l'emplacement du village leur soit réservé, et qu'on leur attribue aussi d'autres terres qui soient propres à la culture.

Toutefois l'apparence pierreuse et stérile que présente le pays sur la côte du nord-ouest me fait douter que le commissaire puisse leur accorder leur dernière demande.

Le *Rocket* se rendit à Metlakahtla le 30 et nous y avons été reçus avec la plus grande bienveillance et toutes les marques d'un profond respect. Le village modèle qui a grandi et a été fort amélioré pendant les deux dernières années était décoré de pavillons et de verdure pour honorer notre arrivée, et il est bien difficile d'imaginer que les heureux groupes d'enfants, d'hommes bien vêtus et de femmes qui nous voient maintenant avec joie et contentement, et la figure souriante, formaient, il y a peu d'années encore, une communauté de sauvages farouches et sans foi ni loi.

En débarquant nous fûmes reçus au bruit des salves de toutes espèces d'armes puis le corps de musique sauvage joua avec succès l'Hymne National. Je n'ai jama vu d'assemblée plus sage ou plus attentive que celle qui est venue me rencontrer le lendemain à la grande salle de la maison d'école et où se trouvaient assis probablement de quatre à cinq cents personnes.

Quelques-uns des orateurs s'exprimaient avec facilité et éloquence et témoignaient une telle sincérité de sentiment et tant d'intelligence que l'on me pardonnera si j'annexe ici quelques-uns des discours les plus importants :—

"*James Sequneesh.*"

"Chef, je répondrai aux paroles que vous nous avez adressées. Nous sommes heureux de vous voir de nouveau parmi nous. Nos cœurs tressaillent de joie en entendant de nouveau votre voix.

"Nous reconnaissons notre faiblesse et notre ignorance, mais nous savons aussi que Dieu a pitié de nous et nous aide.

"Plusieurs chefs blancs sont venus nous voir ici et ils ont remarqué les grands changements qui s'étaient opérés parmi nous et nous rendaient si différents de nos ancêtres. Les autres chefs et moi-même nous remercions Dieu d'avoir vécu à cette époque pour participer à ces changements.

"Nous connaissons votre tâche. Vous venez ici pour nous affermir dans les voies nouvelles où nous marchons, mais nous vous rappellerons qu'il nous vient ici des blancs qui font tout en leur pouvoir pour détruire la bonne semence que vous jetez ici et qui croît. Pendant que vous nous aidez et nous affermissez dans le bien, il y en a d'autres dont la seule occupation est de nous faire du mal. Nous vous demandons de conserver dans ce pays l'œuvre de Dieu en éloignant de nous ces hommes.

"Puis il y a les tribus de sauvages qui nous entourent, nos frères, qui sont encore dans les ténèbres de l'ignorance. Nous implorons votre aide en leur faveur. Nous voulons que vous employiez votre puissance et les empêchiez de retourner à leurs anciennes habitudes. Ils ont entendu la voix du ciel (la parole de Dieu) mais ils n'en tiennent pas compte parce qu'ils sont déterminés à conserver leurs vieilles coutumes.

"Nous espérons que vous interviendrez et leur ferez abandonner ce à quoi ils tiennent tant aujourd'hui, et ce faisant vous leur ferez du bien. Nous vous demandons d'avoir pitié d'eux, car ils sont encore aveuglés.

"Je vous parlerai aussi du jour du Seigneur. Dieu nous a bénis en nous donnant le jour du Sabbat, mais nous sommes tourmentés ce jour-là par plusieurs blancs qui voudraient nous l'enlever. Nous vous demandons de sévir contre eux. Vous les connaissez.

"Je dois de nouveau vous exprimer combien je suis heureux de vous voir et d'entendre votre voix."

"*Weeah.*"

"Chef, j'ai entendu vos paroles et j'en suis très heureux.

"Ce que font les Tsimpsheeans je le fais et comme eux je ressens la bienveillance

de vos paroles. Chef, vous êtes puissant pour nous secourir, Dieu est puissant pour nous sauver.

" Nous ne voyons pas la main de Dieu, mais nous voyons les vôtres. Vous nous tendez la mains pour nous secourir. Chef, notre canot n'est pas très solide. Quand les vents soufflent avec violence, nous chavirons et nous sommes jetés à l'eau. Nous ressemblons à ceux qui ont été jetés dans la mer—qui ont froid et sont épuisés—mais nous voyons approcher un grand navire et nous crions au secours. M. Duncan est venu à notre secours et à votre tour vous venez maintenant à notre secours. Nous commençons à nous sentir revivre et à nous réchauffer.

" Chef, mes dernières paroles sont que de même qu'un enfant va vers son père lui demander la médecine qui doit le guérir, ainsi nous venons vers vous.

" Nous sommes malades et nous vous demandons la médecine dont nous avons besoin.

" Malgré que je ne sois pas chez moi (Reine Charlotte) je me sens ici parmi des frères.

" *Legaic.*"

" Chef, les paroles que je désire prononcer sont pour reconnaître que vous prenez soin de nous.

" Nous avons gravé vos noms dans nos esprits comme ceux d'amis et nous voyons que vous prenez garde à nous. Mon cœur en est étonné et nous ne pouvons que vous bénir de vos bontés. Nous sommes faibles et ne pouvons éloigner tous les malheurs qui nous assiégent, mais vous pouvez faire beaucoup pour nous et nous implorons votre aide.

" Je ne demande pas d'argent, nous voulons seulement votre aide et votre sympathie pour que nous puissions marcher sur la route du ciel. Etendez jusqu'à nous cette main puissante que Dieu vous a donnée et aidez-nous. Quelques-uns des chefs mes frères qui sont ici sont des vieillards.

" Je suis un jeune homme, cependant j'ai besoin de secours.

" De même qu'un père dit à son fils, fais cette chose ou cette autre, de même enseignez-moi mon devoir. Plusieurs qui nous entourent sont comme les personnes malades, ils ont besoin de médecines. Nous espérons que vous aurez un cœur fort et que vous porterez de place en place la médecine qui doit renforcir nos frères malades.

" Nous voulons qu'ils deviennent tous forts et bons."

M. Duncan, qui a été le Nestor des missionnaires, a accompli une grande œuvre à Metlakahtla, et la théorie qu'il s'efforce chaque jour de faire adopter, savoir : que le christianisme devrait être lié aux industries, a été bien prouvé dans la fondation et les succès passés de Metlakahtla.

Comme sa méthode de procéder peut servir à d'autres, quoiqu'il serait peut-être difficile de trouver une personne qui fût également à la hauteur de la position sous tous les rapports, M. Duncan a bien voulu à ma demande me donner des renseignements sur le travail dont il a eu la direction pendant les quelques vingt dernières années, et je les reproduis ici pour votre information.

METLAKAHTLA, le 13 août 1881.

Au lieutenant-colonel POWELL,
Surintendant des affaires des sauvages,
Victoria, C. B.

CHER MONSIEUR,—A votre demande, j'ai l'honneur de vous soumettre quelques détails concernant l'établissement des sauvages chrétiens de Metlakahtla. Mes nombreuses occupations ne me permettent de vous adresser qu'un rapport très court, mais, vu les circonstances, j'espère que vous l'accueillerez favorablement.

La mission établie sous les auspices et dirigée d'après les instructions de la société des missions de Londres, fut fondée, en 1857, à Fort-Simpson, où se trouvaient établis 2,000 sauvages Tsimpsheeans. En 1862, j'allai m'établir à Fort-Simpson avec cinquante colons, et fondai l'établissement de Metlakahtla.

N'ayant jamais fait de recensement, je ne saurais dire quel est aujourd'hui le chiffre exact de notre population, mais je crois qu'il s'élève au moins à 1,100.

Cette colonie est composée de membres de toutes les tribus qui parlent la langue Tsimpshee; il y a treize de ces tribus, savoir : Kish-pok-a-lots, Killow-tsahs, Keetseesh-kit-wil-geants, Kit-sa-clashes, Kit-lahse, Kit-an-dow, Kuma-tawiks et Kuniah-kan-geak, à Fort-Simpson; Kitkathlas et Kit-kaths, sur la côte, au sud de Fort-Simpson; et Kit-sa-las et Kit sa-ma-kay-lums, sur la rivière Skeena.

Les Metlakahtlans ont renoncé à leurs distinctions de tribus, formé une seule colonie chrétienne, et ils travaillent activement à se civiliser.

Pour assurer la bonne administration de la colonie et y maintenir la discipline, j'ai divisé les hommes en dix compagnies, formées au moyen du tirage au sort.

Chaque compagnie a un chef, deux anciens—hommes recommandables, capables d'enseigner et choisis par la congrégation—deux constables, trois conseillers (hommes âgés), deux musiciens dix pompiers et leur capitaine, ce qui donne, par compagnie, vingt et un hommes réunis pour travailler dans l'intérêt public.

Chaque année, les compagnies se réunissent, au jour de l'an, pour assister au service divin. Après l'office et la parade, elles forment un grand cercle en avant de l'église et chantent l'hymne national; alors, chaque corps de dignitaires s'avance séparément dans le cercle et reçoit les applaudissements de la foule. Des applaudissements unanimes, en l'honneur de Metlakahtla, terminent cette scène.

Je ne dois pas oublier de dire qu'à la dernière réunion de ce genre, un corps de douze musiciens aborigènes, avec fifres, tambours, etc., animait la scène.

Ces réunions tendent à faire disparaître les animosités entre tribus, affirment la position des chefs, assurent des secours aux malades, des conseils à ceux qui sont dans l'erreur, font respecter la loi, établir de sages règlements, divertissent un peu la population, maintiennent la sécurité dans le village, et, ce qui n'est pas le détail le moins important, font maître des sentiments de fraternité qui engagent chacun à aider son semblable dans le besoin.

Pendant l'hiver, lorsque tous les villages sont chez eux, nous fixons la taxe pour l'année.

Cette année, cette taxe est de $3, en argent ou en effets, ou encore sous forme de corvées. Il a été décidé que les corvées se feraient sur les chemins, et que l'argent et les articles fournis seraient utilisés pour construire une salle d'assemblée dans le village.

Les maisons sont de construction uniforme; leurs dimensions sont de 36 x 18 pieds; elles sont à deux étages; il y a deux chambres au rez-de-chaussée, et trois chambres à coucher, en haut.

On peut construire deux maisons de ce genre sur un sol de 120 x 60 pieds, et on les dispose de telle façon qu'on peut ensuite faire une chambre qui les relie et est commune aux deux familles. (Naturellemant, ces familles sont alliées.)

Dans cette chambre intermédiaire, on place un foyer qui sert à tous les usages pour lesquels les sauvages ont besoin de feu; grâce à cette chambre, on évite l'encombrement dans les chambres particulières, et il reste de la place pour recevoir temporairement les étrangers; vingt maisons simples constituent un bloc, et chaque bloc est coupé par une rue de cinquante pieds de large. Les dimensions de pareil lot laissent un ample espace pour un petit jardin en avant et une cour, en arrière. Chaque lot sera enclos. On travaille aux clôtures, et, quand elles seront terminées, nous pourrons établir les règlements sanitaires si indispensables dans un village de sauvages.

Ainsi donc, avec la grâce de Dieu, Metlakahtla devient lentement, mais sûrement, je l'espère—un village chrétien modèle.

Une autre question d'importance vitale pour le bien-être des sauvages, est l'introduction de nouvelles industries parmi eux. Nous nous sommes préoccupés de cela dès l'origine de l'établissement de Metlakahtla; mais les ressources très limitées à notre disposition et le peu de temps que je puis consacrer à semblables travaux ont é é cause que nous n'avons fait que des progrès bien lents sous ce rapport.

Toutefois, je suis heureux d'avoir à dire que nous avons pu jeter les bases de

certaines industries qui, avec le temps, seront une source de grands avantages pour la population, et Dieu a puissamment secondé nos efforts. Nous sommes certains aujourd'hui que le sauvage peut devenir très bon ouvrier, que l'on peut se fier à lui dans les fonctions qui demandent de l'honnêteté, de la droiture et de l'attention.

Il y a environ sept ans, nos sauvages ont construit une grande église que beaucoup d'étrangers admirent.

Nous avons un grand magasin, une scierie, une raboteuse, un tour et autres machines que les sauvages dirigent et emploient. Dans nos ateliers, on fabrique de bons bateaux, des châssis, des portes à panneaux et des meubles. Notre forgeron sauvage peut fournir tous les articles de fer et d'acier employés dans la scierie. Les femmes ont appris à carder et à filer la laine, et, l'an dernier, elles ont commencé à faire fonctionner trois métiers à tisser. Lors de votre dernière visite, vous avez examiné les étoffes qu'elles fabriquent.

L'automne prochain, nous espérons prendre des mesures pour améliorer notre tissanderie.

Nous venons de commencer une briqueterie. Si nous pouvons nous procurer le capital nécessaire, nous espérons commencer les préparatifs nécessaires pour établir, l'année prochaine, une fabrique de conserves alimentaires, et d'abord de conserves de saumon

Dans nos efforts pour introduire de nouvelles industries parmi les sauvages, comme je viens de le dire, nous n'avons pas négligé de cultiver les arts qui leur sont particuliers, et je les engage beaucoup à ne point oublier leur ancienne manière de sculpter ; notre nouvelle salle publique (qui est en voie de construction) appartiendra presque entièrement au style d'architecture particulier aux sauvages.

Parlons de l'éducation des enfants. Actuellement, nos efforts sont déjoués par les sauvages eux-mêmes, qui s'absentent trop souvent pendant l'année, pour aller chercher des provisions alimentaires.

Nos industries leur donneront graduellement les moyens de ne pas s'éloigner de chez eux et nous espérons triompher ainsi de cet obstacle à l'éducation.

Vous serez heureux d'apprendre que les changements déjà obtenus, dans les mœurs et les habitudes des sauvages, ont merveilleusement amélioré l'état sanitaire de la population. Les enfants robustes qui fréquentent l'école, les nombreux bébés, radieux de santé, que l'on peut voir dans les maisons, enfin la liste des malades qui est beaucoup moins longue que par le passé, dénotent une amélioration merveilleuse sous ce rapport.

Les sauvages eux-mêmes sont frappés du changement. Il y a quelques années, des maladies résultant de la débauche et de l'ivrognerie, éclaircissaient rapidement leurs rangs, et les enfants de tempérament sain étaient bien rares. Enfin, pour améliorer encore davantage l'état sanitaire de la population, nous voulons nous assurer les succès d'un bon médecin et nous comptons demander, dans ce but, une subvention au département des sauvages.

Je vous dirai un mot, en dernier lieu, de la cause principale qui amène les sauvages à changer de vie, comme ont fait ceux de Metlakatla. On ne doit point attribuer ce changement à l'éducation, à l'industrie, non plus qu'à la civilisation, mais au *Christianisme*, porté chez les sauvages et adopté par eux dans son antique simplicité, avant que les églises, entrant dans l'arène, ne fussent venues diminuer son influence.

Plusieurs d'entre nous peuvent n'être, il est vrai, chrétiens que de nom (et l'œuvre des sectes en augmentera le nombre), mais je suis persuadé que nous comptons un grand nombre de chrétiens sincères, pieux et intelligents. La parole de Dieu a un tel effet sur les masses, qu'aujourd'hui il est comparativement facile de faire respecter les lois (sans excepter celle qui concerne le trafic des liqueurs enivrantes, ce que l'on regardait comme une utopie). Un fait remarquable qui s'est produit récemment, établit ce point.

Vendredi, le 5 courant, un canot chargé de liqueurs et venant de Victoria, aborda à la station de pêche de Kitlobe, laquelle se trouve, je suppose à 150 milles de Metlakahtla Le 11 courant, il a deux jours, le délinquant était débarqué ici, avec

ses deux barillets de spiritueux, par les gens de sa tribu, ceux-là même auxquels il apportait la liqueur.

Ceux qui le livraient n'avaient rien à y gagner, parce qu'il était bien connu qu'il ne possédait pas même assez pour payer l'amende. Il est actuellement en prison.

Enfin, l'observation du dimanche est devenue générale, malgré les efforts de blancs influents qui résident parmi nous et ont fait tous leurs efforts pour l'empêcher.

J'espère que nous sommes en bonne voie d'arriver à de meilleurs jours. A Dieu seul en reviendra la gloire.

A vous, dans le Seigneur,

W. DUNCAN.

La proposition que fait M. Duncan d'établir une fabrique de conserves alimentaires est parfaitement acceptable, et par ses soins elle deviendra certainement un fait accompli.

Les sauvages Tsimpshees, et particulièrement ceux de ce village sont employés de préférence dans les pêcheries déjà en opération, de sorte que M. Duncan ne sera pas en peine de trouver des ouvriers, pourvu qu'il puisse se procurer le capital nécessaire. Le grand objet est de tenir les sauvages occupés chez eux et, si ce but est atteint, il exécutera le projet qu'il élabore depuis tant d'années.

Les sauvages demandent instamment qu'on leur assure les services d'un bon médecin, et ils offrent de souscrire un montant égal à la moitié de son traitement, si le département veut fournir l'autre moitié, proposition que vous accueillerez favorablement, j'en ai l'espoir.

La population de Metlakahtla est de 1,200 âmes; Fort-Simpson, qui ne se trouve qu'à quatorze milles de Metlakahtla, en compte autant. Or il n'y a pas de médecin dans un circuit de 500 milles. On se figure aisément ce que doivent souffrir ces sauvages qui, de plus, ont depuis longtemps renoncé à consulter les médecins aborigènes. Toutefois, d'autres tribus de cette région ont conservé, sous le nom de traitement médical, plusieurs cérémonies superstitieuses et barbares qui sont préjudiciables aux progrès de la civilisation. Souvent, les malades sont affreusement torturés par des charlatans et deviennent les victimes de cérémonies répugnantes qui ne font que rendre leur état plus misérable. Pour plusieurs raisons, il est donc désirable d'avoir recours à des moyens plus humains de soulager les malades, et si un bon médecin se fixait dans une localité centrale, comme Metlakahtla, ce serait, pour les sauvages, un bienfait qu'ils apprécieraient hautement, et la présence du médecin aurait encore, pour toute la nation, l'avantage de faire disparaître des coutumes démoralisatrices.

L'an dernier, les sauvages de Metlakahtla, seuls, ont payé à la douane plus de $5,000; les aborigènes de Fort-Simpson ont dû payer une somme égale, en sorte que la subvention qu'ils demandent au gouvernement est bien minime, comparée à la somme qu'ils fournissent actuellement au revenu du pays, et c'est là un contraste frappant avec les requêtes des sauvages d'autres régions qui comptent sur le gouvernement en tout et pour tout.

Mais ces sauvages sont supérieurs aux autres que j'ai vus et rien ne semble distinguer Metlakahtla de n'importe quel village bien administré. Les intérêts industriels acquerront certainement de l'importance dans la localité.

Nous quittâmes Metlakahtla le 3 juillet, au milieu des témoignages de bienveillance de la population, et nous arrivâmes à Kincolith, rivière Naas, dans la soirée du même jour.

Je remarquai avec plaisir que tous les sauvages—hommes, femmes et enfants—étaient employés aux pêcheries et faisaient, dans le moment, ce qu'on pourrait appeler leur moisson.

La pêche de l'*oolachan* (poisson-chandelle) a été abondante et les sauvages se sont ainsi assuré une grande quantité de graisse qu'ils mangent; actuellement ils travaillent à la fabrique de conserves alimentaires et gagnent ainsi un peu d'argent de poche pour se procurer d'autres conforts.

J'ai visité tous les villages du haut de la rivière Nass, et j'ai remarqué des améliorations considérables à Lak-at-sop, où les méthodistes ont une mission. Je continuai mon voyage en canot jusqu'à Kitlahdohmat.

Je vous ai déjà écrit au sujet des réclamations importantes que font les sauvages relativement à leurs terres et à leurs pêcheries.

Depuis ma visite, M. le commissaire O'Reilly, se rendant à ma demande, a bien voulu visiter la localité, et comme il a sans doute fait aux sauvages toutes les concessions de nature à les contenter, il n'est pas nécessaire de revenir ici sur cette question.

J'ai constaté avec peine qu'il existe parmi les missionnaires de la rivière Nass, une rivalité qui semble avoir détruit, chez beaucoup de sauvages, la confiance dans l'une et l'autre secte (anglicane et wesléyenne).

Il est regrettable, je crois, que ces deux sociétés aient des missionnaires parmi la même population - quelquefois dans les mêmes villages—et je suis d'avis qu'il est temps d'établir un règlement qui assignerait à l'une ou à l'autre secte un champ d'opérations si restreint. Les missionnaires prennent la direction des affaires temporelles aussi bien que des affaires religieuses des sauvages, et fomentent, je le crains, des dissensions entre les petites bandes, pour amener des désertions de l'une à l'autre.

C'est là un mauvais exemple pour les sauvages, qui se tiennent à l'écart, et, lors de ma visite, les aborigènes des villages du haut de la rivière avaient résolu de ne s'allier à aucun des deux partis, m'assurant que leurs vielles coutumes valent beaucoup mieux et n'occasionnent point autant de querelles.

Maintenant que les réserves sont délimitées, il est de nécessité urgente que le gouvernement nomme un agent local, et j'espère que son choix tombera sur un homme actif et impartial, qui pourra régler d'une manière satisfaisante plusieurs réclamations sérieuses dont l'existence est un grave obstacle à la prospérité que ces sauvages méritent par leurs habitudes laborieuses.

Port-Simpson me semble être l'endroit le plus central où pourrait stationner cet agent, qui se trouverait ainsi à proximité relative de Nass, de Skeena et même de Milbank Sound, au besoin.

Les sauvages T'simpshees courent risque de se mettre en contravention aux lois américaines, dans leurs rapports avec les sauvages de l'Alaska, et un agent-résident, stationné à ce point, pourrait régler les questions internationales qui ont été l'objet de plaintes des autorités américaines, l'année dernière. Si vous approuvez cette recommandation, il n'y a pas de localité dans la province où les services d'un homme expérimenté pourraient mieux prévenir des difficultés presque quotidiennes, et pas d'endroit où il soit plus désirable d'avoir un agent local pour protéger certains emplacements de pêche d'une grande valeur, protection essentielle si l'on veut que les sauvages en arrivent à se suffire à eux-mêmes.

Les couches de lave, près de Kitwan-Shilk, ne laissent plus aucun espoir de trouver des terres arables dans le voisinage immédiat. Sous d'autres rapports, c'est une localité intéressante. A une époque comparativement récente, la région, sur un parcours de plusieurs milles en amont de Kit-wan-shilk, a été tourmentée et sillonnée dans tous les sens; sur un certain parcours, l'ancien cours de la Nass a été changé.

Je visitai Fort-Simpson le 8 juillet, et observai que l'on y avait construit plusieurs bonnes maisons.

Bien que plusieurs sauvages fussent absents, il en restait encore un grand nombre qui nous accueillirent par des saluts et autres marques de respect. On me présenta une adresse ayant trait principalement aux difficultés concernant les terres, et, dans l'après-midi, eut lieu une assemblée à laquelle des discours furent prononcés sur différents sujets d'intérêt local, et suivis de réponses.

La mission wesleyenne existe encore ici et est activement dirigée par le rév. Thos. Crosby, qui visite aussi d'autres postes de la mission parmi les Tsimpshees, et semble être un travailleur actif et infatigable.

En outre des constructions érigées par les soins de ce monsieur, et au sujet desquelles j'ai déjà fait rapport, on a construit, depuis ma précédente visite, une maison d'école commode et confortable.

A l'époque de mon inspection, elle me parut cependant petite pour le grand

nombre d'enfants qui fréquentent l'école, à certains moments ; c'est pourquoi je m'estimai heureux de pouvoir autoriser une dépense de $500—que vous avez depuis approuvée—pour lui donner les dimensions requises.

Outre l'école de jour, il y a un asile (*home*) pour les jeunes filles, établi par Mme Crosby, et qui devra produire ultérieurement les meilleurs résultats.

A Fort-Simpson, les maisons des sauvages sont très bien bâties et je n'ai constaté aucun signe de pauvreté ou de négligence. La plupart des maisons sont très bien tenues et quelques-unes confortablement meublées.

Dans tous les villages de la côte du Nord-Ouest, les malades sont toujours nombreux, et Fort-Simpson ne fait pas exception, et je fus obligé de consacrer quelque temps à visiter ceux qui avaient le plus souffert, ne pouvant se procurer les soins d'un médecin. Plusieurs vont chercher médecins et remèdes à Victoria, mais cela n'est pas possible pour la majorité. C'est pourquoi les sauvages seraient on ne peut plus reconnaissants si on leur envoyait un médecin qui résiderait parmi eux.

Le 9 juillet, nous quittâmes Simpson pour Fort-Wrangel, à l'embouchure de la rivière Stickeen où je voulais me renseigner sur les différends relatifs aux pêcheries qui existent entre les sauvages américains de la côte et ceux de l'intérieur, sur notre territoire.

Les Stickeens, ou mieux les Stakhin-Kwans, appartiennent à la race des Tlinkets, nation nombreuse qui s'étend le long de la côte sud de l'Alaska, jusqu'à notre frontière, à Nass. Ils résident à Wrangel et sont, à proprement parler, les sauvages de la côte, bien que, de temps immémorial, ils prétendent avoir des droits exclusifs à la possession de la rivière Stickeen, sur un parcours de 150 à 160 milles.

Autrefois, ils ne voulaient point permettre aux sauvages de l'intérieur de dépasser ce point, même pour commercer, et monopolisaient les profits du troc des fourrures entre les tribus de l'intérieur et les blancs.

Après la découverte de l'or dans la région de Cassiar, et l'immigration de blancs qui en fut le résultat, ces relations commerciales furent rompues, mais les Stickeens ont essayé depuis de maintenir leur suprématie et leurs droits exclusifs, du moins en ce qui concerne le saumon, et ne permettent aux tribus de l'intérieur—qui sont moins puissantes—de faire cette pêche tant qu'ils n'ont pas eux-mêmes complété leur provision.

La frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique n'est pas encore fixée, mais la lisière américaine ne prendrait pas plus de 25 à 30 milles du territoire des Stickeens, en sorte qu'il ne devrait pas y avoir d'obstacles à la détermination immédiate des droits et privilèges de nos sauvages.

La Stickeen est une grande et importante rivière, et en la remontant à partir de la frontière le courant y est très rapide. Nous prîmes trois jours pour nous rendre à l'Anse au Télégraphe sur un puissant vapeur à roue d'arrière ; nous mîmes une journée et demie à faire le voyage de retour.

Bien que le saumon remonte la rivière en grand nombre, on n'a point encore établi ici de fabriques de conserves, ni essayé à cultiver les terrains d'alluvion arables, généralement couverts d'aunes que l'on aperçoit, çà et là, aux détours de la rivière.

Jusqu'à la chaîne des Cascades, le paysage est ravissant, et toute la région se distingue par le nombre et les dimensions des glaciers et une magnificence indescriptible.

A Glenora, qui se trouve à 58° 40′ N. de latitude, et bien au-delà des montagnes les plus élevées de la côte, j'ai vu de beaux champs de grain, et l'on m'informe que les pommes de terre et autres légumes y réussissent parfaitement.

On a beaucoup travaillé à la recherche de l'or, sur quelques-unes des barres de cette localité, mais ce travail a presque—sinon complètement—cessé depuis que les mines de Cassiar offrent tant d'attraits aux gens pauvres qui veulent faire fortune.

Ici se trouvent plusieurs pêches au saumon et les emplacements les plus importants réclamés par les Stickeens.

J'eus l'avantage de rencontrer Shakes, le descendant d'une longue lignée d'ancêtres, et chef de la tribu de ce nom (*Les Trembleurs*), avec nombre de ses gens qui faisaient leur provision de saumon à Clearwater, près de Glenora.

M. Hunter, officier de la douane fédérale dans cette localité, m'informa que nombre de nos sauvages avaient gagné l'intérieur, à la nouvelle de mon arrivée, dans la crainte d'être chassés par les Stickeens, après mon départ, pour avoir formulé des plaintes au sujet des pêcheries.

On se figure donc dans quelles conditions vivent les Taltans (sauvages de l'intérieur) et l'influence qu'exercent sur eux leurs voisins plus puissants.

Dans l'entrevue que j'eus avec les Stickeens, leur chef m'informa que ses ancêtres avaient possédé les emplacements de pêche que je lui signalais, et qui appartenaient héréditairement à sa nation, longtemps avant que les Anglais ou les Américains fussent venus dans le pays. Il trouve pénible que nos frontières empiètent ainsi sur les droits héréditaires que sa nation apprécie tellement et que, de temps immémorial, les sauvages ont défendus au risque de leur vie. Il est d'avis que l'une des deux nations ou les deux réunies devraient acheter les droits des sauvages.

Il ajouta néanmoins qu'il avait toujours été l'ami des blancs et voulait la paix, pour lui-même et sa nation, qu'il prêterait grande attention à ce que j'avais à dire, persuadé que les " hommes du roi George (les Anglais) ne permettraient pas qu'on leur fit du tort, parce qu'ils étaient bons pour les sauvages, etc.

Ses compagnons firent des discours très habiles, et je dus être prudent dans mes réponses.

Je leur expliquai que je n'avais point le pouvoir de conclure de traité avec eux, ni d'acheter leurs droits ; que les Stickeens se trouvant sous la protection des Etats-Unis, ils devaient soumettre leurs griefs—s'ils en avaient—au gouvernement de ce pays, qui les communiquerait à notre gouvernement, s'il était nécessaire

J'ajoutai que, comme ils l'avaient sans doute observé, les mineurs américains venaient librement dans notre pays (Cassiar), y prenaient de l'or, et que personne n'y trouvait à reduire tant qu'ils ne se livraient pas à des désordres et se soumettaient à nos lois; que la Reine traitait de la même manière les blancs et les sauvages, et que, pour le moment du moins, rien n'empêchait qu'ils prissent du poisson dans nos eaux, tant qu'ils se conformeraient à nos lois et règlements de pêche ; que, cependant, on ne leur permettait point de barrer les rivières pour empêcher le saumon de monter vers l'intérieur, et qu'on ne leur accorderait point de privilèges exclusifs.

On m'avait dit que les Stickeens avaient menacé d'user de représailles en empêchant nos sauvages de franchir l'embouchure de la rivière, mais un traité avec les Etats-Unis nous assure la libre et paisible navigation de cette partie de la Stickeen qui ne se trouve pas sur notre territoire, et toute tentative de ce genre serait sans doute punie du consentement des deux pays.

Je terminai en leur disant que la Reine désirait les voir vivre en bons termes avec nos sauvages, et que tant qu'ils observeraient ses lois sur le territoire britannique, on ne les molesterait en aucune manière, mais qu'on leur témoignerait, au contraire, de la bienveillance, de la considération, etc., etc.

" Shakes " parut accueillir mes paroles de la manière la plus gracieuse, il me remercia de lui indiquer la marche qu'il devait suivre. Il avait entendu mon discours avec plaisir, parce que je ne promettais rien que je ne fusse à même de tenir ; il représenterait ses griefs au Boston Tyhee (le président des Etats-Unis), et espérait que l'un des deux gouvernements, ou les deux réunis leur accorderaient une indemnité, si l'on voulait qu'ils abandonnassent entièrement leurs droits.

Il me promit, au nom de sa nation, qu'elle n'userait point de représailles et n'empêcherait point nos sauvages de prendre du saumon sur l'emplacement appartenant depuis des siècles aux Stickeens, sur la rivière, toutes les fois qu'ils désireraient, que je prouvais de suite faire part de cette nouvelle aux Sticks et aux Tallans.

Il termina en me disant que lui-même et ses sauvages étaient heureux de me donner la main, en m'assurant qu'ils feraient tout en leur pouvoir pour maintenir la bonne entente entre leur nation et les sauvages de l'intérieur.

Notre conversation fut écoutée avec intérêt par les colons blancs de Glenora qui, vu leur isolement et leur petit nombre, se trouvent sans protection, en cas de troubles. Ainsi donc, chacun demeura satisfait du résultat de cette entrevue et surtout des expressions de bienveillance de mon ami " Shakes."

Pourtant, je ne suis pas bien sûr que l'affaire soit définitivement réglée, mais elle est en bonne voie de l'être; en tout cas, il n'y a pas à redouter de difficultés immédiates.

"Shakes" et sa nation ont incontestablement des droits héréditaires de vieille date, que les tribus voisines ont toujours reconnus jusqu'à l'époque où je l'ai rencontré. Ces droits n'ont jamais été éteints, même par la conquête, et il semble dur que l'on n'en tienne pas compte aujourd'hui, uniquement parce que deux gouvernements—dont ils ne soupçonnaient même pas l'existence, il n'y a pas bien longtemps—s'introduisent dans la région, et sans même en donner avis aux sauvages, possesseurs du territoire depuis des siècles, commencent à se le partager.

Je suis d'avis—et nul doute que ce qui précède confirme suffisamment mon opinion—que l'on peut aisément régler la difficulté (si jamais elle se présentait encore), au moyen d'une faible somme,—l'argent étant toujours la première et la dernière considération pour les sauvages. Mais on devrait régler définitivement la question, et je crois, avec les sauvages, que les deux gouvernements devraient s'entendre à ce sujet.

Je me procurai des chevaux à l'Anse au Télégraphe et me trouvai bientôt sur le versant arctique; le 20 juillet, j'arrivais à Laketon, Dease Creek et Cassiar. En chemin, je rencontrai presque tous les sauvages Taltans, et, dans mon entrevue, j'expliquai aux chefs et aux anciens de la tribu comment j'espérais que leurs difficultés cesseraient bientôt, et que, dorénavant, ils ne devaient point craindre d'aller faire la pêche quand ils voudraient, sur n'importe quel point de la rivière Stickeen.

Ils me semblent être parfaitement inoffensifs. On m'informe qu'ils sont honnêtes, dignes de confiance et excessivement actifs; on apprécie beaucoup leurs services comme porteurs et journaliers.

Toutefois, l'ouverture des mines a été fatale à leur race, parce qu'ils se trouvent en contact avec des blancs vicieux et sans scrupule qui infestent en grand nombre ce district éloigné.

Nombre de sauvages Tsimpshees et Haïdas, ainsi que des membres des tribus qui se trouvent plus au nord de l'Alaska, trouvent de l'emploi à de bons prix, comme canotiers et porteurs, le long des divers cours d'eau où l'on travaille à la recherche de l'or.

Toutefois, comme tribu, les Taltans disparaissent rapidement, disparition qui s'active encore du fait qu'ils se trouvent fort éloignés de toute agence du gouvernement qui pourrait les protéger.

Le lac Dease, dans lequel se jettent quelques-uns des cours d'eau les plus riches, est une magnifique nappe d'eau qui se trouve à près de trois mille pieds au-dessus du niveau de la mer, et abonde en poissons délicieux, tels que la truite, le brochet, le brocheton, le poisson blanc, etc.

La région minière de Cassiar, que l'on atteint aisément par ce lac, fut découverte en 1874 et a rendu près de quatre millions de dollars depuis cette époque. Cette somme a été trouvée dans des placers peu profonds que l'on a pu exploiter aisément et sans frais considérables. Jusqu'à une époque assez récente, ce fut donc le paradis du mineur pauvre, dont le matériel se compose d'un berceau, d'un pic et d'une pelle.

Il existe encore des bancs considérables de gravier, lesquels, selon toute apparence, contiennent de riches dépôts d'or, mais dont l'exploitation exige un certain capital.

De retour à Wrangel, j'aurais voulu continuer mon voyage plus au nord, dans l'espérance de pouvoir vous faire rapport sur un grand nombre de Chilcats et autres sauvages qui, bien que vivant sur le territoire anglais, sont réduits, par leur position actuelle, à ne pouvoir communiquer avec le dehors que par l'intermédiaire des Américains qui, me dit-on, font un commerce lucratif avec eux.

Toutefois, mes fonctions m'appelant dans d'autres parties de la province, je ne pus réaliser ce projet. Je partis donc pour le sud et arrivai à Masset, Iles de la Reine-Charlotte, le 24 juillet.

Il est surprenant que le groupe des Iles de la Reine Charlotte n'ait pas été occupé plus tôt par des colons vivant dans la prospérité. Le climat est salubre,

meilleur que vis-à-vis, sur la terre ferme. On sait que l'or, le cuivre et la houille y existent; cependant plus d'un siècle s'est écoulé depuis l'époque où un navigateur célèbre leur donna ce nom royal et harmonieux, et ces îles sont encore presque incultes et inhabitées.

Les chenaux qui les séparent sont larges, d'une navigation facile, et offrent d'excellents havres. Leurs eaux abondent en poisson et les îles mêmes en oiseaux sauvages; on y trouve même des animaux à fourrures précieuses.

Les sauvages qui habitent ces îles—les "Hydahs" ou "Haïdahs," étaient autrefois une race vigoureuse, et comme aborigènes idolâtres ils sont encore supérieurs à toutes les autres races de cette province.

Comme il n'y a pas de scieries sur les îles, ils ont dû fabriquer leurs planches, souvent—au temps jadis—avec de grossiers instruments en pierre; cependant, leurs maisons sont généralement vastes, commodes et semblent assez confortables; on y remarque même un style particulier d'architecture. La maison de Weah (le chef), à Masset, peut donner au besoin, place à 600 ou 700 personnes assises, et, à Skidegate, j'ai remarqué des maisons aussi bien, sinon mieux construites.

J'ai remarqué beaucoup d'améliorations à Masset et à Skidegate; toutes les maisons sont propres, et les occupants bien vêtus.

A Masset, la société des missions a un poste que dirige le rév. M. Sneath; il semble avoir converti les sauvages de Masset à un genre de vie meilleur et plus chrétien.

A une grande assemblée tenue dans la maison de Weah, les chefs et autres orateurs exprimèrent l'espoir que le gouvernement leur donnerait une maison d'école.

Pendant l'entrevue, le chef produisit plusieurs outils en pierre, disant qu'il en étaient réduits à se servir de ces instruments primitifs, et que "Si la Reine voulait leur fournir quelques outils, ce serait un grand bienfait pour eux et qu'ils lui en auraient beaucoup de reconnaissance;"

"Qu'ils commençaient à sortir des ténèbres et que les moindres secours leur seraient d'un grand bien, etc., etc."

J'ai eu l'honneur de vous signaler les inconvénients qui résultent de leur coutume de placer leurs morts à quelques pieds en l'air, au lieu de les enterrer.

J'observe qu'ils abandonnent cet usage et que plusieurs de ces sépulcres étranges ont été enlevés par les sauvages eux-mêmes.

Cependant, il y a encore beaucoup de cimetières pareils que l'on devrait faire disparaître pour des raisons d'hygiène, et j'espère que vous consentirez à leur accorder un faible crédit pour cet objet.

C'est un bon signe qu'ils aient demandé une école, et si l'on dépensait judicieusement une faible somme pour leur acheter des outils, des clous, des châssis de fenêtres et autres matériaux de construction, cela aurait pour effet de les encourager à mieux construire et d'améliorer sensiblement l'aspect de leur village.

A Skidegate (localité dans le voisinage de laquelle se trouve un autre important village Haïdah, appelé le Havre-à-Dieu), il n'y a jamais eu de mission chrétienne, mais les aborigènes sont très paisibles et bien supérieurs à nombre de tribus du sud qui ont eu de bien plus grands avantages. Ils ne m'ont demandé qu'une chose, qu'on leur envoie un instituteur et qu'on les aide à bâtir une maison d'école.

Ils désirent beaucoup rivaliser avec les Tchimsiens de Metlakahtla, et s'étonnent de ce qu'on les ait laissés aussi longtemps sans ressources.

Je promis de représenter ces faits au gouvernement, et je crois que nulle part, dans la province, on ne pourrait mieux employer un crédit à construire des écoles et à fournir aux sauvages les moyens de s'instruire.

L'été dernier a été favorable aux sauvages de cette localité; ils ont fourni des chiens de mer, pour une somme considérable, à la compagnie qui manufacture de l'huile, et les sauvages qui ont voulu travailler, ont réalisé, sans peine, de cinq à six dollars par jour.

Le flétan, de 50 à 100 livres, abonde dans les eaux des îles de la Reine-Charlotte, et se vend de 25 centins à 50 centins la pièce.

Les sauvages en font sécher de grandes quantités et le troquent avec d'autres tribus.

Dans le voisinage de Virago-Sound, on prend un beau poisson de grandes dimensions, appelé *skull* ou *skill*, (merlan). Pour prendre ce poisson, les sauvages emploient une ligne ornée de huit ou dix hameçons disposés de manière que du moment où le poisson mort à l'un d'eux, une petite pièce de bois s'en détache et monte à la surface, et lorsque le pêcheur a ainsi recueilli huit ou dix morceaux de bois, il peut retirer la ligne et y trouve un poisson à chaque hameçon.

Les Haïdahs sont forts, agiles, d'un physique agréable et cependant très traitables et faciles à contrôler; ce sont de bons ouvriers, tant comme manœuvres que comme artisans.

Les premiers navigateurs et les voyageurs modernes en parlent comme d'une race supérieure. Marchand, le célèbre voyageur français qui visita les Iles de la Reine Charlotte il y a précisément un siècle, s'exprime ainsi dans la relation de son voyage ; "Partout, sur ces îles, on trouve des traces d'une ancienne civilisation ; tout indique que les hommes que nous y avons vus sont les descendants d'une grande nation qui aimait les beaux arts et n'ignorait point comment les cultiver."

Deux ou trois bonnes écoles établies parmi eux, produiraient le plus grand bien, et empêcheraient leurs femmes, qui sont belles, de se répandre dans les villes, ce qui amènera ultérieurement la destruction des Haïdahs, comme race.

Un agent actif qui résiderait sur la côte nord et saurait mériter leur respect, leur rendrait de grands services en les visitant quelquefois, parce qu'ils sont avides de conseil et d'instruction. Aujourd'hui, comme de tout temps, ils savent se suffire à eux-mêmes.

Toutefois, ils voudraient devenir et deviendraient meilleurs producteurs, et par suite beaucoup plus utiles au pays, comme habitants, si l'on affectait annuellement une faible somme à améliorer leur position, qui, selon moi, mérite toutes les sympathies.

Je retournai à Victoria par la Skeena, m'arrêtant à un grand village des Tchimsiens appelées Kit-cathlas.

Les Kit-cathlas (Kit, *nation* et Kathla *eau-salée*,) sont établis à l'entrée du détroit de la Reine-Charlotte, où ils ont un village considérable et même prétentieux.

Les habitants de Kit-cathla se trouvant en dehors du parcours que suivent les vapeurs qui font le cabotage, n'ont été visités par les blancs qu'à de rares intervalles ; c'est pourquoi ils ont conservé beaucoup plus longtemps leurs habitudes sauvages et belliqueuses. Sebassa, père du chef actuel, et dont le nom est aussi historique que que celui de Maquilla à Nootka, fut un des chefs les plus puissants et les plus redoutés de la nation des Tchimsiens. Il possédait un grand nombre d'esclaves et avait toujours au moins 17 femmes.

Une immense colonne de granit brut indique l'endroit où il a été enterré dans le village.

Son fils, chef par droit héréditaire, a tout l'extérieur sauvage de l'auteur de ses jours et promettait de l'imiter dans ses actes sanguinaires et barbares. Mais la paix et l'ordre une fois établis à Metlakahtla, il fut fait prisonnier par un des navires de la marine royale, et subséquemment jugé et condamné à mort.

Sa peine fut commuée en un long emprisonnement à Metlakahtla, où le gouvernement le confia aux soins de M. Duncan.

Grâces aux instructions de ce ministre, Sebassa est devenu un fervent chrétien ; les instincts sanguinaires qu'il tenait de ses aïeux, ne sont plus à craindre et c'est un des citoyens les plus paisibles et les plus respectés de Metlakahtla.

Kit-Kathlah est un grand village, bien construit (d'après les idées que les aborigènes ont de l'architecture), et sa population doit être considérable en hiver.

Les maisons sont propres, et à en juger par les mobiliers les occupants doivent vivre fort à l'aise.

A la rivière Skeena, il y a deux grands établissements de conserves ; par suite, les sauvages de toutes les tribus, dans un rayon de cent milles, visitent la localité, soit dans le but d'y trouver de l'emploi lucratif, soit pour y acheter leur provision de saumon.

On employait autrefois des Chinois dans les deux pêcheries, mais aujourd'hui les travaux sont, pour la plupart, confiés à des sauvages.

Les hommes prennent des contrats pour la fourniture du saumon, et les femmes et les enfants sont très adroits et très utiles dans toutes les phases de la préparation du poisson pour le marché.

C'est ainsi qu'un montant considérable d'argent a été réparti entre eux. Il ne semble même y avoir aucune raison de douter que, vu le grand nombre de sauvages employés à ces travaux, bientôt il ne sera plus nécessaire de faire venir des Chinois pour aider à la fabrication des conserves de saumon.

D'après ce que je viens de dire, on voit qu'aujourd'hui on n'a besoin comparativement que d'un très petit nombre de Chinois dans les fabriques de conserve de la côte N.-O., et, chaque année; on en emploie un nombre moindre sur la rivière Fraser.

Cela est dû à la facilité avec laquelle les sauvages apprennent les travaux de ce genre, à leur supériorité comme bateliers et pêcheurs.

La nomination d'agents locaux qui pourront faire comprendre aux sauvages les bonnes intentions du gouvernement, stimulera encore leurs habitudes d'activité, et permettra au département de prendre des mesures pour leur inculquer des habitudes de prévoyance qu'ils n'ont pas encore.

Nombre de villages sauvages dont l'aspect était autrefois misérable, sont aujourd'hui de jolis établissements, et je suis convaincu que désormais, le progrès sera plus général et plus rapide que par le passé, sous ce rapport.

Et les aborigènes ne seront pas les seuls à profiter de ces résultats.

L'argent qu'il dépenseront restera dans le pays pour l'avantage général.

Pendant que je me trouvais à Skeena, M. Duncan me soumit deux cas de vente de liqueurs aux sauvages, deux causes que M. Anderson et moi nous réglâmes. Les coupables étaient deux Chinois qui furent condamnés à une amende de $150 qu'ils payèrent de suite.

Les Tchimsiens qui ont des emplacements de pêche sur la Skeena, se plaignent de ce que les blancs obtiennent, comme préemptions, leurs meilleurs emplacements ; mais comme je vous ai déjà signalé ces plaintes et que M. le commissaire O'Reilly s'en occupe actuellement, il est inutile d'en parler plus au long dans le présent rapport.

Je m'arrêtai à Newittee, le village le plus au nord de l'île Vancouver (habité par les sauvages de Kwaw-kewlth), et ayant reçu des lettres de M. Blenkinsop au sujet des différends entre les sauvages Nimkish et la compagnie de fabrication de conserves, à Alert Bay, je me rendis, le lendemain, à ce dernier endroit.

Les deux chefs de ce village, " Cheap " et " Boston," semblent très désireux de vivre en bonne intelligence avec les blancs, et annoncent clairement leurs intentions à cet égard sur une enseigne placée au-dessus de la porte de leurs maisons.

A Comox, où je passai une journée avant d'arriver à Victoria, les sauvages sont loin de vivre dans la prospérité, et bien inférieurs à ceux que je venais de quitter sur la côte nord.

Leurs maisons sont mal construites et offrent peu d'abri aux occupants durant la mauvaise saison.

Les habitants ne possèdent rien, et, comme d'autres sauvages qui vivent dans le voisinage des blancs, sont les victimes du commerce de whiskey et des vices qu'il entraîne.

L'église anglicane avait établi une mission à cet endroit, mais, pour une raison ou pour une autre, elle n'a pu se maintenir, et l'école est abandonnée depuis quelque temps.

Toutefois, Comox se trouvant compris maintenant dans l'agence de M. Lomas, ces sauvages seront plus surveillés, et j'espère que leur position s'améliorera.

Peu après mon arrivée à Victoria, je visitai les parties de la province où les terres avaient été arpentées, mais où l'on n'a pas encore nommé d'agents locaux.

Je suis heureux d'avoir à vous dire que les sauvages de l'intérieur sont généralement aussi prospères que ceux de la côte.

La nation des Cowichans compte de nombreux représentants sur la côte du sud et s'étend jusqu'à Yale, sur la rivière Fraser, dans les limites des agences Cowichan et Fraser.

Tous les sauvages de cette région, d'une grande étendue, ont été employés à des travaux lucratifs dans les établissements de conserves sur la rivière Fraser et ne se sont jamais trouvés plus à l'aise qu'aujourd'hui.

Profitant des avis de deux messieurs qui, comme agents locaux, remplissent leurs fonctions de la manière la plus satisfaisante, plusieurs de ces sauvages emploient déjà leur gain honnête beaucoup plus sagement que par le passé.

Ils ont beaucoup amélioré leurs maisons et fait des achats considérables d'instrutruments aratoires et de bestiaux.

Pour donner une idée des profits qu'ils retirent de leurs travaux, je mentionnerai ce qui suit : Un chef sauvage m'a dit, à Westminster, que, pendant les deux semaines qui avaient précédé son entrevue avec moi, il avait réalisé $40 par la vente de saumon qu'il avait vendu à l'un des établissements de conserves, à raison de $6 les cent livres ; ce saumon (cohoes) pèse, en moyenne, de 25 à 30 livres la pièce. On m'informe que les sauvages qui voulaient travailler, gagnaient aisément de $5 à $6 par jour.

Sur tous les bateaux à vapeur de la rivière, les sauvages sont préférés comme matelots, parce qu'ils sont les plus actifs et les plus dociles.

Pendant les saisons antérieures, il n'était pas difficile de se procurer des matelots aborigènes, en leur payant de $15 à $18 par mois ; mais aujourd'hui les capitaines leur paient volontiers de $45 à $60, et à ce prix ils ont de la difficulté à en trouver, parce qu'à la fin de la saison de la pêche, les sauvages tiennent à se rendre chez eux pour travailler sur leurs réserves.

Je suivis le chemin carrossable jusqu'à Soda Creek, et constatai, sur ma route, que les habitants de l'intérieur font les mêmes progrès que ceux de la côte.

Grâce à la construction des chemins de fer, les aborigènes de l'intérieur, dans cette partie de la province, gagnent autant que leurs frères de la Fraser inférieure dans d'autres industries.

Presque tous sont d'excellents porteurs et voituriers, et j'ai rencontré des centaines de leurs animaux se rendant à Yale pour en rapporter des marchandises, ou en revenant avec des charges de grande valeur.

Leurs misérables et malsaines *keequallies* (maisons sous terre) ne sont plus—autant que j'ai pu m'en assurer par moi-même—que des souvenirs du passé ; elles ont été remplacées par des résidences propres et confortables, souvent supérieures à celles qu'occupent les blancs.

Ayant recommandé l'achat de terres pour les sauvages du lac William, je désirais beaucoup constater par moi-même les résultats de cet achat, afin de vous en faire part, et je puis vous assurer qu'ils sont des plus satisfaisants.

Ces sauvages qui, depuis deux ou trois ans, ne comptaient que sur l'allocation du département pour échapper à la famine, sont aujourd'hui contents et vivent dans la plus grande prospérité.

La saison a été très mauvaise, dans le voisinage du lac William, pour tous les cultivateurs ; leurs grains ont gelé, les pluies tardives de l'été on empêché la récolte, et ont été suivies immédiatement d'une période de froid.

Toutefois, les sauvages, bien que les terres ne leur aient été adjugées qu'à une époque avancée de la saison, ont utilisé toutes les semences qu'on leur avait fournies, et récolté 70,000 lbs. de blé. Les fortes pluies ont gâté beaucoup de foin, mais il leur en reste assez pour nourrir leur animaux pendant l'hiver.

En outre des blés, ils ont récolté, sur la même réserve, une grande quantité de pommes de terre, etc., ce qui complète avantageusement leur provision d'hiver.

Ils ont creusé un bon canal d'irrigation et amplement justifié les représentations faites au département, au sujet de ce qu'ils pourraient faire si on les aidait un peu.

La propriété achetée pour eux (le rancho de la Canne à Sucre) est magnifique, et s'ils le cultivent bien, les recompensera amplement de leurs travaux pendant bien des années.

Les catholiques romains ont une grande mission au lac William, où une école fut établie, il y a quelques années, sous la direction immédiate du rév. J. M. McGuckin.

Le rév. C. S. Grandidier, O.M.I., dont l'expérience bien connue a été souvent utile au gouvernement, dans ses rapports avec les sauvages de l'intérieur, a quitté sa florissante mission de Kamloops pour se rendre ici, où, je n'en doute pas, comme leurs frères de l'autre mission, les sauvages trouveront bientôt, dans le R.P., un ami fidèle et un sage conseiller.

Les sauvages de Soda Creek n'ont pas assez de terres, et, dans les environs de leur village, il n'y a point de terres de la couronne où l'on pourrait leur choisir une réserve convenable.

Je crois que si on leur faisait les mêmes avantages qu'aux sauvages du lac William, ils réussiraient aussi bien que ces derniers. J'ai trouvé ces sauvages pauvres, mécontents et très malheureux. Nul doute qu'il n'amélioreront point leur position, tant qu'on ne leur aura pas donné de bonnes terres arables.

Les sauvages du district du lac William, forment huit bandes différentes, savoir: celles du lac William, de *Soda Creek*, du lac Alcalin, de la rivière au Chien, de la rivière au Canot, de *High Bar*, de Clinton et du lac au Canot, soit une population totale de 725 âmes.

Ils possèdent 2,000 chevaux et 300 bêtes à cornes.

A l'exception de ceux des bandes du lac William ils se plaignent tous de ne pas avoir des réserves suffisantes, et on pourra difficilement les satisfaire, à l'avenir, sans leur acheter des terres.

Arpentages des réserves.

Deux escouades d'arpenteurs, sous la conduite de MM. Mehun et Jemmett, ont continué les arpentages.

En attendant que le commissaire des réserves ait terminé ses travaux, à Ossoyoos et à Similkameen, je donnai instructions aux deux arpenteurs de terminer les arpentages sur la Fraser inférieure, à Jarvis-Inlet et à Howe-Sound.

Les rapports suivants de ces messieurs vous apprendront ce qui a été fait:—

NEW-WESTMINSTER, le 15 novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai terminé les arpentages des réserves des sauvages que vous m'aviez donné instructions de faire pendant la dernière saison et dont je vous adresse, ci-inclus, une liste.

Les travaux ont été commencés le 16 mai et ont duré six mois exactement, six mois dont six semaines, néanmoins, ont été employées à voyager.

En général, le temps n'a pas été favorable, ce qui m'a un peu retardé.

Les notes de ces arpentages forment seize volumes de "notes originales" et deux volumes "d'ordonnées; je fais actuellement copier les volumes de notes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDWARD MOHUN,
Arpenteur.

RESERVES DES SAUVAGES ARPENTÉES, EN 1881, PAR M. E. MOHUN, I.C.

SAUVAGES LANGLEY.

Oonuck.	(A) Partie du lot n° 1, dans les faubourgs.
Old Langley.	New-Westminster.
Ile McMillan.	Réserve vis-à-vis New-Westminster.

SAUVAGES COQUITLAM.

Réserve principale. Réserve de village.

SAUVAGES DE NEW-WESTMINSTER.

(A) Partie du lot n° 1, dans les faubourgs. Ile aux Peupliers.

SAUVAGES TCHEWASSEN.

Réserve Tchewassen.

SAUVAGES MUSQUEAM.

Réserve Musqueam. Réserve de " Sea Island."
(A) Partie du lot n° 1, dans les faubourgs.

SAUVAGES DE JARVIS INLET ET DE SECHELT.

Réserve Sechelt.
Sallahlus n° 1.
" n° 2.
Suahbin n° 1.
" n° 2.
Smeshallin.
Squawqueam.
Slazathlum n° 1.
" n° 2.
" n° 3.
Tsooahchie.
Peykulkin.
(A) Un arpentage.

Réserve Chilohsin.
Swaywelat.
Hunnachin.
Tchahchelailthtenum.
Klayequim n° 1.
" n° 2.
" n° 3.
Chickwat.
Oalthkyin.
Klaalth.
Swaycalse.
Tsacome.

ILES DE HOWE-SOUND ET SQUAWMISH.

Réserve Checkwelp.
Cimetière de "
Ile de l'Abri.
Kaikalahan.
Stawamus.
Ile Mamaquun.
Ile Squawmish. } Un arpentage.
Ile Sckwulwailem. }
Ahtsan.
Zekwaupsun.
Cimetière de Zekwaupsun.
Kowtain. } Un arpentage.
Ile de Kowtain. }

Seaichim } Un arpentage.
Ile de Seaichim }
Waiwakum.
Aikwucks.
Pohquiosin } Un arpentage.
Shawmain }
Yookwitz.
Cheakamus.
Skowishin.
Cimetière de Skowishin.
Chuck-chuck.
Poyam.

NEW-WESTMINSTER, C.B.,
21 novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser un état des réserves des sauvages par moi arpentées durant l'année 1881, et j'espère que ce travail méritera votre approbation.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai complété les arpentages des réserves des sauvages situées entre Langley et Yale, sur la rivière Fraser.

J'ai enfin l'honneur de vous informer que j'ai levé mon camp le 18 courant et réglé les comptes des hommes de mon escouade.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WILLIAM S. JEMMETT,
Arpenteur.

Au colonel POWELL,
Surintendant des sauvages,
Victoria.

ETAT indiquant le nombre des réserves des sauvages arpentées, et le nombre approximatif de milles parcourus par le capitaine Jemmett, arpenteur, durant l'année 1881.

N°	Tribu.	Nom.	Milles parcourus.
1	Yale	Stulla whats	2¼
2	do	Capt. Tom's	2
3	do	Kuth lath	2½
4	do	Batture Albert	2½
1	Yale, groupe secondaire		¾
2	do	Pucka thde tchin	4½
3	do		1½
4	Batture de Trafalgar	Batture de Trafalgar	2¾
5	do	Réserve à bois	2¾
6	do	Aw aw wis	3
7	do	Lac Kaukawa	½
1	Hope	Réserve de ville	
2	do	Schkam	2½
3	do	Iles Greenwood	½
4	do	Chawatha	7½
1	Skawahlook	Réserve principale	2
2	do	Sukseelssissum	1¼
1	Ohamil	Réserve principale	3½
2	do	Nahleach Island	2¾
1	Squalits	Reserve principale	3
2	do		1¾
1	Tribus mixtes	Ile aux Oiseaux de mer	13½
1	Nicomen	Réserve principale	1¾
2	do	Skwe ahm	3¾
1	Sumas	Réserve principale	½
2	do	Island	3¼
3	do		3
4	do	Aytcitastlaah	1
5	do	Sumas Supérieure	4¼
6	do	Section 6, T. 19	2
1	Matsque	Réserve principale	3½
2	do	Ile n° 1	2½
3	do	do n° 2	4½
4	do	Township 16	1¼
5	do	Section 6, T. 13	1¼
1	Rivière Harrison	Scowlitz	4½
2	do	Cimetière	¾
37			100¾

Cette année les écoles ont reçu la subvention du gouvernement, aux termes de l'ordre du conseil règlant cette dépense.

ÉCOLES.

Rivière Nass	Wesleyenne	Metlakahtla	Anglicane
Kincolith	Anglicane	Hazelton	Anglicane
Fort-Simpson	Wesleyenne	Fort Rupert	Anglicane
Massett	Anglicane	Sainte-Marie	Catholique romaine

Une école de la mission anglicane a été ouverte, à l'embouchure de la Skeena, par l'évêque Ridley, où la société des missions avait déjà établi un poste.

L'évêque a récemment fait l'acquisition d'un bon yacht à vapeur, dans l'intention de visiter périodiquement toutes les tribus de son vaste diocèse sur la côte N.-O., et il espère avoir bientôt un plus grand nombre de missionnaires et d'instituteurs.

Il faudrait une ou deux bonnes écoles sur les îles de la Reine-Charlotte et sur la rivière Nass.

Deux ou trois pensionnats industriels, pouvant admettre un certain nombre d'élèves de chaque tribu, dans les localités les plus centrales et les plus peuplées de sauvages, seraient certainement un moyen plus sûr de répandre une éducation solide que les externats actuels, qui présentent tant d'inconvénients de nature à compromettre le succès de l'enseignement.

MÉDECINS ET REMÈDES.

J'ai fourni les remèdes ordinaires à toutes les missions chrétiennes des différents postes de la province qui m'en ont fait la demande.

Ce système n'est point satisfaisant, mais on ne peut en adopter de meilleur dans les circonstances.

Si l'on acceptait la proposition des sauvages de Metlakahtla de s'assurer les services d'un médecin résident, ce serait un grand bien pour cette localité lointaine, et l'on ne mettrait pas des malades indigents dans la nécessité de se rendre jusqu'à Victoria pour y consulter un médecin.

SECOURS AUX MALADES ET AUX NÉCESSITEUX, ET SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION GÉNÉRALE DE LA POSITION DES SAUVAGES.

On a fourni des secours aux sauvages, principalement sous forme de graines de semence et d'instruments aratoires et de provisions pour les malades et les nécessiteux.

Dans la partie de la province où l'on a nommé des agents locaux, je compte sur de grandes améliorations, parce que les sauvages pourront consulter ces fonctionnaires sur la manière de défricher et de cultiver leurs réserves et d'utiliser les secours que l'on pourra leur fournir.

Les naturels semblent avoir déjà fait des progrès, et dans certaines localités de l'intérieur ils cultivent des propriétés de grande étendue et élèvent beaucoup de bestiaux.

On peut donc espérer que leur position et leur perspective s'amélioreront beaucoup, lorsqu'ils recevront de fréquentes visites et de bienveillants conseils des agents locaux.

POISSON, HUILE, FOURRURES.

Poisson, en boîtes	$291,091 00
do frais	927 00
do mariné	8,680 00
do fumé	26 00
Huile, 52,120 gallons	15,959 00
Fourrures d'animaux de mer	75,840 00
Fourrures	287,414 00
Peaux crues, cornes, peaux	50,658 00
Poisson en boîtes, N.O.	8,461 00
	$739,056 00

Comme je l'ai déjà fait observer, la pêche du saumon a été fort abondante pendant la saison dernière, et les sauvages en ont grandement profité.

Les naturels ont fait aussi une grande quantité d'huile de chien de mer, et l'augmentation du prix des fourrures a grandement satisfait les chasseurs, tout en remplissant leur bourse. De fait, les produits du pays ont atteint, cette année, un développement qui a beaucoup amélioré la position des sauvages du littoral et de l'intérieur ; qu'ils aient un peu de prévoyance maintenant, et ils se trouveront dans une bien meilleure position que jamais.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

I. W. POWELL,

Surintendant des sauvages.

AGENCE DE COWICHAN,

BAIE AUX ERABLES, 25 octobre 1881.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les affaires de cette agence, depuis ma nomination à ce poste.

Je regrette d'avoir à dire que le printemps et l'été derniers, il y a eu un grand nombre de décès, causés principalement par les maladies de poumons, par la rougeole et la fièvre scarlatine, ces deux maladies ayant sévi parmi les enfants.

Les remèdes que vous m'avez fournis m'ont été de grand service, et les sauvages semblent les avoir reçus avec beaucoup de reconnaissance.

Comme vous le savez les sauvages de cette agence vivent principalement de pêche et ne cultivent que de petits lopins de leurs réserves ; mais aujourd'hui, sur différentes réserves, nombre d'hommes jeunes désirent avoir des lots qu'ils se proposent de cultiver pour les laisser à leurs enfants.

Sur la rivière Cowichan, quelques sauvages vivent entièrement d'agriculture, et ne quittent leurs propriétés que pour aller travailler chez leurs voisins les blancs. Je crois que l'an prochain le nombre de ces cultivateurs augmentera beaucoup à mesure que chaque sauvage obtiendra des lots, avec l'entente que s'il ne cultive pas et n'en fait pas un usage convenable, on les transférera à quelque sauvage plus actif.

En encourageant les sauvages à rester sur leurs réserves et à les utiliser, je vois que nous leur ferons bientôt abandonner leurs anciennes coutumes, qui empêchent le progrès parmi eux. Il faudrait surtout engager les hommes jeunes à quitter définitivement les grands *ranchos* et à résider dans des maisons plus petites sur leurs lots.

Pour arriver à ce but, je demanderai que vous approuviez un don d'arbres fruitiers à ceux qui ont déjà quitté le village.

L'été dernier, plusieurs villages de la partie sud de cette réserve ont été presque entièrement abandonnés, hommes, femmes et enfants ayant trouvé du travail bien rétribué dans les fabriques de conserves de saumon, sur la rivière Fraser ; ils retournent maintenant chez eux, et l'on calcule qu'ils rapportent plus de $15,000, montant de leurs gages réunis comme employés aux pêcheries. Je regrette d'ajouter qu'une partie de cet argent sera dépensée en couvertures et aussi pour payer les frais d'un grand régal (*potlach*).

J'ai déjà eu l'honneur de vous informer que les tribus de Comox et de Chemainis sont très mécontentes des réserves qu'on leur a assignées. Je constate que ces réserves sont, en grande partie, sans valeur, au point de vue agricole, et, maintenant que les sauvages commencent à se livrer à l'agriculture, je trouve fort difficile d'assigner à chacun un lot de terre suffisant.

La tribu de Cowichan a élu un conseil, et, par la prochaine malle ou la suivante, j'espère pouvoir vous adresser copies des règlements, afin que vous les soumettiez à l'approbation de l'honorable surintendant général.

Les sauvages de Nanaïmo veulent aussi élire un conseil qui administrerait leurs affaires locales.

A Comeakin, le rév. P. Dunkel va bientôt rouvrir son école pour les garçons, où il comptait, l'hiver dernier, environ trente élèves réguliers, mais qui, vu l'absence des élèves, a été fermée pendant l'été. Le rév. P. Dunkel a fait construire une église sur "Keeper Island," immédiatement en amont du grand village de Penalacut.

A l'extrémité opposée de la même île, la société de la Nouvelle-Angleterre fait actuellement construire une maison d'école, avec l'intention, je crois, d'y établir ultérieurement une école industrielle pour les enfants sauvages, sous la direction du rév. R. J. Roberts.

Les sauvages Quamichans comprenaient, depuis longtemps, la nécessité d'avoir un pont qui relierait leurs terres arables au village. Ils ont commencé la construction d'un pont de 200 pieds de longueur sur la rivière Cowichan. Ils ont apporté sur place toutes les pièces de bois équarri qu'il leur faut, et désireraient qu'on leur fournît des ferrures, des planches, et qu'on leur envoyât un homme capable de surveiller l'achèvement du pont.

Vu qu'il était tard lorsque je reçus de vous instruction d'employer une légère somme à déblayer quelques anciens chenaux de la rivière Cowichan, dans le but de prévenir la perte de beaucoup de bonne terre, je résolus de rassembler autant de naturels et de faire autant d'ouvrage que possible, au moyen d'une corvée volontaire. En conséquence j'achetai des provisions et employai quelques femmes comme cuisinières.

Le jour fixé, de soixante à soixante et dix jeunes gens arrivèrent au rendez-vous, amenant avec eux quatre paires de bœufs; tous travaillèrent avec ardeur et se proposent de donner une autre journée aussitôt que le temps le permettra.

En dernière analyse, je suis heureux de pouvoir dire que la grande majorité des sauvages sont réellement bien dans leurs affaires cet hiver, vu qu'ils ont eu une bonne récolte de pommes de terre, que la migration du saumon promet bien, et qu'un si grand nombre d'entre eux ont gagné de bons gages pendant l'été. Il y a dans presque tous les villages plusieurs personnes très vieilles, souvent presque aveugles quand elles ne le sont pas tout à fait, et qui sont dénuées de tout en hiver. Ces personnes endurent de grandes privations, vu qu'un grand nombre d'entre elles paraissent n'avoir pas de parents, et qu'il n'y a pas à compter sur la charité des autres sauvages, qui donnent généralement de grandes fêtes suivies d'un long jeûne. Il sera en conséquence souvent nécessaire d'accorder quelque secours à ces personnes pendant l'hiver, jusqu'à ce qu'on obtienne des naturels qu'ils amassent eux-mêmes des provisions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. LOMAS,

Agent des sauvages.

M. I. W. Powell, M.D.,

Surintendant des affaires des sauvages, Victoria, C.-B.

Alberni, Détroit de Barclay,

22 septembre 1881.

M. I. W. Powell, M.D.,

Surintendant des affaires des sauvages,

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport concernant les tribus qui résident sur la côte ouest de l'île Vancouver.

Après avoir été quelque peu retardé à Comox par le mauvais temps et la difficulté d'engager des sauvages, j'arrivai à Alberni le 27 juin. Je trouvai dans ce village la tribu Opicheset et quelques Tseshahts, à qui je n'étais pas inconnu et qui furent contents de me voir. Je conduisis le canot à Ekoolth, où je me procurai les effets dont je pouvais avoir besoin, et, me rendant à Homoah, j'y engagé un canot avec un équipage de quatre sauvages, puis quittai le détroit le 4 juillet et visitai les tribus suivantes:

Claoquaht, hommes	102
Population totale	324

Trouvé le gros de la tribu à Echachist, île Wakenennish; consacré une journée à visiter les malades et à administrer des remèdes; rhumes et affections de poumons très communs; guéri un jeune homme dont la santé avait été compromise par le traitement d'un médecin sauvage.

Il y a ici des maisons bien construites avec couvertures de "cales."

A la demande du chef, je nommai deux gardiens de la paix, et lui-même choisit cinq bons hommes pour leur aider à préserver l'ordre et arrêter le trafic des boissons fortes. Je puis dire ici que ces hommes paraissent avoir bien fait leur devoir depuis mon départ; ils ont confisqué trois bouteilles de liqueur et construit une prison. L'autre jour, pendant l'absence du chef, l'un des gardiens de la paix vint me demander conseil au sujet de deux femmes emprisonnées pour s'être querellées et battues.

Kelsemaht, hommes	37
Population totale	140

Au village, sur l'île Vargas : enfants en nombre dépassant la moyenne, sales et mal vêtus. Secouru un enfant orphelin, sans père ni mère, nu et abandonné. D'ici, passé dans l'intérieur de l'île, à

Ah-housett, hommes..... 97
Population totale..... 300

La plus grande partie de la tribu campée à Moktoosis, Mathilda Creek, île de Flores ; trois chefs reconnus, ici ; visité un petit camp à la Baie du Sable-Blanc ; tribu saine et sale, mais peu de maladie chez elle. Voyage à l'intérieur de l'île de Flores, et trouvé à Hopenit, près de l'Anse du Refuge, les restes d'une tribu autrefois puissante.

Man-o-set, population totale ne comprenant que..... 18

Ce qui complète les tribus du détroit de Clay-o-quot.

Hushquiaht, hommes..... 66
Population totale..... 213

Tribu intelligente et industrieuse ; grands pêcheurs de phoques ; proportion des enfants, au-dessus de la moyenne. Il y a ici une mission catholique romaine sous la direction du révérend père Brabant. Les sauvages ont abandonné un grand nombre de leurs superstitions. Je n'ai pas eu l'occasion de visiter l'école, vu qu'elle était fermée pour quelques semaines à l'époque de ma visite, mais le révérend père m'a dit que les enfants la fréquentaient régulièrement et qu'ils apprenaient avec facilité.

Moutchut (ou Nootka) hommes..... 80
Population totale..... 230

Village à l'Anse des Amis. Le chef de cette tribu est aussi par droit de naissance celui des Eàt-e-yet, le sous-chef de ces derniers reconnaissant sa suprématie. Ces sauvages sont plus superstitieux et ont plus de préjugés contre les blancs qu'aucune autre tribu de la côte ; lorsque j'eus pris leurs noms, en faisant le recensement, ils dirent que j'allais les faire mourir par le poison. Le chef me reçut bien et ne s'opposa pas à ce que je fisse le dénombrement de sa tribu ; c'est peut-être parce que la petite vérole avait fait de grands ravages parmi ces sauvages, il y a quelques années,—ce qui expliquerait aussi le petit nombre de leurs enfants.

Matchlaht, hommes..... 33
Population totale..... 87

Campée sur le bord d'une petite rivière vis-à-vis de Gore Island ; trouvé le chef relevant d'une maladie grave ; lui ai fait présent d'un peu de farine, de sucre, etc.,—ce dont il avait plutôt besoin que de remèdes. Dans cette tribu, toutes les femmes exercent la médecine.

Noochahtlet, hommes..... 49
Population totale..... 155

Village à l'embouchure de l'Inlet Muchatlitz ; a pour chef un jeune homme intelligent et bien vêtu.

Eàt-e-yet, hommes..... 51
Population totale..... 147

Village sur l'île Catala, à l'embouchure de l'inlet Esperanza. Le chef a envoyé son fils avec moi, comme pilote, jusqu'à Kiyukut.

Kiyukut, hommes..... 242
Population totale..... 691

Cette tribu reconnaît deux chefs. Le premier est un jeune sauvage intelligent, qui désire vivement la voir prospérer ; l'autre est une femme. Une mission catholique romaine a été récemment établie ici sous la direction du révérend père Nicolaye.

La tribu entière se rend à l'église le dimanche. Cent enfants, pris parmi les sauvages et les blancs, fréquentent constamment l'école. Il y a déjà beaucoup de progrès dans ce village; la propriété y est plus en sûreté, et les sauvages améliorent leur habillement et leur tenue. Tous se sont réunis, pour m'entendre, dans la maison du chef, laquelle, bien que construite à la mode sauvage, était grande, commode et propre.

Cheuklzet, hommes	48
Population totale	144

Village sur l'île Bunsby, à l'embouchure de l'inlet Malksope; occupé à faire de l'huile; maisons très sales. Dernière tribu de mon agence, au nord du détroit de Barclay.—Revenu le long de la côte, et visité

Nitinat, hommes	90
Population totale	280

Partagée en quatre groupes entre le Cap Beale et Pacheena.

Pacheena, hommes	26
Population totale	82

Les sauvages s'occupent tous de la pêche du chien de mer. Il est presque impossible d'approcher de leurs maisons à cause de l'infection répandue par les rebuts de poisson déposés sur la plage; leur en ayant fait l'observation, ils me répondirent que c'était là la source de leur richesse et qu'ils avaient été accoutumés à cela depuis leur enfance.

Ces tribus portent la plus grande partie de leurs produits à Victoria. J'ai vu un bon nombre de cochons aux alentours de leurs villages.

Retourné au détroit de Barclay.

Uthnilhlet, hommes	80
Population totale	250

A cause de la mort récente de leur chef, et pour d'autres raisons, ces sauvages étaient tellement dispersés que je ne pus en faire qu'un recensement approximatif, et l'occasion ne me fut pas donnée de parler à la tribu entière; toutefois, je rassemblai autant de monde que possible et nommai deux gardiens de la paix,—parlant particulièrement contre le Tamanawas, vu qu'il y a un bon nombre de médecins dans cette tribu.

Oiats, hommes	80
Population totale	240

Cette tribu était également disséminée et occupée à la pêche; je promis de lui rendre visite dans l'hiver, lorsqu'elle sera rassemblée à Numakasis.

Tokwahaht, hommes	9
Population totale	25

Je vis le chef à Ekoolh; il me dit que les autres étaient absents, en sorte que je ne visitai pas le village.

Ochuckleset, hommes	17
Population totale	56

Ces deux dernières petites tribus ont diminué de près de moitié depuis 1874. Je trouvai les Ochucklesets à Elhlateese, pêchant le saumon en haut du havre; le matin que je me trouvai là, plusieurs canots rentrèrent à demi remplis de bon saumon.

Tseshaht et Ekoolhet, hommes	52
Population totale	176

Cette tribu possède de beaucoup le plus grand nombre d'enfants en proportion des adultes, bien qu'il y en ait 40 de moins qu'en 1874.

Opicheset, hommes	17
Population totale	60

C'est la seule tribu dont le nombre n'aît pas diminué depuis le recensement fait par M. Blenkinsop en 1874.

Tableau synoptique des tribus.

——	Nombre de tribus.	Hommes.	Population totale.
Nitinat	2	116	362
Détroit de Barclay	7	255	807
do Clayoquot	4	242	777
Hesquiaht	1	66	213
Détroit de Nootka	2	113	317
Nuchatlitz	2	100	302
Détroit de Kyuquot	2	290	835
Total	20	1,182	3,613

Ces sauvages sont disséminés sur une côte rocheuse entrecoupée d'îles, de détroits et d'inlets. Ils gagnent beaucoup d'argent, principalement par la fabrication de l'huile de chien de mer et la pêche du phoque, auxquelles toutes les tribus se livrent aujourd'hui plus ou moins. Les traiteurs leur donnent maintenant de l'argent comptant pour les peaux. Les sauvages sont de grands consommateurs de farine, de biscuits, de riz, de sucre et d'indienne, tandis que la demande du savon, des bons effets d'habillement et des chaussures pour les adultes et les enfants augmente tous les jours. Il y a en différents endroits sur la côte, neuf magasins où l'on trouve des marchandises à des prix très raisonnables; en sorte qu'en prenant des précautions ordinaires, les sauvages peuvent se bien nourrir et s'habiller, ainsi que leurs familles.

"*Potlaches*"

La coutume qu'ont les sauvages de cette côte de donner de grandes quantités de couvertures et de provisions en présents à leurs proches et à leurs voisins, est une question difficile à résoudre; et je doute que l'on puisse la faire disparaître entièrement tant que ces pauvres gens ne seront pas assez éclairés pour en voir la folie. Après mon arrivée, il y eut une suite non interrompue de fêtes, de chants et de danses chez les Tseshahts (tribu parmi laquelle le chef a peu d'influence), et je vis dans le rancho d'Opicheset environ un tonneau de pommes de terre et de carottes, ainsi qu'un quantité de couvertures, avec de l'indienne et des rassades, distribuées par Quossoon pour célébrer le jour où sa fille était arrivée à l'âge de puberté. On peut dire en faveur de cette coutume que c'est un trait d'union entre les tribus, en ce que cela leur apprend à se connaître les unes les autres dans des occasions où elles se rencontrent avec de quoi manger en abondance et paraissent se livrer tout à fait au plaisir du chant et de la danse. Il n'y a pas de doute qu'il se fait du gaspillage dans ces rassemblements, où l'on distribue un plein canot de riz cuit et plusieurs sacs de sucre, ou six ou huit caisses de biscuits; mais les sauvages pauvres en profitent et tous emportent avec eux ce qu'ils ne peuvent manger.

Il se rencontre des sauvages paresseux et imprévoyants qui, se croyant quelque peu chefs par droit de naissance, réunissent ce qu'ils peuvent de leurs ressources et empruntent le reste pour donner un "potlach," à la peine de rester pauvres ensuite

pendant une année, au détriment de leurs familles ; mais tant que le poisson abondera il ne saurait y avoir beaucoup de famine parmi eux. La coutume qu'ont ces sauvages de donner tout ce qu'ils possèdent à la mort d'un enfant, les empêche aussi beaucoup de faire des économies.

Trafic des liqueurs fortes.

Autant que je puis en juger d'après des renseignements que j'ai recueillis moi-même, aucune liqueur n'a été apportée sur la côte ouest cette année. Des canots revenant de Victoria ont apporté de temps à autre quelques bouteilles de genièvre à Barclay Sound, Clayoquot et Pacheena. Les Natinats, qui étaient autrefois la tribu la plus ivrogne de la côte, me dirent, lors de ma visite, " qu'il y a quelque temps il allèrent demander conseil au Dr Powell, lequel nomma parmi eux des gardiens de la paix, qui depuis veillèrent à ce qu'il ne vînt pas de boisson de Victoria dans les camps, mais qu'il en fut encore apporté à Pacheena."

Le chef de Pacheena avoua que c'était la vérité et promit d'y mettre un terme. L'emprisonnement de Jacob, pour meurtre commis sous l'influence de la boisson, eut un effet salutaire sur les sauvages du détroit de Barclay, qui ont totalement adandonné l'usage des liqueurs fortes, me disent-ils eux-mêmes, ainsi que les blancs.

Police.

Je trouvai à Kiyukut une police organisée et un conseil composé de chefs et d'anciens, qui emprisonnent et imposent des amendes dont ils s'attribuent chacun une part.

A Hesquiaht les gardiens de la paix nommés par le révérend père Brabant rendaient gratuitement de bons services en faveur de la loi et de la civilisation.

Il y a aussi dans les autres tribus une police organisée par les missions catholiques romaines ; mais pour que cette police serve à quelque chose dans les endroits où il n'y a ni missionnaire résident ni agent, il faut qu'elle soit contrôlée par le chef aidé d'un jury. Quand je connaîtrai mieux les intentions du département à cet égard je crois que je pourrai organiser une bonne police qui mettra un terme au trafic des liqueurs et à d'autres maux.

Tamanawas.

La pratique de cette dégoûtante superstition est en grande partie disparue. Il me fut donné de voir la danse koquahua à Kiyukut, à l'occasion de la visite de sauvages qui vinrent du cap Flattery avec la permission de leur agent. C'était un spectacle intéressant de voir quatre à cinq cents sauvages prendre part à cette danse, et je n'y vis aucun mal ; cela me parut être une occasion de réjouisance plutôt que de frayeur. Anciennement, cette danse se terminait par le sacrifice d'un esclage sauvage.

Les orgies où l'on mangeait des cadavres et des chiens ont complètement disparues de cette côte.

Quant à la médecine Tomanawas, elle est encore considérablement pratiquée parmi quelques tribus, bien que la plupart des sauvages nient que ce qu'ils appellent la " medecine skokum " soit encore pratiquée ; et ce n'est pas une chose facile à régler chez les tribus où il n'y a ni missionnaire résident ni agent capable de donner des remèdes. En réponse à une question que je lui fis à ce sujet, un sauvage me dit : " Si un médecin blanc vivait parmi nous, il ne serait pas difficile de quitter le médecin Siwash ; mais que pouvons-nous faire lorsque nos enfants sont malades ? Les laisserons-nous mourir sans essayer de les secourir."

Les médecins sauvages, enchaînés qu'ils sont dans toutes leurs superstitions, sont l'un des plus grands obstables au succès de l'œuvre des missions ou de tous autres efforts de ce genre, et il n'y a pas de doute qu'ils causent la mort d'un grand nombre d'enfants, et particulièrement de nouveaux-nés, par la pression de l'abdomen et autres traitements contraires à la science. Ils provoquent aussi quelquefois l'avortement.

Puis, la science médicale chez les sauvages veut que tout le mal vienne d'un mauvais esprit—pierre, bois ou autre chose—et que cet esprit une fois chassé par un opérateur habile, le malade revient à la santé ; en sorte qu'il est difficile de les

persuader de continuer à prendre des remèdes s'ils n'éprouvent pas un soulagement immédiat.

Cela n'empêche pas que les sauvages résidents ainsi que d'autres tribus qui viennent nous rendre visite me demandent constamment des remèdes.

Pour terminer, je puis dire que j'ai été bien reçu partout des sauvages, et j'espère que je pourrai consacrer plus de temps à chaque tribu une autre année.

Quant à l'emplacement de l'agence, je crois que le voisinage du détroit de Barclay fournirait un point plus central qu'Alberni; Uthuilhlet (ou Euclulet) est à la portée de Natinat ainsi que des détroits de Clayoquot et de Barclay, et c'est le rendez-vous général des goëlettes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HARRY GUILLOD,

Sous-agent des affaires des sauvages.

AGENCE DE LA RIVIÈRE FRASER,
NEW-WESTMINSTER, C.B., 16 octobre 1881.

M. I. W. POWELL,
Surintendant des affaires des sauvages,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon premier rapport sur les affaires des sauvages dans l'agence de la rivière Fraser.

N'ayant pu visiter plusieurs des réserves qu'à la fin du printemps, et vu que la plupart des sauvages étaient partis pour des endroits où ils ont l'habitude de travailler pendant l'été, mon rapport devra nécessairement être court.

J'ai remarqué dans chaque réserve un bon nombre de pièces de terre cultivées qui rapportent des produits considérables, et principalement des pommes de terre, des pois, de l'avoine et du foin; les sauvages y ont beaucoup de bestiaux de très bonne race.

Leur système d'agriculture n'est pas bon et a beaucoup besoin d'être amélioré. Le printemps prochain, j'enseignerai au plus grand nombre possible d'entre eux la manière de faire de meilleures semailles. Je crois que s'ils ne cultivent pas plus de terre, c'est parce que la main-d'œuvre sauvage est très recherchée pour les pêcheries, les bateaux à vapeur et les moulins à scier, qui tous offrent des gages élevés. On préfère les sauvages à tous autres journaliers dans les pêcheries, ainsi que sur les bateaux à vapeur de la rivière Fraser. Leurs femmes, qui sont industrieuses, sont aussi employées avec avantage dans les pêcheries, où elles confectionnent des rets et nettoyent du poisson pour les établissements de conserves. Il y a en outre un bon nombre d'hommes qui gagnent des sommes considérables à sortir du bois de chauffage, qu'ils vendent $2.50 la corde aux bateaux à vapeur de la rivière. Les sauvages aiment à travailler par groupes, et préfèrent de beaucoup les ouvrages ci-dessus aux travaux de l'agriculture.

Presque tous sont chrétiens et s'en montrent très fiers. Ils parlent de la manière la plus respectueuse de leurs différents missionnaires et ont la plus grande confiance en eux. La plupart sont catholiques romains.

Les sauvages ont eu recours à moi en plusieurs occasions pour régler leurs différends, dont quelques-uns dataient de loin et avaient une importance considérable pour les parties intéressées; je suis heureux de dire qu'ils s'en sont toujours tenus de bon cœur à ma décision. Il leur répugne beaucoup de s'adresser aux cours de justice pour régler ces différends.

Il n'y a rien qui inquiète autant à l'heure qu'il est les sauvages de cette agence que le mal toujours croissant commis par des blancs ou autres, qui séduisent leurs femmes mariées.

Aux endroits suivants où nous nous rencontrâmes, ces sauvages et moi, après nous être donné rendez-vous, le grief dont je viens de parler fut le seul de quelque importance dont ils se plaignissent tous amèrement; et leur désir était que

vous missiez le gouvernement en demeure de voter une loi par laquelle ils pussent reconquérir leurs femmes enlevées de cette manière.

Je rencontrai 600 sauvages à la mission de Sainte-Marie le 24 mai; 75 à Chilliwhack le 30 mai; 40 à Tsowasson et 37 à Semiahmo le 14 juin; 200 à la mission de Burrard-Inlet le 14 juin; 80 à la passe du Canot le 7 septembre; 60 à Skokale le 23 septembre, et 20 à False-Creek le 8 octobre.

La séduction de leurs femmes fut le thème important de leurs discussions dans ces rassemblements.

Depuis notre première rencontre du 24 mai, j'ai rendu sept femmes à leurs maris et quatre maris à leurs femmes. J'espère que je pourrai en décider d'autres à suivre cet exemple, vu que cela a grandement contenté la meilleure classe de sauvages.

Je suis heureux de vous informer que cette année est une année de très grande abondance pour les sauvages : ils ont du saumon sec en quantité ainsi que des pommes de terre et autres légumes en abondance. En outre, un grand nombre d'entre eux ont fait des économies considérables l'été dernier.

J'ai vu dans les villages un certain nombre de malades qui souffraient de la consomption.

Les sauvages ne sauraient être vantés pour leurs habitudes de propreté ; ils ont plutôt besoin de faire considérablement de progrès sous ce rapport, bien que chaque fois qu'ils se rendent à l'église ou prennent un jour de congé, hommes et femmes s'habillent bien.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
P. McTIERNAN,
Agent des sauvages.

AGENCE DE KAMLOOPS, 30 juin 1881.

Au lieutenant-colonel POWELL,
Surintendant des affaires des sauvages.
Victoria.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre au département le rapport qui suit, pour l'année finissant le 30 juin 1881.

Vu que ma nomination pour le district de Kamloops est de date toute récente, je n'ai pas encore eu le temps de voir tous les sauvages de mon agence.

Néanmoins, je suis heureux de pouvoir dire que j'ai été bien reçu, en ma qualité officielle, de tous les sauvages des réserves où je suis allé.

J'ai visité les réserves de Bonaparte, de Dead Man's Creek, de Kamloops, de la Thompson sud, du Petit Lac et du lac d'Adam, et j'ai trouvé partout les sauvages dans un état prospère, contents, loyaux et amis de la population blanche du pays.

Vu qu'ils cultivent de grands champs et possèdent beaucoup de bétail composé principalement de chevaux, on peut dire qu'ils sont bien dans leurs affaires.

Il ne règne pas de maladie parmi eux, et la propreté de leurs maisons ainsi que des églises promet bien pour l'avenir.

Je crois que si on les aidait à faire un choix judicieux d'instruments aratoires et de grains de semence, cela leur serait d'une valeur infinie pour leurs travaux de culture.

Les sauvages souhaitent tous ardemment de voir établir un pensionnat pour les enfants des deux sexes à Kamloops; ils seraient prêts à y envoyer leurs enfants de toutes les réserves avoisinantes dans un rayon de cinquante milles, et ils croient que de cette manière l'on pourrait y réunir environ 300 garçons et filles dans le but de les instruire.

Je me suis efforcé d'agir suivant mes instructions en pénétrant bien les sauvages de leurs devoirs, et je puis dire qu'aucune plainte ne m'a été faite par eux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
HENRY P. CORNWALL,
Agent des sauvages.

AGENCE DES KWAHKEWLTH,
HAVRE DU CASTOR, 23 septembre 1881.

A M. I. W. POWELL,
Surintendant des affaires des sauvages,
Victoria.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai aujourd'hui l'honneur de transmettre au département un rapport de ce que j'ai fait dans cette agence depuis le mois de mai dernier, époque à laquelle j'ai commencé à exercer mes fonctions.

En arrivant de Victoria au cap Mudge, par l'*Otter*, je trouvai peu de sauvages réunis à ce dernier endroit; en conséquence, le chef et moi nous convînmes que sa tribu se rassemblerait en aussi grand nombre que possible le 14 juin, et que je reviendrais à cette époque du havre du Castor pour vous rencontrer à son village, dans le vapeur de S. M. le *Rocket*, conformément à notre rendez-vous.

Dans une visite que je fis aux Nimkeesh, à la baie de l'Alerte, en me rendant au havre du Castor, je constatai que les naturels s'alarmaient un peu des grands préparatifs de la compagnie de conserves pour pêcher dans la rivière de ce nom ; ils craignaient que tous les saumons ne fussent arrêtés au passage par les rets de la compagnie et qu'aucuns ne pussent remonter la rivière pour frayer,—ce qui les eût également privés de leur nourriture ordinaire de l'été.

Je leur fis remarquer qu'il était strictement défendu à la compagnie de porter atteinte aux droits de pêche des sauvages, et que la loi protégeait le poisson pendant une période amplement suffisante pour lui permettre de se rendre jusqu'à ses frayères. Cela les rassura et ils promirent de ne pas nuire aux travaux de la compagnie.

Après quelques jours seulement employés à faire mes préparatifs au havre du Castor, je partis pour le village de Laich-kwill-tach, situé au cap Mudge, et y arrivai le matin du 14 juin, après un long et ennuyeux voyage accompli dans un petit canot tout à fait insuffisant pour un pareil trajet; l'absence des Kwah-kewlths qui se trouvaient à Fort-Rupert ne me laissait pas de choix, car c'était là la seule embarcation qu'on pût trouver au village.

Votre arrivée au cap Mudge par le *Rocket*, le 18, fut très opportune, vu qu'avant mon départ du havre au Castor j'avais constaté qu'un naturel de la tribu de Laich-kwil-tach, à la rivière au Saumon, avait tué un chef des Mah-teelth-fees, dans le chenal Havannah. L'arrestation du meurtrier, faite le matin suivant par l'équipage du *Rocket*, produisit le meilleur effet, en montrant aux sauvages que le gouvernement est aujourd'hui bien décidé à réprimer les violences et les crimes de toute espèce, et particulièrement ceux dont l'usage des boissons enivrantes peut être regardé comme la cause immédiate.

La visite du *Rocket*, portant le meurtrier, à Knight Inlet, où la plupart des tribus Kwah-kewlth étaient assemblées, et l'arrestation ultérieure de trois débitants de whisky reconnus, opérée dans ce camp, affermirent ma position d'une manière remarquable. De fait, n'eût été votre arrivée opportune, par ce bâtiment, toutes les démarches que j'aurais pu faire—au moins pendant un certain temps—pour améliorer la condition de ces sauvages, ou les amener à commencer une nouvelle existence, seraient demeurées sans aucun résultat.

La capture de ce meurtrier a certainement détourné une guerre dans laquelle la plupart des tribus Kwah-kewlth se seraient trouvées entraînées et dont les résultats auraient été terribles à voir.

Ayant quitté le *Rocket* à Now-we-te, île de l'Espérance, je dressai ma tente et demeurai à ce village trois jours, m'occupant des besoins des sauvages, m'attachant à leur faire comprendre la nécessité d'adopter un meilleur mode d'existence, particulièrement en ce qui regarde la propreté, et donnant des soins à leur santé ainsi qu'à celle de leurs familles.

Toutefois, il régnait chez eux moins de maladie que parmi les autres tribus dont j'aurai à parler ci-après. Les chefs empêchent leurs gens d'aller à Victoria,—ce qui, sans doute, explique la chose en grande partie ; mais ces sauvages sont extrêmement sales, et n'étaient les fortes brises de la mer auxquelles ils sont exposés, ils auraient probablement plus de malades au milieu d'eux.

De Noowete j'allai au havre du Castor, où quelques naturels de différentes tribus étaient rassemblés dans le but de faire la traite avec le fort. Je les trouvai réellement très paisibles, et lorsque je leur annonçai qu'à l'avenir un agent circulerait constamment au milieu d'eux, ils témoignèrent qu'ils appréciaient pleinement cette marque d'intérêt de la part du gouvernement.

Ici, au havre du Castor, je jugeai à propos de consacrer quelques jours à mettre en ordre des notes que j'avais prises à bord du *Rocket*, afin de vous les soumettre.

Le temps étant trop humide et orageux pour me permettre d'écrire dans ma tente, je fus trop heureux de me rendre à l'invitation de M. Hunt, qui m'offrit l'hospitalité dans le fort.

Pendant que j'y faisais mon ouvrage, je reçus de l'agent de la compagnie de conserves de la baie de l'Alerte une communication disant que les sauvages avaient arrêté deux de ses hommes pendant qu'ils faisaient la pêche dans la rivière Nimkeesh, et me demandant d'une manière pressante de me rendre sur les lieux pour arranger les choses.

J'y allai aussitôt et vis que ces hommes (ignorant la loi) étaient à construire un barrage dans l'embouchure de la rivière lorsque les sauvages intervinrent. Je leur appris que cela était contraire à la loi anglaise, et aussi à la loi canadienne, présumais-je (ce qui fut confirmé depuis par une lettre que m'écrivit M. A. C. Anderson à ce sujet), et je les priai de s'en tenir entièrement à la pêche au filet dans les limites légales,—ce à quoi les propriétaires, messieurs Huson et Spencer consentirent immédiatement. Les sauvages cessèrent alors d'opposer de la résistance, et les travaux furent repris et continués sans plus d'interruption.

Vu que nombre de canots venant du sud vers cette époque, relâchaient à la baie de l'Alerte en allant au nord, et que deux des plus puissantes tribus de Kwah-kewlth étaient aussi en visite chez leurs amis les Nimkishs, je décidai de me borner pour un certain temps à cette partie de l'agence, afin de réprimer toute tentative ayant pour but d'introduire des boissons fortes, et d'empêcher que les gens travaillant aux établissements de conserves ne fussent molestés davantage.

Les choses restèrent dans un état paisible jusqu'à votre arrivée du nord par le *Rocket*, alors que je résolus de partir sur le champ pour les endroits difficiles de mon agence, c'est-à-dire pour les détroits de la Reine-Charlotte et de Kwawt-se-no, avant les coups de vent du sud, qui commencent généralement en septembre.

J'ai l'honneur de faire remarquer que conformément à vos instructions verbales, je réussis à acheter un canot propre au voyage que j'étais sur le point d'entreprendre. Ce canot est maintenant en état de résister aux gros coups de mer et aux vents de ces deux détroits, et bien nous en prit à mon équipage et à moi qu'il pût si bien tenir la mer.

Comme nous traversions le détroit de la Reine-Charlotte, de Noo we-te au village de Nah-kwock-to, situé sur la terre ferme, près du cap *Caution*, il s'éleva soudainement un vent furieux, qui pensa un moment nous faire périr tous. Il y a quelques semaines six sauvages se noyèrent sur cette même route, et de tout l'équipage une femme seule fut sauvée.

A ce sujet, je désire vous faire remarquer que pour les voyages dans les endroits périleux de l'agence, il serait à propos d'avoir, à l'avenir, quatre hommes au lieu de trois, ainsi que suggéré dans " l'Estimation des frais de transport " qui vous a été transmise en juillet dernier.

Depuis le 6 août, époque à laquelle le *Rocket* quitta la baie de l'Alerte, je visitai les endroits suivants, savoir :—

Kooe-ke-no Ke-ope-e-no	Kooe-ke-mo Inlet.
Kwawt-se-no Klass-ki-no	Détroit de Kwawt-se-no.
Noo-we-te, île de l'Espérance.	
Nah-kwock-to Kwaw-she-la	Détroit de la Reine-Charlotte.
Tsah-waw-ti-nench Kwaw-waw-i-nench Ah-kwaw-ah-mish	Kingcombe Inlet.

Le recensement complet des tribus ci-dessus a été fait et sera transmis lorsque je lui aurai donné la forme voulue, dans le cours de la prochaine saison, alors que les voyages en canots devront être suspendus pendant les tempêtes d'hiver.

Les naturels de l'Inlet Kooe-ke-mo et du détroit de Kwawt-se-no, occupés à chercher leur nourriture pour l'hiver, étaient fort dispersés; par conséquent je dus prendre beaucoup de temps pour les visiter tous.

Ils se montrèrent très contents de ma visite, et les chefs promirent d'empêcher dorénavant leurs gens d'aller à Victoria et autres ports du sud. Je regrette de dire qu'un certain nombre de canots se trouvaient alors absents et étaient allés, paraît-il, à Burrard-Inlet et à Puget-Sound pour s'opprovisionner de whiskey. C'est, m'a-t-on dit, la première tentative de trafic de ce genre, et les chefs m'assurèrent que ce serait aussi la dernière.

Ces sauvages conservent plus de leurs anciennes manières et coutumes que leurs voisins soit de la côte ouest ou est de l'île, et, par conséquent, ils obéissent mieux aux bons conseils et sont plus faciles à gouverner. Ils sont industrieux et dignes de confiance; et lorsque je nommerai des gardiens de la paix que j'ai l'intention de choisir bientôt, il n'y a pas de doute qu'ils entreront rapidement dans nos vues relativement aux réformes nécessaires.

Le recensement de la tribu de Kooe-ne-mo fait voir que ces sauvages déclinent terriblement; pendant l'année, les décès ont été de 26 contre trois naissances seulement. Il y a eu dans leurs différents villages de pêcheurs, 37 cas de maladies dont plusieurs étaient très graves.

Lorsque j'arrivai au village de Nah-knock-to, apercevant un bon nombre d'enfants robustes en apparence, qui jouaient sur la plage et s'ébattaient dans l'eau, je crus à première vue qu'il se trouvait au moins un endroit dans cette agence où les naturels n'étaient pas affligés des terribles maladies qui ont décimé et déciment encore si rapidement la plupart des tribus de la côte, mais je fus vite désabusé.

Plus de vingt de ces enfants étaient maladifs; et, dans les maisons, plusieurs autres, d'un âge plus tendre, avaient besoin d'être soignés. Jeunes comme ils étaient, un certain nombre d'entre eux étaient affectés de scrofules de la pire espèce; deux ou trois crachaient le sang, et la toux continuelle que l'on entendait de tous côtés n'annonçait que trop clairement les ravages exercés par la consomption. Il y avait en tous 52 cas de maladie dans ce village.

La main de la mort paraissait s'être trop fermement posée sur un grand nombre d'adultes pour qu'on pût espérer parvenir en aucune manière à les arracher à leur sort; et toutes ces maladies, toutes ces souffrances, avaient évidemment eu pour cause les monceaux d'ordures au milieu desquels ces sauvages se meuvent et vivent constamment.

Dans toute ma carrière d'agent des sauvages, il ne m'avait pas encore été donné de voir de pareilles scènes de misère et de désolation, ni une telle accumulation d'ordures et de maladie, comme celles dont j'ai été témoin pendant les deux derniers mois que j'ai voyagé dans les détroits de Kwawtsino et de la Reine-Charlotte.

A ceux qui souffraient ainsi j'ai donné des soins et une attention plus qu'ordinaires, et, après un séjour d'une semaine parmi eux, j'ai été heureux de voir que mon temps n'avait pas été perdu. Toutefois, il s'est trouvé un grand nombre de maladies que je n'étais pas capable de traiter, et je crois que même le meilleur médecin n'aurait pu donner que bien peu de soulagement à ceux qui en étaient affligés.

Ainsi que je le leur ai dit à eux-mêmes maintes et maintes fois, ces sauvages sont condamnés à une mort prématurée s'ils ne s'habituent pas à une plus grande propreté et qu'ils n'habillent et ne nourrissent pas mieux leurs enfants. Ceux d'entre ces derniers qui sont ou paraissent être en bonne santé pourront peut-être parvenir à l'adolescence, mais alors viendront la toux et le crachement de sang à cause de la négligence dans laquelle on les aura laissés dans leur bas âge.

Il n'y avait que trop d'exemples dans le propre camp de ces sauvages à Mah-kwock-to, pour leur montrer la vérité de mes observations. Je les leur ai signalés dans la personne de jeunes gens—garçons et filles,—au nombre de dix ou plus, qui avaient été négligés dans leur bas âge, comme ils négligeaient eux-mêmes leurs petits enfants à ce moment-là.

Fous de leurs enfants comme ils paraissent l'être, lorsque arrive l'heure pour les parents de faire le moindre effort afin de les secourir dans la maladie, ils échouent complètement.

Entourés de caisses pleines d'effets destinés au "potlatch," auquel leur âme entière s'attache actuellement plus que jamais, ils restent sourds à tout conseil tendant à leur faire acheter un peu de riz, de thé ou de sucre pour leurs enfants malades.

L'agent doit s'efforcer de les faire sortir de cette apathie avant d'espérer de pouvoir en aucune manière améliorer leur condition.

Aidé, si c'est possible, d'un médecin, son premier soin doit être d'arrêter cette terrible décadence, car trop certainement les sauvages ne s'aideront pas; et je crains que le temps venu de leur retirer notre protection ils n'aient tous cessé d'exister.

Je suis heureux de dire que les naturels vivant à la tête de l'inlet de Kingcombe sont beaucoup au-dessus des Nah-knock-toes en fait d'habitudes d'industrie et surtout de propreté; par conséquent, elles ont une bien meilleure santé.

J'en trouvai 300 de campés à leur grand village de pêche, dans cette localité; ils attendaient mon arrivée avec anxiété, vu qu'à cette époque le saumon remontait en grande quantité ces différents cours d'eau, et qu'ils avaient hâte de faire leur provision d'hiver.

Ces sauvages se suffisent presque entièrement à eux-mêmes et ont plus d'indépendance de caractère que les tribues voisines.

Il en est peu parmi eux qui aillent à Victoria, s'il y en a. Par conséquent, ils sont exempts d'un grand nombre des maladies auxquelles d'autres tribus des côtes sont sujettes.

Vu qu'il était grandement nécessaire de visiter aussi vite que possible les différentes tribus de l'agence, afin d'empêcher les diverses rumeurs mises en circulation par des naturels mal disposés, de produire leur effet sur l'esprit des sauvages en général, à l'égard des intentions du département, je n'ai pas eu l'occasion de faire plus cette année que de les rassurer et leur faire voir que ma nomination comme agent est tout à leur avantage et pour leur bien-être futurs.

Je ne crains pas de dire que tous et chacun d'eux m'ont fait un accueil cordial, et ont approuvé sans réserve le système que le gouvernement est en train d'inaugurer pour améliorer leur condition.

Naturellement, je dois faire exception pour les doutes d'un grand nombre quant à la sagesse de supprimer immédiatement le "potlatch." Cette coutume s'est beaucoup répandue en ces dernières années, et les plus intéressés, qui sont principalement les vieux chefs, se sont opposés de la manière la plus déterminée à ce qu'on la discontinuât.

Cependant un grand nombre d'autres seraient contents de voir cette coutume abolie, et c'est sur ceux-là que je compte pour la faire cesser lorsque le temps sera venu. En bonne justice pour ceux qui ont tant d'intérêt en jeu, et pour leur donner le temps de recouvrer leurs créances, j'ai dit aux sauvages que dans un an ou deux d'ici il faudra abandonner cette coutume. Agir autrement mènerait à des embarras sans fin, et peut-être même à quelque crime.

J'ai lu la loi en propres termes (avec fermeté et fréquemment) aux débitants de whisky.

La plupart des naturels sont de mon opinion et désirent voir la suppression de ce commerce; mais si fort que soit le désir d'arrêter un abus criant, les mieux disposés d'entre eux ne peuvent résister à la tentation si on leur offre des liqueurs.

Pendant mon séjour à Noowete, j'ai choisi Cheap et Boston, qui sont les deux hommes les plus énergiques de la tribu, pour remplir les fonctions de gardiens de la paix dans leur village, et aussi mettre un terme à l'introduction du whisky. Ce qu'ils ont fait par la suite à cet égard me donne la conviction qu'ils suivront à la lettre les instructions que je leur ai données. Ils ont déjà fait une saisie et visité plusieurs canots passant chez eux en route pour le nord.

Lorsque les Nah-kwock-toes et les tribus de l'Inlet de Kingcombe apprirent ces nominations de gardiens, ils voulurent eux aussi en avoir pour maintenir l'ordre, chacun dans leurs villages. Ce sera donc un devoir pour moi, pendant l'hiver prochain

et aussitôt le printemps venu, de choisir dans chaque tribu deux bons hommes à qui je donnerai l'autorité nécessaire pour remplir les intentions du gouvernement à l'égard des différentes réformes que l'on a en vue.

Avec des individus arriérés comme ils le sont dans la civilisation et si dégradés au moral, ces réformes devront de toute nécessité être accomplies peu à peu; et, pour le moment, je ne saurais suggérer de meilleurs aides que les jeunes chefs de chaque tribu, qui ont évidemment toute l'autorité nécessaire, avec l'influence de l'agent, pour opérer un changement.

Les débitants de whisky sont nombreux et récoltent une riche moisson aux dépens des malheureux qu'ils séduisent; et ces derniers se plaignent amèrement qu'il soit permis à l'homme blanc de semer de pareilles tentations sous leurs pas, et de les dépouiller de leur argent et de leurs fourrures.

La mission dirigée par le révérend A. Hall est maintenant à la baie de l'Alerte, que ce monsieur regarde comme plus centrale et se prêtant mieux aux communications avec les tribus de la famille Kwah-kewlth. On a construit ici une bonne maison ainsi qu'une école dans laquelle ont lieu, le dimanche, les exercices du culte religieux. L'habitation peut loger commodément un certain nombre de jeunes sauvagesses que madame Hall s'efforce de former à un meilleur mode de vie.

L'école de jour et du soir, présidée par madame Hall, est parfois très fréquentée. La patience et l'énergie du révérend pasteur et de sa femme méritent une bien meilleure récompense que celle obtenue par eux jusqu'ici.

Pendant l'année qui vient de s'écouler la compagnie de conserves de la baie de l'Alerte a beaucoup fait travailler la population sauvage,—ce qui l'a encouragée à ne pas s'éloigner. La compagnie a l'intention d'augmenter ses opérations, en sorte qu'il y a lieu d'espérer que vu l'augmentation correspondante du besoin de la main-d'œuvre, les naturels se tiendront dorénavent éloignés des repaires du vice de Victoria et de Burrard-Inlet. Cette dernière localité à la réputation de fournir presque toutes les boissons transportées à la côte nord-ouest par les aborigènes.

Pour terminer, il ne me reste qu'à ajouter que j'ai encore à visiter toutes les tribus de la partie sud de l'agence.

Je vous ai adressé ce jour une lettre distincte à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. BLENKINSOP,

Agent.

A M. I. W. Powell,

Surintendant des affaires des sauvages.

Rapport général de l'agence de l'Okanagan,

Bureau des affaires des sauvages,

Nicola, 19 octobre 1881.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre mon premier rapport général sur les progrès et la condition des sauvages de l'agence de l'Okanagan, depuis que j'ai commencé à exercer mes fonctions il y a environ quatre mois.

Pour vous mettre au fait des difficultés contre lesquelles j'ai à lutter, il va me falloir attirer votre attention sur plusieurs choses importantes que l'on m'a fait connaître pendant mes visites officielles aux différentes tribus de mon agence.

J'ai réussi à convaincre les sauvages de la fausseté d'un grand nombre de leurs idées, et j'ai ainsi gagné leur confiance,—ce qui est toujours la première chose à laquelle il faut songer lorsqu'on a affaire à ces êtres superstitieux. J'ai visité l'agence deux fois,—d'abord en juin, puis en août et septembre. J'ai examiné presque chaque morceau de terre arpenté comme réserve des sauvages, dans le but de reconnaître quels étaient les plus propres aux travaux agricoles et autres. Plusieurs terrains qui ont été donnés aux sauvages ne sont occupés ni pour la culture, ni pour la pêche ou autres fins. J'espère triompher du relâchement dont quelques-unes des tribus paraissent affectées, et de les amener à choisir un meilleur mode de vie.

J'ai pu voir d'un bout à l'autre de l'agence entière la nécessité toujours croissante d'une égale distribution des terres propres à la culture. Il faudra beaucoup de soin

pour accomplir ceci d'une manière satisfaisante. Si le département veut que la chose soit faite, il faudra de toute nécessité accorder plus de pouvoir à l'agent. Actuellement un sauvage possède souvent cinq fois plus de terre qu'il ne saurait lui en être alloué ; il faudrait donc que l'agent eût l'autorité nécessaire pour forcer ce sauvage à rendre la portion attribuée à un autre. Il pourrait être à propos de faire remarquer ici qu'un grand nombre des réserves ne renferment pas cinq acres de terre cultivable pour chaque adulte ; j'ai l'honneur d'insister sur la nécessité de prendre des mesures pour assurer à chaque sauvage ses droits relativement au terrain ; et, à mon humble avis, cela ne pourra être fait que par un acte spécial.

Les progrès que les sauvages ont faits sans le secours d'aucun instructeur font bien augurer de leur prospérité future.

Ils ont fait de rapides progrès en agriculture pendant les cinq dernières années ; ce qu'ils ont récolté de grain cette année dans certaines parties de mon agence sera suffisant pour les mettre à l'abri du besoin. Les améliorations qu'ils ont faites sur la plupart des réserves, quoique de peu de valeur, indiquent qu'il y a ce qu'il faut pour construire de bons bâtiments et de nombreux talents d'artisans à développer à l'aide d'un encouragement et d'un enseignement judicieux. La condition générale des sauvages dans toute l'étendue de cette agence s'améliore graduellement. Ils ont beaucoup souffert par le passé, mais ce fut principalement à cause de leur négligence à faire leur provision de nourriture pour l'hiver, et, par conséquent, il leur fallut soit endurer la faim, ou braver, à moitié vêtus, les froids vifs du nord, pour se procurer de quoi manger.

Je me suis soigneusement informé dans les différentes tribus si tout le monde avait des provisions suffisantes pour l'hiver, et elles m'ont invariablement répondu dans l'affirmative. Celles de la partie de mon agence située à l'extrême sud ne peuvent prendre de saumon dans les rivières Okanagan ou Simalkameen, et il leur faut en acheter d'autres naturels plus heureux sur les rivières Fraser et Thompson.

Autant que j'ai pu m'en assurer, la mortalité n'augmente pas parmi les sauvages confiés à mes soins.

Ce serait un grand bienfait pour les sauvages qu'un bon médecin leur fît une visite, vu qu'un bon nombre d'entre eux souffrent de maladies déjà anciennes.

Ils m'ont souvent demandé des remèdes pendant l'été, mais comme je n'en avais pas à leur donner, je n'ai pu me rendre à leurs prières. J'espère, toutefois, que la quantité de remèdes fournis fera disparaître tout nouveau sujet de plainte.

De nouveaux remèdes devraient être fournis à la mission catholique romaine d'Okanaga. On y avait l'habitude d'en garder une certaine quantité, mais le père Richard m'a dit qu'elles ont toutes été distribuées, à l'exception de l'huile de ricin. Les sauvages ont fait une semblable demande et m'assurent qu'ils ont reçu beaucoup de soulagement par la manière efficace dont on leur est venu en aide.

Lac Douglass.

Les réserves occupées par les sauvages du chef Chilliheiteza sont admirablement situées pour l'avantage des naturels, qui se sont souvent déclarés satisfaits de la libéralité dont le gouvernement a fait preuve à leur égard en pourvoyant à leurs besoins présents et futurs. Il y a sur tout le parcours du haut de la rivière Nicola, neuf réserves différentes embrassant 31,479 acres. La bande n'a pas fait les progrès que le département attendait d'elle après les avantages dont elle a été favorisée, et la cause de ceci réside principalement dans le fait que les sauvages capables de travailler trouvent facilement et en abondance parmi les blancs, de l'ouvrage qui les paie mieux. Cet état de chose changera peu à peu de lui-même, car les naturels manifestent le désir de se faire une existence indépendante, et ainsi que je le leur ai démontré, le seul moyen pour eux d'arriver à ce résultat est de cultiver pour leur propre compte. Si tous se livraient à la culture, l'étendue de terre propre à cette fin n'excéderait en aucune manière les besoins. Je regrette de dire qu'à l'avarice du chef de cette bande peut être attribué en grande grande partie le peu de goût qu'ont les sauvages pour les travaux de la terre.

Ce chef s'est figuré que tout le terrain assigné en partage à la tribu lui apparte-

nait, et il en a disposé en faveur de ses favoris à l'exclusion des autres. Il en est résulté qu'un petit nombre seulement de ces sauvages ont pu cultiver la terre. La partialité dont le chef a fait preuve a causé beaucoup de mécontentement, et par conséquent il a perdu presque toute son influence. Afin de rétablir la paix et l'ordre, j'ai recommandé d'élire un conseil conformément aux dispositions de l'Acte des sauvages.

Nicola inférieure.

Les réserves situées dans cette partie de la vallée sont pour la plupart de peu de valeur ; de fait, je les regarde comme tout à fait insuffisantes pour les besoins de la bande nombreuse qui les occupe. La petite étendue de terre quelque peu propre à la charrue a un sous-sol très léger, et ce n'est que par la haute culture qu'on pourra jamais lui faire rendre une assez bonne récolte. J'ai donné beaucoup d'attention à ces sauvages et les ai pressés de semer du blé d'automne, mais vu qu'ils n'avaient pas de semence et que je n'étais pas autorisé à en acheter pour eux, il faut attendre une autre année. Il y a sur la réserve un grand nombre de maisons passables.

Les sauvages se plaignent sérieusement de la mauvaisse qualité de la terre, mais j'espère introduire un autre système de culture qui aura l'effet de les apaiser en leur donnant une récolte abondante.

Ils ont environ vingt tonneaux de foin coupé et mis en meules. La récolte de pommes de terre ne vaut pas la peine qu'on en parle ; au printemps, il faudra acheter des pommes de terre de semence pour ces sauvages, car lorsque viendra le temps des plantations ils seront trop pauvres pour en acheter, et il faut absolument qu'on en change l'espèce.

Similkameen.

Un grand nombre de sauvages se sont placés sur ce que l'on appelle la réserve de Baptiste, à environ 20 milles de Princeton. La délimitation de cette réserve a été faite par M. O'Reilly il y a quelques années, et c'est la meilleure qu'on pouvait choisir dans les terres basses de cette partie du pays. In-cow-a-masket est le chef de cette bande, qui, par ses habitudes d'industrie promet de rivaliser avec toute autre de l'agence. Il y avait là plus de cent acres de blé et d'avoine dont les moissons ont été récoltées en bon état. Ces sauvages demandent que le terrain leur soit partagé individuellement à chacun, et attendent impatiemment le commissaire pour régler cette question. Ils ont besoin d'une école.

Keremoes.

Il y avait plus de 75 acres en blé et légumes sur cette réserve, et tout a été rentré en bon état. Les sauvages y sont industrieux. La commission des réserves n'a fait ici aucun partage. A l'exception d'une clôture longue de deux milles, les sauvages n'ont pas fait d'améliorations, mais ils ont promis de construire une église, une salle de conseil, et d'autres bâtiments lorsque leur terrain aura été officiellement arpenté et qu'on leur aura donné des cartes de leurs réserves.

Naw-hum-ah-aheen.

Cette réserve porte le nom du chef et va droit au 49e parallèle, en s'étendant dans une direction nord-ouest le long de la rivière Similkameen. Les sauvages ont récolté une quantité considérable de grain sur cette réserve, et comme le pays est fortement boisé, je puis n'avoir pas vu toutes les meules ; toutefois, je présume qu'on a dû cultiver au moins 50 acres de terre, et leurs moissons ont été récoltées en bon état. La question des terres n'est pas réglée ici, et j'ai promis aux naturels que le gouvernement règlera bientôt leurs droits.

Osoyoos.

J'ai visité cette réserve deux fois ; bien que l'étendue de terre labourable y soit limitée, il est bon de savoir que ce qui y est propre à la culture est d'excellente qualité. Environ 50 acres ont été cultivés, et les moissons récoltées à temps donneront sans doute une bonne quantité de grain d'une qualité supérieure. Des terrains ont été ici assignés en partage aux naturels, et achetés ensuite par un résident de Osoyoos ;

en conséquence les commissaires devront visiter cette localité. J'ai constaté que cette bande souffrait beaucoup de la pneumonie; la plupart des jeunes gens n'ont aucune force ou sont incapables de se livrer à des travaux pénibles.

Penticton.

C'est ici que se trouvent les réserves les mieux entretenues de l'agence de l'Okanagan. Les sauvages se font une gloire de tenir tout en ordre. De grandes quantités de foin ont été ameulonnées et entourées de clôtures par les naturels, qui ont ainsi pris toutes leurs précautions pour l'hiver. La récolte des grains a été assez bonne, mais ils ont eu considérablement de peine à la rentrer en bon état. On trouve ici un grand nombre de bâtiments solides, et l'on a la preuve que lorsque les sauvages ne sont pas entourés par de méchants blancs, leurs progrès sont plus rapides. Cette réserve n'est pas encore arpentée, et l'on espère que le département fera tous ses efforts pour combler cette lacune aussi vite que possible. Les naturels désirent vivement qu'une école soit établie parmi eux, et je considère certainement la chose comme grandement nécessaire.

Tête du lac Okanagan.

Cette belle réserve—car ainsi je puis l'appeler—offrait, lorsque j'y visitai pour la dernière fois les sauvages, un des coups-d'œil les plus intéressants de toute la vallée de l'Okanagan. La bande y cultive une très grande étendue de terre, et une grande quantité de foin a été ameulonnée en différents endroits. Il ne manque pas de terres arables dans cette partie du pays, et l'énergie avec laquelle les sauvages apprennent à travailler montre combien ils apprécient le règlement final de la question des terres. Cette année, ils ont construit une salle de conseil qui a bonne mine.

Il existait entre le chef et un autre sauvage aspirant à le remplacer, un différend qui m'a donné des soucis, mais qui a fini par se régler à l'amiable. Il serait à propos d'établir une école ici le printemps prochain ; les sauvages ne peuvent comprendre pourquoi Kamloops en aurait une pendant qu'eux-mêmes n'en ont pas.

Spallumsheen.

Cette réserve consiste en 9,553 acres qui comprennent une grande étendue de terre arable de bonne qualité. La bande a parmi elle des individus très industrieux, comme on peut le voir par le fait qu'elle possède plus de 100 acres en grains et en légumes. Malheureusement, le temps pluvieux a fait subir des pertes aux naturels de Spallumsheen, sans quoi ils auraient pu disposer d'une grande quantité de leurs produits.

Il demandent instamment qu'on leur établisse une école chez eux. Suivant le dernier recensement, il y a plus de 1,300 sauvages dans l'agence, et, comme conséquence naturelle, cette population doit comprendre un grand nombre de gens dénués de tout. Quelques couvertures et autres effets d'habillement devraient être distribués parmi ces malheureux en octobre et novembre, afin de les empêcher de souffrir trop pendant l'hiver. Quelques-uns des chefs ont demandé des uniformes et des pavillons.

La mission catholique romaine à Okanagan a fait beaucoup dans ses efforts pour civiliser les sauvages ; je ne saurais dire trop de bien du sacrifice que les missionnaires font de toute leur vie pour élever le moral des naturels confiés à leurs soins.

En dernière analyse, je suis heureux de pouvoir vous assurer que pendant le cours espace de temps où j'ai eu la surveillance des sauvages de cette agence, ils ont fait des progrès satisfaisants.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

A. G. HOWSE,
Agent des affaires des sauvages.

COMMISSION DES RESERVES DES SAUVAGES,
YALE, C.B., 14 mai 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que par une lettre datée le 4 mai, l'honorable commissiare en chef des terres et des travaux, et le Dr Powell, m'ont fait comprendre que les points les plus importants pour moi à visiter, comme commissaire des réserves, dans le but d'assigner des terres en partage aux naturels, sont:—à l'intérieur, Semiahmo, Kaitze, la rivière Harrison et Yale, sur la Frazer; le lac Williams, Soda Creek, Quesnelle, Bonaparte, Cache Creek, Lytton, Lilloet, les Portages et Douglas, sur la limite sud; Similkameen et Osooyoos, sur la côte nord-ouest; Bella Bella, Skeena, Metlakathla, Fort Simpson et la Nass, sur la côte ouest et dans le détroit de Barclay.

En conséquence, je me rendis immédiatement à l'embouchure de la rivière Harrison, chez les "Scowlitz," et je n'eus aucune difficulté à assigner en partage à cette tribu—avec l'entière coopération du chef et de son monde—un morceau de terre suffisant pour tous ses besoins.

Je vous inclus une description du terrain aussi assigné en partage, avec un plan approximatif ci-joint, copies desquels ont été transmises par moi au commissaire en chef des terres et des travaux, ainsi qu'au Dr Powell, conformément aux instructions contenues dans votre lettre du 22 mars dernier.

Les sauvages qui vivent sur cette réserve, faisant partie d'une tribu, ne sont qu'au nombre de 38; je ne me suis pas encore occupé des autres, plus nombreux, qui sont à Chehalis—éloigné d'environ 6 milles—vu qu'il y en avait d'absents. J'ai en conséquence l'intention de m'en occuper une autre fois.

En général, les sauvages "Scowlitz" sont industrieux et se comportent bien; ils gagnent leur vie à faire la chasse et la pêche, et à travailler sur les bateaux à vapeur et les fermes appartenant à des colons blancs. Ils ont dernièrement manifesté le désir de cultiver leurs propres terres et de se procurer du bétail,

Je désire faire remarquer que lorsque vous me fîtes une avance à Ottawa pour procurer un équipement à la commission, j'étais sous l'impression que la dernière commission avait laissé une quantité considérable d'équipage de campement, d'effets, etc.; mais je constatai, en arrivant à Victoria, qu'on avait disposé de tout cela à l'encan; et les seuls effets du gouvernement qu'on me présenta furent trois tentes, dont deux étaient presque inutiles.

Pour ce qui est des chevaux, j'apprends qu'il n'y en a que deux; et les selles, brides, etc., sont pour la plupart hors d'usage.

Je tâche, en conséquence, de prendre à louage des selles et des chevaux de bât, mais comme la demande augmente pour ce genre de service, à cause de la construction du chemin de fer, les prix qu'on exige sont plus élevés que les années précédentes.

Je suis actuellement occupé à régler la question des terres à Yale et près de Yale, qui est la tête de la navigation sur la rivière Fraser; après quoi—et lorsque j'aurai fait des arrangements pour notre transport—j'ai l'intention de me rendre au lac Williams, dans le but d'exécuter le programme détaillé dans la première partie de cette lettre, bien que je craigne qu'il soit impossible de visiter cette année tous les endroits qui y sont nommés.

Réserve Scowlitz.

Jonction des rivières Harrison et Fraser.

L'ancienne réserve de 330 acres est par les présentes confirmée, avec une addition de 305 acres, décrite comme suit:—

Depuis la borne angulaire nord-ouest de la réserve actuelle, le long du côté gauche de la rivière Harrison dans une direction nord-ouest, une distance de 16 chaînes; de là, dans une direction franc nord, 40 chaînes; de là, franc est, jusqu'à la fondrière Harrison, environ 70 chaînes; de là, le long de la fondrière Harrison, dans une direction sud-est, jusqu'à la borne angulaire nord-est de la réserve actuelle; et de là, le long de la limite nord de la réserve actuelle, jusqu'au point de départ.

Cimetière, à Scowlitz, environ 30 acres.

A partir d'une borne marquée "I. R." (réserve des sauvages) sur le côté droit de la rivière Harrison, immédiatement vis-à-vis du village des sauvages, et prenant une direction S. 34°, 40' O, depuis la limite ouest de l'ancienne réserve, franc ouest, 10 chaînes ; de là, franc est, jusqu'à la rivière Harrison ; et de ce dernier point, en remontant le côté droit de la dite rivière, jusqu'au point de départ.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,

Commissaire des réserves des sauvages.

COMMISSION DES RÉSERVES DES SAUVAGES,

YALE, C. B., 23 mai 1881.

Au Très honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai terminé à Yale, la délimitation de quatre réserves sur lesquelles mon attention avait été attirée par le Dr Powell comme n'ayant pas été complétée par le dernier commissaire, M. Sproat. Ce dernier avait déjà fait sept ou huit partages de terre dont vous avez dû être informé.

Le terrain dont j'ai à m'occuper est léger et sablonneux ; il est en grande partie couvert de sapins de grandes dimensions, mais lorsqu'il sera défriché on pourra y cultiver avec avantage les légumes et les céréales de toute espèce.

Les sauvages de Yale ont réclamé comme réserve, pendant des années, les blocs III et VIII, situés à l'est de la rue Yale, dans la ville de Yale, et sur lesquels leer village est construit.

Ce terrain est marqué comme réserve sur la carte officielle de la ville, en date de 1858 ; mais il n'y a rien qui fasse voir que ces blocs aient été auparavant mis de côté à cette fin.

Je les ai assignés en partage aux naturels ainsi que les lots de banlieue n°s 1 et 2 sur le côté opposé et est de Yale Creek, que ces sauvages ont également cultivés et occupés pendant un grand nombre d'années.

La population de cette tribu est de 143, et son chef est Le-cut-tum.

Je suis, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

P. O'REILLY,

Commissaire des réserves des sauvages.

Réserve Quâ-tark.

Cette réserve couvre environ vingt-huit acres sur la rive gauche de la rivière Fraser, à environ trois milles en aval de Yale, et vis-à-vis la réserve sauvage du plateau Albert.

Elle commence à un peuplier marqué Réserve Sauvage, sur la rive gauche de la rivière Fraser courant franc est dix chaînes ; puis au nord vingt chaînes ; puis franc ouest jusqu'au bord de la rivière ; puis en descendant la rivière jusqu'au point de départ.

Vingt pouces d'eau de la rivière Quâ-tark ont aussi été réservés pour l'usage des sauvages.

Réserve de la ville de Yale.

L'ancienne réserve, les blocs trois et huit, dans la ville de Yale, est par le présent confirmée, et en outre les lots suburbains un et deux, situés immédiatement à l'est de Yale Creek, contigus à l'ancienne réserve, contenant en tout environ quinze acres.

De plus, le droit, à vingt pouces d'eau, à prendre dans Yale Creek, pour l'irrigation ou autres fins.

Réserve Sqûé-ah.

Cette réserve couvre environ quarante acres sur la rive gauche de la Fraser, à quatre milles en aval de Yale.

Elle commence à un poteau marqué W.R.B., et Réserve Sauvage (l'angle sud-ouest du terrain non arpenté de W. R. Belcher), courant franc nord quarante chaînes, où sera l'angle sud-ouest de la réserve Sqûe-ah ; puis en suivant le bord de la rivière Fraser, trente chaînes franc nord, puis dix chaînes franc sud, et de là franc est jusqu'à l'angle sud-ouest de la réserve, comme il vient d'être dit.

Vingt-cinq pouces d'eau de Sqûe-ah Creek sont réservés pour l'usage des sauvages.

Réserve Kây-Kaip.

Cette réserve contient environ trente acres sur la rive gauche de la rivière Fraser, à quatre milles trois quarts en aval de Yale.

Elle commence à un poteau marqué W. R. B., et Réserve Sauvage (l'angle sud-ouest du terrain non arpenté de W. B. Belcher), et continue sur dix chaînes franc est ; puis franc sud trente chaînes ; puis franc ouest, jusqu'au bord de la rivière Fraser, et de là en suivant le bord de la rivière dans une direction nord jusqu'au point de départ.

Vingt pouces d'eau de Kây-Kaip Creek sont réservés pour l'usage des sauvages.

P. O'REILLY,
Commissaire des terres des sauvages.

VICTORIA, C. B., 22 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire qu'ayant complété le règlement des réserves des sauvages, à Yale, je me rendis au lac William, où j'arrivai le 6 juin, et où je fus bien reçu par le chef William et un grand nombre de sa tribu.

Le chef, dans un long discours, exprima sa gratitude de la dernière action du gouvernement fédéral, mais il se plaignit amèrement du retard apporté à la délimitation de leurs terres et de ce que pendant tout ce temps on avait permis aux blancs de posséder des terres qui appartenaient légitimement à son peuple.

Je lui expliquai, en présence de son peuple, le désir qu'avait le gouvernement fédéral de les mettre en possession de toute la terre dont ils auraient besoin pour l'agriculture ou le pâturage, ainsi que le prouvait l'achat des fermes qu'il était sur le point de leur livrer.

Ayant passé plusieurs jours à examiner les terres du voisinage, je leur remis subséquemment cette partie de la succession Bates connue sous le nom de "la Canne à sucre," de "Meeson," et de la "préemption Young," renfermant 1,464 acres, telle qu'achetée par le gouvernement fédéral, ainsi que 2,636 acres des terres publiques adjacentes, formant un total de 4,100 acres. Sur cette étendue, il y a cependant 500 acres de terres sans valeur, formant un sommet de montagne rugueux, en partie couvert de sapins chétifs tout au plus bons à faire du bois de chauffage.

Ainsi que l'indique le croquis, cette réserve comprend le droit exclusif à deux cours d'eau, qui, dans la saison sèche, me dit-on, suffiront à peine à l'irrigation.

J'ai aussi choisi deux autres morceaux de terre, de 280 acres environ, pour en faire des réserves à foin, situés sur la montagne, où les sauvages avaient habitude depuis bien des années de se procurer le fourrage d'hiver pour leurs animaux.

Le premier de ces terrains, marqué n° 2 sur le plan ci-joint, a une autre valeur spéciale, en ce qu'il contient un lac dans lequel ils puisent leur approvisionnement d'eau qu'ils retiennent sur la montagne au moyen d'une suite de barrages.

Ces divers morceaux de terre ont été choisis en présence du chef et de la plus grande partie de la tribu, et, depuis ce temps, nous l'avons parcouru ensemble et il s'est déclaré satisfait et heureux de ce que cette question de terre soit réglée, et de n'avoir plus à craindre d'être dépossédé.

Depuis le printemps dernier, époque à laquelle ces gens ont été mis en possession de ces terres, ils ont manifesté le désir de se prévaloir des avantages qui leur sont offerts, et ils ont déjà 100 acres ensemencés, savoir, d'orge, de blé, de pommes de terre et de navets ; ils ont aussi, sans le secours de personne, construit un très bon fossé d'environ trois quarts de mille de long pour arroser leurs terres.

Collectivement et individuellement, ces sauvages se sont déclarés satisfaits des arrangements qui ont été faits pour eux ; mais je dois dire que je ne suis pas du tout certain que les parties cultivables suffiront à leurs besoins.

Le sol est presque partout léger, et ne supportera pas une culture continuelle, sans repos, ce que ne feront vraisemblablement pas ceux qui le possèdent actuellement.

Ainsi que l'indique le plan ci-joint, leurs pêcheries au pied du lac William, à l'embouchure de la rivière San Jose (quelque fois appelé ruisseau du lac William), et à Chimney Creek, ont été réservées avec une superficie suffisante dans chaque cas à tous leurs besoins, savoir, pacage pour les chevaux, terrain pour le séchage, etc.

A l'ouest de leur présente réserve, à une distance de dix milles, se trouve la ferme que M. Pinchbeck a achetée du gouvernement provincial, et qui, à une certaine époque, était occupée par les sauvages, ainsi que le prouvent les restes de plusieurs vieilles huttes d'hiver. Sur cette ferme, et dans son entourage, j'ai jalonné, à la demande du chef, pas moins de sept cimetières. Quoique ce ne soit pas une réserve sauvage, je crois qu'il est bon de dire ici qu'un membre de cette tribu appelé Jim Soulest, se trouve par permission spéciale du gouverneur (datée du 20 juillet 1868, en vertu de l'article 1 de l'ordonnance des terres, 1866), en possession de 160 acres de terre sur la rive nord du lac William, à environ 6 milles de la réserve. Ce permis est enregistré à Clinton et porte la date du 30 juillet 1868.

Ce sauvage réclame cette terre pour son usage personnel ; il l'a constamment occupée, l'a clôturée, et l'a améliorée.

Je vous transmets des croquis de ces réserves, avec copie des minutes des décisions dans chaque cas.

Le chef de cette tribu s'appelle William ; la population est de 147 personnes, possédant 211 chevaux et 39 bêtes à cornes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves sauvages.

SAUVAGES DU LAC WILLIAM.

N° 2.

Une réserve de 120 acres qui renfermera le lac d'où les sauvages tirent leur eau pour l'irrigation, commençant à un peuplier marqué Réserve Sauvage, près du barrage qui se trouve au débouché du lac, et courant franc nord quarante chaînes; puis franc ouest trente chaînes ; puis franc sud quarante chaînes ; puis franc est trente chaînes, jusqu'au point de départ. Toute l'eau coulant de ce lac est aussi réservée à l'usage des sauvages.

N° 3.

Une réserve de 160 acres, située à environ huit chaînes à l'ouest de la 154e borne milliaire de la route carrossable de Caribou, commençant à un poteau marqué Réserve Sauvage, et courant franc est dix chaînes ; puis franc nord vingt chaînes ; puis franc ouest trente chaînes; puis franc sud soixante et dix chaînes ; puis franc est vingt chaînes, et de là franc nord cinquante chaînes, jusqu'au point de départ.

N° 4.

Une station de pêche de 10 acres, à l'embouchure du San-Jose ou ruisseau du lac William, commençant à son confluent avec la rivière Fraser, et de là en remontant le bord de la rivière jusqu'au point de départ.

N° 5.

Une station de pêche de quarante-six acres, à l'embouchure de Chimney Creek, commençant au poteau indiquant l'angle nord-ouest du lot onze, groupe quatre, district de Lillooet, franc nord trente chaînes, puis franc ouest jusqu'à la rivière Fraser environ treize chaînes; puis en descendant la rive gauche de la rivière quarante chaînes; puis franc est jusqu'à un point à dix chaînes franc sud du point de départ, et delà, franc nord dix chaînes jusqu'à ce point de départ.

N° 6.

Une station de pêche au pied du lac William, contenant quatre acres, dont une partie a été entourée d'une clôture par M. Pinchbeck, commençant sur le bord du lac à un saule brûlé et marqué Réserve Sauvage, courant franc nord trois chaînes; puis franc est dix chaînes, dix chaînons jusqu'au bord du lac, dans une direction ouest jusqu'au point de départ.

N° 7.

Un cimetière sur la droite de Chimney Creek, et éloigné de ce ruisseau de soixante et dix chaînes, et à environ 200 verges au sud de la maison de M. Isnardy, indiqué par quatre jalons, commençant à l'angle sud-ouest, et courant au nord 35 est magnétique sur 2.75 chaînons, puis au sud 55 est cinquante chaînons; puis au sud 35 ouest, 2.75 chaînons; et delà, nord 55 ouest cinquante chaînons jusqu'au point de départ.

N° 8.

Un cimetière sur la terre de M. Pinchbeck au sud de la route du lac William à Soda Creek, et indiqué par trois jalons, commençant au jalon marquant l'angle sud-ouest, franc nord cinquante chaînons; puis franc est cinquante chaînons; puis franc sud cinquante chaînons, jusqu'à un sapin brûlé marqué "Eombe sauvage," et delà, franc ouest cinquante chaînons jusqu'au point de départ.

N° 9.

Un cimetière à environ cinquante chaînons en dehors de la clôture de M. Pinchbeck, au sud du chemin, et indiqué par quatre jalons, commençant au jalon de l'angle sud-ouest, courant franc nord quarante chaînons; puis franc est quarante chaînons; puis franc sud quarante chaînons, et de là franc ouest quarante chaînons, jusqu'au point départ.

N° 10.

Un cimetière, dans un champ de M. Pinchbeck, au sud de la route, et indiqué par quatre jalons, commençant à l'angle sud-ouest et courant franc nord dix chaînons, puis franc est dix chaînons; puis franc sud dix chaînons, et de là, franc ouest dix chaînons, jusqu'au point de départ.

N° 11.

Un cimetière sur la terre de M. Pinchbeck, au sud de la route et à environ sept chaînes au nord et parallèle à la rivière San Jose, et indiqué par quatre jalons, commençant à l'angle sud-ouest, et courant N. 20 E. magnétique cinquante chaînons; puis S. 70 E. trois chaînes; puis N. 20 O. cinquante chaînons, et de là N. 70 O. trois chaînes, jusqu'au point de départ.

N° 12.

Un cimetière près de la maison de M. Pinchbeck, et au sud de la route du lac William à Soda Creek, indiqué par quatre jalons, commençant au jalon du sud-ouest et courant franc nord quarante chaînons; puis franc est quarante chaînons, et de là vrai ouest quarante chaînons, jusqu'au point de départ.

N° 13.

Un cimetière dans un champ appartenant à M. Pinchbeck et au nord de la route du lac William à Soda Creek, indiqué par quatre jalons, commençant au jalon du sud-ouest et courant franc nord trente chaînons; puis franc est trente chaînons; puis franc sud trente chaînons, et de là franc ouest trente chaînons, jusqu'au point de départ.

N° 14.

Un cimetière près du débouché du lac William et entre les bâtiments de M. Pinchbeck, commençant au jalon de l'angle sud-ouest, courant franc nord vingt-cinq chaînons; puis franc est quinze chaînons; puis franc sud vingt-cinq chaînons; et de là franc ouest quinze chaînons, jusqu'au point de départ.

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

LAC WILLIAM,
16 juin 1881.

VICTORIA, C.B., 22 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'étant arrivé à Soda Creek l'endroit qui suit le lac William, je reçus la visite du chef Com-moo-saltz (Bernard) et de toute sa tribu, qui me reçurent cordialement.

Le chef m'a dit qu'il attendait la visite de la commission depuis cinq ans, et que je les satisferais maintenant en leur donnant de bonnes terres. Il m'a dit être peiné de ce que la Reine ait vendu leurs terres et de ce qu'elle ait pris l'argent de cette vente.

Il déclara alors qu'il voulait avoir pour sa tribu, toute la terre qui s'étend de l'embouchure du ruisseau du lac William jusqu'à sept milles en amont du débarcadère des bateaux à vapeur, distance d'environ vingt-deux milles, et s'étendant jusqu'à sept milles en arrière de la rivière, y compris les fermes de MM. Hawkes, Collins, Dumboy et Pinchbeck, et aussi l'emplacement de la ville de Soda Creek.

Je lui expliquai clairement que la Reine n'avait pas vendu la terre et qu'elle n'avait pas pris l'argent; que cet argent avait été dépensé pour la construction des chemins etc., dans leur voisinage immédiat, pour leur avantage aussi bien que pour celui de leurs voisins blancs; que le gouvernement désirait améliorer leur état de toutes manières, et leur fournir autant que possible assez de terre pour leur permettre de vivre comme les blancs. Je lui expliquai aussi que je n'avais pas le pouvoir de disposer des terres que le gouvernement local avait vendues, mais que j'étais prêt à visiter avec lui toutes les terres inoccupées dans le voisinage, et s'ils les trouvaient convenables, à les réserver pour sa tribu.

Il m'accompagna alors jusqu'à sa réserve, et subséquemment je parcourus avec lui plusieurs milles de la contrée environnante, et il me répéta plusieurs fois la demande qu'il m'avait faite de lui donner les terres dont j'ai parlé plus haut.

A mon retour au camp je l'informai que la ferme du Ruisseau-Profond, pour laquelle le gouvernement fédéral avait payé une forte somme, et renfermant 1880 acres, leur serait donnée. Il me répondit qu'il connaissait la ferme du Ruisseau-Profond; qu'elle ne leur serait d'aucune utilité pour les fins agricoles, parce qu'ils ne pouvaient cultiver ni le blé ni les pommes de terre, et qu'il n'accepterait aucune autre terre que celle qu'il avait demandée.

Je lui répétai qu'il n'était pas en mon pouvoir d'accéder à sa demande, et je discutai avec lui la prétention exorbitante de sa demande. Je lui rappelai que j'avais déjà passé quatre jours en communication avec lui et qu'il me fallait partir à midi le lendemain; et que si, dans l'intervalle, il changeait d'avis et devenait plus raisonnable, je serais prêt à les mettre de suite en possession de la ferme du Ruisseau-Profond.

Après avoir répété ce qu'il avait déjà dit il me quitta, et depuis cette époque je ne l'ai pas revu.

Je suis resté quatre jours dans le voisinage à examiner soigneusement la contrée dans toutes les directions, sans trouver de terres qui leur fussent convenables, et les renseignements que j'ai reçus des colons qui y résident m'ont confirmé dans cette opinion.

J'ai fait faire à la grosse un arpentage de la réserve actuelle, dont je vous envoie un tracé; elle contient environ 1,125 acres, et il est difficile de concevoir rien de moins propre à la culture, étant située sur le versant abrupte d'une colline et contenant à peine quarante-cinq acres de terre arable. Ils ont essayé de les cultiver, quoiqu'il n'y ait qu'une petite source, qui après avoir fourni l'eau pour les besoins domestiques n'en offre que très peu pour l'irrigation. La ferme du Ruisseau-Profond, qui fait partie des terrains de la succession Bates achetés par le gouvernement fédéral, est située à 14 milles de Soda Creek sur la route carossable; bien que ce soit un excellent *rancho* pour les bêtes à cornes et les chevaux, et qu'une partie en soit bien adaptée à la culture de l'avoine et de l'orge, elle ne peut cependant pas prodnire de blé, une des céréales spécialement estimée par les sauvages.

Je vous transmets ci-joint un croquis de cette ferme.

Supposant que cette ferme du Ruisseau-Profond soit donnée aux sauvages de Soda Creek, il restera encore sur le nombre des terres de la succession Bates achetées par le gouvernement fédéral, la terre à foin connue sous le nom de *ranch* Carpenter, contenant 160 acres, située à vingt milles de Soda Creek, trop loin pour être utile à cette tribu; et comme les sauvages du lac William sont suffisamment pourvus sous ce rapport, je suggérerais de vendre ou de louer cette ferme. Comme le foin est assez rare dans ce voisinage, je crois qu'il serait assez facile d'en disposer.

Ainsi que je l'ai déjà dit, il n'y a pas de terres publiques invendues qu'on pourrait ajouter à la réserve actuelle; il n'y a que trois fermes dans le voisinage, savoir, celles de MM. Hawkes, Collins et Dunlevy, qui comprennent tout ce qu'il y a de bonne terre dans le voisinage. Je suis porté à croire que ces messieurs consentiraient à vendre, mais j'imagine qu'ils demanderaient de gros prix, attendu que ces fermes sont bien clôturées, et qu'ils y ont fait des dépenses considérables pour amener l'eau qui les arrose.

Je n'ai pas fait immédiatement de rapport sur ces faits, parce qu'on m'avait dit que le chef changerait d'idée et que je croyais le rencontrer très probablement à mon retour de Quesnelle; cependant il était absent à Kamloops, m'a-t-on dit, pour se consulter avec le chef Louis qui passe pour avoir poussé Bernard à faire des demandes déraisonnables.

Subséquemment je reçus une lettre du rév. père McGuckin, dont je vous transmets une copie, et depuis cette époque j'ai appris des colons du voisinage que tous les sauvages, excepté le chef et son frère, désiraient avoir la ferme du Ruisseau-Profond, mais ils veulent que je vous fasse savoir que même dans ce cas, ils n'auraient pas assez de terres pour les fins agricoles.

Je n'hésite nullement à vous faire ces représentations, mais ce qu'ils demandent ne peut leur être fourni au moyen des terres invendues de la province.

J'ai oublié de dire que j'ai fait une réserve spéciale de leur station de pêche sur les bords de la rivière Fraser, en face de leur ancienne réserve. La population de cette tribu est de 21 hommes, 23 femmes, et 34 enfants,—78. Chevaux 122, bêtes à cornes 33,—155.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

MISSION SAINT-JOSEPH,
LAC WILLIAM, C.B., 13 juillet 1881.

CHER MONSIEUR,—J'ai dû me rendre à Soda-Creek, dimanche dernier, pour visiter un malade, et là j'ai appris la demande exorbitante des sauvages. Le chef était absent, mais j'ai vu son frère, le capitaine Charles, et Pierre, et j'eus avec eux une longue conversation au sujet de leur réserve. Il en est résulté qu'ils ont tous consenti à accepter pour leur réserve le *ranch* de M. Dunlevy, avec le *ranch* du Ruisseau-Profond, à part ce qu'ils occupent déjà. Le frère du chef m'a promis d'aller lundi voir le chef, qui se trouve à 50 milles plus loin, pour lui dire ce dont il avait été convenu, et le prier de se rendre au lac Alcalin pour vous faire connaître ce qu'il consentirait à accepter. Naturellement, je ne suis pas certain qu'il acceptera de suite ces arrangements, et par conséquent je saisis la première occasion qui se présente de vous faire savoir ce que les autres acceptent.

Je désire ardemment que la question des réserves soit réglée avec le chef de Soda-Creek, qui est le chef le plus influent de cette partie du pays, et en même temps le plus dangereux lorsque la passion l'emporte. Tous les sauvages le craignent et n'oseraient pas résister à ses ordres.

J'en ai fait l'expérience depuis plusieurs années. Je suis certain que vous reconnaîtrez qu'ils n'ont pas assez de terre pour la cultiver, et prenant toute chose en considération, le gouvernement devrait faire un effort et même un sacrifice pour les satisfaire.

J'ai confiance que même si le chef ne vous rend pas visite maintenant, je pourrai le convaincre que vous ferez voir au gouvernement la nécessité de donner les terres qu'ils demandent.

Les sauvages de Soda-Creek sont en général industrieux et de bons ouvriers agricoles; je suis donc certain qu'ils tireront bon parti des terres qui leur seront données.

Espérant que vous ferez tout en votre pouvoir pour faire régler cette affaire le plus tôt possible,

J'ai l'honneur de me souscrire, monsieur,

Votre dévoué,
J. M. McGUCKIN,
O. M. I.

VICTORIA, C.B., 26 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant-général des affaires des sauvages.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus des croquis des terres que j'ai réservées pour les sauvages d'Alexandria, près de la 197me borne milliaire du chemin carrossable de Caribou.

D'après ce que m'ont dit les sauvages, je n'ai aucun doute qu'on a considérablement empiété sur les terres que M. Cox, ci-devant sous-commissaire des terres et des travaux publics, avait réservées à leur usage sur la rive est de la rivière Fraser, mais comme je n'ai pu dans aucun bureau trouver de titres des terres qu'on prétend avoir ainsi été réservées pour eux, et comme le gouvernement local les a aliénées depuis, je n'ai pas le pouvoir d'en disposer. J'ai cependant ratifié comme réserve la partie qu'occupent aujourd'hui les sauvages de cette tribu, contenant environ 200 acres, et j'y ai joint encore 300 acres de terres voisines.

Comme il ne coule naturellement aucune eau sur cette réserve, et comme les sauvages m'en ont exprimé le désir, je leur ai réservé l'eau du ruisseau de Quatre-Milles (*Four Mile Creek*), bien que je doute de leur capacité de l'utiliser, car il faudrait creuser un fossé dispendieux d'une longueur d'au moins quatre milles. Je doute qu'ils puissent faire ce travail avec succès, et lorsque l'ingénieur et ses aides visiteront ce voisinage, ils devraient faire un relevé du terrain, afin de guider les sauvages et les empêcher ainsi d'être désappointés, ce qui ne manquerait pas d'arriver si leur entreprise était infructueuse.

J'ai de plus réservé 60 acres de terres à foin marécageuses, connues sous le nom de Ranche à foin des sauvages, situées sur la montagne à environ 3½ milles de la maison de M. McInnis, près de la 196me borne milliaire. De plus un petit lac sur la montagne, près de l'angle nord-est de la réserve, pouvant servir à peu de frais à l'irrigation pendant une partie de la saison.

Une partie de cette tribu demeure sur la rive ouest de la rivière, en face des terres dont il vient d'être parlé, et près de l'ancien poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui jusqu'à ces dernières années a maintenu un comptoir à cet endroit.

J'ai fait encore ici une réserve de 1,200 acres, renfermant un bon nombre de petits champs, actuellement en culture; mais pour les comprendre dans ces limites il a fallu prendre une superficie de terre bien plus grande mais d'aucune valeur, si ce n'est qu'elle offre une ample provision de bois de chauffage. Cette réserve renferme environ 150 acres de bonnes terres ayant un sous-sol argileux, qu'on peut cultiver avec très peu de travail.

Quoiqu'elle ne soit pas abondamment fournie d'eau, on pourra cependant, avec économie, en obtenir une quantité suffisante de quelques sources et d'un petit ruisseau coulant près de la limite nord de la réserve, et dont j'ai réservé les eaux pour cet usage.

Les sauvages de cette tribu ont exprimé leur satisfaction des terres qui leur ont été assignées. A quelques exceptions près, ils n'ont pas, dans le passé, montré grande aptitude pour l'agriculture, mais ils paraissaient désireux d'obtenir des terres qui leur permettraient de s'y livrer à l'avenir.

Ils ont une excellente station de pêche, qui a été renfermée dans la réserve.

Ils donnent une grande partie de leur temps à la chasse et à l'exploitation des mines d'or sur les bords de la rivière.

Le chef de cette tribu s'appelle Sam ; le nombre de sa tribu est de 65. Elle possède 54 chevaux et 30 bêtes à cornes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY.
Commissaire des réserves des sauvages.

ALEXANDRIA, C. B., 4 juillet 1881.

SAUVAGES D'ALEXANDRIA.

N° 1.

Une réserve contenant 540 acres approximativement, située sur la rive gauche de la rivière Fraser, à la 197me borne milliaire sur la route carrossable de Caribou.

Commençant à un sapin marqué " Réserve sauvage," formant l'angle nord-ouest de la réserve et courant de là franc est 16 chaînes, 60 chaînons jusqu'à l'angle de la clôture de M. Livingston ; puis franc sud 40 chaînes; puis franc est 40 chaînes ; puis vrai nord 40 chaînes, puis franc est 30 chaînes ; puis franc sud sur une distance approximative de 70 chaînes jusqu'à un point franc est d'un poteau indiquant la limite entre M. McInnis et la réserve sauvage ; puis franc est jusqu'à ce poteau, et de là en remontant la rive gauche de la rivière Fraser jusqu'au point de départ.

L'eau d'un lac, indiqué sur le plan, est aussi réservée, ainsi que l'eau non réservée du ruisseau de Quatre-Milles.

N° 2.

Aussi une réserve contenant 60 acres à 3⅝ milles environ à l'est d'Alexandria, connue sous le nom de " Terre à foin des sauvages," commençant à un sapin marqué " Réserve sauvage," courant franc est 30 chaînes; puis franc sud 20 chaînes ; puis franc ouest 30 chaînes, et delà, franc nord 20 chaînes jusqu'au point de départ.

N° 3.

Une réserve contenant environ 1,200 acres, située sur la rive nord de la rivière Fraser, contiguë à la propriété de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Commençant à une souche à l'angle sud-est de la propriété de la compagnie de la Baie d'Hudson, et courant de là franc ouest sur une distance appproximative de huit chaînes jusqu'à l'angle sud-ouest de cette propriété, qui formera aussi l'angle sud-est de la réserve sauvage; puis franc ouest sur une distance approximative de 42 chaînes; puis franc nord 120 chaînes; puis franc ouest 30 chaînes; puis franc nord 80 chaînes; puis franc est 30 chaînes, puis franc sud 40 chaînes; puis franc est jusqu'à la rivière Fraser, distance approximative de 42 chaînes; puis en descendant la rive droite de cette rivière jusqu'à la ligne de bornage nord-est de la propriété de la compagnie de la Baie d'Hudson; puis en suivant cette ligne de bornage jusqu'à l'angle sud-est de la réserve sauvage, comme il est dit plus haut. L'eau non appropriée d'un ruisseau qui coule à l'angle nord-ouest de la réserve est réservée à l'usage des sauvages.

N° 4.

De plus, le droit exclusif de pêche sur la rive ouest de la rivière Fraser, en commençant à l'angle nord-est de la propriété de la compagnie de la Baie d'Hdson en remontant le cours de l'eau jusqu'à une distance approximative de 125 chaînes jusqu'à l'angle nord-est de la réserve sauvage. De plus, un cimetière situé sur la terre de la compagnie de la Baie d'Hudson, tel qu'indiqué sur le plan.

P. O'REILLY.
Commissaire des réserves des sauvages.

VICTORIA, C.-B., 26 septembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que depuis le mois de mai, époque à laquelle j'ai terminé l'assignation des réserves à Yale, comme je vous en ai informé dans le temps, j'ai visité et soigneusement examiné toute la contrée qui sépare Quesnelle de Lytton, en suivant la route de la rivière Fraser, y compris les districts de Clinton, de Bonaparte, de la Thompson, les tribus d'Ashcroft et d'Orégon Jack; et de Lytton à Lillooet, et de Lillooet, *viâ* les portages jusqu'à Douglas.

De ce point je renvoyai mon équipage de camp à Lillooet, avec instruction de se rendre à Similkameen, sur la frontière sud. De Douglas, accompagné de M. Green, je vins à Victoria dans l'intention d'expédier les rapports de mes opérations des derniers trois mois, ou un aussi grand nombre de ces rapports que le temps me permettrait de préparer, et de rejoindre mon équipage de camp à Similkameen à l'époque vers laquelle il y arriverait.

A mon arrivée ici, le Dr Powell m'informa que plusieurs personnes, attirées par la perspective d'établir des pêcheries sur les rivières Naas et Skeena, avaient demandé au gouvernement local d'acheter des terres dans le voisinage des divers fonds de pêche et villages sauvages à cet endroit. Jugeant très important de visiter ces localités sans retard, surtout comme il ne paraît pas y avoir nécessité immédiate de me rendre à Similkameen, j'ai décidé de me rendre à la Naas par la première occasion, et d'empêcher, si je le pouvais, des complicatious qui ne manqueraient pas de s'élever dans les circonstances dont je viens de parler. Je sais qu'il est tard dans la saison pour aller visiter la côte nord, mais comme la délimitation de ces réserves paraît être nécessaire, j'espère que vous approuverez ma conduite dans cette affaire. M. Duncan de Metlahcatlah, qui se trouve ici actuellement, a insisté auprès de moi sur l'importance qu'il y avait de visiter les endroits que je viens de mentionner, sans perdre de temps, pour les raisons que je viens de donner; je ne m'attends pas à pouvoir rester en campagne plus d'un mois, car l'hiver vient vite sur cette côte, mais je ferai tout

en mon pouvoir pour délimiter les réserves de Fort-Simpson et de Metlahcatlah, qui sont situées entre les rivières Naas et Skeena.

Je me propose de partir pour la Naas dans le bateau à vapeur de la compagnie de la Baie d'Hudson, le *Otter*, qui quitte ce port demain. Comme il n'y a pas de communications postales sur la côte nord, je ne pourrai transmettre mes comptes, etc., qu'à mon retour à Victoria.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,

Commissaire des réserves des sauvages.

RÉSERVE DES SAUVAGES DE QUESNELLE,

VICTORIA, C. B., 26 septembre 1881.

Au Très honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire pour votre gouverne que la tribu des sauvages de Quesnelle, que j'ai visitée le 28 juin, habite un district (Caribou) impropre à la culture. Ils ont vécu jusqu'à présent de pêche, de chasse et de l'exploitation des mines; mais possédant quelques chevaux et quelques bêtes à cornes ils désirent se livrer à l'agriculture même sur une petite échelle. J'ai réservé à leur usage la terre sur laquelle est bâti leur village, environ soixante acres, situés sur la rive est de la rivière Fraser, à environ deux milles en aval de la ville de Quesnelle; de plus ,environ 1,320 acres terres de montagnes contiguës, presque toutes boisées, mais offrant cependant par place d'assez bons pâturages; une partie de cette étendue de terre peut être cultivée sans trop de labeur; l'avoine et le mil poussent en abondance. J'ai fait encore ici une nouvelle réserve de 235 acres, situés à une distance de deux milles en avant de la rivière et consistant en un plateau appelé *Rich bar*. Ce morceau de terre a été en plusieurs endroits très endommagé par l'exploitation des mines, mais il reste environ 120 acres de terres fertiles, légèrement couvertes aujourd'hui de petits peupliers, mais pouvant se cultiver facilement. A la tête de ce plateau se trouve un petit cours d'eau formé autrefois par un fossé qui amenait l'eau aux mines; ce fossé deviendra la propriété des sauvages, qui pourront facilement s'en servir pour l'irrigation.

Le principal fond de pêche de cette tribu se trouve sur la rive ouest de la rivière Fraser, immédiatement en face de leur village, où j'ai marqué comme réserve une étroite lisière de terre de trois quarts de mille de long, de la contenance de trente-trois acres.

L'autre fond de pêche est situé à l'embouchure d'un petit lac, à deux milles environ à l'est de la ville de Quesnelle; ils l'estiment d'une manière toute spéciale, parce qu'ils y pêchent leur provision de poisson blanc pendant les mois d'hiver.

Les différents cimetières désignés par le chef ont été bornés et réservés; ils sont très dispersés, et quelques-uns se trouvent dans les limites de la ville de Quesnelle.

Ces sauvages sont particulièrement heureux des arrangements qu'on a faits pour eux au sujet de leurs terres, et ils en ont exprimé leurs remerciements par leur chef Baptiste.

La population compte :

Hommes	17
Femmes	17
Enfants	28
Total	62
Chevaux	19

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,

Commissaire des réserves des sauvages.

Une réserve située à *Rich Bar*, sur la rive gauche de la rivère Fraser, à quatre milles environ en aval de l'embouchure de la rivière Quesnelle, contenant 235 acres.

Commençant à un peuplier, marqué "Réserve sauvage," à l'extrémité inférieure du plateau, à trente verges au sud-ouest d'une ancienne cabane de mineur, et courant de là franc est dix chaînes ; puis franc nord cinquante chaînes ; puis franc ouest vingt chaînes ; puis franc nord trente chaînes ; puis franc ouest jusqu'à la rivière Fraser, (environ quinze chaînes) ; et delà en descendant le bord de la rivière jusqu'au point de départ.

De plus, le droit à pouces d'eau d'un lac à la tête du ruisseau de Rich Bar, et à toute l'eau d'un petit ruisseau coulant à l'extrémité nord du plateau Rich Bar.

Une réserve de pêche dans un petit lac, situé à deux milles environ à l'est de la ville de Quesnelle, et contenant à peu près quarante acres.

Commençant à un peuplier sur le bord du lac, à environ quatre chaînes au sud-est de son débouché, et courant franc ouest vingt chaînes ; puis franc nord vingt chaînes ; puis franc est vingt chaînes ; et de là franc sud vingt chaînes jusqu'au point de départ.

Une réserve de fond de pêche située sur la rive droite de la rivière Fraser, juste en face du village sauvage, et contenant environ 33 acres.

Commençant à un poteau marqué Réserve sauvage, sur la rive droite de la rivière Fraser S. 14 O, magnetique du mât du village sauvage, et courant franc sud jusqu'à la ligne de bornage de ranch Baker, distance approximative de 20 chaînes ; puis franc est en suivant cette ligne de bornage jusqu'à la Fraser (environ 45 chaînes), et de là en remontant le bord de la Fraser jusqu'au point de départ.

Une réserve contenant environ 1,380 acres, située sur la rive gauche de la rivière Fraser, à deux milles en aval de l'embouchure de la rivière Quesnelle.

Commençant à un arbre marqué "Réserve sauvage," sur la rive gauche de la Fraser, a l'extrémité nord du plateau sur lequel est bâti le village sauvage, et courant franc est 200 chaînes ; puis franc sud 100 chaînes ; puis franc ouest 100 chaînes ; puis franc nord 60 chaînes ; puis franc ouest jusqu'à la rivière Fraser, distance approximative de 55 chaînes ; et de là en suivant la rive gauche de la rivière Fraser dans une direction nord-ouest jusqu'au point de départ.

Un cimetière dans la ville de Quesnelle entre la rue Front et la rivière Fraser, indiqué par quatre jalons.

Commençant au jalon du sud, N. 33° O. magnétique, 20 chaînons ; puis N. 57° E., 20 chaînons ; puis S. 33° E., 20 chaînons ; et de là S. 57° O., jusqu'au point de départ.

Un cimetière sur le lot 4, bloc 8, ville de Quesnelle, indiqué par quatre jalons.

Commençant au jalon indiquant l'angle sud-ouest et courant N. 18° O. magnétique, dix chaînons ; puis N. 72° E., quinze chaînons ; puis S. 18° E., dix chaînons ; et de là S. 72° O., quinze chaînons jusqu'au point de départ.

Un tombeau dans le milieu d'un champ appartenant à M. Danielson, sur la rive gauche de la rivière Quesnelle, indiqué par quatre jalons.

Commençant au jalon indiquant l'angle sud-ouest, et courant franc nord dix chaînons ; puis franc est dix chaînons ; puis franc sud dix chaînons ; et delà franc ouest dix chaînons, jusqu'au point de départ.

Un cimetière sur la rive gauche de la rivière Fraser, à environ un mille en amont de la ville, situé en partie dans le champ d'un Chinois, et indiqué par quatre jalons.

Commençant à l'angle sud-ouest et courant N. 45° O. magnétique, 170 chaînons ; puis N. 66° E., 100 chaînons ; puis S. 45° E., 170 chaînons ; et de là S. 66° O., 100 chaînons jusqu'au point de départ.

VICTORIA, C.-B., 17 novembre 1882.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Dans ma lettre du 26 septembre, je vous faisais connaître mon intention de visiter la côte nord-ouest au lieu de me rendre comme je le voulais d'abord

à la Similkameen, et j'ai maintenant l'honneur de vous informer que je suis parti d'ici le 28 de ce mois-là, et que j'ai accompli ce que j'avais en vue, c'est-à-dire d'assurer aux sauvages leurs fonds de pêche dans les eaux des rivières de la Naas et de la Skeena.

J'ai délimité de plus, sur une distance de quarante-cinq milles en remontant la Naas, des réserves pour y établir des villages, et des fermes.

J'étais occupé à délimiter la réserve pour la tribu Tsimpsean (Fort-Simpson et Metlakatlah) lorsque est arrivé le steamer sur lequel j'ai dû m'embarquer pour revenir. J'espédierai le plus tôt possible des rapports détaillés de mes récentes opérations sur la côte nord.

J'ai réussi à louer deux chambres pour en faire un bureau, au prix de $17.50 par mois, et je suis en marché d'acheter le mobilier nécessaire, poëles, chaises, tables, etc., dont le prix sera très peu au dessus de ce qu'on me demanderait pour leur usage pendant quatre mois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,

Commissaire des réserves des sauvages.

VICTORIA, C. B., 28 novembre 1881.

Au Très honorable

Surintendant général des affaires des sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le 15 juillet dernier, je terminai la concession de terres à la tribu de sauvages résidant au lac Alcalin ,sur la rivière Fraser.

Cette partie du pays est, pour la plus grande partie, nue et manquante d'eau, et j'éprouvai par conséquent de grandes difficultés à choisir même une quantité limitée de terres propres à l'agriculture.

Les meilleurs endroits ont été depuis plusieurs années occupés par des colons blancs, à l'exclusion des sauvages, et ces gens ont depuis obtenu des concessions de la part du gouvernement provincial, et par conséquent je n'ai pas le pouvoir de disposer de leurs titres.

Les sauvages du lac Alcalin possèdent 561 chevaux, outre 123 bêtes à cornes et 69 moutons ; leur grand désir est d'obtenir le plus de terre à foin possible. Pour satisfaire à leur justes demandes, il est devenu nécessaire de faire six réserves séparées, renfermant en tout environ 3,310 acres, et comprenant toutes les bonnes terres du voisinage qui ne sont pas déjà aliénées. (Voir les croquis ci-joints.)

Le n° 1, sur lequel est bâti le village, comprend la réserve originaire de quarante acres, comme le prouvent les records des terres de ce district, bien que la description en soit très imparfaite et ne porte pas de date. Je l'ai augmenté en y ajoutant 550 acres ; elle renferme maintenant une quantité suffisante de bois de prix, mais seulement quatre-vingt-dix acres propres à l'agriculture, qu'on ne peut malheureusement pas augmenter, attendu que la réserve est entourée au nord, à l'est et au sud par des montagnes et à l'ouest par la ferme de M. Bowie, qui l'acheta en 1861 et obtint depuis son titre de la couronne ; sa ferme comprend toutes les bonnes terres de la vallée jusqu'au lac Alcalin, et l'on n'aurait pas dû en disposer avant d'avoir fixé les réserves des sauvages.

J'ai réservé 100 pouces d'eau pour cette réserve, à prendre sur le ruisseau du lac Alcalin.

Le n° 2 contient 800 acres, situés sur la montagne, au nord-est du village ; la branche nord du ruisseau du lac Alcalin coule à travers ces terres, qui sont d'un grand prix comme pâturage pour les vaches, parce qu'elles sont principalement couvertes d'herbe touffue. On a essayé d'en cultiver soixante acres qui ont été clôturés et arrosés au moyen d'un fossés creusé par les sauvages, mais il est douteux qu'on puisse cultiver avantageusement à cette élevation.

Le n° 3 est encore plus élevé dans la montagne sur le même ruisseau et contient 180 acres; elle est d'un grand prix parce qu'elle est bien arrosée et capable de produire une grande quantité de foin de marais. Les sauvages ont l'habitude depuis plusieurs années d'hiverner ici une partie de leur animaux, et ils y ont construit des étables et des enclos.

Le n° 4 est situé sur la branche du milieu du ruisseau du lac Alcalin, à six milles environ à l'est du village, et contient 540 acres, renfermant des terres à foin et à pâturage, avec quelques acres de bon bois. Les sauvages ont essayé de cultiver ici sur une petite échelle, mais sans succès, la gelée ayant détruit la récolte avant qu'elle mûrie ; cette réserve est bien arrosée aussi.

Le n° 5 contient 200 acres dont 75 de bonnes terres à foin de marais, et cette superficie peut être considérablement augmentée à peu de frais en coupant les digues bâties par les castors et qui barrent aujourd'hui le cours d'eau; le reste comprend de bonnes terres herbeuses densément boisées de peupliers et de pins noirs. Un bon cours d'eau coule sur toute la longueur de cette réserve.

Le n° 6, connu sous le nom de Plateau Wycott, est situé sur les bords de la rivière Fraser à environ 19 milles en aval du lac Alcalin, et contient 1,000 acres. C'est le meilleur pâturage d'hiver pour les chevaux, parce que la neige disparaît de bonne heure, et parce que la terre étant très coupée par de profonds ravins, offre un abri contre les gros vents. Il y a 250 acres de bonnes terres unies, qu'on pourrait convertir en une bonne ferme s'il était possible d'y amener une certaine quantité d'eau, travail que les sauvages désirent ardemment entreprendre. Dans ce but j'ai réservé toute l'eau du lac Harper, à 4½ milles environ à l'est de la réserve, et à une hauteur d'au moins 1,000 pieds au-dessus du plateau. Lorsqu'on se rappellera que ces sauvages possèdent, comme il est dit plus haut, moins de 100 acres de terres arables, on verra combien il est important de les aider dans cette entreprise; et je suis d'avis qu'un examen devrait être fait par un ingénieur compétent, et, si la chose était praticable, que le gouvernement les aidât en leur fournissant, en plus, les outils, un surintendant des travaux et un scieur de long, les sauvages de leur côté fournissant la main-d'œuvre. J'ai estimé que toute cette entreprise, y compris un petit barrage à la décharge du lac, pourrait être terminé en deux mois moyennant une dépense de $750 à $1,000 par le gouvernement. Ces sauvages paraissent industrieux, et ils ont exprimé le désir de cultiver autant de terre qu'ils pourraient. Ils m'ont assuré qu'ils fourniraient toute la main-d'œuvre nécessaire à cette entreprise, et je crois qu'il vaudrait mieux les aider de la sorte que de leur acheter une ferme.

M. W. Laing Meason, qui demeure dans le voisinage immédiat et qui prend un très vif intérêt dans tout ce qui a rapport aux sauvages, m'a dit qu'il avait eu une très grande expérience dans la construction des fossés pour les mines, et qu'il entreprendrait volontiers de surveiller les travaux ; ayant résidé depuis longtemps dans cette partie du pays, il connaît bien les sauvages, qui le respectent beaucoup, et il pourrait diriger leurs travaux bien mieux que ne le pourrait un étranger.

J'ai aussi réservé pour cette tribu deux fonds de pêche importants : un d'environ 3 acres, situé sur la rive nord du lac la Hache, entre les 122e et 123e bornes milliaires, sur la route carrossable de Caribou, et éloignés de leur village d'environ 50 milles. Ils obtiennent ici un approvisionnement de petit poisson qu'ils estiment beaucoup. Ainsi qu'on me l'a dit, ils n'ont jamais cessé d'y faire la pêche, malgré qu'à l'époque éloignée d'avril 1873, cette terre eût été comprise dans une préemption de terres faite par Thomas Roper, qui obtint un certificat d'amélioration en décembre 1875. Subséquemment, M. Roper vendit son droit à M. Felker, qui s'en prétend aujourd'hui propriétaire.

M. Felker était absent pendant mon séjour ici, et je n'ai pu par conséquent le voir ; je suis cependant porté à croire qu'il ne fera aucune objection à laisser réserver cette terre qui n'a que peu ou pas de valeur, excepté comme station de pêche pour les sauvages.

La pêcherie du saumon sur la rive gauche de la rivière Fraser, qui a une grande valeur, commence à l'embouchure de la rivière Chilcotin, s'étend en descendant la rivière jusqu'à une distance de quatre milles, et se termine à l'embouchure du ruisseau du Petit-Chien.

Un cimetière, situé sur la ferme de M. John Moore, à environ 5 milles du village sauvage, a été, à la demande des sauvages, désigné comme réserve.

La population de cette tribu consiste en 46 hommes, 45 femmes et 88 enfants, total de 179 personnes, dont Philippe est le chef.

Ils possèdent 561 chevaux, 123 bêtes à cornes, 69 moutons et 15 cochons.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

LAC ALCALIN, 15 juillet 1881.

SAUVAGES DU LAC ALCALIN.

N° 1.

Une réserve de 590 acres, située sur le ruisseau du lac Alcalin, contiguë à la ferme de M. H. Bowie.

Commençant à l'angle nord-est du lot 6, groupe 3, district de Lillooet, et courant franc est treize chaînes, soixante-trois chaînons ; puis franc nord vingt chaînes ; puis franc est 100 chaînes ; puis franc sud cinquante chaînes ; puis franc ouest sur une longueur approximative de 136 chaîees jusqu'à un point franc sud d'une des bornes de M. Bowie, comme l'indique le plan ci-joint ; puis franc nord jusqu'à cette borne, et de là en suivant la ligne de bornage de M. Bowie dans une direction nord-est, jusqu'au point de départ.

Cent pouces d'eau ont aussi été réservés dans le ruisseau du lac Alcalin.

N° 2.

Une réserve de 800 acres, située sur le sentier qui conduit du lac Alcalin au lac William, à environ trois milles du village sauvage.

Commençant à un poteau à l'angle nord-ouest de la réserve, et courant de là franc est 100 chaînes ; puis franc sud quatre-vingts chaînes ; puis franc ouest 100 chaînes, puis franc nord quatre-vingts chaînes jusqu'au point de départ.

L'eau de deux petits ruisseaux dont les sauvages tirent leur approvisionnement, est aussi réservée.

N° 3.

Une réserve de 180 acres située sur la branche nord du ruisseau du lac Alcalin, à environ cinq milles du village sauvage.

Commençant à un arbre marqué " Réserve sauvage," et courant franc nord trente chaînes ; puis franc est soixante chaînes ; puis franc sud trente chaînes ; et de là soixante chaînes jusqu'au point de départ,

N° 4.

Une réserve de 540 acres, située sur la branche du milieu du ruisseau du lac Alcalin, à environ six milles du village.

Commençant à un arbre marqué "Réserve sauvage," et courant franc nord vingt chaînes, puis franc ouest quatre-vingt-dix chaînes ; puis franc sud soixante chaînes ; puis franc est quatre-vingt-dix chaînes ; et de là franc nord quarante chaînes jusqu'au point de départ.

N° 5.

Une réserve située au pied d'un lac appelé lac Alixton, contenant 200 acres, et à quatre milles environ à l'est du village.

Commençant à un peuplier sur la rive droite de la décharge de ce lac, et courant de là franc nord dix chaînes, jusqu'à un point marqué A sur le plan ; puis franc est trente chaînes ; puis franc sud vingt chaînes ; puis franc est 100 chaînes ; puis franc nord vingt chaînes ; et de là franc est jusqu'au point A ci-dessus mentionné.

N° 6.

Une réserve connue sous le nom de plateau Wycott, située sur la rive gauche de la rivière Fraser à environ 19 milles du lac Alcalin, et contenant environ 1,000 acres approximativement.

Commençant à un sapin marqué " Réserve sauvage," et courant franc est 30 chaînes ; puis franc sud 80 chaînes ; puis franc est 10 chaînes ; puis franc sud 50 chaînes ; puis franc est 10 chaînes ; puis franc sud jusqu'au premier ravin au nord du ruisseau du lac Harper ; puis en descendant par le centre de ce ravin dans une direction ouest jusqu'à la rivière Fraser ; puis en remontant la rive gauche de cette rivière jusqu'à un point franc ouest du point de départ ; et de là franc est jusqu'à ce dernier point.

Toute l'eau qui coule du lac Harper a aussi été réservée à l'usage des sauvages.

N° 7.

Une réserve de pêche située sur la rive nord du lac La Hache, entre les 122me et 123me bornes milliaires de la route carrossable de Caribou, et contenant environ trois acres.

Commençant à l'embouchure d'un petit ruisseau qui se jette dans le lac, et courant en remontant sa rive droite jusqu'à la route carrossable, distance approximative de trois chaînes ; puis en suivant la route carrossable dans une direction ouest 10 chaînes ; puis franc sud jusqu'au lac ; et de là en suivant le bord de ce lac dans une direction est jusqu'au point de départ.

De plus, le droit exclusif de pêche sur la rive gauche de la riviére Fraser, à partir de l'embouchure de la rivière Chilcotin jusqu'à l'embouchure du ruisseau du Petit-Chien, distance approximative de quatre milles.

Un cimetière, situé à une chaîne de la rive droite du ruisseau du lac Alcalin, à 350 verges environ au nord de la maison de M. John Moore, est aussi réservé.

Commençant à un jalon qui indique l'angle sud-ouest, courant franc nord 50 chaînons ; puis franc est 40 chaînons ; puis franc sud 50 chaînons ; et de là franc ouest 40 chaînons jusqu'au point de départ.

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

VICTORIA, C.B., 2 décembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le 19 juillet j'ai visité le ruisseau du Chien, situé sur la rive est de la rivière Fraser, à vingt et un milles au sud du lac Alcalin, et j'ai maintenant l'honneur de vous faire rapport que j'ai trouvé le tribu qui y demeure extraordinairement peu nombreuse, ne comptant que vingt-quatre personnes ; de fait ce sont les seuls survivants d'une tribu presque entièrement détruite par la petite-vérole en 1864.

Les observations que j'ai faites au sujet du district du lac Alcalin s'appliquent également à celui du ruisseau du Chien, et même à toute la contrée que baigne la rivière Fraser jusqu'à Lillooet. Tout le pays est aride, accidenté et nu, à bien peu d'exception près, et comme toutes ces dernières terres ont été depuis longtemps déjà achetées du gouvernement local, il ne reste que très peu de bonnes terres à assigner aux sauvages.

L'ancienne réserve, suivant les registres de ce district, ne contenait que trente-trois acres, y compris l'emplacement du village ; et vingt acres de ces terres ayant été cultivés depuis plusieurs années, ils sont bien épuisés. J'ai augmenté cette réserve 300 acres, dont 100, à l'est, sont réclamés par un individu nommé William Cargyle; il les avait occupés depuis quelques années, en avait clôturé et semé une partie, mais il avait négligé de prendre des moyens d'en obtenir un titre. Lorsque je lui expliquai qu'il n'était qu'un squatter, et que cette terre était nécessaire pour les sauvages, il consentit de suite à l'abandonner, pourvu toutefois que les sauvages lui payassent ses améliorations, savoir : trois maisons, un fossé de quatre-vingts perches de long, environ 700 verges de clôture, et quatre acres et demi défrichés et ensemencés. Je consultai les sauvages, qui accédèrent volontiers à sa proposition, si je voulais en déterminer la somme ; je m'y opposai, et je suggérai de nommer arbitre M. W. Laing Meason, J. P., ce à quoi consentirent et Cargyle et les sauvages. Subséquemment M. Meason examina les améliorations dont il vient d'être parlé et les évalua à $110, la moisson debout devant appartenir à Cargyle; les sauvages acceptèrent cette évaluation, et convinrent de payer la somme lorsque la moisson serait enlevée. Par cet arrangement, j'ai pu agrandir la réserve d'un seul morceau, dans lequel se trouvent compris environ 60 acres d'assez bonne terre peuvant être mise en culture avec peu de travail tout en fournissant un abondant approvisionnement de bois. En même temps les sauvages ont eu bonne valeur pour l'argent qu'ils se sont engagés à payer.

Cent pouces d'eau du ruisseau du Chien ont été réservés à l'usage des sauvages.

A une distance de trois milles en remontant le ruisseau du Chien, et contigu à la terre pré-emptée par Isidore Versepuche (plus connu sous le nom de Gaspard), j'ai réservé 540 acres. Sur ce total, il y a vingt-cinq acres de bonne terre à foin marécageuses dont une partie en herbe touffue, qui nourrira les chevaux, et le reste se trouve sur le versant abrupte d'une montagne densément boisée et d'aucune valeur.

Une troisième réserve de 20 acres a été donnée à cette tribu, consistant en une étroite lisière de terre marécageuse sur le ruisseau du Chien, à un demi-mille en amont du Canon. Huit acres de ces terres sont de bonnes terres à foin, avec de l'herbe touffue sur le versant des collines ; les sauvages ont l'habitude d'y couper du foin depuis plusieurs années.

Comme il était nécessaire de pourvoir à un pacage d'hiver pour les animaux, j'ai réservé dans ce but le reste du plateau Wycott, contigu à la réserve des sauvages du lac Alcalin ; il a 400 acres de terre d'aucune valeur, excepté en ce qu'elles offrent un abri et une nourriture grossière pour les chevaux et les bêtes à cornes.

Les fonds de pêche de ces sauvages, comprenant les deux bords de la rivière Fraser, s'étendent depuis le ruisseau du lac Harper, jusqu'à l'embouchure du ruisseau du Chien, distance d'un mille et demi.

Sur la terre d'un Chinois nommé Ah Loo, savoir le lot 5, groupe 6, tel qu'indiqué sur le plan ci-joint, j'ai jalonné un ancien cimetière.

La population de cette tribu se compose de 5 hommes, 8 femmes et 11 enfants ; total, 24 personnes, dont le chef s'appelle George.

Ils possèdent 120 chevaux et 46 bêtes à cornes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,
Commissaires des réserves des sauvages.

SAUVAGES DU RUISSEAU DU CHIEN.

N° 1.

Une réserve de 330 acres approximativement, située sur le ruisseau du Chien, à environ trois milles de son embouchure.

Commençant à un sapin, indiquant la borne nord-ouest du lot 4, groupe 4, district

de Lillooet, et courant de là sud 28° 30' ouest magnétique sur une distance de six chaînes 30 chaînons, jusqu'à l'angle sud-ouest de ce lot; puis franc sud sur une distance approximative de cinquante-six chaînes; puis en suivant la ligne de bornage de ce lot, sur trente-trois chaînes vingt-cinq chaînons jusqu'à un des poteaux bornant le l'angle de ce lot, tel qu'indiqué sur le plan; puis franc nord sur une distance approximative de trente-sept chaînes jusqu'à un point franc est du point de départ, et de là franc est jusqu'à ce dernier point.

Cent pouces d'eau du ruisseau du Chien sont réservés à l'usage de ces sauvages.

Un cimetière, situé sur le lot 5, groupe 6, à douze chaînes environ au nord-est de l'angle nord-ouest de ce lot, qui appartient aujourd'hui à "Ah-Loo."

Commençant à un jalon qui en indique l'angle sud-ouest, et courant franc nord soixante-quinze chaînons; puis franc est soixante-quinze chaînons; puis franc sud soixante-quinze chaînons, et de là franc ouest soixante-quinze chaînons jusqu'au point de départ.

N° 2.

Réserve de 540 arpents, située sur la rivière Au Chien, environ trois milles en amont du village des sauvages, et contiguë à la limite de l'est du lot de préemption de M. J. Versepuche (Gaspard).

Je commençai à un sapin marqué: "I. R." (Réserve des sauvages), et me dirigeai franc sud, sur une distance de dix chaînes; de là franc est, quatre-vingt-dix chaînes; puis franc nord, soixante chaînes; puis franc ouest, quatre-vingt-dix chaînes, et enfin franc sud, cinquante chaînes, jusqu'au point de départ.

N° 3.

Réserve de vingt arpents, située sur l'Anse au Chien, environ un demi-mille en amont du Canon.

Commencé à un sapin marqué "I. R."; puis franc nord, vingt chaînes; franc est, dix chaînes; franc sud, vingt chaînes; et enfin franc ouest, dix chaînes, jusqu'au point de départ.

N° 4.

Réserve de 200 arpents, sur la rive gauche de la Fraser, immédiatement au nord de la rivière au Chien.

Commencé à l'angle sud-est de la réserve sauvage du lac Alcalin, batture de Wycott, puis franc sud 30 chaînes; franc est 20 chaînes; franc snd à peu près cent chaînes, jusqu'à la rivière au Chien; descendu ensuite la rive droite de la rivière au Chien jusqu'à la rivière Fraser; monté, de ce point, la rive gauche de la dite rivière, jusqu'au coin sud-est de la réserve sauvage du lac Alcalin, et le ravin qui forme la limite sud de la dite réserve, jusqu'au point de départ.

Cette réserve comprend aussi le droit exclusif de pêche sur les deux rives de la rivière Fraser, à partir de l'embouchure de la rivière au Chien, jusqu'à l'embouchure de la rivière du lac Harper, distance de 1½ mille.

VICTORIA, C. B., le 9 décembre 1881.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les ébauches des tracés de quatre lots isolés, par moi assignés, le 21 juillet, aux sauvages qui résident à la rivière au Canot; c'est une tribu de 178 âmes, laquelle possède 589 chevaux et 49 bêtes à cornes. Ces sauvages sont très actifs, bons trappeurs et bons chasseurs; les jeunes gens de la tribu s'engagent à de bons prix comme voituriers, porteurs et

garçons de fermes. La tribu possède une riche pêcherie où le saumon est abondant ; elle commence à 1½ milles en amont de l'embouchure de la rivière au Canot, comprend les deux rives de la Fraser, et s'étend, en descendant la rivière, sur une distance de 5½ milles, jusqu'à un rocher de forme conique qui s'élève au milieu de la rivière.

Le lac Vert, situé 4 milles à l'est du 73e poteau milliaire, sur le chemin carrossable de Caribou, a été, sur leur demande, déclaré station de pêche pour les sauvages sus-mentionnés et ceux de Clinton, parce que les deux tribus se réunissent au commencement de l'été pour faire la pêche.

La vieille réserve sur laquelle se trouve le village, a 90 arpents de superficie, comme l'indique la carte de l'arpentage officiel, et il est impossible de l'agrandir, car elle est bornée, au nord et à l'ouest, par des montagnes escarpées, et au sud et à l'est, par la propriété de M. Van Volkenburg, qui a fait l'acquisition de 18,000 arpents dans le voisinage; la réserve se trouve ainsi complètement enfermée, et, en dehors de ses limites, il n'y a pas un arpent sur lequel on puisse laisser passer les chevaux sans empiétement.

Cette réserve est mal située et tout à fait insuffisante pour les besoins de la tribu; elle ne contient que 60 arpents de terres arables qui, ayant été continuellement cultivées d'année en année, en sont presque rendues à l'épuisement.

On a réservé cent pouces d'eau pour l'irrigation de cette réserve.

N° 2.—Cette réserve est contiguë à la propriété de M. Van Volkenburg; elle commence à un mille et demi environ en amont du village sauvage, et s'étend sur une distance de six milles et demi en montant la rivière au Canot; elle est située dans une vallée étroite qu'arrose un cours d'eau. Les sauvages coupent du foin dans plusieurs endroits de cette vallée, et l'on pourrait en récolter sur 350 arpents en enlevant les broussailles et les arbustes. On a enclos certaines parties de la vallée et fait certains essais de culture qui réussiront pour l'avoine, l'orge, les pommes de terre, etc.; mais j'ai des doutes à l'égard du blé; dans la partie supérieure de la vallée on trouve de bonne herbe en touffes (*bunch grass*) et des pâturages de grande valeur.

J'ai réservé, pour les sauvages, l'eau qui coule naturellement dans cette vallée, ainsi que le droit à l'usage des eaux de trois (3) petits lacs situés près de la maison du 70e mille, sur le chemin carrossable de Caribou, dans la direction du sud-est, à une distance d'environ vingt-cinq milles. Si les sauvages pouvaient amener l'eau de ces lacs sur la réserve,—ce dont ils ont bon espoir,—la valeur de leurs terres augmenterait de beaucoup.

Sur cette réserve, il y a de bon bois de service en abondance.

N° 3.—Cette réserve est située sur le sentier qui conduit de la rivière au Chien à la rivière au Canot, et se trouve à sept milles environ de cette derniére, dans la direction nord. Sa superficie est de 5,320 arpents; presque partout, le sol est rude, accidenté et couvert d'herbe en touffes; on y trouve, en grande quantité, de bon bois de haute futaie.

La réserve est bornée à l'ouest par la rivière Fraser, et des trois autres côtés par les terres qu'ont achetées MM. Harper, Van Volkenburgh et Saul. On ne peut en cultiver que cinquante arpents avec avantage, parce que les buttes qui la bordent sont trop à pic; dix arpents sont déjà en culture.

Les sauvages, aidés de quelques sauvages qui travaillent aux mines sur la rivière Fraser, immédiatement en aval des terres des sauvages, ont construit un fossé de quatre milles de long, dans le but de détourner un petit cours d'eau qui se jette dans la rivière au Chien, à une petite distance de la maison de Gaspard. Les Chinois, dont un nommé "Soo-que" est le chef, ont fait enregistrer cette eau et ce fossé, méconnaissant ainsi les droits des sauvages.

En causant avec moi, Soo-que a admis qu'il avait fait cette entrée en son propre nom, donnant pour raison que les Chinois avaient la plus grande partie du fossé. Je l'informai que l'eau était maintenant réservée pour l'usage des sauvages et que l'entrée faite par lui serait annulée, mais qu'on lui accorderait l'usage de l'eau et du fossé, à la condition qu'il n'empiète pas sur les droits des sauvages.

En nommant un agent dans ce district, on devrait lui donner instructions de veiller à ce que les droits des sauvages soient respectés en cette affaire.

N° 4.—Cette réserve est située sur la rive ouest de la Fraser, vis-à-vis la propriété de M. Alex. Burnett; sa superficie est d'environ 100 arpents, dont 10 ou 12 sont en culture; le reste est couvert, en partie, d'herbe en touffes. On a réservé, pour l'irrigation, cinquante pouces d'eau que l'on devra prendre dans un petit cours d'eau qui traverse la réserve et se jette dans la rivière Fraser.

Je n'ai pu visiter cette réserve, parce que l'eau était haute et qu'il m'a été impossible de me procurer un canot. Je la décris d'après les renseignements que m'ont fournis les sauvages et les observations prises de la rive de l'est, d'où je l'apercevais, et je n'aurai aucune difficulté à donner les instructions nécessaires quand on voudra en faire l'arpentage.

La population de cette tribu, dont "Ignatius" est le chef, se compose de 46 hommes, 49 femmes et 83 enfants; total, 178. Ces sauvages possèdent 589 chevaux et 49 bêtes à cornes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

SAUVAGES DE LA RIVIÈRE AU CANOT.

N° 1.

La vieille réserve située sur la rivière au Canot et dont la superficie est de quatre-vingt-dix arpents (90), est par le présent confirmée.

Cent (100) pouces d'eau, pris dans la rivière au Canot, sont accordés pour l'usage de cette réserve.

N° 2.

Réserve de 4,460 arpents, située sur la rivière au Canot, un mille et demi en amont de la réserve n° 1.

Commençant à un sapin, à l'angle sud-est de la propriété de M. Van Volkenburg, je me dirigeai franc est, sur une distance de 120 chaînes; de là, franc sud 80 chaînes; puis franc est 330 chaînes; puis franc sud 160 chaînes; franc ouest 80 chaînes; franc nord 100 chaînes; franc ouest 370 chaînes; enfin, franc nord 140 chaînes, jusqu'au point de départ.

L'eau qui traverse naturellement cette réserve, est concédée pour l'usage des sauvages.

On leur réserve aussi l'usage des eaux du lac Blanc, et des lacs Parons et Clarks'il-a-wis, situés dans la direction de la maison du 70ème mille, sur le chemin carrossable de Cariboo, avec pouvoir de la détourner, par une vallée basse, vers cette réserve.

N° 3.

Réserve de 5,320 arpents,—approximativement,—située sur la rive gauche de la Fraser; trois milles en aval de la rivière au Chien.

Commençant à un poteau sur la rive gauche de la Fraser, et sur la ligne nord du township n° 8, district de Lillooet, je me dirigeai franc est sur une distance d'environ 340 chaînes jusqu'à l'angle nord-est de la section 31, township n° 4, et de là franc nord 160 chaînes; puis franc ouest sur une distance d'environ 344 chaînes, jusqu'à la rivière Fraser; et de là, en descendant la rive gauche de la dite rivière, je revins au point de départ.

Cent (100) pouces d'eau sont réservés pour l'usage de cette réserve; cette eau devra être prise dans un petit affluent de la rivière au Chien, lequel s'y jette en venant du sud, à une petite distance de la maison de Gaspard.

N° 4.

Réserve de 100 arpents, située sur le premier cours d'eau en aval de "Haine's Creek," sur la rive gauche de la Fraser; assignée à la condition que les sauvages cultiveront la terre et construiront des fossés d'après les indications des arpenteurs. Cinquante (50) pouces d'eau sont concédés pour l'usage des sauvages; elle devra être prise dans un ruisseau qui traverse la réserve.

Pêcheries.

Droit exclusif de pêche sur les deux rives de la Fraser, à partir d'un point situé 1½ mille en amont de l'embouchure de la rivière au Canot, et descendant la rivière jusqu'à un roc de forme conique qui se trouve au milieu de la rivière, distance d'environ 5½ milles.

Droit de pêche dans le lac Vert, situé à 4 milles à l'est du 73e poteau milliaire, sur le chemin carrossable de Cariboo.

Cimetières.

Un cimetière, situé sur la rive gauche de la rivière au Canot, à un demi-mille de son embouchure, marqué par quatre poteaux; étendue d'une chaîne nord et sud, sur deux chaînes est et ouest.

Un cimetière, situé au sud du sentier qui conduit de la maison de M. Van Volkenburgh à l'embouchure de la rivière au Canot, et à un mille environ de cette dernière; marqué par quatre poteaux; étendue de 50 chaînons nord et sud, sur 50 chaînons est et ouest.

Un cimetière, situé à un demi-mille à l'ouest de la maison de M. Van Volkenburgh, sur la rive droite de la rivière au Canot, dont il est distant de deux chaînes; marqué par quatre poteaux; étendue de 140 chaînons nord et sud magnétique, sur 40 chaînons est et ouest magnétique.

Un cimetière, situé dans le champ de trèfle de M. Van Volkenburgh, sept chaînes au nord de la rivière au Canot; marqué par quatre poteaux; étendue de 40 chaînons franc nord et sud, sur 60 chaînons est et ouest.

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

RIVIÈRE AU CANOT, C.B,
Le 21 juillet 1881.

VICTORIA, C.B., janvier 1882.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à mon arrivée à Ashcroft, le 8 août, je constatai que la tribu sauvage qui y réside, compte 68 membres; ces sauvages résident actuellement sur la rive droite de la rivière Thompson, près du 104e poteau milliaire, sur le chemin carrossable de Cariboo; mais avant que les blancs se fussent établis dans cette partie du pays (vers 1862), ces sauvages formaient une tribu nomade, n'ayant point de camp fixe. En consultant les archives de ce district, j'ai trouvé qu'une grande étendue de cette section devint, par achat et préemption, la propriété de MM. Cornwall frères, et que, subséquemment, les sauvages s'établirent sur une partie de cette propriété et bâtirent un village, partie sur le lot 17, groupe I, et partie sur le lot de préemption n° 39, ces deux lots appartenant à MM. Cornwall frères. Je parlerai encore plus loin du terrain sur lequel se trouve le village.

Les réserves des sauvages Ashcrofts furent partiellement arpentées, en 1878, par M. Sproat, qui leur assigna deux petits lots marqués respectivement Nos 1 et 2 sur la carte ci-incluse. M. Sproat fit aussi des réserves temporaires de terrains adjacents, en attendant que l'on pût déterminer l'époque où il deviendrait praticable d'y amener l'eau.

N° 1.—Cette réserve est connue sous le nom de "Ferme Cheetsum"; M. Sproat en avait fixé l'étendue à 200 arpents; j'y ai ajouté 500 arpents de terres temporairement réservées par lui, ce qui lui donne une étendue de 700 arpents. Elle est située entre la rivière Thompson et le chemin carrossable de Caribou, vis-à-vis le 102ème poteau militaire; elle est bornée au sud par la propriété d'Antoine Minaberriet et de Joseph Bédard; à l'ouest, par celle de MM. Cornwall frères; à l'est, par la rivière Thompson, et, au nord, par la rivière Southdown. Cette réserve étant couverte de sauge et d'herbes en touffes, offre d'excellents pâturages, en hiver comme en été; on ne peut en cultiver que 25 arpents, parce que l'eau est trop rare; on n'en tire que d'une source qui se trouve malheureusement dans un ravin profond, et, par suite, à un niveau trop bas pour qu'on puisse l'utiliser comme eau d'irrigation, si ce n'est en petit. Cette source se trouve près de la limite ouest de la réserve, et M. Sproat en a réservé l'eau.

N° 2.—Réserve délimitée par M. Sproat; étendue d'environ 60 arpents, dont 20 arrosés par les sources locales, sont arables. A cette petite réserve j'ai ajouté 3,250 arpents, dont la plus grande partie ne peut servir que comme pâturage pour les chevaux et les bêtes à cornes. La partie nord-ouest, c'est-à-dire celle qui se trouve au-dessus du chemin carrossable, sur le versant de la montagne, est fortement boisée, et l'on y trouvera le bois en abondance, pour constructions, clôtures et chauffage. Environ 290 arpents situés à l'est du lot de préemption de MM. Cornwall frères, offriraient de bonnes terres arables si l'on pouvait faire venir l'eau de la rivière Ashcroft pour les arroser. Cette rivière n'étant qu'un cours d'eau venant de la montagne, et entièrement formée par la fonte des neiges, serait bientôt à sec, si MM. Cornwall n'eussent pas construit, il y a plusieurs années, une digue pour s'assurer un approvisionnement d'eau pendant l'été.

En vue de faire profiter les sauvages de ce cours d'eau, j'ai demandé à M. H. P. Cornwall la permission de faire agrandir sa digue, de manière à retenir, pour les besoins des sauvages Ashcrofts, une quantité d'eau suffisante qui se perd actuellement.

M. Cornwall ne s'oppose aucunement à ce que l'on agrandisse la digue; il stipule seulement que si le gouvernement se charge de ce travail, les constructions devront être d'une solidité parfaite, parce que, si la digue était emportée, sa propriété perdrait beaucoup de sa valeur.

Je représentai aussi à M. Cornwall la nécessité d'abandonner, en faveur des sauvages, le lot de préemption n° 39, et cette partie du lot 17, groupe 1, située à l'est et plus bas que le chemin carrossable. J'ajoutais qu'il serait cruel de déplacer les sauvages après tant d'années de résidence et après qu'ils avaient tant travailler pour bâtir leur village, construire une église, etc. Il me répondit que, reconnaissant bien qu'il convenait de ne point déranger les sauvages, il consentirait à échanger les terres sus-mentionnées—savoir, le lot de préemption n° 39 et cette partie du lot 17, groupe 1, située plus bas que le chemin carrossable, formant une étendue de 307 arpents (coloriés en jaune sur le plan ci-joint)—pour l'étendue de terres située directement en face, connue sous le nom de Montagne Southdown, et située au sud de la rivière Ashcroft, (coloriée en violet sur le plan).

Je priai M. Cornwall de mettre par écrit son consentement à l'agrandissement de la digue et à l'échange proposé de terrains. C'est ce qu'il fit à la date du 1er septembre 1881, et j'inclus copie de sa lettre à ce sujet, pour l'information du gouvernement. Dans l'intérêt des sauvages, je n'hésite pas à recommander que les changements proposés par moi et consentis par M. Cornwall, soient mis à effet, pour les raisons suivantes:—

1° Les sauvages Ashcrofts ne possèdent qu'une très faible étendue de terres arables, et la terre que l'on veut obtenir par échange de M. Cornwall, peut être convertie en une assez bonne ferme.

2° Les terres situées sur la montagne, bien qu'ayant une étendue de 1,570 arpents, n'ont pour ainsi dire, pas de valeur marchande, à l'exception de 300 ou 400 arpents situés au sommet de la montagne, et dont les abords sont difficiles, même escarpés.

3° Je ne prévois aucune difficulté dans la mise à effet de cette proposition, parce

que toutes les terres en question se trouvent dans les limites de la zone du chemin de fer, et que le gouvernement fédéral peut en disposer.

4° De plus, relativement à la question de l'eau—question toujours difficile dans cette partie du pays—je ne vois pas d'autre moyen de pourvoir aux besoins des sauvages sous ce rapport, et ces travaux ne coûteront pas, je crois, plus de $600, parce que les sauvages sont très désireux de voir la réalisation de ce projet et ont volontiers promis de faire tous les ouvrages qu'ils connaissent. J'ai fait mesurer la digue actuelle et constaté que sa longueur est de 62 pieds au sommet, 27 pieds au fond de l'eau, et sa hauteur de 20 pieds au-dessus du lit de la rivière. Dans le voisinage immédiat, le sol est de la marne sablonneuse, reposant sur de la glaise, et, dans le voisinage de la digue, on trouve de bon pin rouge en abondance. (Voir l'ébauche ci-incluse du plan de la digue et de la rivière Ashcroft, jusqu'à la réserve des sauvages.

N° 3.—Réserve contenant 1,100 arpents. C'est une montagne bien arrosée et qui offre de bons pâturages ; à l'extrémité supérieure du lac McLean, il y a une savane qui produit de 40 à 50 tonnes de foin, et le versant de la montagne est bien boisé. L'intention est d'assigner cette réserve conjointement aux sauvages Bonapartes et aux sauvages Ashcrofts, parce qu'elle se trouve à distance égale des campements de ces deux tribus, et est d'un accès facile ; c'est l'endroit où ils mettent de préférence leurs chevaux pendant l'été, et les chefs Ma-has-kat et Si-en-shut, qui m'accompagnaient lors de ma visite, m'ont exprimé leur entière satisfaction et leurs remercîments.

La pêcherie au saumon de ces sauvages est située sur la rivière Thompson, à la tête du "Canon Noir", directement en face de leur réserve n° 2, et comprend les deux rives, sur une distance d'un mille en montant le courant. Ils ont aussi leur vieille station de pêche qui commence au petit canon, en aval de la "Grande Glissoire", sur la rivière Thompson, et s'étend sur une distance d'environ un demi-mille, en descendant la rivière, jusqu'à la rivière Minaberriet.

La population de cette tribu se compose de 23 hommes, 17 femmes et 28 enfants ; total, 68 ; Ma-has-kat (John) en est le chef.

Ces sauvages sont paisibles, actifs, parfaitement sobres, et naturellement trouvent sans peine de l'emploi comme garçons de ferme, voituriers, etc. Ils désirent vivement cultiver des terres qui leur appartiennent, et le peu qui leur a été possible de réaliser déjà sous ce rapport, leur fait grand honneur.

Ils possèdent 126 chevaux et 19 bêtes à cornes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

SAUVAGES ASHCROFTS.

N° 1.

Réserve connue sous le nom de "Terme Cheetsum," située sur la rive droite de la rivière Thompson, près du 102me poteau milliaire, sur le chemin carrossable de Caribou, de 700 arpents de superficie.

Commencé au poteau de l'angle sud-est du lot de MM. Cornwall et suivi la direction nord sur 40 chaînes, puis 40 chaînes à l'est; 30 chaînes nord; et de là, vers l'est jusqu'à la rivière Thompson, environ 30 chaînes; de là, en descendant la rive droite de la Thompson jusqu'à l'embouchure de la rivière Minaberriet; puis en remontant la dite rivière jusqu'à un point franc sud d'un point situé 40 chaînes à l'est du point de départ; puis vers le nord, sur une distance d'environ 30 chaînes jusqu'au point susmentionné ; enfin, de ce point, dans la direction ouest, 40 chaînes, jusqu'au point de départ.

N° 2.

Réserve sur la rive droite de la Thompson, au 105me poteau milliaire, sur le chemin carrossable de Caribou, et d'environ 3,310 arpents de superficie.

Commençant à l'angle sud-ouest du lot 406, groupe 1, district de Yale, je me dirigeai vers l'est jusqu'à la limite ouest du lot 378, groupe 1, distance approximative de 84 chaînes; de là, franc sud jusqu'à la rivière Thompson; descendant, de là, la rive droite de la Thompson jusqu'à l'embouchure de la rivière Ashcroft; de là, remonté la rive gauche de la dite rivière jusqu'au lot de préemption de M. Cornwall, n° 39; de là, suivant la limite de l'est du dit lot, jusqu'à son angle nord-est; puis franc N. 63° 45' O., sur une distance d'environ 168 chaînes; puis nord jusqu'à un point franc ouest du poteau de l'angle sud-ouest du lot 377, groupe 1, distance approximative de 127 chaînes; puis vers l'est, 120 chaînes, et de là, vers le sud, 118 chaînes 65 chaînons, jusqu'au point de départ.

No 3.

Réserve située sur le lac McLean, sur le sentier conduisant d'Ashcroft à la rivière au Chapeau, distance d'environ 5 milles de la réserve précédente.

Commençant à un cotonnier, à la traverse de la rivière Ashcroft, 4 chaînes en aval de la digue de M. Cornwall, je me dirigeai vers l'ouest 30 chaînes; puis nord 100 chaînes; est, 110 chaînes; sud, 100 chaînes, et, de là, ouest, 60 chaînes, jusqu'au point de départ.

Pêcheries.

Droit exclusif de pêche sur les deux rives de la Thompson, depuis la tête du Canon Noir, en montant la rivière, jusqu'à une distance d'un mille.

Aussi, le droit exclusif de pêche sur les deux rives de la Thompson, depuis l'embouchure de la rivière Minaberriet, en montant la rivière, sur une distance d'un demi-mille.

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

ASHCROFT, C.B., le 10 août 1881.

VICTORIA, C.B., le 16 janvier 1882.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Après avoir fini d'assigner des terres à la tribu Ashcroft, je me rendis chez les sauvages de la rivière Oregon Jack, qui se trouve à 8 milles plus bas que la rivière Thompson.

Ils demeurent sur un terrain appartenant à M. John Dowling; ils ont construit quatre maisons dans un circuit de cent verges de sa résidence, et désirent beaucoup conserver cet emplacement. Mais comme il n'a pas de valeur, qu'il est aride, qu'il n'y a aucun moyen de l'arroser, et qu'il se trouve à quelques arpents du grand chemin, je pense que ce n'est point un bon emplacement pour un village de sauvages, d'autant plus que M. Dowling ne vit point en bons termes avec eux et se propose bien de leur créer tous les embarras possibles.

En 1878, M. Sproat arpenta les réserves de ces sauvages, et vous a fait, je suppose, rapport de ses travaux. Contiguë aux lots situés à l'embouchure de la rivière Oregon Jack, il fit une réserve temporaire de 1,500 arpents, dont je leur ai assigné 1,050, sur lesquels 18 sont en culture, le reste ne convenant que comme pâturage. Cette réserve s'étend des deux côtés du chemin carrossable de Caribou, au 95e poteau milliaire.

M. Sproat a réservé, pour ces sauvages, quarante pouces d'eau prise dans la rivière Oregon Jack. Je dois dire, à ce propos, que tant que l'on n'aura pas obligé M. John Dowling à bien entretenir son fossé, peu ou point d'eau atteindra cette réserve. Je crois aussi que M. Dowling dirige dans son fossé plus d'eau qu'il ne lui en faut pour l'irrigation de ses terres; ce sont là autant de questions dont l'agent local devrait s'occuper.

La population de cette petite tribu se compose de 8 hommes, 8 femmes et

6 enfants ; total, 22 ; Paskah en est le chef. Ces sauvages possèdent 51 chevaux et 2 bêtes à cornes.

Ils vivent très pauvrement; car bien qu'ils trouvent aisément de l'emploi comme porteurs, voituriers, etc., ils sont adonnés à l'ivrognerie et aux jeux de hasard, et ne consacrent que peu de temps à l'amélioration de leurs terres.

Je vous adresse, ci-jointe, une carte de la réserve, telle que délimitée par moi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,

Commissaire des réserves des sauvages.

VICTORIA, C. B., le 19 janvier 1882.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le 16 août je visitai les sauvages de Lytton.

En 1878, M. Sproat délimita presque toutes les réserves assignées à ces sauvages ; en même temps, il réserva temporairement une grande étendue de terre située dans l'angle formé par la rive droite de la Thompson et la rive gauche de la Fraser, immédiatement en amont du confluent de ces deux rivières.

Cette réserve temporaire comprend des milliers d'arpents de terre sans valeur, dont les sauvages ne désirent aucunement devenir possesseurs ; ils ont demandé que l'on étendît la réserve Bootanie vers le nord, de manière à y inclure un vieux terrain de campement, très recherché et appelé Nr-na-na-hout. Cette demande me semble raisonnable, et ce doit être par oubli que M. Sproat n'a pas étendu la réserve dans cette direction ; j'ai donc agrandi la réserve Bootanie d'environ 750 arpents dans la direction nord, de manière à y comprendre deux lots à la tête de la vallée de la rivière à la Tête-Rouge, autour desquels on peut se procurer une certaine quantité de foin. Cette réserve se trouvant à 3,700 pieds au-dessus du niveau de la mer, il ne faut pas songer à la cultiver, bien qu'une partie de la côte de l'est des lacs offre de bons pâturages pendant l'été.

N° 2.—Réserve de 650 arpents, située sur la rive gauche de la Fraser, à deux milles environ de l'embouchure de la Thompson et contiguë à la propriété de M. Thomas Seward.

Le sol est très sec et très aride ; toutefois, la plus grande partie de la réserve est couverte d'une forêt peu épaisse, ce qui lui donne une valeur particulière pour les sauvages Lyttons. S'il était possible de conduire l'eau sur ce plateau, on pourrait en cultiver environ 100 arpents ; mais pour obtenir ce résultat il faudrait dépenser de $600 à $700 et beaucoup de travail.

L'eau du lac Bootanie, situé au nord est de cette réserve et à une hauteur considérable, est déjà devenue la propriété de MM. McIntyre, McKay, Loring et Seward, qui se sont associés pour construire une digue à la décharge du lac et ont coupé des fossés conduisant de la rivière Bootanie à leurs propriétés respectives.

Les sauvages prétendent que la rivière à la Tête-Rouge, cours d'eau qui contient de 100 à 150 pouces d'eau la plus grande partie de l'année, et se jette, en venant de l'est, dans la rivière Thompson, presqu'en face de l'éboulis de vase, serait facile à détourner dans le lac Bootanie, au moyen d'un fossé, ce qui augmenterait de beaucoup l'approvisionnement d'eau. Cela permettrait aux sauvages de prendre dans le lac Bootanie une nouvelle quantité d'eau, égale à celle qu'ils en retirent maintenant, ce qui compenserait les pertes et l'évaporation.

J'ai rapidement examiné la section que traverserait ce fossé, et je crois que l'idée des sauvages est praticable ; il faudrait cependant en faire un relevé géométrique, et si la chose était reconnue possible, une digue plus solide et plus sûre deviendrait nécessaire à la décharge du lac, travail qui demanderait un surveillant habile, bien que les sauvages aient promis de fournir la main-d'œuvre requise. Persuadé que c'est le

seul moyen d'arroser convenablement la réserve en question, je n'hésite pas à recommander que l'on fasse une étude soignée depuis la source de la rivière à la Tête-Rouge jusqu'au lac Bootanie, et, une fois l'exécution de ce projet reconnue possible, que l'on affecte un crédit à cet effet et que l'on fasse surveiller les travaux par un homme d'expérience. Avant de construire la digue, il faudra nécessairement obtenir de M. Seward qu'il consente à ce que l'on agrandisse son fossé, ou bien construire un nouveau fossé parallèle au sien.

N° 3.—Bas-fond de Spintlum, situé sur la rive gauche de la Fraser, à sept milles environ de la ville de Lytton.

En examinant les travaux commencés par M. Sproat, en 1878, chez les sauvages de Lytton, je trouve qu'il avait temporairement réservé, à cet endroit, 20 arpents auxquels j'en ai ajouté trois cent vingt (320) dont dix (10), tout au plus, sont propres à la culture. Ce bas-fond est habité par trois familles qui ont défriché et enclos environ six arpents. Le versant de la montagne est abondamment boisé, et sur les bords de la rivière on trouve quelques pâturages ; mais, somme toute, la réserve n'a pas grande valeur, le sol étant sec et sablonneux ; sur la meilleure partie, près de la rivière, on a creusé des mines, et l'on n'y voit plus que roches et gros gravier.

L'eau de deux ruisseaux qui se jettent dans la Fraser, à l'extrémité supérieure et nord de cette réserve, est réclamée par un Chinois nommé "Ah Bow," qui a produit un reçu de $5, montant légal des frais d'enregistrement. Il déclare que lui-même et des amis sont en possession de cette eau depuis des années, mais, comme il n'a pas produit de reçu pour l'année courante, ses droits sont peut-être tombés en dévolu. Dans tous les cas, il y a assez d'eau pour les sauvages et les Chinois, et, en conséquence, j'ai réservé, pour les premiers, 50 pouces d'eau prise dans les deux petits ruisseaux mentionnés.

N° 4.—McKel Palm, vieille réserve de 110 arpents, située sur la rive gauche de la Fraser, à environ dix milles en amont de Lytton, telle que délimitée par les arpenteurs fédéraux en 1870. J'ai confirmé cette réserve. On ne pourrait avantageusement l'agrandir, parce qu'elle se trouve à l'entrée d'une gorge de montagne dont l'eau est assignée aux sauvages. On y cultive de 50 à 60 arpents de terre.

N° 5.—Réserve Se Ah, située sur la rive gauche de la Fraser, 17 milles en aval de Lillooet, et un mille environ plus bas que "Foster's Bar."

Une bande de la tribu des sauvages de Stryne Lytton réside ici ; Ky-oops en est le sous-chef. Il se plaint amèrement de ce qu'on a fait attendre trop longtemps aux sauvages la délimitation des terres, ce qui a donné a des Chinois et à d'autres le temps de s'emparer des terres qui devraient appartenir à sa tribu.

Après quelques recherches, je constatai qu'un Chinois, nommé "Ah Nim," prétendait, en vertu d'un reçu de préemption, en date du 14 août 1877, être le propriétaire de cette réserve, bien qu'il n'eût jamais occupé la réserve lui-même, mais l'avait affermée, à la date du 2 avril 1881, à un Chinois nommé Ah Sam, qui était convenu de lui payer un fermage de $50. Je me suis assuré que celui-ci ne l'occupe que par intervalles.

John Roberts, qui réside dans le voisinage immédiat, a fait la déclaration suivante :

"Je réside près de cette propriété depuis 23 ans, et je connais parfaitement toutes les transactions dont elle a été l'objet. En 1858, les sauvages demeuraient sur le rancho, et y ont toujours été depuis. Les sauvages la cultivent depuis quinze ans, au moins, et l'ont toujours occupée. En 1877, le Chinois "Ah Nim" enregistra, à Yale, 320 arpents, étendue qui comprenait toutes les terres occupées par les sauvages, et, l'année suivante, ils mirent en culture 15 arpents dont ils avaient antérieurement cultivé une partie. Avant de faire enregistrer la propriété, le Chinois me pria de signer un document qu'il devait présenter à l'officier de l'enregistrement et qui certifiait que la propriété n'était pas occupée à cette époque. Je refusai de signer en lui disant que la propriété était et avait toujours été occupée par les sauvages. En 1880, le Chinois ne fit pas de semailles, mais, l'hiver suivant, il construisit les murs d'une petite hutte qu'il n'acheva pas. Le Chinois n'a jamais résidé sur la propriété. Au printemps de 1881, les sauvages ensemencèrent une petite étendue, comme ils ont eu l'habitude de le faire depuis 15 ans. Le Chinois sema aussi de 12 à 14 arpents de blé, dont une petite partie avait été préalablement labourée par les sauvages."

A part cette preuve directe de la priorité du droit des sauvages, j'ai connaissance qu'en 1869 la propriété était occupée par eux seuls, parce qu'en ma qualité de magistrat stipendiaire, les sauvages vinrent me demander de réserver cette même propriété, et je me rendis jusqu'au bord de l'eau à leur demande; mais, ne trouvant pas de canot, je ne pus traverser la rivière, et, depuis lors, je n'ai pas eu l'occasion de visiter la localité. En pareilles circonstances, je n'hésitai point à assigner aux sauvages environ trois cent dix (310) arpents, ce qui comprend leur ancien campement et les lopins en culture. En général, cette réserve est stérile, sauf quelques lopins propres à la culture, mais elle est précieuse pour les sauvages parce qu'elle est bien boisée et qu'ils peuvent faire venir assez d'eau de la rivière de Fort-Dallas, cours d'eau dont une partie traverse la partie sud de la réserve et que j'ai assigné à leur usage.

Le Chinois Ah-Nim ne fut aucunement satisfait de ma décision, et déclara qu'il la contesterait.

La pêcherie de ces sauvages est située sur la Fraser; elle commence à un quart de mille au nord de leur réserve, et s'étend sur un parcours d'un mille, en descendant la rivière.

Environ un mille plus bas que la rivière de Fort-Dallas, sur la rive droite, j'ai démarqué l'ancien cimetière des sauvages.

N° 6.—Réserve de Ne-si-kep, à 14 milles plus bas que Lillooet; cette réserve est aussi habitée par une bande de la tribu Stryne Lytton. En 1870, une petite étendue de 40 arpents. J'ai confirmé cette réserve, ainsi que 100 pouces d'eau prise dans le premier ruisseau en aval de la réserve; on n'y trouve ni bois ni eau, et, sous tous autres rapports, elle n'est pas suffisante pour les sauvages. Je l'ai agrandie en y ajoutant mille quatre-vingts (1,080) arpents, répartis des deux côtés de la rivière; la plus grande partie de ce terrain est sans valeur; mais bien qu'il soit accidenté et de pauvre apparence, on peut en cultiver une petite étendue, et j'ai réservé aussi le droit de pâturage.

J'ai assigné à cette réserve l'usage de cent (100) pouces d'eau prise dans la rivière "Stu-ouck."

La pêcherie de saumon de ces sauvages commence à la limite nord de leur réserve, comme l'indique le plan ci-joint, et s'étend, en descendant la rivière, jusqu'à la limite sud; elle comprend les deux rives, sur une distance de deux milles et demi.

N° 7.—C'est une réserve de pêche, de quatre-vingts (80) arpents de superficie, située à la décharge de "Stitz-Quool," ou lac au Poisson, sur le sentier qui conduit de Foster's Bar à la Fontaine; elle comprend leur emplacement favori de pêche et est, en partie, arable; pendant la saison, elle fournit assez de fourrage pour les chevaux. Dans tout le district où se trouvent les réserves précédentes, le sol est généralement de qualité fort inférieure et mal arrosé. Dans plusieurs cas, cette difficulté pourra être surmontée si l'agent local des sauvages fait strictement appliquer les dispositions de l'acte concernant les terres, qui ont pour but de prévenir le gaspillage de l'eau, et s'il veille à ce que les fossés des colons soient bien entretenus et ne présentent pas de fuites; aussi à ce qu'ils ne s'approprient point une quantité d'eau plus considérable que celle que la loi leur accorde.

Par le passé, les sauvages vivaient de chasse, de pêche, etc.; depuis quelque temps ils s'occupent des mines et de la culture; aussi est-il regrettable que l'on ne puisse pas leur assigner une plus grande étendue de terre arable.

M. Sproat a fait, d'une manière complète, le recensement, etc., des sauvages "Lyttons Strynes."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

Ci-joint une esquisse de la réserve de Bootanie; elle indique le projet de détourner dans le lac Bootanie, l'eau de la rivière à la Tête-Rouge, la position de la digue, la rivière Bootanie, et le fossé qui la relie aux réserves des sauvages.

VICTORIA, C.B., le 23 janvier 1882.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai visité la Grande Barre le 23 juillet, dans le but de délimiter une réserve pour les sauvages qui y résident.

La population se compose de 13 hommes, 11 femmes et 18 enfants, soit un total de 42. "Thle-pas-ket" est le chef de ces sauvages qui possèdent 90 chevaux, mais point de bêtes à cornes. Ce sont les sauvages, les plus misérablement pauvres que j'aie jamais visités. Bien qu'ils aient la réputation d'être bons chasseurs et bons pêcheurs, ils ne font rien pour améliorer leur position et vivent dans de misérables bicoques.

Comme on n'a point encore assigné de terres à cette tribu, j'ai réservé deux mille six cents (2,600) arpents, pris sur des lisières qui s'étendent des deux côtés de leur campement, et c'est tout ce que j'ai pu faire pour eux, parce que la vallée de la Fraser est étroite, et depuis des années les blancs ont acquis la plupart des terres au nord et au sud. A l'extrémité nord de cette lisière, 200 arpents pourraient être convertis en une bonne propriété, pourvu que l'on puisse y amener de l'eau. La tranchée des mines de "High Bar," appartenant exclusivement à des Chinois, traverse une partie de ce bas-fond, et l'on m'informe que presque tous les titres sont éteints; si ces terrains étaient abandonnés, on pourrait acheter, pour les sauvages, l'usage du fossé, ou prendre des arrangements pour qu'ils puissent utiliser une certaine quantité d'eau, à l'époque des irrigations.

A l'extrémité sud de cette réserve, on pourrait aussi cultiver quelques arpents avec avantage, si l'on pouvait se procurer de l'eau. La propriété contiguë appartient à M. James Wood, et, sur le lot de préemption de cette propriété, il y a deux cours d'eau appelés Barney et Butcher. M. Wood réclame l'usage exclusif de l'eau de ces ruisseaux, et m'a déclaré qu'il en a besoin. Toutefois, d'après ce que m'ont dit les sauvages et d'après mes propres observations, je suis d'avis que si ces fossés étaient bien entretenus et si l'on bouchait les fuites, il y aurait assez d'eau de surplus pour la terre susmentionnée. Toute la terre comprise dans la réserve ci-dessus, a été utilisée pour pâturages en commun, et elle a, par suite, beaucoup perdu de sa valeur; mais comme réserve, on pourra y mettre fin aux empiétements, et elle retrouvera sa fertilité.

Le chef m'a instamment demandé de réserver, pour sa tribu, une certaine étendue de terre, près du lac "Kelly," sur le chemin carrossable de Lillooet. J'ai partiellement acquiescé à sa demande, d'autant plus que, sur la réserve de sa tribu, il n'y a pas de foin. Mais à mon arrivée au lac Kelly, le chef des Clintons, Slock-las-ket, vint me trouver et réclama cette terre pour sa tribu; comme il me prouva qu'elle lui servait de prairie depuis des années, je fus obligé de l'ajouter aux réserves de Clinton.

J'ai réservé l'eau d'une petite source connue sous le nom de "Ruisseau des Sauvages," près l'extrémité nord de la réserve, ainsi que l'eau d'un ruisseau qui passe devant les maisons des sauvages, et le surplus de l'eau des ruisseau "Barney," "Butcher" et "Watson Bar."

La pêcherie de saumon de cette réserve comprend les deux rives de la Fraser; elle commence à un demi-mille plus bas que la limite sud de la réserve, et s'étend sur un parcours de six milles, en montant la rivière, jusqu'à sa limite nord.

A la demande du chef, j'ai réservé aussi un cimetière situé dans l'un des champs de M. J. Wood, entre sa maison et la rivière Fraser.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

COMMISSION DES RÉSERVES DES SAUVAGES,
VICTORIA, le 28 janvier 1882.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le 28 juillet, j'arrivai à Clinton, et visitai le tribu de sauvages qui habite la banlieue de cette ville.

La population se compose de 15 hommes, 18 femmes et 28 enfants; total, 61; "Tloch-las-ket" est le chef de ces sauvages.

Ils vivent principalement de chasse et de pêche; leurs jeunes gens s'engagent comme garçons de ferme ou travaillent à couper du bois de corde qu'ils vont vendre à Clinton.

Le village est bâti sur un lot de terre stérile, sans valeur, et est borné au sud-est par le lot n° 3, groupe 5, district de Lillooet, propriété de M. Joseph Smith, dont le titre date de 1871.

L'église des sauvages se trouve à l'angle nord du lot, et ils prétendent que l'emplacement leur fut donné par M. Elliott, il y a 16 ans. Toutefois, je ne trouve aucun document faisant foi de cette donation.

J'ai réservé—pour l'usage de cette tribu, comme l'indique le plan I, ci-inclus—deux cent vingt-cinq (225) arpents, sur une partie desquels est bâti le village. Toute la réserve se trouve sur le versant d'une montagne, et elle n'a de valeur que celle du bois qui couvre la partie nord. Çà et là, on rencontre cinq ou six arpents de terre arable; mais l'élévation de Clinton—2,973 pieds au-dessus du niveau de la mer, d'après les calculs des ingénieurs royaux—doit faire renoncer à l'idée d'y pratiquer l'agriculture avec succès; d'ailleurs toutes les terres à pâturages et autres qui avaient quelque valeur, ont été achetées du gouvernement local, par des colons blancs, il y a bien des années.

J'ai réservé un cimetière situé à un quart de mille au nord-ouest du village.

N° 2.

Réserve de 500 arpents, située entre les 37ème et 40ème poteaux milliaires, sur le chemin carrossable de Lillooet et Clinton. Elle est contiguë à la terre arpentée de M. Thaddeus Harper, à l'ouest, et s'étend le long de la rivière Clinton, dans la direction de l'est, sur un parcours d'environ deux milles. Par endroits, on peut trouver beaucoup de foin sur les bords de cette rivière, après en avoir enlevé les broussailles; cent arpents situés près de la rivière de la Scierie, sont aussi propres à l'agriculture qu'aucune autre terre du voisinage.

L'eau qui passe dans le ruisseau de Clinton, celle de la rivière de la Scierie et 100 pouces de la rivière Kelly ont été réservés pour les sauvages.

La pêcherie au saumon de ces sauvages, sur la Fraser, s'étend à partir de la rivière Léon, en montant la rivière, jusqu'à la pêcherie des sauvages de "High Bar," distance d'environ trois milles.

A la demande du chef, je leur ai aussi accordé le droit de pêche, conjointement avec les sauvages de la rivière au Canot, dans le lac Vert, situé à quatre milles à l'est du 73ème poteau milliaire, sur le chemin carrossable de Caribou.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

VICTORIA, C.-B., le 28 janvier 1882.

Au Très honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Les terres des sauvages Bonapartes ont été partiellement arpentées par M. Sproat, en 1878. A cette époque, il promit que l'on ferait une addition à

eurs réserves, dans la vallée de la rivière au Chapeau, où quelques familles résident et ont cultivé environ 10 arpents.

Je leur signifiai mon intention de les visiter, et le chef vint au-devant de moi comme il avait été convenu, accompagné de l'agent local, M. Henry Cornwall. Le chef "Se-en-chut" excusa ses sauvages, qui n'avaient pu l'accompagner parce qu'ils étaient occupés à faire la pêche du saumon ; il me dit qu'ils avaient tenu une assemblée à laquelle il avait été décidé qu'ils me demanderaient de leur faire donner la vallée de la rivière au Chapeau. En compagnie du chef et de M. Cornwall, j'examinai soigneusement la terre en question, et comme déjà je connaissais bien les réserves faites à Bonaparte par M. Sproat, je n'hésitai pas à accorder la demande, autant que je pouvais, car le centre de la vallée est occupé par la propriété de M. Hugh Gallagher ; il me fallut faire deux réserves distinctes, la réserve supérieure, n° 1, sur le plan ci-joint, de deux mille quarante (2,040) arpents, et la réserve inférieure, n° 2, de deux mille quatre-vingts (2,080) arpents.

Ces réserves se trouvent à une distance commode du village des sauvages de la vallée de Bonaparte, les versants des collines offrent de bons pâturages et sont bien boisés ; on pourrait y défricher 200 arpents et les cultiver sans beaucoup de travail ; ils produiraient de bonnes récoltes de céréales, pois, avoine et pommes de terre, comme le prouve l'exploitation de M. Gallagher. Toutefois la vallée a surtout de la valeur parce qu'elle offre de bons pâturages, et, sur les bords de la rivière, les sauvages pourraient cultiver autant de foin qu'il leur en faut.

Les différends ne sont pas possibles sur cette réserve, en ce qui concerne l'eau, car la rivière qui donne son nom à la vallée, en fournit en abondance et j'en ai réservé 500 pouces pour les sauvages.

Les sauvages de Bonaparte ne possèdent point de pêcherie au saumon, mais ils le pêchent sur la Fraser, en commun avec les sauvages de Lillooet ; cette pêcherie ne se trouve qu'à trente milles de leur village, et ils y trouvent tout le poisson dont ils ont besoin.

M. Sproat avait fait le recensement, etc., de cette tribu, et il vous en a sans doute fourni les détails.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. O'REILLY,
Commissaire des réserves des sauvages.

TABLEAU N° 1.

INDIQUANT le nombre d'arpents de terres des sauvages vendus pendant l'année expirée au 30 juin 1881 ; le montant total des prix d'achat, et l'étendue des terres des sauvages arpentées et cédées qui n'étaient pas vendues à cette date.

Villes ou townships.	Comtés ou districts.	Nombre d'arpents vendus.	Prix de vente.	Etendue approximative des terres non encore vendues.	Observations.
			$ cts.		
Albemarle	Bruce	4,303	4,074 00	3,121	Quelques-unes de ces terres ont été reprises par le département, les conditions de la vente n'ayant pas été remplies, en sorte que, dans certains townships, il semble y avoir eu plus de terres vendues qu'il n'en restait, d'après le rapport de l'an dernier.
Amabel	do	566	715 50	.....	
Eastnor	do	2,253	1,956 25	$12,627\frac{50}{100}$	
Lindsay	do	4,242	3,819 50	33,155	
Saint-Edmond	do	2,427	2,304 75	49,440	
Lot de ville, Hardwick	do	.....	.....	1,100	
do Oliphant	do	30	192 00	$446\frac{50}{100}$	
do Adair	do	$139\frac{90}{100}$	634 00	$1,560\frac{10}{100}$	
do Southampton	do	.....	.....	336	
do Bury	do	.....	.....	1,768	
Keppel	Grey	$2,238\frac{99}{100}$	3,509 50	.....	
Wiarton	do	$3\frac{50}{100}$	280 00	.....	
Bidwell	District d'Algoma	400	208 50	8,053	
Howland	do	100	50 00	5,263	
Sheguiandah	do	196	98 00	$10,418\frac{50}{100}$	
Lot de ville, Sheguiandah	do	1	40 00	328	
Billings	do	.....	50 00	.....	Front sur l'eau, 100 verges.
Assiginack	do	355	177 50	7,218	
Campbell	do	169	84 50	14,404	
Carnarvon	do	807	403 50	11,371	
Allan	do	500	250 00	8,366	
Tehkummah	do	400	200 00	8,470	
Sandfield	do	254	127 00	3,780	
Gordon	do	13	6 50	3,311	
Lot de ville, Shaftesbury	do	.....	.....	237	
Rivière Thessalon	do	640	640 00	11,951	
Macdonald	do	80	40 00	8,898	
A reporter	.....	$20,118\frac{39}{100}$	19,861 00	$205,623\frac{38}{100}$	

TABLEAU N° 1.—Indiquant le nombre d'arpents de terres des sauvages vendus pendant l'année expirée le 30 juin 1881, etc.—*Suite.*

Villes ou townships.	Comtés ou districts.	Nombre d'arpents vendus.	Prix de vente.	Etendue approximative des terres non encore vendues.	Observations.
			$ cts.		
Report		$20,118\frac{33}{100}$	19,861 00	$205,623\frac{38}{100}$	
Réserve de la rivière du Jardin	District d'Algoma.	200	300 00	$15,777\frac{50}{100}$	
Ameres	do ...			9,742	
Fenwick	do ...	$879\frac{75}{100}$	459 50	$13,891\frac{25}{100}$	
Kars	do ...			9,479	
Pennefather	do ...			18,131	
Dennis	do ...			3,509	
Herrick	do ...			7,506	
Fisher	do ...			9,602	
Tilley	do ...			12,691	
Haviland	do ...			3,821	
Vankoughnet	do ...			11,850	
Tupper	do ...			2,800	
Archibald	do ...			2,900	
Laird	do ...	168	134 56	$15,327\frac{15}{100}$	
Meredith	do ...			8,784	
Gore Bay	do ...	$3\frac{50}{100}$	105 00	$17\frac{25}{100}$	
Manitowaning	do ...	$4\frac{81}{100}$	421 75	$41\frac{92}{100}$	
Robinson	do ...	1,619	789 00	65,579	
Dawson	do ...	$610\frac{25}{100}$	303 25	$33,654\frac{75}{100}$	
Ile Cockburn	do ...	2,296	1,416 00	28,456	
Mills	do ...	401	175 25	14,435	
Burpee	do ...	1,776	893 50	15,672	
Ile Barrie	do ...	2,006	923 00	7,250	
Neebing	Baie du Tonnerre			3,778	
Sarnia	Lambton	$43\frac{34}{100}$	16,900 00		
Anderdon	Essex	$2,194\frac{85}{100}$	23 00		
Seneca	Haldimand	202	3,030 00	$281\frac{37}{100}$	
A reporter		$32,522\frac{89}{100}$	45,734 81	$520,599\frac{57}{100}$	

TABLEAU N° 1.—Indiquant le nombre d'arpents de terre des sauvages vendus pendant l'année expirée le 30 juin 1881, etc.—*Fin.*

Villes ou townships.	Comtés ou districts.	Nombre d'arpents vendus.	Prix de vente	Etendue approximative des terres encore non vendues.	Observations.
			$ cts.		
Report		$32,522\frac{89}{100}$	45,734 81	$520,599\frac{57}{100}$	
Cayuga	Haldimand	$54\frac{50}{100}$	654 00	875	La diminution que l'on constate dans la vente des terres durant l'année est due à ce que de nouveaux townships n'ont pas été offerts en vente pendant cet intervalle.
Brantford	Brant	$46\frac{32}{100}$	1,115 00		
Tyendinaga	Hastings	204	405 00	3,421	
Port Crédit et partie du township de Toronto			3,520 00		
Rama					
Village d'Azoff					
Ouiatchouan	Chicoutimi			13,070	
Viger	Temiscouata				
Ile Thorah	Ontario			134	
Ile de Hyck, rivière Trent.	Trent				
Iles sur le fleuve Saint-		$466\frac{10}{100}$	1,358 20	1,333 0/0	
		$33,293\frac{81}{100}$	52,787 01	$539,433\frac{37}{100}$	

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

J. V. DEBOUCHERVILLE,
Commis des ventes de terre.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 janvier 1882.

6—$13\frac{3}{4}$*

TABLEAU

STATISTIQUES

PROVINCES.	Population sauvage habitant les réserves.	Etendue de terre cultivée.	Terres neuves, faites en 1880-81.	Maisons ou huttes.	Granges ou étables.	Charrues.	Herses.	Charrettes.	Moulins à vanner.	Machines à battre.	Autres instruments.	Chevaux.	Vaches.
		Arp.	Arp.										
Ontario	15,584	58,128	1,294	3,004	1,638	1,290	920	963	364	26	5,055	2,652	215
Québec	6,159	9,175	307	904	462	248	191	292	21	17	1,522	517	55
* Nouv.-Ecosse	1,515	1,085	66	228	46	23	18	25	.....	...	388	36	7
Nouv.-Brunswick	1,416	2,216	22	302	95	21	32	11	1	...	361	36	31
Ile du P.-Edouard	290	88	8	63	5	2	2	2	.....	...	50	3	.....
†Manitoba	10,539	1,220	.....	2,105	465	268	266	155	5	...	5,997	322	49
‡Territoires du NO	11,459	3,553¼	4,644¾	768	100	.....	.....	.....	.....	...	.....	70	.....
§ Col.-Britanniq.	.....	.....	.....	255	31	306	210	.....	.....	...	777	9,247	412
Totaux	46,962	75,365¼	6,341¾	7,629	2,842	2,158	1,639	1,448	391	43	14,149	12,883	744

* Les agents des districts nos 9, 8 et 12 n'ont pas envoyé de tableaux.
† Le rapport de l'inspecteur McColl contient d'autres renseignements statistiques sur les sauvages.
‡ Pour d'autres statistiques, voir le tableau qui accompagne le rapport du capitaine Dewdney.
§ On n'a point reçu de tableaux de la Colombie-Britannique, les chiffres du rapport de l'an dernier
‖ Pendant l'année 1881, on a exporté du poisson, des fourrures et de l'huile pour une valeur de

THOS. F. S. KIRKPATRICK,
Commis des statistiques.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 31 décembre 1881.

N° 2.

agricoles et industrielles.

Moutons.	Porcs.	Bœufs.	Jeunes bestiaux.	Maïs.	Blé.	Avoine.	Pois.	Orge.	Seigle.	Sarrasin.	Pommes de terre.	Foin.	Poisson, valeur.	Fourrures, valeur.	Industries diverses.
				boiss	boiss.	boiss.	boiss.	boiss.	boiss	boiss	boiss.	ton'x.	$	$	$
1,625	4,968	692	2,517	51,331	57,014	64,006	19,607	17,893	1,955	1,049	71,841	5,471	22,136	41,099	36,231
157	827	39	650	5,292	6,931	16,809	6,752	881	67	2,750	17,261	1,827	777	36,791	57,849
57	30	13	86	130	149	520	51	100	80	92	5,258	343	1,788	420	5,065
11	113	9	53	34	190	4,120	39	.....	.....	1,935	10,250	405	784	4,764	9,614
.....	4	2	2	4	80	200	2	.....	.....	.....	1,600	34	350	40	3,300
7	110	292	580	1,247	3,142	208	10	680	.....	.....	37,322	3,011	101,365	94,973	1,300
.....	.....	164	.....	.....	6,172	4,580	333	8,900	.....	.....	19,891	2,582	.....	.....	.....
128	1,673	133	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	273,501
1,985	7,725	1,344	3,888	58,038	73,678	90,443	26,794	28,454	2,102	5,826	163,423	13,673	127,200	178,087	386,860

de la surintendance du Manitoba.

sont reproduits ici.
$739,056 ; la plus grande partie de ces exportations est le produit du travail des sauvages.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant des affaires des auvages.

TABLEAU

INDIQUANT les conditions dans lesquelles se trouvaient les différentes écoles de sauvages 30 juin

Ecoles.	Noms des instituteurs.	Traitement par année.	Fonds sur lequel il est payé.
ONTARIO.		$ cts.	
Alderville	M. B. Sanderson	250 00	Fonds des écoles des sauvages et société des missions méthodistes.
Bear Creek	Jacob Henry	200 00	La bande
Cape Crocker	James Keatley	300 00	do
Carradoc	Joseph Fisher	200 00	do
Christian Island	Allan Salt, jun	250 00	Fonds des écoles des sauvages et société des missions méthodistes.
Fort William, filles	Josephine Martin	200 00	Fonds des écoles des sauvages
do garçons	Thos. F. Stakum	200 00	do
Baie des Français	Isabélla McIver	200 00	La bande
Rivière du Jardin, protestante	John Esquiman	200 00	Fonds des écoles des sauvages
do catholique romaine.	Rév. T. Ouellet	200 00	do
Georgina Island	Robert Mayes	300 00	do et société des missions méthodistes...
Lac Doré	Jennie Ryan	150 00	Fonds des écoles des sauvages
Henvey Inlet	Wm. Riley	200 00	La bande et fonds des éc. des sauv.
Hiawatha	Lila Buchanan	250 00	Fonds des écoles des sauvages et société des missions méthodistes.
Kettle Point	Moses Waucaush	250 00	La bande
Mattawan	Sœur Ste-Thecla	100 00	Fonds des écoles des sauvages
Mississaga	Minnie E. Riordan	200 00	do
Institution des Mohawks	Robt. Ashton, Principal		Cie de la Nouvelle-Angleterre
Moraviantown	Daniel Edwards	350 00	La bande
Institution indust. de Mount Elgin	Thos. Cosford		*Voir* les observations.
Muncey (en arrière)	John Nicholas	200 00	La bande
do (inférieur)	Scobie Logan	200 00	Fonds des écoles des sauvages et l'église anglicane
New Credit	John H. Scott	350 00	La bande et fonds des éc. des sauv.
Oneida	Elizabeth Hyndman	250 00	Fonds des écoles des sauvages et société des missions méthodistes.
do	J. T. Schuyler		L'église anglicane
Parry Ile	Eliza Tobias	200 00	La bande et fonds des éc. des sauv.
do	Alex. Madwayosh	200 00	do do
Rama	Maggie Armstrong	250 00	Fonds des écoles des sauvages et société des missions méthodistes.
Red Line	Charlotte Roberts	250 00	do do
Saugeen	F. M. Goodridge	200 00	do do
Shawanaga	Amelia Chechock	200 00	La bande et fonds des éc. des sauv.
Shesiguaning	Mary McKeon	200 00	Fonds des écoles des sauvages
Shequiandah	Fred. Frost	300 00	do
Shingwauk Home	Rév. E. F. Wilson, Principal		*Voir* les observations.
A reporter		6,800 00	

N° 3.

du Canada (au sujet desquelles on a reçu des rapports) pendant l'année expirée au 1881.

Nombre des élèves inscrits.	Fréquentation moyenne par jour.	Nombre des élèves qui épellent et lisent.	Nombre des élèves qui écrivent.	Nombre des élèves qui apprennent l'arithmétique.	Nombre des élèves qui apprennent la grammaire.	Nombre des élèves qui apprennent la géographie.	Nombre des élèves qui apprennent l'histoire.	Nombre des élèves qui apprennent la musique et le chant.	Nombre des élèves qui apprennent le dessin.	Observations.
63	14	54	17	54	14	21	.....	.....	.....	Catéchisme.
31	12	31	12	17	1	2	.....	.....	.....	
35	18	35	15	33	.....	33	.....	.....	.....	
27	15	24	15	15	3	3	.....	.....	.....	
32	11	32	12	11	1	4	.....	.....	.....	
30	25	27	13	22	3	4	4	.....	.....	Catéchisme, langues française et sauvage.
23	11	23	14	14	14	14	8	11	.....	
29	12	26	17	26	10	17	.....	.....	.....	
21	12	21	5	17	1	20	.....	.....	.....	
37	20	37	21	31	5	27	.....	32	.....	
18	11	18	10	19	2	7	.....	.....	.....	
19	6	19	9	14	.....	.....	.....	.....	.....	
32	12	32	16	22	2	3	.....	.....	.....	La Sainte-Ecriture.
30	11	30	23	25	9	13	1	24	.....	Dictée.
20	12	19	8	13	1	3	.....	14	6	Catéchisme, dictée.
28	15	28	12	28	1	.....	.....	.....	.....	
19	16	19	7	2	7	19	.....	.....	.....	
88	88	88	88	88	88	88	30	87	.....	
47	25	47	21	19	16	17	.....	42	29	Leçons de choses.
53	52	53	53	53	19	19	.....	.....	.....	Ecole industrielle et pensionnat, $60 par année, chaque élève, pour 50 élèves, somme prise sur les fonds des sauvages. Les garçons apprennent le commerce et l'agriculture; les filles, la couture, l'économie domestique, etc.
21	10	21	7	11	.....	7	.....	.....	.....	
17	14	17	7	17	2	4	.....	.....	.....	
26	17	26	19	19	19	19	1	.....	.....	
50	20	50	10	33	1	13	.....	12	.....	Catéchisme.
56	22	40	.....	37	1	14	.....	.....	.....	
33	12	33	12	24	.....	.....	.....	.....	19	Tricot et crochet.
8	6	8	4	5	.....	.....	.....	.....	.....	Ouverte pendant deux trimestres seulement.
34	14	34	11	34	2	14	.....	32	14	Couture.
23	8	23	12	17	7	12	.....	.....	.....	Catéchisme.
18	6	18	3	14	2	4	.....	5	.....	
23	8	23	12	15	.....	3	.....	.....	20	
32	14	32	13	29	1	21	.....	32	.....	
23	10	23	10	23	.....	9	.....	18	5	Catéchisme.
18	15	18	13	17	10	14	4	.....	.....	Ecole industrielle; tous résidents; $60 par année, chaque élève, pour trente élèves, somme prise sur le fonds des sauvages. Les garçons apprennent l'agriculture, les métiers, l'imprimerie, etc
1,064	574	1,029	521	818	242	448	48	309	93	

TABLEAU

INDIQUANT les conditions dans lesquelles se trouvaient les différentes écoles des sauvages 30 juin

Ecoles.	Nom de l'instituteur.	Traitement par année.	Fonds sur lesquel il est payé.
		$ cts.	
Report.....	.....	6,800 00	.....
ONTARIO—*Suite.*			
Six Nations.			
No 2 sur la Grande Rivière.....	Floretta Maracle	.....	.....
3 do	Lydia Lewis.....	.....	.....
5 do	S. R, Hill.....	.....	.....
6 do	M. Tench.....	.....	.....
7 do	Anna Jones.....	.....	.....
8 do	Sarah Davis	.....	.....
9 do	Nelles Monture.....	.....	.....
10 do	Maria Gordon.....	.....	.....
Sidney Bay.....	David Craddock.....	200 00	La bande.....
South Bay.....	Sophie de Lamorandière	200 00	Fonds des écoles des sauvages.....
Stoney Point.....	Dora Weaver.....	200 00	Fonds des écoles des sauvages et société des missions méthodistes.
Stone Ridge.....	Ben. Carpenter.....	250 00	do do ...
Ste. Claire.....	E. A. Barrett	300 00	do do ...
Ecole Thomas.....	David Hill.....	200 00	Fonds des écoles des sauvages.....
Tyendinaga	Jane McCullough	250 00	La bande.....
do	E H. Blanchard.....	150 00	do .....
do	Susan Breault.....	150 00	do .....
Ile Walpole	James Cameron.....	300 00	La bande et l'église anglicane.....
do	Adam Jacobs	300 00	Fonds des écoles des sauvages et société des missions méthodistes.
Wawanosh Home.....	R. Renison.....	600 00	Fonds des écoles des sauvages.....
West Bay.....	Dennis J. Riordan.....	200 00	do do .....
Lac du Poisson Blanc.....	James McKay.....	200 00	do do .....
Wikwemikong, garçons.....	Joachim Kochmstedt...	300 00	do do .....
do filles.....	Lucy Haessly.....	300 00	do do .....
Wikwemikongsing	Agatha Gahbow.....	200 00	do do .....
Total, Ontario	.....	11,100 00	.....
QUÉBEC.			
Caughnawaga	E. R. A. Fletcher	250 00	Fonds des écoles des sauvages.
	Mme E. R. A. Fletcher	100 00	
Ile de Cornwall,.....	Timothy Arirhon.....	200 00	do .....
Lac Saint-Jean.....	Madame L. E. Otis.....	150 00	do .....
Lorette.....	Odelie Pelisson.....	200 00	do .....
Maniwaki.....	Sœur M. du St. Sauveur	150 00	do .....
Maria.....	C. A. Pritchard.....	150 00	do .....
Oka (village).....	Ella J. Akin.....	250 00	Fonds des écoles des sauvages et société des missions méthodistes
Oka (district).....	Charlotte C. Athrine..	200 00	do do .....
Ristigouche	Fabien Gauthier	150 00	Fonds des écoles des sauvages.....
Saint-François (protestante)	H. L. Masta.....	250 00	do do .....
do (catholique romaine).	Jos Laurent.....	290 00	do do .....
Saint-Régis.....	Mary Bannon.....	200 00	do do .....
Temiscamingue.....	Sœur St-Antoine.....	100 00	do do .....
Total, Québec.....	.....	2,640 00	.....

N° 3.

du Canada (au sujet desquelles on a reçu des rapports), pendant l'année expirée au 1881.

Nombre des élèves inscrits.	Fréquentation moyenne, par jour.	Nombre des élèves qui épellent et lisent.	Nombre des élèves qui écrivent.	Nombre des élèves qui apprennent l'arithmétique.	Nombre des élèves qui apprennent la grammaire.	Nombre des élèves qui apprennent la géographie	Nombre des élèves qui apprennent l'histoire.	Nombre des élèves qui apprennent la musique et le chant.	Nombre des élèves qui apprennent le dessin.	Observations.
1,064	574	1,029	521	818	242	448	48	309	93	
42	17	42	5	10	9	28	.....	.....	.....	
31	12	31	4	39	17	17	.....	.....	.....	
18	7	17	7	17	7	7	.....	.....	.....	
36	9	36	9	35	11	11	.....	.....	.....	
44	17	43	17	38	4	4	.....	.....	.....	
31	12	26	7	26	8	8	.....	.....	.....	
40	11	40	12	27	13	13	.....	.....	.....	
35	12	35	4	32	4	7	.....	.....	.....	
13	6	13	8	8	2	7	.....	.....	.....	
20	10	14	8	19	3	.....	.....	15	.....	
13	8	13	9	10	4	6	.....	.....	.....	
28	9	28	1	14	.....	.....	.....	.....	.....	
43	21	43	12	43	.....	13	4	33	.....	
43	17	43	20	38	25	18	.....	.....	.....	
35	16	35	8	24	7	9	.....	.....	.....	
30	13	30	6	30	1	14	6	.....	.....	
18	8	18	7	8	1	8	.....	.....	.....	
27	12	27	8	8	.....	.....	.....	.....	.....	
70	28	42	18	18	.....	18	.....	19	.....	
18	17	18	10	18	2	14	.....	.....	.....	
27	22	27	4	27	.....	.....	.....	.....	.....	
23	12	23	7	14	.....	.....	.....	.....	.....	
57	46	57	23	40	20	20	.....	20	.....	
76	58	73	57	73	25	25	.....	.....	.....	On enseigne les arts industriels.
25	12	25	15	22	6	2	.....	25	.....	
1,907	986	1,828	806	1,456	411	697	58	421	93	
59	32	59	23	31	9	7	.....	.....	.....	
27	16	27	12	12	2	8	.....	.....	.....	
37	15	31	19	22	6	1	7	.....	.....	
30	25	30	27	20	7	5	6	.....	.....	
15	10	15	10	11	4	3	.....	.....	.....	
20	10	20	6	15	1	1	1	.....	.....	
45	29	45	21	26	1	2	.....	45	.....	
16	10	16	4	8	.....	1	.....	.....	.....	
18	9	18	7	9	.....	1	.....	.....	.....	
17	11	17	10	12	3	3	4	.....	.....	
45	19	45	23	20	10	6	.....	.....	.....	
28	14	28	13	13	.....	1	.....	.....	.....	
47	30	47	9	30	.....	17	.....	47	.....	
404	230	398	184	229	43	56	18	92	.....	

TABLEAU

INDIQUANT les conditions dans lesquelles se trouvaient les différentes écoles des sauvages 30 juin

Écoles.	Noms des instituteurs.	Traitement par année.	Fonds sur lequel il est payé.
NOUVELLE-ECOSSE.		$ cts.	
Rivière à l'Ours	T. C. Kerr	264 00	Crédit voté par le Parlement.
Eskasoni	Roderick McMillan	200 00	
Indian Cove	Kate Jollymour	100 00	
Whycocomagh	John McEachen	200 00	
Total, Nouvelle-Ecosse		764 00	
NOUVEAU-BRUNSWICK.			
Eglise Brûlée	M. B. Dumaresq	200 00	do do
Tobique	Mary E. Hartt	150 00	
Total, Nouveau-Brunswick		350 00	
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.			
Ile Lennox	Jno. O. Arsenault	200 00	do do
MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.			
Assisippi	Rév. J. Hinds	$12 par tête et par année, sur la fréquentation moyenne, jusqu'à concurrence de $300.	Crédit voté par le parlement; quelques instructeurs reçoivent des appointements d'autres sources.
Rivière Beren	W. J. Hope		
Rivière de la Tête Ouverte	Wm. Dennet		
Coteaux de l'Aigle	R. Jefferson		
Lac du Flux et du Reflux	Jas. Asham		
Rivière Fairford	Wm. Anderson		
Fort Macleod	J. McLean		
Fort Alexander (protestante)	D. D. Macdonald		
do catholique romaine	Rév. J. Tabouret		
Fisher River	Louisa Lyness		
Isle à la Crosse	Sœur Langelier		
Islington	J. C. Richardson		
Réserve de John Smith	Bernard Brewster		
Lac St Martin	Francis Storr		
Petite Saskatchewan	Benjamin Thom		
Morleyville	A. Sibbald		
Moosoomin	Katie Clink		
Lac Muskeg	G. Chapeltièie		
Norway House	S. E. Batty		
Lac aux Oignons	Rév. C. Quinny		
Pas	Rév. H. Cochrane		
St. Albert	Sœurs de Charité		
St. Peters (Nord)	Rév. H. Cochrane		
do (Sud)	J. J. Merritt		
do (catholique romaine)	Rev. J. Allard		
Lac au Poisson Blanc	J. A. Youmans		
Total, Manitoba et T.N.O.			

N° 3—*Suite.*

du Canada (au sujet desquelles on a reçu des rapports) pendant l'année expirée au 1881.

Nombre des élèves inscrits.	Fréquentation moyenne, par jour.	Nombre des élèves qui épellent et lisent.	Nombre des élèves qui écrivent.	Nombre des élèves qui apprennent l'arithmétique.	Nombre des élèves qui apprennent la grammaire.	Nombre des élèves qui apprennent la géographie.	Nombre des élèves qui apprennent l'histoire.	Nombre des élèves qui apprennent la musique et le chant.	Nombre des élèves qui apprennent le dessin.	Observations.
23	11	23	7	18	2	1	.....	.....	.....	
22	8	22	6	4	3	3	.....	.....	.....	
33	12	33	.....	32	.....	.....	.....	26	.....	
29	11	29	13	11	5	11	.....	.....	.....	
107	42	107	26	65	10	15	.....	26	.....	
31	16	30	.....	31	.....	.....	.....	.....	.....	
36	30	36	15	25	.....	.....	.....	.....	.....	
67	46	66	15	56	.....	.....	.....	.....	.....	
18	5	18	10	12	2	12	.....	5	.....	
22	12	20	5	20	1	3	.....	9	.....	
17	6	17	6	17	4	2	.....	.....	.....	Un trimestre.
33	12	33	1	3	.....	.....	.....	.....	.....	
27	21	27	10	27	2	.....	.....	27	.....	
20	18	20	6	6	3	2	.....	.....	.....	
45	31	45	10	22	7	7	.....	.....	.....	
20	19	19	4	19	.....	2	.....	.....	.....	
23	8	23	8	9	1	.....	.....	.....	.....	
31	18	25	18	12	7	6	.....	.....	.....	
44	12	44	10	13	7	7	.....	.....	.....	
40	40	40	35	35	11	35	.....	42	.....	
52	24	13	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	Trimestre de juin seulement.
32	23	32	2	32	.....	.....	.....	.....	.....	Deux trimestres seulement.
27	23	27	4	10	1	1	.....	.....	.....	
11	7	11	4	3	.....	.....	.....	.....	.....	do do
56	38	56	4	47	.....	.....	.....	.....	.....	Un trimestre.
40	20	40	5	30	.....	.....	.....	.....	.....	
27	15	27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	do
55	15	55	11	55	.....	.....	.....	.....	.....	do
29	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	do rapport incomplet.
60	4	60	15	15	5	5	.....	.....	.....	Ouverte seulement en juin 1880.
60	29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Rapports incomplets.
48	41	48	.....	33	4	4	.....	47	.....	Trimestre de juin seulement.
50	18	50	20	35	7	12	.....	.....	.....	Trimestres de sept. et de déc.
61	31	61	21	18	3	3	.....	.....	.....	Trimestre de mars.
41	20	41	.....	20	.....	17	.....	41	.....	
971	520	834	201	598	63	106	.....	16	.....	

TABLEAU

Indiquant les conditions dans lesquelles se trouvaient les différentes écoles des sauvages 30 juin

Ecoles.	Noms des instituteurs.	Appointements par année.	Fonds sur lequel il est payé.
COLOMBIE-BRITANNIQUE.		$ cts.	
Fort Rupert	E. M. Hall	$12 par tête par année sur la fréquentation moyenne par jour, jusqu'à $300.	Crédit voté par le gouvernement; quelques instituteurs reçoivent des appointements d'autres sources.
Fort Simpson	Sœur M. Lawrence		
Hazleton	Jane H. Ridley		
Kincolith	Henry Schutt		
Kitlahdamax	George Robinson		
Massett	George Sneath		
Metlahkathlah	S. Leegaic		
Naas, Grenville	Anna Stirton		
Mission Ste-Marie	Sœur M. Lumena		

N° 3—*Suite.*

du Canada (au sujet desquelles on a reçu des rapports) pendant l'année expirée au 1881.

Nombre des élèves inscrits.	Fréquentation moyenne, par jour.	Nombre des élèves qui épèlent et lisent.	Nombre des élèves qui écrivent.	Nombre des élèves qui apprennent l'arithmétique.	Nombre des élèves qui apprennent la grammaire.	Nombre des élèves qui apprennent la géographie.	Nombre des élèves qui apprennent l'histoire.	Nombre des élèves qui apprennent la musique et le chant.	Nombre des élèves qui apprennent le dessin.	Observations.
31	14	31	10	23	1	1	.....	.....	.....	
86	32	86	24	46	1	2	.....	.....	.....	
104	21	100	6	100	.....	4	.....	.....	.....	
48	20	48	9	48	.....	.....	.....	48	.....	
46	18	46	.....	46	.....	.....	.....	.....	.....	Trimestre de décembre seulement.
60	19	60	9	15	.....	.....	.....	.....	.....	do de mars et décembre.
156	63	156	.....	.....	.....	.....	.....	156	.....	
61	26	61	31	61	.....	.....	.....	.....	.....	
50	46	50	44	38	33	33	.....	.....	.....	
652	259	638	133	368	45	40	.....	204	.....	

TABLEAU n° 3, indiquant les conditions dans lesquelles se trouvent les différentes écoles de sauvages, etc.—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

Provinces.	Elèves.
Ontario	1,907
Québec	404
Nouvelle-Ecosse	107
Nouveau-Brunswick	67
Ile du Prince-Edouard	18
Territoires du Nord-Ouest	971
Colombie-Britannique	652
Total	4,126

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

T. F. S. KIRKPATRICK,
Commis des statistiques.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

TABLEAU N° 4.

RECENSEMENT, PAR PROVINCES, DES SAUVAGES DU CANADA, RÉSIDENTS ET NOMADES.

ONTARIO.

Algonquins de Carleton		21
do	Golden Lake	80
do	Renfrew	176
Chippewas et Munsees de la Thames		612
do	Ottawas et Pottawattamies de l'Ile Walpole.	801
do	de Sarnar, Kettle Point et Sauble	509
do	Ile aux Serpents	138
do	Rama	259
do	Saugeen	359
do	Nawash	392
do	Beausoleil	317
do	Lac Supérieur	1,782
do	côte nord de la Baie Georgienne	575
do	Rivière du Jardin et Baie de Batchewana	698
do	Moraves de la Thames	274
do	Mississaguas du lac à la Vase	155
do	Lac Rice	104
do	Scugog	45
do	Alnwick	211
do	New Credit	214
Mohawks de la Baie de Quinté		911
Onéidas de la Thames		688
Ojibbewas et Outaouais de Manitouline et des Iles Cockburn.		1,641
do	du lac Huron	1,515
Six Nations sur la Grande Rivière		3,215
Wyandotts d'Anderdon		88
Total		15,780

PROVINCE DE QUÉBEC.

Abénakis de Saint-François		261
do	Bécancour	52
Algonquins de la rivière du Détroit		413
do	Témiscamingue	198
do	Pontiac Sud	68
do	Pontiac Nord	520
do	Hull	66
do	Piccanock	21
do	Hincks	15
do	la rivière à l'Aigle	22
do	Bouchette	9
do	Tomasine	196
do	Kakebonga	92
do	Bowman	8
do	du Lièvre Ouest	54
do	Mulgrave	20
do	Sainte-Angélique	3
do	Ripon	4
do	Nation du Nord	44
do	Argenteuil	

Algonquins de Doncaster		8
do	Moncalm	12
do	Joliette	5
do	Berthier	6
do	Richelieu	3
do	Iberville	7
do	Maskinongé	20
do	Saint-Maurice	184
do	Compton	5
do	Portneuf	3
Amalécites de Témiscouata		73
do	Viger	110
Hurons de Lorette		273
Iroquois de Caughnawaga		1,463
do	Saint-Régis	1,057
do	et Algonquins du lac des Deux-Montagnes	480
Micmacs du Bassin de Gaspé		50
do	de Maria	98
do	Ristigouche	435
Montagnais de Betsiamits		442
do	des Escoumains	46
do	de Godbout	37
do	de Grande-Romaine	245
do	du lac Saint-Jean	309
do	de Mingan	178
do	de Moisie	7
Naskapees du bas Saint-Laurent		2,860
Natasquan		36
Sept Iles		271
Saint-Augustin		271
	Total	11,071

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Micmacs	d'Annapolis, Yarmouth et Shelburne	362
do	du comté de King	88
do	Queen	95
do	Lunenburg	58
do	Halifax	155
do	Hants	169
do	Colchester	100
do	Cumberland	94
do	Pictou	197
do	Antigonish et Guysboro'	162
do	Richmond	246
do	Inverness	100
do	Victoria	144
do	Cap Breton	249
	Total	2,219

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Micmacs de Ristigouche		32
do	Gloucester	28
do	Northumberland	440

Micmacs de Kent	280
do Westmoreland	134
Amalécites de Madawaska	30
do Victoria	140
do Carleton	36
do Charlotte	63
do St-Jean	17
do des comtés d'York, Sunbury, King et Queen	216
Total	1,416

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Micmacs	290

PROVINCE DU MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Chippewas et Cris, traité n° 1	3,736
do do 2	1,037
do Sauteux do 3	2,703
Chippewas, Sauteux et Cris, traité n° 4	7,014
do do do 5	3,224
Cris de la Plaine et des Bois, traité n° 6	8,223
Pieds-Noirs, traité n° 7	7,789
Sioux résidents	2,000
Total	35,726

DISTRICT D'ATHABASKA.

Cris de la Plaine	18
Cris des Bois	809
Assiniboines	13
Chipweyans	1,303
Castors	255
Total	2,398

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nation Aht.

Ohey-aht	262
She-sha-aht	161
How-chuck-les-aht	91
Opet-ches-aht	53
To-quh-aht	47
W-ltoo-ilth-aht	287
E-koolth-aht	48
Evaluation des autres tribus, non comprises dans ce qui précède	2,551
Bella Coola et Not Suck, évalués à	2,500
Comox (3 bandes)	88
Nation Cowichan :	
Esquimalt	77
Songhees	182
Nanaïmo	223
Skwaw-mish	639
Soke	39

Tche-a-nook	54
Ke-tlay-nup	24
Li-icks-sun	49
Hal-alt	44
Pa-nel-a-kut	239
Ku-leets	117
Sick-a-meen	36
So-me-naw	112
Kwaw-ma-chin	201
Ka-nip-sum	65
Ko-ne-a-kun	89
Clem Clem-a-lits	167
Kevil-kiva-sha-lah	31
Tlip-pah-lis	29
Sno-no-wus	17
Kwa-le-cum	20
Chah-thul-elp-il	104
Tsah-wit-ook	71
Pau-kwe-chin	93
Tsi-klum	41
She-shell	167
Ska-sah-ah	20
Koo-na-mich	15
Nation Haïtah, évaluée à	2,500
Quackeweth	3,500
Tchimsims	5,000

Bande de la terre ferme.

Samamhoo	65
Tsowassan	52
Misqueam	92
False Creek	42
Capitano Creek	41
Mission, Burrard Inlet	123
Seymour Creek	22
N° 3, réserve, Burrard Inlet	39
Co-quit-lum	36
Katsey	127
Langley	106
Whonock	30
Matsqui	76
Sumas, n° 1	19
do n° 2	12
do n° 3	41
Nicoamen	14
Sque-am	25
Klatawars	16
Schurye	28
Co-qua-piet	26
Squehala	30
Squah	71
Assylitch	12
Skokale	34
Yak-y-you	44
To-ylee	51
Harrison Mouth	41

Chehales	131
Squatils	45
Cheam	95
Popkum	18
Skowall	48
Hope	25
Ohamille	65
Ewahoos	96
Yale	267
Spuzzum	237
Boston Bar	316
Boothroyds	251
Kanaka Flat	106
Siska Flat	67
Skappah	55
Lytton	590
Nicomen	93
Cook's Ferry	282
Nicola	522
Smilkameen	56
Okanagan (Keremeus)	136
Bonaparte	100
Kamloops	254
North Thompson et lac au Canot	144
Ruisseau de l'Homme-Mort	82
South Thompson (Niskahnuith)	140
Adams Lake	150
Petit Lac Suswap	98
Spelemcheen	118
Tête du lac Okanagan	248
Penticton	144
Mission d'Okanagan	67
Osoyoos	117
Autres sauvages de la surintendance, évalués à	8,522
Total	35,052

TERRE DE RUPERT.

Rupert's House	400
Fort George	450
Petite Rivière de la Baleine	50
Nitchequon	180
Osnaburgh	350
Chutes de Martin	300
Lac Long	250
New Brunswick	150
Albany	100
Mattamgimingue	120
Abittibi	450
Flying Post	100
Mettachewan	50
Poste du Long Portage	50
Moose Factory	420
Waswanapee	200
Mistasine	150
Total	3,770

RÉCAPITULATION.

Ontario	15,780
Québec	11,071
Nouvelle-Ecosse	2,219
Nouveau-Brunswick	1,416
Ile du Prince-Edouard	290
Manitoba et territoires du Nord-Ouest	35,026
District d'Athabaska	2,398
Colombie-Britannique	35,052
Terre de Rupert	3,770
Total	107,722

NOTE.—On n'a pas reçu de recensement des sauvages du district d'Athabaska, de la Colombie-Britannique, ni de la Terre de Rupert; les chiffres y relatifs, indiqués dans le rapport de l'an dernier, sont reproduits ici.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

THOS. F. S. KIRKPATRICK,
Commis des statistiques.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

(*Lettre reçue trop tard pour qu'on l'insérât à sa place.*)

QU'APPELLE, T.N.O., 19 janvier 1882.

A l'honorable
Surintendant général des affaires des sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant des affaires relatives à la section couverte par le traité n° 4, pour l'année expirée au 30 juin 1881.

Dans mon rapport précédent, j'ai mentionné onze nouvelles bandes qui s'étaient rendues, pour la première fois, sur leurs réserves. Depuis lors, j'ai visité ces sauvages et d'autres placés sous mon contrôle, et je suis heureux d'avoir à dire que les chefs, les anciens et autres qui se sont établis permanemment, semblent se bien habituer à leur nouveau genre de vie.

Je n'ai rencontré aucune difficulté, et je puis en dire autant de tous les instructeurs d'agriculture; au contraire, j'ai toujours trouvé les sauvages bien disposés à apprendre.

A une certaine époque, il semblait y avoir un peu de mécontentement et de jalousie parmi les chefs, relativement au choix des réserves des lac Ronds et Croches; je suis parvenu à rétablir la bonne harmonie parmis eux, et lorsque M. Molson, A.F., qui était chargé de fixer les réserves, a commencé ses travaux, il n'a eu aucune peine à contenter les sauvages en ce qui regarde les limites.

Je puis dire ici qu'en 1877, on avait assigné des réserves à ces sauvages au nord de la rivière Qu'Appelle; comme ils n'y trouvent point de bois pour leurs constructions et clôtures, on a cru devoir les transférer sur la rive sud.

La superficie de la réserve assignée à chaque bande a été calculée d'après les bordereaux de paiement de 1879, année pendant laquelle on a payé des annuités à un plus grand nombre de sauvages que dans toute autre.

J'ai aussi visité les agences agricoles, pendant l'été et l'hiver; on a beaucoup moins fait de défonçages cette année qu'à l'ordinaire, parce que le sauvages ont beaucoup plus travaillé sur les réserves.

Pendant l'hiver, on a distribué une grande quantité de provisions sur les réserves et au bureau des sauvages ; les instructeurs n'ont pas manqué de se rendre partout où ils pouvaient faire exécuter des travaux en échange de ces approvisionnements.

Je puis affirmer, en toute certitude, qu'après une nouvelle distribution de semences, de bœufs et de charrues, les sauvages qui ont bien cultivé leurs champs l'année dernière, ne seront pas beaucoup à charge au pays l'année prochaine.

Quelques cas de variole bénigne ont été signalés à ce bureau, au mois de mars, par le sergent-infirmier Holmes, de la police à cheval du Nord-Ouest.

Le lieutenant-gouverneur des territoires fut immédiatement mis au courant des faits ; une proclamation fut lancée pour établir un cordon sanitaire et un conseil de salubrité dans les territoires. Je fis de suite rapport au commissaire des sauvages ; et donnai instruction d'envoyer à ce bureau des médicaments nécessaires, etc.

L'épidémie fut restreinte à cinq maisons, et je n'ai à mentionner que deux décès.

Je dois dire ici combien j'ai à me louer de l'assistance qu'a donnée l'inspecteur Stub, qui a mis à ma disposition, en ma qualité de président du conseil de salubrité, des hommes et des chevaux, toutes les fois que j'en ai eu besoin. Je mentionnerai aussi le sergent infirmier Holmes qui a répondu aux appels qui lui ont été constamment faits durant l'hiver par les sauvages malades, et s'est fréquemment rendu à leurs camps pour les soigner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. McDONALD,

Agent des sauvages.

PARTIE II.

TABLEAU A (1.)

LISTE des officiers et employés du département des affaires des sauvages, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

BUREAU CENTRAL.

Emploi.	Nom.	Traitement annuel.	Quand nommé dans cette division.	Par qui nommé.	Date de la nomination dans le service civil.	Observations.
		$ cts.				
Surintendant général	Le très honorable sir J. A. Macdonald, C.C.B., C.C.M.G.	.....	.....	.....	.....	Remplit cette fonction conjointement avec celle de ministre de l'intérieur.
Sous-surintendant général	L. Vankoughnet	3,200 00	13 février 1861	Gouverneur en conseil	13 février 1861	
Comptable	Robert Sinclair	1,650 00	1er juin 1873	do	— avril 1859	
Com. préposé à la vente des terres	J. V. DeBoucherville	1,400 00	1er juillet 1868	do	— mai 1864	
Commis de la correspondance	A. N. McNeill	1,400 00	1er do 1874	do	1er juillet 1874	
Commis	M. Benson	950 00	22 avril 1876	do	22 avril 1876	
Aide du comptable	F. W. Smith	1,100 00	1er sept. 1873	do	13 octobre 1870	
Commis de la statistique	T. F. S. Kirkpatrick	1,100 00	6 octobre 1873	do	6 août 1873	
Aide du commis de la correspond.	J. D. McLean	800 00	25 octobre 1876	do	25 octobre 1876	
Sténographe	W. B. Richardson	1,100 00	26 déc. 1876	do	3 juin 1873	Ses serv. ont cessé le 30 juin 1881.
Aide du prép. à la vente des terres	Thomas Coffey, jun.	600 00	17 juillet 1878	do	17 juillet 1878	
Commis de la papeterie	H. G. Maingy	650 00	1er juillet 1879	do	1er do 1879	
Préposé aux archives	S. Stewart	650 00	1er do 1879	do	1er do 1879	
Commis	J. Delisle	600 00	23 juin 1880	do	8 do 1879	
Aide du préposé aux archives	J. O. Cuthbert	700 00	1er octobre 1880	do	- mars 1879	
Teneur de livres	D. C. Scott	700 00	1er do 1880	do	15 décembre 1879	
Aide du teneur de livres	B. H. G. Vicars	900 00	1er janvier 1881	do	9 février 1880	
Messager	H. J. Brook	500 00	.....	.....	.....	
do	F. W. Gowan	.....	.....	.....	.....	Surnuméraire. $1 par jour.

L. VANKOUGNET,
Sous-surintendant général, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.
ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU A (2).

Liste des officiers et employés du département des affaires des sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

Service extérieur.

ONTARIO.

Noms.	Emploi.	Appointements annuels.	Résidence.	Observations.
		$ cts.		
William Plummer	Surintendant	1,700 00	Toronto	Avec $200 par année pour frais de voyages et 3 pour cent sur droits de coupes de bois perçus.
R. G. Dalton	Commis	800 00	do	
J. T. Gilkison	Surintendant	1,610 00	Brantford	Avec $140 pour frais de voyages, et $200 par année pour loyer de maison et de bureau.
H. Andrews	Commis	900 00	do	
J. C. Phipps	Surintendant	1,200 00	Manitowaning	Avec $100 par année pour frais de voyages et 3 pour cent sur ventes de coupes de bois et de terrains.
McGregor Ironsides	Commis et interprète	720 00	do	
E. Watson	Surintendant	1,100 00	Sarnia	Avec $100 par année pour frais de voyages.
Chas. Skene	do	900 00	Parry-Sound	Avec frais de voyages, $60 par année pour loyer de bureau, 5 pour cent de commission sur perceptions jusqu'à $2,000, et 2½ pour cent sur perceptions au-dessus de ce montant.
Wm. Van Abbott	Agent	500 00	Sault-Sainte-Marie	Avec $68.50 pour loyer de bureau et combustible, et 3 pour cent de commission sur perceptions.
T. G. Pile	Agent des terres des sauvages		Desoronto	5 pour cent de commission sur ventes de terres. Pas d'autre rémunération.
Thos. Gordon	Agent	600 00	Strathroy	Avec 3 pour cent sur droits de coupes de bois.
Amos Wright	do	600 00	Prince-Arthur's-Landing	
Mathew Hill	do	350 00	Shannonville	
A. B. Cowan	Agent des terres des sauvages	250 00	Gananoque	Avec $100 pour frais de voyages.
J. F. Day	do		Bruce-Mines	5 pour cent sur perceptions jusqu'à $2,000, et 2½ sur perceptions au-dessus de ce montant. Pas d'autre rémunération.
B. B. Miller	do		Wiarton	5 pour cent sur perceptions jusqu'à $2,000, et au-dessus de ce montant, 2½ pour cent. Pas d'autre rémunération.

TABLEAU A (2)—Liste des officiers et employés du département des affaires des sauvages, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881. —*Suite.*

SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite.*

ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Appointements annuels.	Résidence.	Observations.
		$ cts.		
C. B. Savage	Agent des terres des sauvages	400 00	Baie Gore	Avec $120 pour loyer de bureau.
B. W. Ross	do	400 00	Ile Cockburn	Avec 5 pour cent sur perceptions jusqu'à $2,000, et 2½ sur sommes au-dessus de ce montant.
John Beattie	Agent	200 00	Highgate	
Henry George	do		Eganville	10 pour cent sur déboursés jusqu'à $200. (M. George a depuis donné sa démission.)
John Wallace		25 00	Sur les îles	Gardiens des îles dans le Saint-Laurent.
A. Root		25 00		
J. L. Thompson		25 00		

QUÉBEC.

A. LeBel, jun.	Agent	150 00	Rivière-du-Loup	5 pour cent de commission sur ventes de terres jusqu'à $2,000, et 2½ sur toutes perceptions au-dessus.
John Davidson	do		Dundee	10 pour cent de commission sur perceptions, et 2½ sur déboursés. Pas d'autre rémunération.
Chas. Logue	do	600 00	Maniwaki	
L. E. Otis	do	300 00	Pointe-Bleue	
G. E. Cherrier	do	400 00	Caughnawaga	Avec $60 par année pour loyer de bureau.
John McGirr	do	500 00	Oka	
L. F. Boucher	do	400 00	Betsiamits	Avec $100 pour loyer, éclairage et combustible.
J. Gagne	do	50 00	Maria	
O. Drapeau	do	50 00	Cross Point	
H. Vassal	do	200 00	Pierreville	Avec 10 pour cent sur perceptions et 2½ sur déboursés.

TABLEAU A (2)—*Suite.*

Missionnaires recevant des rémunérations du département des affaires des sauvages pour services rendus aux sauvages, jusqu'au 30 juin 1881.

ONTARIO ET QUÉBEC.

Nom.	Résidence.	Appointements annuels.	Religion.	Observations.
		$ cts.		
Rév. L. Trahan	Pierreville	235 00	Catholique romaine	Abénakis de Saint-François.
Rév. V. Larivière	do	140 00	Protestante	do do
Rév. F. Marcoux	Saint-Régis	452 32	Catholique romaine	Iroquois de Saint-Regis. $250 sur ce montant sont payées par les Iroquois de Saint-Régis.
Rév. H. P. Chase	Munceytown	400 00	Protestante	Chippewas de la Thames.
Rév. A. Jamieson	Pointe-Baby	400 00	do	Chippewas de l'île Walpole.
Rév. G. Giroux	Lorette	225 96	Catholique romaine	Hurons de Lorette.
Rév. T. Van de Moortel	Gaspé		do	Micmacs de Gaspé. Pas d'appointements.
Rév. E. H. M. Baker	Tyendinaga	400 00	Protestante	Payé par les Mohawks de la baie de Quinté.
Rév. L. S. Malo	Bécancour		Catholique romaine	Abénakis de Bécancour. Pas d'appointements.
Rév. R. J. Gouvin	Saint-Irénée		do	Pas d'appointements.

TABLEAU A (2)—*Suite.*

Médecins employés par le ministère des affaires des Sauvages jusqu'au 30 juin 1881, indiquant les tribus qu'ils visitent.

Nom.	Nom de la tribu qu'ils visitent.	Appointements annuels.	Observations.
		$ cts.	
J. A. Reed	Batchewana et rivière du Jardin		Service réel d'après compte.
P. H. Spohn	Chippewas de Beausoleil	150 00	
H. Wigle	do Nawash	250 00	
G. H. Corbett	do Rama	100 00	
A. McLaren	do Sarnia		do do
do	do Thames		do do
Alex. Scott	do Sarnia		do do
do	do Thames		do do
John Cascaden	do do		do do
W. S. Scott	do Saugeen	200 00	
— David	do l'île Walpole		do do
— Jackson	do do		do do
Jas. Morrison	do do		do do
Wm. Nollen	Mississaguas d'Alnwick,		do do
P. E. Jones	do de Crédit	250 00	
A. McLaren	Mohawks de la baie de Quinté	250 00	Partie payée par le fonds d'administration.
J. Newton	do do	250 00	do do
R. D. Swisher	Moraves de la Thames	150 00	
R. H. Dee	Six Nations	1,780 00	Les services du médecin résident sont donnés exclusiv. à la tribu ; ce montant comprend les médicaments.
Wm. McCargo	do	500 00	
— Carneau	Rivière Désert		Service réel d'après compte.
P. A. Shee	Micmacs de Gaspé	80 00	Appoint. payés a même le fonds des sauv. de Québec.
V. J. A. Venner		100 00	do do do
L. Beauchamp	Sauvages de Chicoutimi		Service réel par compte.
A. G. Matte	Sauvages du lac Saint-Jean		En charge de l'hôpital à la Pointe Bleue; payé à même le fonds de la province de Québec; service réel d'après compte.
W. S. Francis	Tribus sur l'île Manitouline	1,000 00	Appointements payés à même le fonds d'administration.
Oronhyatekha	Chippewas de la Thames	300 00	do do

TABLEAU A (2)—Liste des officiers et employés du département des affaires des sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1881—*Suite.*

SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom.	Emploi.	Appointements annuels.	Résidence.	Observations.
		$ cts.		
I. W. Powell, M.D	Surintendant-visiteur	3,000 00	Victoria	Avec frais de voyages.
H. Moffat	Surintendant	1,500 00	do	
W. H. Lomas	Agent	1,200 00	Cowichan	
H. Guillod	do	1,200 00	Côte Ouest	Nommé temporairement.
G. Blenkinsop	do	1,200 00	Kwawkewlth	Avec frais de voyages.
P. McTiernan	do	1,000 00	Rivière Fraser	
H. Cornwall	do	1,200 00	Kamloops	
A. E. Howse	do	1,200 00	Okanagan	

NOUVELLE-ECOSSE

John Harlow	Agent	200 00	Rivière à l'Ours	District n° 1, pour les comtés d'Annapolis, Digby, Yarmouth et Shelburne.
J. E. Beckwith	do	25 00	Canning	do n° 2, pour le comté de King.
Rév. Thos. Butler	do	37 50	Caledonia	do n° 3, pour le comté de Queen.
Rév. E. J. McCarthy	do	37 50	Chester	do n° 4, pour le comté de Lunenburg.
Rév. D. C. O'Connor	do	33 33	Bedford	do n° 5, pour le comté d'Halifax.
James Gass	do	16 66	Shubénacadie	do n° 6 "a," pour le comté de Hants.
D. H. Muir	do	16 66	Truro	do n° 6 "b," pour le comté de Colchester.
Dr. A. T. Clark	do	33 33	Parrsboro'	do n° 7, pour le comté de Cumberland.
Rév. R. McDonald	do	100 00	Pictou	do n° 8, pour le comté de Pictou.
Rév. W. Chisholm	do	100 00	Antigonish	do n° 9, pour le comtés d'Antigonish et Guysboro'
Rév. J. McDougall	do	100 00	Ile Rouge	do n° 10, pour le comté de Richmond, C.B.
Rev. D. McIsaac	do	50 00	Rivière des Habitants	do n° 11, pour le comté d'Inverness.

TABLEAU A (2)—LISTE des officiers et employés du département des affaires des sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1881—*Suite.*

SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite.*

NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Appointements annuels.	Résidence.	Observations.
		$ cts.		
Rév. R. Grant	Agent	50 00	Grand Narrows	District n° 12, pour le comté de Victoria (nommé temporairement).
Rév. M. McKenzie	do	100 00	Christmas Island	do n° 13, pour le comté du Cap-Breton.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Chas. Sargeant	Surintendant-visiteur	400 00	Chatham	Surintendant du Nord-Est.
Wm. Fisher	do	300 00	Frédéricton	do Sud-Est.
Moses Craig	Agent	100 00	Perth	Agent pour les comtés de Victoria et Madawaska.
Rév. J. J. O'Leary	Missionnaire	100 00	Tobique	
Rév. J. C. McDevitt	do	200 00	Frédéricton	
Rév. P. W. Dixon	do	100 00	Newcastle	
Rév. W. Morrisey.,	do	100 00	Pointe-du-Chêne	
J. S. Benson, M.D.	Médecin	125 00	Newcastle	

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

John O. Arsenault	Agent	500 00	Ile Lennox	Appointements comme agent.....$200.00 do instituteur. 200.00 Allocation pour frais de voyages... 100.00

TERRITOIRES DU NORD-OUEST, MANITOBA ET KÉWATIN.

Edgar Dewdney	Commissaire des sauvages	3,200 00		
James F. Graham	Surintendant intérimaire, surintendance du Manitoba	1,600 00	Winnipeg	
Elliott T. Galt	Sous-commissaire	1,600 00		
T. Page Wadsworth	Inspecteur des fermes et des agences des Territoires du Nord-Ouest	1,600 00		
E. McColl	Inspecteur des agences des sauvages, surintendance du Manitoba	1,800 00	Winnipeg	
A. McDonald	Agent des sauvages	1,200 00	Qu'Appelle	
W. L. Orde	Commis du commissaire	1,400 00	Lac Plat	
N. T. MacLeod	Agent	1,000 00	Fort-MacLeod	
W. Anderson	do	1,200 00	Edmonton	
H, Reed	do	1,200 00	Battleford	
E. Allen	do	1,000 00	Fort-Walsh	
L. Herchmer	Agent des différentes bandes des traités 2 et 4, et des Sioux de l'Assiniboine	1,000 00	Cr. de la Queue d'Oiseau.	
J. McIntyre	Agent	730 00	Savane	Enseigne aussi l'agriculture.
R. J. N. Pither	do	1,000 00	Fort-Francis	
H. Martineau	do	1,000 00	Pointe-du-Chêne	
A. M. Muckle	do	600 00	Saint-Pierre	
J. Kent	do	400 00	Fort-Alexandre	
George McPherson	do	1,000 00	Assabaskasing	
F. Ogletree	do	600 00	Portage-la-Prairie	
A. Mackay	do	1,000 00	Grands-Rapides	
N. Chastellaine	Interprète	250 00	Fort-Francis	
Dr. J. Kittson	Surintendant médical	700 00	Fort-Walsh	Chirurgiens de la police à cheval du N.-O., les chirurgiens Kennedy et Miller devront recevoir chac. $600 par année dep. le 1er jan. 1881. O.C. 25 mai 1881.
Dr. R. Miller, M.D	Médecin	500 00	Lac Plat	
Dr. George Kennedy	do	500 00	Fort MacLeod.	
C. A. Lawford	Instructeur d'agriculture, ferme n° 1	480 00	Cr. de la Queue d'Oiseau.	
James Johnston	do do 2	730 00	Réserve de Côté	
J. Setter	do do 3	730 00	Lac Croche	
George Newlove	do do 4	730 00	Qu'Appelle	
A. Klein	do do 5	480 00	Buttes de la Lime	A quitté le 31 mars ; la ferme est en charge d'un aide.
James Scott	do do 6	730 00	Buttes du Tondre	
J. J. English	do do 7	730 00	Crique de l'Érable	
J. Tomkins	do do 8	730 00	Lac aux Canards	
W. A. Loucks	do do 9	730 00	Prince-Albert	
George Chaffey	do do 10	730 00	Carleton	
C. D'Aunais	do do 11	730 00	Buttes de l'Aigle	
S. Ballendine	do do 12	600 00	Rivière à la Bataille	
D. L. Clink	do do 13	480 00	Crique au Brochet	
P. J. Williams	do do 14	730 00	Fort Pitt	
J. Delaney	do do 15	730 00	Lac aux Grenouilles	
E. Higgins	do do 16	730 00	Lac à la Selle	
W. O'Donnell	do do 17	480 00	Lac la Nonne	

TABLEAU A (2)—Liste des officiers et employés du département des affaires des sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1881—*Fin.*

SERVICE EXTÉRIEUR—*Fin.*

TERRITOIRES DU NORD-OUEST, MANITOBA ET KÉWATIN—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Appointements annuels.	Résidence.	Observations.
		$ cts.		
S B. Lucas	Instructeur d'agriculture, ferme n° 18	730 00	Buttes de la Paix	
D. McDougall	do do 19	730 00	Morleyville	
J. Norrish	do do 20	730 00	Traverse des Pieds-Noirs.	
C. Kettles	do do 21	730 00	Réserve des Piégânes	
J. McDougall	do do 22	730 00	Réserv. des Gens du Sang	
Samuel Bruce	do do 23	730 00	Crique Pincher.	
J. J McHugh	do do 24	730 00	Crique du Poisson	
A. Cameron	do do 25	480 00	Montagne de l'Orignal	
J. A. Grant	do do 26	540 00	Réserve des Sarcis	

DÉPARTMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

LE TABLEAU "B" COMPREND LES SOIXANTE-DEUX ÉTATS SUIVANTS.

RÉSUMÉ DU BILAN, indiquant l'état du FONDS DES SAUVAGES le 30 juin 1881 ; les sommes qui y ont été ajoutées et deduites pendant l'année 1880-81 ; et les balances restant à l'avoir des diverses tribus et fonds le 30 juin 1881.

Balances à l'avoir des diverses tribus et fonds le 30 juin 1880				REVENU — Pouvant être distribué durant l'année 1880-81 (avec balance à l'avoir de l'intérêt)						Total du revenu 1880-81	NOM DE LA TRIBU ET DÉNOMINATION DE FONDS	DÉPENSES — Par certificats		Par transferts		Dépense totale, 1880-81	Balance à l'avoir des diverses tribus et fonds le 30 juin 1881			
								Placé à l'avoir du capital, et ne pouvant être distribué												
Total des balances	A l'avoir du capital	Au debit de l'interêt	A l'avoir de l'interêt	Provenant de l'intérêt accru durant l'année	Provenant des crédits Réalisable	Provenant des loyers, amendes, et remboursements	Provenant de transferts d'autres comptes à l'avoir de l'intérêt	Provenant de transferts d'autres comptes à l'avoir du capital	Provenant de la vente de terre, pierre, bois, etc			Imputables sur le capital	Imputables sur l'intérêt ou la distribution	De l'avoir du capital	De l'avoir de l'intérêt		A l'avoir de l'intérêt	Au debit de l'intérêt	A l'avoir du capital	Total des balances
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)			(1)	(2)	(3)	(4)					
$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	*Ontario*	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
11,000 96	10,945 17	...	185 00	7 56		28 67	10 62		257 12	1,446 97	Sauvages de Batchewana		717 05	75 71	92 67	882 84	2 84		11,105 58	11,475 02
51,225 19	5,000 98		617 21	2,779 72		8 00			1,905 71	4,741 33	Chippewas de Beausoleil		2,791 62	395 58	6 55	2,987 75	61 68		51,561 11	53,481 14
292,114 44	288,421 84		3,312 00	17,203 12		19 75			10,155 17	25,408 04	do Nawash	2,121 93	15,801 80	1,015 51	2 41	18,217 17	777 74		295,767 57	296,545 31
31,901 40	30,575 94		2,015 00	2,147 00		31 58			997 91	3,696 22	do Rama		2,656 81	99 39	6 12	2,761 01	612 50		31,600 89	32,213 39
172,111 22	171,008 18		1,105 84	9,967 60				312 30	8,831 84	18,215 24	do Sarnia	1,531 09	8,817 06	891 69		11,239 78	1,329 88		177,571 1	177,901 04
2,101,177	2,091,115		7,062 84	12,254		4			7,225 31	19,529 11	do Saugeen	46 15	12,202 91	722 77	2 93	12,968 76	2,855 16		2,098,291	2,101,146 45
12,010 14	11,095		275 13	1,128		2 87			916 32	2,128 31	do Rama, Serpent		1,221 88	91 67	6 12	1,316 71	272 05		11,275	11,547 30
19,685 2	19,112 24		6 79	1,000 24		25 00			575 37	4,206	do Thames		3,715 50	724 81	75 00	4,520 31	196 53		19,687 94	19,884 47
5,556 15	5,518 68		6 47	1,022 03		399 7	400 00		2,175 40	6,200 25	do Walpole		1,641 42	247 58	21 04	4,085 00	731 60		61,126 91	61,858 50
1,000 66	1,082		4	50 36		100 00			80 51	302 87	Bande du Fort-William		31	8 95	1 20	41 75		117 11	1,111	1,228 78
907 00	887 86		19 14	15		10 00				55 36	Sauvages de la rivière des Français						71 50		887 86	959 36
28,935 80	28,451 77		485 03	1,116 81		250 18	75 00		542 02	2,384	Sauvages de la rivière du Jack	509 46	1,905 84	54 21	9 30	2,478 81	450 11		28,901	29,000 11
1,909 81	1,975 04		24 74	59 96						99 96	Sauvages de Henley s Inlet		59 76			59 76	24 69		1,975 01	2,000 70
10,858 81	10,573 55		235 26	540 41		88 00				628 44	Sauvages du lac Nipissingue		640 50		6 28	646 87	217 83		10,573 55	10,791 38
189 75	146 39		43 36	9 52						9 52	Sauvages de l'île Manitoulin (non concédé)						52 88		146 39	199 27
529 67	346 29		182 38	26 41		27 00				53 41	Sauvages Meganatteawan				1 62	1 62	234 20		346 29	580 49
80,831 64	79,775 79		1,055 85	4,241 56		61 00			2,516 56	6,854 32	Mississagons d'Alnwick	88 75	4,351 67	271 66	2 84	4,715 92	988 10		81,051 93	82,940 03
119,564 67	118,456 86		1,107 81	6,545 24		118 35			1,448 95	8,112 54	do Credit		6,541 18	144 90		6,686 08	1,257 24		119,760 91	120,988 15
56,002 40	56,229 64		602 76	2,845 12		2 50			23 30	2,870 92	do lacs Rice et à la Vase		2,847 87	2 53		2,850 18	622 52		56,250 64	56,873 14
11,655 96	11,544 57		111 39	582 76		630 00			41 95	1,254 71	do Saugeen		835 96	4 20	37 80	877 96	450 19		11,582 32	12,032 51
112,348 68	111,222 40		976 22	6,017 14		320 00			3,684 15	10,021 49	Mohawks de la baie de Quinte	1,267 75	6,185 50	398 44	12 50	7,783 99	1,165 86		112,320 42	113,486 18
156,403 22	154,737 74		1,665 48	7,991				50 00	1,150 00	9,171 15	Moraves de la Thames		7,021 08	84 44	1,000 00	8,105 52	1,685 60		156,785 45	158,471 05
2,692 31	2,658 99		33 32	174 00						174 00	Munsees de la Thames		159 27			159 27	8 65		2,658 99	2,667 64
75,451 97	74,737 15		714 82	3,772 60		474 20	116 25		15,867 92	20,230 97	Ojibbeways et Ottawas de l'île Manitoulin	13 00	3,842 20	1,626 70	23 75	5,921 04	1,211 62		89,148 28	89,359 90
52,720 71	48,000 00		4,720 71	2,936 00	3,777 72	100 00				11,513 72	Ojibbeways du lac Huron		10,784 05		116 25	10,900 30	5,334 1		48,000 00	53,334 13
42,592 61	40,000 00		2,592 61	2,129 04	5,222 28					7,351 02	do lac Supérieur		6,862 80			6,862 80	2,681 71		40,000 00	43,681 71
3,062 32	3,031 81		30 48	153 12		15 00			302 27	1,070 89	do rivière Mississagua		145 32	88 00		233 32	53 78		3,846 11	3,899 89
320 00	280 04		41 86	16 04		22 50		40 00		78 54	Ojibbeways de la Thames	40 00	44 87			84 87	34 53		280 04	314 57
34,054 96	31,881 81		973 16	1,732 72		77 00	25 00	56 00	4,720 91	6,684 63	Sauvages de l'île Parry	50 00	1,715 91	478 99	50 00	2,294 90	811 17		32,596 72	33,407 89
2,880 10	2,872 00		48 01	104 00		15				219 01	Pottawattamies de l'île Walpole		224 76			224 76	42 85		2,847	2,890 97
929 03	918 67		12 36	49 06		10 00			572 24	642 19	Sauvages de la rivière au Serpent		49 84	7 52		57 35	52 49		1,131 69	1,184 17
788,658 98	779,168 10		9,490 88	45,035		287 18		10,010 00	1,194 87	66,177 63	Six Nations de la Grand-Rivière	625 00	36,155 46	419 49	10,000 00	46,953 85	9,288		792,[illegible] 58	811,905 76
2,652 80	2,612 00		40 80	142		8 00			1,500 10	1,650 94	Sauvages Sauvages		140 28	150 91		291 19	41		3,921 10	4,021 62
2,969 02	2,872 15		96 87	144 44						144 44	Sauvages de la rivière Ste Espagnole		142 08			142 08	5 84		2,842 15	2,848 02
7,881 20	7,805 52		78 77	91 50					1,552 92	1,747 42	Sauvages de la rivière Thessalon	30 00	74 42	135 70		500 12	56 72		8,305 14	8,361 86
914 14	900 00		14 14	51 72						51 72	Toobonnenai et sa bande		55 18			55 18	11 68		900 00	911 68
905 97	796 16		19 81	15 52		14 95			821 74	852 07	Sauvages de la rivière du Poisson Blanc		71 59	82 17		111 17	17		1,425 72	1,442 57
69,827 59	68,938 58		889 01	3,148 16		200 00	200 00	200 00	1,792 21	6,040 37	Wyandottes d'Anderdon	5,000 00	424 87	179 22	400 00	9,104 05	824		65,861 87	66,685	
											Québec.									
994 66	869 13		107 53	42 76		457 95				510 71	Abenakis de Saint-François		472 27		37 48	509 75	111		869 13	1,007 62
331 00	316 00		15 00	16 00						16 00	do Bécancour						32 00		316 00	348 00
1,221 70	1,243 02		78 67	66 12						66 12	Amalecites de l'île Verte et Viger		9			9 50	1		1,243 02	1,254 52
142 24	134 43		8 81	7 12						7 12	Sauvages du lac Doré		2 00			2 00	1		134 43	135 43
106 93	84 20		22 73	20 32		117				137	Hurons de Lorette				7 06	7 06	153		84	237 76
11,189	10,905		283 19	569 84		112 10			671 26	1,377 20	Iroquois de Caughnawaga		1,322 54	67 43	100 22	1,590 18	46		11,521	11,567
30,201 55	29,882 74		318 81	1,777		2,995	147		60	4,984	Iroquois de Sainte-Régis		3,012	5	179 72	3,197	2,147		29,637 11	31,784
1,002	960		41	65 52					30 10	95	Sauvages du lac Saint-Jean		793	3 41		796		181 18	97	278
1,352 46	1,[illegible] 67		29 81	71 68		9 18				80	Sauvages du lac de Des Milles Lacs				0 58	0 58	170		1,[illegible]	1,342
1,015 76	2,345 96		669	152		60 00				212	Sauvages [illegible], du haut de l'Ottawa				1 50	1 50	9		2 45	2,348
10,049 20	9,151 94		797	1	89	653			743	2,682	Sauvages de la rivière Désert		1,958	76	12	2,047	51		9,151	9,201
											Colombie-Britannique									
5,066 22	5,066 22			233		3				236 02	Sauvages de la Colombie-Britannique	107 89		21 18		129			5,102	5,102
											Manitoba et Territoires du Nord-Ouest									
12 09	312 09			17 16					2,442	2,459	Sauvages du Manitoba et du Territoire du Nord-Ouest	128 35		22 68		651 03			2,271	2,259
											Nouvelle-Ecosse									
1,428 81	1,418 81			71 44					11 51	182 95	Sauvages de la Nouvelle-Ecosse	1,065 80		10		1,076 10			560	560
											Nouveau-Brunswick.									
1,458 05	1,458 05			72 88					169 60	242 48	Sauvages du Nouveau-Brunswick	91 90		12 16		104 06			1,596	1,596 47
2,561 06	2,567 28	6 22		138 08					575 68	713 76	Sauvages de Tobique	213 68	92	7 57		313	24		2,571	2,595
											Ile du Prince-Edouard									
50 24	50 24			1						1 12	Sauvages de l'Ile du Prince-Edouard								51	51 36
											Fonds appartenant à l'Ontario									
1,000 28	955 06		45 22	51 72						51 72	Canard, Ind						3 00		955	958
2,531 37	2,500 00		31 37	126 00						126 00	Manville, Nat		126 32			126 32			2,500	2,500
1,518 83	1,500 00		18 83	75 00						75 00	Manace James		75 00			75 00	18 83		1,500	1,518 83
2,025 34	2,000 00		25 34	101 24						101 24	Walpole, William		101 27			101 27			2,000	2,025
											Fonds appartenant à Québec									
51,554 30	49,185 72		1,368 58	2,464 72	1,140 00			270 00		3,874 72	Fonds [illegible] Sauvages de la province de Québec		3,874 62			3,874 62	1 48		49,186	49,187
											Fonds communs à Ontario et Québec									
108,700	106,[illegible]	572 19		6,011 41	1,[illegible]	321	8,[illegible] 40			11,777	Fonds [illegible] instituts de [illegible]	800 00	57,[illegible]		5 00	58,[illegible]			115,[illegible]	115,[illegible]
4,011	3,[illegible]		301	347		145 21			40	533	Fonds [illegible]	493	181 85	16	10	702		1,[illegible]	3,[illegible]	3,[illegible]
1,500	1,500									1,500	Fonds [illegible] Sauvages	1,500	1,500			1,500				
115,195 14	112,[illegible]		2,[illegible]	7,181	5,000	20				12,[illegible]		2,[illegible]	207,185							
3,039,[illegible]	1,002,[illegible]	17,[illegible]	4,843	164,[illegible]	25,000	13,[illegible]	9,[illegible]	11,[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881

ROBT. SINCLAIR,
Comptable, Affaires des Sauvages

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant general des Affaires des Sauvages

TABLEAU B.—*Suite.* N° 1.

DT. SAUVAGES DE BATCHEWANA en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants—					
Salaire du chef Nubenagooching		100 00	Balance, 30 juin 1881	10,905 17	185 69
			Ventes de terres et de bois de construction	557 12	
			Loyers perçus		284 49
Divers paiements.			1er versement sur remise du montant avancé en 1879 pour graines		50 80
Coût des médicaments		31 72	Intérêt sur capital placé		554 56
Soins médicaux		9 50			
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	55 71	17 07			
Distribution des intérêts		648 81			
Balance, 30 juin 1881	11,406 58	268 44			
	11,462 29	1,075 54		11,462 29	1,075 54
			Balance, 30 juin 1881	11,406 58	268 44

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 2.

DT. CHIPPEWAS DE BEAUSOLEIL en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants:—		
Salaires.		
Noah Assance, chef	.....	50 00
John Assance do	.....	50 00
Allen Salt, secrétaire et interprète	.....	50 00
P. H. Spohn, médecin	.....	150 00
Pension.		
James Assance	.....	25 00
Divers paiements.		
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	195 58	0 53
Distribution des intérêts	.....	2,466 62
Balance, 30 juin 1881	55,370 11	613 68
	55,565 69	3,405 83

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	53,609 98	617 21
Ventes de terres et de bois de construction	1,955 71	.....
Loyers perçus	.....	8 90
Intérêt sur capital placé	.....	2,779 72
	55,565 69	3,405 83
Balance, 30 juin 1881	55,370 11	613 68

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 3.

DT. CHIPPEWAS DE NAWASH en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants:—	$ cts.	$ cts.
Appointements.		
Wm. McGregor, chef		100 00
Wm. Angus, second chef		50 00
F. Lamorandière, secretaire et interprète		150 00
James Toman, conseiller		20 00
D. Elliot do		20 00
Jos. Wabazee do		20 00
P. J. Kegedonce, pension		50 00
Widow Jas. Nawash do		20 00
do Luke Snake do		20 00
Thos. Koseyah, aîné do		20 00
Mary Jones do		20 00
Veuve John Thomas do		12 48
M. John Smith do		20 00
Mary McGregor do		20 00
D. Johnson, messager		20 00
Jos. Waboozee do		20 00
Veuve Thomas Macquinah, sacristain		25 00
John Akiwenzie do		12 48
Jos. Wahbahdick, pour trois orphelins		37 48
Hiram Wigle, M.D., médecin		56 60
Bella C. Simpson, instituteur		150 00
D. Craddock do		200 00
Peter Elliott do		50 00
James Keatly do		75 00
Divers paiements.		
Paul et fils, devis et inspection de la nouvelle maison du conseil	197 80	
Cie de construction et manufacturière de Meaford, pour construire la maison du conseil	1,750 00	
A reporter	1,947 80	1,189 04

——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	288,821 84	3,312 60
Ventes de terres et de bois de construction	10,155 17	
Loyers		49 75
Intérêt sur capital placé		15,203 12
A reporter	298,977 01	18,565 47

TABLEAU B—*Suite.* N° 3.

DT. CHIPPEWAS DE NAWASH en compte avec le département des affaires des sauvages.—*Fin.* AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Report	1,947 80	1,189 04	Report	298,977 01	18,565 47
Rice, Lewis et fils, cloche pour la maison du conseil.	135 00				
Diverses personnes, améliorations aux terrains	71 00				
John Elliott, partie de remboursement à compte d'intérêt payé par erreur	27 79				
H. W. Lessor, remboursement de droits payés par erreur	12 34				
L. Vankoughnet, payé au ministère de la marine et des pêcheries pour permis de pêche pour 1881	.....	25 00			
Distribution des intérêts	.....	13,790 76			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	1,015 51	2 93			
Balance	295,767 57	3,557 74			
	298,977 01	18,565 47		298,977 01	18,565 47
			Balance, 30 juin 1881	295,767 57	3,557 74

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 4.

DT. CHIPPEWAS DE RAMA en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants:					
J. B. Naningishkung, chef	.....	75 00	Balance, 30 juin 1880	50,705 94	595 46
G. H. Corbett, médecin	.....	100 00	Ventes de terres et de bois de construction	997 94	
			Intérêt sur capital placé	.....	2,637 00
			Loyer perçu	.....	11 28
Divers paiements.					
Elisha Sandy, secrétaire	.....	3 00			
John Young, frais d'inhumation d'un enfant	.....	4 00			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	99 80	0 43			
Distribution des intérêts	.....	2,448 81			
Balance, 30 juin 1881	51,604 08	612 50			
	51,703 88	3,243 74		51,703 88	3,243 74
			Balance, 30 juin 1881	51,604 08	612 50

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINTLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 5.

DT. CHIPPEWAS de SARNIA en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :		
Appointements.		
John Sumner, chef		100 00
Wilson Jacob do		30 00
Elijah George do		30 00
Jos. Wawanosh do		30 00
Silas Waubemong do		30 00
Wm. Wawanosh, interprète		125 00
do secrétaire		100 00
Robert George, aumônier		50 00
Sampson Jackson do		10 00
John Johnson do		10 00
James Wawanosh, messager		30 00
Amelia Weaver, instituteur		62 50
Adam Kiyoshk do		218 75
Moses Wacocosh do		37 50
Pensions.		
Mme J. Wawanosh		125 00
Mme D. B. Wawanosh		100 00
Wm. Wawanosh		150 00
Divers déboursés.		
Provisions pour les malades, etc		1,099 04
Soin médicaux et médicaments		189 78
Livres d'école, etc		22 35
Arpentage des chemins		6 00
Dépenses se rattachant au grand conseil		56 00

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	171,006 48	1,105 84
Ventes de terres et de bois de construction	9,174 14	
Intérêt sur capital placé		9,007 60
Amendes perçues		25 00

Réparations à la maison de l'instituteur	.....	35 00			
Don pour l'achat d'un orgue	.....	50 00			
Chemin de fer Grand-Occidental, pour const. de traverse sur la rue Albert, dans la v. de Sarnia	.....	139 04			
Travaux aux fossés	264 50				
Allocation pour amélioration de terrain	3,278 00				
Distribution des intérêts	.....	5,972 60			
Commission sur perceptions, portée au compte du fonds d'administration	886 19				
Balance, 30 juin 1881	175,751 93	1,329 88			
	180,180 62	10,138 44		180,180 62	10,138 44
			Balance, 30 juin 1881	175,751 93	1,329 88

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général des affaires des sauvages

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 6.

DT. SAUVAGES CHIPPEWAS DE SAUGEEN en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants:	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Appointements.			Balance, 30 juin 1880	230,403 88	2,756 89
H. H. Madwayosh, chef		100 00	Ventes de terres et de bois de construction	7,185 18	
John Kadahgegwon do		100 00	Perception de loyers		49 75
Fred Wabazee, conseiller		12 00	Intérêt sur capital placé		12,254 36
John George do		12 00			
D. Azhewahsegai do		12 00			
Richard Noon do		12 00			
Joshua Madwishwind, conseiller		12 00			
William Simon, sacristain		50 00			
David Root do		30 00			
Peter John, messager		12 00			
Ralph Johnston do		12 00			
M. B. Madwayosh, secrétaire et interprète		200 00			
W. S. Scott, médecin		180 00			
Isabella McIver, institutrice		200 00			
Pensions.					
Jane Wegwoss		25 00			
Enfant de H. S. Jones		50 00			
Divers déboursés.					
Distribution des intérêts		11,183 91			
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	722 77	2 93			
Balance, 30 juin 1881	236,866 29	2,855 16			
	237,589 06	15,061 00		237,589 06	15,061 00
			Balance, 30 juin 1881	236,866 29	2,855 16

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

TABLEAU B—*Suite.* N° 7.

DT. CHIPPEWAS DE L'ILE AU SERPENT en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—			Balance, 30 juin 1880	23,415 01	275 13
Thos. Bigcanoe, chef		80 00	Ventes de terrains et de bois de construction	916 32	
			Intérêt sur capital placé		1,218 20
Divers paiements.			Loyer		3 82
Noah Snake, services comme gardien de l'église, six mois		12 50			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	91 63	0 22			
Distribution des intérêts		1,182 38			
Balance, 30 juin 1881	24,239 70	272 05			
	24,331 33	1,497 15		24,331 33	1,497 15
			Balance, 30 juin 1881	24,239 70	272 05

L. VANKOUGHNET.
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 8.

DT. CHIPPEWAS DE LA THAMES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants:—		
Appointements.		
John Henry, chef et interprète		100 00
Joseph Fisher, conseiller		12 00
John Henry do		12 00
Nelson Beaver do		12 00
James Fox do		12 00
Jos. French do		12 00
Joseph Fisher, instituteur		200 00
A. A. Jones do		200 00
Jacob Henry do		200 00
Adam Halfday, messager		30 00
Ephraim Turner do		30 00
Noah Fox do		25 00
John Tomigo, pension		20 00
George King do		20 00
Isaac M. Cady, garde-forestier		20 00
D. Sinclair, M.D.		50 00
Divers paiements.		
A. McLaren, M D., soins		81 35
John Cascaden, M.D. do		131 85
J. G. Begg, approvisionnements		116 66
McGreggor Frère		116 67
Allocation aux commissaires des écoles		24 00
J. Cosford, réparations au cimetière		7 50
do cercueils		48 00
James Fox, bois pour l'école		26 00
do poële do		15 00
Thos. Crow, réparations à l'école		45 00

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	69,232 43	352 79
Ventes de terres et de bois de construction	63 07	
Intérêt sur capital placé		3,609 24

Nelson Beaver, enseignement aux enfants	.....	6 00			
Distribution des intérêts	.....	2,192 47			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	57 54				
Moraves de la Thames, transfert du montant porté à leur crédit par erreur	160 00				
Balance	69,077 96	196 53			
	69,295 50	3,962 03		69,295 50	3,962 03
			Balance, 30 juin 1881	69,077 96	196 53

L. VANKOUGNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 9.

DT. CHIPPEWAS DE L'ILE WALPOLE en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—					
Salaires.			Balance, 30 juin 1880	58,898 68	638 47
Joshua G. Bird, chef		30 00	Ventes de terres et de bois de construction	2,475 80	
James Saugee do		20 00	Loyers		509 37
Joseph Kowsod do		20 00	Intérêt sur capital versé		3,022 08
H. P. Johnston do		20 00			
James Penahsheance, messager		36 00			
Phillip Kiyoshk do		36 00			
Charles Kiyoshk do		50 00			
James Cameron, instituteur		75 00			
Divers paiements.					
Allocation aux agents voyers		14 00			
Frais judiciaires		10 25			
Frais funéraires		171 79			
Coût de la protection des terrains de chasse		61 97			
Approvisionnements aux malades et nécessiteux		459 41			
Fournitures pour écoles		16 34			
Papeterie, frais de port, etc		8 38			
Soins médicaux		91 55			
Frais se rattachant à la dispute entre les Sauvages soumis au traité et ceux qui ne le sont pas		60 00			
Distribution des intérêts		2,433 63			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fond d'administration	247 58	24 00			
Balance, 30 juin 1881	61,126 90	531 60			
	61,374 48	4,169 92		61,374 48	4,169 92
			Balance, 30 juin 1881	61,126 90	531 60

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

TABLEAU B—*Suite.*

N° 10.
Av.

Dt. BANDE DE FORT-WILLIAM, en compte avec le département des affaires des sauvages.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :					
Un joug et une chaîne		6 25	Balance, 30 juin 1880	1,062 33	4 33
Une paire de bœufs		143 00	Vente de bois de construction	89 51	
Distribution des intérêts		184 35	Loyer		60 00
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	8 95	1 20	Amendes pour maraudage		100 00
			Intérêt sur capital placé		53 36
Balance, 30 juin 1881	1,142 89		Balance, 30 juin 1881		117 11
	1,151 84	334 80		1,151 84	334 80
Balance, 30 juin 1881		117 11	Balance, 30 juin 1881	1,142 89	

L. VANCOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 11.

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE DES FRANÇAIS en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1881	887 86	74 50	Balance, 30 juin 1881	887 86	19 14
			Loyers perçus		10 00
			Intérêt sur capital placé		45 36
	887 86	74 50		887 86	74 50
			Balance, 30 juin 1881	887 86	74 50

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 12.

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE AU JARDIN en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants:	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Salaires.			Balance, 30 juin 1880	28,451 77	485 03
			Ventes de terres et de bois de construction	542 02	
Chef Augustin		112 50	Loyer perçu		171 00
do Pequetchenene		60 00	Remboursement du montant avancé pour l'achat de grain de semence		149 38
Divers déboursés.			Intérêt sur capital placé		1,446 84
Soins médicaux et médicaments		42 23			
Assurance de l'entrepôt		10 00			
Bois pour l'école		9 00			
Remboursement du montant surpayé pour un lot vendu, rivière au Jardin	99 46				
Montant payé au commissaire des terres de la couronne, Toronto, pour améliorations aux chemins sur la réserve	500 00				
Distribution des intérêts		1,659 11			
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	54 21	9 30			
Balance, 30 juin 1881	28,340 12	350 11			
	28,993 79	2,252 25		28,993 79	2,252 25
			Balance, 30 juin 1881	28,340 12	350 11

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 13.

DT. SAUVAGES DE HENVEY'S INLET en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Distribution des intérêts	.....	99 76	Balance, 30 juin 1880	1,975 04	24 79
Balance, 30 juin 1880	1,975 04	24 99	Interêt sur capital placé	.....	99 96
	1,975 04	124 75		1,975 04	124 75
			Balance, 30 juin 1880	1,975 04	24 99

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 14.

DT. SAUVAGES DU LAC NIPISSINGUE en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—					
Distribution des intérêts	.....	640 59	Balance, 30 juin 1880	10,573 55	235 26
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	.....	5 28	Loyers	.....	88 00
Balance, 30 juin 1881	10,573 55	217 83	Intérêt sur capital placé	.....	540 44
	10,573 55	863 70		10,573 55	863 70
			Balance, 30 juin 1881	10,573 55	217 83

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 15.

DT. SAUVAGES DE L'ILE MANITOULINE (partie non concédée) en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1881	146 39	52 88	Balance 30 juin 1880	146 39	43 36
			Intérêt sur capital placé	.....	9 52
	146 39	52 88		146 39	52 88
			Balance, 30 juin 1881	146 39	52 88

L. VANKOUHGNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 16.

DT. SAUVAGES DE MEGANATTEWAN, en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—			Balance, 30 juin 1880	346 39	182 38
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration		1 62	Loyers perçus		27 00
Balance, 30 juin 1881	346 39	234 20	Intérêt sur capital placé		26 44
	346 39	235 82		346 39	235 82
			Balance, 30 juin 1881	346 39	234 20

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* No 17.

DT. SAUVAGES MISSISSAGUAS D'ALNWICK en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	$ cts.	$ cts.
Salaries.		
Mitchell Chubb, chef	.....	100 00
Wm. Crow, secrétaire	.....	48 00
Thos. Marsden, conseiller	.....	24 00
Jas. Marsden, do	.....	24 00
Hiram Beaver, do	.....	24 00
Joshua Blaker, do	.....	24 00
Joseph Beaver, sacristain	.....	40 00
Mary Ann Crow, organiste	.....	20 00
George Harper, perception de loyers	.....	40 00
Divers paiements.		
Paul et fils, services comme architecte *in re* la maison d'école	88 75	.....
Wm. Nollen, M.D., soins médicaux	.....	62 50
Wm. Plummer, dépenses en visite à la réserve	.....	17 40
Distribution des intérêts	.....	3,947 77
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	251 66	3 84
Balance, 30 juin 1881	81,951 94	988 10
	82,292 35	5,363 61

——	Capital.	Intérêt.
	$ cts	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	79,775 79	1,055 85
Ventes de terres et de bois de construction	2,516 56	.....
Loyers perçus	.....	64 00
Intérêt sur capital placé	.....	4,243 76
	82,292 35	5,363 61
Balance, 30 juin 1881	81,951 94	988 10

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

TABLEAU B—*Suite.* N° 18.

DT. MISSISSAGUAS DE CRÉDIT en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—		
Appointements.		
P. E. Jones, chef	.....	177 78
Chas. Herchimer, chef et interprète	.....	100 00
P. E. Jones, médecin	.....	250 00
James McLean, garde-forestier	.....	100 00
James Tobico, sacristain	.....	25 00
James A Wood, messager	.....	25 00
Alex. Scott, instituteur	.....	350 00
Pensions.		
David Sawyer	.....	111 11
James Keshego	.....	25 00
Veuve Cheechock	.....	25 00
do Herchimer	.....	25 00
do Young	.....	25 00
do Wilson	.....	25 00
do Second	.....	25 00
do Wabaneeb	.....	25 00
Divers paiements.		
Approvisionnements	.....	350 59
Frais de port	.....	13 16
Support des orphelins	.....	10 00
Frais de délégation	.....	14 00
Réparations aux bâtiments	.....	22 00
Dépenses se rattachant à feue Margaret Fox	.....	148 51
A reporter	.....	1,872 15

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	118,456 86	1,107 81
Ventes de terres	1,448 95	.....
do de paniers	.....	32 45
Intérêt sur capital placé	.....	6,545 24
A reporter	119,905 81	7,685 50

TABLEAU B—*Suite.* N° 18.

DT. MISSISSAGUAS DE CRÉDIT en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Report	.....	1,872 15	Report	119,905 81	7,685 50
Frais funéraires	.....	104 00			
Frais judiciaires	.....	149 77			
Pertes par l'incendie	.....	42 50			
Divers	.....	43 58			
Distribution des intérêts	.....	4,246 28			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	144 90	.....			
Balance	119,760 91	1,227 22			
	119,905 81	7,685 50		119,905 81	7,685 50
			Balance, 30 juin 1881	119,760 91	1,227 22

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

N° 19.
Av.

TABLEAU B—*Suite.*

DT. MISSISSAGUAS DES LACS RICE ET À LA VASE en compte avec le département des affaires des sauvages.

—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants:—	$ cts.	$ cts.
Salaires.		
Joseph Whetung, chef		25 00
M. G. Pandash do		25 00
Robt. Pandash, conseiller		4 00
James Howard do		4 00
Robt. Soper do		4 00
John Rice, secrétaire et interprète		20 00
John Taylor, sacristain		20 00
R. B. Crow do		25 00
James Loucks, messager		10 00
Pensions.		
Mme Nogee		13 00
Polly Nangun		10 00
Wm. Elm		5 00
Divers paiements.		
Distribution des intérêts		2,680 35
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	2 33	
Balance, 30 juin 1881	56,260 61	662 53
	56,262 94	3,507 88

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	56,239 64	662 76
Ventes de terrains	23 30	
Intérêt sur capital placé		2,845 12
	56,262 94	3,507 88
Balance, 30 juin 1881	56,260 61	662 53

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 20.

DT. MISSISSAGUAS DE SCUGOG en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Salaires.			Balance, 30 juin 1880	11,544 57	111 39
			Ventes de terres et de bois de construction	41 95	.....
Le chef Johnston	.....	50 00	Loyers perçus	.....	630 00
			Intérêt sur capital placé	.....	582 76
Divers paiements.					
Distribution des intérêts	.....	785 96			
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	4 20	37 80			
Balance, 30 juin 1881	11,582 32	450 39			
	11,586 52	1,324 15		11,586 52	1,324 15
			Balance, 30 juin 1881	11,582 32	450 39

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 21.

DT. MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTÉ en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants:	$ cts.	$ cts.
Salaires.		
Sampson Green, chef		40 00
A. Culbertson do		24 00
Wm. Powles do		24 00
Wm. Green do		24 00
Samuel Loween, sacristain		20 00
Rév. E. H. M. Baker, missionnaire		400 00
J. Newton, M.D., médecin		100 00
A. McLaren, M.D., do		100 00
Joel Johnston, chef		24 00
A. P. Brant do		24 00
Thomas Green do		24 00
Alex. Loft, secrétaire		40 00
Eliza Downs, institutrice		112 50
Elizabeth Blanchard, institutrice		150 00
T. L. Garratt, instituteur		187 50
Jane McCullough, institutrice		62 50
Susan Breault		37 50
Pensions.		
Mme Powles Claus		24 00
Mme Dennis Sero		24 00
A. Maracle		24 00
Peggy Spool		24 00
Divers.		
Reparations aux bâtiments		24 00
do aux pupitres d'écoles		3 00
A reporter		1,517 00

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	111,272 46	976 22
Ventes de terrains et de bois de construction	3,684 05	
Loyers et amendes		320 00
Intérêt sur capital placé		6,017 44
A reporter	111,956 51	7,313 66

TABLEAU B—*Suite.*

DT. MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTÉ, en compte avec le département des affaires des sauvages.—*Fin.* AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Report		1,517 00	Report	111,956 51	7,313 66
Bois pour l'école		17 31			
Balais pour l'école		0 50			
Services de constable		4 00			
Frais funéraires		25 00			
Réparations aux églises	1,267 75				
Distribution des intérêts		4,571 69			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	368 44	12 30			
Balance, 30 juin 1881	113,320 32	1,165 86			
	114,956 51	7,313 66		114,956 51	7,313 66
			Balance, 30 juin 1881	113,320 32	1,165 86

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.*

N° 22.

DT. MORAVES DE LA THAMES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	cts.
Les paiements suivants :—		
Salaires.		
C. M. Stonefish, chef		60 00
Joshua Jacobs, do		20 00
F. E. Wampum, do		50 00
Isaac Hill, do		20 00
Joseph Pheasant, do		20 00
R. D. Swisher, médecin		150 00
E. D. Edwards, instituteur		350 00
Diverses déboursés.		
Frais funéraires		137 50
Approvisionnements aux malades et nécessiteux		263 35
McLaren frère, loyer du bureau		28 50
Transfert au capital de la somme empruntée pour défrayer les dépenses se rattachant à la petite vérole		1,000 00
Distribution des intérêts		5,871 73
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	84 44	
Balance, 30 juin 1881	156,785 45	1,685 60
	156,869 89	9,656 68

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	154,737 74	1,665 48
Ventes de terres et de bois de construction	1,004 40	
Remboursement à compte de la somme payée pour farine fournie par Mason	127 75	
Transfert de l'intérêt de la somme empruntée pour défrayer les dépenses occasionnées par la petite vérole	1,000 00	
Intérêt sur le capital versé		7,991 20
	156,869 89	9,656 68
Balance, 30 juin 1881	156,785 45	1,685 60

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 23.

DT. MUNSEES DE LA THAMES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—			Balance, 30 juin 1881	2,658 99	33 32
Scobie Logan, intituteur, appoint. pour 6 mois	.....	25 00	Intérêt sur capital placé	.....	134 60
Distribution des intérêts	.....	134 27			
Balance, 30 juin 1881	2,658 99	8 65			
	2,658 99	167 92		2,658 99	167 92
			Balance, 30 juiu 1881	2,658 99	8 65

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 24.

DT. OJIBBEWAS ET OUTAOUAIS DE L'ILE MANITOULINE en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—			Balance, 30 juin 1880	74,737 15	714 82
Dépenses se rattachant à la coupe du bois	.....	18 25	Ventes de terrains et de bois de construction	15,827 92	
Coût des médicaments	.....	117 20	Loyers et amendes	.....	474 20
Coût de la poursuite des trafiquants de liqueurs	.....	12 25	Intérêt sur capital placé	.....	3,772 60
Secours aux malades et indigents	.....	10 00			
Réparations aux édifices	.....	19 88			
Payé pour améliorations sur des terres dans le township de Howland	85 00	.....			
do do Manitowaning	230 00	.....			
do do Shaftesbury	90 00	.....			
Coût d'arpentages	25 00	.....			
Distribution des intérêts	.....	3,548 67			
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	1,586 79	23 75			
Balance, 30 juin 1881	88,548 28	1,211 62			
	90,565 07	4,961 62		90,565 07	4,961 62
			Balance, 30 juin 1881	88,548 28	1,211 62

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 25.

DT. OJIBBEWAS DU LAC HURON en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants:—			Balance, 30 juin 1880	48,000 00	4,720 71
Annuités aux sauvag. en vertu du traité Robinson	.....	10,676 00	Crédit législatif pour payer les annuités en vertu du traité Robinson	.....	8,777 72
Dépenses se rattachant au paiement des annuités	.....	124 30	Intérêt sur capital placé	.....	2,636 00
Balance, 30 juin 1881	48,000 00	5,334 13			
	48,000 00	16,134 43		48,000 00	16,134 43
			Balance, 30 juin 1881	48,000 00	5,334 13

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 26.

DT. OJIBBEWAS DU LAC SUPÉRIEUR en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—			Balance, 30 juin 1880	40,000 00	2,592 61
Annuités aux sauv., en vertu du tr. Robinson	.....	6,544 00	Crédit législatif pour payer les annuités en vertu du traité Robinson	.....	5,222 28
Dépenses se rattachant au paiement des annuités	.....	298 80	Intérêt sur capital placé	.....	2,129 64
Médicaments et soins médicaux	.....	20 00			
Balance, 30 juin 1881	40,000 00	3,081 73			
	40,000 00	9,944 53		40,000 00	9,944 53
			Balance, 30 juin 1881	40,000 00	3,081 73

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 27.

DT. OJIBBEWAS DE LA RIVIÈRE MISSISSAGUA en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—			Balance, 30 juin 1880	3,031 84	30 48
Distribution des intérêts		145 32	Ventes de terres et de bois de construction	902 27	
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	88 00		Loyers perçus		15 50
Balance, 30 juin 1881	3,846 11	53 78	Intérêt sur capital placé		153 12
	3,934 11	199 10		3,934 11	199 10
			Balance, 30 juin 1881	3,846 11	53 78

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 28.

DT. ONEIDAS DE LA THAMES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants:	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Distribution des intérêts	.....	44 87	Balance, 30 juin 1881	280 04	40 86
Balance, 30 juin 1881	280 04	34 53	Amendes pour ventes de liqueurs	.....	22 50
			Intérêt sur capital placé	.....	16 04
	280 04	79 40		280 04	79 40
			Balance, 30 juin 1881	280 04	34 53

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.
ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 29.

DT. SAUVAGES DE L'ILE PARRY en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants:		
Salaires.		
A. Elliott, interprète	.....	25 00
Eliza Tobias, instituteur	.....	75 00
Alex. Madwayosh, institutrice	.....	50 00
Divers paiements.		
Dépenses des délégués au grand conseil	.....	10 00
Coût de construction de la maison d'école	.....	50 00
Poële pour la maison d'école	.....	10 90
Poëles pour deux pauvres familles	.....	8 00
Approvisionnements	.....	16 21
Distribution des intérêts	.....	1,495 80
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	478 99	
Balance, 30 juin 1881	38,642 72	341 97
	39,121 71	2,082 88

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	34,381 80	273 16
Droits sur bois de construction	4,739 91	.....
Loyer perçu	.....	27 00
Intérêt sur capital placé	.....	1,732 72
Remboursement du montant avancé pour construire la maison d'école	.....	50 00
	39,121 71	2,082 88
Balance, 30 juin 1881	38,642 72	341 97

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* Nº 30.

Dt. POTTAWATTAMIES DE L'ILE WALPOLE en compte avec le département des affaires des sauvages. Av.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
Les aiements suivants :—	$ cts	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Salaires.			Balance, 30 juin 1880	3,832 09	48 01
Ashkeebee, chef		7 50	Loyers		15 63
Joseph Isaac, conseiller		7 50	Intérêt sur capital placé		194 00
A. Jacobs, secrétaire		6 75			
Divers paiements.					
Cloche pour la maison d'école		10 00			
Provisions pour les malades et indigents		16 00			
Frais funéraires		36 25			
Distribution des intérêts		140 76			
Balance, 30 juin 1881	3,832 09	[illegible]			
	3,832 09	257 64		3,832 09	257 64
			Balance, 30 juin 1881	3,832 09	32 88

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 31.

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE AU SERPENT en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants:—					
Distribution des intérêts	.....	49 83	Balance, 30 juin 1881	986 67	12 36
Commission sur perceptions, portée au compte du fonds d'administration	37 22	.....	Ventes de terres et de bois de construction	372 23	.....
Balance, 30 juin 1881	1,321 68	52 49	Loyers perçus	.....	40 00
			Intérêt sur capital placé	.....	49 96
	1,358 90	102 32		1,358 90	102 32
			Balance, 30 juin 1881	1,321 68	52 49

L. VANKOUGNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881

ROBERT SINCLAIR.
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 32.

DT. SIX NATIONS DE LA GRANDE RIVIÈRE en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—			Balance, 30 juin 1880	779,168 10	9,490 88
			Vente de terres et de bois de construction	3,894 87	.....
Salaires.			Transfert de l'intérêt de la somme empruntée pour payer les dettes	10,000 00	.....
			Intérêt sur le capital placé	.....	45,685 28
G. H. M. Johnston, interprète	.....	600 00			
R. H. Dee, médecin	.....	1,780 00			
Wm. McCargo, médecin	.....	500 00			
David Hill, gardien	.....	50 00			
James McLean, garde-forestier	.....	200 00			
Josiah Hill, secrétaire	.....	50 00			
Pensions.					
Abram Isaac	.....	50 00			
John Gibson, fils	.....	50 00			
Peter Leaf	.....	25 00			
Sampson Green	.....	25 00			
Mary Hill	.....	25 00			
Simon Harris	.....	25 00			
John Otter	.....	25 00			
Lawrence Thomas	.....	25 00			
Betsy Henhawk	.....	25 00			
Mary Otter	.....	6 25			
Jacob Simons	.....	25 00			
Wm. Jacob	.....	25 00			
Mme Joseph Longfish	.....	12 00			
Elizabeth Brant	.....	6 25			
A reporter	.....	3,529 50	A reporter	793,062 97	55,176 16

TABLEAU B—*Suite.* N° 32.

DT. SIX NATIONS DE DA GRANDE RIVIÈRE en compte avec le département des affaires des sauvages—*Fin.* AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		cts.	$ cts.
Report		3,529 50	Report	793,062 97	55,176 16
Diverses dépenses se rattachant à la tribu.					
Coût de la const. d'un hangar p. la maison du conseil		156 90			
Assurance de la maison du conseil		15 00			
Papeterie et impressions		37 20			
Dépenses se rattachant à un cas d'opthalmie		125 15			
Livres et cartes pour les écoles		124 42			
Don à la société d'agriculture		200 00			
Frais funéraires		6 00			
Grain		5,200 18			
Frais de port		24 84			
Approvisionnements aux malades et indigents		425 32			
Pension du chef		800 00			
Arpentages		11 00			
Réparations au cimetière		145 00			
Charrues et herses		70 00			
Tuyaux de poêle pour la maison du conseil		3 05			
Dépenses se rattachant à la célébration de la naissance de Sa Majesté		500 04			
Allocations au comité d'ecole		84 00			
do du bois		213 00			
Coût d'un fossé, réparations aux chemins, etc.		100 00			
Montant alloué pour perte par incendie		616 70			
Frais judiciaires dans les causes de ventes de liqueurs et de maraudage		188 80			
Don pour l'éducation d'un sauvage au collège McGill		100 00			
Transfert du montant de la somme empruntée pour payer les dettes		10,000 00			

Arpentage sur la réserve	55 90	.....			
Distribution des intérêts	.....	23,191 88			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	409 49	.....			
Balance	792,597 58	9,308 18			
	793,062 97	55,176 16		793,062 97	55,176 16
			Balance, 30 juin 1881	792,597 58	9,308 18

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 33.

DT. SAUVAGES DE SHAWANAGA en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	$ cts.	$ cts		$ cts.	$ cts.
Distribution des intérêts	.....	140 28	Balance, 30 juin 1880	2,612 00	40 80
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	150 94	.....	Ventes de terres et de bois de construction	1,509 40	.....
Balance, 30 juin 1881	3,970 46	41 16	Loyers perçus	.....	8 00
			Intérêt sur capital placé	.....	132 64
	4,121 40	181 44		4,121 40	181 44
			Balance, 30 juin 1881	3,970 46	41 16

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 34.

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE DES ESPAGNOLS en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts	$ cts.
Les paiements suivants :—			Balance, 30 juin 1880	2,832 15	37 47
Distribution des intérêts		145 08	Intérêt sur capital placé		143 48
Balance, 30 juin 1881	2,832 15	35 87			
	2,832 15	180 95		2,832 15	180 95
			Balance, 30 juin 1881	2,832 15	35 87

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 35.

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE THESSALON en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—					
Distribution des intérêts	.....	374 42	Balance, 30 juin 1880	7,805 52	78 77
Améliorations sur les terrains	30 00	.....	Ventes de terres et de bois de construction	1,352 92	.....
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	135 30	.....	Intérêt sur capital placé	.....	394 20
Balance, 30 juin 1881	8,993 14	98 55			
	9,158 44	472 97		9,158 44	472 97
			Balance, 30 juin 1881	8,993 14	98 55

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 36.

DT. TOOTOOMENAI ET SA BANDE en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—					
Distribution des intérêts	.....	55 18	Balance, 30 juin 1880	900 00	14 14
Balance, 30 juin 1881	900 00	13 68	Intérêt sur capital placé	.....	54 72
	900 00	68 86		900 00	68 86
			Balance, 30 juin 1881	900 00	13 68

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 37.

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE AU POISSON BLANC en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Interest.
Les paiements suivants—	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Distribution des intérêts	.....	31 30	Balance, 30 juin 1880	286 16	19 81
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	82 17	.....	Ventes de terres et de bois de construction	821 73	.....
Balance, 30 juin 1881	1,025 72	17 85	Loyers perçus	.....	14 02
			Intérêt sur capital placé	.....	15 32
	1,107 89	49 15		1,107 89	49 15
			Balance, 30 juin 1881	1,025 72	17 85

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général des affaires des sauvages

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 38.

DT. WYANDOTTS D'ANDERDON en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Salaires.			Balance, 30 juin 1880	68,988 88	838 71
Dr Lambert, médecin		80 00	Ventes de terres et de bois de construction	1,992 21	
James Cameron, instituteur		25 00	Intérêt sur capital placé		3,648 16
Distribution des intérêts		3,514 83			
Emprunt à Thos. B. White	5,000 00				
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	179 22				
Balance, 30 juin 1881	65,801 87	867 04			
	70,981 09	4,486 87		70,981 09	4,486 87
			Balance, 30 juin 1881	65,801 87	867 04

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 39.

DT. ABÉNAKIS DE SAINT-FRANÇOIS en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Amélioration des chemins, ponts et égoûts	.....	58 12	Balance, 30 juin 1880	889 13	105 53
Approvisionnements aux malades et nécessiteux	.....	20 30	Loyer perçu	.....	457 95
Loyer payé aux héritiers de feu Louis Gill	.....	17 50	Intérêt sur capital placé	.....	52 76
Vaccin	.....	4 25			
Comptage des souches	.....	2 00			
Dépenses se rattachant au conseil	.....	10 10			
Distribution des intérêts	.....	360 00			
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	.....	27 48			
Balance, 30 juin 1881	889 13	116 49			
	889 13	616 24		889 13	616 24
			Balance, 30 juin 1881	889 13	116 49

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

TABLEAU B—*Suite.* N° 40.

DT. ABÉNAKIS DE BÉCANCOUR en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1881	316 00	32 40	Balance, 30 juin 1881	316 00	15 80
			Intérêt sur capital placé	.....	16 60
	316 00	32 40		316 00	32 40
			Balance, 30 juin 1881	316 00	32 40

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 41.

DT. AMALÉCITES DE L'ILE VERTE ET VIGER en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Interest.
	$ cts.	$ cts.		$ cts	$ cts.
Les paiements suivants:—					
Payé pour pavillon	.....	9 50	Balance, 30 juin 1880	1,243 02	78 77
Balance, 30 juin 1881	1,243 02	135 39	Intérêt sur le capital placé	.....	66 12
	1,243 02	144 89		1,243 02	144 89
			Balance, 30 juin 1881	1,243 02	135 39

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* No 42.

DT. SAUVAGES DU LAC D'OR en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—					
Prix du passage et de la pension du chef Mocquas,	.....	2 00	Balance, 30 juin 1880	133 43	8 81
à Ottawa.....	133 43	13 93	Intérêt sur capital placé.....	.....	7 12
Balance, 30 juin 1881.....					
	133 43	15 93		133 43	15 93
			Balance, 30 juin 1881	133 43	13 93

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* No 43.

DT. HURONS DE LORETTE en compte courant avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	.....	7 06	Balance, 30 juin 1880	384 20	22 73
Balance, 30 juin 1881	384 20	153 71	Loyers perçus	.....	117 72
			Intérêt sur capital placé	.....	20 32
	384 20	160 77		384 20	160 77
			Balance, 30 juin 1881	384 20	153 71

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 44.

DT. IROQUOIS DE CAUGHNAWAGA en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.	——	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Salaires.			Balance, 30 juin 1880	10,905 85	283 49
			Droits sur pierre	674 26	
Chef Louis Shetekaeinton		50 00	Loyers,, amendes, etc		1,133 10
P. Tinivirate, gardien de barrière		24 00	Intérêt sur capital placé		569 84
M. Orivakete, do		18 00			
M. Garrett, économe		72 00			
Pierre Murray, secrétaire		50 00			
E. Ricards, constable		93 00			
Divers paiements.					
Coût de fossés		147 97			
N. V. Burtin, commutation au lieu d'approv		231 60			
Secours aux malades et nécessiteux		55 00			
Main-d'œuvre sur les chemins		77 22			
Frais judiciaires *in re* trafic de liqueurs		610 30			
Bois de service pour clôturage		17 42			
Assurance sur moulin à La Tortue		24 00			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	67 42	52 25			
Balance, 30 juin 1881	11,512 69	463 67			
	11,580 11	1,986 43		11,580 11	1,986 43
			Balance, 30 juin 1881	11,512 69	463 67

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 45.

DT. IROQUOIS DE SAINT-RÉGIS en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants:		
Salaires.		
John Pierre, constable	.....	9 00
Michael Friday, commis	.....	5 00
J. W. Woodman, interprète	.....	17 00
Rév. F. Marcoux, missionnaire	.....	112 50
Louis Canton, commis	.....	5 00
John Isaac, chef	.....	10 00
Alex. Thompson, chef	.....	10 00
George Thomas do	.....	10 00
M. Solomon do	.....	10 00
John Sowatis do	.....	10 00
Peter Collwell do	.....	10 00
Loren Solomon, pension	.....	10 00
Divers paiements.		
Réparations aux bâtiments	.....	3 00
Secours aux malades et nécessiteux	.....	46 00
Frais judiciaires *in re* trafic de liqueurs	.....	34 60
Loyer de pâturages	.....	35 00
Travaux sur les chemins	.....	20 09
Recueillir des statistiques	.....	8 00
Rév. F. Marcoux, bois	.....	12 50
Sampson Green, interprète	.....	16 35
Bois pour l'école	.....	12 00
Distribution des intérêts	.....	2.458 53

——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	29,882 74	420 81
Ventes de terrains	60 00	.....
Loyers	.....	2,995 36
Intérêt sur capital placé	.....	1,775 16

Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	5 30	179 72			
Balance, 30 juin 1881	29,937 44	2,147 04			
	29,942 74	5,191 33		29,942 74	5,191 33
			Balance, 30 juin 1881	29,937 44	2,147 04

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA 30 juin, 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 46.

DT. SAUVAGES DU LAC SAINT-JEAN en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Travail sur chemin	.....	499 94	Balance, 30 juin 1880	966 50	343 39
Frais judiciaires	.....	93 15	Ventes de terres	34 10	.....
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	3 41	.....	Intérêt sur capital placé	.....	65 52
Balance, 30 juin 1881	997 19	.....	Balance, 30 juin 1881	.....	184 18
	1,000 60	593 09		1,000 60	593 09
Balance, 30 juin 1881	.....	184 18	Balance, 30 juin 1881	997 19	.....

L. VANKOUGHNET,
Sous surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINTLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 47.

DT. SAUVAGES DU LAC DES DEUX-MONTAGNES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants—	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	.....	0 58	Balance, 30 juin 1880	1,122 67	229 81
Balance, 30 juin 1881	1,122 67	309 99	Loyers perçus	.....	9 68
			Intérêt sur capital placé	.....	71 08
	1,122 67	310 57		1,122 67	310 57
			Balance, 30 juin 1881	1,122 67	309 99

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 48.

DT. NIPISSINGUAS DE L'OUTAOUAIS SUPÉRIEUR en compte avec le département des affaires des sauvages.—*Fin.* AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants:—	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	.....	1 80	Balance, 30 juin 1880	2,345 96	699 79
Balance, 30 juin 1881	2,345 96	910 27	Loyers perçus	.....	60 00
			Intérêt sur capital placé	.....	152 28
	2,345 96	912 07		2,345 96	912 07
			Balance, 30 juin 1881	2,345 96	910 27

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 49.

DT. SAUVAGES DE LA RIVIÈRE DÉSERT en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Peter Tetesse, chef	.....	25 00	Balance, 30 juin 1880	29,451 94	597 26
Simon Otjick, interprète	.....	25 00	Ventes de terres et de bois de construction	793 25	.....
			Loyers	.....	239 01
			Intérêt sur capital placé	.....	1,533 80
Divers paiements.					
Travaux sur les chemins	.....	223 95			
Dépenses se rattachant à la petite vérole	.....	130 84			
Frais de vaccination	.....	69 50			
Distribution des intérêts	.....	1,367 76			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	76 72	12 06			
Balance, 30 juin 1881	30,168 47	515 96			
	30,245 19	2,370 07		30,245 19	2,370 07
			Balance, 30 juin 1881	30,168 47	515 96

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 50.

DT. SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE en compte avec le département des affaires des sauvages AV.

	$ cts.		$ cts.
Les paiements suivants :—			
Provisions pour fête	107 80	Balance, 30 juin 1880	5,066 22
Commission sur perceptions, portée au crédit du fonds d'administration	21 18	Loyers perçus	227 00
Balance, 30 juin 1881	5,491 26	Amendes, etc	73 70
		Intérêt sur capital placé	253 32
	5,620 24		5,620 24
		Balance, 30 juin 1881	5,491 26

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

70 DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 51.

DT. SAUVAGES DU MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

	$ cts.		$ cts.
Les paiements suivants :—			
Frais de saisies	351 10	Balance, 30 juin 1880	342 69
Arpentage de la réserve Saint-Pierre	46 75	Bois de construction	2,323 45
Inspection des écoles	30 50	Honoraires	33 35
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	223 68	Amendes	186 00
Balance, 30 juin 1881	2,250 62	Intérêt	17 16
	2,902 65		2,902 65
		Balance, 30 juin 1881	2,250 62

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 52.

DT. SAUVAGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

	$ cts.		$ cts.
Les paiements suivants :—			
Coût des terrains achetés dans la ville de Dartmouth pour réserves de sauvages	300 00	Balance, 30 juin 1880	1,428 81
Dépenses se rattachant aux réserves des sauvages	40 50	Ventes de terrains	102 96
Payé pour améliorations sur terrains cédés	537 80	Dommages-intérêts accordés par le chemin de fer	8 55
Frais d'arpentages	87 50	Intérêt sur capital placé	71 44
Distribution des loyers de carrières	400 00		
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	10 30		
Balance, 30 juin 1881	235 66		
	1,611 76		1,611 76
		Balance, 30 juin 1881	235 66

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 53.

DT. SAUVAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

	$ cts.		$ cts.
Les paiements suivants:—			
Frais d'arpentage	75 00	Balance, 30 juin 1880	1,458 05
Coût de poursuite *in re* ventes de liqueurs	16 90	Droits sur bois de construction	169 60
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	12 16	Intérêt sur capital placé	72 88
Balance, 30 juin 1881	1,596 47		
	1,700 53		1,700 53
		Balance, 30 juin 1881	1,596 47

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 54.

DT. SAUVAGES TOBIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	.....	6 22	Balance, 30 juin 1880	2,567 28	
Les paiements suivants :			Souchetage sur bois coupé	575 68	
Inspection de la maison d'école	15 00		Intérêt sur capital placé	.....	128 08
Contrat pour la construct. d'une maison d'école.	198 68				
Commission sur droits de souchetage	.....	57 56			
Honoraires p. comptage de bois de construction.	.....	34 52			
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	57 57				
Balance, 30 juin 1881	2,871 71	29 78			
	3,142 96	128 08		3,142 96	128 08
			Balance, 30 juin 1881	2,871 71	29 78

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant-général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 55.

DT. SAUVAGES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

	$ cts.		$ cts.
Balance, 30 juin 1881	27 56	Balance, 30 juin 1880	26 24
		Intérêt sur capital placé	1 32
	27 56		27 56
		Balance, 30 juin 1881	27 56

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 56.

DT. J. B. CLENCH en compte avec le département des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1881	725 06	356 74	Balance, 30 juin 1880	725 06	305 22
			Intérêt sur capital placé		51 52
	725 06	356 74		725 06	356 74
			Balance, 30 juin 1881	725 06	356 74

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 57.

DT. NANCY MAVILLE en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants—	$ cts.	$ cts.		$ ctt.	$ cts.
Intérêt sur capital à 5 pour cent	.....	126 32	Balance, 30 juin 1880	2,500 00	31 37
Balance, 30 juin 1881	2,500 00	31 65	Intérêt sur capital placé	.....	126 60
	2,500 00	157 97		2,500 00	157 97
			Balance, 30 juin 1881	2,500 00	31 65

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 58.

DT. JAMES MANACE en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Interêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants :—					
Intérêt sur capital à 5 pour cent	.....	75 80	Balance, 30 juin 1880	1,500 00	18 83
Balance, 30 juin 1881	1,500 00	18 99	Intérêt sur capital placé	.....	75 96
	1,500 00	94 79		1,500 00	94 79
			Balance, 30 juin 1881	1,500 00	18 99

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 59.

DT. WILLIAM WABBUCK en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants:					
Intérêt sur capital à 5 pour cent	.....	101 27	Balance, 30 juin 1880	2,000 00	25 34
Balance, 30 juin 1881	2,000 00	25 31	Intérêt sur capital placé	.....	101 24
	2,000 00	126 58		2,000 00	126 58
			Balance, 30 juin 1881	2,000 00	25 31

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 60.

DT. FONDS DES SAUVAGES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

——	Capital.	Intérêt
Les paiements suivants:—	$ cts.	$ cts.
Salaires.		
Dr P. A. Shea		60 00
Dr Venner		100 00
L. E. Otis		300 00
L. F. Boucher		296 25
O. Drapeau		116 66
H. Vassal		200 00
Rév. J. Gagné		150 00
Distribué pour l'achat de grains de semence, instruments aratoires, et comme aide aux vieillards et indigents.		
Amalécites de Rimouski		100 00
do Cacouna		100 00
do la Pointe-Lévis		100 00
Micmacs du Bassin de Gaspe		250 00
do de Maria		450 00
do de Ristigouche		95 99
Sauvages de Godbout		125 00
Montagnais de Betsiamits		500 00
Sauvages de Moisie, Mingan et Sept-Iles		500 00
Sauvages Wabacotack		115 00
Montagnais du haut Saguenay et du lac Saint-Jean		400 00
Iroquois de Caughnawaga		200 00
Sauvages du lac des Deux-Montagnes		200 00
Abénakis de Bécancour		400 00
Veuve du chef Louis Vincent		50 00
Sauvages de Chicoutimi		62 20
Sauvages de Barrier		51 80
Sauvages de Témiscamingue		150 00
Hurons de Saint-Sébastien d'Aylmer		20 00
Sauvages du lac Saint-Jean		58 80
Sauvages du Grand Lac		250 53

——	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	49,965 72	1,588 58
Crédits législatifs		4,450 00
Intérêt sur capital placé		2,664 52

do Maniwan		100 00			
Abénakis de Saint-François		275 00			
Sauvages de la rivière Désert		250 00			
do du lac d'Or		50 00			
Hurons de Lorette		75 00			
Sauvages de Bonaventure		24 00			
do Weymouchiching et rivière au Rat		279 72			
Divers paiements.					
Réparations aux édifices à Lorette		100 00			
Enlèvement de corps du cimetière de Chicoutimi		238 59			
Soins médicaux		17 90			
Arpentage de la réserve de Lorette		25 00			
L. F. Boucher, frais de voyages		242 10			
do loyer, éclairage et combustible		100 00			
Approvisionnem. à l'hôpital du lac Saint-Jean		163 16			
Gages d'une garde-malade do		14 00			
Dr Matte, services professionnels à l'hôpital du lac Saint-Jean		94 75			
Expulsion de diverses personnes de la réserve de Ouiatchouan		381 11			
Frais de transport d'une aliénée de Betsiamits à Beauport		46 43			
Frais de vaccination		44 63			
Charriage de farine au lac au Brochet		36 00			
Balance, 30 juin 1881	49,965 72	743 48			
	49,965 72	8,703 10		49,965 72	8 703 10
			Balance, 30 juin 1881	49,965 72	743 48

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B.—*Suite.* N° 61.

DT. FONDS D'ADMINISTRATION DES TERRES DES SAUVAGES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880		5,729 19
Les paiements suivants :—		
Salaires.		
J. T. Gilkison, surintendant, Brantford		1,577 76
Wm. Plummer do Toronto		2,082 50
E. Watson do Sarnia		1,078 00
Chas, Skene, agent, Parry Sound		882 00
J. C. Phipps do Manitowaning		1,176 00
Wm. Vanabbott do Sault-Sainte-Marie		493 76
G. E. Cherrier do Caughnawaga		395 00
A. B. Cowan do Gananoque		246 88
Mathew Hill do Shannonville		345 64
Thos. Gordon do Strathroy		588 00
Amos Wright do Prince-Arthur's Landing		588 00
John McGirr do Oka		500 00
C. B. Savage do Gore Bay		395 00
B. W. Ross do Cockburn Island		395 00
John Beattie do Highgate		200 00
Chas. Logue do Maniwaki		555 86
A. LeBel do Pointe Bleue		150 00
Z. A. Lash, solliciteur, affaires des sauvages		392 00
H. Andrews, commis, bureau de Brantford		882 00
R. G. Dalton do bureau de Toronto		783 96
A. McG. Ironside, commis, bur. de Manitowaning		705 60
Oronhyatekha, médecin, Onéidas de la Thames.		375 00
J. Newton do Mohawks		150 00
A. McLaren do do		150 00
W. S. Francis do Ojibbewas et Ottawas de l'île Manitouline		1,000 00
John Wallace, gardien des îles dans le Saint-Laurent		25 00
A. Root do do		18 75

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	106,469 82	
Crédits legislatifs		1,600 00
Amendes et honoraires perçus		613 11
Commission chargée contre diverses tribus pour perception de loyers et paiements de ventes de terrain et droits sur bois de construction pour le bénéfices des bandes intéressées		8,388 40
Intérêt sur capital placé		6,044 44
Balance, 30 juin 1881		16,465 18

J. L. Thompson do do		25 00
W. Taylor, gardien, bureau de Toronto		30 00
John Pierre, constable, bande du Fort William		18 00
A. Elliott, interprète, bande de l'Ile Parry		50 00
Mises à la retraite.		
W. R. Bartlett		980 00
F. Talfourd		400 00
Dépenses contingentes, comprenant les différentes surintendances et agences.		
Wm. Plummer—		
Frais de port		44 12
Dépenses contingentes		56 40
Loyer de bureau		290 00
Frais de voyages		208 40
J. T. Gilkison—		
Loyer de bureau et de maison		340 00
G. E. Cherrier—		
Loyer de bureau		60 00
Dépenses contingentes		42 19
E. Watson—		
Frais de voyages		100 00
Frais de port		15 82
Loyer de bureau		36 00
Dépenses contingentes		25 05
Wm. Vanabbott—		
Loyer de bureau		40 00
Commission sur perceptions		62 75
Dépenses contingentes		317 73
A. B. Cowan—		
Frais de voyages		100 00
B. B. Miller—		
Frais de port		46 62
Commission sur perceptions		484 12
Loyer de bureau		50 00
Dépenses contingentes		102 00
C. B. Savage—		
Frais de port		3 26
Commission sur perceptions		181 31
Dépenses contingentes		1 50
Loyer de bureau		120 00
A reporter		26,091 17

A reporter	106,469 82	33,111 13

TABLEAU B—*Suite.*

DT. FONDS D'ADMINISTRATION DES TERRES DES SAUVAGES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Interest.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Report		26,091 17	Report	106,469 82	33,111 13
John Davidson—					
Frais de port		5 16			
Commission sur perceptions et déboursés		183 99			
Dépenses contingentes		2 15			
J. C. Phipps—					
Frais de port		25 48			
Dépenses contingentes		29 74			
Commission		132 47			
Honoraires de licence		74 00			
Frais de voyages		75 00			
Chas. Skene—					
Dépenses contingentes		84 09			
Loyer de bureau		30 00			
Frais de voyages		34 35			
Commission sur perceptions		131 54			
T. G. Pile—					
Frais de port		6 90			
Commission sur perceptions		209 87			
Amos Wright—					
Loyer de bureau		75 00			
John F. Day—					
Commission		73 02			
John Beattie—					
Frais de port		11 86			
Dépenses contingentes		26 35			
B. W. Ross—					
Loyer de bureau		28 20			
Commission		56 63			
Thos. Gordon—					
Commission		2 28			
John McGirr—					
Frais de voyages		243 00			

Arpentage, inspection et évaluation des terres, coût des cartes, etc., etc.		
J. Bignell, arpentage de la limite de la réserve à La Toque	300 00	
Département des terres de la Couronne, Toronto, octroi pour la construction d'un pont sur la rivière Goulais	1,500 00	
Département des terres de la Couronne, Toronto, octroi pour chem. sur la réserve Batchewana.	1,000 00	
Charles Skene, inspection des réserves Shawanaga et Henvy's Inlet		41 00
Régistrateur d'Essex, plan de la ville de Sarawak		2 00
R. G. Dalton, inspection du bois sur les îles Stouey et Deer		9 20
J. E. Trout, services comme garde-forestier		162 61
A. Elliott do do		105 23
B. B. Miller, dépenses se rattachant à la vente des terres à Owen-Sound		5 00
D. Galloway, services do do		9 00
E. Watson, dépenses se rattachant à la vente des terres à Orford		16 85
J. C. Macdonald, évaluation do		8 00
J. Lee do do		8 00
Copland et Procter, services se rattac. à l'évaluation des lots à New-Surrender, ville de Sarnia.		100 00
J. E. Trout, frais de voyage		22 50
A. E. Haimes, montage de cartes		5 00
J. Durie et fils, cartes		6 70
Publicité.		
Official Postal Guide		50 00
Daily Advertiser, Boston		41 00
Ledger, Philadelphie		48 80
McMullen et Cie		6 36
Cie d'imprimerie du *Cittzen*		49 08
Tariff Handbook		25 00
Gazette, Montréal		42 36
Sentinel, Toronto		14 65
News, Kingston		30 16
Intelligencer, Belleville		33 28
Messenger, Prescott		12 91
Journal, Ogdensburgh		8 50
Free Press, London		72 54
A reporter	2,800 00	28,557 48

A reporter	106,469 82	33,111 13

TABLEAU B.—*Suite.*

DT. FONDS D'ADMINISTRATION DES TERRES DES SAUVAGES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Report	2,800 00	28,557 98	Report	106,469 82	33,111 13
Mail, Toronto		91 22			
Spectator, Hamilton		43 08			
Northern Advance		3 70			
Reporter, Gananoque		8 86			
Times, Owen-Sound		7 82			
Enterprise, Collingwood		4 44			
Standard, Kincardine		3 70			
Die Glocke		3 70			
Chronicle, Durham		3 70			
Dominion Annual Register		80 00			
National		5 80			
Planet, Chatham		20 44			
Canadian, Sarnia		8 80			
Herald, London		28 50			
Catholic Record, London		8 70			
Advertiser, Petrolia		10 72			
Herald, Walkerton		3 70			
Star, Goderich		4 00			
Republican, St. Lawrence		7 50			
Monitor, Brockville		1 76			
Cie d'imprimerie de Cobourg		4 75			
Standard, Port-Perry		2 72			
Pioneer, Algoma		2 66			
Frais judiciaires, etc.					
L. E. Otis, frais pour chasser les maraudeurs de la réserve Saint-Jean		100 00			
Wm. Van Abbott, frais dans l'affaire la Reine *vs.* Robertson		200 00			
T. G. Pile, frais de signification d'avis aux personnes arriérées		17 75			

Dépenses diverses.

Jos. Delisle, commis surnuméraire		45 00
D. C. Scott do		183 00
J. O. Cuthbert do		171 51
Cie du télégraphe de Montréal, messages		38 01
do Dominion do		10 41
C. Olmstead, boîte en ferblanc		3 00
Cie manufacturière de Cornwall, couvertures		1,393 35
Newton et fils, couvertures		236 00
P. Hasty, charriage de couvertures à la rivière Désert		5 00
N. T. Garland, toile		2 70
Honoraires d'encanteurs, *re* bail des Iles du Saint-Laurent		10 00
J. V. de Boucherville, dépenses do		14 50
Robt. Edgar, services comme encanteur pour vendre des lots de ville à Adair		10 00
Corporation de la ville d'Owen-Sound, usage d'une salle pour vente par encan		15 00
E. P. Watson, services comme encanteur pour ventes à Sarnia		30 00
E. Watson, dépenses do		2 40
A. Dingman, services dans la surintendance de l'Ouest		60 00
Cie de lithographie Burland, impressions		140 00
H. J. Morgan, copies du *Dominion Annual Register*		10 00
S. et E. F. Stephenson, Guide Postal		4 00
Jas. Kiyoshk, recensement		17 00
W. Wawanosh do		19 00
G. W. Mack do		15 00
L. E. Otis do		10 25
Secours aux sauvages indigents		10 25
Billets de passage sur le Grand-Tronc, pour sauvages		15 00
Dr. Senseney et Cie., vaccin		714 60
Lyman frères et Cie., médicaments		178 94
Codman et Shurtleff, instruments à vacciner		3 05
John Roberts, six lancettes		3 00
F. W. Smith, travail supplémentaire		70 00
Charrue donnée comme prix par le gouverneur-général aux Six Nations		35 00
John Fraser, aide pour construire une prison à Ristigouche		30 00
C. S. Cherrier et N. A. Giasson, mesurage de la pierre sur la réserve Caughnawaga		91 36
Cie canadienne de messageries, frais de messageries		40 84
A reporter	2,800 00	32,883 17

A reporter	106,469 82	33,111 13

TABLEAU B—*Suite.*

DT. FONDS D'ADMINISTRATION DES SAUVAGES en compte avec le département des sauvages.—*Suite.* AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Report	2,800 00	32,883 17	Report	106,469 82	33,111 13
Papeterie, service extérieur		185 91			
Impressions do		42 05			
Balance, 30 juin 1881	103,669 82				
	106,469 82	33,111 13		106,469 82	33,111 13
Balance, 30 juin 1881		16,465 18	Balance, 30 juin 1881	103,669 82	

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauva es.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 62.

DT. COMPTE INDÉTERMINÉ en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Les paiements suivants:—			Balance, 30 juin 1880	4,527 38	384 53
Chas. Skene, secours et grains pour les sauvages de Shawanaga et Henvy's Inlet	.....	181 85	Prod. de la vente de graines de semence non réclamés	.....	10 80
Commission sur perceptions, portée à l'avoir du fonds d'administration	46 95		Montant du certificat de banque n° 941	.....	27 79
Balance, 30 juin 1881	4,480 43	486 87	Intérêt sur capital placé	.....	245 60
	4,527 38	668 72		4,527 38	668 72
			Balance, 30 juin 1881	4,480 43	486 87

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général, affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU B—*Suite.* N° 63.

DT. FONDS DES ÉCOLES DES SAUVAGES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.
Les paiements suivants :—	$ cts.	$ cts.
Salaires.		
Rév. H. P. Chase, missionnaire		400 00
Rév. E. Roy do		35 00
Rév. F. Marcoux do		203 32
Rév. L. Trahan do		235 00
Rév. A. Jamieson do		400 00
Rév. V. Larivière do		105 00
Rév. L. F. Boucher do		112 98
Rév. G. Giroux do		72 69
John Esquiman, instituteur		200 00
T. Ouillette do		200 00
Eliza Tobias, institutrice		100 00
Enoch Monaque, instituteur		50 00
Amelia Chechock, institutrice		200 00
Jennie Ryan do		150 00
Sœur St. Antoine do		150 00
J. Kohnestedt, instituteur		300 00
Lucy Heassley, institutrice		300 00
Fred. Frost, instituteur		300 00
Agatha Gahbow, institutrice		200 00
Sophie deLamorandière, institutrice		200 00
M. E. Riordan, instituteur		167 93
Mary McKeon, institutrice		200 00
Jas. McKay, instituteur		157 69
Jos. Wawcosh do		25 00
Wm. Butcher do		125 00
T. F. Stakum do		187 50
Josephine Martin, institutrice		187 50
H. L. Masta, instituteur		250 00
Jos. Laurent do		290 00
E. R. A. Fletcher do		250 00
Catharine Fletcher, institutrice		100 00
Mary Bannon do		200 00
T. Arirhou, instituteur		200 00

—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.
Balance, 30 juin 1880	142,912 83	2,282 31
Crédit législatif		5,000 00
Intérêt sur capital placé		7,481 80

Sœur Marie de Saint-Sauveur, institutrice		150 00
Madame L. E. Otis do		150 00
F. Gauthier, instituteur		150 00
Theotiste Cyr, do		37 50
Odelie Pellison, institutrice		200 00
Wm. Riley, instituteur		150 00
C. Pritchard, do		112 50
D. Riordon, do		100 00
Dlle Martin, institutrice		42 00
Sœur Sainte-Thecla, institutrice		50 00
David Hill, instituteur		50 00
Octroi.		
Ecole industrielle de Mount Elgin		3,000 00
Shingwauk Home		1,350 00
Wawanosh Home		600 00
Ecole industrielle de Wikwemikong		1,200 00
Ecoles sur la réserve des Six Nations		1,900 00
Ecoles dirigées par la société des missionnaires méthodistes		1,415 00
Missionnaires catholiques romains de Betsamis et du Saint-Laurent		500 00
H. P. Chase pour l'éducation d'un enfant		80 00
Livres, cartes géographiques, etc., pour l'usage des écoles.		
Ecole de Caughnawaga		5 03
do de Saint-François		9 81
do de l'Ile Cornwall		3 14
do de la rivière du Jardin		2 00
do de l'Ile Manitouline		40 71
do du lac Golden		4 00
do du lac Saint-Jean		3 80
Ecoles de l'agence Skene		41 11
do de l'agence Phipp		12 75
do do Watson		7 10
Ecole de Saint-Régis		3 25
Cartes géographiques pour diverses écoles		54 60
Divers paiements.		
Coût des bâtiments à Shawanaga		25 00
Coût des réparations aux diverses écoles		112 00
do do	290 00	
Coût des bâtiments pour les écoles industrielles de Mount Elgin	1,000 00	
A reporter		

A reporter	142,912 83	14,764 11

TABLEAU B—*Suite.*

DT. FONDS DES ÉCOLES DES SAUVAGES en compte avec le département des affaires des sauvages. AV.

—	Capital.	Intérêt.	—	Capital.	Intérêt.
	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Report	.....	.....	Report	142,912 83	14,764 11
Coût des maisons d'écoles sur l'Ile Walpole	200 00	.....			
Bois pour divers écoles	.....	44 50			
Inspection des écoles	.....	59 00			
Balance, 30 juin 1881	141,422 83	.....	Balance, 30 juin 1881	.....	3,155 30
	142,912 83	17,919 41		142,912 83	17,919 41
Balance, 30 juin 1881	.....	3,155 30	Balance, 30 juin 1881	141,422 83	.....

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU C. 1.—SAUVAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Crédit 164		Octroi législatif pour 1880-81				4,500 00
		Dépenses.				
		Appointements				
	Moses Craig	Appointements comme agent pour les comtés de Victoria et Madawaska, 12 mois, jusqu'au 30 juin 1881		100 00		
	C. Sargeant	Appointements agence du nord est, 12 mois, jusq. 30 juin 1881		400 00		
	Wm. Fisher	do do sud-ouest, do do		300 00		
	Rév. J. C. McDevitt	do missionnaire à Fredericton, do do		200 00		
	Rév. J. J. O'Leary	do do Tobique, do do		100 00		
	Rév. Wm. Morrissey	do do Pte. du Chêne, do do		100 00		
	Rév. P. W. Dixon	do do Renous Bridge, do do		100 00		
					1,300 00	
		Dépensé par les agents pour achat de provisions et de grains de semence :—	Nourrit., etc.	Grain de semence.		
	Par M. Craig	Agent pour les comtés de Victoria et Madawaska	200 00	136 80		
	C. Sargeant	Dans l'agence du nord est	894 00	715 20		
	Wm. Fisher	Dans l'agence du sud-ouest	436 00	294 40		
			1,530 00	1,146 40	2,676 40	
		Soins médicaux et médicaments.				
	J. S. Benson, M.D., Newcastle, N.B.	Appointem. pour serv. professionnels, 12 mois, jusq. 30 juin '81		125 00		
	J. S. Moodie, M.D.	Serv. professionnels aux sauvages de Richibouctou, co. de Kent		106 65		
	J. B. Lamothe, M.D.	do do Bouctouche, do		26 05		
	J. B. E. Maillette, M.D.	do do Memramcook, co. de Westmoreland		30 65		
	J. D. Ross, M.D.	do do co. de Westmoreland		27 30		
	G. M. Duncan, M.D.	do do do		44 71		
	J. A. Leger, M.D.	do do Shédiac, co. de Westmorl'd		30 25		
					390 61	
		A reporter			4,367 01	4,500 00

TABLEAU C. 1.—SAUVAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			4,367 01	4,500 00
		DÉPENSES—*Fin.*				
		Diverses dépenses.				
Vote 164	Cie du télég. de Montréal	Divers messages			1 31	
		Education.				
	M. B. Dumeresq	Instituteur à Burnt Church—appointements depuis le 4 décembre 1880 jusqu'au 4 mars 1881—3 mois		50 00		
	Mlle M. E. Hart	Instituteur à Tobique—appointem. pour le quartier de mars 1881		37 50		
					87 50	
		Total de la dépense				4,455 82
		Balance non dépensée				44 18

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.
ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU C. 2.—SAUVAGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Crédit 163		Octroi législatif pour 1880-81				4,500 00
		Balance de l'octroi, 1879-80, reportée en vertu de l'arrêté du conseil du 16 juin 1880				81 57
						4,581 57
		Dépenses. *Appointements.*	Balances pour juin 1879-80.	Appoint., 1880-81.		
	John Harlow	Appoint. comme agent, dist. No 1, pour 6 mois jusq. 30 juin '80	75 00			
	do	do do 12 do 1881.		100 00		
	J. E. Beckwith	do do 2 do do ...		25 00		
	Rév. Thos. Butler	do do 3 do do ...		37 50		
	Rév. E. J. McCarthy	do do 4 do do ...		37 50		
	Rév. D. C. O'Connor	do do 5 do do ...		33 33		
	J. Gass	do do 6*a* do do ...		16 66		
	D. H. Muir, M.D	do do 6*b* do do ...		16 66		
	A. T. Clark, M.D	do do 7 do do ...		33 33		
	Rév. R. McDonald	do do 8 do do ...		100 00		
	Rév. W. Chisholm	do do 9 do do ...		100 00		
	Rév. J. McDougall	do do 10 do do ...		100 00		
	Rév. D. McIsaac	do do 11 do do ...		50 00		
	Rév. A. F. McGillivray	do do 12 do do ...	25 00	12 50		
	Rév. R. Grant	do agent intérimaire 12 do do ...		12 50		
	Rév. M. McKenzie	do agent 13 do do ...		100 00		
		Dépensé par les agents et autres pour l'achat de provisions alimentaires, etc., et graines de semence, dans la proportion suivante :—	100 00	774 98	874 98	
			Aliments, etc	Graines de semence.		
	John Tobin	Secours à James Penall et sa famille	4 00			
	do	do Newell Jeddore	15 00			
	John Harlow	District No 1	201 60	188 00		
	J. E. Beckwith	do 2	47 04	42 00		
		A reporter	267 64	230 00	874 98	4,581 57

TABLEAU C. 2—SAUVAGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	267 64	230 00	874 98	4,581 71
		Dépenses—*Suite.*				
		Provisions, graines de semence, etc	Aliments, etc	Grines de semence.		
Crédit 163	Rév. Thos. Butler	District No 3	41 44	37 00		
	Rév. E. J. McCarthy	do 4	62 72	56 00		
	Rév. D. C. O'Connor	do 5	72 80	65 00		
	J. Gass	do 6*a*	68 54	60 00		
	D. H. Muir, M.D.	do 6*b*	35 89	25 00		
	A. T. Clarke, M. D	do 7	47 04	42 00		
	Rév. R. McDonald	do 8	115 36	103 00		
	Rév. Wm Chisholm	do 9	92 96	83 00		
	Rév. J. McDougall	do 10	134 40	120 00		
	Rév. D. McIsaac	do 11	59 36	53 00		
	Rév. A. F. McGillivray	do 12	80 64	.....		
	Rév. R. Grant	do 12	.....	72 00		
	Rév. M. McKenzie	do 13	152 00	135 00		
			1,230 79	1,081 00		
		Moins—Remboursé par l'agent A. T. Clarke	.....	41 00		
			1,230 79	1,040 00	2,270 79	
		Soins médicaux et médicaments.				
	A. Maxwell, M.D.	District No 1	35 00			
	R. J. Ellison, M.D.	do 1	25 05			
				60 05		
	H. Shaw, M.D.	do 2	4 50			
	A. R. Anderson, M.D.	do 2	5 00			
	J. N. Fitch, M.D.	do 2	2 50			
				12 00		

J. F. Forbes, M.D.	do 3	16 65			
C. T. Andrews, M.D	do 3	5 40			
			22 05		
C. Grey, M.D.	do 4	43 12			
G. A. Pickles, M.D.	do 4	22 00			
G. Dewitt, M.D.	do 4	20 50			
			85 62		
A. J. Cowie, M.D.	do 5		5 00		
W. S. Muir, M.D	do 6*a*	5 50			
A. W. Thompson, M.D	do 6*a*	32 70			
			33 20		
A. E. Pagé, M.D.	do 6*b*		25 20		
J. A. Byers	do 7		17 43		
J. C. McKinnon, M.D.	do 9		35 07		
A. H. MacLean, M.D	do 11		23 50		
M. A. McDonald, M.D.	do 13	47 50			
J. Bethune, M.D	do 13	5 00			
			52 50		
J. McIntosh	Médicaments		33 52		
J. D. B. Fraser et Cie.	do		7 65		
				417 79	
	Education.				
R. McMillan	Instituteur à Eskasonie, appointements d'une année, jusqu'au 31 mars 1881		200 00		
J. McEachen	Instituteur à Whycocomah, appointements d'une année, jusqu'au 31 mars 1881		200 00		
T. C. Kerr	Instituteur à la rivière à l'Ours, appointements d'une année, jusqu'au 31 mars 1881		264 00		
Dlle H. Jollymore	Instituteur à l'anse des Sauvages, appointements pour 4 mois, jusqu'au 31 décembre 1881		33 33		
W. D. McDougall	Matériel d'école pour le district no. 11		1 40		
John Harlow	Bois de chauffage pour l'école du district no. 1		8 65		
Rév. K. McDonald	Matériaux de construct. p. le dist. no. 8, école à Fisher's Grant		64 25		
				771 63	
	Diverses dépenses.				
Rév. W. Chisholm	Pour aider certains sauvages à construire de nouvelles maisons dans le district no. 9		61 70		
E. Gorman et Cie.	Pour aider certains sauvages à construire de nouvelles maisons dans le district no. 5		27 39		
J. R. Wallace	Pour aider certains sauvages à construire de nouvelles maisons dans le district no. 5		3 00		
	A reporter		92 09	4,335 19	4,581 71

TABLEAU C, 2—SAUVAGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Fin.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts	$ cts.	$ cts.
		Report		92 09	4,335 19	4,581 71
		DÉPENSES—*Fin.*				
		Diverses dépenses—Fin.				
Crédit 163	J. McNeil	Réparation de charrues et confection de 48 houes pour les sauvages du district no. 13		32 00		
	J. Gass	Frais d'inhumation de deux sauvages		5 08		
	Bureau de la papeterie	Impression		9 63		
	Imprimeur de la reine	Papeterie		9 34		
					148 14	
		Total des dépenses				4,483 33
		Balance non dépensée				98 24

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.
ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surint. général, Affaires des Sauvages.

TABLEAU C. 3.—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

En vertu de quelle autorité.	A qui paye.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Crédit 166		Octroi législatif pour 1880-81			50,928 00	
		Balance de l'octroi 1879-80, rapportée en vertu de l'arrêté du conseil du 16 juillet 1880			7,916 07	
						58,844 07
		Dépenses.				
		Appointements et gages.				
	J. W. Powell, Victoria	Appointements comme surintendant—balance due pour 1879-80	523 99			
	do	Une année d'appointements jusqu'au 30 juin 1881	3,000 00			
				3,523 99		
	Jas. Lenihan, New Westminster	Traitements comme surintendant—balance due pour 1879-80	392 00			
	do	9 mois d'appointements, jusqu'au 31 mars 1881	1,800 00			
				2,192 00		
	H. Blenkensop	Appointements comme agent, Kwawkwelth du 5 avril au 30 juin 1881, à $1,200 par année		286 66		
	W. H. Lomas	do Cowichan do à $1,200 do		286 66		
	P. McTiernan	do riv Fraser do à $1,000 do		238 83		
	H. Cornwall	do Kamloops do à $1,200 do		286 66		
	A. E. Howse	do Okanagan do à $1,200 do		286 66		
	H. Moffatt	Appointements comme commis dans le bureau de Victoria, pour une année, jusqu'au 30 juin 1881		1,500 00		
	L. Good	Appointements comme constable et interprète, depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 28 février 1881, 8 mois, à $40		320 00		
	W. Brice	Appointements comme messager, depuis le 1er mars jusqu'au 30 juin 1881, 4 mois, à $35		140 00		
	George	Pour service temporaire comme messager durant l'absence de L. Good		4 00		
	Tom	Gages comme messag. dans le bur. de New Westminster, 85 jrs, à $1		85 00		
	J. McMurphy	do do		49 25		
		A reporter		9,199 76		58,844 07

TABLEAU C. 3.—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		9,199 76		58,844 07
		Dépenses—*Suite.*				
		Appointements et gages—Fin.				
Crédit 166	J. Brew	Gages comme gardien de nuit, bureau de New Westminster, 27 jours, jusqu'au 30 juin 1881		5 00		
	W. McKay	Gages comme gardien, réserve des Songhees, depuis le 12 septembre 1880 jusqu'au 28 février 1881, 5 mois et 18 jours, à $60 par mois		336 00		
	Harry	Services comme constable pendant la poursuite pour la vente de liqueurs à Saanich		4 50		
					9,545 26	
		Services professionnels et médicaments.				
	W. Jackson, M.D., Victoria	Services professionnels, 12 mois, jusqu'au 30 juin 1881		937 00		
	C. N. True, M.D., New Westminster	do do tel que requis		135 00		
	A. Masters, M.D., New Westminster	do do do		38 50		
	J. Chip, New Westminster	do do do		60 00		
	E. Hannington	do do do		20 00		
	Moore et Camp	Médicaments		115 15		
	Langley et Cie	do		336 45		
	T. Shotbolt	do		522 13		
	J. Cunningham	do		38 88		
	A. Peele	do		10 00		
	A. M. Herring	do		73 77		
	J. A. Sievright	do		156 00		
	G. Morrison	do		45 37		
					2,488 25	
		Frais de route.				
	Cie de la Baie d'Hudson	Transport des sauvages jusqu'au Fort Simpson et New-Westminster		45 00		

Vap. "Princess Louise".	Passage du surintendant Powell, aller et retour de New-Westminster		7 00		
Vapeur "Maude"	Passage de M. Moffatt jusqu'à Nanaïmo		15 50		
Vapeur "Enterprise"	do M. Blenkensop jusqu'à New-Westminster		29 25		
J. Irving	do M. Lenihan jusqu'à Cowichan		11 75		
W. Savage	Transport de sauvages pour inspect. des terrains à la baie Caabow		2 50		
J. W. Powell	Dépenses se attachant au voyage d'inspection des tribus sur la Côte Ouest		1,138 39		
	Dépenses de bureau.			1,249 39	
Bureau de poste, Victoria.	Loyer de tiroir jusqu'au 30 juin 1881		1 50		
T. N. Hibbin et Cie	Timbres-poste		52 00		
Bureau de poste de New Westminster	Loyer de tiroir		1 25		
J. Lenihan	Frais de port, New-Westminster		2 52		
Cie du télég. Dominion	Messages		58 06		
Cie du télég. de Montréal.	do		176 57		
Lignes télégraphiques du gouvernement fédéral	do		22 95		
Cie du tél. West'n Union.	do		13 50		
Daily Colonist	Abonnement, jusqu'au 30 juin 1881		13 00		
Daily Standard	do do		12 25		
T. N. Hibbin et Cie	Papeterie		50 11		
Daily Standard	Impressions et publicité		43 25		
Victoria Standard	Impressions de pièces justificatives pour les agences		19 50		
T. N. Hibbin et Cie	Papeterie do do		169 57		
R. S. Williams	Confection de livres pour le recensement		17 85		
W. T. Drake	Loyer du bureau de Victoria, 9 mois, jusqu'au 30 juin 1881		270 00		
do	Charbon pour le do		18 00		
Englehardt et Cie	do do		8 00		
H. Elliott	do bureau de New-Westminster		36 00		
DeWiederholdt et Cie	Bois do do		2 75		
E. Marvin	Divers petits articles de quincaillerie		10 25		
T. Smith	Blanchissage d'essuie-mains pour le bureau de Victoria		2 00		
A. S. Farwell	Agrandissement de la carte géographiq de la Col -Britannique		75 00		
do	Tracer une carte géographique d'Alaska		10 00		
T. Storey	Changer la monture de la carte géographique		9 25		
R. Newell	Charriage de meubles de bureau		5 00		
H. Franklin	do do		16 00		
J. P. Burgess	Réparations aux do		19 75		
Smith et Clarke	do do		3 70		
J. Weiler	Poser un tapis de bureau		6 25		
J. Cunningham	Divers pour le bureau de New-Westminster		3 62		
W. H. Keary	do do		2 12		
E. Harrison	Posage de vitres do		5 00		
J. McMurphy	Nettoyage de bureau, New Westminster		32 00		
J. Armstrong	Réparations aux trottoirs		1 31		
	A reporter		1,189 88	13,282 90	58,844 07

TABLEAU C. 3.—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		1,189 88	13,282 90	58,844 07
		DÉPENSES—*Suite.*				
		Dépenses de bureau—Fin.				
Crédit 166	H. Moffat	Divers déboursés à Nanaïmo		4 00		
	H. C. Wilson	Ferblanterie pour le bureau		10 75		
	Felix	Interprète pour le bureau		2 50		
	Short et Simpson	Drap de lit imperméable et tablier pour le surintend. Powell		15 00		
	R. T. Williams	Reliure, etc		7 25		
					1,229 38	
		Dépenses se rattachant à la réserve des Songhees.				
	D. W. Higgins	Publicité pour soumiss. pour ériger des maisons sur la réserve		4 00		
	H. O. Tideman	Plans et devis pour deux do		40 00		
	Smith et Clark	Construction d'une maison pour les gardiens		797 00		
	Harry	Enlever les clôtures des terrains devant être employés comme emplacements pour les maisons des sauvages		30 00		
	M. Jamieson	Clôturage autour de la maison des gardiens		82 50		
	J. Burgwama	Creuser un puits sur la réserve		36 25		
	H. C. Wilson	Pompe pour le puits do		35 00		
	E. Marvin	Outils pour les sauvages Songhees		13 25		
	H. Ferries	Interprète durant les négociations avec les sauvages		10 00		
					1,048 00	
		Aide aux sauvages malades et indigents.				
	H. Saunders	Epiceries		276 67		
	Rev. J. McGucken	Divers approvisionn. pour les sauvages du lac Williams		300 00		
	James Cunningham	Provisions et vêtements		596 46		
	M. Manson	do		5 75		
	L. Manson	do		4 25		
	Cie de la baie d'Hudson	Approvisionnements fournis au Fort Simpson et à Bellacoola		156 61		

Belmont et Cie	Souliers pour un sauvage malade		2 50		
W. D. McKay	Divers approvisionnements		3 75		
Goodacre et Dooley	567 lbs. de viande, à 10c.		56 70		
Mason et Daly	Divers approvisionnements		24 00		
C. McDonough	do		12 50		
R. Johnston	Lait pour un enfant malade		2 00		
J. W. Powell	Menus déboursés pour le soulagement des sauvages dans la détresse, en ayant fait la demande au bureau de la surinten.		72 00		
John Gerrittson	Loyer d'une cabane à l'usage des sauvages malades, 11½ mois, à $2.50 par mois		28 75		
G. Blackall	Loyer d'une chambre pour un sauvage malade, pour 3 mois, à $2.00 par mois		6 00		
Vapeur "Otter"	Fret sur farine jusqu'à Bellacoola		7 50		
Vapeur "Grappler"	Transporter des sauvages malades à Fort-Simpson		14 00		
J. Irving	do do Cowichan		15 50		
				1,584 94	
	Aide aux sauvages pour leur permettre de construire des maisons, etc.				
W. Duncan	Construction de maisons à Metlakathla		1,000 00		
E. Marvin	Inst. aratoires, etc., pour les sauvages de Bellacoola et Skeena		99 27		
Cie de messageries de la Colombie-Britannique	Fret sur graines de semence		21 05		
Jay et Cie	Achat de grains de semence pour la distribution		445 40		
A. McKinley	do do do		350 83		
A. Clapperton	Remisage d'instruments aratoires		10 00		
O'Keefe et Greenhow	do		35 00		
Vapeur "Cariboo Fly"	Fret sur charrettes jusqu'à Nanaïmo		19 00		
				1,980 55	
	Ecoles.				
Metlakathla	Octroi pour une année, jusqu'au 31 mars 1881		500 00		
Rivière Nass	do do do		300 00		
Fort-Simpson	do do do		288 00		
Kincolith	do 9 mois, jusqu'au 31 décembre 1880		169 50		
Fort-Rupert	do 6 do do		130 50		
Sainte-Marie	do 9 do 31 mars 1881		262 50		
Massett	do 6 do do		117 00		
Hazleton	do 6 do do		138 00		
Fort-Simpson	Octroi pour l'agrandissement de la maison d'école		500 00		
				2,405 50	
	Diverses dépenses.				
H. Fry	Services comme magistrat pour régler une dispute à Cowichan		10 00		
D. Powers	Enterrement de trois morts et enlèvement des lazarets		15 00		
	A reporter		25 00	21,531 27	58,844 07

TABLEAU C. 3.—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		25 00	21,531 27	58,844 07
		DÉPENSES—*Suite.*				
		Diverses dépenses—Suite.				
Crédit 166	A. Roche Robertson	Services professionnels		42 50		
	Divers	Dépenses pour l'établissement de nouvelles agences		280 75		
	Imprimeur de la reïne	Impressions		1 57		
	Bureau de la papeterie	Papeterie		131 67		
	J. McMurphy	Signification d'un avis à un sauvage		10 50		
	D. Withrow	Evaluer la propriété à New Weestminster		5 00		
					496 99	
		Total de la dépense à compte des surintendances et agences			22,028 26	
		COMMISSION DES RÉSERVES.				
	P. O'Reilly	Appointements comme commissaire, du 11 janvier au 31 mars 1881, 2 mois, à $3,500 par année	729 15			
		Moins—Remboursement du surplus d'appointements	258 05			
				471 10		
	do	Somme à rendre compte	4,500 00			
		Moins—Remboursement de balance non dépensée	343 53			
				4,156 47		
	A. S. Farwell	Appointements pour préparer des plans, etc., 2½ mois, jusqu'au 15 septembre 1881, à $150 par mois	375 00			
	do	Appointements comme inspecteur des réserves, etc	79 29			
				454 29		
	Ashdown Green	Copier les archives		150 00		
	G. Blenkensop	Appoint. comme énumérateur du recensement, en juillet 1880	120 00			
	do	Allocations du bureau et menus déboursés	53 75			
				173 75		
	A. McKinley	Frais de route jusqu'au lac de William, et services rendus		66 00		
	E. Lowenburg	Loyer du bureau du commissaire, juillet 1880		10 00		
	Mansell et Cie	Loyer de l'ameublement du bureau		3 00		

T. N. Hibbin	Papeterie		11 12		
Standard, Victoria	Impression de pièces justificatives		7 50		
J. Smith	Nettoyage de bureau		10 00		
Wm. Franklin	Charriage, etc		6 00		
Canadian Rubber Co	4 couvertures pour le commissaire		19 10		
Short et Simpson	Réparer et nettoyer les armes à feu		5 00		
C. Pennie	Logement des chevaux du commissaire Sproat		88 00		
C. Pooley	Transfert du Sugar Cane Ranch, et autres terrains, au gouvernement fédéral, pour réserves de sauvages		5,000 00		
	Dépense totale à compte de la commission des réserves			10,631 33	
	Arpentages sous W. S. Jemmett.				
W. S. Jemmett	Avances à rendre compte	550 00			
	MOINS—non dépensés et remboursés	241 98			
			308 02		
do	Appointements comme arpenteur, 12 mois, jusqu'au 30 juin 1881		1,800 00		
D. Maingy	do do premier porte-chaîne, 1er juin jusqu'au 27 nov., 5 mois et 27 jours, à $50.05		295 00		
W. D. McKay	do do porte-chaîne, en mai et juin, 1 mois et 19 jours, à $50		82 25		
John Hume	do do bûcheron, du 1er juin au 27 novembre, 5 mois et 27 jours, à $40		236 00		
Joe	do do bûcheron, diverses périodes détachées, jusqu'au 25 novembre 1880		203 00		
Charley	do do bûcheron, 7 jours, à $1		7 00		
George	do do do period. détac. jusqu'au 31 juil.'80		42 00		
C. Richards	do do do do en mai et juin 1880		43 22		
George Hume	do do do diverses périodes détachées, jusqu'au 27 novembre 1880		301 80		
Isaac	do do do diverses périodes détachées, jusqu'au 25 novembre 1880		118 50		
H. Gaydon	do do cuisinier, du 1er juillet au 27 novembre 1880, 4 mois et 27 jours, à $40		196 00		
Ah Lee	do do cuisinier, en mai en juin 1880		55 48		
	Total des avances, appointements et gages payés au parti de Jemmett		3,688 27		
H. Webb	Services pour transporter le camp	22 85			
Vap. "Western Slope"	do do	17 00			
Wm. Irvine	Passages et fret du parti	48 75			
W. Rogers	Transport du parti jusqu'à Burrard Inlet	15 00			
J. Van Bramer	do do	10 00			
Vap. "Reliance"	do do	16 00			
	A reporter	129 60	3,688 27	32,659 59	58,844 07

TABLEAU C. 3—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	129 60	3,688 27	32,659 59	58,844 07
		DÉPENSES—*Suite.*				
		Arpentages sous W. S. Jemmett—Fin.				
Crédit 166	Vap. "Cassiar"	Passages jusqu'à New-Westminster	10 00			
	W. Chadsay	Louage d'un wagon à Chilliwack	4 00			
	Vap. "Enterprise"	Transport	5 50			
				149 10		
	H. Webb	Provisions pour le parti	21 02			
	R Howell	do	19 20			
	R. Dickinson	do	51 85			
	A. Piers	do	34 62			
	D. Wells	do	32 44			
	Mme McDonald	do	11 00			
	C. G. Major	do	229 49			
	John Shelford	do	15 10			
	G. R. Ashwell	do	6 00			
	Geo. Black	do	20 75			
	H. Burr	do	11 25			
	Moodeyville Saw-Mill Co.	do	35 99			
	J. McCutcheon	do	10 81			
	W. L. Gillanders	do	4 60			
	W. L. Agassiz	do	41 61			
	E. Cannell et Cie.	do	5 89			
				551 62		
	W. S. Jemmett	Rations pour le parti	211 75			
	Insley et Shields	Logement et pension des hommes	24 25			
	Mrs. McKeever	do	4 50			
	Morvin et Savon	do	3 75			
				244 25		
	A. M. Herring	Drogues		3 50		
	M. W. Waitt	Papeterie	38 33			
	T. R. Hibbin et Cie	do	24 50			
	Victoria Standard	Impression de pièces justificatives	7 50			
	E. Hayward	Une planche à dessin	4 00			
				74 33		

E. Marvin	Divers articles de quincaillerie	18 25			
Mathews, Richards et Tye	1 chaine à bras	4 40			
			22 75		
L. H. Wilton	1 volant de tente	8 00			
Joe	Usage d'un canot	2 00			
J. Cunningham	Equipement de camp	4 50			
			14 50		
	Total, dépense du parti de M. Jemmett			4,748 32	
	Arpentages sous E. Mohun.				
E. Mohun	Avances à rendre compte	750 00			
	MOINS—Non dépensés et remboursés	287 13			
			462 87		
E. Mohun	Une année d'appoint. comme arpenteur, jusqu'au 30 juin 1880		1,800 00		
E. M. Skinner	Services comme premier porte-chaine, diverses périodes détachées, jusqu'au 20 novembre 1880		318 81		
H. Marriner	do porte-chaine, diverses périodes détachées, jusqu'au 20 novembre 1880		295 05		
Geo. Kier	do porte-baguette, 5 mois et 20 j., jusq. 20 nov. '80		226 66		
T. Davis	do bûcheron, 2½ jours		5 00		
Paul	do do en octobre 1880		35 00		
J. Alexander	do do en mai et juin 1880		68 39		
Ignace	do do do		68 39		
G. Douglas	do porte-baguette do		68 39		
George	do cuisinier, div. périodes dét., jusq. 20 nov. '80		255 05		
Paul	Divers services en campement		17 50		
	Total, avances, appointements et gages payés au parti Mohun		3,621 11		
F. Yung	Louage d'une voiture	19 00			
Alexander	Lever le camp	10 00			
Pizarro	do	32 50			
Captain	Louage d'un cheval	30 00			
Var. "Princess Louise"	Passage de E. Skinner et des hommes	15 50			
Var. "Enterprise"	Passages du parti	39 75			
Var. "Reliance"	do	14 50			
A. Postill	Lever le camp	25 00			
			186 25		
J. M. Lambly	Provisions pour le parti	12 80			
H. B. Steele	do	39 75			
A. Wallace	do	10 75			
C. O'Keefe	do	83 25			
T. Greenhow	do	18 50			
H. Ehmke	do	6 00			
	A reporter	171 05	3,807 36	37,407 91	58,844 07

TABLEAU C. 3.—SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	171 05	3,807 36	37,407 91	58,844 07
		DÉPENSES—*Fin.*				
		Arpentages sous E. Mohun—Fin.				
Crédit 166	A. S. Fortune	Provisions pour le parti	5 70			
	Mara et Wilson	do	107 20			
	A. Postill	do	12 00			
	E. Bronson	do	17 83			
	F. Vernon	do	12 00			
				325 78		
	J. Howison	Pension et logement des hommes	11 00			
	H. B. Dart	do do	8 00			
	Geo. Besillie	do do	8 00			
	J. Newland	do do	6 50			
	T. Bedard	do do	15 75			
	J. Uren	do do	29 00			
	G. Tuttle	do do	15 00			
	E. Mohun	Rations pour les hommes	198 52			
	J. M. Nelson	Pension et logement des hommes	9 75			
	Peterson et Spellman	do do	14 50			
	E. Leguime	do do	17 00			
				333 02		
	T. Shotbolt	Drogues		8 00		
	T. R. Hibbin et Cie	Papeterie	39 49			
	C. Hayward	Planche à dessin	5 75			
				45 24		
	D. P. Leonard	Baguettes d'alignement	11 00			
	J. P. Burgess	Ajuster une boîte à mappes	10 75			
	A. McKinnon	Ferrage de chevaux	7 50			
	E. Marvin	Quincaillerie	35 15			
	H. C. Wilson	do et ustensiles	45 00			
	Burns et Cie	Faïencerie	17 70			
	E. B. Marvin	Tentes et cordes	82 55			
	L. H. Wilton	Réparations aux tentes	21 50			
	A. McLean	Un canot	25 00			
	J. Campbell	Divers	7 50			

Cie de messag. de la C.B.	Fret sur bagages, etc.	100 50			
E. Mohun	Divers menus déboursés	26 50			
			390 65		
	Total, dépense, parti de M. Mohun			4,910 05	
	Total, dépense				42,317 96
	Balance non dépensée				16,526 11

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

TABLEAU C, 4—SAUVAGES DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	cts.	$ cts.
Crédit 165		Octroi législatif, 1880-81				2,055 00
		Dépenses.				
	John O. Arsenault	Appointements comme agent, 12 mois, jusqu'au 30 juin 1881		200 00		
	George Davies et Cie	Approvisionnements aux sauvages indigents; divers comptes entre décembre 1879 et juin 1881	433 08			
	John Gaffney	Approvisionnements aux sauvages indigents; divers comptes entre décembre 1879 et avril 1881	270 85			
	John Yeo	Approvisionnements aux sauvages indigents durant les trimestres de juin et décembre 1880	14 10			
	R. T. Holman	Approvisionnements aux sauvages indigents entre septembre 1880 et avril 1881	142 02			
	David Egan	Approvisionnements aux sauvages indigents, mars 1881	39 38			
	John Maynard	do do juin 1881	33 67			
	Joseph O. Arsenault	do do décembre 1880	8 78			
				941 88		
	P. Conroy, M.D.	Services professionnels aux sauvages, jusqu'en juin 1881	44 35			
	J. F. Gillis, M.D.	do do do	109 10			
	Jas. Walsh, M.D.	do do septembre 1879	3 85			
	J. F. Brine, M.D.	do do mars 1881	49 30			
	M. Wall, M.D.	do do avril 1880	22 85			
	J. A. Gourlie	Médicaments	12 54			
	Wm. B. Dyer	do	2 93			
	W. R. Watson	do	10 41			
	McNeil et Cie	do	3 63			
				258 96		
	John O. Arsenault	Appointements comme instituteur, 12 mois jusqu'au 30 juin 1881	200 00			
	Joseph O. Arsenault	6 cordes de bois de chauffage pour l'école	9 00			
				209 00		
	John O. Arsenault	Allocation pour frais de route		100 00		
	John S. Yeo	Matériaux de construction pour maisons de sauvages	38 60			
	Thomas Glover	Portes et châssis do	23 25			
	David Egan	Matériaux de construction do	16 75			
				78 60		
	Diverses personnes	Graine de semence achetée et distribuée par l'agent		200 00		
	Edward Ellis	1 paire de bœufs pour la bande de l'île Lennox		54 00		

M. A. Brennan.....	Impressions d'avis prohibant la vente de liqueurs aux Sauvages	.....	1 75		
Imprimeur de la reine....	Impressions	.....	8 17		
	Total de la dépense	.....	.....	.....	2,052 36
	Balance non dépensée	.....	.....	.....	2 64

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

COMPTE GENERAL—SAUVAGES DU MANITOBA ET LE NORD-OUEST.

AVEC 10 ÉTATS SUBSIDIAIRES, " A à " J " QUI SUIVENT.

CRÉDITS.	Montant.	Total.
	$ cts.	$ cts.
Pour annuités	.....	216,191 00
Instruments aratoires et bestiaux	67,460 00	
Solde de 1879-80, reporté en vertu de l'ordre en conseil du 16 juillet 1880	7,192 36	
		74,652 36
Moulin à moudre	3,000 00	
Budget supplémentaire	4,186 00	
		7,186 00
Provisions	130,686 00	
Budget supplémentaire	125,991 00	
Octroi supplémentaire, en vertu de l'autorité d'un mandat de Son Excellence le gouverneur général, et d'un ordre en conseil du 22 juin 1881	27,805 50	
		284.482 50
Vêtements	.....	2,806 00
Ecoles—Acte des subsides, 1880-81	11,000 00	
Partie du solde de 1879-80, reportée, dépensée jusqu'au 30 septembre 1880	1,184 05	
		12,184 05
Arpentages	.....	15,000 00
Gages de la ferme—Acte des subsides, 1880-81	36,430 00	
Solde, 1879-80, à reporter	1,383 14	
		37,813 14
Sioux—Acte des subsides, 1880-81	7,000 00	
Partie du solde de 1879-80, reportée, dépensée jusqu'au 30 septembre 1880	497 98	
		7,497 98
Edifices pour le commissaire	.....	12,000 00
Dépenses générales	61,430 00	
Budget supplémentaire	37,902 00	
Autres dépenses, en vertu de l'autorité de Son Excellence le gouverneur général et ordres en conseil du 30 avril 1881 et 22 juin 1881	26,194 50	
		125,526 50
		795,339 53

DÉPENSE.	Etats.	Total.
		$ cts.
Paiement des annuités	*A.*	167,241 00
Achat d'instruments aratoires, bestiaux, munitions, ficelle, grain de semence, graines, etc	*B.*	76,390 46
Construction d'un moulin à moudre	*C.*	6,964 55
Provisions achetées pour les paiements d'annuités et pour distribuer aux Sauvages indigents	*D.*	284,482 50
Vêtements	*E.*	2,804 07
Ecoles	*F.*	4,261 55
Arpentages	*G.*	16,664 21
Gages de la ferme	*H.*	38,273 11
Sioux	*I.*	3,080 48
Dépenses générales : appointements, loyers, combustible, frais de port et télégrammes, impressions et papeterie, médicaments et soins médicaux, etc	*J.*	126,575 77
Total de la dépense	.....	726,737 70
Balance non dépensée	.....	68,601 83
		795,339 53

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES, OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR, *comptable.*

L. VANKOUGHNET,

Sous-surintendant des affaires des Sauvages.

A.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Annuités en vertu de traités.				
Crédit 167		Octroi législatif, 1880-81				216,191 00
		Dépenses.				
		Traité No 1.				
		9 chefs, $25 00 chacun		225 00		
		34 commandants 15 00 do		510 00		
		3,693 sauvages 5 00 do		18,465 00		
		Arrérages aux absents lors des paiements antérieurs		895 00		
					20,095 00	
		Traité No 2.				
		7 chefs, $25 00 chacun		175 00		
		29 commandants 15 00 do		435 00		
		1,001 sauvages 5 00 do		5,005 00		
		Arrérages aux absents lors des paiements antérieurs		194 00		
					5,809 00	
		Traité No 3.				
		30 chefs, $25 00 chacun		750 00		
		84 commandants 15 00 do		1,260 00		
		2,589 sauvages 5 00 do		12,945 00		
					14,955 00	
		Traité No. 4.				
		33 chefs, $25 00 chacun		825 00		
		117 commandants 15 00 do		1,755 00		
		8,755 sauvages 5 00 do		43,775 00		
		Surpaiement à un chef, à déduire l'année prochaine		5 00		
		Arrérages aux absents lors des paiements antérieurs		17,416 00		
					63,776 00	
		A reporter			104,635 00	216,191 00

A.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts	$ cts.	$ cts.
		Report			104,635 00	216,191 00
		Dépenses—*Suite.*				
		Traité No 5.				
Crédit 167		9 chefs, $25 00 chacun		225 00		
		25 commandants 15 00 do		375 00		
		3,190 sauvages 5 00 do		15,950 00		
		Arrérages aux absents lors des paiements antérieurs		115 00		
					16,665 00	
		Traité No 6.				
		30 chefs, $25 00 chacun		750 00		
		105 commandants 15 00 do		1,575 00		
		5,121 sauvages 5 00 do		25,605 00		
		Arrérages aux absents lors des paiements antérieurs		2,560 00		
		Arrérages à un commandant, pour 1879		5 00		
				30,495 00		
		Moins—Remboursements		183 00		
					30,312 00	
		Traité No 7.				
		6 chefs, $25 00 chacun		150 00		
		23 commandants 15 00 do		345 00		
		2,960 sauvages 5 00 do		14,800 00		
		Arrérages aux absents		65 00		
					15,360 00	
		Chèques émis par le commissaire Dewdney en 1879, et non présentés pour paiement à temps pour être compris dans les comptes de 1879 80			19 00	

	Commutation d'annuités.				
	Isabella McAuley		50 00		
	Margaret Monkman		50 00		
	Susanne Sinclair		50 00		
	Margaret Moar		50 00		
	Mary J. Garioch		50 00		
				250 00	
	Total, dépense				167,241 00
	Balance non dépensée				48,950 00

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVASGE,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Instruments aratoires, bestiaux, graine de semence, outils, munitions et ficelle, fournis en vertu des traités.				
Crédit 168		Crédit législatif pour 1880-81			67,460 00	
		Cette balance est reportée au compte de 1879-80, en vertu de l'autorité d'un ordre en conseil du 16 juin 1880			7,192 36	74,652 36
		Dépense.				
		Traité No 1.—Instruments aratoires.				
	H. L. Reynolds	Bande de Saint-Pierre—				
		2 machines à vanner, $35 00 chaque	70 00			
	J. H. Ashdown	Livrés d'après contrat à Winnipeg—				
		10 herses, à $13 30 chaque	133 00			
		4 charrues, à 23 75 chaque	95 00			
		14 paires de chaînes de trait, à $1 25 par paire	17 50			
		14 palonniers, à $3 25	45 50			
	do	Réserves Saint-Pierre—				
		10 faulx	8 70			
		10 manches de faulx	6 80			
		1 douz. de haches	8 50			
		2 do à $7 90 par douz	15 80			
		2 douz. de houes, à 6 36 do	12 72			
		3 herses, à $14 35 chaque	43 05			
	do	Réserves de l'Ile de la Tête Ouverte—				
		½ douz. de faulx, à $10 80 par douz	3 60			
		⅓ do de manches de faulx, à $8 72 par douz	2 91			
		3 charrues, à $25 00 chacune	75 00			
		6 paires de chaines de trait, à $1 50 par paire	9 00			
		6 palonniers, à $3 40	20 40			

do	Réserve du cap de la Tête Ouverte—				
	1 faulx	0 91			
	1 manche de faulx	0 71			
	1 charrue	25 25			
	2 paires de chaînes de trait, à $1 50 la paire	3 00			
	2 palonniers, à $3 40	6 80			
do	Réserve du Fort Alexandre—				
	1 herse	14 35			
	4 herses, à $14 00 chaque	56 00			
	½ douz. de faulx, à $10 [illegible] par douzaine	5 35			
	½ do de manches de faulx, à $8 44 par douzaine	4 22			
	1 do de haches	8 75			
	4 charrues, à $25 00 chaque	100 00			
	1 douz. de houes	6 75			
	4 paires de chaînes de trait, à $1 35 la paire	10 80			
	8 palonniers, à $3 30	26 40			
do	Réserve de la rivière aux Roseaux—				
	2 charrues, à $25 00 chaque	50 00			
	4 paires de chaînes de trait, à $1 35 la paire	5 40			
	4 palonniers, à $3 30	13 20			
	2 herses, à $13 50 chaque	27 00			
		932 37			
	Déduction pour différence dans le fret depuis Winnipeg jusqu'au Fort de Pierre	4 24			
			928 13		
	Bestiaux.				
C. R. McFie	1½ tonnes de foin pour nourriture des bestiaux à la Tête Ouverte	24 00			
R. Stevenson	7 voies do do	21 00			
J. Anderson	3 do do do	6 00			
E. L. Osler	800 lbs. do do	8 00			
E. Lecourt	Attelage et transport des bestiaux au Portage la Prairie en 1876	130 00			
J. W. Lachambre	74 jours de nourriture pour un bœuf en fourrière, appartenant à la Bande des Roseaux	19 75			
			208 75		
	Graine de semence.				
Cie de la Baie d'Hudson	Réserve de Saint-Pierre—				
	260 boisseaux de blé, à $1 40 par boisseau	280 00			
	123 do *centals*	15 38			
Brown, Oldfield et Cie	2 do de blé	8 95			
			304 33		
	A reporter		1,441 21		74,652 36

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		1,441 21		74,652 36
		Dépenses—*Suite.*				
		Munitions et ficelle.				
Crédit 163	Cie de la Baie d'Hudson.	Bande de Saint-Pierre	340 84			
		Bande de l'île de la Tête Ouverte	95 25			
		Bande du Cap do	15 12			
		do du Fort Alexandre	94 23			
		do de la rivière aux Roseaux	118 25			
		do de la Longue Plaine	33 13			
		do de la Baie du Cygne	42 45			
		Baie Sablonneuse	46 59			
				785 86		
		Total de la dépense, traité No. 1			2,227 07	
		Traité No. 2—Instruments aratoires.				
	J. H. Ashdown	2 harnais, à $16.90	33 80			
		1 douz. de faulx	10 79			
		1 do de manches de faulx	9 28			
		1 charrue	28 75			
		1 charrue	18 75			
		4 paires de chaînes de trait, à $1 75 la paire	7 00			
		5 palonniers à $3 60	14 40			
	R. C. Vidal	½ douz. de faulx, à $15 00 par douz	7 50			
		½ do de manche de faulx, à $ 15 00 la douz	7 50			
		½ do de pierres à faulx, à $2 40 la douz	1 20			
		1 meule	3 00			
				141 97		

	Grains de semen				
Mme Campbell	20 boisseaux de pommes de terre, par boisseau, $0 62½	12 50			
F. Storr	10 do do do 0 75	7 50			
G. Sabistone	20 do do do 0 75	15 00			
W. Sabistone, père	10 do do do 0 75	7 50			
Kah-Kee-waysh	10 do do do 0 75	7 50			
Tah-tah-see-Kay	10 do do do 0 75	7 50			
W. Anderson, père	20 do do do 0 75	15 00			
do	3 do d'orge do do 1 00	3 00			
Kee-noo-moo-tay	24 do de pommes de terre do 0 75	18 00			
Ah-yah-pee-tah	18½ do do do 0 75	13 87			
Cie de la Baie d'Hudson	6 do de blé do 1 50	9 00			
	10 do d'orge do 1 25	12 50			
	20 do de pommes de terre do 1 25	25 00			
			153 87		
	Munitions et ficelle.				
Cie de la Baie d'Hudson	Bande de la rivière aux Grues	12 00			
	Bande du lac Manitoba	34 07			
	Bande du lac du Flux et Reflux	34 79			
	Bande de la montagne du Dauphin	32 50			
	Bande de la rivière à la Poule d'Eau	25 73			
	Bande de la rivière Fairford	41 88			
	Bande du lac Saint-Martin	14 29			
	Bande de la Petite Saskatchewan	18 84			
			214 10		
	Total de la dépense, traité n° 2			509 94	
	Traité no 3.—Instruments aratoires.				
J. Ashdown	Assbaskasing—				
	3 coutres et agraffes pour charrues, $ 5 00 chaque	15 00			
	4 herses, $16 90 chaque	67 60			
	1½ douz. manches de faulx, par douz. 10 97	16 46			
	1½ do faulx, do 9 29	13 93			
	1 scie à refendre	3 50			
	4 paires de chaînes de trait, par paire $1 75	7 00			
	4 do palonniers do 3 60	14 40			
	Lac Seul—				
	12¼ douz. de haches, par douz. $14 68	179 83			
	12¼ do do 9 87	120 91			
	A reporter	438 63		2,737 01	74,652 36

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	438 63		2,737 01	74,652 36
		Dépenses—*Suite.*				
		Traité no 3.—Instruments aratoires.—Fin.				
		Mattawan—				
Crédit 168	J. Ashdown	1⅔ douz. de houes, par douz. $9 03	15 05			
	A. Church	1 joug de bœuf et palonniers	10 00			
	Purcell et Cie	Transport d'instruments aratoires, etc	29 40			
	E. Lecourt	Divers	30 00			
				523 08		
		Grains de semence.				
	R. Maitland	Bandes à l'Est du traité n° 3—				
		60 boisseaux de pommes de terre, par boiss. $0 75	45 00			
		4 do mil do 5 00	20 00			
		1 do trèfle	9 00			
		1 do pois	1 00			
		24 sacs, chaque, $0 25	6 00			
		Charriage	0 75			
		60 boisseaux de pommes de terre, par boiss. $1 50	90 00			
		30 sacs	4 50			
	Johnson, Penrose et Cie	11,950 lbs. de foin, par tonne, $15 00	89 63			
		Transport	37 50			
	N. K. Street et Cie	Balance de compte due pour achats par le ci-devant agent Mathers en 1878-80	220 00			
	Succession McKay	70 boisseaux de pommes de terre	90 00			
		Transport sur 2,520 lbs. de pommes de terre au Fort Francis	25 20			
				638 58		
		Munitions et ficelle.				
	N. K. Street et Cie	Bandes à l'Est du traité n° 3—				
		114 lbs. ficelle à rets, par lb. $0 80	91 20			
		74 do l'esturgeon do 0 45	33 30			
		7 barillets de poudre, par barillet. 6 50	45 50			
		12,000 capsules à fusil per M. 1 00	12 00			
		20 sacs de plomb de chasse, par sac 2 50	50 00			

Cie de la baie d'Hudson..	Munitions et ficelle à Assabaskasing	423 75			
do	do Lac Seul	269 26			
do	do Mattawan	179 15			
do	do Coutchiching	512 85			
do	do Portage du Rat	100 90			
do	do Islington	104 15			
do	do Winnipeg	580 60			
			2,402 66		
	Dépense totale, traité n° 3			3,564 32	
	Traité n° 4.—Instruments aratoires.				
H. L. Reynolds	5 machines à vanner, à $35 00 chaque	175 00			
Cie de la baie d'Hudson..	3 houes, à $1.50 chaque	4 50			
do	1 charrette pour le chef "Homme de l'Océan"	18 00			
do	1 charrette et harnais pour l' "Ours Blanc	23 00			
do	Fret sur herses	1 50			
Police à cheval du N.-O..	1 wagon	65 00			
T. A. Brown	2 wagons doubles pour les rés. des but. à la Lime et du lac Croche	204 00			
J. H. Ashdown	12 charrues, à $26 85	322 20			
do	36 socs de charrue, à $4 00	144 00			
do	12 chaînes de trait, à $1 85	22 20			
do	12 palonniers, à $3 60	43 20			
Geo. Fisher et Cie	Fret sur charrues	13 25			
I. G. Baker et Cie	Instruments. moulins, etc., livrés à Fort Ellice	1,026 86			
do	Essieux et socs de charrue	57 50			
E. Kraft	Charrues, harnais, etc., livrés à Fort Ellice	464 77			
Cie. de trafic du N.-O.	1 douz. de manches de faulx	18 00			
			2,602 98		
	Bétail.				
Cie de la baie d'Hudson.	2 bœufs et jougs	153 00			
T. A. Brown	5 paires de bœufs pour la réserve des Buttes à la Lime, à $125	625 00			
do	109 vaches, à $58 00	6,322 00			
do	13 taureaux, à $53 00	689 00			
W. Peden	Fret de 1,500 lbs de foin	10 00			
E. Brisbois	Garder et marquer le bétail	10 00			
M. Chartrain	1 vache et veau	55 00			
W. Cameron	1 vache	50 00			
M. Valee	4 vaches et veaux pour le chef "Way-way-see-Cappo"	220 00			
do	Conduire 13 animaux, de Qu'Appelle à Ellice	10 00			
Smart et Wray	Payé aux sauvages pour conduire 30 vaches	11 50			
J. Cyr	Conduire 30 vaches	24 00			
W. Grant	1 paire de bœufs pour le chef "Gambler"	160 00			
	A reporter	8,339 50	2,602 98	6,301 33	74,652 36

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	8,339 50	2,602 98	6,301 33	74,652 36
		DÉPENSES—*Suite.*				
		Traité nº 4—Bétail—Fin.				
Crédit 168	J. W. Johnson	15 paires de bœufs, distribution, à $168	2,520 00			
	W. Boucher	Inspecter et marquer 177 animaux	177 00			
	I. G. Baker et Cie	25 paires de bœufs pour distribution, à $125.	3,125 00			
	Police à cheval du N.-O.	1 vache à $40 ; 1 taureau, $60	100 00			
	A. Klyne	3 tonnes de foin, à $9 par tonne	27 00			
				14,288 50		
		Grain de semence.				
	Cie de la baie d'Hudson	742½ boisseaux de pommes de terre, pour distribution	1,028 30			
	do	Pommes de terre de semence aux diverses bandes	287 50			
	do	150 boisseaux de blé	350 00			
	do	75 38/48 do d'orge	186 26			
	do	70 do d'avoine, à $1 75	122 50			
	do	21 40/60 do de pois, à $3.00	65 00			
	do	3 do de maïs	11 00			
	do	Fret sur 18,320 lbs. de graines à divers endroits	213 90			
	Mission catholiq.-romaine	235 boisseaux de pommes de terre	343 75			
	do do	100 do de blé, à $2.25	225 00			
	G. Fisher et Cie	50 do de pommes de terre, à 50cts	25 00			
	do	2 do d'orge, à $1.75	3 50			
	W. Brass	14 do de pommes de terre	14 00			
	do	40 lbs. de blé	1 50			
	Chef "Key"	31 boisseaux de pommes de terre	31 00			
	do	4 do d'orge, à $1.50	6 00			
	Apetakke	4 do de pommes de terre	4 00			
	I. G. Baker et Cie	829 lbs. d'avoine pour la réserve d'Assiniboine	43 94			
	C. Boissoneault	Sacs pour pommes de terre	20 50			
	B. Robillard	20 boisseaux de blé, à $2.25	45 00			
	R. Evans et Cie	Diverses graines de jardin pour distribution	166 75			
	Chem. de fer du Pacifique	Fret	10 00			
	Mowat et Saffery	1 55/60 boisseaux de blé, à $2.25	4 31			

do	2 1/48 do d'orge, à $1.50	3 43			
do	61 do pommes de terre, à $1.50	91 50			
C. Ross	Fret sur 2,400 lbs. de blé, à 2 cts	48 00			
C. Dezulais	4 boisseaux de pommes de terre, à $1.50	6 00			
Chef "Clear Sky"	Fret sur 2,000 lbs. d'avoine, à ½c	10 00			
J Tanner	do 116 do de graine, à 5cts	5 80			
J. Mekis	do 500 do d'orge, à ½c	2 50			
A. Klyne	do 2,040 do de graine, à 1c	20 40			
H. S. Moore	28 boisseaux d'avoine, à $1.50	42 00			
do	440 lbs. de blé, à 1c	4 40			
do	120 do de son, à ½c	0 60			
do	Fret sur 1,512 lbs., aux Buttes du Tondre, à 2½cts	37 80			
S. C. Ashley	60 lbs. de graine de navet, à 50cts	30 00			
T. C. Power et frère	Transport de 35½ lbs. de graines. à 10cts	3 55			
A. Le Rocque	34½ boisseaux de pommes de terre, à $1.50	51 75			
do	2¼ do maïs, à $4	9 00			
Tay-pay-sa	Services comme messgger au sujet des graines	8 00			
H. Bear	Six jours de labourage	30 00			
			3,613 44		
	Outils.				
Cie de la Baie d'Hudson	⅔ douz. de limes à scie à refendre	2 40			
I. G. Baker et Cie	Outils, d'après contrat	1,391 38			
do	Clous, balances, etc	84 40			
			1,478 18		
	Munitions et ficelle.				
Howard et Crawford	1,200 capsules à fusil	2 00			
do	37 lbs. de ficelle	23 80			
do	50 do plomb de chasse	10 00			
Cie de la Baie d'Hudson	Poudre, plomb de chasse et ficelle, aux Buttes du Tondre	317 26			
I. G. Baker et Cie	1,725 lbs. de poudre, à 29cts	500 25			
do	3,200 do de plomb de chasse, à 12½cts	400 00			
do	1,332 do de balles, à 14½cts	193 14			
do	5,000 cartouches	94 50			
do	20,000 capsules à fusil	25 00			
do	10 fusils doubles, à $15	150 00			
do	10 fusils simples, à $7.75	77 50			
do	Munitions pour paiements de traité à Fort Walsh	79 05			
do	Fret sur 1,200 lbs. de plomb de chasse, Ellice à Qu'Appelle	18 00			
do	do munitions à différents points	722 47			
do	228 lbs. de ficelle, à 50 cts	114 00			
do	30 do 65 cts	19 50			
do	8 douz. d'écheveaux de ficelle, à $7	56 00			
do	7 do lignes à morue, à $6	42 00			
	A reporter	2,844 47	21,983 10	6,301 33	74,652 36

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	2,844 47	21,983 10	6,301 33	74,652 36
		Dépenses—*Suite.*				
		***Traité no 4—Munitions et ficelle*—Fin.**				
Crédit 168	C. Boissonneault	Munitions aux Sauvages à Fort Walsh	26 75			
	H. Bear	Capsules	2 50			
	Cie de la Baie d'Hudson	51 lbs. de poudre, à 62 cts.	31 62			
	do	35 do de plomb, à 25 cts	8 75			
	do	Capsules	27 25			
	do	9½ lbs. de plomb de chasse, à 25 cts	2 37			
	do	Divers	95 09			
				3,038 80		
		Total de la dépense, traité n° 4			25,021 90	
		Traité no 5.—Instruments aratoires et outils.				
	J. H. Ashdown	Bande de la rivière Noire—				
		3 herses, à $15.40	46 20			
		¼ douzaines de faulx, à $10.89	2 72			
		¼ do de manches de faulx, à $8.75	2 19			
		3 charrues, à $26	78 00			
		6 chaînes de trait, à $1.65	9 90			
		6 palonniers, à $3.50	21 00			
	do	Bande de l'Ile—				
		1 11/12 douzaines de haches, à $9.70	18 60			
		5 1/6 do de houes, at $7.06	36 48			
		2 11/12 do de bêches, à $12.60	36 75			
		1 scie à refendre	4 67			
		1 scie à débiter	3 32			
		1 égohine	1 55			
		1 tarière	0 75			
	do	Rivière Fisher—				
		1¼ douzaines houes, à $7.22	9 02			

	$\frac{11}{12}$ do bêches, à $13.62	12 49			
	1 tarière	0 80			
do	Rivière Beren—				
	$2\frac{1}{2}$ douz. haches, à $9.80	24 50			
	$11\frac{1}{2}$ do houes, à $7.22	83 03			
	$5\frac{1}{4}$ do bêches, à $13.62	71 50			
	1 tarière	0 80			
do	Norway House—				
	$5\frac{1}{4}$ douz. haches, à $9.80	51 45			
	$14\frac{1}{4}$ do houes, à $7.22	102 89			
	$8\frac{1}{3}$ do bêches, à $13.62	113 50			
	1 tarière	0 80			
do	Lac la Crosse—				
	$2\frac{1}{3}$ douz. haches, à $9	21 00			
	$5\frac{11}{12}$ do houes, à $6.78	40 12			
	$3\frac{1}{3}$ do bêches, à $12.60	42 00			
	1 scie à refendre	4 67			
	1 scie à débiter	3 82			
	1 égohine	1 55			
	1 coffre d'outils	27 25			
	1 tarière	0 80			
do	Grands Rapides—				
	2 faulx	1 88			
	2 manches de faulx	1 62			
	$1\frac{5}{6}$ douz. houes, à $7.20	13 20			
	$1\frac{1}{3}$ do bêches, à $13.62	18 16			
do	Cumberland—				
	$3\frac{1}{4}$ douz. haches, à $13.59	44 16			
	$8\frac{11}{12}$ do houes, à $9.30	82 93			
	$5\frac{1}{3}$ do bêches, à $18.34	97 81			
	1 scie à refendre	5 35			
	1 scie à debiter	3 94			
	1 égohine	1 84			
	1 tarière	0 90			
do	Les "Pas"—				
	7 faulx	7 91			
	7 manches de faulx	8 17			
	$5\frac{11}{12}$ douz. haches, à $13.50	80 41			
	$17\frac{1}{3}$ do houes, à $9.30	161 20			
	9 do bêches, à $18.34	165 06			
	1 tarière	0 90			
do	2 faulx	2 16			
do	2 manches de faulx	2 14			
do	$2\frac{1}{3}$ douz. haches, à $12.51	29 19			
do	$7\frac{1}{4}$ do houes, à $8.71	63 15			
do	$4\frac{1}{12}$ do bêches, à $17.00	69 40			
do	1 scie à refendre	5 25			
	A reporter	1,740 85	.....	31,323 23	74,652 36

B—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	1,740 85	.....	31,323 23	74,652 36
		Dépenses—*Suite.*				
		Traité no 5—Instruments aratoires et outils—Suite.				
Crédit 168	J. H. Ashdown	1 scie à débiter	3 77			
	do	1 égohine	1 72			
	do	1 tarière	0 85			
				1,747 19		
		Animaux.				
	Cie de la Baie d'Hudson	1 taureau	75 00			
	do	2 bœufs	200 00			
	do	4 vaches, à $75.00	300 00			
				575 00		
		Grains de semence.				
	H. Cochran	25 brls. de pommes de terre pour la bande de "Pas," à $1.50	37 50			
	do	12 do do Grands Rapides, à $1.50	15 00			
	J. Clements	13 boisseaux de pommes de terre pour la bande de "Pas"	19 50			
	Cie de la Baie d'Hudson	655 do do distribution	882 50			
	do	28 do blé, pour distribution	65 00			
	do	36 do orge do	72 00			
				1,091 50		
		Munitions et ficelle.				
	Cie de la Baie d'Hudson	Poudre, pl. de chasse et ficelle p. la bande de la riv. Noire	9 55			
	do	do do de l'Ile	38 75			
	do	do do de la rivière Fisher	29 60			
	do	do do do Beren	75 00			
	do	do do de Norway House	94 25			
	do	do do du lac à la Croix	34 15			
	do	do do des Grands Rapides	20 40			

do	do do de Cumberland.....	53 30				
do	do do de "Pas".....	104 95				
do	do do du lac à l'Orignal...	30 50				
do	do do de Chemawaywin....	9 50				
do	do do agence pour distribution	675 06				
			1,175 01			
	Total de la dépense, traité no 5.....	.....	.....	4,588 70		
	Traité no 6—Instruments aratoires.					
H. L. Reynolds.	5 machines à vanner pour Edmonton, à $35.00 chaque	175 00				
do	5 do Prince-Albert, à $35.00 chaque.....	175 00				
Mahoney et McDonald....	1 charrette pour le chef "La Perdrix".....	8 00				
do	8 faulx, à $1.75 chaque.....	14 00				
do	3 manches de faulx.....	5 25				
do	1 tarière.....	1 75				
do	Instruments aratoires, etc. pour diverses bandes.....	26 10				
Cie de la baie d'Hudson..	6 limes.....	2 25				
do	3 colliers pour bœuf, à $3.25 chaque.....	9 75				
do	2 et courroies.....	3 50				
do	11 faulx à grain.....	27 50				
do	Fret sur 945 lbs d'inst. aratoires pour le lac au Poisson Blanc..	15 43				
do	Fret sur 945 lbs de bêches, de Fort à la Corne à Carleton	3 21				
do	5 houes, à $1.50 chaque.....	7 50				
do	17 faulx, à $2.50 chaque.....	42 50				
do	6 manches de faulx à $1.50 chaque.....	9 00				
James Wright et Cie.....	48 faulx, à $1.13 chaque.....	54 24				
do	48 manches de faulx, à 84 cts chaque.....	40 32				
do	48 fourches à foin, à $1.15 chaque.....	55 20				
do	48 haches, à $1.25 chaque.....	60 00				
do	6 meules à aiguiser, 289 lbs., à 5 cts.....	14 45				
do	36 limes à scie à débiter, à 75 cts chaque.	27 00				
do	Instruments aratoires, d'après contrat.....	5,498 92				
do	24 limes à égohine, à 29 cts. chaque.....	6 96				
do	36 charrues, à $31.00 chaque.....	1,116 00				
do	108 socs de charrue, à $6.00 chaque.....	648 00				
do	36 paires de palonniers, à $4.50 par paire.....	162 00				
do	48 pierres à aiguiser les faulx. à 21 cts. chaque.....	10 08				
do	8 douzaines de faucilles, à $8.00 par douzain	64 00				
do	50 javelles, à $7.50 chaque.....	375 00				
do	156 houes à jardin, à $1.13 chaque.....	176 28				
do	54 houes à navets, à $1.25 chaque.....	67 50				
do	18 pelles, à $1.75 chaque.....	31 50				
do	5 pelles, à $2.00 chaque.....	10 00				
do	9 pioches, avec manches, à $2.25 chaque.....	20 25				
	A reporter.....	8,963 44	.....	35,911 93	74,652 36	

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	8,963 44		35,911 93	74,652 36
		Dépenses—*Suite.*				
		***Traité no 6—Instruments aratoires*—Suite.**				
Crédit 168	James Wright et Cie	5 couteaux à foin, à $3 00 chaque	15 00			
	do	5 barillets de clous, à $13 50 chaque	67 50			
	do	50 rateaux à jardin, à $1.10 chaque	55 00			
	do	Chevilles de charrue et accouplements de herse	178 25			
	P. Ballendine	6 haches pour le chef "Mosquito," à $2.00 chaque	12 00			
	do	2 colliers pour bœuf, pour le chef "Pondmaker"	2 00			
	A. McGillis	Réparations aux charrues	3 50			
	L. Gerneaux	Fret ur 1,630 lbs. d'instruments aratoires	16 30			
	James McDonald	Fret sur 8,580 lbs. do	203 62			
	E. Kraft	Charrues et harnais livrés à Prince-Albert	2,209 20			
	E. McGillivray	2 paires d'harnais pour bœuf, à $8.00 par paire	16 00			
	A. J. Prongua	2 paires de bœuf	18 00			
	R. McKernan	2 charrettes pour le chef "Pass Pass Chase"	64 00			
	F. A. Stuart et Cie	15 haches, à $2.25 chaque	33 75			
	J. Walter	Réparations de machines à vanner	8 25			
	P. Ballendine	7 lbs de corde	2 45			
	Cie de la baie d'Hudson	10 boisseaux de chaux	10 00			
			11,878 26			
		Moins—Déduction sur la facture de James Wright et Cie, pour fret sur 50 roues de charrue envoy. par erreur à Edmonton	25 20			
				11,853 06		
		Bestiaux.				
	Cie de la baie d'Hudson	2 bœuf, à $75.00 chaque	150 00			
	do	Foin pour le chef "One Arrow"	2 50			
	do	Conduire des bestiaux	10 62			
	G. Marchand	1 mule pour le chef "Pondmaker"	80 00			
	do	2 chevaux pour les chefs, à $80.00 chaque	160 00			
	Norris et Logan	2 bœuf pour le chef "Alexis," à $80.00 chaque	160 00			

do	1 cheval do do	60 00			
do	3 taureaux pour des chefs	240 00			
James Walker	1 bœuf	50 00			
C Pruden	1 cheval chaque, pour les chefs aux lacs Stoney et Meadow, à $75.00 et $70.00	145 00			
do	1 cheval pour le chef "Lacs Petaquaki"	100 00			
M. A. Groat	1 vache do "Bobtail"	50 00			
T. Shedden	Gages comme pâtre, 3 mois, à $20.00	60 00			
S. Ballendine	Conduire les bestiaux	340 50			
E. McGillivray	2 taureaux à Edmonton, à $80.00	160 00			
do	1 do do	70 00			
T. Smith	3 do	200 00			
D. McLeod	2 do à $75.00	150 00			
C. Smith et Cie	10 vaches pour le district d'Edmonton, à $50.00	500 00			
L. Gourdeau	1 meule de foin	10 00			
L. St. George	46 jours, soin des bestiaux	34 94			
			2,733 56		
	Grain de semence.				
Cie de la Baie d'Hudson.	105½ boisseaux de pommes de terre de semence	166 87			
do	159½ do blé	321 75			
do	88½ do d'orge	105 75			
do	32 sacs pour le blé	19 20			
do	Transport de grain à différents endroits	307 87			
do	Louage de cheval, pour labourer la réserve des Sauvages	20 00			
do	Louages d'animaux de trait	7 00			
do	Semer du grain	5 00			
Norris et Logan	461 boisseaux de pommes de terre	461 00			
do	228 do d'orge	333 00			
do	34 do blé, à $2.25	76 50			
do	2 lbs. de graine de navets, à $3.20	6 40			
do	Défoncer 10 acres de la prairie	60 00			
do	Transport sur 18,550 lbs. de graines à différents endroits	348 90			
B. Pruneau	9 boisseaux de blé	9 00			
Mission catholique	44 do pommes de terre, à $0.25	11 00			
F. Primot	Transport sur 6,050 lbs. de blé, à $0.03	181 50			
J. A. McDougall	47 22/48 boisseaux d'orge, à $1.25	59 55			
do	4⅔ do pommes de terre, à $1.00	4 66			
J. Harris	55 do blé, à $2.25	123 75			
Lee et Asham	Transport de 22,040 lbs. de graines à différents endroits	410 80			
do	Louage de cheval	18 00			
D. Noyes	17 11/48 boisseaux d'orge	17 85			
do	31 do blé, à $2.25	69 75			
D. L. Clink	Labourer 29¾ acres, à $5.00	148 75			
Stobart, Eden et Cie	Transport de 50 boiss. de pommes de terre à Carleton, à 30cts.	15 00			
G. D. Gopsill	Labourer 37¾ acres	318 75			
	A reporter	3,627 60	14,586 62	35,911 93	74,652 36

B.—SAUVAGES DU MANTOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite*.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	cts.
		Report	3,627 60	14,586 62	35,911 93	74,652 36
		DÈPENSE—*Suite.*				
		Traité no 6—Grains de semence—Fin.				
Crédit 168	J. Pritchard	24 jours de louage de taureaux	24 00			
	P. G. Laurie	20 boisseaux de pommes de terre, à $1.25	25 00			
	P. C. Pambrun	100 do d'avoine, à $1.25	125 00			
	G. Hamilton	8½ boiss. de pommes de terre, à $1.25	10 62			
	L. Germaux	Transport de 13,630 lbs. de graines	78 25			
	G. Coutts	do 6,871 do	110 02			
	J. Kirkness	16½ boiss. de blé, $2.25	37 12			
	do	47 do d'orge, à $1.00	47 00			
	do	1 lb. de graines de navet	2 00			
	D. Ross	200 boiss. de pommes de terre, à 75 cts	150 00			
	Stobart, Eden et Cie	200 do d'avoine	160 00			
	do	196 do do à 85 cts	166 60			
	do	400 do d'orge, à 90 cts	360 00			
	Ashdown et Agnew	170 do blé, $1.35	229 50			
	J. A. Bruce	Diverses graines de jardin	482 78			
	M. A. Groat	100 boiss. d'orge, à $1.75	175 00			
	Cie du chemin de fer Canadien du Pacifique	Transport de graines de jardin	28 20			
	E. McGillivray	100 boiss. d'orge, à $2.00	200 00			
	Mahoney et McDonald	100 do d'avoine, à $1.65	165 00			
	do	50 sacs, à 25 cts	12 50			
	W. P. Beaupre	100 boiss. pommes de terre, à $1.25	125 00			
	E. Brazeau	200 do d'orge, à $1.25	250 00			
	J. Brown	Boîtes pour graines	3 32			
	R. Scott	61 boiss. d'orge, à $1.75	106 75			
	do	30 sacs	30 00			
	do	Transport	4 00			
	Villiers et Pearson	58 sacs, à 60cts	34 80			
				6,770 06		

	Outils.				
James Wright et Cie	6 scies à refendre, 36 pieds à $2.50 par pied	90 00			
do	2 scies à débiter, 36 pieds, à $1.15 par pied	41 40			
do	6 coffres d'outils, à $40.00	240 00			
do	5 paires de pinces de forgeron, à $2.00	10 00			
W. Latimer	Limer des scies	6 00			
Cie de la Baie d'Hudson	9 lbs. de clous, à 25 cts	2 25			
Norris et Logan	1 tarière	1 25			
Mahoney et McDonald	Outils pour le chef "Mooseman"	5 50			
do	Payé aux sauvages pour transport	5 70			
do	Divers outils	34 42			
P. Ballendine	do	15 11			
			451 63		
	Munitions et ficelle.				
Mahoney et McDonald	Poudre et plomb de chasse	28 00			
Cie de la Baie d'Hudson	Carleton—				
	22½ lbs. de poudre, à 50 cts	11 25			
	7 boîtes de capsules à fusil	2 59			
	Transport de munitions	0 35			
do	39 boîtes de capsules à fusil, à 37½ cts	14 57			
do	61½ lbs. de poudre, à 50 cts	30 75			
do	5 lbs. de plomb de chasse, à 25 cts	1 25			
do	Poudre, plomb de chasse et ficelle à Prince Albert, d'après contrat, pour distribution	1,554 61			
do	Poudre, plomb de chasse et ficelle à Edmonton, d'après contrat, pour distribution	2,466 13			
do	60 lbs. de plomb de chasse, pour Carleton, à 22½ cts	13 50			
do	Capsules à fusil	1 85			
	Munitions livrées par contrat aux endroits sous-mentionnés.				
do	Fort Pitt	331 90			
do	Carleton	53 90			
do	Victoria	223 00			
do	Battleford	156 75			
do	Pierres à fusil	2 50			
do	Poudre et plomb de chasse	46 49			
do	Munitions distribuées aux paiements des traités	50 01			
do	Transport de munitions	6 50			
P. Ballendine	304 lbs. de plomb de chasse, à 25 cts	76 00			
do	152 lbs. de poudre, à 50 cts	76 00			
Stobart, Eden et Cie	9 écheveaux de ficelle à pêche, à 50 cts	4 50			
	A reporter	5,152 40	21,808 31	35,911 93	74,652 36

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	5,152 40	21,808 31	35,911 93	74,652 36
		DÉPENSES—*Suite.*				
		Traité no 6—Munitions livrées d'après contrat aux endroits sous-mentionnés—Fin.				
Crédit 168	Villiers et Pearson	8 paquets de ficelle à pêche	16 00			
	Rev. A. Fabard	5 lbs. do	2 50			
	Norris et Logan	12 écheveaux do $1.25	15 00			
	Brown et Curry	Munitions	56 95			
	P. C. Pambrun	15 seines, à $3	45 00			
				5,287 85		
		Divers.				
	Cie de la Baie d'Hudson	Paiement en entier de toutes dettes contractées par feu l'agent James G. Stewart, à Edmonton	3,073 35			
		MOINS—Items non autorisés, dont paiement a été refusé	526 35			
				5,547 00		
		Total de la dépense, traité no 6		32,643 16		
		MOINS—Prix d'un veau vendu par l'agent Clarke à Prunot		9 00		
					32,634 16	
		Traité no 7.—Instruments aratoires.				
	D. McDougall	1 charrette et harnais pour les "Stonies"	41 00			

do	Fret sur herses, 900 lbs. à 1½ cts	13 50			
J. G. Baker et Cie	10 charrues, à $16	160 00			
do	Divers instruments aratoires	1,831 05			
R. K. Renebeck	Ouvrage de forge	20 75			
Police à cheval du Nord-Ouest	20 faucilles, à 30 cts	6 00			
do do	2 haches pour les "Stonies"	2 50			
Latimer et Gilbert	Ferrements d'une machine à bardeaux	2 00			
			2,076 80		
	Bestiaux, etc.				
James R. Scott	Prendre soin des bestiaux, du 1er avril au 15 novembre 1880, 7½ mois, à $200 par mois	1,500 00			
	MOINS—Coût des rations fournies par la police à cheval du Nord-Ouest durant cette période	149 53			
			1,350 47		
Police à cheval du Nord-Ouest	Réductions du quartier-maître, James R. Scott, depuis juillet 1879 jusqu'à juillet 1880	188 30			
do do	Rations données aux pâtres	10 14			
G. C. Ives	Prendre soin des animaux, du 16 novembre 1880 au 30 avril 1881, 5 mois 16 jours, à $150 par mois	830 00			
I. G. Baker et Cie	1 rouleau de corde, 50 lbs., à 18 cts	9 00			
R. Higgs	Nourrir des bestiaux pendant 4 jours, à $2.50	10 00			
Police à cheval du N.-O.	Avoine, corde, etc.	39 03			
			2,436 94		
	Grains de semence.				
S. Mills	3,960 lbs. de pommes de terre, à 2½ cts	99 00			
F. Watcher	5,325 do 3 cts.	159 75			
R. Evans et Cie	Graines de jardin pour distribution	162 18			
T. C. Power et frères	do do	6 60			
W. E. Turner	do navet do	15 40			
Allison et Hyde	1,743 lbs. de pomm. de terre p. la Rés. des Gens du Sang, à 4½ cts	78 43			
do	6,000 do Pieds Noirs do	270 00			
Steel et Norris	Fret sur 630 lbs. d'avoine do 1 ct.	6 30			
H. Burgoyne	do 6,000 lbs. de pommes de terre do 1 ct.	60 00			
T. Robinson	Labourage de 30 acres, à $5.00	150 00			
			1,007 66		
	Munitions et ficelle.				
I. G. Baker et Cie	Munitions, etc., pour distribution	2,171 60			
	A reporter	2,171 60	6,871 87	68,546 09	74,652 36

B.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	2,171 60	6,871 87	68,546 09	74,652 36
		Dépenses—*Fin.*				
		Traité no 7—Munitions et ficelle—Fin.				
Crédit 168	I. J. Baker	45 lignes à morue, à 50 cts.	22 50			
	do	318 lbs. de ficelle, à 40 cts.	127 20			
	"Petit Enfant"	Fret sur munitions pour la réserve des Sauteux	1 67			
				2,322 97		
		Total des dépenses, traité no 7			7,844 37	
		Total des dépenses, crédit no 168				76,390 46
		Somme dépensée en plus				1,738 10

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

C—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Moulin a farine.				
Crédit 169		Octroi législatif, 1880-81				3,000 00
		Budget supplémentaire				4,186 00
						7,186 00
		Dépenses.				
		Se rattachant au mécanisme et à la construction d'un moulin.				
	Waterous Engine Works.	1 moulin à farine portatif		1,195 00		
	J. McDougall	2 portes		11 00		
	W. Reid	Crochets et gâches		5 00		
	Sproule et Walsh	Transport de machines		138 92		
	I. G. Baker et Cie.	do do		666 53		
	W. Olin	do fer		18 00		
	W. S. Gladstone	9,606 pds. de bois de service, à 4 cts		384 24		
	J. G. McDougall	30 do 7 cts.		2 10		
	J. Scott	Fret		19 20		
	J. Findlay	Main-d'œuvre pour charger les machines		1 50		
					2,441 49	
		Frais de route.				
	John Kean	D'Orillia à Bismarck		97 80		
	T. C. Power et frère	Passage de John Kean et Kelly de Bismarck à Benton		75 00		
	Sullivan et Hill	Pension d'hommes à Benton		18 00		
	A. Farewell	Passage de Kean et d'un homme de Benton à Fort MacLeod		44 50		
					235 30	
		Gages.				
	C. M. Higgs	Cuisinier, 15½ jours, à $35 par mois		20 86		
	P. McEwen	Journalier, diverses périodes, à $35 par mois		146 69		
	R. Whitehead	do do do		98 14		
	S. Hall	do 2 mois et 24 jours, à $40 par mois		116 72		
	W. S. Colbert	do 3 do 1 do $35 do		106 34		
		A reporter		488 75	2,676 79	7,186 00

C—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		488 75	2,676 79	7,186 00
		DÉPENSES—*Fin.*				
		Gages—Fin.				
Crédit 169	A. Piller	Journalier, couper du foin		50 30		
	A. A. Vice	do do		10 00		
	W. Reid	do 1 mois et 24 jours, à $35 par mois		67 16		
	W. Findlay	do 8 jours, à $35 par mois		10 72		
	W. Graham	do 1 mois et 5 jours, à $35 par mois		41 54		
	F. Fields	do 1 do 16 do		56 44		
	James Finn	do 20 jours, à $35 par mois		26 80		
	J. Curran	do 1 mois		35 00		
	R. R. Scott	do 4 mois et 1 jour, à $35 par mois		141 34		
	E. Larkin	Cuisinier, 3 mois, à différents prix		110 00		
	E. Houseman	Charpentier, 61½ jours, à $2 par jour		123 00		
	J. Bourgeau	Bûcheron, 24 jours, à $40 par mois		36 92		
	J. Lalonde	Journalier, 20 do $35 do		26 92		
	J. Kelly	do diverses périodes		430 78		
	John Kean	Meunier, pour salaire		600 00		
	John Clark	Charpentier, 41½ jours, à $2 par jour		83 00		
					2,338 67	
		Approvisionnements.				
	I. G. Baker et Cie	Approvisionnements pour l'usage de Kean et des hommes		364 24		
	D. W. Davis	do do do		1,405 73		
	J. Scott	700 lbs. bœuf, à 5 cts		35 00		
	H. Taylor	Repas aux hommes		19 50		
	C. Smith	1,159 lbs. bœuf, à 8 cts.		92 72		
					1,917 19	
		Diverses dépenses.				
	J. Johnson	1 manche de hache		1 00		
	I. G. Baker et Cie	1 horloge		8 00		

M. Holway	10 verges de coton		2 40		
J. Buxham	14 boisseaux de chaux		10 50		
do	1 charge de foin		10 00		
				31 90	
	Total de la dépense				6,964 55
	Balance non dépensée				221 45

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBBERT SINCLAIR,
Comptable.

D.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Provisions à distribuer lors du paiement des annuités et aux Sauvages indigents, pendant l'année, et achat de munitions et d'instruments aratoires, afin de mettre les sauvages indigents en état de pourvoir à leur propre subsistance.				
		Crédit législatif 1880-81			130,686 00	
		Budget supplémentaire			125,991 00	
		En vertu d'un mandat autorisé de Son Excellence le gouverneur général, dont l'émission a été recommandée par un ordre en conseil daté du 22 juin 1881			27,805 50	
						284,482 50
Crédit 170	I. G. Baker et Cie	4,523 sacs de fleur de farine, à $5 25		23,745 75		
	do	2,817½ do 5 50		15,496 25		
	do	250 do 6 87		1,717 50		
	do	4 do 7 00		28 00		
	do	500 do 7 12		3,560 00		
	do	50 do 8 00		400 00		
		Moins—Remise d'un tiers du coût de 430 sacs, à $5.25= $2,275.50, en attendant l'inspection	752 50	44,947 50		
		Et une déduction sur 39 sacs, à $5.50, faite par les entrepreneurs, $244	0 50	753 00		
				44,194 50		
	I. G. Baker et Cie	23,857½ lbs. de bœuf, à 5 cts	1,192 87			
	do	332,480 do 5¼ "	17,455 19			
	do	62,937 do 5½ "	3,461 54			
	do	117,861 do 7⅕ "	8,485 99			
	do	186,748 do 7¼ "	13,539 24			
	do	6,174 do 11¼ "	694 57			
	do	389 têtes et débris, à $1	389 00			
	do	Conduire et abattre des bœufs de boucherie	113 84	45,332 24		
		236 lbs. de lard séché, à 15 cts	35 40			

do	76,206 lbs de lard fumé, à 16 centins	12,033 04			
			12,068 44		
do	3,036 de viande séchée à 14½ centins	440 23			
do	17,483 do 15 "	2,622 45			
			3,062 68		
do	8,212 lbs. de pémican 15 "	1,231 80			
do	10,257 do 18 "	1,846 26			
			3,078 06		
do	540½ lbs. de thé 35 "	189 17			
do	1,128 do 37 "	417 36			
do	347 lbs. de sucre 13½ "	46 84			
do	288 do 14 "	40 32			
do	,225 do 15½ "	189 88			
		883 57			
	MOINS—Don par le Dr Muir de £25 sterling devant être dépensés au bénéfice des Pieds-Noirs, dans le voisinage du Fort McLeod, et lequel a été employé à l'achat de thé et de sucre pour ces Sauvage	120 41			
			763 16		
I. G. Baker et Cie	27½ lbs. de poudre à levain à 40 centins	11 00			
do	15 do 15 '	2 25			
			13 25		
do	600 lbs. de fèves 8½ "		51 00		
do	234½ lbs. de tabac 45 "	105 52			
do	710 do 47 "	333 70			
do	31 do 63 "	19 54			
do	23¾ do 75 "	17 85			
do	2 do 81½ "	1 63			
			478 24		
do	Provisions distribuées en différents temps aux sauvages indigents aux Forts Walsh et MacLeod		16,607 50		
do	Transport de 89,485 lbs. de provisions tel que requis à divers taux		646 99		
do	Biscuits, riz et craquelins		10 38		
do	12 boîtes de capsules à fusil		3 50		
do	500 lbs. de poudre, à 27 centins		135 00		
do	4 harnais à bœuf, à $15.00		60 00		
do	6 manches de haches		3 00		
				126,507 94	
E. Allen	18,000 lbs. de bœuf, à 2½ centins			450 00	
Howard et Crawford	Fret et frais sur 300 sacs de fleur			465 00	
D. H. McMillan	300 sacs de fleur, à $3.10			930 00	
O. S. Main	3,994 lbs. de bœuf, à 5½ centins			219 67	
T. C. Power et Frère	Diverses provisions pour les sauvages indigents au Fort Walsh			51 50	
E. McKay	do do do			111 52	
	A reporter			128,735 63	284,482 50

D.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	À qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			128,735 63	284,482 50
		Provisions à distribuer lors du paiement des annuités, etc.—*Sui e.*				
Crédit 170	Police à cheval du Nord-Ouest	Diverses provisions aux Sauvages indigents au Fort Walsh			453 22	
	T. C. Power et Frère	do do do			276 50	
	J. J. Kennedy	Pâturage de bœufs de boucherie			702 00	
	S. Livingstone	2,585 lbs. de bœuf, à 8 cts			206 80	
	J. Sproul	Transport d'approvisionnements			16 76	
	T. C. Power et Frère	Divers do			6 25	
	T. Robinson	500 lbs. de bœuf, à 8 cts			44 80	
	A. McDonald	Transport de bœuf			15 00	
	P. Benjamin	Distribuer des rations à Qu'Appelle			10 00	
	O. S. Main	Boucherie			42 58	
	John Morris	2 bœufs de boucherie			75 00	
	D. McDougall	Bœuf de boucherie et boucherie			323 52	
	T. Robinson	2 taureaux			75 00	
	C. Rolph	Approvisionnements aux Sauvages indigents			34 25	
	Geo. Hudson	Transport d'approvisionnements			7 00	
	T. Banbury	do de farine			10 00	
	G. Selois	Passage do			2 00	
	J. Sproul	Transport do			60 00	
	Cuthbert et McGillis	do do			10 00	
	O. S. Main	Conduire des bœufs de boucherie			25 00	
	H. J. Taylor	Approvisionnements aux Sauvages indigents			10 00	
	E. Wells	Ficelle de ligne			6 00	
	W. Allen	Boucherie			37 50	
	J. Sanderson	Transport d'approvisionnements			114 41	
	W. Allen	Boucherie			59 25	
	J. Tanner	Transport d'approvisionnements			66 00	
	J. Laframboise	do do			37 95	
	J. Robson	Aide pour distribuer les rations			34 95	
	E. Lambert	1 bœuf de boucherie et transport de farine			53 00	
	W. Spervain	Approvisionnements aux sauvages indigents			9 90	
	T. C. Power et Frère	do do			87 35	
	Cie de la Baie d'Hudson	do distribués à divers endroits			2,759 39	

do	Transport d'approvisionnements			1,585 27	
do	Approvisionnements distribués à divers endroits			555 46	
do	17 sacs de farine à Carlton			136 00	
do	Farine, thé et lard livrés d'après contrat en vertu des traités 1, 2, 3, 5, 6			12,892 38	
do	Tabac livré d'après contrat tel que ci-dessus			1,16[illegible] 86	
do	Approvisionnements aux sauvages indigents à Saint-Pierre			9 8[illegible]	
do	do do			163 31	
do	2,200 lbs. de bœuf à Edmonton			264 00	
do	4,870 do			502 00	
do	Approvisionnements aux sauvages indigents à Victoria			181 40	
do	do livrés en vertu du contrat no. 4			6,145 18	
do	83,000 lbs de lard séché et transport			16,550 00	
do	Farine et pommes de terre aux sauv. indigents du traité no 2			18 53	
do	do pémican do no 6			26 00	
do	Sucre, thé et tabac do no 6			155 00	
do	Transport d'approvisionnements do no 6			147 77	
do	do do no 6			1 00	
do	do do no 6			154 00	
do	Balance due pour provisions achetées par le ci-devant agent, James G. Stewart, à Edmonton			3,566 89	
do	Approvisionnements distribués aux sauvages du traité no 3			8 18	
do	Fret sur 6,000 lbs. de bœuf à Victoria			90 00	
do	Bœuf et autres approvisionn. pour les sauv. des traités nos. 4 et 6			289 87	
do	Approvisionnements distribués en vertu du traité no 6			574 31	
do	do do no 4			545 86	
do	do do no 6			42 00	
do	do do no 6			478 22	
do	Approvisionnements distribués			367 50	
do	do et bœuf			95 60	
do	do aux Sarcis indigents et autres			34 95	
do	do aux Assiniboines indigents			23 80	
Howard et Crawford	Farine, thé, lard séché, etc			134 35	
Mahoney et McDonald	500 sacs de farine à Battleford		2,875 00		
do	Transport de farine, pâturage, etc		107 21		
				2,982 21	
do	Approvisionnements distribués aux sauvages indigents			43 39	
do	do do			47 73	
do	300 lbs de poudre			150 00	
H. S. Moore	1,714 sacs de farine d'après contrat, livrés à Carlton, Fort-Pitt, Prince-Albert et Battleford			9,435 67	
do	191 sacs de farine à Carlton et Battleford			1,495 50	
do	2,500 lbs. do Battleford			225 00	
do	90 sacs do Carlton et Lac du Canard			431 50	
Moore et McDowall	1,00 sacs de farine d'après contrat à Battleford			8,250 00	
do	750 do do Prince-Albert, Fort-Pitt et Fort-Carlton			6,025 00	
	A reporter			210,396 52	284,482 50

D.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts	$ cts.	$ cts.
		Report			210,396 52	284,482 50
		PROVISIONS À DISTRIBUER LORS DU PAIEMENT DES ANNUITÉS, PENDANT L'ANNÉE, ETC.—*Suite.*				
Crédit 170	Moore et McDowall	1,000 sacs de farine d'après contrat			8,250 00	
	do	650 do do			5,425 00	
	N. K. Street	Farine, lard, thé et tabac fournis aux sauvages des bandes de l'Est du traité no 3			448 50	
	Police à cheval du Nord-Ouest	Approvisionnements distribués aux sauvages indigents aux Collines de Cyprès, Montagne des Bois et Fort-MacLeod			190 09	
	R. Fennell	6,528½ lbs. de bœuf			522 28	
	Jas. House	Transport de farine			48 00	
	F. Brown	Boucherie			21 75	
	J. Villebranch	Transport d'approvisionnements			6 00	
	Jas. Sanderson	Conduire des bestiaux			12 00	
	O. S. Main	do et boucherie			134 65	
	D. Sinclair	Traverser des provisions			1 50	
	C. McAllister	Transporter do			13 65	
	C. McGillis	do do			75 00	
	R. Fennell	3 bœufs de boucherie pour les Assiniboines			120 00	
	Jas. House	Transport de farine			16 68	
	Wm. Reid	Marmite pour les Piégânes			6 00	
	George Hodgson	Transport de farine pour les Piégânes			15 00	
	John Munro	490 lbs de bœuf pour les Assiniboines			39 52	
	M. J. Walsh	Transport de farine et conduire des bestiaux			100 00	
	C. Royles	Conduire des bestiaux			50 00	
	Geo. Hudson	Transport de farine à la réserve des Assiniboines			16 66	
	F. Primot	do d'approvisionnements au Lac la Biche			64 80	
	N. Beaupré	2 bœufs pour les sauvages de Carlton			130 00	
	Stobart, Eden et Cie	Approvisionnements do			49 50	
	do	do distribués au Lac du Canard			493 26	
	do	do do			11 10	
	L. French	6,218 lbs. de bœuf pour les Assiniboines			404 17	
	Thos. Robertson	16,016 do do			1,227 10	
	John Norris	6 animaux de boucherie do			210 00	
	Norris et Logan	Approvisionnements pour les sauvages indigents			454 36	

do	Bœuf, thé et tabac			415 68	
do	Farine et bœuf			290 90	
do	do			27 80	
do	100 sacs de farine d'orge pour Edmonton			600 00	
do	Bœuf et orge do			1,780 36	
do	do farine do			982 20	
do	99 lbs. thé do			59 40	
do	3,132 lbs. bœuf do			250 56	
do	1,740 do do			139 20	
Hugh Gardner	Farine, thé et tabac à Assabaskasing			43 80	
R. Young	Poudre et plomb à tirer			5 90	
P. Ballendine	12 lbs. lard séché pour Poundmaker			3 00	
Howard et Crawford	63 sacs de farine pour le Fort Ellice			321 30	
R. Scott	3,000 lbs fleur et 2 lbs. thé			362 00	
A. R. Lang	3 taureaux			150 00	
C. W. Sutter	Tabac			8 00	
Villiers et Pearson	Thé, tabac, etc			20 00	
J. J. Kennedy	Pâturage d'animaux de boucherie			270 00	
G. Selois	Transport de farine			150 00	
R. Rouselle	do			40 00	
J. S. Norris	do			56 37	
E Bristow	Conduire des bœufs de boucherie			60 00	
A. McDonald	217 lbs. bœuf			19 76	
J. S. Norris	Transport de farine			16 66	
B. Bone	Charriage de farine			2 87	
M. J. Walsh	Transport de farine			17 66	
do	do			16 66	
G. Selois	do			16 76	
do	do			16 66	
J. Sproule	do			10 00	
R. Carman	do			13 33	
G. Hodgson	do			16 66	
P. Levielle	Transport d'approvisionnements			6 00	
G. Rolph	Munitions aux sauvages Cris dans la détresse			15 00	
C. Boisonneault	do do do			0 25	
T. C. Power et frères	do do do			176 50	
do	Divers aux sauvages indigents			36 00	
do	do do			11 75	
do	do do			242 80	
do	do do			119 97	
do	Viande sèche pour un sauvage malade			0 60	
Petit-Enfant	Conduire des bœufs de boucherie			15 00	
L'Homme-qui-a-pris-l'habit	do			15 00	
Stobart, Eden et Cie	4 boisseaux de chaux pour la bande du lac à l'Esturgeon			2 00	
P. Ballendine	Divers pour les sauvages indigents			33 53	
R. T. Shaw	Pommes de terre			16 07	
	A reporter			235,827 05	284,482 50

D.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts
		Report			235,827 05	284,482 50
		Provisions à distribuer lors du paiement des annuités pendant l'année, etc.—*Suite.*				
Crédit 170	Howard et Crawford	Farine livrée au Fort Ellice			61 20	
	A. G. B. Bannatyne	Thé, lard fumé, etc.			825 00	
	J. McDonald	Transport d'approvisionnements			144 62	
	G. Noyes	739 lbs bœuf			88 48	
	Dr. Veray	315 do			37 80	
	F. Geneau	1.790½ do			215 22	
	J Gibbon	873½ do			104 82	
	P. Marchal	254 do			30 48	
	D. McLeod	147 do			17 64	
	F. Ogletree	Transport et emmagasinage d'approvisionnements			12 35	
	J. S Morrice	Transport d'approvisionnements			60 00	
	J. House	do			26 66	
	T. Banbury	do			10 37	
	French et Lynch	Conduire des bœufs de boucherie			202 00	
	Rév. Père Leduc	3,208½ lbs. bœuf			385 02	
	Police à cheval du Nord-Ouest	Approvisionnenents aux sauvages indigents			1,204 54	
	J. Saunders	Transport d'approvisionnements			10 00	
	J. Way-chan	Transport de message *re* contrat pour farine avec Moore et McDowall			15 00	
	Cie comm. du Nord-Ouest	1 boîte d'hameçons			1 00	
	W. Cameron	Bœuf, et			101 00	
	Mission catholique	Pommes de terre			18 50	
	G. Gagnon	Bœufs			53 88	
	Jas. Reid	do			168 96	
	W. L. Orde	Navets			2 50	
	O. S. Main	Conduire des bœufs			40 00	
	Nawoosh	1 ret de pêche			2 50	
	W. Friday	1 do			2 50	
	T. Jones	Transport d'approvisionements			56 25	
	C. Boisonneault	Approvisionnements			156 79	
	John Spence	Conduire des bœufs de boucherie			10 00	
	J. Baptiste	Charriage de farine			9 00	

P. M. Morin	1 bœuf de boucherie à Carlton			70 00	
A. Klyne	1,270 lbs de bœuf, à Qu'Appelle			127 00	
D. W Davis	5 lbs. de tabac à Fort MacLeod			3 15	
J. Monty	Transport d'approv. pour les Piégânes et les Gens de Sang			23 74	
Mowat et Saffery	Approvisionnem. aux sauvages à Qu'Appelle et au Lac Plat			326 57	
do	do do do			53 30	
do	Transport des lard séché, etc			93 90	
Mulholland Frères	4,000 hameçons			27 60	
E Dewdney	Transport d'approvisionnements			35 13	
J F. Graburn	do			7 00	
Chakoosis	do			6 04	
M. Plante	do			10 60	
Apischamoose	do			5 90	
J. LaBoucane	do			292 20	
J. Sayer	do			13 72	
P. C. Pambrun	10 seines			30 00	
J. Kirkness	1 bœuf de boucherie			75 00	
W. Cust	87½ sacs de farine à Edmonton			700 00	
W. Daniels	Transport d'approvisionnements			34 50	
Okanese	do			15 40	
G. Galarneau	do			25 00	
J. Rousette	do			108 91	
W. McKay	do			87 76	
T. Klyne	do			27 50	
J. Racette	do			75 00	
M. Valle	do			176 62	
J. Reid	Bœuf à Fort Saskatchewan			38 16	
M. Carlin	12½ lbs. de plomb de chasse			3 75	
P. Ballendine	Thé pour les sauvages indigents			3 25	
A. P. Patrick	Approvisionnements aux sauvages indigents			239 27	
C. Stevenson	778½ lbs. de bœuf à Edmonton			93 42	
E. McGillivray	235 lbs. de bœuf à Edmonton			32 90	
T. Jones	Transport d'approvisionnements			28 30	
R. Campbell	Conduire des bestiaux			12 00	
Police à cheval du N.-O.	Approvisionnem. distribués à la montagne des Bois et Calgary			288 04	
do	do Battleford			98 28	
C. Mair	75 lbs. de plomb de chasse			18 75	
T. Banbury	Transport d'approvisionnements			111 78	
A. Rutherford	do			16 66	
C. Boisonneault	Approvisionnements aux sauvages indigents			53 68	
J. R. Scott	800 lbs. de bœuf			40 00	
G. Rolph	Munitions et ficelle			23 00	
J. Scott	3,340 lbs. de bœuf			167 00	
J. Munro	Usage de charrettes pour transporter les approvisionnements			36 00	
S. Livingston	do do do			168 00	
French et Moore	19,355 lbs. de bœuf			1,258 07	
D. McDougall	Approvisionnements			39 50	
	A reporter			245,172 69	284,482 50

D.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			245,172 69	284,482 50
		Provisions à distribuer lors du paiement des annuités, pendant l'année, etc.—*Suite.*				
Crédit 170	G. C. King	Bœuf			1 61	
	T. Banbury	Transport de farine			249 84	
	G. King	4,568 lbs. de bœuf			263 83	
	J. B. Smith	Transport de farine			92 60	
	I. G. Baker et Cie	1 lb. tabac			0 63	
	Police à cheval du N.-O.	Distribué aux sauvages indigents à Fort Saskatchewan			188 28	
	R. McCutcheon	Transport d'approvisionnements			55 02	
	R. Watson	Conduire des bestiaux			40 00	
	S. Ballendine	Aide pour distribuer des rations			4 00	
	J. Sayers	Transport d'approvisionnements			18 00	
	J. Pambrun	500 poissons blancs			5 00	
	G. Marchand	Transport d'approvisionnements			51 08	
	D. Gunn	25 lbs. de plomb de chasse			5 00	
	J. B. Smith	Transport d'approvisionnements			202 50	
	French et Smith	2,000 lbs. de bœuf			130 00	
	do	Usage d'un wagon et attelage pour transporter les approvisionn			26 00	
	Sproule et Walsh	Transport des approvisionnements			364 30	
	Steel et Norris	do do			300 00	
	James Bell	9,550 lbs. de navets			143 25	
	T. Banbury	Transport de farine			92 03	
	R. Scott	1,056 lbs. do			126 72	
	Cie de trafic du N.-O.	Munitions			17 00	
	L. O'Soup	Transport d'approvisionnements			45 00	
	F. Oliver	25 sacs de fleur, livrés d'après contrat, à Edmonton			175 00	
	J. Lake	20 do do Victoria			160 00	
	A. Klyne	Usage de charrettes pour transporter les approvionnements			50 00	
	French, Moore et Smith	27,788 lbs. de bœuf pour les Assiniboines			1,806 21	
	G. C. King	Transport de farine			50 00	
	Sproule et Walsh	do			40 00	
	Pénitencier de Kingston	Vêtements pour les sauvages indigents			482 00	
	Police à cheval du N.-O.	Approvisionnements distribués aux sauvages à Fort MacLeod			141 89	
	J. Tanner	Transport de farine			152 45	
	C. Nolin	do			330 00	

Okanese	Transport d'approvisionnements			4 50	
C. Deszeilais	do			72 50	
T. Banbury	do			40 00	
Sproule et Walsh	do			80 00	
J. Sanderson	do			86 66	
L. Hagyet	Conduire du bétail			6 00	
J. Villiance	Transport d'approvisionnements			20 85	
French, Moore et Smith	31,787 lbs. de bœuf pour les Assiniboines			2,066 15	
do do	76,459 lbs. do do			4,969 83	
Police à cheval du N.-O.	Approv. distribués aux sauvages de la Montagne des Bois			175 62	
J. W. Johnson	2,000 sacs de farine d'après contrat		9,800 00		
	Moins—Remise pour retard dans la livraison		1,273 75		
				8,526 25	
J. Sayers	Transport d'approvisionnements			5 49	
G. Marchand	do			3 58	
Purcell et Cie	do			100 60	
W. Cust	192 sacs de farine d'après contrat			1,422 00	
C. Genais	Transport de farine			6 86	
Mowat et Saffery	Approvisionnements			4 30	
A. Galbraith	Fret sur viande séchée			72 90	
Q. Ross	Fret sur farine			434 25	
Sproule et Walsh	do			40 00	
T. Banbury	do			40 00	
Norris et Logan	2,700 lbs. de bœuf			216 00	
do	5,283 do			422 64	
W. Cust	92 sacs de farine à Edmonton			644 00	
do	72 do à Edmonton			432 00	
do	116 do à Victoria			928 00	
Mowat et Saffery	Approvisionnements distribués aux sauvages			0 87	
G. Fisher	Munitions			7 37	
M. Vallée	25 sacs de farine, transportés du Fort Ellice à Qu'Appelle			62 50	
R. Ross	Transport d'approvisionnements			211 57	
A. Martin	do			27 02	
Sauvages No. 10 V	do			5 20	
L. O'Soup	do			60 93	
J. Sayers	do			15 73	
L. Hagyet	Conduire du bétail			15 00	
J. Villeneuve	Fret sur approvisionnements			38 62	
F. Watcher	3,000 navets			45 00	
N. K. Street	Balance due pour achat d'approvisionnements par l'agent en retard à Savanne, R. H. Mathews			578 00	
T. Banbury	Transport d'aprovisionnements			60 00	
Sproule et Walsh	do			62 50	
J. Murray	1,314 navets pour les Gens du Sang			19 71	
L'homme-qui-a-pris-l'habit	Transport de farine			10 00	
	A reporter			273,022 93	284,482 50

D.—SAUVAGES DU MANITOBA DU NORD-OUEST—*Fin.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			273,022 93	284,482 50
		Provisions a distribuer lors du paiement des annuités pendant l'année, etc.—*Fin.*				
Crédit 170	Thos. Howard	1,360 sacs de farine livrés au Fort Ellice			5,547 80	
	do	933 do do do			3,713 34	
	W. Cust	149 do do à Edmonton et Victoria			1,044 86	
	Mission C. R., Qu'Appelle	Transport de farine			148 00	
	The "Gambler"	do viande séchée			4 50	
	J. Mekis	do farine			3 00	
	A. Klyne	do d'approvisionnements			11 20	
	H. Wilson	340 lbs. de bœuf			37 40	
	A. J. Prongua	Transport d'approvisionnements			11 10	
	F. St. Germain	do			27 57	
	G. C. King	1 sac de farine pour les Cris dans la detresse			10 00	
	D. W. Davis	Transport de farine			150 00	
	Steel et Norris	do			65 00	
	J. B Smith	do			50 00	
	A Farwell	do			51 94	
	T. Jones	do bœuf			10 00	
	J. Sanderson	do farine			40 50	
	D. McDougall	2,441 lbs. de bœuf pour les Assiniboines			170 87	
	J. Spence	Conduire du bétail			8 00	
	G. Fisher	Munition			62 50	
	R. Ross	Transport d'approvisionnements			4 00	
	E. Brabant	Porter les messages *re* provisions			60 00	
	R. Ross	Transport de viande séchée			2 00	
	Pasung	do farine			3 00	
	Okanese	do d'approvisionnements			8 04	
	Joseph	do do			27 00	
	Cowecess	do do			4 00	
	Le Renard	do do			4 00	
	R. Ross	do do			33 75	
	N. Welch	do do			125 00	

As-ke-soss	do	do			4 00	
M. Vallée	do	do			6 00	
Petit Ours Noir	do	do			11 20	
		Total de la dépense			284,482 50	284,482 50

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

E.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Vêtements.				
		Approvisionnements triennals en vertu des traités nos 4 et 7.				
Crédit 171.....	.....	Crédit législatif pour 1880-81.....	.....	.....	.....	2,806 00
		Dépense.				
	Préfet, pénitencier de Kingston.....	27 habits écarlates pour chefs, à $10.50 chaque.....	.....	283 50		
	do do ...	92 do bleus pour commandants, à $9.50 chaque.....	.....	874 00		
	do do ...	20 paires de pantalons pour chefs, à $2.10 par paire.....	.....	42 00		
	do do ...	97 do pour commandants, à $2.00 par paire.....	.....	194 00		
	do do ...	20 chapeaux pour chefs, à $18.00 par douzaine.....	.....	31 66		
	do do ...	108 do pour commandants, à $15.00 par douzaine.....	.....	135 00		
	do do ...	84 ceinturons, à $4.80 par douzaine.....	.....	33 60		
	do do ...	128 chemises de flanelle, à $1.90 chaque.....	.....	243 20		
	do do ...	137 paires de bottes, à $4.50 par paire.....	.....	616 50		
	do do ...	138 mouchoirs de soie, à $1.25 chaque.....	.....	172 50		
	do do ...	137 paires de chaussettes, à 26 cts. par paire.....	.....	35 62		
	do do ...	16 caisses d'emballage, à $2.00 chaque.....	.....	32 00		
	do do ...	Transport de vêtements de Kingston à Bismark.....	.....	14 09		
					2,707 67	
	I. G. Baker et Cie.....	75 paires de mocassins, à $1.00 par paire.....	.....	75 00		
	Police à cheval du Nord-Ouest.....	1 paire de bottes pour le commandant du traité no 6.....	.....	5 50		
	T. A. Cummins.....	Droit de douane sur une boîte de vêtements.....	.....	0 60		
	D. W. Davis.....	Garniture pour capot en couverte pour chef.....	.....	15 30		
					96 40	
		Total de la dépense.....	.....	.....	.....	2,804 07
		Balance non dépensée.....	.....	.....	.....	1 93

Département des affaires des sauvages,
Ottawa, 30 juin 1881.
Robert Sinclair,
Comptable.

L. Vankoughnet,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

F—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Appointements des instituteurs et coût des maisons d'école.				
Crédit 172		Octroi législatif, 1880-81			11,000 00	
		Dépensé jusqu'au 30 septembre 1880, à même la balance de 1878-80, rapportée			1,184 05	
						12,184 05
		Dépenses.				
	H. A. Ross	Appointements comme instituteur à l'école St. Pierre, trimestres de juin et septembre 1880			75 00	
	J. Merritt	Appointem. comme instit. à l'école St. Pierre, trim. de mars '81			75 00	
	C. Hodgson (décédé), par John Hodgson	Appointements comme instituteur à l'école du Fort Alexandre, trimestre de mars 1879			30 00	
	Rév. M. Allard	Appointements comme instituteur à l'école catholique romaine, Fort Alexandre, trimestres de juin, sept. et déc. 1880			112 50	
	J. Tabouret	Appointements comme instituteur à l'école catholique romaine, Fort Alexandre, trimestre de mars 1881			37 50	
	D. McDonell	Appointements comme instituteur à l'école protestante, Fort Alexandre, trimestres de décembre 1878, septembre et décembre 1880 et mars 1881			165 00	
	Wm. Dennett	Appointements comme instituteur à l'école de la rivière de la Tête-Ouverte, trimestres de juin, septembre et décembre 1880 et de mars 1881			127 50	
	Wm. Anderson	Appointements comme instituteur à l'école de la rivière Fairford, trimestres de juin et septembre 1877, juin, septembre et décembre 1880, et mars 1881			384 00	
	James Asham	Appointements comme instituteur à l'école du lac du Flux-et-Reflux, trimestres de juin et décembre 1880, et de mars 1881			183 00	
	Benjamin Thom	Appointements comme instituteur à l'école de la Petite-Saskatchewan, trimestres de juin et sept 1880, et de mars 1881			78 00	
	F. Storr	Appointements comme instituteur à l'école du lac St-Martin, trimestres de juin, septembre et décembre 1880, et de mars 1881			228 00	
	Jane Hope	Appointements comme institutrice à l'école de la rivière Noire, trimestre de mars 1881			27 00	
		A reporter			1,522 50	12,184 05

F.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			1,522 50	12,184 05
		Appointements des instituteurs et coût des maisons d'école.—*Suite.*				
		Dépenses—Fin.				
Vote 172	W. J. Hope	Appointements comme instituteur à l'école de la rivière Beren, trimestre de mars 1871			10 50	
	Louisa Lyness	Appointements comme institutrice à l'école de la rivière Fisher, trimestre de mars 1881			60 00	
	J. R. Settee	Appointements comme instituteur à l'école des Buttes du Tondre, trimestre de septembre 1881			21 00	
	R. Jefferson	Appointements comme instituteur à l'école des Buttes à l'Aigle, trimestres de juin, septembre et décembre 1880, et mars 1881			238 50	
	Sœurs Blanchet et Sainte-Geneviève	Appointements comme institutrices à l'école de St. Albert, trimestres de juin et décembre 1880			150 00	
	Sœur Langelier	Appointements comme institutrice à l'île à la Crosse, trimestres de juin, septembre et décembre 1880			225 00	
	H. T. Bourne	Appointements comme instituteur à l'école de la réserve de John Smith, depuis déc. 1878 jusqu'au 30 sept. 1880			319 00	
	Rév. J. Hines	Appointements comme instituteur à l'école de la réserve d'Atakakoop, une année, jusqu'à mars 1879			147 00	
	E. Matheson	Appointements comme instituteur à l'école de la réserve d'Atakakoop, trimestres de juin et septembre 1879			78 00	
	Rév. J. Hines	Appointements comme instituteur à l'école de la réserve de Mistowasis, trimestres de décembre 1878 et mars 1879			48 00	
	do	Appointements comme instituteur à l'école de la réserve de Mistowasis, trimestre de décembre 1879 et trimestres de mars, juin, septembre et décembre 1880			169 50	
	C. Quincey	Appointements comme instituteur à l'école de la réserve du lac aux Oignons, trimestre de mars 1881			45 00	
	J. A. Yeomans	Appointements comme instituteur à l'école de la réserve du lac au Poisson Blanc, trimestre de mars 1881			123 00	
	Z. Chappaline	Appointements comme instituteur à l'école de la réserve du lac Muskeg, trimestre de mars 1881			45 00	

J. et T. A. McLean	Appointements comme instituteur à l'école de la réserve du Fort MacLeod, trimestre de mars 1881			25 50	
	Total payé pour appointements			3,227 50	
E. A. Perry	Livres pour les écoles de Saint-Pierre, de la rivière de la Tête-Ouverte et du Fort Alexandre		27 80		
Département de l'éducation, Toronto	Cartes géographiques pour l'école du Fort Alexandre		1 40		
Copp, Clark et Cie	Livres, etc., pour diverses écoles		114 10		
				143 30	
Thos. Parr	Plans et devis pour l'école de Saint-Pierre-du-Nord		15 00		
Jas. F. Graham	Dépenses en rapport avec la nouvelle maison d'école de Saint-Pierre		16 50		
J. P. M. Lecourt	do do do		54 00		
A. C. Vaughan	Construction de la maison d'école à Saint-Pierre-du-Nord		474 00		
				559 50	
Hugh Sutherland	Bois de const., portes, châssis, etc., mais. d'école de la riv. Fraser		28 50		
W. Germain	Poêles, tuyaux, etc., do do		18 60		
D. Young	Fret de ces effets à la rivière Fisher		2 90		
				50 00	
J. Asham	Achèvement de la maison d'école au lac du Flux-et-Reflux			50 00	
Rév. J. Hines	Bois de construction et clous pour les maisons d'école des réserves d'Atakakoop et Mistowasis			94 05	
Times, Winnipeg	Annonces demandant des instituteurs			137 20	
	Total de la dépense, crédit 172				4,261 55
	Balance non dépensée				7,922 50

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBT. SINCLAIR,
Comptable.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

G.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Arpentages.				
Crédit 173		Somme votée pour 1880-81				15,000 00
		Dépenses.				
		Arpentages sous la direction de A. P. Patrick, A. T. F.				
	A. P. Patrick	Appointements comme arpenteur	1,825 00			
	W. Johnston	do comme sous-arpenteur	240 73			
	J. Hudson	Gages comme porte-chaîne	30 00			
	W. S. McGee	do do	181 00			
	J. Morris	do jalonneur	300 00			
	G. Stevens	Ouvrier pour faire les monticules	153 00			
	J. Ellice	do do	156 94			
	J. Ellice	do conducteur	54 53			
	J. Norris	do do	200 00			
	Yellow Cuff	do bûcheron	18 48			
	J. Bragg	do cuisinier	213 00			
	R. Walsh	do do	160 09			
				3,532 68		
	C. E. Oliver	Services comme chirurgien-vétérinaire	6 00			
	T. C. Power et Frère	Fourrage	49 14			
	McDevitt et Welsh	do	32 00			
				87 14		
	T. C. Power et Frère	Approvisionnements de camp		4 50		
	Williams et Latimer	Ouvrages de forge		28 00		
	J. Clanster	Loyer de maison, de décembre 1879 à avril 1880		50 00		
	W. E. Morgan	Combustible	39 00			
	I. G. Baker et Cie	do	27 00			
				66 00		
	J. Bragg	Charrette et harnais		18 00		
	Latimer et Thompson	Réparer une voiture		16 50		
	A. P. Patrick	Frais de route	104 50			
	A. McDonald	do pour solder le compte des hommes	93 00			
				197 50		
	L. O'Soup	Fret		9 00		

I. G. Baker et Cie	Télégramme		1 65		
A. J. Russell	Théodolite		130 75		
H. Davis	Reparations aux instruments		8 00		
	Total de la dépense durant l'année se rattachant au parti de M. Patrick			4,149 72	
	Arpentage fait par Geo. A. Simpson, A. T. F.				
G. A. Simpson	Avances à compte d'appointements		1,175 00		
Police à cheval du N.-O.	Divers articles d'équipement		17 25		
A. J. Prongua	Pommes de terre		1 25		
J. Adams	Tente et sac de tente		28 00		
Cie de la Baie d'Hudson.	Chèques tirés par M. Simpson sur un crédit ouvert en sa faveur à la banque des Marchands à Winnipeg	250 28			
do		33 60			
do		60 00			
do		5 60			
do		100 00			
do		23 09			
do		199 28			
Vapeur "Manitoba"		200 61			
A. L. Russell		34 81			
Stobart, Eden et Cie		15 75			
W. C. Ramsay		14 00			
Mahoney et McDonald		34 23			
do		351 04			
Norris et Logan		170 00			
do		45 00			
J. S. Christie		25 00			
E. A. Bredin		35 00			
H. G. Allen		92 67			
J. Richardson		52 24			
F. Têtu		84 00			
P. Hemmick		109 85			
G. Gouin		23 59			
Supt. Herchmer		13 60			
do		29 05			
C. Clark		145 00			
A. W. Kippen		200 00			
W. L. Orde		115 00			
A. Smart et Cie		50 00			
			2,512 29		
Geo. A. Simpson	Avances d'argent dont il n'a pas été rendu compte		3,500 00		
	Total de la dépense durant l'année se rattachant au parti de M. Simpson			7,233 79	
	A reporter			11,383 51	15,000 00

G.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite..*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			11,383 51	15,000 00
		DÉPENSES—*Fin.*				
		Arpentage fait par J. C Nelson, A.T.F.				
Crédit 173	J. C. Nelson	Frais de route, Ottawa à Winnipeg		79 00		
	Ortmeyer, Lewis et Cie	Moustiquaires pour chevaux, fouets, etc		17 60		
	J. C. Nelson	23 jours de service à Ottawa pour faire des devis, etc		138 00		
	Cie manufacturière Nationale	3 pavillons		4 75		
	Wm. Tait	1 cheval		140 00		
	Wm. Gordon	2 piquets d'arpentage		4 00		
	G. Hubbard et Cie	Tentes, etc		89 10		
	J. Foster	Chaînes et chevilles pour chaînes		16 00		
	Hunton et Living	3 lanternes		3 50		
	W. Tait	1 cheval		150 00		
	F. F. Blanchard	4 mules		400 00		
	Johnson, Penrose et Cie.	4 mules et 1 cheval		430 00		
	C. Montgomery	1 voiture		81 05		
	W. Gordon	8 charrettes, couvertures, etc		304 00		
	L. Steinhoff	Harnais et sellerie		198 50		
	N. Germain	Divers		25 20		
	J. C. Nelson	Avance à compte d'appointements		300 00		
	do	Argent dont il devra être rendu compte		1,500 00		
		Total de la dépense durant l'année se rattachant au parti de M. Nelson			3,880 70	
	W. A. Austin, A.T.F	Argent dont il devra être rendu compte			700 00	
	A. H. Vaughan, A.T.F	do do			700 00	
		Total de la dépense pour les arpentages				16,664 21
		Excédant de la dépense				1,664 21

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

H.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Crédit 174		Somme votée pour 1880-81			36,430 00	
		Balance de 1879-80, rapportée			1,383 14	37,813 14
		DÉPENSES.				
		Ferme no 1, Crique de la Queue-d'Oiseau, Fort Ellice.				
Crédit 174	M. Chamberlain (*Succédé par*)	Appoint. comme instructeur pendant 6 mois, jusqu'au 31 déc. '80		365 00		
	C. Lawford	do do périodes détac., jusq. 31 mars '81		340 00		
	J. Ferrier	Gages comme ouvrier de ferme		27 00		
	H. Lawford	do do		22 00		
	E. E. Price	do do		27 00		
	P. Contois	do do		20 00		
	Sandy	do do		15 00		
	W. Stewart	do do		120 00		
	H. Chamberlain	do do		42 00		
	A. Genaille	do do		125 00		
	E. Ross	do do		70 00		
	D. Gunn	do do		24 00		
	G. Finch	do do		11 25		
	Mary Lawford	do cuisinière		60 00		
					1,268 25	
		Ferme no 2, Réserve de Côté, Fort Pelly.				
	James Johnston	Appoint. comme instructeur pendant une année, jusq. 30 juin '81		730 03		
	A. G. Johnston	Gages comme ouvrier de ferme		240 00		
	S. G. Johnston	do do		59 25		
	R. B. Johnston	do do		178 11		
	S. Johnston	do do		78 75		
	J. Leclair	do do		30 00		
	J. Friday	do do		10 50		
	Mowat et Saffery	Approvisionnements donnés au lieu de gages		155 88		
	T. W. Orr	Gages comme ouvrier de ferme		235 36		
					1,717 88	
		A reporter			2,986 13	37,813 14

H.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts	$ cts.
		Report			2,986 13	37,813 14
		DÉPENSES—*Suite.*				
		Ferme No 3, Lacs Croches.				
	J. J. Setter	Appointements comme instructeur, jusqu'au 30 juin 1881		758 51		
	P. Hourie	do do		189 23		
	G. S. McConnell	Gages comme ouvrier de ferme		245 00		
					1,192 74	
		Ferme no 4, Qu'Appelle.				
	F. L. Hunt (*Succédé par*)	Appointements pendant 3 mois, jusqu'au 30 juin 1880		182 50		
	G. Newlove	do 3 do 31 octobre 1880		182 49		
	J. Mowhart	Gages comme ouvrier de ferme		60 00		
	T. Horsfall	do do		40 00		
	E. Favel	do do		50 00		
	D. Favel	do do		105 46		
	J. Stevenson	do do		30 00		
	Mowat et Saffery	Approvisionnements donnés au lieu de gages		98 25		
					748 70	
		Ferme no 5, Buttes de la Lime.				
	H. J. Taylor	Appointements comme instructeur, jusqu'au 30 juin 1881		196 22		
	C. Rosette	Gages comme ouvrier de ferme		44 61		
	She-Sheep	do do		33 84		
	T. Horsfall	do do		70 00		
	C. Côte	do do		36 92		
	C. Diter	do do		75 30		
	A. Kline	do do		200 00		
					656 89	

	Ferme no 6—Buttes du Tondre.				
J. Scott	Appointements comme instructeur, jusqu'au 30 avril 1881		790 83		
J. McNab	Gages comme ouvrier de ferme		105 00		
J. H. Goderham	do do		290 00		
W. H. Robinson	do do		140 00		
R. Pratt	do do		235 00		
B. Gordon	do do		7 50		
H. Prince	do do		21 00		
J. Cyr	do do		1 50		
W. B. Robinson	do do		100 00		
Mowat et Saffery	Provisions au lieu de gages		98 26		
				1,789 09	
	Ferme no 7—Cique de l'Erable, Montagnes de Cyprès.				
J. J. English	Appointements comme instructeur, de déc. 1879 au 30 juin 1881		1,207 35		
W. Graham	Gages comme ouvrier de ferme		135 34		
Hugh Ross	do do		105 00		
D. Trotter	do do		175 00		
P. Brennan	do do		35 00		
J. Burger	do do		429 32		
J. Malitare	do do		35 00		
A. Rocheplane	do do		13 50		
J. Whitford	do do		67 50		
J. Villeneuve	do do		92 50		
D. J. Thompson	do do		414 61		
W. P. Osler	do do		385 00		
A. Cameron	do do		385 00		
H. Hartof	do do		87 50		
G. McConnell	do do		105 00		
R. McKinnon	do do		321 73		
J. J. Setter	do do		152 07		
W. Allen	do do		40 00		
R. Graham	do do		35 00		
E. Morton	do do		40 00		
Hector	do do		35 00		
Mme R. McKinnon	do cuisinière		85 00		
				4,381 42	
	Ferme no 8—Lac au Canard.				
J. Tomkins	Appointements comme instructeur, 12 mois, jusq. 30 juin 1881		790 86		
S. Desjardins	Gages comme ouvrier de ferme		25 00		
P. Tomkins	do do		323 20		
A. Cadien	do do		15 98		
Stobart, Eden et Cie	Vêtements au lieu de gages		12 00		
				1,167 04	
	A reporter			12,922 01	37,813 14

H.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			12,922 01	37,813 14
		Dépenses—*Suite.*				
		Ferme no 9—Prince-Albert.				
Crédit 174	W. A Loucks	Appoint. comme instructeur, 10 mois, jusqu'au 27 janv. 1881		600 49		
	A. B. Loucks	Gages comme ouvrier de ferme		180 00		
	W. Spencer	do do		6 00		
	A. Flett	do do		30 00		
	J. Bear	do do		3 00		
					819 49	
		Ferme no 10—Carlton.				
	George Chaffee	Appoint. comme instructeur, 12 mois, jusqu'au 30 juin 1881		730 03		
	W. H. Tomkins	Gages comme ouvrier de ferme		248 62		
					978 65	
		Ferme no 11—Buttes de l'Aigle.				
	W. C. McCord	Appoint. comme instructeur, 3 mois, jusqu'au 20 juillet 1880		182 52		
	L. Sayers	Gages comme ouvrier de ferme		84 15		
	P. Dahcotah	do do		47 45		
	A. C. McKenzie	do do		265 61		
	A. Smith	do do		19 00		
	W. Fitzgerald	do do		30 87		
	L. Petit	do do		115 09		
	Sauvage	do do		6 00		
	Hy. Phipps	do do		26 00		
	M. Plante	do do		46 09		
	L. St. George	do do		44 61		
	Sauvages	do do		29 50		
	Mahoney et McDonald	Provisions au lieu de gages		15 85		
					912 74	

	Ferme no 12—Rivière à la Bataille.				
B. Sherrin	Appointements comme instructeur, 3 mois, jusqu'au 31 mars 1880		182 50		
G. D. Gopsill	do do 5 mois, jusqu'au 28 fév. 1881		250 00		
L. Sayers	Gages comme ouvrier de ferme		150 00		
Sauvages	do do		6 00		
				588 50	
	Ferme no 13—Crique au Brochet.				
D. L. Clink	Appointements comme instructeur, jusqu'au 31 mars 1881			155 77	
	Ferme no 14—Fort Pitt.				
P. J. Williams	Appointements comme instructeur, jusqu'au 30 juin 1881		912 53		
J. Morrissey	Gages comme ouvrier de ferme		175 00		
J. Saunders	do do		62 08		
C. Carson	do do		240 00		
E. Delaney	do do		120 00		
W. Todd	do do		14 50		
				1,524 11	
	Ferme no 15—Lac aux Grenouilles, Fort Pitt.				
J. Delaney	Appointements comme instructeur, jusqu'au 30 juin 1881		730 04		
W. Turner	Gages comme ouvrier de ferme		14 95		
J. Saunders	do do		88 50		
W. Todd	do do		75 00		
C. Ducharme	do do		16 00		
E. Delaney	do do		90 00		
				1,014 49	
	Ferme no 16—Lac à la Selle.				
E. Higgins	Appointements comme fermier en charge		340 00		
J. Henderson	Gages comme ouvrier de ferme		29 78		
Mme House	do do		6 80		
Mme A. Smith	do cuisinière		36 22		
James Bangs	do ouvrier de ferme		25 00		
A. House	do do		25 00		
A. Cardinal	do do		22 36		
Sauvages	do do		9 00		
				494 16	
	A reporter			19,409 92	37,813 14

H.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			19,409 92	37,813 14
		DÉPENSES—*Suite.*				
		Ferme no 17—Lac La Nonne.				
Crédit 174	J. J. McHugh	Appointements comme instructeur, jusqu'au 30 juin 1881		730 03		
	J. W. O'Donnell	Gages comme ouvrier de ferme		340 00		
	E. Brazeau	do do		85 00		
	J. Foley	do do		90 00		
	A. Doyle	do do		210 00		
	G. Celleford	do do		25 00		
	G. Ward	do do		11 50		
	Michel	do do		20 85		
	J. Allard	do do		8 00		
	Nabacces	do do		18 00		
	Baptiste	do do		12 00		
	James Mowatt	do do		16 00		
	W. Henderson	do do		30 00		
	Paul	do do		16 00		
	D. E. Noyes	do do		100 00		
	Matice	do do		5 00		
	J. Dorion	do do		15 00		
	J. Callihan	do do		24 00		
					1,756 38	
		Ferme no 18—Buttes de la Paix.				
	S. B. Lucas	Appointements comme instructeur, jusqu'au 30 juin 1881		851 69		
	Norris et Logan	Vêtements au lieu de gages		246 49		
	L. Nippissing	Gages comme ouvrier de ferme		45 60		
	J. Bangs	do do		93 26		
	A. House	do do		25 00		
	M. Jolie	do do		22 50		
	D. Whiteford	do do		11 25		
	A. Car	do do		22 50		
	D. Dagnault	do do		9 00		

G. Whitman	do	do		164 92		
A. LaRoque	do	do		35 50		
George	do	do		42 50		
J. Lee	do	do		197 50		
C. Gladieu	do	do		73 50		
A. Leveque	do	do		33 00		
J. Musdeginjob	do	do		55 38		
D. McAuley	do	do		42 00		
Mme J. Lee	do	cuisinière		26 50		
					1,998 09	
		Ferme No. 19—Morleyville.				
D. McDougall	Appointe. comme instructeur, 15 sept. 1880 jusq. 30 avril 1881			568 27		
R. W. Gowan	Gage comme ouvrier de ferme.			65 00		
W. H. Reid	do	do		25 67		
J. Millette	do	do		35 00		
A. Sibbald	do	do		10 00		
J. F. B. Morrice	do	do		182 14		
J. Germain	do	do		35 83		
L. F. Hugill	do	do		105 00		
M. L. Hirondel	do	do		35 00		
					1,061 91	
		Ferme No. 20—Traverse des Pieds-Noirs.				
J. Norrish	Appointements comme instructeur, jusqu'au 30 avril 1881			546 58		
J. Patterson	Gages comme fermier			150 00		
R. M. Steel	do	do		320 00		
F. Potter	do	ouvrier de ferme		169 87		
W. Mills	do	do		134 88		
D. Mills	do	do		1 50		
H. Collins	do	do		207 32		
G. Jones	do	do		160 20		
J. C. Lansbury	do	do		36 15		
B. Harris	do	do		219 60		
Frank	do	do		51 35		
A. Stennett	do	do		211 15		
W. Swank	do	do		84 81		
D. McAuley	do	do		43 07		
J. Trolinger	do	do		14 80		
Alice Collins	do	cuisinière		69 19		
					2,420 47	
		A reporter			26,646 77	37,813 14

H.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			26,646 77	37,813 14
		Dépenses—*Suite.*				
		Ferme No. 21—Réserve des Piégânes.				
Crédit 174	C. Kettles	Appointements comme instructeur, jusqu'au 30 avril 1881		1,034 81		
	D. Grier	Gages comme ouvrier de ferme		381 21		
	W. Quail	do do		17 50		
	H. Bruce	do do		17 50		
	M. Begg	do do		420 00		
	A. Ely	do do		227 40		
	J. Armstrong	do do		408 83		
	J. Hollis	do do		69 00		
	W. Taylor	do do		6 00		
	R. C. Carmen	do do		56 00		
	R. Christie	do do		35 00		
					2,673 25	
		Ferme No. 22—Réserve des Gens-du-Sang.				
	J. G. McDougall	Apointements comme instructeur, jusqu'au 30 avril 1881		446 08		
	D. Mills	Gages comme ouvrier de ferme		251 72		
	A. Doucette	do do		177 69		
	S. Delordrie	do do		157 42		
	G. Remillard	do do		84 26		
	J. Finlayson	do do		61 93		
	A. A. Vice	do do		24 24		
	W. Finlay	do do		4 04		
	F. W. Potter	do do		47 12		
	J. Wilson	do do		61 93		
	W. L. Stewart	do do		52 50		
					1,368 93	

	Ferme no 23—Crique Pincher.				
S. Bruce	Appoint. comme instructeur, 12 mois jusqu'au 30 juin 1881		730 00		
H. Bruce	Gages comme ouvrier de ferme		385 00		
H. J. Taylor	do do		362 96		
W. Quail	do do		383 99		
J. H. Clark	do do		140 00		
A. Clark	do do		140 00		
F. Miller	do do		230 17		
J. Wilson	do do		211 35		
R. M. Higgs	do do		75 48		
J. Bastien	do do		288 19		
C. Royles	do do		103 85		
M. Holway	do do		217 50		
L. Bell	do do		575 07		
D. Bell	do do		476 67		
A. White	do do		78 75		
D. Wanamangher	do do		157 47		
J. Collins	do do		47 42		
F. Sansel	do do		40 83		
Thomas Collins	do do		72 29		
J. McPherson	do do		4 04		
J. Jacques	do do		41 73		
T. T. A. Boyd	do do		14 80		
Sarah J. Clark	do cuisinière		140 00		
				4,917 56	
	Ferme no 24—Crique du Poisson, rivière de l'Arc.				
T. Wright	Appointements comme instructeur jusqu'au 31 janvier 1881		425 82		
M. L'Hirondelle	Gages comme ouvrier de ferme		35 00		
Migasa	do		47 00		
J. Falcon	do		135 49		
C. Jones	do		123 80		
T. McKenzie	do		200 00		
Baptiste	do		7 50		
A. Boyle	do		102 30		
R. McKinnon	do		102 00		
H. Paquette	do		49 13		
J. Paquette	do		71 34		
L. Paquette	do		32 16		
E. Murphy	do		72 33		
C. Royles	do		33 65		
A. Tallien	do		43 08		
F. Flemon	do		85 49		
W. Salter	do		179 02		
R. Rousselle	do		123 84		
	A reporter		1,868 95	35,506 51	37,813 14

H.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		1,868 95	35,606 51	37,813 14
		Dépenses—*Fin.*				
		Ferme no 24—Crique du Poisson, rivière de l'Arc—Fin.				
Crédit 174	T. Rogers	Gages comme ouvrier de ferme, jusqu'au 31 janvier 1881		66 72		
	F. Potter	do		19 51		
	D. Hamilton	do		83 45		
	J. C. Lansbury	do		156 15		
	R. A. Barrett	do		135 96		
	J. Robinson	do		146 73		
	B. Robiscord	do		35 00		
	J. Robiscord	do		35 00		
	J. B. Jacques	do		20 20		
	J. E. Jacques	do		63 93		
	Mme R. McKinnon	Gages comme cuisinière		35 00		
					2,666 60	
		Total de la dépense				38,273 11
		Excédant de dépense				459 97

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBT. SINCLAIR,
Comptable.

I.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Sioux.				
		Octroi législatif, 1880-81			7,000 00	
		Partie du solde de 1879-80 à reporter. Dépensé jusqu'au 30 septembre 1880			497 98	
						7,497 98
		Dépenses.				
Crédit 175	L. W. Herchmer	Appointements comme agent			1,000 00	
	do	Loyer de bureau et combustible			110 00	
	do	Frais de route pour visites aux réserves			725 30	
	do	Grain de semence acheté et distribué			98 00	
	Cie de la Baie d'Hudson	Munitions			13 87	
	do	Pommes de terre, navets et foin			66 50	
	do	Farine et tabac			34 00	
	do	Divers approvisionnements			71 02	
	Stobart, Eden et Cie	Réparations à la charrue du chef Bonnet Blanc			1 50	
	do	Munitions			12 25	
	I. G. Baker et Cie	Instruments aratoires			130 82	
	Edward Field	6 bœufs et 1 vache			405 00	
	R. W. Currie	1 charrue avec couteau de rechange			25 00	
	Mowat et Saffery	Haches et huile de ricin			5 20	
	Police à cheval du N.-O.	Approvisionnements au chef Aigle Tacheté			4 81	
	J. M. Balehart	Outils et instruments			19 45	
	R. Stalker	1 harnais pour bœuf			14 00	
	J. S. Crerar	Vêtements et marchandises distribués comme prix pour excellence dans l'agriculture		40 85		
	do	Grain de semence et pommes de terre		133 96		
					174 81	
		A reporter			2,911 53	7,497 98

I.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Fin.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			2,911 53	7,497 98
		Sioux—*Fin.*				
		Dépenses—Fin.				
Crédit 175	Brown, Oldfield et Cie	Graines de jardin			75 95	
	Crerar et Herchmer	Munitions et hameçons		46 50		
	do	1 charrue, chaînes et réparations		30 00		
					76 50	
	J. Houle	Labourer 4½ acres de terre sur la réserve			16 50	
		Total de la dépense				3,080 48
		Balance non dépensée				4,417 50

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des sauvages.

Département des affaires des sauvages,
Ottawa, 30 juin 1881.

Robert Sinclair,
Comptable.

J—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Dépenses générales.				
	.....	Octroi législatif, 1880-81	.....	.....	61,430 00	
	.....	Budget supplémentaire	.....	.....	37,902 00	
	.....	Octroi supplémentaire en vertu d'un mandat émis par autorité de Son Excellence le gouverneur général et d'un ordre en conseil du 30 avril 1881	.....	.....	10,000 00	
	.....	Octroi supplémentaire en vertu d'un mandat émis par autorité de Son Excellence le gouverneur général et d'un ordre en conseil du 22 juin 1881	.....	.....	16,194 50	
						125,526 50
		Dépense.				
		Appointements.				
Crédit 177	E. Dewdney	Appoint. comme commissaire, une année, jusqu'au 30 juin 1881.	.....	3,200 00		
	E. T. Galt.....	do secrétaire du commissaire, jusqu'au 31 mars, et comme sous-commissaire du 1er avril au 30 juin 1881	.....	1,400 00		
	T. P. Wadsworth	do inspecteur des fermes et agences indiennes dans le Nord-Ouest, du 1er juin 1880 au 30 juin 1881	.....	1,500 00		
	James F. Graham	do chef de la surintendance du Manitoba, une année, jusqu'au 30 juin 1881	.....	1,600 00		
	E. McColl.....	do inspecteur des agences indiennes dans la surintendance du Manitoba, une année jusqu'au 30 juin 1881	.....	1,800 00		
	W. L. Orde	do commis, une année, jusqu'au 30 juin 1881	.....	1,400 00		
	N. T. MacLeod.....	do agent au Fort-MacLeod, une année, jusqu'au 30 juin 1881	.....	1,000 00		
	E. Allen.....	do agent au Fort-Walsh, du 20 juillet 1880 au 30 juin 1881	.....	948 93		
	W. Anderson.....	do agent à Edmonton, du 21 août 1880 au 30 juin 1881	.....	1,035 48		
		A reporter	.....	13,884 41	.....	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		13,884 41		125,526 50
		Dépense—*Suite.*				
		Appointements—Suite.				
Crédit 177	A. McDonald	Appoint. comme agent à Qu'Appelle, une année, jusqu'au 30 juin 1881		1,100 00		
	W. P. Clarke	do agent à Carlton, 8 mois, jusq. 28 février 1881		666 67		
	J. M. Rae	do sous-agent à Carlton, du 1er août 1880 au 30 juin 1881		675 00		
	George McPherson, sen.	do agent à Assabaskasing, une année, jusqu'au 30 juin 1881		1,000 00		
	A. McKay	do agent aux Grands Rapides, une année, jusqu'au 30 juin 1881		1,000 00		
	R. J. N. Pither	do agent à Fort-Francis, une année, jusqu'au 30 juin 1881		1,000 00		
	H. Martineau	do agent à Manitoba House, une année, jusqu'au 30 juin 1881		1 000 00		
	F. Ogletree	do agent au Portage la-Prairie, une année, jusqu'au 30 juin 1881		600 00		
	F. Chastellaine	do agent à Fort-Frances, une année, jusqu'au 30 juin 881		250 00		
	D. Young	do agent à Saint-Pierre, 10 mois, jusqu'au 30 avril 1881		833 33		
	A. M. Muckle	do agent à Saint-Pierre, du 22 avril au 30 juin 1881		115 00		
	Joseph Kent	do agent à Fort-Alexandre, du 22 avril au 30 juin 1881		76 65		
	John McIntyre	do agent à Savanne, du 25 novembre 1880 au 30 juin 1881		438 00		
	Jas. G. Stewart	do agent (ci-devant à Edmonton) balance		318 50		
	R. H. Mathews	do do (ci-devant à Savanne) do		60 83		
	L. J. A. Leveque	do commis dans le bureau de Winnipeg, 13 mois, jusqu'au 30 juin 1881		780 00		
	P. G. H. Robinson	do commis dans le bureau de Fort MacLeod, une année, jusqu'au 30 avril 1881		610 00		

T. T. Quinn	do	commis dans le bureau de Battleford, 11 mois, jusqu'au 30 mai 1881		540 00		
J. A. McRae	do	commis dans le bureau d'Edmonton, 6 mois, jusqu'au 31 janvier 1881		300 00		
F. Fischer	do	commis dans le bureau du Lac Plat, 9 mois, jusqu'au 31 mars 1881		540 00		
W. E. Jones	do	commis dans le bureau de Qu'Appelle, 11 mois, jusqu'au 31 décembre 1880		660 00		
H. A. J. Macdougall	do	commis dans le bureau du commissaire, 1 mois, jusqu'au 31 décembre 1880		60 00		
J. P. Wright	do	Messager dans le bureau de Winnipeg, 13 mois, jusqu'au 30 juin 1881		650 00		
J. Colvin	do	premier garde-magasin à Fort-Walsh, 10½ mois, jusqu'au 30 juin 1881		420 00		
T. Pope	do	premier garde-magasin à Fort-MacLeod, 6½ mois, jusqu'au 30 novembre 1880		2[illegible] 17		
J. Robson	do	aide garde-magasin à Fort-Walsh, 10 mois, jusqu'au 15 avril 1881		357 88		
G. Kenley	do	aide garde-magasin à Fort-Walsh, 1½ mois, jusqu'au 30 novembre 1880		52 50		
J. Coutts	do	aide garde-magasin à Edmonton		36 75		
J. Calder	do	do do		21 15		
A. Selwyn	do	do do		56 00		
J. Newhart	Services pour distribuer les approvisionnements			12 00		
M. Houle	do	do		42 50		
W. R. Wright	do	do		19 95		
P. Howrie	do	do		182 00		
E. Paradis	do	dans le bureau de Winnipeg		20 00		
H. Newell	do	do		61 50		
J. H. Gordon	Divers services lors des paiements des annuités			38 00		
D. McIvor	do	do		195 00		
F. L. Hunt	do	do		283 50		
L. S. Vaughan	do	do		70 00		
O. Sandoval	Services comme interprète à Fort-MacLeod, 11½ mois			450 68		
P. Levielle	do			63 00		
A. Flett	do			210 00		
Sauvage	do			10 00		
P. Erasmus	do	5½ mois		275 00		
S. Ballendine	do			4 00		
D. Mills	do			5 00		
J. Sanderson	do			31 00		
C. Pruden	do			70 00		
G. Marchand	do			15 50		
A. Genaille	do			210 00		
W. Daniels	do	s		20 00		
T. Lapierre	do			71 00		
W. Spencer	do			42 00		
		A reporter		30,723 47		125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		30,723 47		125,526 50
		Dépense—*Suite.*				
		Appointements—Fin.				
Crédit 177	A. Kline	Services comme interprète		43 50		
	B. Warwick	do		4 00		
	T. Brass	do		2 00		
	J. Robillard	do		24 00		
	W. Fennell	do		4 00		
	C. Prévost	do		18 00		
	Henry Prince	do		9 67		
	F. Gibson	do		8 00		
	J. Taylor	do		115 00		
	W. Sinclair	do		11 00		
	Diverses personnes	do		2 00		
	J. Gopher	do		10 00		
	J. L'Heureux	do		175 00		
	L. Wood	Services comme charretier		6 00		
	E. Murphy	do 10 mois		350 00		
	A. Manseau	do 8 do		285 00		
	G. Marchand	do		47 00		
	P. Turner	do		4 00		
	H. G. Alton	do		40 00		
	R. C. Vidal	do		18 00		
	G. C. Hamilton	do		7 00		
	T. Orr	do		30 00		
	J. Ketcheson	do		5 00		
	A. McDonald	do		24 75		
	J. Villebranche	Divers services comme messager		25 00		
	C. Adams	do distribuer des médicaments		50 00		
	Cie de la Baie d'Hudson	Payer à des messagers pour divers services		3 00		
	E. W. Gardiner	Divers services comme messager		25 00		
	T. W. Taylor	do étiqueter des livres		1 50		
	G. D. Gopsill	do comme commis		2 00		
	J. Turner	do comme messager		10 00		
	W. C. Allen	do do		55 00		
	J. Peltier	do do		8 00		
	J. Jimack	do do		5 00		

E. Fréchette	do		22 50		
F. Whitford	do		48 10		
J. McDonald	do		218 00		
J. Longmore	do		8 50		
J. Taillefer	Services lors des paiements des annuités, traité no 2		180 00		
Diverses personnes	Pay par le commissaire		5 00		
W. Grant	Services comme charpentier		89 50		
P. Dacotah	do	do	28 68		
S. J. Clark	do	do	10 00		
D. Hamilton	do	do et forgeron	269 19		
A. G. Towner	do	do	14 32		
F. K. Herchmer	do	commis	15 00		
J. L. Hurst	do	do	5 00		
W. B. Richardson	do	sténographe	17 76		
C. Gauthier	do	commis	11 00		
F. Killingold	do	do	26 00		
A. Bourassa	do	guide	8 00		
Sauvage	do	do	4 00		
J. Leclair	do	do	5 00		
J. Stevenson	do	interprète	210 00		
D. Saunders	do	marchand de bestiaux	75 00		
J. Campbell	do	guide	45 00		
A. Stevenson	do	do	384 59		
W. Favell	do	do	30 00		
Joseph	do	messager	13 50		
Sauvage	do	do	3 00		
Diverses personnes	do	laboureurs	8 00		
A. S. Kempshell	do	serviteur à l'inspecteur Wadsworth	165 00		
P. B. Caldwell	do	garde-magasin	5 85		
H. Richardson	do	commis	50 00		
P. Gordon	do	messager	13 00		
W. Reid	do	forgeron	8 00		
J. J. Kennedy	do	marchand de bestiaux	96 00		
T. Shedden	do	do	120 00		
H. Bear	do	scieur	10 30		
A. Perrault	do	charpentier	32 00		
M. Slevin	do	do	16 00		
Harris et Strong	Transport de dépêches		50 00		
L. Hagyet	Recherches d'un cheval égaré		2 00		
Un sauvage	Transport d'un message		7 50		
C. Favelle	Charriage		46 12		
No 2 M	Aide pour construire des maisons aux sauvages		75 00		
B. Hale	Serviteur de l'inspecteur Wadsworth		40 00		
Vieux Corbeau	Services comme messager		5 00		
H. Nounce	do		7 00		
R. M. Steel	Défoncer 70 acres de terre neuve		305 00		
				34,950 30	
	A reporter			34,950 30	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	À qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report			34,950 30	125,526 50
		Dépenses—*Suite.*				
		Frais de route, y compris les provisions de voyage.				
Crédit 177	E. Dewdney	Frais de route et allocation pour pension, par jour		1,067 37		
	E. T. Galt	do do do		1,370 60		
	T. P. Wadsworth	do do do		2,019 55		
	A. McDonald	do do do		1,044 70		
	N. T. Macleod	do do do		288 75		
	A. McKay	do do do		733 25		
	W. P. Clarke	do do do		587 71		
	W. L. Orde	do do do		168 50		
	J. M. Rae	do do do		733 75		
	E. McColl	do do do		1,305 44		
	J. Taillefer	do do do		308 85		
	Hayter Reid	do do do		300 00		
	J. A. McRae	do do do		60 75		
	Wm. Anderson	do do do		20 00		
	R. H. Mathews	do do do		71 00		
	H. Martineau	do do do		47 50		
	Jas. F. Graham	do do do		74 50		
	E. Allen	do do do		125 00		
	W. P. Clarke	do do do		373 57		
	F. Ogletree	do do do		84 50		
	L. J. A. Leveque	do do do		95 30		
	J. McIntyre	do do do		32 00		
	M. Morriseau	do do do		101 50		
	F. Fischer	do do do		156 50		
	D. Young	do do do		55 15		
	G. McPherson, lainé	do do do		188 50		
	G. McPherson, fils	do do do		73 50		
	T. T. Quinn	do do do		26 00		
	G. D. Gopsill	do do do		15 75		
	J. Scott	do do do		15 00		
	A. Stevenson	do do do		18 75		

J. Paquette	do do do		13 50	
M. Cumming	do do do		49 00	
L. W. Herchmer	do do do		18 00	
D. Wilson	do do do		107 00	
Gilmour et Salisbury	Passage du commissaire, Helena à Chicago		128 00	
T. C. Power et frère	do Benton à Helena		21 00	
H. McDougall	do et secrétaire, Winnipeg à Ottawa		107 70	
T. C. Power et frère	Passage de M. Galt, à Benton		10 00	
W. C. Allen	Transport de Graham et Robertson, à McLeod		50 00	
W. A. Loucks	Voyage, Winnipeg à Prince Albert		68 50	
N. Constant	Louage d'un cheval		45 00	
B. Bourne	Ferrage		1 50	
L. Leveillé	Louage d'un cheval		4 00	
Cie de la Baie d'Hudson	Louage d'un attelage de chiens		40 25	
do	Louage d'un cheval		10 50	
A. E. Forget	do		50 00	
W. Turner	do		24 00	
G. Marchand	do		26 50	
Mahoney et McDonald	do		22 00	
P. Ballendine	do		13 18	
A. Genaille	do		39 50	
J. Foley	do		24 00	
J. Burnet	do		9 00	
R. Paul	do		7 00	
M. Plumb	Louage de wagon		4 25	
Lineham et Grant	do		27 50	
Stobart, Eden et Cie	Ferrage		1 10	
E. T. Galt	Rations		165 00	
I. G. Baker et Cie	Divers approvisionnements pour voyage		165 54	
Cie de la Baie d'Hudson	do do		594 88	
Stobart, Eden et Cie	do do		30 50	
R. Watson	do do		23 77	
T. T. Quinn	do do		3 60	
Howard et Crawford	do do		102 73	
L. Stienhoff	do do		31 75	
D. W. Davis	do do		50 97	
A. Marshall	do do		13 00	
E. Murphy	do do		35 25	
Mission Catholique Romaine, Qu'Appelle	do do		17 20	
A. Manseau	do do		60 00	
C. A. Broadwater et Cie	do do		17 86	
J. A. McRae	do do		12 55	
F. Miller	do do		27 00	
R. Ross	do do		20 50	
W. Latimer	do do		7 00	
W. J. Scott	do do		31 88	
	A reporter		13,792 20	34,950 30	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		12,797 20	34,950 30	125,526 50
		Dépenses—*Suite.*				
		Frais de route, y compris approvisionnemenents.—Suite.				
Crédit 177	A. R. Kennedy	Divers approvisionnements de voyage		4 50		
	Police à cheval du Nord-Ouest	do do		184 20		
	H. Taylor	do do		41 00		
	P. McDonald et Cie	do do		13 50		
	Mowat et Saffery	do do		154 55		
	H. Taylor	do do		9 75		
	Norris et Logan	do do		10 00		
	M. Shear	do do		7 00		
	Mahoney et McDonald	do do		6 90		
	A. McKay	do do		18 00		
	L. Thompson	do do		7 50		
	G. Weldon	do do		10 16		
				14,363 26		
		Moins—Remboursements comme suit :—				
		Par E. McColl, balance des argents disponibles	9 00			
		W. L. Ordre, divers articles vendus	62 50			
		do avoine vendue	52 50			
		E. Dewdney do	12 00			
				136 00		
					14,227 26	
		Loyer et combustible.				
	Donaldson frère	Loyer du bureau à Winnipeg, pour 11 mois, jusq. 30 avril 1880		550 00		
	Sutherland et Alloway	do do 2 do 30 juin, 1881		108 34		
	A. McKay	do des Grands Rapides, pour 10 mois et 5 jours, jusqu'au 31 décembre 1880		185 56		
	A. Boyd	do du Manitoba House, pour 12 m., jus. 30 juin '81		120 00		
	A. McDonald	do à Qu'Appelle do 8 do 30 déc. '80		140 00		
	Cie de la Baie d'Hudson	do à Carlton do 14 do 20 fév. '81		298 17		

R. J. N. Pither	do do Fort Frances 6 do jusqu'au 31 déc. '80.		150 00		
Rév. J. A. McKay	do do Battleford 15 jours en janvier 1880		6 00		
A. Shurtleff	do do Fort MacLeod 6 mois, jusqu'au 24 fév. '81.		85 00		
Cie de la Baie d'Hudson.	do do divers magasins		230 00		
W. Hurley	do d'une chambre pour payer les annuités.		15 00		
G. McPherson	do d'un magasin à Assabaskasing, 4 ans, jusq. 11 juin 1880.		384 00		
T. C. Power et frère	do de divers magasins		20 00		
W. J. Casey	do do		60 00		
C. Boissonneault	do do		65 00		
D. McDougall	do do		31 28		
W. Garrioch	Combustible pour un bureau au Manitoba		46 75		
A. McAuley	do do		10 00		
P. Anderson	do do		10 00		
Cie de la Baie d'Hudson.	do et chandelles pour le bureau de Carlton		50 40		
A. McDonald	do pour un bureau à Qu'Appelle		12 50		
J. P. Wright	do do Winnipeg		10 35		
Cie de comb. de Winnipeg	do do do		235 00		
M. Brunette	do do au Manitoba		20 00		
W. C. A. Pilling	do do do		30 00		
T. Jones	do do à Fort Walsh		30 00		
F. Miller	do do au lac Plat		600 00		
				3,503 35	
	Télégrammes et frais de port.				
Cie du télég. de Montréal	Télégrammes		608 94		
do Dominion	do		43 13		
do N.-Ouest.	do		169 27		
Cie de télég. Can. du Pac.	do		158 91		
U. S. Military Teleg. Co.	do		64 51		
G. S. Wood	do		45 57		
Bur. de poste, Winnipeg.	Timbres-poste		156 84		
do Carlton	do		4 00		
do Battleford.	do		27 23		
T. Ogletree	do		7 52		
Mowat et Saffery	do		21 66		
C. Boissonneault	do		2 00		
J. Scott	do		1 47		
				1,311 05	
	Impressions, annonces et papeterie.				
P. G. Laurie	Impressions		208 17		
Times, Winnipeg	do		51 00		
Imprimeur de la Reine	do		770 50		
Citizen, Ottawa	do		1,018 37		
Cie de lithogr. Burland	Lithographie		95 11		
	A reporter		2,143 15	53,991 96	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		2,143 15	53,991 96	125,526 50
		Dépenses—*Suite.*				
		Impressions, annonces et papeterie—*Fin.*				
Crédit 177	Dawson et Cie	Annonces		7 00		
	L'Opinion Publique	do		13 90		
	Canadian Illustrated News	do		69 90		
	W. H. Buck	do		5 00		
	Le Métis	do		34 06		
	Times, Winnipeg	do		152 28		
	Daily News, Winnipeg	do		38 50		
	Courier de Montréal	do		135 60		
	Orange Lily	do		12 84		
	Le Canada	do		57 50		
	Times, Aylmer	do		12 65		
	Le Quotidien	do		34 48		
	Messenger, Prescott	do		11 82		
	Journal, Ste-Catherine	do		51 66		
	Standard, Pembroke	do		7 96		
	Star, Paris	do		10 56		
	Spectator, Hamilton	do		41 90		
	Journal of Commerce	do		28 60		
	Gazette, Montréal	do		33 84		
	Telegram, Toronto	do		89 50		
	Sentinel do	do		24 00		
	National do	do		25 00		
	Mail do	do		50 40		
	Courier, Brantford	do		41 24		
	Dispatch, Hull	do		12 46		
	Gazette, Orangeville	do		10 16		
	Advertiser, L'Original	do		8 90		
	Planet, Chatham	do		29 42		
	Herald, Guelph	do		54 20		
	Morning Chronicle	do		61 84		

Herald, Ottawa	do		71 90		
Times, Stratford	do		14 81		
News, Kingston	do		47 68		
Citizen, Ottawa	do		69 74		
News, Halton	do		5 46		
La Minerve	do		14 28		
Herald, London	do		50 30		
Free Press. do	do		60 21		
Catholic Record.do	do		20 55		
Le Canadien	do		72 32		
Gazette, Picton	do		3 36		
Central Canadian	do		13 73		
Intelligencer, Belleville	do		49 58		
Times, Exeter	do		14 34		
Guardian, Toronto	do		28 60		
Canadian, Sarnia	do		15 00		
Shareholder	do		32 20		
Times, Iroquois	do		2 94		
Nouveau Monde	do		51 38		
Canada Lumberman	do		6 50		
Bureau de la papeterie du gouvernement	Papeterie		502 04		
I. G. Baker et Cie	do	pour le commissaire	0 40		
T. C. Power et frère	do	do	0 50		
Cie de la baie d'Hudson	do	l'agent Clarke	5 00		
Mahoney et McDonald	do		1 97		
Parsons et Richardson	Presse à copier pour le commissaire		21 00		
J. A. McDougall	Papeterie pour le bureau d'Edmonton		5 95		
Villiers et Pearson	do	le commissaire	12 00		
C. W. Sutter	do	do	1 00		
C. Boisonneault	do	l'agent Allen	9 20		
D. W. Davis et Cie	do	le bureau de Fort MacLeod	10 25		
H. S. Donaldson et frère	do	do Winnipeg	32 61		
F. N. Campbell	do	do Battleford	7 00		
J. M. Campbell	do	do Carlton	8 60		
Cie de la baie d'Hudson	do	do Manitoba House	10 25		
				4,582 97	
	Soins médicaux et médicaments.				
G. Kittson, M.D., Fort Walsh	Une année d'appointements, jusqu'au 30 juin 1881		700 00		
J. Miller, M.D	do	do	550 00		
G. R. Kennedy, M.D	do	do	550 00		
G. Verry, M.D	Divers services professionnels à Victoria		180 00		
D. Young, M.D.	do	do Saint-Pierre	12 00		
J. S. Lynch, M.D.	do	do Traité No 5	15 00		
G. F. Lount, M.D	do	do	9 00		
	A reporter		2,016 00	58,574 93	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Reprot		2,016 00	58,574 93	125,526 50
		Dépenses—*Suite.*				
		***Soins médicaux et médicaments*—Fin.**				
Crédit 177	Chirurgien d'état-major Laurie	Divers services professionnels à Fort Walsh		20 00		
	Police à cheval du Nord-Ouest	Drogues distribuées à Fort Walsh et à Battleford		340 16		
	Cie de la Baie d'Hudson	Médicaments		13 40		
	J Colcleugh	do		23 00		
	B. R. Senseney et Cie	Vaccin		100 33		
	R. Strange	Médicaments		9 00		
	F. M. Trott et Cie	do		3 20		
	Trott et Mitchell	do		79 50		
	I. G. Baker et Cie	Transport d'une boîte de médicaments		19 29		
	T. A. Cummins	Frais de douane sur boîtes		1 20		
					2,625 08	
		Diverses dépenses.				
	S. H. Borbridge	1 valise pour porter l'argent des annuités		11 00		
	W. J. Spears	1 cheval pour le commissaire		160 00		
	do	2 chasse-mouche pour le cheval du commissaire		6 00		
	B. Rosette	1 traineau pour le sous-commissaire		4 00		
	G. Rosette	Cession d'améliorations sur la réserve des buttes de la Lime		50 00		
	M. J Walsh	Fransport d'approvisionnements		50 92		
	I. G. Baker et Cie	do		63 89		
	do	Tente et couverture pour le sous-commissaire		24 20		
	do	Equipement pour l'inspecteur Wadsworth		498 14		
	do	Divers pour le bureau du Fort MacLeod		21 52		
	do	Percentage de 1 pour cent sur avance de $117,089.27		1,170 88		
	do	Couvertures en laine et robe pour l'agent McDonald		14 00		
	do	Vêtements pour sauvages indigents		2,370 02		
	do	Divers au Fort Walsh		139 19		
	J. Sanderson	1 voiture pour le service des sauvages		80 00		
	do	Lait pour un garçon sauvage malade		5 00		

Ministère des chemins de fer et canaux	4 couvertes		27 00		
do do	Couvertes en caoutchouc pour le garde-magasin du Fort-Ellice		11 00		
R. M. Patterson	1 serrure pour le magasin du Fort-McLeod		3 00		
W. Whitney	Ouvrage de forgeron		32 99		
A. C. Heney	Réparations de harnais pour le commissaire		18 25		
J. Colvin	1 timon de wagon		22 00		
G. Fraser	Réparer un wagon		5 00		
J. Colville	2 chevaux pour le sous-commissaire		195 00		
J. Spitzley	Bureau du sous-commissaire		21 00		
E. T. Galt	Wagon, corde, etc		5 40		
do	Menus déboursés		162 98		
do	Argent porté au compte de la dépense du bureau	1,000 00			
	Moins—Remboursement	243 44			
			756 59		
S. Horner	Réparations de harnais		5 00		
W. Latimer	Ouvrage de forgeron		26 90		
do	2 cercueils pour enfants de sauvage		11 00		
Pénitencier de Kingston	Vêtements pour sauvages indigents, traité no 2		342 69		
— McRae	Fret d'approvisionnements		10 00		
Cie de la Baie d'Hudson	Equipement de voyage pour l'agent Macdonald		41 45		
do	Payé à divers messagers		51 67		
do	Approvisionnements pour les expéditeurs		17 86		
do	Transport, passage, etc		764 49		
do	Réparations au wagon de M. Wadsworth		2 50		
do	1 tente pour l'agent Clarke		25 00		
do	½ pour cent pour le transport de $45,000 provenant des annuités		112 50		
do	Harnais double pour l'agent Clarke		35 00		
do	2 écheveaux de ficelle		1 80		
do	Vêtements pour les sauvages indigents		32 00		
do	1 paire de couvertures		20 50		
do	1 cheval		40 00		
do	1 paire de couvertures pour l'agent Anderson		12 00		
do	1 boîte pour l'argent des annuités		5 00		
do	Divers pour le bureau d'Edmonton		29 93		
do	5 voies de foin		10 00		
do	1 poêle pour le bureau de Carleton		35 00		
do	Divers pour le bureau de la Qu'Appelle		108 54		
do	do do d'Edmonton		37 40		
do	Menus déboursés pour le bureau de Manitoba		14 48		
do	1 cadenas do Carleton		1 00		
do	Loyer de logement et de magasin à Victoria		20 00		
do	Balance en entier des dépenses encour. par feu l'ag. J. G. Stewart		3,617 03		
do	Diverses dépenses		73 32		
do	Fourrage et établer		6 00		
do	Divers pour le bureau d'Edmonton		3 55		
do	Halage de bois		20 00		
	A reporter		11,362 58	61,200 01	125,526 00

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		11,362 58	61,200 01	125,526 50
		Dépenses—*Suite.*				
		Diverses dépenses—Suite.				
Crédit 177	Cie de la Baie d'Hudson	1 paire de balances bascules pour le bureau de la Qu'Appelle		40 00		
	do	Enterrement d'un sauvage		7 25		
	Cie canad. de messager	Frais		17 90		
	Police à cheval du Nord-Ouest	Divers pour le bureau du lac Plat		241 67		
	do	Chevaux, ponies, etc., pour l'agent McDonald		290 00		
	do	Garder les bestiaux des sauvages		197 01		
	do	1 poêle pour les Saulteux		25 00		
	do	Divers articles pour le commissaire		146 45		
	do	Ouvrage de forgeron		36 43		
	T. Wiley	Transport à Assabaskasing de l'argent des annuités		30 00		
	D. Young	Dépenses contingentes du bureau de Saint-Pierre, une année, jusqu'au 30 juin 1880		257 15		
	T. Peebles	Prendre soin du bois saisi sur la réserve Saint-Pierre		10 00		
	A. E. Forget	100 lbs de son		2 50		
	Gault frères	Garnitures de vêtements pour sauvages indigents		1,546 19		
	S. Ballendine	Garder des bestiaux		29 12		
	P. Stringer	Inspection de vêtements		19 90		
	W. Butler	Passage		5 00		
	J. McDougall	Bois de construction pour le bureau du lac Plat		73 55		
	W. Reid	2 écopes à farine		2 00		
	Ch. de fer du Gr.-Tronc.	Fret sur vêtements		62 00		
	P. Vincent	500 paires de mocassins		500 00		
	M. Charette	Transport des papiers de M. Orde, de Battlefoad au lac Plat		35 31		
	M. Goulais	do do do		4 56		
	Mowat et Saffery	Quincaillerie pour le bureau du lac Plat		33 90		
	do	Approvisionnements, traité no 4		52 75		
	do	300 boisseaux d'avoine pour le bureau du lac Plat		255 00		
	do	Approvisionnements pour la ferme no 2		39 44		
	do	do pour le bureau de la Qu'Appelle		20 37		
	do	do do		101 36		
	do	2 traîneaux		62 46		

do	Rations pour les sauvages malades		11 29		
do	Divers approvisionnements pour la ferme n° 5		2 25		
do	Divers pour le bureau du lac Plat		107 50		
S M. Prosser	Ouvrage de forgeron		31 00		
J. Ferrier	Sciage de bois de construction, et bardeaux		65 29		
J. P. Wright	Menus déboursés, bureau de Winnipeg		67 35		
J. G. Harvey	Glace pour le bureau de Winnipeg		7 00		
H. Gardiner	Transport d'approvisionnements		4 70		
S. St. Germain	do		6 00		
J. Longmore	do		123 75		
J. Pastripe	do		38 81		
W. Daniels	do		79 35		
A. Faillent	do		49 54		
A. Martin	do		64 44		
A. Laplante	do		43 54		
P. Poitras	do		48 95		
J. Poitras	do		66 50		
C. Poitras	do		46 70		
A. Swain	do		27 50		
A. Peltier	do		42 52		
A. Dejolais	do		30 05		
A. Flemant	do		37 47		
A. Goyer	do		20 60		
J. Racette	do		73 18		
C. Brier	do		35 20		
M. Hamlin	do		54 06		
J. Simpson	do		6 00		
L. O'Soop	do		61 25		
Howard et Crawford	Transport d'habillements		59 10		
M. LaBoucane	Transport d'approvisionnements		54 80		
D. McLeod	do		17 14		
Big Hunter	do		14 15		
P. Galarneau	Transport d'habillements		2 87		
M. Slevin	do de bois de construction		18 00		
J. Munro	Transport d'approvisionnements		17 37		
Thomas Howard	do de machines à vanner		356 24		
Norris et Logan	do de grain de semence		190 76		
Ch. de fer Grand-Tronc	do des effets des commissaires		30 00		
A. Kline	do de farine, de Qu'Appelle à Ellice		7 00		
D. W. Davis	do d'une machine à vanner		4 50		
J. Sayer	do de 6 charrettes jusqu'à Battleford		12 00		
Mahoney et McDonald	Approvisionnements pour les sauvages indigents		68 89		
do	Divers pour le commissaire		57 50		
do	Approvisionnements pour le bureau de Battleford		76 18		
do	do do		51 27		
do	Une horloge pour le bureau de Battleford		5 75		
do	Approvisionnements pour les sauvages indigents		20 16		
	A reporter		17,921 72	61,200 01	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		17,921 72	61,200 01	125,526 50
		DÉPENSES—*Suite.*				
		Diverses dépenses—Suite.				
Crédit 177	Mahoney et McDonald	Divers pour le bureau de Battleford		3 45		
	do	Vêtements		37 75		
	do	Avance de 1 pour cent sur $168		1 68		
	W. Jackson	Charriage		3 00		
	R Young	1 tente pour D. McIvor		10 00		
	R. Guthrie	2 jougs		1 75		
	W. Enright	2 chevaux pour le commissaire		275 00		
	Mulholland et Cie	Installation d'un bureau au lac Plat		25 48		
	Stobart, Eden et Cie	Natte pour le bureau du lac Plat		52 20		
	do	Ustensiles de cuisine, etc., pour Carlton		9 30		
	do	Divers approvisionnements pour les sauvages		21 45		
	do	do M. Wadsworth		67 12		
	do	Peigne et brosse		1 25		
	do	Couvertures pour les sauvages du traité nº 4		597 15		
	J. M. Rae	1 cheval pour l'agent Clarke		60 00		
	Norris et Logan	Ficelles pour les sauvages indigents		68 67		
	T. C. Power et Frère	Lampe pour le bureau du commissaire		3 00		
	do	Indienne et lainage pour les sauvages indigents		58 07		
	do	Livre de compte, bureau de McLeod		6 00		
	do	1 couverture de wagon		9 00		
	do	Poudre à levain		2 25		
	do	Loyer de magasins, etc		19 25		
	D. W. Davis	"Pain killer"		1 75		
	do	Approvisionnements pour le garde-magasin, Fort McLeod		5 75		
	do	do l'agent McLeod		19 59		
	do	Charbon de terre, etc		64 27		
	do	Approvisionnements pour le bureau McLeod		68 98		
	do	Loyer de magasins		16 00		
	Hurd et Baker	Casiers pour le bureau de Carlton		10 00		
	K. McLeod	Construction d'une chaloupe		25 00		
	do	Aide pour construire un pont pour les piétons sur la riv. à la Bataille		10 00		
	M, P. Clark	Amener un wagon brisé		2 00		

E. Dewdney	Divers achats		14 47		
do	Menus déboursés	172 19			
	Moins—Remboursement	1 17			
			171 02		
do	Diverses dépenses de bureau dans Ottawa	500 00			
	Moins—Remboursement	6 64			
			493 36		
do	Dépenses encourues lors des paiements du traité n° 6		5 00		
do	Diverses dépenses du bureau et autres		2,000 00		
P. Ballendine	Approvisionnements pour le bureau de Battleford		1 75		
M. Slevin	Maison pour l'interprète du commissaire		40 00		
F. Miller	Cheval do do		165 00		
do	39 tonnes de foin pour le lac Plat		234 00		
L. Gourdeau	Transport d'approvisionnements		61 64		
G. Verey	Esquif pour le lac au Poisson Blanc		25 00		
N. Germain et Cie	Meubles pour le bureau de Coutcheching et des Grands Rapides		103 15		
Department de l'intérieur, division des terres féd.	Cheval pour l'inspecteur Wadsworth		70 00		
W Read	5 fers pour marquer les animaux		11 00		
A. G. B. Bannatyne	Huile de charbon pour le bureau à Winnipeg		2 40		
H. Hodges	3 lampes do		3 75		
Ch de fer c. du Pacifique.	Une voiture à ornières et au harnais		90 00		
Cie de transport de Winnipeg et de l'Ouest	Transport et passages		85 80		
W. L. Orde	Menus déboursés, bureau de Battleford		8 00		
E. Cameron	Approvisionnements distribués aux sauvages		11 49		
C. Nolin	do do		17 25		
Hotel "Canada Pacific"	Etable pour les chevaux de M. Galt		32 25		
Connell et Burke	do do		53 00		
A. Richard	Balance due sur wagon à ressorts		6[illegible] 00		
J. McDougall	Hutte pour le chef des Gens du Sang		10 00		
A. Marshall	Avoine pour le bureau du lac Plat		6 50		
D. Scott et Cie	Meubles pour les bureaux des Grands Rapides et Assabaskasing		85 00		
Sauvages	Usage d'une tente lors des paiements		17 00		
M. Morrisey	4 fers pour marquer les animaux		12 00		
Cie de pas. riv. Bataille	Partie du coût d'une chaloupe		5 00		
J. Morrow	Approvisionnements pour le bureau de Battleford		2 50		
J. Morrison	Ouvrage de forgeron pour M. Wadsworth		16 00		
P. Tait	4 boisseaux d'avoine		4 00		
J. Barter	1 cheval pour M. Wadsworth		150 00		
W. Lenney	Ouvrage de forgeron		42 50		
D. W. Cumming et Cie	1,200 pieds de bois de construction pour le bureau du lac Plat		30 00		
Roberts et Whimster	Bois de construction do		57 00		
J. Waychan	6½ tonnes de foin pour le bureau de Battleford		28 50		
P. Ballendine	Pétrole et outils do		10 37		
J. L. Templeton	5 boisseaux de chaux pour le bureau du lac Plat		2 50		
	A reporter		23,716 08	61,200 01	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		23,716 08	61,200 01	125,526 50
		Dépenses—*Suite.*				
		Diverses dépenses—Fin.				
Crédit 177	Diverses personnes	Transport des chevaux des commissaires de Winnipeg au lac Plat		14 80		
	E. Knight	Ferrer les chevaux de l'agent Rae		4 00		
	A. Bowschier	Logement d'un garçon sauvage ayant la jambe cassée		80 00		
	E. C. Oliver	Services vétérinaires rendus aux chevaux du commissaire		45 50		
	C. Boissonneault	Diverses dépenses pour le bureau du Fort Walsh		40 35		
	J. G. McDougall	Matériel pour construire une chaloupe		25 08		
	do	Loyer et logement du garde-magasin au Fort McLeod		6 00		
	R. K. Kenefeck	5 fers pour marquer les animaux		12 50		
	A. Shurtleff	Meubles de bureau pour le Fort McLeod		25 00		
	Mrs. Everson	Blanchissage de couvertures		6 00		
	D. McIvor	Une peau de buffle pour le bureau de Battleford		4 00		
	Gunn Frère	400 pieds de bois de construction pour plancher		8 00		
	D. Wilson	Messager à Rapid City pour la malle		7 25		
	P. G. H. Robinson	Poële de cuisine pour le chef des Gens du Sang		35 00		
	W. S. Gladstone	90 pieds de bois de construction		11 30		
	G. M. Butchart	Tuyau de poële pour le bureau du lac Plat		9 75		
	McLean et Sinclair	Frais de messageries sur papeterie		1 00		
	G. S. Davison	Peau de Buffle pour l'agent Rae		5 00		
	Stobart, Eden et Cie	Diverses dépenses pour la ferme n° 8		6 13		
	A. McGillis	Ouvrage de forgeron pour le commissaire		5 50		
	D. J. G. Kittson	Accessoires pour voiture à ornières		75 00		
	Brown et Rutherford	8 châssis		24 95		
	T. Scott	Soin d'un cheval		30 00		
	Ashdown et Agnew	2 balances à ressort		2 00		
	Cie canad. de caoutchouc	4 couvertures en caoutchouc		52 08		
	Brown et Curry	Diverses dépenses pour le bureau d'Edmonton		16 00		
	W. L. Orde	Louage de cheval		21 00		
	R. McCutcheon	Creuser une fosse pour un sauvage		5 00		
	J. Cardinal	Retrouver un cheval perdu		1 00		
	J. Moiseney	2 paires de mocassins		2 00		
	S. Prosser	1 paire de traineaux pour le bureau du lac Plat		40 00		

A. Church	Payé à un messager sauvage		57 00		
Codman et Shurtleff	72 vaccinateurs		18 20		
J. Henderson	1 almanac des adresses du Manitoba		4 00		
J. Moisson	Faire 2 clés		1 25		
J. W. Fisher	Divers pour le bureau de Battleford		4 50		
F. Pichette	Transport d'une famille sauvage aux Collines du Cyprès		15 00		
Rev. A. Lacomb	Aide à publier un dictionnaire sauvage		400 00		
A. Martin	½ tonneau de foin pour Qu'Appelle		4 00		
Sinclair et McLean	Frais de messagerie sur médicaments		4 00		
J. W. Ferrier	Ouvrage de forgeron au lac Plat		12 95		
E. Robillard	500 bottes de chaume pour Qu'Appelle		25 00		
D. L. Clink	Louage de bœufs		19 12		
E. McColl	Menus déboursés		1 60		
E. Rumble	Services		11 00		
W. E. Turner	Médicaments pour chevaux pour M. Wadsworth		3 70		
A. C. Beckman	Divers pour équipement de M Wadsworth		12 00		
Allison et Hyde	Fourrage pour le bureau de McLeod		52 50		
M. K. Street	Approvisionnements aux bandes à l'est du traité no 3		202 00		
J. Christensen	do do do		191 19		
W. Enright	1 paire de chevaux pour le commissaire		340 00		
Moore et McDowall	Divers approvisionnements		26 87		
D. W. McCallum	2 chevaux pour M. Wadsworth		110 00		
H. Richardson	Dépenses se rattachant à l'achat d'une partie de la réserve de la Crique à la Queue d'Oiseau		176 12		
J. S. et A. B. Wyon	12 médailles sauvages		237 13		
C. Garsen	1 voiture légère pour l'agence de Carlton		32 00		
G. Duck	1 sleigh do		9 00		
H. Paquette	1 traîneau pour l'agence d'Edmonton		15 00		
Rév. père Blanchette	Approvisionnements		15 50		
Mme Groat	Raccommoder des vêtements de sauvages		7 00		
J. Walter	3 cercueils		66 75		
F. Miller	155 tonneaux de foin		930 00		
Police à cheval du N.-O.	Un tiers du du coût du service de la malle dans le Nord-Ouest		2,415 00		
do do	Moitié des frais d'une malle spéc. entre les F. Walsh et McLeod		40 00		
do do	Usage d'un cheval et d'une voiture à ornières		27 50		
G. C. King	Equipement pour le Dr. Brunskill		50 00		
J. Favre	Transport d'un sauvage mourant au Fort Walsh		3 00		
Latimer et Gilbert	Réparations d'une voiture à ornières		16 00		
A. G. B. Bannatyne	Divers pour le bureau de Winnipeg		2 80		
				29,895 95	
	Dépenses se rattachant à l'équipement des fermes.				
	Ferme no 1—Crique à la Queue d'Oiseau.				
Police à cheval du N.-O.	Houes, etc.	12 20			
Mowat et Saffery	Instruments aratoires	6 10			
	A reporter	18 30		91,095 96	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	18 30		91,095 96	125,526 50
		Dépenses se rattachant à l'équipement des fermes—*Suite.*				
		Ferme no 1—Crique à la Queue d'Oiseau—Fin.				
Crédit 177	M. Chamberlain	Avoine et foin	39 75			
	W. Peden	100 boisseaux de blé	175 00			
	R. R. Ross	50 boisseaux de pommes de terre	50 00			
	D. et G. Gunn	5,600 pieds de bois de service	150 00			
	Cie de la Baie d'Hudson	1 marmite en cuivre	7 00			
	W. Harris, fils et Cie	1 paire de traineaux	40 00			
	D. Hood	1 chaîne	4 25			
				484 30		
		Ferme no 2—Réserve de Côté.				
	Police à cheval du N.O.	1 jument	60 00			
	Mowat et Saffery	2 cochons	10 00			
	do	Quincaillerie	24 20			
	C. Lawford	1 bœuf	60 00			
	Haslam et Wilson	1 faucheuse	95 00			
				249 20		
		Ferme no 3—Lac Croche.				
	A. Kline	1 cheval	77 50			
	do	1 charrette	15 00			
	do	1 harnais de charrette	15 00			
				107 50		
		Ferme no 4—Qu'Appelle.				
	Mowat et Saffrey	1 paire de traîneaux	52 50			
	R. C. Mission	1 cheval et une bride	81 00			
	Stobart, Eden et Cie	Grain de semence	5 50			
				139 00		

	Ferme no. 5— Collines de la Lime.				
A. Kline	1 cheval	77 50			
do	1 charrette	15 00			
Mowat et Saffrey	Divers approvisionnements	16 60			
			109 10		
	Ferme no. 6—Buttes du Tondre.				
E. H. Smith	1 paire de chevaux	220 00			
Haslam et Wilson	1 faucheuse	90 00			
do	1 rateau à foin	40 00			
W. A. MacPherson	27 jours de travail	27 00			
Cie de la Baie d'Hudson	1 chaudière en cuivre rouge et limes	4 10			
			381 10		
	Ferme no. 7—Ruisseau de l'Erable.				
I. G. Baker et Cie	Grain de semence	1,852 07			
do	2 marmites	45 60			
do	1 faucheuse et rateau	183 75			
do	1 cheval	110 00			
do	1 paire de bœufs	125 00			
F. Horner	Réparations aux harnais	2 00			
G. Wormacot	Foin	37 50			
F. W. Padmore	Selle	20 00			
W. C. Allen	1 jument	100 00			
Police à cheval du Nord-Ouest	4 chevaux	320 00			
J. J. English	2 bouilloires	13 75			
Sauvage	500 pieds de bois de service	10 00			
R. McKinnon	Charriage de bois de construction, 15 jours	30 00			
			2,849 67		
	Ferme no. 8—Lac aux Canards.				
Cie de la Baie d'Hudson	Sacs pour grains, etc	10 52			
W. P. Clarke	1 voiture à ornières	75 00			
Stobart, Eden et Cie	Sacs, etc	30 42			
			115 94		
	Ferme no. 9—Prince-Albert.				
W. H. Disbrowe	Graines de jardin	5 10			
H. F. Bourne	Cession d'améliorations sur ferme	600 00			
Norris et Logan	2 chevaux	190 00			
Police à cheval du Nord-Ouest	do	120 00			
	A reporter	915 10	4,435 81	91,095 96	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report	915 10	4,435 81	91,095 96	125,526 50
		DÉPENSES SE RATTACHANT À L'ÉQUIPEMENT DES FERMES—*Suite.*				
		Ferme no. 9—Prince-Albert—Fin.				
Crédit 177	T. Dewan	217 lbs. de clous	47 66			
	H. F. Bourne	Loyer de 17 acres	34 00			
				996 76		
		Ferme no 10—Carlton.				
	Cie de la Baie d'Hudson.	Sacs pour grains, etc		10 52		
		Ferme no 11—Collines de l'Aigle.				
	G. Hamilton	50 tonnes de foin	200 00			
	A. Genaille	1 cheval	50 00			
	J. Little	6 faulx et manches	18 00			
	Rév. T. Clark	1 cochon	10 00			
	Mahoney et McDonald	1 balance à ressort	2 50			
				280 50		
		Ferme no 12—Rivière à la Bataille. (Pas de dépense).				
		Ferme no 13—Crique au Brochet.				
	Smart et Wray	30 sacs	13 50			
	do	1 vilebrequin et mèches	5 00			
				18 50		
		Ferme no 14—Fort-Pitt.				
	Mahoney et McDonald.	Vitres, boutons de porte, etc		17 90		

W Turner	1 selle		20 00		
	Ferme no 16—Lac à la Selle.				
R. Scott	100 boiss. d'orge	250 00			
do	50 sacs	25 00			
Cie de la Baie d'Hudson	16 boiss. de blé	40 00			
do	8 sacs	8 00			
E. McGillivray	50 boiss. d'orge	50 00			
do	30 do de pommes de terre	30 00			
Wm. Lemieux	1 coutre de charrue	5 00			
do	1 tourne-à-gauche	2 25			
John Sinclair	Orge de semence	27 00			
T. Houston	1 selle	25 00			
A. House	Labourage	38 61			
			500 86		
	Ferme no 17—Lac La Nonne.				
Norris et Logan	Pommes de terre de semence	205 40			
Police à cheval du Nord-Ouest	1 jument et 2 poulains	100 00			
J. Conkright	1 selle	45 00			
Villiers et Pearson	1 clochette pour les vaches	2 00			
J. L'Amoureux	2,000 lbs. d'engrais	35 00			
M. Lemieux	Divers	37 00			
T. Smith	1 chaîne	5 00			
			429 40		
	Ferme no 18—Collines de la Paix.				
M. A. Groat	Orge de semence	200 00			
Norris et Logan	2 chevaux	175 00			
Cie de la Baie d'Hudson	1 cheval	160 00			
J. L'Amoureux	211 lbs. de son	35 19			
Cie de la Baie d'Hudson	Approvisionnements	17 90			
			588 09		
	Ferme no 19—Morleyville.				
I. G. Baker et Cie.	Divers approvisionnements	233 94			
T. McKenzie	Labourer 30 acres	300 00			
T. Robinson	do 30 do	150 00			
A. McDougall	do 29¾ do	133 75			
	A reporter	817 19	7,298 34	91,095 96	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report.	817 69	7,298 34	91,095 96	125,526 50
		Dépenses se rattachant à l'établissement des fermes—*Suite.*				
		Ferme no 19—Morleyville—Fin.				
Crédit 177	D. McDougall	1 chaloupe	30 00			
	do	Bois de construction	12 50			
	do	1 cheval	63 30			
	do	Labourage	61 25			
				984 74		
		Ferme no 20—Traverse des Pieds-Noirs.				
	I. G. Baker et Cie	Divers	135 60			
	J. G. McDougall	Construction d'une chaloupe	33 77			
	D. W. Davis	90 lbs. de fer	13 50			
				182 87		
		Ferme no 2—Réserve des Piégânes.				
	I. G. Baker et Cie	Divers	80 20			
	T. C. Power et Frère	Blé	37 98			
	do	100 pds. de bois de construction	5 00			
	D. W. Davis	Divers	9 50			
	do	Fer et acier	6 00			
	Police à cheval du Nord-Ouest	Sacs	22 60			
	A. Ely	1 cheval de selle	35 00			
	J. G. McDougall	1 chaloupe	24 65			
				220 93		
		Ferme no 22—Réserve des Gens du Sang.				
	S. Delordrie	22 jours d'ouvrage de menuisier	44 00			
	J. McDougall	1 cheval	35 00			
	do	1 poêle de cuisine	50 00			
	do	500 pds. de bois de construction	40 00			

F. Pace	64 do	6 40			
S. Mills	Construction d'une serre à légumes	30 00			
			205 40		
	Ferme no 23—Crique Pincher.				
I. G. Baker et Cie	Blé de semence	546 84			
do	Sacs pour le blé	16 50			
A. Clarke	24 sacs	9 00			
J. Heney	Perches et piquets	70 00			
W. S. Gladstone	Arbres	4 95			
J. Collins	Labourage de 30⅕ acres	151 00			
H. Devine	1 cheval	65 00			
J. Collins	1 do	110 00			
Samuel	1 do	80 00			
H. Lachapelle	1 do	85 00			
H. A. Ranhouse	1 do	50 00			
J. Scott	1 do	50 00			
M. Holloway	26 boisseaux de chaux	22 10			
S. Sharpe	Un harnais	35 00			
W. D. Whitney	Barres de plomb	5 00			
			1,300 39		
	Ferme no 24—Crique du Poisson.				
J. Glen	Pommes de terre de semence	790 91			
T. McKenzie	Labourage de 340 acres	1,700 00			
do	Perches de clôture	473 13			
do	Labourage de 50 acres	250 00			
M. Holloway	do 68½ do	342 50			
J. Butler	Transport de cèdre	5 00			
D. Wanamangher	Billots et perches	91 80			
J. Glen	Perches de clôture	71 85			
A. Boyle	Piquets do	533 73			
A. L'Hirondelle	Perches	2 00			
do	1 cheval	75 00			
T. Rogers	Piquets de clôture et billots	47 20			
J. Livingstone	Avoine	39 72			
I. G Baker et Cie	Divers	282 05			
W. R. Wright	1 selle	20 00			
J. House	Transport de wagons, etc	20 00			
D. W. Davis	Approvisionnements	5 25			
do	1 poêle à charbon	25 00			
			4,775 14		
	A reporter		14,967 81	91,095 96	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		14,967 81	91,095 96	125,526 50
		Dépenses relatives à l'établissement des fermes—*Fin.*				
		Divers achetés pour distribuer aux diverses fermes.				
Crédit 177	Police à cheval du Nord-Ouest	1 bœuf	60 00			
	do	8 vaches, à $10	1,120 00			
	do	29 do $20	180 00			
	do	8 do $15	120 00			
	do	1 taureau	60 00			
	Mulholland et Cie	Marmites et balances	49 50			
	I. G. Baker et Cie	Balances, mesures d'un boisseau, etc	229 70			
	Police à cheval du Nord-Ouest	4 chevaux	260 00			
	Ministère des chemins de fer et des canaux	13 mulets et 6 chevaux	827 00			
				2,906 20		
		Moins—Remises comme suit :—		17,874 01		
		Par Baker et Cie, prix de trois charrues endommagées	105 00			
		Par W. L. Orde, prix obtenu pour la vente d'un pony	50 00			
				155 00		
					17,719 01	
		Entretien.				
		Ferme no 1— Crique de la Queue d' Oiseau.				
	M. Chamberlain	1 paire de balances	2 50			
	do	Transport de grain	82 40			
	Tomabit	do	7 38			
	Wahgoosh	do	6 12			
	J. Broadfoot	do	7 20			
	Un sauvage	do	22 40			
	Le Joueur	do	0 37			
	B. Hamilton	Services	20 00			
	G. Porterfield	5 tonneaux de foin	25 00			

do	Usage d'une faucheuse	15 00			
J. Broadfoot	do moissonneuse	10 00			
F. Miller	Foin	12 50			
W. Strong	do	25 00			
J. Ferguson	do	50 00			
G. Forest	do	12 00			
T. Young	do	42 00			
G. Gallarneau	Conduire des bœufs	6 00			
J. L. Templeton	Chaux	6 00			
Cie de la Baie d'Hudson	Huile, etc	9 50			
Sauvage	Conduire des bœufs	2 00			
Mowat et Saffery	Divers approvisionnements	278 38			
J. Young	Ouvrage de forgeron	6 40			
R. Murray	Réparations à la maison	5 00			
H. Wilson	Bœuf	16 50			
J. McMillan	Orge	4 00			
F. Miller	Bœuf	49 50			
			722 15		
	Ferme no 2—Réserve de Côté.				
Cie de la Baie d'Hudson	Transport de graines	53 80			
do	Emmagasinage d'approvisionnements	50 00			
do	Approvisionnements	60 40			
Mowat et Saffery	do	534 71			
do	Transport	52 07			
J. Singuish	do	4 50			
T. W. Orr	do	22 00			
J. McMillan	do	60 83			
W. Ryan	do	41 25			
W. Demark	Foin, etc	7 40			
B. Warwick	Repas	21 25			
J. McDougall	do	2 50			
W. H. Armstrong	Foin	4 00			
J. W. Ferrier	Approvisionnements	4 15			
			918 86		
	Ferme no 3—Lac Croche.				
Mowat et Saffery	Approvisionnements	167 43			
Cie de trafic du N.-O.	do	15 00			
Cie de la Baie d'Hudson	do	48 47			
Sauvages	Transport	55 75			
L. O'Soop	Foin	40 00			
			326 65		
	A reporter		1,968 66	108,814 97	125,526 60

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	À QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		1,968 66	108,814 97	125,526 50
		ENTRETIEN—*Suite.*				
		Ferme no 4—Qu'Appelle.				
Crédit 177	Mowat et Saffery	Approvisionnements	82 72			
	Cie de la Baie d'Hudson	do	334 51			
	do	Messager	15 00			
	Howard et Crawford	Passage de l'instructeur Newlove à Qu'Appelle	110 00			
	Geo. Newlove	Frais de route	45 75			
	Mission Cathol. Romaine	Louage d'une faucheuse	81 50			
	W. Horsfall	Foin	15 00			
	B. Robillard	do	31 25			
				715 73		
		Ferme no 5—Collines de la Lime.				
	Mowat et Saffery	Approvisionnements	67 65			
	Cie de la Baie d'Hudson	do	33 65			
	G. Fisher	do	12 75			
	A. Martin	Transport	16 80			
	Sauvage	do	1 60			
				132 45		
		Ferme no 6—Buttes de Tondre.				
	Cie de la Baie d'Hudson	Approvisionnements	453 45			
	Mowat et Saffery	do	509 29			
	Haslam et Wilson	Huile lubrifiante et bidon	7 80			
	Cie de la Baie d'Hudson	Equipement de route	59 62			
	do	Transport de charrettes	2 69			
	do	Réparations de charrue	3 75			
	J. Simpson	Louage d'un cheval	18 00			
	C. Nolan	Approvisionnements	55 10			

R. Young	do	27 55			
Sauvage	Transport	8 62			
			1,145 87		
	Ferme no 7—Crique aux Erables.				
I. G. Baker et Cie	Approvisionnements	1,130 49			
do	Transport	111 23			
do	Louage d'un cheval	8 00			
T. C. Power et frère	Approvisionnements	10 62			
J. Stuttaford	Pommes de terre	50 00			
J. Sanderson	Transport	82 28			
do	Conduire des bestiaux	95 57			
A. Rocheblanc	Transport	29 42			
do	do	21 70			
P. Gardipie	do	20 83			
E. McKay	do	16 55			
J. Lambert	do	24 35			
J. Laframbois	do	124 67			
J. Villeneuve	do	19 25			
J. Villebranch	do	30 00			
C. Sinclair	do	30 50			
J. Saunders	do	12 50			
R. McCutcheon	do	32 34			
C. McAllister	do	18 62			
J. Pelletier	do	6 32			
J. Villebrun	do	48 00			
M. Laudry	do	42 89			
Petit-Enfant	do	29 64			
do	Conduire des bestiaux	12 00			
Sauvage	Transport	6 00			
T. Jones	do	25 94			
P. Levielle	Conduire des bestiaux	33 00			
H. Ross	do	15 00			
J. Quenelle	do	27 00			
H. Nounce	do	15 00			
Hugh Ross	Louage d'un cheval	51 50			
E. Lamber	Loyer de maison	23 50			
F. Padmore	Jeu de balances	4 00			
W. Latimer	Ouvrage de forgeron	16 30			
Latimer et Gilbert	do	41 50			
C. Boissonneault	Approvisionnements	518 48			
J. J. English	do	49 81			
J. Setter	do	42 43			
			2,877 23		
	A reporter		6,839 94	108,814 97	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		6,839 94	108,814 97	125,526 50
		ENTRETIEN—*Suite.*				
		Ferme no 8—Lac aux Canards.				
Crédit 177	Cie de la Baie d'Hudson	Approvisionnements	13 26			
	do	Avoine	7 50			
	Stobart, Eden et Cie	Approvisionnements	53 94			
				74 70		
		Ferme no 9—Prince Albert.				
	S. H. Moore	Bois de service	39 93			
	Ashdown et Agnew	Approvisionnements	8 65			
	Stobart, Eden et Cie	2 bouteilles de *Pain-Killer*	1 00			
	W. A. Loucks	Louage d'un cheval	25 00			
	C. Thompson	Réparations aux instruments aratoires	8 00			
	J. Beads	Passage	2 00			
	Cie de la Baie d'Hudson	1 rateau, etc	2 50			
				87 08		
		Ferme no 10—Carlton.				
	Cie de la Baie d'Hudson	Approvisionnements	60 17			
	do	Foin et usage d'écurie	17 00			
	Stobart, Eden et Cie	Approvisionnements	53 93			
	H. S. Moore	Son et avoine	9 75			
				140 85		
		Ferme no 11—Buttes de l'Aigle.				
	Mahoney et McDonald	Approvisionnements	38 95			
	do	Transport	12 96			
	Cie de la Baie d'Hudson	Approvisionnements	15 87			
	P. Ballendine	Serrures, clous, etc	9 38			

P. C. Pambrun	1,800 poissons blancs	225 00			
do	Transport	10 00			
J. Little	Ferrage de chevaux	4 00			
T. P. Wadsworth	Frais de route de l'instructeur McCord	21 16			
J. Longmore	Transport	11 00			
J. W. Plante	do	4 90			
P. C. Pambrun	Conduire des bestiaux	16 00			
W. Turner	Charriage	114 00			
			483 22		
	Ferme no 12—Rivière à la Bataille.				
Mahoney et McDonald	Approvisionnements	15 70			
Smart et Cie	do	2 50			
P. Ballendine	Clous	2 62			
W. Fitzgerald	Ajuster des charrues	6 00			
G. D. Gopsill	Louage de cheval	16 00			
			42 82		
	Ferme no 13—Crique au Brochet.				
Mahoney et McDonald	Approvisionnements	218 18			
J. W. Fisher	do	7 50			
D. L. Clink	Bœuf	16 00			
J. Little	Pommes de terre	18 75			
Smart et Cie	Allumettes	0 75			
			261 18		
	Ferme no 14—Fort-Pitt.				
J. Halley et Cie	1 caisse de savon	13 20			
P. Ballendine	Sacs	4 25			
J. Longmore	Transport	17 27			
do	Porter la malle	0 56			
			35 28		
	Ferme no 15—Lac aux Grenouilles, Fort-Pitt.				
Mahoney et McDonald	Approvisionnements	27 13			
Cie de la Baie d'Hudson	Louage de cheval, etc	2 75			
J. Halley et Cie	1 caisse de savon	13 20			
D. O'Neil	Prendre soin de bestiaux	10 00			
J. Longmore	Transport	17 28			
P. C. Pambrun	do	66 44			
			136 80		
	A reporter		8,101 87	108,814 97	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

En vertu de quelle autorité.	A qui payé.	Service.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		8,101 87	108,814 97	125,526 50
		Entretien—*Suite.*				
		Ferme no 16—Lac à la Selle.				
Crédit 177	Cie de la Baie d'Hudson	Approvisionnements	102 29			
	do	Transport	186 91			
	E. McGillivray	Approvisionnements	26 39			
	R. Scott	do	36 52			
	G. Blake	Fleur de farine	12 50			
	D. Ross	Farines	5 00			
	J. Asham	Transport	23 86			
	J. E. Pruden	do	42 25			
	Norris et Logan	do	108 00			
	A. House	Louage de cheval	2 00			
				545 72		
		Ferme no 17—Lac La Nonne.				
	Cie de la Baie d'Hudson	Approvisionnements	45 43			
	P. Blanchette	do	26 60			
	Norris et Logan	do	83 50			
	do	do	67 86			
	Brown et Curry	do	15 70			
	J. A. McDougall	Verres de lampes	1 75			
	D. Ross	Farines	14 00			
	R. McDonald	Avoine	35 00			
	J. Kirkness	Chaux	15 00			
	Villiers et Pearson	Ustensiles	27 75			
	D. Ross	Fourrage	12 25			
	J. Callion	Construire une cheminée	11 00			
	P. A. McDonald	Protêt du chèque tiré par feu l'agent J. G. Stewart, en faveur de A. Doyle, artisan	4 50			
				360 34		

	Ferme no 18—Collines de la Paix.				
J. A. McDougall	Verres à lampe	1 75			
R. Lang	Bœuf	48 96			
C. W. Setter	Cartouches	2 00			
K. McDonald	Avoine	35 00			
Villiers et Pearson	Café	2 26			
Norris et Logan	Approvisionnements	332 02			
Cie de la Baie d'Hudson.	do	201 90			
W. Lemieux	do	52 90			
F. Oliver	do	3 50			
Brown et Curry	do	7 20			
D. Ross	Farines	5 00			
J. McDonald	Transport	11 48			
Police à cheval du Nord-Ouest	800 lbs. de fèves	80 00			
D. Ross	Fourrage	27 75			
			811 72		
	Ferme no 19—Morleyville.				
I. G. Baker et Cie.	Equipement de l'instructeur Gowan	50 25			
J. Monty	Transport do	60 00			
R. Christie	Pension de l'instructeur Morice	9 75			
M. L'Hirondelle	Louage d'un cheval	1 00			
G. C. King	Transport	67 56			
D. W. Davis	Approvisionnements et rations	105 29			
D. McDougall	do	15 00			
J. F. B. Morice	Rations	4 23			
			313 08		
	Ferme no 20—Traverse des Pieds-Noirs.				
J Sproul.	Transport	10 25			
T. Banbury.	do	51 38			
J. House	do	1 96			
H. Burgoyne	do	5 50			
I. G. Baker et Cie.	Approvisionnements	66 85			
D. W. Davis	do	391 01			
Cuthbert et McGillis	Transport d'une chaloupe	10 00			
J. Taylor	Fourrage	2 50			
W. Read	do et ferrage	2 50			
Police à cheval du Nord-Ouest	Avoine	77 25			
J. House	Charbon de terre	5 00			
Taylor et Christie	Farines	18 00			
J. L'Heureux.	Interprète	70 00			
			712 20		
	A reporter		10,844 93	108,814 97	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		Report		10,844 93	108,814 97	125,526 50
		ENTRETIEN—*Suite.*				
		Ferme no 21.—Réserve des Piégânes.				
Crédit 177	F. Sansel	Services	30 33			
	T. Banbury	Transport	19 05			
	F. LaRoque	do d'une chaloupe	4 00			
	W. Read	Réparations de charrues	1 50			
	G. F. Lount	Services comme chirurgien vétérinaire	2 00			
	M. J. Walsh	Transport	4 11			
	W. Whitney	Ferrer un cheval	7 00			
	Police à cheval du Nord-Ouest	Rations et combustible	89 49			
	D. W. Davis	Approvisionnements	617 61			
	H. Taylor	Farines	5 00			
				780 09		
		Ferme no 22—Réserve des Gens du Sang.				
	George Hodgson	Charriage	15 00			
	Jas. House	do	15 43			
	W. Whitney	Réparations d'instruments aratoires	7 50			
	D. W. Davis	Approvisionnements	998 57			
	J. B. Smith	Foin, etc	112 35			
	Rev. S. Trivette	Pommes de terre	21 00			
	Taylor et Christie	Farine	3 00			
	Sproul et Walsh	Transport	8 15			
	J. B. Smith	do	1 28			
	T. Watcher	Fourrage	59 00			
				1,241 28		
		Ferme no 23—Crique Pincher.				
	D. W. Davis	Approvisionnements	1,001 87			
	do	Pétrole, etc	22 00			
	I. G. Baker et Cie	Bœuf et beurre	148 98			

H. J. Taylor	Approvisionnements	6 50			
H. Taylor	Pension des instructeurs	20 00			
F. S. Lee	Bœuf	48 89			
C. Smith	do	56 48			
F. Miller	Gages comme charpentier	105 00			
W. Whitney	Ouvrage de forgeron	20 60			
W. Read	do	12 87			
R. K. Kennefeck	do	9 50			
H. H. Vice	Messager	6 00			
W. S. Lee	Divers approvisionnements	308 75			
M. Hollway	Charriage	11 10			
			1,778 54		
	Ferme no 24—Crique au Poisson.				
I. G. Baker et Cie	Approvisionnements	382 18			
D. W. Davis	do	457 68			
G. C. King	do	532 66			
M. J. Walsh	do	91 82			
F. T. Hay	do	18 24			
A. L'Hirondeil	do	2 40			
J. McFarlane	do	20 00			
W. Whitney	Ouvrage de forgeron	9 50			
W. Read	do	6 63			
R. K. Kennefeck	do	9 50			
D. Hamilton	do	39 50			
F. Pace	Charbon	3 25			
G. F. Lount	Services vétérinaires	27 00			
			1,599 36		
	Ferme no 25—Montagne de l'Orignal.				
Mowat et Saffery	Approvisionnements		44 04		
	Divers achats pour distribution aux différentes fermes.				
I. G. Baker et Cie	Divers approvisionnements	64 68			
Cie de la Baie d'Hudson	Emmagasinage d'approvisionnements	90 00			
do	Balance due pour transport d'approvisionnements de fermiers, du bras sud de la Saskatchewan à différ. endroits, en 1879	583 02			
do	Règlement de comptes encourus par Jas G. Stewart, ci devant agent à Edmonton	769 08			
T. C. Power et frère	8 calepins	5 00			
F. Miller	Transport pour les fermes en général	171 93			
E. Dewdney	Diverses dépenses	179 00			
Mahoney et McDonald	Divers	29 25			
	A reporter	1,891 96	16,288 24	108,841 97	125,526 50

J.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Fin.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts
		Report	1,891 96	16,288 24	108,814 97	125,526 50
		ENTRETIEN—*Fin.*				
		Divers achats pour distribution aux différentes fermes—Fin.				
	J. Hamilton	Approvisionnements pour mules et chevaux achetés de la Cie du chemin de fer Canadien du Pacifique	67 25			
	E. C. Oliver	Services vétérinaires et médicaments	28 00			
	F. A. Smart et Cie	Divers	3 60			
				1,990 81		
				18,279 05		
		MOINS—Montant retenu pour pension des fermiers-instructeurs		518 25		
					17,760 80	
		Total de la dépense				126,575 77
		Excédant de la dépense				1 049 27

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1881.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.

CANADA

RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR

L'EXERCICE 1880-81

CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS SOUS SON CONTROLE

SOUMIS EN CONFORMITÉ DE L'ACTE 31 VIC., CHAP. 12, SEC. 19, TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ACTE 42 VIC., CHAP. 7.

IMPRIME PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON.
1882.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION..... xiii

TRAVAUX PUBLICS DU CANADA..... xiii

EDIFICES PUBLICS :—

OTTAWA—Terrains du Parlement..... xiv
" Edifices du Parlement..... xiv
" Edifices des départements..... xiv
" Edifice de l'Est..... xiv
" Edifice de l'Ouest..... xiv
" Nouvelle Cour Suprême..... xiv
" Rideau Hall..... xv
" Musée de Géologie..... xv
" Salle d'exercices..... xv

HAMILTON—Bureau de poste..... xvi

KINGSTON—Collège militaire..... xvi
" Pénitencier..... xvi
" Bureau de poste, etc..... xvi

BRANTFORD—Bureau de poste, etc..... xvi

WINDSOR—Bureau de poste, etc..... xvi

SAINTE-CATHERINE—Bureau de poste, etc..... xvii

BELLEVILLE—Bureau de poste, etc..... xvii

QUÉBEC—Portes Kent et Saint-Louis..... xvii
" Fortifications..... xvii
" Citadelle..... xvii
" Prolongement de la terrasse..... xvii
" Hôpital de marine..... xvii
" Douane..... xvii
" Fabrique de cartouches..... xviii
" Laboratoire, etc..... xviii
" Forts de Lévis..... xviii
" Rocher de la rue Champlain..... xviii

MONTRÉAL—Bureaux du revenu de l'intérieur..... xviii
" Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul..... xviii

TROIS RIVIÈRES—Anciennes casernes..... xviii

SAINT-JEAN—Bureau de poste, douane, etc..... xix

GROSSE-ILE—Station de la quarantaine..... xix

DORCHESTER—Pénitencier général pour les provinces maritimes..... xix

SAINT-JEAN—Douane..... xix
" Bureau de poste..... xix

PAGE

FRÉDÉRICTON—Bureau de poste xix

HALIFAX—Hôtel du gouvernement xx

LUNENBURG—Hôpital de la marine xx

CHARLOTTETOWN—Hôtel du gouvernement xx

WINNIPEG—Edifice du parlement et résidence du lieut.-gouverneur xx
" Hôpital des immigrants xx

HAVRES ET RIVIÈRES :—

ILE DU PRINCE-EDOUARD :

Baie Colville xxi
Baie Saint-Pierre xxi
Ile aux Bois xxi
Pownal xxi
Rivière Hillsborough xxi
Nine Mile Creek xxi
Crapaud xxii
Malpèque xxii
Tignish xxii
Miminigash xxii

NOUVELLE-ECOSSE :

Main-à-Dieu xxii
Baie-aux-Vaches xxii
Little Glace Bay xxii
Gabarus xxii
Grève des îles dites " Indian Islands " xxiii
Petit de Grat xxiii
Port Hood xxiii
" Burying Island, " Havre de Canso xxiii
Arisaig xxiii
Merigonish xxiii
New Glasgow xxiv
Ile de Pictou xxiv
Rivière " John " xxiv
Tate-à-ma-gauche xxiv
Rivière de l'Ile aux-Perdrix xxiv
Windsor xxiv
Brooklyn xxiv
Annapolis xxv
Meteghan xxv

NOUVEAU-BRUNSWICK :

Bathurst xxv
Grande Anse xxv
Shippegan xxv
Batture du fer à Cheval, Miramichi xxv
Richibouctou xxv
Bouctouche xxv
Pointe-du-Chêne xxvi
Sackville xxvi

PAGE

Havre de Saint-Jean xxvi
Oromocto xxvi
Rivière Saint-Jean xxvi

QUÉBEC :

Etang du Nord xxvi
New-Carlisle xxvi
Carleton xxvii
Les Escoumains xxvii
Passes migratoires, Tadousac xxvii
Anse Saint-Jean xxvii
Saint-Alphonse de Bagotville xxvii
Rivière Saguenay xxvii
Chicoutimi xxvii
Rivière-du-Loup (en bas) xxvii
Rivière-Ouelle xxviii
Cap à l'Aigle xxviii
Les Eboulements xxviii
Ile aux Coudres xxviii
Saint-Thomas de Montmagny xxviii
Grosse-Isle xxviii
Sainte-Famille xxviii
Saint-Jean d'Orléans xxviii
Saint-Laurent xxix
Chenal du Moine xxix
Rivière Richelieu xxix
Berthier (en haut) xxix
Rivière L'Assomption xxix
Beauharnois xxix
Les Cèdres xxix
Rivière à la Graisse (Rigaud) xxix
Rivière du Nord xxx
Rivière au Saumon xxx

ONTARIO :

Hawkesbury xxx
Gananoque xxx
Cobourg xxx
Toronto xxx
Rondeau xxx
Port-Albert xxxi
Kincardine xxxi
Inverhuron xxxi
Grande Baie xxxi
Owen-Sound xxxi
Meaford xxxi
Collingwood xxxi
Petit Courant xxxi
Pont des Joachims xxxii

RELEVÉS xxxii

DRAGAGES xxxii

TRAVAUX PUBLICS A LA COLOMBIE-BRITANNIQUE xxxiii

PAGE

GLISSOIRES ET ESTACADES xxxiv

Rivière Saguenay xxxiv
" Saint-Maurice xxxiv
District de l'Outaouais xxxiv
Rivière des Outaouais xxxv
" Gatineau xxxviii
" Madawaska xxxviii
" Coulonge xxxix
" Noire xxxix
" Pétéwawa xxxix
" Du Moine xli

NAVIGATION DE LA RIVIÈRE TRENT ..... xli, xlii, xliii, xliv

SERVICE DES TÉLÉGRAPHES ET SIGNAUX :—

COLOMBIE-BRITANNIQUE xlv
Golfe Saint-Laurent xlv
Rive nord du Saint-Laurent xlvi

NOUVELLE-ECOSSE :—

Baie de Fundy xlvi

SERVICE DES SIGNAUX xlvi

TÉLÉPHONES xlvii

Bassin de carénage à Saint-Joseph de Lévis xlviii

OPÉRATIONS DU BATEAU DE LEVAGE, HAVRE DE QUÉBEC xlvii

APPROFONDISSEMENT DU CHENAL ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL xlviii

CHEMINS xlix

ACHATS, VENTES ET BAUX xlix

ARBITRAGES xlix

BRISE-LAMES SUR LA COTE DE GASPÉSIE xlix

OUVERTURE ET CLOTURE DE LA NAVIGATION xlix

DIRECTION DU DÉPARTEMENT xlix

TABLE DES ANNEXES.

PAGE.

Annexe n° 1. Etat de la dépense pendant l'exercice..... 3

" 2. Tableau des distances..... 9

" 3. Rapport sur les édifices publics, par Thomas S. Tcott, architecte en chef..... 19

" 4. Rapport sur le chauffage, etc., édifices publics, par J. R. Arnoldi, ingénieur-mécanicien..... 27

" 5. Rapport sur les ports et rivières, dragage et explorations, par H. F. Perley, ingénieur en chef..... 28

" 6. Rapport sur les travaux, Colombie-Britannique, par l'hon. T. W. Trutch..... 59

" 7. Rapport sur les glissoires, estacades, etc., rivière Saguenay, par H. F. Perley, ingénieur en chef, et J. Rosa, surintendant..... 79

" 8. Rapport sur les glissoires, estacades, etc., rivière St-Maurice, par Charles Lajoie, surintendant..... 81

" 9. Rapport sur les travaux de la rivière d'Ottawa, par G. P. Brophy, surintendant..... 83

" 10. Rapport sur les services des télégraphes et des signaux, par F. N. Gisborne, surintendant..... 88

" 11. Rapport de la Chambre de Commerce de Montréal au sujet du réseau télégraphique du golfe..... 105

" 12. Lettres de l'honorable P. Fortin, M.P., sur le système télégraphique et le service des signaux dans le golfe Saint-Laurent; sur le service des signaux des Etats-Unis, et sur le système télégraphique de la Norvége; avec des lettres des compagnies d'assurances maritimes; du consul général de la Suède et de la Norvége, et autres sur le système télégraphique du golfe. 106

" 13. Rapport des commissaires du havre de Québec, sur les améliorations de la rivière Saint-Charles et du bassin de radoub à Lévis. 122

" 14. Rapport des opérations du bateau de levage, havre de Québec, par les commissaires du havre de Québec..... 129

" 15. Rapport sur l'approfondissement du chenal entre Québec et Montréal, par les commissaires du havre de Montréal..... 135

" 16. Rapport des commissaires du havre de Montréal sur le lac et la rivière entre Montréal et Québec..... 138

" 17. Rapport concernant les améliorations de la rivière Saguenay, en aval de Chicoutimi, par J. Rosa, ingénieur-contrôleur..... 140

" 18. Rapport sur le chemin de Témiscouata, par H. F. Perley, ingénieur en chef, et E. Marquis..... 141

PAGE

" 19. Rapport sur les glissoires et estacades, district de Newcastle, par T. D. Belcher..... 143

" 20. Propriétés achetées par le département durant l'exercice..... 148

" 21. Liste des réclamations déférées aux arb tres officiels..... 151

" 22. Lettre de l'hon. P. Fortin, M.P., sur les brise-lames sur la côte de Gaspé..... 153

" 23. Copies des résolutions passées par la Chambre de Commerce de Lévis, Québec et Montréal, en faveur du prolongement du réseau télégraphique à la Pointe-des-Monts..... 157

" 24. Ouverture et clôture de la navigation dans divers ports du Canada..... 160

" 25. Liste des ministres, sous-ministres, secrétaires, ingénieurs en chef et architectes en chef, 1867 à 1881..... 162

CANADA

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1881.

A Son Excellence le Très Honorable sir John Douglas Sutherland Campbell, marquis de Lorne, l'un des membres du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier du Très-ancien et Très-noble ordre du Chardon, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-George, gouverneur général et vice-amiral du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel du ministère des travaux publics pour l'exercice 1880-81.

Les constructions et travaux sous le contrôle de ce ministère sont :—

LES ÉDIFICES PUBLICS.

LES HAVRES ET RIVIÈRES.

LE DRAGAGE.

LES GLISSOIRES ET ESTACADES.

LES TÉLÉGRAPHES.

ÉDIFICES PUBLICS.

PROVINCE D'ONTARIO.

OTTAWA.

TERRAINS DU PARLEMENT.

Ces terrains ont été entretenus en bon état.

Contrat a été adjugé pour l'érection d'une nouvelle serre, contigue à la serre actuelle et de 68 x 19 pieds.

On a planté des arbres et arrangé une pelouse, en avant des terrains du parlement, sur la rue Wellington.

ÉDIFICES DU PARLEMENT.

Les salles des séances du Sénat et de la Chambre des Communes ont été peinturées et décorées ; partie de ces travaux était rendue nécessaire par le commencement d'incendie mentionné dans mon précédent rapport. (Annexe 3, page 19.)

ÉDIFICES DES DEPARTEMENTS.

ÉDIFICE DE L'OUEST.

Les quatre nouvelles salles requises pour le département des postes, et mentionnées dans mon dernier rapport, ont été achevées.

On a agrandi les fenêtres de la grande salle du même département, afin de donner plus de lumière. (Annexe 3, page 19.)

ÉDIFICE DE L'EST.

On a terminé la grande voûte à l'épreuve du feu, au département des finances ; cette voûte était mentionnée dans mon dernier rapport.

Partie de la maçonnerie en pierre de taille de la tour principale commençait à céder et il a fallu la renouveler. Ce travail a dû être fait à la journée, parce qu'il était impossible d'en apprécier l'étendue sans enlever les pierres une à une. (Annexe 3, page 19.)

NOUVELLE COUR SUPRÊME.

Le gouvernement ayant décidé de fermer ses ateliers situés sur les terrains du parlement, au coin des rues Bank et Wellington, des soumissions ont été demandées pour les convertir en Cour Suprême et en galerie où l'on placera les tableaux donnés au gouvernement par l'Académie Royale Canadienne.

Le local actuel de la Cour Suprême va être rendu à sa destination primitive, c'est-à-dire qu'il formera une annexe de la bibliothèque du parlement, tout en offrant une bonne salle de lecture à l'usage des membres de la Chambre des Communes.

L'aspect extérieur des ateliers ne sera que légèrement modifié par l'addition de fenêtres à pignon, pour éclairer la salle des séances de la Cour; on ouvrira aussi une entrée sur la rue Bank.

A l'intérieur, le rez-de-chaussée contiendra les appartements suivants: galerie de tableaux, 36 x 20 pieds, avec entrée, pour la galerie et la cour, sur la rue Bank; six chambres pour les juges, avec entrée particulière sur la rue Bank, bureaux, voûte, lavoir, etc.

Au premier étage: galerie de tableaux, 36 x 20 pieds, salle des avocats, bibliothèque des avocats, salle des séances de la Cour, 48 x 36 pieds et 24 pieds de hauteur, avec plafond en voûte, bibliothèque des juges, salle de consultation des juges et salle d'attente.

Partie du séchoir, qui se trouvait dans la cour des ateliers, sera convertie en laboratoire et galerie d'appareils photométriques, pour le département de la marine et pes pêcheries; les travaux nécessaires à cet effet sont inclus dans le contrat. (Annexe 3, page 20).

RIDEAU HALL.

Les réparations ordinaires ont été faites, et de nombreux travaux de peinturage ont été exécutés à l'intérieur du bâtiment principal.

On a commencé la construction d'une nouvelle glissoire dans le rond à patiner et d'une galerie dans le jeu de paume. Ces travaux seront terminés avant l'automne. (Annexe 3, page 20.)

MUSÉE DE GÉOLOGIE.

Les travaux adjugés pour la transformation de cet édifice, ont été achevés à la satisfaction du département.

Une partie de l'arrière de l'édifice a été transformée en résidence pour le gardien.

On prépare les vitrines, tablettes, etc.; ce travail est fait partie à contrat, partie à la journée, sous la surveillance du préposé aux travaux, parce que l'on a dû utiliser une partie de l'aménagement apportée de Montréal. (Annexe 3, page 20).

SALLE D'EXERCICE.

Le contrat pour l'aménagement des salles d'armes, des salles de musique, du musée, etc., a été exécuté.

Les planchers de la grande salle d'exercice et de l'arsenal des canons ont été construits. (Annexe 3, page 20).

HAMILTON.

BUREAU DE POSTE.

On se propose de construire un édifice où seront réunis les bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur. Dans ce but, le département a fait l'acquisition d'un emplacement sur les rues King et John et d'un lot contigu ayant front sur la rue principale. (Annexe 3, page 21).

KINGSTON.

COLLÈGE MILITAIRE.

Jusqu'à présent, on était obligé de charroyer l'eau nécessaire dans les divers bâtiments du collège.

Il a été décidé de construire, en dehors, une salle de 30 x 26 pieds où seront placées une chaudière et une pompe qui amènera de " Navy Bay " l'eau nécessaire pour les usages domestiques et en cas d'incendie. Les tuyaux de service sont déjà posés. Contrat a été adjugé pour ces travaux. (Annexe 3, page 21).

PÉNITENCIER.

Des toits métalliques ont été posés sur la forge et sur l'atelier du sud.

On a construit un brise-lames de 200 x 30 pieds, lequel forme un bassin de 100 x 100 pieds où l'on peut charger et décharger les navires.

On a renouvelé le plafond de la chapelle catholique.

On a construit un bâtiment de 150 x 20 pieds pour emmagasiner le bois de service. (Annexe 3, page 21).

BUREAU DE POSTE.

On a construit une nouvelle cloison, avec boîte à serrures, et une cloison circulaire pour la distribution générale; on a fait des changements dans le bureau des lettres chargées. Tous ces travaux ont été exécutés à contrat. (Annexe 3, page 21.)

BRANTFORD.

BUREAU DE POSTE, ETC.

On a terminé les travaux adjugés à contrat pour cet édifice, et les bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur y sont installés. (Annexe 3, page 21.)

WINDSOR.

BUREAU DE POSTE, ETC.

Cet édifice est complètement achevé, et on y a installé les bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur. (Annexe 3, page 21.)

SAINTE-CATHERINE.

BUREAU DE POSTE, ETC.

Le gouvernement a fait l'acquisition d'un emplacement situé dans une position centrale et sur lequel on construira un édifice dans lequel seront réunis les bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur. (Annexe 3, page 22.)

BELLEVILLE.

BUREAU DE POSTE, ETC.

Le gouvernement a fait l'acquisition d'un emplacement situé dans une position centrale, sur lequel on construira un édifice où seront réunis les bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur. Les plans sont prêts. (Annexe 3, page 22.)

PROVINCE DE QUÉBEC.

QUEBEC.

PORTES "KENT ET SAINT-LOUIS."

Les travaux de ces portes sont achevés, sauf le jointoiement que l'on a différé à cause de la gelée. (Annexe 3, page 22.)

FORTIFICATIONS.

On a fait cette année, et l'on continuera l'année prochaine, de grands travaux de réparation à ces fortifications. (Annexe 3, page 22.)

CITADELLE.

La couverture de ferblanc des quartiers de l'état-major a été remplacée par une couverture de fer galvanisé. On a fait plusieurs changements et réparations nécessaires à l'intérieur. (Annexe 3, page 22.)

PROLONGEMENT DE LA TERRASSE.

On a continué la construction des murs et piliers sous la terrasse. (Annexe 3, page 22.)

HOPITAL DE MARINE.

On a fait des réparations considérables à cet édifice, y comprise, entr'autres, la construction de nouveaux égoûts qui étaient absolument nécessaires; on a aussi renouvelé les planchers. (Annexe 3, page 22.)

DOUANE.

On travaille à faire, sous le toit de cet édifice, des chambres mansardées qui serviront de logement au gardien et de magasins. (Annexe 3, page 22.)

FABRIQUE DE CARTOUCHES.

Partie du bâtiment connu sous la désignation de " Casernes de l'artillerie," a été convertie en fabrique de cartouches. (Annexe 3, page 23).

LABORATOIRE, ETC.

Le gouvernement a fait dresser des plans qui ont été approuvés par les autorités militaires, pour changements et additions au laboratoire actuel, situé sur les plaines d'Abraham et contigu à la citadelle.

On a aussi choisi l'emplacement et dressé les plans d'un nouveau groupe de bâtiment détachés, qui seront entourés d'une clôture convenable et situés entre le laboratoire et la tour No 1. (Annexe 3, page 23).

FORTS DE LÉVIS.

Des plans de réparations générales à ces forts ont été dressés au département.

ROCHER DE LA RUE CHAMPLAIN.

L'état dangereux du rocher qui domine la rue Champlain, en bas de la Citadelle, a obligé le gouvernement à acheter les maisons situées sur le côté nord de la rue et à les démolir pour construire un mur de soutènement. Ces travaux sont en voie d'exécution. (Annexe 3, page 23.)

MONTRÉAL.

BUREAUX DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

On a dressé les plans d'une addition à l'arrière de cet édifice, sur le carré de la douane. (Annexe 3, page 23).

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

On a construit, du côté nord, une aile nouvelle de 126 x 46 pieds, où l'on établira 132 cellules; on espère que ces travaux seront terminés au printemps de 1882.

On a amené l'eau dans les résidences des officiers de l'institution et à trois bornes-fontaines en dehors du mur d'enceinte.

On a fait des réparations générales. (Annexe 3, page 23).

TROIS-RIVIÈRES.

ANCIENNES CASERNES.

Les plans des modifications et réparations nécessaires, pour convertir cet édifice en bureaux du gouvernement, ont été dressés. (Annexe 3, page 23).

SAINT-JEAN.

BUREAU DE POSTE, DOUANE, ETC.

Le bureau de poste est maintenant installé dans cet édifice.

Des soumissions ont été demandées pour le mobilier et l'aménagement de la douane. (Annexe 3, page 24).

GROSSE-ISLE.

STATION DE LA QUARANTAINE.

Contrat a été passé pour la construction d'un hôpital où l'on pourra loger quatre-vingts malades. L'hôpital sera situé à l'extrémité Est de l'île. (Annexe 3, page 24).

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

DORCHESTER.

PÉNITENCIER GÉNÉRAL POUR LES PROVINCES MARITIMES.

Contrat a été passé pour la construction de 15 bâtiments à demi-détachés où logeront les officiers et où seront installés l'hôpital, la boulangerie, la buanderie, les ateliers, la glacière et les caves; aussi, pour la construction d'une aile qui contiendra 200 cellules.

Le service de l'eau, dans le pénitencier même et pour les cas d'incendie, est complètement organisé. La clôture, les guérites et le corps-de-garde sont achevés. Annexe 3, page 24.)

SAINT-JEAN.

DOUANE.

Cet édifice est presque achevé et occupé. (Annexe 3, page 24.)

BUREAU DE POSTE.

Cet édifice est presque achevé et occupé. (Annexe 3, page 24.)

FREDERICTON.

BUREAU DE POSTE, ETC.

Cet édifice est achevé et occupé. (Annexe 3, page 25.)

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

HALIFAX.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Des soumissions ont été demandées pour renouveler la toiture de cet édifice. (Annexe 3, page 25.)

LUNENBURG.

HÔPITAL DE LA MARINE.

Cet édifice est achevé et occupé. (Annexe 3, page 25.)

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT À CHARLOTTETOWN.

Des soumissions ont été demandées pour peinturer cet édifice et renouveler la toiture. (Annexe 3, page 25.)

PROVINCE DU MANITOBA.

ÉDIFICE DU PARLEMENT ET RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Des contrats ont été adjugés pour la construction de ces deux édifices qui seront en brique de la localité, avec façade en brique blanche et pierre de taille. On a adopté le style italien d'architecture, modifié pour répondre aux exigences du climat. (Annexe 3, pages 25-26.)

HÔPITAL DES IMMIGRANTS.

Contrat a été adjugé pour la construction de cet édifice. (Annexe 3, page 26.)

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

ÉDIFICES PUBLICS À NEW-WESTMINSTER.

Le département a fait dresser des plans pour ces édifices où seront réunis les bureaux de la poste, du télégraphe, de la banque d'épargne, du revenu de l'intérieur, de la douane et du département des Indiens. (Annexe 3, page 26.)

VICTORIA.

BUREAU DE POSTE, ETC.

Contrat a été adjugé pour reconstruire la façade de cet édifice et y faire des réparations générales. (Annexe 3, page 26.)

HAVRES ET RIVIERES.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

BAIE DE COLVILLE

A 15 milles de la pointe de l'est de l'Ile du Prince-Edouard et terminus de l'est du chemin de fer du gouvernement.

Les travaux du brise-lames ont été achevés au mois de mai dernier. (Annexe 5, page 28).

BAIE DE SAINT-PIERRE

Sur la côte nord de l'île, 43 milles à l'ouest de la Pointe de l'Est.

Les travaux du brise-lames et de la grève ont été achevés à la fin de l'année. (Annexe 5, page 28).

ILE AU BOIS

Dans le comté de Queen, à l'extrémité sud de l'île.

On a dépensé l'allocation votée par le parlement, pendant la dernière session, pour prolonger de 124 pieds le brise-lames construit en 1878-79. (Annexe 5, page 28.)

POWNAL,

A la tête de la baie de Pownal, comté de Queen.

On a employé le dragueur " Prince-Edouard " pour ouvrir un passage allant du quai public au chenal principal et un bassin à l'est du quai. Passage et bassin ont 9 pieds d'eau à marée basse. (Annexe 5, page 28).

RIVIÈRE HILLSBOROUGH.

Vis-à-vis Charlottetown, se trouve le confluent des rivières Elliott, York et Hillsborough.

La rivière Hillsborough est navigable jusqu'à 15 milles plus haut que Charlottetown. Mais il y avait, à la Pointe Carr, une petite batture qu'on a enlevée, en employant le dragueur " Prince-Edouard." (Annexe 5, page 29).

NINE MILE CREEK.

A l'entrée de la baie de Hillsborough.

On a employé le dragueur " Prince-Edouard," à ouvrir un passage entre l'eau profonde et la baie, jusqu'au quai public, afin que les navires puissent aborder à marée basse. (Annexe 5, page 29).

CRAPAUD.

Petit havre à l'entrée de la rivière Brockelsby.

Le 23 mai dernier, on a continué, avec le dragueur "Prince-Edouard," jusqu'au quai de chargement, au village, le chenal commencé en 1874-75. (Annexe 5, page 29).

MALPÈQUE.

A 40 milles du Cap-Ouest et 90 milles de la Baie de l'Est, sur la tête nord de l'île.

On a posé un revêtement de piliers à l'extrémité du brise-lames, et un revêtement de piliers de fascines et de pierres sur une dépression des dunes "Royalty", pour empêcher la mer de passer entre la terre ferme et le brise-lame. (Annexe 5, page 29)

TIGNISH.

Près de l'extrémité nord de l'ile.

On a réparé le brise-lame du sud et posé un revêtement aux deux extrémités. (Annexe 5, page 29.)

MIMINIGASH.

Sur la côte ouest de l'Ile.

Une tempête ayant endommagé le brise-lames au nord du "Run", on l'a réparé.

NOUVELLE-ECOSSE.

MAIN-À-DIEU.

Petit havre de refuge dans le comté du Cap-Breton.

On y construit un brise-lames qui aura 250 pieds de long. (Annexe 5, page 29.)

BAIE-AUX-VACHES.

A 30 milles au sud-est de Sydney, C. B.

On a fait des réparations et additions considérables au brise-lames, à cet endroit (Annexe 5, page 30.)

LITTLE GLACE BAY.

Sur la côte de l'est du Cap Breton.

On a continué, jusqu'au 15 août, 1880, à creuser le havre qui s'y trouve, en employant le dragueur "St. Lawrence." (Annexe 5, page 30.)

GABARUS.

Petite anse sur la côte sud de la Baie de Gabarus, Cap Breton.

L'an dernier, on a continué les travaux d'élargissement et de creusement commencés en 1873, pour donner passage aux bateaux-pêcheurs. (Annexe 5, page 30.)

GRÈVE DES ILES DITES "INDIAN ISLANDS."

Ces îles sont situées sous la partie nord de la Baie de l'Est, laquelle est une continuation du Bras d'or, Cap-Breton.

Elles sont réunies par des grèves dont la plus longue a un milie, et forme un excellent havre. On a pratiqué, dans cette grève, un passage pour les bateaux-pêcheurs. (Annexe 5, page 30.)

PETIT DE GRAT.

Ile Madame, comté de Richmond, C. B.

C'est un passage de l'Atlantique à la Baie Saint-Pierre dont il est séparé par une grève rocheuse, à travers de laquelle on a partiellement ouvert un chenal pour les bateaux-pêcheurs. Le crédit voté a été absorbé par ces travaux. (Annexe 5, page 30.)

PORT HOOD.

Sur la côte ouest du Cap Breton.

Le quai construit par le gouvernement local, avant 1867, est très-exposé et avait beaucoup souffert des tempêtes. On a employé le crédit voté à faire des réparations (Annexe 5, page 30.)

"BURYING ISLAND," HAVRE DE CANSO.

Cette île que les anciens Acadiens appelaient l' "Ile des morts," offrait autrefois un abri contre les vents du sud-est; mais elle a été graduellement emportée par la mer et ne formait plus qu'un écueil.

Le département l'a remplacée par un brise-lames de 280 pieds de long qui offre aux navires le même abri que l'île autrefois. (Annexe 5, page 31.)

ARISAIG.

Sur la côte sud du détroit de Northumberland.

On a dépensé $200 en réparations au brise-lames construit, il y a bien des années à cet endroit par le gouvernement local. (Annexe 5, page 31.)

MERIGONISH.

Le havre de Merigonish se trouve 8 milles à l'est du havre de Pictou.

On a achevé, en avril dernier, un quai de 150 pieds à la rivière des Français. (Annexe 5, page 31.)

NEW GLASGOW.

Sur la rivière de l'est, 8 milles en amont du havre de Pictou.

On a creusé et amélioré le chenal vis-à-vis les chantiers de navires. (Annexe 5, page 31.)

ILE DE PICTOU.

A 8 milles de l'entrée du havre de Pictou.

On a dépensé une partie du crédit voté à réparer le quai à l'extrémité inférieure de l'île. Annexe 5, page 31.)

RIVIÈRE "JOHN."

Elle se jette dans la baie "John", à 12 milles au nord du havre de Pictou.

On a continué à ouvrir un chenal à travers le barrage qui se trouve à l'entrée de la rivière. (Annexe 5, page 31.)

TÊTE-À-MA-GAUCHE.

La rivière Tête-à-ma-gauche se jette dans la baie du même nom, sur le détroit de Northumberland.

On a ouvert un chenal à travers les battures, jusqu'au quai Patterson, et amélioré le chenal du bras ouest de la rivière, jusqu'aux moulins de Campbell. (Annexe 5, page 31.)

RIVIÈRE DE L'ILE AUX PERDRIX.

Dans le comté de Cumberland, N.-E.

On a continué à redresser et améliorer le chenal de cette rivière. (Annexe 5, page 32.)

WINDSOR.

Dans le comté de Hants, à 45 milles N. O. de Halifax.

On a terminé, le 15 août, 1880, les travaux mentionnés dans le rapport de l'année dernière, (enlèvement d'un banc de vase vis-à-vis le quai du chemin de fer,) et on a achevé une passe de 150 pieds pour les navires tirant quinze pieds d'eau. (Annexe 5, page 32.)

BROOKLYN.

A la tête de la baie de Liverpool, comté de Queen.

Le département y a construit un brise-lames qui forme un havre de refuge; on a fait des réparations temporaires au talus de ce brise-lame qui se trouve en face de la rivière. (Annexe 5, page 32.)

ANNAPOLIS.

Chef-lieu du comté d'Annapolis.

Avec le montant mis à sa disposition, le département a fait enlever le récif qui se trouve au sud du quai. (Annexe 5, page 32.)

METEGHAN.

L'anse de Meteghan est situé à 30 milles au nord de Yarmouth.

On a achevé le brise-lames commencé en 1874. (Annexe 5, page 32.)

NOUVEAU-BRUNSWICK.

BATHURST.

Le port de Bathurst a 3 milles de long sur 2 de large, et est très-sûr.

Le chenal principal est obstrué par trois bancs de sable, duquel on a enlevé 13,027 verges cubes pendant la saison de 1880, en employant le dragueur *Canada*. (Annexe 5, page 32.)

GRANDE ANSE.

Petite baie sur la côte sud de la Baie des Chaleurs.

On a dépensé $195.89 pour réparer le tablier du brise-lames. (Annexe 5, page 33.)

SHIPPEGAN.

On a dépensé l'allocation à réparer la digue qui traverse l'anse de l'ouest et qui avait été endommagée par une tempête, le 21 octobre, 1879. (Annexe 5, page 33.)

BATTURE DU FER À CHEVAL, MIRAMICHI.

A l'entrée de la Miramichi, par le golfe Saint-Laurent.

Pendant la saison de 1880, on a enlevé, en employant le dragueur St. *Laurent*, 15,837 verges cubes de matériaux de cette batture. On devra continuer le travail pendant deux saisons encore. (Annexe 5, page 33.)

RICHIBOUCTOU.

A 40 milles au nord de Shédiac.

On a réparé le brise-lames. (Annexe 5, page 33.)

BOUCTOUCHE.

A l'embouchure de la rivière du même nom.

En employant le dragueur *Canada*, on en a enlevé 5,445 verges cubes de vase, glaise et écailles. (Annexe 5, page 33.)

POINTE DU CHÊNE.

Terminus du chemin de fer sur le Golfe Saint-Laurent.

On a commencé à réparer le quai du chemin de fer. A la fin de l'année fiscale, les travaux étaient bien avancés. (Annexe 5, page 33.)

SACKVILLE.

A la tête de la Baie de Fundy.

Pendant l'automne de 1880, on a terminé les travaux nécessaires pour resserrer une lisière marécageuse, connue sous la désignation de "Ram Pasture Neck," et qui aurait pu combler le havre de Sackville. (Annexe 5, page 33.)

HAVRE DE SAINT-JEAN.

A la fin de l'année 1880, on a fait des réparations au brise-lames situé à l'entrée du havre et qui fut endommagé pour la grande tempête de 1878. (Annexe 5, page 34.)

OROMOCTO.

Les battures d'Oromocto, dans la rivière Saint-Jean, étaient un grand obstacle à la navigation. Le gouvernement provincial a dépensé, avant 1867, des sommes considérables pour approfondir le chenal qui les traverse et, depuis lors, le gouvernement fédéral a continué ces travaux.

En 1878–79, on commença une digue pour détourner le courant sur les battures et, en 1880, on y a encore ajouté 600 pieds. A la fin de l'année fiscale, ces travaux étaient presque terminés. (Annexe 5, page 34.)

RIVIÈRE SAINT-JEAN.

On a continué les travaux d'amélioration au Rapide Rouge, sur la Tobique, et sur la rivière Saint-Jean, proprement dite. (Annexe 5, page 34.)

QUÉBEC.

ETANG DU NORD.

A l'extrémité ouest de l'Ile aux Grès, l'une des Iles de la Madeleine.

Vu le temps nécessaire pour se procurer le bois, on n'a pu commencer qu'à la fin de l'année la construction d'un brise-lames de 450 pieds de longueur pour la protection des bateaux de pêche. (Annexe 5, page 34.)

NEW CARLISLE.

Chef-lieu du comté de Bonaventure, au nord de la Baie des Chaleurs.

On n'a pu commencer qu'au 1er juin, 1881, la construction d'un quai à cet endroit. (Annexe 5, page 34.)

CARLETON.

Dans le comté de Bonaventure, sur la côte nord de la Baie des Chaleurs.

A sa dernière session, le parlement a voté un nouveau crédit pour continuer les travaux du quai à cet endroit. (Annexe 5, page 34.)

LES ESCOUMAINS.

Dans le comté du Saguenay, à 24 milles de Tadousac et 68 de la Malbaie.

A l'entrée du chenal, on a enlevé plus de 200 roches dont le poids variait de 3 à 15 tonnes, et les goëlettes peuvent y passer librement aujourd'hui. (Annexe 5, page 34.)

PASSES MIGRATOIRES, TADOUSAC.

Tadousac est le chef-lieu du comté du Saguenay.

Il s'y trouve un établissement ichthyogénique dont plusieurs passes migratoires ont été exhaussées et réparées. (Annexe 5, page 35.)

ANSE SAINT-JEAN.

A 24 milles de l'embouchure de la rivière Saguenay.

Le crédit voté par le parlement a été employé à compléter le quai commencé, en 1876, par le gouvernement local et qui a maintenant 366 pieds de longueur. (Annexe 5, page 35.)

SAINT-ALPHONSE DE BAGOTVILLE.

A la tête de la Baie des Ha ! Ha !

On a renforcé la tête du quai à cet endroit. Il y a quelques années, la partie contigue à la rive fut brûlée ; on l'a réparée temporairement, mais il faudra la reconstruire. (Annexe 5, page 35.)

RIVIÈRE SAGUENAY.

Dans le cours de l'année, on a enlevé des roches du chenal, en aval de Chicoutimi, ce qui facilite le passage des navires jusqu'à cette localité. (Annexe 5, page 35.)

CHICOUTIMI.

Cette ville est située à la tête de la navigation, sur le Saguenay.

On a construit un prolongement au quai, ce qui facilite le chargement des navires, à l'époque des grandes eaux. (Annexe 5, page 35.)

RIVIÈRE DU LOUP (*en bas.*)

A 108 milles de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent.

On a fait diverses réparations au quai. (Annexe 5, page 35.)

RIVIÈRE-OUELLE.

A 75 milles de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent.

On a fait au quai les réparations mentionnées dans le rapport de l'année dernière. (Annéxe 5, page 35.)

CAP A L'AIGLE.

Sur la rive nord du Saint-Laurent, à 3 milles de la Malbaie.

A la fin de l'année, on avait construit la moitié du quai commencé, à contrat, par des personnes représentant la municipalité, laquelle a garanti $3,000 pour ce travail. (Annexe 5, page 36.)

LES ÉBOULEMENTS.

A 69 milles de Québec, sur la rive nord du Saint-Laurent.

Le quai, à cet endroit, a subi diverses réparations. (Annexe 5, page 36.)

ILE AUX COUDRES.

A 12 milles de la baie Saint-Paul, sur la rive nord du Saint-Laurent.

Au mois de novembre dernier, on avait construit environ un tiers d'un quai de 163 pieds, à cet endroit, la municipalité fournissant $4,000, pour ce travail, et le gouvernement une somme égale. (Annexe 5, page 36.)

SAINT-THOMAS DE MONTMAGNY.

A 30 milles de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent.

On a achevé les travaux mentionnés dans le rapport de l'année dernière. (Annexe 5, page 36.)

GROSSE-ISLE.

Cette île est située à 29 milles de Québec, sur le Saint-Laurent.

On a dépensé le montant voté pour exhausser et réparer le quai de la station de la Quarantaine. On y travaillait encore à la fin de l'année fiscale. (Annexe 5, page 36.)

SAINTE-FAMILLE.

Sur l'Ile d'Orléans, à 17 milles de Québec.

On a continué les travaux des piliers et de l'enlèvement des roches à leur approche du quai. Un nouveau crédit sera nécessaire pour relier les piliers à la côte. (Annexe 5, page 36.)

SAINT-JEAN D'ORLÉANS.

Sur l'Ile d'Orléans, à 20 miles de Québec.

Au mois de novembre dernier, on a achevé les réparations des quais, rendues nécessaires par l'action des glaces. (Annexe 5, page 36.)

SAINT-LAURENT.

Sur l'Ile d'Orléans, à 15 milles de Québec.

On a fait diverses réparations au quai. (Annexe 5, page 37.)

CHENAL DU MOINE.

Un des chenaux du fleuve Saint-Laurent, à trois milles environ de Sorel.

On y a construit deux piliers pour arrêter la glace, lors de la débâcle du printemps. (Annexe 5, page 37.)

RIVIÈRE RICHELIEU.

Se jette dans le Saint-Laurent, à 45 milles de Montréal.

On a fait divers travaux de creusement à Saint-Ours, Saint-Denis, Belœil et à l'entrée du canal Chambly. (Annexe 6, page 37.)

BERTHIER (EN HAUT).

Sur la rive nord du Saint-Laurent, à 45 milles de Montréal.

On a dépensé le crédit voté à faire des creusements sur les battures Vanasse, de l'Eglise et Lévêque, pour permettre aux navires d'arriver jusqu'aux quais de Berthier. (Annexe 5, page 37.)

RIVIÈRE L'ASSOMPTION.

Près du village de Repentigny.

On y a fait des dragages pour approfondir le chenal qui n'est navigable que pour les navires d'un faible tirant. (Annexe 5, page 37.)

BEAUHARNOIS.

Chef-lieu du comté du même nom, à 20 milles en amont de Montréal, sur la côte sud du lac Saint-Louis.

On y a fait des travaux de dragage depuis le 26 mai jusqu'au 30 juin. (Annexe 5, page 37.)

LES CÈDRES.

Sur la rive nord du Saint-Laurent, à 30 milles de Montréal,

A la fin de l'année fiscale, on a commencé la construction d'un quai, pour la commodité des vapeurs qui naviguent sur le Saint-Laurent. (Annexe 5, page 37.)

RIVIÈRE À LA GRAISSE (RIGAUD.)

Elle se jette dans la rivière des Outaouais, à 15 milles de Rigaud.

On y a continué les travaux de dragage; mais ils ne sont pas encore achevés. (Annexe 5, page 37.)

RIVIÈRE DU NORD.

Elle se jette dans la rivière des Outaouais, à la tête du lac des Deux Montagnes.

Aux Rapides, on a enlevé nombre de roches, ce qui donne un chenal de 58 pieds de large et de 4½ pieds de profondeur, à l'eau basse. (Annexe 5, page 38.)

RIVIÈRE AU SAUMON.

Cette rivière se jette dans celle des Outaouais, sur la rive nord.

On a continué les travaux de dragage pour obtenir 6 pieds de profondeur à l'eau basse. (Annexe 5, p. 38.)

ONTARIO.

HAWKESBURY.

Dans le comté de Prescott, sur la rive sud de la rivière des Outaouais.

On a dragué pour approfondir et achever le chenal commencé près de la Pointe de Grant et aboutissant aux quais du village. (Annexe 5, p. 38.)

GANANOQUE.

Sur la rive nord du Saint-Laurent, à 18 milles en aval de Kingston.

On a dépensé une petite somme pour approfondir la rivière Gananoque. (Annexe 5, page 38.)

COBOURG.

Sur le lac Ontario, 72 milles à l'est de Toronto.

On a construit la moitié d'une aile de 150 pieds au quai de l'ouest. (Annexe 5, page 38.)

TORONTO.

On a continué les travaux de dragage à l'entrée du havre, et enlevé 44,623 verges cubes de sable et de glaise. (Annexe 5, page 38.)

RONDEAU.

Havre de refuge, sur le lac Erié, 140 milles à l'ouest de Port Colborne

Afin de réparer les brèches qui se sont formées dans la grève de sable, du côté ouest de l'entrée du havre, on a passé contrat avec MM. F. B. McNamee et Cie, pour la construction de 2,000 pieds de piliers, et, à la fin de l'année, le tiers de ces travaux était exécuté. (Annexe 5, page 38.)

PORT-ALBERT.

Sur la côte de l'est du lac Huron, à 9 milles environ de Goderich.

On a agrandi le bassin et enlevé, avec le dragueur *Challenge*, 18,706 verges cubes de matières diverses. (Annexe 5, page 39.)

KINCARDINE.

Le havre de Kincardine est un bassin artificiel, situé à 31 milles au nord de Goderich.

MM. Conlon et Canan ont achevé l'exécution de leur contrat pour enlever les détritus apportés du lac Huron à l'entrée du havre, et lui rendre sa profondeur normale. (Annexe 5, page 39.)

INVERHURON.

Sur le lac Huron, à 7 milles de Kincardine.

On a fait de légères reparations au quai. (Annexe 5, page 39.)

GRANDE BAIE.

Sur la baie Georgienne, à 15 milles environ du havre d'Owen Sound.

On a construit au quai un prolongement de 117 pieds. (Annexe 5, page 39.)

OWEN SOUND.

A l'embouchure de la rivière Sydenham, baie Georgienne.

On a continué les travaux d'amélioration du chenal qui conduit à ce havre. (Annexe 5, page 39.)

MEAFORD.

Sur la baie Georgienne, à 18 milles de Collingwood.

Les autorités locales ayant fait agrandir ce havre en 1880, on a employé le dragueur *Challenge* à approfondir le nouveau bassin. (Annexe 5, page 39.)

COLLINGWOOD.

Sur la baie Georgienne, dans le comté de Simcoe.

On a continué à approfondir le chenal d'entrée, travail dont la nécessité est expliquée dans le rapport de 1878-79. (Annexe 5, page 40.)

PETIT COURANT.

Le Petit Courant est le passage entre les îles La Cloche et Grande Manitouline.

La navigation en était rendue difficile par les roches qui s'y trouvaient. On a dépensé le crédit voté à enlever ces roches et à approfondir le chenal; mais il faudra continuer ces travaux. (Annexe 5, page 40.)

PONT DES JOACHIMS.

Le pont projeté sur ces rapides reliera le comté de Pontiac (P. de Québec) au comté de Renfrew (P. d'Ontario.)

Le gouvernement d'Ontario, qui contribue à cet ouvrage, ayant retardé à approuver les plans, les travaux n'étaient pas encore commencés à la fin de l'année fiscale. (Annexe 5, page 40.)

RELEVÉS.

Dans le cours de l'année fiscale, on a fait des relevés et examens dans diverses localités des provinces de l'Ile du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario. Rapports de ces travaux, sauf quelques exceptions, ont été adressés au département. (Annexe 5, page 50.)

DRAGAGE.

Le département possède le matériel de dragage suivant :

DANS LES PROVINCES MARITIMES

Le dragueur à godets *St. Lawrence.*
do *Canada.*
Le dragueur à cuiller *New Dominion* et 10 chalands.
do *Cape Breton,* 7 do
do *Prince-Edouard,* 3 do
do *George McKenzie,* 3 do

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Le dragueur à cuiller, *Queen of Canada,* 2 chalands et le bateau de levage.
do *Nipissing* et 2 chalands.
Le remorqueur à vapeur *Dennis.*

DANS ONTARIO.

Le dragueur à cuiller *Challenge* et 3 chalands.
Le remorqueur *Trudeau.*

DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Un dragueur à godets et 4 chalands.

Le remorqueur *Georgie.*

Les dragueurs ont été employés dans les localités suivantes, pendant l'année fiscale :

Le *St. Lawrence,* à la Petite Baie Glacée, N.-E., à la Batture en fer à Cheval, à l'entrée de la Miramichi, N.-E., à la rivière de l'Est, N.-E.

Il a enlevé un total de 41,330 verges cubes de matières. (Annexe 5, page 42.)

Le *Canada*, à la Rivière du Loup, en bas, à Bathurst, N.-B., à Pictou, N.-E., et à Bouctouche, N. B.

Il a enlevé un total de 24,570 verges cubes de matières. (Annexe 5, page 42).

On n'a pas employé le dragueur *New Dominion* cette année. Ses machines sont en bon état, mais il faudra renouveler la coque. (Annexe 5, page 42).

Le *Cape Breton* a été employé à la rivière John, N.-E., à New Glasgow, N.-E, et à Tatamagouche, N. E.

Il a enlevé un total de 43,120 verges cubes de matières. (Annexe 5, page 42).

Le *Prince Edouard* a été employé à Pownal, à " Nine Mile Creek, " à Carr Point et à Crapaud.

Il a enlevé 46,355 verges cubes de matières. (Annexe 5, page 43).

Le *George McKenzie* a été employé sur le canal Saint-Pierre, Cap-Breton, à Port Hawkesbury, à Ragged Point, N.-E., et à Mabou, Cap-Breton.

Il a enlevé un total de 24,730 verges cubes de matières.

Le concessionnaire des travaux du canal Saint-Pierre a payé au département la somme de $13,778.23 pour l'usage de ce dragueur. (Annexe 5, page 43).

Le *Dragueur No* 1 a été prêté par le Département des Chemins de fer et canaux et employé sur la rivière L'Assomption, la rivière Richelieu et le canal Chambly, P.Q.

Il a enlevé un total de 34,340 verges cubes de matières. (Annexe 5, p. 44).

Le *Queen of Canada* a été employé à la rivière à la Graisse, à la Pointe Grant, à la rivière au Saumon et à Beauharnois.

Il a enlevé un total de 33,785 verges cubes de matières. (Annexe 5, page 44).

Le *Nipissing* a été employé à Berthier, en haut, et à la fin de l'année fiscale avait enlevé un total de 21,524 verges cubes de matières sur les battures Vanasse, Church, et Lévêque. (Annexe 5, page 44).

Le *Challenge* a été employé à Meford et à Port-Albert.

Dans la première de ces localités il a enlevé 39,022 verges cubes, et dans la seconde, 18,706 verges cubes de roches, d'argile, de sable et gravier.

Diverses réparations seront nécessaires à ce matériel. (Annexe 5, page 45.)

TRAVAUX PUBLICS A LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Pendant la dernière année fiscale, on a commencé les travaux nécessaires pour améliorer la navigation de la rivière Naas, en enlevant les troncs d'arbres et autres obstructions qui s'y trouvent. On a aussi approfondi le chenal de la rivière Fraser, au moyen du dragage.

On a terminé les études nécessaires avant de commencer les travaux qui devront améliorer la navigation de la rivière Skeena.

M. Tiedmann, architecte, a été chargé par le gouvernement de faire les études et relevés nécessaires en vue de la construction d'un quai de douane, à Victoria.

Le contrat adjugé à M. Spence pour enlever le " Beaver Rock," dans le havre de Victoria, lui a été retiré, et le département fait continuer les travaux sous la surveillance de M. Thos. Reece. Une dépense d'environ $750 suffira maintenant pour donner, sur toute l'étendue de ce récif, une profondeur de 12 pieds 6 pouces d'eau.

Les réparations du bureau de poste ont été achevées, partie en vertu d'un contrat passé avec le département, partie à la journée. Les dépenses ont été maintenues dans les limites du crédit voté. (Annexe 6, pages 59-78.)

GLISSOIRES ET ESTACADES.

Les glissoires du gouvernement ont été construites pour faciliter le flottage des bois, dans les endroits où la nature offre des obstacles à la navigation.

Les districts où l'on exploite les coupes de bois et où le gouvernement a fait faire des travaux, sont situés sur les rivières Saguenay, Saint-Maurice, des Outaouais, de la Trent, dans la baie Georgienne et sur quelques-uns de leurs tributaires.

RIVIÈRE SAGUENAY.

Les constructions sur cette rivière consistent en une glissoire de 5,840 pieds de longueur, avec une estacade de 1,344 pieds, digues, quais et barrages. La glissoire a été faite pour éviter les rapides qui se trouvent entre le lac Saint-Jean et le Saguenay

Les constructions couvrent une distance d'environ 60 milles et sont situés sur la Petite Décharge, le moins volumineux des deux affluents du lac Saint-Jean. Ces travaux, commencés en 1856, ont été complétés en 1860.

On a reconstruit 570 pieds et fait des réparations considérables sur 4,390 pieds de la glissoire.

On a fait, en outre, diverses autres réparations et frais d'entretien. (Annexe 7, page 79.)

RIVIÈRE SAINT-MAURICE.

Les glissoires et estacades, sur cette rivière et la Vermillon, l'un de ses affluents, sont situés dans l'ordre ci-après indiqué :—

Stations.	Distance des Trois-Rivières.
Rivière Saint-Maurice.	
Estacades à l'embouchure	0 milles.
Chutes des Grès	16 "
Chute de Shaouinigane	20 "
Chute à la Grand'Mère	29 "
Chute des Petites Piles	31½ "

Stations.	Distance des Trois-Rivières.
Chute de la Tuque	100 milles.
Remous de Plamondon	106 "
Rivière Vermillon :—	
Embouchure de la rivière	116 "
Chute aux Iroquois	121 "

L'eau a été très-basse, le printemps dernier, dans la rivière Saint-Maurice et ses affluents, et, sur 300,000 billots faits l'année dernière, on n'a pu en faire descendre que 60,000.

Le personnel et les frais d'entretien ont coûté $14,669.14 pendant l'année.

Une somme de $5,481.14 a été mise à la disposition du surindendant pour couvrir les frais de réparations. Sur ce crédit, il reste disponible une somme de $283·32.

Les diverses constructions n'ont pas été sérieusement endommagées le printemps dernier. (Annexe 8, page 82.)

DISTRICT DE L'OUTAOUAIS.

Pour le flottage des bois dans ce district, les constructions du gouvernement se trouvent sur les rivières suivantes :

Sur l'Outaouais	11 stations.
Gatineau	1 "
Madawaska	15 "
Coulonge	2 "
Noire	1 "
Pétéwawa	31 "
Du Moine	12 "

Ci-suit le tableau des distances depuis l'écluse de Sainte-Anne, à l'embouchure de la rivière des Outaouais, jusqu'aux embouchures des principaux affluents ; aussi usqu'aux stations où il y a des glissoires ou d'autres constructions :

Localités.	Distance de Sainte-Anne.
Carillon	27 milles.
Grenville	40 "
Rivière Nation	63 "
" du Lièvre	79 "
" Gatineau	96 "
Chute de la Chaudière	98 "
Petite Chaudière	100 "
Remous	102 "
Lac Deschêne	105 "
Rivière Quio	129 "

Localités.	Distance de Ste. Anne.
Station des Chats	131 milles.
Tête des Chats	134 "
Rivière Mississipi	134 "
" Madawaska	136 "
" Bonnechère	148 "
Les Chenaux	152 "
Portage-du-Fort	156 "
Station de la Montagne	161 "
Calumet	163 "
Rivière Coulonge	184 "
" Noire	193 "
" aux Serpents	204 "
" Pétéwawa	218 "
Des Joachims	236 "
Rivière du Moine	244 "
Roche Capitaine	253 "
Deux Rivières	266 "
Rivière Mattawan	286 "
" Antoine	293 "
" Beauchêne	315 "
" Porc-épic	326 "
" Grand Opémiconne	333 "
" Keepawa	349 "
" Montréal	355 "
Fort Témiscamingue	367 "
Rivière à la Queue de Loutre	381 "
" Blanche	386 "
" des Quinze	389 "

RIVIERE DES OUTAOUAIS.

Liste des stations de glissoires et estacades sur la rivière des Outaouis.

Les distances indiquées ont été mesurées sur les cartes les plus récentes, en suivant le chenal par lequel on fait descendre le bois.

Noms des stations.	Distance de l'embouchure de l'Outaouais à Sainte-Anne.
1. Carillon	27 milles.
2. Chaudière { Côté nord, Hull, Côté sud, Ottawa. }	98 "

Stations.	Distance de l'embouchure de l'Outaouais à Sainte-Anne.
3. Petite Chaudière	100 milles.
4. Remous	102 "
5. Rapide Deschènes	104¾ "
6. Station des Chats	131 "
7. Tête des Chats	134 "
8. Chenaux	152 "
9. Portage-du-Fort	156 "
10. La Momtagne	161 "
11. Calumet	163 "
12. Rapides des Joachims	249 "
13. Rocher Capitaine	253 "

Les constructions de ces treize stations sont :

2,000	pieds linéaires de	canal.
4,234	"	glissoires.
29,855	"	estacades.
8,665	"	digues.
405	"	barrages.
1,981	"	ponts.

52 piliers.
4 maisons pour les gardiens des glissoires.
3 magasins.

Les ouvrages suivants ont été faits dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin dernier :

On a fait des réparations considérables aux glissoires et estacades de Hull et de la Chaudière. On a donné deux couches de peinture à la charpente et aux câbles du pont Union.

Au Rocher Capitaine, on a réparé les dégâts causés aux estacades et piliers par les crues du printemps.

A la glissoire des Chats, réparations générales.

A la station des Chenaux, on a renforcé les estacades que la pression du bois avait considérablement endommagées.

A la station du Calumet, les constructions ont beaucoup souffert et l'on a dû renforcer les fondations.

A la station de la Montagne, on a fait des réparations considérables.

A la station des Joachims, on a réparé le plancher et les piliers.

A la station du Portage-du-Fort, on a renouvelé l'estacade conductrice. (Annexe 9, pages 83—84.)

RIVIERE GATINEAU.

La rivière Gatineau coule du nord, et se jette dans l'Outaouais à un point situé à environ 96 milles en amont de son embouchure sur le Saint-Laurent, à Sainte-Anne, et à 2 milles en aval de la ville d'Ottawa. Son parcours est d'environ 400 milles et elle arrose une superficie d'environ 9,000 milles carrés.

Les constructions faites par le gouvernement se trouvent toutes à une station, à environ un mille de son embouchure sur l'Outaouais.

Elles comprennent :

3,071 pieds linéaires de canal.
4,133 " d'estacades.
150 " de pont.
10 piliers.
1 maison pour les hommes.
1 magasin.

On a contruit une clôture entre la propriété du gouvernement, près de l'étang, et celle des RR. PP. Oblats.

On a renforcé le pilier du pont du nouveau canal, et assujéti les estacades. (Annexe 9, page 84.)

RIVIERE MADAWASKA.

Le parcours de la rivière Madawaska est de 240 milles. Elle arrose une superficie d'environ 4,100 milles carrés, et se jette dans la rivière des Outaouais à 136 milles en amont de Sainte-Anne.

Liste des stations de glissoires et d'estacades sur la Madawaska, dans l'ordre où on les rencontre en remontant la rivière :—

1. Embouchure de la rivière.
2. Arnprior.
3. Rapide Plat.
4. Ile Bulmer.
5. Burnstown.
6. Rapide Long.
7. Springtown.
8. Lac Calabogie.
9. Grande Chute.
10. Chute Raboteuse.
11. Rapide Boniface.
12. Ile aux Canards.
13. Chute Bailey.
14. Rapide de la Chaîne,
15. Ruisseau d'Opéongo.

Les constructions à ces stations comprennent :

1,750 pieds linéaires de glissoires,
18,179 " d'estacades,

4,080 pieds linéaires de barrage,
182 " de ponts.
42 piliers.
1 magasin.

On a creusé et élargi les chenaux où passe le bois.

RIVIÈRE COULONGE.

Cette rivière arrose une superficie de 1,800 milles carrés et son parcours est de 160 milles. Elle se jette dans la rivière des Outaouais, à 184 milles en amont de Sainte-Anne, sur la rive nord.

Ci-suit la liste des constructions du gouvernement sur cette rivière :

Estacades à l'embouchure.....	300 pieds	de long et	1 pilier	de soutènement.
Estacades à l'anse à Romain.....	400	"	3	"
Estacades à la tête de la glissoire de la Grande Chûte.....	1,848	"	6	"
Glissoires pour pièces détachées....	2,900			

Au mois de mai, 1880, la glissoire de la Grande Chute fut considérablement endommagée. . On fit alors des réparations provisoires que l'on a complétées l'hiver dernier. (Annexe 9, page 84.)

RIVIÈRE NOIRE.

Cette rivière se jette dans l'Outaouais, à environ 193 milles en amont de Sainte-Anne. Son parcours est de 128 milles, et l'étendue qu'elle arrose est d'environ 1,120 milles carrés sur la rive nord.

Les constructions comprennent :

1,139 pieds linéaires d'estacades à pièces simples ;
873 " de glissoire ;
346 " jetée de dérivation ;
135 " barrage incliné.

On a réparé la glissoire qui, faisant un angle très-considérable, est très endommagée par le bois qui y passe avec une très grande rapidité. (Annexe 2, page 84.)

RIVIÈRE PÉTÉWAWA.

Le parcours de la Pétéwawa est d'environ 138 milles et la superficie qu'elle arrose de 2,200 milles carrés.

Elle vient du sud et se jette dans l'Outaouais à 219 milles en amont de Sainte-Anne. Elle se divise en deux à sept milles de son embouchure. Sur le parcours de ces sept milles, il y a cinq stations; dix-neuf sur le bras nord. Toutes les constructions sur le bras sud ont été abandonnées conformément à l'arrêté du conseil du 27 juillet.

Liste des glissoires et des estacades sur cette rivière, dans l'ordre où elles se rencontrent en remontant :—

1. Embouchure de la rivière.
2. Première Chute.
3. Seconde Chute.
4. Troisième Chute.
5. Bois Dur.

BRAS NORD.

1. Rapide du Demi-mille.
2. Chute Croche.
3. Entre la Grande Chute et le Lac de la Traverse (une glissoire et une suite de digues et d'estacades.
4. Rapides de Thompson.
5. Glissoire du lac de la Traverse.
6. Rapides de Sawyer.
7. Rapides Meno.
8. En aval du lac à la Truite.
9. Gros Remous.
10. Ile des Cèdres.
11. Pied de la Chute du Diable.
12. Chute du Diable.
13. Coude du Rapide.
14. Pied du Long-Sault.
15. Milieu du Long-Sault.
16. Tête du Long-Sault.
17. Entre le Long-Sault et le Lac des Cèdres (rive sud.)
18. Entre le Long-Sault et le Lac des Cèdres (rive nord.)
19, Lac des Cèdres.

Sur ces 24 stations, les constructions comprennent :—

SUR LA RIVIÈRE PRINCIPALE.

2,963 pieds linéaires de glissoires,
8,469 " d'estacades,
2,077 " digues,
10 piliers.

SUR LE BRAS NORD.

1,080 pieds linéaires de glissoires ;
2,671 " d'estacades,
1,131 " digues.
23 pilliers.

Dans le cours de l'exercice les piliers d'estacades à l'embouchure de la rivière ont été renforcés et réparés.

On a réparé la glissoire à la station du Bois Dur.

On a fait des réparations considérables aux constructions qui se trouvent entre la chûte Croche et le lac des Cèdres. (Annexe 9, page 84.)

RIVIÈRE DU MOINE.

Le parcours de cette rivière est d'environ 120 milles, et elle arrose une superficie d'environ 1,600 milles carrés sur la rive nord. Elle se jette dans l'Outaouais à environ 256 milles en amont de Sainte-Anne.

Les constructions sur cette rivière, sont : une jetée et une estacade à l'embouchure, une glissoire pour pièces détachées, et une série de barrages inclinés, depuis l'embouchure en remontant la rivière. Voici le détail de ces constructions :

4,000	pieds linéaires de	glissoires ;
800	"	d'estacades ;
1,324	"	digues, et
6	piliers.	

On a fait des réparations à la longue glissoire de la Grande Chûte et aux digues des chûtes Ryan, nos 1 et 2. (Annexe 9, page 84.)

NAVIGATION DE LA RIVIÈRE TRENT.

Les estacades, piliers et glissoires et toutes autres constructions se rattachant aux opérations du commerce de bois sur la rivière Trent, aux Rapides de Chisholms aux chûtes de Ranney, aux chûtes du Milieu, et aux rapides Crook, ont été transféré, à une compagnie formée expressément pour diriger et entretenir ces constructions, avec droit de prélever un péage de cinq chelins par brelle, à chacune des glissoires, excepté aux rapides Chisholm et Crook, où les constructions ne facilitent pas la descente du bois.

Ce taux a été changé par ordre du conseil du 8 décembre 1866, qui fixe les péages à prélever aux chutes Ranney, du Milieu et Heeley, à un centin pour chaque pièce de 13 pieds de longueur, et une somme proportionnelle pour les pièces plus longues ; et un dollar pour chaque brelle de bois carré.

La compagnie n'est pas obligée de renouveler les constructions dans le cas où elles manqueraient par vétusté ou par leur destruction par le feu, l'inondation ou autre cause. Il est de son devoir de tenir un compte exact de toutes les sommes d'argent qu'elle perçoit, et de les transmettre au ministre des travaux publics, comme il est prescrit par les arrêtés du conseil rendus à ce sujet.

Les réparations extraordinaires qu'il a fallu faire de temps à autre ont été exécutées aux frais du gouvernement, ainsi que les nouvelles constructions aux endroits autres que ceux mentionnés.

Le tableau suivant donne les longueurs des étendues navigables et de celles qui ne le sont pas :

	Navigable.	Innavigable.
De Trenton, baie de Quinté, aux rapides des Neuf Miles..		9
Des rapides des Neuf Milles au débarcadère de Percy....	19½	
Du débarcadère de Percy au barrage des chûtes de Heely		14¼
Du barrage des chûtes de Heely à Peterboro.....	51¾	
De Peterboro à Lakefield.....		9½
Rapides Burleigh.....		1
De Lakefield à Burleigh	12	
Des rapides Burleigh aux rapides Buckhorn.....	7	
Rapides Buckhorn		1
De la digue de Buckhorn à Lindsay	36¼	
	126½	34¾
De Lindsay à Port Perry à la tête du lac Scugog.....	28¾	
	155½	34¾
Distance totale de la baie de Quinté à Port-Perry	190 milles.	
Aux chutes Fénélon, la distance de la digue de Buckhorn à Fénélon est de.....		31½

Les constructions suivantes sont maintenant en usage :

Rapide de Chisholm.

	Distance en milles de Trenton.
Les constructions consistent en un canal et une écluse, un barrage et une glissoire.....	15½

Débarcadère de Percy.

Il y a ici une estacade de retenue.....	28½

Campbelford.

Estacades conductrices.....	34¾

Chute du Milieu.

Les constructions sont de 4 digues et 2 glissoires.....	37¾

Baie du Corbeau.

	Distance en milles de Trenton.
Une estacade de retenue	38

Chute de Heely.

Une digue et une glissoire sont en usage ici	42¾

Hastings, Rapide de Crook.

Les constructions se composent d'une écluse, d'une digue et d'une glissoire	34⅝

Rapide de Withlaw.

Les constructions en aval de Peterboro' consistent en une écluse, une digue et un canal	92⅞

Petit Lac.

Ces constructions sont trois piliers et une estacade	94

Burleigh.

Glissoires	116

Rapide de Buckhorn.

Cette digue est importante pour maintenir à un niveau élevé les eaux des lacs à l'ouest jusqu'à Bobcaygeon, y compris les lacs aux Tourtes, Ball, Buckhorn et Chemong. Cette digue répond bien aux besoins	125

Bobcaygeon.

Il y a ici deux digues, une écluse, un canal et une glissoire. Les digues maintiennent l'eau au même niveau jusqu'aux Chutes de Fénélon et au bief jusqu'à l'écluse de Lindsay	140¾

Chûtes de Fénélon.

Une grande glissoire et des estacades	155¾

Aux termes de l'Acte 47 Vic., chap. 7, les canaux et écluses du district de Newcastle sont maintenant sous le contrôle du département des chemins de fer et canaux. Mais les glissoires, digues et estacades sont restées sous le contrôle du département des travaux publics.

On a fait les réparations suivantes aux différentes stations :—

A la Chute Fénélon, le plancher de la glissoire a été renouvelé. Les réparations suivantes sont maintenant nécessaires :

1. Exhausser de trois assises les murs de la glissoire ;

2. Prolonger la rangée de piliers, en amont de la glissoire, à une distance suffisante pour diriger sûrement le bois dans la glissoire.

On a commencé à enlever les obstructions de la rivière Scugog, et l'on a construit un phare à son entrée.

A Lindsay, sur la rivière Scugog, on a construit une passe migratoire, à la demande du département de la marine et des pêcheries.

A Bobcaygeon, il devient urgent d'enlever les obstructions qui se trouvent dans la rivière, aux points où elle coupe le canal, vu que les 10 ou 12 vapeurs qui naviguent sur lac à l'Eturgeon éprouvent des difficultés à pénétrer dans le canal.

A Buckhorn, la glissoire a besoin de diverses réparations, et il est temps de reconstruire l'estacade.

A Burleigh, la digue, la glissoire et le déversoir demandent des réparations considérables.

A Lakefield on, a déblayé le chenal, en employant un bateau de levage, et obtenu ainsi une profondeur d'eau de 4 pieds 8 pouces.

La glissoire de cette station appartient à des particuliers et est fort mal entretenue, au préjudice du public.

Peterborough se trouve à 52 milles de la Chute Heely, et, sur ce parcours, six vapeurs font constamment le service. En amont de la chute, la rivière n'est qu'une série de rapides jusqu'à Lakefield, et sur ces rapides il y a des scieries dont les rebuts viennent combler la section navigable susmentionnée. Cet abus donne lieu à des plaintes depuis plusieurs années, et l'ingénieur local a reçu instructions de faire rapport à ce sujet.

Au Petit Lac, l'estacade et les piliers ont subi quelques réparations. Le Petit Lac se trouve à un mille de Peterborough, et les rebuts des scieries finiront par le combler si l'on n'y envoie pas un dragueur pour creuser un chenal.

Au rapide de Whitlaw, on a construit un nouveau déversoir et fait certaines réparations, à la demande des signataires de la pétition No. 84,294 adressée à ce département.

On a enlevé les obstructions ou battures connues sous les noms de "Yankee Bonnet," "Dangerfield" et "Robinson's Island." Grâce à ce travail, il y a maintenant quatre pouces d'eau de plus sur le busc de l'écluse du rapide de Whitlaw.

A Hastings, le département a fait construire un batardeau sur la Roche Plate, enlever 600 verges cubes de pierre du lit de la rivière, nettoyer le chenal en aval des écluses et faire des réparations à la glissoire.

A la chute Heely, la glissoire demande des réparations considérables. Elle n'a pas été réparée depuis nombre d'années.

L'ingénieur local recommande au département de se charger des réparations nécessaires à la Chute du Milieu et au rapide de "Chisholm," deux stations trop négligées par le comité des glissoires de la Trent. (Annexe 19, pages 143-147.)

SERVICE DES TÉLÉGRAPHES ET SIGNAUX.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Depuis le 1er janvier, 1881, le gouvernement est en possession de 430 milles de lignes télégraphiques et de 16 nœuds de câbles sous-marins achetés de la compagnie dite " Western Union Telegraph Company."

Cet achat a eu un triple avantage :

1o. Le gouvernement n'a plus à payer la subvention de $4,000 à la compagnie, ni la somme annuelle de $2,500 pour l'entretien de la ligne qui traverse le Territoire de Washington, ni enfin une somme d'à peu près $6,000 par année pour l'entretien et les réparations des six câbles sous-marins, *viâ* l'île San Juan.

2o. La même compagnie paie $1,200 par année pour services rendus à la station de relais de New-Westminster et perçoit toutes les recettes de la station de Victoria, représentant environ $1,000 par année.

3o. Le gouvernement et le public profitent d'une réduction d'environ $5,000 sur le prix des dépêches.

A la Colombie-Britannique, il y a maintenant 676 milles, environ, de lignes télégraphiques et 36 nœuds de câble sous-marin doubles. (Annexe 10, page 88.)

Les recettes de ces lignes et câbles qui n'étaient que de $5,320 en 1878-79, s'élèveront probablement à $18,000 ou $20,000 en 1881-82. (Annexe 10, page 88.)

GOLFE SAINT-LAURENT.

Les câbles sous-marins, entre l'île d'Anticosti et la côte de Gaspé et les îles de la Madeleine et le Cap-Breton, ont très-bien fonctionné. Le câble de l'île aux Oiseaux a subi trois fois des avaries que l'on a réparées, et l'on tient en réserve du câble très fort pour les avaries qui pourraient survenir encore.

Durant l'année, on a complété une ligne de 214 milles sur l'île d'Anticosti, une ligne de 84 milles sur les îles de la Madeleine, plus un câble de 9 milles entre l'Etang du Nord et le Havre-des-Maisons.

Tous ces travaux ont coûté 12½ pour cent de moins que l'évaluation qui en avait été faite. (Annexe 10, page 89.)

L'honorable M. Fortin qui a demandé l'établissement de ce réseau télégraphique, suggère que ce réseau soit étendu sur, la rive nord, jusqu'à la baie de Forteau, dans le détroit de Belle-Isle, ou plutôt jusqu'à la Pointe Amour qui se trouve à l'est de la baie et sur laquelle il y a un phare et un sifflet d'alarme. Cette recommandation est basée sur le fait que les bateaux à vapeur et navires à voiles qui fréquentent le fleuve Saint-Laurent, passent tous par le détroit de Belle-Isle. La baie de Forteau qui est toujours accessible se trouverait aussi reliée au réseau télé-

graphique du Canada et des Etats-Unis, ce qui serait un précieux avantage pour les bateaux-pêcheurs qui fréquentent la côte déserte du nord. En outre, les bateaux à vapeur faisant, en cinq jours, le trajet de Moville, Irlande, à la baie de Forteau, on aurait ainsi la voie la plus courte pour transmettre en Canada par bateau à vapeur, les nouvelles d'Europe, ce qui donnerait une supériorité incontestable aux lignes canadiennes, et serait d'un avantage énorme pour nos stations de pêche.

L'honorable M. Fortin recommande encore que le réseau télégraphique soit étendu jusque sur les côtes de nos grands lacs, au moyen de stations de télégraphe et de signaux.

Ces recommandations sont vivement appuyées par les représentants des principales compagnies d'assurances maritimes, par les chambres de commerce de Montréal, Québec et Lévis, par le général Hasen, directeur général du service des signaux dans l'armée des Etats-Unis et par le consul de Suède et de Norvége à Québec. La Norvége et la Suède possèdent un système analogue très-complet. (Annexes 10 (page 89,) 11 (page 105), 12 (pages 106–121) et 23 (page 157.)

RIVE NORD DU SAINT-LAURENT.

On a relié la Baie Saint-Paul à Chicoutimi par une ligne télégraphique de 92 milles, et la Malbaie à Mille Vaches, par une ligne de 84 milles. La rivière du Saguenay est traversée par un câble de construction particulière, ayant un nœud de longueur. (Annexe 10, page 89.)

NOUVELLE-ECOSSE.

Les lignes télégraphiques établies sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, forment maintenant une longueur de 339 milles. (Annexe 10, page 89.)

BAIE DE FUNDY.

Le câble sous-marin, entre le Grand Manan et Campobello, a été réparé. Il avait été coupé à un mille de la côte, probablement par l'ancre de quelque navire. On a aussi réparé le câble qui relie Campobello à Eastport et que la corrosion, au contact de rochers contenant des veines de cuivre, avait endommagé. Enfin, on a construit une ligne de 24 milles sur l'île.

SERVICE DES SIGNAUX.

On a placé deux sémaphores très-simples, l'un sur l'île du Pot-à-l'eau-de-vie et l'autre à la Rivière-du-Loup (en bas). Ils sont visibles d'une distance de 7 à 8 milles marins, et ainsi se trouve résolu le problème consistant à établir des communications, par

signaux, entre les phares des îles en vue de la côte de l'est de la Nouvelle-Ecosse et les stations télégraphiques établies entre Canso et Halifax.

Le code de signaux mentionné dans le rapport de l'an dernier a été distribué à vingt stations du fleuve et du golfe Saint-Laurent. (Annexe 10, page 89.)

TÉLÉPHONES.

Il sera bientôt possible d'adopter le téléphone, avec ses perfectionnements les plus récents, dans tout le service public. (Annexe 10, page 90.)

AMÉLIORATIONS DU HAVRE DE QUÉBEC.

La somme payée aux entrepreneurs de ces travaux, MM. Peters, Moore et Wright, s'élève actuellement à $653,621.69.

Pendant la dernière année fiscale, les plans et caissons, ainsi que les assises en béton du mur du bassin à flot, ont été dressés. La maçonnerie a été achevée jusqu'au niveau de superstructure, et les dragueurs ont enlevé 200,000 verges cubes de matières des chenaux du bassin de marée.

Vers la mi-octobre, 1881, le quai de 1,500 pieds était achevé. On n'a travaillé que 17 mois à cette immense construction.

La première partie de cette immense entreprise est donc presque arrivée à son complet achèvement. (Annexe 13, pages 123-124.)

BASSIN DE CARÉNAGE A SAINT-JOSEPH DE LÉVIS.

Le parlement a voté $500,000 pour la construction de ce bassin. Cette somme a été dépensée, moins une balance de $62,393.08.

Il ne reste plus à faire que les travaux extrà, jugés nécessaires à l'entrée, et à poser les chaudières et le caisson.

On trouvera, dans le rapport de l'ingénieur local, le détail des travaux exécutés et des montants payés pendant la dernière année fiscale. (Annexe 13, pages 124-125.)

OPÉRATIONS DU BATEAU DE LEVAGE, DANS LE HAVRE DE QUÉBEC.

Le 24 mai, le bateau a repris ses opérations. Il s'est d'abord rendu à la batture dite " Fly Bank " pour continuer l'enlèvement des roches nuisant à la navigation. Il a enlevé 96 roches représentant un poids total de 19 tonneaux. En ajoutant

aux chiffres ci-dessus le nombre et le poids des roches enlevées l'année dernière au même endroit, on obtient un total de 610 roches représentant un poids de 1,957 tonneaux.

Les services du bateau ont été requis deux fois pour prêter aide à des navires qui ne pouvaient relever leur ancre. Dans les deux cas on a constaté que ces navires avaient jeté l'ancre sur des amas de chaînes et d'ancres qu'il importe d'enlever pour prévenir pareils accidents.

On a découvert un amas semblable près de la pointe ouest de l'Ile d'Orléans.

Comme par le passé, on a trouvé des morceaux de cuivre aux abords des rocs enlevés, ce qui prouve, une fois de plus, que des navires ont touché sur ces rocs.

Les commissaires du havre recommandent que le gouvernement affecte un crédit de douze mille piastres ($12,000) pour réparer le bateau et continuer activement ces travaux de curage. (Annexe 14, pages 129-131.)

APPROFONDISSEMENT DU CHENAL ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

Par l'acte 31 Vict., chap. 60 (1873) et par l'ordre du Conseil, 31 mai, 1873, la commission du havre de Montréal fut autorisée à faire exécuter ces travaux.

On a continué à draguer le chenal des navires pour lui donner une profondeur de 25 pieds.

Les endroits où l'on a fait les travaux les plus considérables sont: Le cap Charles et le cap à la Roche, où le dragage se fait sur le roc; la pointe Champlain, sur le lac Saint-Pierre, Contrecœur et Montréal où l'on drague dans la terre et la vase.

La quantité totale de dragage, en tous endroits, représente un total de 1,229,937 verges cubes pour la dernière année fiscale.

Les comptes des dépenses faites par la commission du havre, pour tous ces travaux, ne sont clos que le 31 décembre de chaque année. (Annexe 15, pages 135-137).

Sur la demande du département, les commissaires du havre de Montréal ont fait faire par l'ingénieur en chef un rapport indiquant l'état actuel du chenal des navires entre Montréal et Québec, le coût probable des travaux qui restent à faire, et l'état dans lequel se trouve actuellement la flotte de dragueurs, le matériel de dragage, les ateliers, etc., etc. (Annexe 16, pages 138-139).

CHEMINS.

Dans le cours de l'exercice, les ponceaux et ponts du chemin de Témiscouata ont été renouvelés et les réparations ont été faites sur diverses parties de ce chemin. Cette route, de 67 milles de longueur, s'étend depuis la Rivière-du-Loup, sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la frontière entre les provinces du Nouveau-Brunswick et de

Québec, et sert de débouché direct à la contrée située entre Woodstock, C. B., et la Rivière-du-Loup, sur le fleuve Saint-Laurent. Le trafic, surtout dans la saison d'hiver, est considérable sur cette route. (Annexe 18, page 141).

ACHATS, VENTES ET BAUX.

L'annexe 20 (pages 148-150) contient un état de ventes et achats faits par le département pendant la dernière année fiscale, et un état des baux passés avec différents particuliers.

ARBITRAGES.

Pendant l'année fiscale, deux réclamations seulement ont été soumises aux arbitres officiels. (Annexe 21, pages 151, 152).

BRISE-LAMES SUR LA COTE DE LA GASPÉSIE.

L'honorable M. Fortin recommande la construction de brise-lames à divers points de la côte de la Gaspésie, en vue de faciliter l'exploitation de nos pêcheries maritimes et d'en augmenter ainsi le produit. (Annexe 22, page 153.)

OUVERTURE ET CLOTURE DE LA NAVIGATION.

L'annexe 24, (pages 160-161) donne les dates de la clôture de la navigation aux ports les plus importants de la Confédération et indique la profondeur de l'eau dans ces ports, à l'époque des eaux basses.

DIRECTION DU DÉPARTEMENT.

L'annexe No. 25, (page 162) donne une liste des personnes qui ont occupé, au département, les charges de ministre, député-ministre, secrétaire, ingénieur-en-chef et architecte-en chef, depuis le 1er juillet, 1867, jusqu'au 30 juin, 1881.

Respectueusement soumis,

HECTOR L. LANGEVIN,

Ministre des travaux publics.

Ottawa, le 17 janvier, 1882.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGE.

Annexe n° 1. Etat de la dépense pendant l'exercice 3

" 2. Tableau des distances 9

" 3. Rapport sur les édifices publics, par Thomas S. Scott, architecte en chef 19

" 4. Rapport sur le chauffage, etc., édifices publics, par J. R. Arnoldi ingénieur-mécanicien 27

" 5. Rapport sur les ports et rivières, dragage et explorations, par H. F. Perley, ingénieur en chef 28

" 6. Rapport sur les travaux, Colombie-Britannique, par l'hon. J. W. Trutch 58

" 7. Rapport sur les glissoires, estacades, etc., rivière Saguenay, par H. F. Perley, ingénieur en chef, et J. Rosa, surintendant 79

" 8. Rapport sur les glissoires, estacades, etc., rivière St.-Maurice, par Charles Lajoie, surintendant 81

" 9. Rapport sur les travaux de la rivière d'Ottawa, par G. P. Brophy, surintendant 83

" 10. Rapport sur les services des télégraphes et des signaux, par F. N. Gisborne, surintendant 88

" 11. Rapport de la Chambre de Commerce de Montréal au sujet du réseau télégraphique du golfe 105

" 12. Lettres de l'honorable P. Fortin, M.P., sur le système télégraphique et service des signaux dans le golfe Saint-Laurent; sur le service des signaux des Etats-Unis, et sur le système télégraphique de la Norvége; avec des lettres des compagnies d'assurances maritimes; du consul général de la Suède et de la Norvége, et autres sur le système télégraphique du golfe. 106

" 13. Rapport des commissaires du havre de Québec, sur les améliorations de la rivière Saint-Charles et du bassin de radoub à Lévis. 122

" 14. Rapport des opérations du bateau de levage, havre de Québec, par les commissaires du havre de Québec 129

" 15. Rapport sur l'approfondissement du chenal entre Québec et Montréal, par les commissaires de havre de Montréal 135

" 16. Rapport des commissaires du havre de Montréal sur le lac et la rivière entre Montréal et Québec 138

" 17. Rapport concernant les améliorations de la rivière Saguenay, en aval de Chicoutimi, par J. Rosa, ingénieur-contrôleur 140

" 18. Rapport sur le chemin de Témiscouata, par H. F. Perley, ingénieur en chef, et E. Marquis 141

PAGE.

Annexe n° 19. Rapport sur les glissoires et estacades, district de Newcastle, par T. D. Belcher..... 143

" 20. Propriétés achetées par le département durant l'exercice..... 148

" 21. Liste des réclamations déférées aux arbitres officiels..... 151

" 22. Lettre de l'hon P. Fortin, M.P., sur les brise-lames sur la côte de Gaspé..... 153

" 23. Copies des résolutions passées par la Chambre de Commerce de Lévis, Québec et Montréal, en faveur du prolongement du réseau télégraphique à la Pointe-des-Monts..... 157

" 24. Ouverture et clôture de la navigation dans divers ports du Canada..... 160

" 25. Liste des ministres, sous-ministres, secrétaires, ingénieurs en chef et architectes en chef, 1867 à 1881..... 162

CANADA

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1881.

ANNEXES

ANNEXE No 1.

ETAT indiquant le montant dépensé par le ministère des travaux publics, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1881.

Désignation des travaux.	Construction.	Réparations.	Personnel et entretien.	Total.
EDIFICES PUBLICS.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
En général	14,966 31			14,966 31
Nouvelle-Ecosse.				
Edifices fédéraux, Halifax	363 37	537 20		900 57
Pénitencier do		410 50		410 50
Station de quarantaine (île Lawlor), Halifax	327 70	463 86		791 56
Hôpital de la marine, Lunenburg	2,883 30			2,883 30
Maison de douane, Pictou		1,075 22		1,075 22
Hôpital de la quarantaine, Sydney	30 50			30 50
Station de quarantaine, Yarmouth		20 00		20 00
Ile du Prince-Edouard.				
Edifices fédéraux, Charlottetown		1,424 47		1,424 47
Hôpital de la marine, do	1,800 00			1,800 00
Nouveau-Brunswick.				
Maison de douane, Chatham		528 63		528 63
Pénitencier, Dorchester	73,274 17			73,274 17
Poudrière, Frédéricton		133 79		133 79
Bureau de poste, Frédéricton	6,070 64			6,070 64
Hôpital de la marine, île aux Perdrix	1,372 50			1,372 50
Maison de douane, St. Jean	58,415 77			58,415 77
Pénitencier, do		1,321 16		1,321 16
Bureau de poste, do	47,477 71			47,477 71
do (vieux) do		30 25		30 25
Caisses d'épargnes, do	2,896 72			2,896 72
Bureau de poste, Woodstock	4,636 00			4,636 00
Québec.				
Station de quarantaine, Grosse-Isle	2,554 13			2,554 13
Maison de douane, Montréal		5,389 58		5,389 58
Entrepôt de vérification, Montréal		2,214 82		2,214 82
Abri pour les émigrants do		75 00		75 00
Bureaux du revenu de l'intérieur, Montréal	576 79	3 94		580 73
Bureau de poste, Montréal		3,100 50		3,100 50
Edifices publics, do		38 75		38 75
Casernes d'artillerie, Québec	1,649 74			1,649 74
Citadelle, Québec (réparations au toit)		2,831 00		2,831 00
do do "falaise"	26,727 54			26,727 54
Edifices de la citadelle, Québec		7,145 01		7,145 01
Maison de douane, do	626 88	698 25		1,325 13
Salle d'exercice, do		32 00		32 00
Prolongement de la terrasse Durham, Québec	14,101 50			14,101 50
Hôpital de la marine, do	2,038 90	163 00		2,201 90
Edifices militaires, do		901 00		901 00
Bureau de poste, do		4,767 92		4,767 92
Edifices publics do		336 00		336 00
Bureaux des poids et mesures, do		316 30		316 30

ANNEXE N° 1—*Suite.*

Désignation des travaux.	Construction.	Réparations.	Personnel et entretien.	Total.
EDIFICES PUBLICS—*Suite.*	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Québec.				
Fortifications de Québec et Lévis	39,814 70			39,814 70
Bureau de poste, Sherbrooke, etc	8,588 75			8,588 75
Poudrière, île Ste-Hélène		110 50		110 50
Bureau de poste de Saint-Jean, etc	3,774 23			3,774 23
Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul	15,437 45			15,437 45
Maison de douane, Trois-Rivières		225 99		225 99
Vieilles casernes, Trois-Rivières	3,138 34			3,138 34
Ontario.				
Edifices publics, Belleville	5,637 31			5,637 31
Bureau de poste, Brantford, etc	10,557 94	375 50		10,933 44
Maison de douane, Guelph, etc		298 68		298 68
Maison de douane, Hamilton		747 32		747 32
Bureau de poste do	25 19	635 26		660 45
Maison de douane, Kingston		292 34		292 34
Fortifications, do	6,706 24			6,706 24
Collège militaire, do	6,016 41			6,016 41
Pénitencier, do	14,109 11			14,109 11
Bureau de poste, do		657 68		657 68
Edifices publics, do		122 20		122 20
Maison de douane, London		449 15		449 15
Bureau de poste, do		1,612 80		1,612 80
Casernes, Niagara		913 20		913 20
Salle d'exercice, Ottawa	3,442 73	1,727 28		5,170 01
Musée géologique, Ottawa	39,240 51			39,240 51
Bureau de poste, do	5,042 06	200 00		5,242 06
Edifices publics, do	12,231 86	72,740 02		84,971 88
do do gaz			17,763 00	17,763 00
do do terrains			3,998 06	3,998 06
do do chauffage			36,038 25	36,038 25
do do enlever la neige			921 22	921 22
do do eau			9,000 00	9,000 00
Cour Suprême, Ottawa	7 53			7 53
Bureau du revenu de l'intérieur, Port-Robinson		69 53		69 53
Casernes du fort Wellington, Prescott		446 50		446 50
Rideau Hall		15,439 50		15,439 50
do combustible et éclairage			9,012 10	9,012 10
Bureau de poste, Sainte-Catherine	6,090 35			6,090 35
Maison de douane de Toronto		935 53		935 53
Salle d'exercice, do		124 15		124 15
Entrepôt de vérification, do		1,434 61		1,434 61
Abri des immigrants, do		135 00		135 00
Bureau de poste do		974 92		974 92
Edifices publics do		191 69		191 69
Bureau de poste de Windsor	19,522 61			19,522 61
Manitoba.				
Casernes de Fort Osborne		190 00		190 00
Edifices publics, Manitoba		45 00		45 00
Pénitencier, Montagne de Pierre	10,314 72	1,090 55		11,405 27
Bureau du commis des trav. et de l'archit, Winnipeg		498 25		498 25
Maison de douane, etc., Winnipeg		1,182 65		1,182 65
Abri des immigrants et hôpital, Winnipeg	7,461 61			7,461 61
Résidence du lieutenant-gouverneur, Winnipeg	746 79	*4,000 00		4,746 79
Edifices du parlement, Winnipeg	2,543 93			2,543 93

ANNEXE N° 1—*Suite.*

Description des travaux.	Construction.	Réparations.	Personnel et entretien.	Total.
EDIFICES PUBLICS—*Fin.*	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Territoires du Nord-Ouest.				
Edifices de Battleford	11,578 16			11,578 16
Colombie-Britannique.				
Maison de douane de New-Westminster		34 62		34 62
Pénitencier do	5,678 90			5,678 90
Maison de douane, Victoria	13 50	27 82		41 32
Bureau de poste do	9,540 37	27 32		9,567 69
Edifices publics do		20 00		20 00
HAVRES ET BRISE-LAMES.				
Nouvelle-Ecosse.				
Havre Annapolis	750 00			750 00
Jetée Arisaig		200 00		200 00
Ile Burying, havre de Canso	5,000 00			5,000 00
Brise-lames de la Baie des Vaches	17,780 36	75 09		17,855 45
Jetée de Digby		188 57		188 57
Gabarus	1,100 00	75 00		1,175 00
Grève de l'île des Sauvages	1,096 45			1,096 45
Ingonish-Sud		608 00		608 00
Brise-lames de Liverpool (Brooklyn)		263 84		263 84
do Main-à-Dieu	66 10			66 10
Jetée de Merigomish	1,065 60			1,065 60
Brise-lames de Metaghan	37 79			37 79
Pointe-du-Chêne (maintenant Kingsport)		1 50		1 50
Rivière de l'Ile aux Perdrix	2,000 00			2,000 00
Petit de Grat	1,007 30			1,007 30
Ile de Pictou	745 49			745 49
Jetée de Port-Hood	3,000 00			3,000 00
Ile du Prince-Edouard.				
Baie Colville (Souris)	12,948 39			12,948 39
Brise-lames de Malpèque	1,400 00			1,400 00
do Miminigash	998 77			998 77
do New London		57 10		57 10
do la Baie Saint-Pierre	2,195 35			2,195 35
Havre Tignish	2,997 03			2,997 03
Ile Wood	35 21			35 21
Nouveau-Brunswick.				
Grande Anse		195 89		195 89
Brise-lames de la Pointe-du-Chêne	273 21			273 21
Havre de Richibuctou	1,200 00			1,200 00
Baie du Rocher		10 00		10 00
Havre de Sackville	750 00			750 00
do Shippegan	2,000 00			2,000 00
do Saint-Jean	2,222 78			2,222 78
Rivière do	4,099 14			4,099 14
do Tobique	1,000 00			1,000 00

ANNEXE N° 1—*Suite.*

Description des travaux.	Construction.	Réparations.	Personnel et entretien.	Total.
HAVRES ET BRISE-LAMES—*Suite.*	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Provinces maritimes.				
Havres et rivières en général		7,993 03		7,993 03
Québec.				
Jetée de l'Anse Saint-Jean	1,500 07			1,500 07
Bagotville	3,897 70			3,897 70
Baie Saint-Paul		13 00		13 00
Rivière Berthier (*en haut*)	3,000 00			3,000 00
Jetée du Cap à l'Aigle	1,653 25			1,653 25
Jetée de Carleton	1,137 91			1,137 91
Jetée des Cèdres		1,047 39		1,047 39
Jetée du Chenal du Moine	1,927 97			1,927 97
Jetée de Chicoutimi	1,999 91			1,999 91
Jetée des Eboulements		1,028 68		1,028 68
Escoumains, enlèvement de cailloux	1,189 80			1,189 80
Etang du Nord, Iles de la Madeleine	1,165 11			1,165 11
Havre de la Grosse Isle	6,645 14			6,645 14
Havres, etc., en général		1,349 09		1,349 09
Jetée de l'Ile aux Coudres	1,683 50			1,683 50
Jetée de L'Islet		50 82		50 82
Havre de Montreal		146 00		146 00
Jetées en aval de Québec		3,078 04		3,078 04
Jetées et estacades, Belœil		52 00	82 05	134 05
Havre de Québec		46 50		46 50
Rivière du Lièvre	3,604 98			3,604 98
Jetée de la Rivière-du-Loup		1,341 63		1,341 63
Jetée de la Rivière Ouelle		2,444 09		2,444 09
Fleuve Saint-Laurent	268 39			268 39
do enlèvem. de chaînes et ancres		7,885 84		7,885 84
Jetée de Saint-Dominique	1,925 99			1,925 99
Jetée de Sainte-Famille	2,365 56	465 16		2,830 72
Jetée de Saint-Jean-Port-Joli		10 00		10 00
Jetée de Saint-Jean (Ile d'Orléans)		470 93		470 93
Jetée de Saint-Laurent do		456 82		456 82
Jetée de Saint-Thomas (Montmagny)	3,639 35	104 52		3,743 87
Chaussées de pisciculture, Tadousac	582 14			582 14
Ontario.				
Grande Baie, Lac Huron	500 00			500 00
Havre de Cobourg	4,301 06			4,301 06
Havre de Collingwood	7,990 00			7,990 00
Pont des rapides Des Joachims	750 69			750 69
Havres, etc., en général	4,336 90			4,336 90
Havre de Kincardine	6,009 25			6,009 25
Petit Courant, Lac Huron	4,816 22			4,816 22
Havre de Morpeth	421 80			421 80
Rivière Otonabee	1,105 86			1,105 86
Havre d'Owen Sound	6,929 98			6,929 98
Havre de Port Albert, Lac Huron	2,480 96			2,480 96
Havre Rondeau	5,069 96			5,069 96
Havre de Toronto	7,188 56			7,188 56
Rivière Trent	1,897 43			1,897 43
Manitoba.				
Rivière Assiniboine	19 00			19 00

ANNEXE N° 1—*Suite.*

Désignation des travaux.			Construction.	Réparations.	Personnel et entretien.	Total.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
HAVRES ET BRISE-LAMES—*Fin.*						
Colombie-Britannique.						
Rivière Cowichan			670 00	.....	.....	670 00
Rivière Fraser			312 25	.....	.....	312 25
Havres, etc., en général			.....	72 00	.....	72 00
Rivière Naas			610 59	.....	.....	610 59
Havre de Victoria			939 61	.....	.....	939 61
DRAGUEURS.						
Dragueurs, réparations			.....	14,097 67	.....	14,097 67
Dragage, achat de matériel			15,221 57	.....	.....	15,221 57
DRAGAGE.						
Provinces maritimes		$42,000 00				
Québec—						
Beauharnois	$870 55					
Berthier (*en haut*)	1,189 67					
En général	2,377 64					
Rivière Laprairie	91 70					
L'Assomption	1,700 36					
Riv. Ottawa (Calumet)	296 62					
Rivière à la Graisse (Rigaud)	1,592 90					
Rivière du Nord	926 81					
do Richelieu	3,439 41					
do Saguenay (Chicoutimi)	3,327 95					
do au Saumon (rive nord de la rivière Ottawa)	746 16					
		16,559 77				
Ontario—						
Gananoque	245 17					
En général	2,167 03					
Goderich	1,330 00					
Hawkesbury	1,005 67					
Meaford	1,882 61					
Pénétancouchine	999 82					
		7,630 30				
Colombie-Britannique—						
Rivière Fraser	7,323 28					
En général	222 00					
		7,545 28				
			73,735 35	.....	.....	73,735 35
GLISSOIRES ET ESTACADES.						
Travaux du district du Saguenay			.....	6,210 39	853 68	7,064 07
do Saint-Maurice			6,677 33	3,831 27	14,993 41	25,502 01
do d'Ottawa			.....	.....	19,086 06	19,086 06
do de Newcastle			.....	.....	529 00	529 00
Rivière Richelieu (entretien des bouées)			.....	.....	393 75	393 75

ANNEXE N° 1—*Fin.*

Désignation des travaux.		Construction.	Réparations.	Personnel et entretien	Total.
GLISSOIRES ET ESTACADES—*Fin.*		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts
Glissoires de la rivière Ottawa	$2,153 08	1,019 68	.....	.....	1,019 68
do Gatineau	361 38	.....	.....	383 49	383 49
do Madawaska	1,994 25				
do Coulonge	2,427 10				
do Noire	382 85				
do Pétéwawa	2,851 22				
do du Moine	1,127 46				
Nation du Sud	122 19				
Pont suspendu, Ottawa	35 32	468 02	11,454 85	.....	11,922 87
CHEMINS ET PONTS.					
Ile aux Noix (chemin et pont)		838 67	.....	.....	838 67
Chemin de Témiscouata		.....	1,100 43	.....	1,100 43
DIVERS.					
Arbitrage		.....	.....	4,162 31	4,162 31
Secours aux pêcheurs, côte est du Labrador		.....	.....	437 24	437 24
Arpentage		.....	.....	24,228 95	24,228 95
TÉLÉGRAPHES.					
Lignes de terre et câbles sous marins, bas du Saint-Laurent		175,343 30	.....	.....	175,343 30
Lignes télégrap., Baie St-Paul à Chicoutimi, etc.		12,940 51	.....	.....	12,940 51
do provinces maritimes		4,030 00	.....	.....	4,030 00
do Colombie-Britannique		53,765 71	.....	29,801 83	83,567 54
do Ile du Prince-Edouard, subvent.		.....	.....	1,946 66	1,946 66
Agent et dépenses contingentes, C.-B.		.....	.....	1,690 90	1,690 90
Totaux		1,014,391 47	208,358 85	175,327 96	1,398,078 28
TRAVAUX EXÉCUTÉS EN VERTU D'ACTES SPÉCIAUX DU PARLEMENT.					
Fleuve Saint-Laurent (approfondissement entre Québec et Montréal)		Nil.	.....	.....	Nil.
Améliorations du havre de Québec		202,000 00	.....	.....	202,000 00
Bassin de radoub de Lévis		175,000 00	.....	.....	175,000 00
do d'Esquimalt, C.-B		9,891 00	.....	.....	9,891 00
Totaux		386,891 00	.....	.....	386,891 00
Grand total		1,401,282 47	208,358 85	175,327 96	1,784,969 28

O. DIONNE,
Comptable.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
OTTAWA, 18 novembre 1881.

ANNEXE No. 2

TABLEAU DES DISTANCES.

NAVIGATION DU SAINT-LAURENT.

DU DÉTROIT DE BELLE-ILE À DULUTH, À LA TÊTE DU LAC SUPÉRIEUR, PAR EAU.—A.

De	A	Sections de navigation.	Milles statutaires. Intermédiaire	Milles statutaires. Total au détroit de Belle-Ile.
Détroit de Belle-Ile	Cap Whittle	Golfe Saint-Laurent	240	240
Cap Whittle	Phare ouest d'Anticosti	do	201	441
Phare ouest d'Anticosti	Pointe-aux-Pères	Fleuve Saint-Laurent	202	643
Pointe-aux-Pères	Rimouski	do	6	649
Rimouski	Bic	do	12	661
Bic	Ile Verte	do	39	700
Ile Verte (v.-à-v. Saguenay)	Québec	do	126	826
Québec	Trois-Rivières	do eau de marée	74	900
Trois-Rivières	Montréal	do	86	986
Montréal	Lachine	Canal Lachine	8½	994½
Lachine	Beauharnois	Lac Saint-Louis	15¼	1,009¾
Beauharnois	Sainte-Cécile	Canal Beauharnois	11¼	1,021
Sainte-Cécile	Cornwall	Lac Saint-François	32¾	1,053¾
Cornwall	Dickinson's Landing	Canal Cornwall	11½	1,065¼
Dickinson's Landing	Pointe Farran	Fleuve Saint-Laurent	5	1,070¼
Pointe Farran	Extrém. sup. de l'île Croyle	Canal de la P'te Farran	¾	1,071
Extrém. sup. de l'île Croyle	Williamsburg ou Morrisburgh	Fleuve Saint-Laurent	10½	1,081½
Williamsburg	Rapide Plat	Canal du Rapide Plat	4	1,085½
Rapide Plat	Village de la Pointe Iroquois	Fleuve Saint-Laurent	4½	1,090
Village de la P'te Iroquois	Extrém. sup. de la Presqu'Ile	Canal de la P'te Iroquois	3	1,093
Presqu'Ile	Pointe Cardinal, Edwardsburgh	Canal de la Jonction	2⅝	1,095⅝
Pointe Cardinal	Tête du Rapide des Galops	Canal des Galops	2	1,097⅝
Rapides des Galops	Prescott	Fleuve Saint-Laurent	7⅜	1,105
Prescott	Kingston	do	59	1,164
Kingston	Port-Dalhousie	Lac Ontario	170	1,334
Port-Dalhousie	Port-Colborne	Canal Welland	27	1,361
Port-Colborne	Amherstburgh	Lac Erié	232	1,593
Amherstburgh	Windsor	Rivière Détroit	18	1,611
Windsor	Pied de l'île Sainte-Marie	Lac Sainte-Claire	25	1,636
Pied de l'île Sainte-Marie	Sarnia	Rivière Sainte-Claire	33	1,669
Sarnia	Pied de l'île Saint-Joseph	Lac Huron	270	1,939
Pied de l'île Saint-Joseph	Pied du Sault-Sainte-Marie	Rivière Sainte-Marie	47	1,986
Sault-Sainte-Marie	Tête du Sault-Sainte-Marie	Canal du Sault-Ste-Marie	1	1,987
Tête du Sault-Sainte-Marie	Pointe-aux-Pins	Rivière Sainte-Marie	7	1,794
Pointe-aux-Pins	Duluth	Lac Supérieur	390	2,384

Des 2,384 milles du détroit de Belle-Ile à la tête du lac Supérieur, il y a 71¾ milles de navigation artificielle, et 2,312¼ de navigation naturelle.

Du détroit de Belle-Ile à Liverpool, 1,942 milles géographiques, ou 2,234 statutaires.

La pente totale, du lac Supérieur aux eaux de marée, est d'environ 600 pieds.

ANNEXE N° 2—*Suite.*

DE QUÉBEC À LIVERPOOL, *viâ* DÉTROIT DE BELLE-ILE ET MALIN-HEAD, NORD DE L'IRLANDE.—B.

De	A	Sections de navigation.	Milles géographiques.	Milles statutaires.
Québec	Saguenay	Fleuve St-Laurent	106	122
Saguenay	Pointe-aux-Pères	do	53	61
Pointe-aux-Pères	Ext. ouest du phare d'Anticosti	do	176	202
Ext. ouest d'Anticosti	Cap Whittle, côtes du Labrador	Golfe Saint-Laurent	175	201
Cap Whittle	Phare de Belle-Ile, entrée est du Détroit	do	209	240
Belle-Ile	Malin-Head, Nord de l'Irlande	Océan Atlantique	1,750	2,013
Malin-Head	Liverpool	do et mer d'Irlande	192	221
Total, de Québec à Liverpool, *viâ* Belle-Ile et Malin-Head, nord de l'Irlande			2,661	3,060

TÊTE DU LAC SUPÉRIEUR À LIVERPOOL, *viâ* DÉTROIT DE BELLE-ILE ET NORD DE L'IRLANDE.—C.

Sections de navigation.	Milles géographiques.	Milles statutaires.
Tête du lac Supérieur, à Fond-du-Lac, à Québec	1,355	1,558
Québec à Liverpool, *viâ* détroit de Belle-Ile et nord de l'Irlande	2,661	3,060
Total, de la tête du lac Supérieur à Liverpool, *viâ* Belle-Ile et Malin-Head, nord de l'Irlande	4,016	4,618
N.B.—La route par le détroit de Belle-Ile est plus courte que par le Cap Race de	158	182

Détroit de Belle-Ile, 80 milles de long sur 14 de largeur en moyenne.

ANNEXE N° 2.—*Suite.*

DE QUÉBEC À LIVERPOOL, *viâ* CAP RACE ET MALIN-HEAD, NORD DE L'IRLANDE.—D.

De	A	Sections de navigation.	Milles géographiques.	Milles statutaires.
Québec	Saguenay	Fleuve St.-Laurent	106	122
Saguenay	Pointe-aux-Pères	do	53	61
Pointe-aux-Pères	Pointe-du-Métis	do	22	25
Métis	Cap Sainte-Anne-des-Monts	do	71	82
Cap Ste-Anne-des-Monts	Cap de la Madeleine	do	46	53
Cap de la Madeleine	Pointe de la Renommée	do	29	33
Pointe de la Renommée	Cap des Rosiers	do	25	29
Cap des Rosiers	Cap Saint-Pierre, Miquelon	Golfe St-Laurent	343	394
Cap St-Pierre, Miquelon	Cap Race	Océan Atlantique	132	152
Cap Race	Malin-Head	do do	1,800	2,070
Malin-Head	Liverpool	do et mer d'Irlande	192	221
Total, de Québec à Liverpool, *viâ* Cap Race et Malin-Head, nord de l'Irlande			2,819	3,242

DE LA TÊTE DU LAC SUPÉRIEUR À LIVERPOOL, *viâ* CAP RACE ET LE NORD DE L'IRLANDD—E.

Sections de navigation.	Milles géographiques.	Milles statutaires.
De la tête du lac Supérieur, à Fond-du-Lac, à Québec	1,355	1,558
De Québec à Liverpool, *viâ* Cap Race et le nord d'Irlande	2,819	3,242
Total, de la tête du lac Supérieur à Liverpool, *viâ* Cap Race et Malin-Head, nord de l'Irlande	4,174	4,800
N.B.—La route par le Cap Race est plus longue que par le détroit de Belle-Ile de	158	182

ANNEXE N° 2.—*Suite.*

NAVIGATION SUR LES LACS.—F.

Noms des lacs et des rivières s'y rattachant.	Milles statutaires.			Profondeur en pieds.		Milles carrés.	Elévation au-dessus de la mer à Trois-Rivières.
	Plus grande longueur.	Plus grande largeur.	Largeur moyenne.	Maximum.	Moyenne.		
							Pieds.
Lac Supérieur	390	160	80	.....	900	32,000	600
Rivière Sainte-Marie	55	4	1	60	30	.....	582
Michigan	345	84	58	.....	1,000	22,400	580
Baie Verte	100	25	18	.....	500	2,000	580
Détroit de Mackinaw	50 Pas calculée.	20	10	200	40	.....	580
Baie Georgienne	130	55	40	.....	500	.....	578
Huron	270	105	70	900	450	23,000	578
Rivière Sainte-Claire	33	.....	.....	50	35	.....	.....
Lac Sainte-Claire	25	25	20	27	15	360	572
Rivière Detroit	25	3	1	37	29	.....	.....
Lac Erié	250	60	38	204	90	10,000	564
Rivière Niagara	35	3	1	.....	30	.....	.....
Lac Ontario	190	52	40	600	412	6,700	234
Lac Saint-François	33	5	4	80	36	132	141
Lac Saint-Louis	15	7	5	68	30	75	58
Lac Saint-Pierre	30	9	7	40	8	200	0
Fleuve Saint Laurent, reliant les lacs entre Kingston et Trois-Rivières	186	.....	.....	.....	20	.....	.....
Total, longueur de nav. sur les lacs	2,172	Y compris les parties de rivières				96,867	.....
do do	1,778	Sans compter do				.....	.....

DU PRINCE-ARTHUR'S-LANDING (LAC SUPÉRIEUR) À FORT-GARRY (WINNIPEG), PAR LA ROUTE DAWSON.—G.

	Milles statutaires.	
	Intermédiaire	Total.
Du Prince-Arthur's-Landing à Shebandowan	45	45
Du lac Shebandowan à l'Angle Nord-Ouest	312	357
De l'Angle Nord-Ouest à Fort-Garry (Winnipeg)	95	452

Le trajet du bateau à vapeur, de Collingwood à Prince-Arthur's-Landing, est de 532 milles.

ANNEXE No. 2.—*Suite.*

DISTANCE d'Halifax (Nouvelle-Ecosse), de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), de Portland, (Etat du Maine), et de Québec, à Liverpool, d'après la carte de Colton de 1861.—H.

D'Halifax à Liverpool, *viâ* le Cap Clair.

DE	A	Sections de navigation.	DISTANCE EN MILLES.	
			Géographiques.	Statutaires.
Halifax, Nouvelle-Ecosse...	Cap Clair	Océan Atlant. à l'ext. S.-O. de l'Irlande.	2,200	2,530
Cap Clair	Liverpool.	En remontant le canal de St-George....	330	380
		Total	2,530	2,910

De Saint-Jean à Liverpool, *viâ* le Cap Clair.

St-Jean, Nouv.-Brunswick.	Cap de Sable.....	Par la baie de Fundy jusqu'à l'extrémité S.-O. de la Nouvelle-Ecosse.....	180	207
Cap de Sable.....	Cap Clair	Océan Atlant. à l'ext. S.-O. de l'Irlande.	2,310	2,656
Cap Clair	Liverpool.....	En remontant le canal de St-George.....	330	380
		Total.....	2,820	3,243

De Portland à Liverpool, *viâ* le Cap Sable et le Cap Clair.

Portland, Etat du Maine....	Cap de Sable.....	Par la baie de Fundy jusqu'à l'extrémité S.-O. de la Nouvelle-Ecosse.....	210	242
Cap de Sable	Cap Clair.....	Océan Atlant. à l'ext. S.-O. de l'Irlande.	2,310	2,656
Cap de Clair.....	Liverpool...	En remontant le canal de St-George.....	330	380
		Total.....	2,850	3,278

De Québec à Liverpool, *viâ* le Cap Race et le Nord de l'Irlande.

Québec.....	Cap Race.....	Fleuve et golfe St-Laurent jusqu'à l'extrém. S.-O. de Terreneuve.....	827	951
Cap Race.....	Malin-Head.....	Océan Atlant. à l'ext. N. de l'Irlande...	1,800	2,070
Malin-Head.....	Liverpool	En descendant le canal Nord.....	192	221
		Total	2,819	3,242

Québec à Liverpool, *viâ* le détroit de Belle-Ile et Malin-Head, au Nord de l'Irlande.....	2,661	3,060

Pour plus amples détails, voir pages 9, 10 et 11 de l'Annexe.

ANNEXE N° 2.—Suite.

TABLE des distances entre les principaux ports de mer de l'Amérique du Nord, et Liverpool, le Hâvre, la Havane et Rio-Janeiro.—I.

			Milles géographiques.
Québec	à Liverpool.	*Viâ* Belle-Ile	2,649
		" Cap Race	2,808
	au Hâvre....	" Belle-Ile	2,810
		" Cap Race	2,939
	à la Havane		2,891
	à Rio-Janeiro		5,546
Boston	à Liverpool		2,895
	au Hâvre		2,993
	à la Havane		1,530
	à Rio-Janeiro		4,935
New-York	à Liverpool		3,095
	au Hâvre		3,228
	à la Havane		1,240
	à Rio-Janeiro		4,885
Philadelphie	à Liverpool		3,275
	au Hâvre		3,358
	à la Havane		1,190
	à Rio-Janeiro		4,990
Baltimore	à Liverpool		3,450
	au Hâvre		3,543
	à la Havane		1,160
	à Rio-Janeiro		5,000
Richmond	à Liverpool		3,380
	au Hâvre		3,473
	à la Havane		1,090
	à Rio-Janeiro		4,930
Nouvelle-Orléans	à Liverpool		4,780
	au Hâvre		4,838
	à la Havane		595
	à Rio-Janeiro		5,315

ANNEXE No 2.—*Suite.*

TABLE DES DISTANCES de Québec au Labrador en suivant la rive nord du fleuve Saint-Laurent—J.

DE	À	Milles intermédiaires.	Total, milles de Québec.	OBSERVATIONS.
Québec	Beauport	3	3	Grand chemin provincial.
Beauport	Chutes Montmorency	4	7	do
Chutes Montmorency	Ange-Gardien	3	10	do
Ange-Gardien	Château-Richer	6	16	do
Château-Richer	Sainte-Anne de Beaupré	6	22	do
Sainte-Anne de Beaupré	Saint-Joachim	5	27	do
Saint-Joachim	Saint-Tite des Caps	9	36	do
Saint-Tite des Caps	Saint-Paul	24	60	do
Baie Saint-Paul	Les Eboulements	9	69	do
Les Eboulements	Saint-Irénée	9	78	do
Saint-Irénée	Pointe à Pic	9	87	do
Pointe à Pic	Malbaie	3	90	do
Malbaie	Cap à l'Aigle	3	93	do
Cap à l'Aigle	Saint-Fidèle	6	99	do
Saint-Fidèle	Saint-Siméon ou Rivière Noire	10	109	do
Saint-Siméon	Port au Persil	8	117	do
Port au Persil	Pointe au Bouleau	9	126	do
Pointe au Bouleau	Anse du Portage	5	131	do
Anse de la Trav. du Portage (à tr. l'emb. de la riv. Saguenay)	Anse à l'Eau	1	132	do
Anse à l'Eau	Tadousac	1	133	do
Tadousac	Les Petites Bergeronnes	9	142	do
Les Petites Bergeronnes	Escoumains	9	151	do
Escoumains	Mille-Vaches	18	169	do
Mille-Vaches	Portneuf	9	178	Suit la rive—2 portages.
Portneuf	Sault-au-Cochon	7	185	do
Sault-au-Cochon	Ilet de Jérémie	18	203	La route traverse la forêt.
Ilet de Jérémie	Betsiamits	7½	210½	Suit la rive.
Betsiamits	Pointe aux Outardes	12	222½	do
Pointe aux Outardes	Manicouagan	15	237½	La route traverse la forêt.
Manicouagan	Rivière Godbout	27	264½	do do
Rivière Godbout	Pointe des Monts	12	276½	do do
Pointe des Monts	Trinité	7	283½	Suit la rive.
Trinité	Ilet Caribou	7½	291	do
Ilet Caribou	Baie des Kani	22	313	do
Baie des Kani	Jambon	8	321	La route traverse la forêt.
Jambon	Rivière Sainte-Marguerite	12	333	do do
Rivière Sainte-Marguerite	Sept-Isles	12	345	do do
Sept-Isles	Rivière Moisie	19	364	Suit la rive.
Rivière Moisie	Rivière à la Truite	8	372	do
Rivière à la Truite	Cormoran	8	380	do
Cormoran	Pigou	7	387	do
Pigou	Rivière au Bouleau	7	394	Belle plage, court portage.
Rivière au Bouleau	Rivière Matemek	7	401	do do
Rivière Matemek	Rivière de la Chaloupe	8	409	do do
Rivière de la Chaloupe	Rivière Shaldrac	7	416	do do
Rivière Shaldrac	Rivière du Tonnerre	7	423	do do
Rivière du Tonnerre	Portage du Loup-Marin	8	431	do do
Portage du Loup-Marin	Rivière de la Pie	7	438	do do
Rivière de la Pie	Rivière Saint-Jean	7	445	do do
Rivière Saint-Jean	Longue Pointe	9	454	do do
Longue Pointe	Poste de Mingan	5	459	do do
Poste de Mingan	Pointe aux Esquimaux	18	477	do do
Pointe aux Esquimaux	Nataskuan	64	541	do do
Nataskuan	Tshikaska	18	559	
Tshikaska	Mécatina	75	634	
Mécatina	Bonne-Espérance	99	733	
Bonne Espérance	Blanc-Sablon	24	757	Frontière du Labrador, Canada.

ANNEXE No 2.—*Suite.*

POPULATION des divers établissements entre Tadousac et le Labrador, sur la rive nord du Saint-Laurent—K.

NOM DES LOCALITÉS.	POPULATION.		
	1864.	Recensement de 1871.	Recensement de 1881.
	Nombre de familles.	Nombre de personnes.	Nombre de personnes.
Tadousac	Pas donné.	765	1,542
Escoumains	do	1,023	520
Mille-Vaches	do	.....	1,115
Portneuf	40	1,790	.....
Sault au-Cochon	2	.....	.....
Ilet de Jérémie	1	.....	.....
Betsiamits	100 à 120	552	.....
Pointe aux Outardes	5	.....	.....
Manicouagan	3	86	.....
Rivière Godbout	15 à 20	.....	.....
Pointe des Monts	3	106	243
Trinité	3	.....	.....
Rivière Sainte-Marguerite	2	.....	.....
Sept-Isles	30 à 40	191	.....
Rivière Moisie	15 à 20	336	241
Rivière à la Truite	2	.....	.....
Cormoran	2	.....	.....
Pigou	6	.....	.....
Rivière au Bouleau	2	.....	.....
Rivière Matemek	2	.....	.....
Rivière Chaloupe	2	.....	.....
Rivière Shaldrac	6	.....	.....
Rivière du Tonnerre	5	.....	.....
Rivière du Loup-Marin	3	.....	.....
Rivière de la Pie	6	.....	.....
Rivière Saint-Jean	12 à 15	.....	.....
Longue Pointe	12 à 15	.....	.....
Poste de Mingan	100 à 120	560	.....
Pointe aux Esquimaux	75	862	1,775
Natasku an	44	358	480
Mécatina	Pas donné.	280	410
Bonne-Espérance	do	266	341

NOTE—La population des établissements mentionnés dans le recensement de 1871 et dans celui de 1881, comprend les localités intermédiaires.

ANNEXE No 2—*Suite.*

DISTANCES—Nouvelle route—Québec au Lac Saint-Jean.—L.

DE	AU	Milles intermédiaires.	Total des milles.
Québec	Poteau de frontière	18	
Poteau de frontière	1er camp, Lachance (Stoneham)	8	23
1er camp, Lachance (Stoneham)	2e do Noël	11½	34½
2e do Noël	3e do Lac des Roches	9	43½
3e do Lac des Roches	4e do Lac Jacques-Cartier	14	57½
4e do Lac Jacques-Cartier	5e do Pikauba	13	70½
5e do Pikauba	6e do Bédard	12	82½
6e do Bédard	7e do Rivière Upika	12	94½
7e do Rivière Upika	8e do do Pika	10½	104½
8e do do Pika	9e do do aux Ecorces	11	115½
9e do do aux Ecorces	10e do Lac Belle-Rivière	10½	126
10e do Lac Belle-Rivière	Saint-Jérôme, à l'extrémité inférieure du lac Saint-Jean, sur la rive sud	14	140
Saint-Jérôme	Chicoutimi	50	

La malle passe trois fois par semaine, hiver et été.

Temps : 20 heures, Québec au lac Jacques-Cartier (par la malle).

do 28 heures, lac Jacques-Cartier à Saint-Jérôme do

Total 48 heures, Québec au lac Saint-Jean do

Total de la distance, de Québec au lac Saint-Jean : 140 milles.

GRAND CERCLE, ou distances en ligne directe, en milles géographiques, d'après la carte du Canada. Publiée par ordre de l'honorable ministre de l'intérieur le 1er novembre 1878.— M.

DE	À	MILLES.
Yokohama (Japon)	Port-Simpson	3,865
do	Port-Moody (Burrard-Inlet)	4,374
do	San Francisco	4,470
San Francisco	New-York	2,228
do	Montréal	2,202
Burrard-Inlet	do	1,992
Port-Simpson	do	2,194
Saint-Jean (Terreneuve)	Cap Clair	1,670
do do	Tory Island	1,693
Montréal	Québec (fleuve Saint-Laurent)	145
do	Cap Race (*viâ* Saint-Paul)	1,013
do	Belle-Isle	892
Belle-Isle	Tory Island	1,657
Cap Race	do	1,736
do	Cap Clair	1,708
Tory Island	Liverpool	240
Cap Clair	do	310
Halifax	Cap Race	470
Portland	do	767
Boston	do	808
New-York	do	1,010

ANNEXE No 2.—*Fin.*

TABLEAU DESCRIPTIF de la Rivière Saint-Jean, de Frédéricton aux Grandes Chutes, extrait d'un rapport daté Saint-Jean, N.-B., le 21 août 1826, sur le relèvement de la rivière Saint-Jean depuis Frédéricton jusqu'aux Grandes Chutes, par Robert Foulis, I.C. et A.T.F.—N.

DISTANCES.	Milles.	Chaînes.	Chaînons.	Montée du niveau en pieds.	Nomb. de rapides.	Vitesse du courant dans les rapides, par 66 pieds.	Vitesse moyenne du courant, par 66 pieds.	Profondeur du chenal.	GEOLOGIE.
							"	pds. pcs. pds.	
De Frédéricton au confluent de la marée en aval de la Barre de la Chapelle	4	77	59	.....	.....	.....	72	De 6 0 à 11.....	Sable, gravier, apparence de grès, blocs de granit détachés.
Du confluent de la marée à la Chapelle Française	5	15	.....	43	2	22"	58	do 1 9 à 8.....	Gneiss, schiste argileux, ardoise à toit.
De la Chap. Franç à la B. de la Falaise	7	52	.....	129	3	28	1.26	do 2 9 à 10.....	Id., gravier, argile.
do Barre de la Falaise à la tête de la Barre de l'Ile aux Ours.....	5	70	40	227	2	.....	.....	A l'Ile aux Ours de 1.9 à 7½..	Id., granit rouge.
do B. de l'Ile aux O. à Mackawickak	8	54	...		4	30	46	De 2 6 à 9.....	Granit varié.
De Mackawickak à Meductic.....	4	68	50	56	2	Rapides Meductic, 12	60	do 5 0 à 10.....	Granit à gros grains, veiné de quartz.
do Meductic à la rivière à l'Anguille.	9	25	.....	220	3	30	48	do 2 9 à 8.....	Graphite et granit porphyrique.
do la riv. à l'Ang. à l'Ile de Griffith...	9	43	...	168	4	.....	55	do 2 0 à 7.....	Roches volcaniques détachées.
do l'Ile de Griffith à McMullan	12	26	...	144	4	28	50	do 1 9 à 6½.....	do cellulaires.
do McMullan à Presqu'Ile.....	8	8	...		3	.....	.....	do 3 0 à 8.....	Trapp de gneiss.
do Presqu'Ile à la rivière de la Chute..	14	77	...	375	7	24	45	do 3 0 à 7.....	Pierre calcaire, ardoise.
do la rivière de la Chute à Tobique...	12	71	...	765	3	.....	.....	do 2 6 à 9.....	Trapp.
do Tobique aux Grandes Chutes.....	21	12	.....		8	15	42	do 2 0 à 33.....	Calcaire de transition.
Total de la distance.....	125	39	47	2127	45	Total, long., 10½ milles.			

Hauteur perpendiculaire des Grandes Chutes.....	74 pieds.	Profondeur de l'eau dans le bassin supérieur.....	20 pieds.
Descente par la Crevasse Rocheuse.....	45 pds 6 pouces.	do do inférieur.....	33 pieds.
Descente totale des Chutes.....	119 pds. 6 pouces.	Long. de la coupe nécess. pour le tunnel du bassin supér. à l'inf.	836 verges.
Hauteur de la côte au Portage, du niveau du bassin supérieur...	120 pds. 7 pouces.		
do do do infér.	240 pds. 1 pouce.		

ANNEXE No 3.

RAPPORT DE L'ARCHITECTE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
OTTAWA, 17 septembre 1881.

(N° 17,431.)

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur les nouvelles constructions et les réparations faites aux "édifices publics" sous la direction du ministère des travaux publics dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1881.

THOMAS S. SCOTT,
Architecte en chef.

M. F. H. ENNIS,
Secrétaire, ministère des travaux publics,
Ottawa.

PROVINCE D'ONTARIO.

OTTAWA.

TERRAINS DU PARLEMENT, ETC.

Ces terrains ont été entretenus en bon état.

Un nouveau local ayant été jugé nécessaire pour la culture des plantes et des fleurs destinées à embellir les terrains, on a fait un contrat avec MM. Veale et Adams, d'Ottawa, pour la construction d'une serre de 68 x 19 pieds, pour agrandir la serre actuelle.

Le front des terrains du parlement sur la rue Wellington a été arrangé en boulevard, et des arbres y ont été plantés.

ÉDIFICE DU PARLEMENT.

On a terminé l'agrandissement de la tribune des journalistes dans la Chambre des Communes, dont j'ai parlé dans mon dernier rapport.

Les chambres des communes et du sénat ont été peintes et décorées par M. McKay, peintre et décorateur d'Ottawa; une partie de cet ouvrage était devenue nécessaire après l'incendie de la toiture de la chambre, dans l'automne de 1879.

Les plans ont été dressés et l'ouvrage a été fait sous la direction de ce ministère.

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAL DE L'OUEST.

M. F. Toms, entrepreneur d'Ottawa, a terminé l'aménagement en bureaux des quatre nouvelles chambres dont j'ai parlé dans mon dernier rapport et dont le ministère des postes avait besoin dans le soubassement.

M. W. Palen, entrepreneur d'Ottawa, a fait d'une manière satisfaisante l'agrandissement des fenêtres de la grande chambre du rez-de-chaussée occupée par le ministère des postes, afin d'y donner plus de lumière.

Les plans ont été dressés et l'ouvrage fait sous la direction de ce ministère.

ÉDIFICE DÉPARTEMENTAL DE L'EST.

La grande voûte à l'épreuve du feu au ministère des finances, mentionnée dans mon dernier rapport, a été terminée d'une manière satisfaisante par l'entrepreneur, M. F. Toms, d'Ottawa.

Une partie de la pierre de taille de la tour principale donnant des signes d'une certaine détérioration, on a décidé de l'enlever et de la remplacer par d'autre; ce travail se fait à la journée parce qu'il était impossible de connaître la somme de travail à faire à moins de l'enlever pierre par pierre. Cet ouvrage a été exécuté sous la surveillance de ce département.

NOUVELLE COUR SUPRÊME.

Le gouvernement ayant décidé de fermer ses ateliers, situés sur les terrains du parlement, au coin des rues Bank et Wellington, demanda des soumissions pour les convertir en un local destiné à la Cour Suprême, et en galeries pour la réception des tableaux donnés au gouvernement par l'Académie Royale du Canada.

La chambre occupée actuellement par la Cour Suprême dans l'édifice du parlement servira d'accessoire à la bibliothèque, suivant sa destination primitive.

L'apparence extérieure des anciens ateliers ne sera que légèrement changée par la construction de fenêtres en pignon pour éclairer la Cour sur le premier étage, et par l'ouverture de portes sur la rue Bank.

Le rez-de-chaussée contiendra une galerie de peinture de 36 x 20 pieds, ainsi qu'une entrée publique donnant accès dans la galerie et la Cour, par la rue Bank; six chambres pour les juges, avec entrée particulière sur la rue Bank; le bureau du régistraire, celui du greffier, et celui du sténographe, une chambre de réserve, voûte, cabinets, lavabos, etc.

Le premier étage contiendra une galerie de peinture de 36 x 20 pieds, une chambre et une bibliothèque pour les avocats, la salle d'audience, de 48 x 36 pieds et 24 de haut, à voûte cintrée, la bibliothèque des juges, la chambre de délibération des juges, et l'antichambre.

La conversion d'une partie des séchoirs, dans la cour des ateliers, en un laboratoire et une galerie photométrique pour le ministère de la marine et des pêcheries, fait aussi partie des travaux à exécuter par l'entrepreneur.

Les plans et devis ont été préparés par ce département.

RIDEAU HALL.

Les réparations habituelles nécessaires aux bâtiments en général ont été exécutées, et beaucoup de peinturage, etc., a été fait dans l'intérieur, par M. Wm Howe, d'Ottawa.

Une nouvelle glissoire pour les traîneaux sauvages, une nouvelle chambre pour le jeu de galets (*curling rink*), et la construction d'une tribune dans le jeu de paume ont été commencées et seront terminées avant l'automne.

Les plans ont été dressés et l'ouvrage fait sous la direction du département.

MUSÉE GÉOLOGIQUE.

L'ouvrage entrepris dans cet édifice a été complété d'une manière satisfaisante par l'entrepreneur, M. Askwith, d'Ottawa.

Une partie des bâtiments en arrière a été aménagée en logement pour le concierge.

Les vitrines, comptoirs et meubles fixes sont en cours de préparation à l'entreprise par M. Askwith et M. Burns, et une partie de l'ouvrage se fait à la journée sous la direction du commis des travaux, ce dernier travail ayant été jugé nécessaire à cause de l'emploi d'une partie des anciens meubles fixes apportés de Montréal.

Les plans ont été dressés et l'ouvrage fait sous la direction du département.

SALLE D'EXERCICE

Le contrat pour l'aménagement des salles d'armes, de musique, du musée, etc., fait avec MM. Veale et Adams, d'Ottawa, a été mené à bonne fin par eux.

On a posé un plancher dans la salle d'exercice et dans le parc d'artillerie. Entrepreneur, M. Clemow, d'Ottawa.

Le gaz a été introduit dans tout l'édifice. Entrepreneur, M. Roche, d'Ottawa.

Un crédit a été porté au budget pour la construction de latrines, de doubles-châssis, de trottoirs, etc., qui seront terminés cet automne.

Les plans ont été dressés et les travaux faits sous la direction du département.

HAMILTON.

BUREAU DE POSTE, ETC.

Le gouvernement ayant jugé nécessaire de centraliser ses divers bureaux dans cette cité, a acquis un emplacement ayant une façade de 94 pieds 4 pouces sur la rue King, et de 37 pieds sur la rue John, ainsi qu'un lot contigu ayant une façade, sur la rue Main, de 28 pieds 11 pouces, sur 136 pieds 10 pouces de profondeur. On se propose d'y construire un édifice qui renfermera les bureaux de la poste, des douanes et du revenu de l'intérieur.

KINGSTON.

COLLÈGE MILITAIRE.

L'eau servant aux divers bâtiments du collége n'ayant été jusqu'à présent fournie que par des voitures affectées à cet usage, on a décidé de construire un bâtiment de 30 pieds sur 26, pour une chaudière et une pompe, avec logement pour le mécanicien à l'étage supérieur, afin de pomper l'eau de la baie de la Marine (Navy Bay) immédiatement à côté du lac, pour l'usage domestique et en cas d'incendie, les tuyaux de service étant déjà posés. Le contrat pour la construction de ce bâtiment a été accordé à M. John Waddell, entrepreneur de Kingston.

Les plans ont été dressés par le département. Architectes locaux, MM. Power et fils.

PÉNITENCIER.

La boutique des forgerons a été couverte en métal.

La couverture de l'atelier du sud a été renforcée et renouvelée en métal.

Un brise-lames de 200 pieds de long sur 30 de large a été construit pour former un bassin de 100 x 100 pieds pour les navires qui viennent charger et décharger.

Le plafond de la chapelle catholique a été renouvelé.

Un bâtiment de 150 pieds sur 20 a été construit pour remiser le bois.

M. John Bowes, de ce département, est l'architecte dirigeant.

BUREAU DE POSTE.

Une nouvelle devanture avec boîtes fermant à clef, dans le vestibule, un bureau de distribution générale et des changements dans le bureau des lettres chargées, ont été faits par M. Thos. Overend, entrepreneur de Kingston.

Les plans ont été dressés par le département. Architectes locaux, MM. Power e fils.

BRANTFORD.

BUREAU DE POSTE.

Les travaux d'entreprise de cet édifice sont maintenant terminés, et les bureaux de la douane et du revenu de l'intérieur sont occupés.

Entrepreneur des installations, M. John Graham.

Entrepreneur de l'appareil de chauffage, M. W. L. Appley, Ottawa.

Architecte local, M. John Henry.

Les plans ont été dressés par le département.

WINDSOR.

BUREAUX DE LA POSTE, DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Cet édifice est maintenant terminé et occupé.

Entrepreneur de l'édifice, M. F. Toms, d'Ottawa.

Entrepreneurs des installations, MM. Bailey et Walker.

Entrepreneurs de l'appareil de chauffage, MM. Bennett et Wright, Toronto.

Architecte local, M. W. Scott.

SAINTE-CATHERINE.

BUREAUX DE LA POSTE, DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Le gouvernement a acquis un emplacement pour cet édifice dans un endroit central, avec façade de 80 pieds sur la rue Queen, et de 154 pieds sur la rue King.

M. R. C. Windeyer, architecte de Toronto, s'occupe actuellement de dresser les plans de cet édifice projeté.

BELLEVILLE.

BUREAUX DE LA POSTE, DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Le gouvernement a acquis un emplacement pour cet édifice dans un endroit central, avec façade de 103 pieds sur la rue Bridge, et de 116 pieds sur la rue Pinnacle. M. R. C. Windeyer, architecte de Toronto, s'occupe actuellement de dresser les plans de cet édifice projeté.

PROVINCE DE QUÉBEC.

QUÉBEC.

PORTES KENT ET SAINT-LOUIS.

Les travaux pour ces portes sont maintenant terminés, à l'exception du jointoiement qui a été retardé par la gelée.

Entrepreneur, M. H. J. Beemer.

Plans, etc., dressés par le département.

FORTIFICATIONS DE QUÉBEC.

Des réparations considérables se font actuellement par sections aux fortifications sous la direction immédiate du département, en vertu de contrats faits avec les entrepreneurs suivants: MM. Owen Kelly, C. Jobin, W. J. Piton, H. Hatch, Joseph Mathieu, Thos. Pampalon et John O'Leary.

De nouvelles réparations considérables se feront dans le cours du prochain exercice.

CITADELLE.

La couverture en ferblanc du logement des officiers a été enlevée et remplacée par une couverture en tôle galvanisée.

Divers changements et réparations nécessaires ont été faits à l'intérieur.

PROLONGEMENT DE LA TERRASSE DURHAM.

De nouvelles parties de ces travaux, savoir, la construction de murs et de piliers sous la terrasse, ont été faites à l'entreprise par MM. Pampalon et O'Leary, sous la direction immédiate de ce département.

HOPITAL DE LA MARINE.

Des réparations considérables ont été faites dans cet hôpital, y compris le nouvel égoût qui était absolument nécessaire.

De nouvelles réparations, tel que le renouvellement du plancher, seront nécessaires et seront faites après la clôture de la navigation. Entrepreneur, Auguste Laberge, Québec. Travaux faits sous la direction immédiate de ce département.

BUREAU DE LA DOUANE.

L'espace sous la toiture de cet édifice est actuellement converti en mansardes pour y loger le gardien, et servir de magasin, par M. O'Leary, entrepreneur de Québec, sous la direction immédiate de ce département.

BUREAU DE POSTE.

On est à niveller le lot contigü au bureau de poste appartenant au gouvernement et connu sous le nom de propriété Motz, et à construire un mur de soutènement du côté des rues et des escaliers. Entrepreneur, M. H. Hatch, Québec. Travaux faits sous la direction immédiate de ce département.

FABRIQUE DE CARTOUCHES.

Une partie des bâtiments connus sous le nom de casernes des artilleurs, est actuellement en voie d'être convertie en fabrique de cartouches par M. Hatch et M. Mathieu, entrepreneurs, sous la direction immédiate de ce département.

LABORATOIRE ET BATIMENTS DESTINÉS À LA PRÉPARATION DU FULMINATE.

Des plans ont été dressés par le département et approuvés par les autorités militaires, pour la construction de nouveaux bâtiments et les changements à faire au laboratoire actuel situé sur les plaines près de la citadelle. Un emplacement a aussi été choisi, et des plans dressés pour un nouveau groupe de bâtiments isolés entourés de clôtures convenables, entre le laboratoire et la tour martello n° 1.

Des soumissions seront bientôt demandées pour ces constructions.

FORTS DE LÉVIS.

Des plans et devis ont été préparés par le département pour les réparations générales à faire à ces forts. Des soumissions seront bientôt demandées.

CAP DE LA RUE CHAMPLAIN.

L'état dangereux du cap de la rue Champlain au-dessous de la citadelle, a forcé le gouvernement à acheter les maisons du côté nord de la rue et à les démolir, afin d'y construire un mur de soutènement.

Ces travaux sont en voie d'exécution par M. Hatch, entrepreneur, de Québec, sous la direction immédiate de ce département.

MONTRÉAL.

BUREAU DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Des plans, etc , pour un prolongement en arrière de cet édifice sur le carré de la douane ont été préparés et des soumissions seront demandées sous peu. Architecte local, M. A. Raza, Montréal.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Une nouvelle aile au nord, de 126 pieds sur 46 pieds 6 pouces, contenant 132 cellules, a été construite, et l'on espère qu'elle sera prête à être occupée dans le printemps de 1882.

Une grande quantité de pierre de taille a été préparée pour le nouveau réfectoire.

L'eau a été introduite dans le logement des officiers et dans trois bornes-fontaines en dehors des murs d'enceinte, pour les cas d'incendie.

Des réparations générales ont été faites dans le principal corps de logis. Architecte dirigeant, M. John Bowes.

TROIS-RIVIÈRES.

ANCIENNES CASERNES.

Des plans, etc., pour les changements et les réparations à faire à ce bâtiment, dans le but de le convertir en bureaux pour le gouvernement, ont été dressés par l'architecte local, M. O. Z. Hamel, et des soumissions seront demandées sous peu.

SAINT-JEAN.

BUREAUX DE POSTE, DE DOUANE, ETC.

La partie de cet édifice servant au bureau de poste est maintenant occupée. Des soumissions seront demandées bientôt pour l'appareil de chauffage à l'eau chaude, et pour le mobilier et l'installation du bureau de la douane.

Architecte dirigeant, M. A. C. Hutchison, Montréal.

GROSSE ISLE.

QUARANTAINE.

Le contrat pour la construction d'un hôpital pouvant loger quatre-vingts malades a été fait avec M. Askwith, entrepreneur d'Ottawa, et l'on espère que cet édifice sera prêt dans l'automne de 1881.

L'hôpital sera situé à l'extrémité est de l'île, et sera construit en briques avec murs extérieurs creux et toits en bardeaux. Le rez-de-chaussée contiendra deux salles de 60 x 25 pieds pour vingt malades chacune, des chambres pour les médecins, les infirmières, une salle d'attente, une cuisine, un magasin, une dépense, une salle commune, une salle pour les convalescents, et au premier étage, deux salles comme au rez-de-chaussée, trois chambres à coucher pour le personnel, une chambre pour les infirmières, une salle commune et des chambres pour le linge, les provisions, etc.

Plans, etc., dressés et travaux faits sous la direction immédiate du département

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

DORCHESTER.

PÉNITENCIER GÉNÉRAL DES PROVINCES MARITIMES.

Le contrat pour la construction de 15 maisons à demi détachées pour les employés une boulangerie, un hôpital, une buanderie, des ateliers, une glacière et des serres à légumes, a été accordé à M. A. E. Killam, de Moncton. Ces constructions sont en voie d'exécution et l'on espère qu'elles seront terminées dans l'automne de 1881.

Le contrat pour la construction d'une aile de 166 pieds sur 49, devant contenir 200 cellules, ainsi qu'une maison détachée pour la chaudière, a été accordé à MM. T. McManus et fils, de Memramcook, et les travaux sont en voie d'exécution.

Le service de l'eau pour le pénitencier proprement dit, et pour les bornes-fontaines servant en cas d'incendie, ainsi que la clôture d'enceinte, les guérites des gardiens et le corps de garde, sont terminés.

Les plans ont été dressés par ce département. Architecte dirigeant, M. W. Morgan Smith, de Saint-Jean.

DE DOUANE DE SAINT-JEAN.

Les travaux pour cet édifice sont presque terminés et il est occupé.

L'appareil de chauffage a été terminé, l'ascenseur hydraulique, les trottoirs autour de l'édifice, et l'installation intérieure sont maintenant terminés. M. Appley, d'Ottawa, est l'entrepreneur de l'appareil de chauffage. M. John McGourty, de Saint-Jean, est l'entrepreneur des trottoirs. M. A. Christin et Cie., de Saint-Jean, entrepreneurs de l'installation intérieure.

Allan Brothers, de Saint-Jean, sont les entrepreneurs de l'appareil de la boule horaire.

Il reste encore à clôturer l'espace à l'ouest de l'édifice et à construire les trottoirs nécessaires, etc., sur les rues qui entourent cet édifice.

Entrepreneurs de l'édifice, MM. Williams, Anderson et Williams, Saint-Jean. Architectes dirigeants, MM. McKean et Fairweather, Saint-Jean.

BUREAU DE POSTE.

Les travaux sont presque terminés et l'édifice est maintenant occupé.

L'appareil de chauffage à vapeur, les trottoirs, l'ascenseur hydraulique et l'aménagement intérieur sont maintenant complétés.

Entrepreneurs de l'appareil de chauffage, MM. McAvity et fils, de Saint-Jean:

Des sentiers, J. T. McGee. De l'aménagement intérieur, M. Thos. Fitzgibbon. De l'ascenseur hydraulique, M. Fenson, Toronto.

Entrepreneurs de l'édifice, MM. Jones, Booth et Doddridge. Architecte dirigeant, M. W. Morgan Smith, de Saint-Jean.

FRÉDERICTON.

BUREAU DE POSTE, ETC.

Cet édifice est maintenant terminé et occupé. Les terrains qui l'entourent ont été clôturés, nivelés et les abords faits.

Entrepreneur de l'installation intérieure, M. Joshua Limerick, Frédericton.

Entrepreneurs de l'édifice, MM. Snow et Scoullar. Plans dressés par le departement. Architecte dirigeant, M. D. E. Dunham, de Saint-Jean.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

HALIFAX.

ÉDIFICE FÉDÉRAL.

Des soumissions seront bientôt demandées pour le renouvellement de la couverture de cet édifice.

LUNENBURG.

HOPITAL DE LA MARINE.

Cet édifice est maintenant terminé et occupé.

Entrepreneurs, MM. Eli Hopps et John Mitchell. Commis des travaux, M. Solomon Morash.

Plans et devis dressés par ce département.

ILE DU PRINCE-EDOUARD

CHARLOTTETOWN.

ÉDIFICE FÉDÉRAL.

Des soumissions seront bientôt demandées pour le nettoyage et le peinturage de cet édifice, et pour le renouvellement de la couverture.

PROVINCE DU MANITOBA.

ÉDIFICE DU PARLEMENT ET RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Le contrat pour la construction des édifices du parlement a été accordé à MM. J. et P. Lyons et Cie., entrepreneurs d'Ottawa, et pour la résidence du lieutenant-gouverneur à Messrs. Bowles et Williams, entrepreneurs de Winnipeg.

Ces deux édifices seront construits en briques faites sur les lieux, les murs extérieurs creux, avec façade en brique blanche et en pierre à parements dressés, avec toits mansards couverts en bardeaux et en tôle galvanisée. Le genre d'architecture adopté est l'italien, modifié de manière à convenir à notre climat.

La partie centrale de l'édifice du parlement mesure 86 pieds sur 44, et l'on se propose de ne bâtir à présent qu'une aile de 57 pieds sur 50; plus tard une autre aile de même grandeur sera construite lorsque le besoin s'en fera sentir.

L'édifice aura quatre étages de haut, y compris le soubassement, dont le plancher ne sera cependant qu'à quatre pieds au-dessous du niveau du terrain. Le soubassement contiendra une chambre pour la chaudière, une autre pour le combustible, un magasin, sept bureaux, six cabinets d'aisance, les lavabos et les urinoirs. Le rez-de-chaussée contiendra sept bureaux, et la salle de l'Assemblée législative, qui aura 40 pieds sur 40, et 32 pieds de haut, avec tribunes pour le public ayant trois rangées de siéges sur deux côtés et à l'une des extrémités.

Le premier et le second étages contiendront chacun neuf bureaux, avec voûte au premier étage seulement. Nombre total des bureaux, trente-deux, tous de bonne grandeur et bien éclairés.

La résidence du lieutenant-gouverneur mesurera 60 pieds sur 60, aura quatre étages de haut, et contiendra, au soubassement, une cuisine, un lavoir, un laboratoire, une cave, une dépense, un office, une chambre pour la fournaise et le combustible. Le rez-de-chaussée contiendra une salle à dîner, un salon, une salle à déjeûner et une bibliothèque, communiquant toutes entre elles au moyen d'arches, et formant une suite de chambre de 96 pieds de long sur 20 de large; une chambre de service se trouve à côté de la salle à dîner, avec ascenseur pour communiquer avec la cuisine dans le soubassement.

Le lieutenant-gouverneur a aussi son bureau sur cet étage.

Le premier étage contiendra six chambres à coucher, deux cabinets de toilette, une chambre de bain, des cabinets d'aisance et chambre de réserve. La mansarde est divisée en neuf chambres, dont quatre seulement seront terminées maintenant en vertu du présent contrat.

Plans et devis dressés par le département. Architecte dirigeant, M. J. P. M. Lecourt.

HOPITAL DES IMMIGRANTS.

Le contrat d'entreprise de cet hôpital, dont j'ai donné une description dans mon dernier rapport, a été accordé à MM. Bowles et Sutherland, de Winnipeg.

Depuis le commencement des travaux une rallonge de 75 pieds sur 29 a été ajoutée à l'hôpital, ce qui donne plus d'espace pour les dortoirs et les salles communes.

Plans et devis dressés par ce département.

Architecte dirigeant, M. J. P. M. Lecourt.

PÉNITENCIER DE LA MONTAGNE DE PIERRE.

Une partie de cet édifice a été munie d'un appareil de chauffage à la vapeur, par M. J. Bertrand, entrepreneur; on demandera cet automne des soumissions pour la partie qui reste.

Des plans ont été dressés par ce ministère pour les diverses dépendances à construire, y compris la maison des gardes, les écuries, etc., et l'ouvrage se fait par les détenus, sous la direction d'instructeurs expérimentés

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

ÉDIFICES PUBLICS DE NEW-WESTMINISTER.

Des plans ont été dressés par ce département et des soumissions seront bientôt demandées pour la construction d'un édifice pour y loger le bureau de poste, le télégraphe, la caisse d'épargnes, ainsi que les bureaux du revenu de l'intérieur, des douanes et des sauvages.

VICTORIA.

BUREAU DE POSTE, ETC.

Le contrat pour la reconstruction de la façade de cet édifice et pour les réparations générales et les changements à faire, a été accordé à MM. Smith et Clark, de Victoria.

Architecte dirigeant, M. H. O. Tiedman, de Victoria.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Les divers autres édifices publics de l'Etat, qui ne sont pas mentionnés ici d'une manière spéciale, ont été maintenus en bon état; quelques-uns d'entre eux ont exigé des réparations considérables, d'autres, de moins importantes, qu'il est difficile de signaler spécialement, mais qui ont demandé beaucoup de surveillance et d'attention.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS S. SCOTT,

Architecte en chef,

ANNEXE No. 4.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR-MÉCANICIEN.

(No. 458).

OTTAWA, 4 novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que dans le cours de l'exercice 1880-81, aucun ouvrage nouveau n'a été entrepris en rapport avec le système de chauffage et de ventilation, le service du gaz, de l'eau et de la sonnerie, dans l'édifice du parlement, les édifices départementaux, à Rideau Hall et dans le bureau de poste d'Ottawa, les appareils dans ces divers édifices étant en bon état et ne demandant que les soins ordinaires d'entretien.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. R. ARNOLDI,
Ingénieur-mécanicien.

F. H. ENNIS, écr., secrétaire,
Département des travaux publics.

7—3½

ANNEXE No. 5.

RAPPORT DE L'INGENIEUR EN CHEF.

(N° 9254.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.
OTTAWA, 4 novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les constructions et autres travaux exécutés dans les ports et havres durant le dernier exercice.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HENRY F. PERLEY,
Ingénieur en chef.

F. H. ENNIS, écr.,
Secrétaire du ministère des travaux publics.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

BAIE DE COLVILLE.

La baie de Colville est située à environ 15 milles de la pointe est de l'Ile du Prince-Edouard, et est le terminus oriental du chemin de fer du gouvernement.

Les travaux d'exhaussement et de renforcement d'une partie du brise-lames de cet endroit ont été terminés en mai dernier.

BAIE SAINT-PIERRE.

Sur la côté nord de l'île, à environ 43 milles à l'ouest de la pointe Est.

Le contrat pour l'exhaussement du brise-lames, et pour la construction d'un ouvrage en pieux, fascines et pierres, sur une longueur de 800 pieds, pour protéger la plage, a été terminé à la fin de l'année.

ILES WOOD.

Dans le comté de Queen, la partie la plus méridionale de l'île.

Le gouvernement local a construit un brise-lames de 2,250 pieds de long sur le côté est du havre, au coût d'environ $13,000.

En 1878–79, le crédit voté par le parlement a été dépensé pour construire un brise-lames de 350 pieds de longueur sur le côté ouest du havre, et un nouveau crédit voté dans le cours de la dernière session a été dépensé pour prolonger ce brise-lames de 124 pieds; ces travaux ont été finalement terminés en septembre dernier.

POWNAL.

Pownal, comté de Queen, est situé à la tête de la baie de Pownal, à environ 8 milles au sud-est de Charlottetown.

Les travaux faits dans cette localité par le dragueur *Prince Edward* ont été l'ouverture d'un passage de 1,260 pieds de long sur 56 pieds de large à partir de l'extrémité du quai public en allant vers le chenal principal, et un bassin sur le côté est du quai, de 90 pieds de large sur 250 pieds de long, le tout ayant 9 pieds de profondeur à marée basse.

RIVIÈRE HILLSBOROUGH.

Vis-à-vis Charlottetown, les rivières Elliot, York et Hillsborough se réunissent et se jettent par un chenal commun dans la baie de Hillsborough.

La Hillsborough vient de l'est et est navigable jusqu'à Mount-Stewart, à 15 milles en amont de Charlottetown, mais elle a été barrée à la hauteur de la pointe Carr, par une petite batture, sur laquelle le *Prince Edward* a dragué depuis le 11 octobre jusqu'au 16 novembre, enlevant 12,165 verges cube de sable et de vase.

NINE-MILE CREEK.

La crique de Neuf Milles, dans le comté de Queen, est située juste en dedans de l'entrée de la baie de Hillsborough, et sur le côté ouest. Du 21 août au 11 octobre 1880, le *Prince Edward* a été occupé à ouvrir un passage depuis l'eau profonde dans la baie jusqu'au quai public, afin de permettre aux navires d'approcher à marée basse.

CRAPAUD.

Crapaud, dans le comté de Queen, est un petit port à l'embouchure de la rivière Brokelsby, à l'ouest de la baie de Hillsborough. Le chenal continuant l'eau profonde jusqu'aux quais de chargement au village a été commmencé dans le cours de l'exercice 1874-75. Le 23 mai dernier le *Prince Edward* reprit les travaux afin de le terminer jusqu'aux quais, et il y travaillait encore à la fin de l'exercice financier.

MALPÈQUE.

Malpèque est à 90 milles de la pointe Est et à 40 milles du cap Ouest sur la côte nord de l'île.

L'extrémité extérieure du brise-lames sur une longueur de 100 pieds a été renforcée au moyen de palplanches; et un soutènement en pilotis, fascines et pierres a été construit à travers d'une partie basse des Royalty-Sands pour empêcher la mer de se frayer un passage entre la terre ferme et le brise-lames.

TIGNISH.

Tignish, comté de Prince, est situé près de l'extrémité nord de l'île.

Le brise-lames du sud a été réparé, et son extrémité extérieure, ainsi que la partie du brise-lames du nord qui regarde la mer, ont été recouvertes de palplanches.

MIMINIGASH.

Miminigash est situé sur la côte ouest de l'île, à 15 milles au sud-ouest du cap Nord.

Le brise-lames du côté nord du *Run* a été endommagé dans une tempête.

Il a été complètement réparé et les parties les plus exposées ont été recouvertes de palplanches.

NOUVELLE-ECOSSE.

MAIN-À-DIEU.

Est un petit port, dans le centre du Cap-Breton, situé en dedans des îles Scattarie, et très fréquenté par les caboteurs comme port de refuge.

Un brise-lames de 250 pieds de long est maintenant en voie d'exécution, dans le

but d'améliorer le refuge et d'arrêter les grosses houles qui arrivent à terre lors des tempêtes de l'est.

BAIE DES VACHES.

La baie des Vaches est à environ 30 milles au sud-est de Sydney, C.-B.

Des réparations et des additions considérables ont été faites au brise-lames de cet endroit.

Situé comme il l'est à l'embouchure de la baie, et exposé aux tempêtes de l'est venant de l'Atlantique, il sera exposé à de sérieux dommages tant qu'une plage ne sera pas complètement formée sur toute la longueur du brise-lames du côté de la mer, et il faudra lui donner beaucoup de soin et d'attention pour lui conserver son utilité.

PETITE BAIE DES GLACES.

La petite baie des Glaces est située sur le côté est du Cap-Breton, à environ mi-chemin entre la pointe Basse et le cap Percy. Le port se trouve à l'embouchure d'un petit cours d'eau qui se jette dans l'Atlantique, et il a été construit et entretenu par la compagnie houillère de la Petite baie des Glaces pour l'expédition de la houille tirée de ses mines.

De nouveaux travaux d'approfondissement à l'entrée de ce port ont été faits par le dragueur *St. Lawrence*, jusqu'au 15 août 1880.

GABARUS.

Gabarus est une petite anse sur le côté sud de la baie de Gabarus, à 10 milles à l'ouest de Louisbourg, C.-B.

En 1873, l'entrée de cette anse a été creusée pour permettre aux bateaux pêcheurs de passer.

Dans le cours du dernier exercice cette anse a été agrandie et approfondie et de nouveaux travaux ont été faits à son entrée.

PLAGE DES ILES SAUVAGES.

Ces îles sont situées sur le côté nord de la baie de l'Est, une branche du Bras-d'Or, Cap-Breton.

Les deux îles extérieures ou plus au sud sont réunies entre elles et avec la terre ferme par de basses plages de sable et de gravier, dont la plus longue a environ un mille et forme un excellent havre s'ouvrant vers l'est.

Un passage a été partiellement ouvert à travers cette plage pour l'usage des bateaux de pêche cherchant un abri, et passant sur leur terrain de pêche ou qui en reviennent.

PETIT-DE-GRAT.

Petit-de-Grat, Ile Madame, comté de Richmond, C.-B., est un passage en venant de l'Atlantique, séparé de la baie Saint-Pierre, au nord, par une plage rocheuse.

Le crédit voté a été dépensé pour l'ouverture partielle d'un chenal à travers cette plage, pour permettre aux bateaux venant d'Arichat et de la côte sud de l'Ile Madame de passer sur les terrains de pêche dans la baie Saint-Pierre.

PORT HOOD

Est situé sur la côte ouest du Cap-Breton, à environ 23 milles au nord de l'entrée nord du détroit de Canso, à 43 milles au sud-est de la pointe Est de l'Ile du Prince-Edouard, et à 23 milles au nord-est du cap George, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse.

Cette jetée a été construite par le gouvernement local avant 1867. Elle est dans une position exposée et elle a souffert considérablement des tempêtes et des ravages du *Teredo Navalis*, de telle sorte qu'elle a éprouvé des dommages dans l'automne de 1879.

On a fait la somme de réparation que le crédit permettait.

ILE DES MORTS, HAVRE DE CANSO.

Le havre de Canso est à l'extrémité est de la province (terre-ferme) et au sud de l'entrée du détroit.

Ce havre, par sa position naturelle, est devenu le rendez-vous et le port de refuge des bateaux de pêche américains et provinciaux. A la hauteur du havre et formant autrefois une protection naturelle contre les tempêtes du sud-est est ou plutôt était l'île des Morts. Elle avait plusieurs acres d'étendue, et dans les premiers temps de l'Acadie, elle servait de cimetière public, mais d'année en année la mer l'emporta graduellement, jusqu'à ce qu'elle fût devenue une source de danger pour les navires qui entraient.

Les travaux entrepris par le département consistent dans la construction d'un brise-lames de 200 pieds de long, dans le but d'offrir la protection que l'île donnait lorsqu'elle avait sa grandeur primitive.

ARISAIG,

Dans le comté d'Antigonish, est sur la côte sud du détroit de Northumberland, à environ 15 milles à l'ouest du cap George.

Une somme de $200 a été dépensée pour réparer le brise-lames construit ici il y a nombre d'années par le gouvernement local.

MÉRIGONISH.

Le havre de Mérigonish est situé à environ 8 milles à l'est du port de Pictou, et son entrée se trouve entre King's-Head et la pointe Mérigonish.

Une jetée de 150 pieds de long à la rivière aux Français a été terminée en avril dernier.

NEW-GLASGOW.

New-Glasgow est situé sur la rivière de l'Est de Pictou, à 8 milles en amont du port de Pictou.

Le dragueur *Cape Breton* a été occupé durant le mois d'août 1880 et mai et juin 1881 à approfondir et améliorer le chenal de la rivière vis-à-vis le chantier de construction navale en amont du pont public et en face de la ville.

ILE DE PICTOU.

Cette île se trouve à 8 milles au nord-est de l'entrée du port de Pictou.

Une partie du crédit voté a servi à réparer la jetée près de l'extrémité inférieure de l'île.

RIVIÈRE JOHN.

La rivière John se jette dans la baie John au coin sud-est d'Amet-Sound, détroit de Northumberland, à environ 12 milles au nord de l'entrée du havre de Pictou.

Les travaux d'ouverture d'un chenal à travers la batture à l'entrée de la rivière étaient en voie d'exécution le 1er juillet 1880, et ont été continués par le dragueur *Cape Breton* jusqu'au 5 août, et à cette date il avait enlevé une nouvelle quantité de 5,090 verges cubes de sable fin.

TATAMAGAUCHE.

La rivière Tatamagauche, comté de Colchester, se jette du côté du sud-ouest dans la baie Tatamagauche, détroit de Northumberland.

Les travaux faits par le *Cape Preton* ont consisté dans le percement d'un chenal à travers les hauts-fonds jusqu'au quai Patterson, et dans l'approfondissement et l'amélioration du chenal de la branche ouest de la rivière jusqu'aux moulins de Campbell.

RIVIÈRE DE L'ILE À LA PERDRIX.

Dans le comté de Cumberland, N.-E.

Les redressement et l'amélioration du chenal de cette rivière ont été continués jusqu'au 30 octobre dernier, date à laquelle une nouvelle quantité de 1,330 verges cubes avait été enlevée de la pointe Mullin, et 6,510 verges cubes de la pointe Shannon, formant un total de 7,840 verges cubes de vase, de sable et de sciure de bois.

Comme il a été dit dans le rapport de l'an dernier, ces travaux ont été faits à la main et pendant les eaux basses.

WINDSOR.

Windsor, comté de Hants, est situé sur la rive ouest de la rivière Avon, à 45 milles N.-O d'Halifax.

L'enlèvement d'un banc de sable en face du quai du chemin de fer a été mentionné dans le rapport de l'an dernier, et l'on y a exposé les raisons qui ont donné lieu à ces travaux. Les travaux autorisés ont été achevés le 15 août 1880, et l'on a terminé un mouillage de 150 pieds de long pour les navires tirant 15 pieds d'eau.

BROOKLYN.

Brooklyn est situé à la tête et sur le côté est de la baie de Liverpool, comté de Queen.

Ici le département a construit un brise-lames formant un port de refuge, et quelques réparations temporaires ont été faites dans le cours de l'année sur le côté qui regarde la mer.

ANNAPOLIS.

Annapolis est le chef-lieu du comté d'Annapolis et est situé à la tête du bassin d'Annapolis.

L'enlèvement partiel d'un récif au sud du quai du chemin de fer, devenu dangereux pour les navires qui entraient ou sortaient à marée basse, a été fait avec le crédit placé à la disposition du ministère.

METEGHAN.

L'anse Meteghan, comté de Digby, est située sur la rive est de la baie Sainte-Marie, à 30 milles au nord de Yarmouth.

Le brise-lames de cet endroit a été commencé en 1874, et les travaux faits dans le cours du dernier exercice ont été la construction d'une longueur additionnelle de 50 pieds jusqu'à l'éperon à son extrémité extérieure, terminant ainsi complètement cette structure

NOUVEAU-BRUNSWICK.

BATHURST.

Le havre de Bathurst est un bassin considérable et bien abrité d'environ 3 milles de long sur 2 de large, qui est presque à sec à l'eau basse, à l'exception de chenaux de la Népisiguit et autres cours d'eau qui se réunissent en aval de la ville de Bathurst pour former le chenal principal.

Ce chenal est obstrué par la batture du Phoque et la batture du Ballast, et à l'entrée du havre, à un mille au delà de la pointe Alston, on trouve la *seconde batture.*

Beaucoup de travail a été fait sur ces battures par le dragueur *Canada*, afin d'obtenir 12 pieds d'eau à marée basse, et entre le 28 juillet et le 10 novembre 1880, 13,027 verges cubes de sable ont été enlevées des battures du *Phoque* et du *Ballast.*

GRANDE-ANSE.

La Grande-Anse, comté de Gloucester, est une petite baie sur la côte sud de la baie des Chaleurs, à environ mi-chemin entre le détroit de Shippegan et le port de Bathurst.

La somme de $195.89 a été dépensée pour réparer le plancher du brise-lames de cet endroit.

Shippegan est situé à l'entrée de la baie des Chaleurs, dans le comté de Gloucester, à 70 milles à l'est de Bathurst. Le port se trouve entre l'île Shippegan et la terre ferme, et les constructions faites il y a quelques années se trouvent à l'entrée sud.

Le crédit a été dépensé pour exhausser et réparer le barrage à travers le goulet de l'est, endommagé lors de la tempête du 21 octobre 1879, lorsque la marée s'est élevée à 4 pieds plus haut qu'elle ne l'avait jamais été et de 2 pieds au-dessus du barrage.

BATTURE DU FER-A-CHEVAL MIRAMICHI

La batture du Fer-à-Cheval se trouve directement en dedans de l'entrée de la Miramichi en venant du golfe Saint-Laurent, entre les îles du Renard et du Portage.

Elle a été depuis plusieurs année un obstacle sérieux à la navigation, et le percement d'un chenal offrira un passage direct ayant une profondeur d'eau suffisante.

Le dragueur *St. Lawrence* a travaillé sur cette batture du 30 août au 30 octobre 1880, en enlevant une nouvelle quantité de 15,837 verges cubes de matériaux.

Ce dragueur devra encore travailler pendant deux semaines entières pour terminer complètement ces travaux.

RICHIBOUCTOU.

Richibouctou est à 40 milles au nord de Shédiac, sur le détroit de Northumberland.

Comme la mer continuait à emporter le sable de la batture qui se trouve à la tête du brise-lames, on a jugé nécessaire de construire de nouveaux ouvrages pour la protéger. Ce qui a été fait, cependant, ne donnera pas encore toute la protection nécessaire.

BOUCTOUCHE.

Le port de Bouctouche est situé à l'embouchure de la rivière Bouctouche, comté de Kent.

Le dragueur *Canada* a travaillé du 28 mai au 30 juin dernier sur la batture qui obstrue l'entrée du port, afin d'obtenir une profondeur de 16 pieds à l'eau basse, et à la date en dernier lieu mentionnée, il avait enlevé 5,445 verges cubes de vase, d'argile et de coquillages.

POINTE-DU CHÊNE.

La Pointe-du-Chêne, comté de Westmoreland, est le terminus du chemin de fer Intercolonial dans le Nouveau-Brunswick, sur le golfe Saint-Laurent.

Le quai du chemin de fer a 1,850 pieds de long ; il a été construit en 1857–58, et prolongé en 1871–72. Pour en protéger l'extrémité extérieure, un brise-lames a été construit en 1875–76, et un contrat a été fait pour le prolonger d'une longueur additionnelle de 600 pieds. A la fin de l'exercice financier ces travaux étaient encore entre les mains des entrepreneurs.

SACKVILLE.

Dans le comté de Westmoreland, à la tête de la baie de Fundy, à 40 milles de Moncton.

De nouveaux ouvrages pour renforcer une étroite bande de marais, connue sous le nom de *Ram Pasture Neck*, ont été terminés dans l'automne 1880.

Ces ouvrages ont été rendus nécessaires pour empêcher un changement dans le cours de la rivière Tintamare, et la destruction du présent port de Sackville, auquel se rend aujourd'hui un embranchement du chemin de fer Intercolonial.

PORT DE SAINT-JEAN.

Quelques réparations nécessaires ont été faites, à la fin de 1880, au brise-lames qui se trouve à l'entrée de ce port.

Des plans ont été dressés pour la reconstruction de la partie de ce brise-lames emportée par la grande tempête de 1878.

OROMOCTO.

Les battures d'Oromocto, dans la rivière Saint-Jean, à 10 milles en aval de Frédéricton, sont le principal obstacle que rencontrent les navires, portant de forts chargements, qui naviguent dans les eaux de cette rivière dans la période des eaux basses. Pendant plusieurs années avant 1867, le gouvernement provincial a dépensé de fortes sommes pour approfondir le chenal, et depuis cette époque le gouvernement fédéral a continué ces travaux, mais sans résultats permanents.

Dans le cours de l'exercice 1878-79, une digue en talus de 1,600 pieds de long a été construite dans le but de maintenir et diriger le courant sur ces battures ; et dans le cours de 1880 une rallonge de 600 pieds a été donnée à l'entreprise pour le prolongement de cette digue de manière à fermer le passage entre l'île Thatch et la terre ferme. A la fin de l'exercice financier, ces travaux étaient presque terminés.

RIVIÈRE SAINT-JEAN.

Les travaux d'amélioration de la Tobique, dans les rapides Rouges et les Narrows ont été continués dans cette rivière pendant la période des eaux basses. Sur la rivière principale les chemins de halage ont été réparés et l'on a fait certains travaux pour détourner le courant. En aval des Grandes Chutes un grand nombre de cailloux ont été enlevés du chenal.

QUÉBEC.

L'ÉTANG-DU-NORD.

Est à l'extrémité ouest de l'île aux Meules, l'une des îles de la Madeleine, dans le golfe Saint-Laurent.

Pour protéger les navires et les bateaux qui font la pêche dans le golfe, on n'a commencé qu'à la fin de l'exercice la construction d'un brise-lames de 450 pieds de long. Cela est dû au fait qu'il a fallu se procurer le bois sur la terre ferme dans le cours de l'hiver, et l'expédier aussi à bonne heure qu'il a été possible de se procurer des navires à l'ouverture de la navigation.

NEW-CARLISLE.

New-Carlisle, chef-lieu du comté de Bonaventure, est situé sur la côte nord de la baie des Chaleurs.

La construction d'une jetée à cet endroit n'a été commencée que vers le 1er juin 1881, et par conséquent l'on ne peut que mentionner le fait dans ce rapport. Le retard survenu au commencement est dû au fait qu'on n'avait pas acquis d'emplacement convenable.

CARLETON,

Dans le comté de Bonaventure, est situé sur la côte nord de la baie des Chaleurs, à 36 milles de Campbellton.

Le crédit voté a été dépensé pour commencer la construction d'un débarcadère à cet endroit, pour l'achèvement duquel la municipalité avait offert une somme de $2,500. Un nouveau crédit a été voté durant la dernière session pour cette construction.

ESCOUMAINS.

Dans le comté de Saguenay, sur la côte nord du Saint-Laurent, à 24 milles de Tadoussac et à 68 milles de la Malbaie.

A partir de l'entrée du chenal jusqu'au port, plus de 200 cailloux, variant de 3 à 15 tonnes de pesanteur, ont été enlevés, et les goëlettes peuvent maintenant entrer et sortir à mi-marée, facilement et avec sûreté.

BARRAGES À POISSON, TADOUSSAC.

Tadoussac, le chef-lieu du comté du Saguenay, est situé du côté est de l'embouchure de la rivière Saguenay, à 130 milles en aval de Québec.

A cet endroit un établissement de pisciculture est en opération, et plusieurs barrages dans le cours d'eau se rattachant à cet établissement ont été en partie exhaussés et réparés.

ANSE SAINT-JEAN.

Sur la rive sud-ouest de la rivière Saguenay, à 24 milles de son embouchure.

La jetée de cet endroit a été commencée en 1876, au moyen d'un crédit voté par le gouvernement local, qui a été dépensé pour la construction d'un caisson dans 7 pieds à l'eau basse.

Le crédit voté par le parlement a été dépensé pour construire les ouvrages nécessaires pour relier ce caisson à la rive, la longueur totale de la jetée étant maintenant de 366 pieds.

SAINT-ALPHONSE DE BAGOTVILLE.

A la tête de la Baie des Ha! Ha! sur la rive sud-ouest de la rivière Saguenay, à 66 milles de son embouchure.

La tête de cette jetée a été renforcée en enfonçant un rang serré de pieux autour de sa face extérieure et de ses côtés. Il y a quelques années une partie de cette jetée près de la rive a été brûlée jusqu'à l'étiage, et le passage jusqu'à terre se fait sur une structure temporaire qui devra être démolie, et la jetée reconstruite.

RIVIÈRE SAGUENAY.

Dans le cours de l'année, l'enlèvement des cailloux et des roches du chenal de la rivière en aval de Chicoutimi a été poussé tant que l'ont permis les eaux basses.

L'enlèvement de ces obstacles a augmenté la profondeur de l'eau, en permettant ainsi aux navires d'atteindre Chicoutimi plus tôt pendant la marée qu'on n'avait pu le faire jusqu'à présent.

CHICOUTIMI.

La ville de Chicoutimi est située sur la rive sud de la rivière Saguenay, à 75 milles de son embouchure et à la tête de la navigation.

La tête de la jetée a été prolongée en remontant le courant par la construction d'un bloc de 40 pieds de long, augmentant ainsi les facilités de chargement du fret, et la sûreté des navires dans la période des hautes eaux.

RIVIÈRE-DU-LOUP (EN BAS).

A 108 milles de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent. Une nouvelle longueur de 212 pieds de cette jetée a été exhaussée dans le cours de l'été et de l'automne de 1880; elle a été planchéiée et ballastée, en laissant encore une longueur de 276 pieds à exhausser jusqu'à une hauteur de trois pieds 6 pouces pour porter toute la jetée à son nouveau niveau.

Un revêtement et des poteaux de défense seront nécessaires, et il faudra renouveler les liens de fer des coins.

Le dragage dont il a été parlé dans le dernier rapport a été terminé le 23 juillet 1880.

RIVIÈRE-OUELLE.

La Rivière-Ouelle est à 75 milles en aval de Québec sur la rive sud du Saint-Laurent.

On a fait des réparations considérables à la face extérieure de la jetée de cet endroit, parce qu'on a trouvé qu'elle avait été sérieusement endommagée par la glace durant l'hiver précédent.

Il a été parlé de la nécessité de ces travaux dans le dernier rapport.

LE CAP-A-L'AIGLE

Est situé sur la rive nord du Saint-Laurent, dans le comté de Charlevoix, à 3 milles de la Malbaie.

A cet endroit une jetée de 279 pieds de long a été commencée en vertu d'un contrat fait avec des personnes représentant la municipalité, qui avait garanti le paiement de $3,000 pour sa construction. A la fin de l'exercice financier, une moitié de l'entreprise avait été terminée.

LES ÉBOULEMENTS,

Dans le comté de Charlevoix, sont sur la rive nord du Saint-Laurent, à 69 milles en aval de Québec.

Cette jetée est l'une de celles construites dans le bas du Saint-Laurent avant 1867. On a jugé nécessaire de faire certaines réparations en novembre dernier afin de la protéger pendant l'hiver contre les glaces du printemps.

Ces réparations ont été finalement terminées dans le cours du présent exercice.

L'ILE AUX-COUDRES

Est à douze milles de la baie Saint-Paul, sur la rive nord du Saint-Laurent, dans le comté de Charlevoix.

En novembre dernier, un contrat fut fait avec un grand nombre d'habitants de l'Ile-aux-Coudres de la part de la municipalité, qui avait garanti de fournir $4,000, pourvu que le parlement votât une somme égale pour la construction d'un débarcadère de 163 pieds de long, dont un tiers était terminé le 30 juin dernier.

SAINT-THOMAS, MONTMAGNY.

Sur la rive sud du Saint-Laurent, à 30 milles en aval de Québec.

On a dépensé le crédit voté pour relier à la rive le caisson isolé sur le côté ouest du bassin, dont il a été parlé dans le dernier rapport, ce qui termine les trauvaux.

GROSSE-ILE.

La Grosse-Ile est une île dans le fleuve Saint-Laurent à 29 milles en aval de Québec, et vis-à-vis le village de Saint-Thomas de Montmagny.

On a dépensé le crédit voté pour exhausser et réparer le débarcadère de l'est en rapport avec la station de quarantaine, et pour le prolonger jusqu'à une profondeur de 10 pieds à l'eau basse. Le travail était encore en cours d'exécution à la fin de l'exercice financier.

SAINTE-FAMILLE.

Sur l'le d'Orléans, à 17 milles en aval de Québec.

Dans le cours de l'année, le caisson construit en 1879 a été prolongé sur une longueur de 30 pieds jnsqu'à ce qu'il ait atteint une profondeur de 8½ pieds à mi-marée; on a construit deux caissons du côté de la rive; on a exhaussé la partie construite en 1879 jusqu'à la hauteur des nouvelles constructions; et on a enlevé de la rivière des cailloux qui obstruaient les abords du quai. Il faudra dépenser une nouvelle somme d'argent pour relier ces caissons à la rive.

SAINT-JEAN D'ORLÉANS.

Sur l'île d'Orléans, à 20 milles en aval de Québec.

Les coins et le bout extérieurs de cette jetée ont été considérablement endommagés par les glaces dans le cours de l'hiver précédent.

Les réparations nécessaires de revêtement et de défense, etc., ont été terminés en novembre dernier.

SAINT-LAURENT.

Sur la rive sud de l'île d'Orléans, à 15 milles en aval de Québec.

Les coins extérieurs de ce quai ont été revêtus en madriers; des poteaux de défense et des échelles ont été posés sur les côtés. Environ 100 pieds du chemin du quai ont été renouvelés.

CHENAL DU MOINE.

Un des chenaux du Saint-Laurent, situé à environ 3 milles en aval de Sorel.

Ici, la débâcle des glaces au printemps causait autrefois des dommages considérables en chassant la glace sur les fermes voisines, où elle endommageait les propriétés.

Deux caissons ont été construits, comme essai, dans le but d'arrêter et de briser la glace à mesure qu'elle envahissait les terres. Ils ont été terminés en mars dernier, mais l'eau était tellement basse à l'époque de la débâcle du Saint-Laurent que la glace a suivi son chemin ordinaire.

RIVIÈRE RICHELIEU.

Le Richelieu se jette dans le Saint-Laurent à Sorel sur la rive sud, à 45 milles de Montréal.

Le chenal a été creusé en aval de l'écluse de Saint-Ours, et des obstacles ont été enlevés en amont de l'écluse. L'abord des quais à Saint-Denis a été amélioré, le chenal nettoyé à Belœil, et une profondeur de 8 pieds d'eau a été obtenue à l'eau basse, à l'entrée du canal Chambly.

BERTHIER (EN HAUT.)

Sur la rive nord du Saint-Laurent, à 45 milles N.-E. de Montréal, et presque vis-à-vis Sorel, à l'embouchure du Richelieu.

Le crédit voté a servi à creuser jusqu'à 9 pieds au-dessous de l'étage habituel sur les battures Vanasse, de l'Eglise et Lévesque, dans la rivière de Berthier, afin de permettre aux navires d'approcher des quais à Berthier.

LA RIVIÈRE DE L'ASSOMPTION

Est une rivière de la province de Québec qui se décharge en amont du village de Repentigny, à un endroit où les eaux des rivières Jésus et Des Prairies se jettent dans le Saint-Laurent.

Un dragueur du département a été occupé jusqu'au 14 août 1880 à creuser le chenal de cette rivière, qui n'est navigable que pour les navires d'un léger tirant d'eau.

BEAUHARNOIS.

Le chef-lieu du comté de Beauharnois est situé sur la rive sud du lac Saint-Louis, fleuve Saint-Laurent, à 20 milles en amont de Montréal.

Un dragueur du département a travaillé à cet endroit du 26 mai au 30 juin dernier, à creuser jusqu'à une profondeur de 9 pieds à l'eau basse en face des quais et dans le chenal qui y mène en venant du fleuve.

LES CÈDRES.

Un village postal dans le comté de Soulanges, sur la rive nord du Saint-Laurent, à 30 milles en amont de Montréal.

Dans le cours de l'hiver 1880-81 on s'est procuré le bois nécessaire à la construction d'un débarcadère pour la commodité des bateaux à vapeur faisant le service sur le Saint-Laurent, mais les travaux de construction n'ont été commencés qu'à la fin de l'exercice financier.

RIVIÈRE A LA GRAISSE (RIGAUD).

Cette rivière se jette dans l'Outaouais sur sa rive sud, à environ 15 milles en amont de Vaudreuil.

Le dragage du chenal s'est continué durant les mois de juillet, octobre et novembre, afin d'obtenir 6 pieds à l'eau basse. Il reste encore à faire une forte somme de travail pour compléter cette profondeur jusqu'au village de Rigaud.

RIVIÈRE DU NORD.

Cette rivière se jette dans l'Outaouais sur sa rive nord à la tête du lac des Deux-Montagnes.

Un grand nombre de cailloux ont été enlevés du chenal de cette rivière à un endroit appelé les Rapides, à environ un demi-mille en aval du village de Saint-André, laissant un chenal de 58 pieds de large avec 4½ pieds de profondeur à l'eau basse.

RIVIÈRE AU SAUMON.

Cette rivière se jette dans l'Outaouais sur sa rive nord.

Le dragage s'est fait du 21 septembre au 21 octobre 1880, afin d'obtenir 6 pieds à l'eau basse.

ONTARIO.

HAWKESBURY.

Hawkesbury, dans le comté de Prescott, est sur la rive sud de l'Outaouais.

Le dragueur *Queen of Canada* a été occupé du 29 juillet au 20 septembre 1880 à creuser et terminer un chenal déjà commencé, à partir de près de la pointe Grant, sur l'Outaouais, jusqu'aux quais du village, et donnant une profondeur de 6 pieds à l'eau basse.

GANANOQUE.

Est sur la rive nord du Saint Laurent, à 18 milles en aval de Kingston.

Une légère somme a été dépensée pour creuser une partie de l'embouchure de la rivière Gananoque afin de permettre aux gros navires d'aller prendre des chargements de grains.

COBOURG.

Est situé sur le lac Ontario, à 72 milles à l'est de Toronto.

Un crédit ayant été voté dans ce but, un contrat a été fait pour la construction d'une aile, dans la direction sud-est, d'une longueur de 150 pieds à partir de la jetée de l'ouest.

A la fin de l'exercice financier, une moitié de cette construction était terminée

TORONTO.

Le dragage de l'entrée ouest du port s'est fait du 11 août au 24 novembre 1880, date à laquelle 27,023 verges cubes de sable et d'argile avaient été déplacées.

Avant de reprendre les travaux en mai dernier, on a trouvé que l'entrée s'était rétrécie par le prolongement, durant l'hiver, de la batture partant de la pointe Hanlan et allant vers le nord, et le dragueur fut occupé à l'enlèvement des matières accumulées, et à un nouvel élargissement de l'entrée, et à la fin de l'exercice, il avait déplacé 17,600 verges cubes, formant un total de 44,623 verges cubes.

RONDEAU.

Port de refuge sur le lac Erié, à 140 milles à l'ouest de Port-Colborne, entrée sud du canal Welland.

Des brèches s'étant faites à travers la plage de sable du côté ouest de l'entrée du port, on a fait un contrat avec MM. F. B. McNamee et Cie, pour la construction d'un

ouvrage de protection de 2,000 pieds de pilotis, et à la fin de l'exercice un tiers de ces travaux était terminé.

PORT-ALBERT.

Port-Albert est situé sur la rive est du lac Huron, à 9 milles au nord de Goderich et à l'embouchure de la crique des Neuf-Milles, où une petite jetée a été construite à frais communs par la municipalité et le gouvernement fédéral.

Afin d'agrandir le bassin pour répondre aux besoins du commerce, on a enfoncé une rangée serrée de pieux sur une étendue de 300 pieds à partir du coin de la jetée de l'est en allant vers l'est, et l'on a formé un bassin ayant 10 pieds d'eau, en déplaçant 18,706 verges cubes de matériaux au moyen du dragueur le *Challenge*.

KINCARDINE.

Le port de Kincardine est un bassin artificiel formé à l'embouchure de la rivière Penetangore, à 31 milles au nord de Goderich.

En vertu d'un contrat fait avec MM. Conlon et Canon, l'entrée du port dont la profondeur avait été réduite par des détritus apportés du lac Huron, fut rendue à sa profondeur normale.

INVERHURON.

Inverhuron est sur le lac Huron, à 7 milles au nord de Kincardine.

Une légère somme a été dépensée pour renouveler 300 pieds du revêtement de la jetée à cet endroit, et en remplaçant 200 pieds du mur, qui s'était détérioré par l'usage.

GRANDE-BAIE.

La Grande-Baie est située dans la baie Georgienne, dans le township de Keppel à environ 15 milles au nord du port d'Owen-Sound.

Dans le cours de l'exercice, une somme de $1,121.41 a été dépensée pour prolonger la jetée de 117 pieds, jusqu'à une profondeur de 11½ pieds d'eau; sur cette somme $500 étaient le crédit voté, et la balance a été fournie par les autorités municipales du township de North-Keppel.

OWEN-SOUND.

Le port d'Owen-Sound a été formé à l'embouchure de la rivière Sydenham qui se jette à la tête d'Owen-Sound, l'une des branches de la baie Georgienne sur sa rive ouest.

Les améliorations entreprises dans ce port consistent dans la construction de deux rangées parallèles de pilotis, à 200 pieds de distance l'une de l'autre, s'étendant à partie de la rive jusqu'à une distance de 600 pieds, ainsi qu'environ 1000 pieds de talus de protection, et dans le dragage du chenal de la rivière Sydenham, à partir de l'extrémité supérieure du quai des bateaux à vapeur jusqu'à son embouchure, et de là jusqu'à une profondeur de 1 pieds à l'eau basse, soit une longueur totale de 5,000 pieds.

Pour l'exécution de ces travaux, la ville d'Owen-Sound a fourni la somme de $13,000, et à la fin de l'exercice financier, un tiers de ces travaux avait été terminé.

MEAFORD.

Est situé sur la baie Georgienne, à 18 milles à l'ouest de Collingwood, et à 20 milles à l'est d'Owen-Sound. Le port est formé par des brise-lames qui partent de la rive; celui de l'ouest ayant une aile de 200 pieds de long tournée dans une direction est.

Dans le cours de l'été de 1880, les autorités locales, pour agrandir le port, enfoncèrent des pilots serrés sur le côté ouest d'un bassin intérieur dans lequel il n'y avait

que peu d'eau. Le 1er juillet 1880, le dragueur *Challenge* commença le creusement de ce bassin jusqu'à une profondeur de 11 pieds, et continua ses opérations jusqu'au 4 octobre, ayant enlevé 39,022 verges cubes d'argile et de gravier, et une grande quantité de cailloux.

COLLINGWOOD.

Le port de Collingwood est situé dans la baie de Nottawasaga, sur la rive sud de la baie Georgienne, et est le terminus de chemin de fer Northern, Hamilton et North Western. La nécessité de creuser l'entrée de ce port jusqu'à une profondeur de 14 pieds a été mentionnée dans le rapport du département pour 1878-79, à la page 37 de l'annexe.

Les travaux faits jusqu'à la fin de l'exercice financier l'ont été pour terminer le chenal dont il est parlé dans ce rapport et ont eu pour résultat l'enlèvement, au moyen d'un seul dragueur, de 22,790 verges cubes de tuf, d'argile et de cailloux, à un prix moyen de 43 centins par verge cube.

LITTLE CURRENT.

Little Current est un passage entre les îles de la Cloche et la Grande Manitouline, à environ 140 milles de Collingwood, et se trouve sur la ligne directe entre Collingwood et le Sault Ste-Marie.

Vu l'existence d'une chaîne de roches, le chenal navigable était très rétréci et rendait la navigation tellement difficile que les navires portant un fort chargement étaient obligés de prendre la route extérieure par le lac Huron, ce qui dans l'automne est très dangereux.

Le crédit voté a été dépensé pour l'amélioration de ce chenal par l'enlèvement des cailloux et de ce rocher lui-même, au moyen de matières explosibles, ce qui l'a amélioré jusqu'à un certain point, mais un nouveau crédit sera nécessaire pour compléter les travaux commencés.

PONT DES JOACHIMS.

Ce pont projeté traversera la rivière Outaouais, aux rapides des Joachims, entre les comtés de Pontiac, Québec, et Renfrew-Nord, Ontario.

A la fin de l'exercice financier sa construction n'avait pas encore été commencée à cause du retard apporté par le gouvernement d'Ontario à l'approbation des plans.

RELEVÉS ET EXAMENS.

Dans le cours du dernier exercice, des relevés et examens ont été faits aux localités suivantes, et, à peu d'exception près, des plans, rapports et devis de ces travaux ont été transmis :

Havre de Cascumpec,	Comté de	Prince,	I. P.-E.
Summerside,	do	do	do
West Cape,	do	do	do
Rivière des Français,	do	Queen,	do
Rustico Harbor,	do	do	do
Ile Madame,	do	Richmond,	N.-E.
Petit-de-Grat,	do	do	do
Great Village River,	do	Colchester,	do
Windsor,	do	Hants,	do
Cap Sainte-Marie,	do	Digby,	do
Petite-Rivière,	do	Lunenburg,	do
Iles du Port Medway,	do	do	do
Port Mouton,	do	Queen,	do
Coffin's Island,	do	do	do
Eagle Head,	do	do	do
Jones Harbor,	do	Shelburne,	do
Jordan River,	do	do	do

Louis Head Harbor,	comté de Shelburne,	N.-E.
Port L'Hebert,	do	do
Cocagne,	comté de Kent,	N.-B.
Charlot,	comté de Restigouche,	do
Fort Dufferin,	havre Saint-Jean,	do
Quaco,	comté de Saint-Jean,	do
Saint-André,	comté de Charlotte,	do
Anse du Portage,	comté de Saguenay,	Québec.
L'Anse à l'Eau,	do	do
Lac Saint-Jean,	comté de Chicoutimi,	do
Matane,	comté de Rimouski,	do
Baie Saint-Paul,	comté de Charlevoix,	do
Cap à l'Aigle,	do	do
Isle aux Coudres,	do	do
Les Ecureuils,	comté de Portneuf,	do
St. Pierre les Becquets,	comté de Nicolet,	do
Saint-Ours,	comté de Richelieu,	do
Saint-Denis,	comté de Saint-Hyacinthe,	do
Saint-Hilaire,	comté de Rouville,	do
Baie Missisquoi,	comté de Missisquoi,	do
Rivière Yamaska,		do
Rivière Saint-François,		do
Rivière Saint-Louis,	comté de Beauharnois,	do
Les Cèdres,	comté de Soulanges,	do
Saint-Zotique,	do	do
Lac Témiscamingue,	Rivière Ottawa,	
Pont Des Joachims,	do	
Portsmouth Harbor,	comté de Frontenac,	Ontario.
Belleville,	comté de Hastings,	do
Rivière Moira,	do	do
Presqu'Ile jus. la baie de Quinté,	comté du P.-E.,	do
Whitby,	comté d'Ontario,	do
Baie Pigeon,	comté d'Essex,	do
Isle Pelée,	do	do
Rivière Thames,		do
Pointe Edouard,	riv. St.-Clair, comté de Lambton,	do
Goderich,	comté d'Huron,	do
Kincardine,	comté de Bruce,	do
Southampton,	do	do
Wiarton,	do	do
Meaford.	comté de Grey,	do
Collingwood,	comté de Simcoe,	do
Petit Courant,	comté d'Algoma,	do
Rapides Neebish,	do	do
Rivière Kaministiquia,	do	do
Prince-Arthur-Landing,	do	do
Rivière Courtenay,		C.-B.

DRAGAGE.

Le "St. Lawrence."

Le 1er juillet 1880 ce dragueur travaillait dans la petite baie des Glaces, Cap-Breton, à creuser et améliorer l'entrée du havre, et continua ses opérations jusqu'au 15 août, date à laquelle il avait enlevé 10,587 verges cubes d'argile, de vase, de pierre, etc., formant un total de 13,387 verges cubes.

Le 30 août, les travaux furent repris sur le chenal à travers la batture du Fer-à-

Cheval, à l'entrée de Miramichi, N.-B., et il les continua jusqu'au 30 octobre, en enlevant durant ce temps, 15,838 verges cubes de sable, d'argile et de roches.

Les travaux sur la rivière de l'Est, à Pictou, N.-E., commencèrent le 9 novembre et se terminèrent le 25, époque à laquelle le temps ne permettait plus de continuer. Les matériaux enlevés formèrent un total de 4,900 verges cubes.

Ce dragueur a été mis sur le chantier à Pictou pour être réparé. La coque fut renforcée au moyen d'une forte ceinture de bois et de cornières en fer; la machine, et la chaudière, ainsi que le mécanisme, furent examinés avec soin et remis en bon état de service.

Le 3 mai dernier, le dragueur sortit du chantier et se rendit sur la batture du Fer-à-Cheval, où il arriva le 18, mais vu le mauvais temps, il ne put commencer à travailler avant le 26, et continua jusqu'au 30 juin, ayant déplacé jusqu'à ce temps 10,005 verges cubes de sable, d'argile et de roches.

La somme totale de dragage faite dans le cours de l'exercice s'élève à 41,330 verges cubes.

On a reçu et placé au crédit du receveur général une somme de $325 pour ouvrage fait pour des particuliers dans le cours du dernier exercice et mentionné dans le rapport de l'an dernier. (Annexe, p. 28.)

Le "Canada."

Au commencement de l'exercice, ce dragueur travaillait à la Rivière-du-Loup (*en bas*), Québec, à creuser vis-à-vis la face ouest du quai, et y resta jusqu'au 22 juillet. Il enleva 2,318 verges cubes de vase, d'argile et de roches, ce qui formait un total de 2,588 verges cubes.

Le 28 juillet, il recommença à travailler sur les battures du Phoque et du Ballast, dans le port de Bathurst, N.-B., et continua jusqu'au 10 novembre, ayant déplacé, dans cet espace de temps, 13,027 verges cubes de sable.

Etant arrivé dans le port de Pictou, N.-E., le 16 novembre, il commença à travailler au quai du chemin de fer Intercolonial, à Pictou, et continua jusqu'au 24; il déplaça pendant ce temps 450 verges cubes de sable et de vase. Ce dragueur prit ses quartiers d'hiver dans le port de Pictou, où l'on fit les réparations jugées nécessaires au dragueur et à sa machine.

Le 26 avril dernier, ce dragueur recommença son travail aux quais à charbon, dans la rivière du Milieu, Pictou, et continua jusqu'au 20 mai, enlevant 3,330 verges cubes de vase, de sable et de gravier.

Arrivant à Bouctouche, comté de Kent, N.-B., il commença ses opérations le 28 mai, sur la batture qui ferme l'entrée du port, et à la fin de l'exercice, il avait déplacé 5,445 verges cubes de coquillages, de vase, d'argile, etc.

Les travaux faits dans le cours de l'exercice s'élèvent à 24,570 verges cubes de matériaux de toutes sortes.

Le "New Dominion."

Ce dragueur n'a pas été employé dans le cours du présent exercice. Le mécanisme est en assez bon état, mais il lui faudra une nouvelle coque, parce que celle d'aujourd'hui n'est plus sûre à cause de son âge et de sa détérioration.

Le "Cape Breton."

Ce dragueur travaillait sur la batture à l'entrée de la rivière John, comté de Pictou, N.-E, au commencement de l'exercice, et il y resta jusqu'au 5 août, déplaçant jusqu'à cette date 5,090 verges cubes de sable fin.

Le 12 août, il recommença à travailler à New-Glasgow, comté de Pictou, N.-E., pour approfondir le chenal de la rivière de l'Est, vis-à-vis les chantiers de construction de navires, en amont du pont public, et il termina les travaux le 27, déplaçant 5,345 verges cubes de sable et de gravier.

Arrivant à Tatamagauche, comté de Colchester, N.-E., il commença le 1er sep-

tembre les travaux d'approfondissement et d'amélioration de la rivière, et continua jusqu'au 15 novembre, date à laquelle il cessa les travaux de la campagne, et le dragueur avec ses chalans alla prendre ses quartiers d'hiver dans la rivière John.

Les travaux faits à Tatamagauche consistaient à ouvrir un chenal à travers les hauts fonds jusqu'au quai Patterson, et à creuser et améliorer le chenal de la branche ouest de la rivière jusqu'aux moulins de Campbell, en enlevant 17,135 verges cubes de vase, de sable et de gravier.

Dans le cours de l'hiver des réparations furent faites au dragueur et aux chalans.

Le 23 mai 1881, ce dragueur fut mené à New-Glasgow et recommença les travaux d'amélioration du chenal de la rivière de l'Est, et à la date du 30 juin, il avait enlevé une nouvelle quantité de 15,555 verges cubes de gravier.

Le nombre total de verges cubes de matériaux enlevés dans le cours de l'exercice s'éleva à 43,120 verges cubes.

Deux des chalans de ce dragueur sont impropres au travail et ne valent pas la peine d'être réparés.

Le "Prince-Edward."

Le 1er juillet 1880, ce dragueur travaillait à Pownal, comté de Queen, I. P.-E., à l'ouverture d'un passage pour les navires entre le chenal principal et le quai public, et y resta jusqu'à ce qu'il eût terminé le 14 août, date à laquelle il avait enlevé une nouvelle quantité de 14,430 verges cubes d'argile et de vase, faisant un total de 23,610 verges cubes enlevées à cet endroit.

De Pownal, ce dragueur fut envoyé à Nine-Mile-Creek, dans le même comté, où il commença le 4 août le percement d'un passage depuis l'eau profonde jusqu'au quai public, et il continua jusqu'au 11 octobre, ayant enlevé 9,750 verges cubes d'argile, de gravier et de roches.

A cette dernière date, le matériel fut transporté à la pointe de Carr, sur la rivière Hillsborough, et mis au travail pour améliorer le chenal à cet endroit, enlevant jusqu'au 16 novembre 12,165 verges cubes de sable et de limon. Jusqu'au 20 il fut enlevé 750 verges cubes de vase, de sable et de limon de la rivière vis-à-vis le quai Hickey, et comme la rivière se ferma à cette date, le dragueur et les chalans furent pris dans les glaces et y restèrent jusqu'au 12 mai dernier.

Le 23 mai, il recommença les travaux à Crapaud, dans le comté de Queen, et les continua jusqu'au 30, date à laquelle il avait déplacé 12,240 verges cubes de sable, de vase et de grès en couche, formant un total de 46,355 verges cubes pendant l'exercice

Le "George McKenzie."

Au commencement de l'exercice, ce dragueur travaillait en vertu d'un engagement avec le cessionnaire de l'entrepreneur de l'agrandissement du canal Saint-Pierre Cap-Breton, et continua jusqu'au 2 décembre, jour auquel les travaux furent terminés et une nouvelle quantité de 23,562 verges cubes d'argile très dure, de vase, de roches et de cailloux furent enlevés.

A la date en dernier lieu mentionnée, ce dragueur et ses chalans furent conduit à Port-Hawkesbury, dans le détroit de Canso, et placé sur le chantier, où ils subiren dans le cours de l'hiver les réparations nécessaires.

Le 23 mai, ce dragueur fut remorqué jusqu'à Ragged-Pond, comté de Guysboro N.-E., et à son arrivé l'on constata qu'il s'était fait de si grands changements dans le chenal dans le cours de l'hiver et de l'automne précédents qu'il serait inutile d'essayer de l'améliorer d'une manière quelconque,—des ordres furent donc donnés de se rendre à Mabou, comté d'Inverness, Cap-Breton, où il commença les travaux le 2 juin, en ouvrant un chenal de 14 pieds à travers la batture à l'entrée du port, et à la fin de l'exercice, ayant éprouvé du mauvais temps, il n'avait pu déplacer que 1,168 verges cubes d'argile, de roche et de sable.

Le total des travaux faits par ce dragueur dans le cours de l'année a été de 24,730 verges cubes.

M. J. T. Kennedy, cessionnaire, a payé $13,778.23 pour l'usage de ce dragueur avec ses chalans, ainsi que pour le service de remorquage dans le canal Saint-Pierre.

Dragueur No. 1.

On obtint du ministère des chemins de fer et des canaux l'usage de ce dragueur et de ses chalans, et le 1er juillet 1880, ils furent employés à percer des battures dans la rivière de L'Assomption, comté de L'Assomption, Québec, jusqu'à une profondeur de 6 pieds à l'eau basse, et continua jusqu'au 14 août, déplaçant jusqu'à cette date 11,720 verges cubes d'argile et de sable.

Du 16 août au 3 septembre, ce dragueur fut occupé à creuser jusqu'à 6 pieds de profondeur à l'eau basse, les abords à partir du chenal principal de la rivière Richelieu, jusqu'aux quais de Saint-Denis.

De 4 au 15 septembre, il travailla à enlever les obstacles dans le chenal de la rivière Richelieu au pont de Belœil, qui donnèrent un total de 1,060 verges cubes déplacées.

L'achèvement des travaux à Saint-Denis l'employa du 16 septembre au 6 octobre, et à cette date il avait déplacé 13,180 verges cubes d'argile et de roches.

Du 7 au 30 octobre, il creusa l'entrée inférieure de l'écluse de Saint-Ours jusqu'à une profondeur de 9 pieds à l'eau basse, et un obstacle en amont de l'entrée supérieure fut aussi enlevé, donnant un total de dragage de 5,240 verges cubes d'argile et de terre.

L'entrée du canal Chambly fut creusée entre le 1er et le 20 novembre jusqu'à une profondeur de 8 pieds à l'eau basse, par le déplacement de 3,140 verges cubes d'argile et de sable.

La quantité totale draguée dans le cours de l'année s'est élevée à 34,340 verges cubes.

Ce dragueur fut rendu au ministère des chemins de fer et des canaux.

Le "Queen of Canada."

Au commencement de l'exercice financier, ce dragueur fut occupé à creuser le chenal de la rivière à la Graisse, Rigaud, Québec, et y resta jusqu'au 20 juillet, date à laquelle il fut chargé de creuser l'entrée de la baie du Calumet, sur la rive nord de l'Outaouais, jusqu'à une profondeur de 6 pieds à l'eau basse, afin d'en permettre l'entrée au bateau à vapeur faisant le service d'Hawkesbury, en correspondance avec le chemin de fer Q. M. O. et O. Ce travail fut terminé le 28 juillet par le déplacement de 1,375 verges cubes d'argile.

Du 29 juillet au 20 septembre il continua le creusage et l'achèvement, jusqu'à une profondeur de 6 pieds à l'eau basse, d'un chenal déjà commencé à partir de près de la pointe Grant, sur l'Outaouais, jusqu'au village d'Hawkesbury, Ontario, et 13,800 verges cubes d'argile, de sable et de roches furent déplacées.

Du 21 septembre au 21 octobre, il dragua une quantité de 7,775 verges cubes d'argile et de sable dans la rivière au Saumon, une petite branche de l'Outaouais, venant du nord, afin d'obtenir un chenal de 6 pieds à l'eau basse.

Les travaux dans la rivière à la Graisse furent repris le 25 octobre et continués jusqu'au 6 novembre, date à laquelle il avait enlevé 4,575 verges cubes d'argile et de roches, pendant l'exercice. Ce dragueur avec ses chalans hivernèrent dans la cale sèche de Tate, à Montréal, où ils furent complètement réparés.

Les travaux de la campagne de 1881 commencèrent le 26 mai, à Beauharnois, Québec, en draguant jusqu'à une profondeur de 9 pieds à l'eau basse, en face des quais, ainsi que le chenal qui y mène en venant du fleuve. Ces travaux étaient en cours d'exécution le 30 juin dernier, et à cette date il avait enlevé 6,260 verges cubes d'argile.

Les travaux faits par ce dragueur dans le cours de l'exercice s'élèvent à 33,785 verges cubes.

Le "Nipissing."

Ce dragueur, avec le remorqueur *Dennis* et deux grands chalans, furent achetés en juillet 1880, et après avoir été mis en bon état de service, ils furent employés à

Berthier *en haut*, à partir du 1er août suivant, à ouvrir un chenal d'une profondeur de 9 pieds à l'eau basse à travers les battures Vanasse, de l'Église et Lévesque, qui se trouvent dans un des chenaux du Saint-Laurent appelé la rivière de Berthier. Les travaux cessèrent le 10 novembre, lorsque ce matériel fut ramené à Montréal pour hiverner dans la cale sèche de Tate. Le 2 juin 1881, les travaux recommencèrent à Berthier et se continuèrent jusqu'à la fin de l'exercice financier, la quantité de matériaux enlevés jusqu'à cette date étant de 21,524 verges cubes d'argile et d'un sable très fin qu'on a trouvé bien difficile de garder sur les chalans.

Le "Challenge."

Le 1er juillet 1880, ce dragueur et son remorqueur, le *Trudeau*, avec ses chalans, étaient à Meaford, baie Georgienne, et y restèrent jusqu'au 4 octobre pour creuser un bassin intérieur jusqu'à une profondeur de 11 pieds à l'eau basse, et que la municipalité avait protégé à ses propres frais.

Les matériaux déplacés étaient de l'argile, du gravier et une grande quantité de cailloux, formant un total de 39,022 verges cubes.

Ce dragueur et son matériel hiverna à Sarnia et fut conduit le 9 mai dernier à Goderich pour travailler à Port-Albert, mais vu le manque d'abri à cet endroit et le mauvais temps continuel, il ne put commencer les travaux que le 18 et les continua jusqu'au 30 juin suivant, pour creuser la tête du havre jusqu'à une profondeur de 10 pieds à l'eau basse, et déposer une partie des matériaux dragués en arrière d'un ouvrage en pilotis construit par le département.

La quantité draguée s'éleva à 18,706 verges cubes d'argile, de gravier et de sable.

MATÉRIEL DE DRAGAGE.

Le département possède le matériel de dragage suivant :

Dans les provinces maritimes.

Le dragueur à godets		*St. Lawrence.*
do	do	*Canada.*
do	cuiller	*New Dominion* et 10 chalans.
do	do	*Cape Breton* et 7 chalans.
do	do	*Prince-Edward* et 4 chalans.
do	do	*George McKenzie* et 3 chalans.

Dans Québec.

Le dragueur à cuiller *Queen of Canada* et 2 chalans, et un bateau de levage.
do do *Nipissing* et 2 chalans.
Le remorqueur *Dennis.*

Dans Ontario.

Le dragueur à cuiller *Challenge* et 3 chalans.
Le remorqueur *Trudeau.*

Dans la Colombie-Britannique.

Un dragueur à godets et 4 chalans.
Le remorqueur *Georgia.*

Quant à ce matériel, on peut dire qu'à l'exception du *New Dominion* et de quelques chalans, tout est en bon état, Il a déjà été parlé de l'état de la coque du *New Dominion.* Un des chalands du *Prince Edward* a été condamné dans le cours de l'année et vendu à l'encan.

Deux des chalans du *Cape Breton* sont devenus inutiles et devraient être démolis, et les ferrures employées à la construction de nouveaux chalans dont il est grandement besoin.

Un des chalans du *Challenge* devrait être condamné et remplacé par un nouveau. Il faudra faire des réparations à la coque et à la machine du remorqueur *Trudeau.*

ETAT détaillé de la dépense des dragueurs suivants, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

"ST. LAWRENCE."

Items.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Grands totaux.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Gages	521 15	502 74	509 33	519 33	510 37	509 33	286 33	325 52	370 16	420 77	499 12	639 20	5,613 35
Houille	.....	235 10	.....	642 25	88 00	84 07	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,049 42
Eau	.....	.....	.....	8 00	.....	3 70	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11 70
Provisions de bouche	.....	198 27	155 61	69 67	156 96	22 62	.....	.....	.....	.....	.....	45 29	618 42
Matériel	18 16	76 12	.....	0 60	58 02	.....	.....	.....	.....	5 90	.....	.....	158 80
Réparations	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	823 93	828 93
Pilotage	82 00	92 75	130 00	130 00	77 00	.....	.....	.....	.....	.....	95 00	.....	606 75
Dépenses fortuites	3 19	4 24	.....	13 55	13 00	3 23	7 25	.....	5 65	14 54	.....	.....	64 65
Totaux	624 50	1,109 22	794 94	1,383 40	903 35	622 95	298 58	325 52	375 81	441 21	594 12	1,508 42	8,982 02
Dépens. des travaux	624 50	1,109 22	794 94	1,383 40	903 35	.....	7 25	.....	.....	.....	594 12	684 49	6,101 27
Réparat. ordinaires	.....	.....	.....	.....	.....	622 95	291 33	325 52	375 81	441 21	.....	823 93	2,880 75
Totaux	624 50	1,109 22	794 94	1,383 40	903 35	622 95	298 58	325 52	375 81	441 21	594 12	1,508 42	8,982 02

"CANADA."

Gages	493 70	373 51	338 00	338 00	398 00	213 00	178 00	178 00	190 50	290 47	455 50	463 00	3,909 68
Houille	185 60	154 00	499 27	.....	33 00	.....	96 00	.....	.....	.....	.....	69 00	1,036 87
Provisions de bouche	.....	48 73	185 95	75 43	95 63	29 31	.....	.....	.....	.....	.....	70 55	505 60
Provisions	.....	32 30	31 27	43 59	47 65	.....	.....	.....	.....	9 80	.....	25 84	190 45
Equipement	.....	.....	.....	.....	.....	85 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	85 00
Réparations	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4 70	.....	.....	.....	.....	559 46	564 16
Pilotage	159 07	67 50	62 50	65 00	95 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	449 57
Dépenses fortuites	31 21	.....	.....	5 53	12 53	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	49 27
Totaux	869 58	676 04	1,116 99	527 55	682 31	327 31	278 70	178 00	190 50	300 27	455 50	1,187 85	6,790 60
Frais d'opérations	869 58	676 04	1,116 99	527 55	682 31	.....	96 00	.....	.....	.....	455 50	628 39	5,052 36
Réparat. ordinaires	.....	.....	.....	.....	.....	327 31	182 70	178 00	190 50	300 27	.....	559 46	1,738 24
Totaux	869 58	676 04	1,116 99	527 55	682 31	327 31	278 70	178 00	190 50	300 27	455 50	1,187 85	6,790 60

"NEW DOMINION."*

Gages	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	80 00	447 84	777 84
Réparations ordinaires et hivernage	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	80 00	447 84	777 84
Totaux	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	80 00	447 84	777 84

"CAPE BRETON."

Gages	484 60	474 48	589 75	650 15	584 95	165 08	147 10	140 00	147 50	145 00	234 37	552 13	4,315 11
Houille	.....	66 00	.....	11 00	5 50	5 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	87 75
Eau	88 50	48 80	43 50	39 00	25 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	245 30
Provisions de bouche	2 10	117 16	5 25	3 50	97 83	27 92	.....	.....	.....	.....	.....	.....	253 76
Réparations	0 60	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	970 92	971 52
Remorquage	579 00	830 00	75 00	.....	200 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150 00	1,834 00
Dépenses fortuites	.....	.....	.....	.....	10 00	10 10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20 10
Totals	1,154 80	1,536 44	713 50	703 65	923 78	208 35	147 10	140 00	147 50	145 00	234 37	1,673 05	7,727 54
Frais d'opérations	1,154 80	1,536 44	713 50	703 65	723 76	.....	.....	.....	.....	.....	234 37	702 13	5,768 65
Réparat. ordinaires	.....	.....	.....	.....	200 02	208 35	147 10	140 00	147 50	145 00	.....	970 92	1,958 89
Totaux	1,154 80	1,536.44	713 50	703 65	923 78	208 35	147 10	140 00	147 50	145 00	234 37	1,673 05	7,727 54

* N'a pas travaillé. Dépenses en juin pour réparations, 1881-82.

ETAT détaillé de la dépense des dragueurs suivants, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

"PRINCE EDWARD."

Items.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Grands totaux.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Gages	527 75	484 50	484 50	564 50	484 50	215 88	145 00	140 00	147 50	251 25	342 77	484 50	4,272 65
Houille	154 00	82 50	.....	.....	30 85	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42 07	309 42
Eau	108 47	79 73	105 61	56 13	71 20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4 1 14
Provisio's de bouche	101 41	124 23	.....	.....	118 47	.....	50 95	.....	.....	52 35	.....	.....	447 41
Réparations	39 97	388 02	58 07	16 70	14 61	17 30	.....	.....	.....	.....	.....	.....	534 67
Pilotage	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	129 49	129 49
Remorquage	.....	900 00	525 00	500 00	390 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	125 00	2,440 00
Dépenses fortuites	4 00	.....	.....	.....	20 00	.....	9 19	.....	.....	.....	.....	.....	33 19
Totaux	935 60	2,058 98	1,173 18	1,137 33	1,129 63	233 18	205 14	140 00	147 50	303 60	342 77	781 06	8,587 97
Frais d'operations	895 63	1,670 96	1,115 11	1,120 63	1,115 02	.....	60 14	.....	.....	.....	342 77	651 57	6,971 83
Réparat. ordinaires	39 97	388 02	58 07	16 70	14 61	233 18	145 00	140 00	147 50	303 60	.....	129 49	1,616 14
Totaux	935 60	2,058 98	1,173 18	1,137 33	1,129 63	233 18	205 14	140 00	147 50	303 60	342 77	781 06	8,587 97

"GEORGE McKENZIE."

Gages	491 75	484 50	477 37	484 50	484 50	307 50	145 00	140 00	147 50	145 00	262 02	491 00	4,060 64
Houille	132 00	.....	.....	.....	63 88	.....	.....	.....	.....	.....	40 50	120 00	356 38
Eau	.....	.....	.....	.....	3 60	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3 60
Provisio's de bouche	9 60	.....	2 30	.....	13 82	.....	.....	.....	.....	.....	1 80	.....	27 52
Réparations	16 82	.....	75 85	11 46	78 76	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	1,515 91	1,708 80
Remorquage	500 00	400 00	600 00	325 00	40 00	837 50	.....	.....	.....	.....	.....	275 00	2,977 50

Dépenses fortuites...	.....	.....	.....	.....	21 50	.....	.....	.....	.....	.....	6 00	.....	27 50
Totaux.....	1,150 17	884 50	1,155 52	820 96	706 06	1,145 00	155 00	140 00	147 50	145 00	310 32	2,401 91	9,161 94
Frais d'opérations...	1,133 35	884 50	1,079 67	809 50	627 30	837 50	.....	.....	.....	.....	310 32	886 00	6,568 14
Réparat. ordinaires.	16 82	.....	75 85	11 46	78 76	307 50	155 00	140 00	147 50	145 00	.....	1,515 91	2,593 80
Totaux.....	1,150 17	884 50	1,155 52	820 96	706 06	1,145 00	155 00	140 00	147 50	145 00	310 32	2,401 91	9,161 94

DRAGAGE A BRAS A WINDSOR, N.-E.

Gages.....	.....	535 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	535 25
Remorquage.....	.....	25 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25 00
Totaux.....	.....	560 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	560 25
Frais d'opérations...	.....	560 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	560 25
Totaux.....	.....	560 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	560 25

"No. 1."*

Gages	395 25	368 75	468 75	413 75	297 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,943 50
Bois.....	7 50	.....	.....	9 75	59 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	76 50
Provisions de bouche	29 21	8 15	9 95	3 90	9 62	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	60 83
Equipement.....	6 5	13 67	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20 17
Réparations.....	19 78	3 15	28 70	37 65	68 29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	157 57
Pilotage.....	.....	6 00	.....	3 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9 00
Remorquage.....	.....	302 00	903 00	.....	150 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,355 00
Dépenses fortuites...	30 00	128 50	5 25	14 70	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	183 45
Totaux.....	488 24	830 22	1,415 65	482 75	589 16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,856 02
Frais d'opérations...	468 46	827 07	1,386 95	445 10	520 87	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,648 45
Réparat. ordinaires.	19 78	3 15	28 70	37 65	68 29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	157 57
Totaux.....	488 24	830 22	1,415 65	482 75	589 16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,856 02

* Ce dragueur et son matériel appartiennent au ministère des chemins de fer et des canaux, et n'a été prêté que pour la période qui précède.

ETAT détaillé de la dépense des dragueurs suivants, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

"QUEEN OF CANADA."

Items.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre.	Déc.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Grands totaux.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Gages	534 50	598 50	483 83	517 46	218 16	.....	.....	.....	.....	148 00	305 45	579 00	3,384 90
Houille	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	132 18	.....	132 18
Bois	18 75	40 60	58 88	57 00	35 83	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	211 06
Provisions de bouche	49 45	.....	9 99	.....	6 97	.....	.....	.....	.....	.....	71 25	20 46	158 12
Equipement	.....	27 60	.....	30 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	129 40	.....	187 00
Réparations	14 20	21 50	.....	12 29	44 50	.....	.....	.....	.....	.....	1,442 33	15 95	1,550 77
Remorquage	61 00	.....	15 00	.....	134 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	255 00
Quaiage	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	125 00	.....	125 00
Dépenses fortuites	33 22	.....	3 00	.....	6 30	.....	.....	.....	.....	.....	39 67	.....	81 19
Totaux	710 12	688 20	567 70	664 75	445 76	.....	.....	.....	.....	148 00	2,245 28	615 41	6,085 22
Frais d'opérations	695 92	666 70	567 70	652 46	401 26	.....	.....	.....	.....	148 00	802 95	599 46	4,534 45
Réparat. ordinaires	14 20	21 50	.....	12 29	44 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15 95	108 44
" extraordinaires	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,442 33	.....	1,442 33
Totaux	710 12	688 20	567 70	664 75	445 76	.....	.....	.....	.....	148 00	2,245 28	615 41	6,085 22

"NIPISSING."

Gages	641 59	434 10	408 11	414 00	275 68	.....	.....	.....	.....	202 05	382 24	410 93	3,168 70
Houille	35 00	345 43	273 00	203 13	62 26	.....	.....	.....	.....	.....	775 63	.....	1,694 45
Matériel	80 47	2 18	13 01	8 95	47 88	.....	.....	.....	.....	.....	96 31	4 35	253 15
Equipement	350 60	5 50	.....	65 66	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55 38	.....	477 14
Réparations	1,357 43	16 10	21 25	6 80	36 50	.....	.....	.....	.....	.....	2,071 86	9 95	3,519 89
Pilotage	20 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20 00
Remorquage	100 00	.....	.....	.....	100 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
Quaiage	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	150 00	.....	150 00
Dépenses fortuites	162 55	40 00	6 50	12 25	4 15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6 75	232 20
Totaux	2,747 64	843 31	721 87	710 79	526 47	.....	.....	.....	.....	202 05	3,531 42	431 98	9,715 53
Frais d'opérations	1,039 61	837 81	721 87	703 99	489 97	.....	.....	.....	.....	202 05	1,459 56	422 03	5,876 89
Réparat. ordinaires	.....	5 50	.....	6 80	36 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9 95	58 75
" extraordinaires	1,708 03	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,071 86	.....	3,779 89
Totaux	2,747 64	843 31	721 87	710 79	526 47	.....	.....	.....	.....	202 05	3,531 42	431 98	9,715 53

"CHALLENGE."

Gages	331 00	331 00	328 73	260 57	40 00	40 00	40 00	40 00	72 26	156 00	293 87	298 66	2,232 09
Houille	.....	.....	.....	74 00	.....	.....	.....	.....	.....	20 00	.....	16 50	110 50
Bois	60 75	80 99	86 62	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25 00	50 00	114 00	417 36
Provisions de bouche	109 98	104 62	99 37	68 63	.....	.....	.....	.....	.....	.....	79 85	105 84	568 29
Matériel	59 04	.....	22 64	.....	.....	.....	.....	.....	10 37	71 23	17 85	61 91	243 04
Equipement	.....	.....	16 43	.....	.....	.....	.....	.....	.....	45 95	11 63	39 78	113 79
Réparations	150 30	11 65	31 59	10 78	.....	.....	.....	.....	.....	483 96	.....	15 62	703 90
Remorquage	.....	.....	.....	750 00	.....	.....	.....	.....	.....	11 00	150 00	.....	911 00
Quaiage	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30 00	.....	.....	30 00
Dépenses fortuites	50 90	.....	122 94	31 23	.....	13 50	.....	.....	4 10	1 75	2 70	3 40	230 52
Totaux	761 97	528 26	708 32	1,195 21	40 00	53 50	40 00	40 00	86 73	844 89	605 90	655 71	5,560 49
Frais d'opérations	611 67	576 61	676 73	1,841 43	40 00	53 50	40 00	40 00	86 73	360 93	605 90	640 09	4,856 59
Réparat. ordinaires	150 30	11 65	31 59	10 78	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15 62	219 94
" extraordinaires	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	483 96	.....	.....	483 96
Totaux	761 97	528 26	708 32	1,195 21	40 00	53 50	40 00	40 00	86 73	844 89	605 90	655 71	5,560 49

NATURE et quantité des matières enlevées par les dragueurs suivants, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

"ST. LAWRENCE."

Nature des matières enlevées.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Grands totaux.
													Vgs. cubes.
Argile et pierre	3,894	2,800	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,694
Sable ordinaire	.....	350	7,787½	7,700	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,888½	7,116½	25,842½
Boue	3,893½	.....	.....	.....	4,900	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,793½
Totaux	7,787½	3,150	7,787½	7,700	4,900	.....	.....	.....	.....	.....	2,888½	7,116½	41,330

"CANADA."

Gravier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	990	.....	990
Argile	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,845	1,845
Argile et terre	787½	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	787½
Sable ordinaire	.....	4,027½	3,690	4,050	810	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,577½
Boue	1,980	.....	.....	.....	450	.....	.....	.....	.....	720	2,430	2,790	8,370
Totaux	2,767½	4,027½	3,690	4,050	1,260	.....	.....	.....	.....	720	3,420	4,635	24,570

"CAPE BRETON."

Gravier	.....	3,130	.....	.....	180	.....	.....	.....	.....	.....	2,015	13,540	18,865
Sable ordinaire	.....	.....	.....	.....	280	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	280
Sable très fin	4,470	2,835	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,305
Boue	.....	.....	7,060	6,840	2,770	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,670
Totaux	4,470	5,965	7,060	6,840	3,230	.....	.....	.....	.....	.....	2,015	13,540	43,120

"PRINCE EDWARD."

Tuf	.....	.....	.....	1,830	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,830
Cailloux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	900	900
Argile	4,395	2,370	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,765
Argile et pierre	.....	.....	5,790	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,790
Sable ordinaire	.....	.....	.....	3,060	6,405	.....	.....	.....	.....	.....	1,980	8,580	20,025
Boue	4,395	2,400	.....	3,060	390	.....	.....	.....	.....	.....	780	.....	11,025
Totaux	8,790	4,770	5,790	7,950	6,795	.....	.....	.....	.....	.....	2,760	9,480	46,335

"GEORGE McKENZIE."

Tuf	.....	.....	.....	.....	509	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	509
Cailloux	2,278	.....	.....	1,303	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,581
Argile	2,279	.....	1,600	1,303	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,182
Argile et pierre	.....	3,674	4,706	1,303	4,209	398	.....	.....	.....	.....	.....	1,168	15,458
Totaux	4,557	3,674	6,306	3,909	4,718	398	.....	.....	.....	.....	.....	1,168	24,730

DRAGAGE A BRAS, WINDSOR, N.-E.

Sable ordinaire	700	600	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,300
Boue	1,000	1,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,000
Totaux	1,700	1,600	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,300

NATURE et quantité des matières enlevées par les dragueurs suivants, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

"No 1."

Nature des matières enlevées.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Grands totaux.
													Vgs cubes.
Cailloux	.....	.....	920	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	920
Argile	3,010	740	1,660	4,260	1,820	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11,490
Argile et pierre	5,160	5,700	4,320	.....	600	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15,780
Sable ordinaire	2,070	740	.....	2,620	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,430
Sable très fin	.....	.....	.....	.....	720	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	720
Totaux	10,240	7,180	6,900	6,880	3,140	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34,340

"QUEEN OF CANADA."

Cailloux	350	.....	650	375	275	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,650
Gravier	.....	.....	.....	1,025	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,025
Argile	5,437	3 125	3,600	3,825	.....	.....	.....	.....	.....	.....	770	4,745	21,502
Argile et pierre	.....	275	1,700	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	745	2,720
Sable ordinaire	488	5 600	.....	800	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,888
Totaux	6,275	9,000	5,950	6,025	275	.....	.....	.....	.....	.....	770	5,490	33,785

"NIPISSING."

Argile	.....	5,963	5,624	1,575	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13,162
Sable très fin	.....	.....	.....	3,000	1,050	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,312	8,362
Totaux	.....	5,963	5,624	4,575	1,050	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,312	21,524

"CHALLENGE."

Gravier	1,760	12,686	8,968	1,218	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	696	25,338
Argile	.....	1,212	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,218	7,506	11,936
Argile et pierre	7,784	754	4,640	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	988	3,132	17,298
Sable ordinaire	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	464	464
Boue	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,600	1,102	2,702
Totaux	9,544	14,652	13,608	1,218	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,806	12,900	57,728

DÉTAILS du dragage dans les Provinces Maritimes, et à la rivière

Dragueur.	Localité.	Comté.	Nouveau-Brunswick.		
			Quantité.	Coût.	Coût total.
			Vgs. cub.	$ cts.	$ cts.
"New Dominion".	Pas employé				
"Canada"	Rivière-du-Loup	Témiscouata, Qué.			
	Bathurst	Gloucester, N.B.	13,027	3,898 05	
	Bouctouche	Kent, N.B.	5,445	1,629 24	
	Quai du chemin de fer	Pictou, N.E.			
	Quais au charbon	do			
					5,527 29
"Cape Breton"	Rivière John	Pictou, N.E.			
	New-Glasgow	do			
	Tatamagauche	Colchester, N.E.			
"Prince Edward"	Pownal	Queen, I.P.E.			
	Crique des Neuf-Milles	do			
	Rivière Hillsborough	do			
	Crapaud	do			
"St. Lawrence"	Batture du Fer-à-Cheval	North'berland, N.B.	25,843	6,080 72	
	Petite baie des Glaces	Cap-Breton, N.E.			
	Rivière de l'Est	Pictou, N.E.			
					6,080 72
"Geo. McKenzie".	Canal Saint-Pierre	Richmond, N.E.			
	Mabou	Inverness, N.E.			
A la main	Windsor	Hants, N.E.			
			44,315		11,608 01

Dragueur.	Nouveau-Brunswick.		Nouvelle-Ecosse.		Ile du P.-Edouard.	
	Quantité.	Coût.	Quantité.	Coût.	Quantité.	Coût.
	vgs. cub.	$ cts.	vgs. cub.	$ cts.	vgs. cub.	$ cts.
"New Dominion" (pas employé)						
"Canada"	18,472	5,527 29	3,780	1,131 03		
"Cape Breton"			43,120	8,366 69		
"Prince Edward"					46,335	9,298 53
"St. Lawrence"	25,843	6,080 72	15,487	3,644 20		
"Geo. McKenzie"			24,730	9,912 72		
A la main			3,300	560 25		
	44,315	11,608 01	90,417	23,621 89	46,335	9,298 53

du Loup (*en bas*), Québec, durant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Nouvelle-Ecosse.			Ile du Prince-Edouard.			Québec.			Quantité par chaque dragueur.	Coût total.
Quantité.	Coût.	Coût total.	Quantité.	Coût.	Coût total.	Quantité.	Coût.	Coût total.		
vgs. c.	$ cts.	$ cts.	vgs. c.	$ cts.	$ cts.	vgs. c.	$ cts.	$ cts.	vgs. c.	$ cts.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	777 84
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,318	693 44	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
450	134 64	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3,330	996 39	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		1,131 03						693 44	24,570	7,351 76
5,090	987 63	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
20,900	4,055 29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17,130	3,323 77	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		8,366 69							43,120	8,366 69
.....	.....	.....	11,430	2,293 78	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	9,750	1,956 63	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	12,915	2,591 79	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	12,240	2,456 33	.....	.....	.....	.....	.....	.....
					9,298 53				46,335	9,298 53
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10,587	2,491 23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
4,900	1,152 97	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		3,644 20							41,330	9,724 92
23,562	9,451 22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1,168	468 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
		9,919 72							24,730	9,919 72
3,300	.....	560 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,300	560 25
90,417	.....	23,621 89	46,335	.....	9,298 53	2,318	.....	693 44	183,385	45,999 71

Québec.		Quantité totale.	Frais de dragage.	Frais de la surintendance.	Coût total.	Coût par verge cube.
Quantité.	Coût.					
vgs. cub.	$ cts.	vgs. cub.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	centins.
.....	.....	.....	777 84	.....	777 84	.....
2,318	693 44	24,750	6,790 60	561 16	7,351 76	29·922
.....	.....	43,120	7,727 54	639 15	8,366 69	19·403
.....	.....	46,335	8,587 97	710 56	9,298 53	20·068
.....	.....	41,330	8,982 02	742 90	9,724 92	23·530
.....	.....	24,730	9,161 94	757 78	9,919 72	40·112
.....	.....	3,300	560 25	.....	560 25	16·977
2,318	693 44	183,385	42,588 16	3,411 55	45,999 71	25·008

DÉTAILS du dragage en Ontario et Québec, durant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Dragueur.	Localité.	Comté.	Province.	Quantité.	Quantité totale.	Coût total.	Coût par verge cube.
					vgs. cubes.	$ cts.	centins.
"No. 1."	Chambly	Chambly	Québec	3,140	34,340	3,806 02	11·08
	Belœil	Verchères	do	1,060			
	Saint-Denis	Saint-Hyacinthe	do	13,180			
	Saint-Ours	Richelieu	do	5,240			
	L'Assomption	L'Assomption	do	11,720			
"Nipissing."	Berthier (*en haut*)	Berthier	Québec	21,524	21,524	9,715 53	45·13
"Queen of Canada"	Beauharnois	Beauharnois	Québec	6,260	33,785	6,085 22	18·01
	Rigaud	Vaudreuil	do	4,575			
	Calumet	Argenteuil	do	1,375			
	Rivière au Saumon	Ottawa	do	7,775			
	Hawkesbury	Prescott	Ontario	13,800			
"Challenge"	Meaford	Grey	Ontario	39,022	57,728	5,560 49	9·63
	Port Albert	Huron	do	18,706			

ANNEXE No 6

RAPPORT SUR LES TRAVAUX PUBLICS DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, PAR L'HONORABLE J. W. TRUTCH, C.M.G.

N° 19306.

VICTORIA, C.-B., 18 novembre 1881.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions contenues dans la lettre officielle n° 3,983, du 24 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous soumettre l'état ci-joint sur les travaux publics exécutés sous ma surveillance dans cette province, dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin dernier.

Cet état a été préparé, autant qu'on a pu le faire, suivant les instructions contenues dans la lettre officielle n° 3,850, du 7 septembre 1880; mais les circonstances spéciales qui ont accompagné le commencement et l'exécution de quelques-uns des travaux dont je parle, ont empêché de le faire absolument conforme aux instructions contenues dans cette lettre.

J'ai omis dans cet état toute mention des travaux se rattachant au télégraphe, parce que vous recevrez, naturellement, un rapport circonstancié de celui qui est le plus en état de vous le fournir, je veux dire le surintendant général du service des télégraphes et signaux; je ne ferai donc que vous renvoyer à mes lettres du 23 mai et du 27 juin, dans lesquelles je vous ai communiqué les observations que j'ai cru de mon devoir de vous présenter à ce sujet.

Les seuls travaux publics nouveaux réellement entrepris par le département dans la Colombie-Britannique, à part ceux qui se rattachent au service du télégraphe sont, 1° l'amélioration de la navigation de la rivière Naas, par l'enlèvement des troncs d'arbres; et 2° l'approfondissement du chenal de la rivière Fraser, par un dragage fait au Woodward's Slough.

Les travaux en premier lieu mentionnés ont été faits sous la direction immédiate de M. H. E. Croasdaile, dont les rapports sur ce qui a été accompli jusqu'à ce jour, vous ont été transmis dans mes lettres du 3 août et du 18 décembre, et dans mes rapports datés d'aujourd'hui.

Au sujet du dragage fait dans la rivière Fraser, je vous en ai transmis un rapport dans ma lettre du 28 décembre dernier; depuis cette époque jusqu'à ce jour, le dragueur et ses chalans sont restés en disponibilité, dans la rivière Coquitlem, à environ quatre milles en amont de New-Westminster.

Quant aux améliorations du chenal de la rivière Skeena, je vous ai aussi donné tous les renseignements que je possédais, dans ma lettre du 16 mai dernier.

Il n'a rien été fait durant le dernier exercice, au sujet de la construction du quai projeté en face de la douane de Victoria, à part un examen de la localité et la préparation des plans, devis et estimations du coût des travaux, par M. Tiedemann; j'ai fait à ce sujet un rapport dans ma lettre du 8 janvier dernier, remise au département lors de mon arrivée à Ottawa en février.

Les différentes lettres que je vous ai adressées les 17 mai, 28 juin, et 16 septembre dernier, vous ont exposé si complètement les faits et mon opinion sur le sujet de l'enlèvement du *Beaver Rock* dans le port de Victoria, que je n'ai aujourd'hui rien à y ajouter que je pourrais espérer vous être de quelque utilité.

La seule autre entreprise publique dont j'aie à parler, (attendu que je suppose qu'il est inutile de parler spécialement des petites réparations ordinaires aux édifices

publics en général, faites dans le cours de l'exercice et qui ne se sont élevées qu'à $191.53) est celle des réparations et changements à faire au bureau de poste, qui ont été exécutés principalement par contrat approuvé par vous, et en partie à la journée; mais les dépenses totales sont restées dans les limites du crédit voté à cet effet.

La stabilité et la commodité de cet édifice ont été grandement augmentées par les travaux qu'on y a faits dans le cours du dernier exercice, et le seront encore plus lorsqu'on aura terminé l'ouvrage additionnel qu'on y fait actuellement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH,

A l'honorable

Sir HECTOR L. LANGEVIN, C.C.M.C., C.B.

Ministre des travaux publics, Ottawa, Canada.

RELEVÉ des travaux publics exécutés dans la province de la Colombie-Britannique, durant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

—	Province, district ou comté.	Numéro et date de la lettre ou document autorisant la dépense.	Dépense autorisée.	Dépense ou obligation encourue, du 30 juin 1880 au 1er juillet 1881.	Sommes nécessaires le 1er juillet 1881 pour terminer les travaux inachevés.	Observations.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Améliorations de la rivière Naas.	.....	Lettre n° 1930, 18 mai 1880.....	1,000 00	990 84	Nil.	
do de la riv. Skeena...	.....	Lettre n° 3099, 16 août 1880.....	500 00	Nil.		Il n'a rien été fait.
Quai et magasin à la maison de douane	Victoria	Lettre n° 2865, 3 août 1880.....	Crédit 5,000 00	Nil.	Nil.	do
Réparations au bureau de poste...	do	Télégramme, 19 août 1880.....	" 10,000 00 9,000 00	9,540 37		
Dragueur.....	District de New-Westminster..	Télégrammes, le 4, le 13 et le 16 sept. 1880	" 10,000 00 9,000 00	Payé à Ottawa 1,600 00 7,585 28		
Beaver Rock.....	Hav. de Victoria.	Télégramme, 16 avril 1881.....	1,000 00	939 61	5,500	
Réparations aux édifices en général	.....	Lettre n° 4564, 15 nov. 1880.....	.....	191 53		

JOSEPH W. TRUTCH,

18 novembre 1881.

AMÉLIORATION DE LA RIVIÈRE NAAS.

N° 7056.

VICTORIA, C.-B., 3 août 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre des copies d'une lettre que m'a adressée le capitaine Croasdaile, et de ma réponse en date d'aujourd'hui.

J'espère que vous donnerez votre assentiment à l'approbation que j'ai transmise au capitaine Croasdaile de ses recommandations quant à la manière de procéder à l'enlèvement projeté des troncs d'arbres échoués dans la rivière Naas.

Veuillez me donner des instructions au sujet du remboursement que demande le capitaine Croasdaile, d'une somme de soixante et quinze ($75) piastres qu'il a dépensée ce printemps.

Je vous ai télégraphié aujourd'hui de m'envoyer les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses du capitaine Croasdaile pour ces travaux jusqu'à concurrence de la somme votée, savoir, $1,000.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

A l'honorable HECTOR L. LANGEVIN, C.B.,

Ministre des travaux publics, Ottawa, Canada.

PÊCHERIES DE LA RIVIÈRE NAAS, 9 juillet 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception le 6 de ce mois, de votre lettre du 5 juin, et je désire vous exprimer ma reconnaissance de la confiance que vous placez en moi en m'autorisant à dépenser les $1,000 votées pour enlever les troncs d'arbres échoués dans le lit de la rivière.

En réponse au désir que vous exprimez d'obtenir des renseignements sur la manière la plus judicieuse d'atteindre ce but, je dois vous dire que les eaux de la rivière sont trop hautes actuellement pour y travailler, mais elles baissent généralement beaucoup en août, et l'on pourrait avantageusement commencer les travaux vers la fin de ce mois ou au commencement de septembre.

Je crois qu'il vaudrait mieux que ce travail fût fait à la journée et sous ma propre surveillance, pour cette raison : qu'à part ceux que j'emploie il n'y a sur la rivière que deux ou trois blancs qui soient ouvriers, et ils n'ont pas les chalans ni les autres moyens nécessaires pour l'exécution de ces travaux, et je suggérerais de ne dépenser qu'une partie de l'argent cette année, et le reste le printemps prochain, à moins qu'on ait cette année un temps favorable pour les terminer.

Les instruments et accessoires nécessaires sont les suivants: des grappins, des chaînes, un cabestan, des poulies et palans, etc., et deux chalans. Je proposerais de faire les grappins ici, dans ma boutique de forgeron, et d'acheter le fer à Victoria, ainsi que quelques poulies et les chaînes. J'ai ici les chalans et autres accessoires pour l'usage desquels je demanderais un prix raisonnable. Je pense pouvoir nettoyer environ dix milles du chenal inférieur.

Espérant que vous voudrez bien me dire si vous approuvez mes propositions, et si je devrai tirer sur vous pour le paiement des effets qu'il me faudra acheter à Victoria.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY S. CROASDAILE.

P.S.—Ce printemps j'ai enlevé un petit nombre de troncs d'arbres, et la valeur de ce travail est d'environ $75. J'espère que je serai remboursé de cette somme sur production des pièces justificatives.

L'honorable J. W. TRUTCH, Victoria, C.-B.

VICTORIA, C.-B., 3 août 1880.

MONSIEUR,— Relativement à votre lettre du 9 juillet dernier, qui m'est parvenue hier, je dois vous dire que votre proposition de faire enlever les troncs d'arbres échoués dans la rivière Naas à la journée, sous votre surveillance personnelle, est approuvée, et vous êtes prié d'entreprendre ces travaux de la manière et aux conditions mentionnées dans votre lettre.

J'ai télégraphié au ministre des travaux publics pour avoir les fonds destinés à ces travaux, dont le coût, comme vous le savez déjà, est absolument limité à ($1,000) mille piastres, qui devront couvrir toutes les dépenses, main-d'œuvre, matériaux, outils, surveillance et toute autre chose se rattachant à ces travaux.

Aussitôt que je serai en état de le faire après qu'on aura déposé à mon crédit les fonds nécessaires, je serai prêt à faire honeur à vos traites sur moi pour tous paiements faits dans les limites prescrites, pourvu que ces paiements soient accompagnés de pièces justificatives et des bordereaux de paie, pour lesquels je vous envoie des formules.

Je soumettrai à l'honorable ministre votre demande d'être remboursé de soixante-quinze ($75) piastres que vous avez dépensées ce printemps pour l'enlèvement de troncs d'arbres échoués dans la rivière Naas.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur

JOSEPH W. TRUTCH.

HENRY E. CROASDAILE, écr.,

Rivière Naas, C. B.

Nº 10532.

VICTORIA, C.-B., 18 décembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, copie d'une lettre en date du 29 novembre dernier, qui m'a été adressée par le capitaine Croasdaile, mais qui ne m'est parvenue qu'aujourd'hui, contenant les renseignements que vous avez demandés au sujet de la rivière Naas, par votre lettre officielle n° 2865 du 3 août dernier, ainsi que copie d'une carte de la rivière Naas faite par l'amirauté, sur laquelle le capitaine Croasdaile a indiqué, au moyen de diverses couleurs, (1) les parties de la rivière où les troncs d'arbres ont été enlevés complètement ou en partie sous sa direction, (2) celles où ce travail n'a pas encore été fait, et (3) les battures du chenal qui devront être draguées et balisées.

J'ai visité la rivière Naas en 1869 et en 1872, mais les facilités d'inspection du chenal dans ces deux occasions ont été fort restreintes, et mes observations n'ont été que superficielles. Je ne me sens donc pas justifiable, surtout après un aussi long espace de temps, de faire aucune recommandation au sujet de l'amélioration projetée de cette rivière.

Je puis cependant faire remarquer que le capitaine Croasdaile paraît s'être donné beaucoup de peine pour s'assurer des faits quant à la profondeur de l'eau et la nature des obstacles qui existent dans le chenal, et avoir soigneusement étudié les meilleurs moyens d'améliorer cette rivière en vue non-seulement de sa navigabilité, mais aussi de l'augmentation du rendement des pêcheries ; et je suis convaincu que sous sa direction le crédit voté dans ce but continuera d'être avantageusement employé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

L'honorable HECTOR L. LANGEVIN, C.-B.,

Ministre des travaux publics,

Ottawa, Canada.

VICTORIA, C.-B., 29 novembre 1880.

MONSIEUR,—En réponse à la lettre de votre secrétaire me demandant des détails sur les travaux à faire pour améliorer la navigation de la rivière Naas, et sur les avantages qu'on en retirera, j'ai l'honneur de vous dire ceci :—

La nature des améliorations qu'il est possible de faire avec la somme votée ($1,000), est l'enlèvement des troncs d'arbres du lit de la rivière ; quant à le creuser sur les battures au moyen du dragage, il serait impossible de le faire pour la somme mise à ma disposition.

Il y a dans le chenal de la rivière un grand nombre de troncs d'arbres, dont quelques-uns sont très gros et profondement enfoncés dans le sable et la vase à plusieurs pieds au-dessous du niveau de l'eau, ce qui les rend dangereux pour les bateaux à vapeur. Ces troncs d'arbres se sont accumulés depuis de longues années, et lorsque les plus anciens auront été enlevés, il sera comparativement facile de tenir le chenal libre à l'avenir.

Je crois que le chenal peut être, sur une distance de dix à douze milles, nettoyé d'une manière suffisante pour la navigation ordinaire, pour la somme votée, et peut-être pour un peu moins, et dans ce dernier cas, je suggérerais d'employer le surplus à baliser la rivière aux endroits les plus étroits. Les avantages seraient de deux sortes. D'abord, les caboteurs pourraient remonter la rivière avec plus de sûreté ; et comme il y a de grandes pêcheries à une douzaine de milles de son embouchure, outre une scierie à vapeur et plusieurs comptoirs de commerce, il serait très avantageux pour les habitants de la rivière Naas, d'avoir des communications faciles par les bateaux à vapeur.

En second lieu, l'enlèvement des troncs d'arbres du lit de la rivière tendrait grandement à augmenter le rendement de la pêche du saumon dans cette rivière, car ces obstacles nuisent beaucoup à la pêche à la seine ; et comme la salaison du saumon est la principale industrie de ce district, on en retirera un avantage direct.

Je prends la liberté de vous transmettre ci-joint une carte de la rivière indiquant le chenal, la partie où l'on a déjà enlevé des troncs d'arbres, et les battures sur lesquelles je suggérerais de placer des bouées, s'il restait une balance sur le crédit voté pour l'enlèvement des troncs d'arbres. Je puis dire que tous les sondages marqués ne sont exacts que durant la période des basses eaux en hiver, lorsque les sources de la rivière sont presque toutes gelées. Vers le mois d'avril la rivière commence à se gonfler, et depuis ce mois jusqu'en octobre ou novembre la rivière est bien plus profonde, des bateaux à vapeur—dont une canonnière—l'ayant remontée jusqu'à 15 milles en amont.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

HENRY E. CROASDAILE.

A l'honorable J. W. TRUTCH,
Victoria, C. B.

VICTORIA, C.-B., 18 novembre 1881.

(N° 19420.)

MONSIEUR,—Relativement à la dernière lettre que je vous ai adressée le 18 décembre dernier, au sujet de l'amélioration de la rivière Naas, par l'enlèvement des troncs d'arbres du chenal, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre des copies de nouveaux rapports sur ces travaux, datés respectivement du 3 juin dernier et du 18 du courant, faits par M. H. E. Croasdaile, sous la direction duquel ces améliorations se sont faites, et donnant un compte-rendu des travaux accomplis jusqu'à ce jour.

Je regrette de ne pas pouvoir vous donner d'autres renseignements sur ces travaux que ceux contenus dans les rapports de M. Croasdaile. Je puis ajouter, cependant, que je crois qu'il serait judicieux que le département, ayant entrepris ces travaux et ayant déjà dépensé une somme de $1,000, fît voter une nouvelle somme de $500, comme le recommande M. Croasdaile, sur la foi des assurances qu'il donne que l'on pourra, certainement, au moyen de cette nouvelle mise de fonds, débarrasser le chenal

de la rivière Naas des troncs d'arbres qui s'y trouvent, et rendre la navigation exempte de tous risques sous ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

L'honorable

Sir HECTOR L. LANGEVIN, C.C.M.G., C.B.,

Ministre des travaux publics, Ottawa,

Canada.

RIVIÈRE NAAS, C.-B., 3 juin 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai poussé les travaux d'enlèvement des troncs d'arbres dans cette rivière et fait le balisage du chenal en certains endroits, pendant une partie des deux derniers mois, autant que le temps l'a permis. J'aurais pu faire plus d'ouvrage, mais il n'y avait ici personne qui fût capable ou même qui eût la volonté de remplir la charge de contre-maître avant l'époque où les travaux ont commencé.

La navigation de la rivière est très améliorée, et le bateau à vapeur *Grappler* a remonté cette rivière deux fois dans le cours de la saison jusqu'à une distance de treize ou quatorze milles de son embouchure ; c'est la première fois qu'un caboteur ayant à peu près son tirant d'eau ait remonté la rivière.

Il reste encore beaucoup à faire pour nettoyer complètement le chenal, et j'ose espérer que vous userez de votre influence et que vous recommanderez de dépenser cet automne au moins ce qui reste du crédit voté pour cette rivière.

J'ai fait placer dix bouées aux deux endroits les plus difficiles de la rivière, et il me reste encore deux ancres à champignons, de sorte que je puis remplacer aucune de ces bouées si c'était nécessaire. J'ai aussi de la chaîne, un câble de chanvre, deux paire de grappins et une ancre ; je me suis servi d'une partie du câble acheté l'an dernier pour amarrer les bouées. Je vous envoie des pièces justificatives des travaux faits, et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien en payer le montant à M. M. T. Johnson, à mon crédit.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY E. CROASDAILE.

L'honorable J. W. TRUTCH,

Agent du gouvernement fédéral,

Colombie-Britannique.

VICTORIA, C.-B., 18 novembre 1881.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 16 courant, j'ai l'honneur de vous faire rapport que depuis ma dernière lettre du 3 juin, il n'a été fait que peu de travaux pour l'amélioration de la navigation de la rivière Naas : le crédit voté à cette fin ayant été presqu'entièrement épuisé à cette date. J'ai cependant fait enlever quelques troncs d'arbres et surveillé les bouées. Plusieurs de ces dernières ont dû être déplacées, attendu que le chenal de la rivière a été lui-même changé à l'une des traverses. Plusieurs autres ont aussi été déplacées par les gros vents et les marées ; et l'une des ancres a été tellement enfoncée dans le sable qui a rempli le chenal qu'il sera impossible de la relever. J'ai donné ordre de ramener à terre toutes les bouées pour l'hiver, vu que les glaces flottantes les emporteraient si on les laissait en place. Les ancres dont je me suis servi pour fixer les bouées dans le chenal étaient à champignon et ne pesaient que 200 lbs. Je trouve que ces ancres ne sont pas assez pesantes pour résister au fort courant de la rivière. En somme, la navigation de la rivière a

été grandement améliorée par la faible somme qu'a donnée le gouvernement. Pour la première fois les caboteurs ordinaires ont fait des voyages jusqu'à une distance de 14 milles, du mois d'avril au mois d'octobre, et n'ont touché des troncs d'arbres qu'une ou deux fois. Si le gouvernement accordait un nouveau crédit, disons de $500, le chenal pourrait être parfaitement déblayé de tous ces obstacles à la navigation ; et une faible somme annuelle, disons de $100, suffirait pour mettre les bouées en place au printemps, les maintenir en bon état et en position, et les enlever à l'automne.

J'ai l'honneur d être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY E. CROASDAILE.

L'honorable J. W. TRUTCH, C.M.G.,
Victoria, C.B.

AMÉLIORATION DE LA RIVIÈRE SKEENA.

N° 14366.

VICTORIA, C. B., 16 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, au sujet de ma lettre du 8 janvier dernier, copie d'une lettre et d'une carte de M. J. E. White, à qui M. J. Turner avait renvoyé ma lettre lui demandant un rapport sur les obstacles offerts à la navigation de la rivière Skeena.

Il y a si longtemps que j'ai visité la rivière Skeena qu'il m'est impossible de vous donner une opinion indépendante sur cette question de l'amélioration du chenal de cette rivière, et la distance entre Victoria et la riviere Skeena est si considérable que je ne puis guère espérer la visiter de nouveau.

Je ne puis donc que vous recommander, si vous décidez d'affecter une somme d'argent pour l'enlèvement des troncs d'arbres ou autres obstructions, dans le chenal de cette rivière, de confier la dépense de cette somme à quelqu'un demeurant sur les lieux, comme on l'a fait pour les travaux qui sont actuellement en cours d'exécution sous la direction de M. Croasdaile.

Je n'ai aucun doute que la dépense judicieuse, sur la rivière Skeena, d'une somme égale à celle affectée aux travaux de la rivière Naas, donnerait des résultats très avantageux pour la navigation de cette rivière, et pour les pêcheurs de cette localité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH T. TRUTCH,

L'honorable H. L. LANGENIN, C.B.,
Ministre des travaux publics,
Ottawa.

INVERNESS, C.-B., 4 mars 1881.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 22 octobre dernier, adressée à M. J. H. Turner, qui me l'a envoyée pour que j'y réponde, je vous transmets une grossière esquisse de cette partie de la rivière Skeena qui a le plus grand besoin d'amélioration, et d'attirer votre attention sur les marques à l'encre rouge qui indiquent les endroits où se trouvent les obstacles à la navigation. Ces obstacles consistent en d'énormes troncs d'arbres qui ont été de temps à autres déposés dans le chenal de la rivière, qu'on voit à l'eau basse, mais qui sont généralement couverts à l'eau haute, ce qui les rend extrêmement dangereux pour les bateaux à vapeur qui montent et qui descendent la rivière. Outre les dangers qu'ils occasionnent à la navigation, ces obstacles retardent considérablement les travaux et augmentent beaucoup les dépenses de la pêche du saumon, qui est maintenant une industrie établie sur cette rivière, en accrochant les

filets, ce qui occasionne une grande perte de temps dans les établissements de conserves et souvent une perte partielle, sinon totale, de leurs précieux filets. En réponse à votre question "quel serait le coût probable des améliorations projetées et les avantages qu'on en retirerait," j'ai l'honneur de vous dire que les avantages qu'on en retirerait sont doubles; premièrement, ils diminueraient les dangers de la navigation de cette rivière, et, secondement, aideraient considérablement aux établissements de conserves dans leur industrie. Je puis dire ici que dans le cours des quatre dernières années ces établissements ont fait eux-mêmes de fortes dépenses pour enlever quelques-uns de ces obstacles.

Quant au coût probable de ces travaux, il serait bien difficile de les évaluer, mais je crois que quinze cents piastres judicieusement dépensées, suffiraient pour l'enlèvement des principales obstructions dans la rivière. Voir l'estimation ci-jointe.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. E. WHITE.

L'honorable JOSEPH W. TRUTCH,

Victoria, C.-B.

Mémoire du matériel, etc., nécessaire pour enlever les obstacles à la navigation de la rivière Skeena.

1 grand chalan, coût,	disons	$300 00
1 cabestan mobile	"	150 00
1 paire de grappins de 8 pieds	"	15 00
1 rouleau de câble de 6 pouces	"	30 00
1 ancre de 250 lbs.	"	30 00
1 " 150 "	"	20 00
2 chaloupes	"	100 00
Gages de 6 hommes, à $50 chacun pendant 3 mois		900 00
Gages d'un homme, à $100 pendant 3 mois		300 00
1 rouleau de câble de 3 pouces		15 00
		$1,860 00

QUAI DE LA DOUANE, VICTORIA, C.-B.

N° 11095.

VICTORIA, C.-B., 8 janvier 1881.

MONSIEUR,—Je regrette beaucoup de n'avoir pu donner suite plus tôt à vos instructions contenues dans la lettre officielle n° 2865, du 3 août, relativement aux renseignements demandés au sujet (1) du quai de la douane à Victoria; (2) de la batture du Meurtrier (*Murderer's Bar*), rivière Fraser; (3) du Black Canon, rivière Thompson, et (4) de l'embouchure de la rivière Skeena.

M. Tiedmann a fait un examen des lots du gouvernement sur lesquels est bâtie la douane de Victoria, et des propriétés voisines, et en a fait des coupes, y compris des sondages dans le port, et des forages du fond jusqu'à l'extrémité extérieure du quai projeté. Il s'occupe maintenant à faire un dessin du quai et les estimations de ce qu'il coûtera. J'espérais recevoir ces coupes et dessins à temps pour vous les envoyer par ce courrier, en même temps que mes observations sur le sujet.

M. Hamlin, l'un des ingénieurs du chemin de fer Canadien du Pacifique, a examiné le Black Canon et la batture du Meurtrier, dans la rivière Fraser, près desquels il est aujourd'hui campé, et j'attends de lui des plans de ces deux endroits, avec les renseignements qu'il a pu obtenir sur les lieux au sujet de ces deux obstacles à la navigation des bateaux à vapeur, et ses recommandations au sujet de leur enlèvement ou de leur amélioration.

Le temps très froid et très orageux que nous avons eu dernièrement a sans doute rendu impossible tout ouvrage de bureau dans le camp et a retardé l'achèvement des

plans et rapports de M. Hamlin. Aussitôt que j'aurai reçu ces rapports, je vous les transmettrai, et j'y ajouterai tels renseignements et opinions que je pourrai avoir au sujet de ces travaux projetés aux endroits mentionnés.

J'ai bon espoir de pouvoir d'ici à huit ou dix jours vous expédier des rapports sur ces trois sujets, mais je n'ai aucune espérance de pouvoir vous envoyer maintenant aucune carte de l'embouchure de la Skeena, ou aucuns renseignements dignes de foi sur les obstacles à sa navigation dont vous me parlez dans vos instructions. M. J. H. Turner, à qui vous m'avez dit de m'adresser, a, cependant, promis de me fournir une carte et un rapport sur cette localité de bonne heure au printemps.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

L'honorable HECTOR L. LANGEVIN, C. B.,
Ministre des travaux publics, Ottawa,
Canada.

OTTAWA, 23 février 1881.

N° 11981.

MONSIEUR,—Relativement à la lettre que je vous ai adressée le 8 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous soumettre la copie ci-jointe d'un rapport de M Tiedmann et les plans et dessins qui l'accompagnent, d'un quai et d'un débarcadère en face de la douane à Victoria, Colombie-Britannique.

Si l'on jugeait à propos d'entreprendre cette construction, je suggérerais le premier plan recommandé par M. Tiedmann dans son rapport transmis sous ce pli, ou quelque modification de ce plan, de manière à avoir une construction permanente, au moins en ce qui regarde les fondations, et qu'une somme de quinze cents piastres soit votée dans ce but.

La formation du fond du port à l'endroit du quai projeté est bien adaptée à la construction d'un fondement en caisson, tandis que les pilotis à vis seraient, selon moi, tout à fait hors de propos dans les conditions actuelles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. W. TRUTCH.

L'honorable HECTOR L. LANGEVIN, C.B.,
Ministre des travaux publics,
Ottawa.

ENLÈVEMENT DU "BEAVER ROCK," PORT DE VICTORIA.

14570.

VICTORIA, C.-B., 17 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'à la réception de l'autorisation qui m'a été transmise par dépêche télégraphique du 16 avril dernier, j'ai résilié le contrat de M. Spence pour l'enlèvement du *Beaver Rock*, dans le port de Victoria, et que j'ai pris possession des travaux, des bateaux, de l'outillage et des matériaux qui en dépendaient ; et de plus que j'ai pris des mesures pour faire continuer et compléter les travaux en question par des ouvriers employés directement par le gouvernement, sous la direction de M. Spence comme contre-maître.

Je vous inclus copie de ma correspondance avec M. Spence sur le sujet.

Autant que je puis m'en assurer maintenant, il faudra une somme d'environ quinze cents ($1,500) piastres pour enlever ce qui reste du rocher au fond du port, afin d'exécuter le devis sur lequel était basé le contrat de M. Spence.

Je demande donc l'autorisation de dépenser pour ces travaux la somme de $1,500, ce qui est $500 de plus que la limite de la dépense prescrite dans le télégramme ci-dessus mentionné. Les travaux seront probablement terminés avant le 1er juillet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

L'honorable H. L. LANGEVIN, C.B.,

Ministre des travaux publics, Ottawa.

VICTORIA, C.-B., 13 mai 1881.

MONSIEUR,—En vertu des termes et conditions de votre contrat avec le ministre des travaux publics du Canada, pour l'enlèvement du *Beaver Rock*, je vous donne avis au nom de l'honorable ministre des travaux publics, que votre contrat est par le présent résilié, et que j'ai l'intention de prendre possession de suite des travaux faits en vertu de ce contrat, et de tous les bateaux, machines, outils et matériaux qui s'y trouvent ou sont employés actuellement pour ces travaux, et de m'en servir pour les terminer, avec des ouvriers employés par le gouvernement sous ma direction.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

THOMAS SPENCE, écr.,

Victoria, C.-B.

VICTORIA, C.-B., 14 mai 1881.

MONSIEUR,—Votre contrat avec le département des travaux publics du Canada ayant été résilié, comme vous en avez reçu avis hier, et ayant été aujourd'hui mis en possession des travaux, de l'outillage et des matériaux qui en dépendent, au nom du ministre des travaux publics, je vous nomme aujourd'hui contre-maître de ces travaux pour le gouvernement fédéral, et je vous mets en charge de ces travaux ainsi que de l'outillage et des matériaux, comme la propriété du département des travaux publics.

Vous êtes par le présent chargé de poursuivre l'enlèvement du *Beaver Rock* de manière à terminer aussitôt que possible les travaux spécifiés dans votre contrat, en vous servant dans ce but, du même outillage et des mêmes matériaux, et en employant les ouvriers qui seront nécessaires pour les terminer le plus promptement et le plus économiquement possible.

Votre salaire durant tout le temps que vous serez employé sera de $120 par mois, tous les gages des hommes que vous emploierez devant être ceux qu'on paie habituellement pour ces travaux, savoir: pour les mécaniciens $3.25 par jour; pour les forgerons, $3.25; pour les plongeurs et les mineurs, $3; et pour les journaliers ordinaires, $2 par jour, sans allocation pour la pension. Tous les gages seront payés à ce bureau chaque semaine sur présentation d'un bordereau de paie régulièrement attesté par vous.

Vous obtiendrez à ce bureau sur demande approuvée l'autorisation d'acheter tous les approvisionnements ou les matériaux dont vous pourriez avoir besoin pour l'achèvement des travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

THOMAS SPENCE, écr.,

Victoria, C.-B.

VICTORIA, C.-B., 14 mai 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, me chargeant pour le compte du gouvernement fédéral, de diriger les travaux d'enlèvement du *Beaver Rock*, et je prends la liberté de vous exprimer mon acceptation de cette charge, et je vous assure que je ferai tous les efforts possibles pour terminer promptement ces travaux. Je dois vous dire que sur l'assurance que vous m'avez donnée il y a trois semaines que le gouvernement reprendrait ces travaux et les ferait terminer sous ma direction, comme contre-maître, j'ai employé des hommes, et continué l'ouvrage dans l'intervalle, et je vous transmets ci-joint un bordereau de paie des salaires dus pour cela; j'espère que vous les paierez aujourd'hui parce que les hommes ont travaillé depuis quinze jours en se fiant entièrement sur la parole que je leur avais donnée, ayant moi-même foi dans la vôtre, que le gouvernement les paierait.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. SPENCE.

A l'honorable J. W. TRUTCH,

Agent du gouvernement fédéral,

Victoria, C.-B.

N° 15401.

VICTORIA, C.-B., 28 juin 1881.

MONSIEUR,—Depuis la date de ma dernière lettre, du 17 mai dernier, au sujet de l'enlèvement du *Beaver Rock* dans le port de Victoria, ces travaux n'ont fait que peu de progrès; et une somme totale d'environ $1,000 a été dépensée pour cela, depuis que j'ai pris possession des travaux, comme je vous l'ai dit dans la lettre dont je viens de parler.

Je regrette d'avoir à vous annoncer que M. Spence, l'entrepreneur de ces travaux, est mort subitement le 4 du courant; un autre contre-maître, M. Thomas Preece, a été alors engagé pour le remplacer.

J'ai fait faire un examen soigneux de ce rocher par M. F. C. Gamble, aide-ingénieur, qui est aujourd'hui attaché à ce bureau, et je vous transmets copie de son rapport et du plan qui l'accompagne.

Ces documents indiquent qu'il reste encore une quantité très considérable de roche à enlever, environ 350 verges cubes, afin de donner une profondeur de 14 pieds à l'eau basse ordinaire, dans cette partie du port, tel qu'il est stipulé dans le contrat primitif fait avec M. Spence.

La somme de travail à faire pour atteindre ce but est bien plus considérable que celle mentionnée dans l'estimation qu'en a fournie M. Spence, et sur laquelle je me suis basé principalement lorsque j'ai dit dans ma lettre du 17 mai dernier, déjà mentionnée, " qu'autant que je puis m'en assurer maintenant il faudra une somme d'environ quinze cents piastres ($1,500) pour enlever ce qui reste encore du rocher, etc."

Dans ces circonstances, je pense qu'il est nécessaire de vous demander de nouvelles instructions sur ce qu'il me faudra faire à ce sujet.

Le rocher se trouve maintenant dans une telle condition qu'une nouvelle somme de $750 suffira pour donner sur toute sa surface une profondeur de 12 pieds 6 pouces à l'eau basse ordinaire, et on peut le faire pour ce prix, avec les machines et l'outillage aujourd'hui en usage, dans environ six semaines à partir de cette date.

Mais pour porter la profondeur à 14 pieds à l'eau basse ordinaire, il faudra enlever de 6 à 18 pouces de roc sur une étendue d'environ 10,000 pieds carrés, comme le démontre le relevé de M. Gamble.

Je partage l'opinion exprimée par M. Gamble dans son rapport, qu'il suffira pour l'usage ordinaire, du moins pour le présent, d'atteindre une profondeur minimum de 12 pieds 6 pouces à l'eau basse ordinaire sur ce rocher.

Mais si l'on se décide d'enlever le rocher jusqu'à la profondeur de 14 pieds à l'eau basse ordinaire, je vous conseillerais de donner à l'entreprise un travail aussi considérable, plutôt que de le faire faire à la journée.

Je crois qu'il est bon de dire de plus, que d'après les renseignements que m'ont donnés M. Spence et d'autres, il paraît qu'on a commis une erreur très grave dans l'estimation du contenu cubique du rocher à enlever en vertu du contrat de M. Spence.

On a déjà enlevé une bien plus grande quantité de roc qu'on ne supposait couverte par son contrat, et pour cette raison et en vue du décès de l'entrepreneur et du fait que je suis convaincu que l'entrepreneur a dépensé pour ces travaux une bien plus forte somme que le prix du contrat tout entier, pendant les six longues années qu'il y a travaillé, je crois qu'il serait bon de payer aux cessionnaires de l'entrepreneur la balance du prix d'entreprise qui pourra rester lorsque le rocher aura été creusé jusqu'à une profondeur de 12 pieds 6 pouces sur toute sa surface à l'eau basse ordinaire, et que l'enlèvement du reste (1 pied 6 pouces) soit entrepris comme nouveau contrat en rapport avec l'enlèvement des autres rochers dans le port de Victoria, tel que le *Dredger* et le *Tuzo*, qui nuisent à la navigation, avec de nouvelles machines, etc., vu que le matériel aujourd'hui en usage est presque usé et sujet à mettre en péril la vie des ouvriers employés à ces travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. W. TRUTCH.

A l'honorable Sir HECTOR L. LANGEVIN, C.C.M.G., C.B.,

Ministre des travaux publics,

Ottawa.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

VICTORIA, C.-B., 23 juin 1881.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai fait un examen du *Beave Rock*, dans le port de Victoria, afin de constater la quantité de roc à enlever, et j'a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

Après avoir fait un plan des travaux et calculé les quantités, je trouve qu'il reste à enlever 352 verges cubes de roc avant que l'eau sur le rocher ait atteint la profondeur voulue, savoir : 14 pieds au-dessous du niveau ordinaire de l'eau basse (ou 3·7 sur l'échelle des marées au quai de la compagnie de la Baie d'Hudson). Ce rocher s'étend sur une superficie d'environ 10,000 pieds carrés plus ou moins, et varie en profondeur de 2·2 pieds à zéro.

Les sondages et les mesurages ont été faits avec le plus grand soin et la plus grande exactitude, et l'on peut s'y fier comme étant aussi exacts qu'il est possible de les avoir.

Je suis porté à croire qu'il faudra douze mois pour enlever ce rocher, et voici mes raisons : (1) l'extrême dureté du roc ; (2) le roc étant plein de fissures et très brisé par les pétardements antérieurs, plusieurs coups de mines sont perdus ; (3) les progrès nécessairement lents d'une excavation si peu profonde ; (4) l'état de délâbrement et d'usure de l'outillage ; (5) le caisson ou cloche à plongeur n'ayant que 9 pieds de diamètre au fond, et deux hommes seulement pouvant y travailler avec avantage en même temps ; (6) le roc après le pétardement doit être enlevé du fond avec un panier, empilé sur un chalan et porté à terre, distance de 650 pieds au point le plus rapproché, et là déchargé à marée haute seulement, parce que le fond du port autour du rocher est au même niveau que la profondeur qu'on a voulu atteindre en vertu du contrat primitif, savoir, 14 pieds à marée basse ordinaire.

Je me permets de suggérer que, considérant la nature dispendieuse des travaux et que la somme due sur le contrat primitif est à peine suffisante pour les terminer ; et considérant que la profondeur extrême de l'eau à marée basse ordinaire à l'entrée du port n'est que de 11 pieds, la profondeur voulue soit réduite à 12 pieds au-

du niveau de la marée basse ordinaire. Si on accepte cela, je n'ai aucun doute que les travaux peuvent être terminés d'ici à deux mois, et peut-être même en moins de temps.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

H. C. GAMBLE,
Sous-ingénieur.

A l'honorable J. W. TRUTCH, C.M.G.,
Agent du gouvernement fédéral,
Colombie-Britannique.

N° 17557.

VICTORIA, C.-B., 16 septembre 1881.

MONSIEUR,—Relativement à la lettre que je vous ai adressée le 28 juin et à mon télégramme du 19 août, j'ai l'honneur de vous faire rapport que les travaux d'enlèvement du "*Beaver Rock*" jusqu'à une profondeur de 12 pieds 6 pouces au-dessous de la marée basse ordinaire, ayant été terminés le 24 août dernier, j'ai fait transporter, ce jour-là, le caisson, les barges et les pilotis à un endroit reculé du port de Victoria, où ils sont maintenant en sûreté.

Les dépenses faites pour ces travaux depuis qu'ils ont été retirés des mains de l'entrepreneur, se sont élevées à $2,732.02, dont une partie considérable a servi à renouveler le palan et à réparer l'outillage en général. En déduisant cette somme de la balance du prix d'entreprise restant impayée, savoir: $5,228.15 (telle que mentionnée dans le rapport que M. Pearse vous a adressé le 12 janvier 1880, * de l'exactitude duquel je n'ai aucune raison de douter, bien qu'il me soit impossible de le vérifier par les documents tenus à ce bureau dont j'ai eu connaissance), il reste une balance de $2,496.13 à payer sur le prix de l'entreprise.

Cette balance est réclamée par M. Oppenheimer, le cessionnaire de feu M. Spence, l'entrepreneur.

Je serais heureux de recevoir des instructions de vous au sujet du paiement de la balance restant impayée sur ce contrat, de même qu'au sujet de la vente des bateaux, machines et autres appareils employés pour ces travaux, et dont la valeur est estimée à environ $1,000.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

A l'honorable
Sir HECTOR L. LANGEVIN, C.C.M.G., C.B.
Ministre des travaux publics,
Ottawa.

CHANGEMENTS DANS LE BUREAU DE POSTE, VICTORIA.

N° 8884.

VICTORIA, C.-B., 19 octobre 1880.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de M. Trutch d'accuser réception de votre lettre n° 3433, du 4 septembre, et de vous transmettre sous ce pli copie du rapport de M. Tiedmann sur l'édifice du bureau de poste.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

K. S. ROEBUCK,
Secrétaire.

S. CHAPLEAU, écr., secrétaire,
Département des travaux publics,
Ottawa.

(*) Publié dans le rapport annuel de 1880, annexe 13.

VICTORIA, 7 août 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai examiné l'édifice de la post et que j'y ai trouvé de graves omissions et une construction défectueuse, indépendamment des défauts de la façade, que l'on devrait corriger en construisant le nouveau mur de devant.

Les améliorations proposées rendraient l'édifice convenable pour des bureaux publics et obvieraient à la nécessité d'y faire des réparations plus tard.

1. Le toit de l'édifice est trop plat pour nos hivers pluvieux et laisse filtrer beaucoup d'eau, les parapets formant une boîte qui conserve la neige sur le toit en hiver.

2. Le plancher de l'étage supérieur a baissé d'environ trois pouces vers le centre, à cause du grand poids de la cheminée, dont le support n'est pas assez fort. Le foyer de cette cheminée est mal fait, et il est en réalité dangereux pour la sûreté de l'édifice.

3. Il faudrait une cheminée ouverte dans le bureau du télégraphe.

4. Les enduits de tout l'édifice sont en très mauvais état, par suite du retrait des boiseries et du tassement des murs.

5. Il n'y a pas d'ancres pour relier les murs de derrière et de devant ensemble, les lambourdes courant parallèlement à ces murs.

6. Il n'y a pas de moyens de ventilation entre les étages inférieur et supérieur et le toit.

7. L'escalier est d'une construction trop faible et par conséquent est impropre à l'usage du public.

8. Le service d'eau fourni par la conduite principale est insuffisant.

9. Il y a une grande disproportion entre les deux étages, celui du haut étant trop bas.

10. Les deux conduits des gouttières sont trop courts.

11. Il faudrait un nouveau trottoir.

12. Les changements à faire aux latrines sont différées jusqu'à ce que l'on ait fait les changements possibles des murs de division dans les chambres de derrière de l'étage supérieur, afin de les faire communiquer directement avec ces latrines.

13. Mon impression est que le mur de fondation de la façade est bon et sera complètement protégé par le trottoir ; mais pour empêcher le plancher du bureau de poste de baisser, il faudra probablement placer des piliers en briques avec poutrelles sous les lambourdes.

Je dois ajouter que l'édifice actuel n'est pas en ligne avec la rue, mais qu'il se trouve à 4 pieds 6 pouces en arrière. La largeur de la rue du Gouvernement est de 70 pieds, et en conséquence les pierres de centre sont placées par l'inspecteur de la ville sous la direction de la commission d'inspecteur municipale.

ESTIMATION DU COUT DES NOUVEAUX MURS ET DES CHANGEMENTS PROPOSÉS.

La fondation est différée.

OUVRAGES EN PIERRE.

Plinthe en granit	$ 495 00	
Façade en grès	3,558 00	
		$4,053 00

OUVRAGES EN BRIQUES.

Briques, ciment, main-d'œuvre et changements		1,686 10

PLATRERIE.

3,658 vgs. à 37½ cts	$1,371 75	
Corniches, 420 pieds courants à 50 cts., et onglets	262 50	
Voussures, 431 pieds courants à 25 cts	107 75	
20 pièces de centre à $6.00	120 00	
		1,862 00

CHARPENTERIE.

Planchers, 15,334 pieds à $20 par M.....	$ 306 68	
Lambourdes, chevrons, etc., 13,688 pieds à $10 par M.....	136 88	
Main-d'œuvre, charriage, etc.....	213 00	
Lambrissage.....	548 00	
		1,204 56

MENUISERIE.

Jalousies intérieures.....	$ 154 00	
Portes.....	98 00	
Fenêtres, etc., etc.....	475 00	
		727 00

ESCALIER.

Changement de l'escalier.....	50 00	50 00

OUVRAGE DE PLOMBIER.

Toiture, tuyaux, etc., etc.....	750 00	750 00

TROTTOIR.

1,080 pieds carrés à 37½ cts.....	405 00	405 00
Faux frais.....	500 00	500 00
Somme totale.....		$11,237 00

DEVIS DES CHANGEMENTS À FAIRE.

Toit.—Solives de 2" x 12" posées à 16 pcs. de centre à centre, avec trois rangées de soliveaux. Chevrons de 2" x 12 pcs. posés à 32 pcs. de centre à centre, avec tirants et supports tel qu'indiqué sur les plans. Pour la couverture, se servir des planches de l'ancien toit.

Lanterne.—De 4 x 8 pds., le bâti en pin blanc de 1½ x 2 pcs., avec ventilateur en tôle galvanisée au centre. Le puits d'escalier devant avoir des panneaux moulurés. Couvrir le bâti en verre dépoli de 21 onces.

Citerne.—En madrier de 1½ pouce, et mesurant 5 x 7 pieds à l'extérieur, avec joints bouchés au blanc de plomb des deux côtés, et bien cloué. La citerne devra être double sur les côtés, le fond et le dessus, avec un espace de 4 pcs. entre, rempli de sciure de bois sèche. Pour y arriver, il faudra faire un trou d'homme plus grand que celui qui existe actuellement dans l'ancien toit.

Planchers.—Le plancher du rez-de-chaussée en madriers de 2" x 4" pcs. à languette et rainure. Celui de l'étage supérieur en planche de 1 x 5 pcs., embouvetée, posée parfaitement d'aplomb sur l'ancien plancher. Tout le bois des planchers devra être embouveté bien serré et posé de longueur, les joints et morceaux devant être rabotés lorsque l'ouvrage sera fini. Tous les dix pieds ou à peu près, faire une ouverture de 2 pcs., à travers les solives ou chevrons, selon le cas, pour la circulation de l'air. Elever les murs de refend dans le second étage à une hauteur de 14 pieds.

Ancres.—Tous les dix pieds, ou à peu près, poser des plaques d'ancrage en bois de 2 x 4 pcs. dans six solives, à queue d'aronde dans la dernière, et ancrées au mur de devant au moyen de barres de fer de 1½ x 2 pcs., attachées sur le dessus de l'ancre de bois. Le mur de derrière aura le même ancre, mais la partie qui passe à travers le mur sera arrondie et filetée pour recevoir des plaques et écrous.

Escalier.—Agrandir le palier de 6 pieds en largeur et l'élever au niveau de l'allège de la fenêtre; avancer la partie inférieure de l'escalier et la fortifier avec des appuis de 3 x 8, etc. Doubler le cabinet sous l'escalier sur une largeur de sept

pieds et faire une arche en travers du passage ; faire une fenêtre de 3 pieds, à deux carreaux, pour ce cabinet.

Lambrissage.—Toutes les chambres du haut et du bas seront boisées au niveau des allèges de fenêtres, avec tringle de 2 pouces et moulures en dessous. Les panneaux et plinthes auront des moulures en relief. Les vestibules en haut et en bas auront une boiserie de 5 pieds, faite en planches rustiques de 4 pouces de largeur et une tringle de 2 pouces avec moulure. Toutes les anciennes plinthes qui pourront servir seront utilisées. Poser trois manteaux de cheminée en bois, ne devant pas coûter plus de $15 chaque.

Maçonnerie.

Préparer les murs de parapet pour la réception des solives et chevrons, les ramener au niveau du haut du lambrissage pour recevoir les couronnements en pierre.

Cheminée.—Démolissez la cheminée du bureau du département des Sauvages et reconstruisez-là sur le dessus de celle du bureau de la Banque d'Epargnes en bas, avec deux foyers ayant chacun une grille de 15 pouces. Mettez la complète sous tous rapports. Dans le bureau du télégraphe, taillez dans la muraille une cheminée et un foyer de 8 pouces de profondeur, ce dernier avec grille de 12 pouces, etc., le tout complet.

Ventilation.—Faites des ouvertures de 4 x 8 pouces dans le mur de derrière à des intervalles d'environ 10 pieds, entre le plafond du premier étage et le plancher du second, ainsi que pour la toiture. Mettez-y de bons grillages. Percez des trous pour recevoir les ancres.

Plâtrerie.

Enlevez tous les enduits en haut et en bas ; nettoyez et lavez bien les lattes, et réparez les parties défectueuses. Pour l'ouvrage neuf, employez des lattes étroites. La Banque d'Epargnes et trois chambres du haut devront avoir une corniche de 36 pouces de tour. Les vestibules et passages auront une corniche en quart de cercle avec moulure en dessous. Posez 20 pièces de centre (perforées) de $6.00 chaque. Tous les murs et plafonds devront avoir trois couches, deux bonnes couches de mortier brun au poil de bœuf et la troisième couche en plâtre de Paris.

Ouvrage de plombier.

Doublez la citerne en zinc n° 10, bien appuyé et soudé. Posez un tuyau de service en fer galvanisé, entre la conduite de l'aqueduc et la citerne, avec robinet à boule, etc., et tuyau de trop-plein de 2 pouces, complet. L'eau doit être distribuée de la citerne dans tout l'édifice, excepté pour le boyau d'incendie en avant, qui doit communiquer avec la conduite. Le tuyau de distribution devra passer sous le plancher du rez-de-chaussée et remonter le coin jusqu'au toit en arrière de l'enduit, et ensuite il devra être recouvert d'une planche de 6 pouces vissée aux voliges.

Couvrez le toit du meilleur ferblanc Morfer IX, avec doubles coutures bien soudées. Posez trois taquets à chaque feuille, bien cloués à la couverture du toit. Prolongez les deux conduits jusqu'à terre, les coudes atteignant jusqu'à l'égoût. La gouttière devra être faite en fer galvanisé, solidement fixée au toit. Posez des bandes de 8 pouces autour des cheminées sur le toit. Pour les nouveaux murs, posez deux conduits d'eau de 1½ pc., dont les coudes arriveront au-dessus du trottoir.

Trottoir.

La fondation sera en grosses pierres angulaires noyées dans du sable bien battu. Les cavités des pierres seront remplies de béton de ciment. Le dessus sera recouvert d'une couche de ciment d'un demi-pouce, mélangé à une légère quantité de sable net. Laissez des passages arqués pour les tuyaux du gaz et de l'eau.

A la demande de l'inspecteur des bureaux de poste, M. R. Wallace, j'ai élargi la porte d'entrée de 4 à 6 pieds (4 battants), ce qui nécessite une disposition différente des fenêtres de l'étage supérieur.

En utilisant les murs de parapet, j'ai élevé l'étage supérieur de deux pieds, ce qui donne une meilleure proportion et plus d'apparence à l'édifice.

7—6½

Les perrons, les plinthes, et les allèges des fenêtres du nouveau mur seront en granit.

Les trois avant-corps de la façade seront recouverts en grès de Newcastle d'une couleur bleuâtre uniforme, ou en marbre, posé dans du ciment.

Le reste du mur de façade sera en brique dure, de couleur cerise foncée, posée dans du mortier de ciment. La face extérieure des deux retraits du mur sera couverte d'une couche de ciment d'un demi-pouce et de couleur uniforme.

Toutes les corniches et montants seront en bois solide.

Cela rendra l'édifice solide et élégant.

Le mur temporaire, s'il en est besoin, sera fait en voliges de 4" x 4," doublé en planche d'un pouce embouvetée.

Tout l'ouvrage en ferblanc recevra deux couches de peinture.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. O. TIEDEMANN, *architecte.*

L'honorable J. W. TRUTCH,
Agent du gouvernement fédéral, etc., etc.

N° 9820.

VICTORIA, C.-B., 19 novembre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour votre information copie des lettres que j'ai reçues du greffier du conseil municipal de Victoria et de l'avocat de la corporation, au sujet de l'alignement du lot du gouvernement sur lequel est construit le bureau de poste, ainsi que de ma réponse adressée à Son Honneur le maire, après m'être enquis des faits tels qu'exposés par M. Tiedemann, l'architecte chargé de surveiller les changements à faire à l'édifice en question, et après m'être consulté avec le conseil légal du gouvernement fédéral ici. Je n'ai pas reçu d'accusé de réception de ma lettre au maire, et je n'ai plus entendu parler de l'affaire par les autorités municipales.

J'ai retardé de vous faire rapport à ce sujet parce que je m'attendais à recevoir de nouvelles communications; mais je crois devoir vous faire connaître maintenant les faits ci-dessus relatés, sans plus de retard.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOSEPH W. TRUTCH.

L'honorable HECTOR L. LANGEVIN, C.-B.,
Ministre des travaux publics,
Ottawa.

HOTEL-DE-VILLE, VICTORIA, C.-B., 18 octobre 1880.

MONSIEUR,—Je suis chargé par Son Honneur le maire de vous informer que les entrepreneurs des travaux de construction du bureau de poste empiètent sur l'alignement de la rue du Gouvernement, en cette ville, et de vous prier de vouloir bien suspendre les travaux de suite, afin de prévenir une poursuite dans cette affaire.

La corporation peut, en vertu de la section 5 de l'acte intitulé "'*City of Victoria Official Map Act,* 1880," vous donner le véritable alignement de la rue et le fera à votre demande.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
THOS. RUSSELL.

L'honorable Joseph W. TRUTCH,
Agent du gouvernement fédéral.

VICTORIA, 22 octobre 1880.

MONSIEUR,—Je suis chargé par la corporation de la cité de Victoria d'appeler l'attention du gouvernement, par votre entremise, sur le fait que le mur de fondation du bureau de poste maintenant en voie de construction est établi de manière à faire projeter l'édifice audelà de l'alignement des autres maisons, et de plusieurs pieds dans la rue du Gouvernement, qui est la principale de la ville.

Avis de cet empiétement a été donné par la corporation, mais l'architecte et les entrepreneurs persistent dans la ligne de conduite dont on se plaint, le premier affirmant que les limites des lots du gouvernement ne sont pas dépassées, mais que les alignements des rues sont défectueux et empiètent sur ces lots.

Quoi qu'il en soit, les lignes actuelles sont celles qui ont régi l'érection des autres édifices, et elles sont *établies par statut*; et, lors même que ce ne serait que pour avoir l'uniformité, la corporation croit que le bureau de poste devrait être reculé sur la même ligne que les autres constructions, et que l'on ne devrait pas tolérer un embarras perpétuel dans une aussi grande rue, simplement parce que l'on prétend que, par suite d'une erreur, le gouvernement a le droit de l'obstruer.

Mais la prétention de l'architecte est loin d'être juste, car l'édifice en question est projeté de plusieurs pieds en avant des limites de la propriété du gouvernement; et la corporation n'est pas prête à admettre, même si un arpentage prouvait que les lignes sont fautives et que les lots du gouvernement s'avancent dans la rue, que la couronne aurait par ce fait le droit de priver le public d'aucune portion d'une route publique affectée à son usage par une loi.

La corporation proteste énergiquement contre l'empiétement sur lequel j'ai appelé votre attention. La corporation vous donnera toutes les facilités possibles pour arriver à une entente, et je suis chargé de vous prier de faire suspendre les travaux en attendant que la question soit réglée.

Votre obéissant serviteur,

THÉODORE DAVIE.

L'honorable J. W. TRUTCH,
Agent du gouvernement fédéral.

VICTORIA, C.-B., 23 octobre 1880.

MONSIEUR,—Au sujet des représentations faites dans une lettre qui m'a été adressée le 18 de ce mois par M. Thomas Russell, par ordre de Votre Honneur, à l'effet que les entrepreneurs du bureau de poste empiètent sur l'alignement de la rue du Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai soumis la lettre de M. Russell, ainsi qu'une autre communication sur le même sujet reçue subséquemment de M. Théodore Davie, à l'avocat du gouvernement fédéral en cette province, et que j'en ai aussi conféré avec M. Tiedemann, l'architecte chargé de surveiller les travaux en voie d'exécution au bureau de poste.

J'ai aussi l'honneur de vous informer, en réponse à vos représentations sur cette matière, que l'on me dit—

1. Que le mur de façade du bureau de poste est en voie d'être élevé exactement sur la même ligne, à partir du niveau du trottoir, que celui de la façade du bureau de poste qui a été dernièrement démoli.

2. Que la façade de l'édifice en voie de construction se trouve à quatre pieds en arrière de la ligne de front du lot appartenant au gouvernement fédéral telle qu'originairement portée sur le plan officiel de Victoria, et telle que délimitée et bornée sur le terrain par l'arpenteur général de cette époque, M. Pemberton—c'est-à-dire qu'elle est à quatre (4) pieds plus à l'ouest de la ligne de centre de la rue du Gouvernement.

3. Que le mur de façade de l'ancien bureau de poste se trouvait sur la ligne de front de ce lot telle qu'originairement portée sur la carte officielle de Victoria, jalonnée sur le terrain, c'est-à-dire, que le mur de façade de l'ancien bureau de poste

était de quatre (4) pieds plus près du centre de la rue du Gouvernement que ne l'est le mur de façade du bureau de poste maintenant en construction.

4. Que le mur de façade du bureau de poste en voie de construction se trouve exactement en ligne droite entre le coin de l'édifice de la Banque de la Colombie-Britannique, situé à l'encoignure nord-ouest des rues du Bastion et du Gouvernement, et le coin de l'*Adelphi Saloon*, à l'encoignure sud-ouest des rues Yates et du Gouvernement.

5. Mais qu'il est à quatre (4) pieds en deçà— c'est-à-dire plus loin du centre de la rue du Gouvernement—d'une ligne droite tirée entre le coin du magasin de Rickman, à l'encoignure nord-ouest des rues du Fort et du Gouvernement, et le coin de la maison de Jeffrey, à l'encoignure nord-ouest des rues Yates et du Gouvernement.

6. Et de plus, que le gouvernement fédéral a le droit d'occuper et employer ce terrain, s'il le désire (mais ce qu'il ne fera pas, me dit-on,) sur toute la superficie du lot qu'il possède sur la rue du Gouvernement, savoir : jusqu'à quatre (4) pieds plus près du centre de la rue du Gouvernement que la ligne du mur de façade du bureau de poste actuellement en voie de construction sur ce lot.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. W. TRUTCH.

Son Honneur J. H. TURNER,
Maire de Victoria.

ANNEXE No 7.

GLISSOIRES, ESTACADES, ETC.—DISTRICT DU SAGUENAY.

N° 19713.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 16 décembre 1881.

MONSIEUR,—Ci-joint je vous transmets un rapport de M. Rosa sur les travaux, etc., faits au sujet de la glissoire, etc., du lac Saint-Jean, rivière Saguenay, durant l'exercice expiré le 30 juin 1881.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. F. PERLEY,
Ingénieur en chef.

F. H. ENNIS, écr.,
Secrétaire, département des travaux publics.

QUÉBEC, 1er décembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport qui suit sur les travaux, etc., du lac Saint-Jean, rivière Saguenay, durant l'exercice expiré le 30 juin 1881.

Il a été reconstruit 570 pieds de glissoire, et 150 pieds d'estacade de 28 pouces de largeur et de 10 pouces d'épaisseur, avec boulons de fer, chaînes, etc.

Des réparations ont été faites à la glissoire sur une longueur de 4,390 pieds, ainsi qu'au barrage de la glissoire et à la digue voisine, n° 7.

Dans mon rapport de l'année dernière, je demandais $6,500 pour reconstruire 1,000 pieds de glissoire, et $2,500 pour les réparations qui restaient à faire à certaines parties de la glissoire, et en outre, $3,500 pour reconstruire le barrage et la digue n° 7. Ces deux dernières sommes n'ayant pas été votées, il a fallu prendre sur les $6,500 accordées une somme suffisante pour faire les réparations indispensables à la glissoire et solider le barrage et la digue, qui auraient été emportés.

Les réparations ayant coûté $3,141, il ne restait que $3,359 pour reconstruire une partie de la glissoire.

Les dépenses faites pour les différents ouvrages exécutés durant l'exercice 1880-81 ont été comme suit :

Pour reconstruire 570 pieds de glissoire (environ $6 par pied)	$3,331 00
Pour réparations sur 4,390 pieds de l'ancienne glissoire.	2,982 00
Pour faire 150 pieds d'estacade, de 28 pouces de largeur et 10 pouces d'épaisseur, avec boulons en fer, chaînes, etc	111 69
Pour réparer et consolider le barrage et la digue n° 7....	47 00
	$6,471 69

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOSEPH ROSA.

HENRY F. PERLEY, écr.,
Ingénieur en chef, départ. travaux publics,
Ottawa.

ANNEXE No 8.

GLISSOIRES ET ESTACADES.—DISTRICT DU SAINT-MAURICE.

(N° 15702)

BUREAU DU SURINTENDANT,
TRAVAUX DU SAINT-MAURICE,,
TROIS-RIVIÈRES, 2 juillet 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de l'honorable ministre des travaux publics, mon rapport sur l'état des travaux placés sous ma surveillance, pour l'exercice terminé le 30 juin dernier.

L'eau a été tellement basse le printemps dernier dans la rivière Saint-Maurice et ses tributaires que le flottage du bois s'est fait très difficilement. Pas plus de soixante mille (60,000) billots sont arrivés à leur destination en temps opportun; tout le reste se trouve disséminé le long de la rivière, et il faudra un travail considérable pour le remettre à flot et le rendre à destination dans le courant de l'été. Il a été fait environ 300,000 billots l'hiver dernier.

Les frais du personnel et du fonctionnement des travaux pour le dernier exercice ont été de $14,669.14.

Afin de réparer le mieux possible les détériorations causées aux glissoires, estacades, piliers, etc., par l'usure ou les accidents, une somme de $5,481.14 fut mise à ma disposition pour cette fin.

Voici les détails des réparations qui ont été faites aux différents postes :—

STATION N° 1.—ENTRÉE DU SAINT-MAURICE.

Enlevé 4,500 verges de terre dans le chenal entre les îles Saint-Christophe et Caron.

4,182 pieds d'estacades de 5 pieds de largeur, doublées en madriers de 3 pouces.
700 pieds d'estacades, de 6 pieds de largeur doublées en madriers de 3 pouces.
Exhausser de 12 pieds le pilier n° 12.
" 15 " " 30.
" 8 " le pilier d'amarrage.

STATION N° 2.—CAP AUX CORNEILLES.

Exhausser le pilier n° 18.
Poser 2 poteaux au pilier n° 12.
" 2 " " 13.
" 2 " " 15.

STATION N° 3.—SHAWINIGANE.

Chute des Grès.

Réparer les estacades.

Baie de Shawinigane.

4 piliers de 11 x 11 x 15 pieds sur les battures.
162 pieds d'estacades de 22 x 13 pouces.

Poser 16 verges de pierre dans le quai de la maison et réparer le quai du Grand-Remou.

Poser des plateformes aux piliers nos 3 et 5.

Haut de la chute.

Foncer 99 pieds de glissoires en merisier de 5 x 12 pouces.
Exhausser de 12 pieds un pilier au haut de la chute.
Réparer la grande digue à la tête de la chute.
300 pieds d'estacades neuves de 4 pieds de large.
73 pieds d'estacades neuves de 12 x 13 pouces.

STATION N° 4.—GRAND-MÈRE.

800 pieds d'estacades neuves de 4 pieds de large.

Tous ces travaux ont été faits pour $5,197.82, laissant ainsi une balance de 283.32 sur le montant de l'allocation.

Les glissoires et estacades n'ont éprouvé aucun accident sérieux le printemps dernier.

Vous soumettant respectueusement ce qui précède,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES LAJOIE,
Surintendant, T. St. M.

F. H. ENNIS, secrétaire,
Département des travaux publics,
Ottawa.

ANNEXE No 9

GLISSOIRES ET ESTACADES—DISTRICT D'OTTAWA.

N° 17,878.

OTTAWA, 30 juillet 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport qui suit sur l'état des travaux dont j'ai la surveillance, sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, durant l'exercice terminé le 30 juin dernier.

Durant la saison de 1880, l'eau a été suffisamment haute pour la descente du bois, et les rivières se sont bien maintenues jusque tard dans l'automne, en sorte que l'on n'a pas éprouvé de grandes difficultés à amener le bois en grume aux scieries ou le bois carré sur le marché, sauf dans quelques cas isolés où l'on a jugé prudent de retenir le bois venant des limites les plus éloignées, au lieu d'en presser la descente et de s'exposer à des dépenses inutiles en essayant de traverser les stations inférieures pendant que l'eau était rendue à son niveau le plus bas.

Après que les glissoires et estacades eurent été fermées, l'on fit un examen minutieux des ouvrages, et certaines fondations furent réparées, auxquelles on ne pouvait arriver qu'à l'eau basse, et les réparations suivantes furent exécutées durant l'hiver de 1880-81 et au commencement du printemps.

SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS.

Les radiers des glissoires et les estacades des stations de la Chaudière et de Huli ont été considérablement réparés et fortifiés, et il a été posé de nouvelles aiguilles (*stop-logs*) où il en fallait, et la maison du gardien des glissoires fut aussi réparée et peinturée. La charpente et les câbles du pont suspendu Union ont été nettoyés et ont reçu deux couches de peinture; les avenues du pont ont été macadamisées et réparées, et la maison du péager a été peinturée, vitrée, etc.

Au Rocher-Capitaine, la station la plus élevée de l'Outaouais, les piliers et estacades, qui avaient considérablement souffert de l'eau haute au printemps, furent partiellement reconstruits, et quelques cailloux furent enlevés du pied du chenal de la glissoire.

Aux Chats, certaines portions du tablier de la glissoire, en pin et bois dur, furent réparées, et les pièces extérieures des piliers et estacades qui étaient usées furent remplacées par de nouveaux matériaux.

A la station des Chenaux, les estacades, qui parfois sont excessivement tendues par la pression des billots durant les hautes eaux, durent être renforcées en y ajoutant de nouveaux piliers d'ancrage avec bouées, et la plateforme flottante fut agrandie et améliorée.

A la station du Calumet, où les ouvrages sont exposés à une grande usure par le passage du bois descendant par des chenaux compliqués, il a fallu fortifier la fondation en y ajoutant de la pierre, et les parties usées des estacades et piliers de côté furent réparées en y mettant un revêtement en gros bois et en madriers.

A la station de la Montagne, où la friction des radeaux avait fort endommagé les piliers de côté de la glissoire, il a fallu enlever une grande quantité de débris et les remplacer par des poutres et madriers solidement cloués et boulonnés et soigneusement remplis de roches. Les ouvrages de tête furent aussi examinés, et les aiguilles et l'appareil de levage furent mis en bon état.

A la glissoire des Joachims, il fallut ajuster le tablier et ses supports, et les parties endommagées furent remplacées par du bois neuf (pin blanc); il fallut aussi ajouter de la pierre pour mieux charger les piliers de la glissoire et recouvrir la façade des parties exposées des ouvrages, qui avaient été affaiblies par un usage de plusieurs années.

A la glissoire du Portage-du-Fort, l'estacade de conduite à sa tête était devenue hors de service ; elle était d'abord formée de trois épaisseurs de gros bois, boulonnées et couverte en madriers sur le dessus, et il était indispensable de la renouveler.

Les réparations suivantes furent exécutées sur les

TRIBUTAIRES DE L'OUTAOUAIS.

Rivière du Moine.—La longue glissoire aux Grandes Chutes fut partiellement replanchéiée et les fondations des piliers de côté reprises en sous-œuvre et rectifiées ; les digues aux chutes de Ryan, nos 1 et 2, furent soigneusement étanchées, réparées et consolidées.

Rivière Pétéwawa.—La glissoire de la station du Bois-Dur a été réparée, et ses piliers de côté ont été bien étayés. Les piliers d'estacade à l'embouchure de la rivière, qui étaient fort détériorés par un usage constant de 22 ans, ont été considérablement réparés et consolidés, de même que les ouvrages sur les biefs supérieurs de la Pétéwawa s'étendant de la Chute Croche au lac des Cèdres—plus de trente milles—où les digues furent étanchées, les estacades allongées et fortifiées, et les piliers remplis de pierres et couverts.

Rivière de la Nation du Sud.—Le pilier en amont du barrage de la glissoire, qui avait été endommagé par la débâcle de la glace, fut recouvert et fortifié, et l'estacade conductrice à deux morceaux, à sa tête, fut remise en ordre.

Rivière Gatineau.—Le pilier du pont sur le canal neuf ou supérieur, où il avait été affouillé, fut supporté par l'insertion de poutres de cèdres et rempli de pierres ; et il fallut faire deux piliers d'ancrage et un flotteur pour le fonctionnement des glissoires.

Rivière Madawaska.—A la chute Ragged, le côté est de la rivière et le chenal pour le passage du bois ont été approfondis et élargis en enlevant des roches du lit de la rivière, et l'on a commencé à construire une partie des digues latérales nécessaires ; on les finira lorsque l'eau baissera, afin qu'elles soient prêtes pour le printemps prochain.

Les piliers de la glissoire d'Arnprior et les estacades à l'embouchure de la rivière ont été fortifiés en posant des poutres en pin blanc et un plancher en bois dur dans ces constructions, là où elles étaient affaiblies par l'usure et la détérioration. Les digues latérales ou en aile de la chute à Bailey ont été réparées dans leur infrastructure, et recouvertes en madriers là où il le fallait.

Rivière Coulonge.—La glissoire des Grandes Chutes fut gravement endommagée, en mai 1880, par une grande brèche faite aux ouvrages ; des réparations temporaires furent faites dans le temps, et l'hiver dernier la brèche fut fermée en reconstruisant à peu près 200 pieds en longueur de la glissoire, à partir des fondations, dans un endroit où la superstructure avait plus de 40 pieds de hauteur.

Rivière Noire.—La glissoire ici, à cause de sa pente abrupte à l'extrémité inférieure, fait passer l'eau avec une grande vélocité, et en conséquence le bois est lancé avec tant de force qu'il use et entame le radier en bois dur qui en forme le fond dans un espace de temps comparativement court. Il a donc fallu en renouveler une quantité considérable. Il a fallu se servir de pièces et madriers en pin blanc pour mettre en bon état l'estacade conductrice d'entrée, et poser des chaînes pour maintenir en position les étançons des poutres aux ouvertures.

LES TRAVAUX IMPUTABLES AU COMPTE DE CONSTRUCTION SONT LES SUIVANTS:—

A la station de la Gatineau :—Une clôture élevée entre les terrains du gouvernement, près de l'Etang, et la propriété voisine, appartenant aux Pères Oblats.

Rivière du Lièvre.—Quelques rochers et cailloux pétardés et enlevés du lit de la rivière entre les petits et grands rapides, afin d'améliorer la navigation pour les bateaux et les barges. Cet ouvrage a été poussé avec vigueur jusqu'à ce que les pluies d'automne eussent fait monter l'eau au niveau de débordement, et alors les opérations furent suspendues jusqu'aux prochaines eaux basses.

La débâcle des glaces eut lieu sur les rivières supérieures plus tard que d'habitude, en sorte que la descente du bois fut un peu retardée le printemps dernier ; et

comme la crue des eaux a été graduelle et qu'il n'y eut pas de pluies excessives pour aider à remplir les cours d'eau, ce n'est qu'avec quelque difficulté que l'on put flotter le bois carré et en grume sur les tributaires, et je suis heureux de pouvoir dire que les ouvrages dont j'ai la surveillance n'ont pas éprouvé plus d'avaries que l'on ne s'y attendait et qui ont plus ou moins lieu tous les printemps. A quelques-unes des stations inférieures, on a éprouvé beaucoup d'inconvénients par la présence de morceaux de bois de dérive qui s'étaient logés sur les tabliers des glissoires et aux entrées et sorties des chenaux. Ces débris, consistant en racines et troncs d'arbres, etc., s'accumulent fréquemment, durant les hautes eaux, dans les estacades d'arrêt des fabricants de bois, et, lorsque leurs employés les envoient à la dérive en grandes quantités à la fois, ce n'est qu'avec difficulté que les gardiens des glissoires et leurs aides peuvent nettoyer les chenaux et les tenir libres pour le passage du bois.

A mesure que la région du haut de l'Outaouais, qui autrefois était couverte d'une épaisse forêt, se défriche par les opérations des fabricants de bois et des colons, et par les ravages des incendies de forêt, la débâcle des glaces et la fonte de la neige se font graduellement plus à bonne heure au printemps; il en résulte que les rivières et cours d'eau se gonflent plus rapidement et qu'après avoir égoutté les eaux sauvages ils baissent aussi subitement qu'ils avaient monté. Les glissoires sur l'Outaouais ont été construites, pour la plupart, il y a 30 ou 40 ans, alors qu'il existait un ordre de choses différent—le bois étant alors flotté de manière à suivre les crues—mais, aujourd'hui que les coupes de bois inférieures ont à peu près été dépouillées de leur meilleur bois, il faut le tirer des coupes éloignées qui se trouvent situées sur les cours d'eau des régions du lac Témiscamingue et de la Kippewa. Le bois de ces régions arrive aux stations inférieures lorsque l'eau est très basse, et souvent il ne peut atteindre le marché que l'année suivante. Je suis d'avis que l'on pourrait jusqu'à un certain point remédier à cette difficulté par la construction de digues d'arrêt ou de réservoirs en bas du lac Témiscamingue, afin de conserver et utiliser au besoin une partie des eaux du nord-ouest, que l'on pourrait lâcher plus tard dans la saison, aux époques qui seraient les plus avantageuses pour les fabricants de bois, qui pourraient alors descendre leur bois et nettoyer la rivière,—ce qu'ils ne peuvent faire, dans les circonstances actuelles, qu'à grands frais, lors même qu'ils y réussissent, lorsque l'eau a atteint son niveau le plus bas.

Je suis heureux de pouvoir dire que la gêne qui s'est fait sentir dans le commerce du bois est à peu près disparue, et que la plus grande activité se manifeste aujourd'hui dans cette branche si importante de l'industrie de la vallée de l'Outaouais. La confection du bois carré et celle des billots, l'hiver prochain, se fera probablement sur une grande échelle et promettent les meilleurs résultats pour tous ceux qui sont engagés dans ces industries.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. P. BROPHY,

Surintendant des travaux, R. O.

F. H. Ennis, écr.,

Secrétaire des travaux publics.

Ottawa.

RELEVÉ des dépenses faites pour réparations et construction d'ouvrages sur

Noms des

Ouvrages.	Provinces.	Comtés.
Glissoire de la Chaudière	Ontario	Carleton (cité d'Ottawa).
do des Chats	do	do
do des Joachims	Québec	Pontiac
do des Grandes Chutes, rivière du Moine	do	do
do et estac. de la Roche-Capitaine, Chenaux, Chaudière et Calumet, et pont suspendu Union.	Ontario et Qucbec.	Pontiac, Renfrew, D.S., Carleton et Ottawa
Glissoire de Bois-Dur, rivière Pétéwawa	Ontario	Renfrew, D.N.
do Plantagenet, rivière de la Nation du Sud	do	Prescott
Pilier du pont du canal, rivière de la Gatineau	Québec.	Ottawa
Maison du gard. de la gliss., station de la Chaudière.	Ontario	Carleton (Cité d'Ottawa)
Chute Ragged, rivière Madawaska	do	Renfrew, D.S.
Glissoire de la Chaudière, rivière Ottawa	do	Carleton (cité d'Ottawa).
do des Grandes-Chutes, rivière Coulonge	Québec.	Pontiac
Piliers d'ancrage et flottes, rivière de la Gatineau	do	Ottawa
Estacades et piliers à l'entrée de la rivière Pétéwawa	Ontario	Renfrew, D.N.
Travaux des rivières Ottawa et Pétéwawa	Ontario et Québec	Pontiac et Renfrew, D.N.
Trav. de la Chute Croche au lac du Cèdre, Pétéwawa.	Ontario	Renfrew, D.N.
Glissoire de la Montagne, rivière Ottawa	Québec.	Pontiac
Gliss. des Joachims et estac. des Chenaux, riv. Ottawa	Québec et Ontario	Pontiac et Renfrew, D.S.
Glissoire du Portage-du-Fort, rivière Ottawa	Ontario	Renfrew, D.N.
Glissoire d'Arnprior, rivière Madawaska	do	Renfrew, D.S.
Glissoire des Grandes-Chutes, rivière Noire	Québec	Pontiac
Travaux en amont de la rivière Pétéwawa	Ontario	Renfrew, D.N.
Digue de la Chute de Bailey, etc., rivière Madawaska	do	Renfrew, D.S.
Estacades près Plantag., rivière de la Nation du Sud	do	Prescott
Glissoire et digues, rivière du Moine	Québec	Pontiac
Abords du pont suspendu "Union".	Québec et Ontario	Ottawa et Carleton.
Clôture près de l'estacade de l'Etang, riv. Gatineau	Québec	Ottawa
Amélioration de la navigat, sur la rivière du Lièvre.	do	do
Total		

OTTAWA, 30 juillet 1881.

l'Outaouais et ses tributaires, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Lettres autorisant les dépenses.		Dépenses autorisées.	Dépenses faites ou obligations contractées depuis le 30 juin 1880 jusqu'au 1er juillet 1881.	Montant nécessaire le 1er juillet 1881 pour achever les travaux.	Observations.
Nombre.	Date.				
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	
			31 79	.....	Réparations.
			37 50	.....	do
			28 92	.....	do
			114 00	.....	do
49,999	9 juin 1879.....	12,500 00			
			1,153 93	.....	do
			286 09	.....	do
			27 33	.....	do
			40 29	.....	do
			49 95	.....	do
			1,593 51	.....	do
			443 37	.....	do
			2,427 10	.....	do
			265 25	.....	do
			678 04	.....	do
			177 10	.....	do
			1,703 95	.....	do
4,479	10 nov. 1880	12,500 00	670 40	.....	do
			553 33	.....	do
			160 72	.....	do
			158 93	.....	do
			382 85	.....	do
			183 14	.....	do
			116 06	.....	do
			94 86	.....	do
			1,013 46	.....	do
2,632	17 juillet 1880....	334 00	333 77	.....	do
3,187	21 août 1880	55 00	55 84	.....	Construction.
3,791	17 sept. 1880.	4300 00	3,559 10	.....	do
.....	.....	.....	16,340 58	.....	

D. SCOTT,

Comptable, travaux de la R. O.

ANNEXE No 10.

RAPPORT SUR LE SERVICE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET DES SIGNAUX.

(No 19267).

SERVICE DU TÉLÉGRAPHE ET DES SIGNAUX,
OTTAWA, 30 novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit sur le service ci-dessus.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Depuis le 1er janvier 1881, le gouvernement est en possession de 430 milles de lignes de terre et de 16 nœuds de câble sous-marin achetés de la compagnie de télégraphe *Western Union* pour la somme de $24,000.

Le résultat économique de cet achat et des conventions d'exploitation conclues avec la compagnie a été très important.

En premier lieu, le gouvernement s'est libéré du paiement de $4,000 par année, comme subvention à la compagnie, et aussi d'une dépense annuelle de $2,500 pour l'entretien de la ligne de terre dans le territoire de Washington, entre Seattle et la frontière de la Colombie-Britannique, près de Matsqui, plus les frais considérables d'entretien et de renouvellement des six câbles sous-marins sur la route maintenant abandonnée *viâ* l'île San Juan, équivalant à $6,000 par année.

En second lieu, la compagnie *Western Union* paie aujourd'hui au gouvernement une redevance de $1,200 par année pour les services qui lui sont rendus à la station de relais établie à New-Westminster, et le gouvernement a de plus acquis le revenu total perçu pour le compte de la station Victoria, dont la valeur actuelle est d'environ $6,000 par année.

Troisièmement, le gouvernement et le public ont tous deux profité d'une réduction considérable apportée dans le tarif des dépêches, l'économie totale qui en découle s'élevant à pas moins de $5,000 par année, à part les économies ci-dessus mentionnées.

Durant le dernier exercice (1880–81) les lignes de terre entre Victoria et Nanaïmo, 72 milles, et entre Yale et Hamilton, 250 milles, ont été complètement réparées, et l'on a abattu beaucoup de broussailles et d'arbres de haute venue le long de ces lignes. Il en a été établi de nouvelles entre Nanaïmo et la baie du Départ, 3½ milles ; entre Nanaïmo, les îles Valdès, la Pointe-Grey et New-Westminster, 42 milles ; et un second fil a été posé sur les poteaux entre New-Westminster et Matsqui, 36 milles. De nouveaux câbles ont aussi été posés entre Nanaïmo et l'île Gabriola, 1 nœud ; entre l'île Valdès et la Pointe Grey, 20 nœuds ; ainsi que deux câbles en travers de la rivière Fraser, chacun de près d'un demi-nœud en longueur.

En outre, les anciens câbles de la route de l'île San Juan ont été relevés, réparés et emmagasinés dans un nouveau bâtiment de citerne, et la barge *Electron* a été construite et munie des machines nécessaires au service des câbles sous-marins.

Les revenus ont plus que triplé depuis la réorganisation du service et la mise en ordre des lignes, c'est-à-dire que, de $5,320 qu'il était en 1878-79, il s'est probablement élevé à $18,000 ou $20,000 en 1881-82, et en même temps les frais annuels d'entretien ont considérablement diminué.

La longueur totale des lignes de terre et sous-marines dans la Colombie-Britannique est aujourd'hui d'environ 676 milles, plus 36 milles de fil double.

Golfe Saint-Laurent.

Les câbles sous-marins entre l'île d'Anticosti et la côte de Gaspé, et entre les îles de la Madeleine et le Cap-Breton, ont fonctionné d'une manière satisfaisante et sans interruption depuis qu'ils ont été submergés en octobre 1880. Le câble des îles aux

Oiseaux a été endommagé par trois fois et réparé à deux reprises différentes tout près des îles aux Oiseaux; mais depuis l'on s'est procuré des sections de câble très fort, de 150 pieds de longueur, pesant 24 tonnes par mille, pour les besoins de réparation, et l'on espère que lorsqu'il aura été remis en bon état, le printemps prochain, l'on pourra maintenir une communication satisfaisante avec cette très importante station de phare.

Durant l'année courante, les lignes de terre sur l'île d'Anticosti, longues de 214 milles, ont été terminées et sont maintenant en pleine opération. Celles des îles de la Madeleine, longues de 84 milles, outre une nouvelle ligne et une petite longueur de câble, formant 9 milles ne tout, entre le village de l'Etang-du-Nord et le Havre-aux-Maisons, ont aussi été mis en opération.

Le coût de ces lignes de terre, munies de tous les instruments et en bon état d'opération, a été comme suit :—

Sur l'île d'Anticosti, environ $165 par mille.

Sur les îles de la Madeleine, 130 "

et le coût des câbles sous-marins, posés, a été d'environ $1,100 par nœud.

Tous ces travaux ont été exécutés au prix d'un huitième de moins qu'on ne les avait estimés à l'origine.

Nouvelle-Ecosse.

La ligne de terre entre Canso et Dartmouth, près d'Halifax, 208 milles, et entre la Pointe-Basse (*Low Point*) et Lingan, Cap-Breton, 5 milles, a été mise en opération, et une nouvelle ligne de 126 milles de longueur entre Sydney-Nord et Meat-Cove, *viâ* Baddeck, Cap-Breton, se reliant au système des îles de la Madeleine, a été construite et mise en opération. Le câble sous-marin qui passe dans l'entrée du Grand-Bras-d'Or a fonctionné sans interruption.

Rive nord, fleuve Saint-Laurent.

Des lignes de terre ont été construites entre la Baie Saint-Paul et Chicoutimi, 92 milles, et entre la Malbaie et Mille-Vaches, 84 milles, la rivière Saguenay ayant été traversée au moyen d'un câble sous-marin de nouveau modèle, long d'un nœud. Ce câble est protégé par une armure de douze fils de bronze phosphoré n° 16, et il est le premier qui ait été fabriqué avec cette matière durable.

Baie de Fundy.

Le câble sous-marin entre le Grand Manan et Campobello a été intentionellement coupé, probablement par l'équipage de quelque navire dont l'ancre s'y était embarrassée, à un mille de terre, et le câble entre Campobello et Eastport fut aussi endommagé par une prompte corrosion aux endroits où les fils extérieurs paraissent avoir été en contact avec de petits filets de cuivre dans le fond rocheux du détroit. Tous deux ont été réparés, et les lignes de terre sur l'île, longues de 24 milles, ayant été établies, le tout est maintenant en bonne condition et fonctionne bien.

Service des signaux.

Une paire de sémaphores simples a été élevée (au prix d'environ un tiers de ce que coûtent les sémaphores à bras moins efficaces aujourd'hui en usage sur les côtes de France) sur l'île du Pot-à-l'Eau-de-Vie et à la Rivière-du-Loup, fleuve Saint-Laurent. Ces signaux sont distinctement visibles à une distance de sept à huit milles marins et ont résolu le problème de la communication entre les phares des îles qui bordent la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse et les stations télégraphiques établies entre Canso et Halifax, dans le but de signaler les navires. En même temps, des pavillons du code des signaux ont été fournis à vingt stations près du fleuve et du golfe Saint-Laurent.

Les téléphones

Attendent encore le perfectionnement des améliorations récentes et le crédit nécessaire pour être adoptés dans tout le service public.

En terminant, j'ai l'honneur de vous soumettre des cartes et plans, ainsi qu'un rapport supplémentaire détaillé sur toutes les matières importantes se rattachant au service.

Le tout respectueusement soumis par

Votre très obéissant serviteur,

F. N. GISBORNE,
Surintendant.

A l'honorable
Ministre des travaux publics.

HISTORIQUE.

Golfe Saint-Laurent.

Durant la session du parlement qui eut lieu en 1879, il fut voté un crédit de $15,000 par année dans le but d'établir une communication télégraphique avec les îles d'Anticosti, de la Madeleine et aux Oiseaux. Cependant, cette somme ne fut pas regardée comme suffisante pour induire aucune compagnie à entreprendre de poser, construire et entretenir les câbles sous-marins et les lignes de terre nécessaires au service; mais durant la session de 1880, ce crédit fut capitalisé et converti en une somme de $200,000 pour la construction seulement. Il fut alors conclu un contrat avec la compagnie "*India Rubber, Gutta Percha and Telegraph Works, limited,*" de Londres, Angleterre, par lequel elle s'engageait à fournir et poser des câbles entre la côte de Gaspé et Anticosti, entre le Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, et les îles de la Madeleine, et entre la Grosse-Ile et les îles aux Oiseaux, qui forment partie des îles de la Madeleine.

Les câbles furent posés sous la surveillance de M. F. N. Gisborne en octobre 1880, et les lignes de terre furent complétées en vertu d'un contrat passé avec MM. Bertrand et Kennedy, de la province de Québec, en octobre 1881.

Le coût total de ce service, y compris la construction non-prévue d'une ligne de terre au Cap-Breton, qui a coûté $14,465, et y compris aussi les frais d'installation de citernes et de mécanismes pour la pose des câbles sur le steamer *Newfield*, au prix de $20,000, plus $15,000 payées au département de la marine et des pêcheries pour l'usage de ce vapeur, et environ $15,000 pour frais généraux, a été de $196,875.

Baie de Fundy.

Les câbles sous-marins entre Grand-Manan et Campobello et entre cette dernière île et Eastport, dans l'Etat du Maine, furent aussi portés au débit du vote de $200,000. Ils ont coûté, avec les lignes de terre servant à les relier entre eux, $12,925.

Ces câbles furent posés par M. F. N. Gisborne en novembre 1880, M. T. M. Robinson, de Saint-Jean, N.-B., étant l'entrepreneur des lignes de terre.

Cap-Breton.

La compagnie dite "*Anglo American Cable Company,*" qui possède le privilège exclusif d'attérir des câbles sur l'île du Prince-Edouard, ayant refusé de permettre l'attérissage du câble des îles de la Madeleine sur l'île du Prince-Edouard, à moins que le gouvernement ne reconnût son privilège, il fallut adopter la voie du Cap-Breton. Cette ligne de terre fut en conséquence établie pour le gouvernement, au prix coûtant, par la compagnie de télégraphe *Dominion*, et elle fut terminée en janvier 1881. Elle a coûté $13,915.

Rive nord du Saint-Laurent.

Le gouvernement ayant décidé de relier Québec avec l'entrée du détroit de Belle-Isle, conclut définitivement un contrat avec la compagnie de télégraphe de Montréal, par lequel elle s'engageait à prolonger ses lignes à l'est à partir de la Malbaie (avec un embranchement entre la Baie Saint-Paul et Chicoutimi) jusqu'à Mille-Vaches, durant l'année 1881, afin de les prolonger graduellement ensuite dans la même direc-

tion selon que le prescrirait le parlement. La section ci-dessus fut complétée par la pose d'un câble sous-marin entouré de fil de bronze phosphoré (le premier qui ait été construit de cette façon), par M. F. N. Gisborne, le 24 novembre 1881, le coût total jusqu'à cette date étant de $25,130.

Côte d'Anticosti.

La compagnie du télégraphe *Dominion* entreprit, pour une somme de $16,000, de construire et entretenir une ligne de télégraphe sur la côte de l'île, longue de 208 milles, entre Canso et Halifax. Cette ligne fut construite en connexion avec les stations de signaux qui doivent être établies sur les îles voisines, où des phares ont été placés par le département de la marine et des pêcheries.

N.B.—La compagnie de télégraphe de Montréal reçut une même somme pour établir les lignes de télégraphe sur la côte de Gaspé en rapport avec le service des signaux.

Colombie-Britannique.

D'après les conditions de son entrée dans la Confédération, en 1872, le gouvernement fédéral s'engageait à maintenir les lignes de télégraphe alors en existence dans la province. Le gouvernement local avait alors affermé les lignes construites entre la frontière, près de Matsqui et New-Westminster, et aussi celle de Quesnel, de la compagnie *Western Union*, aux conditions suivantes : 1° Que le gouvernement local entretiendrait et ferait fonctionner les lignes de terre et le câble de 16 milles entre l'île de Vancouver et le territoire de Washington *viâ* l'île San Juan ; 2° Que le gouvernement local entretiendrait et ferait fonctionner les lignes de terre entre La Connor et la frontière, près de Matsqui, à travers le territoire de Washington ; 3° Que la compagnie *Western Union* exploiterait la station de télégraphe de Victoria et en garderait les recettes; et enfin, que le gouvernement paierait à la compagnie une subvention de $4,000 par année.

Durant la dernière partie de 1879, M. Gisborne fut envoyé à la Colombie-Britannique dans le but de réorganiser le service et de négocier une nouvelle convention avec la compagnie, dont le résultat fut que, vers la fin de 1880, le gouvernement acquit le réseau télégraphique de la compagnie dans la Colombie, pour la somme de $24,000, et en même temps l'on fit d'autres économies équivalant à plus de $25,000 par année.

Divers.

1. Une petite ligne de télégraphe, longue de cinq milles, a été construite entre la station de signaux à la Pointe-Basse (*Low Point*) et Lingan, Cap-Breton, au prix de $562.

2. Une autre petite ligne (14 milles) entre le phare et la station de signaux au cap Ray et Port-aux-Basques, Terreneuve, doit être construite par la compagnie du Câble Anglo-Américain, à qui le gouvernement doit payer $250 par année en compensation de sa construction et de son entretien.

Service des signaux.

Des stations de signaux ont été établies aux phares existant sur la rive sud du Saint-Laurent, l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine, province de Québec, et au Cap-Breton, dans la Nouvelle-Ecosse, au prix d'environ $3,000 ; et des sémaphores, de l'invention de M. Gisborne, ont été élevés à la Rivière-du-Loup et à l'Ile du Pot-à-l'Eau-de-Vie, au prix d'environ $1,800. Ces signaux étant distinctement visibles à dix milles de distance, il devient facile et peu dispendieux de mettre les stations de signaux des phares sur les îles du large en communication avec les bureaux de télégraphe déjà établis sur les côtes du Canada.

———

SERVICE DU TÉLÉGRAPHE ET DES SIGNAUX.

SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE DE TERRENEUVE.

Numéro.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements par année.	Date de la nomination.	MEMO.
				$ cts.		
1	Port-aux-Basques	0		50.00 ou com'n		N.B.—La commission est de 25 p.c. sur toutes les dépêches reçues ou envoyées par le bureau, avec la garantie qu'elle ne sera pas de moins de $50 par année.
2	Phare du Cap Ray	14		50.00 do		
	Totaux	14		100.00		

Coût de la ligne de terre, $1,500 ; intérêt à 5 p.c.	$ 75 00	
Entretien et réparations	175 00	
Total	$250 00	A porter au budget de 1882-83.

N.B.—Cette courte ligne doit être construite en rapport avec le service des signaux et se raccordera à Port-aux-Basques avec la ligne de terre et le câble de la compagnie de télégraphe Anglo-Américain.

SYSTEME TÉLÉGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

SECTION DE LA POINTE BASSE, CAP-BRETON.

No.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements par année.	Date de la nomination.	MEMO.
				$ cts.		
1	Lingan	0		50 00 ou commiss.		N.B.—La commission est de 25 p. c. sur toutes les dépêches reçues ou envoyées par le bureau, avec la garantie qu'elle ne sera pas de moins de $50 par année.
2	Phare de la Pointe Basse	5	S. Peters	50 00 do	1er août 1881.	
	Totaux	5		100 00		

Coût de la ligne de terre	$635 30	
Entretien et réparations :—		
Lignes de terre. Appointements et réparations	$150 00	A porter dans le budget de 1882-83.
Moins, revenu probable	5 00	
Balance, déficit	$145 00	

SECTION DE LA COTE DE L'EST.

N.B.—Il a été construit, en rapport avec le service des signaux, une ligne de terre de 208 milles de longueur, entre Canso et Halifax, pour un bonus de $16,000, et cette ligne est maintenant exploitée et entretenue par la compagnie de télégraphe *Western Union*, sans autres frais pour le gouvernement. *Vide* Service des signaux, p. 20.

SERVICE DU TÉLÉGRAPHE ET DES SIGNAUX—*Suite.*

SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE DE LA BAIE DE FUNDY, N.-B.

SECTION DE GRAND-MANAN.

No.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements par année.	Date de la nomination.	MEMO.
	Long Eddy Cable Hut, à			$ cts.		N.B.—La commission est de 25 p.c. sur toutes les dépêches reçues ou envoyées par le bureau, avec la garantie qu'elle ne sera pas de moins de $50.00 par année.
1	Flagg's Cove.....	3	H. C. Seely, sous-surint.	360 00	18 nov. 1880.	
2	Woodward's Cove.....	6	W. A. Fraser.....	50 00 ou com'n	26 nov. 1880.	
3	Grand Harbor..	2	Mlle Josie Crouk.....	50 00 do	18 janv. 1881.	
4	Seal Cove.....	4½	.....	50 00 do	.....	
5	Phare de Southern Head.....	5½	Wood McLaughlin.	50 00 do	18 janv. 1881.	
			D. McKay, réparateur....	60 00	1er mai 1881 .	
	Total.....	21		620 00		

Coût de la ligne de terre $2,000 00

CABLE.

Longueur du câble, Long Eddy, Grand-Manan, à Liberty Cove, Campo-Bello, $7\frac{25}{100}$ milles marins 8,000 00

Total..... $10,000 00

SECTION DE CAMPOBELLO.

Numéro.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements par année.	Date de la nomination.	MEMO.
	Liberty Cove Cable Hut, à			$ cts.		
1	Welchpool	7½	G. M. Byron	100 00 ou com'n.	1er mai 1881	Ce bureau a été tenu par G. M. Mabee, du 1er fév. au 30 avril 1881, à $20 par année.
2	Eastport, Maine, E.-U.A.	½	J. Cushing	100 00	26 déc. 1881	
	Total	8		200 00		

Coût des lignes de terre ..... $ 825 00

CABLE.

Câble de $1\frac{90}{100}$ milles marins, de Welchpool, Campobello, à Eastport, Maine, E.-U.A. 2,100 00

Total $2,925 00

TOTAL DU COÛT DU SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE DE LA BAIE DE FUNDY.

Les lignes de terre, 29 milles, ont coûté $2,825 00
Câbles, de $9\frac{18}{100}$ milles marins " 10,100 00

Total $12,925 00

ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS D'ENTRETIEN ET DES REVENUS.

Les lignes de terre. Appointements et réparations $1,000 00
Câble. Réparations, disons 1,500 00

Total ..... $2,500 00 { A porter au budget de 1882-83.
Moins, revenu probable 750 00

Balance, déficit $1,750 00

SERVICE DU TÉLÉGRAPHE ET DES SIGNAUX—*Suite.*

SYSTEME TELÉGRAPHIQUE DES ILES DE LA MADELEINE.

SECTION DES ILES DE LA MADELEINE.

Numéro.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements par année.	Date de la nomination.	MEMO.
				$ cts.		
1	Amherst	0	Mlle Campbell	50 00 ou com'n.	10 juin 1881	N.B.—La commission est de 25 p.c. sur toutes les dépêches reçues ou envoyées par le bureau, avec la garantie qu'elle ne sera pas de moins de $50 par année.
2	Phare d'Amherst	9	Wm. Cormier	50 00	11 do 1881	
3	Village de l'Etang-du Nord	15	P Pelletier	360 00	1er déc. 1881	Plus $30 par année pour loyer. Réparateur général
4	Phare de do	1	Mlle O'Brien	50 00 ou com'n.	.....	Boucle de 2 milles. de la ligne.
5	Havre-aux-Maisons	8	P. Joncas	50 00	.....	" 1 " Petit câble de 750 pds. de long.
6	Ile aux Loups	28½	N. Clark	50 00	25 sept. 1881	
7	Grosse-Ile	11	A. LeBourdais, sous-sur.	500 00	17 août 1880	Plus $1 par jour lorsqu'il voyage.
8	Ile aux Oiseaux	Cable	T. Turbide	50 00 ou com'n.	20 do 1881	
9	Grande-Entrée	11	Mlle McPhail	50 00	.....	
	Totaux	83½		1210 00		

Coût des lignes de terre ci-dessus, avec les instruments, à $130 par mille $10,855 00

CABLES.

Distance, de la Grosse-Ile aux Iles aux Oiseaux,	$18\frac{26}{100}$ milles marins.	Au prix moyen d'environ $1,100 par mille, posé, $73\frac{30}{100}$ miles	
" de Old Harry à Meat Cove, C.-B.	$54\frac{90}{100}$ "		80,630 00
" à travers le got du Havre-aux-Maisons	$\frac{14}{100}$ "		
		Total	$91,485 00

SECTION DU CAP-BRETON.

No.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements par année.	Date de la nomination.	MEMO.
				$ cts.		
1	Meat-Cove	0	A. B. McDonald	420 00	7 nov. 1880	
2	Baie aux Aspics	10½	R. G. Zwicker	50 00 ou com'n.		N.B.—La commission est de 25 p.c. sur toutes les dépêches reçues ou envoyées par le bureau, avec la garantie qu'elle ne sera pas de moins de $50 par année.
3	Havre d'O'Neil (mi-chemin)	15		50 00 do		
4	Baie d'Ingonish-Nord	9	J. W. Bourke	50 00 do		
5	Havre d'Ingonish	10½		360 00		Réparateur général. Plus $1 par jour lorsqu'il voyage.
6	McLennan	23		50 00 ou com'n.		
7	Baie Sud de Sainte-Anne	19		50 00 do		N.B.—Cette section est aujourd'hui exploitée et entretenue par la compagnie du télégraphe *Dominion*, mais aux frais du gouvernement. L'arrangement est pour dix ans et expirera le 18 avril 1891, mais il peut être résilié en donnant un an d'avis.
8	Baddeck (boucle)	13	Mlle Dunlop	50 00 do		
9	Englishtown	6	Mlle McLean	50 00 do		
10	Anse de Kelly	2	C. Campbell	50 00 do		
11	Grand Bras-d'Or	6	H. Campbell	50 00 do		
12	Sydney-Nord	12½				
	Total	126½		1230 00		

Coût des lignes de terre ci-dessus, complètes, avec instruments, à $110 par mille.	$13,915 00
CABLE.	
Traverse du Grand Bras-d'Or, ½ mille marin	550 00
	$14,465 00
TOTAL DU COÛT DU SYSTÈME DES ILES DE LA MADELEINE.	
Les lignes de terre, 210 milles, ont coûté	$24,770 00
Câbles, 73 80/100 milles marins, ont coûté	81,180 00
	$105,950 00
ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DES ILES DE LA MADELEINE.	
Lignes de terre. Appointements et réparations	$3,500 00
Câbles. Réparations, disons	1,000 00
Total	$4,500 00 { A porter au budget de 1882-83.
Moins, revenu probable	1,000 00
Balance, déficit	$3,500 00

SERVICE DU TÉLÉGRAPHE ET DES SIGNAUX—*Suite.*

SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE D'ANTICOSTI.

SECTION DE L'ILE D'ANTICOSTI.

No.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements par année.	Date de la nomination.	MEMO.
				$ cts.		
1	Baie du Renard	0	Mlle Nickerson	50 00 ou com'n.	11 août 1881.	N.B.—La commission est de 25 p.c. sur toutes les dépêches reçues ou envoyées par le bureau, avec la garantie qu'elle ne sera pas de moins de $50 par année.
2	Phare de la Pointe Heath	23	M. Gagnon	50 00 do	20 juillet 1881.	
3	Phare de la Pointe Sud	32½	M. Carter	50 00 do	27 juillet 1881.	
4	Crique de la Chaloupe	17½	M. Bradley	50 00 do	7 juillet 1881.	
5	Lac au Sel	52½	F. Denault	360 00		Réparateur général. Plus $1 par jour lorsqu'il voyage.
			Mlle Denault	50 00 ou com'n.		
6	Phare de la Pointe Sud-Ouest	15	Mlle E. Pope	50 00 do	18 oct. 1881.	
			J. A. LeBourdais	450 00	17 août 1881.	Surintendant de district. Plus $1 par jour lorsqu'il voyage.
7	Rivière Jupiter	7		50 00 ou com'n.		
8	Rivière à la Loutre	17½		50 00 do		
9	Rivière au Bec-Scie	22	Mlle Ascah	50 00 do	8 oct. 1881.	Plus $1 par jour pour son père lorsqu'il est absent à faire des réparations.
10	Cap à l'Aigle (Baie Ellis)	10		50 00 do		
11	Phare de la Pointe-Ouest	14	M. Malouin	50 00 do	1er août 1881.	
12	Baie des Anglais	3		50 00 do		
	Totaux	214		1,410 00		

Coût des lignes de terre, complètes, à (disons) $165 par mille $35,300 00

CABLE.

Du phare de la Pointe S.-O. à l'Anse-à-la-Fougère, Gaspé, 44 27/100 milles marins, à $1,100 posé. 48,700 00

Total $84,000 09

SECTION DE GASPÉ.

Numéro.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements par année.	Date de la commission.	MEMO.
				$ cts.		
1	L'Anse-à-la-Fougère	0		50 00 ou com'n.		N.B.—La commission est de 25 pour cent sur toutes les dépêches reçues ou envoyées par le bureau, avec la garantie qu'elle ne sera pas de moins de $50 par année.
2	Bassin de Gaspé	28	J. J. Annett	100 00	16 oct. 1881	De plus son salaire comme opérateur pour la compagnie du télégraphe de Montréal.
		28		150 00		

Coût de la ligne de terre $1,925 00

TOTAL DU COUT DU SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE D'ANTICOSTI.

Lignes de terre, 242 miles	$37,225 00
Câble, 44 $\frac{27}{100}$ milles marins	48,700 00
Total	$85,925 00

ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS D'ENTRETIEN ET DES REVENUS.

Les lignes de terre. Appointements et réparations	$3,500 00	
Câble. Réparations, disons	500 00	
Total	$4,000 00	A porter au budget de 1882-83.
Moins, revenu probable	500 00	
Balance, déficit	$3,500 00	

N.B.—Une ligne de terre de 206 milles de longueur, en rapport avec le service des signaux, a été construite entre le Grand-Métis et le Bassin de Gaspé pour un bonus de $16,000, et elle est maintenant exploitée et entretenue par la compagnie de télégraphe *Great North Western* sans autres frais pour le gouvernement. *Vide* Service des signaux, page 20.

SERVICE DU TÉLÉGRAPHE ET DES SIGNAUX—*Suite.*

SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE DE CHICOUTIMI ET DE LA RIVE NORD DU SAINT-LAURENT.

SECTION DE CHICOUTIMI.

No.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements.	Date de la nomination.	MEMO.
1	Baie Saint-Paul	0	Les opérateurs sur cette ligne sont nommés et payés par la compagnie qui l'exploite.			Cette ligne a été achevée le 1er sept. 1881. Cette ligne est exploitée et entretenue par la compagnie de télégraphe *Great North Western* (cessionnaire de celle de Montréal) en vertu d'une convention à cet effet.
2	Saint-Urbain	9				
3	Petit Lac Ha! Ha!	37				
4	Saint-Alexis	31½				
5	Saint-Alphonse de Bagotville	3				
6	Chicoutimi	11½				
	Total	92				

CONSTRUCTION.

Coût de la ligne de terre ci-dessus, à $135.00 par mille $12,420 00

ENTRETIEN.

Compris dans l'arrangement avec la compagnie de télégraphe de Montréal pour la section de la rive nord.

SECTION DE LA RIVE NORD.

	STATIONS.	Distances intermédiaires.	Opérateurs.	Appointements.	Date de la nomination.	MEMO.
1	Malbaie	0	Les opérateurs sur cette ligne sont nommés et payés par la compagnie qui l'exploite.			La ligne à l'Anse-du-Portage a été achevée le 23 juillet 1881. La ligne à Mille-Vaches a été achevée le 7 novembre 1881. 1 mille marin de cette distance est un câble sous-marin, qui fut posé le 31 nov. 1881.
2	Saint-Fidèle	10				
3	Saint-Siméon	11				
4	Anse-du-Portage	23				
5	Tadousac	2				
6	Bergeronnes	10				
7	Escoumains	10				
8	Mille-Vaches	21				

9	Village de Portneuf	9	Cette section de la ligne de la rive nord n'est pas encore terminée.			Cette ligne (telle que terminée) est exploitée et entretenue par la compagnie de télégraphe North-Western (cessionnaire de celle de Montréal) en vertu d'une convention à cet effet.
10	Phare de Portneuf	2				
11	Sault-au-Cochon	7			Boucle.	
12	Betsiamits	25½				
13	Pointe-aux-Outardes	12				
14	Manicouagan	15				
15	Rivière Godbout	27				
16	Pointe-des-Monts	12				
17	Sept Isles	68				
18	Rivière Moisie	19				
19	Rivière de la Chaloupe	45				
20	Poste de Mingan	50				
21	Pointe aux Esquimaux	18				
22	Natashquan	64				
23	Tohiskaska	18				
24	Wapitagum	42				
25	Mécatina	33				
26	Shecatica	59				
27	Bonne-Espérance	49				
28	Blanc Sablon	24				
	Total	676½				

CONSTRUCTION.

Coût d'une ligne de terre complète à Mille-Vaches, à $135.00 par mille	$11,610 00
Coût d'un nœud de câble recouvert en bronze phosphoré et posé à travers l'entrée de la rivière Saguenay, de l'Anse du Portage à l'Anse à l'Eau, près Tadousac	1,100 00
Total	$12,710 00

ENTRETIEN DES SECTIONS DE CHICOUTIMI ET DE LA RIVE NORD.

Par convention (se terminant cinq ans après l'achèvement de toutes les lignes que la compagnie entreprend de construire) avec la compagnie de télégraghe de Montréal, $1,600 par année. { A porter dans le budget de 1882-83.

Plus le revenu—en vertu de l'arrêté du conseil n° 14,845, du 22 juin 1881—lorsque la section de la Rive Nord maintenant terminée jusqu'à Mille-Vaches sera rendue à la Pointe-des-Monts.

SERVICE DU TÉLÉGRAPHE ET DES SIGNAUX—*Suite.*

SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

No.	STATIONS.	Distances intermédiaires. Milles.	Opérateurs.	Appointements par mois.	Date de la nomination.	MEMO.
				$ cts.		
1	Victoria	0	Dlle S. A. McClure	80 00		Allocation pour réparations, $2 par jour.
	do		J. H. Carmichael	60 00		
2	Cowichan	31	H. L. Good	50 00		2 milles de câble. Allocation pour réparations, $1 par jour.
3	Chemainus	17	P. D. Conway	50 00		Allocation pour réparations, $1 par jour.
4	Nanaïmo	25	W. A. Lindsay	60 00		do $4 do
5	Baie du Départ	3½				50 pour cent de commission sur toutes les dépêches entre Nanaïmo et la Baie du Départ.
6	Valdès	16	J. Wake	50 00		1 mille de câble.
7	Granville	35	S. McClure	50 00		20 milles de câble. Allocation pour réparations, $2 par jour.
8	New-Westminster	11½	J. Wilson, sur. de district	108 33		Allocations pour réparations, $4 par jour.
	do		W. F. Archibald	100 00		La Cie *Western Union* paie cette somme au gouvernement.
	do		E. LaForest	60 00		
9	Matsqui	36	J. McClure	60 00		Plus 36 milles de ligne à 2 fils. Allocation pour réparations, $1 par jour.
10	Chilliwack	22	J. McCutcheon	50 00		Allocation pour réparations, $1 par jour.
11	Hope	36	Dlle E. M. Wirth	50 00		
12	Yale	13	A. Lindsay	50 00		Maître de poste, etc. Allocation pour réparations, $2 par jour.
	do		D. M. McMillan	30 00		
13	Boston-Bar	25	J. A. Callaghan	50 00		Allocation pour réparations, $2 par jour.
14	Lytton	32	J. J. McKay	60 00		$20 par mois pour la nourriture d'un cheval.
15	Spencer's Bridge	23	O. O'Hara	50 00		Allocation pour réparat., $2 par jour.
16	Crique de la Cache	30	J. C. McClure	50 00		do $2.50 do
17	Savona's Ferry	22	Dlle J. Wren	50 00		do $2 do } Ligne
18	Kamloops	26	L. Coates	50 00		do $2 do } d'embranc.
19	Clinton	26	M. O'Connor	50 00		Maître de poste, etc. Allocation pour réparations, $2.50 par jour.
20	Bridge Creek	53	Wm. Walker	50 00		$10 par mois pour la nourriture d'un cheval.
21	Hamiltons	50	G. Hamilton			50 pour cent. Commission sur toutes les dépêches reçues ou expédiées par le bureau.
22	Soda-Creek	28	Henry Yates	60 00		$15 par mois pour la nourriture d'un cheval.
23	Quesnelle	54½	Dlle A. Skinner	47 00		Maîtresse des poste., etc. $15 par m. pour n. d'un c.

24	Stanley	48				50 pour cent de commission sur toutes les dépêches reçues ou expédiées par le bureau.
25	Barkerville	13	James Stone	£3 33		Maître de poste, etc., Allocations pour réparations, $3 par jour.
	Totaux	676½	Plus 36 milles de double fil.	1,508 66 par mois=$18,104 par année.		

TOTAL DU COUT DU SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DEPUIS LE 30 JUIN 1880.

430 milles de lignes de terre et 16 nœuds de câbles sous-marins achetés de la Compagnie de télégraphe *Western Union*	$24,000 00
Nouvelle somme dépensée ou à dépenser pour mettre le service de terre en bon ordre, environ	12,000 00
Valeur de 210 milles de nouvelles lignes construites, disons au prix de $100 par mille	21,000 00
Nouveau câble posé, y compris le coût de l'*Electron*, soit 26 nœuds à $1,100 par mile	28,600 00
Total, valeur actuelle	$85,600 00

ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS D'ENTRETIEN ET DES REVENUS.

Lignes de terre. Aappointements et réparations	$28,000 00	
Câbles. Réparations, disons	2,000 00	
Total	$30,000 00	A porter au budget de 1882-83.
Moins, revenu probable	20,000 00	
Balance, déficit	$10,000 00	

SERVICE DES SIGNAUX.

No	Nom de la station.	Signaux en usage.	Localités.	Milles marins en aval de Québec, approximativement.
1	L'Islet	Pavillons	Rive sud du fleuve Saint-Laurent	43
2	Rivière-du-Loup	Sémaphore	do	85
3	Pot-à-l'Eau-de-Vie	do	do	85
4	Rimouski	Pavillons	do	150
5	Phare de la Pointe-aux-Pères	do	do	155
6	Phare du Petit Métis	do	do	175
7	Phare de Matane	do	do	196
8	Havre du Cap de Chatte	do	do	230
9	Havre de la Rivière à Martin	do	do	255
10	Phare du Cap de la Madeleine	do	do	290
11	Phare de la Pointe Renommée	do	do	320
12	Phare du Cap des Rosiers	do	do	354
13	Phare du Cap d'Espoir	do	Côte de Gaspé, golfe Saint-Laurent	384
14	Phare de la Pointe au Maquereau	do	do	408
15	Phare de la Pointe Ouest	do	Ile d'Anticosti	328
16	Phare de la Pointe Sud-Ouest	do	do	356
17	Phare de la Pointe Sud	do	do	413
18	Phare de la Pointe Heath, Extrémité est du	do	do	435
19	Phare de l'Ile Amherst	do	Iles de la Madeleine	475
20	Grosse-Ile	do	do	475
21	Phare des Iles aux Oiseaux	do	do	480
22	Meat Cove, près du Cap Saint-Laurent, attérissage du câble aux Iles de la Madel.	do	Cap-Breton	530
23	Phare de la Pointe Basse	do	do	575
24	Phare du Cap Ray	do	Terreneuve	551
25	Pointe Le Préau	do	Nouveau-Brunswick	.....

Le code international des signaux est en usage à toutes ces stations.

Frais de construction	$4,000 00	
Frais d'entretien, y compris les bulletins des pêcheries et les télégrammes	5,000 00	A porter au budget de 1882-83.

RÉCAPITULATION.

Longueur totale des lignes de terre en opération	1,769½ milles statut.	Y compris 414 milles de lignes de terre construites pour un bonus de $32,000, à compte du service des signaux.
Id. 13 câbles sous-marins	154¼ " marins	
Coût total des 8 systèmes	$352,650 00	
Id. des frais annuels d'entretien, environ	48,000 00	
Revenu total, environ	22,255 00	

N.B.—Le déficit total sur tout le service, savoir, $25,745 pour 1881-82, sera à peu près la *moitié* du déficit net éprouvé pour la Colombie-Britannique seule en 1878-79,—les noms des navires qui passent, les bulletins des pêcheries et les rapports météorologiques étant transmis gratuitement sur les lignes de l'Etat.

F. N. GISBORNE,
Surintendant.

30 novembre 1881.

P.S.—Pour mon rapport sur le service du télégraphe et des signaux du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, *voir* Rapport du Département des Chemins de fer et Canaux.

F. N. G.

ANNEXE No 11.

LETTRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL AU SUJET DU RÉSEAU TÉLÉGRAPHIQUE DU GOLFE.

No 19,372.

BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL,
MONTRÉAL, le 2 décembre 1881.

MONSIEUR,—Depuis la clôture de la navigation, le conseil de cette chambre a reçu communication de nombre de détails qui sont une nouvelle preuve de l'importance de l'extension du réseau télégraphique jusqu'au golfe Saint-Laurent et aux îles. L'exécution de ce projet par le gouvernement a déjà contribué à sauver des personnes et des navires en réalisant la possibilité de *porter secours immédiat* aux navires en détresse ou naufragés. Ce projet est même devenu d'une double importance, puisque, grâces au réseau télégraphique, on a pu récemment envoyer des secours pressants à la population de l'île d'Anticosti qui était réduite à la famine et à la pénurie. Nul doute que les bulletins météorologiques et ceux des pêcheries, qui ont été publiés pendant une partie considérable de la dernière saison, ont été d'une grande utilité pour les pêcheurs du Canada dans le golfe.

Le conseil a suivi avec intérêt les progrès réalisés d'année en année depuis l'inauguration du système. Je suis chargé de vous exprimer respectueusement l'espoir que l'extension du réseau télégraphique sera continuée activement et que la ligne de la rive nord en particulier sera prolongée vers l'est et le long du détroit de Belle-Isle jusqu'à la Pointe Amour, dans la baie de Forteau, pour l'excellente raison que ce prolongement préparerait les voies à l'établissement d'une station de relâche pour les steamers qui entrent dans le fleuve Saint-Laurent ou qui en sortent.

C'est pourquoi je suis chargé aussi d'attirer votre attention sur ce qui précède et de solliciter votre décision en faveur des grands intérêts que favoriserait la mise à effet des recommandations contenues dans la présente lettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. J. PATTERSON,
Secrétaire.

A l'honorable Sir HECTOR L. LANGEVIN, C.C.M.G., C.B.,
Ministre des travaux publics,
Ottawa.

ANNEXE No. 12.

LETTRES DE L'HONORABLE P. FORTIN, M. P., SUR LE SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE ET LE SERVICE DES SIGNAUX DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT ; SUR LE SERVICE DES SIGNAUX DES ÉTATS-UNIS, ET SUR LE SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE DE LA NORVÉGE.

LE SYSTÈME DU GOLFE.

(No. 19,591.)

OTTAWA, 28 novembre 1881.

MONSIEUR,—Dans la première semaine du mois de mai 1875, six grands steamers, portant au-delà de mille personnes, outre de riches cargaisons, étaient considérablement retardés, quelques-uns d'entre eux de plusieurs semaines, dans leur course à travers le golfe Saint-Laurent. C'était l'avant-garde de la flotte des steamers, venant d'Europe, qui visitent tous les ans nos ports de Québec et de Montréal.

Grande anxiété partout, en Canada, aux Etats-Unis, en Europe, comme on le pense bien. Et aucune voie de communication quelconque avec les côtes ou les îles près desquelles ces vaisseaux pouvaient se trouver. Avaient-ils été jetés à la côte par les glaces ? Ou bien étaient-ils simplement retenus par une barrière infranchissable de glaces, à l'entrée du golfe ? Nul ne le savait ; nul ne pouvait le savoir !

L'idée d'un système de télégraphe sur les côtes et les îles du golfe fut lancée dans le public, à la suite de la commotion produite dans les cercles maritimes par la crainte de la perte de ces vaisseaux. Je dois ajouter que l'on acquit alors la conviction qu'il manquait un auxiliaire puissant à la navigation du Saint-Laurent. La presse accueillit cette idée avec faveur, et l'on peut dire que les armateurs et les marins l'appuyèrent de toutes leurs forces, car ils y virent un nouveau moyen de développer la navigation de cette magnifique voie d'eau.

En 1876, un comité de la Chambre des Communes, après avoir étudié le système de télégraphe recommandé, ses avantages et son coût probables, fit un rapport tout à fait favorable à son établissement.

Bientôt le gouvernement prit l'affaire en mains, car l'opinion publique le lui demandait, et, en 1879, il fut voté par le parlement une somme de $35,000, dont $20,000 pour une ligne de télégraphe côtier entre Halifax et Canso ; quant aux $15,000 restant de cette somme, elle devait constituer une subvention annuelle et perpétuelle offerte aux capitalistes pour engager quelques-uns d'entre eux à ériger et à faire fonctionner les systèmes télégraphiques des îles de la Madeleine et de l'île d'Anticosti.

Mais l'essai ne réussit pas, parce que l'entreprise paraissait aventureuse, bien qu'elle ne le fût pas en réalité.

L'année suivante, 1880, $10,000 de la subvention de $15,000 furent capitalisées à 5 pour cent, ce qui donna ($200,000) deux cent mille piastres, et une fois cette somme votée par le parlement, le département des travaux publics se mit sérieusement à l'œuvre. Un service spécial fut organisé dans ce département, appelé le service des télégraphes et des signaux, et on en confia la charge à M. F. N. Gisborne, dont les connaissances et l'habileté pour tout ce qui regarde les télégraphes, soit de terre, soit de mer, sont bien connus.

Je suis revenu sur ces faits, dans ma lettre, afin de faire voir que ce n'est qu'au bout de cinq ans de travail et d'étude que l'idée des télégraphes côtiers pour venir en aide à la navigation dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent put être mise à exécution.

Depuis, les travaux de construction des lignes de terre, ainsi que les opérations de l'immersion des câbles électriques, ont marché avec assez de rapidité. Ces travaux ont été bien exécutés, et avec économie ; les matériaux employés sont tous de première qualité, et enfin les systèmes des îles de la Madeleine et de l'île d'Anticosti, estimés à ($200,000) deux cent mille piastres, n'ont coûté en réalité que ($180,000) cent quatre-vingt mille piastres. Et avec la balance l'on a érigé des lignes télégraphiques côtières fort utiles dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, entre autres, le système télégraphique de l'île du Grand-Manan.

Je donne plus bas un état que je dois à l'obligeance de M. Gisborne, indiquant les systèmes et le nombre de milles de télégraphes sur terre en opération, ainsi que le nombre de milles de câbles électriques immergés.

I.

SYSTÈME DES ILES DE LA MADELEINE ET DU CAP-BRETON.

Ce système se compose comme suit :

83½ milles de lignes télégraphiques sur les îles de la Madeleine.

5 $\frac{90}{100}$ milles de câbles électriques entre les îles de la Madeleine et le Cap-Breton, et 113½ milles de ligne télégraphiques entre Meat Cove et Sydney, auxquels il faut ajouter 13 milles pour la ligne de Baddeck, en tout 126½ milles.

Il a (9) neuf stations en opération sur les îles de la Madeleine et 12 sur les lignes du Cap-Breton.

II.

SYSTÈME DE L'ILE D'ANTICOSTI.

Ce système se compose comme suit :

Ligne du Bassin de Gaspé à l'Anse à Fougère, 28 milles.

Câble électrique entre l'Anse à Fougère et l'île d'Anticosti, 44 milles.

Ligne sur l'île d'Anticosti, 213¾ milles.

Il y a maintenant (7) sept stations de télégraphe, dont quatre sont aussi des stations de signaux, en pleine opération sur l'île d'Anticosti.

III.

SYSTÈME DE LA CÔTE NORD DU FLEUVE ET DU GOLFE SAINT-LAURENT.

Il se compose comme suit :

Une ligne entre la Baie Saint-Paul et Chicoutimi : c'est une ligne latérale pour la navigation du Saguenay, longue de 92 milles, avec six stations en opération.

La ligne principale part de la Malbaie (*Murray Bay*). Commencée l'année dernière, elle a atteint, cet automne, le village de Mille-Vaches.

Un câble de un mille de longueur a été immergé à travers le Saguenay.

Ligne de la Malbaie à Mille-Vaches, 85 milles.

Il y a (8) huit stations en opération.

IV.

SYSTÈME DU TÉLÉGRAPHE CÔTIER D'HALIFAX À CANSO, N.-E.

Ce système se compose d'une ligne érigée le long de la côte et qui plus tard sera mise en communication, au moyen de sémaphores, avec les phares construits sur les îles qui bordent cette côte.

Longueur, 210 milles.

Il y a dix-sept (17) stations en opération.

V.

SYSTÈME DE L'ILE DU GRAND-MANAN.

Ce système se compose d'une ligne qui traverse cette île dans le sens le plus large : longueur, 28¼ milles, avec un câble de 9$\frac{18}{100}$ de longueur qui relie cette île à la terre ferme, vis-à-vis Campo-Bello.

Il y a six (6) stations en opération.

Ce qui fait pour la province de Québec :
502¼ milles de lignes sur terre,
74 milles de câble électrique.
Pour la province de la Nouvelle-Ecosse :
364¼ milles lignes sur terre,
36 milles de câble électrique.
Pour la province du Nouveau-Brunswick :
28¼ milles de lignes sur terre,
9$\frac{18}{100}$ milles de cable électrique.
Total.—Lignes de télégraphe sur terre, 895½ milles.
Câbles électriques sous-marins, 119 "
Nombre total de stations, (65) soixante-cinq.

GOLFE SAINT-LAURENT.

LIGNES PROJETÉES.

Les systèmes télégraphiques des îles de la Madeleine et de l'île d'Anticosti étant terminés et en plein fonctionnement, il faut tourner nos regards du côté de la ligne de la côte nord.

Dans les commencements, on ne pensait pas pouvoir se rendre jusqu'au détroit de Belle-Isle, à cause de difficultés sérieuses que l'on appréhendait dans l'exécution d'une semblable entreprise, sur certains points de cette côte. Mais en 1878, après de nouvelles études, l'idée d'aller jusqu'à la baie de Forteau, dans le détroit de Belle-Isle, fut énoncée, et la presse, comme le public, lui fit un bon accueil.

Plus on étudie cette question, plus on reconnait que, depuis que toute la marine à vapeur et un bon nombre de vaisseaux à voiles ont adopté le détroit de Belle-Isle comme la route la plus directe et la plus courte, pour se rendre de la mer Atlantique aux ports de Québec et de Montréal, il faut leur fournir des facilités sous forme de communications télégraphiques avec les côtes et les havres et rades qui bordent ce district.

En effet, à l'heure qu'il est encore, ces côtes à peine habitées, stériles et qui n'offrent aucune autre ressource que la pêche, sont tout à fait sans communications, soit par service postal, soit par voie télégraphique, avec le centre du pays, et si un accident arrive à un navire dans ces parages, il n'existe aucun moyen de faire connaître promptement sa position dangereuse et de lui faire porter à temps les secours nécessaires.

Le commerce demande donc avec instance l'extension de la ligne télégraphique de la côte nord jusqu'à la baie de Forteau, ou plutôt la Pointe Amour, (qui gît à l'est de cette baie et où il y a un phare et un sifflet d'alarme,) pour les besoins de la grande navigation. Mais nous gagnerons encore plus que cela par l'érection de cette ligne, car, lorsqu'il y aura une station télégraphique au phare de la Pointe Amour, qui se trouvera ainsi en communication constante avec le Canada, les Etats-Unis, le monde entier, pour ainsi dire, il sera possible de mettre à terre dans la baie de Forteau, qui est d'un accès facile en tout temps, pendant la saison de la navigation, des dépêches, une liste des passagers, des messages privés, etc., etc., après *cinq jours de traversée seulement de Moville, Irlande.*

Cette route serait donc la plus rapide d'Europe ou d'Amérique pour la transmission des nouvelles par steamers ! Et sous ce rapport elle donnerait une supériorité incontestable au Canada. Ce serait, à certains égards, la réalisation du voyage tant désiré de *cinq jours entre l'Europe et l'Amérique.*

En effet, le voyage de mer n'existe en réalité que quand on est entre le ciel et l'eau, séparé du monde pour ainsi dire, et tout à fait dans l'impossibilité de communiquer avec la terre : c'est le voyage océanique entre Moville et Forteau.

Mais une fois arrivé à ce port, l'on se trouverait de nouveau en communication avec le monde entier par la voie télégraphique.

Bien plus, de Forteau à Québec on trouverait, sur sa route, d'autres moyens de communication, c'est-à-dire : 1° les stations de télégraphe et de signaux de l'île d'Anticosti, au nombre de neuf ; 2° celle de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, de Gaspé à Québec, au nombre de dix, en tout dix-neuf.

Il me semble que c'est là une œuvre nationale qui fait partie du système des télégraphes côtiers, et doit être mise en opération aussitôt que possible, si l'on veut marcher de front avec nos voisins et leur faire la concurrence avec succès dans l'affaire importante des transports entre l'Europe et l'Amérique, et *vice versâ*.

Mais je n'envisage là ce projet que sous un de ses aspects. Voyez quels services utiles et profitables cette ligne télégraphique rendrait aux pêches si étendues et si bien connues du Labrador, et aux vaisseaux qui se trouveraient en détresse sur ces côtes lointaines et isolées !

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE DE LA CÔTE NORD CONSIDÉRÉE COMME AUXILIAIRE DES PÊCHERIES.

Le gouvernement a été et est encore, je crois, en négociation avec la compagnie de Montréal, pour l'extension de cette ligne, dès le printemps prochain, de Mille-Vaches à la Pointe des Monts.

De plus, comme il n'y a pas (ou très-peu) de pêches maritimes dans ces endroits, les observations que je vais faire sur les pêches du Labrador ne s'appliqueront qu'à la côte qui s'étend depuis la Pointe des Monts jusqu'à l'anse aux Blancs-Sablons, la frontière de l'est du Canada ; et Forteau n'est qu'à (12) douze milles plus à l'est que l'anse aux Blancs-Sablons. Et je diviserai cette côte en deux parties :

La première s'étend de la Pointe des Monts à la Pointe aux Esquimaux. Ce dernier endroit est un village incorporé de plus de quinze cents âmes, habité par des pêcheurs. Etendue de côtes, 190 milles géographiques.

Nombre de havres et de postes de pêche	25
" goëlettes de pêche	44
" bateaux de pêche	445
" d'hommes employés aux pêcheries	2,113

La deuxième partie s'étend depuis la Pointe aux Esquimaux jusqu'à l'anse aux Blancs-Sablons, puis jusqu'à la baie de Forteau. Etendue de côtes en milles géographiques, 290.

Nombre de havres et de postes de pêche	25
" goëlettes de pêche	22
" bateaux de pêche	298
" d'hommes employés aux pêcheries	820

Valeur des produits des différentes pêches de cette côte en 1880 : ($1,401,288.95) un million quatre cent un mille deux cent quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt quinze centins.

Je cite les extraits suivants du rapport du chef de l'expédition de la protection des pêcheries, dans le golfe Saint-Laurent, le Dr Wakeham, année 1880.

A l'article " Pêche de la morue sur la côte nord," page 75 du dit rapport, le docteur s'exprime ainsi :

" Cette pêche de la morue a été extraordinairement abondante. Quand elle " commença la saison était très avancée, mais il ne paraissait pas y avoir de limites " à la quantité de morue.

" Les établissements de salaison pouvaient à peine suffire, et parfois même le sel " a manqué.

" Si nous avions eu des communications télégraphiques avec la côte du nord, " comme j'espère que nous en aurons avant longtemps, beaucoup de nos pêcheurs de

" la côte sud auraient abandonné leurs pêches sur cette côte et auraient traversé
" avec leurs ustensiles de pêche sur la côte nord, où la pêche était si abondante.

.....

" Il devait y avoir au moins (500) cinq cents goëlettes qui ont pêché la morue au
" large dans les divisions de Saint-Augustin et de Bonne-Espérance."

Le Dr Wakeham estime à (175,000) cent soixante et quinze mille quintaux la quantité de morue prise par ces goëlettes, dont le plus grand nombre venait des provinces maritimes.

Ainsi, l'on voit que le Dr Wakeham n'hésite pas à affirmer qu'avec le télégraphe sur la côte nord les, pêcheurs de la côte sud, qui, pendant des mois entiers, n'ont presque rien pris, auraient pu être appelés par le fil télégraphique à venir sur la côte nord, éloignée seulement d'une journée de marche, pour y moissonner, à pleines mains, dans ce vaste champ que la Providence ensemence elle-même, sans le secours de l'homme, ces récoltes riches et variées, sous forme de morue, de hareng et de plusieurs espèces de petits poissons, (servant de nourriture au premier,) qui fournissent une substance alimentaire si saine et en même temps si facile à transporter dans les pays éloignés.

Mais ce n'est pas tout.

Sur la partie orientale de cette côte, c'est-à-dire depuis la Pointe aux Esquimaux jusqu'à l'anse aux Blancs-Sablons, les pêcheurs en goëlette vont de havre en havre, de poste en poste, à la recherche de la morue et du hareng, mais ils y vont à l'aventure pour ainsi dire, et quand ils sont dans un havre, ils ne savent pas ce qui se passe sur le reste de la côte. Ils vont, comme on dit, à l'estime.

Quelquefois ils réussissent, mais n'ai-je pas vu souvent, pendant les seize années que j'ai été à la tête du service de la protection des pêcheries dans le golfe St.-Laurent, des vingt-cinq, des cinquante goëlettes passer une quinzaine de jours dans des havres où elles attendaient la venue de la morue ou du hareng? Mais les bancs de poisson attérissaient ailleurs, et tandis que dans les havres voisins il se faisait des pêches fructueuses, elles attendaient toujours, elles couraient leur chance, ne sachant pas, ne pouvant pas savoir ce qui se passait sur la côte à droite et à gauche; et les pauvres équipages de ces bâtiments se consumaient de tristesse et d'ennui, dans cette oisiveté forcée qui détruisait leurs plus belles espérances.

Mais le télégraphe changerait complètement la face des choses dans ces parages, puisque, tous les jours, les pêcheurs soit résidant sur la côte, soit appartenant aux goëlettes qui s'y rendent tous les ans pour la pêche, sauraient sur quelles parties de cette côte, près de quel havre abondent les bancs de poisson, et où la bouette a attéri.

Enfin ils suivraient le poisson à la piste, pour ainsi dire, comme le chasseur suit le gibier sur terre.

J'ajouterai que, pour tous ceux qui connaissent bien la côte nord ou du Labrador, l'utilité, je devrais dire la nécessité d'une ligne télégraphique sur cette côte est parfaitement démontrée.

Maintenant, quant à l'exécution de cette ligne, je laisse cela aux hommee de l'art, qui décideront si l'on peut aller ou non jusqu'à Forteau par des lignes érigées sur terre le long de la côte.

Pourtant il faut dire que de la Pointe aux Esquimaux à Forteau il se présentera de nombreuses et sérieuses difficultés à l'exécution de ce genre de lignes, à cause des îles et rochers qui bordent cette côte. En certains endroits les îles s'étendent jusqu'à (12) douze milles de terre; or, les stations de télégraphe et de signaux ne peuvent être utiles qu'autant qu'elles seront situées sur ces îles du large où se trouvent les havres qui sont utilisés pour les pêcheries.

Depuis quelques années on a amélioré considérablement les câbles électriques sous-marins et on en a beaucoup diminué le coût, de sorte que l'on pourrait se servir de lignes sous-marines sur une grande partie du parcours de ce système télégraphique.

De la Pointe des Monts à la Pointe aux Esquimaux il ne peut y avoir aucune difficulté sérieuse qui s'oppose à l'exécution d'une ligne sur terre—et tout le long de la côte; ce qui permettra d'avoir des stations de télégraphe et de signaux à tous les havres et à tous les postes de pêche importants.

De la Pointe aux Esquimaux à Forteau, si l'on a recours à des lignes électriques sous-marines, comme il est probable qu'il faudra le faire, ces câbles sous-marins pourront être immergés le long de la côte, en beaucoup d'endroits en dedans des îles et des rochers du large, et ils partiront d'un havre ou d'une place de pêche importante pour attérir à un autre havre ou une autre place de pêche.

Voici, d'après les études que j'ai faites, les renseignements que je me suis procurés et ce que j'ai appris pendant seize ans de croisière sur cette côte, dans les havres et les places de pêche où ces câbles sous-marins devraient attérir et où par conséquent il y aurait des stations de télégraphe et de signaux.

		Miles.
1.	Pointe aux Esquimaux	
2.	Natashquan, le havre	65
3.	Coacoachoo	65
4.	Le Petit Mécatinna	48
5.	Le Gros Mécatinna	18
6.	La Tabatière	5
7.	Saint-Augustin	25
8.	Bonne-Espérance	36
9.	Baie de Bradore	15
10.	L'Anse aux Blancs-Sablons	8
11.	Baie de Forteau	12
		297

12. Une station à la Pointe de Natashquan reliée au havre de Natashquan.

COURTE DESCRIPTION DE CHACUN DES HAVRES DE PÊCHE PLUS HAUT NOMMÉS.

1. La Pointe aux Esquimaux est un excellent havre, capable d'abriter deux cents bâtiments et plus, de tout tonnage. Le village compte plus de 1,500 habitants, tous pêcheurs, qui possèdent (23) vingt-trois goëlettes (et un grand nombre de bateaux de pêche), employées à la chasse du loup-marin et aux pêches de la morue et du hareng, dans le golfe Saint-Laurent.

2. Le havre de Natashquan peut recevoir en toute surêté plus de (200) deux cents goëlettes de pêche. Il y a aussi un lieu d'ancrage pour les vaisseaux du plus gros tonnage.

Le long des côtes de Natashquan et dans les environs, et aussi sur les bancs du large, vis-à-vis, on trouve toujours de la morue en abondance.

Et Natashquan a toujours passé pour une des meilleures places de pêche de toute la côte nord. Aussi est-il visité, tous les ans, par un grand nombre de goëlettes de pêche, venant principalement des provinces maritimes.

Il y a plusieurs établissements dans le havre, et la population se compose d'une quinzaine de familles.

A trois milles de là, en gagnant le sud, on trouve la fameuse rivière de Natashquan, l'une des plus productives en saumon de toute la côte nord.

2. Coacoachoo, à l'entrée de la rivière de ce nom, est l'un des meilleurs havres de toute cette côte. Il peut recevoir toute une flotte de grands navires. Il gît à quelques milles à l'ouest du cap Whittle, qui, comme on le sait, est à l'entrée du détroit de Belle-Isle.

Quoiqu'il ne se fasse pas de pêches importantes dans les environs de ce havre, cependant il est utile qu'il soit rattaché au système télégraphique, car il peut servir de refuge aux grands steamers qui naviguent dans ces parages et qui pourraient être désemparés.

4. L'île du Petit Mécatinna offre deux bons havres pour les goëlettes de pêche, et il se trouve dans les environs d'assez bons fonds de pêche à la morue.

De plus, c'est une terre haute qui se voit de loin en mer, et des vaisseaux qui naviguent par le détroit de Belle-Isle peuvent avoir besoin d'aller s'y abriter.

5. Le Gros Mécatinna est aussi une terre haute que l'on reconnaît de loin en mer, et c'est dans son voisinage que se trouve le havre de la baie des Moutons, l'un des meilleurs et des plus fréquentés de toute localité.

Un grand nombre de goëlettes de la province de Québec et des provinces maritimes s'y donnent rendez-vous tous les ans, et les bancs de pêche à la morue des environs sont excellents et bien accessibles. La bouette y est aussi généralement abondante.

6. La Tabatière (*Fish Harbour*) est célèbre par ses pêches aux loups-marins, et de plus c'est un centre habité par plusieurs familles.

7. Saint-Augustin se compose d'un groupe d'îles qui gît au large de la rivière de ce nom, au moins à douze milles de la terre ferme. Il a toujours été un centre important pour les pêches de loups-marins, de morue et de hareng. Il y a plusieurs bons havres très connus dans ce groupe d'îles.

8. Bonne-Espérance est un havre des plus célèbres et des plus fréquentés de la côte, de même que la baie des Saumons, dont les eaux s'y déversent.

Il gît vis-à-vis l'embouchure de la rivière St-Paul ou Quitzaqui, dont le cours est considérable et la renommée comme rivière à saumon date de la découverte du Canada.

Dans les anciens temps, les Esquimaux et les Sauvages habitaient en grand nombre cette partie du Labrador, et quand Jacques Cartier y aborda pour la première fois, les Français avaient déjà un fort en pierre, armé de canons, dans les environs, pour se garantir de leurs attaques. Ce fort avait été érigé au fond d'une vaste baie, qui prit alors le nom de "Port de Brest." C'est maintenant la baie du Vieux-Fort, à quelques milles à l'ouest de la rivière Saint-Paul.

Les pêcheries de morue de Bonne-Espérance et de la baie des Saumons sont à peu près ce qu'il y a de plus fructueux sur toute la côte nord.

9. La baie de Bradore est bien connue depuis longtemps par ses pêcheries de loups-marins, de hareng et de morue. Les Espagnols y eurent des établissements de pêche considérables, avant l'arrivée des Français dans ces parages.

Bradore a toujours été un centre important. Il y a deux havres pour les vaisseaux de toute grandeur. Un grand nombre de vaisseaux de pêche visitent cet endroit tous les ans, pour les pêches de la morue et du hareng, si connu sous le nom de hareng du Labrador.

Dans les environs de Bradore, à l'Anse des Dunes, j'ai vu prendre jusqu'à (600) six cents barils de gros harengs dans un seul coup de seine.

10. L'anse aux Blancs-Sablons est un endroit célèbre et bien connu.

Il y a plusieurs établissements très-considérables. Et tous les ans il y vient de deux à trois cents goëlettes, attirées qu'elles y sont par les pêches de la morue et du hareng qui y sont généralement très-fructueuses. L'anse aux Blancs-Sablons est protégée par deux îles contre les vents du large, l'île à Bois et l'île Verte.

J'y ai vu souvent des bateaux de pêche, montés seulement de deux hommes chacun, prendre jusqu'à mille morues, et même souvent plus, dans une seule journée.

Un grand nombre de goëlettes de pêche de toutes les provinces se donnent rendez-vous dans cet endroit tous les ans.

C'est au fond de cette anse, à l'entrée d'une petite rivière, que se trouve la frontière de l'est du Canada.

Au delà, c'est le Labrador, qui est sous la juridiction de Terreneuve.

11. La baie de Forteau est une des plus belles de toute la côte ; elle offre aussi de grands avantages pour les pêches de la morue et du hareng. Il y réside plusieurs habitants qui s'occupent de pêche et de chasse. Les plus grands navires peuvent y entrer en tout temps, le jour et la nuit, pendant que la navigation est ouverte dans le détroit de Belle-Isle. Il y a bon ancrage et bon abri contre tous les vents. Du côté de l'est, et formant la pointe est de cette baie, on trouve la Pointe Amour, qui est surmontée d'un des plus beaux phares de l'Amérique. C'est une haute tour de pierre, de brique et de ciment, au sommet de laquelle est placé un appareil d'éclairage dioptrique, système Fresnel, dont le feu peut se voir jusque de l'autre côté du détroit, à 15 milles et plus.

Il y a aussi pour indiquer aux vaisseaux la bonne route à suivre, dans les temps de brume, un sifflet à vapeur qui se fait entendre de très loin. C'est là le point que je recommande comme terminus de la ligne télégraphique de la côte nord.

Avant de terminer, je ferai remarquer que tout ce réseau de câbles électriques sous-

marins, qui partant de la Pointe aux Esquimaux et se dirigeant vers Forteau, reliera sur son chemin tous les havres et postes de pêche que je viens d'indiquer, peut être immergé presque partout en dedans des îles du large et, par conséquent, sera là hors de l'atteinte des banquises qui parfois viennent s'échouer près des côtes.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de dire ici que, le 30 juin 1862, étant à bord du *Napoléon III*, j'ai rencontré à l'entrée de cette baie de Forteau une banquise, échouée depuis plus d'un mois dans 25 brasses d'eau, et elle était d'une hauteur d'au moins (70) soixante-dix pieds hors de l'eau. Elle avait donc une épaisseur de (220) deux cent vingt pieds en tout. J'en fis l'ascension avec quatre de mes marins.

Les systèmes télégraphiques maritimes plus haut énumérés, de l'île d'Anticosti, des îles de la Madeleine, et de l'île du Grand-Manan, ont été commencés, complétés et mis en fonctionnement sous votre ministère.

A vous aussi, monsieur le ministre, doit revenir l'honneur de compléter, en faisant prolonger la ligne de la côte nord jusqu'à Forteau, le système télégraphique côtier du golfe Saint-Laurent, qui sera d'un si grand avantage pour la marine, le commerce et les pêcheries du Canada, et nul doute que vous n'obteniez des Chambres les moyens nécessaires pour pousser avec vigueur les travaux de construction, déjà commencés, sur cette ligne de la côte nord, de manière qu'elle atteigne Forteau en quelques années.

Je ne saurais terminer cette lettre sans signaler à votre attention plusieurs lignes de télégraphe de peu d'étendue, qu'il serait nécessaire d'ériger pour relier plusieurs points importants des côtes maritimes des provinces sous le système de télégraphe du Canada.

Je citerai notamment :

1° Une ligne d'environ 16 milles de longueur pour relier la pointe est de l'Ile du Prince-Edouard au système de télégraphe de cette île ;

2° Une ligne d'une dizaine de milles pour rattacher le phare du cap Nord de cette île au même système ;

3° Une ligne de 20 milles pour joindre la pointe Escuminac, pointe sud de la baie de Miramichi, au système télégraphique du Nouveau-Brunswick ;

4° Une autre ligne d'environ 16 milles de longueur pour relier la pointe extrême de l'île du Cap de Sable au port de Barrington, N.-E.

Je n'ai pas encore parlé des grands lacs, cette chaîne non-interrompue de mers intérieures, qui nous permettent de pénétrer jusqu'au cœur du continent nord américain, où le système des télégraphes côtiers pourrait s'appliquer avec avantage.

Ce n'est pas que je ne reconnaisse leur utilité pour notre navigation intérieure ; mais à peine y a-t-il deux ans que le gouvernement a commencé l'érection du système de télégraphes côtiers, et il me semble qu'il convenait que les côtes du golfe Saint-Laurent, notre grande voie de commerce, reçussent avant les autres le bénéfice de cet agent puissant, qui supprime temps et distance. Mais maintenant que les systèmes télégraphiques du golfe Saint-Laurent sont en partie faits, et que l'on a l'espoir de voir le tout achevé en quelques années, il est naturel que l'attention publique se porte du côté des grands lacs, la partie lacustre, et non la moins importante, de la grande voie du Saint-Laurent.

Le Canada possède la rive nord des quatre grands lacs suivants, comme l'on sait : L'Erié, l'Ontario, le Huron et le Supérieur. Or, voici la longueur approximative des rives canadiennes de chacun de ces lacs, en milles anglais :

Lac Ontario	250	milles
" Erié	299	"
" Huron, y compris la baie Georgienne	620	"
" Supérieur	400	"
Total	1,560	milles.

J'avoue que je n'ai pas encore complété mes études relativement aux besoins réels de la navigation sur ces lacs, en ce qui regarde les télégraphes côtiers, mais je puis toujours recommander ce qui paraît être le plus pressé et le plus nécessaire, c'est-à-dire, des lignes de télégraphe partant des phares érigés sur les points les plus avancés de ces berges et se reliant aux lignes télégraphiques les plus voisines,

mettant ainsi ces phares, qui, tous, peuvent servir de postes d'observation, en rapport permanent avec le système télégraphique du Canada.

Et je citerai notamment la Longue-Pointe, la Pointe Rondeau, la Pointe Pelée, dans le lac Erié, Salmon Point, etc., sur le lac Ontario, etc., etc.

Une fois le système des télégraphes côtiers mis en opération sur les rives des lacs, le système des signaux viendra de lui-même, et en peu de temps toute la flotte des lacs finira par adopter le Code international des signaux, ce qui permettra, d'un côté, aux armateurs de suivre leurs vaisseaux de parages en parages, et de l'autre, aux vaisseaux eux-mêmes d'appeler promptement les secours nécessaires en cas d'avarie, d'échouage, etc., etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
P. FORTIN.

L'honorable SIR HECTOR L. LANGEVIN, C.C.B.,
Ministre des travaux publics.

MONTRÉAL, 16 novembre 1881.

MONSIEUR,—En réponse à la demande que vous me faites d'exprimer mon opinion, en ma qualité d'assureur de navires et de cargaisons, sur la valeur du système de télégraphe établi dans le golfe par le gouvernement, et spécialement si la nouvelle du désastre arrivé au steamer *Lartington*, dernièrement naufragé sur l'île d'Anticosti, était parvenue ici promptement, j'ai l'honneur de vous dire, en mon propre nom et au nom de plusieurs personnes intéressées dans notre navigation, que ce système de télégraphe du golfe est d'une valeur inestimable pour le commerce du pays. Il est impossible de s'en former une autre opinion. Le gouvernement a montré beaucoup de sagesse dans la construction de ces lignes, et il ne devrait pas différer de les étendre le long de la rive nord jusqu'à Belle-Isle, soit par terre, soit par de petits tronçons de câble sous-marin.

Je dois dire que j'ai vu plusieurs de mes confrères assureurs et autres, et leurs signatures attachées à cette lettre constatent qu'ils partagent mes opinions sur la valeur de ces lignes

H. M. GAULT, agent,
Cie d'Assur. *Brit. America.*

THEODORE HART et FILS,
Pour les Cies d'Ass. *Commercial Mutual* de N.-Y., et *Union*, de Philadelphie.

JACKSON RAE, agent,
Cie d'Ass. *International Marine*, Cinn.

PERCEVAL TIBBS, agent,
Cie d'Ass. *Reliance Marine, Limited*, de Liverpool.

HERRIMAN ET ROSS,
Gérants, assureurs maritimes.

HENRY STEWART, assureur maritime pour la Cie d'Ass. Royale Canadienne.

J. H. ROUTH ET CIE, agents,
Cie d'Ass. *Western.*

J. F. NOTT ET CIE, agents,
Cie d'Ass. *The Marine*, Ltd.

HENRY CHAPMAN, agent,
Lloyd's Underwriting & Agency Association, Londres.

F. W. HENSHAW, écr,
Président de la Chambre de Commerce,
Montréal.

ILES DE LA MADELEINE, HAVRE AMHERST, *viâ* PICTOU,
7 décembre 1881.

L'honorable P. FORTIN.

MONSIEUR,—Dans l'intérêt des lignes télégraphiques établies sur ces îles, j'ai l'honneur de vous adresser la lettre ci-incluse, que je viens de recevoir de l'importante maison de commerce D. et J. Ritchie et Cie, de Newcastle, N.-B., faisant voir les services qu'ils en ont reçus alors que leur vaisseau, le *Jardine Bros.*, s'est échoué, en septembre, sur ces îles. De même le navire *Governor*. Et si j'ai pu transmettre le message du capitaine et lui porter les instructions reçues, c'est grâce au télégraphe. Les bons conseils aidant ont fait que ces navires en danger se sont tirés d'une impasse qui eut pû leur être fatale, et, ainsi que le fait voir la lettre, le *Jardine Bros.* et le *Governor* ont été mis à flot sans dommage considérable.

Vous êtes libre, monsieur, de vous servir de cette lettre, et même de la faire publier, si vous croyez que cela soit utile à la cause des télégraphes côtiers dont aujourd'hui l'on sent bien qu'on ne pourrait pas se passer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. B. F. PAINCHAUD,
Percepteur de la douane.

NEWCASTLE, N.-B., 28 nov. 1881.

CHER MONSIEUR,—Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous dire que nous désirons porter témoignage de la grande importance que nous attachons aux lignes de câbles et de télégraphe établies pour relier vos îles à la terre ferme, et qui, à notre avis, sont destinées à devenir d'une grande valeur pour le commerce maritime en général et surtout pour celui du Canada. Nous devons reconnaître le très grand service que nous avons reçu de cette communication, lorsque notre vaisseau le *Jardine Brothers* s'est échoué sur les îles de la Madeleine, en septembre dernier. Grâce à la ligne établie, nous avons pu recevoir des nouvelles immédiates de notre capitaine et communiquer de suite avec lui, et lui envoyer des instructions qui, jointes à l'aide qu'il reçut, ont probablement sauvé ce navire du naufrage. Dans ce cas, il a pu être remis à flot sans avoir éprouvé d'avaries graves ni supporté de grandes dépenses. Celui qui vous écrit ces lignes était alors sur les lieux et eut la satisfaction de voir le navire continuer son voyage d'Angleterre à Newcastle, N.-B. Il n'y a aucun doute que le système télégraphique, relié à vos îles, est de la plus grande importance pour tous les armateurs et autres qui peuvent se trouver dans le même cas que nous, et nous vous donnons pleine liberté de publier cette lettre si vous le jugez à propos.

Nous avons l'honneur d'être,
Cher monsieur,
Vos très dévoués,

D. ET J. RITCHIE ET CIE.

J. B. F. PAINCHAUD, écr.,
Percepteur des douanes,
Iles de la Madeleine.

SERVICE DES SIGNAUX DES ETATS-UNIS.

OTTAWA, 28 novembre 1881.

MONSIEUR,—Je me fais un devoir de vous soumettre la lettre suivante (traduction) que le général Hazen, le chef du service des signaux des Etats-Unis, m'a fait l'honneur de m'adresser, dans le mois d'août dernier.

Et en jetant un simple coup d'œil sur la carte qui l'accompagne, vous pourrez vous faire une idée du magnifique système de signaux qui existe aux Etats-Unis.

En Canada, nous sommes entrés dans la même voie.

Tâchons d'être les émules de nos voisins, et même leurs supérieurs si c'est possible, dans ce genre de travaux qui ont pour but de secourir nos semblables et de diminuer les pertes de la navigation, à la suite des naufrages.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. FORTIN

L'honorable Sir HECTOR L. LANGEVIN, C.C.M.G., C.B.
Ministre des travaux publics.

TRADUCTION D'UNE LETTRE DU GÉNÉRAL HAZEN, DE L'ARMÉE DES ETATS-UNIS, CHEF ET DIRECTEUR DU SERVICE DES SIGNAUX DANS CE PAYS.

Le 3 mars 1873, le Congrès (des Etats-Unis) autorisa l'établissement de stations pour le service des signaux, aux phares et aux stations de sauvetage, sur les lacs et les côtes maritimes, et il pourvut à ce que ces stations fussent rattachées à des lignes télégraphiques ou à des câbles électriques sous-marins.

Depuis cette date, il a été construit des lignes de Sandy-Hook, New-Jersey, en gagnant vers le sud, jusqu'au Cap May, New-Jersey ; depuis le brise-lames dans le Delaware, jusqu'à Chincoteaqui, Virginie; depuis Norfolk, Virginie, en passant par le Cap Henry, Virginie, Kitty-Hawk, Cap Hatteras, Cap Lookout et Wilmington, jusqu'à Smithville, Caroline du Nord ; le parcours total est de 540 milles environ.

Afin de relier toutes ces lignes au bureau de l'officier en chef des signaux (à Washington), on a affermé des fils télégraphiques de la compagnie Western Union, depuis le Cap May, New-Jersey, *viâ* Philadelphie, Pa., Baltimore, Mnd., et Washington, D. C., jusqu'à Norfolk, Va., et depuis le brise-lames de Delaware, Del., jusqu'à Philadelphie, Pa.

Les lignes télégraphiques suivantes ont été construites et sont sous le contrôle du service des signaux, mais elles ne sont que rattachées au système télégraphique de la Western Union, c'est-à-dire, de Naragansett, R.-I., et de Rockport à Thatcher's Island, Mass. On emploie le système Morse sur ces lignes.

Voici les noms des stations où l'on fait des observations météorologiques et où l'on exhibe des signaux d'avertissement des tempêtes : Thatcher's Island, Mass; Point Judith, New-Shoreham et phare du sud-est, Block Island, R.-I. ; Sandy-Hook, Barnegat, Atlantic City, et le Cap May, N.-J.; le brise-lame de Delaware, Del.; Chincoteaqui, Norfolk, et le Cap Henry, Va; Kitty-Hawk, Hatteras, Portsmouth, Fort Macon, Wilmington et Smithville, C. N.

Les stations de réparage sont placées à Manasquan et Little Egg Harbour, (station de sauvetage No. 23) N.-J.; Ocean City, Mnd.; (station de sauvetage No. 6), (près de False Cape), Cape Lookout, New-River et Sloop Point, C. N.

Du Cap Henry à Kitty-Hawk, il y a une seconde ligne qui se rattache aux onze stations de sauvetage intermédiaires au moyen du téléphone, et c'est de cette manière que ces deux branches du gouvernement (le Trésor et la Guerre) se trouvent mis en relations complètes.

Des stations sur la ligne télégraphique côtière sont pleinement équippées d'instruments météorologiques pour observations, et d'appareils de signaux pour se mettre en communication avec les bâtiments qui passent ou qui sont en détresse.

Les résultats pratiques de ce système sont :

1° On avertit les vaisseaux qui passent de l'approche des tempêtes, afin qu'ils puissent se mettre à l'abri.

2° Quand il y a des vaisseaux en détresse, on appelle promptement les équipages des stations de sauvetage et les bâtiments sauveteurs, et l'on avertit les parties intéressées.

3° Le cap Hatteras est une station d'une grande valeur où l'on ressent les premiers effets d'un ouragan qui s'approche de la côte, en venant du sud ou du sud-est.

Durant la construction de la section du cap Henry, un vaisseau chargé d'une cargaison de thé vint à la côte. On requit de suite, au moyen du télégraphe, l'aide d'un des vaisseaux de la compagnie de sauvetage de Norfolk, et le résultat fut que le vaisseau et la cargaison furent sauvés, et cela à la veille d'une tempête qui dévasta cette côte.

La valeur en argent de cette cargaison se montait à trois fois plus que le coût de cette section de la ligne télégraphique. Quand des vaisseaux sont en détresse à une trop grande distance des stations permanentes, on établit des stations temporaires vis-à-vis ces vaisseaux, afin de pouvoir donner toute l'assistance possible avec le personnel des stations, et aussi pour transmettre, sans délai, tout renseignement important au bureau de Washington, aux compagnies de sauvetage, aux bureaux de commerce, aux chambres de commerce, etc., etc,

Sur les lignes indiquées dans l'esquisse qui accompagne cette lettre, on a immergé

vingt-sept bouts de câbles électriques sous-marins, pour traverser les bras de mer qui sont navigables pour de petites embarcations, et où il était impossible de mettre les fils sur des poteaux.

La longueur totale de ces câbles est de (18) dix-huit milles, le bout le plus court a (13) treize verges, le plus long (4,581) quatre mille cinq cent quatre-vingt-une verges.

Les îles Thatcher et Block, sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, sont reliées à la côte par des câbles qui ont respectivement (2,640) deux mille six cent quarante verges, et dix milles de longueur.

Le coût de cette ligne, en moyenne, la main-d'œuvre ayant été fournie par les troupes, est de soixante-quinze piastres par mille.

Le coût des stations, en moyenne, est de ($100) cent piastres et la dépense annuelle pour l'entretien de ($300) trois cents piastres. Et l'entretien de toute la ligne, environ (540) cinq cent quarante milles, est de ($3,604) trois mille six cent quatre piastres. Cela ne comprend pas la paie des troupes et des opérateurs.

Tous les hommes employés au service des signaux sont instruits dans l'art de la télégraphie, et toutes les lignes côtières fonctionnent d'après le système Morse, excepté la ligne de téléphone du cap Henry à Kitty-Hawk.

La carte qui accompagne cette lettre montre toutes les lignes du gouvernement des Etats-Unis qui sont sous la charge du service des signaux.

Toutes les autres stations d'observation, etc., etc., autres que celles qui sont rattachées aux lignes côtières, sont en communication avec le bureau central à Washington, au moyen de lignes appartenant principalement à la compagnie " Western Union " et à d'autres compagnies.

SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE DE LA NORVÉGE.

OTTAWA, 28 novembre 1881.

MONSIEUR,—Le travail que j'ai l'honneur de vous soumettre serait incomplet si je ne vous adressais la courte notice suivante sur le système télégraphique de la Norvége, pays qui, sous le rapport du climat, des industries qui s'y exploitent—les pêcheries, le commerce de bois, la grande navigation, le cabotage—et la conformation de ses côtes maritimes, ressemble beaucoup aux provinces maritimes et à la province de Québec.

La Norvége possède au-delà de 1,500 milles géographiques d'étendue de côtes maritimes mesurées en ligne droite, mais en faisant le tour des baies et des fiords, dont quelques-uns ont près de 60 milles de profondeur, on atteint le chiffre de 2,000 milles au moins.

Cette côte est toute hérissée de pointes, de caps, etc., et bordée d'îles et de rochers, dont quelques-uns sont à quarante milles au large. Et tout cela réuni contribue à rendre la navigation des côtes de Norvége très dangereuse.

Eh bien ! tous les points avancés de ces côtes, que ce soit sur une pointe de la terre ferme, que ce soit sur une île ou un rocher, sont reliés par des fils ou câbles télégraphiques au système de télégraphe de la Norvége.

Ce qu'il a fallu d'études, de travail, je dirai même de génie, pour concevoir et exécuter un système semblable et le tenir permanemment en fonctionnement complet, est énorme et presque impossible à exprimer.

Comme travail de marins, cela est digne des descendants de Northmen.

Je ne puis dire de quelle année date l'érection de ce système télégraphique, mais l'extrait suivant d'un rapport du vice-consul d'Angleterre à Christiania fait voir qu'en 1866 la plus grande partie du système était déjà en opération.

Extrait du rapport du vice-consul général de Sa Majesté à Christiania sur la pêche à la morue et au hareng, en Norvége, pour l'année 1866.

" La population directement ou indirectement intéressée dans les pêcheries est d'environ 150,000, et le nombre des pêcheurs régulièrement employés aujourd'hui est de 60,000. Ces derniers, montés dans leurs bateaux, vont et viennent le long des côtes, d'après les rapports qu'ils reçoivent sur des "signes ou pronostics," comme la vue du *hareng de paille* (*straw herring*), des oiseaux de mer, baleines, etc., etc. ; et autrefois, avant qu'ils eussent le fil télégraghique pour se procurer de promptes informations, l'impossibilité où ils étaient de contrôler l'exactitude des rapports et la grande distance qu'ils avaient à parcourir pour atteindre le voisinage

des bancs, était cause de désappointements et de déceptions infinis, et souvent la pêche n'était pas aussi heureuse, faute de bras pour capturer le poisson. Tout cela a grandement changé depuis, surtout en ce qui regarde la pêche au hareng.

" Des stations télégraphiques sont déjà construites, il y en a d'autres en voie de construction, aux points principaux sur la côte, et les inspecteurs exigent que des renseignements soient affichés tous les jours à chacune des stations sur l'aspect et la position des bancs de poisson, et ils entretiennent une communication constante avec toutes les stations actuellement en opération. Des télégraphes d'occasion (*field telegraph,*) sont toujours prêts à être mis en communication avec la ligne principale, et ainsi les moindres mouvements des bancs de poisson sont attentivement surveillés et promptement signalés, et c'est un spectacle curieux que de voir l'exode soudain de miliers de pêcheurs avec leur suite d'acheteurs, de sauniers, etc., et leur attirail de bateaux, barils, appareils, se précipitant vers un endroit éloigné, à l'appel du fil télégraphique. Les pêcheurs paraissent fort apprécier cet important auxiliaire, et lorsque le succès de la pêche est dû à son intervention, ils appellent leur poisson, le hareng télégraphique. Les inspecteurs affichent tous les matins, dans les diverses stations, un état de la quantité de poisson capturée la veille, et en même temps la quote du marché par baril, et ils s'acquittent de cette tâche jusqu'après la saison du frai, qui est facile à reconnaître par la couleur de laitance que prennent les eaux.

" Cette pêche dure trois mois, mais les pêches fructueuses ne durent que six semaines ou à peu près, durant lesquelles il se prend de six mille à vingt mille tonneaux par semaine.

" Les avantages que devra probablement procurer le télégraphe sont incalculables, car il ne se bornera pas à un rapport plus considérable pour les pêcheurs de morue et de hareng, mais il permettra aux habitants dispersés çà et là le long de la côte et des rives du grand fiord de se réunir à des endroits déterminés, durant d'autres saisons de l'année, et de se livrer attentivement à d'autres pêches moins importantes, mais très-nombreuses dans ce pays, et spécialement à la pêche du hareng d'été, très gras et très recherché, poisson qui, pour la délicatesse du fumet et l'embonpoint, rivalise avantageusement avec le hareng hollandais et le hareng du nord."

La courte description qui va suivre démontre, d'un côté, les difficultés nombreuses qu'il a fallu surmonter pour exécuter un semblable ouvrage, de l'autre, l'étendue et la perfection des travaux, ce qui assure un parfait fonctionnement de tout le système, même sur les points les plus reculés de la Norvége, jusqu'au 70ème degré 35 minutes de latitude nord, c'est-à-dire à (1400) quatorze cents milles géographiques plus au nord que Québec.

DESCRIPTION.

Ce système peut se diviser en trois parties :

La première comprend les lignes télégraphiques de l'intérieur, dont les plus importantes se trouvent entre la capitale, Christiania, et Trondhjen, 300 milles de longueur environ. En second lieu, il y a les lignes de chemins de fer, environ 500 milles ; en troisième lieu, les lignes maritimes ou côtières, près de 2,000 milles de longueur.

Commençant à la frontière de la Suède, le système des télégraphes côtiers, composé en certains endroits de plusieurs lignes, ailleurs d'une seule ligne, fait le tour du fiord au fond duquel s'élève Christiania; puis il suit la côte en gagnant l'ouest, sur la baie appelée Skager Rack, qui sépare la Norvége du Danemark, jusqu'à Stravenger, sur l'Atlantique, mer du Nord ; parcours, 370 milles.

Un câble sous-marin, de 15 milles de longueur, fait franchir l'entrée d'un grand fiord, et la ligne se rend de Skudesnaes à Bergen, l'un des grands ports de mer de la Norvége ; distance, 100 milles.

Sur ce parcours, deux îles du large sont unies à la terre ferme par des câbles sous-marins de 15 et de 12 milles respectivement. Ces îles sont Utsire et Rövœr.

Brandesund, une île située à une trentaine de milles plus au nord, est aussi reliée par un câble sous-marin à la ligne de terre.

De Bergen la ligne télégraphique court le long de la côte, quelquefois traversant

les fiords au moyen de câbles sous-marins, à leur embouchure, d'autres fois elle en fait le tour et elle atteint Christiansund, après un parcours d'environ 300 milles.

Sur le chemin, elle a franchi une quinzaine de fiords au moyen de câbles de 1 à 3 milles de longueur.

Plusieurs îles et rochers, qui occupent des points importants sur cette partie de la côte, sont reliés à la ligne principale par des câbles, variant de deux à dix milles en longueur.

A 80 milles plus loin, la ligne passe à Trondhjen, ville et port de mer situés sur un des plus grands fiords de toute la Norvége.

A environ 330 milles plus au nord, la ligne atteind Lödingen, port de mer important, sur un grand fiord qui gît par le 68ème degré de latitude nord.

Sur ce parcours, il y a plusieurs lignes d'embranchement, de 20 à 40 milles de longueur chacune, qui relient des îles, des rochers, des ports ou des localités à la ligne principale.

A Lödingen, on se trouve vis-à-vis le fameux groupe d'îles de Lofoden, d'environ 180 milles de longueur, célèbres surtout par ses pêcheries de morue et de hareng.

Un système de lignes de terre et de câbles sous-marins, de 200 milles de longueur environ, relie entre elles toutes les îles de ce groupe, de même que tous les ports, rades et places de pêche où se rendent les bateaux de pêche, et le tout est rattaché à Lödingen.

Nous sommes déjà parvenus à un point qui est à (1,200) douze cents milles marins plus au nord que Québec. Mais le système côtier de la Norvége ne n'arrête pas là, il continue à ceindre la côte jusqu'à Hammerfest, le port de mer le plus septentrional du monde, comme l'on sait, puis il atteint, à travers la Laponie, un point qui ne se trouve qu'à quelques milles du fameux cap Nord, le point le plus septentrional de l'Europe (terre ferme). C'est au 70ème degré et 30 minutes de latitude nord, à (1410) quatorze cent dix milles plus au nord que Québec, et à (1140) onze cent quarante milles plus au nord que la baie de Forteau, dans le détroit de Belle-Isle.

Ce qui fait en tout 2,800 milles environ de lignes télégraphiques de toute sorte. Une soixantaine de câbles sous-marins de 1 à 20 milles de longueur interviennent dans ce système.

Il a sur les lignes côtières au-delà de 130 stations de télégraphe et de signaux, dont 75 sur le groupe d'îles Lofoden.

Dernier détail : les bureaux de télégraphe sont de plusieurs catégories.

Il y a des bureaux à service permanent,
" " de jour complet,
" " à service limité,
" " ouverts pendant l'hiver, pour la pêche,
" " combinés avec les chemins de fer.

Voilà en peu de mots ce qu'une nation maritime par excellence, ayant une population de 1,760,000 habitants et une étendue de territoire de 121,000 milles carrés (les deux tiers de la province d'Ontario), a fait pour les besoins de sa marine et de ses pêcheries !

Il me semble que c'est un exemple bon à suivre pour un pays comme le Canada, qui possède une si grande étendue de côtes maritimes et des pêcheries si variées et si importantes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
P. FORTIN.

A l'honorable Sir HECTOR L. LANGEVIN, C.C.M.G., C.B.,
Ministre des travaux publics.
Ottawa.

OTTAWA, 8 décembre 1881.

MONSIEUR,—Le système télégraphique côtier du golfe Saint-Laurent et des côtes maritimes a déjà été appliqué à plusieurs usages d'une grande importance pour la marine, le commerce et les pêcheries du Canada. Mais il lui en est réservé un autre qui n'est pas d'une moindre conséquence.

Beaucoup de vaisseaux de l'étranger et de ce pays partent tous les ans, sur lest, de ports étrangers et souvent lointains, pour venir dans nos eaux à la recherche de chargements de bois, surtout à Montréal, Québec, Miramichi, Saint-Jean, et à d'autres ports de moindre importance.

La plupart d'entre eux arrivent dans le golfe sans savoir où ils pourront trouver des affrétements.

Quelques vaisseaux s'arrêtent à Sydney, C.-B., d'autres vont à Gaspé, et d'autres encore se rendent à d'autres ports; de là ils annoncent leur arrivée et leurs agents leur cherchent des chargements.

Et souvent, comme on le pense bien, ils sont obligés d'aller dans d'autres ports où les affrétements sont plus faciles et plus profitables. Mais dans ce dernier cas, ils ont été obligés d'entrer dans deux ports, par conséquent ils ont payé double charge de pilotage et autres; ils ont aussi couru plus de risques de perdre leurs matelots par la désertion, et ils ont perdu du temps.

Les télégraphes côtiers peuvent remédier à cela, dans bien des cas, par un moyen assez simple qui, du reste, est déjà en usage dans quelques pays.

Et cela se fera à l'aide des stations des télégraphes côtiers, que le gouvernement possède, sur les côtes et les îles du golfe Saint-Laurent, au nombre d'à peu près une quarantaine.

Et voici comment. Le gouvernement fait savoir d'avance, aux douanes des principaux pays maritimes du monde, que le nouveau service existe à telles et telles stations de télégraphe et de signaux, dont les noms sont donnés dans l'avis.

Les armateurs qui envoient des navires en Canada sur lest, pour y chercher des affrétements de bois, donnent ordre à leurs capitaines de s'arrêter en face d'une de ces stations de signaux, quand ils seront entrés dans le golfe Saint-Laurent, de s'y mettre en panne à une distance raisonnable, de signaler les noms de leurs navires, au moyen des pavillons d'un code international, et de demander les dépêches qu'il peut y avoir pour eux à cette station. Mais, une fois que les armateurs ont expédié leurs bâtiments, ils écrivent par la voie la plus rapide à des agents qui font ce genre d'affaires, dans les ports de Québec, Miramichi, St-Jean ou autres, de chercher des affrétements pour tels et tels navires. La lettre s'est rendue à sa destination bien avant ces vaisseaux, qui sont des voiliers d'une marche ordinaire.

Bientôt l'agent a trouvé des affrétements profitables, et il s'est empressé de faire savoir ce fait au surintendant des signaux, qui, lui, fait télégraphier une dépêche, contenant tout ce qui se rapporte à l'affrétement de chaque vaisseau, à toutes les stations de télégraphe et de signaux du gouvernement établis dans le golfe Saint-Laurent.

Bientôt ces bâtiments pénètrent dans le golfe Saint-Laurent, et ils se dirigent vers les stations qui leur conviennent le mieux, avec les vents qu'ils ont et le temps qu'il fait, puis chaque bâtiment vient se mettre en panne vis-à-vis d'une de ces stations, et il décline son nom au moyen des signaux, comme je l'ai dit plus haut.

Le signaliste examine son journal et il trouve qu'il a reçu, peu de temps auparavant, une dépêche lui mandant de la transmettre par les signaux à tel bâtiment, dont on lui a donné le chiffre, tel qu'il se trouve dans la liste officielle des vaisseaux annexés au livre du code international, et il transmet cette dépêche de suite, au moyen des signaux du code; et dans cette dépêche, il dit au vaisseau d'aller dans tel port où un affrétement de bois l'attend.

Le vaisseau n'a plus qu'à faire servir (les voiles) et à gagner au plus vite le port qui lui est désigné.

Et cela s'est fait sans que le vaisseau ait été obligé de faire escale dans un port intermédiaire, sans avoir jeté l'ancre, sans avoir encouru aucune dépense. Et pour mettre ce nouveau service en parfait fonctionnement, du premier coup, le gouvernement n'a aucune dépense à faire:

Il n'a simplement qu'à le faire annoncer dans tous les pays maritimes.

Les surintendants, les opérateurs de nos stations de télégraphes et de signaux pourront, sans aucune difficulté, mettre ce nouveau service en pratique, après quelques jours d'étude et d'essai seulement.

Je vous prie de bien vouloir prendre ce sujet en considération, à votre convenance.

Mais si vous vous décidiez à le faire mettre en opération, permettez-moi de vous faire remarquer qu'il faudrait l'organiser, au *plus tard*, dans le mois de janvier, afin qu'il soit annoncé à temps, et puisse servir pour la flotte qui visitera les eaux du golfe Saint-Laurent le printemps prochain.

Ce service sera utile au commerce de bois, en ce qu'il contribuera quelque peu à faciliter les moyens de transport de ces bois en Europe et surtout en Angleterre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. FORTIN.

A l'honorable sir HECTOR L. LANGEVIN,
Ministre des travaux publics,
Ottawa.

CONSULAT ROYAL DE SUÈDE ET NORVÉGE.
QUÉBEC, 10 décembre 1881.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre d'hier, je n'hésite nullement à dire que le système de signaux que vous proposez, non-seulement offrirait aux navires arrivant les facilités que vous mentionnez, mais permettrait encore à un armateur résidant en Angleterre, ou de l'autre côté de l'Atlantique, de garder le contrôle du navire pendant beaucoup plus longtemps et de lui donner le choix du marché.

Votre tout dévoué,

F. A. SCHWARTZ.

L'honorable P. FORTIN, M.P.,
Chambre des communes,
Ottawa.

ANNEXE No 13

AMÉLIORATIONS DU HAVRE DE QUÉBEC—RIVIERE SAINT-CHARLES ET BASSIN DE RADOUB À LÉVIS.

N° 17989.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
QUÉBEC, le 17 octobre 1881.

MONSIEUR,—Conformément aux termes de votre lettre du 23 septembre dernier dont j'ai déjà accusé réception, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le rapport de notre ingénieur local sur les améliorations du havre à la rivière Saint-Charles et un rapport du même ingénieur sur le bassin de radoub à Lévis ; ces deux rapports comprennent l'exercice expiré le 30 juin dernier.

Chaque rapport est accompagné d'un état contenant les renseignements ordinaires que je transmets chaque année à votre département depuis que ces travaux ont été adjugés à contrat

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

A M. F. H. ENNIS,
Secrétaire du département des travaux publics,
Ottawa.

RAPPORT SUR L'AGRANDISSEMENT DU HAVRE ET LES TRAVAUX DU BASSIN A LA RIVIERE SAINT-CHARLES, QUÉBEC,—CONNUS MAINTENANT SOUS LA DESIGNATION DE "DIGUE ET BASSIN DE LA PRINCESSE LOUISE."

BUREAU DE L'INGÉNIEUR LOCAL,
TRAVAUX DU HAVRE DE QUÉBEC,
11 octobre 1881.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions de l'honorable ministre des travaux publics, datées d'Ottawa le 24 septembre 1881, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant :

Le contrat des travaux de la rivière Saint-Charles, adjugé à MM. Peters, Moore et Wright, accordait aux entrepreneurs la somme de $529,296.31 pour les travaux y spécifiés et qui forment la première partie du projet originaire d'un bassin de marée et bassin à flot.

Ce contrat était accompagné de listes des quantités et des prix, afin de permettre tous les changements nécessaires à la forme des constructions et de faciliter le calcul au *pro rata* de toutes les omissions, déductions ou additions que ces changements entraîneraient.

A ces conditions, l'entrepreneur a dû fournir certains matériaux, par exemple: argile et pierre cassée pour béton, pour un montant de $41,755.31; il a aussi fourni la pierre et fait la maçonnerie de la façade de la levée, du côté sud, pour remplacer le revêtement en bas, ce qui représente un montant de $21,974.90 qui, comme le précédent, n'était pas compris dans le prix du contrat.

Enfin, pour permettre aux navires d'entrer aisément dans le chenal et donner plus de place dans le bassin, le contrat spécifie que l'on ferait un dragage supplémentaire de 250,000 verges cubes, ce qui représente un montant additionnel de $62,500.

Cette entreprise, avec tous les changements que l'on a faits, y compris toutes les altérations, omissions et additions, maintenant ou bientôt complétées et représentant, autant qu'il est possible de le préciser, l'exécution du contrat actuel, coûtera $682,-791.99, somme qui se compose de $673,459.16—comme on peut le voir par le relevé annexé au rapport de l'année dernière—et d'une somme de $9,332.83 pour dépenses diverses et extra.

Mais ce relevé suppose que les travaux inclus dans le contrat sont achevés. C'est l'intention des commissaires de ne pas inclure dans le contrat actuel le chemin tel qu'il s'y trouve spécifié, ni le talus en pierre qui forme la jonction avec le terrain et l'adossement des constructions du côté du quai de la compagnie du gaz et de faire ces deux constructions d'après un devis modifié, en même temps que la seconde partie des travaux, y compris le mur transversal et le caisson à l'entrée du bassin à flot.

Cela réduira des sommes suivantes le total sus-mentionné, $682,791.99 :

1.	Pierre pour le chemin et le talus	$20,000 00
2.	Main-d'œuvre pour la construction du chemin	8,829 80
3.	id. du talus	340 50
		$29,170 30

Les dépenses totales, pour l'exécution de ce contrat, sont donc représentées par les chiffres suivants :—

1.	Montant du contrat, d'après l'évaluation	$682,791 99
2.	Réduction, comme ci-dessus	29,170 30
		$653,621 69

Les travaux exécutés pendant le dernier exercice comprennent l'achèvement des piliers et des caissons, ainsi que des ouvrages en béton, dans les fondations du mur du bassin de radoub, la construction de la maçonnerie de la superstructure jusqu'au niveau du couronnement, les ouvrages en béton, les remblais sur une étendue de 1,200 pieds, plus un dragage de 200,000 verges cubes dans les chenaux et le bassin de marée.

La saison des travaux a commencé le 7 mai. L'exercice expire le 30 juin; en sorte que les travaux ci-dessus énumérés ont été faits principalement pendant le premier semestre de l'exercice, c'est-à-dire entre le premier juillet et le 15 novembre 1880, date à laquelle la saison des travaux s'est terminée.

A la date de ce rapport, on peut considérer le quai comme achevé, sa longueur étant de 3,550 pieds. En déduisant les mois d'hiver pendant lesquels les travaux sont suspendus, on peut dire que les travaux ont été exécutés dans la courte période de 17 mois, dans un passage de marée non protégé par un batardeau, en sorte que, pour la plus grande partie, les travaux n'ont pu être faits que pendant l'intervalle entre la marée montante et la marée baissante.

Les dragueurs ont enlevé 100,000 verges cubes de matériaux qui ont été déposés dans la levée, aux termes du contrat.

Les poteaux d'amarrage de la façade nord de la levée sont tous mis en place, ainsi que ceux du mur du quai, sur une distance de 2,480 pieds à partir du quai de lestage à l'ouest.

Les autres poteaux d'amarrage seront posés et le remblais en arrière du mur sera terminé avant la fin de la saison. Pour terminer la première partie de cette

importante entreprise, il ne restera plus qu'à faire les déductions nécessaires du montant du contrat pour les travaux non exécutés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

WOODFORD PILKINGTON,
Ingénieur local.

A M. A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU BASSIN DE CARÉNAGE A SAINT-JOSEPH DE LÉVIS.

AMÉLIORATIONS DU HAVRE DE QUÉBEC,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR LOCAL,
QUÉBEC, le 12 octobre 1881.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions de l'honorable ministre des travaux publics, datées d'Ottawa le 24 septembre 1881, je vous adresse le rapport suivant, pour l'exercice expiré le 30 juin 1881, sur les travaux du bassin de carénage en voie de construction à la Pointe-Lévis.

La somme totale, en vertu du contrat, à compte des ouvrages acceptés jusqu'à présent, pour le bassin de carénage de Saint-Joseph de Lévis complètement achevé, y compris les travaux de construction, les machines, le caisson, etc., également complets, s'élève à $398,820.18.

A cette somme, il faut ajouter, pour travaux d'ingénieurs, $21,243.68, et pour dépenses diverses, $17,432.12, ce qui forme un total de $437,606.62, en tenant compte d'une déduction de $6,158.22 qui représente la différence, conformément à la liste des prix, du prix de construction de l'entrée circulaire définitivement adoptée et de celui de la seconde entrée, à la tête du bassin.

Mais à cette somme de $437,606. 92, il faut encore ajouter le prix de trois chaudières, le montage et la pose du caisson, et d'autres travaux d'ingénieurs et des extras aux constructions de l'entrée, travaux et extras récemment autorisés et approuvés par le gouvernement.

Le parlement a voté $500,000 pour la construction de ce bassin ; sur cette somme il reste $62,393.08 disponibles pour les objets sus-mentionnés.

Voici quelle sera la répartition approximative de cette balance.

1. Travaux extra à l'entrée	$30,000 00
2. Chaudières	4,500 00
3. Montage et pose du caisson	5,000 00
4. Balance pour travaux d'ingénieurs et contrôle	15,000 00
5. Dépenses imprévues et diverses	7,893 08
Total	$62,393 08

Au 30 juin, les dépenses s'élevaient à un total de $237,941.60, laissant une balance de $262,058.40, disponible à cette date.

Les travaux exécutés pendant le dernier exercice, comprennent le batardeau, l'achèvement des murs latéraux de l'est et de l'ouest jusqu'au niveau du couronnement, l'achèvement de l'extrémité supérieure de l'excavation du bassin jusqu'à la profondeur spécifiée, les tranchées pour les conduits-artères et les ouvrages en béton sous le plancher du bassin sur une longueur de 210 pieds.

L'année précédente, on avait commencé le batardeau, les murs latéraux ont été presque achevés, on avait fait 30,000 verges cubes d'excavation dans la cuvette du bassin et l'on avait taillé convenablement la plus grande partie de la pierre pour le bassin, et le chemin de fer du nord en avait apporté 45,000 verges cubes.

Le caisson mobile a été construit en Angleterre par MM. Wigham, Richardson et Cie et expédié à Québec, où on l'a reçu en bon état et placé sous un hangar pour l'hiver; on le montera lorsque les travaux seront suffisamment avancés.

La construction des pompes, adjugée à MM. Carrier, Lainé et Cie., de Lévis, est suffisamment avancée.

Les travaux qui restent à faire comprennent: l'achèvement de l'excavation du bassin à son entrée, la construction des pompes principales et du puits de drainage avec siphons de décharge, l'achèvement de la maçonnerie, du bassin et de la remise des machines, la chambre du bassin et les ponceaux à l'entrée, enfin la mise en place des chaudières, du caisson, des pompes et des machines avec tous leurs accessoires.

En examinant la maçonnerie achevée à la tête du bassin et sur une longueur de 180 pieds en suivant les murs latéraux; en inspectant les gradins, les escaliers et les glissoires à bois, on reste persuadé que le bassin sera bien construit et remplira les conditions nécessaires pour qu'on puisse y réparer les grands vapeurs océaniques. Une construction de ce genre était depuis longtemps nécessaire dans le port de Québec.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

WOODFORD PILKINGTON,
Ingénieur local.

M. A. H. Verret,
Secrétaire-trésorier.

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

ETAT détaillé de l'entreprise adjugée par la commission du havre de Québec, entreprise se rattachant aux améliorations du havre, jusqu'au 30 juin 1881.

Nature du contrat.	Date du contrat.	Adjudicataires.	Date de l'achèvement des travaux.	Prix net du contrat	Déductions sur le prix du contrat.	Additions au prix du contrat.	Total du prix de l'entreprise.	Total des paiements faits aux entrepreneurs.	Total de la dépense pour travaux d'ingénieurs.	Divers, y compris les traitements des inspecteurs.	Intérêt sur les sommes dépensées.	Total de la dépense.	Montant total reçu du gouvernement fédéral.	Indication des statuts autorisant la dépense.	Somme disponible en vertu du statut 36 Vict., chap. 62, après rachat de la dette s'élevant à $723,000.	Montant de la dépense autorisée par 43 Vic., c. 17.	Dépenses annuelles jusqu'à cette date.				Somme disponible pour l'achèvement le 1er juillet 1881.	Somme requise pour l'achèvement le 1er juillet 1881.	OBSERVATIONS.
																	1877-78.	1878-79.	1879-80.	1880-81.			
				$ cts.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Améliorations du havre..	2 mai 1877.....	Peters, Moore et Wright.....	2 octobre 1880....	529,296 31	Toutes les déductions faites ont été reportées aux additions.	153,495 68	682,791 99	545,573 05	45,370 66	19,435 93	29,593 63	649,972 67	577,000 00	36 Vic., chap. 62 et 43 Vic., chap. 17.	477,000 00	250,000 00	52,6[illegible]3 95	167,513 88	263,787 45	166,037 39	150,000 00	150,000 00	Sous l'entête "Total de la dépense pour travaux d'ingénieurs," est comprise la somme de $5,195.83, payée aux ingénieurs en chef, ce qui représente leur commission de 2½ p.c., pour la préparation des plans et devis du mur de travers, dont la construction a été évaluée à $43,000 sterling.

ETAT détaillé des entreprises adjugées par la commission du havre de Québec, entreprises se rattachant à la construction du bassin de radoub, à Lévis, jusqu'au 30 juin 1881.

Nature des contracts.	Dates des contrats.	Adjudicataires.	Dates de l'achèvement des travaux.	Prix net des contrats.	Déductions sur le prix des contrats.	Additions aux entreprises.	Total du prix des entreprises.	Total des paiements faits aux entrepreneurs.	Total de la dépense pour travaux d'ingénieurs.	Divers, y compris les traitements des inspecteurs.	Total de la dépense.	Montant total reçu du gouvernement fédéral.	Indication des statuts autorisant la dépense.	Dépenses annuelles jusqu'à cette date.			Somme disponible pour l'achèvement le 1er juillet 1881.	Somme requise pour l'achèvement le 1er juillet 1881.	OBSERVATIONS.
														1878-79.	1879-80.	1880-81.			
				$ cts	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts	$ cts.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Bassin de radoub.....	17 août 1878.....	Larkin, Connolly et Cie.....	1er juin 1882.....	330,953 89	6,158 22	12,803 00	337,598 67	161,857 35	21,243 68	17,433 12	237,941 60	250,000 00	38 Vic, cap. 56.....	35,845 60	78,045 92	124,050 08	250,000 00	250,000 00	$7,154.25 sont compris sous l'entête "Divers et traitetements des inspecteurs," comme droits, et $1,213.85 pour fret sur le caisson.
Caisson	7 août 1879.....	Wigham, Richardson et Cie	7 janvier 1880...	29,221 51	1,460 00	1,569 95	29,331 45	29,331 45	.....	.....		.....	do do	.....	.....	.....	.....	.....	Toutes les sommes payées antérieurement à l'adjudication du contrat principal sont comprises sous l'entête "Dépenses annuelles, en 1878."
Machines d'épuisement...	30 mars 1880.....	Carrier, Lainé et Cie.....	1er mars 1881	32,000 00	.....	.....	32,000 00	8,076 00	.....	.....		.....	do do	.....	.....	.....	.....	.....	

Certifié,

A. H. VERRET,
Sec.-trésorier.

ANNEXE No 14.

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DU BATEAU DE LEVAGE.

N° 19531.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
QUÉBEC, le 10 décembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, mon rapport sur les operations du bateau de levage, pour la présente année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. H. VERRET,
Secrétaire-trésorier.

M F. H. ENNIS, secrétaire,
Département des travaux publics,
Ottawa.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
QUÉBEC, le 10 décembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les opérations du bateau de levage, pendant la saison de la navigation, cette année.

Le bateau a quitté ses quartiers d'hiver le 30 avril et a été amené au quai des commissaires pour y recevoir son gréement et subir des réparations.

Le même jour, le bateau fut mis sous le commandement de son ancien patron, le capitaine Claude Giguère. Les autres officiers, c'est-à-dire deux seconds, le mécacanicien en chef et un aide, ont été engagés de nouveau. Les quatorze hommes qui composent le reste de l'équipage ont été placés à bord à mesure que les travaux d'équipement l'exigeaient. Au mois de juin, on a engagé les services d'un homme de plus qui était devenu nécessaire.

Dans la matinée du 24 mai, le bateau laissa le quai avec instructions de se rendre à la batture dite "Fly Bank," pour y continuer l'enlèvement des obstructions occasionnées par les rocs.

Quatre jours plus tard M. E. H. Duval, agissant au nom du capitaine Lochead, demanda que le bateau fût envoyé pour prêter assistance à la barque *Eveline*, dont l'ancre était accrochée.

D'après la coutume jusqu'à présent suivie, le bateau fut envoyé vers la barque, et après deux jours et demi de travail on réussit à enlever l'obstacle dans lequel l'ancre de l'*Eveline* était embarrassée. Ce n'était rien moins qu'un amas formé de trois ancres et d'environ cent brasses de chaînes, plus une petite ancre à laquelle était attachée une chaîne de trente brasses, sans parler de l'ancre et de la chaîne appartenant à la barque et qui furent remises au capitaine Lochead.

Le 31 du même mois, le bateau retourna à "Fly Bank" pour y continue l'enlèvement des obstructions occasionnées par les roches. Il fonctionna réguliè

rement à cet endroit pendant tout le mois suivant, c'est-à-dire le mois de juin, et enleva quatre-vingt-seize (96) roches dont voici à peu près le poids :

2	pesant environ	8	tonnes.	
12	"	5	"	
20	"	3	"	
42	"	2	"	et
20	"	1	"	

En ajoutant au chiffre ci-dessus les 514 roches précédemment enlevées au même endroit, on arrive à un total de 610 roches, formant un approximativement poids total de 1,957 tonnes, réparti comme suit :

2	pesant environ	50	tonnes	=100	tonnes.
1	"	30	"	= 30	"
1	"	25	"	= 25	"
1	"	20	"	= 20	"
1	"	15	"	= 15	"
2	"	12	"	= 24	"
2	"	10	"	= 20	"
2	"	8	"	= 16	"
18	"	6	"	=108	"
17	"	5	"	= 85	"
94	"	4	"	=376	"
220	"	3	"	=660	"
229	"	2	"	=458	" et
20	"	1	"	= 20	"

On trouve, éparpillés autour des roches, quelques petits morceaux de cuivre, ce qui prouve une fois de plus que des navires ont touché sur les roches et y ont subi des avaries.

Le capitaine Hansen, patron de la barque *Askur*, ayant fait rapport que l'une des ancres de son navire était accrochée dans un endroit situé à environ un quart de mille à l'est du brise-lame, le capitaine du bateau de levage reçut ordre de lui porter assistance, et le 1er juillet le bateau accosta la barque.

Après quelques jours de travail, on a découvert que la barque était au-dessus d'un énorme amas d'ancres se trouvant à une profondeur de trente brasses d'eau et dans un courant de marée ayant une vitesse de quatre nœuds à l'heure.

Dans le cours des travaux, plusieurs des plus fortes chaînes employées pour relever l'amas se brisèrent, vu son poids trop fort, et l'appareil de levage faiblissant à vue d'œil, on décida de le renforcer en y ajoutant quatre des blocs les plus gros que l'on put se procurer et que l'on amarra avec les cordes et les chaînes les plus fortes.

Grâce à cette combinaison, il devint évident que l'on pouvait maintenant faire sans danger l'opération du levage. Après huit semaines de travail continu—dont la moitié travail de nuit—le bateau relâcha à l'avant du quai du marché Champlain, où il resta quelques jours pendant lesquels on prépara le débarquement final, et dans la soirée du 23 août il fut remorqué avec succès par six remorqueurs puissants en face de la douane, où l'amas d'ancres et de chaînes fut heureusement débarqué.

Alors on commença à démêler cet amas, et l'on continua jusqu'à l'achèvement complet ; 42 ancres et 1,500 brasses de chaînes furent convenablement déposées sur le quai destiné à cet objet. Dans l'amas d'ancres et de chaînes, on trouva une pièce de bois de chêne.

Bien que l'amas relevé cette année contînt une quantité moindre d'ancres et de chaînes, il pesait autant que celui que l'on releva en 1877, et les dimensions des ancres et chaînes étaient, en moyenne, beaucoup plus considérables. Le poids étant le même et l'eau se trouvant avoir dix pieds de plus de profondeur, le travail du levage présentait, cette année, des difficultés que l'on n'avait par rencontrées l'année dernière.

Dans le cours de l'été, un batelier offrit aux commissaires de diriger le bateau sur un amas d'ancres et de chaînes, si on lui donnait une récompense. Après avoir considéré sa proposition, il fut convenu qu'on lui paierait deux dollars pour chaque ancre et autant pour chaque longueur de chaîne que l'on relèverait à cet endroit, avec l'entente qu'il ne recevrait pas plus de cinquante dollars, en tout, pour le renseignement fourni. Il accepta cette offre, et le bateau partit, le 20 octobre, pour l'endroit où était supposé se trouver l'amas, près de la pointe ouest de l'île d'Orléans, et, le même jour, la barque fut ancrée à cet endroit. On ne releva qu'une ancre et trente brasses de chaînes.

La saison étant trop avancée pour faire des recherches, le bateau fut ramené. On commença à le démanteler et, à la fin du mois de novembre, il prenait ses quartiers d'hiver dans le bassin Louise.

Dans mon rapport de 1878, je disais que les commissaires étaient sous l'impression "qu'il n'existait plus d'amas d'acres et de chaînes ou que, s'il y en avait, ils étaient recouverts de sable et, par suite, ne pouvaient plus être considérés comme des obstructions de quelque importance."

L'amas découvert cette année se trouvait à l'endroit où le bateau avait fait des recherches en 1878 et devait être alors couvert de sable. Toutes les recherches faites cette année dans les endroits où l'on supposait la présence de pareils amas, sont demeurées sans résultat. La découverte faite cette année est un avertissement pour l'avenir.

Les travaux de curage et d'enlèvement des roches, en dedans de la batture "Fly teank," ayant été suspendus cette année, par suite de la découverte de l'amas d'ancres B de chaînes que l'on a enlevé, il sera nécessaire de reprendre, l'année prochaine, ce travail qui demandera au moins trois mois, sans interruptions. Il est inutile de rappeler ici l'importance de ce travail que j'ai suffisamment expliquée dans mes précédents rapports.

Les commissaires demandent donc respectueusement que le gouvernement leur prête encore assistance pour enlever les obstructions qui existent dans le havre de Québec, et ils croient que la somme de douze mille dollars ($12,000) sera nécessaire pour couvrir les frais des travaux de la prochaine saison, parce qu'il faudra renouveler le pont du bateau qui est en fort mauvais état et a présenté des fuites tout l'été.

L'état ci-joint contient les détails que j'ai coutume de fournir à votre département sur les frais d'entretien et de fonctionnement du bateau depuis le commencement de ses opérations, en 1875, ainsi que la quantité annuelle d'ancres, chaînes, rocs, etc., relevés pendant la même période.

En terminant, je suis heureux de dire que le capitaine Giguère a rempli sa charge de la manière la plus satisfaisante, comme par le passé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

A. H. VERRET,

Secrétaire-trésorier.

A l'honorable

Sir HECTOR L. LANGEVIN, C.C.M.G., C.B.,

Ministre des travaux publics, Ottawa.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC.

Bateau de levage.

Etat indiquant le prix de revient de ce bateau, sa dépense annuelle, la quantité de chaînes, d'ancres, etc., retirées du fleuve et dont il a été disposé, et celle encore disponible.

Coût du bateau de levage construit en 1874-75.	Sa dépense en 1875.	Sa dépense en 1876, y compris réparations.	Sa dépense en 1877, y compris réparations.	Sa dépense en 1878, y compris réparations.	Sa dépense en 1879.	Sa dépense en 1880, y compris réparations.	Sa dépense en 1881, y compris réparations.	Quantité d'ancres, chaînes, cailloux, etc., retirés en 1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.							
35,184 56	1,735 29	15,301 79	11,766 00	10,555 23	9,832 73	7,885 84	9,991 11	4 ancres et environ 250 brasses de chaînes.	57 ancres et 1,425 brasses de chaînes.	101 ancres et 3,291 brasses de chaînes.	8 ancres, 96 brasses de chaînes, 18 cailloux, l'épave du vapeur "Bidder," et environ un quart de l'épave de "L'Original."	3 ancres, 101 brasses de chaînes, 121 cailloux et le reste de l'épave de "L'Original."	4 ancres, 195 brasses de chaînes, 375 cailloux, 50 pièces de cuivre pesant 280 lbs., 270 lbs. de plomb, 1 bloc de pierre, 1 courbe en fer et une pièce de chêne, 40 pieds.	47 ancres, 1,660 brasses de chaînes, 96 cailloux et 1 pièce de chêne.

Quantité d'ancres, chaînes, cailloux, etc., dont il a été disposé en 1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	Quantité d'ancres, chaînes, etc., disponible le 1er décembre 1881.	Produits de la vente d'ancres, de chaînes, etc., en 1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.
								$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Auc'n	11 ancres et 3,231 lbs. de chaînes.	36 ancres et 99,074 lbs. de chaînes et ancres brisées rendues comme vieux fer.	14 ancres, 79,080 lbs. de chaînes, 7 manilles et 1 jas.	Tous les ancres, chaînes et morceaux de fer disponibles.	3 manilles, 60 brasses de chaînes et tout le cuivre et le plomb en mains ; aussi le vieux cordage appartenant au bateau.	4 ancres, 50 brasses de chaînes, 10 pièces d'orme, 1 pièce de chêne, et 1 pièce de chêne levée en 1880, réclamée par le cap. Coward, et à lui remise sur paiement du sauvetage.	43 ancres, 1,805 brasses de chaînes, 220 manilles ; aussi l'ancre gardée comme un souvenir des opérations du bateau, tel qu'indiqué dans le rapport de 1880.	Auc'n	839 81	1,761 53	1,447 18	3,400 25	2,057 45	406 20

Certifié,

A. H. VERRET,
Secrétaire trésorier.

ANNEXE No 15.

RAPPORT ANNUEL DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL SUR L'APPROFONDISSEMENT DU CHENAL ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

N° 18040.

COMMISSION DU HAVRE DE MONTRÉAL,
BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, le 18 octobre 1881.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 26 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le rapport de l'ingénieur-en-chef, pour l'exercice expiré au 30 juin dernier, sur les opérations de dragage ayant pour objet l'approfondissement du chenal du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Québec.

Comme vous le savez déjà par mes lettres du 16 novembre et du 17 décembre de l'année dernière, il est impossible de répondre exactement aux questions qui font l'objet de votre lettre.

Je dirai cependant, en réponse aux questions 1 et 2, que ces travaux sont exécutés aux termes de l'Acte 36 Vict., chap. 60, tel qu'amendé par l'Acte 44 Vict., chap. 7, et que l'on obtiendra la profondeur de 25 pieds à l'eau basse.

Questions 3 et 4.—Aucune dépense spéciale n'est autorisée pour une année quelconque; les commissaires avancent les fonds et sont remboursés par le gouvernement, sur demande à lui adressée ; enfin, il n'existe pas de passif, tous les comptes pour approvisionnements, gages, etc., sont réglés chaque mois.

Question 5.—Montant disponible au 1er juillet 1881, pour l'achèvement des travaux.

Nil.—A cette date, les dépenses s'élevaient à $1,513,461, soit un excédant de $13,461 sur le montant primitif de l'emprunt.

Question 6.—Montant probable requis au premier juillet 1881, pour l'achèvement des travaux,—$250,000.

Question 7.—Revenu chaque année.—Pas de revenu direct.

Le matériel de dragage a coûté $533,189, somme comprise dans les dépenses susmentionnées, à part la valeur de certain matériel de havre que l'on emploie aujourd'hui dans les travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. D. WHITNEY,
Secrétaire.

M. F. H. ENNIS, secrétaire,
Département des travaux publics,
Ottawa.

COMMISSION DU HAVRE DE MONTRÉAL.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
MONTRÉAL, le 12 octobre 1881.

MONSIEUR,—Conformément à la demande du secrétaire du département des travaux publics, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, pour

l'exercice expiré le 30 juin, 1881, sur les travaux d'amélioration du chenal du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Québec.

Les travaux exécutés pendant l'année sont la continuation de l'approfondissement du chenal, de 22 jusqu'à 25 pieds à l'eau basse ; on lui donne une largeur de 300 à 325 pieds dans les sections droites, et davantage aux courbes et autres endroits où une augmentation de largeur est nécessaire.

Les endroits où l'on a exécuté les travaux les plus considérables sont : le cap Charles et le cap la Roche, où le dragage se fait dans le roc ; le voisinage du cap Levrard, Champlain et la pointe Champlain, sur le lac Saint-Pierre, Contrecœur et Montréal ; dans tous ces endroits, le dragage se fait dans la terre.

Voici les principaux détails des travaux de cette année. Les frais de dragage mentionnés sont, en général, ceux de l'été précédent, pour la raison qu'on ne peut convenablement subdiviser les dépenses jusqu'à la fin de l'exercice qui arrive au milieu de la saison des travaux.

Cap Charles.—On a continué à draguer dans le schiste et à enlever des roches pendant toute la saison des travaux. Vers la fin de l'exercice, le chenal avait atteint une profondeur de 23 pieds 3 pouces, à l'eau basse, et l'on avait enlevé 19,278 verges cubes de roches et cailloux ; ce travail a coûté soixante centins par verge cube, en moyenne.

Cap La Roche.—Pendant toute la saison des travaux, on a employé deux dragueurs et un bateau de levage à draguer le schiste et enlever les roches. Au commencement de l'exercice, le chenal en usage avait 19 pieds 6 pouces de profondeur, aux marées les plus basses, et une largeur de 150 pieds ; le 25 septembre, il était navigable sur une largeur de 200 pieds et, le 10 novembre, sur la largeur requise de 300 pieds. On travaille encore à l'approfondissement. Pendant l'année expirée au 30 juin, on a enlevé 46,522 verges cubes de roches et de cailloux ; ce travail a coûté soixante centins par verge cube, en moyenne.

Cap Levrard et voisinage.—Au commencement de l'exercice, le dragueur a travaillé dans une partie du chenal où il restait à enlever plusieurs petites battures de glaise et des roches ; cette partie du chenal a maintenant une profondeur uniforme de 25 pieds à l'eau la plus basse. On a enlevé 8,800 verges cubes de glaise et de roches ; ce travail a coûté 54½ centins par verge, en moyenne.

Pointe Champlain et Champlain.—Au milieu de l'été, on a fait les travaux de dragage nécessaires pour donner 25 pieds de profondeur au chenal, à l'eau basse. On a enlevé 24,675 verges cubes de sable, glaise et roches ; ce travail a coûté 28½ centins par verge cube, en moyenne.

Port Saint-François.—Au printemps de 1881, deux dragueurs ont été employés à couper les pointes sud des battures dites "Iron" et "Force." On a enlevé 7,095 verges cubes d'argile dure et de cailloux.

Lac Saint-Pierre.—Pendant l'exercice, on a approfondi les trois coudes du chenal aux phares flottants nos 1 et 2 et à la bouée blanche ; cela lui donne une profondeur de 25 pieds, sur une largeur de 325 à 450 pieds ; on a aussi approfondi le chenal direct sur une distance d'environ deux milles. On a enlevé 774,488 verges cubes de glaise molle ; ce travail a coûté 3 $\frac{97}{100}$ centins par verge cube, en moyenne.

Pointe Marie —Au commencement de juillet, 1880, quelques petites pointes ont été enlevées, ce qui achève le dragage requis dans cet endroit, jusqu'à la profondeur de 25 pieds à l'eau basse. On a enlevé 2,160 verges cubes de diverses matières ; ce travail a coûté 31$\frac{7}{10}$ centins par verge cube.

Cap Saint-Michel.—Pendant l'automne de 1880 et le printemps de 1881, le chenal, en amont et en aval du cap, a été élargi et approfondi. On a enlevé 104,805 verges cubes de matières diverses ; ce travail a coûté environ 23½ centins par verge cube.

Varennes.—On a enlevé une petite batture dont le volume était de 3,000 verges cubes.

Montréal.—Les améliorations du chenal principal dans le port ont été continuées en 1880. On a enlevé 47,471 verges cubes de matières diverses ; ce travail a coûté 22 $\frac{11}{100}$ centins par verge cube.

Le dragage fait aux différents points, durant l'exercice expiré au 30 juin, représente un grand total de 1,229,937 verges cubes ; l'année précédente, le total correspondant était de 1,063,434 verges cubes.

Les dépenses des travaux dont le compte est fait à l'expiration de l'année, le 31 décembre, représentaient, à cette date en 1880, un total de $147,088, pour 1,219,231 verges cubes de matières enlevées ; en 1879, les chiffres correspondants étaient $143,354 et 843,210 verges cubes.

Le matériel de dragage est à peu près le même que par le passé et comprend : cinq dragueurs à godets, dont deux grands et trois de dimensions moyennes, pour les travaux dans la terre ; trois dragueurs à godets, pour les travaux dans le roc ; trois dragueurs à cuiller, employés seulement une partie du temps ; deux bateaux de levage à vapeur, sept remorqueurs à hélice ; un remorqueur à aubes ; cinq barges employées pour le transport du charbon et comme forges ; trois bacs à fond mobile et trois bacs à fond plat.

Avec respect,

JOHN KENNEDY,
Ingénieur en chef.

M. H. D. WHITNEY,
Secrétaire.

ANNEXE No 16.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL SUR LES TRAVAUX DU LAC ET DU FLEUVE, ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

COMMISSION DU HAVRE DE MONTRÉAL,
N° 16997. BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, le 12 septembre 1881.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 6 du mois dernier, demandant certains renseignements relatifs aux travaux du lac et du fleuve entre Montréal et Québec, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un rapport de l'ingénieur en chef à ce sujet. La Commission espère que vous y trouverez les détails demandés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. D. WHITNEY,
Secrétaire.

M. F. H. ENNIS, secrétaire,
Département des travaux publics,
Ottawa.

COMMISSION DU HAVRE DE MONTRÉAL,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
MONTRÉAL, le 31 août 1881.

CHER MONSIEUR,—J'accuse réception d'une lettre à vous adressée par le secrétaire du département des travaux publics, à la date du 6 courant, et accompagnée de la demande que vous me faites de fournir les renseignements requis d'après le passage de cette lettre où les commissaires sont priés de faire rapport au département sur: L'état actuel des travaux d'approfondissement du chenal entre Montréal et Québec; ce qui reste à faire pour achever ces travaux; les frais probables des travaux qui restent à exécuter; l'état du matériel aujourd'hui disponible, sa valeur actuelle et sa valeur probable à l'achèvement des travaux; le rapport est accompagné d'une liste du matériel.

Voici les renseignements que je puis fournir:

1. Etat actuel des travaux et de ce qui reste à faire pour les terminer:

Cap Charles.—Les travaux consistent à enlever des roches et à draguer un roc schisteux, long d'environ un tiers de mille; le chenal, à part une faible étendue, a maintenant 300 pieds de large et 22 pieds 10 pouces de profondeur aux eaux les plus basses, ce qui donne une profondeur atteignant jusqu'à 35 pieds, suivant la saison et l'état de la marée.

Cap la Roche.—Batture de roche schisteuse, longue les $\frac{9}{10}$ de mille, couverte de cailloux. La moitié nord, 150 pieds de largeur, a maintenant une profondeur de 22 pieds aux eaux les plus basses, et sur 1,220 pieds de cette batture, il y a une profondeur de 23 pieds 3 pouces. La moitié sud a une profondeur de 22 pieds sur une longueur de 1,500 pieds environ, et de 20 pieds sur les 3,000 pieds qui restent. La profondeur de l'eau, à chaque endroit, varie des profondeurs indiquées à 12 pieds de plus, suivant la saison et l'état de la marée.

Batture de Sainte-Anne et Cap Levrard.—C'est une série de battures argileuses détachées couvertes de roches, à travers lesquelles passe le chenal auquel on a donné 25 pieds de profondeur à l'eau basse.

Bécancour.—A travers les petites battures d'argile dure et de roches, on a donné au chenal une profondeur de 22½ pieds à l'eau basse, et il reste à l'approfondir jusqu'à 25 pieds. A quelques endroits de la traverse, immédiatement en amont, il faudra enlever les roches.

Port Saint-François.—On a coupé le chenal sur presque toute la largeur des pointes sud des battures "Iron" et "Force" et on lui a donné une profondeur de 25 pieds. Les petites étendues qui restent n'ont pas encore été draguées et il faudra agrandir la tranchée au nord.

Traverse de Nicolet.—Il faudra couper quelques petites battures argileuses jusqu'à une profondeur de 25 pieds à l'eau basse.

Lac Saint-Pierre.—Les battures d'argile molle, entre le phare flottant n° 3 et le phare n° 2, distance de 11⅔ milles, ont été coupées jusqu'à une profondeur de 25 pieds. On devra augmenter de 22½ jusqu'à 25 pieds le restant du chenal, sur une distance de 6½ milles.

Ile de Grâce.—Le chenal devra être redressé et approfondi sur une distance de près d'un demi-mille, dans une tranchée sablonneuse.

Ile Saint-Ours.—On a complètement coupé, jusqu'à une profondeur de 25 pieds, à l'eau basse, une batture d'argile dure et de sable large d'environ ¾ de mille.

Chenal de Contrecœur.—On a donné 25 pieds de profondeur au chenal, sur une distance de 1 ⅘ mille, à partir de l'extrémité inférieure du coude. Entre le coude et la traverse de Contrecœur, il faudra encore augmenter la profondeur du chenal de 22½ jusqu'à 25 pieds sur une distance de 1 ¾ mille dans la glaise molle.

Pointe-Marie.—Plusieurs petites battures argileuses ont été coupées jusqu'à une profondeur de 25 pieds.

Cap Saint-Michel et Ile Deslauriers.—On a dragué, jusqu'à une profondeur de 25 pieds, des petites battures argileuses.

Varennes.—Le Pouillier Varennes et la batture plus grande, en aval, environ 1 ¼ mille en tout, ont été dragués jusqu'à 25 pieds de profondeur à l'eau basse.

Pointe-aux-Trembles.—On a dragué sur une distance d'environ ⅓ de mille, jusqu'à une profondeur de 22½ pieds, dans l'argile et les roches. Sur le reste de la distance, environ 2 milles, on a dragué, jusqu'à une profondeur de 25 pieds, dans la glaise, les roches et le schiste.

Montréal.—Sauf à quelques endroits, le chenal a partout une profondeur de 25 pieds.

2. Frais probables des travaux qui restent à faire, environ $180,000.

3. Etat du matériel employé ou disponible. Le matériel, qui appartient tout à le commission du havre, est en bon état et employé aux travaux. Un dragueur à godets, un remorqueur, un bateau de levage, deux barges et quelques bacs, ont été longtemps en usage et le bois de leurs coques est passablement endommagé, mais tout le reste de la flotte est en parfait état.

4. Valeur actuelle du matériel et sa valeur probable à l'achèvement des travaux. La valeur du matériel, calculée d'après le prix de revient et la dépréciation subséquente, est actuellement d'environ $470,000, et l'on peut calculer qu'à l'achèvement des travaux, il aura perdu sept et demi pour cent de sa valeur et vaudra, par suite, $400,000.

5. Liste du matériel employé :—

Huit élévateurs à godets.
Un remorqueur à aubes.
Huit remorqueurs à hélice.
Deux bateaux de levage.
Cinq barges (service du charbon et forges.)
Neuf bacs à fond mobile.
Trois bacs à fond plat.

Matériel du chantier, de l'atelier à Sorel et des ateliers flottants. Les principaux articles consistent en coittes, cisailles, machine à vapeur et chaudière, quatre tours, un rabot mécanique, une limeuse, des forets, un marteau à vapeur, six forges, deux fournaises et une machine à cintrer et raboter.

Avec respect,
JOHN KENNEDY,
Ingénieur en chef.

M. H. D. WHITNEY,
Secrétaire, etc.

ANNEXE No 17.

RAPPORT SUR LA RIVIERE DU SAGUENAY, EN BAS DE CHICOUTIMI

N° 19736.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 16 décembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un rapport de M. Rosa sur les travaux exécutés par lui, pendant l'exercice 1880-81, pour améliorations sur la rivière du Saguenay, en bas de Chicoutimi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HENRY F. PERLEY.
Ingénieur en chef.

M. F. H. ENNIS, secrétaire,
Département des travaux publics.

QUÉBEC, 1er décembre 1881.

MONSIEUR,—L'enlèvement des roches et des cailloux dans le chenal de la rivière du Saguenay, pendant l'exercice 1880-81, a été commencé le 5 juillet 1880, après les grandes eaux, et continué jusqu'au 5 octobre ; on y a aussi travaillé du 20 au 30 juin, 1881.

On a enlevé roches et cailloux sur une distance d'environ un mille et une largeur de deux cents à deux cent-cinquante pieds.

Six cent vingt-six roches, représentant un volume de quatre cent soixante-dix verges cubes, ou mille cinquante-sept tonnes, ont été enlevées et déposées sur la rive ou dans des endroits profonds où il y a plus de vingt pieds d'eau à marée basse.

Il faudra encore enlever trois battures sur la distance où l'on a fait des sondages en 1877 et deux en amont. On devrait aussi draguer dans le voisinage du quai de Chicoutimi, de manière à obtenir une profondeur de 10 pieds à marée basse.

Pour l'enlèvement des roches, on a dépensé $3,330.18 pendant l'exercice 1880-81.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOSEPH ROSA,
Ingénieur local.

M. HENRY F. PERLEY, ingénieur en chef,
Département des travaux publics,
Ottawa.

ANNEXE No 18.

RAPPORT SUR LE CHEMIN DE TÉMISCOUATA.

N° 19715.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, le 16 décembre 1881

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, pour l'information de l'honorable ministre, un rapport de M. E. Marquis, sur les réparations du chemin de Témiscouata, pendant le dernier exercice, et son évaluation des travaux qu'il croit urgent d'exécuter en 1882-83.

1. Réparer le tablier et la main-courante du pont qui traverse la rivière Verte au 8me mille	$ 100 00
2. Reconstruire le pont sur la rivière Saint-François, au 19me mille	1,000 00
3. Reconstruire le pont connu sous la désignation de "Pont de la Petite Rivière," au 38me mille	400 00
4. Réparer le pont au 49me mille	100 00
5. Réparer les ponceaux entre les 9me et 41me milles	200 00
6. Couper les broussailles des deux côtés du chemin	200 00
Soit un total de	$2,000 00

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HENRY F. PERLEY,
Ingénieur en chef.

M. F. H. ENNIS, secrétaire,
Département des travaux publics,
Ottawa.

FRASERVILLE, le 12 décembre 1881.

MONSIEUR,—Aux termes de votre télégramme, en date du 6 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur les travaux exécutés et en voie d'exécution, sous ma direction, sur le chemin de Témiscouata, pendant la présente année.

1. J'ai fait reconstruire, aux 64me et 66me milles, en pin et cèdre de 1re qualité, deux ponts connus sous la désignation de "Ponts de Griffin," des dimensions suivantes :

N° 1, longueur 175 pieds, largeur 15 pieds.
" 2, " 145 " " 18 "

Ces deux ponts ont coûté $800.

2. Je fais reconstruire actuellement le pont connu sous la désignation de "Pont Cabano" ; il coûtera probablement $1,800, d'après l'évaluation que j'ai donnée dans mon rapport précédent.

Quant aux travaux de 1880, veuillez consulter la page 113 du rapport annuel de l'honorable ministre des travaux publics, et en examinant mes données du 14 décembre de cette année-là, date à laquelle les travaux ont été achevés, vous verrez que le crédit voté a été dépensé pour les travaux mentionnés aux paragraphes 1 et 2, (construction 1880).

Conformément à votre demande, je soumets un état des réparations que je crois urgent de faire en 1882 :—

1. Réparer le tablier et la main-courante du pont qui traverse la rivière Verte au 8ème mille; frais probables	$ 100 00
2. Reconstruire, au 16ème mille, le pont de la rivière Saint-François dont, la largeur est de 50 pieds à cet endroit; frais probables	1,000 00
3. Reconstruire, au 38ème mille, le pont connu sous la désignation de " Pont de la Petite Rivière," dont la largeur est de 80 pieds à cet endroit; frais probables	400 00
4. Réparer un pont au 49ème mille et augmenter la hauteur du pilier; frais probables	100 00
5. Réparations à un certain nombre de ponceaux, sur une distance de 32 milles de chemin, du 9ème au 41ème mille ; frais probables	200 00
Evaluation totale	$1,800 00

A ce montant veuillez ajouter la somme de $200, absolument nécessaire pour enlever les broussailles des deux côtés du chemin, sur une distance de 20 milles du dit chemin de Témiscouata, vis-à-vis les terres de la Couronne non encore concédées.

En sorte que le crédit demandé, pour 1882, s'élève à $2,000.

Le tout respectueurement soumis.

Je demeure,
Votre très humble serviteur,

ELZÉAR MARQUIS.

M. Henry F. Perley,
Ingénieur en chef, Ottawa.

ANNEXE No 19.

ESTACADES ET GLISSOIRES.—DISTRICT DE NEWCASTLE.

TRAVAUX DU CANAL DE TRENT,
N° 20076. DIVISION DES GLISSOIRES ET ESTACADES,
PETERBORO', le 23 décembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, pour l'exercice expiré au 30 juin 1881, sur les constructions dépendant du département des travaux publics et placées sous mon contrôle.

Les constructions de la rivière Trent et des cours d'eau de ce qu'on appelait autrefois le " District de Newcastle," sont divisée en deux catégories : Celles qui ont été construites exclusivement pour améliorer la navigation des cours d'eau de l'Ontario central et celles qui ont été construites pour faciliter la descente du bois.

Dans la première catégorie, le gouvernement a fait construire plusieurs écluses et canaux reliant de longues étendues navigables sur lesquelles naviguent actuellement 18 vapeurs de tonnages divers, le plus grand jaugeant environ 362 tonneaux et ayant un tirant de 4 pieds 10 pouces ; ces vapeurs sont employés principalement à remorquer les produits de la forêt et des mines ; d'autres transportent des passagers, du grain, etc.

Ces écluses et canaux sont sous le contrôle direct du département des chemins de fer et canaux, auquel j'ai déjà soumis mon rapport annuel.

Les constructions de la seconde catégorie consistent en glissoires, digues, estacades et autres constructions nécessaires pour faciliter la descente du bois par les divers rapides qui existent à la décharge des lacs formant le bassin navigable de l'Ontario central, et sur la rivière Trent qui se jette dans la baie de Quinté qui forme un bras du lac Ontario, près de la source du fleuve Saint-Laurent.

Le présent rapport a trait principalement aux constructions incluses dans cette seconde catégorie, et en vous soumettant, pour l'information de l'honorable ministre, une description détaillée des constructions, aux diverses stations, et des réparations faites l'année dernière et de celles qui sont encore nécessaires, je serai aussi bref que possible.

CHUTE FÉNÉLON.

A cette station, il y a une digue de 300 pieds de largeur sur 7 pieds de hauteur ; une glissoire de 290 pieds de longueur sur 33 de largeur, et une estacade de 3,090 pieds qui partage la rivière en deux chenaux, l'un pour le passage du bois et l'autre pour les vapeurs.

Dans le cours de l'année dernière, on a partiellement renouvelé le plancher de la glissoire qui était tellement endommagé que le bois ne pouvait plus y passer.

Il est devenu nécessaire de renouveler les trois assises supérieures des murs latéraux de la glissoire et d'étendre la ligne de piliers à une distance suffisante, en amont de l'entrée, pour que l'on puisse diriger le bois vers la glissoire. Actuellement, lorsque le vent souffle avec violence, il arrive quelquefois que la flotte de bois se disperse et qu'une partie est emportée par-dessus la digue.

Voici la quantité de bois qui a franchi la glissoire à cette station et sur laquelle on a perçu des péages l'année dernière :—

Billots de sciage	259,120
Pièces d'estacades	4,140
Bois équarri	2,556

RIVIÈRE SCUGOG.

C'est un affluent du bassin navigable, dans la direction sud-est et sur lequel on remorque, en quantité considérable, du bois en grume, du bois scié, du grain, etc., jusqu'à la ville de Lindsay, chef-lieu du comté de Victoria, située dans le township d'Ops, et jusqu'à Port-Perry, à la tête du lac Scugog, où il y a plusieurs manufactures et moulins importants.

Cette rivière étant entièrement sous le contrôle du gouvernement du Canada, un crédit a été voté, pendant la dernière session du Parlement, pour faire enlever les troncs d'arbres et autres obstacles qui en gênent la navigation. On a donc entrepris ce travail, et bien qu'il ne soit pas terminé, les vapeurs qui ne pouvaient jusqu'à présent remonter la rivière, font aujourd'hui ce trajet sans difficulté.

Un phare a été construit à l'embouchure de la rivière, dans le lac à l'Esturgeon, pour diriger les bateaux à vapeur; mais on ne l'a pas encore allumé; il est nécessaire d'y mettre une lanterne le plus tôt possible. On trouverait aisément, parmi les habitants des bords du lac, une personne qui en prendrait soin, moyennant une rémunération raisonnable.

LINDSAY.

Sur la rivière Scugog, à neuf milles de sa décharge dans le lac à l'Esturgeon. A cette station il y a une écluse en bois de 134 x 34 pieds, sur le busc inférieur de laquelle il y a cinq pieds d'eau lorsque le niveau du lac à l'Esturgeon est à la même hauteur que le couronnement de la digue de Bobcaygeon, et une digue de 280 pieds de longueur, 9 pieds de hauteur et 30 pieds de base.

Une passe-migratoire a été construite, à la demande du département de la marine et des pêcheries.

BOBCAYGEON.

A cette station il y a un canal de 973 pieds de long, une écluse en maçonnerie de 134 x 34 pieds et sur le busc intérieur de laquelle il y a cinq pieds d'eau; une digue à ferme de 1,262 pieds; des quais, etc.; toutes ces constructions sont sous le contrôle du département des chemins de fer et canaux.

Dans la rivière, au point où elle coupe le canal, entre le lac à l'Esturgeon et le lac aux Pigeons, il y a de sérieux obstacles au passage des vapeurs, comme on a pu s'en convaincre l'automne dernier, époque à laquelle les vapeurs et les barges chargées qui avaient franchi l'écluse sans avaries, n'ont pu monter la rivière. L'eau était extraordinairement basse, ce qui explique, jusqu'à un certain point, l'obstacle que ces "barres" présentaient, fait qui continuera de se produire toutes les fois que l'eau sera basse, tant qu'on ne les aura pas enlevées. Comme il y a 10 ou 12 vapeurs faisant le service entre Bobcaygeon et Lindsay, je recommanderai que l'on porte un crédit au budget de l'année prochaine pour faire ce travail.

BUCKHORN.

A cette station il y a une digue de 387 pieds de long et de 5 pieds de haut; une glissoire de 95 pieds de long sur 33 de large, avec estacades conductrices, piliers, etc.

La digue qui maintient, au niveau normal les eaux des lacs au Pigeon, Buckhorn et Chemong, est sous le contrôle du département des chemins de fer et canaux.

Il faudra renouveler la tête de la glissoire et les aiguilles.

En ce moment, on reconstruit l'estacade.

Voici la quantité de bois qui a franchi la glissoire à cette station, l'année dernière :—

Billots de sciage	224,331
Pièces de bois équarri	2,366
Pièces d'estacades	2,316

BURLEIGH.

A cette station il y a une digue, une glissoire et un déversoir construits exclusivement pour faciliter la descente du bois. Cest une des stations sur lesquelles le "Comité des glissoires de la Trent" exerçait son contrôle. Mais depuis que cette association est désorganisée, les constructions ont été négligées et le commerce de bois se plaint que l'on n'y fait pas les réparations nécessaires.

Je suis persuadé que le commerce paierait volontiers, sur le bois qui franchit cette glissoire, un léger péage équivalant à un raisonnable intérêt sur les frais de ces réparations.

Voici la quantité du bois de service, de billes de sciage, etc., qui ont franchi cette glissoire l'année dernière :

Billes de sciage	314,331
Pièces d'estacades	3,116
Pièces de bois équarri	2,500

LAKEFIELD.

Sur l'étendue navigable entre cette station et Burleigh, le chenal est obstrué en plusieurs endroits par des rochers que, conformément aux instructions reçues, on travaille à enlever. Quand l'eau est de niveau avec le couronnement de la digue, il y a seulement 3 pieds 6 pouces d'eau sur ces rochers, et, par suite, il devenait nécessaire de poser des aiguilles sur la ligne pour obtenir la profondeur voulue de 4 pieds 6 pouces. Les colons de la côte du lac ont objecté à cette combinaison parce que les planches envoyaient l'eau sur leurs terres. L'enlèvement des roches a grandement contribué à faire disparaître cette difficulté, car il n'est plus nécessaire de poser des aiguilles sur la digue.

Je dois ajouter que la digue appartient à des particuliers, et par suite les règlements et l'entretien sont loin de donner satisfaction au public, qui se plaint constamment.

Un bateau de levage a été employé, jusqu'à la clôture de la navigation, à enlever les roches, et l'on a ainsi obtenu 12 pouces de plus de profondeur, ce qui porte la profondeur totale à 4 pieds 8 pouces, pourvu que l'on maintienne la digue à sa hauteur actuelle, qui est tout à fait suffisante, le tirant du plus grand des vapeurs qui fréquentent le bief n'étant que de 4 pieds 6 pouces à l'arrière lorsqu'il est chargé.

PETERBOROUGH.

Situé à la tête du bief navigable à partir de la chute Heeley, distance d'environ 52 milles, et en amont duquel il y a un rapide continu s'étendant jusqu'à Lakefield et à plusieurs scieries dont les déchets comblent rapidement le chenal conduisant aux quais, de manière à entraver sérieusement la navigation. Ce fait est un sujet de plaintes depuis nombre d'années et a été l'objet de plusieurs communications adressées au département. Conformément aux instructions de l'ingénieur en chef, M. Perley, je prépare un rapport détaillé que j'aurai l'honneur de lui soumettre.

PETIT LAC.

Situé à un mille en aval de la ville de Peterborough. Il s'y trouve une estacade d'arrêt à trois pièces et quatre piliers.

On y a fait les réparations suivantes : construit, à deux des piliers, trois assises supérieures, dont on a fait partiellement le remplissage en pierre ; construit un pilier et renouvelé les pièces et les chaînes de l'estacade. Les déchets des scieries comblent aussi rapidement ce lac, et, à l'eau basse, on aperçoit des bancs de sciure de bois. Depuis quelques années, les vapeurs peuvent à peine atteindre le quai du village d'Ashburnham, et plusieurs fois ils ont échoué. Il est donc nécessaire, dans l'intérêt de la navigation des vapeurs, d'employer les dragueurs pour creuser un chenal jusqu'à ce quai et à ceux de Peterboroo.

RAPIDE DE WHITLAW.

A cette station il y a une écluse de 134 x 14 pieds, en bonne maçonnerie et munie de portes solides ; un barrage de 160 pieds, sur environ 9 pieds de hauteur, avec déversoirs, piliers et estacades conductrices. Les signataires de la pétition n° 84-294 ont demandé un déversoir de plus et d'autres améliorations, et d'après les instructions du département transmises par votre lettre n° 3623, en date du 10 septembre 1880, la ventelle (ou déversoir de décharge) a été construite et l'on a fait d'autres améliorations.

Voici la quantité de bois, etc., qui a franchi cette station, l'année dernière :—

Billots de siage	329,000
Pièces d'estacades	2,850
Pièces de bois équarri	141

A cette station les constructions sont sous le contrôle du département des chemins de fer et canaux, excepté les estacades conductrices et autres constructions ayant pour objet de faciliter la descente du bois.

RIVIÈRE OTONABEE.

Les obstructions qui existaient sur cette rivière et étaient connues sous les désignations de " Yankee Bonnet," " Dangerfield " et " Robinson's Island " ont été enlevées et l'on a construit un barrage plat sur la batture de " Yankee Bonnet." Comme résultat de ces améliorations, il y a quatre pouces d'eau de plus sur ces battures que sur le busc inférieur de l'écluse du rapide de Whitlaw.

HASTINGS.

A cette station il y a une écluse de canal et une digue, plus une glissoire pour le passage du bois, avec estacades conductrices, piliers, etc. L'écluse du canal et la digue sont sous le contrôle du département des chemins de fer et canaux.

Voici les réparations exécutées sous le contrôle du département des travaux publics :

Construit un batardeau transversalement à la rivière, en amont de la digue, sur ce qu'on appelle la " Roche Plate," de manière à mettre à sec les constructions en aval.

Extrait 600 verges cubes de roc du lit de la rivière, de manière à approfondir de six pouces le chenal des vapeurs.

Enlevé les roches et curé le chenal en aval des écluses.

Réparé et empierré la digue ; renouvelé le plancher de la glissoire et fait des réparations générales à cette construction.

On a clairement constaté, cet automne, l'avantage de ces améliorations, car malgré la baisse extraordinaire de l'eau sur toute la ligne, le niveau du lac Rice (qui est maintenu à cet endroit par la digue) n'a jamais été plus élevé pendant la saison des eaux basses.

Voici la quantité de bois qui a franchi la glissoire, à cette station, pendant l'année :

Billes de sciage	89,000
Pièces d'estacades	950
Pièces de bois équarri	250

CHUTE HEELEY.

A cette station il y a une digue de 488 pieds de long sur 8 pieds de hauteur, une glissoire de 713 pieds de longueur sur 33 pieds de large, avec piliers et estacades conductrices.

La digue maintient l'eau au niveau de navigation jusqu'aux écluses de Hastings, et est sus le contrôle du département des chemins de fer et canaux.

Laodigue a été empierrée et l'on y a fait des réparations provisoires.

La glissoire a grand besoin de réparations considérables ; les murs latéraux sont presqu'en ruines. On n'a rien dépensé pour cette construction depuis nombre d'années.

Voici la quantité de bois qui a franchi cette glissoire pendant l'année :

Billes de sciage	114,254
Pièces d'estacades	630
" équarries	200
" de cèdre	7,000
Blocs à bardeaux	780

CHUTE DU MILIEU.

Toutes les constructions, à cette station, sont destinées à faciliter la descente du bois. Ce sont : deux digues chacune de 96 pieds de long ; deux glissoires, l'une de 455 pieds de long sur 33 de large ; une digue en aile à caissons, de 638 pieds de long sur 8 pieds de hauteur, avec estacades conductrices et piliers

Voici les réparations nécessaires à cette station : reconstruire partie du mur de soutènement du bassin qui fut abattue, il y a quelques années, par ordre du Comité des glissoires de la Trent, parce que les fabricants de bois sont décidés à franchir la glissoire d'en bas, comme autrefois.

Voici la quantité de bois qui a franchi la glissoire à cette station :

Billots de sciage	119,414
Pièces d'estacades	1,430
" équarries	200
" de cèdre	53,500

RAPIDE DE CHISHOLM.

A cette station il y a un canal de près de 3,000 pieds de long ; une écluse en maçonnerie de première classe, ayant 133 x 33 pieds, avec 5 pieds d'eau sur les buscs ; une digue de 715 pieds de long sur 6 pieds de haut ; ces constructions sont sous le contrôle du département des chemins de fer et canaux.

Il y a aussi une glissoire de 100 pieds de long sur 50 de large, avec estacade conductrice, etc.

On fait des réparations générales à la digue qui représentent des fuites nombreuses, et l'on travaille à l'empierrer.

Les constructions de cette station qui ont pour objet de faciliter la descente du bois, et celles de la chute du Milieu et de la chute Heeley furent transférées, en 1855, à un comité de fabricants de bois qui furent autorisés à prélever des péages sur le bois qui descend la rivière, à la condition de fournir au gouvernement un état annuel de leurs recettes et dépenses ; mais, depuis lors, par suite de diverses circonstances, le comité s'est désorganisé, et, de fait, n'existe plus.

Je recommande donc avec instance au département de prendre des mesures pour agir aux lieu et place du "Comité des glissoires de la Trent." Ce prétendu comité n'a presque rien dépensé pour ces constructions depuis des années et n'a même pas pris soin de les entretenir convenablement.

Les péages que l'on prélèverait à la chute du Milieu et à la chute Heeley, feraient plus que couvrir les frais annuels d'entretien à ces stations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS D. BELCHER,
Ingénieur local.

M. F .H. Ennis, secrétaire,
Département des travaux publics,
Ottawa.

ANNEXE No 20

ETAT indiquant les propriétés achetées ou vendues pour le département des travaux publics, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1881.

Date de la vente.	Vendeurs.	Acheteurs.	Propriétés achetées ou vendues.	Pour quel usage.	Prix de vente.	Superficie des terrains.
1880.					$ cts.	
27 septembre.....	"Western Union Tel. Co"	Sa Majesté.....	Lignes télégraphiques et instruments appartenant à la compagnie, à la Colombie-Britannique, et câbles électriques entre l'Ile Vancouver et Swinomish, E.U.	.....	24,000 00	
27 do	Thos. Wills.....	do	Lots 2, 3, 4, 5, 6, sur le côté ouest de la rue Pinnacle, Belleville, Ont.	Bureau de poste, etc.....	5,500 00	
7 octobre	Sa Majesté	J. K. Suter.....	Lettres patentes de partie du lot n° 5, Block XIV, New-Westminster, C.-B.	Ancien bureau d'enregistrement.	800 00	
9 novembre	H. A. King.	Sa Majesté.....	Partie du lot n° 8, coin des rues King et Queen, Sainte-Catherine, Ont.	Bureau de poste, etc.....	3,250 00	15 perches.
9 do	W. L. Copeland.....	do	Partie du lot formant le coin de la rue King et de l'impasse Halliwell, à Sainte-Catherine, Ont.	do	2,750 00	11 do
6 septembre	F. A. Almon et autres (Succession Egan).	do	Lisière de terrain en arrière du bureau de poste, Ottawa.	Dépendance du bureau de poste.	11,276 44	4,656 pieds carrés.
12 octobre.....	L'hon. J. Hearn	do	12 lots sur la rue Champlain, cité de Québec.	Pour y construire un mur de soutènement et pour le rocher de la citadelle.	21,700 00	Lots nos 2304, 2305, 2306, 2308, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2320, 2321, 2322.
7 décembre	Dame Sarah J. Rankin...	do	Lot n° 686, au nord de la cité de Sherbrooke.	Bureau de poste, etc.....	3,500 00	
7 do	Banque des Townships de l'Est.	do	Lot n° 685, au nord de la cité de Sherbrooke.	do	5,000 00	
1881.						
11 février.....	Thos. McGoey	do	Partie du lot n° 3, dans le 6ème rang du township de Hull, Qué., et droit de pas-	Dépend. de la stat. d'estacades de la Gatineau.	250 00	10,500 pds carrés

			sage jusqu'à la voie publique sur les lots 3 et 4, longueur de 1,374.			
26 mars	W. Turner	do	Droit de passage sur son terrain, dans la paroisse de Dorchester, comté de Westmoreland, N.-B., pour poser, réparer et renouveler les conduites d'eau de l'aqueduc du pénitencier de Dorchester.	Aqueduc pour le pénitencier de Dorchester	350 00	
26 do	E. Weldon	do	do do do	do do	200 00	
26 do	J. S. Chapman	do	Vente d'un lopin de terre situé sur la propriété Chapman, dans la paroisse de Dorchester, comté de Westmoreland, N.-B., contenant un acre, et droit de poser des conduites d'eau partant du terrain vendu; aussi, droit de passage pour renouveler ou réparer ces conduites.	do do	800 00	1 acre.
26 do	W. Milner	do	Droit de passage sur sa propriété, dans la paroisse de Dorchester, N.-B., pour poser, réparer et renouveler les conduites d'eau de l'aqueduc du pénitenc. de Dorchester.	do do	200 00	
22 juin	W. Reay et autres	do	Droit de passage, de la voie publique au quai des Cèdres, Qué.	Chemin conduisant au quai des Cèdres.	1 00	

A. GOBEIL.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
OTTAWA, le 18 novembre 1881.

ETAT indiquant les propriétés publiques affermées par le département des travaux publics pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Date de la signature du bail.	Terme du bail.	Locataires.	Propriété affermée.	Date à partir de laquelle le bail est en vigueur.	Loyer annuel.	Montant de chaque paiement.	Date du paiement chaque année.
					$ cts.	$ cts.	
13 déc 1880...	Durant bon plaisir ; résiliable à 3 mois et avis.	C. B. Wright.....	Permission de pratiquer une ouverture dans la main-courante du pont de la glissoire à Hull.	13 déc. 1880..	1 00	1 00	13 déc.
28 mars 1881..	do do ...	Perley et Pattee.....	Partie de la réserve du gouvern. à la pointe de l'île de la Chaudière, rivière des Outaouais....	1er janv. 1881.	96 00	96 00	1er janvier
3 mai 1881 ...	do do ...	Cie de navigation du lac Saint-François.	Quai et hangar à fret du gouvernement, à Saint-Dominique, P.Q.....	1er nov. 1880..	50 00	50 00	1er juillet.

A. GOBEIL.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, le 18 novembre 1881.

ANNEXE No 21.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ARBITRES.

OTTAWA, le 30 septembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un état des réclamations du ressort du ministère des travaux publics qui ont été déférées aux arbitres officiels, dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1881.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
CHS. THIBAULT,
Secrétaire A.O.

M. F. H. ENNIS, secrétaire,
Ministère des travaux publics,
Ottawa.

ETAT des réclamations, du ressort du ministère des travaux publics, soumises aux arbitres officiels et relativement auxquelles ils ont rendu décision ou fait rapport, pendant l'exercice expiré au 30 juin 1881.

Réclamant.	Sujet de la réclamation.	Date du renvoi à l'arbitrage.	Renvoyée à un ou plusieurs arbitres.	Renvoyée pour décision ou rapport.	Montant réclamé.	Montant adjugé ou recommandé.	Date de la sentence arbitrale ou du rapport.
					$ cts.	$ cts.	
Andrew Northwood.....	Terrain requis pour construire un édifice public, à Chatham, Ont.	20 mai 1881	J. Cowan.	Pour rapport.....	8,000 00	8,000 00	30 mai.
Les syndics de l'église presbytérienne à Saint-Thomas, Ont.....	Terrain reqnis pour un édifice public, à Saint-Thomas, Ont..	do	do	do	7,000 00	7,000 00	26 mai.

CHS. THIBAULT,
Secrétaire des arbitres officiels.

ANNEXE No 22.

BRISE-LAMES SUR LA COTE DE LA GASPÉSIE.

MONTRÉAL, 28 décembre 1881.

MONSIEUR,—Au mois de janvier dernier, j'ai eu l'honneur de vous adresser une lettre relativement à des brise-lames dont je recommande la construction sur plusieurs points de la côte de Gaspé, afin de faciliter les opérations des pêches maritimes et d'en augmenter ainsi les produits.

Dans cette lettre, je cite plusieurs faits importants qui semblent démontrer d'une manière bien évidente les bons effets qui résulteraient de ces brise-lames. Mais ma lettre a paru trop tard pour être annexée à votre excellent rapport de 1880.

Comme cette question des brise-lames va probablement venir sur le tapis pendant la prochaine session, il serait peut-être utile que les membres de la chambre des communes et du sénat et le public en général eussent devant eux un écrit (quelque court qu'il soit) qui a trait à la chose et qui fournît quelques renseignements qui ne manquent pas d'importance, c'est pourquoi je vous prie de vouloir bien me faire l'honneur d'insérer ma lettre dans votre rapport de cette année.

Ceci intéressera, je crois, cette partie de notre population qui habite l'intérieur du pays et ignore en grande partie les conditions difficiles dans lesquelles se fait l'exploitation des pêches maritimes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

P. FORTIN.

L'honorable
Sir HECTOR L. LANGEVIN, C.C.M.G., C.B.,
Ministre des travaux publics.

OTTAWA, le 31 janvier 1881.

MONSIEUR,—J'ai déjà eu l'honneur d'attirer votre attention plusieurs fois sur la nécessité de faire des brise-lames dans plusieurs rades sur les côtes de la Gaspésie, afin de permettre à nos pêcheurs d'exercer leur métier si rude, si dangereux et en général si peu rémunératif, avec de meilleures chances de succès, et de puiser dans la mer des produits plus abondants qu'à présent.

Et, certes, nos pêcheurs ne seront pas les seuls à profiter de cet accroissement de richesses, puisqu'une fois les produits de nos pêches augmentés, comme ces pêcheurs sont, de toutes les classes de la société, les plus grands consommateurs, tant d'effets manufacturés que de produits étrangers, nos manufactures recevront de nouvelles commandes, le commerce en général bénéficiera largement de cet état de choses, et le trésor en profitera aussi en retirant une plus forte somme de droits de douane.

Mais ce ne sont pas là les seules raisons qui m'engagent à appuyer plus que jamais sur les besoins d'une de nos industries les plus importantes, qui fournit des articles d'exportation au montant de plus de six millions de piastres ($6,000,000), et qui apporte, en outre, au commerce et à la consommation de l'intérieur, des denrées d'une grande valeur, dont malheureusement on ne se fait pas encore une idée très juste dans ce pays.

Or, cette industrie est menacée, mais non pas tout à fait dans son existence; cependant, si les choses ne changent pas, au lieu d'être prospère comme elle l'était autrefois et jusqu'à ces dernières années, elle languira et finira par ne plus fournir les moyens d'existence à une bonne partie de notre population maritime qui, comme les documents publics l'attestent, augmente d'une manière remarquable. Et la conséquence inévitable, c'est qu'un grand nombre de nos pêcheurs seront alors forcés de quitter les bords de la mer pour aller à l'étranger.

Et d'où vient cette menace?

De la concurrence des poissons de la Norvége (morue principalement) sur les marchés étrangers, où, jusqu'à ces derniers temps, la morue dite de Gaspé avait primé et s'était vendue avec facilité et profit.

L'abondance des poissons norvégiens depuis quelques années sur ces marchés, où, du reste, ils arrivent avant les nôtres, a fait considérablement baisser les prix de la morue, de sorte que notre pêche de la morue, faite dans les mêmes conditions qu'elle a été faite jusqu'à présent, n'est plus assez productive, et ne donne plus des profits assez grands aux pêcheurs et aux armateurs.

Je me permets de vous soumettre les extraits suivants d'une lettre que j'ai reçue de E. Henry M. De Veuille, agent des établissements de pêche de la maison Chs. Robin et Cie, sur les côtes de la Gaspésie.

Voici ce qu'il me dit, à la date du 6 janvier 1881:

" L'été prochain, nous allons faire des retranchements et essayer d'économiser " encore plus que nous l'avons fait l'année dernière.

" En ce qui regarde l'établissement de Percé, nous fermerons le poste de l'Anse " du Nord-Est et celui de l'Anse au Beau-Fils. Quand j'allai à Percé, en 1878, nous " y avions 124 bateaux de pêche. L'été prochain, je n'ai pas l'intention d'en garder " plus de 60 ou 65; de plus, nous allons clore le poste de l'Anse aux Basques, " près Caraquet. A Caraquet, nous ne garderons que de 2 à 3 bateaux de pêche, " mais nous augmenterons quelque peu à Shippegan et sur la côte nord. Quant aux " avances faites aux draftiers, nous faisons comme de coutume, mais nous réduisons " un peu nos affaires avec nos pratiques; et comme vous devez bien le supposer, " nous laisserons de côté ceux qui sont en dette et nous garderons ceux qui paient. " Si les affaires de la saison prochaine ne s'améliorent pas, il n'y a guères de doute " qu'il ne devienne absolument nécessaire d'opérer de nouvelles réductions.

.....

" Vous rappelez-vous que je vous ai dit en 1878, à Percé, que les marchands de " poisson du Canada étaient sous l'effet d'une concurrence qui pourrait devenir " sérieuse?"

.....

Il me semble que les faits que nous fait connaître M. De Veuille n'ont pas besoin de commentaires. Ainsi d'un côté la pêche de la morue en Norvége, aidée, encouragée qu'elle l'est par tous les moyens possibles: télégraphes, brise-lames, remorqueurs, etc., etc., donne des produits d'une abondance extraordinaire.

D'un autre côté, les armateurs de pêche de ce pays, éclairés qu'ils l'ont été par ceux de leurs consuls qui résident dans des pays de pêche, ont depuis quelques années fait sécher leur morue destinée à l'exportation dans des pays chauds, à la façon de Gaspé, au lieu de la faire en stockfish comme auparavant, et c'est cette morue, prise en grande quantité et se vendant par conséquent à bon marché, qui fait une concurrence désastreuse, non-seulement à la morue du Canada, mais aussi à celle de Terre-neuve, sur les marchés du Brésil, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie.

Je ne puis m'étendre au long dans cette lettre sur les pêcheries de morue de la Norvége et de leurs immenses produits; mais qu'il me soit permis de dire un mot de

celles qui sont les plus connues peut-être : je veux parler des pêcheries des Iles Lofoden.

La pêche aux Iles Lofoden—groupe de (150) cent cinquante milles d'étendue sur la côte de la Norvége, entre les 67ème et 69ème et 30 minutes de latitude nord—c'est-à-dire à 1,272 (douze cent soixante-douze) milles géographiques plus au nord que Québec, et à 1,200 (douze cents) milles plus au nord que la partie centrale du golfe Saint-Laurent—a produit, dans la saison de pêche de 1879, 26,500,000 morues (vingt-six millions et demi). 25,556 hommes ont été employés à cette pêche, dans 5,282 bâtiments et bateaux de pêche.

En 1878, pour les besoins de cette pêche et du commerce de poisson, il avait été expédié et reçu à ces Iles Lofoden, 41,709 dépêches télégraphiques. En 1879, ce chiffre a dû être encore plus élevé.

Maintenant, il faut le dire avec regret, les produits de notre pêche de la morue n'augmentent pas depuis quelques années. Et en certains endroits ils ont diminué.

Mais il faudrait pourtant que nos pêcheurs, pour pouvoir lutter avec avantage contre les pêcheurs des autres pays, augmentassent leur production.

Peuvent-ils le faire ?

Oui !

Et comment ?

En ayant plus de facilités, plus d'encouragement pour les diverses opérations, toutes difficiles et dures, qui constituent l'art de la pêche maritime.

Et qu'est-ce qu'il leur faut principalement ?

Des abris pour leurs bateaux.

On sait que les côtes de la Gaspésie n'ont pas un seul port, à l'exception du Bassin de Gaspé, qui, cependant, est trop avant dans les terres pour servir de centre de pêche.

Sans havres, sans abris, les pêcheurs perdent le tiers de leur temps. A chaque gros vent ou tempête du large, il faut qu'ils halent leurs bateaux à terre, après les avoir délestés.

Puis, quand le beau temps est revenu, il faut les remettre à flot.

Et combien de bateaux sont brisés pendant ces manœuvres, exécutées souvent au milieu de la nuit, quand la tempête sévit et soulève près des rivages des vagues furieuses qui menacent d'engloutir à chaque instant ces pauvres pêcheurs ! Parfois le vent prend si soudainement et la mer se fait si vite près des rivages, que les pêcheurs n'ont point le temps d'aller à leurs bateaux, et ces derniers sont broyés et les voiles et les équipements de pêche sont en partie perdus.

Dans la rade de Percé seule, je crois qu'il a été perdu plus de cent bateaux de pêche depuis dix ans ; valeur, dix mille piastres ($10,000).

Quand les bateaux sont à terre, combien de journées de pêche de perdues ! car les pêcheurs attendent que le temps se soit tout à fait remis au beau et surtout que la mer se soit calmée pour les lancer de nouveau à l'eau.

Souvent même, quand ils sont sur les fonds et que la pêche y est des plus fructueuses, vous les voyez tout à coup lever l'ancre et fuir vers la terre, et ainsi perdre leurs meilleures journées de pêche.

C'est que le temps menace et qu'ils craignent un fort vent du large.

Ils veulent attérir avant que la mer se soit soulevée et se brise près des rivages.

Car s'ils attérissent trop tard, c'est la mort pour eux, et pour les veuves et les orphelins la misère !

De l'aveu de tous les hommes compétents, les pêcheurs qui exercent leur métier sur une côte sans abri contre les vents du large, perdent, comme je l'ai dit plus haut, le tiers leur temps au moins.

Ainsi, en fournissant l'abri nécessaire sur les parties de la côte de la Gaspésie qui se trouvent vis-à-vis de bons fonds de pêche, la pêche de la morue donnera un tiers de plus de produits, avec les mêmes armements, les mêmes frais d'équipement et le même nombre de pêcheurs.

Cela permettra à nos pêcheurs et à nos armateurs de soutenir la lutte contre les Norvégiens à des conditions avantageuses.

Les rades où sont projetés les premiers travaux sont celles de Percé, de l'Anse du Cap et de Grand-Pabos.

Des études préliminaires y ont déjà été faites.

Mais je ne vous conseillerais pas de commencer les travaux avant que M. Perley, votre ingénieur en chef, ait été visiter les lieux lui-même.

Et je m'offre à l'accompagner dans ce voyage (qui pourrait avoir lieu pendant que je ferai ma tournée dans le comté de Gaspé), afin de lui fournir moi-même et de lui faire donner par des personnes compétentes résidant en ces endroits, les renseignements les plus précis.

Une fois l'emplacement choisi et le genre de brise-lames adopté, les contrats pourront être donnés et le bois pourra être tiré de la forêt pendant l'hiver, de même que la pierre nécessaire pour lester les caissons.

Je ne sais à combien la confection de ces travaux doit être estimée, mais je crois que je ne puis demander, pour cette année, moins de $10,000 (dix mille piastres) pour chacun de ces brise-lames, en tout $30,000.

J'espère que vous voudrez bien mettre cette somme dans vos estimations et la soumettre à l'approbation du Conseil et des Chambres.

Et en faisant exécuter ce genre de travaux que, du reste, je désire voir s'étendre à toutes nos côtes maritimes dépourvues de havres, vous rendrez les plus grands services à l'industrie de la pêche et à notre population maritime, qui n'est pas un médiocre appoint dans la Confédération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. FORTIN.

L'honorable H. L. Langevin, C.-B.,
Ministre des travaux publics.

ANNEXE No 23.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE DE LÉVIS, MONTRÉAL ET QUÉBEC, EN FAVEUR DE L'EXTENSION DU RÉSEAU TÉLÉGRAPHIQUE JUSQU'A LA POINTE-DES-MONTS.

MONTRÉAL, 5 janvier 1882.

CHER MONSIEUR,—La Chambre de commerce de Lévis a adopté des résolutions approuvant l'extension de la ligne télégraphique jusqu'à Forteau, et a adressé à l'honorable ministre des travaux publics une requête basée sur les dites résolutions.

Si la requête a été reçue, je suggérerais de la faire publier dans le rapport annuel de 1881, avec les pétitions des Chambres de commerce de Montréal et Québec.

Bien à vous,

P. FORTIN,

M. F. H. ENNIS, secrétaire,
Département des travaux publics,
Ottawa.

BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS,

N° 14140.

LÉVIS, le 18 mai 1881.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci joint, copie d'une résolution adoptée par le conseil de la Chambre de commerce de Lévis, à une séance tenue le 17 mai courant.

Voici la copie de cette résolution :

" Proposé par M. C. N. Carrier, secondé par M. Etienne Samson, et

" *Résolu :* Que ce conseil a appris avec plaisir que le gouvernement a pris des mesures pour la construction d'une ligne de télégraphe sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent, de Murray Bay à Bersimis, avec un embranchement à Chicoutimi ;

" Que ce conseil croit devoir faire remarquer qu'il serait plus avantageux pour la grande navigation de prolonger cette ligne de suite jusqu'à la Pointe-des-Monts, la pointe la plus importante de toute la côte du nord, vu qu'au moins la moitié des bâtiments, voiliers surtout, qui remontent et descendent le fleuve, passent en vue du phare érigé sur cette pointe ;

" Que de plus, il arrive souvent des naufrages dans la baie qui se trouve à l'est de cette pointe, et que vu la difficulté et quelquefois l'impossibilité d'avoir des communications avec la côte sud ou Québec, les équipages et les passagers ont eu beaucoup à souffrir, et les vaisseaux eux-mêmes ont été perdus, tandis qu'avec des secours plus prompts, ils auraient pu être sauvés ;

" Que le système de remorquage établi par les citoyens de Lévis et de Québec a rendu de grands services à la navigation, et que les remorqueurs sont en station sur la côte du nord de la Pointe-des-Monts, ou Pot à l'Eau-de-vie ;

"Que pour ces raisons, ce conseil recommande que cette ligne soit prolongée jusqu'à la Pointe-des-Monts."

Veuillez me croire, monsieur le ministre,

Votre très obéissant serviteur,

JULIEN CHABOT,

Président de la Chambre de commerce de Lévis.

A l'honorable HECTOR L. LANGEVIN, C.B., M.P.,

Ministre des travaux publics Ottawa.

REQUÊTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC.

N° 14,195.

QUÉBEC, le 20 mai 1881.

La requête de la Chambre de commerce de Québec expose respectueusement :—

Que vos requérants, comme représentants des intérêts du commerce général, ont constaté, avec plaisir, que le gouvernement a récemment fait voter des crédits pour compléter les communications par télégraphe entre Chicoutimi et Betsiamis ;

Que tout effort tendant à perfectionner le système, déjà étendu, de communications télégraphiques le long des rives du bas Saint-Laurent et du golfe, sera, sans doute, favorablement accueilli par le gouvernement ;

Que la baie qui s'étend au nord-est, entre la Pointe-des-Monts et les Sept Iles, a été fréquemment le théâtre de désastres maritimes, aggravés par le fait qu'il est alors impossible de porter assistance avant que (comme la chose a eu lieu dans bien des cas) les navires aient été complètement perdus, puisqu'il est également impossible de communiquer avec la rive nord, pour demander assistance, surtout dans l'automne et par les gros temps ;

Que le prolongement de la ligne télégraphique jusqu'à la Pointe-des-Monts, contribuerait beaucoup à faciliter les moyens de se procurer des secours qui diminueraient le nombre des navires perdus et probablement des naufragés; en outre, la construction de cette ligne serait un grand bienfait pour le commerce maritime et aiderait à rendre plus sûre la navigation du fleuve ;

C'est pourquoi vos requérants ne cesseront de prier le gouvernement, dans sa sagesse, de voir à prendre les mesures qui puissent amener la construction de la ligne indiquée.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Au nom du conseil de la Chambre de commerce de Québec,

O. MURPHY,
Président.

F. H. ANDREWS,
Secrétaire.

A l'honorable sir HECTOR L. LANGEVIN,
Ministre des travaux publics,
Ottawa.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL.

N° 14673.

BUREAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL,
MONTRÉAL, le 8 juin 1881.

MONSIEUR,—Conformément à la décision du conseil de la Chambre de Commerce, rendue à une assemblée tenue hier, je suis heureux de vous transmettre les résolutions adoptées à l'unanimité relativement au système télégraphique que le gouvernement établit avec tant d'avantages, sur le fleuve et le golfe Saint-Laurent.

En ce faisant, je suis particulièrement chargé d'attirer votre bienveillante attention sur les vues que le conseil expose dans la seconde résolution, et d'exprimer l'espoir que vous voudrez bien y donner effet, persuadé avec le conseil que le prolongement de la ligne le long de la côte nord, comme la résolution l'indique, formera une section très importante de cette entreprise.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéisant serviteur,
W. J. PATTERSON,
Secrétaire.

A l'honorable sir H. L. LANGEVIN, C.C.M.G., C.B.
Ministre des travaux publics, Ottawa.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES À UNE ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL, TENUE LE 7 MAI 1881.

"Que le conseil a toujours suivi avec intérêt les travaux d'inauguration et de construction du réseau télégraphique sur le fleuve et le golfe Saint-Laurent, y compris son extension jusqu'à l'île d'Anticosti, les îles de la Madeleine et l'île aux Oiseaux, et vous prie respectueusement de faire savoir au gouvernement fédéral combien elle apprécie les services qu'il a rendus au commerce du Canada en diminuant les risques des pertes de navires et marchandises, ainsi qu'en créant des moyens de sauver navires et passagers, sans parler des avantages que ce système procurera aux personnes engagées dans le commerce des pêcheries, etc.;

"Que le conseil voit, avec une égale satisfaction, que l'extension de la ligne sur la rive nord est en voie de se réaliser, parce que cette partie du projet devra nécessairement contribuer beaucoup à rendre la navigation plus sûre et à augmenter la valeur de nos pêcheries du golfe, et qu'il représente avec instance au gouvernement les avantages évidents qui devront résulter, en attendant, du prolongement de la ligne jusqu'à la Pointe-des-Monts; et

"Que le secrétaire de cette Chambre reçoive instructions de transmettre copie de ces résolutions à l'honorable sir Hector L. Langevin, C.C.M.G., C.B., ministre des travaux publics, en le priant, de la part du conseil, de vouloir bien donner, le plus tôt possible, sa bienveillante considération au projet recommandé de prolonger la ligne jusqu'à la Pointe-des-Monts."

ANNEXE No 24.

TABLEAU de l'ouverture et de la clôture de la navigation.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Nom du port.	Comté.	Date de la clôture, 1880.	Date de l'ouverture, 1881.	Profondeur à l'eau basse.	Observations.
				Pds.	
Annapolis	Annapolis	Toujours ouvert		15 à 20	Dans les hivers très rudes, la glace se forme, mais les vapeurs à hélice peuvent toujours entrer dans le port.
Barrington	Shelburne	do		12 à 20	A la grève d'ancrage ; les quais sont à sec à marée basse.
Bridgewater	Lunenburg	18 déc.	20 mars	8 à 10	
Digby	Digby	Toujours ouvert		18	Environ 10 pieds à l'extrémité du quai des vapeurs.
Halifax	Halifax	do		20 à 30	Aux quais ; de 70 à 80 pds dans le havre.
Liverpool	Queen	do		7	Sur la "barre ;" au brise-lames Brooklyn, 24 pieds d'eau.
Lockeport	Shelburne	do		8	
Lunenburg	Lunenburg	do		12	Aux quais ; de 20 à 22 pds. dans le havre
Parrsboro'	Cumberland	do			Le havre est à sec.
Pictou	Pictou	24 déc.	15 avril	19	Aux quais ; 40 pieds dans le havre.
Shelburne	Shelburne	Toujours ouvert.		40 à 60	
Sydney	Cap-Breton	30 déc.	27 avril	48	
Windsor	Hants	27 do	18 mars		A sec
Yarmouth	Yarmouth	Toujours ouvert		13	

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Bouctouche	Kent	20 nov	18 avril	12	8 pieds sur la "barre."
Chatham	Northumberland	20 do	20 do	35 à 40	Dans le havre ; 18 pds. sur la "barre."
Dalhousie	Ristigouche	30 do	2 mai	30	Dans le chenal sud ; 70 pieds dans le chenal du nord.
Dorchester	Westmoreland	16 déc.	22 mars	10	
Moncton	do	17 do	30 do		A sec.
Newcastle	Northumberland	22 nov	19 avril	30	Dans le havre, 18 pds. sur la "barre."
Richibouctou	Kent	20 do	20 do	12	
Sackville	Westmoreland	17 déc.	25 mars	4	
Shédiac	do	22 nov	19 avril	12	
Saint-André	Charlotte	Toujours ouvert		14	Dans l'intérieur du havre.
Saint-Jean	Saint-Jean	do		24	A l'entrée du havre ; de 40 à 120 pds. dans le havre.
Saint-Etienne	Charlotte	do		6	30 pds. au débarcadère "The Ledge," 4 milles en aval de la ville.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Charlottetown	Queen	1er déc.	20 avril	20	Aux quais ; de 40 à 60 pds. dans le cour.
Cascumpec	Prince	24 do	4 do	9	Sur la baie ext. ; 11 pds. sur la "barre" inter. ; de 15 à 30 pds dans le havre.
Georgetown	King	3 jan. '81	24 do	18	Au quai du ch. de fer, 30 pds d. le cour.
Souris	do	31 déc.	29 do	18	do 20 do
Summerside	Prince	20 nov.	14 do	16	do 20 à 30 do

ANNEXE n° 24—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

Nom du port.	Comté.	Date de la clôture, 1880.	Date de l'ouverture, 1881.	Profondeur à l'eau basse.	Observations.
				Pieds.	
Chicoutimi	Chicoutimi	6 déc.	6 mai	10	
Malbaie	Charlevoix	15 do	30 mars	8 à 14	
Eboulements	do	24 nov.	Com. d'av.	Pl. de 36	
Québec		27 do	1er avril	6 à 168	
Trois-Rivières		21 do	26 do	17	Au quai de la compagnie de navigation de Richelieu et de l'Ontario.
Berthier (*en haut*)	Berthier	20 do	25 do	7 à 8	
Montréal		3 déc.	19 do	20·5	22 pieds à l'eau basse ordinaire.
New-Carlisle	Bonaventure	15 jan '81	1er do	10·6	Au bout du quai projeté.
Carleton	do	7 déc.	11 do	18 à 24	
Matane	Rimouski	Fin de déc.	Com. d'av.	17	Extrémité supérieure du nouveau quai, 12 pds. vieux quai, 5 pds. sur la "barre."
L'Islet	L'Islet	21 nov	15 avril	7	

PROVINCE DE L'ONTARIO.

Belleville	Hastings	22 nov.	9 avril	5 à 9	Au bassin ; 9 pieds dans le chenal.
Cobourg	Northumberland	25 do	19 do	8	
Port-Hope	Durham	15 do	9 do	12	
Toronto	Toronto	8 do	16 do	11·6 à 15·6	
Oakville	Halton	25 nov.	20 do	10	
Port-Stanley	Elgin	15 déc	25 mars	10	A l'entrée.
Port-Dover	Norfolk	3 do	23 avril	7 à 8·6	12 à 15 pieds dans l'anse.
Port-Burwell	Elgin	14 nov	25 do	7·6 à 8	
Morpeth	Kent	15 do	18 do	9	11 pieds à l'extrémité extérieure du bassin.
Kingsville	Essex	7 déc	10 do	7 à 9	
Sarnia	Lambton	20 do	10 mars	4 à 40	
Goderich	Huron	26 nov	25 avril	10	A l'entrée.
Port-Albert	do	16 do	20 do	6	
Inverhuron	Bruce	6 do	20 do	20	A l'extrémité du quai, à 500 pds. de terre.
Kincardine	do	14 do	27 do	9	
Owen-Sound	Grey	2 déc	24 do	9	
Meaford	do	25 nov	2 mai	10	
Presqu'Ile	do	5 déc	23 avril	12	

ANNEXE No 25.

LISTE des noms des ministres, sous-ministres, secrétaires, ingénieurs en chef et architectes en chef du département des travaux publics, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1881.

Ministres.		Sous-ministres.		Secrétaires.		Ingénieurs en chef.		Architectes en chef.	
Nom.	Date de la nomination.	Nom.	Date de la nomination.	Nom.	Date de la nomination.	Nom.	Date de la nomination.	Nom.	Date de la nomination.
L'hon Wm. McDougall.....	1er juil. 1867	T. Trudeau.....	15 mars 1864	F. Braun.	8 mars 1864	John Page.....	31 oct. 1853.	Thos. S. Scott.	7 fév. 1872..
L'hon. H. L. Langevin, C.B.	8 déc. 1869.	G. F. Baillargé..	4 oct. 1879.	S. Chapleau	4 oct. 1879.	H. F. Perley...	25 nov. 1880		
L'hon. Alex. Mackenzie	7 nov. 1873.			F. H. Ennis.....	4 nov. 1880.				
Sir Chas. Tupper, C.C.M.G., C.B.....	17 oct. 1878.								
Sir Hector L. Langevin, C.C.M.G., C.B.....	20 mai 1879.								

CANADA

RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTRE

DES

CHEMINS DE FER ET CANAUX

POUR

L'EXERCICE 1880--1881.

CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS SOUS SON CONTROLE

SOUMIS EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIONS DE L'ACTE TRENTE ET UN VICTORIA, CHAPITRE DOUZE, SECTION DIX-NEUF, TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ACTE QUARANTE-DEUX VICTORIA, CHAPITRE SEPT.

IMPRIME PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON.
1882.

TABLE DES MATIÈRES.

CHEMINS DE FER:—

CANADIEN DU PACIFIQUE: PAGE.

Contrat avec la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ix
Transfert à la compagnie des travaux complétés x

CONSTRUCTION:

Lac Supérieur à la rivière Rouge x
Colombie-Britannique x
Ligne de télégraphe x
Progrès fait par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique xi
Canada Central xii

En exploitation:

Etat général xii

INTERCOLONIAL:

Longueur de la ligne xiii
Plus grandes facilités pourvues xiv
Réparations et améliorations sur l'embranchement de la Rivière-du-Loup xiv
Dépense totale sur le compte du capital xiv
Dépenses portées au compte du capital, durant l'exercice xv
Recettes brutes xv
Trafic xv
Frais d'exploitation xv
Gain durant l'exercice xv
Tableau comparatif du parcours par mille xv
Embranchement de Windsor xvi
Embranchement de Pictou xvi

ILE DU PRINCE-EDOUARD:

Longueur de la ligne xvi
Réparations générales xvii
Recettes brutes xvii
Trafic xvii
Frais d'exploitation xvii

PAGE.

CHEMINS DE FER—*En exploitation*—ILE DU PRINCE-EDOUARD—*Fin.*

Pertes durant l'exercice xvii
Tableau comparatif du parcours par mille xvii

CANADIEN DU PACIFIQUE :

Longueur de la ligne xviii
Revenu xviii

CANAUX :—

Cours de navigation à l'intérieur :

FLEUVE SAINT-LAURENT ET LACS xviii

Canal Lachine xix
" travaux d'agrandissement xx
Canal Beauharnois xx
Canal Cornwall xxi
" nouveaux travaux xxi

Canaux de Williamsburg :

Canal de la Pointe à Farran xxii
Canal du Rapide Plat xxiii
Canal des Galops xxiii
Rapides des Galops, approfondissement du chenal xxiii

Canal Welland :

Ligne principale, lac Ontario au lac Erié xxiv
Bras de la rivière Welland xxiv
Tributaire de la Grande-Rivière xxiv
Embranchement de Port-Maitland xxv
Réparations et entretien xxv
Historique xxv

Canal de la Baie Burlington xxviii

Montréal, Ottawa et Kingston xxix
Description générale xxix
Tableau des distances xxix
Ecluse de Sainte-Anne xxix
" nouveaux travaux xxx
Canal Carillon xxx
" nouveaux travaux xxxi
Canal de la Chute à Blondeau xxxi
Canal Grenville xxxii
" nouveaux travaux xxxii

PAGE.

CANAUX—*Navigation à l'intérieur*—FLEUVE SAINT-LAURENT, ETC.—*Fin.*

Haut de la rivière Ottawa :

Ecluses et digue de la Culbute xxxiii
" " nouveaux travaux xxxiii
Canal Rideau xxxiv
Relèvement de la rivière Tay jusqu'à la ville de Perth xxxv
Richelieu et lac Champlain xxxvi
Ecluse et barrage de Saint-Ours xxxvi
Canal Chambly xxxvii
Canal Saint-Pierre xxxvii

TRAVAUX DU CANAL DE LA TRENT :

Description xxxviii
Etendues navigables et non-navigables xxxviii
Liste des travaux et réparations exécutés xl
Tracé de toute la ligne xl

CANAL MURRAY :

Exploration xl

TABLE DES ANNEXES.

Annexe n° 1.—Etat de la dépense durant l'exercice..... 8

" 2.—Rapport sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, par Collingwood Schreiber, ingénieur en chef..... 9

Sur les travaux de construction sous la direction du gouvernement..... 9

Sur les progrès de localisation, de construction et d'exploitation, par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique..... 14

" 3.—Rapport général sur les chemins de fer du gouvernement en exploitation, par Collingwood Schreiber, ingénieur-dirigeant :—

Chemin de fer Intercolonial..... 16

Chemin de fer de l'Ile Prince-Edouard..... 17

Chemin de fer Canadien du Pacifique..... 18

Embranchement du chemin de fer de Windsor..... 18

Rapports des surintendants, etc.—

Chemin de fer Intercolonial—

Rapport par D. Pottinger, surintendant en chef..... 19

" P. S. Archibald, ingénieur..... 35

" H. A. Whitney, mécanicien-chef..... 38

Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard—

Rapport par L. B. Archibald, surintendant..... 58

" A. Stronach, mécanicien-chef et garde-magasin 71

Chemin de fer Canadien du Pacifique—

Rapport par D. S. Curry, comptable..... 78

Embranchement du chemin de fer de Windsor—

Rapport par D. Pottinger, surintendant..... 90

" P. S. Archibald, ingénieur..... 93

" 4.—Rapport sur le canal Lachine..... 94

" " Beauharnois..... 98

" " Chambly..... 100

" " Saint-Ours..... 102

par E. H. Parent,
ingénieur-dirigeant.

Annexe n° 4.—Rapport sur les écluses Sainte-Anne..... 109
" le canal de Carillon.....
" " de la Chute à Blondeau..... 109
" " de Grenville..... 109
" " de la Culbute..... 110
par D. Starke,
ingénieur-contrôleur.

" " le canal Cornwall..... 110
par D. A. McDonnell,
surintendant.

" " les canaux de Williamsburg..... 111
par A. G. Macdonnell,
surintendant.

" " le canal Welland..... 113
par William Ellis,
surintendant.

" " le canal de la baie Burlington..... 124
par William Ellis,
surintendant.

" " le canal Rideau..... 125
par F. A. Wise,
ingénieur-contrôleur.

" " les travaux de la rivière Trent..... 127
par Thomas D. Belcher,
ingénieur-contrôleur.

" " le canal Saint-Pierre..... 132
par Henry F. Perley,
ingénieur-dirigeant.

" 5.—Tableau général indiquant :

1° Les pouvoirs d'eau et autres propriétés publiques loués sur les canaux et chemins de fer, durant l'exercice expiré le 30 juin 1881..... 133
2° Propriétés achetées ou vendues par le ministère 136

" 6.—Etat des réclamations renvoyées aux arbitres officiels avec leurs décisions..... 141

Annexe n° 7.—Tableau des contrats passés entre le 1er juillet 1880, chemin de fer et canaux..... 146

" 8.—Liste des contrats passés pour la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique..... 148

" 9.—Tableau des distances entre la cité d'Ottawa et Kingston..... 150

" 10.—Tableau indiquant l'ouverture et la fermeture des canaux..... 151

" 11.—Tableau des distances, navigation du Saint-Laurent, du détroit de Belle-Isle à Duluth..... 152

" 12.—Etat indiquant le montant dépensé pour la construction et l'élargissement des canaux du Canada, jusqu'au 30 juin 1881..... 154

" 13.—Documents relatifs au contrat passé entre le gouvernement du Canada et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique..... 158

RAPPORT.

1880-81.

A Son Excellence le marquis de Lorne, C.T., C.C.M.G., gouverneur général du Canada, etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre le rapport du ministère des chemins de fer et canaux pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Le présent rapport est soumis conformément aux dispositions de l'acte 31 Vic., c. 12 (1867), tel que modifié par l'acte 42 Vic., chap. 7, articles 4 et 5 (1879).

Les rapports annuels des ingénieurs en chef, les rapports spéciaux et généraux des surintendants des chemins de fer et canaux, et ceux d'autres officiers du département forment l'annexe.

CHEMINS DE FER.

Dans le cours de l'année dernière, il a été fait des arrangements pour mettre le chemin de fer Canadien du Pacifique entre les mains d'une compagnie, aujourd'hui connue sous le nom de Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le contrat intervenu entre le gouvernement et la compagnie est publié au long dans l'annexe 13, page 150.

D'après les termes et conditions de ce contrat, le gouvernement se charge de construire la ligne entre Prince-Arthur's-Landing, sur le lac Supérieur, et la rivière Rouge, et entre Savona's Ferry, au pied du lac Kamloops, et Port-Moody, dans la Colombie-Britannique ; et la compagnie, de son côté, se charge de construire la ligne, dans un temps spécifié, entre la station de Callander, terminus oriental à l'extrémité est du lac Nipissingue, et un point de raccordement avec la ligne de Prince-Arthur's-Landing à la rivière Rouge,—et entre la rivière Rouge et Savona's Ferry. La ligne une fois terminée deviendra la propriété de la compagnie et sera entretenue et exploitée par elle.

La longueur des différentes sections est approximativement comme suit :

	Milles.
De la Station de Callander, près du lac Nipissingue, à Prince-Arthur's-Landing	650
De Prince-Arthur's-Landing à la rivière Rouge	412
De la rivière Rouge à Savona's Ferry, lac Kamloops	1,350
De Savona's Ferry à Port-Moody, sur la côte du Pacifique	217
Longueur totale de la ligne-mère	2,629

L'embranchement de Pembina, sur la rive orientale de la rivière Rouge, long de 86 milles, devient aussi la propriété de la compagnie.

Le contrat passé avec la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique fut ratifié par un acte du parlement (44 Vic., chap. 1,) le 15 février 1881, et conformément à la section 2 de cet acte, il fut passé un arrêté du conseil, le 16 février 1881, autorisant l'émission de lettres patentes sous le grand sceau du Canada, accordant une charte à la compagnie.

Postérieurement à la ratification du contrat, les tronçons de chemin alors en exploitation furent transférés à la compagnie en vertu d'un arrêté du conseil en date du 9 avril 1881, savoir:—

	Milles.
L'embranchement de Pembina entre Emerson et Selkirk	86
La ligne de Selkirk à Telford	73
	159

TRAVAUX DE CONSTRUCTION PAR L'ETAT.

L'ingénieur en chef du gouvernement fait rapport que la section comprise entre le lac Supérieur et la rivière Rouge (412 milles), est garnie de lisses sur une distance de 232 milles à partir de l'extrémité orientale, et de 113 milles à partir de l'extrémité occidentale, et que sur la partie qui reste (67 milles) les travaux marchent avec rapidité.

Dans la Colombie-Britannique, entre Emory's Bar et Savona's Ferry (127 milles), les entrepreneurs poussent les travaux de construction d'une manière satisfaisante.

Le tracé définitif de la ligne entre Emory's Bar et Port-Moody est arrêté et terminé, et l'ouvrage sera bientôt donné à l'entreprise.

LIGNE DE TÉLÉGRAPHE.

La section de la baie du Tonnerre à Selkirk, sur la rivière Rouge, est en opération en vertu d'un contrat et donne des résultats satisfaisants.

La section de Selkirk au fort Edmonton, qui comprend aussi la ligne de Selkirk à Winnipeg, est maintenant entretenue et exploitée sous le contrôle de l'Etat.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Il a été construit une ligne de télégraphe entre la crique de la Cache et la vallée de Kamloops, et ensuite en remontant la rivière Thompson du Nord, sur une distance totale de 82 milles.

Sur cette section, 52 milles sont en opération. (Annexe 2, page 9.)

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Tracé, construction, exploitation.

Section de l'Est.—A partir de la station de Callander, les 50 premiers milles de la ligne vers l'ouest ont été tracés, et les travaux de construction sont commencés.

Section du Centre—A l'ouest de Winnipeg la ligne a été tracée jusqu'à la rivière des Mâchoires-d'Orignal, distance de 404 milles de Winnipeg.

Sur cette section, en y comprenant les travaux commencés par l'Etat et acquis par la compagnie, le terrassement a été terminé sur une longueur d'environ 218 milles, et les lisses y sont posées sur 183 milles.

La compagnie ayant été autorisée à abandonner l'ancien tracé de Stonewall au Portage-la-Prairie, elle a construit une nouvelle ligne, longue de 53 milles, qui va directement de Winnipeg au Portage-la-Prairie.

Sur cette section centrale la compagnie a terminé le terrassement d'environ 218 milles de la ligne et posé les lisses sur une distance de 163 milles à partir de Winnipeg en gagnant l'ouest,—la ligne de Winnipeg à Stonewall, longue d'environ 20 milles, étant conservée par la compagnie comme embranchement.

Le chemin est ouvert à la circulation jusqu'à 161 milles à l'ouest de Winnipeg, sur la ligne principale.

A partir de Winnipeg en allant vers le sud-ouest et passant dans le voisinage de la montagne de la Tortue, il a été tracé un embranchement d'environ 220 milles Sur cet embranchement, les travaux de construction sont bien avancés sur une longueur de 89 milles.

A partir de Brandon, un autre embranchement qui se dirige vers le sud-ouest a été tracé sur une distance d'environ 195 milles.

EXPLORATIONS.

La compagnie a employé un personnel d'ingénieurs chargés d'examiner les différents cols des Montagnes Rocheuses, au sud du col de la Tête-Jaune, pour s'assurer s'il n'existe pas quelque point de passage plus favorable que celui reconnu jusqu' présent. (Annexe 2, page 14.)

Le 9 juin 1881, la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique acquit tous les droits du chemin de fer du Canada Central et incorpora cette ligne au réseau du Pacifique.

	Miles.
D'Ottawa à Carleton-Place	29
De Carleton-Place à Pembroke	76½
De Pembroke à la station de Callander, jonction de C. F. C. P.	130
	235½
De Carleton-Place à Brockville (embranchement)	45½
	281

Par cet arrangement, la ligne-mère du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étend à l'est depuis la station de Callander jusqu'à Ottawa, et sa longueur totale depuis Port-Moody se trouve portée à environ 2,864 milles.

CHEMINS DE FER EN EXPLOITATION

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Les différentes lignes exploitées et entretenues par l'État durant le dernier exercice ont été :

L'Intercolonial	840
Pacifique (pendant dix mois)	229
Ile du Prince-Edouard	199
Embranchement de Windsor (entretenue seulement)	32
Total	1,300

Les rapports de toutes les lignes montrent que les affaires ont considérablement augmenté.

Les comptes généraux du revenu pour 1881 sont comme suit :

—	Dépenses.	Recettes.	Profits.	Pertes.
Intercolonial	1,759,851 27	1,760,393 92	542 65	.....
Canadien du Pacifique	236,944 98	291,498 06	54,553 08	.....
Ile du Prince-Edouard	203,122 88	131,131 43	.....	71,991 45
Windsor	20,502 26	17,462 84	.....	3,039 42
	.....	.....	55,095 73	75,030 87
	.....	.....	.....	55,095 73
Total	2,220,421 39	2,200,486 25	Balance des pertes	19,935 14

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

LONGUEUR DE LA LIGNE.

Ligne des malles européennes.

	Milles.	
De la Pointe-Levis à la Rivière-du-Loup	126	
De la Rivière-du-Loup à Moncton	374	
De Moncton à Painsec	8	
De Painsec à Truro	118	
De Truro à Halifax	62	
		688

Prolongements.

De Moncton à Saint-Jean	89	
De Painsec à Shediac	11	
De Truro à Pictou	52	
		152

Embranchements locaux.

De Rimouski au quai	2	
De Newcastle, N.-B., au quai en eau profonde	2	
De Dorchester au quai d'embarquement	1	
De Sackville au quai d'embarquement	0.5	
De Stewiacke au quai	1	
		6.5
Total		846.5

Pour répondre aux besoins du trafic maritime croissant qui se fait à Halifax, il a fallu agrandir les quais, les entrepôts et les cours à charbon.

L'on est en voie de construire de nouveaux entrepôts à Saint-Jean, et de nouvelles voies ont été posées au terminus en eau profonde.

Il faudrait encore accroître les facilités de service à Halifax et Saint-Jean.

La pose des rails d'acier et le ballastage sur la section de la Rivière-du Loup sont maintenant terminés.

L'augmentation du trafic a nécessité la construction d'un certain nombre de gares d'évitement. Les divers bâtiments le long de la ligne ont tous été réparés, et plusieurs nouvelles constructions ont été élevées, entre autres un hangar à bestiaux et un hangar à charbon à la Rivière-du-Loup, un hangar à charbon élevé à la Jonction de la Chaudière, et une grande remise à Moncton pour le bois de service. De nouveaux bâtiments de stations ont été construits à Five-Mile-House, au chemin Johnson et à Nappan, et une remise à locomotives a été construite à Stellarton pour remplacer celle qui avait été détruite par un ouragan l'hiver dernier.

De fortes réparations ont été faites à la maçonnerie des ponts et ponceaux, et les ponts en bois ont été remplacés par des ponts en fer en plusieurs endroits.

Le service d'eau a été perfectionné sur différents points de la ligne par la construction de citernes et l'introduction de pompes à vapeur.

Les voyageurs et les malles débarqués des paquebots anglais à Rimouski en été, et à Halifax en hiver, ont toujours été expédiés avec promptitude, et les avantages de la route canadienne sur toute autre sont par là devenus évidents.

Le matériel roulant dans toutes ses branches a été maintenu en bon état, mais ce matériel est aujourd'hui insuffisant pour les besoins du trafic, qui a pris de grandes proportions.

La voie a aussi été entretenue en bon ordre.

Le coût total du chemin et de son équipement, imputable au compte du capital, à la fin de l'exercice 1879-80, était de..$38,365,719 64

Les dépenses portées au compte du capital, durant l'année expirée au 30 ju n 1881, se répartissent comme suit :—

Prolongement d'Halifax.....	$ 33,684 27	
Terminus en eau profonde, à Saint-Jean....	10,373 15	
Achèvement de l'Intercolonial.....	24,372 54	
Réparations et améliorations, embranchement de la Rivière-du-Loup	315,362 60	
Matériel roulant pour cet embranchement..	224,940 24	
		$608,732 80

Portant le coût total, au 30 juin 1881, à.....$38,974,452 44

Le compte des revenus montre pour la première fois que les recettes du chemin ont suffi pour couvrir les frais d'exploitation.

Les recettes brutes de l'année ont été de	$1,760,393 92
Les dépenses ont été de	1,759,851 27
Recettes nettes	$542 65

Les recettes brutes accusent une augmentation de $254,095.44 sur celles de l'année précédente.

Les recettes provenant du transport des voyageurs montrent une augmentation de $54,775.82.

Les recettes provenant du trafic montrent une augmentation de $198,385.71, malles et diverses, $933.96.

Le nombre de milles parcourus par les locomotives, cette année et l'an dernier, a été :—

1880-81	3,453,078
1879-80	3,076,342
Augmentation	376,736 milles.

Le nombre de milles parcourus par les wagons, cette année et l'an dernier, a été :—

1880-81	32,201,157
1879-80	28,254,065
Augmentation	3,947,092 milles.

Le nombre de milles parcourus par les trains, cette année et l'an dernier, a été :—

1880-81	2,813,723
1879-80	2,535,654
Augmentation	278,069 milles.

Les frais d'exploitation par mille de la voie ont été :—

1880-81	$2,095.06
1879-80	1,943.55

Les frais d'exploitation par mille parcouru par les locomotives ont été :—

	Cents.
1880-81	50.95
1879-80	50.12

Les frais d'exploitation par mille parcouru par les trains ont été:—

1880-81	62.52
1879-80	63·23

Le tonnage brut transporté durant l'exercice 1880–81 a été de.. 725,577 tonnes.
La quantité transportée en 1876–77 avait été de..... 421,327 "

Ce qui montre une augmentation pendant les quatre ans de
(près de 42 p. c.)..... 304,250 "
(Annexe 3, page 16.)

EMBRANCHEMENT DE WINDSOR.

Cet embranchement est encore exploité par la compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis, à condition que la compagnie paie tous les frais se rattachant à son exploitation et qu'elle garde les deux tiers des recettes brutes, l'Etat recevant l'autre tiers et se chargeant de tous les frais d'entretien.

EMBRANCHEMENT DE PICTOU.

Par le statut du Canada 42 Vic., chap. 12, amendant l'acte primitif 40 Vic., chap. 46, il est décrété que le transfert de l'embranchement de Pictou du chemin de fer Intercolonial sera fait à la compagnie dite *The Halifax and Cape Breton Railway and Coal Company* aussitôt que les 82 milles de chemin de fer s'étendant de New-Glasgow au détroit de Canso seront construits et équipés à la satisfaction du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et qu'un bac à vapeur aura été établi entre la terre ferme et l'île du Cap-Breton au terminus du chemin de fer.

Le transfert n'a pas encore été fait.

CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

LONGUEUR DE LA LIGNE.

	Miles.
De Tignish à Royalty-Junction	113½
De Royalty-Junction à Mount-Stewart	20
De Mont-Stewart à Georgetown	21
	154½

PROLONGEMENTS.

De Royalty-Junction à Charlottetown	5	
De Mount-Stewart à Souris	39	
		44
		198½

Les dépenses totales portées au compte du capital, jusqu'au 30 juin 1880, s'élevaient à $3,466,588.57. Il n'a pas été fait d'autres dépenses imputables à ce compte durant l'année.

Les affaires du chemin ont augmenté, bien que par suite des fortes dépenses qu'il a fallu faire pour renouveler la voie avec des lisses d'acier et construire de nouveaux bâtiments de stations, les résultats nets de son exploitation ne soient pas aussi favorables qu'ils l'auraient été d'ailleurs.

Les frais d'exploitation et les recettes de l'exercice expiré au 30 juin dernier ont été :—

Dépenses totales	$203,122.88
Recettes "	131,131.43
Excédant des dépenses	$ 71,991.45

Les recettes brutes des deux dernières années ont été :—

1880-1881	$131,131.43
1879-1880	113,851.11
Augmentation	$ 17,280.32

Les dépenses totales des deux mêmes années ont été :—

1880-1881	$203,122.88
1879-1880	164,640.55
Augmentation	$ 38,482.33

Le nombre de milles parcourus par les wagons a été :—

1880-1881	1,122,419	miles.
1879-1880	1,010,483	"
Augmentation	111,936	"

Le nombre de milles parcourus par les locomotives a été :—

1880-1881	314,918	miles.
1879-1880	295,190	"
Augmentation	19,728	"

Toutes les réparations nécessaires ont été faites aux ponts, ponceaux, gares et autres travaux et constructions sur la ligne. De nouvelles gares à voyageurs et à marchandises ont été construites à York, Bedford et Bear-River. (Annexe 3, page 58.)

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

LONGUEUR DE LA LIGNE.

Du lac à la Crosse à Selkirk	76	milles.
De Selkirk à Emerson	86	"
De Winnipeg au Portage-la-Prairie *viâ* Stonewall	68	"
	229	"

Ces sections ont été explotées par l'Etat jusqu'au 30 avril dernier.

Les recettes des dix mois ont été de	$291,498 06
Et les dépenses de	236,944 98
Excédant des recettes sur les dépenses	$54,553 08

(Annexe 3, page 78.)

CANAUX.

Les canaux qui forment le réseau canadien sous le contrôle de l'Etat sont les suivants :—

1. Ceux du fleuve Saint-Laurent et des lacs ;
2. De la rivière des Outaouais ;
3. De la rivière Rideau, entre Ottawa et Kingston ;
4. De la rivière Trent ;
5. Du Richelieu, entre le Saint-Laurent et le lac Champlain.
6. Le canal Saint-Pierre, au Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse.

LE SAINT-LAURENT ET LES LACS.

Le fleuve Saint-Laurent, avec la série de canaux établis sur son cours en amont de Montréal, et les lacs Ontario, Erié, Sainte-Claire, Huron et Supérieur, forment un système de navigation qui s'étend du détroit de Belle-Isle à la baie du Tonnerre et Duluth, à la tête du lac Supérieur, distance de 2,384 milles statutaires.

La différence de niveau entre le lac Supérieur et l'endroit du Saint-Laurent, près de Trois-Rivières, où la marée cesse de se faire sentir, est d'environ 600 pieds.

Les canaux canadiens, construits entre Montréal et le lac Erié, sont ceux de Lachine, Beauharnois, Cornwall, la Pointe à Farran, le Rapide-Plat, les Galops et Welland. Leur longueur réunie est de 70½ milles ; l'éclusage total (ou la chute directement rachetée par des écluses) est de 533¼ pieds ; et le nombre des écluses est de 53.

La communication entre les lacs Huron et Supérieur se fait au moyen du canal du Sault-Sainte-Marie, situé sur le côté américain du chenal.

Ce canal a un peu plus d'un mille de longueur, et il a une écluse de 515 pieds de long, 80 pieds de large, avec 16 pieds d'eau sur les seuils.

La différence de niveau rachetée par cette écluse est de 18 pieds.

Un relevé des distances et des sections navigables depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'à Duluth, à la tête du lac Spérieur, est donné dans l'annexe 11, page 152.

CANAL LACHINE.

		Ancienne ligne.
Longueur du canal		8½ milles statutaires.
Nombre d'écluses		5
Dimensions des écluses		200 pieds x 45 pieds.
Ascension totale par les écluses		44¾ pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils.	à 2 écluses.	16 "
	à 3 écluses.	9 "
Largeur du canal au plafond		80 "
Largeur du canal à la surface de l'eau		120 "

Ce canal s'étend depuis la ville de Montréal jusqu'au village de Lachine, et permet aux navires d'éviter les rapides Saint-Louis, la première série de rapides sérieux qui empêchent de remonter le Saint-Laurent, à une distance de 986 milles du détroit de Belle-Isle.

Ce canal a été fermé le 27 novembre 1880 et rouvert le 1er mai 1881.

Le déplacement des portes de l'écluse n° 2 par le vapeur *Bohemian*, le 29 juin 1880, a causé, comme on le disait dans le rapport de l'an dernier, un chômage de 5 ours et demi, dont quatre se trouvaient compris dans l'exercice 1880-81.

Il ne s'est pas produit d'autre interruption durant l'année.

Les réparations nécessitées par cet accident ont été faites dans le temps, ainsi que toutes celles nécessaires à l'entretien du canal en bon état. Les hangars à farine

et les quais, ainsi que les maisons appartenant à l'Etat et occupées par le personnel du canal, ont été entretenus en bon ordre.

Il a été établi une communication par téléphone entre les différentes écluses, le bureau du canal et la résidence du surintendant, ce qui facilite beaucoup le travail d'administration. (Annexe 4, page 94.)

NOUVEAUX TRAVAUX.

Ainsi qu'on le disait dans le rapport de l'année dernière, l'entreprise de l'agrandissement du canal comprend les travaux suivants :

La construction de cinq écluses entre Montréal et Lachine, chacune de 270 pieds de longueur et de 45 pieds de argeur au fond.

Deux écluses inférieures à Montréal, entre le port et le bassin de Wellington, ont une profendeur de 18 pieds sur les seuils, et les trois autres, à Saint-Gabriel, la Côte Saint-Paul et Lachine, une profondeur de 14 pieds.

Les nouvelles écluses sont des constructions indépendantes attenant aux anciennes, en sorte que le canal sera navigable par une double rangée d'écluses et de doubles entrées, tant à Montréal qu'à Lachine.

Entre le port de Montréal et le pont de la rue Wellington, le canal a 19 pieds de profondeur, et entre le pont de la rue Wellington et Lachine, 13 pieds; mais on a pourvu à l'approfondissement futur de cette section jusqu'à 15 pieds, sans déranger les fondations d'aucune structure permanente sur son parcours.

Depuis le pont de la rue Wellington en montant jusqu'aux écluses de la Côte Saint-Paul, la largeur moyenne de la cuvette du canal est de 200 pieds, et ensuite jusqu'à Lachine elle est de 150 pieds.

Les nouvelles écluses pourraient être bientôt utilisées, car la confection des portes st bien avancée, mais tant que la nouvelle entrée à Lachine ne sera pas terminée, les navires devront passer par l'ancienne ligne.

CANAL DE BEAUHARNOIS.

Longueur du canal	11¼ milles statutaires.
Nombre d'écluses	9
Dimensions des écluses	200 pieds x 45 pieds.
Ascension totale par les écluses	82½ pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils	9 "
Largeur du canal au plafond	80 "
Largeur du canal à la surface de l'eau	120 "

Ce canal commence sur la rive sud du Saint-Laurent, à 15¼ milles de la tête du canal Lachine. Il relie les lacs Saint-Louis et Saint-François, et tourne les trois rapides connus sous les noms de Cascades, des Cèdres et du Côteau.

Ce canal fut fermé par la glace le 28 novembre 1880 et rouvert au trafic le 2 avril 1881.

Le trafic n'a pas été interrompu durant l'année.

La reconstruction d'un certain nombre d'anciennes portes, le renouvellement de certaines parties des maisons occupées par le personnel, et tous les autres détails se rattachant au bon entretien du canal, ont été mis à exécution. (Annexe 4, p. 98.)

CANAL DE CORNWALL.

Longueur du canal	11½ milles statutaires.
Nombre d'écluses	7
Dimensions des écluses	200 pieds x 55 pieds.
Ascension totale par les écluses	48 pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils	9 "
Largeur du canal au plafond	100 "
Largeur à la surface de l'eau	150 "

Depuis la tête du canal Beauharnois jusqu'au canal Cornwall, il y a un intervalle navigable de 32¾ milles sur le lac Saint-François.

Le canal de Cornwall évite les rapides du Long Sault.

Ce canal a été fermé le 6 décembre 1880, et rouvert le 26 avril 1881.

La circulation n'a pas été interrompue pendant l'exercice 1880-81.

Les travaux exécutés durant l'année comprennent la construction d'un nouveau pont sur le canal à Cornwall, et les réparations ordinaires. (Annexe 4, page 110.)

NOUVEAUX TRAVAUX.

Les travaux d'agrandissement donnés à l'entreprise comprennent—

1. La construction d'un nouveau chenal d'entrée en bas du canal, à 300 pieds au sud de la ligne actuelle.

2. Deux écluses de 270 pieds de longueur chacune, de 45 pieds de largeur, avec 14 pieds d'eau sur les seuils, et un bassin entre elles de 825 pieds de long.

3. L'approfondissement du bief sur une légère distance en amont de la seconde écluse, à 13 pieds.

Ces ouvrages pourront être utilisés peu de temps après l'ouverture de la navigation au printemps de 1882.

CANAUX DE WILLIAMSBURGH.

Les canaux de la Pointe à Farran, du Rapide Plat et des Galops sont connus sous la désignation commune de Canaux de Williamsburgh.

Il n'y a pas eu d'interruption autre que celles résultant des basses eaux du fleuve Saint-Laurent en octobre 1880 et en mai 1881, qui causèrent quelque retard. Mais le plus long chômage que l'on ait éprouvé, dans les cinq cas dont il a été fait rapport, n'a été que de 12 heures.

CANAL DE LA POINTE À FARRAN.

Longueur du canal	¾ de miles.
Nombre d'écluses	1 "
Dimensions des écluses	200 pieds x 45 pieds.
Ascension totale par les écluses	4 "
Hauteur de l'eau sur les seuils	9 "
Largeur du canal au plafond	50 "
Largeur du canal à la surface de l'eau	90 "

De la tête du canal de Cornwall au pied du canal de la Pointe à Farran, la distance sur le fleuve Saint-Laurent est de 5 milles. Ce dernier canal permet aux navires qui remontent le fleuve d'éviter le rapide de la Pointe à Farran. Les navires qui descendent peuvent suivre le rapide en toute sûreté.

Ce canal a été fermé le 11 décembre 1880 et rouvert le 27 avril 1881.

Certaines portions de la jetée et du brise-glace à la tête du canal, détruites par le feu, ont été reconstruites.

Les réparations ordinaires ont été exécutées. (Annexe 4, page 111.)

CANAL DU RAPIDE PLAT.

Longueur du canal	4 milles.
Nombre d'écluses	2
Dimensions des écluses	200 pieds x 45 pieds.
Ascension totale par les écluses	11½ "
Hauteur de l'eau sur les seuils	9 "
Largeur du canal au plafond	50 "
Largeur du canal à la surface de l'eau	90 "

De la tête du canal de la Pointe à Farran au pied du canal du Rapide Plat, le Saint-Laurent est navigable sur un parcours de 10½ milles. Ce canal permet aux navires d'éviter, en montant, le Rapide Plat, qu'ils peuvent descendre sans danger.

Ce canal a été fermé le 11 décembre 1880 et rouvert le 27 avril 1881.

Les réparations ordinaires ont été peu considérables et du genre ordinaire. (Annexe 4, page 111.)

CANAL DES GALOPS.

Longueur du canal	7⅝ milles.
Nombre d'écluses	3
Dimensions des écluses	200 pieds x 45 pieds.
Ascension totale par les écluses	15¾ pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils	9 "
Largeur du canal au plafond	50 "
Largeur du canal à la surface de l'eau	90 "

De la tête du Rapide Plat à Iroquois, au pied du canal des Galops, le Saint-Laurent est navigable sur un parcours de 4½ milles. Ce canal permet aux navires d'éviter les rapides de la Pointe aux Iroquois, de la Pointe à Cardinal et des Galops.

Fermé le 14 décembre 1880, le canal a été ouvert de nouveau le 27 avril 1881.

Outre les réparations ordinaires, une jouière et une partie de la maçonnerie à l'entrée de l'écluse n° 2 ont été reconstruites durant l'année. (Annexe 4, page 111.)

AMÉLIORATION DU CHENAL DANS LE RAPIDE DES GALOPS.

L'ingénieur du département a fréquemment dit que, à l'époque des basses eaux sur le Saint-Laurent, le rapide des Galops formait un obstacle au passage des navires, même d'un léger tirant d'eau, qui descendent le fleuve.

Les améliorations actuellement en voie d'exécution comprennent l'approfondissement du chenal, par un minage sous-marin, à travers un certain nombre de bancs et de battures de roches, qui ont de un à sept pieds au-dessus du fond que l'on veut obtenir. Le chenal projeté aura environ cinq huitièmes de mille de longueur, dont à peu près la moitié devra être plus ou moins approfondie. Il aura 200 pieds de largeur, et sa profondeur sera telle que, lorsqu'il y aura 9 pieds d'eau sur les seuils des écluses de prise d'eau du canal, il pourra y en avoir 16 pieds dans le chenal à travers les rapides. (Dans deux endroits, où l'eau est très rapide et turbulente, cette profondeur sera portée à 17 pieds.)

CANAL WELLAND.

LIGNE PRINCIPALE, DE PORT-DALHOUSIE, LAC ONTARIO, A PORT-COLBORNE, LAC ERIÉ.

	ANCIENNE LIGNE.	LIGNE AGRANDIE OU NOUVELLE.
Longueur du canal	27⅕ milles.	26¾ milles.
Paires de portes auxiliaires (autrefois 3)	2	2
Nombre d'écluses { d'ascension	26	d'ascension 25
Nombre d'écluses { de partage	1	de partage 1
Dimensions des écluses	2 écluses 200 x 45 pds 1 de partage 230 x 45 24 150 x 26½	270 pieds x 45 pds.
Ascension totale par les écluses	326¾ pieds.	326¾ pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils	10¼ "	12 "

BRAS DE LA RIVIÈRE WELLAND.

Longueur du canal :—De la tranchée de Port-Robinson à la rivière Welland	2,622 pieds.
" Du canal Welland à la rivière Welland, *viâ* l'écluse de l'aqueduc	300 "
" De la tranchée de Chippawa à la rivière Niagara	1,020 "
Nombre d'écluses :—Une à l'aqueduc, une à Port-Robinson	2
Dimension des écluses	150 x 26½ pieds.
Chute totale depuis le canal à Welland jusqu'à la rivière Welland	10 pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils	9 pieds 10 pouces.

CANAL D'ALIMENTATION DE LA GRANDE RIVIÈRE.

Longueur du canal	21 milles.
Nombre d'écluses	2

Dimensions des écluses	1 de 150 x 26½ pieds. 1 de 200 x 45 "
Ascension totale par les écluses	7 à 8 pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils	10½

BRANCHE DE PORT-MAITLAND.

Longueur du canal	1¾ mille.
Nombre d'écluses	1
Dimensions des écluses	185 x 35 pieds.
Ascension totale par les écluses	8½ pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils	11 "

Entre Port-Dalhousie et Port-Maitland *viâ* le canal d'alimentation, le canal était fermé le 30 novembre 1880 et ouvert de nouveau le 29 avril 1881. Sur la ligne directe, jusqu'à Port-Colborne, il était ouvert le 2 mai. La navigation n'a pas été interrompue.

Amenée par le canal de dérivation, l'eau de la Grande-Rivière a alimenté le canal jusque vers le milieu de juin, et alors il a été alimenté par le lac Erié.

Des travaux plus considérables qu'à l'ordinaire ont été exécutés cette année sous forme de réparations et de renouvellements. (Ann. 4, p. 113).

Le canal Welland a une entrée sur le lac Ontario, à Port-Dalhousie, deux sur le lac Erié, l'une pour la ligne principale, à Port-Colborne, et l'autre pour le canal d'alimentation à Port-Maitland, et une quatrième sur la rivière Niagara, dans la ville de Chippewa.

De Port-Dalhousie à Allanburgh, 11¾ milles, il y a deux lignes distinctes, l'ancienne et la nouvelle, celle-ci étant de plus grande dimension que la première.

D'Allanburgh à Port-Colborne, distance de 14 milles, le canal n'a qu'une seule voie.

Quoique non terminée tout à fait, la nouvelle ligne a pu être ouverte, le 15 septembre 1881, à des navires d'un plus fort tonnage que ceux qui peuvent franchir l'ancien canal.

HISTORIQUE DU CANAL WELLAND DEPUIS SES COMMENCEMENTS.

En janvier 1824, la compagnie du canal Welland obtenait une charte lui conférant le pouvoir détablir une voie de communication par eau entre les lacs Erié et Ontario.

Le projet de la compagnie se bornait alors au creusement d'un canal de 4 pieds de profondeur, 7 de largeur au fond et de 19 à la surface, pour des navires d'un jaugeage de pas plus de 40 tonneaux.

A mesure que les travaux avançaient, l'importance de cette voie devint de plus en plus manifeste, et des pouvoirs additionnels furent conférés à la compagnie. Elle augmenta son capital et contracta des emprunts.

En novembre 1829, l'entreprise, exécutée sur une échelle supérieure à celle du premier plan, était assez avancée pour permettre à deux navires (dont un de 85 tonneaux) d'aller du lac Ontario à Port-Robinson, et delà, en opérant une descente de 15½ pieds par le moyen de deux écluses, à la rivière Chippewa ou Welland, d'où ils atteignirent la rivière Niagara, moins de deux milles en amont des chutes.

Ce canal était alimenté par la Grande-Rivière, au moyen d'un canal de dérivation de 27 milles de long, de 20 pieds de largeur au fond, de 40 à la surface et de 5 de profondeur. Pour obtenir le volume d'eau nécessaire, la rivière fut endiguée à Dunnville.

Le rapide courant du Niagara ne tarda pas à être reconnu comme un obstacle sérieux à l'adoption définitive de cette voie, et bientôt il fut pris des mesures pour prolonger en droite ligne le canal de Port-Robinson à la baie Gravelly (Port-Colborne), sur le lac Erié.

Ce prolongement jusqu'à Port-Colborne était terminé et livré à la circulation en 1833.

Il se faisait peu de trafic sur ce canal, vu ses faibles dimensions. Ses écluses, au nombre de 40, étaient en bois,—leur longueur de 100 pieds et leur largeur de 22 seulement,—et ne pouvaient donner passage à des navires tirant plus de 7½ pieds.

Bien que libéralement aidée par des concessions de terres, et par des prêts que lui firent les gouvernements impérial et provincial, et aussi par le placement de fonds provinciaux en actions de la compagnie, l'entreprise fut reconnue une charge trop lourde, comparativement aux ressources à sa disposition, et le gouvernement, par une loi édictée en 1841, lors de l'Union, releva la compagnie de ses obligations en se chargeant du canal.

Le gouvernement fit exécuter avec une si grande rapidité les travaux d'agrandissement et d'amélioration, que vers la fin de 1844, le fond du canal était élargi de Port-Dalhousie à Port-Robinson, de Port-Robinsion en longeant le canal de dérivation, et de là à Port-Colborne. Du canal de dérivation à Port-Maintland, sur le lac Erié, un bras avait été creusé et le canal de dérivation était ainsi devenu partie intégrante du système de navigation. Les écluses, dont le nombre avait été réduit de 40 à 27, étaient construites en pierre de taille et de plus grandes dimensions, la moins grande ayant 150 pieds de long, 26½ de large en 9 de profondeur sur les seuils. Le lit de la ligne principale avait 26 pieds de largeur.

Ces améliorations avaient doublé la capacité du canal et des écluses.

Entre 1853 et 1855, les murs des écluses furent exhaussés, le chenal du point culminant approfondi jusqu'à 10 pieds, et sa largeur portée à 50 pieds au fond.

La défectuosité du système se trouvait dans ses moyens d'alimentation. Le point culminant se trouvant à 8 pieds au-dessus du niveau du lac Erié, la Grande-Rivière était nécessairement la seule source d'alimentation à Port Colborne et à Port-Dalhousie; mais elle était insuffisante, et il fallut abaisser le point culminant du canal au niveau du lac Erié.

Bien que commencé en 1846, et continué par intervalles, l'approfondissement de ce point de partage n'a pu être terminé avant cette année.

Le rapide développement du trafic des lacs démontra la nécessité d'agrandir davantage cette voie artificielle, et en novembre 1870, une commission fut chargée d'étudier la question de la navigation des lacs.

Cette commission fit rapport en 1871 et recommanda l'adoption de canaux et d'écluses de dimensions uniformes sur la ligne entre le lac Supérieur et Montréal. Pour les écluses, ces dimensions devant être de 270 pieds de long et 45 de large, avec une profondeur de 12 pieds d'eau sur les seuils, et pour les canaux, d'au moins 100 pieds de large au fond.

En déterminant la ligne du canal agrandi de Welland, on a reconnu qu'il serait plus avantageux d'adopter une voie tout à fait nouvelle de Port Dalhousie à Allanburgh.

D'Allanburgh à Port-Colborne, l'ancien chenal fut conservé, mais on lui donna une largeur de 100 pieds, ou une largeur moyenne de 126 pieds.

Par l'agrandissement d'abord entrepris on voulait obtenir une profondeur de 12 pieds; mais en 1875, il fut décidé de prendre des mesures pour que les fondations de toutes les constructions sur ces parties du canal, et non encore données à l'entreprise, pussent convenir à une profondeur de 14 pieds.

Quatre lignes de chemin de fer traversent ce canal:

1. Le Grand-Tronc le traverse sur un pont tournant situé à une petite distance en aval des écluses à Port-Colborne.

2. Le chemin de fer du Sud du Canada le traverse sur un pont tournant situé à environ un quart de mille au nord du point où le canal d'alimentation débouche dans le canal même.

3. Le Grand-Occidental le traverse à deux endroits—le premier à mi-chemin entre la jonction et le coude Ramey, et l'autre à Merritton, sur l'ancien canal, et à

environ un mille et demi à l'est de ce dernier point, ce chemin de fer passe dans un tunnel, sous le nouveau canal, ce qui a évité la construction d'un pont tournant là où la rampe de la ligne est de 38 pieds par mille.

4. Le chemin de fer Welland traverse le nouveau canal au nord de la ville de Sainte-Catherine, et aussi au sud de la ville de Thorold. Entre Port-Dalhousie et Port-Colborne, il y a aussi 18 ponts de chemins publics sur ce canal.

Ainsi que le mentionne le rapport de l'an dernier, un règlement a été effectué avec les premiers entrepreneurs de l'aqueduc sur la rivière Chippewa, dans la ville de Welland, et d'autres travaux compris dans la section 27 de l'agrandissement, et tous les travaux restant à faire sur cette section ont été remis en adjudication. Les travaux de cette section et la tranchée dans le roc entre Humberstone et Port-Colborne, désignée comme section 34, sont les principaux restant à achever. Ils sont actuellement en voie d'exécution.

Au printemps de 1882, le canal sera ouvert aux navires tirant 12 pieds, et comme c'est le lac Erié qui alimentera cette voie, il n'y aura pas lieu de craindre que l'eau manque.

CANAL DE LA BAIE DE BURLINGTON.

Longueur	½ mille.
Il n'y a pas d'écluse sur ce canal.	
Largeur moyenne entre les jetées	138 pieds.
Largeur minimum	108 "

Ce canal n'est qu'une simple tranchée dans un banc de sable qui s'était formé entre le lac Ontario et la baie de Burlington, et il est navigable pour les navires tirant 10 pieds d'eau. Il permet aux navires d'atteindre le port de Hamilton et la ville de Dundas par le canal Desjardins.

Fermé le 9 décembre 1880, le canal était rouvert le 18 avril 1881.

La navigation n'a pas été interrompue.

La construction des quais de chaque côté du canal avance d'une manière satisfaisante.

Les réparations ont été peu considérables. (Annexe 4, p. 124.)

MONTRÉAL, OTTAWA ET KINGSTON.

Cette ligne de navigation s'étend du pont de Montréal au port de Kingston, en remontant le canal Lachine ainsi que les parties navigables du bas de la rivière des Outaouais,—et les canaux de l'Outaouais jusqu'à la ville d'Ottawa, et de là par le canal Rideau jusqu'à Kingston, sur le lac Ontario,—distance totale de 246¼ milles.

Après avoir quitté le canal Lachine, on rencontre les constructions suivantes, qui ont pour but de racheter les obstacles à la navigation par cette route :—

L'écluse Sainte-Anne ;

Le canal de Carillon ;

" de la Chute-à-Blondeau ;

" Grenville ;

" Rideau.

La chute totale est de 533½ pieds (356½ pieds d'ascension et 177 de descente). Nombre d'écluses, 59.

Le tableau suivant indique les distances intermédiaires depuis le port de Montréal :

Sections de la ligne de navigation.	Distance intermédiaires.	Distances totales de Montréal.
Canal Lachine	8½	.....
Du canal Lachine à l'écluse Sainte-Anne	15	23½
Ecluse Sainte-Anne et jetées	⅛	23⅝
De l'écluse Sainte-Anne au canal de Carillon	27	50⅝
Canal de Carillon	2⅛	52¾
Du canal de Carillon à la Chute-à-Blondeau	4	56¾
Canal de la Chute-à-Blondeau	⅛	56⅞
Du canal de la Chute-à-Blondeau au canal de Grenville	1⅜	58¼
Canal de Grenville	5¾	64
Du canal de Grenville à l'entrée de la nav. du Rideau	56	120
Navigation du Rideau, aboutissant à Kingston	126¼	246¼

ECLUSE SAINTE-ANNE.

Longueur ..... ⅛ mille.

Nombre d'écluses 1

Dimensions de l'écluse ..... 190 pieds x 45 pieds.

Ascension totale par l'écluse ..... 3 "

Hauteur de l'eau sur les seuils... } 6 pieds à l'eau basse.
7 pieds à l'eau haute ordinaire.

Cette écluse, avec jetées conductrices en amont et en aval, permet aux navires de franchir les rapides de Sainte-Anne entre l'île Perrot et la tête de l'île de Montréal, à la décharge de cette partie de la rivière des Outaouais qui forme le lac des Deux-Montagnes, à 23½ milles du port de Montréal.

Fermée le 24 novembre 1880, cette écluse était rouverte le 18 avril 1881.

La navigation n'a pas été interrompue.

On a fait les réparations nécessaires. (Annexe 4, p. 109.)

NOUVELLES CONSTRUCTIONS.

Elles consistent en une écluse de 200 pieds de long, 45 de large au fond et d'une profondeur de 9 pieds sur les seuils ; dans la formation d'abords, de 100 pieds de large au fond, la largeur augmentant jusqu'à 150 pieds à l'entrée d'amont—et d'une profondeur qui reste à 10 pieds dans la saison des plus basses eaux.

Ces travaux sont en voie d'exécution. Les excavations de la cuvette de l'écluse et du canal sont bien avancées.

CANAL DE CARILLON.

Longueur du canal.....	2⅛ milles.	
Nombre d'écluses.....	3, (deux d'ascension—une de descente).	
Dim. des écluses; écluse d'as...n° 1,	128 pieds x 32½ pieds.	
do n° 2,	126½ " x 32½ "	
Ecluse de prise d'eau n° 3,	126½ " x 32¼ "	
Chute totale	34¾ pieds	21¾ en montant. 13 en descendant.
Hauteur de l'eau sur les seuils.....	6 "	
Largeur du canal au fond.....	30 "	
Largeur du canal à la surface de l'eau.....	50 "	

Ce canal permet aux navires d'éviter les rapides de Carillon.

Entre l'écluse Sainte-Anne et le canal de Carillon, il y a une section navigable de 27 milles sur le lac des Deux-Montagnes et la rivière des Outaouais.

Fermé le 23 novembre 1880, ce canal était rouvert le 20 avril 1881.

La navigation n'a pas été interrompue.

Vu leur délâbrement, les écluses de ce canal ont exigé de grandes réparations cette année.

Le canal a été nettoyé où besoin était avant l'ouverture de la navigation, et les constructions maintenues en bon état. (Annexe 4, p. 109.)

NOUVELLES CONSTRUCTIONS.

Elles consistent en une digue sur l'Outaouais, à trois quarts de mille en amont du village de Carillon, et en un canal de trois quarts de mille, avec deux écluses de 200 pieds sur 45 ayant 9 pieds de profondeur d'eau sur le seuils.

La digue est terminée et ses vannes ont été fermées le 9 novembre.

La maçonnerie de l'écluse d'amont est finie et celle de l'écluse d'aval bien avancée Ainsi, tout fait croire que les travaux seront achevés pour l'ouverture de la navigation en 1882.

CANAL DE LA CHUTE A BLONDEAU.

Longueur du canal.....	$\frac{1}{8}$ de mille.
Nombre des écluses...	1
Dimensions de l'écluse.....	$130\frac{5}{6}$ pieds x $32\frac{5}{6}$ pieds à l'ext. supér. et $36\frac{1}{3}$ pieds à l'extrémité inférieure.
Ascension totale de l'écluse.....	$3\frac{3}{4}$ pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils.....	6 "
Largeur du canal à la surface de l'eau.....	30 "
Largeur du canal au fond.....	30 "

Entre les canaux de Carillon et de la Chute-à-Blondeau, le parcours navigable est de quatre milles. Ce canal est coupé dans le roc solide et n'a qu'une écluse. Il ne sert qu'aux navires qui remontent le fleuve, car, pour le descendre, tous passent par les rapides.

Fermé le 23 novembre 1880 ; ouvert le 29 avril 1881.

Par la construction de cette digue, ce canal cesse d'être utile comme partie du système de navigation artificielle d'Ottawa. (Annexe 4, p. 109.)

CANAL DE GRENVILLE.

Longueur du canal			$5\frac{3}{4}$ miles.
Nombre d'écluses			7
Dim. des écluses : —Ecl. d'ascension, n° 5	accolées.	$130\frac{2}{3}$ pieds	x $32\frac{1}{6}$ pieds.
" " 6		$128\frac{1}{3}$ "	x $32\frac{1}{3}$ "
" " 7	"	$128\frac{1}{3}$ "	x $31\frac{5}{6}$ "
" " 8		128 "	x $32\frac{1}{6}$ "
Ecluses n°s 9 et 10 et de prise d'eau n° 11		200 "	x 45 "
Ascension totale par les écluses		$45\frac{3}{4}$ "	
Hauteur de l'eau sur les seuils		6 "	
Hauteur de l'eau sur le seuil des écluses n°s 9, 10, 11		9 "	
Largeur du canal au fond		40 à 50 pieds.	
Largeur du canal à la surface de l'eau		50 à 80 "	

Depuis la tête du canal de la Chute-à-Blondeau jusqu'au pied du canal de Grenville, le parcours navigable est de $1\frac{3}{8}$ mille.

Ce canal est à environ 56 milles en aval de la ville d'Ottawa, et permet aux navires d'éviter les rapides du Long-Sault.

Fermé le 23 novembre 1880, ouvert le 2 mai suivant.

Les réparations à faire aux anciennes écluses ont été considérables. (Annexe 4, p. 109.)

NOUVELLES CONSTRUCTIONS.

Les travaux d'agrandissement du canal, commencés en 1871, comprennent la construction d'écluses de 200 pieds de long, de 45 de large et de 9 de profondeur sur les seuils. Le chenal principal aura une profondeur de 10 pieds, une largeur moyenne de 40 au fond, et de 50 à 80 à la surface. Des bassins seront établis à environ un demi-mille de distance.

Les travaux ont été divisés en deux parties, la partie est et la partie ouest.

A l'extrémité est du canal, à Greece's Point, les travaux comprennent la construction de deux écluses séparées par une distance d'environ un quart de mille, et les excavations à faire sur cette distance. L'entreprise a été adjugée à MM. Heney, Stewart et Cie, et le contrat porte la date du 20 juillet 1880. Les travaux doivent être terminés vers le 1er mai 1882.

Les entrepreneurs ont fait quelques travaux dans le cours de l'année, principalement des excavations, et un approvisionnement de pierre et d'autres matériaux; mais le peu de progrès fait jusqu'alors faisant prévoir que l'achèvement de cette partie

importante du système de navigation artificielle d'Ottawa serait beaucoup retardé, et les entrepreneurs s'étant déclarés incapables de continuer les travaux, un arrêté du conseil, en date du 1er novembre 1881, leur a retiré l'entreprise.

L'entreprise de la partie ouest des nouvelles constructions est confiée à M. James Goodwin, et excepté l'excavation de l'entrée, sur une largeur de 100 pieds, largeur exigée par le commerce de transport, tous les travaux sont terminés.

PARTIE SUPÉRIEURE DE L'OUTAOUIS.

ÉCLUSES ET DIGUES DE LA CULBUTE.

Nombre d'écluses	2
Dimensions des écluses	200 × 45
" "	240 × 45
Chute totale	18 à 20 pieds.
Profondeur d'eau sur les seuils	6 pieds.
Longueur collective des digues	625 pieds.

Depuis le canal de Grenville et en remontant l'Outaouais jusqu'à la ville d'Ottawa, distance d'environ 56 milles, la navigation se fait en eau calme. En amont de la ville et sur un parcours de 107 milles, jusqu'à l'Islet ou la Culbute, la navigation continue est rendue impossible par les rapides de la Chaudière, du Chêne, des Chats, des Chenaux, du Portage-du-Fort et du Grand-Calumet.

Les constructions de l'Islet font disparaître les rapides de la Culbute et de l'Islet, sur le chenal nord de l'Outaouais.

Ce sont deux écluses et trois digues en bois. Les digues, en détruisant les rapides, permettent de naviguer depuis la tête des écluses jusqu'aux Joachims, distance de 37 milles.

On ne passera dans ces écluses que lorsque les ouvrages en voie d'exécution seront terminés. (Annexe 4, page 110.)

NOUVELLES CONSTRUCTIONS.

Pour rendre la rivière navigable en aval des écluses jusqu'à Bryson, il faudrait enlever partie de trois battures et construire deux digues submergées.

La première des battures, 1,000 pieds en aval des écluses, est de 160 pieds de longueur et formée de gravier ; la deuxième, un mille plus bas, est de 450 pieds de long et formé de vase et de sable ; la troisième, immédiatement en amont du pont du Chapeau et à six milles en aval des écluses, est de 50 pieds de long et formée de gravier. Il faudrait enlever une moyenne de 2½ pieds sur ces battures.

Les digues devraient être construites, l'une dans les rapides Plats du Rocher-Fendu ou chenal principal, 24 milles en aval des écluses, et l'autre sur un récif en amont des chutes du Grand Calumet, 43 milles en aval des écluses. Ces digues auront une longueur collective de 470 pieds et une hauteur moyenne de 5.

Quand les battures seront draguées et les digues construites, un parcours de 50 milles, d'une profondeur de sept pieds à l'eau basse, sera ouvert à la navigation entre Bryson et les Joachims.

L'entreprise a été confiée à MM. Poupore et Charlton, le 3 août 1881. Le dragage des battures à la Culbute est fait et l'on travaille à la construction des digues. Les entrepreneurs sont tenus d'avoir terminé tous les travaux vers le milieu d'avril 1882.

CANAL RIDEAU.

La navigation du Rideau relie la rivière des Outaouais à la ville d'Ottawa avec l'extrémité est du lac Ontario, à Kingston.

Longueur du canal		126¼ milles.
Nombre des écluses d'Ottawa à Kingston		33 d'ascension. 14 de descente.
Chute totale	446¼.	282¼ d'ascension et 164 de descente, durant les hautes eaux.
Dimension des écluses		134 x 33 pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils, 5 pieds ; profondeur navigable sur toute la longueur du canal		4½ pieds.
Largeur du canal au fond		60 " dans la terre. 54 " dans le roc.
Largeur du canal à la surface de l'eau		80 " dans la terre.

Pour le tableau des distances des stations entre Ottawa et Kingston, *voir* Annexe 10, page 167.

Le point culminant de la navigation se trouve au lac Rideau, en haut; mais plusieurs des biefs de descente sont alimentés par des nappes et cours d'eau qu'on y a amenés. Ci-dessous sont indiquées les sources d'alimentation.

A partir du point culminant, la route pour Ottawa passe par la rivière Rideau et pour Kingston par la rivière Cataraqui. Pour maintenir le niveau nécessaire à la navigation, il faut recourir aux bassins dont la liste est donnée plus bas.

On peut les diviser en deux catégories :

1. Le point culminant est alimenté par le lac Wolfe. 2. Le bief de descente de l'est jusqu'à Ottawa, est alimenté par la rivière Tay, qui se jette dans le lac Rideau. 3. Le bief de descente du sud-ouest, jusqu'à Kingston, est alimenté par le lac à la Vase, lequel se jette dans lac Opénicon.

Le lac Opénicon reçoit les eaux des lacs du Chevreuil et du Rocher.

Toutes ces eaux du bief de descente, grossies par celles du lac Loughboro, se jettent dans le lac Cranberry, et forment, à leur issue de Round Tail, la rivière Cataraqui. Au moyen de digues établies sur divers points, cette rivière a été rendue navigable jusqu'à Kingston.

Interrompue le 17 novembre 1880 aux moulins de Kingston, la navigation était ouverte le 2 mai 1881.

A Ottawa, elle a été close le 24 novembre 1880 et ouverte le 2 mai 1881.

Pendant l'automne de 1880,—la saison ayant été sèche et la circulation plus considérable qu'à l'ordinaire—l'eau a baissé au-dessous du niveau exigé par la navigation dans les biefs des deux extrémités, et les navires ont été obligés d'alléger leurs chargements jusqu'à la fin de la saison. Le volume d'eau a été suffisant partout dans la saison de 1881.

Les réparations exécutées pendant l'exercice ont été peu importantes, mais bientôt il en faudra faire qui seront dispendieuses. (Annexe 4, p. 125.)

LIGNE AUXILIAIRE DE NAVIGATION JUSQU'À LA VILLE DE PERTH.

Un relevé de la rivière Tay, depuis son confluent avec la rivière Rideau jusqu'à la ville de Perth, a été commencé dans le but de continuer la navigation jusqu'à la ville de Perth.

RIVIÈRE RICHELIEU ET LAC CHAMPLAIN.

Cette ligne de navigation commence à Sorel, au confluent du Saint-Laurent et de la rivière Richélieu, point qui se trouve à 46 milles en aval de Montréal, et à 114 en amont de Québec; elle suit la rivière Richelieu et par l'écluse Saint-Ours arrive au bassin de Chambly, où elle entre dans le canal Chambly, qu'elle suit jusqu'à Saint-Jean, pour reprendre ensuite la rivière Richelieu jusqu'au lac Champlain, dont la rivière Richelieu est une décharge. Sa longueur, depuis Sorel jusqu'à la frontière, est de 81 milles.

A Whitehall, à l'extrémité sud du lac Champlain, la ligne pénètre dans le canal Champlain et se relie à la rivière Hudson, par laquelle on atteint directement la ville de New-York; sa longueur sur le territoire des Etats-Unis est de 330 milles.

Le tableau suivant donne les distances de Sorel à New-York:

Sections de navigation.	Distances intermédiaires en milles.	Distance totale.
De Sorel à l'écluse de Saint-Ours	.....	14
De l'écluse de Saint-Ours au canal Chambly	32	46
Canal Chambly	12	58
Du canal Chambly à la frontière	23	81
De la frontière au canal Champlain	111	192
Du canal Champlain à la jonction du canal Erié	66	256
De la jonction du canal Erié à Albany	7	265
D'Albany à New-York	146	411

ÉCLUSE ET BARRAGE DE SAINT-OURS.

Longueur du canal	$\frac{1}{8}$ de mille.
Nombre d'écluses	1
Dimensions de l'écluse	200 pieds x 45.
Ascension totale par l'écluse	5 "
Hauteur de l'eau sur les seuils	7 " à l'eau basse.
Longueur du barrage dans le chenal est	300 "
" " " ouest	600 "

A Saint-Ours, qui est situé à quatorze milles de Sorel, la rivière Richelieu est divisée en deux chenaux par une petite île. L'écluse de Saint-Ours est située sur le chenal est.

Il y a une profondeur navigable de 7 pieds entre l'écluse de Saint-Ours et le Bassin de Chambly, distance de trente-deux milles.

L'écluse de Saint-Ours a été fermée le 22 novembre 1880 et ouverte le 11 avril 1881.

La circulation n'a pas été interrompue.

Les réparations ordinaires ont été exécutées. (Annexe 4, page 102.)

CANAL CHAMBLY.

Longueur du canal	12 milles.	
Nombre des écluses	9	
Dimensions des écluses :		
Ecluse de prise d'eau n° 1, à Saint-Jeaan	122 pieds par	$23\frac{1}{2}$ pieds.
Ecluse d'ascension n° 1	124 "	$23\frac{7}{12}$ "
" " " 3, 4, 5, 6	118 "	23 à $23\frac{7}{12}$ pieds.
" " " 7, 8, 9 écluses accolées	125 "	$23\frac{1}{2}$ pieds.
Ascension totale par les écluses	74 "	
Hauteur de l'eau sur les seuils	7 "	
Largeur du canal au fond	36 "	
Largeur du canal à la surface de l'eau	60 "	

Faisant suite au 32 milles de navigation libre entre l'écluse de Saint-Ours et le bassin de Chambly,—celui-ci étant un réservoir naturel formé par l'expansion de la rivière Richelieu,—est le canal Chambly, qui a été construit dans le but d'éviter les rapides entre Saint-Jean et Chambly, sur un parcours de 12 milles.

Ce canal a été fermé le 25 novembre 1880; ouvert le 2 mai 1881.

En sus des réparations ordinaires du canal, des parties de mur de certaines écluses, trop délâbrées pour être réparées, ont été démolies et refaites. On a entretenu en bon état la maçonnerie et les portes des écluses.

On est en voie d'élargir le canal là où son chenal est étroit. Le dragueur a été employé à ce travail. A la fin de l'exercice il avait pratiqué une tranchée de 20 pieds de large sur près d'un mille de long, ce qui donne à la partie ouest de ce canal une profondeur d'eau de 8 pieds. (Annexe 4, p. 100.)

CANAL SAINT-PIERRE, CAP-BRETON.

La longueur du canal est d'environ 2,400 pieds.
Largeur du canal, au fond, 26 pieds.
Une écluse de marée (4 paires de portes).
Dimensions, 48 x 200 pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils, 18 pieds aux plus basses eaux.
Profondeur d'eau dans le canal, 19 pieds.
Montant et baissant maxima de la marée dans la baie Saint-Pierre, environ 4 pieds.

Ce canal relie la baie Saint-Pierre, sur la côte sud du Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, aux lacs Bras-d'Or. Il traverse un isthme d'un demi-mille de long et débouche dans l'océan Atlantique.

En octobre 1880, les travaux étaient assez avancés pour permettre d'ouvrir le canal au trafic. Ils étaient terminés en décembre.

Navigation fermée le 26 déc. 1880; ouverte le 23 avril suivant. (Annexe 4, p. 132).

NAVIGATION DE LA RIVIÈRE TRENT.

Par ce titre, l'on désigne des étendues qui, actuellement, ne peuvent être utilisées que pour la desserte du trafic local, car elles ne forment pas une ligue continue de navigation.

C'est une chaîne de lacs et de rivières s'étendant depuis Trenton, c'est-à-dire depuis l'embouchure de la Trent, sur la baie de Quinté, et avant l'Union il avait été projeté d'en faire une voie de communication entre les lacs Huron et Ontario.

D'après le projet, cette communication devait se faire par la rivière Trent, le lac Rice, la rivière Otonabee et les lacs Clair, Buckhorn, Chamong, du Pigeon, de l'Esturgeon et Cameron, jusqu'au lac Balsam, point de partage des eaux, situé à environ 166 milles de Trenton. Partant de ce canal, elle devait être continuée par un canal et par la rivière Talbot jusqu'au lac Simcoe; de là, par la rivière Severn jusqu'à la baie Georgienne, lac Huron, la distance totale étant de 235 milles environ.

Commencée en 1837, l'exécution de ce projet a été ensuite abandonnée. Cependant, par certaines constructions, désignées plus bas, partie de ces eaux ont été rendues navigables et propres au flottage des bois. Un bras du cours d'eau principal, lequel se dirige vers le sud à partir du lac de l'Esturgeon, offre une communication avec la ville de Lindsay, et par le lac Scugog jusqu'à Port-Perry, distance de 190 milles depuis Trenton. De cette distance, 155 milles sont navigables pour les navires d'un faible tirant.

Le tableau suivant donne les longueurs des étendues navigables et de celles qui ne le sont pas.

	Navigables.	Innavigables.
De Trenton, baie de Quinté, aux rapides des Neuf-Miles....		9
Des rapides des Neuf-Milles à Percy Landing.....	19½	
De Percy Landing au barrage des chutes de Heely.....		14¼
Du barrage des chutes de Heely à Peterboro.....	51¾	
De Peterboro à Lakefield.....		9½
De Lakefield à Burleigh	12	
Rapides Burleigh.		1
Des rapides Burleigh aux rapides Buckhorn.....	7	
Rapides Buckhorn		1
De la digue de Buckhorn à Lindsay	36¼	
	126½	34¾
De Lindsay à Port-Perry, à la tête du lac Scugog.....	28¾	
	155¼	34¾

Distance totale de la baie de Quinté à Port-Perry.... 190 milles.

Aux chutes de Fénélon, la distance de la digue de Buckhorn à Fénélon est de..... $31\frac{1}{2}$ milles

Les constructions suivantes sont en usage :

Rapides de Chisholm.

Distances en milles, de Trenton.

Les travaux consistent en un canal et une écluse, une digue et une glissoire..... $15\frac{1}{2}$

Percy Landing.

Il y a une estacade dont on se sert maintenant pour les bois en grume..... $28\frac{1}{2}$

Campbellford.

Les estacades conductrices sont en usage. ..... $34\frac{3}{4}$

Chutes du Milieu.

Les constructions sont quatre digues et deux glissoires... $37\frac{3}{4}$

Baie du Corbeau.

On se sert de l'estacade pour les bois en grume..... 38

Chutes de Heely.

Une digue et une glissoire sont en usage dans cet endroit. $42\frac{3}{4}$

Hastings, rapide de Cook.

Les constructions se composent d'une écluse, d'une digue et d'une glissoire..... $34\frac{5}{8}$

Rapides de Withlaw.

En aval de Peterboro. L'écluse, la digue et le canal sont utilisés..... $92\frac{7}{8}$

Petit-Lac.

Trois piliers et une estacade; ils sont en bon état..... 94

Burleigh.

Estacades.

Rapide de Buckhorn.

Cette digue sert à maintenir à son niveau élevé les eaux des lacs de l'ouest jusqu'à Bobcaygeon, y compris les lacs aux Tourtes, Ball, Buckhorn et Chemong. Cette digue répond bien aux besoins..... 125

Bobcaygeon.

Il y a ici deux digues, une écluse, un canal et une glissoire. Les digues maintiennent l'eau au même niveau jusqu'aux chutes de Fénélon et au bief jusqu'à l'écluse de Lindsay..... $140\frac{3}{4}$

Chutes de Fénélon.

Une grande glissoire et des estacades..... ..... $155\frac{3}{4}$

Lindsay.

	Distance en milles, de Trenton.
L'ancienne écluse, qui était tombée en ruines et d'aucune utilité, a été rebâtie par le gouvernement provincial en 1879. Elle a 134 x 34 pieds et 5 pieds d'eau sur les seuils. La navigation, grâce à cette construction, s'étend jusqu'à Port-Perry, lac Scugog.....	$161\frac{2}{3}$

Les dimensions des écluses sont de 133 pieds 6 pouces sur 33, avec 5 pieds d'eau sur les seuils.

En 1855, une partie des constructions ci-dessus mentionnées avait été transférée à un comité de messieurs engagés dans le commerce de bois. Le comité est autorisé à percevoir le péage sur le bois qui y passe. Les constructions ainsi transférées sont, aujourd'hui, les glissoires et les estacades des rapides Chisholm, l'estacade de retenue à Myersburg, l'estacade conductrice à Campbellford, les digues et les estacades des glissoires de la chute du Milieu, l'estacade de retenue de la baie du Corbeau, et la glissoire aux chutes de Heely.

Ces constructions sont entretenues en bon état par le comité.

L'écluse de Lindsay a été construite par le gouvernement de la province de l'Ontario et elle est encore sous son contrôle.

La navigation a été close le 10 novembre 1880, et ouverte le 26 avril 1881.

Aucun accident n'est survenu pendant l'année, et la navigation n'a pas été interrompue excepté par suite de réparations urgentes à la station Hastings.

Toutes les réparations nécessaires ont été exécutées sur cette ligne. (Annexe 4 page 127.)

Tracé d'une ligne non interrompue de navigation.

Grâce au crédit voté à la dernière session du parlement, un nouveau relevé des lacs et rivières situés entre les baies de Quinté et Georgienne a été entrepris dans le but d'établir certaines voies projetées entre les lacs et parties navigables de rivières, et que l'on dit offrir plus d'avantages que la ligne du projet de 1837.

CANAL MURRAY.

L'ouverture d'un canal depuis le fond de la Baie de Quinté jusqu'au lac Ontario ayant été autorisée par le parlement, on travaille actuellement à son tracé, et dès qu'il sera fait, les travaux seront entrepris et menés avec vigueur.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

Ministère des chemins de fer et canaux,
OTTAWA, 31 décembre 1881.

CANADA.

RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX

POUR

L'EXERCICE 1880–81.

ANNEXES.

TABLE DES ANNEXES.

Annexe n° 1.—Etat de la dépense durant l'exercice 8

" 2.—Rapport sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, par Collingwood Schreiber, ingénieur en chef..... 9

Sur les travaux de construction sous la direction du gouvernement..... 9

Sur les progrès de localisation, de construction et d'exploitation, sous la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique..... 14

" 3.—Rapport général sur les chemins de fer du gouvernement en exploitation, par Collingwood Schreiber, ingénieur-dirigeant :—

Chemin de fer Intercolonial..... 16

Chemin de fer de l'Ile Prince-Edouard..... 17

Chemin de fer Canadien du Pacifique..... 18

Embranchement du chemin de fer de Windsor..... 18

Rapports des surintendants, etc.—

Chemin de fer Intercolonial—

Rapport par D. Pottinger, surintendant en chef..... 19

" P. S. Archibald, ingénieur..... 35

" H. A. Whitney, mécanicien-chef..... 38

Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard—

Rapport par L. B. Archibald, surintendant 58

" A. Stronach, mécanicien-chef et garde-magasin 71

Chemin de fer Canadien du Pacifique—

Rapport par D. S. Curry, comptable..... 78

Embranchement du chemin de fer de Windsor—

Rapport par D. Pottinger, surintendant..... 90

" P. S. Archibald, ingénieur..... 93

" 4.—Rapport sur le canal Lachine..... 94

" " Beauharnois..... 98

" " Chambly..... 100

" " Saint-Ours..... 102

par E. H. Parent,
ingénieur-dirigeant.

Annexe n° 4.—Rapport sur les écluses Sainte-Anne..... 109
" le canal de Carillon.....
" " de la Chute à Blondeau..... 109
" " de Grenville..... 1
" " de la Culbute..... 110
par D. Starke,
ingénieur-contrôleur.

" " le canal Cornwall..... 110
par D. A. McDonnell,
surintendant.

" " les canaux de Williamsburg..... 111
par A. G. Macdonnell,
surintendant.

" " le canal Welland..... 113
par William Ellis,
surintendant.

" " le canal de la baie Burlington..... 124
par William Ellis,
surintendant.

" " le canal Rideau..... 125
par F. A. Wise,
ingénieur-contrôleur.

" " les travaux de la rivière Trent..... 127
par Thomas D. Belcher,
ingénieur-contrôleur.

" " le canal Saint-Pierre..... 132
par Henry F. Perley,
ingénieur-dirigeant.

" 5.—Tableau général indiquant :
1° Les pouvoirs d'eau et autres propriétés publiques loués sur les canaux et chemins de fer, durant l'exercice expiré le 30 juin 1881..... 133
2° Propriétés achetées ou vendues par le ministère 136

" 6.—Etat des réclamations renvoyées aux arbitres officiels avec leurs décisions..... 141

Annexe n° 7.—Tableau des contrats passés entre le 1er juillet 1880, chemin de fer et canaux 146

" 8.—Liste des contrats passés pour la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique 148

" 9.—Tableau des distances entre la cité d'Ottawa et Kingston 150

" 10.—Tableau indiquant l'ouverture et la fermeture des canaux 151

" 11.—Tableau des distances, navigation du Saint-Laurent, du détroit de Belle-Ile à Duluth 152

" 12.—Etat indiquant le montant dépensé pour la construction et l'élargissement des canaux du Canada, jusqu'au 30 juin 1881 154

" 13.—Documents relatifs au contrat passé entre le gouvernement du Canada et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique 158

ÉTAT

Indiquant les sommes dépensées par le ministère des chemins de fer et canaux, Canada, durant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

ANNEXE No 1.

ETAT indiquant les sommes dépensées par le ministère des chemins de fer et canaux, Canada, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Désignation des travaux.	Construction.	Réparations.	Personnel et entretien.
CANAUX.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Lachine	292,165 51	19,888 33	39,027 99
Beauharnois	.....	10,770 67	17,659 93
Cornwall	53,948 14	5,524 10	15,173 60
Williamsburgh	.....	5,020 73	7,572 35
Saint-Laurent	6,927 96	.....	.....
Welland	1,242,943 37	69,249 53	56,398 04
do reconstruction du pont Dunnville	.....	6,593 19	.....
Baie de Burlington	.....	15,967 60	.....
Sainte-Anne	69,042 76	3,257 92	2,553 02
Carillon	191,326 56	8,076 91	13,059 18
Grenville	145,380 97	.....	.....
Culbute	4,721 62	.....	962 85
Rideau	133 50	8,627 00	26,024 71
Trent	.....	2,233 50	2,489 93
Saint-Ours	.....	1,299 77	1,741 97
Chambly	.....	20,705 17	13,950 47
Saint-Pierre	69,434 76	.....	959 58
Baie Verte	520 00	.....	.....
Divers	1,136 84	.....	.....
do	560 24	.....	.....
Route de la Rivière-Rouge	641 33	.....	.....
Arbitrages	.....	.....	5,535 22
Total, canaux	2,078,883 56	177,214 42	203,108 84
CHEMINS DE FER.			
Pacifique	4,968,503 93	.....	236,944 98
Intercolonial	608,732 80	.....	1,759,851 27
Embranchement de Windsor	.....	.....	20,502 26
Ile du Prince-Edouard	.....	.....	203,122 28
Total, chemins de fer	5,577,236 73	.....	2,220,420 79
Grand total	7,656,120 29	177,214 42	2,423,529 63

Total, montant dépensé $10,256,864 34

J. BAINE,
Comptable.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,
OTTAWA, décembre 1881.

ANNEXE No 2

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 1er novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les progrès des travaux de construction, d'exploration, etc., se rattachant au chemin de fer Canadien du Pacifique, durant l'exercice expiré au 30 juin 1881, et jusqu'à la présente date.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

En octobre 1880, il fut passé un contrat (ratifié plus tard par le parlement) avec une compagnie de capitalistes, pour la construction des sections suivantes du chemin de fer Canadien du Pacifique :—

De la station de Callandar à Prince-Arthur's-Landing, distance d'environ	650	milles.
De la rivière Rouge à Kamloops, distance d'environ	1,350	"
Total à construire par la compagnie	2,000	"

Le gouvernement se chargeait en même temps de construire les sections qui restaient, savoir :—

De Prince-Arthur's-Landing à la rivière Rouge, distance d'environ	412	milles.
De Kamloops à Port-Moody, distance d'environ	217	"
Total à construire par le gouvernement	629	"
Ce qui, avec l'embranchement de Pembina, long d'environ	86	"
Fait un total de	2,715	"

qui seront possédés et exploités par la compagnie lorsqu'elle aura rempli les conditions de son contrat.

Aussitôt que les arrangements purent être faits après la ratification du contrat par le parlement, les sections du chemin exploitées par l'Etat furent transférées, le 1er mai 1881, à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Ces sections étaient :—

L'embranchement de Pembina, d'environ	86	milles.
De la rivière Rouge au lac à la Crosse, d'environ	76	"
Formant un total de	162	"

Les travaux de construction alors en voie d'exécution par l'Etat, sur le côté ouest de la rivière Rouge, furent aussi transférés à la compagnie en vertu des termes du contrat.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

De Prince-Arthur's-Landing à Fort-William, 6 milles.

Cette section de chemin était autrefois connue sous le nom de chemin de fer de Prince-Arthur's-Landing à la Kaministaquia, et avait été construite par une compagnie

qui la vendit au gouvernement pour une somme de $14,000, à part les rails. Elle a depuis été garnie de lisses d'acier et mise en bon état.

De Fort-William à la rivière des Anglais, 112 *milles. Contrat n°* 25. *MM. Purcell et Ryan, entrepreneurs.*

Les travaux sur cette section ont été terminés et le compte des entrepreneurs a été soldé, mais comme certains petits ouvrages sont faits depuis longtemps, et que les traverses sont aussi assez anciennes, ils ont besoin d'être renouvelés si l'on veut tenir la ligne en bon état pour la circulation des trains. Il faudra aussi nettoyer les tranchées et fossés, afin de donner libre cours au drainage. Ces travaux, ainsi que l'érection de clôtures dans les localités établies, devraient être commencés aussitôt que la saison le permettra.

De la rivière des Anglais à la rivière à l'Aigle, 114 *milles. Contrat n°* 41. *MM. Purcell et Cie, entrepreneurs.*

Les termes de ce contrat exigent que les terrassements et le posage des lisses soient terminés, et en état de recevoir les trains, au 1er juillet 1882, et que la section sera complètement achevée au 1er juillet 1883. Cependant, si ces conditions étaient remplies avant les dates fixées, le contrat pourvoit à une addition aux prix du cahier des charges.

Je suis heureux de pouvoir dire que les entrepreneurs ont poussé les travaux avec vigueur, et quoique les lisses n'étaient pas complètement posées sur toute la voie au 1er juillet dernier, elles le furent peu de temps après, c'est-à-dire le 25 août, ce qui ouvrit une communication par rails entre Prince-Arthur's-Landing et la rivière à l'Aigle (extrémité est de la section 42), distance d'environ 232 milles. Quoiqu'il reste encore beaucoup à faire en remblais, nivellements, travaux d'art et ballastage, si les travaux sont poussés avec vigueur le printemps prochain, je ne vois rien qui pourrait empêcher que l'entreprise ne fût complètement terminée en août ou septembre 1882.

Le but que l'on avait en exigeant que les lisses fussent posées sur la section 41, en condition sûre pour le passage des trains au 1er juillet 1881, était de faciliter l'exécution des travaux sur la section suivante (n° 42), en permettant aux entrepreneurs de cette dernière de transporter leurs rails, etc., de Prince-Arthur's-Landing à l'extrémité orientale de leur section, et d'y commencer la pose des lisses en même temps qu'à l'autre extrémité.

Les travaux de terrassement, etc., n'étaient cependant pas assez avancés sur l'extrémité est de la section 42 pour permettre aux entrepreneurs de commencer la pose des rails, au 1er juillet 1881, ni même jusqu'à quelque temps après le 25 août. Il me semble donc que les entrepreneurs de la section 41 avaient atteint le but que l'on avait en vue, et comme je savais qu'ils avaient fait de grands efforts et de grandes dépenses pour terminer la pose des lisses à la date la plus rapprochée stipulée par le contrat, et qu'ils avaient réussi à le faire quelques semaines seulement plus tard, je recommandai que la chose fût regardée comme étant une exécution fidèle de cette partie de leur entreprise.

Service d'eau par le système Haggas. Contrat n° 74. *William Goodherham, entrepreneur.*

Dans mon rapport de l'année dernière, je disais qu'il avait été passé un contrat pour l'introduction du système Haggas sur les 140 premiers milles du chemin, à l'ouest de Fort-William; c'est ce qui a été fait. Ordre a été donné d'étendre le système sur une autre distance de 100 milles, et ce travail est déjà fort avancé. Lorsqu'il sera terminé, le système Haggas sera en opération sur 240 milles du chemin. Les entrepreneurs du ballastage sur la section 41 disent que ce système fonctionne bien et donne toute satisfaction.

De la rivière à l'Aigle à Kéwatin, 67 milles. Contrat n° 42. MM. Manning, McDonald, McLaren et Cie, entrepreneurs.

D'après les termes de ce contrat, la voie doit être posée partout pour le passage des convois, au 1er juillet 1882, et tout l'ouvrage doit être terminé au 1er juillet 1883.

Durant l'été et l'automne de 1880, les entrepreneurs ne déployaient pas assez d'énergie dans l'exécution des travaux pour que les lisses pussent être posées à la date prescrite, et il fallut plusieurs fois les inviter à les pousser plus vigoureusement. A l'approche de l'hiver ils montrèrent plus d'énergie, et, depuis, une très grande somme d'ouvrage de différentes espèces a été exécutée, en sorte que j'ai bon espoir, aujourd'hui, de voir s'établir une communication par chemin de fer entre Prince-Arthur's-Landing et Winnipeg au mois de septembre prochain. Dans ce but les entrepreneurs sont actuellement occupés à poser les lisses en gagnant l'est, à partir de l'extrémité ouest de leur section, et comme les terrassements sont assez avancés sur l'extrémité est, ils font aussi des préparatifs pour exécuter ce travail à partir de ce point en allant vers l'ouest, et ils ont maintenant un train sur le chemin qui transporte les rails, etc., de Prince-Arthur's-Landing dans ce but.

Après que les lisses seront posées d'un bout à l'autre, il restera encore beaucoup de terrassement et de ballastage à faire, ce qui prendra plus d'un an, même en déployant une grande énergie. Cependant, l'exécution de ce travail ne devra pas nuire beaucoup au passage des convois.

Comme on ne peut se procurer, dans le voisinage des grands remblais, les matériaux nécessaires à leur confection, les entrepreneurs ont établi la voie sur des chevalets temporaires, mais solides, afin de faire les remblais permanents au moyen d'une locomotive et de wagons.

De Kéwatin à Selkirk, 113 milles. Contrat n° 15. Joseph Whitehead, entrepreneur.

Les travaux ont été poussés avec vigueur, cette année, sur la partie de cette section comprise entre Kéwatin et le lac à la Crosse, et le chemin est maintenant terminé et en excellent ordre. Il aurait été terminé beaucoup plus tôt, cet été, si plusieurs remblais ne s'étaient pas effondrés à travers la surface primitive et n'eussent pas baissé de plusieurs pieds, ce qui a entraîné beaucoup de travail et de frais. L'on croit cependant que ces remblais ont trouvé un fond solide et qu'ils ne broncheront plus.

Entre le lac à la Crosse et Selkirk, il reste encore une certaine quantité de ballastage à faire.

Afin de faciliter les travaux de construction, à l'ouest de la rivière Rouge, il a fallu transférer cette section à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'exploiter, et comme l'on jugeait désirable qu'elle eût plein contrôle sur tous les trains qui y circulaient, il fut conclu un arrangement avec elle pour l'achèvement du ballastage, donnant crédit à l'entreprise n° 15 pour l'ouvrage fait, aux prix du cahier des charges, et la débitant du coût de ce qui restait à faire. La compagnie a commencé l'ouvrage en vertu de cet arrangement, mais il ne sera pas terminé cette année.

Toute cette section est maintenant en état de recevoir le trafic.

De Saint-Boniface à Emerson, 63 milles. Contrat n° 33. MM. Kavanagh, Murphy et Upper, entrepreneurs.

L'ouvrage entrepris sur cette section a été terminé, et le chemin a été transféré à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'exploiter.

Avant que cet embranchement ne fût terminé, on l'avait ouvert au trafic, et il s'y fit une forte circulation pendant plusieurs mois, ce qui, par suite de l'humidité de la saison et la nature particulièrement glutineuse et collante du sol, fit enfoncer les rails et traverses dans la boue et rendit le chemin presque impassable. Le travail nécessité pour ballaster et relever la voie fut donc très considérable, long et dispendieux.

Ponts en fer. Contrats nos 71 et 73. Toronto Bridge Company, entrepreneur.

Les deux ponts en fer de 200 pieds, sur la rivière Winnipeg, devaient être construits en octobre 1880, mais par suite d'une difficulté survenue à propos de leur transport par le chemin de fer *Northern Pacific*, ils n'arrivèrent sur les lieux qu'en décembre suivant. L'érection du premier de ces ponts était une entreprise difficile, et les constructeurs jugèrent prudent de la remettre au printemps. Il survint ensuite un retard injustifiable de la part des entrepreneurs, et l'érection de ces ponts ne fut commencée qu'en juillet et terminée en septembre 1881.

Des trois ponts en fer pour l'embranchement de Pembina, celui de la rivière aux Roseaux a été érigé l'été dernier, et est une construction solide et durable. Le fer des deux autres a été livré à Winnipeg et est prêt à être monté.

Clôture en fil de fer barbelé. Contrat no 77. MM. Stubbs et Cie, entrepreneurs.

L'ouvrage adjugé par ce contrat était 200 milles de clôture simple. Il n'avait pas encore été fait un pouce de clôture à l'ouverture du printemps, mais une grande quantité de fil de fer et de poteaux de cèdre avait été livrée durant l'hiver à proximité du chemin de fer. En avril dernier les entrepreneurs reçurent ordre de prendre leurs instructions, quant à la place où ils devaient ériger la clôture, etc., de M. Stickney, le surintendant de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'ouvrage a été fait sous sa direction, et il y a maintenant une bonne et solide clôture.

Contrat no 78. MM. Skead et Haycock, eutrepreneurs.

Une autre longueur de 200 milles de clôture simple a été comprise dans ce contrat.

Durant l'hiver, il a été livré une quantité de fil de fer et coupé des poteaux de cèdre. Ces entrepreneurs reçurent aussi l'ordre, en avril, de suivre les instructions de M. Stickney à propos de l'érection de la clôture, etc. Jusqu'ici, cependant, ils n'ont pas encore commencé à faire la clôture, et la saison des opérations étant maintenant terminée, il ne sera rien fait cette année.

Les 100 premiers milles à l'ouest de la rivière Rouge. Contrat no 78. John Ryan, entrepreneur.

L'ouvrage, sur cette section du chemin, a été exécuté par le gouvernement jusqu'au 1er mai 1881, date à laquelle il fut tranféré à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Par suite de l'humidité de la saison, de grandes étendues de la prairie étant submergées, les travaux n'ont pu être poussés qu'avec la plus grande difficulté.

Les dépenses occasionnées par ces travaux seront portées au débit de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Les deuxièmes 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge. Contrat no 66. MM. Bowie et McNaughton, entrepreneurs..

Ce contrat ayant été résilié, il n'a rien été fait sur la section depuis la date de mon dernier rapport.

D'Emory's Bar à Savona's Ferry, 127 milles. Contrats nos 60, 61, 62 et 63. D. O. Mills, entrepreneur.

Contrat no 60.—L'ouvrage à faire sur cette section est très considérable, car il consiste principalement en excavation dans le roc, tunnels, ponts, murs de soutènement, etc. L'ouvrage a été poussé assez vigoureusement, car un certain nombre de tunnels ont été terminés, l'excavation du roc est bien avancée, beaucoup de ponts ont été construits, et la voie est posée, ballastée et en bonne condition d'exploitation sur une distance de dix milles à l'est d'Emory's Bar.

L'on espère que la voie sera posée sur toute cette section pas plus tard qu'à cette date l'an prochain.

Contrat n° 61.—Le travail de construction a été commencé sur cette section, mais jusqu'ici il a été fait peu de chose. La saison a été employée par les ingénieurs à faire un meilleur tracé et préparer les plans nécessaires pour pousser vigoureusement les travaux l'été prochain.

Contrat n° 62.—Le travail sur cette section consiste principalement en excavations en terre et dans le tuf ou gravier cimenté, les travaux d'art étant généralement légers et l'excavation dans le roc comparativement faible.

Le nivellement a été poussé d'une manière satisfaisante, et on espère le terminer l'an prochain. Les matériaux pour les constructions devront être apportés par convois, et leur exécution devra en conséquence être retardée jusqu'à ce que la voie soit prête sur les sections 60 et 61.

Contrat n° 63.—Il a été fait bien peu d'ouvrage sur cette section, car elle est tellement éloignée des sources de la main-d'œuvre, et la nature de l'ouvrage est telle que l'on croit qu'il pourra se faire plus facilement et plus promptement lorsque la voie sera posée sur la section 62.

Les ingénieurs ont été occupés durant l'été à améliorer le tracé et préparer les choses de manière à pousser vigoureusement l'ouvrage.

LIGNES DE TÉLÉGRAPHE.

Le compte des entrepreneurs de la ligne de télégraphe a été soldé, excepté celui de MM. Oliver, Davidson et Cie., entrepreneurs de la section entre la baie du Tonnerre et la rivière Rouge.

De la Baie du Tonnerre à la rivière Rouge.

Cette section est entretenue et exploitée par les entrepreneurs, MM. Oliver, Davidson et Cie., en vertu des termes de leur contrat. Vu les difficultés d'entretien dans une région où l'on mine le roc, on peut dire que la communication a été bien maintenue durant l'année dernière.

De la rivière Rouge à Edmonton. (Comprenant la ligne de Selkirk à Winnipeg.)

Cette section est entretenue et mise en opération par le département, sous la direction de M. Latouche Tupper, qui a aussi la surveillance des entrepreneurs entre la baie du Tonnerre et la rivière Rouge. Il dit que la ligne est en assez bon état.

D'Edmonton à la Crique de la Cache.

Sur cette section il a été fait 82 milles de ligne télégraphique à l'est de la Crique de la Cache, dont 52 milles entre la Crique de la Cache et Kamloops, et 30 milles en remontant la Thompson Nord.

La section de 52 milles est exploitée en rapport avec le système télégraphique de la Colombie-Britannique.

Rails d'acier.

Des 39,000 tonnes de rails d'acier achetés il y a deux ans, environ 32,300 tonnes ont été envoyées à Winnipeg et Prince-Arthur's-Landing, et 1,500 dans la Colombie-Britannique. Sur le reste, environ 600 tonnes sont actuellement à Collingwood, et 4,600 ont encore à être livrées dans la Colombie.

La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a reçu la permission de se servir d'environ 4,400 tonneaux de rails, qu'elle devra remplacer à demande, et sur la quantité envoyée à Winnipeg, tout ce qui pourra n'être pas requis pour le chemin à l'est de la rivière Rouge sera livré à la compagnie en vertu de son contrat.

LIGNES SUBVENTIONNÉES.

De Pembroke à la station de Callander (dans le voisinage du lac Nipissingue), 130 *milles.*

Le terrassement et les ponts ont été terminés et la lisse posée jusqu'au 102e mille à l'ouest de Pembroke. Les travaux de construction sont en voie d'exécution jusqu'au 130e mille; le ballastage est presque terminé jusqu'au 70e mille à l'ouest de Pembroke, et il est partiellement fait jusqu'au 101e mille. Des bâtiments de station et pour le service d'eau ont été construits et la ligne est actuellement en opération sur une distance de 94 milles à l'ouest de Pembroke. Ainsi que je le disais dans mon dernier rapport, les rails ont été livrés sur le chemin pour toute la longueur de la ligne subventionnée, et les travaux ont été poussés avec vigueur.

Le montant acquis de la subvention est comme suit:—

Du 30 juin 1880 au 30 juin 1881	$394,743
" 1881 au 31 oct. 1881	60,000
	$454,743

EXPLORATIONS.

Depuis la date de mon dernier rapport il n'a pas été fait d'explorations à propos du chemin de fer Canadien du Pacifique, ce travail incombant maintenant à la compagnie chargée de la construction du chemin, en vertu de son contrat.

Tracé.

Les études et explorations faites les années précédentes pour établir la route entre Emory's Bar et Port-Moody ont fixé la direction générale du tracé. Dans le cours de l'année on a revisé ce tracé dans le but de l'améliorer et d'obtenir les renseignements les plus complets possibles pour les entrepreneurs à venir. Ce travail a été dirigé par M. Marcus Smith.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Progrès accomplis.

Le 1er mai dernier la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique commença à s'organiser pour entreprendre les opérations stipulées au contrat, et dans le cours de l'année elle a été activement occupée tant aux explorations qu'à la construction.

Ligne principale.

Un corps d'ingénieurs a été employé durant l'été, entre la station de Callander et Prince-Arthur's-Landing, et l'on rapporte qu'ils ont réussi à trouver un tracé plus favorable que ceux de toutes les explorations antérieures. Les cinquante premiers milles à l'ouest de la station de Callander ont été localisés, et on y a commencé les travaux de construction.

A l'ouest de la rivière Rouge, le tracé sur la ligne directe entre Winnipeg et le Portage-la-Prairie a été terminé jusqu'à la rivière des Mâchoires-d'Orignal, qui se trouve à environ 404 milles à l'ouest de Winnipeg; le nivellement est fait sur une longueur d'environ 218 milles, et les lisses sont posées jusqu'à 163 milles à l'ouest de cette ville. Dans les montagnes Rocheuses, un corps d'ingénieurs considérable a été employé tout l'été à faire l'examen des différents cols de montagnes (ou passes) au sud de la Tête-Jaune, afin de trouver un passage plus favorable que par la ligne déjà tracée, mais jusqu'ici je n'ai pas appris que ses efforts eussent été couronnés d'un grand succès. De grandes quantités de traverses et de bois de construction ont été abattus l'hiver dernier et livrées sur la ligne, à l'est de la rivière Rouge, qui devront

servir à sa construction dans la prairie et l'on me dit qu'un grand nombre d'hommes sont maintenant rendus dans les bois dans le but d'en sortir 100,000 traverses dans le cours de l'hiver prochain.

Le chemin est maintenant en opération jusqu'à Brandon à l'ouest en passant par Stonewall, distance de 145 milles de Winnipeg, et une autre longueur de 31 milles est aussi prête à recevoir les trains. Lorsque la ligne directe de Winnipeg au Portage-la-Prairie sera ouverte au trafic la distance pour se rendre à Brandon sera raccourcie de 15 milles.

Lignes d'embranchement.

Des ingénieurs ont été employés au tracé d'un embranchement partant de la ligne-mère du chemin de fer Canadien du Pacifique et aboutissant au Sault-Sainte-Marie, distance d'environ 200 milles—dont 60 sont actuellement en voie de construction.

Il a aussi été tracé un embranchement entre Winnipeg et Smuggler's Point, et à l'ouest jusque près des montagnes de la Tortue, distance d'environ 164 milles, qui est en voie de construction et dont le terrassement est fort avancé.

Outre ces embranchements il a été construit une ligne directe entre Winnipeg et le Portage-la-Prairie, distance d'environ 53 milles.

On voit par là que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a, durant cette courte saison d'opérations, fait de grands progrès dans ses travaux. On peut les récapituler comme suit:—

218 milles de la ligne principale nivelés;
89 " d'embranchements "

ce qui fait un total de 307 milles, sur lequel la voie a été posée sur une longueur de 163 milles et qui est en état de recevoir les trains. L'ancien tracé entre Stonewall et le Portage-la-Prairie peut être regardé comme définitivement abandonné.

Je remarque que les fabricants de matériel roulant dans le pays sont activement engagés à la construction d'un grand nombre de locomotives et de wagons et voitures pour la compagnie, en sorte qu'elle sera probablement bien équippée pour poursuivre vigoureusement les travaux l'an prochain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en chef.

ANNEXE No 3.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT EN EXPLOITATION.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 13 octobre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports et comptes qui se rattachent à l'exploitation des chemins de fer confiés à mes soins, durant l'exercice terminé le 30 juin 1881, comprenant les chemins de fer Intercolonial, de l'Ile du Prince-Edouard, Canadien du Pacifique et l'embranchement de Windsor, et formant une longueur totale de 1,300 milles.

Je suis heureux de pouvoir dire que le trafic sur ces lignes s'est notablement accru durant cet exercice, et qu'elles ont été exploitées à une perte insignifiante comparativement aux années précédentes, l'excédant des frais d'exploitation sur les recettes n'ayant été que de $19,935.14. Ce résultat est très rapproché des prévisions faites par l'honorable ministre des chemins de fer et canaux au commencement de la dernière saison, et en conséquence, j'espère qu'il le trouvera satisfaisant.

Ci-suit un sommaire d'exploitation de chacune de ces lignes de chemins :—

Nom du chemin de fer.	Longueur en milles.	—	Montant.	Profits.	Pertes.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.
Chemin de fer Intercolonial.....	840	Recettes.....	1,760,393 92		
		Dépenses.....	1,759,851 27	542 65	
Ch. de fer, Ile du P.-Edouard..	199	Recettes.....	131,131 43		
		Dépenses.....	203,122 88		71,991 45
Ch. de fer Can. du Pacifique...	229	Recettes.....	291,498 06		
		Dépenses.....	236,944 98	54,553 08	
Embranchement de Windsor...	32	⅓ Recettes.....	17,462 84		
		Entretien.....	20,502 26		3,039 42
		Pertes.....	.....	.....	75,030 87
		Profits.....	.....	55,095 73	55,095 73
Longueur totale.....	1,300	Pertes nettes...	.....	.....	$19,935 14

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les rapports du surintendant en chef, du mécanicien-chef et de l'ingénieur traitent si amplement du trafic, de l'augmentation des facilités d'exploitation et de l'entretien du chemin de fer et du matériel roulant, que je n'ai rien à ajouter sur ces sujets. Je me contenterai donc d'exprimer mes vues sur les améliorations pour lesquelles il faudrait, à mon avis, pourvoir durant l'année 1882-83.

Compte du capital.

Prolongement d'Halifax.—Afin de pouvoir desservir le trafic croissant qui arrive par mer au port d'Halifax, et pour permettre à la route canadienne de lutter avantageusement avec les lignes des Etats-Unis, il faudrait, je crois, en sus des travaux exécutés ou en voie d'exécution à l'extrémité sud de l'arsenal de marine de Sa Majesté, un grand quai, un vaste entrepôt et un élévateur, ainsi que des voies de garage, et à Richmond un hangar à charbon, une voie sur chevalets pour le transport du charbon et une nouvelle ligne pour la lisse principale sur le côté ouest de la cour, afin de pouvoir entrer le fret en gare et former les convois sans interruption.

Saint Jean.—Le trafic qui se fait à cette station a maintenant pris de telles proportions que les bâtiments actuels sont tout à fait insuffisants et qu'il y existe beaucoup de mécontentement.

Je recommanderais donc, pour commencer, que l'on pourvût en 1882-83 à la construction d'un hangar à fret convenable, d'un entrepôt de douane, et à l'agrandissement de la cour.

Matériel roulant.

Par suite de l'augmentation du trafic maritime, de la houille et autre, le nombre des locomotives et wagons est beaucoup trop restreint pour que l'on puisse faire le service avec régularité et célérité.

L'hiver dernier, des retards inévitables ont eu lieu dans l'envoi des wagons demandés pour le transport de la houille et des marchandises importées par mer, et ces retards se renouvelleront inévitablement jusqu'à ce que le matériel soit augmenté.

Je recommande donc que l'on se procure immédiatement 200 wagons à fret fermés, et 200 wagons à charbon, et je calcule que l'augmentation du trafic exigera, durant l'année 1882-83, un nouveau supplément de 15 locomotives, 200 wagons à fret fermés, 200 wagons à charbon et 100 wagons plate-formes.

En 1880-81 il a été voituré sur le chemin 16,246 chargements de wagons de plus qu'en 1879-80, et 22,085 de plus qu'en 1878-79; et dans le cours de l'année actuelle le volume du trafic s'est considérablement accru.

Service à Hadlow ou la Pointe-Lévis.

Je crois que le trafic de la houille expédiée dans l'ouest serait facilité par la construction d'un quai convenable à Hadlow ou la Pointe-Lévis, car les prix du transport sont tellement bas par chemin de fer, que lorsqu'il s'offrira du fret plus profitable, la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc préférera naturellement desservir le commerce qui la rétribuera le mieux.

Exploitation.

Tout en exploitant le chemin avec toute l'économie possible, nous avons eu le soin de l'entretenir, ainsi que son équipement, dans un état de parfaite efficacité, et j'affirme en toute sincérité qu'ils n'ont jamais été en meilleure condition.

Par suite des efforts intelligents et constants faits par les officiers du chemin pour y amener le trafic, et grâce au bon état des affaires en général dans le pays, les affaires du chemin ont considérablement augmenté, et continuent de s'améliorer, et avec la coopération des MM. Allan et de la compagnie du Grand-Tronc, nous avons tout lieu d'espérer un trafic maritime très considérable durant l'hiver.

CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

On trouvera ci-joint les rapports du surintendant et du mécanicien-chef, qui rendent pleinement compte des opérations de l'année, dont les résultats ne sont pas aussi satisfaisants que je l'espérais. Les frais d'exploitation ont été plus considérables

que je ne m'y attendais, à cause de la quantité de neige inusitée que nous avons eue durant l'hiver, des renouvellements des lisses pour des rails d'acier, de l'établissement du système Haggas pour le service d'eau, et des nouveaux bâtiments de stations qui ont été construits. Néanmoins, les recettes ont été de beaucoup plus considérables qu'en 1879–80, et elles se sont élevées à peu près à la somme estimée, ce qui indique une amélioration dans l'état des affaires commerciales de l'Ile. Le trafic continue à s'améliorer, et l'on espère que les opérations de cette année seront plus favorables que celles de l'année dernière.

Il a été acheté quatre locomotives depuis deux ans, pour maintenir le matériel en bon état. Les quatre vieilles locomotives qu'elles remplacent seront vendues ou employées ailleurs. Le chemin et son matériel ont été entretenus en bon état.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Les sections du chemin comprises entre Emerson, le lac à la Crosse et le portage des Rats, et entre Winnipeg et le Portage-la-Prairie, ont été exploitées pendant les dix mois terminés au 30 avril 1881, et, sauf la section du lac à la Crosse et du portage des Rats, elles ont été transférées à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique au 1er mai dernier. Comme le matériel roulant était fort limité et que l'on n'avait pas de machines ou outils pour le réparer, le trafic se fit dans des conditions très désavantageuses. Avec de plus grands moyens de transport, le chemin aurait pu être exploité plus économiquement; mais comme les négociations pour la construction et l'exploitation du chemin par une compagnie étaient alors sur le tapis, il ne fut pas jugé prudent de faire les frais d'achat d'un plus fort matériel roulant.

Les comptes annexés à ce rapport font voir que le chemin a rapporté des profits de $54,553.08 comme suit :—

Recettes	$291,498 06
Dépenses	236,944 98
Excédant des recettes	$ 54,553 08

Les frais d'exploitation par mille de train ont été de $1.10.

Lors du transfert du chemin, la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique se chargea de tout le fret alors en gare ou sur la voie, et paya au gouvernement les frais antérieurs et de transport sur ce fret. Le matériel roulant dont le gouvernement n'avait pas besoin pour la construction, ainsi que tous les approvisionements, le combustible, etc., furent pris pas la compagnie sur évaluation.

CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE WINDSOR.

L'on trouvera plus loin les rapports du surintendant et de l'ingénieur de ce chemin, qui font clairement voir les opérations qui y ont été faites.

L'on verra, en consultant les comptes, que le tiers des recettes que le gouvernement doit recevoir n'a pas suffi pour couvrir les frais d'entretien, et que le déficit est de $3,039.42. Le chemin a été bien entretenu et est en bon état.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat.

F. Braun, écr., secrétaire,
Département des chemins de fer et canaux.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

BUREAU DU SURINTENDANT EN CHEF,
MONCTON, N.-B., 13 octobre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit sur le service du chemin de fer Intercolonial durant l'année expirée le 30 juin 1881.

J'y annexe les rapports de l'ingénieur et du mécanicien en chef, ainsi que les relevés suivants préparés par le comptable :—

N° 1. Compte du capital.
" 2. Compte du revenu.
" 3. Force motrice (relevé n° 1.)
" 4. Dépenses pour voitures et wagons (relevé n° 2.)
" 5. Entretien de la voie et des travaux d'art (relevé n° 3.)
" 6. Dépenses pour les stations (" " 4.)
" 7. Frais généraux. (" " 5.)
" 8. Compte des approvisionnements.
" 9. Bilan général.
" 10. Etat comparatif des moyennes.

La longueur du chemin de fer en exploitation a été de 840 milles.

Compte du capital.

Au 30 juin 1880, le coût total du chemin et de son équipement s'élevait à $38,-365,719.64.

Les dépenses faites durant l'année se décomposent comme suit :—

Pour le prolongement d'Halifax	$ 33,684 27
" le terminus en eau profonde, Saint-Jean	10,373 15
" l'achèvement de l'Intercolonial	25,438 74
" les réparations, etc., à la ligne de la Rivière-du-Loup	315,367 60
" matériel roulant pour la Rivière-du-Loup	224,935 24
	$608,732 80

Ce qui porte le coût total, au 30 juin 1881, à.....$38,974,452 44

Par suite du grand accroissement du trafic maritime à Halifax, il était devenu nécessaire de construire de nouveaux quais et magasins, et d'augmenter les moyens de chargement du charbon sur les grands steamers. Ces améliorations ont été accomplies et ont eu l'effet de faciliter le mouvement du fret et d'accroître les affaires du chemin de fer ; et comme il était aussi important d'avoir un terminus en eau profonde plus rapproché du centre commercial de la ville que ne l'est celui de Richmond, des négociations furent entamées pour l'achat d'une certaine quantité de terrain sur le bord de l'eau, à l'extrémité sud de l'arsenal de marine de Sa Majesté.

Ces négociations furent menées à bonne fin, mais le chemin de fer ne put prendre possession des propriétés qu'au mois de juillet de cette année. Depuis lors, les travaux à faire pour les mettre en état de recevoir le trafic de l'hiver prochain ont été poussés incessamment, et vers le milieu de novembre, un quai, un entrepôt et un certain nombre de gares d'évitement seront prêts à être occupés et utilisés.

Le travail entrepris au terminus en eau profonde à Saint-Jean a été continué durant l'année et se poursuit encore ; il a été posé de nouvelles lisses et l'on est maintenant en voie de construire des hangars pour recevoir les marchandises générales et le charbon.

Le grand accroissement du trafic dans un centre distributeur aussi important que l'est Saint-Jean exige que l'on prenne des mesures, à une époque rapprochée, pour établir de meilleurs moyens pour la réception des voyageurs et des marchandises.

Les dépenses portées dans le compte de l'achèvement de l'Intercolonial consistent en paiements d'anciens comptes se rattachant à la construction de la ligne entre la Rivière-du-Loup et Halifax, et en frais judiciaires et autres occasionnés par leur liquidation.

Le renouvellement des lisses sur la ligne de la Rivière-du-Loup a été terminé l'année dernière, et le ballastage a aussi été complété, à l'exception d'une dizaine de milles. Ce ballastage a été repris à bonne heure cette année et terminé durant l'été; il a aussi été fait beaucoup d'ouvrage dans la réparation des ponts et rigoles. Une grande partie du nouvel équipement de matériel roulant pour cette portion de la ligne a été reçue des entrepreneurs, et le reste sera livré dans le cours de l'année. La ligne de la Rivière-du-Loup à Hadlow est maintenant en excellente condition, et en aussi bon état d'exploitation qu'aucune autre partie de l'Intercolonial.

Compte du revenu.

Ce compte nous montre une situation plus satisfaisante qu'en aucune autre année, et même meilleure que celle de l'année dernière, car les recettes et les dépenses se contrebalancent, et, pour la première fois depuis son existence, le chemin de fer a été exploité sans perte.

Les recettes brutes de l'année ont été de	$1,760,393 92
Et les frais d'exploitation de	1,759,851 27
Recettes nettes	542 65

Les recettes brutes montrent une augmentation considérable sur celles de l'année dernière, comme suit:—

En 1880-81 elles ont été de	$1,760,393 92
En 1879-80 " "	1,506,298 48
Augmentation	254,095 44

Cette augmentation s'est principalement manifestée dans le transport du fret, et il est agréable de voir que le trafic local et d'entier parcours ont tous deux augmenté à peu près dans les mêmes proportions.

L'augmentation dans le transport des voyageurs a été de	$ 54,775 82
Celle du fret de	198,385 71
Celle des malles et divers de	933 91
Augmentation totale	$ 254,095 44

Les recettes par mille de chemin de fer ont été comme suit comparativement à celles de l'année dernière :—

Recette par mille, 1880-81	$ 2,095 70
" " 1879-80	1,825 81
Augmentation par mille	269 89

Ci-suit un relevé comparatif de quelques-uns des principaux articles voiturés durant les deux dernières années .—

	1879-80.	1880-81	Augmentation.
Barils de farine	525,248	672,310	147,062
Boisseaux de grain	324,021	565,678	141,647
Bois de service, pieds	55,462,654	72,841,388	17,378,734
			Diminution.
Bestiaux, têtes	70,990	61,574	9,416
			Augmentation.
Tous autres articles, tonnes.	422,256	544,354	122,098

En janvier dernier, un chargement de blé parti de Détroit, 3,700 boisseaux, fut transporté sur le chemin de fer et chargé à Halifax pour l'Europe.

La quantité de houille transportée

En 1880-81 a été de	326,941 tonnes.
En 1879-80 "	252,006 "
Augmentation	74,935 "

Sur la quantité totale, 28,326 tonnes ont été chargées sur des navires à Halifax, et plus de 21,000 tonnes ont été transportées à la Chaudière et à Québec, par le chemin de fer, pour différentes localités des provinces supérieures.

Le très grave accident survenu aux mines d'Albion, en novembre 1880, a fait cesser l'extraction de la houille de ces mines pendant quelque temps. Cependant, les propriétaires prirent immédiatement des mesures pour ouvrir de nouvelles mines sur leur propriété, et il en a été tiré une quantité considérable durant l'été.

La compagnie d'Acier du Canada, à Londonderry a continué de nous donner des affaires toujours croissantes, malgré que ses usines eussent été fermées pendant quelque temps à cause de l'accident arrivé aux mines d'Albion, d'où elle tirait de grands approvisionnements de charbon et de coke.

Le trafic a été considérablement accru par l'établissement de deux nouvelles raffineries de sucre, l'une à Moncton et l'autre à Halifax.

La raffinerie de Moncton peut produire 250 barils de sucre par jour. Elle a commencé ses opérations en décembre 1880, et depuis cette époque jusqu'au 31 juin 1881, le trafic du sucre brut et raffiné, pour cet établissement seul, s'est élevé à plus de 7,700 tonnes, et la houille employée a été d'environ 3,000 tonnes.

La raffinerie d'Halifax peut produire 600 barils par jour. Elle ne commença ses opérations qu'en mai 1881, et durant ce mois et celui de juin, la quantité de sucre raffiné expédiée par elle sur l'Intercolonial s'est élevée à environ 1,500 tonnes.

Cette raffinerie, vu sa position, reçoit nécessairement son sucre brut par eau, et sans doute une bonne partie de ses produits trouve un débouché par la même voie, sans passer sur le chemin de fer. Cependant, la plus grande partie de la houille qu'elle consume a jusqu'ici passé par l'Intercolonial.

Notre trafic en sucre brut pour les raffineries de Montréal est un item important, car la quantité transportée des ports d'Halifax et de Saint-Jean sur le chemin de fer, durant l'année, s'est élevée à plus de 14,300 tonnes.

Je puis aussi mentionner qu'une nouvelle industrie a été commencée par l'*Amherst Meat Company*, qui a érigé des abattoirs et des réfrigérateurs près de la station d'Amherst. Déjà elle a expédié une immense quantité de viandes dans des chars-réfrigérateurs fournis par le chemin de fer, à Halifax, d'où elle a été envoyée en Europe.

De même que les années précédentes, durant la saison de navigation sur le Saint-Laurent, les malles et beaucoup de voyageurs ont été débarqués des paquebots anglais à Rimouski, ou y ont été transportés, au moyen de l'aviso à vapeur appartenant au chemin de fer; le nombre total de voyageurs ainsi débarqués ou embarqués s'est élevé à 580 en 1880. Cet aviso a d'abord été construit surtout pour le service des malles, et il n'a que peu de place pour recevoir les voyageurs et leurs bagages; mais comme les malles augmentent chaque année et que le nombre des voyageurs qui débarquent ou embarquent ici est aujourd'hui très considérable, cet aviso n'est plus propre à faire ce service, et il faudrait le remplacer, l'an prochain, par un vapeur mieux approprié au service.

Durant l'hiver dernier les paquebots anglais ont débarqué les malles, les voyageurs et le fret destinés à l'intérieur, à Halifax, comme autrefois, mais on a essayé de détourner ce trafic au profit de Boston, d'où on l'expédiait, de même que les voyageurs, à l'intérieur du Canada par des chemins de fer étrangers et à travers un pays étranger.

Des mesures vigoureuses furent adoptées pour contrecarrer cette tentative, et la promptitude, la régularité et la célérité avec lesquelles les voyageurs et les marchandises furent transportés sur l'Intercolonial établirent la supériorité de cette route et nous permirent, non-seulement de conserver notre quote-part de cet important trafic, mais aussi de l'augmenter considérablement.

Dépenses.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les recettes brutes de l'année ont été de $1,760,393.92, et les frais d'exploitation de $1,759,851.27.

Le nombre de milles parcourus par les locomotives, comparé à celui de l'année dernière, a été comme suit :—

	Milles.
1880-81	3,453,078
1879-80	3,076,34
Augmentation	376,736

Le parcours des trains, comparé à celui de l'année dernière, a été comme suit :—

	Milles.
1880-81	2,813,723
1879-80	2,535,654
Augmentation	278,069

Le parcours des chars, comparé à celui de l'année dernière, a été comme suit :—

	Milles.
1880-81	32,201,157
1879-80	28,254,065
Augmentation	3,947,092

Les frais d'exploitation, par mille, pour les locomotives, ont été comme suit :—

En 1880-81	Cts. 50·95
En 1879-80	" 50·12

Et pour les trains, par mille, ils ont été comme suit :—

En 1880-81	Cts. 62·52
En 1879-80	" 63·23

L'on voit par ces chiffres que les frais d'exploitation ont été, cette année, à peu près dans la même proportion que l'année dernière relativement au trafic.

Il a été porté une soigneuse attention à l'amélioration et aux réparations de la voie permanente.

Durant la saison convenable à ces travaux, de nouvelles traverses ont été posées où il en fallait, et la voie a été bien ballastée.

Il a été fait plus de 18,800 pieds de voies de garage pour répondre aux besoins du trafic croissant.

La dépense occasionnée par les clôtures, $28,990, a été beaucoup plus forte que l'année dernière. On s'est servi de fil de fer barbelé sur plusieurs parties de la ligne et l'on a constaté que ce genre de clôturage était préférable aux clôtures en bois ordinaires, car il ne cause pas d'accumulation de neige en hiver.

Les plaques tournantes en bois ont été enlevées à Sussex et Stellarton et remplacées par des plaques en fer.

Les bâtiments ont subi les réparations dont ils avaient besoin sur toutes les parties de la ligne, et il en a été érigé un grand nombre de nouveaux. Parmi ces derniers je puis mentionner une gare à voyageurs combinée d'un logement pour le chef d'équipe à Four-Mile-House, et un bâtiment semblable au chemin de Johnston, une gare à voyageurs et à fret à Nappan, une remise à locomotives à Stellarton, une nouvelle citerne à Elmsdale et une autre près de Grenville, et un grand hangar à Moncton pour le remisage du bois de construction.

De grandes réparations ont été faites à la maçonnerie des ponts et ponceaux.

Plusieurs ponts en bois ont été démolis et remplacés par d'autres en fer.

Les tabliers de beaucoup de ponts ont été enlevés et reposés d'après un plan nouveau, que l'on croit devoir offrir une plus grande sûreté pour le passage des trains.

Les moyens établis pour l'emmagasinage de la houille à Newcastle et Campbellton, et pour sa prompte livraison sur les avisos, ont été grandement perfectionnés.

Les frais de toutes ces réparations et améliorations, ainsi que d'autres dont je n'ai pas parlé en détail, ont été portés au compte des frais d'exploitation.

De grandes améliorations ont été faites sur toute la ligne pour le service d'eau des locomotives, par la construction de nouvelles citernes, de pompes à vapeur et de grues hydrauliques.

Je n'hésite nullement à dire que, en conséquence du soin et de l'attention apportée à l'entretien de la voie permanente, et de l'exécution de nombreuses et importantes réparations et améliorations, dont j'ai signalé quelques-unes particulièrement, le chemin de fer et les différents ouvrages qui s'y rattachent sont aujourd'hui en meilleure condition et dans un état d'efficacité plus grand qu'à aucune autre époque de l'existence de l'Intercolonial.

Matériel roulant.

Tout le matériel roulant a été bien entretenu et il est en très bon état ; les voitures et wagons de toutes sortes ont reçu les réparations nécessaires, et il en a été reconstruit un bien plus grand nombre qu'en aucune autre année. Il a été acheté quatre nouvelles locomotives, et leur coût a été porté au compte des frais d'exploitation. Deux locomotives ont été vendues à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et elles ont été remplacées par deux autres plus puissantes; la différence du prix entre celles vendues et celles achetées a aussi été porté au compte des frais d'exploitation. Six locomotives qui étaient trop vieilles et d'un entretien trop coûteux ont été vendues durant l'année.

Je puis expliquer ici que lorsque l'Intercolonial fut terminé jusqu'à la Rivière-du-Loup, en juillet 1876, le nombre des locomotives était de 100, et que l'on jugeait cette quantité suffisante pour la desserte du traffc, puisqu'il n'en a pas été acheté d'autres au compte du capital. Comme les locomotives s'usent nécessairement et deviennent plus tard hors de service, le surintendant général de cette époque avait sagement pris des mesures pour en acheter trois nouvelles tous les ans, afin que le nombre primitif fut constamment tenu en état d'efficacité. En conséquence

Il en a été acheté 3 en 1876-77.
" " 3 en 1877-78.
" construit 3 en 1878-79.
" acheté 3 en 1879-80.
" construit 4 en 1880-81.

Ce qui fait un total de quinze locomotives neuves, dont le coût a été porté au compte des frais d'exploitation. Si l'on avait strictement suivi le plan primitif, on aurait vendu ou démoli un certain nombre de locomotives chaque année égal à celui des locomotives achetées ou construites, portées au compte des frais d'exploitation.

Cela, cependant, n'a pas eu lieu, sans doute pour la raison que, le trafic augmentant, le chiffre de cent locomotives se trouvait insuffisant pour les besoins du service. L'on verra par le relevé qui suit du nombre de milles parcourus par les locomotives et wagons, et du tonnage brut transporté, que cette augmentation du trafic a été très considérable depuis quelques années :—

	Milles.
En 1880-81, les locomotives ont parcouru	3,453,078
" 1876-77, " "	2,176,201
Augmentation	1,276,877

	Milles.
En 1880-81, les wagons ont parcouru	32,201,157
" 1876-77 " "	15,973,420
Augmentation	16,227,737

L'augmentation dans le nombre de milles parcourus par les wagons pendant les deux années 1879-80 et 1880-81 a été de 10,343,716 milles.

	Tonneaux.
Le tonnage brut transporté en 1880-81 a été de	725,557
" " 1876-77 "	421,327
Augmentation	304,250

L'augmentation qui s'est produite en 1880-81 sur l'année précédente a été de 163,653 tonnes, et en 1879-80 sur l'année précédente, de 51,063 tonnes, ce qui fait une augmentation totale de 214,716 tonnes en deux ans.

Ces chiffres montrent clairement le grand surcroît de service que doit faire le matériel roulant, et ils prouvent aussi qu'il est indispensable de l'augmenter sous le plus court délai. Je recommanderais donc que l'on se procurât un nombre suffisant de nouvelles locomotives et de wagons, pour répondre aux besoins du trafic croissant, dont le coût devrait nécessairement être porté au compte du capital.

Depuis l'acquisition de la ligne de la Rivière-du-Loup, l'achat de quinze locomotives et d'un certain nombre de wagons de chaque espèce a été autorisé au compte du capital.

Cela a été necessité par l'acquisition de cette ligne et ne change rien à la nécessité de se procurer les nouvelles locomotives et les wagons que je demande pour le chemin.

Approvisionnements.

Le compte des approvisionnements se compare comme suit pour les deux dernières années :—

En 1880–81, les approvisionnements ont coûté.....	$630,277 98
1879–80, " " "	472,302 50
Différence en plus	$157,975 48

Voici l'état comparatif de ce qui restait en magasin à la fin de chaque année :—

	1879–80.	1880–81.
Approvisionnements ordinaires.....	$106,821 12	$226,272 43
Rails d'acier et de fer.....	48,528 41	67,030 13
Vieux matériaux à vendre..... ...	8,539 50	20,398 50
Totaux.....	$163,889 03	$313,701 06

La neige est tombée en bien plus grande quantité, l'hiver dernier, sur la plus grande partie de la ligne, que depuis plusieurs années, et les frais de l'enlèvement de la neige et de la glace se sont élevés à $32,000 ; cependant, les chasse-neige et charrues ont si bien et si constamment fonctionné que la circulation n'a pas été interrompue.

J'éprouve encore le plus grand plaisir à dire que, en général, les officiers et employés du chemin ont rempli leurs devoirs de la manière la plus satisfaisante.

Je suis aussi heureux de voir que mon attente, exprimée à la fin de mon rapport de l'année dernière, au sujet du succès des opérations de l'année, s'est réalisée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

DAVID POTTINGER,
Surintendant en chef.

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en chef,
Chemins de fer de l'Etat, Ottawa.

8—3

No 1.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Dt. **Compte du capital, le 30 juin 1881.** Av.

1880.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	1880.		$ cts.
30 juin.....	Coût du chemin et son équipement.....	.....	.....	38,365,719 64	30 juin.....	Gouvernem. du Canada..	38,365,719 64
1881.							
30 juin.....	Prolongement dans Halifax.....	33,684 27					
	Terminus en eau profonde, Saint-Jean.....	10,373 15					
			44,057 42				
	Ligne de la Rivière-du-Loup.....	.....	533,100 67				
	Serre-écrous	.....	7,202 17				
	Dépenses pour l'achèvement du chemin de fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et Truro, pour travaux d'art, voie permanente, bâtiments, expropriation, etc.....	.....	4,349 28				
	Appoint. et dépenses de F. Shanly et de ses emp.	11,958 12					
	Frais judiciaires	8,065 14			1881.		
			20,023 26				
				608,732 80	30 juin.....	Gouvernem. du Canada..	608,732 80
				38,974,452 44			38,974,452 44

THOS. FOOT,
Comptable.

Moncton, N.B., 30 juin 1881.

No 2.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

DT. COMPTE DU REVENU, année expirée le 30 juin 1881. AV.

Année précédente.	Dépenses.	Année expirée le 30 juin 1881.	Année précédente.	Recettes.	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.	$ cts.		$ cts.
550,574 41	Force motrice relevé n° 1.....	586,998 84	490,338 66	Transport des voyageurs.....	545,114 48
359,304 68	Dépenses des wagons do 2.....	411,391 76	915,486 50	do du fret.....	1,113,872 21
385,556 57	Entretien de la voie et des trav. do 3.....	380,312 89	100,472 32	Malles et divers.....	101,407 23
192,036 98	Dépenses des stations, do 4.....	241,194 44			
117,946 71	Frais généraux, do 5.....	122,708 59			
1,605,419 35		1,742,606 52	1,506,298 48		
1,989 64	Frais de traction.....	17,244 75			
		1,759,851 27			
	Balance.....	542 65	97,131 23		
1,603,429 71		1,760,393 92	1,603,429 71		1,760 393 92

THOS. FOOT,
Comptable.

MONCTON, N.B., 30 juin 1881.

N° 3.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Force motrice.—(Relevé n° 1.)

Année précédente.	—	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
5,318 73	Appointements du mécanicien-chef, commis, frais de bureau et de route...	5,814 00
122,152 83	Gages des mécaniciens, chauffeurs et nettoyeurs	137,417 89
177,728 49	Combustible	185,168 19
28,026 44	Huile, suif, chiffons, et menus articles	31,211 15
170,132 76	Réparations aux locomotives, tenders et outils pour locomotives	167,290 27
23,538 14	Eau, y compris les réparations aux pompes et réservoirs	24,492 16
23,677 02	Divers	35,605 18
550,574 41		586,998 84

THOS. FOOT,
Comptable.

Moncton, N.B., 30 juin 1881.

N° 4.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Dépenses des wagons.—(Relevé n° 2.)

Année précédente.	—	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
55,276 58	Réparations aux wagons à voyageurs	56,983 46
16,412 21	do wagons-poste, à messageries et à bagage	16,003 50
127,681 45	do wagons à fret et fourgons	146,842 74
113,984 22	Gages des conducteurs, préposés aux bagages et serre-freins	128,969 23
10,043 79	Huile et chiffons	15,422 49
26,371 02	Menus articles et combustible	35,179 54
9,535 41	Divers	11,990 80
359,304 68		411,391 76

THOS. FOOT,
Comptable.

Moncton, N.B., 30 juin 1881.

8—3½

N° 5.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

ENTRETIEN DE LA VOIE ET DES TRAVAUX D'ART.—(Relevé n° 3.)

Année précédente.		Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
6,628 40	Appointements de l'ingénieur, des commis, frais de bureau et de route....	7,089 38
230,124 44	Gages des hommes employés à réparer la voie, les clôtures et les sémaphores, y compris le posage de nouvelles voies d'évitement.....	248,528 51
7,962 92	Lisses et attaches, y compris le posage de nouvelles voies d'évitement....	9,280 09
18,695 59	Traverses.....	9,731 13
27,367 75	Bois de construction, bois de service, etc., pour réparer les ponts, barrières à best., passages à niveau, abris contre la neige, clôtures, etc.	18,087 40
8.265 54	Réparations aux quais.....	4,696 89
45,652 08	do bâtiments et plateformes, y compris les prolongements et additions.....	31,015 82
16,249 21	do chasse-neige, outillage, etc.....	17,319 15
22,161 47	Enlèvement de la glace et de la neige	32,244 24
2,449 17	Divers.....	2,320 28
385,556 57		380,312 89

THOS. FOOT,
Comptable.

MONCTON, N.B., 30 juin 1881.

No 6.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Dépenses des stations—(Relevé no 4.)

Année précédente.	—	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
148,761 05	Appointements des chefs de gare, agents, commis, opérateurs du télégraphe, préposés aux bagages, gardiens de cours, aiguilleurs, gardiens et journaliers	184,049 40
43,275 93	Combust., huile, éclairage, papeterie, billets et autres dép. imprévues	57,145 04
.....	Divers	.....
192,036 98		241,194 44

THOS. FOOT,

Comptable.

Moncton, N.-B., 30 juin 1881.

No 7.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Frais généraux—(Relevé no 5.)

Année précédente.	—	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
39,366 89	Appointements du surintendant général, des surintendants de districts, chefs de trains, de l'agent général pour les voyageurs et le bagage, des commis, et frais de bureau et de route	45,052 75
21,017 58	Division de la comptabilité, appointements du comptable, de l'auditeur, des payeur et caissier, commis, et frais de bureau et de route	21,155 01
3,075 45	Dommages aux hommes, animaux et effets	3,675 60
24,251 39	Passages d'eau	23,277 05
2,448 01	Télégraphe (non compris les appointements des opérateurs)	1,247 46
20,026 00	Divers, impressions, annonces, etc	21,765 07
7,761 39	Frais d'agence	6,535 65
117,946 71		122,708 59

THOS. FOOT,
Comptable.

Moncton, N.-B., 30 juin 1881.

No 8.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

DT. COMPTE GÉNÉRAL DES APPROVISIONNEMENTS, exercice terminé le 30 juin 1881. AV.

		$ cts.	$ cts.			$ cts.	$ cts.
1880.				1881.			
30 juin.....	Balance	.....	163,889 03	30 juin.....	Livraisons durant l'année.....	687,735 49	
					Vieux matériel vendu.....	66,381 64	
							754,117 13
1881.							
					Balance—		
30 juin....	Achats durant l'année.....	630,277 98					
	Frais d'autres départements.....	262,830 63			Appr. ordinaires, y compris combustible	226,272 43	
	Bordereaux.....	10,820 55			Rails d'acier et de fer, etc.	67,030 13	
			903,929 16		Vieux matériel à vendre.....	20,398 50	
							313,701 06
			1,067,818 19				1,067,818 19

THOS. FOOT,
Comptable.

MONCTON, N.-B., 30 juin 1881.

No 9.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Bilan général, 30 juin 1881.

Dt.

	$ cts.	$ cts.
Caisse		8,844 63
Approvisionnements en général—		
Approv. ordinaires, y compris combustible	226,272 43	
Rails en fer et en acier, etc	67,030 13	
Vieux matériel à vendre	20,398 50	
		313,701 06
Station		56,932 35
Cie houillère de Spring-Hill		18 39
Cie houillère d'Acadie		2,606 67
Cie houillère Intercoloniale		5,529 00
Cie de messageries do		1,872 08
Loyers		3,198 81
Comptes indéterminés		2,791 92
Compagnie d'acier du Canada		12,882 18
Cie de navigation à vapeur de l'Ile du Prince-Edouard		117 28
Chemin de fer de Spring-Hill et Parrsboro'		3,171 99
do des Comtés de l'Ouest, compte général	15,857 35	
do do compte du trafic	1,657 42	
		17,514 77
Embranchement de Windsor		225 59
Vieux compte du ch. de fer de Windsor et Annapolis	6,746 58	
Ch. de f. Windsor et Annapolis, Punchard, Clark et Cie	7,652 34	
		14,398 92
Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard		317 86
do Saint-Martin et Upham		4,122 39
Embranchement d'Elgin		726 10
Chemin de fer de Kent Northern		57 00
do Canadien du Pacifique, vieux compte		5,219 66
do de Windsor et Annapolis, nouv. compte		1,587 78
do Sud du Canada		0 17
do Albert		27 86
do Grand Occidental		2 00
do de Credit Valley		9 00
do Canadien du Pacifique, nouv. compte		271 42
do de Saint-Paul, Minnesota et Manitoba		8 00
Moulins de Coldbrook		1,967 41
Laminoirs d'Halifax		36 83
Vapeur, "*City of St. John*"		1,744 41
Compagnie de télégraphe Western Union		2,442 52

Av.

	$ cts.	$ cts.
Compte du Canada		501,760 34
Embranchement de Chatham		372 71
Chemin de fer d'Halifax et du Cap Breton		53 81
do du Grand-Tronc, compte général	6.694 75	
do do du trafic	14,266 14	
		20,960 89
Assurances contre les accidents		11,505 21
Washburn Car Wheel Co		71 90

Compagnie du télégraphe de Montréal		6 00			
Raffinerie de sucre, Moncton		3,456 04			
Gouvernernement de la Nouvelle-Ecosse		280 45			
Compagnie des Forges do		1,546 64			
Compagnie du canal Delaware et Hudson		16 75			
Prolongement jusqu'au quai de West, Halifax		28,501 35			
COMPTES DES DÉPARTEMENTS.					
Postes	24,214 41				
Milice	4,233 72				
Agriculture	641 72				
Marine et pêcheries	43 80				
Pénitencier, Dorchester	12 52				
Justice	810 45				
Sous-ingénieur, Travaux publics	30 77				
		29,987 39			
Comptes divers		8,584 19			
		534,724 86			534,724 86

THOS. FOOT,
Comptable.

MONCTON, N.B., 30 juin 1881.

No 10.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

ETAT COMPARATIF des moyennes, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

—	1881.	1880.
Milles de chemin de fer en exploitation	840	825
Milles parcourus par les locomotives	3,453,078	3,076,342
do do trains	2,813,722	2,535,654
do do wagons	32,201,157	28,254,065
	$ cts.	$ cts.
Recettes des locomotives, par mille	50 98	48 96
do de la voie, par mille	2,095 70	1,825 81
	Cents.	Cents.
Proportion des recettes provenant des voyageurs sur les recettes brutes	30·97	32·55
do do du fret do	63·27	60·78
do do d'autres sources do	5·76	6·67
Dépenses des locomotives par mille—		
Gages des mécaniciens, chauffeurs et nettoyeurs	3·98	3·97
Combustible	5·37	5·78
Huile, suif, chiffons et menus articles	·90	·91
Réparations aux locomotives	4·84	5·53
Eau et réparations aux réservoirs	·71	·77
Divers	1·03	·77
Total	16·83	17·73
Appointements, frais de route et de bureau du mécanicien-chef	·17	·17
	17·00	17·90
Force motrice, par mille de parcours des locomotives	17·00	17·90
Dépenses des wagons do do	11·92	11·68
Entretien de la voie et des travaux d'art, par mille de parcours des locomotives	11·01	12·53
Dépenses des stations do do	6·98	6·24
Frais généraux do do	3·55	3·83
	50·46	52·18
Wagons, par mille	·50	·06
Total, par mille de parcours des locomotives	50·96	52·12
Force motrice, par mille de parcours des trains	20·86	21·71
Dépenses des wagons, do	14·62	14·17
Entretien de la voie et des travaux d'art, par mille de parcours des trains	13·52	15·21
Dépenses des stations do do	8·57	7·57
Frais généraux do do	4·36	4·65
	61·93	63·31
Wagons, par mille	·61	·08
Total, par mille de parcours des trains	62·52	63·23
Frais d'exploitation, par mille de chemin de fer	$2,095 06	$1,943 55

THOS. FOOT,
Comptable,

MONCTON, N.B., 30 juin 1881.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR. MONCTON, N.-B., 1er août 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le service de mon département durant l'année expirée le 30 juin 1881.

VOIE.

La longueur du chemin principal et de ses embranchements est la même que l'année dernière, 840 milles.

Un mille de vieux rails de fer sur l'embranchement de Shédiac a été remplacé par des rails d'acier en partie usés, enlevés de la voie principale.

A l'exception du petit bout de l'embranchement de Pictou et de celle de Shédiac, où il y a encore des vieux rails de fer, la voie est en excellent état sur toute la ligne.

TRAVERSES.

Durant l'année il a été posé 75,901 traverses sur la voie. La qualité supérieure des traverses employées depuis quelques années a eu pour effet de réduire considérablement les frais de renouvellement.

BALLASTAGE.

A la fin de la saison des opérations, il restait une dizaine de milles de ballastage à terminer sur l'embranchement de la Rivière-du-Loup. Deux trains d'équipe et quarante hommes y sont actuellement employés, et cet ouvrage sera terminé dans quelques semaines.

Vingt-deux milles de chemin sur les divisions Est, Ouest, et Nord, ont été ballastés durant l'année.

Quatre trains de ballastage et une forte escouade de travailleurs sont à l'ouvrage sur différents points au sud de la Rivière-du-Loup.

VOIES DE GARAGE.

De nouvelles voies de garage ont été construites et forment une longueur totale de 18,827 pieds. Si le trafic continue d'augmenter dans la même proportion que durant l'année qui vient de s'écouler, il faudra considérablement agrandir les cours à Moncton, Truro, Halifax, et en plusieurs autres localités.

CLÔTURES ET ABRIS CONTRE LA NEIGE.

Il a été dépensé durant l'année, pour les clôtures, $28,990.79. Sur les parties défrichées de la ligne, on n'emploie que des poteaux de cèdre et du fil de fer barbelé pour les clôtures.

Sur les marais d'Amherst et de Sackville, où la neige s'amoncelle beaucoup, il fallait enlever quelques milles de clôture en planches et piquets tous les hivers.

Cette espèce de clôture a maintenant été presque partout remplacé par du fil de fer. La neige passera à travers ce genre de clôture presque aussi facilement que s'il n'y en avait pas.

La clôture en fil de fer coûte 50c. par perche, à peu près le même prix qu'une clôture en pieux d'épinette, qui ne dure pas plus de cinq ans.

Les abris contre la neige construits sur les tranchées de la rampe de la montagne Folly, en 1872, ont été tous enlevés, sauf une exception, et remplacés par de hautes clôtures pour protéger les tranchées qu'ils couvraient. Il est tombé plus de neige sur cette partie de la ligne, l'hiver dernier, qu'il n'en était tombé depuis dix ans, mais nous n'avons eu aucune difficulté à empêcher la neige de s'accumuler sur la voie aux endroits où les abris avaient été remplacés par des clôtures.

PLAQUES TOURNANTES.

On a remplacé par des plaques en fer les vieilles plaques tournantes en bois à Sussex et Stellarton.

Une autre plaque en fer pour tourner les wagons a été placée au quai en eau profonde, à Saint-Jean.

QUAIS.

Un nouveau quai en pilotis, long de 500 pieds et large de 80, a été construit à Richmond. Depuis qu'il est achevé, on s'en est servi pour le chargement du bois de construction.

On a prolongé de 100 pieds, sur une largeur de 30, le quai extérieur en charpente à Richmond, afin de donner une place de plus aux steamers qui déchargent du sucre et prennent des bestiaux.

De grosses réparations ont aussi été faites au quai.

Les réparations nécessaires ont été faites aux quais de Pictou et Pictou Landing.

Le quai de Dorchester a été complètement examiné et réparé. Le tablier, les poutres et deux rangs de pièces dans les caissons ont été renouvelés.

De petites réparations ont été faites aux quais de la Pointe-du-Chêne, de Campbellton et de Rimouski.

BATIMENTS.

A Richmond, une remise de 100 x 30 pieds a été construite sur le prolongement du quai ci-dessus mentionné, pour le remisage du sucre brut.

Un second plan incliné pour faciliter le chargement du charbon sur les steamers transatlantiques a été construit à l'extrémité sud du quai en charpente de Richmond.

Une gare à voyageurs combinée d'un logement à été construite à Four-Mile-House.

Une citerne a été construite à Elmsdale, à environ 1,000 pieds au sud de la gare.

Une gare à voyageurs avec logement pour le chef des hommes d'équipe a été construite à Johnston's-Crossing.

Une plateforme à voyageurs, longue de 100 pieds et large de 12, a été faite à Battery-Hill.

A Stellarton, une remise à locomotives a été construite pour remplacer celle détruite par un ouragan l'hiver dernier.

Un petit hangar à l'huile a été érigé à New-Glasgow.

Le toit du hangar aux locomotives et de la gare à Pictou-Landing a été recouvert en bardeaux. Le toit du hangar à fret a aussi été renouvelé.

Des réparations ont été faites à presque toutes les stations entre Truro et Amherst.

Une nouvelle citerne a été construite à deux milles à l'ouest de la station de Grenville.

Une gare à voyageurs et à marchandises a été construite à Nappan, ainsi qu'une plateforme à fret de 137 pieds de longueur sur 12 de largeur, et une plateforme à foin de 56 x 14 pieds.

La gare de Dorchester a reçu deux couches de peinture.

Un hangar à bois de construction, de 300 x 30 pieds, a été construit à Moncton. On s'en est servi l'hiver dernier pour y abriter les animaux venant de l'ouest.

Il a été acheté un poêle en fonte pour le département des approvisionnements, et l'étage inférieur des anciens magasins a été réparé.

Le toit en fer de l'atelier des machines a été remplacé par de l'ardoise au prix de $1,557. De grandes réparations ont aussi été faites aux toits de la chambre de la chaudière et de la remise des locomotives.

Les toits de la gare, de la remise des locomotives, de la citerne et du hangar à fret à Sussex, ont tous été recouverts en bardeaux neufs.

La gare de Bloomfield a été lambrissée en planches et peinturée à neuf.

Celle de Saint-Jean a été réparée ainsi que presque tous les autres bâtiments de station.

Une petite bâtisse a été érigée pour l'usage du gardien de quai au terminus en eau profonde.

Des réparations ont été faites à presque toutes les gares et plateformes entre Shédiac et Saint-Jean.

L'installation intérieure de la gare à la rivière Barnaby a été changée.

Le hangar à charbon à Newcastle a été agrandi, et il a été construit un plan incliné; l'on y a aussi installé un mécanisme pour soulever les wagons d'une tonne afin de les vider directement dans les tenders des locomotives.

De nouveaux hangars, avec un mécanisme semblable, ont été faits à Campbellton, Sainte-Flavie et Rivière-du-Loup, en sorte qu'aujourd'hui une locomotive peut prendre son charbon en trois minutes à chacune de ces stations.

L'intérieur de presque toutes les gares entre Moncton et Campbellton a été peinturé et les enduits colorés.

Une rallonge de 15½ x 22 pieds a été faite à la gare de Métapédiac pour une salle d'attente pour les dames et une chambre de bagage, et il a été posé une fenêtre en

Les réparations nécessaires ont été faites au hangar à fret de Campbellton, partiellement détruit par le feu.

Des réparations et améliorations ont été faites aux gares de Mill Stream, Cedar Hall, Saint-Octave, Sainte-Flavie et Saint-Anaclet.

Un hangar à bestiaux de 300 x 25 pieds, et un hangar à charbon des mêmes dimensions, ont été construits à la Rivière-du-Loup.

Il a été fait une allonge au bureau du chef de train pour donner un bureau au surintendant de district.

Sept nouvelles gares dont il était question dans mon rapport de l'année dernière, ont été terminées comme suit :

Chemin du Lac	2me classe.
Sainte-Hélène	2me "
Saint-Denis	1re "
Saint-Pierre	1re "
Saint-François	1re "
Saint-Charles	1re "
Saint-Henri	1re "

De nouvelles stations à pavillon ont été construites à Saint-André, au chemin Elgin et à Saint-Jean-Chrysostôme.

De grandes réparations ont été faites à toutes les gares et plateformes entre la Rivière-du-Loup et Hadlow.

Un hangar à charbon élevé, avec avenues sur tréteaux, a été construit à la Chaudière au prix de $4,500, ainsi qu'une citerne et un puits.

MAÇONNERIE.

Des maçons ont été occupés durant toute la dernière saison à réparer et enlever la maçonnerie des anciennes constructions entre Halifax et Truro.

Deux nouveaux ponceaux ont été construits entre Truro et Amherst.

La fondation des piles du pont de Scadouc, près de Shédiac, était fort endommagée par l'action de la glace et de l'eau de mer. Beaucoup de gros blocs ont été enlevés et remplacés par de la pierre de meilleure qualité. Les piles furent ensuite bien revêtus de blocaille prise dans le lit de la rivière, jusqu'à la marque des hautes eaux.

Il est probable que cela suffira pour prévenir tout dommage à l'avenir.

Des maçons furent aussi employés tout l'été dernier à réparer et rejointoyer toutes les anciennes constructions sur l'embranchement de la Rivière-du-Loup. Ce travail n'est pas encore terminé.

PONTS EN FER.

Huit travées en bois, variant en longueur de 15 à 24 pieds, ont été remplacées par des constructions en fer faites avec de vieux rails.

Un pont en dessus, en bois, de 27 pieds de travée, a aussi été remplacé par une construction en fer (faite en vieux rails), près de Hadlow.

Le système des tabliers pleins, avec garde-fous, dont il était question dans mon rapport de l'année dernière, a été appliqué aux ponts qui suivent sur la division de l'Est :—

Rivière Sackville,	4	travées de	80	pieds chacune.
Crique Farnham,	1	"	50	"
Rivière au Saumon,	3	"	100	"
Rivière du Nord,	2	"	100	"
Ishgonish,	2	"	100	"
Ruisseau Wilson,	1	"	40	"
Rivière Debert,	3	"	100	"
Rivière Folly,	6	"	100	"
North Greenville,	1	"	60	"
South Greenville,	1	"	50	"
Rivière Philip,	3	"	100	"
Petites Fourches,	4	"	100	"
Nappan,	1	"	100	"

Le bois employé pour ces nouveaux tabliers est de la meilleure qualité de pin que l'on a pu se procurer au Nouveau-Brunswick. On estime qu'ils devraient durer de 12 à 15 ans.

Les tabliers de presque tous les ponts en fer sur l'embranchement de la Rivière-du-Loup ont besoin d'être renouvelés.

Le nouveau système de tablier a été appliqué à une partie des ponts entre la Rivière-du-Loup et Saint-Roch. Le bois est livré sur les lieux pour les autres.

APPROVISIONNEMENT D'EAU.

Il a été fait un arrangement avec les autorités municipales d'Halifax, par lequel le département paie une somme annuelle de $300 pour son approvisionnement d'eau à Richmond.

Un tuyau droit avec cou de cygne a été établi sur la ligne principale, et un tuyau de 6 pouces le relie à la conduite principale sur le chemin de Campbell.

Des tuyaux de service ont aussi été posés pour fournir de l'eau aux hangars à bestiaux et à l'extrémité sud de la cour.

Les appareils de gravitation ont été améliorés en plusieurs endroits en nettoyant les tuyaux et élevant la tête des réservoirs.

Des pompes à vapeur ont été établies à Grenville, Carleton et L'Islet.

Une grue hydraulique a été posée sur la ligne-mère et reliée par un tuyau de 6 pouces à une citerne de 10,000 gallons, dans l'atelier des machines à la Rivière-du-Loup.

Deux citernes d'une capacité de 6,000 gallons ont été placées dans la remise des locomotives au même endroit.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. POTTINGER, écr., Surintendant en chef, Chemin de fer Intercolonial.

P. S. ARCHIBALD, *Ingénieur.*

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

BUREAU DU MÉCANICIEN, MONCTON, N.-B., 1er octobre 1881.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les relevés qui suivent au sujet des opérations du département des mécaniciens, pour l'année expirée le 30 juin '80.

A. Nombre de locomotives et wagons de différentes classes, et leur condition actuelle.

B. Etat du parcours par les locomotives et wagons, et moyenne du nombre de wagons à voyageurs et à fret qui ont circulé sur la ligne et par mille.

C. Relevé du service des locomotives.

D. Etat comparatif du coût de la force motrice par mois.

E. Etat général de la dépense du département des mécaniciens.

Durant l'année, quatre nouvelles locomotives ont été achetées, dont le coût a été porté au compte des frais d'exploitation.

Il a été condamné et biffé des registres 228 wagons-bascules à charbon, de cinq tonnes, et ils ont été remplacés par 76 wagons dits gondoles, de quinze tonnes, au compte des frais d'exploitation.

Soixante-six autres wagons ont été reconstruits durant l'année, aussi au compte des frais d'exploitation.

Six des plus vieilles locomotives qui avaient été remplacées par des neuves, au compte des frais d'exploitation, ont été vendues cette année.

Douze locomotives, deux voitures de première classe, deux de seconde classe, deux wagons à bagages et de messagerie, huit wagons à fret fermés, soixante-quatorze plate-formes, trois fourgons et un chasse-neige, ont été reçus sur ce chemin l'année dernière pour l'embranchement de la Rivière-du-Loup.

Le matériel roulant est en excellente condition.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. POTTINGER, écr., Surintendant en chef du chemin de fer Intercolonial

H. A. WHITNEY, *Mecanicien en chef.*

A.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

ETAT indiquant le nombre des locomotives et wagons de différentes classes le 1er juillet 1880 et le 30 juin 1881.

Détails.	Locomotives.	Wagons de différentes classes.															
		1re classe.	2e classe.	Wag.-poste et fumoirs.	Messageries et à bagage.	Fourgons.	Fermés.	A bétail.	Foin.	Plateforme—10 tonnes.	Gondole—15 tonnes.	Chasse-neige.	Total.	Chasse-neige.	Chasse-neige à ailerons.	Herses à neige.	Total.
Disponibles et de service au 1er juillet 1880	111	46	36	15	18	35	1,050	64	33	1,042	864	.....	3,203	27	9	4	40
Condamnées do	.....	.....	.....	.....	.....	1	12	2	1	4	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....
Total du matériel, 1er juillet 1880	111	46	36	15	18	36	1,062	66	34	1,046	864	.....	3,223	27	9	4	40
Achetées et portées au compte d'exploitation	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
do do du capital, division de la Rivière-du-Loup	12	2	2	.....	2	.....	80	.....	.....	74	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....
Construits aux ateliers de Moncton pour la div. de la R.-du-L.	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Vendues au chemin de fer du Pacifique	*2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Acheté p. remp. celles ci-d. mentionn., port. au compte d'exp.	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Remplacé par de nouvelles celles qui ont été vendues	*6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Condamnés—remplacés par des wagons-gondoles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	228	76	.....	.....	.....	.....	.....
Wagons fermés convertis en herses à neige	.....	.....	.....	.....	.....	.....	*12	.....	.....	*2	.....	.....	.....	.....	.....	14	.....
do à foin do chars fermés	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34	.....	*34	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total du matériel, 30 juin 1881	121	48	38	15	20	39	1,164	66	.....	1,118	636	76	3,220	28	9	18	55
Wagons condamnés au 1er juillet 1880	.....	.....	.....	.....	.....	1	13	2	.....	4	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....
Condamnés durant l'année	.....	.....	.....	.....	.....	3	25	3	.....	30	228	.....	289	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....	4	38	5	.....	34	†228	.....	309	.....	.....	.....	.....
MOINS—Reconstruits durant l'année	.....	.....	.....	.....	.....	4	26	5	.....	31	.....	.....	294	.....	.....	.....	.....
Condamnés, 30 juin 1881	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	.....	.....	3	.....	.....	15	.....	.....	.....	.....
AJOUTEZ—En état de service et en réparation	121	48	38	15	20	39	1,152	66	.....	1,115	636	76	3,205	.....	.....	.....	.....
Total du matériel, 30 juin 1881	121	48	38	15	20	39	1,164	66	.....	1,118	636	76	3,220	28	9	18	55

* "A déduire." † Remplacé par 76 gondoles.

B.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

ÉTAT du nombre de milles parcourus par les locomotives et les wagons pour l'année expirée le 30 juin 1881.

Mois.	Milles parcourus par les locomotives.		Milles parcourus par les wagons.							Moyenne.		Chasse-neige et herses à neige.
	Voyageurs	Fret.	1re classe.	2e classe.	Exprès, wag's-poste et à bagage	Wag. fermés, à foin et à bestiaux.	Wagons plateforme.	Wagons à bascule.	Total.	Voyageurs.	Fret.	
1880—Juillet	69,889	141,170	202,958	125,290	132,413	1,499,435	391,211	206,357	2,557,664	6·58	14·85	.....
Août	67,797	139,073	195,347	117,174	121,715	1,449,929	444,447	195,232	2,523,844	6·41	15·03	.....
Septembre	65,381	135,897	201,331	119,757	121,062	1,502,067	354,446	128,139	2,426,802	6·75	14·60	.....
Octobre	65,744	149,527	190,127	117,637	122,684	1,690,656	355,335	186,234	2,662,673	6·54	14·99	.....
Novembre	66,295	157,548	168,171	118,481	123,794	1,602,034	504,690	210,199	2,727,369	6·19	14·70	3,569
Décembre	67,393	180,180	169,708	122,471	129,443	1,628,841	494,407	296,601	2,841,471	6·26	13·43	8,137
1881—Janvier	66,365	166,432	152,933	100,539	117,874	1,470,848	341,161	205,001	2,388,356	5·60	12·12	17,888
Février	60,723	156,350	144,380	97,259	111,556	1,435,571	367,645	171,198	2,327,609	5·81	12·63	14,274
Mars	67,931	208,600	166,233	115,864	124,810	2,172,615	572,569	247,201	3,339,292	6·02	14·35	5,543
Avril	67,770	203,012	178,743	127,488	126,238	2,176,888	473,848	175,994	3,259,199	6·38	13·92	550
Mai	66,627	154,606	161,577	114,083	123,304	1,630,864	473,000	117,808	2,620,636	6·02	14·37	321
Juin	66,788	143,034	187,130	122,643	127,333	1,495,832	398,394	134,910	2,466,242	6·58	14·18	122
Totaux	798,703	1,935,429	2,118,638	1,398,686	1,482,226	19,755,580	5,171,153	2,274,874	32,201,157	6·25	14·05	50,444

C.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

RELEVÉ du service des locomotives pour l'année expirée le 30 juin 1881.

Mois.	Heures sous vapeur.	Parcours par les locomotives. Milles.	Consommation.				Moyenne de la consommation par 100 milles.				
			Tonnes de charbon.	Chopines d'huile.	Lbs. de suif.	Lbs. de chiffons.	Milles par heure sous vap.	Lbs. de charbon.	Chopines d'huile.	Lbs. de suif.	Lbs. de chiffons.
1880—Juillet	25,294	261,975	6,345	17,113	8,943	4,276	10·35	5,806	6·53	3·41	1·63
Août	24,865	256,816	6,106	16,740	8,663	4,334	10·40	5,325	6·51	3·37	1·68
Septembre	24,102	251,232	6,313	16,196	8,581	4,511	10·42	5,631	6·44	3·41	1·79
Octobre	25,709	265,938	7,075	17,443	8,242	4,484	10·34	5,959	6·55	3·09	1·68
Novembre	27,717	283,043	7,249	18,951	7,717	4,397	10·21	5,735	6·69	2·72	1·55
Décembre	30,700	315,409	8,335	18,643	9,074	4,569	10·27	5,919	5·91	2·87	1·44
1881—Janvier	30,014	301,308	8,281	17,518	8,810	4,421	10·03	6,156	5·81	2·92	1·46
Février	23,230	286,199	7,347	15,622	7,892	3,987	12·32	5,750	5·45	2·75	1·39
Mars	34,293	350,825	8,356	17,561	9,700	4,723	10·23	5,335	5·05	2·76	1·34
Avril	32,130	338,713	7,741	15,995	9,214	4,790	10·54	5,119	4·72	2·72	1·41
Mai	26,663	279,466	6,024	13,631	7,836	4,230	10·48	4,828	4·80	2·80	1·51
Juin	24,824	262,154	5,752	12,806	7,496	4,038	10·56	4,914	4·88	2·85	1·54
Total	329,361	3,453,078	84,924	198,219	102,168	52,760	10·48	5,509	5·74	2·95	1·52

D.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

ETAT du coût de la force motrice pour chaque mois, du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881.

Mois.	Milles parcourus par les locomotives.	Gages des mécaniciens et chauffeurs.	Combustible.	Huile, suif et chiffons.	Réparations aux locomotives et outils.	Eau.	Divers, y compris la remise des locomotives et le personnel des mécaniciens.	Total.	Moyenne du coût par 100 milles parcourus.						
									Gages.	Combustible.	Huile, suif et chiffons.	Réparations.	Eau.	Divers.	Total.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1880—Juillet	261,975	11,280 45	14,163 31	2,990 47	14,046 12	1,080 46	5,376 63	48,937 47	4 30	5 41	1 14	5 36	0 42	2 05	18 68
Août	256,816	11,920 38	14,726 22	2,816 82	14,300 06	1,863 45	2,341 93	47,968 86	4 64	5 73	1 09	5 57	0 73	0 91	18 67
Septembre	251,232	11,915 63	15,600 06	2,907 61	14,044 32	2,404 53	2,303 17	49,175 32	4 74	6 21	1 16	5 59	0 95	0 92	19 57
Octobre	265,938	11,531 55	16,261 37	2,634 40	15,348 04	2,624 01	3,121 33	51,520 70	4 33	6 11	0 99	5 78	0 99	1 17	19 37
Novembre	283,043	10,695 37	15,560 11	2,576 11	15,073 56	2,297 42	3,867 57	50,070 14	3 78	5 49	0 91	5 32	0 81	1 37	17 69
Décembre	315,409	11,563 47	19,212 15	2,968 73	16,693 64	2,165 65	3,434 78	56,038 42	3 67	6 08	0 94	5 29	0 69	1 09	17 76
1881—Janvier	301,308	11,834 07	19,496 01	2,702 65	19,455 45	2,773 31	4,225 11	60,486 60	3 96	6 47	0 88	6 45	0 92	1 40	20 08
Février	286,199	10,836 51	16,986 22	2,370 33	17,420 64	1,909 39	3,420 82	52,943 91	3 97	5 93	0 83	6 09	0 66	1 19	18 49
Mars	350,825	13,296 03	19,461 46	2,736 71	19,164 49	2,058 75	3,843 07	60,560 51	3 81	5 54	0 78	5 46	0 59	1 09	17 27
Avril	338,713	12,944 56	18,478 50	2,678 94	12,348 52	1,830 78	3,873 77	52,155 07	3 83	5 45	0 80	3 64	0 54	1 14	15 40
Mai	279,466	11,210 25	13,559 89	2,131 40	5,064 97	2,441 64	2,998 86	37,407 01	4 01	4 86	0 76	1 81	0 87	1 07	13 38
Juin	262,154	8,389 62	1,662 86	1,696 98	4,330 46	1,042 77	2,612 14	19,734 83	3 20	0 63	0 64	1 65	0 40	1 00	7 52
Total	3,453,078	137,417 89	185,168 19	31,211 15	167,290 27	24,492 16	41,419 18	586,998 84	3 98	5 36	0 91	4 84	0 71	1 19	16 99

E.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

ETAT GÉNÉRAL des dépenses du département des mécaniciens, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Nombre de milles parcourus par les trains	2,813,723
do do locomotives	3,453,078
do do wagons	32,201,157
do do chasse-neige	50,404
	$ cts.
Coût de la force motrice	586,998 84
do des réparations aux wagons	236,200 37
do de l'huile et des chiffons	15,422 49
do des réparations aux wagons à voyageurs	56,983 46
do do do poste, à bagage et des messageries	16,003 50
do do do à fret et fourgons	146,842 74
Le coût de la force motrice par 100 milles parcourus par les trains a été de	20 86
do do do locomotives	16 99
do do do wagons	1 82
Le coût des réparations aux wagons par 100 milles parcourus par les trains a été de	8 20
do do do locomotives	6 84
do do do wagons	0 73
Le coût de l'huile et des chiffons par 100 milles parcourus par les trains	0 54
do do do locomotives	0 44
do do do wagons	0 04
Le coût des réparations aux wagons à voyageurs par 100 milles parcourus par eux	1 69
do des répar. aux wagons-poste, à bagage et des messag. par 100 m. parc. par eux	1 07
do do à fret et fourgons par 100 milles parcourus par eux	0 53

H. A. WHITNEY,
Mécanicien-chef.

8—4½

CHEMIN DE FER

TABLEAU des accidents arrivés en Canada sur la ligne du chemin

(Ce tableau a été dressé conformément aux dispositions de l'acte

Date.	Heure du jour ou de la nuit.	N° du train.	Description du train.	Nom du conducteur.	Nom du mécanicien.	N° de la locomotive.
1880. 28 juillet..	9.45 a.m..	.....	Spécial	H. Garnett.....	C. Tobin..... J. Glennon	98 93
28 do ...	12.55 a.m..	14	Fret.....	J. Coffey	F. Harris	108
29 do ...	.....	Spécial..	Lest.....	W. J. Ross.....	G. H. Feetham	78
2 août....	10.00 a.m..	do	do	L. Couture.....	A. Lacroix	6
23 do ...	9.30 a m..	do	do	L. Proulx	J. Jones.....	36
28 do ...	2.15 p.m..	30	Train ordinaire..	J. McLeod	C. Atkinson ..... W. Bastin.....	21 38
3 sept.....	3.50 p m..	.....	Train éclaireur...	M. T. Marchessault.....	D. W. Sullivan.....	92
3 do ...	.....	.....	Spécial.....	A. McPherson.....	J. I. Smith	8
6 do ...	9.50 a.m .	12	Fret.....	J. Coffey	A. Donald.....	106
15 sept.....	10.10 p.m.	.....	Spécial.	Geo. J. Snyder.....	Donald McNeil	72
18 do ...	12 du jour.	.....	Locomotive de garage.	.....	R. James.	100
27 do ...	4.45 a.m...	.....	Spécial.	B. Walker	S. Jones	1
7 octobre.	9.15 a.m...	.....	do	W. Foster.....	J. Clark.....	88

INTERCOLONIAL.

de fer Intercolonial, durant le semestre terminé le 31 décembre 1880.

refondu des chemins de fer de 1879, 42 *Vict., chap.* 9, *sect.* 55).

Lieu de l'accident.	Nom de la personne blessée.	Voyageur ou employé.	Cause de l'accident.	Nature de l'accident.	Verdict du coroner.
Richmond	Alex. McNeil.....	Ni l'un ni l'autre.	Frappé par le train en marchant sur la voie.	Grièvement blessé.	
Amherst	Archie Hazlett...	Employé..	Tombé du haut d'un wagon à bétail.	do	
Athol	— Robertson.....	Ni l'un ni l'autre.	Tombé en essayant de sauter sur un train en marche.	Main écrasée.	
Saint-Paschal ...	P. Lafrance.....	Employé..	En accouplant les wagons sur la voie d'évitement.	Main meurtrie.	
St Jean-Port Joli	C. Bélanger.....	Ni l'un ni l'autre.	S'est fait prendre entre le tender et les wagons.	Pied écrasé.	
Sainte-Flavie	James Reid	do	Caché entre des wagons ferm. ; est tombé sur les rails au départ du train.	Jambe coupée au-dessous du genou.	
Tranchée de Saint-Roch. ...	L. Mignault.....	Employé..	Penché entre les lisses ; se leva en voyant arriver les trains sur lui et fut écrasé.	Jambe coupée au-dessus du genou.	
Campbellton	Silas Steven	do ..	En montant sur un fourgon après avoir manœuvré l'aiguille.	Blessé au genou.	
Amherst.....	Chas. H. Porter.	do ..	En formant le train s'est trouvé pris entre les pièces d'attelage de deux wagons fermés.	Lésions à la main gauch.	
½ mille à l'ouest de l'aiguille de la tranchée de Saint-Roch....	Jos. S. Gagnon..	do ..	Collision avec le train de ballastage du conducteur Gagnon, avariant neuf wagons et les deux locomotives.	Tué.....	Mort accidentelle.
Saint-Jean.....	Dillon Bustin.....	do ..	Des wagons déraillèrent au pied de la rue Sheffield et il tomba du haut d'un wagon fermé.	Jambe droite brisée.	
Réservoir de L'Islet.....	Jos. Rémillard...	Ni l'un ni l'autre.	En s'approvisionnant d'eau à la citerne fut frappé par un autre convoi qui le suivait. Six wagons avariés et Rémillard blessé.	Fatal	Que le con. Chas. Gilley et le méc. Jno. Hodson ont félonieusement et par négligence causé sa mort.
Stellarton	B. H. DeWolf....	Employé..	En formant le train et en essayant de sauter sur le convoi, glissa et la roue d'un wagon lui passa sur le pied.	Blessures au pied droit.	

CHEMIN DE FER

TABLEAU des accidents arrivés en Canada sur la

Date.	Heure du jour ou de la nuit.	Numéro du train.	Description du train.	Nom du conducteur.	Nom du mécanicien.	Numéro de la locomotive.
1880.						
16 oct. ...	11.30 p.m.	.....	Spécial	J. T. McGinn	J. McDonald.....	54
16 do ...	9.00 p.m...	.....	do	W. T. Sprange.....	C. C. Brown.....	34
25 do ...	3.20 p.m...	C. F. G.-T. 7.	.....	C.F.G.-T. J. Tardif.....	C.F.G.-T. G. Bryan.....	378
26 oct. ...	7.55	34	Fret.....	L. H. Levasseur.....	P. Morency.....	111
29 do ...	1.00 a.m...	14	Fret.....	J. Berry	G. A. Kantly.....	108
30 do ...	7.10 p.m...	27	Exprès.	M. Letarte.....	J. McDonald.....	54
5 nov. ...	5.00 p.m...	.....	Garage	H. N. Cannon.....	A. McCabe.	33
10 do ...	1.05 p.m...	1	Exprès.	Jas. E. Geldert.....	S. Trider	58
11 do ...	7.45 p.m...	.....	Garage.	.....	A. B. White.....	94
15 nov. ...	.....	.....	Convoi de bois..	John Henchy.....	D. Mains.....	116

INTERCOLONIAL.

ligne du chemin de fer Intercolonial, etc.—*Suite.*

Lieu de l'accident.	Nom de la personne blessée.	Voyageur ou employé.	Cause de l'accident.	Nature de l'accident.	Verdict du coroner.
Moncton.....	Nich. Dussault...	Employé..	En attelant la locomotive au train.	Doigt écrasé.	
Chatham Junction.	J. McBeam.....	do ..	En attelant des wagons se fit prendre le bras entre les tampons de deux wagons fermés.	Bras contusionné.	
C.F. G.-T. 3 milles à l'ouest de la P. Lévis.	— Francoeur.....	Ni l'un ni l'autre.	Près du passage à niveau de Fitch fut frappé par la locomotive en essayant de passer en avant du convoi.	Fatal.....	Mort accidentelle.
½ mille à l'ouest de Hadlow.	J. Lawrence.....	Vendeur de journaux.	Probablem. tombé entre le wagon de seconde classe et le fourgon ; quand on le trouva il avait la tête séparée du corps.	Fatal.....	Trouvé mort sur la voie.
Amherst.....	H. Buchanan.....	Employé..	En attelant des wagons s'est pris le pouce entre la tête de la cheville et un wagon.	Contusionné.	
Saint-Thomas....	Deux personnes ; noms inconnus	Voyageurs	Pendant un moment d'arrêt sur le pont St-Thomas afin de prendre de l'eau, une fille et un homme se croyant à la station, débarquèr. ; la fille tomba à l'eau, mais ne fut pas blessée ; l'homme tomba sur le pont.	Légèrement blessé au cou.	
Pointe-du-Chêne	Gaïus Torrie.....	Employé..	En formant le train sur le quai et en attelant la locomotive au train glissa du chasse-pierres.	Cheville du pied démise.	
Spring-Hill.....	Ernest Fowler ...	Ni l'un ni l'autre.	En essayant de traverser la voie devant un train, fut frappé par la locomotive.	Fatal.	Accidentelle ; aucun des employés du chemin de fer à blâmer.
Moncton.....	Walter Willing..	Employé..	En attelant la locomotive à un wagon fermé s'est fait prendre la main entre les barres d'attelage.	Deux doigts écrasés.	
Saint-Alexandre.	J. Henchy	do ...	Onze wagons se détachèrent en prenant la voie d'évit , et afin de manœuvrer l'aiguille il sauta du wagon de derrière alors en marche.	Blessé au genou.	

CHEMIN DE FER

TABLEAU des accidents arrivés en Canada sur la

Date.	Heure du jour ou de la nuit.	Numéro du train.	Description du train.	Nom du conducteur.	Nom du mécanicien.	Numéro de la locomotive.
1880.						
18 nov. ...	6.20 p.m.	30	Train ordinaire..	J. McLeod.....	D. Sulivan.....	.....
26 do ...	10.00 a.m.	.....	Garage	.....	R. Jones	100
27 do ...	2.15 p.m.	.....	Spécial.....	F. Dumond.....	G. Montgomery.	11
27 do ...	9.30 p.m.	....	do	James Craigie.....	Jas. Stockall.....	35
28 do ...	3.00 p.m.	.....	do	J. Guay.....	A. Lacroix.....	116
1er déc...	7.45 p.m.	6	Fret.....	A. W. Milick.....	J. R. Moore	46
1er do ...	.....	36	do	W. Sutherland.....	T. Quinn.....	25
3 do ...	3.00 p.m.	.....	Spécial.....	J. Guay.....	O. McGinity.....	101
10 do ...	4.15 p.m.	6	Fret.....	R. A. Rainnie.....	W. J. Hunter	14
30 do ...	11.55 p.m.	24	do	C. J. Rhodes.....	G. B. Storey.....	89

INTERCOLONIAL.

ligne du chemin de fer Intercolonial, etc.—*Suite.*

Lieu de l'accident.	Nom de la personne blessée.	Voyageur ou employé.	Cause de l'accident.	Nature de l'accident.	Verdict du coroner.
¼ de mille au nord de Campbellton	Octave Hudon ...	Employé..	Tombé du haut d'un wagon fermé, les roues de trois wagons passèrent sur lui.	Fatal.....	Mort accidentelle
Saint-Jean	F. Irvine.	do ...	En formant le train dans la cour se fit prendre un doigt de la main dans l'attelage d'un wagon à houille.	Chairs déchirées.	
Courbe de la Chaudière	Xavier Langlois.	do ...	Se fit prendre la main en attelant des wagons au train.	Un doigt coupé et un autre écrasé.	
Shubénacadie....	E. Hurley.....	do ...	Renversé de l'extrémité d'un wagon-plateforme en formant le train, les roues passant sur lui.	Clavicule brisée et jambes déchirées et meurtries.	
Saint-Alexandre	P. McGee.....	do ...	En attelant des wagons.	Main broyée.	
Sussex.....	John Hipwell. ...	do ...	En tirant la cheville sur le tender de la locomotive se fit prendre le pied dans l'aiguille de croisement.	La roue de derrière lui a passé sur le pied.	
Causapscal.....	E. Jean.....	do ...	Glissa du tender en puisant de l'eau à la citerne.	Blessures au dos.	
Chaudière	Philippe Verret..	do ...	Doigt écrasé en accouplant des wagons.	Cassé à trois endroits.	
Hampton.	J. Dunlop	do ...	En formant le train, se fit prendre entre les tampons des wagons.	Légèrement blessé au bras.	
Moncton.....	P. Russell	do ...	En attelant des wagons.	Doigts écrasés.	

CHEMIN DE FER

TABLEAU des accidents arrivés en Canada sur la ligne du chemin

(Ce tableau a été dressé conformément aux dispositions de

Date.	Heure du jour ou de la nuit.	Numéro du train.	Description du train.	Nom du conducteur.	Nom du mécanicien.	Numéro de la locomotive.
881.						
5 janv...	3.15 a.m.	.....	Spécial.	W. T. Sprange.....	A. McCabe.....	14
7 do ...	3.00 p.m.	.....	Garage.....	.....	B. Goodwin.....	29
13 do ...	3.00 p.m.	.....	do	.....	J. McDermott.....	99
17 do ...	9.30 p.m.	15	Fret.....	Jas. McDonald.....	A. Culder	32
18 do ...	9.10 a.m.	35	do	D. Hunter	D. Pinco.....	114
20 do ...	12.15 a.m..	35	do	J. Lockhart.....	P. Ashe	114
21 do ...	9.30 p.m.	.....	Spécial.	F. A. Davidson	Neil McLean.....	31
24 do ...	11.00 p.m.	.....	do	W. J. Campbell.....	W. D. Martin.	50
25 do ...	6.00 p.m.	.....	Garage	.....	J. McDermott.....	99
26 do ...	7.00 p.m..	.....	Spécial	W. J. Dickson	J. Probert.....	78
4 fév...	7.25 a.m..	7	Exprès.....	Jas. Millican.....	Thos. Gammon ..... / M. F. Jones.....	73 / 53
7 do ...	1.30 p.m..	.....	Spécial	J. Hartenstein	B. Goodwin.....	29
7 do ...	2.30 p.m..	.....	do	T. C. Campbell.....	P. Ashe	43

INTERCOLONIAL.

de fer Intercolonial, durant le semestre terminé le 30 juin 1881.

l'acte refondu des chemins de fer de 1879, 42 *Vict., chap.* 9, *sect.* 55.)

Lieu de l'accident.	Nom de la personne blessée.	Voyageur ou employé.	Cause de l'accident.	Nature de l'accident.	Verdict du coroner.
Près de l'embranchem. du charbon.	J. Murphy	Employé..	En attelant les wagons se fit prendre entre le tender et les wagons.	Poitrine et reins écrasés.	
Campbellton	J. Hartenstein ...	do ...	Frappé et jeté par terre pendant que la locomotive et une herse à neige nettoyaient la cour.	Legèrement blessé.	
Moncton.....	Fred. Compton...	do ...	En dételant des wagons.	Main écrasée.	
Folly Bridge.....	Augustus Rolston (nègre)....	Ni l'un ni l'autre..	Probablement tombé du pont en essayant d'éviter la locomotive.	Fatal..	Mort accidentelle.
Weldford.	J. Bushey.....	Employé..	Glissa en transportant un pesant morceau de fret à travers la voie.	S'est disloqué le côté.	
Chatham Junct'n	Geo. Needham...	do ...	En attelant la locomotive à quelques wagons sur la voie d'évitement.	Doigts écrasés.	
Riversdale.....	Benj. Peterson ...	do ...	La barre d'attelage étant levée, il tomba en courant sur les wagons à bascule afin d'arrêter la partie antér. du train.	Blessures à la jambe.	
Norton	Gains Torrie.....	do ...	Glissé et tombé en allant du premier wagon à bascule au tender.	S'est cassé le bras droit et gelé un pied.	
Moncton.....	D. Morton	do ...	En faisant le rebroussement sauta du marchepied de la locomotive et tomba contre le cadre de l'aiguille.	Blessé à l'aîne.	
New-Glasgow....	Daniel Davidson.	do ...	En déplaçant des wagons fut écrasé entre un wagon plateforme et un wagon à bascule.	Blessures aux hanches.	
Apohaqui.....	Thos. Gammon .	do ...	Locomotive No 73 déraillee et tombée en bas d'un remblai, renversée; trouvé mort sous la locomotive.	Fatal	Mort accidentelle.
Campbellton	J. Hartenstein ...	do ...	Frappé par la locomotive en formant le train.	Gravement contusionné.	
Londonderry.....	Walter Willing..	do ...	Passant entre le tender et un wagon à houille vide afin de les accoupler s'est fait prendre le bras.	Poignet démis.	

CHEMIN DE FER

TABLEAU des accidents arrivés en Canada sur la

Date.	Heure du jour ou de la nuit.	Numéro du train.	Description du train.	Nom du conducteur.	Nom du mécanicien.	Numéro de la locomotive.
1881.						
11 fév. ...	11.00 p.m..	.....	Garage	.....	O. Brock	96
11 do ...	2.00 p.m..	.....	do	.....	.....	.....
18 do ...	4.00 p.m..	.....	Spécial	W. J. Ross.....	J. Probert	30
23 do ...	1.00 p.m..	.....	do	G. McLeod.....	W. McLean	82
23 do ...	3.30 a.m...	.....	Garage.....	.....	J. McDermott.....	99
24 do ...	4.00 p.m...	.....	.....	.....	.....	.....
1er mars.	11.25 a.m.	.....	Spécial	Geo. W. McCully.....	J. W. Nairn.....	107
3 do .	4.00 p.m...	.....	do	L. Proulx.....	P. Morency.....	111
4 do .	8.15 a.m...	23	Fret.....	J. W. Miller	R. Calder.....	32
5 do ...	11.30 a.m.	18	Ordinaire.....	J. Ahearn	J. Ross.	35
12 do ...	9.00 a.m...	31	do ...	Fred. Loasby.....	A. Bulmer..... / W. Russell.....	104 / 115
12 do ...	2.30 p.m...	.....	.....	.....	.....	.....
16 do ...	4.10 p.m...	.....	Spécial	M. Daly	F. Harris.....	5
1er avril.	8.00 p.m	29	Exprès.....	J. B. Poulet.....	D. McNeil	41

INTERCOLONIAL.

ligne du chemin de fer Intercolonial, etc.—*Suite.*

Lieu de l'accident.	Nom de la personne blessée.	Voyageur ou employé.	Cause de l'accident.	Nature de l'accident.	Verdict du coroner.
Chaudière.....	J. Lapointe.....	Employé..	En accouplant des wagons se fit prendre entre les tampons.	Blessures au bras gauche	
Spring-Hill	John Stevens (Sauvage.)	.....	Pris entre des wagons pendant que l'on formait le train.	Main gauche écrasée.	
Gare de Truro...	John Parker.....	Employé..	En essayant de descendre d'un wagon en marche, se frappa contre l'échelle du sémaphore.	Grièvement blessé à la tête.	
Londonderry.....	Thos. Lyons.....	do ...	En attelant la locomotive à un wagon-plateforme, fut pris entre les deux.	Blessé aux hanches.	
Moncton.....	John Hammett...	do ...	En accouplant le wagon à bascule à un wagon plateforme se fit prendre la main gauche.	Blessé deux doigts.	
Truro.....	Chas. Hall.....	do ..	Les bras du sémaphore ont glissé et le levier s'est soulevé, le frappant à la figure.	Légères contusions à la figure.	
Painsec Junction	Geo. McLeod	do ..	En attelant la locomotive au train, se fit prendre entre les pièces d'attelage.	Blessé aux hanches.	
1 mille à l'est de L'Islet.	François Moreau	do ..	Tombé d'un wagon fermé et fut écrasé.	Fatal	Mort accidentelle.
Londonderry.....	C. Graham	do ..	En accouplant des wagons se fit prendre la main entre les tampons.	Blessé trois doigts.	
Truro	George Currie ...	do ..	En marchant le long de la locomotive, un morceau de houille tomba sur lui.	Blessures à la tête.	
1 mille au nord de New-Mills.	— McMillan	.....	Fut frappé par une herse à neige pendant qu'il se dirigeait vers New-Mills.	Grièvement contusionné.	
Richmond	John Mullins.....	do	En jouant avec le mécanisme du plan incliné pour la houille, a fait partir la manivelle qui l'a frappé et jeté sur le pont d'un navire.	Crâne fracturé.	
New-Mills	F. Weldon.....	Employé..	Se fit prendre la main droite en accouplant des wagons.	Pouce meurtri.	
Entre Hadlow et Pointe-Lévis...	Mr. Murphy.....	Voyageur.	Se sentant indisp. vint sur la platef. d'un wagon de 2e classe et tomba.	Blessures à la tête.	

CHEMIN DE FER

TABLEAU des accidents arrivés en Canada sur la

Date.	Heures du jour ou de la nuit.	Numéro du train.	Description du train.	Nom du conducteur.	Nom du mécanicien.	Numéro de la locomotive.
1881.						
5 avril ...	12.20 a.m..	29	Exprès.....	Thomas Corbett.....	John Bournett	114
5 do ...	11.00 a.m..	35	Fret.....	D. Hunter	R. Dunbar.....	47
7 do ...	9.30 a.m..	16	do	J. Berry	N. McLean.....	124
15 do ...	8.30 a.m..	.....	Spécial	T. C. Campbell.....	Joseph Probert.....	79
20 do ...	10.15 p.m..	.....	do	J. Craigie	T. Hanway.....	7
23 do ...	11.00 p.m..	.....	do	W. J. Ross.....	John McDowall.....	12
1er mai...	10.15 p.m..	Malle.	do	J. Couturier	J. Murphy.....	42
7 do ...	1.45 p.m..	36	Fret	W. J. Sprange	T. McManus	115
10 do ...	5.00 p.m..	.....	Garage.....	.....	E. S. White	94
14 do ...	6.00 a.m.	3	Train ordinaire..	John McFadzen.	M. F. Jones	53
14 do ...	1.00 a.m.	C.G.T. 8	.....	.....	.....	.....
17 do ...	2.35 p.m.	.....	Garage.....	.....	E. Tobin.	98
20 do ...	5.20 p.m.	36	Fret.....	Z. Lockhart	J. D. McKay.....	112
28 do ...	7.40 p.m.	.....	Locomotive.....	.....	S. Jones.....	24

INTERCOLONIAL.

ligne du chemin de fer Intercolonial, etc.—*Suite.*

Lieu de l'accident.	Nom de la personne blessée	Voyageur ou employé.	Cause de l'accident.	Nature de l'accident.	Verdict du coroner.
Berry's Mills.....	M. Ayers.....	Ni l'un ni l'autre.	Dit avoir sauté d'un train et, en tombant, un ou plusieurs wagons passèrent sur lui.	Jambe enlevée et figure contusionnée.	
Carleton	— Doucet	Employé..	En accouplant des wagons.	Main coupée..	
½ mille au nord de Folly Bridge.	J. Berry	do ...	La roue du fourgon du conducteur s'étant brisée, il fut jeté à bas du wagon ou sauta.	Blessures graves à la tête.	
Rampe de Sackville.	Mike Poor	do ...	En essayant de monter sur wagon, fit un faux pas.	S'est coupé la jambe.	
Rampe de Bedford.	T. Lyons	do ...	Dût séparer un train sur une rampe, et se fit prendre entre les tampons en accouplant ensuite les wagons.	Bras écrasé....	
Stellarton.....	J. W. Scott	do ...	En accouplant des wagons à bascule.	Jambe blessée	
¼ mille à l'ouest de St-Paschal.	A. Boisvert	do ...	Est supposé avoir perdu l'équilibre et tombé du train.	Fatal.....	Mort accidentelle
Bathurst.....	W. Treen	do ...	En manœuvrant les freins la barre d'engrenage glissa et il se fit prendre le bras dans la roue.	Bras démis et contusionné.	
Moncton.....	Charles Porter...	do ...	Pris en attelant une locomotive à un wagon plateforme.	Blessures à un doigt.	
Pointe-du-Chêne	John Kerr	do ...	En manœuvrant les freins sur le haut d'un wagon fermé, glissa et tomba.	Blessures à la jambe et au bras.	
Hadlow.....	.....	Employé du ch. de f. G.T.	Deux locomotives du ch. de fer Grand Tronc déraillèrent et furent renversées, cause. aiguille ouverte.	Le mécanicien a été brûlé par la vapeur	
Richmond	Simon Mowatt...	Employé..	Travaillant sous un fourgon qui fut mis en mouvement par d'autres wagons en formant le train, les roues lui passèrent sur la jambe.	Jambe broyée	
Newcastle	Geo. Needham...	do ...	En transportant le fret et en essayant de soulever un gros rouleau de corde.	Blessures à la poitrine.	
Saint-Valier.....	Jean Roy.	Ni l'un ni l'autre.	Travaillant sur la voie fut frappé par la locomot.	Fatal.....	Mort accidentelle

CHEMIN DE FER

TABLEAU des accidents arrivés en Canada sur la

Date.	Heure du jour ou de la nuit.	Numéro du train.	Description du train.	Nom du mécanicien.	Nom du contrôleur.	Numéro de la locomotive.
1881.						
2 juin...	11.30 a.m.	.....	Gaze.....	.....	T. O'Brien.....	93
5 do ...	4.30 a.m.	12	Exprès	T. C. Hampbell.....	J. Sawyer.....	73
6 do ...	7.00 p.m.	30	Train ordinaire..	P. Fontaine.....	A. Sharpe.....	23
14 do ...	6.50 p.m.	.....	Spécial.....	P. E. Heney.....	C. C. Brown.....	125
18 do ...	9.10 p.m.	.....	do	J. T. McGinn	F. Harris.....	8
19 do ...	2.15 a.m.	.....	do	J. W. King.....	J. McAuley.....	121
21 do ...	9.30 p.m.	.....	do	J. T. McGinn	S. Watson.....	43
22 do ...	11.20 p.m.	.....	Fret.....	John Berry.....	G. B. Story.....	4

INTERCOLONIAL.

ligne du chemin de fer Intercolonial, etc.—*Suite*

Lieu de l'accident.	Nom de la personne blessée.	Voyageurs ou employés.	Cause de l'accident.	Nature de l'accident.	Verdict du coroner.
Richmond	Wm. Burton.....	Employé..	En attelant s'est fait prendre dans le crochet de la chaîne.	Pouce écrasé.	
Entre Moncton et Memramcook .	John Noacoat (Sauvage).	Voyageurs	Mort sur le train.....	.....	Suffocation et excès de boissons.
6 milles au nord de Campbellton.	L. J. Michon.....	Employé..	Tombé du haut du train et s'est brisé le crâne.	Fatal.....	Mort accid'telle.
2½ milles au sud de Newcastle.	—— Morency. ...	Ni l'un ni l'autre.	Un Sauvage qui passait sur la voie étant ivre, fut frappé par la locomotive.	Grièvement blessé.	
1¼ mille au nord de Weldford.	Rich Sweetman..	Employé..	Frappé par un wagonet...	Légèrement blessé à la jambe.	
Passeheag	W. J. McCarthy.	do ...	Trouvé au milieu de la voie écrasé par un convoi.	Fatal.....	do
Bathurst.....	John Dickie.....	do ...	En attelant s'est fait prendre la main entre les wagons.	Deux doigts écrasés.	
Dorchester.....	W. J. Currie.....	do ...	En formant le train s'est fait prendre la main entre les barres d'attelage des wagons.	Doigts écrasés.	

CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR SURINTENDANT,
CHARLOTTETOWN, 26 août 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant, accompagné des comptes annuels, sur l'état des affaires du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881 :

N° 1. Compte du revenu.
" 2. Force motrice.
" 3. Dépense pour wagons.
" 4. Entretien de la voie et des travaux d'art.
" 5. Dépense pour les stations.
" 6. Frais généraux.
" 7. Etat mensuel des recettes.
" 8. Compte général des approvisionnements.
" 9. Bilan général.
" 10. Etat comparatif des moyennes.

Le rapport du mécanicien-chef est aussi annexé.

En novembre 1880, j'étais garde-magasin général du chemin de fer Intercolonial, et à cette date j'ai été nommé surintendant de la voie ferrée de l'Ile du Prince-Edouard.

COMPTE DU CAPITAL.

Jusqu'au 30 juin 1880, la dépense totale pour ce compte a été de $3,466,588.57, et depuis il n'a pas été fait d'autres dépenses pour ce compte.

COMPTE DU REVENU.

Le commerce de l'île étant devenu meilleur pendant l'année, les recettes du trafic de la voie ont beaucoup augmenté. Exception faite de l'année 1877-78, ces recettes sont plus considérables que celles faites jusqu'à présent.

Les recettes brutes s'élèvent à	$131,131 43
" de l'année précédente étaient de...	113,851 11
Augmentation	17,280 32

Etat comparatif des recettes, par mille, pour les deux dernières années :

1880-81—198½ milles en opération	$660 61
1879-80 "	573 56
Augmentation par mille	87 05

L'augmentation du trafic des voyageurs a été de	$ 5,508 44
" " du fret	11,682 94
" provenant d'autres sources est de	88 94
Total	17,280 32

Le nombre des voyageurs voiturés a été de 12,404 de plus que l'année précédente ; l'augmentation du fret a été de 8,128 tonnes.

Pendant l'année, on a beaucoup diminué les prix du fret, notamment pour les pommes de terre et les articles apportés par le *Northern Light* ; mais le chiffre des recettes a tout de même augmenté.

EXPLOITATION.

Les frais d'exploitation se sont élevés à $203,122.83.

Dans les dépenses de l'année sont compris les items suivants: renouvellement de 19 milles de rails d'acier; construction et équipement de trois gares pour les voyageurs et le fret, et introduction du système Haggas pour le service d'eau. L'année précédente il n'avait rien été dépensé pour des améliorations analogues.

Le fret voituré accuse une augmentation de 12·84 p.c. sur 1879–80, mais le parcours des wagons n'a augmenté que de 11 07 p.c.

ENTRETIEN DE LA VOIE.

A l'exception de 3,052 pieds linéaires de rails d'acier posés à l'est de la jonction Royalty, tous ceux dont il est question plus haut ont été posés sur la voie principale, entre Charlottetown et Summerside, où le trafic est plus lourd et les courbes plus nombreuses Une partie considérable des rails de fer enlevés pourront être reposés sur d'autres parties de la voie où le trafic est moins lourd dès qu'il sera nécessaire de renouveler ceux qui servent actuellement.

La ligne a maintenant 30¾ milles de rails d'acier et 167¾ de rails de fer. Le poids des premiers est de 56 lbs. par verge, celui des autres de 40. Il n'est pas venu à notre connaissance qu'aucun rail d'acier ait été brisé. Cette année, 33,801 traverses ont été renouvelées. Le nombre renouvelé en 1879-80, était de 33.694. Vu la nature du sol, les traverses durent ici moins longtemps qu'aux endroits où l'on peut obtenir du gravier pour le ballastage.

Les traverses nouvelles étant bien supérieures à celles qu'elles remplacent, l'on compte qu'elles dureront plus longtemps. Sous le rapport de la confection, elles peuvent être comparées à celles d'aucun chemin de fer de la Confédération.

VOIES D'ÉVITEMENT.

Trois nouvelles voies de garage, d'une longueur collective de 1,873 pieds, ont été établies, et cinq ont été prolongées de 1,222 pieds. Beaucoup de nouvelles voies d'évitement seront nécessaires l'année prochaine.

PONTS.

Tous les ponts et ponceaux ont été examinés avec soin de temps en temps, et tous sont actuellement en bon état.

On a fait des réparations à "Harpers" Richmond five houses. Le pont tournant sur la Morell a subi de grandes réparations qui ont coûté $1,700.

Sept ponceaux de bois ont été construits et 88 barrières à bestiaux renouvelées.

BATIMENTS.

De belles et commodes gares pour les voyageurs et le fret ont été construites à York, Bedford et à Bear River.

Une station à pavillon et une plateforme ont été établies à Midgell.

Il a été fait des réparations à plusieurs stations. Des plateformes ont été prolongées et des enclos pour les bestiaux établis où besoin était.

Pour se conformer à la loi, la toiture des gares que traversent les trains a été exhaussée à la hauteur voulue. A Charlottetown, par précaution contre le danger d'incendie, l'on s'est procuré une quantité de boyaux. A l'aide de la machine des ateliers, l'on peut maintenant lancer l'eau sur tous les bâtiments.

CLOTURAGE.

10,045 pieds de clôture ont été établis, et 9,579 de celle déjà faite, éloignés de la voie afin d'augmenter son utilité. Cette amélioration a nécessité l'achat de beaucoup

de terrain. L'espace que comprenait le droit de passage originaire était insuffisant pour la quantité de neige que devait retenir la clôture et qui finissait par bloquer la voie. 6,146 pieds de clôture à rails ont aussi été faits là où le besoin s'en faisait sentir.

Il est question de faire, l'année prochaine, des clôtures en fil de fer barbelé.

SERVICE D'EAU.

L'on a adopté le système Haggas, pour le service d'eau, à quinze des stations sur la ligne, et le résultat est très satisfaisant. On trouve ce service plus efficace et moins dispendieux que celui obtenu précédemment au moyen de moulins à vent et de citernes élevées. Les citernes exigées pour ce système étant à l'abri de la gelée, cela met fin aux frais d'entretien de maisons de pompe, de réparation des moulins à vent, de chauffage et à ceux que coûtaient les soins à donner aux citernes élevées pour les empêcher de geler pendant l'hiver. On se sert encore de moulins à vent à quatre stations, mais ils seront bientôt remplacés par le système Haggas, et alors la dépense du service d'eau sera réduite au minimum. Les maisons de pompe vont être démolies ou utilisées de la manière la plus avantageuse.

DÉPARTEMENT DES MÉCANICIENS.

L'automne dernier, avant la clôture de la navigation, et aussi pendant les fortes tempêtes de l'hiver dernier, le manque d'un nombre suffisant de locomotives s'est fait vivement sentir.

Deux des locomotives à réservoir ont été mises de côté comme ne valant plus la peine d'être réparées, et les autres sont peu utiles excepté pour faire le rebroussement des convois. Les locomotives du modèle américain et portant les nos 11 à 18, inclusivement, ont fait un très bon service.

En novembre dernier, on a reçu des usines de Kingston deux locomotives dites Mason-Farlie; mais, jusqu'à présent, elle n'ont pas répondu à l'attente. Elles ont déjà exigé et subi de grandes réparations. Sur le prix de ces locomotives il reste encore a payer une balance de $4,300. Il faudrait au moins deux autres locomotives pour les besoins de la ligne.

Tous les wagons à voyageurs sont en bon état. Depuis que ces voitures sont munies de la plateforme et du frein à air de Miller, le public voyageur jouit de plus de confort et d'une plus grande sûreté. Leur éclairage et aérage ont été aussi beaucoup améliorés. Pour les excursions d'été, quatre autres de ces voitures seraient nécessaires. Elles pourraient être construites dans les ateliers du chemin de fer, à Charlottetown. Six wagons fermés et trois wagons plateformes ont été reconstruits. Beaucoup d'autres devront l'être aussi l'été prochain, car tous les wagons de huit tonnes, avec lesquels l'on a équipé la ligne au début, sont plus au moins délâbrés. On augmente de deux tonnes la capacité de chaque wagon que l'on reconstruit. Tous les chasse-neige sont en bon état. Il en faut un autre, et il sera fait avant l'hiver prochain. On s'en est servi avec précaution l'hiver dernier; aussi, n'y a-t-il eu qu'un seul déraillement.

Pour remplacer ceux usés, dix wagons à bras d'un modèle perfectionné ont été construits.

APPROVISIONNEMENTS.

Le 30 juin 1881, ils se décomposaient comme suit:—

Approvisionnements ordinaires	$33,104 05
Combustible	798 41
Rails et attaches	31,755 62
Total	65,658 08

Les achats de l'année se montèrent à $69,301.58. On a pris grand soin de ne se procurer que des articles de bonne qualité.

ACCIDENTS.

Il n'est arrivé qu'un accident dans toute l'année. Le 25 août 1880, à deux milles de la station de York, deux wagons à marchandises et deux de voyageurs ont déraillé et versé au bas d'un faible remblai. Plusieurs personnes furent blessées.

Le surintendant de la ligne n'a pu trouver qu'elle avait été la cause de ce déraillement.

Les fortes et fréquentes neiges de l'hiver dernier rendirent très difficile la desserte de la ligne. Les frais de déblaiement de la voie—$11,426.22—ont été considérables. La plupart du temps il a fallu deux locomotives pour chaque convoi,—ce qui a beaucoup grossi les frais de traction. On dit que c'est l'hiver le plus rude que l'on ait eu depuis l'ouverture au trafic de cette voie ferrée.

Tous les efforts possibles ont été faits pour maintenir la ligne et son équipement en bon état, et il est satisfaisant de pouvoir dire que l'on y avait jamais mieux réussi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. B. ARCHIBALD,
Surintendant.

COLLINGWOOD SCHREIBER, écr.,
Ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat,
Ottawa.

N° 1.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

COMPTE DU REVENU, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

Année précédente.	Dépenses.	Année expirée le 30 juin 1881.	Année précédente	Recettes.	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.	$ cts.		$ cts.
57,580 58	Force motrice d'après relevé 1...	45,025 92	51,679 86	Transport des voyageurs.....	57,188 30
26,200 14	Dépenses des wagons do 2...	25,823 34	53,643 19	do du fret.....	65,326 13
50,858 87	Entret. de la voie et des trav. d'art do 3...	98,301 59	8,528 06	Malles et divers.....	8,617 00
19,197 01	Depenses des stations do 4...	22,165 99			
10,803 95	Frais généraux do 5...	11,806 04	113,851 11	Total, recette..	131,131 43
			50,789 44	Balance.....	71,991 45
164,640 55	Totaux.....	203,122 88	164,640 55	Totaux.....	203,122 88

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

CHARLOTTETOWN, I.P.E., 30 juin 1881.

N° 2.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Force motrice. (Relevé n° 1.)

Année précédente.	Détails.	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
1,583 77	Appointements du mécanicien-chef, des commis, frais de bureau et de route	1,329 29
11,252 71	Gages des mécaniciens, chauffeurs et nettoyeurs	12,351 15
11,223 41	Combustible	11,909 86
1,136 84	Huile, suif, chiffons et menus articles	1,098 19
28,275 50	Réparations aux locomotives, tenders et outils pour locomotives	12,860 86
2,875 29	Eau, y compris réparations de pompes et réservoirs	4,364 36
1,233 06	Divers	1,112 21
57,580 58	Totaux	45,025 92

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur

Charlottetown, I.P.E., 30 juin 1881.

N° 3.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Dépenses des wagons. (Relevé n° 2.)

Année précédente.		Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
6,076 66	Réparations aux wagons à voyageurs	6,762 00
137 50	do wagons-poste et à bagage	800 51
7,381 56	do wagons à fret et fourgons	5,025 41
9,642 64	Gages des conducteurs, préposés aux bagages et serre-freins	9,725 87
718 15	Huile et chiffons	643 28
1,859 82	Menus articles et combustible	2,455 75
383 81	Divers	410 52
26,200 14	Totaux	25,823 34

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

Charlottetown, I.P.E., 30 juin 1881.

N° 4.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Entretien de la voie et des travaux d'art.—(Relevé n° 3)

Année précédente.	Détails.	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
1,379 85	Appoint. de l'ingénieur, des commis, dépense de bureau et frais de route.	688 36
29,625 95	Gages pour réparations de la chaussée, des clôtures et sémaphores.....	31,976 31
2,553 74	Rails, coussinets et carvelles.....	24,396 12
3,356 97	Traverses.....	15,411 79
3,570 71	Bois de const. et de serv. p. répar. au pont, garde-bestiaux et clôtures.....	5 029 16
1,300 70	Réparations aux quais.....	501 26
1,672 26	do bâtiments.....	5,513 14
2,466 00	do aux chasse-neige, outils, etc.....	3,359 23
4,932 69	Enlèvement de la glace et de la neige.....	11,426 22
50,858 87	Totaux.....	98,301 59

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

Charlottetown, I.P.E., 30 juin 1881.

N° 5.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Dépenses des stations.—(Relevé n° 4.)

Année précédente.	Détails.	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		
14,756 51	Appointements et gages des chefs de gare, agents, commis, opérateurs du télégraphe, préposés au bagage, gardiens de cour, aiguilleurs, gardiens et journaliers.....	16,146 02
4,440 50	Combustible, huile, éclairage, papeterie et autres dépenses imprévues.....	6,019 97
.....	Divers.....	.....
19,197 01	Totaux.....	22,165 99

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

Charlottetown, I.P.E., 30 juin 1881.

No 6.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Frais généraux.—(Relevé n° 5.)

Année précédente.	Détails.	Année expirée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
4,250 06	Appointements du surintendant, des chefs de train et commis, frais de bureau et de route	5,141 38
4,860 97	Appointements du comptable, de l'auditeur, et des commis, frais de bureau et de route	4,872 82
675 23	Annonces	558 65
249 74	Dommages aux hommes, animaux et effets	495 78
179 62	Télégraphe, (non compris les appointements des operateurs)	304 13
588 33	Divers	433 28
10,803 95	Totaux	11,806 04

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

Charlottetown, I.P.-E., 30 juin 1881.

No 7.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Tableau mensuel des dépenses.

Mois.	Force motrice.	Dépenses des wagons.	Entretien de la voie et des travaux d'art.	Dépenses des stations.	Dépenses générales.	Dépenses totales.
1880.	$ cts.	$ ct	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Juillet						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						
1881.						
Janvier						
Février						
Mars						
Avril						
Mai						
Juin						
Totaux						

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

Charlottetown, I.P.-E., 30 juin 1881.

No 8.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Tableau mensuel des recettes.

Mois.	Voyageurs.	Fret.	Malles et divers.	Recettes totales.
1880.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Juillet	6,856 11	4,572 94	709 00	12,138 05
Août	6,579 55	6,019 19	703 00	13,302 04
Septembre	4,816 47	4,953 04	725 00	10,494 51
Octobre	6,343 50	6,398 78	702 00	13,444 28
Novembre	5,211 75	10,056 58	726 00	15,994 33
Décembre	4,222 17	8,459 95	720 00	13,402 12
1881.				
Janvier	2,853 18	1,190 14	747 00	4,790 32
Février	1,880 03	1,350 68	743 50	3,974 21
Mars	3,210 69	3,974 84	735 00	7,920 53
Avril	4,884 86	5,120 53	702 00	10,707 39
Mai	5,372 69	8,864 14	705 00	14,941 83
Juin	4,957 00	4,365 32	699 50	10,021 82
Totaux	57,188 30	65,326 13	8,617 00	131,131 43

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

Charlottetown, I.P.-E., 30 juin 1881.

No 8.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

COMPTE des approvisionnements, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

1880.	DT.	$ cts.	$ cts.
30 juin.....	Balance	.....	70,617 99
1881.			
30 juin.....	Achats durant l'année.....	69,301 58	
	Frais d'autres ministères.....	4,275 60	
	Bordereaux	2,656 71	
			76,233 89
1881.	AV.		146,851 88
30 juin.....	Distributions durant l'année.....	.....	81,193 80
	Balance. { Approvisionnements ordinaires.....$33,104 05 Combustible..... 798 41 Lisses et attaches disponibles..... 31,755 62 }	.....	65,658 08

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

CHARLOTTETOWN, I.P.-E., 30 juin 1881.

Dt

No 9.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Av.

BILAN GÉNÉRAL.

	$ cts.		$ cts.
Approvisionnements	65,658 08	Compte fédéral	64,144 87
Caisse	1,049 33	Assurance contre les accidents	2,507 68
Stations	989 82	Nouvelles locomotives, compte indéterminé	4,300 00
Ministère des postes	2,016 00		
Cie canadienne de locomotives et de machines	666 35		
Ministère de la milice	218 55		
Compte indéterminé	354 42		
Total	70,952 55	Total	70,952 55

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

CHARLOTTETOWN, I.P.-E., 30 juin 1881.

No 10.—CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

ETAT comparatif des moyennes, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Détails.	1881.	1880.
Longueur de la ligne	198½	198½
Milles parcourus par les locomotives	314,918	295,190
do trains	255,353	244,691
do wagons	1,122,419	1,010,483
Recettes de locomotives, par mille ... Cents.	41·64	38·57
do la voie, do ... $	660·61	573·56
Proportion des recettes provenant des voyageurs sur les recettes brutes	43·61	45·39
do do du fret do	49·82	47·12
do do d'autres sources do	6·57	7·49
Dépenses des locomotives, par mille :—		
Gages des mécaniciens, chauffeurs et nettoyeurs	3·92	3·81
Combustible	3·78	3·80
Huile, suif, chiffons et menus approvisionnements	·35	·39
Réparations aux locomotives	4·09	9·58
Eau et réparations aux réservoirs	1·39	·97
Divers	·35	·42
Total	13·88	18·97
Appointements du mécanicien-chef, frais de route et de bureau	·42	·53
Cents	14·30	19·50
Force motrice, par train et par mille	14·30	19·50
Dépenses des wagons do	8·20	8·88
Entretien de la voie et des travaux d'art	31·21	17·23
Dépenses des stations	7·04	6·50
Frais généraux	3·75	3·66
Total ... Cents	64·50	55·77
Force motrice, par train et par mille	17·63	23·53
Dépenses des wagons do	10·11	10·71
Entretien de la voie et des travaux d'art	38·50	20·78
Dépenses des stations	8·68	7·85
Frais généraux	4·62	4·41
Total ... Cents	79·54	67·28
Frais d'exploitation, par mille de la voie	1,023 29	829 42

THOMAS WILLIAMS,
Comptable et auditeur.

CHARLOTTETOWN, I.P.E., 30 juin 1881.

CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

ETAT classifié des revenus du fret, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Description du fret.		Quantités.		Tonneaux.		Mois.	
		1880.	1881.	1880.	1881.	1880.	1881.
						$ cts.	$ cts.
Avoine	Boiss.	575,441	412,526	9,787	7,029	12,422 64	8,789 02
Blé et autres grains	"	5,082	5,353	132	151	197 10	245 73
Pommes de terre et légumes	"	34,699	105,223	1,038	3,159	1,294 98	2,037 51
Feur de farine	Brls.	15,963	15,939	1,597	1,543	2,419 97	2,743 01
Maquereau	"	9,188	20,387	1,378	3,059	1,584 45	3,576 23
Hareng	"	685	1,478	103	312	185 79	442 49
Morue et autre poisson	"	.....	.....	526	608	920 56	1,373 19
Huitres	"	1,977	1.929	198	198	253 82	280 46
Barils de poisson	No.	10,999	24,817	227	468	532 68	1,170 45
Bois dégrossi et en grume	Pds. C.	222,469	75,397	5,241	2,187	4,931 37	1,767 43
Bois de service, scié	Pds. L.	1,589,444	2,901,314	2,010	3,645	1,992 13	2,980 63
Bardeaux	Mille.	4,253	4.544	639	796	863 49	873 15
Bois de corde et écorce de pruche	Cordes	1,498	1,945	2,444	3.489	1,663 82	1,981 03
Bois à bardeaux, etc	Wag.	.....	98	.....	925	.....	892 30
Houille	"	54	123	489	1,053	337 11	717 62
Chaux	Brls.	1,023	1.871	106	204	103 75	220 58
Pierre à chaux	Wag.	46	107	407	968	226 26	370 92
Brique et pierre à bâtir	"	22	83	188	755	117 62	465 37
Engrais de coquillages	"	238	63	2,174	574	648 64	170 00
Sel		.....	.....	1,029	1,571	1,070 40	2,005 21
Bestiaux de toutes sortes	No.	4,488	6,320	748	863	1,636 91	1,949 03
Foin pressé		.....	.....	16	433	18 56	418 41
Bœuf frais		.....	.....	77	83	222 81	295 48
Lard, en carcasse		.....	.....	166	248	515 60	710 61
Lard, en barils	Brls.	377	3,083	57	462	108 00	798 78
Beurre		.....	.....	42	37	155 62	143 49
Œufs	Colis	11,253	16,369	415	607	970 02	1,583 50
Marchandises		.....	.....	5.974	9.909	17,316 86	25,486 10
Quaiage, remisage, etc		.....	.....	.....	.....	932 23	838 40
Total		.....	.....	37,208	45,336	53,643 19	65,326 13

RELEVÉ DU TRANSPORT DES VOYAGEURS.

	1880.	1881.
Nombre total transporté	90·533	102·937
Recettes	$51,679 86	$57,188 30
do pour chaque voyageur	57·08	55·56

L. ARCHIBALD,
Surintendant.

CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

DÉPARTEMENT DES MÉCANICIENS,
CHARLOTTETOWN, 20 août 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du département des mécaniciens, pour l'année expirée le 30 juin 1881. Il est accompagné des états suivants :

A. Etat du coût des locomotives.

B. Relevé mensuel du service des locomotives.

C. Relevé mensuel du service des wagons.

D. Etat du nombre de locomotives et wagons.

E. Etat comparatif de la dépense du département des mécaniciens, pour les années 1880 et 1881

Les deux vieilles locomotives à réservoir (nos 6 et 8) ont été mises de côté, car elle ne valent pas la peine qu'on les répare. Les locomotives à réservoir nos 2, 3, 4 et 5 ne sont que très peu utilisées. Elles font le service du train express de Souris, lequel ne se compose que de deux wagons. Les nos 2 et 4 auront besoin de nouveaux tuyaux bouilleurs, quand même elles ne dévraient être employées qu'à ce train léger. Le n° 10 est une lourde locomotive à réservoir qui est presque usée. Le n° 9 est en assez bon état, et on l'emploie au rebroussement. Le n° 7 est en voie d'être réparé. Il pourra ensuite être employé au rebroussement des convois.

Les tuyaux bouilleurs des locomotives à tender nos 11, 12, 13, 14 et 16 ont été renouvelés. Des bandages d'acier ont été posés aux roues desl ocomotives nos 13, 15 et 18. Les caisses et trucks des tenders des locomotives nos 11, 12, 13, 14, 15 et 17 ont été renouvelés. La boîte à feu du n° 12 est lézardée, mais en prenant des précautions elle pourra servir encore longtemps. Il faudra renouveler bientôt les tuyaux bouilleurs et les bandages des roues du n° 17. Le n° 18 aura aussi besoin sous peu de nouveaux tuyaux bouilleurs, et avec quelques légères réparations, elle sera ensuite en bon état de service.

Les locomotives des trains de fret (nos 19 et 20), qui ont été livrées tard en novembre dernier, n'ont pas répondu à l'attente. Elles ont été dans les ateliers (en réparation) plus souvent que sur la ligne. Après les réparations qu'elles ont subies jusqu'à présent, il est à espérer qu'elles n'en auront pas besoin de sitôt. Les locomotives de fabrique anglaise exigent de plus en plus grandes réparations à mesure qu'elles vieillissent. Par le fait de l'accroissement du trafic, les huit locomotives portant les numéros de 11 à 18, ont été soumises à un rude service. Les nos 19 et 20 pourront servir pour les trains lourds et de petite vitesse, mais nous avons grandement besoin de deux autres locomotives du modèle Baldwin, pour le service général, car nos meilleures locomotives sont si souvent employées que nous ne pouvons prendre le temps de leur faire les réparations qu'elles demandent. Ainsi, je recommande que deux autres locomotives soient achetées.

Les voitures de première classe sont en bon état et bien améliorées depuis l'adoption des plateformes et freins du système Miller. Ils sont aussi mieux aéres et munis de plus commodes cabinets d'aisance. Des plateformes et freins du système Miller ont été posés à quatre de ces voitures.

Les voitures de seconde classe et à bagage sont tous en bon état. On a posé à deux des plateformes et freins à air.

Le wagon-poste et celui du payeur sont en bon état.

On a posé des plateformes et des freins à air du système Miller aux deux wagons-poste.

Les mêmes améliorations ont été faites à deux trains express, ce qui assure une plus grande sécurité et plus de confort au public voyageur. Les platetormes, pièces d'attelage et freins de l'ancien modèle seront graduellement remplacés par ceux de nouvelle invention.

En reconstruisant les plateformes des voitures de voyageurs, on a trouvé faibles les pièces du plancher. Il sera nécessaire, par conséquent, de les remplacer par de plus fortes lorsque ces améliorations seront faites à d'autres voitures.

S'il était permis de construire quatre wagons de première classe plus grands que les autres, pour les trains express de l'été, le public s'en trouverait bien, et cela permettrait de faire servir un plus grand nombre des anciennes voitures à des convois d'excursion. Pour ces convois, les voitures nous font défaut, et nous y remédions en installant des bancs sur des wagons plateformes, et comme le trafic demande toujours un matériel roulant plus considérable, les frais d'installation et de désinstallation de ces wagons deviennent considérables.

Les fourgons des mécaniciens sont en bon état.

Les 10 wagons fermés sont en bon état.

Les wagons de 8 tonnes s'usent rapidement.

Les ferrures additionnelles qu'on leur a posées n'ont pas été inutiles, mais comme le bois commence à se carier, il faudra renouveler ces ferrures plus souvent. A six de ces wagons qui ont été reconstruits l'on a donné une capacité de dix tonnes.

Les wagons plateformes de 10 tonnes sont en bon état, mais ceux de huit tonnes annoncent le contraire. Il faudra aussi les remplacer par d'autres. Trois ont été reconstruits.

Les cinq chasse-neige sont en bon état.

Les petites locomotives à chasse-neige seront bientôt hors de service. Cet automne, un nouveau chasse-neige sera fait. Il sera de même nécessaire de reconstruire deux wagons chasse-neige.

L'adoption du système Haggas pour le service d'eau offre un grand avantage sur celui précédemment en usage (voir dépenses du service d'eau). Partout où cela sera possible, les réservoirs élevés seront remplacés par le système Haggas.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. STRONACH,
Mécanicien-chef et garde-magasin.

L. B. Archibald, écr.,
Surintendant du chemin de fer de l'Ile du P.-E.,
Charlottetown.

CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

DÉPARTEMENT DES MÉCANICIENS.

A.—ETAT du coût de la force motrice, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Mois.	Milles parcourus par les locomotives, non-compris le ballastage.	Dépenses.							Moyenne par 100 milles parcourus.						
		Gages des mécaniciens.	Combustible.	Huile, suif, chiffons, etc.	Réparations.	Eau, y compris réparations aux pompes et réservoirs.	Divers, y compris les dépenses du bureau et des remises aux locomotives.	Total.	Mécaniciens.	Combustible.	Huile, suif, etc.	Réparations.	Eau.	Divers.	Total.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1880—Juillet	31,496	1,076 88	879 59	60 96	1,127 29	126 74	156 64	3,428 10	3 42	2 79	0 19	3 58	0 40	0 50	10 88
Août	31,358	1,073 25	951 83	74 93	583 03	196 02	164 15	2,943 21	3 42	3 04	0 24	1 86	0 62	0 52	9 70
Septembre	29,169	1,023 19	775 41	60 30	774 73	546 95	160 83	3,341 41	3 50	2 66	0 21	2 65	1 87	0 56	11 45
Octobre	29,341	1,025 16	856 21	52 11	796 23	339 15	156 40	3,225 26	3 49	2 92	0 18	2 71	1 16	0 53	10 99
Novembre	30,884	1,077 37	1,162 73	92 59	1,179 18	3,057 72	223 10	6,792 69	3 49	3 77	0 30	3 81	9 90	0 72	21 99
Décembre	25,522	1,041 78	1,165 28	106 22	1,730 43	203 89	386 60	4,634 20	4 08	4 56	0 42	6 78	0 80	1 51	18 15
1881—Janvier	25,230	1,117 23	1,509 24	123 44	1,191 72	63 73	309 40	4,314 76	4 43	5 98	0 49	4 72	0 25	1 23	17 10
Février	21,511	1,168 29	1,280 47	112 30	1,168 47	53 70	265 26	4,048 49	5 43	5 95	0 52	5 43	0 25	1 24	18 82
Mars	19,069	1,033 65	785 54	84 89	1,104 45	41 07	192 70	3,242 30	5 42	4 12	0 44	5 79	0 22	1 01	17 00
Avril	17,758	790 60	610 33	93 68	1,615 34	34 62	140 26	3,284 83	4 46	3 44	0 52	9 10	0 19	0 79	18 50
Mai	23,472	898 56	849 07	113 18	765 16	3 18	143 57	2,772 72	3 83	3 62	0 48	3 26	0 01	0 61	11 81
Juin	30,108	1,025 19	1,084 16	123 59	824 83	302 41	142 59	2,897 95	3 40	3 60	0 41	2 74	1 00	0 47	9 62
Totaux	314,918	12,351 15	11,909 86	1,098 19	12,860 86	4,364 36	2,441 50	45,025 92	3 92	3 78	0 35	4 08	1 38	0 78	14 29

A. STRONACH,
Mécanicien-chef et garde-magasin.

CHEMIN DE FER DE L'ILE

DÉPARTEMENT DES

B.—RELEVÉ de la force motrice pour

Mois.	Heures sous vapeur.	Parcours des trains				Parcours des locomotives			
		De voyageurs.	De fret et mixtes.	Ballastage.	Eclaireurs.	Avec convois.	Lège.	Pour le rebroussement.	Total.
1880—Juillet	3,520	11,203	13,810	433	257	25,703	81	6,206	31,990
Août	3,553	10,534	13,812	284	1,072	25,702	141	5,879	31,722
Septembre	3,673	10,680	13,151	2,283	127	26,241	370	5,220	31,831
Octobre	3,748	10,828	13,105	2,699	98	26,730	208	5,547	32,485
Novembre	3,747	10,522	14,428	1,100	71	26,121	308	5,778	32,207
Décembre	3,270	3,339	15,667	.....	851	19,857	46	5,619	25,522
1881—Janvier	3,429	56	13,318	.....	7,807	21,181	312	3,737	25,230
Février	3,585	.....	9,722	.....	7,926	17,648	579	3,284	21,511
Mars	2,459	.....	14,293	.....	953	15,246	296	3,527	19,069
Avril	2,267	1,034	13,087	.....	165	14,286	99	3,373	17,758
Mai	2,991	5,214	13,671	531	.....	19,416	69	4,543	24,028
Juin	3,573	11,148	13,422	1,012	.....	25,582	30	5,673	31,285
Totaux	39,815	74,558	161,486	8,342	19,327	263,713	2,539	58,386	324,638

DU PRINCE-ÉDOUARD.

MÉCANICIENS.

l'année expirée le 30 juin 1881.

Parcours total des wagons.		*Moyenne du parcours des wagons.	Moyenne du parcours		Consommation.				Consommation par 100 milles de parcours par la locomotive.			
Wagons.	Chasse-neige.		Par heure.	Des wagons par chaque locomotive.	Boisseaux de houille.	Chopines d'huile.	Livres de suif.	Livres de chiffons.	Boisseaux de houille.	Chopines d'huile.	Livres de suif.	Livres de chiffons.
111,369	.....	4·37	9·09	3·48	8,629	760	499	196	26·97	2·37	1·56	0·61
127,975	.....	5·19	8·93	4·03	9,360	880	563	213	29·50	2·77	1·77	0·67
121,230	.....	5·65	8·66	3·88	9,251	812	576	273	29·06	2·55	1·80	0·85
133,878	.....	5·02	8·67	4·12	10,551	738	571	263½	32·48	2·27	1·75	0·81
124,881	68	4·80	8·60	3·88	11,983	794	611	265	37·20	2·46	1·86	0·82
96,586	2,830	4·18	7·80	3·78	10,792	808	550	260½	42·28	3·16	2·15	1·02
51,340	11,331	3·84	7·36	2·03	13,720	944	672	239	54·38	3·74	2·66	0·94
34,206	12,651	4·52	6·00	1·59	11,619	804	668	202	54·14	3·73	3·10	0·94
71,651	3,301	5·01	7·76	3·76	7,229	642	491	212	37·91	3·36	2·57	1·11
80,630	129	5·71	7·84	4·54	6,977	564	469	218	39·23	3·17	2·64	1·22
107,746	.....	5·55	8·03	4·48	10,635	848	617	258	44·26	3·52	2·56	1·07
112,920	.....	4.41	8·48	3·61	12,572	956	867	292	40·18	3·05	2·77	0·93
1,174,412	30,310	4·80	8·15	3·61	123,318	9,550	7,154	2,892	37·98	2·94	2·20	0·89

* A déduire de ces moyennes, le parcours des trains éclaireurs.

A. STRONACH,
Mécanicien-chef et garde-magasin.

CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

DÉPARTEMENT DES MÉCANICIENS.

C.—ETAT MENSUEL des milles parcourus par les wagons, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

Mois.	Première classe.	Seconde classe.	Wagons-poste, à bagage et des messageries.	Wagons fermés, à bestiaux et à foin.	Wagons plateforme	Total.
1880—Juillet	27,850	22,841	6,797	35,198	18,683	111,369
Août	27,666	22,382	7,213	53,950	16,764	127,975
Septembre	24,673	20,418	6,451	41,237	28,451	121,230
Octobre	26,367	24,186	6,469	46,154	30,702	133,878
Novembre	24,348	24,353	4,486	55,983	15,711	124,881
Décembre	17,833	18,204	4,195	46,870	9,484	96,586
1881—Janvier	13,107	10,553	5,215	18,377	4,088	51,340
Février	8,680	6,557	5,114	9,323	4,532	34,206
Mars	14,311	11,391	5,640	24,690	15,619	71,651
Avril	14,042	15,125	4,110	29,575	17,778	80,630
Mai	18,762	20,041	4,122	44,123	20,698	107,746
Juin	24,396	26,846	1,879	33,891	25,908	112,920
Totaux	242,035	222,897	61,691	439,371	208,418	1,174,412
Moins ballastage	.....	5,697	.....	202	46,094	51,993
Balance	242,035	217,200	61,691	439,169	162,324	1,122,419

A. STRONACH,
Mécanicien-chef et garde-magasin.

CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

DÉPARTEMENT DES MÉCANICIENS.

D.—ETAT indiquant le nombre de locomotives et wagons disponibles le 1er juillet 1880 et 1881.

Détails.	Locomotives.	Classification.							
		1re classe.	2e classe.	Wag. poste à bag ge et messager's	Fermés et à bestiaux.	Wagons plateforme	Fourgons.	Wagon du payeur.	Total.
Disponibles, 1er juillet 1880	17	14	12	2	150	100	3	1	282
Condamnés durant l'année	.....	.....	.....	.....	6	3	.....	.....	9
En état de service	17	14	12	2	144	97	3	1	273
Achetés durant l'année	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Reconstruits durant l'année	.....	.....	.....	.....	6	3	.....	.....	9
Total du matériel, 1er juillet 1881	19	14	12	2	150	100	3	1	284

A. STRONACH,
Mécanicien-chef et garde-magasin.

CHEMINS DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

DÉPARTEMENT DES MÉCANICIENS.

E.—ÉTAT COMPARATIF des dépenses du département des mécaniciens, pour l'année expirée le 30 juin 1880 et 1881.

—	1881.	1880.
Milles parcourus par les trains	255,353	244,691
do locomotives	314,918	295,190
do wagons	1,122,419	1,010,483
do chasse-neige	30,310	22,168
	$ cts.	$ cts.
Coût de la force motrice	45,025 92	57,580 58
do des réparations aux wagons	12,587 92	13,595 72
do de la main-d'œuvre, huile, chiffons, etc	643 28	718 15
do des réparations aux wagons à voyageurs	6,762 00	6,076 66
do do wagons-poste, des messageries et aux bagages	800 51	137 50
do do wagons à fret et aux fourgons	5,025 41	7,381 56
Coût de la force motrice par 100 milles parcourus par les trains	17 63	23 53
do do do locomotives	14 29	19 50
do do do wagons	4 01	5 69
Coût de la réparation des wagons par 100 milles parcourus par les trains	4 93	5 55
do do do locomotives	3 99	4 60
do do do wagons	1 12	1 34
Coût de la main-d'œuvre, de l'huile et des chiffons par 100 milles parcourus par les trains	0 25	0 29
Coût de la main-d'œuvre, de l'huile et des chiffons par 100 milles parcourus par les locomotives	0 20	0 24
Coût de la main-d'œuvre, de l'huile et des chiffons par 100 milles parcourus par les wagons	0 05	0 07
Réparations aux wagons à voyageurs par 100 milles parcourus par les trains	2 64	2 48
do wagons-poste, des messageries et à bagage	0 31	0 05
do wagons à fret et fourgons	1 96	3 01

A. STRONACH,
Mécanicien-chef et garde-magasin.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

BUREAU DU COMPTABLE,
WINNIPEG, 24 octobre 1881.

CHER MONSIEUR,—Je vous transmets les comptes du chemin de fer du Pacifique canadien, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

D. S. CURRY.

COLLINGWOOD SCHREIBER, écr.,
Ingénieur en chef, chemins de fer de l'Etat.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

DT. No 1.—COMPTE DU REVENU pour les 5 mois expirés le 30 juin 1881. AV.

Cinq mois terminés le 30 juin 1880.	Dépenses.	Dix mois de l'année terminée le 30 juin 1881.	Cinq mois terminés le 30 juin 1880.	Recettes.	Dix mois de l'année terminée le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.	$ cts.		$ cts.
30,035 75	Force motrice, relevé 1.....	85,415 91	32,530 50	Transport des voyageurs.....	101,749 09
10,504 23	Dépenses des wagons, do 2.....	34,186 77	64,271 66	" du fret.....	164,252 32
16,449 83	Entret. de la voie et des trav. d'art do 3.....	55,959 22	8,173 53	Malles et divers.....	25,496 65
10,501 83	Dépenses des stations, do 4.....	31,133 61			
9,052 51	Frais généraux, do 5.....	26,422 91			
76,544 15		233,118 42			
2,347 86	Parcours des wagons par mille.....	3,826 56			
78,892 01		236,944 98			
26,083 68	Balance.....	54,553 08			
04 975 69	Totaux.....	291,498 06	104,975 69	Totaux.....	291,498 06

D. S. CURRY,
Comptable, C.C.P.

WINNIPEG, 30 juin 1881.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

No 2.—Force motrice—(Relevé No 1.)

Pour les 5 mois terminés le 30 juin 1880.	—	Pour les 10 mois terminés le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
956 86	Appointements du mécanicien-chef, commis, frais de bureau et de route	2,187 72
7,754 33	Gages des mécaniciens, chauffeurs et nettoyeurs	25,332 61
15,717 00	Combustible	31,506 18
521 75	Huile, suif, chiffons et menus articles	2,534 42
5,006 46	Réparations aux locomotives, tenders et outils pour locomotives	12,605 09
79 35	Divers	1,767 67
.....	Eau, y compris la pompe et réparations au réservoir	9,482 22
30,035 75	Total	85,415 91

D. S. CURRY,
Comptable, C.C.P.

Winnipeg, 30 juin 1881.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

No 3.—Dépenses des wagons—(Relevé No 2.)

Pour les 5 mois terminés le 30 juin 1880.	—	Pour les 5 mois terminés le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
485 00	Réparations aux wagons à voyageurs	2,541 92
225 00	do wagons-poste, messageries et wagons à bagage	1,635 65
3,341 42	do à fret et fourgons	10,823 40
4,940 67	Gages des conducteurs, préposés aux bagages et serre-freins	18,069 48
343 86	Huile et chiffons	165 53
1,000 78	Menus articles et chiffons	596 81
167 50	Divers	354 00
10,504 23	Total	34,186 79

D. S. CURRY,
Comptable, C.C.P.

Winnipeg, 30 juin 1881.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

No 4.—Entretien de la voie et des travaux d'art.—(Relevé No 3.)

Pour les 5 mois terminés le 30 juin 1880.		Pour les 10 mois terminés le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
139 50	Appointements de l'ingénieur, des commis, frais de bureau et de route....	.....
12,094 62	Gages des hommes employés à réparer la voie, les clôtures et les sémaphores, y compris le posage de nouvelles voies d'évitement.....	46,176 00
.....	Lisses et attaches, y compris le posage de nouvelles voies d'évitement.....	.....
.....	Traverses	.....
.....	Bois de construction, bois de service, etc., pour réparer les ponts, garde-bestiaux, passages à niveau, abris contre la neige, clôtures, etc.....	252 60
.....	Réparations aux quais—Divers	381 26
.....	do bâtiments et plateformes, y comp. les prolong. et addit...	324 16
.....	do chasse-neige, outillage, etc	581 59
4,215 71	Enlèvement de la glace et de la neige.....	8,243 61
16,449 83	Total	55,959 22

D. S. CURRY,
Comptable, C.C.P.

Winnipeg, 30 juin 1881.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

No 5.—Dépenses des stations—(Relevé No 4.)

Pour les 5 mois terminés le 30 juin 1880.		Pour les 10 mois terminés le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
8,073 86	Appointements et gages des chefs de gare, agents, commis, opérateurs du télégraphe, préposés aux bagages, gardiens de cours, aiguilleurs, gardiens et journaliers.....	25,395 80
2,386 11	Combust., huile, éclairage, papet., billets et autres dépenses imprévues...	5,638 46
41 86	Divers.....	99 35
10,501 83	Total.....	31,133 61

D. S. CURRY,
Comptable, C.C.P.

Winnipeg, 30 juin 1881.

No 6.—CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Frais généraux. (Relevé No 5.)

Pour les cinq mois terminés le 30 juin 1881.	—	Pour les dix mois terminés le 30 juin 1881.
$ cts.		$ cts.
2,903 81	Appointements du surintendant général, du surintendant et de ses aides, des chefs de trains, commis, etc., agents pour les voyageurs et le bagage, et de l'aide et de l'agent pour le fret, frais de bureau et de route.	6,791 80
4,641 73	Division de la comptabilité, appointements du comptable, de l'auditeur, des payeurs et caissiers, commis, frais de bureau et de route.....	8,868 86
10 00	Dommages aux hommes, animaux et effets.....	3,632 88
.....	Passages d'eau.....	9 15
244 17	Télégraphie (non compris les appointements des opérateurs).....	888 51
1,252 80	Divers, impressions, annonces, etc.....	6,231 71
.....	Frais d'agence.....	.....
9,052 51	.....Totaux.....	26,422 91

D. S. CURRY,
Comptable, C.C.P.

Winnipeg, 30 juin 1881.

No 7.—CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

DT. COMPTE GÉNÉRAL pour les 10 mois expirés le 30 juin 1881. AV.

1881.		$ cts.	1881.		$ cts.
30 juin	Balance	11,028 06	30 juin.....	Livraisons durant l'année	149,283 85
	Achats durant l'année	97,990 10			
	Frais d'autres départements	13,901 53			
	Bordereaux	26,364 16			
	Total	149,283 85		Total	149,283 85

D. S. CURRY,
Comptable, C.C.P.

WINNIPEG, 30 juin 1881.

No. 8—CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

DT. BALANCE GÉNÉRALE pour les 10 mois expirés le 30 juin 1881. AV.

	$ cts.		$ cts.
			116,803 03
Compte indéterminé	9,187 53	Compte du Canada	
Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique	110,415 94	Chemin de fer Intercolonial	3,331 20
Cie Chicago, Milwaukee St. Paul	196 11	Contrat n° 15 (Whitehead et Cie)	22 90
Cie du chemin de fer Vermont Central	83 15	Ch. de fer Michigan Central	
Agent à la jonction de St. Boniface	24 07		
Delaware Hudson Canal Co	4 32		
Chemin de fer St. Paul et Duluth	4 34		
Agent pour la vente des billets à St. Boniface	241 67		
Total	120,157 13	Total	120,157 13

D. S. CURRY,
Comptable, C.C.P.

WINNIPEG, 30 juin 1881.

No 9.—CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

ETAT COMPARATIF des moyennes, pour dix mois de l'année expirée le 30 juin 1881.

——	1880.	1881.
Milles de chemin de fer en exploitation	160	268
Milles parcourus par les locomotives	86,814	315,343
do trains	69,164	214,607
do wagons	692,485	2,580,609
	$ cts.	Cents.
Recettes des locomotives, par mille	1·20·92	92·4384
do de la voie, par mille	656·10	1087·68
	Cents.	Cents.
Proportion des recettes provenant des voyageurs sur les recettes brutes	31·00	0·35
do do du fret do	61·00	0·56
do do d'autres sources do	8·00	0·09
Dépenses des locomotives par mille		
Gages des mécaniciens, chauffeurs et nettoyeurs	8·93	8·03
Combustible	18·10	9·99
Huile, suif, chiffons et menus articles	0·60	0·80
Réparations aux locomotives	5·77	4·00
Eau et réparations aux réservoirs	.....	3·01
Divers	0·09	0·56
Total	33·49	26·39
Appointements du mécanicien-chef, frais de route et de bureau	1·10	0·69
	34·59	27·08
Force motrice, par mille et par locomotive	34·59	27·08
Dépenses des wagons do	12·10	10·84
Entretien de la voie et des travaux d'art, par mille de locomotive	18·95	17·75
Dépenses des stations do	12·10	9·87
Frais généraux do	10·43	8·38
	88·17	73·92
Wagons, par mille	2·70	1·22
Total des locomotives, par mille	Cts. 90·87	Cts. 75·14
Force motrice, par mille et par train	43·43	39·80
Dépenses des wagons do	15·18	15·93
Entretien de la voie et des travaux d'art, par mille et par train	23·78	26·08
Dépenses des stations do	15·18	14·50
Frais généraux do	13·09	12·31
	110·66	108·62
Wagons, par mille	3·41	1·78
Total des trains, par mille	114·07	110·40
Dépenses ordinaires des travaux par mille de chemin de fer	493·08	884·12

D. S. CURRY,
Comptable, C.F.P.

WINNIPEG, 30 juin 1881.

A.—CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,

RELEVÉ des locomotives et des wagons de diverses classes pour les dix mois de l'année expirée le 30 juin 1881.

Détails.	Locomotives.	Voyageurs de 1re classe.	Voyageurs de 2e classe.	A bagage avec fumoir.	Bagage.	Fermés.	Plate-formes.	Total.
Disponibles.....	10	6	.....	2	1	21	148	188

B.—CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

RELEVÉ du parcours des locomotives et wagons, pour les dix mois de l'année expirée le 30 juin 1881.

Mois.	Parcours des locomotives.	Parcours des wagons.						
	A fret et à voyageurs	Voyageurs de 1re classe.	Voyageurs de 2e classe.	Exprès et à bagage.	Fermés.	Plate-formes.	Total.	Moyenne, fret et voyageurs
1880—Juillet.....	12,412	9,858	200	9,212	45,146	155,995	220,411	.....
Août.....	11,955	10,668	.....	8,490	55,155	184,054	258,367	.....
Septembre.....	12,132	10,595	.....	8,627	67,494	191,460	278,176	.....
Octobre.....	14,386	14,301	.....	10,609	62,198	198,867	285,975	.....
Novembre.....	12,813	10,430	.....	8,147	60,995	102,057	181,629	.....
Décembre.....	21,568	15,221	.....	8,328	103,613	86,206	213,368	.....
1881—Janvier.....	21,093	12,759	.....	9,367	103,148	109,785	235,059	.....
Février.....	23,610	12,040	.....	11,381	70,517	132,068	226,006	.....
Mars.....	29,573	18,624	.....	15,459	134,742	201,070	369,895	.....
Avril.....	24,290	21,615	.....	12,765	95,932	181,441	311,753	.....
Mai.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Juin.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totaux.....	183,852	136,111	200	102,385	798,940	1,543,003	2,580,639	.....

C.—CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

RELEVÉ de la force motrice pour les dix mois de l'année expirée le 30 juin 1881.

Mois.	Consommation.						Moyenne de la consommation par 100 milles.				
	Heures sous vapeur.	Parcours des locomotives.	Cordes de bois.	Chopines d'huile.	Livres de suif.	Livres de chiffons.	Sous vapeur, par mille et par heure.	Cordes de bois.	Chopines d'huile.	Livres de suif.	Livres de chiffons.
1880—Juillet	3,091	23,390	600	1,003	413	188	7·56	2·56	4·28	1·72	0·80
Août	3,087	24,473	713	1,013	421	241	7 82	2·91	4·13	1·72	0·98
Septembre	3,404	25,675	744¼	1,293	695	448	7·54	2 89	5·03	2·70	1·74
Octobre	3,778	28,326	1,031	1,460	574	388	7·49	3·63	5·15	2·02	1·36
Novembre	3,202	23,663	1,033	1,160	399	289	7·39	4·36	4·90	1·64	1·22
Décembre	4,710	35,884	1,600	1,861	478	311	7·61	4·45	5·10	1·33	0·86
1881—Janvier	4,333	33,211	1,230	1,869	505	472	7·66	3·70	5·62	1·52	1·42
Février	4,976	37,517	1,332	1,633	422	452	7·53	3·55	4·35	1·12	1·20
Mars	5,628	45,471	1,400	2,354	489	496	8·07	3·07	5·17	1·07	1·09
Avril	4,691	37,733	1,281	1,786	483	627	8·04	3·39	4·73	1·28	1·66
Totaux	40,900	315,343	10,964¼	15,432	4,879	3,912	7·71	3·47	4·89	1·54	1·24

D.—CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

COUT mensuel de la force motrice pour chaque mois depuis juillet 1880 jusqu'à avril 1881.

Mois.	Milles parcourus par les locomotives.	Gages des mécaniciens.	Combustible	Huile, suif et chiffons.	Réparations aux locomotives, tenders et outillage.	Divers, remises aux locomotives, personnel des mécaniciens.	Total.	Moyenne du coût par 100 milles.					
								Gages.	Combustible	Huile, suif et chiffons.	Réparations.	Divers.	Total.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1880—Juillet	23,390	1,511 64	2,340 00	298 60	865 64	493 54	5,509 42	6 46	10 00	1 27	3 70	2 11	23 55
Août	24,473	1,735 57	2,796 86	199 53	759 51	416 21	5,907 68	7 09	11 42	0 81	3 10	1 70	24 13
Septembre	25,675	1,870 75	2,885 65	280 14	791 85	417 67	6,246 06	7 48	11 23	1 09	3 08	1 62	24 33
Octobre	28,326	2,134 05	3,883 50	273 38	1,005 13	737 95	8,034 01	7 53	13 71	0 96	3 54	2 60	28 36
Novembre	23,663	1,923 04	4,056 00	216 52	1,082 16	636 25	7,914 41	8 12	17 14	0 91	4 57	2 68	33 44
Décembre	35,884	2,971 29	6,020 00	392 67	1,187 89	1,090 40	11,662 25	8 28	16 77	1 09	3 31	3 03	32 49
1881—Janvier	33,211	2,888 02	4,589 00	439 20	1,927 40	1,952 28	11,795 90	8 69	13 81	1 32	5 80	5 87	35 51
Février	37,517	3,306 51	4,948 00	376 45	1,713 01	1,054 27	11,398 24	8 81	13 18	1 00	4 56	2 81	30 38
Mars	45,471	3,251 02	4,769 17	413 53	1,534 88	1,505 56	11,474 16	7 14	10 48	0 90	3 37	3 31	25 23
Avril	37,733	3,740 72	4,424 00	384 87	1,737 18	561 48	10,848 25	9 91	11 72	1 02	4 60	1 48	28 75
	315,343	25,332 61	40,712 18	3,274 89	12,605 09	8,865 61	90,790 38	8 03	12 91	1 03	3 99	2 81	28 79
AJOUTEZ—Louage de locomotives (compte de Whitehead	.....	.....	.....	.....	.....	4,572 00	4,572 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
MOINS—Transfert d'approvisionn., balance et et Cie du c. de fer P.C.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	95,362 38	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Evaluation	.....	.....	9,206 00	740 47	.....	.....	9,946 47	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	315,343	25,332 61	31,506 18	2,534 42	12,605 09	13,437 61	85,415 91	8 03	9 99	0 80	3 99	4 26	27 08

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

ETAT GÉNÉRAL des dépenses du département des mécaniciens, pour dix mois de l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Nombre de milles parcourus par les trains	214,607
do do locomotives	315,343
do do wagons	2,580,639
	$ cts.
Coût de la force motrice	85,415 91
do des réparations aux wagons	15,000 97
do de l'huile et des chiffons	165 53
do des réparations aux wagons à voyageurs	2,511 92
do do do poste, à bagage et des messageries	1,635 65
do do do à fret, etc	10,823 40
Le coût de la force motrice par 100 milles parcourus par les trains a été de	3 98
do do do locomotives	2 71
do do do wagons,	3 30
Le coût des réparations aux wagons par 100 milles parcourus par les trains, a été de	6 99
do do do locomotives	4 75
do do do wagons	0 58
Le coût de l'huile et des chiffons par 100 milles parcourus par les trains, a été de	0 07
do do do locomotives	0 05
do do do wagons	0 00
Réparations de wagons à voyageurs par 100 milles parcourus	1 86
do poste, à bagage et des messageries par 100 milles parcourus	1 59
do à fret et fourgons do	0 46

D. S. CURRY,
Comptable

WINNIPEG, 30 juin 1881.

8—7

CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE WINDSOR.

BUREAU DU CHEMIN DE FER,
MONCTON, N.-B., 20 octobre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les relevés suivants des opérations du chemin de fer d'embranchement de Windsor pendant l'année expirée le 30 juin 1881 :

N° 1. Compte du revenu.
" 2. Entretien de la voie et des travaux d'art.
" 3. Bilan général.
" 4. Etat des recettes mensuelles.

Je vous transmets aussi le rapport de l'ingénieur sur la condition de la voie et des travaux d'art.

Cette ligne, de 32 milles de longueur, a été exploitée pendant l'année par la Cie du chemin de fer de Windsor à Annapolis, aux mêmes conditions que l'année dernière, c'est-à-dire de garder pour elle les deux tiers des recettes brutes et de donner l'autre tiers au gouvernement, les frais d'entretien étant à la charge de ce dernier.

Les grandes réparations et améliorations commencées dans la période qu'embrasse mon dernier rapport annuel, ont été continuées. Les nouvelles gare et remise à marchandises à Windsor, sont terminées et il a été fait des réparations à d'autres stations.

La maçonnerie des ponts et ponçeaux a été complètement restaurée. La charpente des ponts a aussi été réparée ou renouvelée où besoin était.

Une partie de voie principale, là où les rails de fer étaient beaucoup usés, a été renouvelée avec des rails d'acier, et l'on continuera ce renouvellement chaque année à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Un grand nombre de nouvelles traverses ont été posées et la ligne est maintenant en bon état.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.

D. POTTTINGER.

COLLINGWOOD SCHREIBER, écr.,
Ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement,
Ottawa.

CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE WINDSOR.

COMPTE DU REVENU pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Dépenses.	Montant.	⅓ des recettes.	Montant.
	$ cts.		$ cts.
Entretien de la voie et des travaux d'art—relevé n° 1	20,502 26	Transport des voyageurs	7,065 64
		Transport du fret	13,191 02
		Malles	959 87
			21,216 53
		A déduire entre Halifax et la jonction de Windsor, pour les 7 mois terminés le 30 juin 1880, surplus de crédit de l'année précédente.	3,753 69
			17,462 84
		Balance	3,039 42
	20,502 26		20,502 26

R. B. BOGGS,
Comptable, E. de W.

MONCTON, N.B., 30 juin 1881.

CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE WINDSOR.

Entretien de la voie et des travaux d'art.

Détails.	Montant.
	$ cts.
Dépenses du bureau du comptable	1,125 96
Réparation de la voie	6,355 15
Rails et leurs attaches	1,969 37
Traverses	2,496 80
Aiguilles	7 15
Ponts	1,442 21
Signaux	6 14
Ponceaux et fossés garde-bestiaux	539 51
Bâtiments et plateformes	5,287 51
Clôtures	338 07
Wagons à bras et wagonnets	134 96
Outillage et réparations	161 53
Enlever la neige et la glace	508 90
Divers	129 00
	20,502 26

R. B. BOGGS,
Comptable, E. de W.

MONCTON, N.B., 30 juin 1881.

8—7½

CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE WINDSOR.

DT. BALANCE GÉNÉRALE. AV.

1881.		$ cts.	1881.		$ cts.
June 30.	Chemin de fer de Windsor et Annapolis	1,978 74	June 30.	Compte du gouv. fédéral.	6,886 37
	Chemin de fer Intercolonial	1,369 84			
	Provisions	3,537 79			
	Total	6,886 37		Total	6,886 37

R. B. BOGGS,
Comptable, E. de W.

MONCTON, N.B., 30 juin, 1881.

CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE WINDSOR.

ETAT MENSUEL, ⅓ des recettes.

Mois.	Voyageurs.	Fret.	Malles, etc.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1880—Juillet	826 75	1,110 00	80 76	2,017 51
Août	781 01	909 06	80 76	1,770 83
Septembre	993 59	1,489 25	80 75	2,563 59
Octobre	631 26	1,466 71	80 75	2,178 72
Novembre	588 80	1,710 08	80 76	2,379 64
Décembre	569 46	1,226 11	80 76	1,876 33
1881—Janvier	328 85	731 86	78 71	1,139 42
Février	322 18	963 66	78 71	1,364 55
Mars	438 46	982 47	78 71	1,499 64
Avril	456 75	1,039 63	79 74	1,576 12
Mai	494 11	741 51	79 73	1,315 35
Juin	634 42	820 68	79 73	1,534 83
Total	7,065 64	13,191 02	959 87	21,216 53
A déduire entre Halifax et la jonction de Windsor pour 7 mois terminés le 30 juin 1880, porté au crédit de l'année précédente				3,753 69
				17,462 84

R. B. BOGGS,
Comptable, E. de W.

MONCTON, N.B., 30 juin 1881.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR,
MONCTON, N.-B., 1er août 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur l'entretien de l'embranchement de Windsor, pour l'année expirée le 30 juin 1881 :—

La longueur de cet embranchement est de 32 milles.

Pour les raisons énoncées dans mon rapport précédent, les frais d'entretien de l'année dernière ont été considérables.

A l'exception d'un mille de rails d'acier posés pendant l'année dernière, tous les rails de la ligne principale et des voies de garage sont en fer. Voilà six ans qu'ils servent et beaucoup sont bien usés.

Il va falloir, tous les ans, en renouveler quatre ou cinq milles avec des rails d'acier, jusqu'à ce que tous ceux en fer soient remplacés.

L'année dernière on a renouvelé 12,854 traverses.

Une escouade d'ouvriers a été employée toute la saison à reconstruire les barrières à bestiaux, les ponceaux et ponts de bois.

Les frais de renouvellement de ce genre seront bien moins élevés l'année prochaine.

Des améliorations au montant de $5,000 ont été faites à Windsor.

Une gare à voyageurs, avec appartement au premier pour l'agent, a été construite, ainsi qu'une remise pour le fret, de 120 x 35 pieds.

Toutes les voies de garage de la cour ont été disposées de manière à mieux faciliter la desserte du trafic.

On a construit une plateforme de 250 pieds de long sur 12 de largeur.

Les abords de la nouvelle gare et de la remise aux marchandises ont été nivelés et ballastés.

De nouveaux enclos pour les bestiaux et des abords ont été établis à l'extrémité sud de la cour.

La gare de Beaver Bank a été agrandie pour faciliter le trafic.

Les réparations nécessaires ont été faites aux gares et plateformes de Elmshouse, Newport et Mount Uniacke.

Des maçons ont été employés toute la saison à réparer et rejointoyer la maçonnerie des ponts et ponceaux de la ligne.

A Windsor, la bascule était si usée qu'il a fallu la démonter et refaire. Il en a été de même de la maçonnerie de ses fondations.

La voie est en bon état.

Autant que j'ai pu le savoir, pas un seul déraillement n'a eu lieu dans le cours de l'année.

J'ai l'honneur d'etre, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
P. S. ARCHIBALD,
Ingénieur.

D. POTTINGER, écr.,
Surintendant en chef du chemin de fer Intercolonial.

ANNEXE No. 4.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR SURINTENDANT,
MONTRÉAL, 19 octobre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel ci-joint, concernant les constructions sous mon contrôle, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Ces constructions sont les canaux de Lachine et de Beauharnois, sur le Saint-Laurent, le canal de Chambly et l'écluse et barrage de Saint-Ours, sur le Richelieu.

Il n'est survenu pendant l'année aucun accident sur ces voies de navigation artificielles, et on les a maintenues en bon état.

F. BRAUN, écr., secrétaire,
Ministère des chemins de fer et canaux,
Ottawa.

CANAL LACHINE.

Fermé par les glaces le 27 novembre 1880, ce canal était de nouveau ouvert à la circulation le 1er mai 1881.

Les portes des écluses n°s 1 et 2 ayant été déplacées accidentellement le 29 juin, la navigation a été interrompue pendant les premiers cinq jours de l'exercice, et de complets détails de cet accident furent donnés dans le rapport de l'année dernière. Le trafic n'a pas subi d'autre interruption.

Du 7 juillet à la fin de la saison, les travailleurs au service du canal ont été employés à réparer les portes d'écluse et autres ouvrages endommagés lors de l'accident ci-dessus mentionné, à construire un grand bateau à grues et à faire les réparations nécessaires sur la ligne du canal.

L'eau a été retirée du canal les 14 et 15 avril et on l'y a fait rentrer le 27.

RÉPARATIONS.

Les principales réparations exécutées dans le courant de l'année sont les suivantes:

Ecluse n° 1, entrée d'aval.

Cette écluse étant submergée l'hiver et le printemps par les crues du fleuve, comme à l'ordinaire, elle a été ouverte à la clôture de la navigation.

Tout l'équipement des portes a été enlevé, la hutte des éclusiers transportée plus loin, et les portes boulonnées aux murs de l'écluse pour empêcher que pendant l'hiver elles ne fussent déplacées par le frottement des glaces. Au printemps, de nouveaux rouleaux de fer avec cadres de chêne ont été placés dans les puits des portes d'aval. Plusieurs meneaux des pertuis ont été posés aux portes, dont toutes les armatures ont été examinées et réparées au besoin.

Ecluse n° 2.

Une des paires de portes de rechange à charpente légère,—placée à l'extrémité inférieure de cette écluse lorsque eut lieu l'accident,—et qui, après à peine un mois de service, parut ne pas avoir la solidité nécessaire, a été enlevée et remplacée par deux portes pleines. Depuis, cependant, ces portes légères ont été complètement

réparées et renforcées, de sorte que maintenant elles peuvent être utilisées. De nouveaux cadres pour les rouleaux des chaînes de manœuvre ont été posés dans les puits d'aval, dont on on a aussi renouvelé les chaînes, etc.

Ecluse n° 3, Saint-Gabriel.

Une fuite d'eau sous le seuil inférieur a été bouchée par un remplage en béton, sous le plancher en amont du seuil. Ce plancher a été refait, calfaté et goudronné. On s'est procuré des chaînes et des écrous de cuivre pour les portes d'aval, et l'armature du busc a été renouvelé.

Ecluse n° 4, Côte Saint-Paul.

Le fond de cette écluse a été nettoyé, le busc réparé et muni d'une nouvelle armature. On a posé nne nouvelle pièce pour l'ancrage de la porte d'aval, côté nord ; on a renouvelé quelques écrous en cuivre et redressé les garde-fous et leurs supports.

Ecluse n° 5.

Elle ne demandait pas de réparations. On n'a eu qu'à redresser les garde-fous et leurs supports.

DÉVERSOIRS.

Ce canal en a six : deux au bassin n° 2, un à chacune des écluses n°s 3 et 4, et les deux déversoirs d'alimentation à Lachine.

Déversoir n° 2.

Il est situé sur le côté sud du bassin n° 2, près du bassin de radoub de Tate. On y a renouvelé trois portes de vannes avec leurs vis de manœuvre et écrous de cuivre.

Déversoir n° 3, à l'écluse n° 3.

Bien que ce déversoir soit neuf, on a vu, après la vidange, qu'il n'était pas étanche. L'eau s'était fait une issue sous les palplanches et l'enseuillement et avait soulevé le plancher du coursier d'aval. Le plancher au-dessus de l'enseuillement a été enlevé et les espaces entre les pièces remplis de béton. Ensuite, l'on a refait et calfaté le plancher et enduit ses joints de poix.

Déversoir n° 4, à l'écluse n° 4, Côte Saint-Paul.

Le printemps dernier, après la vidange, on a vu qu'un dommage considérable avait été causé par une fuite du coursier de conduite, jusqu'aux moulins situés sur le côté sud et près du déversoir. Tout le plancher du coursier de décharge a dû être renouvelé, ainsi que le béton en dessous, entre les pièces, que l'eau avait emporté. Un double plancher de madriers de trois et de deux pouces a été posé et les côtés du coursier, en grande partie, ont été refaits à neuf. Le mécanisme des portes du déversoir a été réparé et mis en bon état de service.

Déversoirs n°s 5 et 6, à Lachine.

Ces déversoirs n'ont demandé que de légères réparations. Quelques pièces d'armature, en fonte, etc., ont été renouvelées.

Ponts n°s 1 et 2.

Au pont tournant n° 1, à la traverse de la rue des Moulins, et à l'entrée d'amont des écluses n° 2, le plancher supérieur a été renouvelé avec du bois de chêne de deux

pouces. Le plancher supérieur du pont n° 2, rue Wellington, et des deux ponts fixes qui s'y relient, a aussi été renouvelé en bois de chêne de deux pouces.

Pont n° 3, aux écluses Saint-Gabriël.

C'est un nouveau pont tournant jeté sur les deux écluses construites à l'entreprise le printemps dernier, et qui n'a pas eu besoin de réparations ; mais le premier juin, une barge, en le heurtant, l'a légèrement endommagé. Ses deux semelles intérieures furent courbées près de l'extrémité sud-est. Les frais de réparation, qui s'élevèrent à $39, furent payés par le propriétaire de la barge.

Pont n° 4 ou pont Brewster.

Le pont tournant a été replanchéié, ainsi que les deux ponts fixes.

Pont n° 5, Côte Saint-Paul.

Ce pont et les deux ponts fixes qui l'avoisinent ont été replanchéiés et de légères réparations ont été faites au mécanisme.

Pont n° 6, Lachine.

Le plancher du pont tournant, sur l'ancienne écluse, et de cinq ponts fixes a été renouvelé.

Remises et quais des farines.

Le plancher de cinq de ces remises, situées au bassin n° 2, a été complètement réparé. La toiture en fer de la remise n° 2 a été complètement renouvelée et peinturée, et celle en bois des remises n°s 3, 4 et 5 entièrement réparée, ainsi que les gouttières, etc., des deux remises du bassin Saint-Gabriel.

Les quais ont été maintenus en bon état, plus de 5,000 madriers de trois pouces et 2,000 pieds de traverses ayant été employés à leur réparation.

Maisons d'habitation, clôtures, etc.

Les maisons du département, habitées par ceux des employés du canal qui ont droit à un logement, ont été maintenues en assez bon état. Ces maisons sont vieilles et leur réparation a nécessité une forte dépense.

Entre l'ancien canal et la rue Front, dans la ville de Lachine, la clôture, de trois quarts de mille de longueur, a été réparée et peinturée.

Une nouvelle clôture a été construite autour du coursier de décharge du déversoir, au pont de la rue des Moulins, et, pour éviter les accidents, la partie inférieure du coursier a été couverte en madriers posés sur des traverses de cèdre.

Quais et coursiers de conduite.

Le mur en face des moulins, sur le côté sud du bassin n° 2, a été rejointoyé où c'était nécessaire le printemps dernier. Sur ce bassin, le gouvernement est tenu de maintenir en bon état les conduites qui traversent la réserve de dix pieds de largeur entre les bâtiments et le mur du quai. Le printemps dernier, le canal étant à sec, on a découvert sous le mur du bassin, une fuite d'eau qui avait soulevé le fond de la dalle du moulin de Gould.

Ce dommage a été réparé en renouvelant les palplanches et en remplissant avec du béton le vide qui s'était fait en face du mur et sous la dalle.

Levées, chemin de halage, etc.

Sur les sections 6, 7 et 8, la petite muraille en pierres sèches des levées a été réparée en beaucoup d'endroits où les pierres s'étaient déplacées. Les levées, le chemin de halage et les rigoles ont été mis en bon état sur toute leur étendue. On a

renouvelé 260 poteaux d'amarrage. De ce nombre, la moitié environ étaient neufs ; les autres, qui étaient penchés ou tombés, n'ont eu qu'à être remis en place.

Les fossés d'égouttement des terrains du canal dans la rivière Saint-Pierre ont été nettoyés, ainsi que la rivière même, à l'endroit où elle traverse le marais de Lachine. L'on a ainsi presque entièrement asséché ce marais.

Piliers et estacades.

Les jetées et estacades conductrices, et les piliers et estacades en travers le bassin à bois, à Lachine, ont subi de grandes réparations. Ils sont maintenant en bon état.

Chalans.

Pour les réparations, il n'y a que deux petits chalans au service de ce canal. Lors de l'accident de juin 1880, l'absence d'un grand chalan pour pendre et dépendre les portes d'écluse s'est fait vivement sentir. Les petits chalans ont été mis en bon état et un grand bateau à grues a été construit. Ce dernier est muni de trois grues et de deux treuils d'une grande force. Avec ces engins et l'aide d'un plongeur, les employés de l'écluse pourront, lorsqu'il y aura lieu, manœuvrer les portes sans recourir à l'aide du dehors.

Téléphone.

A la suite d'un arrangement avec la compagnie dite Bell Telephone, une ligne de téléphones a été établie sur ce canal, et par elle les écluses sont mises en communication avec le bureau du canal et la résidence du surintendant. Vu son utilité pour le service du canal, on en est généralement satisfait.

NOUVEAUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT.

Sections nos 1 et 2.

Les travaux de ces sections—dont James Worthington et Cie étaient les entrepreneurs—furent terminés en novembre 1879. Ils consistaient dans la construction des deux écluses au pied du canal, avec bassin intermédiaire bordé d'un quai en maçonnerie ; dans l'approfondissement du bassin n° 2 jusqu'à 19 pieds, et la construction du bassin Wellington, avec murailles et quais.

Les dernières estimations furent envoyées à l'ingénieur en chef en septembre 1880, et tout a été réglé avec les entrepreneurs.

Section n° 3.

MM. McNamee, Gaherty et Fréchette étaient les entrepreneurs de cette section, qui embrassait la maçonnerie des écluses, du déversoir et du pont à Saint-Gabriel, la construction de deux ponts sur la rue Wellington, l'un pour le chemin de fer Grand Tronc, l'autre pour la circulation dans cette rue ; d'un bassin et mur latéral, et aussi l'élargissement et le creusage du canal.

A la date du dernier rapport, il ne restait à faire qu'une partie de la maçonnerie du pont tournant aux écluses Saint Gabriel. Pour achever cette maçonnerie, il fallait attendre que le département fût prêt à faire poser la superstructure, travaux dont l'exécution n'était praticable qu'après la clôture de la navigation. La dernière estimation a été dressée et le règlement avec les entrepreneurs opéré en août 1881.

Pont tournant.

L'achèvement de la maçonnerie de ce pont et de ses abords a été fait à la journée, en mars et avril, sous la direction de M. le surintendant Conway ; dans le

même temps, M. John McDougall faisait travailler à la superstructure, qui fut tout à fait terminée le 7 mai.

Sections nos 4 et 5.

Ces sections furent terminées et le règlement avec les entrepreneurs opéré avant la date du dernier rapport.

Sections nos 6, 7, 8, 9 et 10.

Tous les travaux de ces sections étaient terminés avant la date du dernier rapport. Les dernières estimations ont été faites et expédiées à l'ingénieur en chef, mais par le fait des diverses réclamations présentées par les entrepreneurs, rien n'a encore été réglé jusqu'à présent.

Section no 11.

C'est la seule qui ne soit pas terminée. Les travaux consistent dans la confection d'un nouveau chenal d'entrée et d'un port à Lachine, sur le côté sud-est de l'entrée actuelle. Ce port est séparé du fleuve par une jetée de 6,200 pieds.

Depuis la rive jusqu'à la moitié de sa longueur, cette jetée est un batardeau formé par deux rangs de caissons, avec revêtement en palplanches à l'intérieur et remplage en terre battue ou corroi. Des digues transversales forment deux bassins étanches. Celui d'aval a été tenu à sec trois saisons consécutives, pendant lesquelles on a travaillé au creusement du chenal.

Les travaux d'excavation furent suspendus pendant l'hiver de 1879 80. Le 16 juillet 1880, après que furent faites les réparations nécessaires aux digues, les travaux d'épuisement recommencèrent, et trois jours après, ceux du creusement, qui se continuèrent jusqu'au 20 novembre, date où une crue du fleuve rendit inutile le travail des pompes, les infiltrations étant trop considérables pour pouvoir tenir le fond à sec.

De cette date à la fin de l'exercice (30 juin) l'on n'a travaillé qu'à mettre les pompes en état de service et à la construction de murs sur coffrages en amont du batardeau. Mais en août, le batardeau a été réparé au moyen de longs pilots chassés dans le corroi ; ensuite, les travaux d'épuisement ont recommencé, et pendant le mois de novembre presque tout le reste des excavations était fait jusqu'à la digue transversale inférieure.

Les entrepreneurs se préparent maintenant à transporter leurs pompes et autres engins dans le compartiment voisin et dernier du batardeau.

Portes d'écluse, etc.

Le département ayant fourni le bois pour les portes des nouvelles écluses, le contrat pour la construction a été passé en juillet 1880, avec MM. O'Brien, Gordon et Bergin, et depuis quatre paires ont été construites et posées dans les écluses d'aval. La construction des autres est bien avancée.

Avant de mettre ces portes en place, le fond de l'écluse n° 1 a été nettoyé à l'aide d'un dragueur et de plongeurs, les chardonnets arasés, des cadres en bois de chêne pour les rouleaux des chaînes de manœuvre placés dans les puits, et des poteaux d'amarrage en bois de chêne ont été placés aux écluses nos 2, 3 et 4. Ces travaux, n'étant compris dans aucun contrat, ont été faits par M. le surintendant Conway.

CANAL BEAUHARNOIS.

Fermé par les glaces le 28 novembre 1880, ce canal était de nouveau ouvert à la circulation le 25 avril 1881. La navigation n'a pas été interrompue une seule fois durant la saison, qui a été de 217 jours.

Ecluses et portes d'écluse.

Six paires de portes, vieilles et endommagées, ont été apportées aux ateliers, où quatre ont été défaites, et celles de leurs parties pouvant servir à la confection ou à la réparation d'autres portes ont été réservées à cette fin. Pendant la première partie de l'exercice, deux paires de portes commencées ont été achevées et posées à l'écluse n° 8. On en a reconstruit deux autres paires cet été. L'une a été posée à l'écluse n° 6 et l'autre placée au pied de l'écluse n° 13.

Je considère le modèle des portes de ce canal comme le plus parfait de tous ceux adoptés jusqu'ici pour nos voies artificielles de navigation. Fait selon les perfectionnements les plus récents, il offre un avantage qu'on ne trouve nulle part ailleurs. La largeur du busc, à la partie supérieure de la porte, a plus de 30 pouces. La force de résistance ainsi offerte a empêché tout dernièrement qu'un grave accident n'eût lieu, car un bateau a donné contre les portes sans les débusquer tout à fait.

Ecluse n° 6.

C'est l'écluse d'aval de ce canal. On a réparé les portes d'amont et posé une lisse de frottement à l'une des portes d'aval. Deux pièces et un poteau de défense ont été placés. Deux boîtes de vis et un treuil ont été renouvelés, et une tige de ventelle a été réparée.

Ecluse n° 7.

Les portes d'aval ont été ajustées; deux rouleaux de chaînes de manœuvre ont été renouvelés et un nouveau poteau de défense a été placé.

Ecluse n° 8.

Les portes d'aval ont été ajustées.

Ecluse n° 9.

Un nouveau treuil volant a été fourni et un autre réparé. De légères réparations ont été faites aux portes d'amont. Un nouveau poteau de défense a été placé et un autre réparé.

Ecluse n° 10.

Toutes les portes ont été ajustées. Trois nouveaux treuils ont été fournis; deux colliers des portes d'aval ont été réparés et deux rouleaux de chaîne de manœuvre renouvelés.

Ecluse n° 11.

Le fond a été nettoyé et les portes ont subi de légères réparations. Un nouveau poteau et deux pièces de défense ont été placés.

Ecluse n° 12.

Les quatre portes ont été ajustées. Toutes les chaînes de manœuvre, un treuil et une pièce de défense ont été renouvelés.

Ecluse n° 13.

Portes d'amont ajustées. Un treuil, deux pièces de défense et un rouleau de chaîne de manœuvre ont été renouvelés, et un rouleau de chaîne de manœuvre a été réparé.

Ecluse n° 14 ou de garde.

Les réparations ordinaires ont été faites à cette écluse. Le fond et les seuils ont été examinés par le plongeur, qui a dit avoir découvert une fuite sous le seuil d'amont;

mais le fond étant de roc solide, elle ne saurait causer de dommage. Il y a six ans, une fuite s'est déclarée à la même place et elle fut arrêtée avec du gravier. Pour pouvoir exécuter convenablement cette réparation, il faudrait construire un batardeau en amont de l'écluse. Une fois l'écluse mise à sec, la fuite pourrait être bouchée avec du béton.

Ponts.

A l'écluse n° 7 on a refait le plancher du pont tournant et posé une pièce de garde neuve sur le mur. On a reconstruit la porte du déversoir ainsi que le plancher et les garde-corps du pont sur le coursier. Au pont tournant de l'écluse n° 8 on a posé une pièce de garde et un nouveau pivot et renouvelé une partie des segments. Des deux côtés les abords ont été refaits et un pont fixe a été construit sur le déversoir. On a renouvelé le pivot du pont tournant de l'écluse n° 9. Un grand pont fixe a aussi été construit sur le coursier du déversoir. Au pont tournant de l'écluse n° 10, on a renouvelé les rouleaux, les défenses et réparé les abords. Au pont tournant de l'écluse n° 11, on a réparé les câbles de suspension, posé une nouvelle ferme de pivot, renforcé les solives et fait de nouveaux abords. De nouveaux abords ont aussi été faits au pont de l'écluse n° 12, et à celui de l'écluse n° 13 les segments ont été renouvelés. Au pont de Saint-Thimothée, l'angle nord-est de la culée en bois a été reconstruit au-dessus de la ligne d'eau, et les piles de ce pont ont été réparées. Le pont tournant de l'écluse n° 14 n'a subi que de légères réparations, vu qu'il doit être reconstruit l'été prochain.

Il y a 120 passerelles sur les fossés latéraux. Six ont été renouvelées et toutes les autres examinées et réparées quand c'était nécessaire.

Un bac été construit pour le passage n° 1, ainsi qu'un chalan pour les réparations à faire dans le canal.

Bâtiments et clôtures

Tous les bâtiments de l'Etat ont été maintenus en bonne condition. A l'exception des murs et du toit, la maison du gardien de l'écluse n° 9 a été entièrement renouvelée. Des doubles portes et fenêtres ont été posées aux habitations des gardiens d'écluse et éclusiers, et de légères réparations ont été faites à la résidence du surintendant. De nouvelles clôtures ont été construites autour des habitations des gardiens des écluses n°s 6 et 7.

Levées, chemin de halage, etc.

Soixante-quinze nouveaux poteaux d'amarrage ont été placés sur les levées et un grand nombre des anciens redressés. Le chemin de halage, les levées du canal et les digues et fossés ont été maintenus en bon état.

Les levées des écluses n°s 7, 8, 9 et 11 ont été exhaussées avec du gravier, et celles entre les écluses n°s 7 et 9, et en aval de l'écluse n° 14, améliorées.

Les fossés latéraux, drains, etc., ont été complètement nettoyés et maintenus en bon état.

Les voies publiques, où elles traversent les levées du canal ou les digues, ont été convenablement réparées, et les mauvaises herbes sur les terrains du canal ont été fauchées.

CANAL CHAMBLY.

Fermé par les glaces le 25 novembre 1880, ce canal était rouvert le 2 mai 1881. La circulation n'a pas été interrompue pendant cette saison.

Ci-suit le détail des principales réparations et travaux exécutés sur ce canal dans le cours de l'année.

Ecluse n° 2.

Le busc des portes d'amont a été renouvelé.

Ecluse nos 3.

A l'entrée d'aval, le mur en aile du côté sud a été en partie démoli et reconstruit ; un égoût a été fait et de nouvelles pièces de défense ont été placées.

Ecluse nos 4.

Le côté nord du mur en aile à l'entrée d'aval a été en partie démoli et reconstruit. On a renouvelé le busc d'aval, ainsi qu'un des leviers de porte, posé de nouvelles défenses et fait un égoût dans la levée.

Ecluse nos 5.

On a réparé le busc des portes d'amont et placé de nouvelles pièces de défense.

Ecluse nos 6.

Busc d'amont réparé et nouvelles pièces de défense placées.

Ecluse nos 9.

A l'extrémité supérieure et du côté est, le mur, y compris le chardonnet, a été démoli et reconstruit, partie avec la pierre encore serviable, partie en bois et en béton. Le busc d'amont a été réparé et l'on a posé aux portes deux nouveaux balanlanciers et une pièce du haut.

La superstructure de l'ancienne portion du pilier d'amarrage en aval de cette écluse a été reconstruite jusqu'au niveau de la nouvelle partie, qui était de deux pieds plus élevée que l'ancienne. Le chemin y conduisant a été exhaussé et son talus extérieur protégé par un enrochement.

Les murs de toutes les écluses ont été rejointoyés, à l'exception de celui de l'écluse n° 1, qui l'avait été au printemps de 1880. Toutes les portes d'écluse ont subi les réparations ordinaires, ainsi que leurs ventelles et armatures.

Ponts.

On a réparé les ponts nos 1, 2, 3, 4 et 7 et on leur a posé de nouvelles pièces de défense. Une nouvelle culée a été construite au pont n° 2. Les ponts nos 5 et 6 ont été reconstruits, les piles du pivot renouvelées, et l'on a réparé la culée du pont n° 5.

Le pont à l'embouchure de la rivière des Iroquois et trois passerelles sur les fossés latéraux ont été reconstruits.

Au printemps, l'on a élargi et approfondi la cuvette du canal entre le pont n° 1 et l'écluse n° 2, et fait sauter beaucoup de gros cailloux.

On a réparé au besoin l'empierrement latéral des levées et empierré 230 verges linéaires de levée sur l'île Sainte-Thérèse. Les levées et chemins de halage ont été exhaussés et élargis sur plusieurs points entre le pont n° 6 et l'écluse n° 2, sur une longueur totale de 2,700 pieds, et sur le côté sud, entre les ponts nos 5 et 6, sur une longueur de 800. Les fossés et tunnels ont été nettoyés, et de nouveaux fossés ont été creusés où c'était nécessaire.

Deux chalans ont été construits pour l'usage du dragueur, et celui au service du canal a été réparé. Les réparations ordinaires ont été faites aux maisons affectées aux gardiens d'écluse et de pont, au bureau du canal et aux clôtures.

Dragueur nos 1.

Ce dragueur, qui a passé l'hiver dans le canal Chambly, a été équipé de nouveau complètement en avril dernier. Le travail de l'élargissement et de l'approfondissement du canal, commencé à la pelle, sur les bords, lorsque l'eau fut retirée, a été continué par le dragueur après le 8 mai. A la fin de l'exercice (30 juin) ce dragueur avait fait une tranchée de 20 pieds de large et d'environ un mille de long, sur le côté

ouest du canal, donnant une profondeur d'eau de 8 pieds. Les matériaux provenant du dragage ont été employés à l'élargissement et à l'exhaussement du chemin de halage sur le côté du fleuve.

Faute d'un nombre suffisant de chalans, les travaux ont d'abord marché avec lenteur; mais, comme il est dit plus haut, deux de ces embarcations ont été construites.

Relevés.

Un parti a été organisé avec mission de dresser un plan exact du canal Chambly et des terrains de l'Etat, de remplacer les bornes manquantes, faire des sondages, et généralement d'aider à l'avancement des travaux. Ce parti s'est mis à l'œuvre le 10 mai.

ECLUSE ET BARRAGE DE SAINT-OURS.

Fermée par les glaces le 22 novembre 1880, cette écluse était rouverte le 11 avril 1881. La circulation n'a pas été interrompue pendant la période de navigation, qui a été de 226 jours.

On a rejointoyé les murs d'écluse, renouvelé les ventelles et réparé les chaînes de manœuvre des portes. Quatre poulies ont été placées sur les murs pour faciliter aux navires l'entrée et la sortie de l'écluse. Les piliers en amont et en aval de l'écluse ont été réparés; l'extrémité du pilier d'aval a été démolie et reconstruite. L'appontement à l'extrémité du pilier d'amont a été enlevé en décembre et replacé en juin. Au printemps, la glace a été coupée en amont et en aval de l'écluse et devant le barrage; six toises de pierre ont été employées à protéger l'extrémité est du barrage, et dix toises sont gardées pour le même objet. Comme l'eau était très basse l'automne dernier, on a temporairement exhaussé le barrage, ce qui, sans causer aucun dommage, a grandement facilité la navigation.

On a réparé le bureau du percepteur, que le feu avait endommagé en décembre dernier. On a aussi fait les réparations nécessaires à la maison du surintendant, y compris les dépendances et clôtures.

On a posé quinze poteaux d'amarrage sur les levées en amont et en aval de l'écluse. Il n'a été pris aucune mesure pour donner à cette écluse des portes de rechange, ainsi que le recommandait le rapport de l'an dernier, afin de parer à tout accident grave qui pourrait arriver aux portes actuelles.

Ci-joints sont les relevés des sommes perçues pour amendes, dommages, etc., et des plus hautes et plus basses eaux pour chaque mois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. H. PARENT,

Ingénieur surintendant.

Canal Lachine.

Etat indiquant la profondeur de l'eau sur le busc de l'écluse n° 1, à l'entrée inférieure, et de l'écluse n° 5, à l'entrée supérieure, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1880. (D'après les rapports de l'éclusier.)

Mois.	Ecluse n° 1—Busc inférieur.				Ecluse n° 5—Busc supérieur.			
	Maximum.		Minimum.		Maximum.		Minimum.	
1880.	Pds.	Pcs.	Pds.	Pcs.	Pds.	Pcs.	Pds.	Pcs.
Juillet	19	11	18	4	12	7	11	5
Août	18	4	16	10	11	5	10	5
Septembre	17	1	16	4	10	7	10	2
Octobre	17	2	16	3	10	10	10	0
Novembre	19	1	16	8	11	9	10	3
Décembre	31	5	17	7	11	11	10	4
1881.								
Janvier	30	5	24	3	11	7	9	3
Février	26	0	24	0	10	6	9	1
Mars	28	6	24	9	12	0	9	2
Avril	30	2	17	4	11	10	10	6
Mai	22	8	19	2	13	9	12	1
Juin	21	3	18	2	12	10	11	2

Canal Lachine.

Etat du montant perçu pour loyers d'emplacements pour bois de chauffage et l'hivernage des bâtiments, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Date.	Items.	Nombre.	Taux.	Montant.
1880–81.			$ cts.	$ cts.
	Bois de chauffage			1,226 38
	Hivernage de bâtiments			910 75
	Total			2,137 13

JOHN O'NEIL,
Percepteur.

Bureau du percepteur,
Montréal, juillet 1881.

Canal Lachine.

Etat du montant perçu pour l'usage du bassin et des levées du canal Lachine, etc., pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Date.	Items.	Montant.	Observations.
1880-81.		$ cts.	
	Usage du bassin	372 77	
	Usage d'emplacements pour bois de chauffage	89 13	
	Usage des levées	16 00	
	Amendes	22 00	
	Total	499 90	

J. S. DYDE,
Percepteur.

Bureau du percepteur,
Lachine, juillet 1881.

Canal Lachine.

Etat du montant perçu pour amendes et dommages, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Date.	Nom du bâtiment.	Nom du propriétaire.	Amendes.	Dommages.	Totaux.
1880.			$ cts.	$ cts.	$ cts.
8 juil.	Barge Nelson	Prudhomme	4 00		
8 do	Barge Concord	Ayotte	4 00		
26 do	Vapeur B. Welshman	Little	20 00		
4 août.	Vapeur Cantin	Woods	20 00		
17 do	Propulseur Zealand	Zealand	80 00		
18 do	Propulseur California	Hannay	4 00		
17 sept	Barge Virginie	Boutin		8 00	
19 oct.	Barge Cowan	Delois	10 00		
19 do	Remorqueur Messenger	Tate	4 00		
22 do	Vapeur B. Adventure	Devany	20 00		
1881.					
14 mai	Vapeur Gatineau	Eligh	4 00		
13 juin.	Barge Annie	Labranche	4 00		
		Total	174 00	8 00	182 00

M. CONWAY,
Surintendant.

Bureau du canal Lachine,
Montreal, juillet 1881.

Canal Beauharnois.

Etat indiquant la profondeur de l'eau sur le busc de l'écluse n° 6, à l'entrée inférieure, et sur celui de l'écluse n° 14, à l'entrée supérieure, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1881. (D'après les rapports de l'éclusier.)

Mois.	Ecluse n° 6—Busc inférieur.				Ecluse n° 14—Busc supérieur.			
	Maximum.		Minimum.		Maximum.		Minimum.	
1880.	Pds.	pcs.	Pds.	pcs.	Pds.	pcs.	Pds.	pcs.
Juillet	12	0	11	0	12	3	11	11
Août	11	0	10	2	11	11	11	3
Septembre	10	2	9	8	11	10	10	11
Octobre	10	0	9	8	11	5	10	10
Novembre	12	0	9	9	13	0	11	1
Décembre	14	0	12	0	12	4	10	10
1881.								
Janvier	15	2	14	0	12	0	10	4
Février	17	6	12	0	11	6	9	11
Mars	14	0	11	10	12	2	10	9
Avril	11	10	10	5	12	2	11	5
Mai	12	9	11	3	12	2	11	6
Juin	12	5	10	10	12	1	11	9

Canal Beauharnois.

Amendes et dommages-intérêts perçus pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Date.	Nom du bâtiment.	Nom du propriétaire.	Dommages.	Amendes.	Totaux.
1880.			$ cts.	$ cts.	$ cts
16 juillet	Goëlette Mowbray		1 00		
23 "	Barge Lorne	Latour		3 00	
5 août.		James Ewart	5 00		
7 sept.	Reine des Anges	Hamelin	7 00		
7 "	Steamer Spartan	Bailey	12 00		
14 "	do St. Francis	Rankin	6 00		
15 "	Remorqueur Joe Mac	McGrath		4 00	
19 nov.	Goëlette St. Lawrence	Phelps	10 00		
1881.					
23 mai	Steamer Como	McLaurin	12 00		
27 juin	Barge à vapeur Georgian	Horns	6 00		
			59 00	7 00	66 00

J. F. BÉIQUE,
Surintendant.

Bureau du Canal,
Melocheville, juillet 1881.
8—8

Canal Chambly.

Etat indiquant la profondeur de l'eau sur le busc de l'écluse n° 9, à l'entrée inférieure, et sur celui de l'écluse n° 1, à l'entrée supérieure, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1881. (D'après les rapports de 'éclusier.)

Mois.	Ecluse n° 9—Busc inférieur.				Ecluse n° 1—Busc supérieur.			
	Maximum.		Minimum.		Maximum.		Minimum.	
1880.	Pds.	pcs.	Pds.	pcs.	Pds.	pcs.	Pds.	pcs.
Juillet	9	11	8	7	8	11	7	7
Août	8	7	7	8	8	3	6	7
Septembre	8	3	7	6	7	6	6	5
Octobre	8	8	7	4	7	10	6	4
Novembre	14	10	9	4	8	10	7	7
Décembre	12	8	9	7	8	5	7	10
1881.								
Janvier	14	0	11	9	8	1	7	7
Février	13	7	11	4	8	9	7	7
Mars	17	0	11	10	9	11	8	5
Avril	14	5	12	7	10	5	9	3
Mai	15	0	13	0	10	10	10	2
Juin	14	0	10	9	10	3	8	7

Canal Chambly.

Quaiage et loyers de pouvoirs d'eau perçus pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Date.	——	Montants.	——
1880-81.		$ cts.	
	Quaiage	35 70	
	Loyer de pouvoirs d'eau	120 00	
		155 70	

A. P. JODOIN,
Percepteur.

Bureau du percepteur,
Chambly, juillet 1881.

Canal Chambly.

Amendes et dommages-intérêts perçus pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Date	Nom du bâtiment.	Nom du propriétaire.	Amendes.	Dommages.	Total.
1880.				$ cts.	$ cts.
4 nov.	Bateau L. M. Dill	J. Reilly		10 00	
18 "	" J. O. Souner	P. Cooke		2 50	
20 "	Barge Donat	L. Lemire		8 00	
1881.					
11 mai	Barge Fabo	Tate		1 00	
21 juin	" Minnie-ha-ha	J. Heldrith		6 00	
24 "	New Liverpool	A. Morin		6 00	
					33 50

C. ULRIC,
Surintendant.

Bureau du canal Chambly,
Chambly, juillet 1881.

Ecluse Saint-Ours.

Etat indiquant la profondeur de l'eau sur le busc de l'écluse de Saint-Ours, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1881. (D'après les rapports du surintendant.)

Mois.	Busc inférieur.				Busc supérieur.			
	Maximum.		Minimum.		Maximum.		Minimum.	
1880.	Pds.	pcs.	Pds.	pcs.	Pds.	pcs.	Pds.	pcs.
Juillet	10	7	9	1	8	8	7	11
Août	8	9½	7	7	8	2	7	4
Septembre	8	5	7	0	8	10	7	3
Octobre	8	7	6	11	8	9½	7	7
Novembre	11	0	8	5	11	10	9	3
Décembre	13	3	9	4	9	10	8	9
1881.								
Janvier	11	2	9	0	9	3	8	7
Février	11	10	9	6	9	11	8	6
Mars	17	0	12	2	13	9	9	11
Avril	15	11	11	1	12	5	11	4
Mai	16	0	12	6	13	1	12	1
June	13	2	9	5	12	0	10	1

Ecluse Saint-Ours.

Amendes et dommages-intérêts perçus pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Date.	Nom du bâtiment.	Nom du propriétaire.	Amendes.	Dommages.	Total.
1880.				$ cts.	$ cts.
25 juil.	Vapeur Star	Sincennes et McNaughton		0 75	
1881.					
16 juin.	Remorqueur Joy	John Whelan		4 00	
				4 75	4 75

LÉVI LARUE,
Surintendant.

Bureau de l'Écluse de Saint-Ours,
Juillet 1881.

SAINTE-ANNE, 9 septembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un rapport sur les différents canaux qui sont sous mon contrôle, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. STARK,

Ingénieur surintendant des C. de l'O.

M. F. BRAUN,

Secrétaire, département des chemins de fer et canaux.

RAPPORT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1881, RELATIF AUX CANAUX DE L'OUTAOUAIS.

ENTRETIEN.

SAINTE-ANNE.

La navigation a été close ici le 24 novembre 1880 et rouverte le 18 août 1881.

Un mur en aile a été réparé au mois de juin 1880 ; des estacades ont été reconstruites et placées entre les piliers conducteurs, en amont de l'écluse.

Les bajoyers de l'écluse ont été jointoyés au ciment. Ils en avaient grandement besoin. Les réparations ordinaires ont été faites aux portes de l'écluse.

Il n'y a pas eu d'interruption de service dans tout le cours de l'année ; mais pour cela, il a fallu, à l'époque des hautes eaux du printemps dernier, établir une machine stationnaire en aval des écluses pour faciliter aux navires le passage des rapides.

On s'est procuré une vieille machine à vapeur qui était sous le contrôle du surintendant du canal Lachine, et à l'aide de quelques pièces de mécanique fabriquées aux ateliers de M. John Macdougall, de Montréal, cette machine a suffi. Elle sera laissée à sa place jusqu'au printemps prochain, lorsqu'elle servira encore, mais pour la dernière fois, à cette fin.

CANAUX DE CARILLON, DE LA CHUTE À BLONDEAU ET DE GRENVILLE.

Canal de Carillon.—Les écluses de ce canal sont à peu près usées, et il a fallu constamment les réparer dans le cours de l'année. Les énormes fuites qu'offrent leurs bajoyers les rendent depuis plusieurs années lentes à se remplir ; cet état de choses a empiré tellement l'année dernière qu'il a fallu jointoyer les murs. Les portes ont été renforcées au moyen d'écharpes additionnelles, et les crics, les vannes et les ferrures des vannes ont nécessité cette année plus que des réparations ordinaires.

Avant l'ouverture de la navigation le plafond du canal, qui en plusieurs endroits avait été encombré de vase, a été complètement nettoyé.

Le barrage de la rivière du Nord a dû recevoir la somme ordinaire de réparations. Cette source de dépenses va disparaître cette année, nous l'espérons, lorsque le nouveau canal sera terminé.

Ce canal a été fermé le 23 novembre 1880 et rouvert le 29 avril 1881.

Canal de la Chute à Blondeau.—Ce canal a aussi été clos le 23 novembre 1880 et rouvert le 29 avril 1881. Ces écluses ont subi les réparations ordinaires.

Lorsque la digue de Carillon sera terminée—et on s'attend qu'elle le sera cet automne,—la nécessité de ce canal sera disparue et son utilité aura cessé.

Canal de Grenville.—À raison de l'état de dilapidation extrême des vieilles écluses et des accessoires, il a fallu faire ici beaucoup de dépenses. Il en a surtout

été ainsi à Greece's Point, où le voisinage immédiat des nouveaux travaux rendaient les défauts des anciens encore plus évidents.

Pour donner une idée de l'état dans lequel ces écluses se trouvaient, je constaterai que depuis que les murs de béton et les batardeaux ont été construits pour tenir à sec les nouveaux travaux, les navires prennent la moitié moins de temps à passer qu'il en fallait autrefois, à raison de la quantité d'eau qui passait ci-devant dans la rivière à travers la maçonnerie et qui est aujourd'hui retenue par ces digues.

Entre cet endroit et Grenville il n'y a rien de particulier à noter ; les nouvelles écluses fonctionnent bien, et il n'a fallu que quelques menues réparations à leur mécanique. Je dois remarquer qu'il s'est produit quelque retard ici au commencement de la saison, à raison de l'insuffisance du temps qui a séparé la fin de l'hiver et l'ouverture de la navigation, pour le tassement du béton employé dans les différents murs d'appui. Il en est résulté quelque inconvénient après l'ouverture de la navigation ; mais les retards subis n'ont pas été de plus de 10 à 12 heures.

La plus forte partie des retards sont dus aux armateurs eux-mêmes, qui persistent à trop charger leurs navires pour qu'ils puissent entrer dans les écluses et en sortir sans décharger et recharger en partie pour passer les buscs, et cela à chaque écluse.

On espère cependant que le nouveau canal et le barrage de Carillon, qui seront terminés l'année prochaine, vont faire disparaître ces inconvénients au moins quant à cette partie de la rivière.

Le canal de Grenville a été fermé à la navigation le 28 novembre 1880, et rouvert le 2 mai 1881.

CANAL DE LA CULBUTE.

Il est employé ici un gardien de pont et un éclusier, dont les fonctions consistent principalement dans la surveillance de la propriété. D'ici à ce que les barrages du Rocher-Fendu et du Grand-Calumet soient terminés, on ne peut s'attendre que ce canal soit beaucoup fréquenté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
D. STARK,
Ingénieur surintendant.

M. F. BRAUN,
Secrétaire, Chemins de fer et canaux,
Ottawa.

CORNWALL, 25 juillet 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur le canal de Cornwall, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Le canal a été tenu en bon état depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 9 décembre, lorsqu'il a été fermé à la navigation pour l'hiver.

Il a été ouvert de nouveau le 26 avril 1881, et tenu en bon état jusqu'au 30 juin dernier.

Les travaux exécutés durant la dernière année consistent en constructions et réparations.

Construction d'un pont sur le canal à Cornwall. Reconstruction d'une paire de portes inférieures. Réparations générales à toutes les portes, aux déversoirs et aux vannes. Pose de trois ventelles neuves. Réparation des segments ; jointoyage des bajoyers d'écluses ; exhaussement des levées et nettoyage des rigoles et des canaux souterrains.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
D. A. McDONELL, *surt.*

M. F. BRAUN, secrétaire,
Chemins de fer et canaux, Ottawa.

Canal de Cornwall.

Etat indiquant la profondeur de l'eau sur le busc de l'écluse n° 15, à l'entrée inférieure, et sur celui de l'écluse n° 21, à l'entrée supérieure, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881. (D'après le rapport de l'éclusier.)

Mois.	Ecluse n° 15—Busc inférieur.				Ecluse n° 21—Busc supérieur.			
	Maximum.		Minimum.		Maximum.		Minimum.	
1880.	Pds.	Pcs.	Pds.	Pcs.	Pds.	Pcs.	Pds.	Pcs.
Juillet	10	10	10	6	10	10	10	4
Août	10	6	10	1	10	8	9	6
Septembre	10	6	9	6	10	3	9	5
Octobre	10	0	9	3½	10	2	8	9
Novembre	10	1	9	5	10	6	9	2
Décembre	16	1	9	5	10	7	8	8
1881.								
Janvier	23	4	15	11	9	6	6	9
Février	21	2	17	0	7	11	6	0
Mars	18	1	10	9	9	9	7	11
Avril	10	8	9	10	10	0	9	7
Mai	11	1	10	2	10	4	9	0
Juin	10	5	10	2	10	6	9	10

Canaux de Williamsburg.

Morrisburgh, 13 juillet 1881.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice expiré le 30 juin 1881, sur l'état et le fonctionnement des canaux de Williamsburg sous ma surveillance, comprenant les canaux de la Pointe Farran, du Rapide Plat, de la Jonction de la Pointe des Iroquois et des Galops.

Ces canaux ont été fermés pour la saison d'hiver le 11 décembre 1880 et rouverts le 27 avril 1881. Durant la saison de navigation, il n'est survenu aucune interruption ni retard par suite d'accidents à ces canaux.

CANAL DE LA POINTE FARRAN.

Des réparations ont été faites aux portes des écluses, des poulies et rouleaux pour les chaînes ont été placés dans les puits ; des poteaux d'amarrage ont été plantés, et l'empierrement de la jetée d'entrée nivelé. La partie de la jetée et le brise-glace que j'ai rapportés comme ayant été détruits par le feu dans ma lettre du 13 octobre 1880, ont été reconstruits l'automne dernier. Les levées sont en bon état.

CANAL DU RAPIDE PLAT.

Les travaux faits sur ce canal comprennent la réparation des portes des écluses, le renouvellement du planchéiage de la jetée à l'entrée du canal, et l'empierrement des levées.

Les portes d'amont des écluses 23 et 24 auront besoin d'être réparées de nouveau dans le cours de l'hiver prochain. Il va être nécessaire de draguer le canal en plusieurs endroits.

CANAL DE LA JONCTION DE LA POINTE DES IROQUOIS ET DES GALOPS.

Plusieurs portes d'écluse de ces canaux ont été réparées, le musoir de l'écluse 27 a été reconstruit, et la maçonnerie à l'entrée de la même écluse, réparée ; le pont tournant

de l'écluse 25, qui était devenu délâbré, a été réparé et peinturé à neuf. Il a aussi été fait quelques réparations au pont tournant de l'écluse 26. Les portes d'aval de l'écluse 27 auront besoin d'être réparées l'hiver prochain.

Les levées de ces canaux sont efficacement protégées par de la pierre. Les estacades de la pointe des Iroquois ont été réparées ce printemps.

Les bouées confiées à mes soins, entre Johnstown et Dickenson's Landing, ont été replacées au printemps.

Les eaux du Saint-Laurent ayant été très basses, et le volume d'eau des canaux ayant diminué en conséquence, il en est résulté les retards suivants dans le passage des écluses.

En octobre 1880.

A l'écluse 22, un bâtiment retardé 4 heures.
" 23, un bâtiment " 7 "
" " un bâtiment " 12 "
" 24, un bâtiment a dû décharger une partie de sa cargaison.

En mai 1881.

A l'écluse 24, bâtiment retardé 11 heures dans l'écluse. Forcé de décharger une partie de sa cargaison, il a retardé deux remorqueurs et leurs remorques une partie du temps.

Depuis le 1er juin, l'eau a monté et les navires n'ont plus de difficulté à passer.

Je transmets un état indiquant le maximum et le minimum de l'eau dans les écluses depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 30 juin 1881.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. G. MACDONELL,
Surintendant, canaux de Williamsburg.

M. le secrétaire,
Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.

ETAT indiquant le maximum et le minimum de l'eau dans les écluses depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 30 juin 1881.

	Mois.		Maximum. Pieds	Pcs.	Minimum. Pieds	Pcs.
Canal de la Pointe Farran, busc inférieur, Ecluse 22 :—	Juillet	1880,	10	9	9	2
	Août	"	9	6	8	9
	Sept.	"	9	3	8	4
	Octobre	"	9	0	8	3
	Nov.	"	11	0	8	5
	Mai	1881,	9	2	8	4
	Juin	"	9	3	8	10
Canal du Rapide Plat, busc inférieur, Ecluse 23 :—	Juillet	"	10	2	9	6
	Août	"	9	10	8	4
	Sept.	"	9	7	8	0
	Octobre	"	9	3	7	9
	Nov.	"	11	1	8	0
	Mai	1881,	9	5	8	9
	Juin	"	9	9	8	9

Rapide Plat, buse supérieur,						
Ecluse 24 :—	Juillet	1880,	10	4	9	6
	Août	"	9	10	8	6
	Sept.	"	9	6	8	0
	Octobre	"	9	0	7	9
	Nov.	"	11	0	7	9
	Mai	1881,	9	5	8	0
	Juin	"	9	6	8	9
Pointe des Iroquois, buse inférieur,						
Ecluse 25 :—	Juillet	1880,	12	10	11	11
	Août	"	12	6	10	8
	Sept.	"	11	11	11	0
	Octobre	"	11	11	9	10
	Nov.	"	14	3	10	0
	Mai	1881,	12	0	10	6
	Juin	"	12	4	11	5
Canal des Galops, buse supérieur,						
Ecluse 27 :—	Juillet	1880,	10	6	9	10
	Août	"	10	1	9	2
	Sept.	"	10	3	8	1
	Octobre	"	9	10	8	8
	Nov.	"	11	6	8	10
	Mai	1881,	10	0	8	10
	Juin	"	10	2	9	2

A. G. MACDONELL,
Surintendant des canaux de Williamsburg.

Morrisburgh, 13 juillet 1881.

BUREAU DU SURINTENDANT,
CANAL WELLAND,
SAINTE-CATHERINE, 22 août 1881.

MONSIEUR,—Je vous transmets sous ce pli mes rapports annuels sur les travaux exécutés sous ma surveillance sur le canal Welland et celui de la baie de Burlington, pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier.

Votre obéissant serviteur,
WILLIAM ELLIS,
Surintendant.

M. A. P. BRADLEY,
Faisant fonction de secrétaire,
Département des chemins de fer et canaux.

CANAL WELLAND,
BUREAU DU SURINTENDANT,
SAINTE-CATHERINE, 23 août 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur l'état et le fonctionnement du canal Welland pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Le canal a été fermé le 30 novembre dernier et rouvert le 29 avril, *viâ* le canal d'alimentation à Port-Maitland, et le 2 mai 1881, jusqu'à Port-Colborne.

Dans le cours de l'hiver, la partie du canal qui s'étend de la courbe de Ramey, jusqu'à Port-Colborne, a dû être de nouveau mise à sec pour permettre aux entrepreneurs de continuer leurs travaux d'agrandissement. Cette partie du canal est restée à

sec jusqu'à la fin d'avril. Dans le canal d'alimentation l'eau a été maintenue à un niveau uniforme de 7 pieds au-dessus du lac Erié, et la quantité d'eau a été suffisante pendant toute la saison.

Il a été fait beaucoup de travaux de réparations et de renouvellement depuis la date de mon dernier rapport ; il reste encore beaucoup à faire pour éviter des désastres, et j'espère au printemps prochain pouvoir tenir le canal à sec assez longtemps pour exécuter les réparations les plus urgentes.

Aucun accident sérieux n'a interrompu la navigation dans le cours de la saison.

Dans mon dernier rapport j'ai signalé l'état dangereux des chemins de halage le long de la tranchée profonde et d'autres parties du canal où celui-ci a été agrandi ; je désire déclarer encore que je ne suis aucunement responsable de la continuation de cet état de choses, vu que cette partie des travaux n'a pas encore été mise sous mon contrôle par l'ingénieur en chef du département. Dans beaucoup d'endroits les levées ont été dégradées et sillonnées de rigoles, tellement que les chemins de halage sont devenus impraticables pour les chevaux, et je puis dire, comme l'an dernier, que plus on tardera à réparer ces dégâts, plus les réparations coûteront cher.

Les chalans appartenant à l'Etat ont été tenus employés à transporter de la pierre et du gravier pour exhausser et réparer les levées.

Au pied des tabliers de presque tous les déversoirs de trop-plein, il faudra placer sans retard une grande quantité de pierre pour empêcher l'eau de les miner, vu que j'ai trouvé des affouillements très-profonds en plusieurs endroits en dessous des palplanches. Il a été placé un nombre inusité de portes neuves et de balanciers depuis mon dernier rapport. Les vieilles ont été remorquées au chantier et défaites, et les matériaux ont été utilisés autant que possible.

Je me propose de construire d'autres petites digues en pierre sur le canal de dérivation pour empêcher la dégradation des levées.

Il m'a été impossible de démolir et reconstruire l'aqueduc du canal de dérivation dans le court espace de temps (trois semaines seulement) que le canal a été à sec le printemps dernier, parce que tous les ouvriers que j'ai pu engager étaient employés à d'autres travaux. Je vais faire faire des fondations et culées en pierre pour cet aqueduc dans le cours de la saison, et mettre tout en état pour finir l'aqueduc neuf au printemps.

En vidant le canal, j'ai découvert des trous d'une profondeur très dangereuse au pied des tabliers des écluses 10 et 21, allant en certains endroits jusqu'au bas des palplanches, et les fondations des jouières, de chaque côté des entrées de ces deux écluses, étaient complètement démolies, ne laissant absolument rien pour soutenir les murs qu'une longrine et une couple de pièces de travers en saillie. Comment ces murs ont pu se soutenir si longtemps est un mystère pour moi et pour l'ingénieur en chef, à qui j'ai signalé leur dangereux état. Je crains que d'autres murs ne soient dans le même état. Je ferai naturellement au complet l'examen des lieux lorsque l'eau sera retirée. Nous avons en réserve un assez grand nombre de portes neuves et nous en fabriquons d'autres.

Le canal fonctionne d'une manière satisfaisante.

On a encore cette année fait les frais ordinaires du fauchage des chardons qui croissent sur la propriété de l'Etat.

J'ai démoli les jouières de quatre des grands déversoirs de trop-plein que je considérais les plus dangereuses et les ai reconstruites. Il en reste plusieurs dont la reconstruction ne saurait être remise à plus tard que le printemps prochain.

Les réparations et renouvellements faits durant l'année peuvent être décrits comme suit :

DIVISION N° 1.—PORT-DALHOUSIE.

En face du bureau du percepteur et de la maison des éclusiers, 264 pieds de clôture ont été construits et peinturés.

L'intérieur des bureaux du percepteur a été réparé, peinturé et tendu de papier, ainsi qu'une des maisons d'éclusier.

Ecluse et bief n° 1.

Deux portes neuves ont été montées et une nouvelle passerelle mise pardessus les vieilles à Mill-Pond.

Les portes d'écluses ont été exhaussées deux fois ; deux vieilles marches enlevées et remplacées par d'autres.

Quarante-cinq pilotis ont été enfoncés et chaperonnés sur une longueur de 345 pieds, le long des flotteurs où les bâtiments les avaient déplacés.

Ecluse n° 2, pont et bief.

La maison du gardien du pont a été réparée, des cloisons construites, etc. La maison double des éclusiers a été replâtrée, peinturée et remise à neuf. Clôture de 150 pieds de long et de 5 pieds de haut, construite à la cale sèche de Shickluna ; porte construite et montée ; clôture construite adjoignant le pont du ruisseau des Douze-Milles. Egoût au même endroit 12 x 12, 48 pieds de longueur, construit et mis en place. Pont à la fabrique de haches réparé et replanchéié ; dix-huit poteaux d'amarrage plantés et entretoise posée au pied de l'écluse n° 3. Flotteurs réparés. Pont de la fabrique de haches et pont de l'écluse assujétis pour l'hiver et remis en état au printemps. Pont de l'écluse replanchéié ; porte d'hiver construite et mise à la cuisine. Préceinte posée le long des pilotis ; chevalets neufs et grille posés sous les ponts de déversoirs, et préceinte changée. Pierres centrales des déversoirs d'amont et d'aval changées de place. Petits piliers placés sous les ponts.

Les abords du pont de la fabrique de haches ont été renforcés. Les ventelles du déversoir ont été renouvelées.

La chaloupe et sa remise ont été réparées.

Pont de la rue Saint-Paul.

Tablier du pont et pavé des abords renouvelés en différents temps ; pont recouvert et assujéti pour l'hiver, et remis en état au printemps.

Ecluse et bief n° 3.

Haut mur de soutènement terminé jusqu'à la jouière de l'écluse et chaperonné ; porte neuve posée.

Egoût entre la rue d'en face du bureau du canal jusqu'au coursier, construit sur une grande longueur.

Revêtements de l'écluse et chaperons en chêne renouvelés ; extrémité supérieure de l'écluse chevronnée.

Edifice comprenant les bureaux du canal, de la douane, du revenu de l'intérieur et des poids et mesures, à Sainte-Catherine.

Enduits en plâtre et lattes dégradés enlevés dans 4 chambres et remplacés par un lambrissage en planches étroites couvertes de trois couches d'huile ; trois murs de devant et de derrière percés, et 6 longues barres de fer introduites de part en part de l'édifice, avec plaques de fer forgé posées verticalement et vissées à l'extrémité des barres, pour empêcher les murs de s'ouvrir.

Ecuries et hangar réparés et toiture couverte en bardeaux.

Diverses réparations exécutées et casier neuf fait et posé.

Maison de l'éclusier chevronnée, plâtrée, peinturée et remise à neuf.

Ecluse n° 4, pont et bief.

Pont sur l'écluse réparé plusieurs fois ; pont assujéti pour l'hiver et remis en état au printemps ; cave neuve ; doubles portes construites et pendues.

Plans inclinés réparés et madriers posés de façon à permettre aux hommes de couper la glace.

Le barrage à la tête du coursier, en aval du moulin de Neelon, reconstruit.

Busc de l'écluse rapiécé et armature renouvelée.

Planches de protection posées à la clôture de Riordon.

Nouveau chevalet posé sous la passerelle, en face du moulin de Neelon, et superstructure renforcée; flotteurs réparés. Engrenage du pont tournant posé. Décharge entre le biez d'amont et le biez d'aval étayée et réparée.

Maison construite pour l'éclusier chef.

Balancier neuf posé.

Ecluse n° 5, pont et bief.

Passerelle réparée, pont sur l'écluse exhaussé sur pivot, et rouleau neuf posé.

Pont assujéti pour l'hiver et remis en état au printemps. Doubles portes posées à la maison privée.

Ecluse et bief n° 6.

Pont réparé; 240 pieds de clôture préparés et posés autour du jardin; égoût construit, et trottoir en madriers.

Porte extérieure posée à la maison privée.

Murs d'enceinte bâtis en partie, et trappes, câdres et châssis construits et posés.

Balancier neuf posé; quatre pièces de pin posées à la porte d'écluse. Maison de l'éclusier chevronnée, plâtrée, peinturée et remise à neuf.

Coursier hydraulique et aqueduc.

Deux petits barrages en pierre faits pour empêcher les levées de se dégrader.

Fond de l'aqueduc renouvelé et côtés réparés et calfaté à neuf.

Supports et charpente de l'aqueduc rapiécés et réparés. Coursier tenu libre de glaces nuit et jour, de l'aqueduc au Moulin-Rouge.

Soixante-quinze pieds de murs de soutènement construits en pierre sèche de chaque côté du pont du chemin de Thorold.

Culées en pierre de l'aqueduc réparées, plateforme flottante construite pour réparations.

Longrines des ponts de chemins de fermes 35×12 renouvelées, et ponts planchéiés à neuf. Nouveau pont construit à la tête de l'aqueduc, 65.0×12.0.

Clôture en fil de fer armé de pointes et poteaux en fer placés sur une partie du parcours du coursier pour le protéger contre les animaux.

Chantiers et ateliers à Thorold.

Plusieurs vieilles portes provenant de différentes parties du canal ont été transportées au chantier; le fer retiré de ces portes, utilisé de nouveau et les grosses pièces de bois saines, transformées en poteaux d'amarrage. Cent quarante poteaux d'amarrage refaits et un certain nombre chaperonnés en fer. Magasin et forge 18×24, 16 pieds de haut, élevés et finis; forge, soufflets, tablettes, etc., installés. Brouettes réparées. Manches de pics et de rateaux fabriqués. Soixante poteaux milliaires équarris, recepés et chaperonnés en fer. Sept balanciers construits. Différents patrons préparés. Charrettes et wagons pour les carrières réparés.

Quatre nouvelles portes d'écluse taillées et assemblées, construites, lancées et remorquées aux réservoirs.

Une grue complète pour la carrière. Une forte échelle et un coffre pour le costume du plongeur.

Hangar à rebuts 12.0 × 12.0 × 8.0 construit. Cent soixante et cinq pieds de clôture et barrières autour du chantier.

Longue grue reconstruite. Chalans et bateaux pour la carrière et les maçons, construit. Sonnette flottante, calfatée et réparée.

Nombreux conduits d'eau construits pour les traverses de chemins. Chemin pour les animaux sur les côtés du coursier construits, et escaliers de cinq marches pour permettre aux piétons de passer la clôture.

Ecluse n° 7, pont et bief.

100 pieds de clôture construits pour empêcher les voitures de tomber en bas de la banquette.

Culasse du pont renouvelée. Pont assujéti pour l'hiver et remis en état au printemps. Une porte d'écluse neuve, posée. Cheville de ventelle posée à une porte.

Ecluse et bief n° 8.

Une porte d'écluse neuve et deux nouveaux balanciers posés. Passerelle réparée.

Ecluse et bief n° 9.

Pilotis enfoncés pour maintenir les flotteurs en position.

Ecluse et bief n° 10.

Deux balanciers neufs posés aux portes d'écluses. Flotteurs réparés et pilotis plantés pour maintenir les flotteurs en position.

Pont neuf construit sur le déversoir 65.0 × 12.0 et garde-fou solide posé de chaque côté. Un autre pont neuf construit du côté du chemin des piétons, 45.0 × 12.0. Busc d'écluse réparé et ferré à neuf. Nouveau tablier posé au pied de l'écluse. Pont sur le déversoir reconstruit.

L'affouillement au pied de l'écluse rempli et nivelé avec de la pierre, et espace entre les jouières pavé en pierre. Jouières consolidées par de lourdes assises de pierre.

Ecluse et bief n° 11.

Tabliers et flotteurs réparés, et pilotis enfoncés pour retenir les flotteurs en place. Jouières du déversoir de trop-plein démolies et reconstruites. Murs de l'écluse et du déversoir grattés et rejointoyés.

Ecluse et bief n° 12.

Flotteurs et tabliers réparés, et pilotis enfoncés pour retenir les flotteurs en place. Un caisson de défense en partie reconstruit, non terminé. Jouières du déversoir de trop-plein démolies et reconstruites. Joints grattés et murs d'écluse et de déversoir rejointoyés.

Ecluse et bief n° 13.

Pièces de bois neuves placées sous les crics. Pilotis enfoncés pour maintenir les flotteurs en place, et flotteurs réparés. Sommet des murs d'écluse boisé d'épais madriers de chêne. Deux caissons de défense reconstruits. Joints grattés, et murs d'écluse et de déversoir rejointoyés.

Ecluse et bief n° 14.

Pilotis enfoncés pour maintenir les flotteurs en place. Flotteurs et tabliers réparés. Trois caissons de défense reconstruits. Jouières du déversoir démolies et reconstruites. Joints grattés et murs d'écluse et de déversoir rejointoyés.

Ecluse n° 15, pont et bief.

Balancier neuf posé à la porte d'écluse. Trappe et couvercle pour la citerne de la maison de l'éclusier. Flotteurs et tabliers réparés. Vieux chaperons enlevés et chaperons neufs posés sur la charpente du pont. Pilotis enfoncés pour tenir les flotteurs en place. Pont assujéti pour l'hiver et remis en état au printemps. Sommet des murs d'écluse boisé d'épais madriers de chêne.

Deux caissons de défense reconstruits. Mécanique du pont tournant posée. Long fossé creusé le long du chemin. Maison double pour les éclusiers, lambrissée, plâtrée, peinturée et remise à neuf.

Joints grattés et murs d'écluse rejointoyés.

Ecluse et bief n° 16.

Pilotis enfoncés pour maintenir les flotteurs en place. Réparé la maison des carriers.

Boisage du sommet des bajoyers d'écluse en épais madriers de chêne. Clôture à travers le coursier exhaussée et reconstruite. Jouières du déservoir de trop-plein démolies et reconstruites.

Latrines neuves construites à la carrière. Murs de l'écluse grattés et rejointoyés.

Ecluse et bief n° 17.

Ventelles des portes d'écluse réparées. Vieille porte transportée au réservoir n° 10. Flotteurs et tabliers réparés.

Vieille porte démontée et remplacée par une neuve. Construit 396 pieds de murs de soutènement en pierre sèche, 4 pieds de hauteur.

Ecluse et bief n° 18.

Marches et rampe placées à la montée conduisant à la maison. Boisage du sommet des bajoyers en épais madriers de chêne. Flotteurs et tabliers réparés. Heurtoir posé au tourillon.

Nouvelles défenses, sur 200 pieds de longueur, placées le long du talus en pierre. Vieilles portes enlevées et remplacées par des neuves. Six cent vingt pieds de mur de soutènement en pierre sèche, 3½ pieds de hauteur.

Ecluse et bief n° 19.

Trois portes construites et posées; maison d'éclusier réparée. Maison de l'écluse déplacée et magasin en bois construit en sous-œuvre.

Boisage du sommet des murs d'écluse en épais madrier de chêne. Heurtoir posé au tourillon. Pièces de bois neuves posées en chaperons à la tête de l'écluse.

Nouvelles défenses, sur 340 pieds de longueur, le long du rocher. Passerelle réparée.

Construit en pierre sèche un mur de soutènement de 50 pieds de long, 10 de haut et 3 d'épais. Construit en pierre sèche un mur de soutènement de 58 pieds de long et 13 de haut.

Deux maisons d'éclusiers lambrissées, lattées, plâtrées, tapissées en papier et réparées.

DIVISION N° 2.—DE L'ÉCLUSE 20 À LA JONCTION DU CANAL D'ALIMENTATION.

Ecluse et bief n° 20.

Vieille porte remplacée par une neuve. Deux balanciers neufs posés. Boisage du sommet des murs d'écluse en épais madriers de chêne. Pont neuf construit sur le déversoir de décharge. Un vieux cric réparé et un neuf posé.

Quarante pieds linéaires de mur de soutènement en pierre sèche, 3 pieds de hauteur. Trois cent neuf pieds linéaires de mur de soutènement en pierre sèche, 4 pieds de hauteur. Seize pieds de tuyaux d'égoût de 6 pouces posés sous le chemin de halage. Murs des déversoirs grattés et jointoyés au ciment.

Ecluse et bief n° 21.

Chaperons de l'écluse boisés en épais madriers de chêne. Nouveau balancier mis à la porte. Posé 3 tuyaux d'égoût de 18 pieds de long et 1 de 20 pieds. Construit 334 pieds linéaires de mur de soutènement en pierre sèche, 4 pieds de hauteur. Exhaussé et macadamisé 996 pieds linéaires de chemin de halage.

La profonde excavation causée par les eaux au pied de l'écluse n° 22, remplie et nivelée, et l'espace entre les jouières pavée en pierre ; les deux jouières consolidés par de lourdes assises de pierre. La levée du déversoir chez Dobbies, empierrée ; saules plantés.

Murs du déversoir grattés et rejointoyés.

Ecluse et bief n° 22.

Sommet des murs de l'écluse boisé d'épais madriers de chêne. Une porte et un balancier neuf, posés. Deux moufles neufs posés au treuil de l'écluse.

Quatre ventelles de fer neuves posées aux portes.

Pont neuf de 60 pds × 12 pds construit sur le déversoir de trop-plein. Rouleaux de treuil neufs et chaînes posées au haussoir. Sommet des caissons de défense exhaussé 2' × 36. Deux plateformes posées. Passerelle neuve et ferrures posées aux portes d'amont. Quarante-deux pieds linéaires de pilotis et boisage construits près du quai de Dobbie et remblayé de pierre et de terre. Jouière du déversoir démolie et reconstruite et mur remblayé. Murs de l'écluse et du déversoir grattés et jointoyés. Nouveau pont flottant de 100 pds × 12 pieds jeté sur le coursier. Quatre-vingts pieds linéaires de mur de soutènement de 3 pieds de hauteur, bâtis au ciment. Trois maisons d'éclusiers lambrissées, lattées, plâtrées, tapissées en papier et réparées.

Ecluse et bief n° 23.

Boisage du sommet des murs d'écluse en épais madriers de chêne. Un treuil neuf, quatre moufles, chapes et poulies de treuil. Quatre ventelles en fer posées aux portes. Passerelles neuves et ferrures posées aux portes supérieures. Plateformes de halage posées. Deux bajoyers de l'écluse exhaussés; pierre concassée placée sur le chemin de halage. Pont neuf posé sur le déversoir, au moulin de Bond. Chemin de halage au moulin de Spink exhaussé. Chemin nivelé et couvert de pierre concassée. Pont flottant neuf construit, 40 x 12 pds. Murs des déversoirs et de l'écluse tous jointoyés.

Ecluse et bief n° 24.

Boisage du sommet des bajoyers ouest de l'écluse en épais madriers de chêne. Pont neuf jeté sur le coursier 18 x 24. Soixante-quinze pieds de pilotis revêtu construit à l'abord de l'écluse et remblayé de terre. Construit soixante et dix pieds linéaires de mur de soutènement en pierre sèche, 4 pieds de hauteur ; deux cent dix-neuf pieds linéaires de soutènement en pierre sèche, 9 pieds de hauteur. Soixante-trois pieds de chemin de piétons près de chez Lawson exhaussés de trois rangs de pièces de bois. Murs des déversoirs et des écluses tous rejointoyés au ciment.

Ecluse n° 25 et bief de trois milles.

Boisage du sommet des murs d'écluse en épais madriers de chêne.

Trois moufles, chapes et poulies posés au treuil. Sommet du caisson de défense exhaussé 2' x 72' de chaque côté du canal. Passerelles neuves et ferrures posées aux portes d'amont. Deux côtés de l'écluse exhaussés et pierres concassées étendues du côté du chemin de halage. Nouveau barrage construit en ciment au déversoir de décharge du réservoir du moulin, 36 pieds de longueur, remblayé de 12 verges de corroi. Paire de portes neuves posées au barrage supérieur du même réservoir et appareil pour les manœuvrer. Nouvelle grille de fer posée en amont des portes du déversoir de décharge, 66 pieds de long et 10 de haut. Vieilles culées et abords du canal à l'ouest du pont d'O'Neil, démolis et reconstruits en caissons solides. Talus, etc., dérasés et recouverts de gazon. Vieux fonds de la digue du Castor et des ponceaux doubles, défaits et refaits avec 6,696 pieds de madriers neufs. Fossés le long du grand chemin nettoyés et creusés ; 200 pieds linéaires de conduites en grès de 16 pouces posées dans ce fossé et recouverts ; levées du canal renforcées à cet endroit avec 500 verges cubes de terre ; saules plantés le long de la levée. Fait sauter à la mine et enlevé une grande quantité de roc en saillie le long des petites tranchées profondes. Mécanique posée au pont tournant de Marlatt.

Ecluse de prise d'eau, Allanburg.

Les portes de cette importante écluse et les ferrures sur lesquelles elles tournent se sont tellement déplacées et sont en si mauvais état qu'il faut jour et nuit deux hommes de plus pour les manœuvrer.

Quand la navigation aura cessé, je me propose de placer une digue à la tête de l'écluse, et de faire remettre les portes et les segments en bon état.

Port-Robinson.

Chalans rassemblés et amarrés de façon à former un pont temporaire sur le canal ; abords pour ce pont construits en grosses pièces et madriers ; enlevé le tout au printemps, et établi un bac en attendant que le nouveau pont soit fait.

Chemin et passage du Quaker.

Un pont semblable au ci-dessus a été construit, enlevé au printemps et remplacé par un bac. Les abords du bac ont été remplis quand le nouveau pont a été ouvert.

Welland.

Transporté des matériaux et rempli la partie affaissée du grand chemin à l'endroit où passait le vieux canal. Quatre marches posées à la nouvelle écluse. Mis les choses en état pour poser les nouvelles portes. Nouvelle clôture de protection construite le long du côté est de l'abord du pont de Welland.

Quatre vieilles portes transportées à Port-Robinson.

Jonction du canal d'alimentation.

Chalans rassemblés et amarrés de façon à former un pont temporaire sur le canal ; abords pour ce pont construits en grosses pièces et madriers ; enlevé le tout au printemps, et établi un bac en attendant que le nouveau pont soit fait.

DIVISION N° 3.—DEPUIS LA JONCTION DU CANAL D'ALIMENTATION JUSQU'À PORT-COLBORNE.

Contre-fossés de chaque côté du canal et fossé de sortie donnant sur le lac, nettoyés. Nouveau fossé de raccordement creusé dans le village, ponceau en pierre construit à travers la rue et planchéié.

Pont temporaire jeté sur le canal à Humberstone, et enlevé lorsque les eaux ont été admises dans le canal au printemps. Glace brisée à l'aide de dragueurs. Flotteurs et chalans transportés à un endroit terminé du canal avant que les entrepreneurs aient asséché celui-ci. Flotteurs réparés et remis en place au printemps le long des tranchées dans le roc ; construit 615 pieds linéaires de flotteurs neufs pour remplacer ceux qui sont brisés. Flotteur construit et mis en place pour protéger le nouveau mur de l'écluse de Port-Colborne. Portes de cette écluse dépendues et réparées ; et partie de la digue des entrepreneurs enlevée. Aidé au plongeur. Pont sur le contre-fossé ayant servi au transport de la pierre, etc., démoli et enlevé.

Exhaussé la maison achetée pour l'éclusier ; construit une cave sous cette maison avec plancher en ciment. Toit recouvert en bardeaux, nouvelles cheminées construites ; cloisons enduites de ciment, etc., et autres réparations. Egoût creusé entre la cave de l'éclusier et les contrefossés du canal et muni d'une conduite en pierre. Fondations de la maison du maître du port exhaussées et nivelées ; plancher de la cave cimenté ; toit de la cuisine exhaussé, nouvelles gouttières posées autour du toit, toiture renouvelée. Excavation faite et fondation en pierre construite pour un magasin, une remise pour l'outillage et un atelier de menuiserie. Glace brisée avec le remorqueur entre Port-Colborne et Welland pour garder la navigation ouverte. Profonds affouillements remplis à l'orifice des égoûts en bois le long du talus. Vieux égoûts en bois enlevés et remplacés par de nouveaux à travers la rue à Port-Colborne. Conduite de sept pouces posée. Rempli un vieux puits de cric cintré dont la boisure était pourrie.

DIVISION N° 4.—DEPUIS LA JONCTION DU CANAL D'ALIMENTATION JUSQU'A DUNNVILLE ET PORT-MAITLAND.

De Dunnville à Stromness et Port Maitland, distance de 6⅓ milles, il y a 2 écluses, 3 ponts tournants, 3 déversoirs, 1 digue très longue, traversant la Grande rivière, 5 aqueducs en siphon, 1 maison d'écluse, 2 maison d'éclusiers, 1 maison de gardien de pont, 12 ponts stationaires, 1,000 pieds d'estacades, 1,400 pieds de levée de barrage, 2 jetées, et un port d'une profondeur d'eau de 19 pieds entre le lac Erié et la décharge du canal, et de là jusqu'à l'écluse une profondeur moyen de 10 pieds à l'eau basse.

De Stromness au fossé Boulton, Marshville et Junction, 16½ milles, 1 écluse, 3 ponts tournants, 2 ponts fixes, 1 pertuis et 3 siphons ont été réparés, et 2 fossés latéraux en partie remplis. Le volume d'eau disponible a été plus considérable qu'il y a bien des années, et les moulins et fabriques établis sur la ligne ont été complètement alimentés jusqu'à la fin de l'année.

Reconstruction du pont de péage, Dunnville.

Un chemin temporaire a dû être établi en aval du pont de péage et sur les talus de la digue pour permettre aux voitures de passer pendant le remplacement de la superstructure de l'ancien pont par une autre beaucoup plus forte. Le pont et la digue ont aussi été renforcés considérablement par de nouveaux chevalets posés entre les piles. Pendant les fortes crues du printemps des années précédentes, alors que la rivière débordait presque, d'abondantes quantités de glace, de bois et de débris de toute sorte heurtaient souvent la superstructure et les piles du pont avec assez de force pour l'ébranler jusque dans ses fondements, et après s'être amoncelés en dedans des portes, menaçaient de détruire le pont entièrement; aussi, dans le renouvellement, ai-je cru devoir exhausser de deux pieds les piles et le chemin, ce qui permettra aux débris que charrie la rivière de passer là sans causer de dommage. Le nouveau pont et le chemin sont de 20 pouces plus larges que les anciens, ce qui offre une plus grande facilité de circulation qu'avant.

Les anciens abords du pont construit il y a quelque 25 ans étaient tellement délabrés que l'on a dû les démolir.

Les nouveaux abords du pont sont faits en pièces de bois de 12 x 12 et les vides remplis de pierre et de gravier. Trois couches de peinture ont été données au pont neuf et trois couches de chaux aux piles et à l'infrastructure.

Comme à chaque extrémité du pont le chemin était à peine assez large pour permettre aux doubles attelages d'y passer, on l'a élargi de 20 pieds, largeur qui répond à tous les besoins.

La maison du péager a été transportée plus loin, complètement réparée et peinturée. Pour protéger la maison contre l'action des eaux et des glaces, l'on a aussi planté une rangée de pilotis en dedans, de laquelle des pièces de bois ont été placées pour maintenir le massifs de pierre et de gravier.

Pont tournant de Stromness.

Ce pont et ses abords, construits en 1859, ont été démolis et reconstruits sur un plan perfectionné. C'est une solide construction qui peut être manœuvrée avec une pression de 30 lbs. Pour soutenir les nouveaux abords et protéger le pont, de nouveaux pilotis ont été enfoncés.

Pont du chemin de fer Grand-Tronc.

La compagnie du Grand-Tronc a fait draguer le chenal du canal d'alimentation entre les abords du pont afin de donner à cette partie la même profondeur qu'au reste du canal. A ma demande, elle a aussi fait considérablement élargir et approfondir le canal couvert qui traverse sa voie et se relie à nos fossés latéraux.

Pont du fossé Boulton.

J'ai fait transporter un de nos quatre ponts—qui n'était pas nécessaire sur le canal principal—au chemin du fossé Boulton, où il a été posé sur des pilots chaperonnés. Quelques pilots ont été enfoncés pour former la culasse de l'abord à l'aide de pièces posées de champ à l'intérieur, ce qui, avec un remplissage en pierre, a permis de compléter l'abord même. Tous ces travaux n'ont coûté que peu de dépense et constituent une amélioration depuis longtemps sollicitée par les habitants de cette localité.

Fossés latéraux, levée, égoûts, etc.

Il a été enlevé 18,000 verges de terre des fossés latéraux entre le Fossé Boulton et le pont du chemin de fer Grand-Tronc, c'est-à-dire de chaque côté du canal de dérivation. Sur le côté nord, au sud du moulin de M. E. Lee, sur une distance de près d'un demi-mille, la levée s'était affaissée jusqu'à quelques pouces du niveau du canal et menaçait de disparaître, et il a nécessairement fallu refaire cette partie.

On a enlevé environ 8,000 verges de terre du fossé latéral, laquelle a servi à cette fin. Les égoûts ont été nettoyés et l'on a brûlé les débris provenant de ce nettoyage.

Les seuils des écluses de prise d'eau de Dunnville et de Port-Maitland ont été nettoyés. On a fauché les chardons et mauvaises herbes qu'il y avait sur les terrains du gouvernement. La sonnette servant à enfoncer les pilotis a été réparée. Tous les ponts fixes de la division ont été bien entretenus, les ponts tournants déplacés et replacés de nouveau. Presque tous les déversoirs de décharge et autres constructions sur le côté sud du fleuve ont été blanchis à la chaux et réparés s'il en était besoin.

Port Maitland.

L'entrepreneur chargé de la reconstruction de la jetée de ce port a commencé ses travaux, qu'il pousse avec toute la rapidité possible.

Travaux divers.

Les treuils, chaînes de manœuvre, boulons, vis et tiges de ventelle, revêtements, planchers et heurtoirs d'écluse et les déversoirs de décharge ont été complètement réparés.

On a réparé et renouvelé en partie le fond des chalans. Les poteaux d'amarrage, balanciers de porte d'écluse, l'intérieur des ateliers, etc., ont été blanchis à la chaux.

Toutes les aiguilles des déversoirs de décharge ont été réparées et marquées pour le service de l'hiver et du printemps.

Un grand nombre de saules ont été plantés en divers endroits, et aussi sur les pentes exposées aux éboulements.

Une grande quantité de vase et de débris a été enlevée de divers points du canal trop élevés pour que les navires pussent y passer sans toucher fond.

Beaucoup de fossés ont été creusés en différents endroits et les anciens approfondis.

AMENDES, DOMMAGES, ETC.

Dans le cours de l'année, j'ai retiré de patrons et propriétaires de navires, $180 pour amendes imposées à raison d'infractions aux règlements du canal et de dommages aux constructions, somme que j'ai remise à H. H. Collier, percepteur de ce port. De ce, j'annexe un état marqué A. J'annexe aussi le relevé (B) des plus hautes et plus basses eaux sur les seuils des écluses de Port-Colborne et Port-Dalhousie, pour chaque mois de l'année, et un relevé comparatif de la profondeur moyenne pour les mois de juin 1880 et 1881, lequel fait voir que l'eau a été de 5 pouces plus haute à Port Dalhousie et de un plus basse à Port-Colborne que dans ce même mois de 1880.

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM ELLIS.

Contrôleur.

A.

ETAT du montant des amendes et dommages perçus de navires en contravention avec les règlements du canal, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Date.	Nom des bâtiments.	Amende.	Dommages.	Total.
1880.		$ cts.	$ cts.	$ cts.
30 juin.....	Goëlette Wanannosh.....	10 00		
30 août.....	Radeaux de Lyons et fils.....	10 00		
1er sept.....	Propulseur Prussia.....	.....	120 00	
1881.				
17 mai	Barge Pride of America.....	10 00		
20 do	Goëlette Bismark.....	20 00		
13 juin.....	do Mystic Star.....	10 00		
	Totaux.....	60 00	120 00*	180 00

*Remis à H. H. Collier, écr., percepteur, Sainte-Catherine.

B.

ETAT indiquant la profondeur de l'eau sur le busc inférieur de l'écluse n° 1, canal Welland, Port-Dalhousie, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Mois.	Busc inférieur.				Mois.	Busc inférieur.			
	Maximum.		Minimum.			Maximum.		Minimum.	
1880.	pds.	pcs.	pds.	pcs.	1881.	pds.	pcs.	pds.	pcs.
Juillet	13	5	12	11	Janvier	11	10	11	2
Août	13	2	12	5	Février	12	1	11	1
Septembre	12	9	12	0	Mars	12	6	11	10
Octobre.....	12	1	11	5	Avril.....	12	10	11	11
Novembre	12	2	11	3	Mai.....	12	11	12	1
Décembre.....	12	1	11	6	Juin	13	2	12	8

Profondeur moyenne, juin 1880..... 13 4
" " " 1881..... 13 9

8—9½

ETAT indiquant la profondeur de l'eau sur le seuil supérieur de l'écluse n° 27, canal Welland, Port-Colborne, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Mois.	Busc supérieur.				Mois.	Busc supérieur.			
	Maximum.		Minimum.			Maximum.		Minimum.	
1880.	pds.	pcs.	pds.	pcs.	1881.	pds.	pcs.	pds.	pcs.
Juillet	13	10	12	4	Janvier	11	9	10	7
Août	13	0	11	6	Février	11	11	9	6
Septembre	14	1	11	7	Mars	12	5	10	6
Octobre	14	2	10	11	Avril	13	2	11	7
Novembre	14	10	11	1	Mai	12	9	11	11
Décembre	13	8	11	0	Juin	13	1	11	9

Profondeur moyenne, juin 1880 ..... 12 8
" " " 1881 ..... 12 7

CANAL DE LA BAIE DE BURLINGTON.

BUREAU DU CONTROLEUR,

SAINTE-CATHERINE, 23 août 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint mon rapport concernant le canal de la baie de Burlington, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Fermé le 9 décembre dernier, ce canal était rouvert le 18 avril 1881.

Il n'y a eu aucune interruption dans le cours de l'année. Au commencement de la saison j'ai dû employer un puissant remorqueur de Dalhousie, muni d'appareils de plongeur, etc., pour sortir du chenal un chalan qui avait sombré là à la suite d'une forte tempête.

La reconstruction des quais de chaque côté du canal a marché et marche encore d'une manière satisfaisante.

Le nombre de passagers se rendant à la Grève (Beach) en vapeur va en augmentant, et il en est de même du nombre qui traversent le canal dans le bac.

Les frais de réparations ne se montent qu'à une faible somme.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM ELLIS,

Contrôleur.

F. BRAUN, Ecr., secrétaire,
Dépt. des chemins de fer et canaux.

CANAL RIDEAU.

BUREAU DU CANAL RIDEAU,
OTTAWA, 13 août 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel concernant les constructions sous mon contrôle, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Fermée aux Moulins de Kingston et à Ottawa, le 17 et le 24 novembre 1880, la navigation était rouverte sur ces deux points le 2 mai 1881.

Vu la sécheresse, l'augmentation dans le nombre des éclusages et le manque de réserves, l'eau, sur les points de partage en descendant, a été plus basse, en automne, que le niveau exigé pour la navigation, spécialement sur le point de partage entre Lower Brewers et les Moulins de Kingston, où, le 14 octobre, elle était d'un pied cinq pouces plus basse que ce niveau.

Vers la fin de la navigation, le point culminant (le lac du Petit Rideau) a baissé d'un pied trois pouces au-dessous du niveau voulu.

Dans la direction d'Ottawa, au point de partage du 27me mille, le niveau a été de cinq pouces plus bas que la profondeur qu'il faut aux navires.

L'expérience de chaque année me confirme dans l'opinion que pour s'assurer une navigation pendant la période ordinaire, il faut maintenir autant que possible les différents niveaux à la hauteur où ils sont le printemps, et que pour ce il faut renoncer à l'alimentation des pouvoirs hydrauliques, et ne fournir d'eau que le volume demandé par les niveaux inférieurs. La circulation augmentant, le volume d'eau disponible sera insuffisant pour l'alimentation des moulins et pour la navigation.

Malgré le peu d'eau à quelques-uns des points de partage, les navires ont circulé jusqu'à la fin de la navigation, mais il va sans dire que leurs chargements étaient moindres qu'à l'ordinaire.

Cette année, quand la navigation s'est ouverte, il y avait assez d'eau dans tous les biefs, et il est à espérer qu'elle se maintiendra à un niveau suffisamment élevé jusqu'à la fin.

Pour ne pas perdre d'eau, il va être nécessaire de faire une dépense considérable aux Moulins de Kingston et à la station des Narrows. A ces deux endroits, il y a de fortes fuites sous les murs en aile et sous les seuils.

L'exécution de ces travaux exigera des batardeaux.

L'automne dernière, l'on a essayé d'entrer en arrangement avec la personne dont le terrain est devenu submergé après la destruction, en juillet 1876, de la digue au pied de Mud Lake (communément appelée digue Chaffey), et cela dans le but de reconstruire cette digue.

L'agent employé à cette fin a fait rapport qu'après avoir examiné les lieux il a trouvé les prétentions des divers réclamants exigeantes au point qu'il lui a paru impossible de pouvoir arriver à une entente.

Ainsi donc, si le gouvernement veut avoir la réserve d'eau que cette digue retenait, il lui faut la reconstruire et soumettre à des arbitres les réclamations pour dommages.

Moulins de Kingston.

Portes d'écluses réparées, et 100 verges de gravier transportées sur la digue.

Brewer's Lower Mills.

Portes d'aval réparées, empellement réparé. Pont tournant replanchéié.

Brewer's Upper Mills.

Empellement réparé et deux paires de cadres de pertuis posés.

Chutes de Jones.

Confection et pose de deux nouvelles portes à l'écluse d'amont. Bois fourni pour renouveler une autre paire.

Davis.

Renouvelé le plancher du pont sur l'empellement.

Newboro.

Peinturé le grand pont. Plaques des portes d'écluse réparées.

Narrows.

Trois cents verges de gravier et de pierres jetées sur la digue. Maison peinturée.

Chutes de Smith.

Maison de l'éclusier couverte en bardeaux et empellement du côté est reconstruit

Old Slys.

Maison de l'éclusier couverte en bardeaux.

Merrickville.

Nouveau trottoir pour les piétons posée au pont tournant; deux paires de portes d'écluse réparées; 100 verges de gravier placées sur la digue; bois fourni pour le renouvellement de deux portes d'écluse, et deux nouveaux balanciers placés.

Carrière Clowe.

Construction d'une maison de pierre et 100 verges de gravier mises sur la digue.

Nicholson's.

Pont tournant peinturé et 100 verges de gravier mises sur la digue.

Rapides Burritt.

Maison de l'éclusier réparée et 100 verges de gravier mises sur la digue.

Manotick.

Cent cinquante verges de gravier mises sur l'empellement et pont tournant réparé.

Rapides Noirs.

Empellement du côté est renouvelé; pose de deux nouveaux balanciers et réparation des pertuis.

Hogsback.

Cent verges de gravier mises sur la digue. Talus de l'empellement réparé.

Ottawa.

Une paire de portes d'écluse renouvelées et peinturées. Quai de l'écluse démoli et refait, et réparations générales aux ventelles. Quai du bassin réparé.

Les constructions sont généralement en bon état Le trafic augmente, car deux vapeurs à passagers ont été placés sur cette ligne dans le cours de la saison.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FRED. A. WISE,
Ingénieur surintendant.

CANAL DE LA TRENT,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR,
PETERBORO, novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel au sujet des constructions sous mon contrôle, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Du 1er juillet à la clôture de la navigation, le 10 novembre 1880, l'eau a été maintenue au niveau voulu sur cette ligne de canaux, c'est-à-dire à 5′ 0″ sur les buses des écluses.

Le plus grand nombre d'éclusages à un seul point, dans le cours de la saison, a été de 864, c'est-à-dire pour 644 barges et 220 vapeurs. Le total des éclusages sur les divers canaux a été de 1,420, représentant un tonnage d'environ 42,000 tonnes de produits forestiers, d'animaux, agricoles et des mines et de marchandises.

L'état comparatif des saisons 1880-81 et 1879-80 indique une augmentation dans le transport des produits forestiers et agricoles et une diminution dans celui des produits des mines, mais cette différence est due à ce que les mines de Marmora n'ont pas été exploitées sur une aussi grande échelle que l'année précédente.

Nul accident de conséquence n'est survenu et la circulation n'a pas été interrompue, sauf à Hastings, en septembre, où des réparations pressantes ont dû être exécutées. Fermée le 8 novembre, la navigation était rouverte le 26 avril suivant.

La quantité de bois qui a passé par les glissoires, l'an dernier, se décompose comme suit :—

Bois en grume	741,520
" carré	7,957
Pièces d'estacade	9,220
" de cèdre	7,000
Paquets de bardeaux	780

Ayant déjà fait connaître dans de précédents rapports la nature et l'objet des travaux sur cette voie de navigation, je me bornerai à décrire aussi brièvement que possible les réparations nécessaires exécutées et à faire aux différentes stations pendant le dernier exercice.

Lindsay.

Le besoin s'en faisant sentir, le ministère de la marine et des pêcheries a fait construire ici une passe migratoire.

Rivière Scugog.

C'est un bras de la principale ligne de navigation, dans la direction sud-ouest. Il va jusqu'à Port-Perry, à la tête du lac Scugog. Les pièces et troncs ensablés dans la rivière et qui nuisaient à la circulation des vapeurs, ont été enlevés. Un phare a été érigé à l'embouchure de la rivière pour la commodité des embarcations venant du lac Scugog. Il faut maintenant pourvoir à l'éclairage de ce phare et lui donner un gardien.

Chutes Fénélon.

La glissoire, qui était endommagée au point de n'être plus praticable, a subi les réparations nécessaires.

Il sera nécessaire d'établir des piliers pour diriger le bois en flotte dans la glissoire, et il faudra renouveler le couronnement du coffrage qui forme le côté nord de la glissoire.

Bobcaygeon.

Les réparations exécutées ici consistent dans le renouvellement de la berme du canal, dans la pose d'armatures et d'un revêtement à une partie de la digue, la réparation du pont tournant, la construction du trottoir y conduisant, la réparation du bureau de l'éclusier, la construction d'un quai à la tête du canal, et dans l'enlèvement de cailloux dans le chenal près de l'écluse.

Le bois pour de nouvelles portes d'écluse est rendu sur les lieux. Elles seront construites cet hiver et prêtes, par conséquent, pour l'ouverture de la navigation.

La digue de l'ouest étant beaucoup délabrée, ces réparations seront plus qu'ordinaires, et la dépense à faire ainsi tous les ans pour empêcher que les crues ne l'emportent—ce qui ferait baisser le niveau du lac de l'Esturgeon au point de faire cesser le trafic desservi là par dix vapeurs, employés, les uns au transport des voyageurs et des céréales, et les autres au remorquage des trains de bois, etc.,—m'engage à dire qu'il y a nécessité d'en construire une nouvelle.

Buckhorn.

A cette station, les piliers d'estacade ont été réparés, le déversoir de décharge renouvelé et la digue en aile replanchéiée.

On fait à la digue les réparations jugées nécessaires, on travaille aussi à la pose de nouvelles estacades conductrices et à l'enlèvement de cailloux en aval de la glissoire.

Les personnes paraissant si désireuses d'obtenir un pouvoir d'eau pour un moulin à farine à cette station ont jusqu'ici négligé de signer le bail à cet effet.

Burleigh.

Les constructions qu'il y a ici ont été élevées presque exclusivement pour l'avantage du commerce de bois, et j'ai déjà fait rapport des réparations qu'elles demandent actuellement. Conformément aux instructions reçues, je me suis enquis, auprès des fabricants de bois qui se servent chaque année de ces constructions, quelle somme il leur plairait de payer si le département faisait exécuter toutes les améliorations nécessaires. Jusqu'ici je n'ai pas reçu de réponse définitive; mais j'espère pouvoir bientôt faire connaître ce qu'ils auront décidé.

Lakefield.

Sur le parcours entre cette station et Burleigh, il se fait un transport considérable de traverses de chemin de fer, de poteaux de cèdre, de bois de corde, de bardeaux, etc., mais le chenal est obstrué de cailloux en plusieurs endroits, et un bateau de levage travaille à les enlever. Ce travail terminé, l'on aura obtenu un pied de profondeur de plus. Lorsque l'eau sera à l'égalité du sommet de la digue, la profondeur sera de 4′ 8″ pour la navigation.

Si la digue était sous le contrôle du département, les parties intéressées dans la navigation, le commerce de bois et l'exploitation des mines, y trouveraient un bien plus grand avantage. A présent, les niveaux de l'eau n'étant pas réglés d'une manière satisfaisante, il en résulte beaucoup de difficultés et de mécontentement.

Peterborough.

Les bancs de sciure de bois qui se sont formés dans la rivière sont devenus non seulement nuisibles à la navigation, mais aussi une cause de maladie dans la localité environnante. M. Perley, l'ingénieur en chef des travaux publics, m'ayant chargé de faire un rapport détaillé sur ce sujet, j'y travaille en ce moment, et afin de faire connaître la position de ces bancs et leur profondeur, je fais un relevé exact de la rivière et du lac voisin de la John.

Petit Lac.

On a construit un nouveau pilier d'estacade, d'autres ont été réparés, et les estacades ont été renforcées et mises en place.

Rapides Whitlaw.

Les réparations exécutées ici consistent dans l'approfondissement de l'abord de l'écluse, l'enlèvement de cailloux, la restauration de la maçonnerie de l'écluse, la pose de nouvelles chaînes de manœuvre, le renforcement de la digue en aile, le peinturage et le renforcement des portes d'écluse. On a fait disparaître une batture qu'il y avait à peu de distance en amont de la digue et qui dirigeait le courant vers l'entrée d'aval du canal. Les estacades conductrices ont été réparées et placées.

L'écluse a besoin de nouvelles portes d'aval et la digue demande à être reconstruite.

Rivière Otonabee.

On a fait disparaître des battures aux endroits suivants: Yankee Bonnet, Dangerfield et île Robinson, et sur ces hauts-fonds, il y a trois pouces de profondeur de plus que sur le seuil inférieur de l'écluse des rapides Whitlaw.

Hastings.

Conformément aux instructions que comporte la lettre n° 3,623, la digue a été réparée d'une manière satisfaisante. Il s'agissait d'arrêter une fuite sous la digue, et pour ce, il a fallu établir un batardeau en travers de la rivière, à l'endroit appelé la Roche Plate. La grande difficulté a été de rendre étanche ce batardeau qui, plusieurs fois, a cédé, mais qu'en fin de compte on est parvenu à maintenir en place, non sans grande peine. Le revêtement de la digue principale enlevée, on a vu que sur un espace de 1' 6" l'eau passait sur la moitié de la longueur (126'0") de la construction. Ce vide a été rempli avec des madriers et du béton et la digue même remplie ensuite de gravier. La glissoire, dont la partie supérieure laissait aussi s'échapper l'eau en grande quantité, a été réparée ainsi que le mur en aile de l'écluse. Les bons effets de ces réparations se font actuellement sentir, car malgré la sécheresse, l'eau du lac Rice est plus haute qu'elle n'a jamais été, si l'on en juge d'après les relevés du gardien de l'écluse. De nouvelles chaînes et un nouveau mécanisme pour la manœuvre des portes d'écluse, ont été posés. La maison de l'éclusier a été nettoyée et peinturée et les terrains de l'écluse clôturés.

Les travaux à faire sont la réparation du plancher inférieur de l'écluse et la construction de portes. On devrait aussi faire à la moitié sud des digues des réparations semblables à celles faites à la moitié nord.

A environ trois quarts de mille en amont de l'écluse, la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc a fait construire un pont tournant, en quelque sorte nuisible à la navigation, car ses piles sont placées obliquement au courant. Ce pont est aussi sans abords.

J'ai fait au département un rapport à ce sujet; mais, avec ceux que la navigation de ces eaux intéresse, je regrette qu'il n'ait pas été adhéré aux recommandations de ce rapport. J'ai appris depuis qu'une action a été intentée devant la cour de chancellerie à l'effet d'empêcher les trains de passer sur ce pont dans sa condition actuelle, et d'exiger que l'on y fasse les améliorations nécessaires.

Chutes Heeley.

La digue a été réparée et recouverte de gravier. L'on a replanchéié la glissoire en amont de sa vanne. Ces travaux ont exigé la confection d'un batardeau, lequel est resté solide et étanche le temps qu'on en a eu besoin.

L'estacade conductrice actuelle devrait être prolongée d'environ 180 pieds, afin de diriger le bois en flotte dans la glissoire et d'empêcher qu'il ne passe pardessus la digue. Les murailles de la glissoire ont besoin d'être renouvelées, travaux qu'il faudra exécuter la saison prochaine.

Chutes du Milieu.

Instruction ayant été reçue de construire un barrage incliné à la tête des rapides, on est en voie de faire un relevé à cette fin.

La glissoire d'en bas n'est plus en usage depuis nombre d'années; mais les fabricants de bois ont maintenant l'intention de la faire servir, et il va falloir, par conséquent, la mettre en bon état.

Campbellford.

On a fait les réparations nécessaires à la jetée et aux estacades conductrices.

Chutes Ranney.

Les constructions élevées ici, par Joseph Keeler, écr., pour diriger l'eau à un moulin à papier, viennent justement d'être terminées. Elles sont des plus solides et font honneur à celui qui les a faites.

La fabrique peut disposer d'une force de 600 chevaux.

Rapides Chisholm.

Les travaux exécutés ici consistent dans le nettoyage et l'approfondissement du canal, la construction de portes d'écluse en charpente légère, le remplage et la réparation de la digue. Pour pendre les portes, il sera nécessaire de vider et nettoyer l'écluse, car il y a trois pieds de débris et de boue sur le seuil.

Il va être nécessaire d'enlever les cailloux en aval du canal et de construire une porte d'amont.

M. Clément Armstrong qui a acheté tout le terrain qui traverse le canal et qu'il a divisé en lots de village—sur lesquels il y a déjà plusieurs maisons,—a demandé la concession d'un pouvoir d'eau, et comme ce monsieur paraît doué d'un grand esprit d'entreprise, je recommande respectueusement qu'il soit accédé à sa demande.

Il a déjà creusé un coursier de conduite et construit une digue. Il dit n'attendre qu'après le bail pour construire une grande fabrique.

Avant de terminer, je dois dire que pour s'assurer que l'eau soit maintenue à la hauteur voulue dans les canaux d'alimentation, j'ai trouvé nécessaire d'employer un homme à ce service pendant un ou deux mois de l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS D. BELCHER,

Ingénieur-surintendant.

F. Braun, écr., secrétaire,
Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa.

NAVIGATION DE LA TRENT.

ETAT OFFICIEL des vapeurs inspectés l'an dernier sur les eaux comprises dans la navigation projeté de la Vallée de la Trent.

Nom.	Tonnage.	Observations.
Carriola	35	A hélice, passagers et fret. Lac Couchiching.
Victoria	63	Remorqueur à hélice. Lacs Simcoe et Couchiching.
Emily May	362	A aubes, passagers. Lac Simcoe.
Mary Ellen	81	Remorqueur à aubes. Lac Lindsay.
Anglo Saxon	47	do do
Samson	129	do do
Lady Ida	27	do do
Beaubocage	129	do do
Victoria	191	do do
Vanderbilt	286	Pointe de l'Esturgeon, à aubes, passagers. Lindsay et Bobcaygeon.
Maple Leaf	29	Bobcaygeon, à hélice, passagers. Bridgeworth et Bobcaygeon.
Coboconk	103	Chutes Fénélon à aubes, passagers. Chutes Fénélon et Coboconk.
Fairy	23	Harwood, à hélice, passagers. Lac Rice et rivière Otonabee.
Arlington	33	do do do
Maggie Summerville	11	do do do
Golden Eye	61	Harwood, à aubes, passagers. Lac Rice et rivière Otonabee.
Aln	35	Peterboro, remorqeur à aubes. Lac Rice et riv. Otonabee.
Col. Strickland	57	Lakefield, à aubes, passagers. Lacs Clair et Stoney.
Cruiser	31	do à hélice, do do
Whistle Wing	87	Harwood, à aubes, passagers. Lac Rice et rivière Otonabee.

Les vapeurs suivants ne sont pas indiqués comme inspectés l'année dernière, mais comme étant en voie de construction ou de réparation :

Nom.	Tonnage.	Observations.
Commodore	174	Lindsay, remorq. à aubes. Eaux du lac Lindsay. Sombré.
Ontario	80	Port Perry, ermorq. à aubes et fret. Eaux du lac Lindsay.
Isaac Butts	239	Harwood, à aubes, passagers. Lac Rice et rivière Otonabee.
Forest City	104	Harwood, remorqueur à aubes. Sur le lac Rice.
Alert	6	Harwood, à hélice, passagers. Lac Rice et rivière Otonabee.
Tiger	3	Lakefield, à hélice, passagers. Lac Clair et Stoney.

CANAL SAINT-PIERRE.

OTTAWA, 17 octobre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que les travaux d'agrandissement du canal Saint-Pierre étaient terminés en décembre dernier. Mon dernier rapport vous apprenait que la navigation commença en octobre, et il me reste à vous dire qu'elle fut fermée le 26 décembre. Ce printemps le canal a ouvert le 23 avril. Ci-suit l'état du nombre et du tonnage des navires qui l'ont fréquenté entre le 6 octobre 1880 et le 30 juin 1881.

Mois.	Nombre de navires allant au nord.	Tonnage.	Montant des péages perçus.	Nombre de navires allant au sud.	Tonnage.	Montant des péages perçus.
1880.			$ cts.			$ cts.
Octobre	36	1,512	39 12	25	930	25 18
Novembre	36	1,348	42 10	28	1,455	43 00
Décembre	16	910	17 82	12	1,001	17 82
1881.						
Avril	5	168	5 00	4	115	4 00
Mai	44	2,355	59 37	30	1,759	35 15
Juin	60	7,259	40 31	58	5,344	42 34
Total	197	13,552	203 72	157	10,604	167 49

RÉCAPITULATION.

Nombre total des navires	354
Tonnage total	24,156
Total des perceptions	$371 21

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY F. PERLEY,

Ingénieur dirigeant.

F. BRAUN, écr, secrétaire,
Département des chemins de fer et canaux.

ANNEXE No 5.

ETAT GÉNÉRAL.

1° Pouvoirs d'eau et autres propriétés publiques louées sur les canaux, etc., durant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

2° Propriétés achetées par le ministère des travaux publics (service aujourd'hui confié à celui des chemins de fer et canaux) pour les chemins de fer et canaux du Canada, et propriétés vendues comme n'étant pas nécessaires aux chemins de fer et canaux, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

ETAT

1er.—Pouvoirs d'eau et autres propriétés loués sur les canaux,

Date.	Terme du bail.	Locataires.	Propriété louée.	A quelle fin employée.
			Canal Rideau.	
3 janv. 1881.	Durant bon plaisir	Henry Merrick.....	Lot près du pont tournant, et surplus d'eau à Merrickville.	.....
			Canal Chambly.	
16 oct. 1880.	do	J. C. Pierce et fils..	Partie de la réserve du canal, sur le quai, près de la rue Partition, Saint-Jean, P.Q., à l'entrée du canal.	Bureaux..... .....
			Canal Lachine.	
24 août 1881	do	La cité de Montréal.	Terrains entre les rues Wellington, Saint-Patrice et St-Calumban et les levées du canal, et au sud du pont Wellington, Montréal.	Parc.....
16 août 1880	21 ans, renouvelable.....	Cie de transport de Montréal.	Ile n° 5, entre l'ancien et le nouv. canal en amont de l'écluse St-Gabriel et en aval du p. Brewters	Chantier, etc.....
21 juill. 1880	Durant bon plaisir.	Silfrid Delisle.....	Emplacement d'un bain flottant dans le canal, au côté nord-est du pont Brewster.	Bassin flottant.....
			Canal Cornwall.	
2 déc. 1880	do	Cie de télégraphe Dominion.....	Pour établir un bureau de télégraphe près de l'écluse 16, à Cornwall.	Bureau du télégr..
			Canal de la Pointe Iroquois.	
26 juill. 1881	do	Sydney Shaver.....	Partie O. ¾ O. ½ du lot n° 32, 1re concession, Matilda.	Verger.....
			Canal Welland.	
10 nov. 1881	do	Cie de chemin de fer Urbain, Ste-Catherine.	Partie des lots n°s 14, 6e conc. et 14, 7 conc., écluse n° 5 de Grantham, Sainte-Catherine.	Ch. de fer urbain.
3 août 1880	do	Alex. Lattimore.....	Partie des lots 18 et 19 dans la 4e con., Wainfleet, près Marshville	Briqueterie.....
5 sept. 1880	do	Cie de chemin de fer, Grand-Tronc.	Partie du lot 27, dans la 1re conc., Humberstone, près P.-Colborne	Voie temporaire....
			Canal Beauharnois.	
6 oct. 1880	Durant bon plaisir.	Todd et Nicholson...	Lot pour quai et remise sur le bassin du canal, Valleyfield.	Quai et magasin.
12 oct. 1880	do	Alex. McFee et Cie...	do do	do
22 avril 1881	do	O. P. Dennie.....	Lots du cadastre 747-748, en amont de l'écluse de garde, Valleyfield.	Résidences, etc.....
do	do	O. Longton.....	do 746 do	do .....
13 mai 1881	do	Succession A. Hodge	do 745 do	do .....
13 avril 1881	do	A. Cockburn.....	do 744 do	do .....
1er juin 1881	do	Filature de coton, Montréal.	do 846 sur chemin jusqu'à Grande-Isle.	.....

GÉNÉRAL :

et chemins de fer, durant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Force de pouvoir d'eau loué	Etendue de la propriété.	Date du bail.	Loyer annuel.	Termes de paiement. Montant de chaque paiement.	Date du paiement chaque année.	Quand le premier paiement est échu.	Observations.
			$ cts.				
.....	acres 0.42	Date du bail.	5 00	5 00	1er janvier.....	1er jan. 1881.	
.....	pds. 45x28	1er juil. 1880	50 00	50 00	1er juillet	1er juil. 1880	
.....	.....	do	1 00	1 00	do	Sur livraison du bail.	
.....	.....	do	100 00	100 00	do	1er juil 1881.	
.....	.....	1er août 1880	1 00	1 00	1er août	Sur livraison du bail.	
.....	pds. 8x8	1er juil. 1880	5 00	5 00	1er juillet.....	do ...	
.....	pds. 490x$\frac{88}{72}$	1er mai 1881	10 00	10 00	1er mai	do ...	
.....	.....	1er oct. 1879	5 00	5 00	1er octobre....	1er oct. 1879.	
.....	acres. 6.84	1er juil. 1880	10 00	10 00	1er juillet	Sur livraison du bail	
.....	.....	5 sept. 1880.	Exempt.	.....	.....	.....	Par ordre en conseil. Pas de bail signé.
.....	pds. 150x30	1er oct. 1880	20 00	20 00	1er oct. 1880...	Sur livraison du bail	
.....	150x30	do	20 00	20 00	do	do ...	A. McFee est seul participant.
.....	80x43	1er déc. 1880	20 00	20 00	1er déc. 1880...	do	Partie du terrain loué en 1875 à la veuve Edw. McKenzie.
.....	40x43	do	10 00	10 00	do	do	
.....	60x43	do	15 00	15 00	do	do	
.....	57x43	do	14 00	14 00	do ...	do	
.....	3,000 ft.	1er mai 1881.	20 00	20 00	1er mai	do	

2nt.—Propriétés achetées par le ministère des chemins de fer et canaux, et propriétés vendues par le même ministère comme n'étant pas nécessaires aux dits chemins de fer et canaux, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Date.	Vendeurs.	Acheteurs.	Propriétés achetées ou vendues.	Pour quel usage.	Etendue.	Prix de vente.	Observations.
					A. R. P.	$ cts.	
8 oct. 1880	Héritiers Abr. Marsh	Sa Majesté...	Ordre de la cour de chanc., au sujet du lot 26 et de la ½ O. du lot 25, 1ère concession de Cornwall	Canal Cornwall....	42 1 21	263 50	Payable aux héritiers d'Abr. Marsh
23 nov. 1880	do	do ...	Ordre de la cour de chancellerie, au sujet de nouvelles décisions à l'égard du lot 26 et de la ½ O. du lot 25, 1ère concession de Cornwall	do	do	169 00	Pay. aux 34 applic. ment. sur la liste..
6 avril 1881	do	do ...	Rapp. du maître en chanc., à l'effet d'enj. paiem. au sujet du lot 26 et de la ½ 25, 1ère con. Corn'll	do	do	168 68	Pay. au solliciteur J. Leitch.
						601 18	En tout.
31 août 1880	L'hon. B. Botsford (juge) *et ux*	do ...	Partie du n° 9, chem. de la Montagne, Moncton	Ch. de fer Intercol.	0·$\frac{7}{100}$ acre.	150 00	
21 juil. 1880	Chr. Milner *et ux*, et W. C. Milner.	do ...	Partie du lot Easterbrook, Sackville	do ...	3·$\frac{19}{100}$ do	3,580 50	
25 oct. 1880	Pre. Cantin.....	Cie du ch. de fer du Grand Tronc.	Reçu comme principal ($1,000) d'une rente const. de $60 pour le lot No 649, quartier St-Laurent, ville de Lévis, sur l'emb. de la Rivière-du-Loup	do ...	.....	1,000 00	Appartenant maintenant au gouvernement en vertu du contrat n° 5,898, du 17 juillet 1879, de la Cie du chemin de fer du Grand Tronc.
18 oct. 1880	Jos. Rielle, .A P.....	.....	Procès-verbal de la limite des terrains du Grand Tronc et de l'Intercolonial, à la courbe et à la jonction de la Chaudière, et à Hadlow, P. Q., sur l'embranchement de la Rivière-du-Loup	do ...	.....	.....	
23 fév. 1881	Veuve Benj. Lemieux	Cie du ch. de fer du Grand Tronc.	Reçu comme principal ($358.33⅓) de 3 rentes constituées dans les actes suivants, Pointe-Lévis	do ...	.....	358 34	
19 mai 1853	David Langlois, à....	Cie du ch. de fer de Richmond et Qué	Lot à la Pointe-Lévis, sur la terre de B. Lévis, depuis le chemin jusqu'au fleuve.....	do ...	2×7½ perch.	91 66⅔	$5.50 pour loyer.
15 nov. 1852	Louis Langlois, à....	do ...	Lot à la Pointe-Lévis, sur la ferme de B. Lévis, sur la grève.....	do ...	5×3 do	133 33⅓	$8.00 do
do	F. Lemieux, to.....	do ...	Lot à la Pointe Lévis, 1ère concession, depuis le chemin jusqu'au pied du cap.....	do ...	4 de front.	133 33⅓	$8.00 do
3 déc. 1880	Sa Majesté à.....	Geo. Stephen	Lots à Assametguagan, et partie du lot n° 42, Métapedia	do ...	2a. 52p.....	300 00	A Assametguagan.
					0·$\frac{55}{100}$ acre.	600 00	A Métapedia.
9 nov. 1880	Les habitants du Portage Laprairie, à..	Sa Majesté...	Obligation, pour la différence de la dépense causée par le déversoir de la ligne du Pacique, *via* Portage Laprairie.....	Ch. de fer canadien du Pacifique.....	.....	10,000 00	

22 mars 1880	W.N.Fairbanks *et ux.*	do	Lot 6, bloc 2, Emerson, moulin à vent pour le service d'eau, comté de Provencher.	Embranchement de Pembina, C.F.P.	33×33 pds.	1 00	
10 juil. 1877	Archevêque, St-Boniface (fidéicommis.)	do	Le long du ¼ S.E. de la section 7, dans le township 10, rang 4 est, près et à Saint-Boniface...	do ...	80·42 acres.	.....	Pour la voie et les stations.
6 avril 1881	L. Streeter.....	do	Lot 6, bloc 11, Emerson, comté de Provencher.	do ...	0·12 do	44 97	
1er mars 1881	Wm. Robertson.....	do	9, do 45, do do ...	do ...	....	40 00	
23 fév. 1881	Thos. White.....	do	46, paroisse de St-Jean, comté de Selkirk....	do ...	2·40 acres.	12 00	
1er av. 1881	N. Campbell.....	do	91, Kildonan, do	do ...	1·51 do	9 95	
18 janv. 1881	Robt. Munro.....	do	93, 92, 78, 89, do do	do ...	5·16 do	42 33	
15 janv. 1881	G. E. Fulthorpe.....	do	88, do do	do ...	1·06 do	10 89	
28 janv. 1881	J. H. Bell.....	do	84, do do	do ...	1·54 do	19 78	
19 mars 1881	J. Matheson.....	do	83, do do	do ...	0·51 do	5 24	
7 mars 1881	S. Matheson.....	do	82, do do	do ...	0·51 do	2 62	
4 mars 1881	Hugh Polson.....	do	76, do do	do ...	0·51 do	2 62	
4 avril 1881	Wm. Fraser.....	do	69, do do	do ...	1·03 do	5 29	
10 mars 1881	M. McLeod.....	do	67, do do	do ...	1·03 do	5 29	
5 janv. 1881	A. Matheson	do	60, 65, do do	do ...	{1·03 / 1·06} do	49 10	
do	P. Kauffman.....	do	64, do do	do ...	1·54 do	20 05	
14 janv. 1881	R. Gunn.....	do	62, do do	do ...	1·17 do	22 54	
20 janv. 1881	J. Gunn.....	do	61, do do	do ...	0·92 do	17 73	
22 déc. 1880	Wm. Matheson.....	do	52, do do	do ...	2·23 do	72 30	
2 mars 1881	Janet Pritchard	do	47, do do	do ...	1·51 do	23 25	
29 mars 1881	J. G. McRae..	do	40, do do	do ...	1·26 do	4 85	
26 oct. 1880	J Andrews et R. J. Short.	do	42, do do	do ...	1·52 do	62 80	
18 janv. 1881	L'hon. J. E. Cauchon et R. Lagimodière.	do	71, St-Boniface, do	do ...	1·51 do	{58 21 / 0 20}	
21 avril 1881	C. McDougall.....	do	67, do do	do ...	2·18 do	42 11	
2 fév. 1881	Mary Inkster.....	do	85, Kildonan, do	do ...	0·52 do	5 34	
4 avril 1881	W. F. Alloway.....	do	72, do do	do ...	0·51 do	2 62	
1er fév. 1881	C. Inkster.....	do	70, do do	do ...	1·03 do	5 29	
5 janv. 1881	Jas. McKay.....	do	68, do do	do ...	1.04 do	5 30	
3 mars 1881	Wm. M. Good.....	do	119, St-Paul, do	do ...	1·55 do	15 50	
14 mars 1881	Wm. Thomas *et al*....	do	113, do do	do ...	3·90 do	{39 00 / 19 27}	Lots. Fossés d'égouttem.
2 mai 1881	W. D. Lane.....	do	100, do do	do ...	3·52 do	10 56	
25 mars 1881	Margt. Stewart.....	do	{96, / 99,} {do / do} do	do ...	{1·15 / 2·23} do	{11 50 / 6 69}	
14 avril 1981	Thomas Slater.....	do	94, do do	do ...	2·04 do	20 40	
20 avril 1881	Wm. Kirkness	do	Lot S.E., ¼ sect. 8, township 13, R. 5, E., St-André, comté de Lisgar.	do ...	2·40 do	12 33	
20 avril 1881	D. McLeod.....	do	Parc lot U, Saint-Clément, 2 milles extérieurs, comté de Lisgar.	do ...	0·88 do	40 40	
	C. S. Cody	do	Lot 5, bloc 26, Emerson, comté de Provencher.	do ...	0·002 do	1 00	
25 fév. 1881	Wm. Kilby.....	do	4, " 40, do do ...	do ...	0·06 do	20 00	
2 mars 1881	Jane E. Robertson *et vir.*	do	S.E., ¼ sect. 5, Tp. 2, R. 3 E. do ...	do ...	5·13 do	6 58	
1er ma. 1881							

2nt.—PROPRIÉTÉS achetées ou vendues par le ministère des chemins de fer et canaux, etc.—*Suite.*

Date.	Vendeurs.	Acheteurs.	Propriétées achetées ou vendues.	Pour quel usage.	Etendue.	Prix de vente.	Observations.
						$ cts	
1er mars 1881	D. G. Dick.....	Sa Majesté..	Lot S.O., ¼ sect. 17, Tp. 3, R. 3 E, comté de Provencher	Embranc. de Pembina, C.F.C.P...	0·69 acres	0 69	
do	Wm Grant.....	do	43, 38 Sainte-Agathe, do	do ...	2·92, 3·32 do	43 80, 49 80	
4 nov. 1880	P. B. Douglas.....	do	18, do do	do ...	2·96 do	57 03	
23 fév. 1881	R. Yerrot.....	do	8, bloc 31, Emerson, do	do ...	0·16 do	22 26	
23 mai 1881	L'hon. D. B. Smith...	do	Sect. 34, Tp. 3, R. 3, E. do	do ...	4·56, 12·56	41 32	
			do 9, do do	do ...	5·98, 0·06, 0·35, 6·33 do		
			do 4, do do	do ...	6·34, 5·19 do		
16 mars 1881	James Bedford.....	do	S.E ¼, sect. 17, Tp. 2, R. 3, E. do	do ...	5·30 do	5 30	
1er mars 1881	R. Scott.....	do	N.E.¼ 5 et N.O.¼ 5, do do	do ...	5·93 do	1 13	
20 avril 1881	J. Clouston.....	do	Lot N.E.¼, sect 6, Tp. 13, R. 5, E., St-André, comté de Lisgar.....	do ...	3·28 do	27 49	
5 jan. 1881	J. Mathewson.....	do	Lot 92, St-Paul, comté de Selkirk.....	do ...	1·51 do	19 77	
24 mars 1881	E. Thomas.....	do	113, do do	do ...	1·30 do	13 00	
22 mars 1881	Exécuteurs de C. J. Bird.....	do	101, do do	do ...	6·44 do	49 65	
4 mars 1681	S. Wynne *et vir*.....	do	S.O. ¼, sect. 20, Tp. 2, R. 3, E., comté de Provencher.	do ...	.....	1 00	
1er ma. 1881	T. Coulter.....	do	S.E.¼, do do do	do ...	7·10 do	7 10	
do	C. Coulter *et vir*.....	do	S.O.¼, do do do	do ...	2·45 do	2 45	
do	A. McLean.....	do	N.E.¼, do 17, do do	do ...	5·41 do	5 41	
5 mars 1881	J. Waddell *et vir*.....	do	do do 20, do do	do ...	10·25 do	10 25	
23 fév. 1881	W. H. Nash.....	do	Lot 52, 425, 426, Emerson, lot 2, de la paroisse Sainte-Agathe, comté de Provencher.....	do ...	.....	12 00	
3 mars 1881	D. Carmichael.....	do	Lot S.O.¼, sect. 32, Tp. 1, R. 3, E., comté de Provencher.	do ...	6·29 do	6 28	
5 mars 1881	W. Nelson.....	do	S.E.¼, do do do	do ...	6·37 do	6 37	
10 mars 1881	D. Murray.....	do	57, Kildonan, 109, St-Paul, 97, do comté de Selkirk	do ...	1·03, 88, 1·12 do	13 22, 11 30, 14 39	

27 janv. 1881	J. et M. Harper.....	do	Lot 74, Kildonan, comté de Selkirk.....	Embr de Pembina, C.F.P..	0·51 acres.	$ cts. 2 62	
7 mars 1881	Cath. et Jtte. Polson	do	81, do do	do ...	1·03 do	5 29	
22 fév. 1881	W. H. Nash et A. Stewart.....	do	20, Ste-Agathe, comté de Provencher..	do ...	3·26 do	62 83	
13 mai 1881	Cath. M. Nash *et vir*...	do	S.E. sect. 22, do do ...	do ...	1·78 do	34 30	
14 mars 1881	Cath. Thompson *et vir*.....	do	53, Kildonan, comté de Selkirk.....	do ...	1·29 do	55 12	
15 juin 1881	Wm. Bredin.....	do	96, do do	do ...	2·07 do	32 57	
19 nov. 1879	Geo. Casselman *et ux*.....	do	Partie du lot no 16, 4e concession., Mariatown, canal du Rapide Plat.....	Can'l Williamsburg	....	100 00	
2 nov. 1880	do	do	Ordre de la Cour de chancellerie, attribuant partie du lot no 16, 4e concess., Mariatown, canal du Rapide Plat, au gouvernement....	do ...	.....	.....	
29 nov. 1880	J. Nicholson.....	do	Décharge pour dommages Partie S.E. du lot A, Dunnville, rue Main.	Canal Welland.....	.....	317 50	
13 août 1880	Jos. Upper *et ux*.....	do	Lot no 1, Allanburg, entre North street et le chemin Holland, étant partie de 96, Thorold.	do	0.28 do	500 00	
16 août 1880	S. D. Woodruff.....	do	Décharge pour inondation de partie des lots 20 et 21, 5e et 6e concessions, Grantham.	do	.....	350 00	
24 août 1880	Thomas Nihan.....	do	Partie du lot 19, 3e concession, Grantham	do	2.21 do	468 66	
10 août 1880	E. McArdle	do	Partie des lots 5, 6, 7 et 8, Port-Dalhousie, nord de James, street étant partie du lot 21 dans la 1re concession, Grantham, sur la propriété Christie.	do	0.55 do	1,200 00	
18 oct. 1880	B. Anderson.....	do	Partie des lots 4 et 5, Allanburg, ouest de Centre street, ou 119, township de Thorold.	do	0.12 do	1,500 00	
2 sept. 1880	Veuve C. Morrison...	do	Partie du lot C, Port-Colborne, ou 28 1re conc., Humberstone, avec privilège au gouv. de creuser un fossé sur ce lot, le réparer, etc.	do	.....	2,100 00	
6 nov. 1880	Wm. Mellanby	do	Partie du lot E, Port-Colborne, do do	do	0.003 do	200 00	
27 nov. 1880	Thomas Rae *et al*.....	do	do D, do do do	do	.....	200 00	
3 déc. 1880	J. W. Johnson *et ux*.	do	do 21 et 22, 4e concession, Grantham	do	.....	930 00	Avec décharge pour dommages.
20 déc. 1880	E. F. Liedy *et ux* & J. Liedy.	do	do 25, 3e concession, Humberstone...	do	2.50 do	30 00	
27 déc. 1880	L. McCallum	do	do 27, 1re do Port-Colborne E.	do	0.17 do	200 00	
21 janv. 1881	O. Upper *et ux*.....	do	do 4, Allanburg, ouest de Centre street, ou 119, Thorold.	do	0.09 do	1,000 00	
26 août 1880	Révd N. H. Martin *et al.*	do	Décharge pour dommages au lot 26, Thorold ...	do	3.00 do	115 00	Rév. J.J. McArthur refusa d'accepter l'évaluation.
26 fév. 1881	B. F. Reynolds.....	do	do do 22 et 23, 1re conc, Grantham.....	do	23.00 do	2,650 00	E. et H. Neelon, créanciers-hypothécaires, sont parties à l'acte.
8 avril 1881	J. McDonagh.....	do	do do 49, Thorold.....	do	.....	237 46	

2me.—Propriétés achetées ou vendues par le ministère des chemins de fer et canaux, etc.—*Suite.*

Date.	Vendeurs.	Acheteur.	Propriétés achetées ou vendues.	Pour quel usage.	Etendue.	Prix de vente.	Observations.
6 avril 1881	James Clark *et ux*	Sa Majesté...	Partie du lot 19 et 20, et réserve de chemin dans la 2e concession, Grantham.	Canal Welland.....	0.66 / 4.66 aux	2,136 00	Décharge d'hypothèque de J. A. Miller *et ux* au gouvernem't, $1.
17 mai 1881	T. et J. Conlon	do	Partie du lot 203, Thorold, ou une île à Port-Robinson, et décharge pour dommages et perte d'affaires. Cautionnement en cas de perte par hypothèque de J. R. et J E. Abbey	do	1·00 do	8,693 00	Lot de J. et J. Abbey.
1er juin 1881	Stephen Beatty.....	do	Décharge, coût de nettoyage du vieux canal à Port Robinson, perte d'eau.	do	.....	926 50	*In re* bail 2518.
2 juin 1881	J. McGillivray *et ux.*	do	Partie du lot 28 dans la 2e concession, Humberstone, ou 8522, Port Colborne.	do	4·22 do	2,140 00	
22 juin 1881	G. W. Millar.....	do	Déc., inond. des lots 1 et 2, Gore de Thorold, par l'écroul. de la chaussée de l'écluse 24.	do	11·00 do	75 00	

H. A. FISSIAULT.

OTTAWA, 12 novembre 1881.

ANNEXE No. 6.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,

OTTAWA, 26 octobre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un état des réclamations renvoyées aux arbitres officiels du département des chemins de fer et canaux, avec leurs décisions ou leurs recommandations, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHS. THIBAULT,

Secrétaire.

F. BRAUN, écr., secrétaire,

Département des chemins de fer et canaux,

Ottawa.

TABLEAU des réclamations renvoyées aux arbitres officiels du département des chemins de fer et canaux, avec leurs décisions, etc., etc., pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Réclamant.	Sujet de la réclamation.	Date du renvoi.	Renvoi, soit à un arbitre ou plus.	Renvoi. soit p. une décis. d'après l'Acte 31 V., c. 12, ou p. faire rapport d'apr. l'Acte 41 V., c. 8.	Montant réclamé.	Montant accordé ou dont ils recommandent le paiement.	Date de la décision ou du rapport.	Observations.
		1880.			$ cts.	$ cts.		
Thadée Anctil.....	Ch. de fer Intercol.—terrain pris....	16 juin.....	Un arbitre.....	Rapport	.....	81 00 et pour ch. arpent de ter. pris	6 sept '80	
John McDonagh.....	Canal Welland—dommag. p. l'eau.	19 juillet.	do	do	275 00	209 00	23 oct. '80	
Phelps Frères.....	do eau détournée du moulin.....	20 juillet.	do	do	2,500 00	1,500 00	22 sept. '80	Avec l'usage de l'eau lorsque le canal sera terminé.
Joseph Boudreau.....	Ch. de fer Interc.—dommag. p. l'eau	31 juillet.	do	do	.....	20 00	18 nov. '80	
Cyprien Thériault.....	do bœuf tué.....	11 sept....	do	do	25 00	25 00	do	
Rufus Brown.....	do vache tuée.....	15 déc.....	do	do	50 00	50 00	12 fév. '81	
Lucien Morin.....	do ligne temporaire de ballastage..	16 juillet..	do	do	Non rapp..	$100 p. arp. $30 p. trav. et $2 pour loyer ann.	2 sept. '80	
Joseph Levesque.....	do do	do ...	do	do	do ...	8 00	do	
Eugène Robichaud.....	do do	do ...	do	do	do ...	12 00	do	
Dame Veuve Charrois..	do do	do ...	do	do	do ...	.....	do	
Germain Pelletier.....	do do	do ...	do	do	do ...	.....	do	
Origène Pelletier.....	do do	do ...	do	do	Mont. récl. non rapporté.	22 50 et 100 00 p. arpent....	2 sept. '80	
J. B. Castonguay.....	do do	do ...	do	do	do	100 00 loyer ann.	do	
W A. Doherty.....	do cheval tué.....	15 déc.....	do	do	25 00	25 00	6 sept. '81	
H. M. Hamilton	do dommage, contrat non continué par le gouvernement.....	16 sept.....	do	do	1,000 00	Nil.	18 fév. '81	Le réclamant devrait rembourser $142.91 au gouvern.

L'hon. R. Boak	Ch. de fer Interc	—Terrain expropr.	18 sept.	Toute la com.	Adjugé.	Pas ment.	1,300 00 et intérêt	14 juil. '81
Charles Pelletier	do	dommages aux récoltes par le feu	do ...	Un arbitre	Rapport	90 00	Aucun.	18 nov. '80
Hezekiah Davis	Canal Welland	—Remb. de deniers par lui payés pour un moulin à moudre	20 sept.	do	do ...	200 00	.....	.....
A. W. Thompson	do	inondation d'un terrain causé par la digue Dunnville	21 sept.	do	do ...	N.B.—Les réclamations de A. W. Thompson à U. Burnham sont pour une somme totale de $8,000.00.	.....	.....
D. A. Fradenburg	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
C. Rittenhouse	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
O. Burnham	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
Walter Carnes	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
E. W. Evans	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
J. Evans	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
P. Nasbinder	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
R. C. Lymburner	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
G. A. Gibson	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
G. A. Windecker	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
G. Sixsmith	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
J. Sutor	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
A. Neville	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
J. D. Rae	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
R. H. Bruce	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
F. Morgan	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
D. Reid	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
J. Smith	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
E. Beamsley	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
J. Sweet	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
R. Reid	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
J. Baker	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
R. Gibson	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
J. Granger	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
W. Burham	do	do	do ...	do	do ...		.....	.....
Succession Merritt	do	do	do ...	do	do ...	Pas ment.	.....	.....
Partie O. de la réserve, township de Canboro	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
C Burnham	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
Joseph Rae	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
Success. de John Brown	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
— McFarlane	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
— Martin	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
— McGibson	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
— Canans	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
— Stevens	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
Jas. Bradshaw	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
— Ware	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....
Cie du chemin de fer Grand Occidental	do	do	do ...	do	do ...	do ...	.....	.....

TABLEAU des réclamations renvoyées aux arbitres officiels, avec leurs décisions ou leurs recommandations, etc.—*Suite.*

Réclamant.	Nature de la réclamation.	Date du renvoi.	Renvoi soit à un arbitre ou plus.	Renvoi soit p. une décis. d'après l'Acte 31 Vict., c. 12, ou p. faire rapport d'après l'Acte 41 V., c. 8.	Montant réclamé.	Montant accordé.	Date de la décision ou du rapport.	Observations.
		1880.					1880.	
Pte O. de la pte N. de la con., ch. de Dover N. township de Dunn....	Canal Welland — Inondation d'un terrain causé par la digue Dunnville	21 sept...	Un arbitre.....	Rapport	Pas ment..	.....	18 nov ...	
J. C. Lilcis.....	Ch. de fer Intercol. remise brûlée...	8 oct....	do	do	200 00	.....	.....	
D. D'Everardo.....	Canal Welland—terrain pris.....	12 oct ...	do	do	Pas ment..	.....	.....	
Ed. Côté.....	Ch. de fer Intercolonial—terrain pris	15 oct....	do	do	140 00	.....	.....	Cette réclamation a été réglée par les autorités du chemin à Moncton, et retirée.
P. J. Hackey.....	do mouton tué.....	20 oct....	do	do	.....	.....	.....	do do
G. Lemieux.....	do terrain exproprié.	22 oct....	Toute la com..	Adjud...	Pas ment.	.....	.....	Réglée avec le gouvernement et retirée.
Alex. Madore.....	Canal Lachine—dommages par l'eau	26 oct....	Un arbitre.....	Rapport	do ...	.....	.....	
James S. Evans	do dommages par la construction du canal...	29 oct....	do	do ...	do ...	.....	.....	
		1881.					1881.	
Oliver A. Felch	Ch. de fer Intercolonial—cheval tué	4 nov ...	do	do ...	$200 00	$200 00	16 juill ..	
R. Balgour.....	Canal Welland—dommages par l'élargissement du canal.....	do ...	do	do ...	Pas ment..	.....	.....	
Joseph White.....	Ch. de fer Intercolonial—Dommages à la propriété par l'eau	5 janv ..	do	do ...	$120 00	$100 00	12 sept...	
Félix Vetican	do dommages pour entourer des fosses.....	29 janv ..	do	do ...	100 00	5 00	do ...	
Mme H. Chouinard.....	do dommages par le feu....	4 fév	do	do ...	Pas ment..	Aucun.	10 août ..	
J. Caron.....	do do	do	do	do ...	.....	do	do ...	
John McGillivray.....	Canal Welland—terrain pris.....	12 fév	Toute la com..	Adjud...	.....	.....	.....	Réclamation réglée avec le gouvernement et retirée.
Richard Colburn.....	Ch. de fer Intercolonial—Cheval tué	18 fév	Un arbitre.....	Rapport	Pas ment..	Aucun.	19 mars .	
Joseph Bullock.....	do perte d'art en argent	do ...	do	do ...	$ 180 25	.....	do ...	Le rapport recommande de soumettre cette réclamation au ministre de la justice.

Z. A. et M. A. Jones....	do domm. par le feu.	28 fév. ...	do	do ...	6,914 50	6,884 50	25 fév. ...	do	do
Charles Gallagher.....	do cheval tué.	11 mars ...	do	do ...	100 00	Nil.	10 août ...		
G. C. Tunstall.....	Canal de Ste-Anne—terrain pris.....	19 do ...	T'ute la comm.	Adjugé.	Pas ment.	43 50	14 juill. ...		
J. O. Chèvrefils.....	do do	do ...	do ...	do ...	do ...	71 75	do ...		
David Madore	do do	do ...	do ...	do ...	do ...	1 50	do ...		
C. P. Snider.....	Digue de Dunnville—domm. par l'eau	28 do ...	Un arbitre.....	Rapport	do ...	.....	.....		
John Fitzgerald.....	Canal de Carillon—domm. par l'eau.	do ...	do	do ...	.....	300 00	10 août ...		
John W. Prote.....	Canal Welland—terrain pris.	30 do ...	T'ute la comm.	Adjugé.	.....	Nil.	14 juillet..		
Auguste Pelletier	Ch. de fer Intercol.—dommage par une locomot.	1er avril...	Un arbitre.....	Rapport	$ 18 00	21 00	10 août....		
Robert Cockran.....	do domm. au matér. du nav. brûlé à Moncton ...	25 mai ...	do	do ...	1,341 50	Nil.	24 sept. ...	do	do
Mathew Orr	Canal Cornwall—terrain pris.....	4 juin ...	T'ute la comm.	Adjugé.	450 p.acre	746 00	14 juillet..		
William Mattice.....	do do	13 juin ...	do ...	do ...	450 do	250 00	13 juillet..		

CHAS. THIBAULT,
Secrétaire des arbitres officiels.

OTTAWA, 26 octobre 1881.

ANNEXE No 7.

TABLEAU des contrats passés entre le 1er juillet 1880 et le 30 juin 1881.

Chemins de fer et canaux.	Numéro du contrat.	Documents, lettre, etc., relatifs au contrat.	Nom de l'entrepreneur.	Date du contrat.	Nature générale de l'entreprise.
Ch. de fer Canadien du Pacifique	72	O. en C. n° 23,301..	Ontario Car Co.....	7 juillet 1880.	Fourniture et livraison de 50 wagons plats.
do do ...	73	Acte n° 6,151.....	Toronto Bridge Co.....	9 octob. 1880.	Fourniture et construction de superstructure des ponts de la crique Joe et des rivières Rousseau et Seine.
do do ...	74	do 6,172.....	W. Gooderham, fils.....	14 août 1880 ..	Service d'eau d'après le système Haggas.
do do ...	75	do 6,161.....	Pillow, Hersey et Cie.....	16 août 1880...	Fourniture et livrais. à Montréal de 100 tonnes de carvelles.
do do ...	76	do 6,163.....	Cooper, Fairman et Cie.....	13 sept. 1880...	do do
do do ...	77	do 6,169.....	Stubbs et Cie.....	17 août 1880...	Construct. de 200 milles de clôture en fil de fer sur l'embranchement de Pembina et le ch. principal.
do do ...	.....	O. en C. n° 23,725..	John Irving.....	10 août 1880...	Complétion du transport des rails de Vancouver à New-Westminster.
do do ...	78	Acte n° 6,176	Skead et Haycock.....	3 sept. 1880...	Const. de 200 milles de clôture en fil de fer sur l'embranchement de Pembina et le chemin principal.
do do ...	79	O. en C. n° 24,106..	The Truro Patent Frog Co....	18 sept. 1880...	Fourniture et livraison, sur la voie, à Truro, de 50 aiguilles de croisement et de tringles d'aiguilles.
do do ...	80	Acte n° 6,190	James Crossen.....	22 sept. 1880...	Const. et livraison à Emerson de 6 wagons chasse-neige.
do do ...	81	do 6,192.....	Dunlop et Rainnie.....	23 sept. 1880...	do 6 herses à neige.
do do ...	82	do 6,197.....	Ontario Car Co.....	22 sept. 1880...	do 6 ch.-neige à ailerons.
do do ...	83	O. en C. n° 24,247..	James Crossen.....	7 oct. 1880...	Const. et livraison à Cobourg de 15 wagons plateformes.
do do ...	84	do	Ontario Car Co.....	5 oct. 1880...	Const. et livraison à London de 20 wagons plateformes.
do do ...	85	Acte n° 6,218	Nobles et Follis.....	24 sept. 1880..	Construction d'un entrepôt de marchandises à Emerson.
do do ...	86	O. en C. n° 24,250.	Fairbanks, Morse et Cie.....	5 oct. 1880....	Fourniture de 15 moulins à vent, tourelles et citernes pour service d'eau.
do do ...	87	do 24,608.	James Crossen.....	15 nov. 1880...	Construction et livraison à Cobourg de 2 herses à neige.

Les contrats ci-dessus ont aussi été publiés dans le rapport de l'an dernier.

Chemin de fer Canadin du Pacifique	Acte n° 6411.....	Cie de ch. de fer C. du Paci.	21 octobre 1881	
do do 88	do 6471.....	Walter Oliver.....	1er juin 1881	Construction d'une gare à voyageurs et à marchandises combinée, et de bâtiments au Portage des Rats, C.F.C.P.
Chemin de fer Intercolonial } *	do 6136.....	J. Harris et Cie.....	16 juillet 1880	Construction de 80 wagons fermés.
do }	do 6138.....	Robt. Cochran.....	6 juin 1880	do do
do	do 6154.....	Halifax Coal Co.....	.....	Fourniture de 30,000 tonnes de charbon pour le dist. n° 1.
do	do 6436	Geo. Fleming et fils.....	26 avril 1881	Construction de 7 locomotives, de 4 pds. 8½ pcs., faites pour brûler du charbon bitumineux, pour le ch. de fer Interc. livrées à St-Jean, N.-B. caut. personnel seulem.
do	do 6437.....	J. Harris et Cie.....	22 avril 1881	Construction de 20 wagons fermés, pour l'Intercolonial, cautionne. personnel seulement, livrés à St-Jean, N.-B
do	do 6438.....	do	do	Construction de 24 plateformes, pour l'Intercolonial, cautionnement personnel seulement, livrés à St-Jean, N.B.
do	do 6449.....	James Crossen.....	2 mai 1881	Construction de 75 chars-gondoles, pour l'Intercolonial, caution. person. seul. livrés à la stat. de la Chaudière.
do	do 6464.....	J. Harris et Cie.....	17 juin 1881	Const. de 50 chars-gondoles, pour l'Intercolonial, caution. personnel seulement, livrés à la station de St-Jean, N-B
Ch. de fer de l'Ile du P.Ed. }	do 6118.....	William Gooderham, fils.....	9 août 1880	Service d'eau d'après le système de Haggas, pour les locomotives.
do do	O. en C., n° 23,595	Isaac Brown.....	31 juillet 1880	Fourniture de 100 tonnes d'anthracite.
do do } *	Acte n° 620.....	Cie houillère Intercoloniale...	16 sept. 1880	Fourniture de 4,400 de houille mêlée.
Canal Welland..... }	do 6009.....	George Gibson.....	7 juillet 1880	Fourniture de fer de forge pour un an ou plus.
do ..... }	do 6143.....	O'Brien, Gordon et Bergin....	21 juillet 1880	Construction de 19 ponts.
do ..... }	do 6148.....	Thos. B. Townsend.....	18 juillet 1880	Constr de toutes les portes d'écluses et portes de rechange.
do	do 6214.....	R. F. Latimore.....	6 nov. 1880	Reconst. de la superst. de la jetée de l'est, à Port-Maitland
do	do 6244.....	James Wilson.....	22 janv. 1881	Fourniture des ferrements pour les vannes de 8 déversoirs
do	do 6245.....	A. Dobbie.....	do	do do 15 do
do	do 6246.....	Walter H. Brown.....	29 janv. 1881	Fourniture du bois pour les portes d'écluse, canaux de Welland et Carillon.
do	do 6247.....	Toronto Bridge Cie.....	2 février 1881	Construction de deux ponts en fer-acier sur le canal Welland, l'un à l'extrémité N.-E. de Ste-Catherine, l'autre à Marlatt's Pond, au sud de Thorold.
do	do 6249.....	Dawson, Hart et Morrison.....	9 février 1881	Fourniture du bois, etc., etc., pour construire les ponts de service aux déversoirs, ponts du chemin de halage et puits à vase sur la nouvelle ligne du canal Welland ou entre Port-Dalhousie et l'écluse au sud de Thorold.
do	do 6250.....	R. Fowlie.....	do	Poteaux d'amarrage et d'ancrage sur la nouv. ligne du c. W.
Canal Lachine.....	do 6145.....	O'Brien, Gordon et Bergin.....	21 juillet 1881	Const. de toutes les portes d'écluse et portes de rechange.
Canal Grenville.....	do 6140.....	Heney Stewart et Cie.....	30 juillet 1881	Agrandissement de l'entrée supérieure à la Pointe à la Graisse, rivière Outaouais.

* Ces contrats ont aussi été publiés dans le rapport de l'année dernière.

ANNEXE No 8.

LISTE DES CONTRATS passés pour la construct. du chemin de fer Canadien du Pacifique.

N° du contrat.	Noms des entrepreneurs.	N° du contrat.	Noms des entrepreneurs.
1	Sifton, Glass et Cie.	23	Sifton et Ward.
2	Richard Fuller.	24	Oliver, Davidson et Cie.
3	F. J. Barnard.	25	Purcell et Ryan.
4	Oliver, Davidson et Cie.	26	James Isbester.
5	Joseph Whitehead.	27	Merchants Lake and River Steamship Co.
5a	Joseph Whitehead.	28	Cie de transport de la Rivière Rouge.
6	Guest et Cie.	29	Cooper, Fairman et Cie.
7	Ebbw Vale Steel, Iron and Coal Co.	30	Robb et Cie.
8	Mersey Steel and Iron Co.	31	Patent Bolt and Nut Co.
9	West Cumberland Iron and Steel Co.	32	Cooper, Fairman et Cie.
10	West Cumberland Iron and Steel Co.	32a	LeMay et Blair.
11	Naylor, Benzon et Cie.	33	Kavanagh, Murphy et Upper.
12	Hon. A. B. Foster.	34	Cie de transport du Nord-Ouest.
13	Sifton et Ward.	35	Cooper, Fairman et Cie.
	Purcell et Ryan.	36	William Robinson.
14	Sifton et Ward.	37	Heney, Charlebois et Flood.
	Jos. Whitehead (compléter contrat n° 14).	38	Edmond Ingalls.
15	Joseph Whitehead.	39	John Irving.
	Cie de chemin de fer Canada Central.	40	Gouin, Murphy et Upper.
17	Anderson, Anderson et Cie.	41	Purcell et Cie.
18	Cie de transport de la Rivière Rouge.	42	Manning, Macdonald, McLaren et Cie.
19	Moses Chevrette.	43	Joseph Upper et Cie.
20	Merchants Lake and River Steamship Co.	44	West Cumberland Iron and Steel Co.
21	Patrick Kenny.	45	Barrow Hœmatite Steel Co.
22	Holcomb et Stewart.	46	Ebbw Vale Steel, Iron and Coal Co.

LISTE DES contrats, etc.—*Suite.*

N° du contrat.	Noms des entrepreneurs.	N° du contract.	Noms des entrepreneurs.
47	Patent Bolt and Nut Co.	66	Bowie et McNaughton.
48	John Ryan.	67	Moncton Car Co.
49	Richard Dickson.	68	Ontario Car Co.
50	Miller Frères et Mitchell.	69	North-West Transportation Co.
51	Dominion Bolt Co.	70	Wm. Gooderham, fils.
52	Cie de transport du Nord-Ouest.	71	Pillow, Hersey et Cie.
53	Barrow Hœmatite Steel Co.	72	Cooper, Fairman et Cie
54	Guest et Cie.	73	Stubbs et Cie.
55	West Cumberland Iron and Steel Co.	74	Skead et Haycock.
56	The Kellogg Bridge Co.	75	The Truro Patent Frog Co.
57	The Truro Patent Frog Co.	76	James Crossen.
58	W. Hazelhurst.	77	Dunlop et Rannie.
59	Whitehead, Ruttan et Ryan.	78	Ontario Car Co.
60	D. O. Mills.	79	James Crossen.
61	D. O. Mills.	80	Ontario Car Co.
62	D. O. Mills.	81	Nobles et Follis.
63	D. O. Mills.	82	Fairbanks, Morse et Cie.
64	Ryan, Whitehead et Ruttan.	83	James Crossen.
65	James Crossen.	84	Walter Oliver.

ANNEXE No 9.

TABLEAU des distances des stations entre les cités d'Ottawa et Kingston :—

Numéro de la station.	Nom de la station.	Distances d'Ottawa.	Ecluses. No.	Ecluses. Ascens. à l'eau basse.	Digues. No.	Digues. Longueur.	Digues. Hauteur.	Longueur de canal artificiel à chaque station, en milles.
		Milles.		Ascens. Pds. pcs.		Pieds.	Pieds.	
1	Ottawa	0	8	82 0	3	230 1,320 1,616	18 33 14	4·00
2	Hartwell's	4¼	2	22 0	.....	100	28	
3	Hogsback	5½	2	13 6	1	320	60	
4	Black Rapids	9½	1	10 0	1	300	12	0·13
5	Long Island	14¾	3	27 0	3	850	68	0·13
6	Burritt's	40¾	1	10 6	1	240	14	1·50
7	Nicholson	43¾	2	15 2	1	500	9	0·50
8	Clowes	44½	1	10 6	1	481	16	0·05
9	Merrickville	46¾	3	25 0	1	150	6	0·33
10	Maitland	55	1	4 9	1	270	8	0·13
11	Edmunds	59½	1	10 10	1	343	8	0·06
12	Old Slys	60½	2	15 6	1	250	20	0·25
13	Smith's Falls	61½	4	33 9	2	600	24	0·13
14	Premiers rapides ou Poonamalie	64	1	7 9	1	260	5	1·25
15	Narrows	83¼	1	4 0	1	600	9	0·06
	Ascension totale à l'eau basse	.....	.....	292 3				
				Chute.				
16	Isthmus	87½	1	4 0	.....	.....	.....	1·25
17	Chaffey's	92	1	12 6	.....	.....	.....	0·13
18	Davis	94¼	1	9 0	1	300	15	0·06
19	Jones' Falls	97¼	4	60 0	1	300	60	0·25
20	Moulins Brewer (en haut)	108¼	2	19 0	1	200	20	1·75
21	do (en bas)	110	1	14 2	1	200	12	4·25
22	Moulins de Kingston	120¼	4	46 8	1	6,042	14	0·25
23	Kingston	126¼	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Chute totale à l'eau basse	.....	.....	165 4	.....	.....	.....	.....
	Total	.....	47	.....	24	15,472	.....	16·46

ANNEXE No 10.

TABLEAU indiquant la date de la fermeture des canaux dans l'automne de 1880, et de leur ouverture au printemps de 1881.

Canaux.	Fermeture.	Ouverture.
Canal Lachine	27 novembre 1880.	1er mai 1881
Canal Beauharnois	28 do	25 avril
Canal Cornwall	6 décembre	26 do
Canaux Williamsburg	11 do	27 do
Canal Welland—		
De Port-Maitland à Port-Dalhousie	30 novembre	29 do
De la jonction de Welland à Port-Colborne	30 do	2 mai
Canal de la baie Burlington	9 décembre	18 avril
Ecluse et digue Ste-Anne	24 novembre	18 do
Canal Carillon	23 do	29 do
Canal Grenville	28 do	2 mai
Ecluse et digue de la Culbute	.....	.....
Canal de la Chute à Blondeau	23 novembre	20 avril
Rideau { Moulins de Kingston	17 do	2 mai
Rideau { Ottawa	24 do	2 do
Ecluse de St-Ours	22 do	11 avril
Canal Chambly	25 do	2 mai
Canal Erié (New-York)	21 décembre	17 do
Canal St-Pierre (Cap-Breton)	26 do	23 avril
Travaux du canal de la Trent	10 novembre	26 do

R

ANNEXE No 11.

NAVIGATION DU SAINT-LAURENT.—TABLEAU DES DISTANCES.—A.

DU DÉTROIT DE BELLE-ILE À DULUTH, À LA TÊTE DU LAC SUPÉRIEUR, PAR EAU.

De	A	Sections de la navigation.	Milles statutaires. Intermédiaire.	Milles statutaires. Total au détroit de Belle-Ile.
Détroit de Belle-Ile	Cap Whittle	Golfe du Saint-Laurent	240	240
Cap Whittle	Phare Ouest d'Anticosti	do do	201	441
Phare Ouest d'Anticosti	Pointe-au-Père	Fleuve Saint-Laurent	202	643
Pointe-au-Père	Rimouski	do	6	649
Rimouski	Bic	do	12	661
Bic	Ile Verte	do	39	700
Ile Verte (v.-à-v. Saguenay)	Québec	do	126	826
Québec	Trois-Rivières	do à la lig. de m.	74	900
Trois-Rivières	Montréal	do	86	986
Montréal	Lachine	Canal Lachine	8¼	994¼
Lachine	Beauharnois	Lac Saint-Louis	15¾	1,009¾
Beauharnois	Sainte-Cécile	Canal Beauharnois	11¼	1,021
Sainte-Cécile	Cornwall	Lac Saint-François	32¾	1,053¾
Cornwall	Dickinson's Landing	Canal Cornwall	11¼	1,065¼
Dickinson's Landing	Pointe Farran	Fleuve Saint-Laurent	5	1,070¼
Pointe Farran	Ext. supér. de l'île Croyle	Canal de la Pointe Farran	¾	1,071
Ext. supér. de l'île du Croyle	Williamsburg ou Morrisburg	Fleuve Saint-Laurent	10½	1,081½
Williamsburg	Rapide Plat	Canal du Rapide Plat	4	1,085½
Rapide Plat	Village de la Pointe Iroquois	Fleuve Saint-Laurent	4½	1,090
Village de la Pointe Iroquois	Ext. sup. de Presqu'île	Canal de la Pte Iroquois	3	1,093
Presqu'Ile	Pointe Cardinal, Edwardsburgh	Canal de la jonction	2⅝	1,095⅝
Pointe Cardinal	Tête des Rapides des Galops	Canal des Galops	2	1,097⅝
Rapides des Galops	Prescott	Fleuve Saint-Laurent	7⅛	1,105
Prescott	Kingston	do	59	1,164
Kingston	Port-Dalhousie	Lac Ontario	170	1,334
Port-Dalhousie	Port-Colborne	Canal Welland	27	1,361
Port-Colborne	Amherstburg	Lac Erié	232	1,593
Amherstburg	Windsor	Rivière Détroit	18	1,611
Windsor	Pied de l'île Sainte-Marie	Lac Sainte-Claire	25	1,636
Pied de l'île Sainte-Marie	Sarnia	Rivière Sainte-Claire	33	1,669
Sarnia	Pied de l'île Saint-Joseph	Lac Huron	270	1,969
Pied de l'île Saint-Joseph	Pied du Sault Sainte-Marie	Rivière Sainte-Marie	47	1,986
Sault Sainte-Marie	Tête du Sault Sainte-Marie	Canal du Sault Ste-Marie	1	1,987
Tête du Sault Sainte-Marie	Pointe-aux-Pins	Rivière Sainte-Marie	7	1,994
Pointe-aux-Pins	Duluth	Lac Supérieur	390	2,384
Prince-Arthur's Landing au Lac Shebandowan			45	45
Lac Shebandowan à l'Angle Nord-Ouest			312	357
Angle Nord-Ouest à Fort-Garry (Winnipeg)			95	452

Des 2,385 milles du détroit de Belle-Ile à la tête du lac Supérieur, il y a 71 milles de navigation artificielle, et 2,312¼ milles de navigation ouverte.

Du détroit de Belle-Ile à Liverpool, 1,942 milles géographiques, ou 2,231 milles statutaires.

La chute totale, du lac Supérieur à la ligne des marées, est d'environ 600 pieds.

Le voyage en bateau à vapeur, de Collingwood à Prince-Arthur's Landing, est de 532 milles.

R

ETAT DES SOMMES DÉPENSÉES POUR LA CONSTRUCTION ET L'AGRANDISSEMENT DES CANAUX DU CANADA, JUSQU'AU 30 JUIN 1881.

ANNEXE

ETAT indiquant les sommes dépensées pour la construction et

(*Réparations*

Par qui dépensé.	Exercice terminé le 30 juin.	Canal Lachine.	Canal Beauharnois.
		$ cts.	$ cts.
Gouvernement impérial	Jusq. 30 juin 1867.	40,000 00	.....
Gouvernement provincial		2,547,532 85	1,611,424 11
Gouvernement fédéral	1868	1,852 70	7,008 00
do	1869	2,000 00	55 00
do	1870	.....	587 50
do	1871	12,231 40	187 00
do	1872	36,708 15	27 50
do	1873	42,982 49	5,280 90
do	1874	158,618 35	26 00
do	1875	197,420 52	36 00
do	1876	327,769 39	.....
do	1877	1,439,375 73	.....
do	1878	1,484,619 63	.....
do	1879	958,053 30	.....
do	1880	369,566 74	.....
do	1881	292,165 51	.....
Total	.....	7,910,896 76	1,624,632 01

No 12.

l'agrandissement des canaux du Canada, jusqu'au 30 juin 1881.

non comprises.)

Canal Cornwall.	Canaux du Saint-Laurent. — Non réparti.	Canaux de Williamsburg.	Saint-Laurent. — Remorqueur à mancelle et amélioration de la navigation.	Relèvements, Saint-Laurent et canaux.	Canal Welland.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
.....	.....	.....	.....	.....	222,220 00
1,933,152 69	116,821 31	1,320,655 54	.....	.....	7,416,019 83
2,786 00	.....	.....	.....	.....	12,097 84
10,692 04	.....	.....	.....	.....	43,486 36
17,780 05	.....	.....	.....	.....	24,173 72
7 50	.....	.....	.....	.....	47,869 10
10,000 21	.....	1,077 00	.....	.....	59,702 76
1,011 75	.....	.....	.....	35,326 44	130,158 47
.....	.....	.....	.....	26,541 30	746,420 61
1,780 00	.....	.....	.....	22,611 36	1,046,714 91
.....	.....	.....	28,500 00	21,715 47	1,570,178 19
49,211 37	.....	.....	28,064 67	19,312 64	2,199,962 61
145,015 45	.....	.....	1,623 76	3,946 70	2,138,392 99
143,092 05	.....	4,580 00	.....	4,685 77	1,552,697 41
109,454 95	.....	.....	623 52	8,591 04	1,252,924 75
53,948 14	.....	.....	6,927 96	.....	1,242,943 37
2,477,932 20	116,821 31	1,326,312 54	65,739 91	142,730 72	19,705,962 92

ANNEXE

ETAT indiquant les sommes dépensées pour la construction et

(*Réparations*

Par qui dépensé.	Exercice terminé le 30 juin.	Ecluse de Sainte-Anne.	Canaux de Carillon et Grenville.
		$ cts.	$ cts.
Gouvernement impérial	J'squ'au 30 juin 1867.	.....	(*)
Gouvernement provincial		134,456 51	63,053 64
Gouvernement fédéral	1868	.....	19,817 22
do	1869	.....	.....
do	1870	.....	4,167 96
do	1871	.....	23,119 37
do	1872	1,939 46	165,257 28
do	1873	540 11	136,250 48
do	1874	12,753 27	245,258 38
do	1875	32,627 71	339,864 76
do	1876	24,935 85	326,203 16
do	1877	30,003 08	245,738 04
do	1878	14,618 85	22,676 20
do	1879	22,113 02	243,141 24
do	1880	3,054 68	281,514 27
do	1881	69,042 76	336,707 53
Total	.....	346,085 30	2,452,769 53

(*) Dépense non donnée.

N° 12—*Fin.*

dissement des canaux du Canada, etc.—*Fin.*

non-comprises.)

Ecluses de la Culbute.	Canal Rideau.	Canal Chambly.	Canal Saint-Pierre.	Relèvements, canal de la Baie Verte.	Total.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
.....	3,911,701 47	.....	.....	.....	4,173,921 47
.....	153,062 60	643,711 76	86,949 39	.....	16,028,840 23
.....	7,593 67	.....	21,519 72	.....	72,675 15
.....	.....	.....	70,719 80	.....	126,953 20
.....	.....	.....	46,193 57	.....	92,902 80
.....	11,732 88	2,872 85	.....	.....	98,020 10
.....	4,967 50	1,906 40	.....	.....	281,586 26
.....	18,070 97	759 00	.....	4,877 83	375,258 44
38,388 99	5,793 16	.....	.....	4,018 90	1,237,818 96
63,659 29	9,310 85	2,415 00	20 97	443 00	1,716,904 37
76,842 44	2,163 96	.....	11,125 00	110 75	2,389,544 21
56,081 87	214 11	80 00	63,330 18	22 30	4,131,396 60
5,933 53	.....	.....	26,511 51	.....	3,843,338 62
20,694 19	7,703 88	.....	107,337 75	.....	3,064,098 61
16,688 20	355 05	.....	80.120 54	.....	2,122,893 74
4,721 62	.....	.....	69,434 76	520 00	2,076,411 65
283,010 13	4,132,670 10	651,745 01	585,263 19	9,992 78	41,832,564 41

J. BAINE,
Comptable.

8—11

ANNEXE No 13.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Liste des documents se rattachant au contrat passé entre le gouvernement du Canada et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

1. Contrat.—Un contrat daté du 21 octobre 1880, passé entre Sa Majesté la Reine et certains entrepreneurs, pour la construction des sections de l'Est et du Centre, et pour l'entretien et l'exploitation de toute la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique.

   [Ce contrat est reproduit en entier dans l'acte 44 Vic., chap. 1, 1881, et est aussi incorporé dans la charte accordée à la compagnie. *Voir* page 159 de cette annexe.]

2. Approbation du Parlement.—Un acte (44 Vic., chap. 1, 1881,) approuvant le contrat et autorisant Son Excellence le gouverneur général à donner une charte aux personnes dénommées dans le contrat, et à celles qui s'associeront à elles, lorsqu'elles seront organisées en compagnie. (Pour cet acte, *voir* statuts du Canada, 1881, p. 3.)

3. Dépôt par la compagnie.—Le 16 février 1881, la compagnie fit un dépôt de $1,000,000 entre les mains du ministre des finances.

4. Formule de la charte.—Un arrêté du conseil en date du 16 février 1881, approuvant la formule de la charte ou des lettres patentes à donner à la compagnie. (*Voir* supplément à la *Gazette du Canada*, daté du 16 février 1881.)

   Cet arrêté du conseil contient, dans la 20e clause de la cédule annexée au contrat (laquelle clause a trait à la limitation de la réduction des péages par le parlement) les mots suivants: "Selon que ce capital pourra être défini par un acte de notre parlement du Canada qui sera passé durant sa présente session."

   Un acte (44 Vic., chap. 24, de 1881,) définit la signification du mot *capital*, dont il est question ci-dessus. (Pour cet acte, *voir* les statuts du Canada, 1881, page 122.)

5. Charte ou lettres patentes.—Conférant à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'exécuter son entreprise.

   Cette charte est reproduite en entier à la page 165 de cette annexe. Elle embrasse le contrat, avec *l'addition* mentionnée dans l'arrêté du conseil du 16 février 1881, ci-dessus cité.

6. Type.—Lettre des entrepreneurs au secrétaire d'Etat, datée du 16 décembre 1880, au sujet du type qui doit régir la qualité et le caractère du chemin de fer et de son équipement. (Cette lettre est reproduite en entier à la page 176 de cette annexe.)

7. Droits de circulation.—Un extrait du procès-verbal de la première réunion des directeurs de la compagnie, tenue à Montréal, le 17 février 1881, au sujet des droits de circulation qui devront être accordés aux autres compagnies de chemins de fer. (Cet extrait est reproduit en entier à la page 177 de cette annexe.)

LETTRES PATENTES CONSTITUANT LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE EN CORPORATION, DATÉES DU 16 FÉVRIER 1881.

LORNE.

CANADA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'elles pourront en quoi que ce soit concerner,—

SALUT :

CONSIDÉRANT que George Stephen, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et Puissance du Canada, écuyer; Duncan McIntyre, du même lieu, marchand ; John S. Kennedy, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique ; Richard B. Angus, de la cité de Saint-Paul, dans l'Etat du Minnesota, un des Etats-Unis d'Amérique ; et James J. Hill, du même lieu ; la maison Morton, Rose et compagnie, de la cité de Londres, en Angleterre, marchands ; et la maison Kohn, Reinach et compagnie, de la cité de Paris, en France, banquiers, ont, le ou vers le vingt-unième jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt, conclu un contrat et une convention avec Nous, représentée et agissant par l'honorable sir Charles Tupper, C.C.M.G., Notre ministre des chemins de fer et canaux du Canada, lesquels contrat et convention sont dans les termes et chiffres qui suivent, savoir :—

Le présent contrat, fait entre Sa Majesté la reine, agissant au nom du Canada, représentée aux présentes par l'honorable sir Charles Tupper, C.C.M.G., ministre des chemins de fer et canaux, et George Stephen et Duncan McIntyre, de Montréal, Canada ; John S. Kennedy, de New-York, dans l'Etat de New-York ; Richard B. Angus et James J. Hill, de St.-Paul, dans l'Etat du Minnesota ; Morton, Rose et Cie, de Londres, Angleterre, et Kohn, Reinach et Cie, de Paris, France ;

Fait foi : Que les parties aux présentes se sont engagées et sont convenues réciproquement comme suit, savoir :—

1. Pour faciliter l'interprétation de ce contrat, il est par le présent déclaré que la portion de chemin de fer ci-après appelée la "Section de l'Est," comprendra cette partie du chemin de fer Canadien du Pacifique restant à construire et s'étendant depuis le terminus ouest du chemin de fer du Canada Central, près de l'extrémité orientale du lac Nipissingue, connu sous le nom de Station de Cailander, jusqu'à un point de jonction avec cette partie du dit chemin de fer Canadien du Pacifique maintenant en voie de construction et s'étendant entre le lac Supérieur et Selkirk, sur le côté est de la rivière Rouge, laquelle dernière partie est ci-après appelée "Section du lac Supérieur" ; que la portion du dit chemin de fer, aujourd'hui partiellement en voie de construction, s'étendant depuis Selkirk jusqu'à Kamloops, est ci-après appelée "Section du Centre" ; et que la portion du dit chemin de fer maintenant en voie de construction s'étendant depuis Kamloops jusqu'à Port Moody, est ci-après appelée "Section de l'Ouest" ; et que les mots "le chemin de fer Canadien du Pacifique," signifient le chemin de fer en son entier, tel que décrit dans l'acte 37 Victoria, chapitre 14. Les individus parties aux présentes sont ci-après appelés "la Compagnie" ; et le gouvernement du Canada est ci-après appelé "le Gouvernement."

2. Les entrepreneurs, immédiatement après l'organisation de la compagnie, déposeront entre les mains du gouvernement $1,000,000 en espèces ou en valeurs agréées par lui, à titre de garantie de la construction du chemin de fer par le présent entre-

prise. Le gouvernement paiera à la compagnie, sur le dépôt en espèces, un intérêt au taux de quatre pour cent par année, semi-annuellement, et remettra à la compagnie l'intérêt qu'il retirera sur les valeurs déposées en garantie, et ce jusqu'à ce qu'il y ait défaut dans l'exécution des conditions des présentes, ou jusqu'à remboursement du dépôt, et restituera le dépôt à la compagnie lors de l'achèvement de la voie ferrée, conformément aux termes des présentes, avec les intérêts dus.

3. La compagnie traccra, construira et équipera la dite section de l'Est et la dite section du Centre, d'une largeur uniforme de 4 pieds 8½ pouces ; et afin d'établir un type approximatif d'après lequel seront réglées la qualité et la nature du chemin de fer et des matériaux employés à sa construction, ainsi que de son équipement, le chemin de fer " Union Pacific " des Etats-Unis, tel qu'originairement construit, est par le présent choisi et établi comme tel type. Et si le gouvernement et la compagnie ne pouvaient s'entendre quant à savoir si des travaux faits ou des matériaux fournis en vertu du présent contrat sont raisonnablement conformes ou non à tel type, ou quant à toute autre question de fait, à l'exclusion des questions de droit, le sujet du désaccord sera de temps à autre soumis à la décision de trois experts, dont l'un sera choisi par le gouvernement, un autre par la compagnie, et le troisième par les deux experts ainsi choisis ; et ces experts décideront laquelle des parties devra payer les frais de l'expertise. Et dans le cas où deux de ces experts ne pourraient s'entendre sur le choix d'un troisième, ce dernier sera nommé, sur la demande de l'une ou de l'autre partie, après avis donné à l'autre partie, par le juge en chef de la Cour Suprême du Canada. Et la décision rendue par les experts, ou par la majorité d'entre eux, sera définitive.

4. Les travaux de construction seront commencés à l'extrémité orientale de la section de l'Est pas plus tard que le premier jour de juillet prochain, et les travaux sur la section du Centre seront commencés par la compagnie à tel point, vers son extrémité orientale, sur la partie de la ligne maintenant en voie de construction, qui sera jugé convenable et approuvé par le gouvernement, pas plus tard que le premier mai prochain. Et les travaux sur la section de l'Est et la section du Centre seront poussés vigoureusement et sans interruption, en faisant tel progrès annuellement sur chaque section que la compagnie puisse les compléter et équiper toutes deux, et les mettre en état d'exploitation le ou avant le premier jour de mai 1891, à laquelle date la compagnie convient par le présent de compléter et équiper les dites sections conformément aux termes du présent contrat, à moins d'en être empêchée par la main de Dieu, les ennemis de la Reine, des troubles intérieurs, des épidémies, inondations ou autres cas de force majeure. Et dans les cas où les travaux de construction seraient interrompus ou empêchés par quelqu'une des dites causes, l'époque fixée pour l'achèvement de la voie ferrée sera prorogée d'une période de temps correspondante.

5. La compagnie paiera au gouvernement, au prix de contrat, le coût du tronçon de chemin de fer, long de 100 milles, s'étendant de la ville de Winnipeg vers l'ouest, jusqu'à l'époque où les travaux ont été enlevés à l'entrepreneur, ainsi que les dépenses faites depuis par le gouvernement en travaux de construction ; mais elle aura le droit de se charger des dits travaux en aucun temps et de les compléter, en payant les frais de construction comme susdit jusqu'à concurrence du montant alors dépensé par le gouvernement.

6. A moins qu'il n'en soit empêché par la main de Dieu, les ennemis de la Reine, les troubles intérieurs, des épidémies, inondations ou autres cas de force majeure, le gouvernement fera achever la section du lac Supérieur dans les délais fixés par les contrats existants pour la construction de la dite section ; et il fera aussi achever la partie de la section de l'Ouest actuellement donnée à l'entreprise, savoir, de Kamloops à Yale, dans les délais fixés par les contrats à cet effet, c'est-à-dire pour le trentième jour de juin 1885 ; et il fera aussi achever, pour ou avant le premier jour de mai 1891, la partie restant de la dite section de l'Ouest, située entre Yale et Port Moody, qui devra être d'une aussi bonne qualité sous tous les rapports que le type créé pour la partie par le présent entreprise. Et la dite section du lac Supérieur, et les portions de la dite section de l'Ouest actuellement données à l'entreprise, seront terminées, autant que faire se pourra, suivant les devis et conditions des contrats passés à cet

effet, sauf toutefois les modifications qui y ont été apportées par le gouvernement avant la date du présent contrat.

7. Le chemin de fer construit aux termes des présentes sera la propriété de la compagnie ; et en attendant l'achèvement des sections de l'Est et du Centre, le gouvernement transférera à la compagnie la possession et le droit d'exploiter et de mettre en opération les diverses portions du chemin de fer Canadien du Pacifique déjà construites ou à mesure qu'elles seront achevées. Et à l'achèvement des sections de l'Est et du Centre, le gouvernement cèdera à la compagnie, avec un nombre convenable de bâtiments pour gares et le service d'eau, (mais sans équipement), les portions du chemin de fer Canadien du Pacifique construites ou qui doivent être construites par le gouvernement, et qui seront alors achevées ; et à l'achèvement du reste de la partie du chemin de fer qui doit être construite par le gouvernement, cette partie sera ainsi cédée à la compagnie, et le chemin de fer Canadien du Pacifique deviendra et sera dès lors la propriété absolue de la compagnie. Et la compagnie devra ensuite et à perpétuité entretenir, exploiter et mettre en opération d'une manière efficace, le chemin de fer Canadien du Pacifique.

8. En recevant du gouvernement la possession de chacune des portions respectives du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie les équipera conformément au type établi par les présentes pour l'équipement des sections par le présent entreprises, et devra ensuite les entretenir et exploiter d'une manière efficace.

9. En considération de ce que dessus, le gouvernement convient de donner à la compagnie une subvention de $25,000,000 en argent, et de 25,000,000 d'acres de terre, pour lesquelles subventions la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique sera complétée, et le chemin équipé, entretenu et exploité. Ces subventions seront respectivement payées et accordées au fur et à mesure du progrès de la construction, de la manière, et aux conditions suivantes, savoir :—

a. La dite subvention en argent est par le présent divisée et affectée comme suit, savoir :—

SECTION DU CENTRE.

Estimée à 1,350 milles :—		
1°—900 milles à $10,000 par mille	$9,000,000	
2°—450 " 13,333 "	6,000,000	
		$15,000,000

SECTION DE L'EST.

Estimée à 650 milles—	
Subvention égale à $15,381.61 par mille	10,000,000
	$25,000,000

Et la dite subvention en terres est par le présent divisée et affectée comme suit, sujet à la réserve ci-après faite :—

SECTION DU CENTRE.

1°—900 milles à 12.500 acres par mille	11,250,000	
2°—450 " 16,666.66 " "	7,500,000	
		18,750,000

SECTION DE L'EST.

Estimée à 650 milles—	
Subvention égale à 9,615.35 acres par mille	6,250,000
	25,000,000

b. Lorsqu'une portion de pas moins de vingt milles de longueur du chemin de fer qui fait l'objet du présent contrat aura été construite et parachevée de manière à permettre la circulation régulière des convois, et que cette portion du chemin sera pourvue de l'équipement nécessaire au trafic qui s'y fera, le gouvernement paiera et concédera à la compagnie l'argent et les terres auxquels cette portion du chemin de fer lui donnera droit d'après la répartition et la distribution ci-dessus prévues et stipulées,—la compagnie ayant le droit de recevoir au lieu de l'argent, des obligations à terme du geuvernement dont le taux d'intérêt, l'échéance et la valeur nominale pourront être déterminés par convention mutuellement arrêtée, et qui pourront être

équivalentes, d'après les calculs faits par des actuaires, aux paiements en argent correspondants, le gouvernement accordant quatre pour cent d'intérêt sur les sommes d'argent qu'il recevra en dépôt.

c. Si en aucun temps la compagnie peut livrer, sur la ligne ou près de la ligne du dit chemin de fer, à un endroit qui conviendra au gouvernement, des rails d'acier et des attaches devant servir à la construction du chemin de fer, mais en anticipation des besoins de la construction, le gouvernement devra, à la demande de la compagnie, aux termes et conditions déterminés par le gouvernement, avancer les trois-quarts de la valeur de ces rails et attachés à l'endroit où ils seront livrés. Et une proportion du montant ainsi avancé sera déduite, conformément aux termes et conditions fixés par le gouvernement, de la subvention qui devra être payée plus tard, lors de la liquidation pour chaque section de vingt milles du chemin de fer, laquelle proportion devra correspondre à la quantité des rails et attaches qui auront été employés dans la construction de ces sections.

d. Jusqu'au premier jour de janvier 1882, la compagnie aura la faculté, au lieu d'émettre des obligations garanties par les concessions de terres, comme il est ci-après prévu, de substituer le paiement, par le gouvernement, de l'intérêt (ou d'une partie de l'intérêt) sur les obligations de la compagnie, hypothéquant le chemin de fer et les terres que le gouvernement devra lui concéder, et courant pendant un nombre d'années approuvé par le Gouverneur en conseil, au lieu de la subvention en argent, qui doit être accordée à la compagnie en vertu du présent contrat, ou de toute partie de cette subvention ; ces paiements d'intérêt devant équivaloir, d'après les calculs des actuaires, aux paiements en argent correspondants, le gouvernement accordant quatre pour cent d'intérêt sur les sommes qu'il recevra en dépôt; et les coupons représentant l'intérêt sur ces obligations devront être garantis par le gouvernement jusqu'à concurrence de tel équivalent. Et les sommes provenant de la vente de ces obligations, jusqu'à concurrence de pas plus de $25,000,000, seront déposées entre les mains du gouvernement, et la balance de ces sommes sera placée ailleurs par la compagnie, à la satisfaction et sous le contrôle exclusif du gouvernement; si cette dernière condition n'est pas remplie, les obligations qui ne seront pas vendues resteront entre les mains du gouvernement. Et de temps à autre, à mesure que les travaux avanceront, le gouvernement paiera à la compagnie—d'abord, sur le montant qui devra être ainsi placé par la compagnie, et après l'épuisement de ce montant, sur le montant déposé entre les mains du gouvernement,—des sommes d'argent ayant la même proportion relativement à la subvention pécuniaire par mille par le présent consentie que le produit net de cette vente (si toutes les obligations sont vendues lors de leur émission), ou si toutes ces obligations ne sont pas alors vendues, que le produit net de l'émission, calculé au taux auquel la vente d'une partie de ces obligations aura été effectuée, sera proportionné à la somme de $25,000,000. Mais si une partie seulement des obligations émises est vendue, les montants dus à la compagnie d'après la proportion susdite seront payés à la compagnie, partie sur les obligations en la possession du gouvernement, et partie sur l'argent déposé entre les mains du gouvernement, la même portion devant être conservée entre les obligations vendues et les obligations non vendues, respectivement; et la compagnie acceptera comme de l'argent les obligations ainsi livrées, au taux auquel la vente partielle des obligations aura été effectuée. Et le gouvernement recevra et retiendra telles sommes d'argent pour la création d'un fonds d'amortissement pour le remboursement de ces obligations, aux termes et conditions qui pourront être arrêtés entre le gouvernement et la compagnie.

e. Si la compagnie se prévaut de la faculté qui lui est accordée par la clause *d*, la somme de $2,000 par mille sur les premiers huit cents milles de la section du Centre sera déduite au prorata du montant payable à la compagnie à l'égard de ces huit cents milles, et servira à augmenter la subvention pécuniaire par mille affectée au reste de la dite section du Centre.

10. De plus, en considération de ce que dessus, le gouvernement concédera à la compagnie les terrains dont elle aura besoin pour la voie du dit chemin de fer, les gares et stations et leurs dépendances, les ateliers, les bassins et abords aux termini sur les eaux navigables, les édifices, cours et autres dépendances nécessaires à

la construction et à l'exploitation efficaces du chemin de fer, en tant que ces terrains seront la propriété du gouvernement. Et le gouvernement permettra aussi l'entrée en franchise de tous les rails d'acier, éclisses et autres attaches, carvelles, boulons et écrous, fils de fer, bois de construction, et de tous les matériaux pour les ponts devant servir à la construction première du chemin de fer et d'une ligne de télégraphe en rapport avec le chemin de fer, et de tous appareils télégraphiques nécessaires au premier équipement de la dite ligne de télégraphe. Et le gouvernement transférera à la compagnie, au prix coûtant, plus l'intérêt, tous les rails et attaches achetés en 1879 ou depuis, et tous autres matériaux de construction en la possession du gouvernement ou par lui achetés, d'après évaluation, excepté les rails, les attaches et autres matériaux dont il aura besoin pour la construction des dites sections du lac Supérieur et de l'Ouest.

11. Les concessions de terres par le présent consenties en faveur de la compagnie seront faites en sections alternatives de 640 acres chacune, sur une profondeur de 24 milles de chaque côté du chemin de fer entre Winnipeg et Jasper-House, en tant que ces terres seront la propriété du gouvernement, la compagnie recevant les section portant les numéros impairs. Mais si quelques-unes de ces sections comprenaient une quantité notable de terrain qui ne serait pas raisonnablement propre à la colonisation, la compagnie ne sera pas tenue de les accepter comme partie de la concession, et le déficit causé par la défalcation de ces terrains et tout autre déficit qui pourrait être causé par suite d'une quantité insuffisante de terrain le long de la dite partie du chemin de fer pour compléter les dits 25,000,000 d'acres, ou par suite du trop grand nombre de lacs et de nappes d'eau dans les sections concédées (lesquels lacs et nappes d'eau ne seront pas compris dans le mesurage de ces sections), seront comblés par des terres prises dans d'autres sections dans la région connue sous le nom de zone fertile, c'est-à-dire, les terres comprises entre les 49e et 57e degrés de latitude nord, ou ailleurs, au choix de la compagnie, lesquelles terres seront concédées en sections alternatives semblables sur une profondeur de 24 milles de chaque côté de toutes lignes d'embranchement qui seront tracées par la compagnie, et qui seront indiquées sur une carte ou un plan de l'embranchement ou des embranchements, déposé au ministère des chemins de fer ; ou de chaque côté d'une ligne ou de lignes de front communes, convenues entre le gouvernement et la compagnie, les conditions ci-dessus mentionnées relativement aux terrains qui ne seraient raisonnablement propres à la colonisation devant être appliquées à ces concessions supplémentaires. Et la compagnie pourra, du consentement du gouvernement, choisir dans les territoires du Nord-Ouest toute étendue ou étendues de terrain non encore occupées pour combler en partie tel déficit. Mais ces concessions ne comprendront que des terres appartenant alors au gouvernement.

12. Le gouvernement éteindra le titre des Sauvages aux terres par le présent affectées et qui seront à l'avenir concédées comme subvention au chemin de fer.

13. La compagnie aura le droit, sujet à la sanction du Gouverneur en conseil, d'établir et de fixer le tracé de la ligne du chemin de fer qui fait l'objet des présentes selon qu'elle le jugera convenable, pourvu toutefois qu'elle conserve les points extrêmes suivants, savoir : De la Station de Callander au point de raccordement de la section du lac Supérieur ; et de Selkirk au point de raccordement de la section de l'Ouest à Kamloops, en passant par la passe de la Tête-Jaune.

14. La compagnie aura le droit de temps à autre de tracer, construire, équiper, entretenir et exploiter des lignes d'embranchement entre tout point ou tous points sur le parcours de la ligne-mère et tout endroit ou tous endroits dans les limites du territoire de la Puissance, pourvu toutefois qu'avant de commencer aucun embranchement elle dépose d'abord une carte et un plan de tel embranchement au département des chemins de fer ; et le gouvernement accordera à la compagnie les terrains nécessaires à la voie de tels embranchements et aux gares et stations, aux bâtiments, ateliers, cours et autres dépendances requises pour la construction et l'exploitation efficaces de ces embranchements, en tant que ces terres appartiennent au gouvernement.

15. Pendant l'espace de vingt ans, à compter de la date des présentes, le parlement du Canada ne devra autoriser la construction d'aucune ligne de chemin de fer au sud de celle du Pacifique canadien partant d'aucun endroit sur ou près le chemin de

fer Canadien du Pacifique, excepté de quelque ligne qui courrait au sud-ouest ou à l'ouest du sud-ouest, ni en deçà de quinze milles de la latitude 49. Et s'il était établi quelque nouvelle province dans les territoires du Nord-Ouest, des dispositions seront prises pour la continuation de cette prohibition après tel établissement jusqu'à l'expiration de la dite période.

16. Le chemin de fer Canadien du Pacifique et toutes les gares et stations, ateliers, bâtiments, cours et autres propriétés, matériel roulant et dépendances nécessaires et servant à sa construction et à son exploitation, et le capital-actions de la compagnie, seront à perpétuité exempts des taxes imposées par le Canada ou par aucune province devant être établie ci-après, ou par aucune corporation municipale de telle province; et les terres de la compagnie dans les territoires du Nord-Ouest, jusqu'à ce qu'elles soient vendues ou occupées seront aussi exemptes de taxes pendant vingt ans après la concession faite par la Couronne.

17. La compagnie sera autorisée par son acte constitutif à émettre des obligations garanties par les terres concédées et qui seront concédées à la compagnie, contenant des dispositions pour l'emploi de telles obligations à l'acquisition de terres, et telles autres conditions que la compagnie jugera convenables, cette émission devant être du chiffre de $25,000,000; et si la compagnie fait cette émission d'obligations garanties par les terres concédées, elle les déposera entre les mains du gouvernement, et le gouvernement retiendra et gardera un cinquième de ces obligations comme garantie de la fidèle exécution du présent contrat à l'égard de l'entretien et de l'exploitation continue du chemin de fer de la compagnie, tel que par le présent convenu, pendant dix ans après son achèvement, et les $20,000,000 restant de ces obligations seront employés tel que ci-après prévu. Et quant au dit cinquième des dites obligations, tant que la compagnie ne fera pas défaut d'entretenir et exploiter le dit chemin de fer Canadien du Pacifique, le gouvernement ne demandera ni exigera le paiement des coupons des dites obligations, ni n'en demandera l'intérêt. Et si quelque partie des dites obligations ainsi retenues par le gouvernement venait à être payée en la manière qui sera prescrite pour l'extinction de toute cette émission, le gouvernement gardera le montant reçu en paiement comme garantie pour les mêmes fins que les obligations ainsi libérées, en payant un intérêt sur tel montant au taux de quatre pour cent par année tant que la compagnie ne fera pas défaut dans l'exécution des conditions des présentes; et à la fin de la dite période de dix années à compter de l'achèvement du dit chemin de fer, s'il n'a pas été alors fait défaut dans son entretien et son exploitation, les dites obligations, ou si aucunes d'elles ont été libérées, le reste des dites obligations et l'argent reçu pour celles qui auront été libérées, avec l'intérêt échu, seront remis par le gouvernement à la compagnie avec tous les coupons attachés aux dites obligations; mais si tel défaut a eu lieu, le gouvernement pourra de ce moment exiger le paiement de l'intérêt sur les obligations ainsi retenues et ne sera pas obligé de continuer de payer l'intérêt sur l'argent représentant les obligations libérées; et tant que le gouvernement conservera le droit de retenir la dite partie des dites obligations garanties par les terres concédées, d'autres garanties satisfaisantes pour le gouvernement pourront être substituées par la compagnie par une convention avec lui.

18. Si la compagnie juge qu'il est nécessaire ou expédient de vendre les $20,000,000 restant des obligations garanties par les terres concédées, ou une plus grande partie de ces obligations que la proportion d'une piastre par chaque acre de terre alors acquis à la compagnie, il lui sera permis de le faire, mais les produits de cette vente, en sus du montant auquel la compagnie aura droit tel que stipulé aux présentes, seront déposés entre les mains du gouvernement. Et le gouvernement paiera l'intérêt semi-annuellement sur ce dépôt au taux de quatre pour cent par année, et remettra à la compagnie la somme ainsi déposée, de temps à autre, suivant les progrès des travaux, dans les mêmes proportions, aux mêmes époques et aux mêmes conditions que la subvention en terres, c'est-à-dire que la compagnie aura droit de recevoir du gouvernement, sur le produit des dites obligations garanties par les terres concédées, le même nombre de piastres que le nombre d'acres de terre de la subvention qu'elle aura alors acquis, moins un cinquième si les obligations se vendent au pair, mais si

elles se vendent au-dessous du pair, alors il sera fait une réduction correspondant à l'escompte donné dans la vente des obligations. Et cette concession de terres lui sera faite par le gouvernement, sujet à la charge créée pour garantir les dites obligations; et ces terres resteront ainsi grevées jusqu'à ce quelles soient libérées de la manière qui sera réglée à l'époque de l'émission des obligations.

19. La compagnie remboursera au gouvernement tous les frais qu'il aura payés pour la mise à exécution des deux clauses immédiatement précédentes du présent contrat.

20. Si la compagnie n'émet pas ses obligations garanties par les terres concédées, alors le gouvernement retiendra sur chaque concession qui doit être faite de temps à autre, chaque cinquième section des terres qu'il est par le présent convenu de concéder, ces terres devant être détenues comme garantie pour les fins et pour l'espace de temps mentionnés à la clause 18 des présentes. Et ces terres pourront être vendues de la manière et aux prix qui seront convenus entre le gouvernement et la compagnie, et dans ce cas le prix en sera remis au gouvernement, qui le gardera pendant a même période et pour les mêmes fins que les terres elles-mêmes, le gouvernement payant quatre pour cent d'intérêt par année sur cette somme; et d'autres garanties satisfaisantes pour le gouvernement pourront être substituées pour ces terres ou deniers par convention avec lui.

21. La compagnie devra être légalement constituée et revêtue de pouvoirs suffisants pour lui permettre d'exécuter le présent contrat. Et ce contrat ne sera obligatoire que dans le cas où un acte constitutif serait accordé à la compagnie suivant la formule de l'annexe A ci-jointe.

22. " L'*Acte des chemins de fer*, 1879," en tant que ses dispositions sont applicables à l'entreprise mentionnée dans le présent contrat, et en tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec lui ou incompatibles avec les dispositions de l'acte constitutif qui devra être accordé à la compagnie, s'appliquera au chemin de fer Canadien du Pacifique.

En foi de quoi les parties ont exécuté le présent contrat en la cité d'Ottawa, ce vingt et unième jour d'octobre 1880.

(Signé,) CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.
" GEO. STEPHEN,
" DUNCAN McINTYRE,
" J. S. KENNEDY,
" R. B. ANGUS,
" J. J. HILL,
Par son procureur Geo. Stephen.
" MORTON, ROSE ET CIE,
" KOHN, REINACH ET CIE,
Par P. du P. Grenfell.

Signé en présence de F. BRAUN, et le sceau du département a été apposé par sir CHARLES TUPPER, en présence de
(Signé,) F. BRAUN.

Et considérant que l'annexe A attachée au dit contrat est incorporée à un acte de Notre parlement du Canada, passé le QUINZIÈME jour de FÉVRIER de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un, et dans la quarante-quatrième année de Notre règne, intitulé: " *Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique;*" et considérant que par le dit acte, après avoir énoncé ce qui suit, savoir:—

" Considérant que par les termes et conditions de l'admission de la Colombie-
" Britannique dans l'Union avec la Puissance du Canada, le gouvernement fédéral
" s'est chargé de l'obligation de faire construire un chemin de fer reliant le littoral de
" la Colombie-Britannique au réseau des chemins de fer du Canada;

" Et considérant que le parlement du Canada a maintes et maintes fois déclaré
" sa préférence pour la construction et l'exploitation de ce chemin de fer au moyen
" d'une compagnie constituée, aidée par des octrois de terre et d'argent, plutôt que

" par le gouvernement, et que certains statuts ont été passés pour permettre de suivre " ce système, mais que leurs dispositifs n'ont pu jusqu'ici être mis à effet;

" Et considérant que certaines sections du dit chemin de fer ont été construites " par le gouvernement et que d'autres sont en voie de construction, mais que la plus " grande partie de la ligne principale de ce chemin n'a pas encore été commencée ni " donnée à l'entreprise; et qu'il est nécessaire, pour le développement des territoires " du Nord-Ouest et pour maintenir la bonne foi du gouvernement dans l'accomplisse- " ment de ses obligations, qu'il soit pris des mesures immédiates pour faire terminer " et exploiter le dit chemin de fer en son entier;

" Et considérant que, conformément au désir formellement exprimé par le parle- " ment, il a été passé un contrat pour la construction de la dite portion de la ligne " principale du dit chemin de fer, et pour l'exploitation permanente de toute la " ligne, lequel contrat, accompagné de son annexe, a été soumis à la ratification du " parlement, et dont copie se trouve ci-annexée; et qu'il est opportun d'approuver " et ratifier le dit contrat et de prendre des mesures pour le faire exécuter;" les dits contrat et convention, ainsi que la dite annexe A y attachée, ont été approuvés et ratifiés, et que Nous avons été autorisée à en remplir et exécuter les conditions suivant leur teneur; et que dans le but de constituer en corporation les personnes sus-mentionnées dans le dit contrat et celles qui leur seront associées dans l'exécution de l'entreprise, et de leur conférer les pouvoirs nécessaires pour leur permettre de remplir le dit contrat suivant les termes et conditions, il a été décrété que le gouverneur général du Canada pourrait leur accorder, en conformité du dit contrat, sous le nom de corporation de Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, une charte leur conférant les immunités, privilèges et pouvoirs énoncés dans l'annexe du dit contrat; et que la dite charte, après avoir été publiée dans la *Gazette du Canada*, avec tout arrêté ou tous arrêtés du conseil s'y rattachant, aurait la même force et le même effet que si elle était un acte de Notre parlement du Canada, et serait réputée un acte d'incorporation selon l'intention et la teneur du dit contrat;

Et considérant que les dites personnes ont demandé une charte dans le but ci-dessus énoncé :

1. Sachez maintenant que, par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé du Canada, et en vertu de l'autorité de l'acte ci-dessus en partie cité, et de tout autre pouvoir et autorité quelconque à Nous conféré à cet égard, Nous accordons, ordonnons, déclarons et prescrivons que les dits George Stephen, Duncan McIntyre, John S. Kennedy, Richard B. Angus, James J. Hill, la maison Morton, Rose et Cie, et la maison Kohn, Reinach et Cie, avec toutes telles autres personnes et corporations qui deviendront actionnaires de la compagnie par le présent constituée, seront et sont par le présent constitués en corps politique et corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

2. Le capital social de la compagnie sera de vingt-cinq millions de piastres, divisé en actions de cent piastres chacune, lesquelles seront transférables de telle manière et à telles conditions que pourront prescrire les statuts de la compagnie; et ces actions, ou tout nombre de ces actions, pourront être accordées et émises comme actions libérées pour valeur reçue *bonâ fide* par la compagnie, soit en argent et au pair, ou à tels prix et conditions que le conseil des directeurs pourra établir, soit comme partie de la considération de tout contrat passé par la compagnie.

3. Dès que cinq millions de piastres du capital social de la compagnie auront été souscrits, et que trente pour cent de cette somme auront été versés, et qu'un dépôt d'un million de piastres aura été fait entre les mains de Notre ministre des finances du Canada, en argent ou en effets publics acceptés par Notre Gouverneur en conseil, pour l'objet, et conformément aux conditions stipulées dans le précédent contrat, le dit contrat deviendra et sera transféré à la compagnie sans qu'il soit nécessaire d'exécuter aucun acte ou instrument à cet effet; et ces conditions une fois remplies, la compagnie sera investie de tous les droits des entrepreneurs nommés dans le dit contrat, et elle sera tenue à l'exécution et assujétie à la responsabilité résultant de tous leurs devoirs et obligations, dans la même mesure et de la même manière que si le dit contrat

eût été consenti par elle et non par les dits entrepreneurs,—et dès lors, les entrepreneurs, comme particuliers, cesseront d'avoir aucun droit ou intérêt dans le dit contrat, et ils ne seront assujétis à aucune obligation ou responsabilité créée par le contrat autrement que comme membres de la corporation par le présent constituée. Et les dites conditions relatives à la souscription du capital, à son versement partiel et au dépôt d'un million de piastres, étant remplies à la satisfaction de Notre Gouverneur en conseil, la publication par Notre secrétaire d'Etat, dans la *Gazette du Canada* d'un avis de transfert du contrat à la compagnie sera une preuve probante de tel transfert. Et la compagnie fera opérer un autre versement de vingt pour cent sur la dite première souscription de cinq millions de piastres, le ou avant le premier jour de mai prochain, et de cet appel de fonds un avis de trente jours, par circulaire expédiée par la poste à chaque actionnaire, sera suffisant. Et la compagnie demandera et fera opérer pour le trente-unième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, ou avant, le versement du reste de la dite première souscription de cinq millions de piastres.

4. Toutes les immunités et tous les pouvoirs nécessaires ou utiles à la compagnie pour qu'elle remplisse, exécute, fasse exécuter et se prévale de chaque condition, stipulation, obligation, devoir, droit, recours, privilège et avantage convenus, mentionnés ou énoncés dans le dit contrat, sont par le présent conférés à la compagnie. Et les dispositions spéciales ci-après établies ne seront pas censées porter atteinte ou déroger à la généralité des immunités et pouvoirs qui lui sont par le présent ainsi conférés.

DIRECTEURS.

5. Les dits George Stephen, Duncan McIntyre, John S. Kennedy, Richard P. Angus, James J. Hill, écuiers, Henry Stafford Northcote, écuier, de Londres susdite; Pascoe du P. Grenfell, marchand, de Londres susdite; Charles D. Rose, marchand de Londres susdite, et le baron J. de Reinach, banquier, de Paris susdit, sont par le présent constitués les premiers directeurs de la compagnie, avec faculté d'ajouter à leur nombre, pourvu que ce nombre n'excède pas quinze en tout; et la majorité des directeurs, le président compris, devra être composé de sujets britanniques. Le conseil des directeurs ainsi constitué aura tous les pouvoirs par le présent conférés aux directeurs de la compagnie, et ils resteront en charge jusqu'à la première réunion annuelle des actionnaires de la compagnie.

6. Chacun des directeurs de la compagnie par le présent nommés ou qui par la suite sera nommé ou élu, devra être porteur d'au moins deux cent cinquante actions du fonds social de la compagnie. Mais le nombre des directeurs que les actionnaires éliront à l'avenir, et qui n'excédera pas quinze, sera déterminé par statut, et ils seront soumis aux mêmes conditions que les directeurs nommés par ou en vertu de la section immédiatement précédente; leur nombre pourra ensuite être modifié de temps à autre de la même manière. Leur élection se fera au scrutin.

7. La majorité des directeurs constituera un quorum du conseil, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement prescrit par statut à cet égard, les directeurs pourront voter et agir par procureur, la procuration ne pouvant être confiée qu'à un directeur seulement; mais nul directeur ne pourra être chargé de plus de deux procurations, et nulle réunion des directeurs ne pourra légitimement traiter d'affaires à moins que trois directeurs n'y soient présents en personne, le nombre voulu d'autres directeurs pour former un quorum étant représenté par procureurs.

8 Le conseil de direction pourra choisir parmi ses membres un comité exécutif composé d'au moins trois directeurs, pour la gestion ordinaire des affaires de la compagnie, et auquel seront confiés tels pouvoirs et devoirs que détermineront les statuts. Le président sera *ex officio* membre de ce comité.

9. Le siège principal des affaires de la compagnie sera établi dans la cité de Montréal; mais la compagnie pourra de temps à autre, par statut, choisir et fixer d'autres localités, dans ou hors les limites du Canada, où elle pourra vaquer à ses affaires, et où les directeurs ou actionnaires pourront se réunir lorsqu'ils y seront convoqués ainsi que le prescriront les statuts. Et la compagnie désignera par statut au moins un endroit en chaque province ou territoire que traversera le chemin de fer, où

pourra être signifiée toute action intentée contre la compagnie à raison de quelque cause de poursuite survenue dans telle province ou tel territoire ; et ensuite, de temps à autre, et par statut, elle pourra changer ce lieu. Une copie du statut désignant ou changeant tel endroit, et régulièrement authentiquée tel que ci-après prescrit devra être déposée par la compagnie, au siège du gouvernement de la province ou du territoire y concerné, au greffe ou protonotariat de la plus haute ou de l'une des plus hautes cours de juridiction civile de la province ou du territoire. Et s'il survient quelque cause de poursuite dans une province ou un territoire, et qu'un bref émane d'une cour de telle province ou de tel territoire contre la compagnie, sa signification à la compagnie sera validement faite dans telle province ou tel territoire à l'endroit ainsi désigné ; mais si la compagnie manque à l'obligation de désigner tel endroit, ou de déposer tel que plus haut mentionné, le statut passé à cet égard, tel bref pourra validement être signifié à la compagnie à aucune des stations du dit chemin de fer dans les limites de telle province ou de tel territoire.

ACTIONNAIRES.

10. La première assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, pour l'élection des directeurs, aura lieu le deuxième mercredi de mai mil huit cent quatre-vingt-deux, au bureau principal de la compagnie, à Montréal ; et l'assemblée générale annuelle des actionnaires, pour l'élection des directeurs et l'expédition des affaires en général, aura lieu à l'avenir le même jour chaque année, et au même lieu, à moins qu'il ne soit autrement prescrit par statut. Avis de chacune de ces assemblées sera publié pendant quatre semaines dans la *Gazette du Canada* et par telle autre voie de publicité qui sera de temps à autre prescrite par les statuts.

11. Des assemblées générales spéciales des actionnaires pourront être convoquées ainsi que le prescriront les statuts. Et sauf tel que ci-après prévu, avis de ces assemblées sera donné de la même manière que pour ceux des assemblées générales annuelles, mention y étant faite du motif de leur convocation ; et, sauf tel que ci-après prescrit, toutes ces assemblées auront lieu au principal siège d'affaires de la compagnie.

12. Si en aucun temps avant la première assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie il devenait opportun qu'il y eût une assemblée des directeurs de la compagnie, ou une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie, avant que cette assemblée puisse être facilement convoquée et qu'avis puisse en être donné tel que prescrit par le présent acte ou par les statuts, ou avant que des statuts aient été passés à cet égard, et à un endroit autre que le chef-lieu des affaires de la compagnie à Montréal avant l'adoption d'un règlement autorisant la tenue de cette assemblée ailleurs, il sera loisible au président ou à trois des directeurs de la compagnie de convoquer des assemblées spéciales des directeurs ou des actionnaires, ou des uns et des autres, devant avoir lieu en la cité de Londres, Angleterre, aux dates et lieux, respectivement, qui seront mentionnés dans les avis de convocation de ces assemblées respectivement. Et des avis de ces assemblées pourront être validement donnés au moyen de circulaires adressées par la poste au domicile ordinaire de chaque directeur ou actionnaire selon le cas, en temps opportun pour lui permettre d'assister à cette assemblée, et indiquant en termes généraux le but de l'assemblée projetée. Et dans le cas d'une assemblée d'actionnaires, les résolutions adoptées à cette assemblée seront regardées comme valides et suffisantes, et comme liant la compagnie sous tous rapports, si chaque actionnaire de la compagnie y est présent ou représenté par fondé de pouvoirs, nonobstant que l'avis de cette assemblée n'ait pas été donné de la manière prescrite par le présent acte.

13. Nul actionnaire porteur d'actions sur lesquelles quelque versement sera dû et en souffrance ne pourra voter à aucune assemblée d'actionnaires. Et sauf si les statuts le prescrivent autrement, le porteur d'une procuration d'un actionnaire devra être lui-même actionnaire.

14. Nulle demande de versement sur les actions non libérées ne pourra excéder vingt pour cent de leur montant.

CHEMIN DE FER ET LIGNE DE TÉLÉGRAPHE.

15. La compagnie pourra tracer, construire, acquérir, équiper, entretenir et exploiter une ligne continue de chemin de fer, d'une largeur de quatre pieds huit pouces et demi, lequel chemin de fer s'étendra depuis le terminus du chemin de fer du Canada Central, près le lac Nipissingue, connu sous le nom de Station de Callander, jusqu'à Port-Moody, dans la province de la Colombie-Britannique, et aussi un embranchement depuis quelque point sur la ligne principale du chemin de fer jusqu'à Fort-William, sur la baie du Tonnerre; et aussi l'embranchement actuel du chemin de fer depuis Selkirk, dans la province du Manitoba, jusqu'à Pembina, dans la dite province; et aussi d'autres embranchements qui seront ultérieurement tracés par la compagnie de temps à autre, tel que stipulé au dit contrat, les dits embranchements devant être de la largeur susdite; et la dite ligne principale de chemin de fer sera commencée et achevée, ainsi que les dits embranchements, tel que stipulé au dit contrat; et avec les autres embranchements qui seront par la suite construits par la dite compagnie, et tout prolongement de la dite ligne principale de chemin de fer qui sera par la suite construit ou acquis par la compagnie, elle constituera la ligne de chemin de fer ci-après appelée "LE CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE."

16. La compagnie pourra construire, entretenir et exploiter une ligne continue de télégraphe et des lignes de téléphone sur tout le parcours du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou sur une partie quelconque de ce chemin, et pourra aussi construire ou acquérir par achat, bail ou autrement, toutes autres lignes de télégraphe en correspondance avec la ligne devant être ainsi construite sur le parcours du dit chemin de fer, et pourra entreprendre la transmission de dépêches pour le public par cette ligne ou ces lignes de télégraphe ou de téléphone, et recevoir des rétributions pour ce service; ou elle pourra donner à bail cette ou ces lignes de télégraphe ou de téléphone, ou toute partie de ces lignes; et si elle juge à propos d'entreprendre la transmission de dépêches pour rétribution, elle sera assujétie aux dispositions des quatorzième, quinzième et seizième sections du chapitre soixante-sept des Statuts Refondus du Canada. Et elle pourra utiliser tout perfectionnement qui pourra être inventé par la suite (sujet aux droits des brevetés) pour télégraphier ou téléphoner, et tous autres moyens de communication que la compagnie pourra en tout temps par la suite juger utiles et avantageux.

POUVOIRS.

17. "L'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," en tant que ses dispositions sont applicables à l'entreprise autorisée par cette charte, et en tant qu'elles ne sont pas incompatibles ou contradictoires avec les dispositions de celle-ci, et sauf et excepté tel que ci-après prescrit, est incorporé dans le présent acte.

18. En ce qui concerne le dit chemin de fer, la septième section de "l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," relative aux POUVOIRS, et sa huitième section, relative aux PLANS ET ARPENTAGES, seront subordonnées aux dispositions suivantes:—

a. La compagnie aura le droit de prendre, utiliser et garder la grève et le terrain au-dessous de la marque des hautes eaux, sur tous cours d'eau, lacs, rivières navigables, golfes ou mers, en tant qu'ils seront la propriété de la Couronne et que celle-ci n'en aura pas besoin, sur telle étendue dont aura besoin la compagnie pour son chemin de fer et autres constructions et qui sera indiquée par une carte ou un plan déposé au bureau du ministre des chemins de fer. Mais les dispositions de ce paragraphe ne s'appliqueront à aucune grève ni à aucun terrain à l'est du lac Nipissingue, excepté avec l'approbation de Notre Gouverneur en conseil.

b. Il suffira que la carte ou plan et le livre de renvoi de toute partie de la ligne du chemin de fer n'étant pas dans un district ou comté pour lequel il y a alors un greffier de la paix, soient déposés au bureau de Notre ministre des chemins de fer du Canada; et toute omission, énonciation fausse, ou description erronée de terrains qui sera faite, pourra être corrigée par la compagnie du consentement du ministre et certifiée par lui, et la compagnie pourra alors construire le chemin de fer conformément à telle correction certifiée.

c. La onzième paragraphe de la huitième section susdite de l'acte des chemins de fer ne s'appliquera à aucune partie du chemin de fer traversant des terres non concédées de la Couronne, ou des terres ne se trouvant pas dans un canton arpenté de quelque province ; et dans ces lieux des déviations n'excédant pas cinq milles de la ligne indiquée sur la carte ou le plan comme susdit, déposé par la compagnie, seront permises sans correction ou certificat formels ; et toute déviation ultérieure qui pourra être jugée à propos pourra être autorisée par ordre de Notre Gouverneur en conseil, et la compagnie pourra alors construire son chemin de fer conformément à la déviation ainsi autorisée.

d. La carte ou plan et le livre de renvoi d'une partie quelconque de la ligne principale du chemin de fer Canadien du Pacifique, faits et déposés conformément à la présente section, après avoir été approuvés par Notre Gouverneur en conseil, et de tout embranchement de tel chemin de fer devant être plus tard tracé par la compagnie et pour lequel la sanction de Notre Gouverneur en conseil ne sera pas nécessaire, vaudront tout comme s'ils avaient été faits et déposés tel que prescrit par " l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," à toutes les fins du dit acte et du présent acte ; et toute copie ou tous extraits des dits plan et livre de renvoi, certifiés conformes par Notre dit ministre ou son député, seront reçus comme preuve dans toute cour de droit en Canada.

e. Il suffira qu'une carte ou qu'un profil de toute partie complétée du chemin de fer qui ne sera pas située dans un comté ou district ayant un bureau d'enregistrement, soit déposé au bureau de Notre ministre des chemins de fer.

19. Il sera loisible à la compagnie de prendre sur toutes les terres publiques contiguës ou situées près de la ligne du dit chemin de fer, toute la pierre, le bois de construction, le gravier et les autres matériaux nécessaires ou utiles à la construction du chemin de fer ; et elle pourra aussi délimiter et prendre pour son usage une plus grande étendue de terrains, publics ou privés, pour les stations, dépôts, ateliers, édifices, voies latérales, quais, havres, et pour sa voie, et l'érection de clôtures destinées à prévenir l'amoncellement de la neige, que celle mentionnée dans " l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," cette emprise de plus grande étendue de terrain devant cependant être autorisée par le gouvernement et indiquée sur les cartes ou plans déposés à Notre ministère des chemins de fer du Canada.

20. La limite de la réduction des taux de péage par Notre parlement du Canada prescrite par le onzième paragraphe de la dix-septième section de " l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," relative aux TAUX DE PÉAGE, est par le présent étendue de telle sorte que cette réduction puisse être faite dans une telle proportion que ces taux de péage, une fois réduits, ne devront pas rapporter moins de dix pour cent par année de profit sur le capital réellement dépensé pour la construction du chemin de fer, selon que ce capital pourra être défini par un acte de Notre parlement du Canada qui sera passé durant sa présente session, au lieu de pas moins de quinze pour cent par année de profit, comme le prescrit le dit paragraphe ; et de sorte aussi que cette réduction ne soit pas faite à moins que le revenu net de la compagnie, vérifié tel que décrit dans le dit paragraphe, n'ait excédé dix pour cent par année au lieu de quinze pour cent par année, tel que prévu au dit paragraphe. Et l'exercice par Notre Gouverneur en conseil du pouvoir de réduire les taux de péage de la compagnie, tel que prescrit par le dixième paragraphe de la dite dix-septième section, est par le présent restreint, relativement aux profits de la compagnie et à son revenu net, aux mêmes limites que le pouvoir du parlement de réduire les taux de péage est restreint par le dit paragraphe onze tel que modifié par le présent.

21. Les premier et second paragraphes de la section vingt-deux de " l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," ne s'appliqueront pas à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ; et il est par le présent décrété que le transfert des actions de l'entreprise ne sera fait que dans les livres de la compagnie et en personne ou par procureur, et qu'il ne sera valide qu'à ces conditions ; et la formule ou le mode de transfert sera tel que prescrit de temps à autre par les statuts de la compagnie. Et les fonds de la compagnie ne seront pas employés à faire des prêts sur la garantie d'aucune action de la compagnie.

22. Les troisième et quatrième paragraphes de la dite section vingt-deux de

"l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," seront subordonnés aux dispositions suivantes, savoir: que si avant l'achèvement du chemin de fer et des constructions comprises dans le dit contrat, un transfert paraissait avoir été fait de quelque action ou part dans la compagnie, ou si la transmission de quelque action est effectuée en vertu des dispositions du dit paragraphe quatre, à une personne n'étant pas déjà actionnaire de la compagnie, et si le conseil jugeait qu'il n'est pas à propos que la personne (n'étant pas déjà actionnaire) à laquelle ce transfert aura été fait ou cette transmission effectuée, soit acceptée comme actionnaire, les directeurs pourront par résolution opposer leur veto à ce transfert ou à cette transmission; et après cela, et jusqu'après l'achèvement du dit chemin de fer et des constructions comprises dans le dit contrat, cette personne ne sera pas actionnaire de la compagnie ni reconnue comme tel; et l'actionnaire primitif ou sa succession, selon le cas, restera assujéti à toutes les obligations d'un actionnaire de la compagnie, et aura tous les droits conférés à un actionnaire en vertu de la présente charte. Mais toute société possédant des actions libérées de la compagnie pourra transférer ces actions en tout ou en partie à tout membre de cette société ayant déjà un intérêt comme tel dans ces actions, sans être assujétie à tel veto. Et au cas où tel veto serait exercé, il sera pris note du transfert ou de la transmission qui aura fait l'objet du veto, afin qu'il soit inscrit dans les livres de la compagnie après l'achèvement du chemin de fer et des travaux comme susdit; mais jusqu'à tel achèvement, le transfert ou la transmission qui aura fait l'objet du veto, ne conférera aucuns droits et n'aura aucun effet quelconque en ce qui concerne la compagnie.

23. Le paragraphe seize de la section dix-neuf, relative aux PRÉSIDENT ET DIRECTEURS, LEURS ÉLECTION ET FONCTIONS; le paragraphe deux de la section vingt-quatre, relative aux RÈGLEMENTS, AVIS, ETC; les paragraphes cinq et six de la section vingt-huit, relative aux DISPOSITIONS GÉNÉRALES, et la section quatre-vingt-dix-sept, relative au FONDS DES CHEMINS DE FER, de "l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," ne s'appliqueront, ni aucun d'eux, au chemin de fer Canadien du Pacifique ni à la compagnie constituée par le présent acte.

24. La dite compagnie devra fournir toutes les facilités raisonnables à la compagnie du chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique, lorsque sa voie ferrée sera terminée jusqu'à un point de raccordementavec le chemin de fer Canadien du Pacifique, et à la compagnie du chemin de fer du Canada Central, pour la réception, l'expédition et la livraison du trafic des chemins de fer et aux chemins de fer des dites compagnies, respectivement, ainsi que pour le retour des voitures, plateformes et autres véhicules: et nulle des dites compagnies ne donnera ou ne continuera aucune préférence ni aucun avantage à aucune des autres, ou à l'égard d'aucune espèce particulière de trafic, sous aucun rapport quelconque; et nulle des dites compagnies ne devra non plus assujétir aucune des autres, ni aucune espèce particulière de trafic, à aucun préjudice ou désavantage sous aucun rapport quelconque; et chacune des dites compagnies qui aura un terminus ou une station près d'un terminus ou d'une station de l'une des autres, fournira toutes les facilités raisonnables pour la réception et l'expédition de tout le trafic arrivant par l'une des autres lignes, sans y apporter aucun retard inutile, et sans aucune préférence ou faveur, préjudice ou désavantage, et de manière à ce qu'il ne soit apporté aucun empêchement à l'usage de ce chemin de fer comme voie de communication ininterrompue, et que toutes les facilités raisonnables de service soient en tout temps, par les moyens susdits, mutuellement offertes par les dites compagnies de chemin de fer aux autres; et la dite compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique recevra et transportera toutes les marchandises et tous les voyageurs dirigés sur ou de tout point sur le chemin de quelqu'une des dites compagnies ci-dessus mentionnées passant sur le chemin ou une partie du chemin de fer Canadien du Pacifique, au même taux par mille et sujet aux mêmes charges pour services identiques, sans donner ou permettre aucune préférence ou aucun avantage au trafic venant ou à destination de l'un de ces chemins de fer sur le trafic venant ou à destination de l'autre, sous réserve, cependant, pour la dite compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, du droit d'établir des tarifs spéciaux pour les acquéreurs de terres, ou pour les émigrants ou ceux qui se proposent d'immigrer,

lesquels tarifs spéciaux ne régiront ou n'affecteront pas les tarifs établis pour le transport des voyageurs entre la dite compagnie et les deux autres ci-dessus mentionnées ou l'une ou l'autre d'elles. Et toute convention conclue entre deux quelconques des dites compagnies contrairement aux dispositions précédentes sera illégale, nulle et non avenue.

25. La compagnie, en vertu de l'autorisation d'une assemblée générale spéciale de ses actionnaires, et comme prolongement du chemin de fer qu'elle est par le présent autorisée à construire, pourra acheter ou acquérir, par bail ou autrement, et posséder et exploiter le chemin de fer de la compagnie du Canada Central, ou se fusionner avec elle, et elle pourra acheter ou acquérir par bail ou autrement et posséder et exploiter une ligne ou des lignes de chemin de fer entre la cité d'Ottawa et un point quelconque des eaux navigables du littoral de l'Atlantique ou tout autre point intermédiaire, ou elle pourra acquérir des droits de circulation sur tout chemin de fer actuellement construit entre Ottawa et tout tel point ou point intermédiaire. Et la compagnie pourra acheter ou acquérir tout tel chemin de fer sujet à telles hypothèques, charges ou redevances alors existantes qui seront stipulées et convenues ; et elle possédera à l'égard de toutes lignes de chemins de fer ainsi achetées ou acquises, et devenant la propriété de la compagnie, les mêmes pouvoirs au sujet de l'émission d'obligations sur ces lignes, ou aucune d'entre elles, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas vingt mille piastres par mille, et au sujet de la garantie de ces obligations, que ceux qui sont conférés à la compagnie par la vingt-huitième section du présent, au sujet des obligations qu'elle peut émettre sur le chemin de fer Canadien du Pacifique. Mais cette émission d'obligations ne préjudiciera en rien aux droits d'aucun détenteur d'hypothèque ou autre redevance déjà existante sur aucune ligne de chemin de fer ainsi achetée ou acquise ; et le montant des obligations dont l'émission est par le présent autorisée sur cette ligne de chemin de fer sera réduit du montant des hypothèques ou redevances dont elle sera ainsi grevée.

26. La compagnie aura le pouvoir et l'autorisation de construire et entretenir des bassins, chantiers, quais, cales et jetées en tout endroit sur le parcours du dit chemin de fer Canadien du Pacifique ou en correspondance avec lui, et à tous ses termini sur des eaux navigables, pour la commodité et le service des navires et élévateurs; et aussi d'acquérir et exploiter des élévateurs, et d'acquérir, avoir, posséder, noliser, exploiter et faire marcher des navires à vapeur et autres pour le transport des cargaisons et voyageurs sur toute eau navigable que pourra toucher ou à laquelle pourra se relier le chemin de fer Canadien du Pacifique.

STATUTS.

27. Les statuts de la compagnie pourront pourvoir à la rémunération du président et des directeurs de la compagnie et de tout comité exécutif de tels directeurs ; et au transfert du capital social et des actions ; à l'enregistrement et l'inscription du capital, des actions et des obligations, et au transfert des obligations enregistrées ; au paiement des dividendes et des intérêts, en tout lieu ou tous lieux dans ou hors les limites du Canada ; et à toutes autres matières que le dit contrat ou le présent acte prescrivent de régler par statut. Mais les statuts de la compagnie établis tel que le prescrit la loi n'auront en aucun cas aucune force ou vigueur après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu après l'adoption de ces statuts, à moins qu'ils ne soient approuvés par cette assemblée.

OBLIGATIONS.

28. La compagnie, sur l'autorisation d'une assemblée générale spéciale des actionnaires convoquée à cet effet, pourra émettre des obligations hypothécaires jusqu'à concurrence de dix mille piastres par mille du chemin de fer Canadien du Pacifique pour les fins de l'entreprise autorisée par la présente charte, lesquelles constitueront une première hypothèque et auront priorité sur le dit chemin de fer construit ou acquis, et qui sera construit ou acquis par la suite, et sur ses biens et propriétés meubles et immeubles acquis et à acquérir par la suite, y compris le matériel roulant et l'outillage, et sur ses péages et revenus (déduction faite sur tels péages et revenus des frais d'exploitation), et sur les immunités de la compagnie, le tout tel qu'il sera

déclaré et décrit comme étant ainsi hypothéqué dans tout acte d'hypothèque tel que ci-après prescrit. Pourvu toujours, néanmoins, que si la compagnie a émis ou a l'intention d'émettre des obligations garanties par les concessions de terres en vertu des dispositions de la trentième section du présent acte, les terres concédées et à concéder par le gouvernement à la compagnie pourront être exclues de l'opération de telles hypothèque et priorité, et pourvu aussi que telles hypothèque et priorité ne grèvent aucune propriété que la compagnie est par le présent, ou par le dit contrat, autorisée à acquérir ou recevoir de Nous jusqu'à ce qu'elle ait été transférée par Nous à la compagnie, mais elles grèveront cette propriété, si l'acte d'hypothèque le déclare, aussitôt qu'elle aura été transférée à la compagnie. Et telles hypothèque et priorité pourront être établies par un acte ou des actes d'hypothèque consentis par la compagnie, sur autorisation de ses actionnaires exprimée par une résolution adoptée à telle assemblée générale spéciale; et tout tel acte pourra contenir telle description de la propriété hypothéquée par tel acte, et telles conditions au sujet du paiement des obligations garanties par hypothèque et de l'intérêt qu'elles porteront, et énoncer les recours dont jouiront les détenteurs de ces obligations ou leurs fidéicommissaires à défaut de paiement, et la manière d'user de ces recours, et pourra prescrire telles déchéances et pénalités pécuniaires, à défaut de tel paiement, que pourra approuver cette assemblée; et il pourra aussi stipuler, avec la dite autorisation, que le ou les fidéicommissaires pourra ou pourront, à défaut de tel paiement, et comme l'un de ces recours, prendre possession du chemin de fer et des propriétés hypothéquées, et les garder et exploiter au profit des porteurs d'obligations pendant un temps limité par tel acte d'hypothèque, ou vendre les dits chemins de fer et propriété, après tel délai et à tels termes et conditions que pourra stipuler le dit acte; et avec la même approbation tout tel acte pourra contenir des stipulations à l'effet que, advenant tel défaut de paiement et à telles autres conditions qui seront stipulées dans l'acte, le droit de vote possédé par les actionnaires de la compagnie et par les détenteurs de ses actions-priorité, ou par les uns ou les autres, cessera et deviendra nul et appartiendra ensuite aux porteurs d'obligations, ou à eux et aux porteurs de la totalité ou de partie des actions-priorité de la compagnie, selon que le stipulera l'acte d'hypothèque; et tel acte pourra aussi pourvoir à l'annulation conditionnelle ou absolue, après cette vente, de partie ou de toutes les actions au sujet desquelles le droit de vote aura ainsi été perdu, ou de partie ou de toutes les actions-priorité de la compagnie, ou de toutes deux; et il pourra aussi, soit directement et en propres termes, soit indirectement en renvoyant aux statuts de la compagnie, prescrire comment seront appliqués et exercés les pouvoirs et l'autorité que devra conférer et définir tel acte d'hypothèque, en vertu de dispositions de la présente charte. Et tel acte d'hypothèque, ainsi que ses prescriptions faites en vertu de la présente, et telles autres de ces stipulations qui auront pour but (avec la même approbation) de conférer à tel ou tels fidéicommissaires et à tels porteurs d'obligations tels plus amples et autres pouvoirs et privilèges qui ne seront pas contraires à la loi ou aux dispositions de la présente charte, seront valides et obligatoires. Mais s'il survient en aucun temps quelque changement dans la propriété ou la possession des dits chemin de fer et propriétés en vertu des dispositions de la présente charte ou de tout tel acte d'hypothèque, ou de toute autre manière, les dits chemin de fer et propriétés continueront d'être possédés et exploités en vertu des dispositions de la présente et de "l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," tel que par le présent modifié. Et si la compagnie ne se prévaut pas de l'autorisation d'émettre des obligations garanties par les concessions de terres seules, tel que ci-après prévu, les obligations dont l'émission est par le présent autorisée pourront être portées à tout chiffre n'excédant pas vingt mille piastres par mille du dit chemin de fer Canadien du Pacifique.

29. Si la compagnie fait quelque émission d'obligations en vertu de la section immédiatement précédente avant que le dit chemin de fer ne soit terminé conformément au contrat, une proportion des produits de ces obligations, ou une proportion de ces obligations si elles ne sont pas vendues, correspondante à la proportion des travaux entrepris restant alors à exécuter, sera reçue par Nous, et Nous les garderont, traiteront, et de temps à autre remettront à la compagnie en paiement, aux

mêmes conditions, de la même manière et dans les mêmes proportions que les produits des obligations dont l'émission est prévue par le paragraphe *d* de la clause neuf du dit contrat, et par la trente-unième section du présent acte.

30. La compagnie pourra aussi émettre des obligations portant hypothèque pour une somme de vingt-cinq millions de piastres sur les terres concédées à titre d'aide au dit chemin de fer et à l'entreprise autorisée par la présente charte, cette émission ne devant être faite qu'après une autorisation semblable à celle exigée par la présente charte pour l'émission d'obligations garanties par le chemin de fer; et lorsqu'elles auront ainsi été émises, ces obligations constitueront une première hypothèque sur ces terres et les grèveront lorsqu'elles seront concédées, si elles ne le sont pas déjà lors de leur émission. Et cette hypothèque pourra être prouvée par un acte ou des actes d'hypothèque exécutés en vertu de la même autorisation que celle exigée pour l'acte garantissant l'émission des obligations sur le chemin de fer; et cet acte ou ces actes, avec la même autorisation, pourra ou pourront contenir des conditions semblables et pourra ou pourront conférer au fidéicommissaire ou aux fidéicommissaires nommés en vertu du dit acte, et aux porteurs d'obligations garanties par le dit acte, un recours, une autorité, un pouvoir et des privilèges, et pourvoir aux déchéances et pénalités, semblables à ceux qui pourront être compris et stipulés en vertu des dispositions de la présente charte dans tout contrat garantissant l'émission d'obligations sur le chemin de fer, ainsi que toutes autres dispositions et conditions non contraires à la loi ou à la présente charte, qui seront ainsi autorisées. Et ces obligations pourront être désignées comme "Obligations de concessions de terres," et elles pourront, ainsi que leurs produits, être traitées de la manière stipulée au dit contrat.

31. La compagnie pourra, au lieu et place de ces obligations de concessions de terres, émettre des obligations conformément à la vingt-huitième section de la présente charte, pour tel montant qu'elle pourra convenir avec Nous d'émettre, portant intérêt garanti par Nous tel que stipulé au contrat; ces obligations constitueront une hypothèque sur les propriétés de la compagnie et ses immunités acquises ou à acquérir, y compris la ligne-mère du chemin de fer Canadien du Pacifique, et ses embranchements ci-dessus décrits, avec l'outillage et le matériel roulant acquis ou à acquérir, mais à l'exclusion de tels autres embranchements de ce chemin et de tels biens meubles qui seront exclus par l'acte d'hypothèque qui sera exécuté pour garantir cette émission. Et les dispositions de la dite vingt-huitième section s'appliqueront à telle émission d'obligations, et à la garantie qui pourra être donnée de leur paiement, et ces obligations et leurs produits seront traités tel que prescrit par le présent acte et le dit contrat.

32. Il ne sera pas nécessaire d'apposer le sceau de la compagnie sur aucune obligation hypothécaire émise sous l'autorité du présent acte, et toute telle obligation émise sans être revêtue de ce sceau aura la même validité et le même effet et sera tenue, regardée et traitée par toutes cours de justice et d'équité comme si elle était revêtue du sceau de la compagnie. Et s'il est stipulé dans l'acte d'hypothèque exécuté pour garantir l'émission d'obligations, que quelqu'une des signatures que porteront ces obligations ou les coupons y annexés, pourra être gravée, étampée ou lithographiée, telles signatures gravées, étampées ou lithographiées seront valides et lieront la compagnie.

33. L'expression "frais d'exploitation," signifiera et comprendra tous les frais d'entretien du chemin de fer et des stations, bâtiments, ateliers et dépendances s'y rattachant, ainsi que du matériel roulant et autre matériel et outillage, employés dans son exploitation; et aussi tous tels péages, loyers ou montants annuels qui pourront être payés pour le louage des locomotives, des voitures ou wagons loués à la compagnie; et aussi les rentes, redevances ou intérêts sur le prix d'achat des terres appartenant à la compagnie, achetées sans être payées en entier; et aussi toutes les dépenses relatives à l'exploitation du chemin de fer et à son trafic, y compris les fournitures en magasin et les articles de consommation; aussi les contributions, taxes, assurances et indemnités à payer par suite d'accidents ou de pertes; aussi tous les salaires et gages des personnes employées dans et pour l'exploitation du chemin de fer et du trafic, et tous les frais de bureau et d'administration, y compris le traitement des directeurs, les frais d'agence, de justice et autres du même genre.

34. Les obligations dont l'émission est autorisée par la présente charte sur la garantie du chemin de fer ou des terres qui seront concédées à la compagnie, ou sur les deux, pourront être ainsi émises en tout ou en partie sous les dénominations de piastres, livres sterling ou francs, ou sous toutes ces dénominations ou aucune d'elles, et les coupons pourront être, pour leur paiement, en dénominations semblables à celles de l'obligation à laquelle ils sont attachés. Et toutes ou chacune de ces obligations pourront être engagées, négociées ou vendues à telles conditions et à tel prix que le déterminera de temps à autre le conseil d'administration. Et les statuts de la compagnie pourront prescrire qu'après l'émission de toute obligation, cette dernière pourra être remise à la compagnie par le porteur, et la compagnie pourra, en échange, émettre en faveur de tel porteur des actions inscrites de la compagnie, lesquelles actions inscrites pourront être enregistrées ou inscrites au siège principal de la compagnie ou ailleurs, de la manière, et avec tels droits, gages, privilèges ou priorité, à tel endroit et à telles conditions que pourront le prescrire les statuts de la compagnie.

35. Il ne sera pas nécessaire pour conserver la priorité, le gage, la charge, l'hypothèque ou le privilège censés attachés à ou être créés par aucune obligation émise ou aucun acte d'hopothèque exécuté en vertu des dispositions de la présente charte, que cette obligation ou cet acte soit enregistré d'aucune manière ou dans aucun endroit quelconque. Mais tous tels actes d'hypothèque seront déposés au bureau du secrétaire d'Etat, et avis de ce dépôt sera donné dans la *Gazette du Canada*. Et de la même manière toute convention conclue par la compagnie, en vertu de la trente-sixième section de la présente charte, sera aussi déposée au même bureau. Et une copie de tout tel acte d'hyphothèque ou convention, certifiée conforme par Notre secrétaire d'Etat ou son député, sera reçue dans toutes cours de justice comme preuve *primâ facie* de l'original, sans preuve des signatures ou du sceau apposés sur tel original.

36. Si, en aucun temps, quelque convention est faite entre la compagnie et quelques personnes se proposant de deveuir porteurs d'obligations de la compagnie, ou est contenue dans un acte d'hypothèque exécuté sous l'empire de la présente charte, restreignant l'émission d'obligations par la compagnie en vertu des pouvoirs conférés par le présent acte, ou définissant ou limitant l'exercice de ces pouvoirs, la compagnie ne pourra, après qu'il en aura été fait dépôt au secrétariat d'Etat, comme il est prescrit plus haut, agir en vertu de ces pouvoirs autrement que selon la définition, les restrictions ou les limites prescrites par la dite convention. Et dès ce moment nulle obligation émise par la compagnie, et nul ordre donné, nulle résolution adoptée ou mesure prise par la compagnie ou par le conseil de direction, contrairement aux termes de cette convention, ne sera valide ou n'aura effet.

37. La compagnie pourra, de temps à autre, émettre des actions-priorité ou garanties, au prix, pour le montant, n'excédant pas dix mille piastres par mille, et aux conditions de priorité et de privilège y attachés, ou attachés à leurs différentes émissions ou classes, et autrement, qui seront autorisées par la majorité en somme des actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à toute assemblée annuelle ou à toute assemblée générale spéciale des actionnaires convoquée à cet effet, avis du projet de proposer l'émission à cette assemblée ayant été donné dans l'avis de convocation de la dite assemblée. Mais la garantie ou la priorité assignée à ces actions n'affectera pas le gage, l'hypothèque ou le privilège attaché aux obligations émises sous l'autorité de la présente charte. Et les porteurs de ces actions-priorité auront le pouvoir de voter aux assemblées des actionnaires, selon qu'il leur sera conféré par les statuts de la compagnie.

EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS.

38. Lieront la compagnie, tout contrat, convention ou engagement, certificat d'action ou marché fait, et toute lettre de change tirée, acceptée ou endossée, et tout billet et chèque fait, souscrit ou endossé au nom de la compagnie, par tout agent, officier ou employé de la compagnie, en conformité générale de ces attributions d'après les statuts de la compagnie; et dans aucun cas il ne sera nécessaire que le sceau de la compagnie soit apposé à aucune telle lettre de change, billet, chèque, contrat, convention, engagement, marché ou certificat d'action, ou de prouver qu'ils ont été faits, tirés, acceptés ou endossés, selon le cas, conformément à quelque statut ou quelque

R

vote ou ordre spécial ; et la personne agissant ainsi comme agent, officier ou employé de la compagnie n'encourra individuellement pour cela aucune responsabilité que ce soit envers des tiers ; pourvu toutefois que rien dans la présente charte ne puisse être interprété comme autorisant la compagnie à émettre aucun effet payable au porteur ou aucun billet à ordre destiné à circuler comme valeur monétaire ou comme billet de banque, ou à faire des opérations de banque ou d'assurance.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

39. De temps à autre, la compagnie fournira, sur les progrès de l'entreprise, des rapports détaillés accompagnés de plans des travaux, selon que pourra l'exiger Notre Gouverneur-Général en conseil.
gouvernement.

40. Quant aux localités non situées dans une province, tout avis qui, aux termes de " l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879," doit être inséré dans la " Gazette officielle " d'une province, pourra être donné dans la *Gazette du Canada.*

41. Les titres et transports de terrains à la compagnie pour les objets du présent acte (n'étant pas des lettres patentes de la Couronne) pourront être, autant que les circonstances le permettront, selon la formule suivante, savoir :—

" Sachez tous par ces présentes que je, A. B., en considération de la somme de à moi payée par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dont quittance, cède, vends et transporte à la dite compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ses successeurs et ayants-cause, tout ce certain lopin ou lot de terre (*ici désignez le terrain*), pour la dite compagnie, ses successeurs et ayants-cause, avoir et posséder le dit lot de terre et ses dépendances à perpétuité.

" En foi de quoi mon seing et sceau ce jour de mil huit cent

" Signé, scellé et délivré en présence de } " C. D. " E. F." } A. B. [L. S.]

ou toute autre formule au même effet. Et tout acte de vente fait d'après cette formule sera réputé imposer au vendeur qui l'aura consenti l'obligation de garantir la compagnie et ses ayants-cause contre tout douaire et réclamation de douaire, et contre toute hypothèque et toute redevance ou servitude quelconque, ainsi que de répondre de la validité et de la transmissibilité de son titre.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-aimé conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de Lorne), chevalier de Notre Très-ancien et Très-noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de Notre ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-George, gouverneur général du Canada, et vice-amiral en d'icelui, etc., etc., etc.

A Notre hôtel du gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce seizième jour de février. dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre règne la quarante-quatrième.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,
Secrétaire d'Etat du Canada.

JAMES MCDONALD, écr,
Procureur général du Canada.

R

(N° 26858.)

OTTAWA, 16 décembre 1880.

MONSIEUR,—Au sujet des objections qui ont été soulevées contre la description faite dans la troisième clause du contrat du chemin de fer du Pacifique du type approximatif prescrit par cette clause, nous devons dire que, lorsque le contrat a été rédigé, l'on ne considérait pas qu'il y eut aucune différence importante entre l'époque de la première construction du chemin de fer "Union Pacific" et la date du contrat Allan.

Nous sommes donc prêts à convenir, au nom du syndicat, que la description du type sera interprétée comme s'appliquant au chemin de fer Union Pacific tel qu'il était en février 1873, en sorte que les obligations de la compagnie seront virtuellement les mêmes que si cette date était substituée, dans la clause en question, aux mots "tel qu'originairement construit."

Nous n'hésitons nullement à convenir de cette interprétation, car il est évident que notre propre intérêt nous portera à construire le chemin de fer d'une manière solide, avec des rails d'acier et un équipement efficace. La raison qui nous a engagé à établir un type n'était pas de nous permettre de construire un chemin de fer inférieur, mais seulement de nous mettre à l'abri de critiques captieuses ou arbitraires.

Nous avons l'honneur, d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteur,

DUNCAN McINTYRE,
JOHN S. KENNEDY,
R. B. ANGUS,
au nom du syndicat du chemin de fer du Pacifique.

L'honorable secrétaire d'Etat du Canada.
Ottawa.

(N° 25604.)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 25 février 1881.

MONSIEUR,—A la demande de l'honorable J. J. C. Abbott, avocat de cette compagnie, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, dûment certifié et scellé du sceau de la corporation, un extrait du procès-verbal de la première assemblée des directeurs, tenue le 17 du courant, au sujet de l'arrangement projeté entre le gouvernement et la compagnie, relativement au droit de passage à accorder dans certaines circonstances, sur une partie du chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'à la station Callander, etc.

M. Abbott désire que je vous dise que cet extrait vous est transmis ainsi qu'à l'honorable sir Alexander Campbell, attendu que les résolutions qu'il renferme ont été adoptées par les directeurs à votre demande conjointe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

C. DRINKWATER, *secrétaire.*

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

EXTRAIT du procès-verbal de la première assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, tenue au bureau de la compagnie, à Montréal, jeudi le 17 février 1881

Et considérant que dans le cours de la discussion qui a eu lieu sur l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, il a été soulevé certaines questions que les entrepreneurs présents à Ottawa ont cru devoir régler en consentant à ce que cette

compagnie prendrait certains engagements avec le gouvernement du Canada aussitôt qu'elle serait organisée, et qu'il est à propos de pourvoir à la conclusion de ces arrangements : A ces causes, il est unanimement

Résolu,—Que cette compagnie est prête à conclure une convention avec le gouvernement fédéral à l'effet suivant, savoir :

Si quelque compagnie autre que la compagnie du chemin de fer du Canada Central construit une ligne partant de quelque point du chemin de fer Canadien du Pacifique à ou près la rivière Wahnapit, allant à quelque pont du lac Huron ou du lac Supérieur, ou sur la rivière Sainte-Marie, cette compagnie aura droit de circulation sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à partir du point de jonction jusqu'à la station de Callander, à condition que cette compagnie donnera à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique des droits de circulation semblables et réciproques sur son chemin de fer à l'ouest de ce point de jonction.

Dans le cas où la compagnie achèterait, acquerrait, fusionnerait, affermerait, ou posséderait et exploiterait le chemin de fer du Canada Central, la dite station de Callander continuera d'être un point neutre ou de réception et de distribution commun au chemin de fer du Canada Central et à tout chemin de fer de la province d'Ontario se dirigeant au sud à partir de la dite station de Callander, et dans ce cas tout le trafic à destination ou venant de tout point de l'ouest ou du nord-ouest par ou pour un tel chemin de fer d'Ontario, sera transporté à ou de la station de Callander au même taux par mille que le trafic semblable à destination ou venant du même point par ou pour le dit chemin de fer du Canada Central ; et ce taux par mille ne sera pas plus élevé que le taux moyen par mille exigé pour le trafic identique depuis le point de chargement sur le chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'au point de destination sur le chemin de fer du Canada Central, ou depuis le point de chargement sur le chemin de fer du Canada Central jusqu'au point de destination sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, selon le cas.

Et pour les fins de la présente section le mot " trafic " comprend non-seulement les voyageurs et leurs bagages, les marchandises, animaux et choses transportés par chemin de fer, mais aussi les wagons, plateformes et voitures de toutes sortes adaptés à la circulation sur un chemin de fer, s'ils sont offerts au transport comme fret. Mais cette convention ne sera pas interprétée comme étant un consentement à des droits de circulation par aucun chemin de fer sur le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Cette convention sera sujette aux conditions, quant aux taux spéciaux pour les acquéreurs de terrains, ou pour les immigrants, ou ceux qui se proposent d'immigrer, qui sont contenues dans la vingt-quatrième section de la charte de cette compagnie.

Si en aucun temps le chemin de fer du Canada Central était acheté, acquis, loué à perpétuité par cette compagnie ou fusionné avec son chemin de fer, cette fusion ou acquisition, cet achat ou bail seront subordonnés aux obligations légales existantes de la dite compagnie créées par sa charte, ou tout amendement à sa charte, à l'égard des droits de circulation ou des conventions de trafic, ainsi qu'à l'égard des matières et choses mentionnées dans les lettres patentes incorporant cette compagnie.

Pour copie conforme,

C. DRINKWATER
Secrétaire.

RAPPORTS

STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER

DU

CANADA

ET DU CAPITAL, DU TRAFIC ET DES FRAIS D'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

1880-81

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1881

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT,
OTTAWA, 6 mars 1882.

MONSIEUR,—En vous soumettant le rapport statistique des chemins de fer du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881, je suis heureux de dire que, pour la première fois, des relevés ont été obtenus de toutes les compagnies. Ce n'est pas sans beaucoup de peine toutefois qu'on a pu arriver à ce résultat, et mon rapport a été beaucoup retardé à cause de la répugnance d'un grand nombre de ces compagnies à se conformer aux dispositions de la loi à cet égard. En somme les relevés sont plus complets que les années dernières, et le rapport peut être regardé comme approchant beaucoup plus de l'exactitude.

Les compagnies ont fait preuve cette année d'une tendance croissante à se fusionner, beaucoup de chemins de fer n'étant plus sur la liste des lignes indépendantes (*voir* tableaux ci-annexés). Les relevés du mouvement du commerce accusent une activité, un développement, et un progrès matériel absolument sans exemple dans l'histoire du pays.

Les tableaux ci-annexés sont dans les mêmes formes que ceux des années dernières, savoir :

N° 1. Tableau sommaire du capital.
2. " de la nature des chemins.
3. " du matériel roulant.
4. " des opérations de l'année et du parcours des trains.
5. " du trafic voituré.
6. " des prix de passage par mille.
7. " des recettes.
8. " des frais d'exploitation.
9. " des accidents.
10. Lignes possédées par des compagnies de mines de houille ou de fer.
11. Tableau de l'aide accordée aux chemins de fer par les gouvernements et les municipalités.

La longueur totale des chemins de fer du Canada, au 30 juin 1881, était comme suit :

Chemins de fer en exploitation	7,260·51
" en voie de construction et sur lesquels les rails étaient posés	335·30
" en construction	2,910·00
	10,505·81

Le 30 juin 1880, leur longueur était comme suit:

Chemins de fer en exploitation	6,891·18
" en voie de construction sur lesquels les rails étaient posés	338·65
" en construction	1,077·66
	8,307·66

La longueur des lignes en exploitation a donc augmenté de 369·33 milles; celle des chemins en voie de construction et ayant leurs rails posés, a diminué de 3·35 milles, et celle des lignes en voie de construction seulement a augmenté de 1,832·34 milles.

La longueur des chemins de fer de différentes largeurs d'entre-voie est:

	Entre-voie.	Milles.
Chemins de fer en opération	5 pds 6 pcs.	60·00
" "	4 " 8½ "	6,529·51
" "	3 " 6 "	671·00
		7,260·51
Chemins terminés (lisses posées)	5 pds 6 pcs.	60·00
" "	4 " 8½ "	6,864·81
" "	3 " 6 "	671·00
		7,595·81
Chemins de fer en voie de construction	5 pds 6 pcs.	.....
" "	4 " 8½ "	2,910·00
" "	3 " 6 "	.....
		2,910·00

La largeur de l'entre-voie des chemins de fer en explaitation au 30 juin 1880, était comme suit:

5 pds. 6 pcs	289·04
4 " 8½ "	5,916·14
3 " 6 "	686·00
Total	6,891·18

Les changements d'entre-voie sont donc:

5 pds. 6 pcs., diminution	229·04
4 " 8½ " augmentation	613·37
3 " 6 " diminution	55·00

Le capital nominal au 30 juin 1881, était comme suit :

Actions ordinaires		$128,061,520 10
Actions-priorité		71,466,460 40
Obligations		84,891,313 33
Total		$284,419,293 83
Aide reçue du gouvernement fédéral	$80,133,248 34	
" " d'Ontario	2,666,537 02	
" " de Québec	11,612,399 27	
" " du N.-Brunswick	1,574,000 00	
" " de la N.-Ecosse	823,330 00	
Municipalités	7,494,944 63	
D'autres sources	561,947 22	
		104,866,406 48
Total		$389,285,700 31

Le capital nominal pour l'année précédente était :

Actions ordinaires	$119,506,036 37
Actions-priorité	70,450,140 87
Obligations	80,661,315 89
Prêts et fonds de concours des gouvernements et des municipalités	100,198,316 67
D'autres sources	235,382 62
Total	$371,051,192 42

Il y a donc, répartie comme suit, une augmentation de $18,234,507.89, dans le capital des voies ferrées :

Actions ordinaires	$ 8,555,483 73
Actions-priorité	1,016,319 53
Obligations	4,229,997 44
En fonds de concours des gouvernements et des municipalités.	4,106,142 59
D'autres sources	326,564 60
Total	$18,234,507 89

Réparti comme suit, le capital par mille de voie ferrée terminée ou en voie de construction est donc :

Actions ordinaires	$12,189 35
Actions-priorité	6,802 44
Obligations	8,080 28
En fonds de concours des gouvernements et des municipalités.	9,922 69
D'autres sources	53 49
Total	$37,048 25

Le tableau suivant fait voir la longueur en milles des lisses d'acier et de fer, avec l'équipement des divers chemins de fer, comparée à ce qu'elle était en 1879-80 :

——	1880-81.	1879-80.	Augmentation.	Diminution.
Nombre de milles de lisses de fer	2,660·66	3,157·44	.....	496·78
do do d'acier	4,935·15	4,049·53	885·62	.....
Longueur des voies de garage	878·47	783·26	95·21	.....
Nombre d'élévateurs à grain	24	22	2	.....
do de croisements de routes, gardés	82	91	.....	9
do do non-gardés	7,589	7,365	224	.....
do de ponts en-dessus	333	320	13	.....
do de croisements d'autres chemins de fer	134	110	24	.....
do de raccordements avec do	198	176	22	.....
do do des embranchements	83	67	16	.....
do de locomotives possédées	1,202	1,126	76	.....
do do louées	9	31	.....	22
do de voitures de 1re classe possédées	606	526	80	.....
do do do louées	34	43	.....	9
do do 2e classe et d'immigration possédées	351	301	50	.....
do do do do louées	2	9	.....	7
do de wagons à bagage, wag.-poste et d'exp., possédés	311	283	28	.....
do do do do loués	33	8	25	.....
do de wagons à bestiaux, fermés et à fret, possédés	16,922	15,631	1,291	.....
do do do loués	984	981	3	.....
do do plateformes possédées	8,124	6,513	1,611	.....
do do louées	85	176	.....	91
do de wagons à houille et à bascule possédés	1,716	1,776	.....	60

Le chiffre total des trains-milles donné dans le tableau n° 4 est de 27,301,306, contre 22,427,449 en 1879-80, ce qui fait une augmentation de 4,873,857 milles ou 21·7 pour cent.

Le nombre de voyageurs transportés a été de 6,943,671, contre 6,462,948,—augmentation de 480,722, ou 7·46 pour cent.

Le tonnage du fret a été de 12,065,323, contre 9,938,858,—augmentation de 2,126,465, ou de 21·39 pour cent.

Nom du chemin de fer.	Voyageurs.		Augmentation.	Diminution.
	1880-81.	1879-80.		
Grand-Tronc et lignes louées	2,179,793	1,995,526	184,267	.....
Grand-Occidental do	1,838,788	1,764,519	74,269	.....
Intercolonial	631,245	581,483	49,762	.....
Sud du Canada	260,990	*278,818	.....	17,828
Nord et Nord-Ouest	411,847	386,169	25,678	.....
Midland	116,554	116,857	.....	303
Toronto, Grey et Bruce	111,076	121,685	.....	10,609
Toronto et Nipissingue	87,058	89,933	.....	2,875

*1878-79.

Le fret transporté sur les mêmes chemins pendant les deux années entre en comparaison de la manière suivante :—

Nom du chemin de fer.	Tonneaux.		Augmentation.	Diminution.
	1880-81.	1879-80.		
Grand-Tronc et lignes affermées	3,295,288	2,835,561	459,727	.....
Grand-Occidental do	2,572,052	2,216,382	355,670	.....
Intercolonial	725,577	561,924	163,653	.....
Sud du Canada	2,135,811	1,836,948	298,863	.....
Nord et Nord-Ouest	562,309	489,600	72,709	.....
Midland	202,095	137,515	64,580	.....
Toronto, Grey et Bruce	116,487	115,257	1,230	.....
Toronto et Nipissingue	120,573	105,473	15,100	.....

Les recettes des chemins de fer (tableau n° 7) entrent en comparaison comme suit :—

——	1880-81.	1879-80.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$	$
Voyageurs	8,223,254	7,076,340	1,146,914	.....
Fret	18,666,982	15,506,935	3,160,047	.....
Malles et exprès	946,159	851,288	94,871	.....
Autres sources	145,332	102,076	43,256	.....
Total	27,987,509	23,536,639	4,450,770	.....

Les recettes par mille de chemin de fer parcouru par le fret ont donc été :—

——	1880-81.	1879-80.
	$	$
Voyageurs	1,135	1,024
Fret	2,574	2,243
Malles et exprès	130	123
Autres sources	20	15
Total	3,859	3,405

Soit une augmentation de $454 par mille.

Les frais d'exploitation (tableau n° 8) entrant en comparaison comme suit :—

——	1880-81.	1879-80.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$	
Entretien	4,115,098	3,678,376	436,722	.....
Conduite et entretien des locomotives	5,975,720	5,170,193	805,527	.....
do do voitures	2,065,214	1,627,248	437,966	.....
Frais d'exploitation en général	7,747,511	6,253,738	1,393,773	.....
Total	20,121,418	16,840,705	3,280,713	.....

Quelques compagnies ayant négligé de donner les détails de leurs recettes et dépenses, les totaux se trouvent ne pas correspondre exactement avec le chiffre des items donnés.

Les recettes par mille (ainsi que ci-dessus) ont excédé de $454 celles de l'année précédente, et les dépenses ont été augmentées de $331.

Les profits nets des deux années ont été de :—

——	1880-81.	1879-80.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$	$
Recettes	27,987,509	23,561,447	4,426,062	.....
Dépenses	20,121,418	16,840,705	3,280,713	.....
Profits nets	7,866,091	6,720,742	1,145,349	.....

La proportion des dépenses relativement aux recettes a été, en 1880-81, de 71·89, contre 71·47 en 1879-80.

Les actions et obligations des compagnies représentent $27,072 par mille de chemin terminé et en voie de construction. Le capital en actions et obligations des chemins de fer en exploitation est de $281,146,094. Les recettes nettes de l'année égaleraient donc le paiement d'un dividende de 2·79 pour cent sur les actions et obligations, sans rien affecter aux fonds de concours des gouvernements et des municipalités.

Le tableau suivant indique le nombre des accidents pendant deux années, et leurs causes :—

—	Tués.		Blessés.	
	1880-81.	1879-80.	1880-81.	1879-80.
Tombés des wagons ou locomotives	15	10	15	9
Sauté à bas ou sur des trains ou locomotives en marche	7	9	12	11
Travaillant sur la voie à former des convois	2	14	31	13
Sorti la tête ou les bras hors des fenêtres	.....	.....	.....	1
Attelant les wagons	4	2	51	45
Collisions, ou par déraillement	11	4	22	8
Explosions	.....	.....	1	1
Se frappant sur des ponts	4	6	.....	2
Marchant ou étant sur la voie	56	42	13	12
Autres causes	.....	.....	2	.....
Total	99	87	147	102

La proportion du nombre de voyageurs tués sur le nombre voiturés a été de 1 sur 991,953, contre 1 sur 646,294 en 1879-80, et la proportion des blessés a été de 1 sur 385,759 contre 1 sur 359,053.

Le chiffre des prêts, fonds de concours, etc., faits, donnés ou promis par les gouvernements et les municipalités, y compris le coût des chemins de fer de l'Etat, a été comme suit :—

Gouvernement fédéral	$118,864,862 34	
" d'Ontario	4,288,037 02	
" de Québec	13,313,242 22	
" du Nouveau-Brunswick	2,183,000 00	
" de la Nouvelle-Ecosse	1,849,420 59	
		$140,498,562 17
Municipalités d'Ontario	$ 7,970,744 37	
" de Québec	3,560,000 00	
" du Nouveau-Brunswick	236,500 00	
" de la Nouvelle-Ecosse	250,000 00	
" du Manitoba	200,000 00	
		12,217,244 37
Total		$152,715,806 54

L'aide promise par les gouvernements et les municipalités jusqu'au 30 juin 1880 s'est élevée à $149,328,269.10, ce qui donne en conséquence une augmentation de $3,387,537.44.

Voici les montants qu'il reste à payer aux chemins de fer lorsqu'ils seron terminés :—

—	Total de la subvention.	Payé.	A payer.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Gouvernement fédéral	118,864,862 34	80,133,248 34	38,731,614 00
do d'Ontario	4,288,037 02	2,666,537 02	1,621,500 00
do de Québec	13,313,242 22	11,612,399 27	1,700,842 95
do du Nouveau-Brunswick	2,183,000 00	1,574,000 00	609,000 00
do de la Nouvelle-Ecosse	1,849,420 59	823,330 00	1,026,090 59
Municipalités	12,217,244 37	7,494,944 63	4,722,299 74
Total	152,715,806 54	104,304,459 26	47,411,347 28

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat en exploitation.

M. F. Braun, secrétaire,

Ministère des chemins de fer et canaux.

No. 1.—ÉTAT SOMMAIRE DU CAPITAL.

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la voie. Complétée (lignes posées).	Longueur de la voie. En construction.	Capital, actions ordinaires. Autorisé.	Capital, actions ordinaires. Souscrit.	Capital, actions ordinaires. Versé.	Capital, actions privilégiées. Autorisé.	Capital, actions privilégiées. Souscrit.	Capital, actions privilégiées. Versé.	Dette fondée. Autorisé.	Dette fondée. Souscrit.	Dette fondée. Versé.	Dette fondée. Taux d'intérêt.
	Miles.	Miles.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	p.c.
1	Albert	51·50		1,000,000 00	59,000 00	659,500 00	1,000,000 00			600,000 00			6
2	Atlantique du Canada		125	2,000,000 00		984,400 00				3,402,000 00	3,402,000 00	3,402,000 00	5 & 6
3	Canada Central	210			584,400 00	15,000,000 00				14,100,000 00	13,777,767 03	13,538,551 62	3 & 5
4	Sud du Canada	326·60		15,000,000 00	15,000,000 00	2,500,000 00							
5	Canadien du Pacifique	512·00	2,358·00	25,000,000 00	5,000,000 00	100,000 00							
6	Carillon et Grenville	13		200,000 00	100,000 00	50,000 00							
7	Embranchement de Chatham	9		150,000 00	103,310 00		600,000 00	600,000 00	600,000 00	500,000 00	400,000 00	400,000 00	8
8	Cobourg, Peterboro' et Marmora	47				500,000 00				3,670,000 00			5
9	Credit-Valley	183·50		500,000 00	500,000 00	321,160 00				200,000 00	100,000 00		6
10	Frédéricton	22·50		600,000 00	321,160 00								
11	Baie Georgienne et Wellington				488,200 00	287,850 00				900,000 00	900,000 00	900,000 00	5
12	Grande Jonction	90		1,600,000 00		1,224 00				820,000 00			
13	Grand Southern	82·50		2,000,000 00	20 400 00					43,410,180 91	23,741,239 73	23,741,239 73	5 & 6
14	Grand Tronc	1,156·25		65,635,700 80	53,469,034 13	53,438,385 01	61,874,795 12	61,871,795 12	61,834,943 20	3,715,982 20	3,715,982 20	3,715,982 20	
	Buffalo et Lac Huron						2,555,000 00	2,555,000 00	2,555,000 00	1,505,000 00			5
15	Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié	144	50·00	483,250 00	483,250 00	483,250 00		2,461,335 00	2,461,335 00	23,699,026 00		18,015,179 00	5, 6 & 7
16	Grand Occidental	602·71		32,438,468 00	29,838,353 00	29,767,353 00				600,000 00	427,000 00		
	London et Port-Stanley	23 66			441,500 00	441,500 00						2,389,066 66	7
	Wellington, Grey et Bruce	168 35		1,500,000 00		221,200 00						912,646 00	
	London, Huron et Bruce	68 89		400,000 00		22,210 00							
	Brantford, Norfolk et Port-Burwell	34 74											
	Galt et Guelph												
17	Hamilton et North-Western			1,000,000 00	1,000,000 00	1,000,000 00	827,333 00	827,333 00	827,333 00	2,190,014 00	2,190,014 00	2,190,014 00	6
18	Cie de ch. de fer et des houill. d'Halifax et du Cap-Breton	79·75			1,250,000 00	1,250,000 00							
19	Intercolonial	849								866,666 66	238,466 83		
20	International	69·66		1,500,000 00	424,000 00	424,000 00							
21	Kent Northern	11	16	1,000,000 00	60,600 00			287,000 00	124,320 00	200,000 00			
22	Kingston et Pembroke	63·50		1,250,000 00									
23	Lévis et Kennebec										400,000 00	400,000 00	6
24	Vallée du Massawippi	34		800,000 00	400,000 00	400,000 00						2,186,788 00	
25	Midland	143·65		1,946,666 67	1,946,666 67	1,946,666 67				750,000 00			
26	Vallée du Missisquoi	10·10	47	1,000,000 00	161,300 00	48,390 00							
27	Montréal et Jonction du Vermont	23·60											
28	Nouveau-Brunswick	176·00		3,000,000 00	3,000,000 00	3,000,000 00							
29	Nouveau-Brunswick et Canada	127		2,283,000 00		1,178,000 00	610,000 00	610,000 00	610,000 00	170,000 00	170,000 00	170,000 00	6
30	Northern et North-Western	377·54				425,000 00	730,000 00	730,000 00	730,000 00	5,902,293 08			5 & 6
31	Nouvelle-Ecosse, Nictaux et Atlantique		75·00	1,275,000 00	100,000 00	12,750 00				1,275,000 00	1,005,000 00		
32	Petitcodiac et Elgin	14		200,000 00	15,000 00	8,000 00							
33	Port-Dover et Lac Huron. Strafford et Huron						198,000 00	198,000 00	198,000 00	400,000 00	100,000 00	100,000 00	6
34	Comté du Prince-Edouard	32·40											
35	Ile du Prince-Edouard	198·50					450,000 00	100,000 00	10,000 00	3,500,000 00	220,000 00	220,000 00	
36	Québec et Lac Saint-Jean	36	239	5,000,000 00	319,000 00	301,000 00				2,799,360 00	2,702,160 00	2,702,160 00	
37	Québec Central	145		3,149,280 00	3,039,930 00	3,039,930 00							
38	Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Joliette	319·80											
	Laurentian	6											
		13·25											
39	Stanstead, Shefford et Chambly	43					789,909 20	789,909 20	789,909 20	973,334 00	973,334 00	973,334 00	6
40	Saint-Laurent et Ottawa	59		2,710,099 80								27,459 00	
41	Saint-Jean et Maine	92		2,673,000 00		2,641,469 92							
42	Saint-Martin et Upham	30		250,000 00	27,900 00	15,000 00				1,750,000 00		1,750,000 00	
43	Sud-Est. Lac Champlain et Saint-Laurent	140	239	4,800,000 00	1,739,500 00	1,739,500 00				600,000 00	378,000 00	378,000 00	
	Montréal, Portland et Boston	63			340,000 00	250,000 00					991,000 00	896,000 00	
		36		2,000,000 00	1,017,600 00	986,600 00							
44	Spring Hill et Parrsboro'	32		1,000,000 00	366 300 00	366 300 00				600,000 00			
45	Toronto et Nipissingue	105·50				193 250 00					899,000 00	899,000 00	
	Jonction du Lac Simcoe	26·50		175,000 00	25,000 00	28,000 00				251,750 00	251,750 00	110,000 00	
46	Toronto, Grey et Bruce	191		1,000,000 00	813,800 00	785,034 50				3,000,000 00	1,999,727 12	1,999,727 12	6
47	Victoria	55·50		300,000 00	300,000 00	300,000 00				333,000 00	333,000 00		
48	Welland	25		1,000,000 00		796,461 81	730,000 00	730,000 00	725,620 00	243,333 33	243,333 33	243,333 33	
49	Waterloo et Wagog	23		500,000 00	100,000 00	100,000 00							
50	Comtés de l'Ouest	67		1,000,000 00	1,000,000 00	500,800 00							
51	Whitby, Port-Perry et Lindsay	46·50		300,000 00		179,944 19				2,068,333 00	1,731,214 00	1,731,214 00	6
52	Windsor et Annapolis. Embranchement de Windsor	84		2,433,333 00	1,467,300 00	1,467,300 00							
		32											
	Total	7,595·81	2,910·00			125,061,520 10			71,466,460 40			84,891,313 33	

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Aide du gouvernement. Nom du gouvernement.	Prêt.	Boni.	Souscription d'actions ou bons.	Versé.	Aide des municipalités. Prêt.	Boni.	Souscription d'actions ou bons.	Versé.	Capital d'autres sources. Souscrit	Versé.	Capital total. Souscrit.	Versé.	Dette flottante. Montant.	Taux d'intérêt.	Prix de revient de la voie et du matériel roulant.	Observations.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	p.c.	$ cts	
1	Albert	Nouveau-Brunswick		455,000 00		455,000 00		70,000 00		70,000 00			59,000 00	1,184,500 00			1,784,500 00	
2	Atlantique du Canada	Ontario		270,000 00				130,000 00										
3	Canada Central	Fédéral et Ontario		1,440,600 00		1,085,600 00		75,000 00	42,500 00	117,500 00			4,428 500 00	5,589,500 00				
4	Sud du Canada	Ontario		147,858 65		147,858 65		322,500 00		322,500 00			28,777,767 03	29,008,922 27	1,243,928 47		23,911,917 74	
5	Canadien du Pacifique	Fédéral		58,748,258 00		20,371,644 00		200,000 00			25,000,000 00		30,000,000 00	22,871,664 00				
6	Carillon et Grenville												100,000 00	100,000 00				
7	Embranchement de Chatham	Nouveau-Brunswick		32,000 00		32,000 00							101,310 00	82 000 00				
8	Cobourg, Peterboro' et Marmora	Ontario		18,740 00		18,740 00		113,500 00		113,500 00			1,000 000 00	1,132,240 00	62,000 00	8	1,800,000 00 1,400,042 00	
9	Credit-Valley	do		463,500 00				1,085,000 00					500,000 00	500,000 00				
10	Frédéricton	Nouveau-Brunswick		230,000 00		230,000 00		80,000 00		80,000 00			421,160 00	631,160 00				
11	Baie Georgienne et Wellington	Ontario		182 500 00		182,500 00		213,000 00	50,000 00	263,000 00		6,931 24	1,438,200 00	1,640,281 24				Fusionné avec le Grand-Tronc, la baie Georgienne et le lac Erié, et exploité par le Grand-Tronc.
12	Grande Jonction	Nouveau-Brunswick	3,000 00										20,400 00	1,224 00				
13	Grand Southern	Fédéral	15,142,633 33			15,142,633 33							154,227,702 31	154,157,201 27	3,246,492 26		157,650,469 41	
14	Grand Tronc												6,276,982 20	6,276,982 20				
	Buffalo et Lac Huron	Ontario		336,000 00				929,000 00					483,250 00	483,250 00				
15	Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié												32,299,688 00	50,243,867 00			2,828,713 00	Y compris Port-Dover et le lac Huron, et Stratford et Huron.
16	Grand Occidental												868,600 00	411,500 00			38,791,575 29	
	London et Port-Stanley	Ontario		241,276 00		241,276 00		682,000 00		682,000 00				3,733,542 66	483,213 67			
	Wellington, Grey et Bruce	do		178,630 08		178,630 08		311,500 00		307,494 20				1,420,590 28				
	London, Huron et Bruce																	
	Brantford, Norfolk et Port-Burwell																	
	Galt et Guelph																	
17	Hamilton et North-Western	Ontario		565,020 00		565,020 00		675,596 00	100,000 00	675,596 00			4,017,347 00	5,257,963 00				Fusionné avec le Northern et le North-Western.
18	Cie de ch. de fer et des houill. d'Halifax et du Cap-Breton	Nouvelle-Ecosse		586,090 59									1,250,000 00	1,250,000 00				
19	Intercolonial	Fédéral		38,974,452 44		38,974,452 44								38,974,452 44			38,974,452 44	
20	International	Québec		364,538 22					225,000 00	225,000 00			687,466 83	649,000 00	101,376 53		1,348,474 15	
21	Kent Northern	Fédéral		185,000 00									245,600 00					
22	Kingston et Pembroke	Ontario		453,522 50		213,522 50		488,000 00		488,000 00			287,000 00	825,842 50	100,000 00	6	895,822 33	
23	Lévis et Kennebec																	
24	Vallée du Massawippi	Ontario		168,350 20		168,350 20		144,870 85	65,000 00	144,870 85			800,000 00	800,000 00			800,000 00	Acheté par le Québec Central.
25	Midland	Québec		142,500 00		41,650 38			85,000 00	38,500 00			1,946,666 67	4,446,675 72	875,156 52		4,901,336 80	
26	Vallée du Missisquoi												246,300 00	128,540 38	127,633 95	6		Expl. par le Waterloo et Magog.
27	Montréal et Jonction du Vermont																	Exploité par le Vermont Central.
28	Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick		76,000 00		76,000 00		23,000 00		23,000 00			3,099,000 00	3,099,000 00				
29	Nouveau-Brunswick et Canada	do		575,000 00		575,000 00		47,500 00		47,500 00			780,000 00	2,580,500 00	200,000 00	6 & 7		
30	Northern et North-Western	Ontario		196,188 00		196,188 00		241,980 00	390,000 00	631,980 00			1,120,000 00	1,983,168 00				
31	Nouvelle-Ecosse, Nictaux et Atlantique	Nouvelle-Ecosse		400,000 00									1,165,000 00	12,750 00				Capital du ch. de fer Northern.
32	Petitcodiac et Elgin	Fédéral et N.-Brunswick		70,000 00		70,000 00		13,000 00		13,000 00			16,000 00	91,000 00				
33	Port-Dover et Lac Huron. Strafford et Huron																83,000 00	
34	Comté du Prince-Edouard	Ontario		126,000 00		126,000 00		93,500 00		93,500 00			298,000 00	517,500 00				Fusionné avec le Grand-Tronc, la baie Georgienne et le lac Erié.
35	Ile du Prince-Edouard	Fédéral		3,466,588 57		3,466,588 57								3,466,588 57				
36	Québec et Lac Saint-Jean	Québec		690,000 00		137,651 00		7,000 00	10,000 00	10,000 00			739,000 00	678,651 00				
37	Québec Central	do		681,250 00		681,250 00							5,742,090 00	6,423,340 00			3,767,960 00	
38	Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Joliette	Québec	6,114,556 00	4,237,000 00		10,313,556 00	2,434,000 00	25,000 00		796,644 62			2,459,000 00	11,140,600 62				
	Laurentian																	
39	Stanstead, Shefford et Chambly												1,763,243 20	1,763,243 20	22,291 52		1,879,709 03	Exploité par le Vermont Central.
40	Saint-Laurent et Ottawa													2,668,919 92				
41	Saint-Jean et Maine	Nouveau-Brunswick		150,000 00		136,000 00							27,900 00	151,000 00	80,000 00		250,000 00	
42	Saint-Martin et Upham	Québec		444,000 00		315,891 89			5,000 00	418,000 00			2,267,500 00	4,223,391 89				
43	Sud-Est. Lac Champlain et Saint-Laurent			300,000 00					91,000 00				718,000 00	628,000 00				
	Montréal, Portland et Boston			85,000 00					2,000 00				1,918,600 00	1,882,600 00				
44	Spring Hill et Parrsboro'	Nouvelle-Ecosse		144,230 00		144,230 00							366,300 00	510,530 00				
45	Toronto et Nipissingue	Ontario		105,312 00		105,312 00		376,702 59		376,702 59			899,000 00	1,574,264 59	350,741 26		369,644 42	
	Jonction du Lac Simcoe	do		53,000 00		53,000 00		100,000 00		100,000 00			479,750 00	251,000 00			1,600,000 00	
46	Toronto, Grey et Bruce	Fédéral et Ontario		377,938 00		377,938 00		988,000 00		969,561 44		405,397 88	3,191,465 12	4,537,658 94	55,948 10		4,566,353 13	
47	Victoria	Ontario		313,000 00				186,000 00					633,000 00	300,000 00			687,326 00	
48	Welland												973,333 33	1,765,416 14			1,226,390 91	
49	Waterloo et Wagog	Québec		172,000 00	100,000 00	92,000 00		15,000 00		15,000 00			200 000 00	207,000 00				
50	Comtés de l'Ouest	Nouvelle-Ecosse		673,100 00		673,100 00		160,000 00	100,000 00	250,000 00			1,100,000 00	1,429,900 00				
51	Whitby, Port-Perry et Lindsay	Ontario		94,957 59		94,957 59		222,094 93	1,000 00	222,094 93		149,618 10		1,336,221 48			1,193,638 18	
52	Windsor et Annapolis. Embranchement de Windsor	Fédéral		1,089,674 00		1,089,674 00							4,288,188 00	4,288,188 00	492,127 00	6	3,888,184 00	
	Total		21,259,589 33	119,138,972 84	100,000 00	96,809,514 63	2,437,000 00	8,008,744 37	1,771,500 00	7,494,944 63	25,000,000 00	561,947 22		389,285,700 31				Capital versé pour l'Intercolonial.

ÉTATS SOMMAIRES.

N° 2.—ETAT SOMMAIRE des

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne. Complété. (Lisses posées)	En voie de construction.	Lisses en fer.	Lisses en acier.	Longueur des voies d'évitement.	Poids par verge. Lisses en fer.	Lisses en acier.	Nombre de traverses par mille.
							Lbs.	Lbs.	
1	Albert	51·50	.....	51·50	.....	.....	56	.....	2,240
2	Atlantique du Canada	.....	125	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	Canada Central	210·00	.....	145·50	64·50	.....	56 à 64	56	2,200
4	Sud du Canada	326·60	.....	97·40	229·20	58·79	60	60	2,800
5	Canadien du Pacifique	512·00	2358·00	.....	512·00	15·00	.....	57¼	2,500
6	Carillon et Grenville	13·00	.....	13·00	.....	·72	65	.....	2,200
7	Embranchem. de Chatham	9·00	.....	9·00	.....	·076	56	.....	2,244
8	Cobourg, Peterboro' et Marmora	47·00	.....	47·00	.....	.....	56	.....	2,600
9	Credit-Valley	183·50	.....	.....	183·50	11·00	.....	54 et 56	2,340
10	Frédéricton	22·50	.....	22·00	·50	·50	56	.....	2,300
11	Baie Georgienne et Wellington	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	Grande-Jonction	90·00	.....	34·00	56·00	3·00	56	56	2,200
13	Grand Southern	82·50	.....	2·00	80·50	2·00	.....	50	2,500
14	Grand-Tronc Buffalo et Lac Huron	1156·25	.....	241·25	915·00	227·25	56	65	2,600
15	Grand-Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié	144·00	50·00	59·00	85·00	7·00	56	56	2,640
16	Grand-Occidental	902·71	.....	64·86	837·85	188·69	66	66	2,640
	London et Port-Stanley, 23·66	.....	.....	.....	.....	2·21	54 à 66	56	2,640
	Wellington, Grey et Bruce, 168·35	.....	.....	.....	.....	17·90	50 à 66	57¼	2,640
	London, Huron et Bruce, 68·99	.....	.....	.....	.....	.....	.....	57¼	2,640
	Brantford, Norfolk et Port-Burwell, 34·74	.....	.....	.....	.....	3·168	50 à 66	66	2,640
	Galt et Guelph	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	Hamilton et Nord-Ouest	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
18	Houillères d'Halifax et du Cap-Breton	79·75	.....	79·75	.....	3·50	56	.....	2,112
19	Intercolonial	840·00	.....	22·50	817·50	99·00	56	56 et 57¼	2,640
20	International	69·66	.....	69·66	.....	.....	56	.....	2,260
21	Kent Northern	11·00	16·00	11·00	.....	·50	.....	.....	2,640
22	Kingston et Pembroke	63·50	.....	63·50	.....	5·00	56	.....	2,640
23	Lévis et Kennébec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
24	Vallée de la Massawippi	34·00	.....	16·00	18·00	1·00	56	56	2,100
25	Midland	143·65	.....	79·35	64·30	23·36	56	56	2,112
26	Vallée de Missisquoi	10·10	47·00	10·10	.....	.....	56	.....	.....
27	Montréal et Vermont Junction	23·60	.....	.....	23·60	2·00	.....	60	2,600
28	Nouveau-Brunswick	176·00	.....	172·00	4·00	3·00	40	50	2,250
29	Nouv.-Brunswick et Canada	127·00	.....	64·50	62·50	16·00	56	56	2,600
30	Nord et Nord-Ouest	377·54	.....	159·84	217·70	76·58	58	56 et 60	2,420
31	Nouvelle-Ecosse, Nictaux et Atlantique	.....	75·00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
32	Petitcodiac et Elgin	14·00	.....	14·00	.....	.....	56	.....	2,240
	A reporter	5720·36	2671·00	1548·71	4171·65	766·51	.....	.....	.....

chemins de fer en exploitation, etc.

Attaches des lisses, etc.	Nombre d'élévateurs.	Nombre de passages à niveau. Gardés.	Nombre de passages à niveau. Non gardés.	Nombre de ponts au-dessus de la voie.	Hauteur des ponts au-dessus du niveau des rails.	Nombre de croisements de chemins de fer.	Nombre de jonctions avec d'autres chemins de fer.	Nombre de jonctions avec des embranchements.	Rayon de la plus forte courbe.	Maximum de la rampe au mille.	Largeur de la voie.	Numéro.	Observations.
					Pieds.				Pieds.	Pieds	P.p.		
Eclisses	...	.....	91	.....	.....	.....	1	3	.....	76	4 8½	1	
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4 8½	2	En construction.
Coussinets et éclisses	1	.....	.....	4	18	.....	2	.....	.....	75	4 8½	3	
Eclisses	...	.....	310	10	19	9	10	3	1432	75	4 8½	4	
do	...	.....	59	.....	.....	.....	1	1	1433	52·80	4 8½	5	
do	...	1	7	1	16	.....	.....	.....	1910	100	5 6	6	
do ⅞ et manchons	...	.....	5	.....	.....	.....	1	.....	1432	52·80	4 8½	7	
Coussinets et éclisses	...	1	31	.....	.....	1	2	.....	573	96	5 6	8	
Eclisses	3	3	194	4	.....	10	9	2	1146	60	4 8½	9	
do	...	.....	11	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	4 8½	10	
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	Compris dans le Grand-Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié.
Eclisses	7	.....	103	3	22	1	2	1	80	82	4 8½	12	
do	..	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	717	80	4 8½	13	
do et boulons	4	29	1158	93	15' 6" à 28' 4"	30	65	15	1100	52·80	4 8½	14	
Eclisses	1	.....	205	2	19	11	6	1	.....	70	4 8½	15	Y compris Port-Dover et Lac Huron et Stratford et Huron.
do	2	28	457	121	18	25	20	16	1495	52·80	4 8½	16	
do	...	.....	32	5	18	2	1	2	716	52·8	4 8½		
do	...	3	190	4	18	5	2	2	1146	70	4 8½		
do	...	.....	61	1	18	1	.....	2	1375	41·20	4 8½		
do	...	1	46	1	18	1	1	2	645	81·20	4 8½		
do	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
do	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17	Compris dans le Nord et Nord-Ouest.
do	...	.....	45	.....	.....	.....	1	.....	.....	79·25	4 8½	18	
do	...	5	2177	28	16et35	1	10	15	694	65	4 8½	19	
do	...	.....	.....	.....	.....	....	1	.....	1146	74	4 8½	20	
do	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	60	4 8½	21	
do	...	.....	37	1	17	1	1	.....	955	79	4 8½	22	
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23	Acheté par le Québec Central.
Eclisses et entures	...	.....	20	1	19	.....	.....	.....	137	80	4 8½	24	
Eclisses et coussinets	...	.....	176	6	18½	3	4	1	1430	65	4 8½	25	
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26	Exploité par le Waterloo et Magog.
Eclisses et boulons	...	.....	51	1	17½	.....	2	.....	.....	52	4 8½	27	
do	...	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	85	3 6	28	
do	...	.....	60	1	18	3	2	.....	1910	80	4 8½	29	
do	3	5	296	17	18	8	8	.....	1433	74	4 8½	30	
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4 8½	31	En construction.
Coussinets	...	.....	14	.....	.....	.....	1	.....	1000	80	4 8½	32	
.....	21	76	5836	304	.....	113	157	66	.....	.....	.....		

N° 2.—ETAT SOMMAIRE des

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne. Complété. (Lisses posées)	En voie de construction.	Lisses en fer.	Lisses en acier.	Longueur des embranchements.	Poids par verge. Lisses en fer.	Lisses en acier.	Nombre de traverses par mille.
							Lbs.	Lbs.	
	Report	5720·36	2671·00	1548·71	4171·65	766·51	.....	.....	.....
33	Port-Dover et Lac Huron. Stratford et Huron	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
34	Comté du Prince-Edouard	32·40	.....	.....	32·40	1·00	.....	42	2,300
35	Ile du Prince-Edouard	198·50	.....	167·75	30·75	12·00	40	50	2,500
36	Québec et Lac Saint-Jean	36·00	239·00	.....	36·00	.....	.....	56	2,640
37	Québec Central	145·00	.....	87·00	58·00	7·00	56	56	2,640
38	Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.....319·80 Joliette..... 6·00 Laurentides .... 13·25	339·05	.....	42·00	297·05	18·00	56	56 et 60	2,640
39	Stanstead, Shefford et Chambly	43·00	.....	43·00	.....	5·50	60	.....	2,400
40	Saint-Laurent et Ottawa	59·00	.....	19·00	40·00	8·00	56	57¼	2,640
41	Saint-Jean et Maine	92·00	.....	65·00	27·00	5·00	56	57	2,280
42	Saint-Martin et Upham	30·00	.....	30·00	.....	1	.....	.....	2,266
43	Sud-Est Lac Champlain et Saint-Laurent Montréal, Portland et Boston	239·00	.....	159·00	80·00	16·00	56 et 60	57¼	2,800
44	Spring-Hill et Parrsboro'	32·00	.....	27·00	5·00	1·25	.....	.....	.....
45	Toronto et Nipissingue. Jonct du Lac Simcoe	105·50	.....	47·50	58·00	16·00	40 et 56	56	2,112
46	Toronto, Grey et Bruce	191·00	.....	189·00	2·00	.....	40 à 56	56	2,112
47	Victoria	55·50	.....	41·50	14·00	.....	56	.....	2,800
48	Welland	25·00	.....	.....	25·00	5·20	.....	64	2,650
49	Waterloo et Magog	23·00	.....	23·00	.....	4·00	56	.....	2,400
50	Comtés de l'Ouest	67·00	.....	67·00	.....	4·00	56	.....	2,600
51	Whitby, Port-Perry et Lindsay	46·50	.....	39·00	7·50	4·50	56	55 et 56	2,500
52	Windsor et Annapolis. Embranch. de Windsor.	84·00 32·00	.....	65·20	18·80	4·50	50 et 67	56	2,640
		7595·81	2910·00	2660·66	4935·15	878·47	.....	.....	.....

chemins de fer en exploitation, etc.—*Fin.*

Attaches des lisses, etc.	Nombre d'élévateurs.	Nombre de passages à niveau. Gardés.	Nombre de passages à niveau. Non-gardés.	Nombre de ponts au-dessus de la voie.	Hauteur des ponts au-dessus du niveau des rails.	Nombre de croisements de chemins de fer.	Nombre de jonctions avec d'autres chemins de fer.	Nombre de jonctions avec des embranchements.	Rayon de la plus forte courbe.	Maximum de la rampe au mille.	Largeur de la voie.	Numéro.	Observations.
					Pds.				Pds.	Pds.	p.pc		
.....	21	76	5836	304	.....	113	157	66	.....	.....	.....		
.....	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	Compris dans le Grand-Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié.
Eclisses.....	...	.....	26	.....	.....	.....	.....	1	.....	53	4 8½	34	
do	...	.....	955	2	17¼	.....	.....	.....	396	75	3 6	35	
do	...	.....	8	.....	.....	.....	1	.....	900	132	4 8½	36	
do	...	.....	26	.....	.....	1	4	1	630	76	4 8½	37	
do	...	2	222	4	18½	.....	4	5	1433	87	4 8½	38	
Coussinets en fer forgé et éclisses.....	...	.....	42	.....	....	3	4	.....	.....	60	4 8½	39	
Eclisses et manchons en acier	1	1	66	8	16 et 8	.....	1	2	1146	52·80	4 8½	40	
Eclisses	...	.....	21	2	16	1	4	1	.....	.....	4 8½	41	
....	...	.....	12	.....	.....	.....	1	.....	716	130	4 8½	42	
Eclisses.....	...	.....	44	2	15 et 20	5	7	4	.....	60	4 8½	43	
Coussinets.....	...	.....	17	.....	.....	.....	.....	.....	900	60	4 8½	44	
Eclisses.....	...	.....	109	.....	.....	1	2	1	660	106	3 6	45	
do	...	3	.....	7	17	4	1	1	462	110	3 6	46	
do	...	.....	25	.....	.....	1	2	.....	.....	75	4 8½	47	
Coussinets et éclisses	2	.....	30	3	17	3	4	.....	1930	84	4 8½	48	
Eclisses	...	.....	.....	.....	.....	.....	2	1	.....	90	4 8½	49	
do	...	.....	30	.....	.....	.....	.....	.....	600	84	4 8½	50	
do	...	.....	51	.....	.....	2	3	.....	1433	90	4 8½	51	
do	...	.....	69	1	32	.....	1	.....	690	75·50	4 8½	52	
.....	24	82	7589	333	.....	134	198	83	.....	.....	.....		

N° 3.—ETAT SOMMAIRE des

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne. Complété.	Longueur de la ligne. En voie de construction.	Nombre de locomotives. En propriété.	Nombre de locomotives. Louées.	Nombre de voitures de 1re classe. En propriété.	Nombre de voitures de 1re classe. Louées.
1	Albert	51·50	.....	3	.....	3	.....
2	Atlantique du Canada	.....	125	.....	.....	.....	.....
3	Canada Central	210	.....	9	7	9	2
4	Sud du Canada	326·60	.....	89	.....	26	.....
5	Canadien du Pacifique	512	2,358	18	.....	10	.....
6	Carillon et Grenville	13	.....	4	.....	2	.....
7	Embranchement de Chatham	9	.....	2	.....	1	.....
8	Cobourg, Peterboro' et Marmora	47	.....	5	.....	3	.....
9	Credit-Valley	185·50	.....	22	.....	12	.....
10	Frédéricton	22·50	.....	2	.....	3	.....
11	Baie Georgienne et Wellington	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	Grande-Jonction	90	.....	5	.....	6	.....
13	Grand Southern	82·50	.....	5	.....	2	.....
14	Grand-Tronc Buffalo et Lac Huron	1,156·25	.....	434	.....	173	29
15	Grand-Tronc, Baie Georgienne, et Lac Erié	144	50	.....	.....	.....	.....
16	Grand-Occidental London et Port-Stanley Wellington, Grey et Bruce London, Huron et Bruce Brantford, Norfolk et Port-Burwell Galt et Guelph	902·71	.....	216	.....	108	.....
17	Houillères d'Halifax et du Cap-Breton	79·75	.....	9	.....	6	.....
18	Intercolonial	840	.....	121	.....	48	.....
19	International	69·66	.....	2	.....	2	.....
20	Kent Northern	11	16	1	.....	.....	.....
21	Kingston et Pembroke	63·50	.....	5	.....	5	.....
22	Lévis et Kennébec	.....	.....	.....	.....	.....	.....
23	Vallée de la Massawippi	34	.....	.....	.....	.....	.....
24	Midland	143·65	.....	12	.....	13	.....
25	Vallée de Missisquoi	10·10	47	.....	.....	.....	.....
26	Montréal et Vermont-Junction	23·60	.....	.....	.....	.....	.....
27	Nouveau-Brunswick	176	.....	10	.....	6	.....
28	Nouveau-Brunswick et Canada	127	.....	12	.....	8	.....
29	Nord et Nord-Ouest	377·54	.....	50	.....	35	.....
30	Petitcodiac et Elgin	14	.....	1	.....	1	.....
31	Port-Dover et Lac Huron Stratford et Huron	.....	.....	.....	.....	.....	.....
32	Comté de Prince-Edouard	32·40	.....	2	.....	2	.....
33	Ile du Prince-Edouard	198·50	.....	19	.....	14	.....
34	Québec et Lac Saint-Jean	36	239	3	.....	.....	1
35	Québec Central	145	.....	8	.....	3	.....
36	Québec, Montréal, Ottawa et Occidental Joliette Laurentides	339·05	.....	36	.....	33	.....
37	Stanstead, Shefford et Chambly	43	.....	.....	.....	.....	.....
38	Saint-Laurent et Ottawa	59	.....	10	.....	9	.....
38	Saint-Jean et Maine	92	.....	8	.....	7	.....
40	Saint-Martin et Upham	30	.....	1	1	.....	1
41	Sud de l'Est Lac Champlain et Saint-Laurent Montréal, Portland et Boston	239	.....	23	.....	*15	.....
	A reporter	6,934·31	2,835	1,147	8	565	33

* Deux de celles-ci sont des voitures-salon du jour.

matériel roulant.

Nombre de voitures de 2e classe et pour les émigrants.		Nombre de wagons à bagage, de la malle et d'exprès		Nombre de wagons à bestiaux et à fret.		Nombre de wagons-plateforme.		Nombre de wagons à bascule.			Observations.
En propriété.	Loués.	En propriété.	Loués.	En propriété.	Loués.	En propriété.	Loués.	En propriété.	Loués.	Numéro.	
.....	.....	1	.....	10	.....	21	.....	15	.....	1	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	En voie de construction.
2	2	6	1	44	40	110	60	.....	.....	3	
12	.....	19	.....	2,085	634	206	.....	.....	.....	4	
.....	.....	4	.....	45	.....	384	.....	.....	.....	5	
4	.....	4	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	6	
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	
.....	.....	1	.....	1	.....	50	.....	200	.....	8	
9	.....	8	.....	255	.....	195	.....	13	.....	9	
2	.....	.....	.....	5	.....	11	.....	.....	.....	10	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	Compris dans le Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié.
.....	.....	3	30	.....	.....	40	.....	10	.....	12	
2	.....	.....	.....	6	.....	44	.....	.....	.....	13	
129	.....	84	.....	7,048	300	1,969	.....	364	.....	14	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	Exploité par le Grand Tronc.
57	.....	39	.....	3,751	.....	1,019	.....	182	.....	16	
6	.....	4	.....	30	.....	70	.....	150	.....	17	
38	.....	35	.....	1,230	.....	1,118	.....	712	.....	18	
.....	.....	.....	.....	2	.....	8	.....	.....	.....	19	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	20	
....	.....	3	.....	5	.....	70	.....	.....	.....	21	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22	Acheté par le Québec Central.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23	Exploité par le chemin de fer Connecticut et Passumpsic.
2	.....	7	.....	129	.....	346	.....	.....	.....	24	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	Exploité par le Waterloo et Magog.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26	Exploité par le Vermont Central.
.....	.....	3	.....	46	.....	29	.....	.....	.....	27	
3	.....	.....	.....	31	.....	144	.....	.....	.....	28	
9	.....	17	.....	340	.....	724	.....	.....	.....	29	Aussi 66 wagons de genres non spécifiés dans ce tableau.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	31	Compris dans le Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié, exploité par le Grand Tronc.
3	.....	1	.....	3	.....	5	.....	.....	.....	32	
12	.....	3	.....	150	.....	100	.....	.....	.....	33	
2	.....	1	.....	1	.....	50	.....	.....	.....	34	
7	.....	4	.....	79	.....	137	.....	.....	.....	35	
18	.....	19	.....	485	.....	424	.....	.....	.....	36	A part 28 wagons de toutes espèces.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	37	Exploité par le Vermont Central.
6	.....	5	.....	88	.....	54	.....	.....	.....	38	
.....	.....	6	.....	15	.....	94	.....	.....	.....	39	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	
8	.....	8	.....	395	.....	234	.....	.....	.....	41	
332	2	285	31	16,279	974	7,661	60	1646	.....		

8 *a*—2

No 3.—ETAT SOMMAIRE du

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.		Nombre de locomotives.		Nombre de wagons de 1re classe.	
		Complétés.	En voie de construction.	En propriété.	Louées.	En propriété.	Loués.
	Report	6,934·31	2,835	1,147	8	565	33
42	Spring-Hill et Parrsboro'	32	.....	1	.....	1	.....
43	Toronto et Nipissingue / Jonction du lac Simcoe	105·50	.....	12	.....	9	.....
44	Toronto, Grey et Bruce	191	.....	18	.....	12	.....
45	Victoria	55·50	.....	3	.....	4	.....
46	Welland	25	.....	3	.....	5	.....
47	Waterloo et Magog	23	.....	.....	1	.....	1
48	Comtés de l'Ouest	67	.....	4	.....	2	.....
49	Whitby, Port-Perry et Lindsay	46·50	.....	4	.....	3	.....
50	Windsor et Annapolis	84	.....	10	.....	5	.....
	Embranchement de Windsor	32	.....	.....	.....	.....	.....
	Total	7,595·81	*2,910	1,202	9	606	34

* Y compris Nouvelle-Ecosse, Nictaux et Atlantique, 75·00 milles.

matériel roulant.—*Suite.*

Nombre de voitures de 2me classe et pour les émigrants.		Nombre de wagons à bagage de la malle, et d'exprès.		Nombre de wagons à bestiaux et à fret.		Nombre de wagons-plateforme.		Nombre de wagons à bascule.			Observations.
En propriété.	Loués.	En propriété.	Loués.	En propriété.	Loués.	En propriété.	Loués.	En propriété.	Loués.	N°.	
332	2	285	31	16,279	974	7,661	60	1646	.....		
.....	.....	1	.....	2	.....	6	.....	50	.....	42	
10	.....	5	.....	195	.....	.....	.....	.....	.....	43	
.....	.....	15	.....	202	.....	208	.....	.....	.....	44	
.....	.....	1	.....	10	.....	36	.....	.....	.....	45	
1	.....	6	.....	123	.....	13	.....	.....	.....	46	
.....	.....	.....	2	.....	10	.....	10	.....	.....	47	
2	.....	2	.....	22	.....	58	.....	.....	.....	48	
.....	.....	3	.....	37	.....	70	15	.....	.....	49	
6	.....	3	.....	52	.....	72	.....	20	.....	50	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
351	2	311	33	16,922	984	8.124	85	1716	.....		

8 *a*—2½

No. 4.—ETAT SOMMAIRE des opérations de l'année

N°	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.	Nombre de milles parcourus par les convois.			
			Convois de voyageurs.	Convois de marchandises.	Trains mixtes.	Total des milles parcourus par les convois.
1	Albert	51·50	2,000	5,311	28,695	36,006
2	Canada Central	210·00	223,428	139,134	7,116	369,678
3	Sud du Canada	326·60	794,721	1,497,372	.....	2,292,093
4	Pacifique Canadien	229·00	.....	.....	.....	293,432
5	Carillon et Grenville	13·00	7,338	500	.....	7,838
6	Embranchement de Chatham	9·00	.....	.....	22,536	22,536
7	Cobourg, Peterboro' et Marmora	47·00	.....	.....	8,400	8,400
8	Credit-Valley	185·50	215,434	81,483	28.124	325,041
9	Frédéricton	22·50	14,858	.....	29,236	44,094
10	Grande Jonction	90·00	.....	.....	63,376	63,376
11	Grand Southern	82·50	.....	.....	.....	.....
12	Grand Tronc et lignes affermées	1,156·00	2,067,113	6,036,762	1,134,725	9,238,600
13	Grand Tronc, baie Georgienne et lac Erié	90·00	.....	.....	.....	.....
14	Grand Occidental	902·71	1,463,734	2,315,312	Fret et mixte	3,779,046
	London et Port-Stanley	.....	58,913	4,428	do ...	63,341
	Wellington, Grey et Bruce	.....	241,812	177,611	do ...	419,423
	London, Huron et Bruce	.....	117,814	45,063	do ...	162,877
	Brantford, Norfolk et Port-Burwell	.....	47,194	4,869	do ...	52,063
	Galt et Guelph	.....	.....	.....	.....	.....
15	Houillères d'Halifax et du Cap-Breton	79·75	.....	.....	.....	50,662
16	Intercolonial	840·00	798,703	2,015,020	Fret et mixte	2,813,723
17	International	69·66	.....	.....	.....	.....
18	Kent Northern	11·00	.....	.....	.....	.....
19	Kingston et Pembroke	63·50	.....	.....	87,108	87,108
20	Lévis et Kennebec	.....	.....	.....	.....	.....
21	Vallée de Massawippi	34·00	68,759	55,932	6,500	131,191
22	Midland	143·65	242,080	114,508	.....	356,588
23	Vallée de Missisquoi	10·10	.....	.....	.....	.....
24	Montréal et Vermont-Junction	23·60	55,034	104,008	777	159,819
25	Nouveau-Brunswick	176·00	.....	.....	.....	.....
26	Nouveau-Brunswick et Canada	127·00	.....	.....	.....	188,616
27	Nord et Nord-Ouest	377·54	394,971	438,302	189,720	*1,092,420
28	Petitcodiac et Elgin	14·00	.....	.....	9,044	9,044
29	Port-Dover et Lac Huron Stratford et Huron	.....	.....	.....	.....	.....
30	Comté du Prince-Edouard	32·40	.....	.....	40,320	40,320
31	Ile du Prince-Edouard	198·50	74,588	161,486	Fret et mixte	†255,353
32	Québec et Lac Saint-Jean	36·00	.....	.....	.....	.....
33	Québec Central	145·00	8,618	.....	44,664	53,282
34	Québec, Montréal, Ottawa et Occid. Joliette Laurentides	339·00	372,273	453,512	Fret et mixte	857,655
35	Stanstead, Shefford et Chambly	43·00	42,778	52,714	5,973	101,465
36	Saint-Laurent et Ottawa	59·00	113,245	13,480	44,605	171,330
37	Saint-Jean et Maine	92·00	.....	.....	.....	1,085,942
38	Saint-Martin et Upham	30·00	.....	.....	.....	.....
39	Sud-Est Lac Champlain et Saint-Laurent Montréal, Portland et Boston	239·00	215,789	211,523	87,526	514,838
40	Spring-Hill et Parrsboro'	32·00	.....	.....	.....	.....
41	Toronto et Nipissingue Jonction du Lac Simcoe	105·50	331,606	1,030,972	.....	1,362,578
	A reporter	6,736·51	7,972,803	14,959,302	1,838,445	26,509,778

*Y compris 69·427 milles parcourus par les trains pour affaires des compagnies.
†Y compris 19·309 milles parcourus par les trains-pilote.

et du nombre de milles parcourus.

Nombre de milles parcourus par les locomotives.	Nombre total des voyageurs transportés.	Fret reçu en tonneaux de 2,000 lbs.	Moyenne de la vitesse des convois de voyageurs. Milles à l'heure.	Moyenne de la vitesse des convois de fret. Milles à l'heure.	N°	Observations.
36,279	8,609	37,711	20	12	1	
447,466	127,587	82,495	25	13	2	
2,766,398	260,990	2,135,811	35	15	3	
412,021	76,537	116,992	20	15	4	
8,030	11,351	1,078	25	20	5	
22,536	.....	.....	.....	20	6	
8,700	5,924	20,665	15	.....	7	
469,450	155,015	88,466	30	14	8	
45,320	25,364	8,888	24	20	9	
63,376	30,371	41,426	15	.....	10	
.....	.....	.....	.....	.....	11	Pas encore exploité régulièrement.
12,834,569	2,179,793	3,295,288	27	12	12	
.....	.....	.....	.....	.....	13	Compris dans le Grand Tronc, et comprenant la baie Georgienne et Wellington, Port Dover et lac Huron, et Stratford et Huron.
4,550,477	1,380,749	2,302,570	24	14	14	
78 495	145,308	20,324	17	.....		
447,583	217,545	166,242	21	12		
163,929	62,186	65,601	23	13		
52,079	33,000	17,315	.....	.....		
.....	.....	.....	.....	.....		
78,401	24,543	8,047	20	12	15	
3,453,078	631,245	725,577	.....	.....	16	
.....	.....	.....	.....	.....	17	Pas de renseignements.
.....	.....	.....	.....	.....	18	do
87,108	13,529	50,636	15	15	19	
.....	.....	.....	.....	.....	20	Acheté par le Québec Central.
131,191	44,078	77,234	22	10	21	
356,588	116,554	202,095	20	15	22	
.....	.....	.....	.....	.....	23	Compris dans Waterloo et Magog.
.....	87,223½	617,301	26¼	12	24	
.....	.....	.....	.....	.....	25	Pas de renseignements.
188,616	.....	224,854	18	10	26	
1,364,628	.....	562,309	28	18	27	
9,044	1,892	9,220	13	13	28	
.....	.....	.....	.....	.....	29	Exploité par le Grand Tronc.
40,320	26,437	.....	20	15	30	
314,918	102,937	45,336	20	13½	31	
.....	5,480	.....	15	15	32	
53,282	12,694	32,963	25	15	33	
1,264,475	427,265	282,319	26	10½	34	
.....	.....	.....	.....	.....		
.....	.....	.....	.....	.....		
.....	29,299	35,066	23	12	35	
218,345	47,318	87,765	25	12	36	
1,294,362	74,665	52,794	21	13	37	
.....	.....	.....	.....	.....	38	Pas de renseignements.
514,838	167,622	137,613	25	12	39	
.....	1,684	10,202	.....	.....	40	
1,597,541	87,058	120,573	20	12	41	
33,373,443	6,621,852	11,682,776				

No. 4.—ETAT SOMMAIRE des opérations de l'année

Numero.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.	Nombre de milles parcourus par les convois.			
			Convois de voyageurs.	Convois de marchandises.	Trains mixtes.	Total des milles parcourus par les convois.
	Report	6,736·51	7,972,803	14,959,302	1,838,445	26,509,778
42	Toronto, Grey et Bruce	191·00	155,539	124,959	99,146	379,644
43	Victoria	55·50	35,056	28,470	20,656	84,182
44	Welland	25·00	33,447	27,363	725	61,535
45	Waterloo et Magog	23·00	15,519	5,489	1,562	22,570
46	Comtés de l'Ouest	67·00	.....	.....	43,165	43,165
47	Whitby, Port-Perry et Lindsay	46·50	27,720	18,051	.....	45,771
48	Windsor et Annapolis	84·00	58,873	.....	95,788	154,661
	Embranchement de Windsor	32·00	.....	.....	.....	.....
	Total	7,260·51	8,298,957	15,163,634	2,099,487	27,301,306

et du nombre de milles parcourus—*Suite.*

Nombre de milles parcourus par les locomotives	Nombre total des voyageurs transportés.	Fret reçu en tonneaux de 2,000 lbs.	Moyenne de la vitesse des convois de voyageurs. Milles à l'heure.	Moyenne de la vitesse des convois de fret. Milles à l'heure.	Numéro.	Observations.
33,373,443	6,621,852	11,682,776	.....	.....		
453,410	111,076	116,487	20	12	42	
70,112	15,814	39,471	18	15	43	Pas de renseignements.
62,377	71,155	107,794	20	15	44	
26,118	7,581	8,093	20	14	45	
48,039	23,000	12,179	.....	17	46	
49,359	18,178	38,849	25	20	47	
182,145	75,015	59,674	22	14	48	
.....	.....	.....	.....	.....		
34,265,003	6,943,671	12,065,323				

No 5.—ETAT SOMMAIRE—

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.	Farine.		Grain.	
			Barils.	Ton'x.	Boisseaux.	Ton'x.
1	Albert	51·50	4,380	438	4,980	86
2	Canada Central	210	19,721	1,972	480,739	12,639
3	Sud du Canada	326·60		150,764		691,874
4	Pacifique Canadien	229				
5	Carillon et Grenville	13				
6	Embranchement de Chatham	9				
7	Cobourg, Peterboro' et Marmora	47			30,789	923
8	Credit Valley	183·50		13,077		9,142
9	Frédéricton	22·50	24,500	2,450	2,400	42
10	Grande Jonction	90				
11	Grand Southern	82·50				
12	Grand-Tronc et lignes affermées	1,156				
13	Grand-Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié.	90				
14	Grand-Occidental	902·71		234,503		487,925
	London et Port-Stanley					5,676
	Wellington, Grey et Bruce			17,182		43,740
	London, Huron et Bruce			2,953		13,724
	Brantford, Norfolk et Port-Burwell			3,146		3,431
	Galt et Guelph					
15	Houillères d'Halifax et du Cap-Breton	79·75				
16	Intercolonial	840	672,310	67,231	565,678	11,202
17	International	69·66				
18	Kingston et Pembroke	63·50	1,300	130	55,800	1,674
19	Lévis et Kennebec					
20	Vallée de Massawippi	34				
21	Midland	143·65	32,952	3,300	988,425	28,153
22	Vallée de Missisquoi	10·10				
23	Montréal et Vermont-Junction	23·60				
24	Nouveau-Brunswick	176				
25	Nouveau-Brunswick et Canada	127				
26	Nord et Nord-Ouest	377·54	200,948	20,100	5,038,584	128,140
27	Petitcodiac et Elgin	14				
28	Port-Dover et Lac Huron Stratford et Huron					
29	Comté du Prince-Edouard	32·40				
30	Ile du Prince-Edouard	198·50	15,939	1,543	417,879	7,180
31	Québec et lac Saint-Jean	36				
32	Québec Central	145				
33	Quebec, Montréal, Ottawa et Occidental. Joliette Laurentides	339	164,981	16,500	496,842	11,606
34	Stanstead, Shefford et Chambly	43				
35	Saint-Laurent et Ottawa	59		3,275		14,461
36	Saint-Jean et Maine	92				

Fret transporté.

Bestiaux.		Bois de toutes sortes, excepté le bois de chauffage.		Bois de chauffage.		Produits fabriqués.	Tous autres articles.	Poids total du fret transporté.	Numéro.	Observations.
Nombre	Ton'x.	Pieds.	Ton'x.	Cordes.	Ton'x	Ton'x.	Ton'x.	Ton'x.		
775	300	11,000,000	13,750	322	496	2,795	19,846	37,711	1	
36,010	3,9[illegible]5	19,800,174	19,964	.....	.....	36,833	7,182	82,495	2	
.....	75,606	.....	148,088	.....	2,583	103,562	963,334	2,135,811	3	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	116,992	4	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,078	5	Pas de détails fournis.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	Pas de renseign.
.....	.....	13,500,000	18,640	450	900	.....	102	20,665	7	
.....	5,647	.....	6,756	.....	5,343	48,501	.....	88,466	8	
820	100	84,000	120	1,500	2,000	1,526	3,650	8,888	9	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	41,426	10	Pas de détails.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	Pas exploité régulièrement.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,295,288	12	Pas de détails.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	Y compris Port-Dover et lac Huron, Stratford et Huron et exploité par le Grand-Tronc.
.....	111,749	.....	255,036	.....	42,287	1171,070	.....	2,302,570	14	
.....	2,159	.....	7,991	.....	.....	.....	4,496	20,324		
.....	11,489	.....	51,390	.....	11,580	.....	30,861	166,242		
.....	3,490	.....	12,3[illegible]2	.....	15,825	.....	17,297	65,601		
.....	570	.....	2,324	.....	3,806	.....	4,038	17,315		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8,047	15	
61,574	11,7[illegible]8	72,841,388	91,052	3,787	5,680	168,910	369,764	725,577	16	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17	Pas de renseign.
396	180	10,248,000	17,567	5,812	10,692	'8,063	11,790	50,636	18	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19	Acheté par le Québec Central.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	77,234	20	Pas de détails.
2,432	1,520	5,848,613	129,252	698	1,000	3,659	35,211	202,095	21	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22	Pas de renseign. comp. dans Waterloo et Magog.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	617,301	23	Pas de détails. Exploité par le Vermont Cent'l
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	24	Pas de renseign.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	224,854	25	Pas de détails fournis.
26,956	5,380	151,228,553	219,114	11,169	17,803	171,772	.....	562,309	26	"Articles fabriqués" comprend "tous autres articles."
.....	.....	6,870,000	8,570	.....	.....	.....	650	9,220	27	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	28	Compris dans le Grand Tronc, Baie Georgienne et lac Erié.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29	Pas de renseign.
6,320	863	3,806,078	5,832	1,945	3,489	26,429	.....	45,336	30	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	31	Pas de renseign.
.....	.....	5,085,000	10,260	.....	.....	.....	22,703	32,963	32	Exploité durant 4 mois seuleme't
16,476	6,767	23,516,257	35,584	53,223	50,698	40,587	120,516	282,319	33	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35,066	34	Pas de détails.
.....	928	.....	24,769	.....	.....	24,902	19,430	87,765	35	Exploité par le Vermont Cent'l
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52,794	36	Pas de détails.

No. 5.—ETAT SOMMAIRE—

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.	Farine.		Grain.	
			Barils.	Ton'x.	Boisseaux.	Ton'x.
37	Saint-Martin et Upham	.....	.....	.....	.....	.....
38	Sud-Est Lac Champlain et Saint-Laurent.. Montréal, Portland et Boston	239	31,097	3,110	198,615	4,965
39	Spring-Hill et Parrsboro	32	1,700	170	.....	.....
40	Toronto et Nipissingue Jonction du Lac Simcoe	105·50	40,153	4,015	523,878	15,716
41	Toronto, Grey et Bruce	191	67,619	6,739	1,114,768	29,030
42	Victoria	5[illegible]·51	4,230	423	84,527	2,536
43	Welland	25	80,412	8,041	2,363,944	71,634
44	Waterloo et Magog	23	870	87	2,023	32
45	Comtés de l'Ouest	67	4,049	404	691	14
46	Whitby, Port-Perry et Lindsay	46·50	725	74	217,384	6,247
47	Windsor et Annapolis Embranchement de Windsor	84 32	34,436	3,644	.....	.....

Fret transporté.—*Suite.*

Bestiaux.		Bois de toutes sortes, excepté le bois de chauffage.		Bois de chauffage.		Produits fabriqués.	Tous autres articles.	Poids total du fret transporté.	Numéro.	Observations.
Nombre.	Tonneaux.	Pieds.	Tonneaux.	Cordes.	Tonneaux	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	37	En voie de construction.
.....	1,682	23,256,800	29,071	.....	.....	.....	98,785	137,613	38	
.....	.....	.....	3,070	.....	.....	.....	6,962	10,202	39	
.....	2,624	9,459,778	16,670	33,814	59,175	7,532	14,841	120,573	40	
24,620	5,626	28,013,952	17,791	13,973	23,110	16,922	17,269	116,487	41	
.....	180	10,119,260	13,650	1,429	2,010	.....	20,672	39,471	42	
.....	50	.....	5,855	.....	.....	4,433	17,781	107,794	43	
.....	18	460,000	470	.....	.....	.....	7,486	8,093	44	
157	91	3,491,980	4.360	2,285	3,428	.....	3,882	12,179	45	
2,107	1,085	11,558,184	16,026	1,924	3,060	.....	12,357	38,849	46	
14,091	2,953	8,160,555	11,633	604	931	9,048	31,465	59,674	47	

No. 6.—ETAT sommaire du prix payé par les voyageurs par mille.

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.	Voyageurs d'entier parcours.		Voyageurs reçus aux stations.		Immigrants.		Observations.
			1re classe.	2e classe.	1re classe.	2e classe.	Entier parcours.	Stations.	
			Cents	Cents.	Cents.	Cents.	Cents.	Cents.	
1	Albert	51·50	3	.....	3	.....	.....	.....	
2	Canada Central	210	3½	2	3½	2	2	2	
3	Sud du Canada	326·66	2½	2	2 11/15	.....	1	1	
4	Pacifique Canadien	229	2·64	.....	3·55	.....	.....	.....	
5	Carillon et Grenville	13	3	2 4/13	3 1/13	3 1/13	.....	1	
6	Embranchement de Chatham	9	3	2	3	2	.....	.....	
7	Cobourg, Peterboro' et Marmora	47	3	.....	.....	.....	.....	.....	
8	Credit-Valley	183·50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
9	Frédéricton	22·50	3	.....	4	.....	.....	.....	
10	Grande-Jonction	90	3	.....	.....	.....	.....	.....	
11	Grand-Tronc et les lignes affermées	1,156	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
12	Grand Occidental	902·71	2·156	.....	2·646	.....	0·996	0·703	Recettes non préparées en comptes séparés.
13	London et Port Stanley	.....	.....	.....	2·646	.....	.....	.....	
14	Wellington, Grey et Bruce	.....	.....	.....	2·646	.....	.....	.....	
15	London, Huron et Bruce	.....	.....	.....	2·646	.....	.....	.....	
16	Brantford, Norfolk et Port Burwell	.....	.....	.....	2·646	.....	.....	.....	
17	Houillères d'Halifax et du Cap-Breton	79·75	.....	.....	3	2	.....	.....	
18	Hamilton et Nord-Ouest	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
19	Intercolonial	840	2	1¼	3	2	⅞	1	
20	International	69·66	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pas de renseignements.
21	Kingston et Pembroke	63·50	3	.....	3	.....	3	3	
22	Vallée du Massawippi	34	2¾	2¼	3½	.....	.....	.....	
23	Midland	143·65	3	2	3	2	2	2	
24	Missisquoi et Rivière Noire	10·10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Compris dans Waterloo et Magog.
25	Montréal et Vermont-Junction	23·63	2	.....	3	.....	1½	.....	
26	Nouveau-Brunswick	176	3	.....	3¼	.....	.....	.....	
27	Nouveau-Brunswick et Canada	127	3	.....	3¼	.....	.....	.....	
28	Nord et Nord-Ouest	377·54	2	.....	3	.....	1½	2	
29	Petitcodiac et Elgin	14	3	.....	3	.....	.....	.....	
30	Comté du Prince-Edouard	32·40	3	.....	3	.....	.....	.....	
31	Ile du Prince-Edouard	198·50	3	2	3	2	.....	.....	
32	Québec et Lac Saint-Jean	36	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pas de renseignements.
33	Québec Central	145	3¼	.....	3¼	.....	.....	.....	
34	Québec, Montréal, Ottawa et Occidental	339	3	2¼	3	2¼	2	2	

35	Stanstead, Shefford et Chambly	43	3	.....	3	.....	.....	.....	
36	Saint-Jean et Maine	92	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pas de rapport.
37	Saint-Laurent et Ottawa	59	3	2	$3\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{2}$	1	.....	
38	Sud Est et lignes affermées	239	3	2	4	$2\frac{1}{2}$	.....	.....	
39	Saint-Martin et Upham	30	3	.....	3	.....	.....	.....	
40	Spring-Hill et Parrsboro'	32	3	.....	.....	.....	.....	.....	
41	Toronto et Nipissingue	105·50	3	.....	.....	.....	.....	.....	
42	Toronto, Grey et Bruce	191	3	.....	3	.....	2	2	
43	Victoria	23	3	.....	4	.....	.....	.....	
44	Waterloo et Magog	50·51	3	.....	3	.....	.....	.....	
45	Welland	25	$3\frac{1}{5}$	.....	$3\frac{1}{2}$	.....	.....	.....	
46	Comtés de l'Ouest	67	3·25	.....	3·66	2·50	.....	.....	
47	Whitby, Port-Perry et Lindsay	46·50	$2\frac{1}{4}$	.....	3	.....	$1\frac{1}{2}$ to $2\frac{1}{2}$	.....	
48	Windsor et Annapolis	84	$2\frac{7}{10}$	$1\frac{1}{5}$	3	2	.....	.....	
49	Embranchement de Windsor	32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	

No. 7.—ETAT SOMMAIRE des recettes.

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.	Transport des voyageurs.	Transport des marchandises.	Malles et fret par messageries.	Autres sources.	Total.	Observations.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
1	Albert	51·50	4,792 34	13,920 69	1,076 40	1,660 35	21,449 78	
2	Canada Central	210·00	159,714 56	270,767 98	22,073 52	12,988 26	465,544 32	
3	Sud du Canada	326·60	708,507 07	2,877,430 21	59,526 49	2,847 67	3,648,311 44	
4	Pacifique Canadien	229·00	129,075 18	231,377 99	27,465 78	608 28	388,527 23	
5	Carillon et Grenville	13·00	.....	.....	.....	.....	5,780 09	Aucuns détails.
6	Embranchement de Chatham	9·00	1,129 47	6,322 98	901 44	.....	8,353 89	
7	Cobourg, Peterboro' et Marmora	47·00	1,455 04	12,827 44	.....	.....	14,282 48	
8	Credit-Valley	183·50	86,512 34	113,262 23	.....	1,120 91	200,895 48	
9	Frédéricton	22·50	12,163 50	8,408 15	1,828 50	.....	22,400 15	
10	Grande Jonction	90·00	20,607 18	39,184 52	563 77	78 10	60,433 57	
11	Grand Southern	82·50	.....	.....	.....	.....	.....	Pas encore en exploitation régulière.
12	Grand Tronc et lignes affermées	1,156·00	2,986,690 64	7,502,061 38	327,511 78	45,379 30	10,861,643 10	
13	Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié	90·00	.....	.....	.....	.....	.....	Compris dans le Grand Tronc, et aussi le Port-Dover et Lac Huron, et Stratford et Huron et Baie Georgienne et Huron.
14	Grand Occidental	902·71	1,556,751 06	3,075,514 89	138,625 91	4,000 00	4,774,891 86	
	London et Port Stanley	.....	41,606 81	21,348 71	3,875 53	.....	66,831 05	
	Wellington, Grey et Bruce	.....	160,911 23	188,234 93	21,585 23	.....	370,731 39	
	London, Huron et Bruce	.....	62,254 27	76,098 93	5,394 93	.....	143,748 13	
	Brantford, Norfolk et Port-Burwell	.....	15 554 06	34,783 46	340 19	.....	50,677 71	
15	Houillères d'Halifax et du Cap-Breton	79·75	16,487 98	9,612 90	882 72	2,028 44	28,412 04	
16	Intercolonial	840·00	545,114 48	1,113,872 21	101,407 23	.....	1,760,393 92	
17	International	69·66	10,767 17	23,416 59	2,591 64	.....	36,775 40	
18	Kingston et Pembroke	63·50	10,649 80	45,660 08	3,153 76	.....	59,463 64	
19	Lévis et Kennebec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Compris dans le Québec Central.
20	Vallée du Massawippi	34·00	60,661 57	111,004 16	4,344 11	2,759 79	178,769 63	
21	Midland	143·65	83,805 13	238,293 23	8,575 97	3,410 22	334,084 55	
22	Vallée de Missisquoi	10·10	.....	.....	.....	.....	.....	Compris dans le Waterloo et chemin de fer Magog.
23	Montréal et Vermont Junction	23·60	45,915 57	172,240 75	5,504 00	.....	223,660 32	
24	Nouveau-Brunswick	176·00	38,873 72	104,802 50	.....	1,219 90	144,896 12	
25	Nouveau-Brunswick et Canada	127·00	41,720 07	182,127 31	4,924 72	.....	228,772 10	
26	Nord et Nord-Ouest	377·54	348,698 59	812,843 63	85,613 38	.....	1,247,155 60	"Malles et messageries" comprend aussi "Autres sources."
27	Petitcodiac et Elgin	14·00	575 65	5,732 10	320 48	.....	6,628 23	

28	Port-Dover et Lac Huron Stratford et Huron	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Compris dans le Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Huron.
29	Comté du Prince-Edouard	32·40	13,017 38	5,572 89	2,663 76	.....	21,254 03	
30	Ile du Prince-Edouard	198·50	57,188 30	65,326 13	8,064 00	553 00	131,131 43	
31	Québec et Lac St-Jean	36·00	1,627 43	7,248 10	.....	.....	8,875 53	Exploité 5 mois.
32	Québec Central	145·00	10,193 66	36,207 77	2,082 12	1,360 81	49,844 36	
33	Quebec, Montréal, Ottawa et Occidental Joliette Laurentides	339·00	412,442 29	326,720 53	20,457 37	37,959 65	797,579 84	
34	Stanstead, Shefford et Chambly	43·00	16,398 16	32,552 96	3,153 46	.....	52,104 58	
35	Saint-Laurent et Ottawa	59·00	55,738 00	76,951 00	10,429 55	4,431 00	147 549 55	
36	Saint-Jean et Maine	92·00	68,062 50	53,722 33	10,961 78	.....	132,746 61	"Malles et messageries," comprend aussi "Autres sources."
37	Saint-Martin et Upham	30·00	.....	.....	.....	.....	.....	
38	Sud-Est Lac Champlain et Saint-Laurent Montréal, Portland et Boston	239·00	129,146 47	215,939 81	10,932 69	6,050 27	362,069 24	En voie de construction.
39	Spring-Hill et Parrsboro'	32·00	945 71	5,278 95	396 80	.....	6,581 46	
40	Toronto et Nipissingue Jonction du Lac Simcoe	105·50	61,806 39	124,964 31	11,404 82	2,060 12	200,235 64	
41	Toronto, Grey et Bruce	191·00	96,650 04	193 192 36	18,828 59	.....	308,670 99	
42	Victoria	55·50	16,375 56	25,841 95	2,804 48	.....	45,071 99	
43	Welland	25·00	22,183 10	60,288 04	2,417 04	13,064 00	97,952 18	
44	Waterloo et Magog	23·00	3,253 71	8,487 10	1,227 49	.....	12,968 30	
45	Comtés de l'Ouest	67·00	19 583 83	10,675 28	916 53	420 10	31,595 74	
46	Whitby, Port-Perry et Lindsay	46·50	11,661 90	31,645 52	1,674 96	562 85	45,545 23	
47	Windsor et Annapolis Embranchement de Windsor	84·00 32·00	76,025 79	95,817 54	9,656 48	769 11	182,268 92	
		7,260·51	8,223,254 70	18,666,982 52	946,159 40	145,332 63	27,987,508 84	

No 8.—ETAT SOMMAIRE des frais d'exploitation.

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.	Entretien de la voie des travaux d'art, etc.	Service et réparation des locomotives.	Service et réparation des wagons.	Frais généraux d'exploitation.	Total.	Observations.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
1	Albert	51·50	6,780 02	5,450 57	1,971 53	4,644 28	18,846 40	
2	Canada Central	210	71,902 75	70,517 33	20,076 00	85,028 74	247,524 82	
3	Sud du Canada	326·60	326,742 06	554,228 98	305,041 96	1,402,586 86	2,588,599 86	
4	Canadien du Pacifique	229	66,607 82	107,940 31	44,467 97	128,080 65	347,096 75	
5	Carillon et Grenville	13	.....	.....	.....	.....	6,044 23	Pas de renseignements.
6	Embranchement de Chatham	9	.....	.....	.....	.....	.....	do do
7	Cobourg, Peterboro' et Marmora	47	2,452 30	4,106 00	852 00	7,248 00	14,658 30	
8	Credit Valley	183·50	52,386 40	59,850 94	9,329 78	94,847 25	216,414 37	
9	Fredericton	22·50	2,399 72	5,485 00	375 00	5,268 00	13,527 72	
10	Grande Jonction	90	.....	.....	.....	.....	48,172 00	do do
11	Grand Southern	82·50	.....	.....	.....	.....	.....	Pas encore régulièrement en exploitation.
12	Grand Tronc et voies affermés	1,156	1,265,358 81	2,642,259 94	784,677 64	2,716,878 37	7,409,174 76	
13	Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié	90	.....	.....	.....	.....	.....	Comprend la Baie Georgienne et Wellington, Port-Dover et Lac Huron, et Stratford et Huron—le tout exploité par le Gr. Tronc.
14	Grand-Occidental	902·71	614,425 60	810,698 34	338,055 70	1,378,459 42	3,141,639 06	
	London et Port-Stanley	.....	25,236 15	13,925 76	3,444 91	12,718 50	55,325 32	
	Wellington, Grey et Bruce	.....	186,421 59	79,564 61	19,002 33	64,434 81	349,423 34	
	London, Huron et Bruce	.....	48,059 55	29,148 41	8,417 85	20,459 33	106 085 14	
	Brantford, Norfolk et Port-Burwell	.....	31,246 28	9,245 93	1,788 56	9,348 09	51,628 86	
15	Houillères d'Halifax et du Cap-Breton	79·75	10,544 64	6,183 77	908 20	11,734 11	29,370 72	
16	Intercolonial	840	380,312 89	586,998 84	247,242 99	528,051 80	1,759,851 27	Comprend le nombre de milles parcourus, $17,244.75.
17	International	69·66	12 673 90	* 7,328 55	.....	12,143 16	32,145 61	
18	Kingston et Pembroke	63 50	21,895 57	15,734 74	2,178 27	10,713 22	50,521 80	
19	Lévis et Kennebec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	'd. ébec Central.
20	Vallée du Massawippi	34	43,237 34	* 34,512 02	.....	37,996 01	115,745 37	
21	Midland	143·65	63,262 66	77,386 45	.....	45,881 30	186,500 41	

22	Vallée de Missisquoi	10·10	.....	.....	.....	.....	.....	Y compris Waterloo et Magog.
23	Montréal et Vermont-Junction	23·60	21,079 43	37,721 43	26,678 97	25,864 56	111,344 39	
24	Nouveau-Brunswick	176	.....	.....	.....	.....	121,730 97	Aucune information.
25	Nouveau-Brunswick et Canada	127	44,668 93	43,404 54	11,095 73	30,509 13	129,678 33	
26	Nord et Nord-Ouest	377·54	188,770 33	195,816 29	45,536 70	349,430 15	779,553 47	
27	Petitcodiac et Elgin	14·00	.....	.....	.....	.....	5,562 65	do do
28	Port-Dover et Lac Huron Stratford et Huron	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Compris dans le Grand Tronc, la Baie Georgienne et le Lac Erié.
29	Comté de Prince-Edouard	32·40	.....	.....	.....	.....	20,150 00	Aucune information.
30	Ile du Prince-Edouard	198·50	96,961 35	45,025 92	14,571 44	46,564 17	203,122 88	
31	Québec et Lac Saint-Jean	36	715 36	* 2,548 97	.....	2,098 85	5,363 18	Cinq mois d'exploitation.
32	Québec Central	145	15,632 17	4,747 66	8,425 32	5,947 80	34,752 95	
33	Québec, Montréal, Ottawa et Occidental Joliette Laurentides	339	143,702 64	193,032 60	47,550 45	266,215 30	650,500 99	
34	Stanstead, Shefford et Chambly	43	32,707 89	16,767 23	8,250 56	13,325 07	71,050 75	
35	Saint-Laurent et Ottawa	59	21,607 63	36,309 83	8,333 69	42,410 65	108,661 80	
36	Saint-Jean et Maine	92	31,377 37	32,139 40	25,889 22	25,462 71	114,868 70	
37	Saint-Martin et Upham	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
38	Sud-Est Lac Champlain et Saint-Laurent Montréal, Portland et Boston	239	68,971 48	35,986 00	21,973 74	141,768 73	268,699 95	
39	Spring-Hill et Parrsboro'	27	.....	† 7,698 21	.....	618 81	8,317 02	
40	Toronto et Nipissingue Jonction du Lac Simcoe	105·50	28,710 22	51,308 00	13,792 88	37,829 30	131,640 40	
41	Toronto, Grey et Bruce	191	69,859 52	82,128 93	17,740 52	91,943 39	261,672 36	
42	Victoria	55·50	9,951 51	7,563 52	4,860 53	6,238 33	28,613 89	
43	Welland	25	14,632 04	17,685 39	6,717 18	28,159 28	67,193 89	
44	Waterloo et Magog	23	5,744 29	3,683 91	883 74	2,302 82	12,614 76	
45	Comtés de l'Ouest	67	12,274 20	5,824 24	862 06	7,275 98	26,236 48	
46	Whitby, Port-Perry et Lindsay	46·50	8,060 96	9,008 41	2,040 74	9,410 57	28,520 68	
47	Windsor et Annapolis Embranchement de Windsor	84 32	67,724 41	26,753 79	12,180 47	36,613 16	143,271 83	
			4,115,097 78	5,975,719 96	2,065,214 63	7,747,510 66	20,121,418 43	

* Frais des locomotives et wagons. † Y compris l'entretien en général.

No. 9.—ETAT SOMMAIRE

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.	Voyageurs, employés ou autres.	Tombés des wagons ou des locomotives.		Sautant à bord ou des convois ou de la locomotive en mouv.		A l'ouvrage sur ou près de la voie, formation des convois.		Sortant les bras ou la tête par les fenêtres.	
				Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.
1	Albert	51·50									
2	Canada-Central	210·00	Employés								
3	Sud du Canada	326·60	Employés								
			Autres			2	1				
4	Canadien du Pacifique	229·00									
5	Carillon et Grenville	13·00									
6	Embranchement de Chatham	9·00									
7	Cobourg, Peterboro' et Marmora	47·00									
8	Credit-Vallée	183·50	Employés	1							
			Autres								
9	Frédéricton	22·50									
10	Grande Jonction	90·00									
11	Grand Southern	82·50									
12	Grand-Tronc	1,156·00	Voyageurs	2							
			Employés			1					
			Autres	2		1					
13	Grand-Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié	90·00									
14	Grand-Occidental	902·71	Voyageurs		1		3				
			Employés		3						
			Autres			1	1				
15	Wellington, Grey et Bruce										
16	London et Port-Stanley		Voyageurs								
17	London, Huron et Bruce		Employés		1						
			Autres								
18	Brantford, Norfolk et Port-Burwell										
19	Intercolonial	840·00	Voyageurs		2						
			Employés	4	3		3		23		
			Autres	1			3				
20	International	69·66									
21	Kent-Northern										
22	Kingston et Pembroke	63·50									
23	Vallée de Massawippi	34·00									
24	Midland	143·65	Employés	1		1			3		
			Autres								
25	Vallée de Missisquoi	10·10									
26	Montréal et Vermont-Junction	23·60									
27	Nouveau-Brunswick et Canada	127·00	Employés						1		
28	Nord et Nord-Ouest	377·54	Voyageurs								
			Employés		1	1			4		
			Autres		2						
29	Petitcodiac et Elgin	14·00									
30	Comté de Prince-Edouard	32·40									
31	Ile du Prince-Edoard	198·50	Voyageurs								
32	Québec et Lac Saint-Jean	36·00	Employés					1			
33	Québec-Central	145·00									
34	Québec, Montréal, Ottawa et Occidental	339·00	Voyageurs								
			Employés	1	1		1				
			Autres								
35	Saint-Laurent et Ottawa	59·00	Voyageurs								
			Employés								
	A reporter			12	14	7	12	1	31		

DES ACCIDENTS.

Attelant les wagons.		Collisions, ou déraillements.		Passant ou étant sur la voie.		Explosions.		Frappant sur des ponts.		Autres causes.		Totaux.			Observations.
Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Numéro.	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	2	Pas de renseignements.
1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	3	
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	2		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	do
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	
.....	.....	1	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	.....	8	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	12	
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....		
.....	.....	.....	.....	17	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	.....		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	14	
.....	14	.....	2	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20		
.....	.....	.....	.....	8	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	3		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	16	
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	17	
.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	18	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	19	
.....	26	2	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	56		
.....	.....	1	1	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	9		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23	
.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	6	24	
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	27	
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	28	
.....	2	1	4	.....	.....	.....	1	2	.....	.....	.....	4	12		
.....	.....	.....	2	4	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	5		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	
.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	31	
.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	32	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	34	
.....	1	2	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	4	5		
.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	.....		
.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	35	
.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1		
4	49	9	22	52	11	.....	1	3	.....	.....	2	88	142		

No 9.—ETAT SOMMAIRE

Numéro.	Nom du chemin de fer.	Longueur de la ligne.	Voyageurs, employés ou autres.	Tombés des wagons ou de la locomotive.		Sautant à bord ou des convois ou de la locomotive en mouvements		A l'ouvrage sur la voie, ou près de formation des convois.		Sortant les bras ou la tête par les fenêtres.	
				Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.
	Report	.....	.....	12	14	7	12	1	31	.....	.....
36	Sud-Est	239·00	Voyageurs	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
			Employés	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....
			Autres	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
37	Spring-Hill et Parrsboro'	32·00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
38	Stanstead, Shefford et Chambly	43·00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
39	Saint-Jean et Maine	92·00	Voyageurs	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
			Employés	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
40	Toronto et Nipissingue	105·50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
41	Toronto, Grey et Bruce	191·00	Employés	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
			Autres	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
42	Victoria	55·50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
43	Waterloo et Magog	23·00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
44	Welland	25·00	Employés	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....
45	Comtés de l'Ouest	67·00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
46	Whitby, Port-Perry et Lindsay	46·50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
47	Windsor et Annapolis	116·00	Employés	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
			Autres	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Total	.....	.....	15	15	7	12	2	31	.....	.....

DES ACCIDENTS—*Fin*

Attelant les wagons.		Collisions ou déraillements.		Passant ou étant sur la voie.		Explosions.		Frappant sur des ponts.		Autres causes.		Totaux.		Numéro.	Observations.
Tués.	Blessés	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.		
4	49	9	22	52	11	.....	1	3	.....	.....	2	88	142		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	36	
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	4	.....		
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	37	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	38	
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	39	
.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	
.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	41	
.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1		
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	44	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	45	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	46	
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	47	
.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....		
4	51	11	22	56	13	.....	1	4	.....	.....	2	99	147		

No. 10.—Voies ferrées appartenant à des propriétaires de mines de houille et de fer.

Nom.	Longueur de la voie.	Largeur.	Nombre de locomotives.	Nombre de wagons.	Observations.
Nouvelle-Ecosse.		ft. in.			
Albion	11	4 8½	6	350	
Intercolonial	7	4 8½	3	89	
	2·75	5 6			
Cie houillière de la N.-Ecosse	6·75	5 6	2	78	
Houillère de Vale	6·25	4 8½	1	.....	Wagons par l'Intercolonial.
Cie houillère d'Acadie	3	4 8½	1	2	Transactions avec les ch. de fer I., G. T. et W. et A.
Spring-Hill	6	4 8½	1	.....	Wagons fournis par l'Intercolonial.
Cie d'acier du Canada	7·50	4 8½	2	10	
do do	3	3 0	2	20	
	53·25	.....	18	549	
					Largeur. Milles. 5 pds. 6 pcs. 13·75; 4 " 8½ " 36·50; 3 " 0 " 3; Total..... 53·25
Cap-Breton.					
Campbellton	2	3 6	1	40	
Baie Glacée	0·53	4 8½	1	154	
Sydney	4·22	4 8½	3	165	
Sydney et Louisbourg	42	3 0	4	288	Y compris l'anc. Cie du C.-B.
Gowrie	0·50	3 7	1	90	
International	12	4 8½	3	145	
Lingan	1·50	3 6½	1	90	
Victoria	4	4 8½	1	44	Pas actuellement exploitée.
	66·75	.....	15	1,016	
					Largeur. Milles. 4 pds. 8½ pcs. 20·75; 3 " 7 " 0·50; 3 " 6½ " 1·50; 3 " 6 " 2; 3 " 0 " 42; Total..... 66·75

No 11.—ETAT indiquant les subventions accordées aux chemins de fer par les gouvernements.

Nom du chemin de fer.	Prêt.	Total.	Boni.	Total.	Souscriptions d'actions ou de bons.	Total.
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts
Canada Central			1,440,600 00			
Canadien du Pacifique			58,748,258 00			
Grand-Tronc	15 142,633 33					
Intercolonial			38,974,452 44			
Ile du Prince-Edoard			3,466,588 57			
Toronto Grey et Bruce			2,656 00			
Windsor et Annapolis			1,089,674 00			
		15,142,633 33		103,722,229 01		
GOUVERNEMENT D'ONTARIO.						
Atlantique du Canada			270,000 00			
Sud du Canada			147,858 65			
Cobourg, Peterboro' et Marmora			18,740 00			
Credit-Valley			463,500 00			
Grande-Jonction			182,500 00			
Grand-Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié			336,000 00			
Hamilton et Nord-Ouest			565,020 00			
Kingston et Pembroke			453,522 50			
London, Huron et Bruce			178,630 08			
Midland			168,350 20			
Nord			196,188 00			
*Port-Dover et Lac Huron						
*Stratford et Huron						
Comté de Prince-Edouard			126,000 00			
Toronto et Nipissingue			105,212 00			
Jonction du lac Simcoe			53,000 00			
Toronto, Grey et Bruce			375,282 00			
Victoria			312,000 00			
Wellington, Grey et Bruce			241,276 00			
Whitby, Port-Perry et Lindsay			94,957 59			
				4,288,037 02		
A reporter		15,142,633 33		108,010,266 03		

* Compris dans le Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié.

No 11.—ETAT indiquant les subventions accordées aux chemins de fer par les gouvernements—*Fin.*

Nom du chemin de fer.	Prêt.	Total.	Boni.	Total.	Souscriptions d'actions ou de bons.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Report		15,142,633 33		108,010,266 03		
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.						
International			364,536 22			
Lac Champlain et Saint-Laurent			380,000 00			
Laurentides			57,000 00			
*Lévis et Kennébec						
Missisquoi et vallée de la rivière Noire			142,500 00			
Montréal, Portland et Boston			85,000 00			
Québec et Lac Saint-Jean			600,000 00			
Québec Central			681,250 00			
Québec, Montréal, Ottawa et Occidental	6,116,956 00		4,227,000 00			
Sud-Est			444,000 00			
Waterloo et Magog		6,116,956 00	172,000 00	7,096,286 22	100,000 00	100,000 00
GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK.						
Albert			455,000 00			
Embranchement de Chatham			32,000 00			
Frédéricton			225,000 00			
Grand Southern			410,000 00			
Kent Northern			185,000 00			
Nouveau-Brunswick			76,000 00			
Nouveau-Brunswick et Canada			575,000 00			
Petitcodiac et Elgin			70,000 00			
Saint-Martin et Upham			150,000 00	2,183,000 00		

Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.						
Houillères d'Halifax et du Cap-Breton	.....	.....	586,090 59			
Nouvelle-Ecosse, Nictaux et Atlantique	.....	.....	440,000 00			
Spring Hill et Parrsboro'	.....	.....	144,230 00			
Comt s de l'Ouest	.....	.....	679,100 00			
				1,849,420 59		
		21,259,5-9 33	.....	119,138,972 84	.....	100,000 00

* Compris dans le Québec Central.

No 11.—ETAT indiquant les subventions accordées aux chemins de fer par les municipalités, etc.

Municipalités.	Nom du chemin de fer.	Prêt.	Total.	Boni.	Total.	Souscription d'actions ou de bons.	Total.
ONTARIO.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Township de Bambridge	Atlantique du Canada			20,000 00			
do Russell	do			10,000 00			
Cité d'Ottawa	do			100,000 00			
Renfrew	Canada Central						
Horton	do				130,000 00		
Adamstown	do					30,000 00	
Pembroke	do			75,000 00		7,500 00	
						5,000 00	
Comté d'Elgin	Sud du Canada			200,000 00			42,500 00
Township de Townsend	do			30,000 00	75,000 00		
do Durham	do			15 000 00			
do Anderson	do			15,000 00			
Ville de Saint-Thomas	do			25,000 00			
Township de Malden	do			15,000 00			
Ville d'Amherstburg	do			15,000 00			
Norwich-Sud	do			7,500 00			
Caisse d'épargnes de Northumberland et Durham	Cobourg, Peterboro' et Marmora.			113,500 00	322,500 00		
Comté d'Oxford	Credit Valley			200,000 00			
do Wellington	do			135,000 00	113,500 00		
do Waterloo	do			110,000 00			
do Peel	do			75,000 00			
do Halton	do			70,000 00			
Cité de Toronto	do			350,000 00			
Ville de Saint-Thomas	do			50,000 00			
do Milton	do			30,000 00			
do Brampton	do			20,000 00			
do Ingersoll	do			10,000 00			
do Orangeville	do			15,000 00			
Village de Streetsville	do			20,000 00	1,085,000 00		

Township de Woodhouse	Grand-Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié			15,000 00			
Ville de Simcoe	do do			10,000 00			
Township de Norwich-Sud	do do			10,000 00			
do do Nord	do do			40,000 00			
Ville de Woodstock	do do						
Township d'Oxford-Est	do do			25,000 00			
do Woodstock				25,000 00			
Ville de Woodstock				60,000 00			
do Stratford							
Comté de Perth				120,000 00			
Township de Mornington				40,000 00			
do Elma				10,000 00			
Ville de Listowel				15.000 00			
Township de Wallace				10.000 00			
Ville de Palmerston				30,000 00			
Township de Minto				25.000 00			
Ville de Harriston				20,000 00			
Township de Normanby				80,000 00			
do Bentwick				65,000 00			
do Brant				20,000 00			
do Elderslie				45,000 00			
do Arran				45,000 00			
do Amabel				43,000 00			
do Kippel				32,000 00			
do Albermarle				10,000 00			
Ville de Mount Forest				22,000 00			
Township d'Egremont				60,000 00			
do Glenelg				20,000 00			
Ville de Durham				32,000 00			
					929,000 00		
Cité de Belleville	Grande Jonction			150,000 00			
Village de Stirling	do			5,000 00			
Township de Rawdon	do			10,000 00			
do Seymour	do			35,000 00			
do Percy	do			8,000 00			
do Asphodel	do						
					213,000 00		50,000 00
Comté de Frontenac	Kingston et Pembroke			170,000 00			
Cité de Kingston	do do			318,000 00			
					488,000 00		
do Hamilton	Hamilton et Nord-Ouest			99,733 00			
Comté de Halton	do do			75,791 00			
	A reporter			175,524 00	3,356,000 00		92,500 00

No. 11.—ETAT indiquant les subventions accordées aux chemins de fer par les municipalités, etc.—*Suite.*

Municipalités.	Nom du chemin de fer.	Prêt.	Total.	Boni.	Total.	Souscription d'actions ou de bons.	Total.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
ONTARIO—*Suite.*	Report			175,524 00	3,356,000 00		92,500 00
Village de Georgetown	Hamilton et Nord-Ouest			11,289 00			
Comté de Peel	do do			30,974 00			
do Simcoe	do do			354,007 00			
Ville de Collingwood	do do			12,084 00			
Township d'Innisfil	do do			22,592 00			
do Woodhouse	do do			20,740 00			
do Adjala	do do			2,500 00			
do Essa	do do			2,500 00			
do Tossoronto	do do			10,000 00			
do Mulmur	do do			5,000 00			
Village d'Alliston	do do			8,000 00			
Non mentionnée	do do					100,000 00	
Township de Nottawasaga	do do			20,386 00	675,596 00		100,000 00
do Gwillimbury-Est	Jonction du Lac Simcoe			45,000 00			
do do Nord	do			20,000 00			
do Georgina	do			20,000 00			
do Whitchurch	do			15,000 00	100,000 00		
do London	London, Huron et Bruce			15,000 00			
do Stephen	do do			17,500 00			
do Osborne	do do			25,000 00			
do Hay	do do			15,000 00			
do Goderich	do do			15,000 00			
do E. Wawanosh	do do			25,000 00			
do Hallet	do do			25,000 00			
do Tuckersmith	do do			10,000 00			
do Turnberry	do do			5,000 00			
do Morris	do do			10,000 00			

Township de Stanley	do	do			10,000 00			
Village de Clinton	do	do			20,000 00			
do Exeter	do	do			10,000 00			
do Kincardine et Wigan	do	do			9,000 00			
Comté de London	do	do			100,000 00			
						311,500 00		
Thorah	Midland				50,000 00			
Port-Hope	do				30,000 00			
Orillia et Matchedash	do				12,500 00			
Ville d'Orillia	do				12,500 00			
Tay	do				21,370 85			
Omemee	do				2,000 00			
Mara	do				12,500 00			
Peterborough	do				4,000 00			
						144,870 85		
Cité de Toronto	Nord				100,000 00		190,000 00	
Comté de Simcoe	do						200,000 00	
Ville de Barrie	do				30,000 00			
do d'Orillia	do				12,500 00			
Townships de Collingwood, Euphrasia et Saint-Vincent	do				99,480 00			
						241,980 00		390,000 00
Village de Trenton	Comté de Prince-Edouard				10,000 00			
Village de Wellington	do				2,500 00			
Ville de Picton	do				21,000 00			
Comté de Prince-Edouard	do				60,000 00			
Non mentionnée	do							
						93,500 00		
De diverses municipalités	Toronto et Nipissingue				376,702 59			
						376,702 59		
Albion	Toronto, Grey et Bruce				40,000 00			
Caledon	do	do			45,000 00			
Mono	do	do			45,000 00			
Amaranth	do	do			30,000 00			
Arthur	do	do			35,000 00			
Orangeville	do	do			15,000 00			
Mount-Forest	do	do			20,000 00			
Toronto	do	do			350,000 00			
Comté de Grey	do	do			300,000 00			
Owen-Sound	do	do			5,000 00			
Minto	do	do			15,000 00			
Howick	do	do			35,000 00			
Gorrie et Wroxeter	do	do			5,000 00			
Teeswater	do	do			5,000 00			
Culross	do	do			38,000 00			
Turnberry	do	do			5,000 00			
						988,000 00		
	A reporter					6,288,149 44		582,500 00

No 11.—ETAT indiquant les subventions accordées aux chemins de fer par les municipalités.—*Suite.*

Municipalités.	Nom du chemin de fer.	Prêt.	Total.	Boni.	Total.	Souscription d'actions ou de bons.	Total.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
ONTARIO—*Suite.*							
	Report				6,288,149 44		582,500 00
Ville de Lindsay	Victoria			35,000 00			
Village des Chutes de Fénélon	do			25,000 00			
Verulam et Somerville	do			22,000 00			
Comté d'Haliburton	do			54,000 00			
					186,000 00		
Fergus	Wellington, Grey et Bruce			10,000 00			
Peel	do do			40,000 00			
Elora	do do			10,000 00			
Maryboro'	do do			40,000 00			
Nichol	do do			10,000 00			
Wallace	do do			35,000 00			
Minto	do do			65,000 00			
Bruce	do do			278,000 00			
Howick	do do			20,000 00			
Listowell	do do			15,000 00			
Grey	do do			35,000 00			
Elma	do do			30,000 00			
Morris	do do			30,000 00			
W. Wawanosh	do do			18,000 00			
Ashfield	do do			10,000 00			
Turnberry	do do			28,000 00			
Kincardine	do do			8,000 00			
					682,000 00		
Ville de Whitby	Whitby, Port-Perry et Lindsay			70,000 00		10,000 00	
Township de Whitby	do do			15,000 00			
do Reach	do do			30,000 00			
do Scugog	do do			2,000 00			
Comté de Victoria	do do			85,000 00			
Village de Port-Perry	do do			20,000 00			
Brown et Patterson, Manufacturing Company	do do			94 93			
					222,094 93		10,000 00
					7,378,244 37		592,500 00

QUÉBEC.							
Comté de Compton	International					225,000 00	
							225,000 00
Saint-Pie	Lac Champlain et Saint-Laurent.					20,000 00	
L'Ange-Gardien	do do					10,000 00	
Saint-Paul	do do					6,000 00	
Non-mentionnées	do do					15,000 00	
							51,000 00
Ascot	Vallée du Massawippi					40,000 00	
Hatley	do					25,000 00	
							65,000 00
Township de Melbourne et Brompton Gore	Missisquoi et vallée de la R. Noire.					25,000 00	
Township d'Ely	do do					20,000 00	
do Studley-Nord	do do					20,000 00	
do Bolton	do do					20,000 00	
							85,000 00
Canton de Chambly	Montréal, Portland et Boston					15,000 00	
Basssin do	do do					10,000 00	
							25,000 00
Cité de Québec	Québec et lac Saint-Jean					100,000 00	
							100,000 00
Saint-Gabriel, Valcartier, Sainte-Catherine et Saint-Raymond.	do do			7,000 00			
Cité de Montréal	Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, divisions Est et Ouest				7,000 00		
		1,000,000 00					
Cité de Québec	do do	1,000,000 00					
do Trois-Rivières	do do	100,000 00					
Comté d'Ottawa	do do	200,000 00					
Saint-Sauveur-de-Québec	do do	25,000 00					
Côte Saint-Louis	do do	25,000 00					
Village de Sainte-Thérèse	do do	12,000 00					
Paroisse de do	do do	12,000 00					
do Saint-Jérôme	do do	10,000 00					
Village de Saint-Jérôme	Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, divisions Est et Ouest.	15,000 00					
Sainte-Scholastique	do do	10,000 00					
Saint-André	do do	25,000 00					
Saint-Jérusalem-d'Argenteuil	do do			25,000 00			
			2,434,000 00		25,000 00		
L'Avenir	Sud-Est						
Comté de Brome	do					50,000 00	
Township de Brome	do					50,000 00	
do Sutton	do					63,000 00	
do Potton	do					25,000 00	
do Farnham	do					20,000 00	
	Report	2,384,000 00			32,000 00		551,000 00

No 11.—ETAT indiquant les subventions accordées aux chemins de fer par les municipalités, etc.—*Suite.*

Municipalités.	Nom du chemin de fer.	Prêt.	Total.	Boni.	Total.	Souscrpitions d'actions ou de bons.	Total.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts	$ cts.
QUÉBEC—*Fin.*	Report	2,384,000 00			32,000 00		551,000 00
Village de Farnham-Ouest	Sud-Est					5,000 00	
do do Est	do					5,000 00	
do Waterloo	do					30,000 00	
do Drummondville	do					15,000 00	
Comté de Drummond	do					90,000 00	
Township de Wickham	do					10,000 00	
do Saint-Germain	do					15,000 00	
do Sorel	do					40,000 00	
Village d'Actonvale	do					15,000 00	
do de Roxton Falls	do					15,000 00	
Township de Roxton	do					20,000 00	
do Shefford	do					50,000 00	
do Wickham-Ouest	do					10,000 00	
							528,000 00
Municipalité de Magog	Waterloo et Magog				15,000 00		
			2,434,000 00		47,000 00		1,079,000 00
NOUVEAU-BRUNSWICK.							
Paroisses de Hillsboro', Hopewell et Harvey	Albert			40,000 00			
Paroisses de Coverdale, Hillsboro', Hopewell et Harvey	do			30,000 00			
					70,000 00		
Cité de Frédéricton	Frédéricton			50,000 00			
Comté d'York	do			30,000 00			
					80,000 00		
Paroisse de Saint-George	Grand Southern	2,250 00					
do Pennfield	do	500 00					
Lepréaux	do	500 00					
			3,000 00				

Ville de Fort-Fairfield	Nouveau-Brunswick			12,000 00			
do Lynden	do			11,000 00	23,000 00		
Ville de Calais	Nouveau-Brunswick et Canada			12,500 00			
do Houlton	do do			22,000 00			
do St. Stephen	do do			13,000 00	47,500 00		
Paroisse d'Elgin	Petitcodiac et Elgin			13,000 00	13,000 00		
NOUVELLE-ECOSSE.			3,000 00		233,500 00		
Township d'Yarmouth	Comtés de l'Ouest					100,000 00	100,000 00
Comtés	do			150,000 00	150,000 00		
MANITOBA.							
Ville de Winnipeg	Pacifique Canadien			200,000 00	200,000 00		

No 11.—ETAT indiquant les subventions accordées aux chemins de fer par les gouvernements et les municipalités, etc.—*Suite.*

SOMMAIRE,

—	Prêt.	Total.	Boni.	Total.	Souscriptions d'actions ou bons.	Total.	Grands totaux.	
Gouvernements.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Fédéral	15,142,633 33	.....	103,722,229 01	.....	.....	.....	118,864,862 34	
Ontario	.....	.....	4,288,037 02	.....	.....	.....	4,288,037 02	
Québec	6,116,956 01	.....	7,096,286 22	.....	100,000 00	.....	13,313,242 22	
Nouveau-Brunswick	.....	.....	2,183,000 00	.....	.....	.....	2,183,000 00	
Nouvelle-Ecosse	.....	.....	1,849,420 59	.....		100,000 00	1,849,420 59	
		21,259,589 34		119,138,972 84				140,498,562 17
Municipalités, etc.								
Ontario	.....	.....	7,378,244 37	.....	592,500 00	.....	7,970,744 37	
Québec	2,434,000 00	.....	47,000 00	.....	1,079,000 00	.....	3,560,000 00	
Nouvelle-Ecosse	.....	.....	150,000 00	.....	100,000 00	.....	250,000 00	
Nouveau-Brunswick	3,000 00	.....	233,500 00	.....	.....	.....	236,500 00	
Manitoba	.....	.....	200 000 00	.....	.....	.....	200,000 00	
		2,437,000 00		8,008,744 37		1,771,500 00		12,217,244 37
		23,696,589 34		127,147,717 21		1,871,500 00		152,715,806 54